



**UNIVERSITÉ  
D'ORLÉANS**



**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ  
EA 3272 Savoirs et Pouvoirs de l'Antiquité à nos jours (SAVOURS)**

**THÈSE** présentée par  
**Michel MOISAN**

Soutenue le 5 novembre 2009

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université d'Orléans**

Discipline/ Spécialité : Histoire

**Pierre BAUDIN**  
(1863-1917)

**Un radical-socialiste à la Belle Époque**

**THÈSE dirigée par**

**Monsieur Jean GARRIGUES**

Professeur à l'Université d'Orléans

**RAPPORTEURS :**

**Monsieur Bernard LACHAISE**

Professeur à l'Université de Bordeaux III

**Monsieur Jérôme GRÉVY**

Professeur à l'Université de Poitiers

**JURY**

**Monsieur Serge BERSTEIN**

Professeur émérite à l'IEP de Paris Président.

**Monsieur Gilles LE BÉGUEC**

Professeur à l'Université de Paris X Nanterre

**Monsieur Pierre ALLORANT**

Maître de conférences à l'Université d'Orléans

## Remerciements

Je voudrais exprimer ici ma très vive gratitude et mes plus sincères remerciements à Monsieur le professeur Jean Garrigues qui a bien voulu diriger cette recherche et m'a permis de la terminer dans des conditions psychologiques et intellectuelles dont je ne suis pas sûr d'avoir su tirer tous les avantages.

Il m'est également agréable de remercier toutes les personnes qui m'ont aidé dans les différents lieux publics ou privés de recherche.

Je pense surtout :

A Madame Arène qui m'a accueilli si aimablement à Nantua afin de me permettre de consulter la collection de *l'Abeille du Bugey*, créée par son aïeul.

A Madame Dominique Parcollet dont la distinction et la courtoisie agrémentent la vie d'un chercheur aux archives d'histoire contemporaine de Science Po.

A Monsieur Constant Reinders, le gardien vigilant des archives de Berlitz qui m'a reçu « comme un roi » à Bruxelles et à Cergy.

A Monsieur Jam, directeur adjoint du château de Sassenage, qui m'a permis d'avoir accès aux documents conservés par Pierrette Baudin sans oublier de me faire visiter cette belle demeure historique.

A Monsieur Jacques Marchand, président honoraire de l'Association des journalistes sportifs, qui a mis à ma disposition les procès-verbaux des comités et des assemblées générales.

A Monsieur Gérard Augustin, mon correspondant aux archives départementales de l'Ain.

A toutes les personnes employées dans les archives et bibliothèques publiques, tout particulièrement à celles attachées à la salle O de la Bibliothèque nationale de France, ma « résidence secondaire » dans mon ancienne existence de juriste et à laquelle je suis resté fidèle pour cette seconde vie d'étudiant.

Enfin, je n'oublie pas ma femme Michèle qui m'a accompagné dans toutes mes pérégrinations dans et hors de l'hexagone au cours de ces quatre années consacrées à un personnage si sympathique qu'il avait fini par faire partie de la famille.

Si nous le faisons, nous mettrions peut-être dans nos atouts électoraux un élément nouveau, mais nous manquerions, j'ose le dire, de conscience dans la gestion des finances publiques.

Pierre Baudin

2<sup>e</sup> séance du 12 juillet 1905 à la Chambre des députés.



## Table

Introduction générale.....	15
A.- Le choix du sujet.....	15
B.- Les conditions de la recherche.....	18
C.- Principales problématiques et plan.....	19
Prologue : La République en héritage.....	24
A.- Le cadre d'origine : L'Ain et Nantua.....	24
B.- L'héritage familial.....	25
1.- La vie romanesque du grand-père Camille .....	26
2.- L'oncle Alphonse, héros des barricades de décembre 1851.....	28
3.- L'aventure parisienne de Georges Baudin.....	31
4.- Camille Baudin, le père de Pierre : un républicain exemplaire.....	32
C.- La jeunesse de Pierre Baudin.....	34
D.- L'héritage départemental.....	37
1.- Les républicains de 1848 et 1849.....	38
2.- Edgar Quinet, symbole de la République dans l'Ain.....	39
3.- Les républicains dans l'Ain sous l'Empire.....	40
4.- Après le 4 septembre 1870 : la victoire des républicains modérés de l'Ain à l'Assemblée nationale.....	42
5.- La montée des républicains malgré l'Ordre moral.....	44
6.- La division des républicains : la lutte entre modérés et radicaux.....	45
7.- Un département radical (1892-1900).....	47

## Première partie

### Le parcours exemplaire du défenseur des Droits de Paris (1890-1898)

Chapitre premier : L'ascension vers la présidence du Conseil municipal.....	51
A.- Préludes à une élection.....	51
B.- Le choix de Paris.....	56
1.- La capitale sous surveillance : la loi du 14 avril 1871.....	56
2.- Les autonomistes.....	59
3.- Le choix du quartier des Quinze-Vingts.....	61
C.- L'élection de 1890.....	62
1.- Le premier tour (27 avril 1890) : Pierre Baudin, candidat « républicain » en ballottage.....	62
2.- L'élection de Pierre Baudin au second tour (4 mai 1890).....	65
D.- Les débuts de P. Baudin au Conseil.....	67
1.- Le groupe autonomiste devient le groupe des Droits de Paris.....	67
2.- Secrétaire et ... duelliste.....	67
E.- La réélection de 1893 au premier tour (16 avril).....	71
F.- Une fonction essentielle : rapporteur général du budget.....	72
G.- Le vice-président du Conseil municipal.....	74
1.- L'élection.....	74

2.- Baudin supplée le président Rousselle.....	76
H.- La réélection de 1896 au premier tour.....	77
I.- Le président du Conseil municipal.....	80
1.- L'élection (3 juin 1896) avec l'appui des socialistes.....	80
2.- Les réactions de la presse à l'élection de Pierre Baudin.....	82
3.- Les projets de Baudin : entretien avec le journal <i>Le Matin</i> .....	84
4.- Le discours-programme de P. Baudin (extraits) .....	85
5.- La visite des souverains russes.....	86
6.- L'inauguration de l'Université de Paris (19 novembre 1896).....	90
 Chapitre 2 : Les dossiers chers à P. Baudin.....	92
A.- Le quartier des Quinze-Vingts.....	92
1.- L'urbanisme.....	92
2.- La circulation et les transports en commun.....	95
3.- Les problèmes sanitaires et sociaux.....	96
B.- Les dossiers concernant Paris dans son ensemble.....	97
1.- Le rapporteur général du budget.....	97
a)- Le budget de 1894.....	98
b)- Le budget de 1895.....	102
c)- Le budget de 1896.....	105
d)- Baudin veut faire entendre la voix de Paris à propos de l'impôt sur le revenu.....	109
2.- L'urbanisme de la ville de Paris.....	110
3.- Les problèmes sociaux.....	112
4.- L'éducation laïque républicaine et la culture.....	115
5.- Les grands projets parisiens : le Métropolitain et l'Exposition de 1900.....	119
a)- Le Métropolitain.....	119
b)- L'Exposition de 1900.....	120
 Chapitre 3 : Les conflits avec les préfets.....	124
A.- Les rapports difficiles avec le préfet de Police.....	124
1.- Le budget de la préfecture de Police : la pierre d'achoppement.....	124
2.- Baudin et ses collègues blâment « les brutalités policières ».....	126
3.- L'arrivée de M. Lépine atténue les conflits et conduit au vote du budget.....	129
4.- La préfecture de Police incriminée dans le projet de réorganisation des Halles (1895).....	132
5.- Les souvenirs de M. Lépine sur le Conseil municipal.....	133
B.- Les critiques adressées au préfet de la Seine.....	135
1.- L'administration ne chercherait qu'à « embrouiller le Conseil ».....	135
2.- Une critique majeure de P. Baudin : la gestion calamiteuse des Travaux de la ville dirigés par Alphand.....	137
3.- A propos du traitement du chef de cabinet du préfet de la Seine.....	140
4.- P. Baudin invite les Parisiens à s'abstenir de célébrer le 14 juillet 1893.....	141
5.- Le départ de M. Poubelle est-il lié à l'arrivée de Baudin à la présidence du Conseil municipal ?.....	142
6.- Un incident avec M. de Selves : Baudin mécontent de l'avocat de la ville.....	144
7.- La création de l'inspection des services administratifs et financiers de la préfecture de la Seine et des administrations annexes.....	146

8.- L'inauguration de la rue Réaumur par le président de la République : questions de préséances entre P. Baudin et le préfet de la Seine.....	147
Chapitre 4 : Les débuts du journaliste politique et la défense des droits de Paris.....	150
A.- <i>La Cité</i> .....	150
B.- Les journaux à audience régionale ou nationale.....	154
C.- La Lanterne.....	157
Conclusion de la première partie.....	165

## Deuxième partie

### Le député radical-socialiste atypique et conquérant (1898-1909)

Chapitre premier : Le radical-socialisme de P. Baudin en 1898.....	170
A.- L'évolution du radicalisme depuis le programme de Belleville.....	170
B.- Le radicalisme de Pierre Baudin à travers ses publications avant son entrée au Parlement.....	175
1.- Au début P. Baudin ne semble pas s'opposer à un socialisme « à la Française ».....	175
2.- Contre Méline et les ralliés, l'anticléricalisme de Baudin.....	176
3.- Baudin pour la suppression du Sénat.....	178
4.- Le Conseil général, instance politique pour Baudin.....	179
5.- Son intérêt pour les questions sociales.....	179
6.- Baudin et la justice.....	181
7.- L'éducation et la jeunesse.....	183
8.- Baudin pour le scrutin de liste.....	185
9.- Baudin et l'affaire Dreyfus .....	186
10.- Baudin et l'armée en général .....	190
11.- Baudin et l'Algérie .....	191
12.- Baudin et la politique étrangère.....	192
Chapitre 2: Le député du XII <sup>e</sup> arrondissement de Paris (1898-1900) et son retour dans l'Ain.....	195
A.- Rappel : L'échec aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans le 12 <sup>e</sup> arrondissement.....	195
B.- L'élection à la Chambre des députés (22 mai 1898).....	198
1.- Pierre Baudin, candidat dans le 11 <sup>e</sup> arrondissement de Paris.....	198
a)- Le premier tour (8 mai 1898).....	199
b)- L'élection au second tour.....	202
C.- Les activités du député.....	203
1.- La situation politique de l'été 1898.....	203
2.- Le député à la Chambre pendant les débats sur l'affaire Dreyfus.....	205
3.- L'étrange destin de son projet de loi sur les conditions de travail .....	209
D.- Un instrument de propagande éphémère : <i>la Volonté</i> .....	210
E.- Le retour réussi dans l'Ain malgré des oppositions.....	215
1.- Les raisons du retour dans l'Ain.....	215

2.- La situation politique dans l'Ain en 1900.....	217
a)- La presse.....	217
b)- L'importance du radicalisme dans le département.....	218
3.- La situation dans l'arrondissement de Belley.....	219
a)- Belley, capitale du Bas-Bugey.....	219
b)- Giguët, « l'empereur de Belley ».....	220
4.- L'élection législative partielle du 1 <sup>er</sup> juillet 1900 à Belley.....	221
a)- Les oppositions.....	221
b)- Les soutiens.....	222
c)- Le succès au premier tour.....	225

Chapitre 3 : L'unique ministre radical-socialiste du cabinet Waldeck-Rousseau (1899-1902).....	227
A.- Le cabinet Waldeck-Rousseau.....	227
B.- Les réactions de la presse et du Parlement.....	231
1.- Les réactions de la presse.....	231
2.- Les réactions au Parlement où la confiance est votée.....	232
C.- P. Baudin ministre des Travaux publics.....	235
D.- Une activité ministérielle intense.....	238
1.- Le ministère des Travaux publics.....	238
2.- Les chemins de fer : l'État dans l'État ?.....	240
a)- Répondre aux doléances du public.....	240
b)- Améliorer le sort des personnels.....	242
c)- L'ambiguïté des relations entre l'État et les compagnies.....	245
d)- Le réseau d'État.....	250
e)- Le réseau algérien.....	252
f)- Les lignes d'intérêt local et les tramways.....	253
3.- Les ports et la navigation intérieure.....	255
a)- Où en est le plan Freycinet ?.....	255
b)- Le « programme Baudin ».....	258
4.- La tutelle sur les Mines.....	263
a)- L'École des Mines.....	263
b)- La loi sur la réglementation du travail des mineurs.....	264
5.- La politique de communication du ministre.....	266

Chapitre 4 : Le député de Belley sur le chemin de la dissidence (1902-1905).....	273
A.- Baudin refuse le gouvernement général de l'Indochine (1902).....	273
B.- L'implantation dans l'Ain.....	274
1.- La réélection du 27 avril 1902.....	274
2.- L'élection cantonale partielle de Virieu-le-Grand (29 juin 1902).....	277
a)- Virieu-le Grand.....	278
b)- L'élection de P. Baudin au Conseil général de l'Ain.....	278
C.- L'opposition au combisme et la dissidence.....	279
1.- La protestation de P. Baudin contre la politique combiste relative aux congrégations (à partir de janvier 1903).....	279
a)- Le directeur politique du <i>Courrier de l'Ain</i> .....	280
b)- La première maladresse de Combes.....	280
c)- La question des congréganistes sécularisés : l'amendement Massé.....	281

2.- La dissidence et l'exclusion du comité national du parti radical (1904).....	284
a)- Le Bloc se désagrège.....	284
b)- Le congrès du parti radical et radical-socialiste de Toulouse (octobre 1904) : l'exclusion de P. Baudin du comité national.....	286
3.- La fin du ministère Combes (janvier 1905).....	289
D.- Les soucis de Baudin avec les radicaux de l'Ain.....	290
1.- Les leaders politiques du département.....	290
2.- La querelle des radicaux dans l'Ain (1903-1906).....	291
3.- La scission des radicaux.....	294
4.- Le triomphe de Pochon en 1904 et 1905.....	295
E.- Les dossiers de P. Baudin à la Chambre sous le ministère Combes.....	297
1.- Les déceptions.....	297
a)- Une déception pour Baudin : l'amputation de son programme sur l'outillage national.....	297
b)- Sa proposition de loi sur les services hydrauliques n'est pas examinée par la Chambre.....	300
2.- Les satisfactions.....	300
a)- Sa sollicitude pour les ouvriers mineurs est récompensée.....	300
b)- Son rapport sur le budget spécial de l'Algérie suscite de longs débats passionnés mais est adopté.....	301
c)- Il rapporte avec succès une mesure en faveur de la presse.....	301

#### Chapitre 5 : L'apogée du député Pierre Baudin à la Chambre : le rapporteur général

du Budget (1905-1906) et la réélection (1906).....	303
A.- Le rapporteur général du budget.....	304
1.- L'exercice 1905.....	304
2.- L'exercice 1906.....	308
B.- Le combat victorieux contre les combistes de l'Ain et la réélection.....	312
1.- <i>Le Réveil de l'Ain</i> .....	312
2.- La campagne électorale et la réélection de 1906.....	315
C.- Le ministère Clemenceau n'enthousiasme pas Baudin.....	318
1.- Quelques dossiers fiscaux.....	318
2.- Baudin garant du prestige de la culture française.....	320
3.- Baudin veille sur l'armée.....	320

#### Chapitre 6 : La réussite du journaliste : le chroniqueur de la Belle Époque,

ses présidences et son réseau dans les lettres et les arts.....	324
A.- Le chroniqueur de la Belle Époque.....	324
1.- La place de la France dans le monde.....	328
2.- L'éducation, valeur fondamentale.....	336
3.- L'art et la beauté de la nature.....	338
4.- La première moitié de la législature 1906-1908.....	340
a)- La crise du parlementarisme.....	341
b)- Le parti radical.....	341
c)- Le syndicalisme.....	342
d)- Le parti socialiste unifié. Jaurès.....	343
e)- Clemenceau.....	344
B.- Le président de l'Association des journalistes sportifs.....	345

1.- La presse et le développement du sport.....	346
2.- La naissance des principaux syndicats et associations de la presse sportive.....	350
3.- La présidence de Pierre Baudin.....	352
C.- Le vice-président de l'Association des journalistes parisiens.....	356
D.- Son réseau dans les lettres et les arts.....	358
1.- La Société d'histoire de la Révolution de 1848.....	358
2.- La Société des gens de lettres.....	359
3.- Un témoignage du réseau de Pierre Baudin : les invités à son second mariage.....	360
Chapitre 7 : Le capitaliste et le président de sociétés internationales.....	363
A.- Le capitaliste : une influence familiale .....	363
B.- Le président éphémère de la Banque franco-américaine.....	366
1.- La création de la banque.....	366
2.- La présidence éphémère de P. Baudin.....	370
3.- La démission de P. Baudin (juin 1907).....	371
4.- La présidence d'Achille Adam.....	373
5.- La fin de la banque franco-américaine.....	376
C.- Le président de la Société internationale des Écoles Berlitz.....	377
1.- Un peu d'histoire : le succès d'une nouvelle méthode d'apprentissage des langues.....	377
2.- L'organisation pédagogique.....	380
3.- L'organisation juridique.....	381
4.- La création de la Société internationale des Écoles Berlitz (SIEB) et la Nomination à la présidence de Pierre Baudin.....	382
5.- La présidence de P. Baudin (1907-1913).....	384
a)- Les problèmes d'organisation générale de la SIEB.....	384
b)- La création et la vie des écoles.....	385
c)- La bonne santé financière de la SIEB et la réussite de la présidence de P. Baudin.....	392
Conclusion de la deuxième partie.....	394

### **Troisième partie**

#### **Le sénateur briandiste et patriote (1909-1917)**

Chapitre premier : Le sénateur jusqu'au ministère de la Marine.....	398
A.- Des élections de sénateurs.....	398
1.- L'élection partielle du 3 janvier 1909.....	398
2.- La facile réélection de Baudin au Sénat (7 janvier 1912).....	401
B.- L'ambassadeur extraordinaire en Argentine (1910).....	402
1.- Les expositions universelles.....	402
2.- Baudin nommé ambassadeur extraordinaire et commissaire général de l'Exposition universelle de Buenos-Aires (5 janvier 1910).....	402
3.- Les préparatifs.....	404
4.- Les expositions proprement dites.....	405

a)- L'exposition d'hygiène.....	405
b)- L'exposition d'Agriculture.....	406
c)- L'exposition des chemins de fer et moyens de transports.....	408
d)- L'exposition des beaux-arts.....	409
C.- Les dossiers du sénateur.....	411
1.- Baudin veille toujours sur l'armée.....	411
2.- Les transports (chemins de fer et voies maritimes).....	413
3.- Pierre Baudin refuse le ministère de la Marine dans le ministère Caillaux (10 janvier 1912).....	415
4.- Pierre Baudin rapporteur du projet de loi sur la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 (en remplacement de Poincaré).....	416
5.- Baudin rapporteur du traité de Fez sur le protectorat du Maroc.....	419
6.- Quelques dossiers culturels.....	421
7.- L'éphémère rapporteur général de la commission des Finances pour l'exercice 1913.....	422
Chapitre 2 : Le président de la Ligue maritime (1909-1916).....	426
A.- Son histoire.....	426
B.- P. Baudin nouveau président.....	431
C.- P. Baudin devient ministre de la Marine mais garde la présidence de la Ligue maritime.....	437
Chapitre 3 : Le ministre de la Marine de Briand et Barthou (1913).....	440
A.- Baudin dans les 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> ministères Briand (22 janvier-20 mars 1913) et le ministère Barthou (20 mars-3 décembre 1913).....	440
1.- Les deux cabinets Briand (22 janvier-20 mars 1913).....	440
2.- Le cabinet Barthou (20 mars-3 décembre 1913).....	443
B.- Où en est la Marine française au début de l'année 1913 ?.....	443
1.- Petit rappel historique.....	443
2.- Le programme naval : la loi du 30 mars 1912.....	445
C.- Baudin ministre de la Marine (22 janvier-3décembre 1913).....	446
1.- Baudin fait l'état des lieux.....	446
2.- La réponse du ministre aux inquiétudes des parlementaires sur les poudres et la sécurité en général sur les navires.....	448
3.- L'exécution du programme naval .....	450
4.- L'armée navale en Méditerranée.....	451
5.- Les problèmes des personnels.....	453
6.- La circulaire Baudin dite du « Vendredi Saint ».....	455
7.- La Marine marchande.....	458
8.- Le retard du budget de 1913 et le projet de budget de la Marine pour 1914...461	
a)- Le budget de 1913 voté en juillet ... 1913.....	461
b)- Le projet de budget de la Marine pour 1914.....	463
9.- Les déplacements et les voyages du ministre.....	463
Chapitre 4 : Le journaliste avant le conflit (1909-1914).....	468
A.- Les journaux et ouvrages.....	468
B.- La politique intérieure.....	470
1.- Briand et le parti radical vus par Baudin.....	471

2.- Jaurès vu par Baudin.....	473
3.- Les réactions de Baudin aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914.....	474
C.- La politique extérieure.....	475
1.- La menace allemande.....	475
2.- La guerre des Balkans.....	478
D.- L'économie.....	480
1.- Les finances publiques.....	480
2.- La probabilité d'une crise économique.....	481
E.- Les questions de société.....	483
F.- L'historien.....	484
 Chapitre 5 : Les dernières années du sénateur briandiste et patriote (1913-1917).....	486
A.- Derniers mois et derniers dossiers au Sénat.....	486
1.- L'impôt sur le revenu : Baudin attaque le « style Caillaux ».....	486
2.- Discussion sur la situation navale de la France.....	487
B.- Baudin à la Fédération des gauches.....	490
1.- La réaction de Baudin au discours de Saint-Étienne.....	490
2.- Les suites du discours de Saint-Étienne : la Fédération des Gauches.....	492
a)- Le programme du nouveau groupement et les réactions.....	493
b)- Le discours de Belley (5 avril 1914).....	496
C.- L'abrogation de la « circulaire Baudin ».....	497
D.- Un patriote dans la guerre (1914-1917).....	498
1.- Le journalise pendant la guerre : chronique d'un malheur annoncé.....	499
a)- Les buts de l'Allemagne.....	500
b)- Nos défauts, nos erreurs.....	501
c)- Propos sur la conduite de la guerre : l'optimisme de P. Baudin.....	502
e)- Ce que doit faire la France après la paix.....	505
2.- La mission patriotique en Amérique latine (1915).....	506
a)- Les objectifs.....	506
b)- les entretiens et contacts sur place.....	509
E.- La maladie et la mort de Pierre Baudin.....	513
 Conclusion de la troisième partie.....	518
 Conclusion générale.....	520

## Table des annexes

1.- Généalogie simplifiée de Pierre Baudin et de sa famille.....	528
2.- Extrait de la liste du tirage au sort et du recrutement cantonal de Pierre Baudin.....	529
3.- Candidatures et élections de P. Baudin.....	530
4.- Quartiers de Paris.....	534
5.- Groupes au Conseil municipal de Paris entre 1881 et 1900.....	535
6.- Exposé de P. Baudin sur la visite de Nicolas II, le 7 octobre 1896 à Paris.....	536
7.- Commissions auxquelles a appartenu le député P. Baudin.....	542
8.- Commissions auxquelles a appartenu le sénateur P. Baudin.....	544
 Cartes.....	 546
11 <sup>e</sup> arrondissement de Paris.....	547
12 <sup>e</sup> arrondissement de Paris.....	548
L'Ain (les cinq arrondissements).....	549
 Chronologie.....	 550
Abréviations ou sigles.....	552
Sources et bibliographie.....	553
Index des noms de personnes.....	596



## Introduction générale

### A.- Le choix du sujet

Un Baudin peut en cacher un autre...

L'objet de cette recherche est de retraverser la Belle Époque en compagnie d'un personnage qui y a joué un rôle intéressant et à ce jour mal connu. Peut-être ce voyage dans le temps et dans l'espace offrira-t-il quelques vues nouvelles sur tel ou tel aspect de la vie politique, parlementaire, économique, sociale, culturelle ou sportive de la période allant de 1890 à la première guerre mondiale ? C'est ce que nous espérons en entreprenant cette enquête sur Pierre Baudin<sup>1</sup>.

Sa mémoire a été occultée par celle de son oncle mort en héros sur les barricades, le 3 décembre 1851. Au nom Baudin, on associe donc le plus souvent Jean-Hypolyte-Alphonse, plus fréquemment prénommé Alphonse, le député républicain décédé à 40 ans « pour 25 francs par jour ». On aura l'occasion d'y revenir.

Son neveu, Pierre Baudin, homme politique de la Troisième République, fut, lui aussi, une figure marquante, et à notre avis, insuffisamment connue, de l'histoire de notre pays.

Il est né à Nantua, dans l'Ain, le 21 août 1863, héritier d'une famille traditionnellement républicaine. Son père Camille, demi-frère d'Alphonse, a été maire de Nantua, et plus longtemps encore, conseiller général du canton.

Après de brillantes études au collège de Nantua, jusqu'à la terminale, Pierre va habiter Paris pour y « faire son droit ». Licencié en 1885, il s'inscrit au barreau la même année, ayant été dispensé du service militaire pour raison de santé. Il manifeste rapidement des idées républicaines avancées et se porte candidat au moment du boulangisme finissant, en avril-mai 1890, aux élections municipales dans la capitale. Élu au second tour, dans le XII<sup>e</sup> arrondissement, (quartier des Quinze-Vingts), il est réélu au premier tour, en 1893 et 1896. Il commence à gravir tous les échelons au sein de l'assemblée parisienne, en devenant dès 1893, rapporteur général du budget. Il est reconduit dans cette fonction les deux années suivantes. Le 5 mars 1895, il est élu vice-président du Conseil municipal et le 3 juin 1896, en devient le

---

<sup>1</sup> Sur le choix de la biographie, nous ne pouvons que nous en remettre aux justifications apportées dans leur thèse par des historiens tels que Pierre Sorlin, J.M. Mayeur, Philippe Levillain, Jean Garrigues ou Joël Dubos, sans pour cela avoir la prétention de nous installer dans leur sillage. A ces modèles dont nous essayons modestement de nous inspirer, nous ajoutons évidemment d'autres grandes biographies telles que celles des professeurs J. B. Duroselle (Clemenceau) ou S. Berstein (Herriot, Blum).

président pour un an comme c'est la tradition. C'est pendant cette même année qu'il aura l'occasion de recevoir, à l'Hôtel de Ville, le couple impérial russe, le 7 octobre 1896.

Parallèlement, P. Baudin a commencé une carrière de journaliste depuis 1890. Elle ne sera interrompue officiellement que pendant ses fonctions ministérielles<sup>1</sup>.

Le 9 octobre 1893, il s'est marié à la mairie du XII<sup>e</sup> arrondissement, à Alice Lafargue, née à Fontenay-aux-Roses, le 26 juin 1869. Le couple aura une fille, Pierrette, née le 9 août 1894, mais se séparera en 1902.

Après une tentative infructueuse aux élections législatives d'août-septembre 1893, dans son arrondissement, mais malheureusement pas dans son quartier (le député y étant Alexandre Millerand), P. Baudin entre au Palais-Bourbon le 22 mai 1898, représentant la 1<sup>ère</sup> circonscription du XI<sup>e</sup> arrondissement.

Son ascension se poursuit rapidement car l'année suivante, il est appelé par le président du Conseil, Waldeck-Rousseau, pour être son ministre des Travaux publics. Il est le seul radical-socialiste du cabinet.

C'est pendant le plus long gouvernement de la III<sup>e</sup> République qu'il choisit de changer de circonscription et de retrouver son département d'origine, l'Ain, en étant élu lors d'une élection partielle, député de Belley, le 1<sup>er</sup> juillet 1900. Le 16 juillet 1901, il est visé par erreur<sup>2</sup> par un attentat en se rendant au Conseil des ministres.

Après avoir refusé le gouvernement général de l'Indochine pour prendre la succession de Paul Doumer, en 1902, il poursuit son implantation dans l'Ain en étant facilement réélu député aux élections générales d'avril 1902 et en devenant conseiller général de Virieu-le-Grand, le 29 juin suivant, quelques semaines avant son divorce survenu en août.

Le député de l'Ain va vite s'opposer au gouvernement d'Émile Combes jugé excessif dans ses rapports avec les congrégations. P. Baudin ne suit pas la ligne intransigeante des radicaux en matière d'anticléricalisme, contrairement aux parlementaires de son département, d'où des conflits, en particulier avec le sénateur et président du Conseil général Joseph Pochon. C'est le moment où Baudin prend la direction du *Courrier de l'Ain*, en février 1903, succédant à son ami de jeunesse, Allombert. La dissidence avec les instances du parti sera officielle lors du congrès radical de Toulouse en octobre 1904. Baudin sera évincé du comité national avec d'autres personnalités comme Lockroy ou Charles Bos. Son ennemi Pochon prendra les rênes du *Courrier de l'Ain* en 1905.

Cette même année, marquant son éclectisme, P. Baudin devient le premier président de la toute nouvelle Association des journalistes sportifs.

Mais le député pense à sa réélection de 1906 et va tenter de faire renaître, en avril 1905, le *Réveil de l'Ain* pour défendre ses idées de radical apaisé pendant les débats relatifs à la loi de Séparation. Cette expérience ne durera que jusqu'en juin 1906, quelques semaines après sa brillante réélection, au premier tour, le 6 mai.

En mars 1906, il démissionne de sa profession d'avocat pour pouvoir être nommé président de la banque franco-américaine qu'il quittera un an plus tard pour aller présider la Société internationale des écoles Berlitz, le 18 juin 1907 et jusqu'en 1913.

---

<sup>1</sup> Officiellement, car en fait, notamment pendant le cabinet Waldeck-Rousseau, il continuera à écrire dans le *Courrier de l'Ain* des articles non signés.

<sup>2</sup> Une jeune femme en voulait à Delcassé.

En cette même année 1907, P. Baudin se remarie, le 11 avril. La nouvelle épouse, Mlle Georgette Ochs, à 21 ans de moins que lui. C'est aussi l'année où il adhère à la Société des Gens de Lettres, le 17 janvier, et le 28 juillet, il est réélu, sans opposition, conseiller général.

Chemin faisant, nous indiquerons plus loin, son itinéraire de journaliste, en notant les différents journaux auxquels il a collaboré et les ouvrages qui ont jalonné sa vie politique.

En janvier 1909, sous le ministère Clemenceau, Baudin est élu sénateur de l'Ain, en remplacement de son vieil ennemi Pochon qui vient de décéder.

Le 5 mars 1909, il devient président de la Ligue maritime. Puis en 1910, il est nommé ambassadeur extraordinaire en Argentine, à l'occasion du centenaire du pays et de l'Exposition universelle, dont il est le commissaire général pour la France.

Réélu sénateur en janvier 1912, il refuse ce même mois d'être ministre de la Marine dans le cabinet Caillaux, mais, en revanche, n'oppose pas la même résistance quand Briand vient lui demander de prendre ce même portefeuille un an plus tard, en janvier 1913. Il garde le poste avec Barthou mais quitte le ministère avec l'arrivée du radical Doumergue. Baudin est-il d'ailleurs encore radical-socialiste ? En tout cas, il est réélu sans problème, et sans concurrent, conseiller général en août 1913 alors qu'il est ministre. Élu, le 17 mars 1913, président de la Société des Gens de Lettres, il démissionne aussitôt à cause de ses activités ministérielles trop absorbantes.

Avec l'entrée en guerre de la France, l'Union sacrée chère à Poincaré, l'est aussi pour les élus de l'Ain. Chacun se réconcilie et Baudin écrit même une chronique dans *le Bugiste*, à partir de décembre 1914, journal qui l'avait bien mal accueilli lors de son arrivée dans le département en 1900. Il est vrai qu'il est devenu l'un des animateurs de la Fédération des gauches, créée par Briand et Barthou en janvier 1914 pour essayer d'enrayer un retour du Bloc avec les socialistes.

Baudin met désormais tout son courage à galvaniser ses concitoyens pour arracher la victoire et est envoyé en mission de propagande en Amérique latine, en mars 1915. A son retour, ses amis le trouvent très fatigué. En 1916, à la mort d'Alfred Mézières<sup>1</sup>, il est l'éphémère président de l'Association des journalistes parisiens. La maladie va ensuite faire son œuvre. Il est interné à la maison de santé de la Malmaison. C'est là qu'il rend l'âme, le 31 juillet 1917, au pire moment de la guerre, avant son 54<sup>e</sup> anniversaire. Il laisse une veuve et trois filles, dont deux de son second mariage.

Une vie aussi bien remplie méritait une étude. Elle n'existe pas. On ne trouve aucune trace<sup>2</sup> d'une quelconque recherche sur ce personnage très engagé du monde politique<sup>3</sup>, sans doute à cause de la rareté des sources.

---

<sup>1</sup> Sénateur et membre de l'Académie française.

<sup>2</sup> Sauf dans les dictionnaires biographiques, évidemment très précieux pour lancer une recherche.

<sup>3</sup> Pierre Baudin apparaît rarement dans les index des ouvrages consacrés à la Troisième République. Seule, ou presque, Madeleine Rébérioux cite Pierre Baudin (deux fois) dans son ouvrage célèbre : *La République radicale ?* Et encore, s'agit-il de signaler (p. 49) que dans le ministère Waldeck-Rousseau, les radicaux n'assument « que des fonctions secondaires, en particulier des Travaux publics avec Pierre Baudin. » La seconde fois (p. 80), l'auteur écrit que dès novembre 1899, les cheminots attendent beaucoup « du ministre des Travaux publics, un radical, Baudin. »

Quant à J. B. Duroselle (*la France de la Belle époque*), seul Eugène Baudin est cité en index (pp. 45 et 299), alors que c'est bien Pierre qui est évoqué p. 299 puisque l'auteur signale à propos de la vague nationaliste française consécutive au coup d'Agadir en 1911, que « le mouvement atteignit certains radicaux socialistes, tel le

Nous avons donc entrepris cette étude car il nous a paru, a priori, que P. Baudin était une sorte de « cas » dans le microcosme politique de cette Belle Époque si passionnante. Extrêmement impliqué dans son temps, curieux de tout, cultivé et de surcroît sympathique d'après de multiples témoignages de journalistes, il semblait être un sujet original. La diversité, la nature et la richesse de ses publications, d'une part, ses activités publiques et privées, d'autre part, telles que sa dissidence du parti radical, la présidence d'une banque ou de Berlitz ou celle de l'association des journalistes sportifs, par exemple, nous incitaient à découvrir cet homme indépendant aux convictions très fermes.

## B.- Les conditions de la recherche

Les archives privées concernant Pierre Baudin sont quasi inexistantes. Celles de sa première famille étaient encore totalement inconnues des chercheurs lorsque ce travail a été entrepris. Les archives du château de Sassenage<sup>1</sup>, dont le dépouillement a commencé pendant notre enquête, enthousiasment, certes, celui qui s'intéresse aux origines des Bérenger-Sassenage depuis le Moyen-Âge, mais déçoivent le chercheur d'histoire contemporaine. En effet, la fille aînée de P. Baudin, Pierrette, issue de son premier mariage, qui avait épousé le marquis Raymond de Bérenger-Sassenage en 1922, n'a guère conservé de reliques de son père. On a pu retrouver cependant quelques photographies et quelques lettres sur la vie privée de notre héros qui se sont d'ailleurs révélées précieuses car elles nous ont appris une chose essentielle : Pierre Baudin a eu une première vie familiale malheureuse qui expliquerait certaines décisions d'ordre politique : par exemple le refus du gouvernement de l'Indochine en 1902. Il ne voulait pas se séparer de sa fille unique, à l'époque âgée de huit ans et qui était confiée à ses parents à Nantua alors qu'il était en train de divorcer.

Il n'existe, en revanche, aucun document dans le château pouvant nous donner des indications sur la vie publique de P. Baudin.

De la seconde famille<sup>2</sup>, nous ne possédons aucun document. Il resterait peut-être aujourd'hui, un unique descendant qui n'a pu être joint, ni même localisé avec précision, malgré nos efforts<sup>3</sup>.

Or, plus que l'absence de documents familiaux, regrettable sans doute pour une bonne appréciation du contexte psychologique dans lequel vit un homme public, celle de lettres d'amis, de collègues, de parlementaires, de journalistes impliqués comme lui dans la vie politique et parlementaire fait cruellement défaut.

sénateur Pierre Baudin, homme d'affaires, président de la *Ligue maritime*, qui souhaitait au pays « un but national digne de lui ».

Notons enfin que J. Chastenot, dans sa belle *Histoire de la Troisième République* (les volumes 3 et 4 concernent la période où Baudin est actif en politique), évoquant dans *La république triomphante (1893-1906)*, le ministère de défense républicaine dont fait partie Baudin, cite la plupart des ministres (pp. 167-168), mais pas notre héros... Dans *Jours inquiets et jours sanglants (1906-1918)*, il est cité trois fois (pp. 95, 116, 119), mais à l'occasion de la constitution des ministères Briand (le 3<sup>e</sup>) et Barthou dont il fait partie et sans commentaire.

Chez les historiens étrangers, P. Baudin n'est pas ignoré. Par exemple, l'américain E. Malcolm Carroll le cite une fois (*French public opinion and foreign affairs*, p. 241, en note de bas de page) et Derfler le cite à propos de ses émoluments à *la Lanterne* dans son ouvrage sur Alexandre Millerand (p. 124).

<sup>1</sup> En Isère, près de Grenoble. Il était la demeure de la marquise Pierrette Bérenger-Sassenage, fille aînée de Pierre Baudin.

<sup>2</sup> D'après l'abbé Marion, descendant de Georges Baudin, oncle de Pierre, les deux familles s'ignoraient.

<sup>3</sup> Toujours selon l'abbé Marion, il aurait été, il y a quelques années, antiquaire au Brésil...

Les archives privées concernant P. Baudin sont donc extrêmement lacunaires. Des sondages ont été effectués dans celles d'amis ou collègues comme Millerand ou Messimy, sans résultats.

En revanche, la recherche de documents sur le président de sociétés ou d'associations nous a valu le plaisir de la découverte... Par exemple, nous avons eu la primeur des archives privées de Berlitz à Bruxelles et de celles de l'Association des journalistes sportifs à Paris. Les informations obtenues sur la banque franco-américaine ont été le fruit d'une très longue recherche dans les journaux spécialisés et aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix. Nous avons découvert, à cette occasion, combien les organismes financiers officiels français ont semblé ignorer cette banque d'affaire.

En effet, d'une manière générale, notre déception a été grande à propos des archives publiques, d'une grande pauvreté concernant P. Baudin. Peu de choses intéressantes ont été trouvées aux Archives Nationales et aux archives départementales, exception faite des résultats aux élections avec quelques commentaires. Aucun dossier Baudin n'existe à la préfecture de police mais, heureusement, des informations précieuses émanent des rapports quotidiens au préfet de police, relatifs, notamment aux campagnes électorales.

Les publications de l'intéressé sont très nombreuses. Il s'agit d'ouvrages imprimés – une bonne vingtaine – et de centaines d'articles dans des journaux qui étaient loin d'être tous des porte-parole des radicaux. Ils constituent l'essentiel de notre documentation avec la lecture assidue des débats parlementaires parus au *Journal officiel* et plus particulièrement des procès-verbaux des séances des différentes assemblées auxquelles à participé P. Baudin et des documents contenant ses rapports.

C'est donc des microfilms, microfiches et imprimés des journaux et revues de tous les formats de la Bibliothèque Nationale que provient la majeure partie de nos informations sur la vie politique et parlementaire de P. Baudin. Elles ont été complétées par les différentes archives publiques de la capitale et de province, notamment celles de l'Ain pour les résultats de ses élections et par quelques rares *Mémoires* ou *Souvenirs* de contemporains.

### C.- Principales problématiques et plan

Nous n'essaierons pas de donner avec précision les limites de la Belle Époque dont l'appellation n'a été que rétrospective. Après les travaux de J. B. Duroselle<sup>1</sup> ou de M. Winock<sup>2</sup>, on retiendra que l'essentiel est d'inclure nécessairement la période qui va de 1900 à 1914. En 1900, Baudin est ministre. En 1914, il ne l'est plus depuis quelques semaines à peine. Il entre parfaitement dans notre perspective. Pour le début, les écoles diffèrent. D. Lejeune<sup>3</sup> commence son ouvrage en 1896, date du retournement de la conjoncture économique. On pourrait prendre un critère plus politique et dater le début de la Belle Époque, du commencement de ce que J. Chastenet appelle la *République triomphante*, c'est-à-dire, 1893.

S'agissant d'une biographie « politique », l'accent n'a pas été mis sur la connaissance privée du personnage, ce dont d'ailleurs, nous aurions été incapable, faute de sources

<sup>1</sup> *La France de la « Belle Époque ».*

<sup>2</sup> *La Belle Époque.*

<sup>3</sup> *La France de la Belle Époque, 1896-1914.*

suffisantes. C'est pourquoi nous avons ouvert notre première partie sur les débuts de P. Baudin en politique, en 1890. La période antérieure est par conséquent traitée dans un prologue qui retrace l'héritage à la fois personnel et politique de notre héros né dans une famille et un département traditionnellement républicains.

### 1.- Première partie : Le parcours exemplaire du défenseur des Droits de Paris (1890-1898)

L'année 1890 marque la première élection de P. Baudin au Conseil municipal de Paris. C'est le début de ce que J. J. Chevallier a appelé « des années confuses au repos trompeur<sup>1</sup> », c'est-à-dire celles qui suivent l'alerte boulangiste et qui vont jusqu'en 1898. C'est la période du Ralliement, de la montée du socialisme parlementaire, de Panama et de l'élimination provisoire de Clemenceau, de « l'esprit nouveau » et des préliminaires de l'affaire Dreyfus. Pendant ces huit années, P. Baudin ne figure pas sur la scène nationale mais siège au Conseil municipal de Paris. Il en sera le président en 1896. Il faudra montrer comment se produit cette ascension et les étapes qui y conduisent. On examinera également les dossiers qui lui sont chers. Représentant parmi les plus actifs des radicaux-socialistes, il milite en permanence pour ce qu'on appelle à l'époque les Droits de Paris, c'est-à-dire une plus grande liberté dans la gestion de la capitale soumise aux règles strictes de tutelle imposées par la loi de 1871. Il n'est donc pas en prise directe avec le Parlement ni avec le gouvernement. En revanche, il a comme interlocuteurs directs et permanents, les deux préfets en poste à Paris avec lesquels il rentre souvent en conflit. Il subit donc indirectement la politique gouvernementale et les initiatives du Parlement, pas toujours harmonisées avec les vœux du Conseil municipal. Cette première partie du parcours de P. Baudin devrait nous apporter des lumières sur une période peu connue de la vie municipale parisienne. On terminera par ses débuts dans le journalisme, complément essentiel à son activité politique.

### 2.- Deuxième partie : Le député radical-socialiste atypique et conquérant (1898-1909)

Quand le conseiller municipal devient député de Paris, en 1898, la révolution dreyfusienne a commencé. Il s'agit de combattre les ennemis de la République. Ce sont les monarchistes, les nationalistes et d'une manière générale, les cléricaux - y compris les ralliés soupçonnés par Baudin et ses amis de vouloir faire une république catholique. Il sera nécessaire d'étudier en quoi consiste le radical-socialisme de P. Baudin à une époque où le parti n'existe pas.

Son côté atypique va faire de lui le seul ministre radical-socialiste du cabinet Waldeck-Rousseau<sup>2</sup>, auquel il va apporter sa jeunesse à côté de celle de Caillaux, du même âge que lui. C'est pendant cette période qu'il quitte son siège parisien pour se faire élire au cours d'une élection partielle à Belley, dans l'Ain, en 1900.

Il réproouve les moyens employés par Émile Combes dans sa lutte contre les congrégations. Baudin défenseur de la République, oui, mais pas n'importe laquelle. Son

<sup>1</sup> *Histoire des institutions et des régimes politiques*, p. 418 et suiv.

<sup>2</sup> On verra que les radicaux n'acceptent pas avec enthousiasme l'arrivée de Waldeck-Rousseau au pouvoir.

opposition au combisme va le faire exclure du comité exécutif national du parti radical au congrès de Toulouse, en 1904. Baudin milite pour une république démocratique et apaisée après le règlement du problème de la Séparation en 1905. Ce n'est pas le cas dans l'Ain où ses collègues députés sont tous combistes, d'où des frictions fréquentes et un combat de tous les instants pour sa réélection – brillante – de 1906, à Belley.

L'unification des socialistes en avril 1905 va d'ailleurs accentuer une rupture déjà entamée au sein des radicaux par la dissidence d'une partie de l'aile droite qui se rapproche de l'Alliance démocratique<sup>1</sup>. De 1905 à 1909, de Rouvier à Clemenceau, la stabilité de la vie politique est menacée. En 1905 et 1906, Baudin connaît une sorte d'apogée à la Chambre, en étant deux années de suite rapporteur général du Budget.

Après les élections législatives de mai 1906 qui marquent à la fois l'apogée des radicaux sur le plan national et la seconde réélection de P. Baudin à la Chambre, la fin du Bloc interviendra en 1907, année de nombreuses grèves dans le pays, entretenues par la SFIO et la CGT. Le peu de sympathie qu'il éprouve pour Clemenceau (les deux hommes sont tellement différents !) le conduit à délaissier quelque peu l'hémicycle et à se consacrer à la présidence de l'association des journalistes sportifs, à la vice-présidence de l'association des journalistes parisiens et à celle de deux sociétés internationales dont ... une banque, ce qui pour un radical-socialiste est assez original. Nous apprenons, en effet, que P. Baudin est un vrai capitaliste et qu'il est un familier de la bourse. Toutes ces présidences dans des domaines variés montrent un P. Baudin conquérant malgré une modestie apparente et même une grande timidité comme il le reconnaissait lui-même.

Nous suivrons donc, dans cette deuxième partie, le député jusqu'à son entrée au Sénat en janvier 1909.

### 3.- Troisième partie : Le sénateur briandiste et patriote (1909-1917)

Comme l'écrit G. Baal, « de la chute de Clemenceau à la formation du gouvernement Doumergue (décembre 1913), il n'est plus évident qu'on soit encore en République radicale<sup>2</sup>. »

D'ailleurs le mot radical est maintenant rare dans le vocabulaire de Pierre Baudin et n'apparaît plus dans ses professions de foi électorales. Il se fait appeler « républicain ». Le terme est beaucoup plus consensuel et élargit sans aucun doute son électorat provincial. En fait, après avoir porté son attention sur la politique intérieure, il juge que désormais, sa priorité est de défendre la patrie menacée et d'une manière plus générale, le prestige de la France, relevé par la République et qu'il faut non seulement maintenir mais consolider.

Si les ministres radicaux sont souvent majoritaires dans les gouvernements successifs, le président du Conseil n'est pas radical. C'est le cas avec MM. Briand, Poincaré et Barthou, exceptions faites du court intermède Monis et Caillaux entre mars 1911 et janvier 1912. C'est le « radicalisme sur la défensive<sup>3</sup> »

Depuis 1905 et plus encore après 1911, une inquiétude naît chez Baudin et chez beaucoup de Français : la crainte d'une nouvelle guerre avec l'Allemagne. Il en lit la presse

<sup>1</sup> M. Rebérioux, *La République radicale ?*, p. 106.

<sup>2</sup> G. Baal, *Histoire du radicalisme*, p. 54.

<sup>3</sup> *Id.*

germanique quotidiennement et la commente. Ses interventions au Sénat portent toutes la marque de cette inquiétude.

Ses relations avec le monde de l'économie et son patriotisme le conduisent à prendre la présidence de la Ligue maritime dès son accession au Sénat, en 1909. Dans un contexte international de plus en plus menaçant, il est ministre de la Marine des cabinets Briand (pour lequel il a une grande confiance) et Barthou, en 1913. Mais dans la mesure où un plan naval a été voté en 1912, sa marge de manœuvre est assez réduite.

Voulant éviter un retour du Bloc, il accompagne Briand et Barthou, en janvier 1914, dans leur tentative de la Fédération des Gauches qui connaîtra un échec relatif aux élections législatives de mai.

Enfin, la guerre va lui permettre de montrer son patriotisme dans toute sa ferveur avant de mourir de maladie en 1917.

Comme beaucoup d'hommes politiques, Pierre Baudin est un héritier. C'est pourquoi, il faudra exposer avant tout en quoi consiste cet héritage essentiellement républicain ancré profondément à la fois dans la conscience familiale depuis plusieurs générations et dans un département, l'Ain, venu très tôt à la République. C'est l'objet du prologue qui débute notre étude.

Six présidents de la République jalonnent le parcours politique de Pierre Baudin depuis Sadi-Carnot jusqu'à Raymond Poincaré. Trente-cinq cabinets différents, entre avril 1890 et juillet 1917, accompagnent sa vie d'élu.

Le regard perçant de Pierre Baudin s'est porté sans complaisance sur la vie politique, économique, sociale, sportive<sup>1</sup> et culturelle dont il fut un acteur doué, appliqué et sérieux ainsi qu'un témoin attentif<sup>2</sup>. C'est à cet homme à la carrure imposante qu'un jour un président de la République en exercice, a dit : « C'est à vous que je me confierais si jamais un danger sérieux me menaçait. J'estime qu'en une telle éventualité, c'est au milieu des élus du peuple de Paris que le président de la République doit chercher un refuge contre ceux qui tenteraient d'attenter à sa liberté<sup>3</sup>. » Félix Faure s'adressait à Pierre Baudin, président du Conseil municipal de Paris, dans la perspective d'une invasion de l'Élysée par le chef de la Ligue des patriotes, Paul Déroulède et ses troupes.

Nous avons eu envie de connaître davantage cet homme en qui le président de la République semble avoir une totale confiance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nos recherches dans l'Ain, nous ont permis de constater que Pierre Baudin est moins connu que son oncle dans son département d'origine. S'il bénéficie à Nantua, depuis 1934, d'une statue le représentant avec son père Camille, l'ancien maire de la ville, il n'y est pas plus célèbre pour cela. Les jeunes générations – et les moins jeunes – ne semblent pas le connaître.

Dans la presse nationale, il a été parfois confondu avec son homonyme Eugène Baudin, député socialiste du Cher, - ami d'Édouard Vaillant, originaire du même département - qui fit

---

<sup>1</sup> Il sera un collaborateur occasionnel de *l'Auto*.

<sup>2</sup> Il a écrit une vingtaine d'ouvrages sur la politique intérieure et/ou étrangère. (Voir la bibliographie).

<sup>3</sup> Charles Braibant, *Félix Faure à l'Élysée, souvenirs de Louis Le Gall*. Paris. Hachette. 1963, p. 179. Ces paroles non datées n'ont pu être prononcées qu'entre le 3 juin 1896 et le 8 mars 1897.

souvent parler de lui, notamment à l'occasion d'un procès retentissant faisant suite aux manifestations du 1<sup>er</sup> mai 1893<sup>1</sup>.

C'est donc dans l'Ain, d'abord, qu'il faut se rendre pour aller à la recherche de Pierre Baudin où il voit le jour en 1863, héritier d'une très réelle tradition républicaine.

---

<sup>1</sup> Voir notamment, la table du *Temps* des 5 et 6 juin 1893 qui indique Pierre au lieu d'Eugène.

## Prologue

### La République en héritage

Cet héritage républicain dont bénéficie Pierre Baudin lui vient de sa famille et de son département de naissance : l'Ain.

#### A.- Le cadre d'origine : L'Ain et Nantua

Voyons rapidement le cadre géographique dans lequel est né et va vivre en alternance avec Paris<sup>1</sup>, le futur homme politique, né à Nantua, le 21 août 1863.

Le département doit son nom à une rivière qui le traverse du nord-nord-est au sud-sud-ouest pour aller se jeter dans le Rhône après avoir partagé le territoire en deux parties à peu près égales mais tout à fait différentes : le Jura à l'est avec ses montagnes et ses plateaux et à l'ouest, de vastes plaines plus ou moins parsemées de bois ou d'étangs.

Département frontière<sup>2</sup>, il a été formé en 1790 de tout ou partie de quatre pays qui dépendaient de la Bourgogne : la Bresse, le Bugey, la principauté de Dombes et le pays de Gex. Un seul département le sépare de l'Italie (Savoie ou Haute-Savoie). Son chef-lieu, Bourg-en-Bresse, se trouve à 480 kilomètres de Paris. Dans le massif du Jura, le *Crêt de la Neige* culmine à 1 723 mètres, dans le département de l'Ain, à une douzaine de kilomètres au sud-ouest de Gex.

En 1863, l'Ain compte cinq arrondissements : Bourg-en-Bresse, Belley, Gex, Nantua et Trévoux.

Située dans une cluse, à l'est du département, bordée par le lac, à 478-500 m d'altitude, Nantua<sup>3</sup>, est la capitale économique et administrative du Haut Bugey ou Bugey noir, la partie la plus montagneuse et la plus verte de l'Ain, en raison de ses vastes forêts de sapins. Son site est l'un des plus beaux du Jura. Elle est située au pied de la montagne appelée Le Mont (909

---

<sup>1</sup> P. Baudin gardera un vif attachement à ses parents qui habiteront toujours à Nantua. (Sa mère mourra en 1914 et son père ne décèdera qu'en février 1917, la même année que son fils). Ses séjours fréquents dans l'Ain seront répartis entre Nantua (les parents), Belley (son siège de député), Virieu-le Grand (son siège de conseiller général) et Bourg-en-Bresse (le chef-lieu et aussi la ville de certains de ses amis comme Pierre Goujon).

<sup>2</sup> Il est contigu aux cantons de Vaud et de Genève, en Suisse.

<sup>3</sup> Nantua se trouve à 480 km de Paris, 92 de Lyon et 63 de Genève.

m), en face de l'escarpement des Monts d'Ain (1031 m), à l'embouchure de la Doye et du Merloz.

La ville abrite l'église Saint-Michel, dont la construction remonte au Xe siècle et est le plus important spécimen d'art roman de l'Ain<sup>1</sup>. Nantua, sous le Consulat, fait partie des premières sous-préfectures<sup>2</sup> créées par Bonaparte. L'arrondissement comprend 6 cantons et 74 communes.

A l'époque de la naissance de Pierre Baudin, c'est une petite ville d'à peine 3 000 habitants. On y rencontre des scieries, des usines de moulinage de soie, des fabriques de toiles et de cotonnades, une taillerie de diamants.

Nantua fut une cité importante pour la presse régionale au 19<sup>e</sup> siècle. Auguste Arène (1814-1893), ouvrit sous la Monarchie de Juillet une imprimerie qui devint un véritable foyer de culture. Il fonda le *Patriote de l'Ain*, puis *l'Écho de l'Ain* et enfin, *l'Abeille du Bugey* en 1853. Son fils Julien poursuivit dans la voie tracée par son père et Delphine Arène, sa fille, se fit un nom en littérature tout en collaborant à l'entreprise familiale. D'autres journaux ou revues furent imprimés à Nantua chez les Arène : *l'Écrevisse*, de 1886 à 1940, *le Haut-Bugey*, de 1887 à 1909. Louis Cognat, ancien élève de l'École normale supérieure y publia les *Annales nantuauniennes* en 1902.

Sur la place d'Armes devant l'Église a été élevée une statue d'Alphonse Baudin, l'oncle de Pierre, tué sur les barricades à Paris, le 3 décembre 1851. Celui-ci a donné son nom à la petite rue en pente du quartier de la Pierre qui descend vers la place. Au numéro 13, une plaque a été apposée, marquant la maison natale d'Alphonse et de Pierre, 52 ans plus tard. A proximité immédiate se trouvent la sous-préfecture et le tribunal d'instance. Aujourd'hui, la cité semble endormie malgré l'aménagement des abords du plan d'eau et la présence d'un hôtel de bon confort fréquentés par des touristes. Depuis l'esplanade, on jouit d'une belle vue sur le lac d'une profondeur maximale de 45 m et dont la longueur atteint trois kilomètres et la largeur 600 m<sup>3</sup>.

Les Baudin n'apparaissent dans la cité qu'à l'extrême fin du 18<sup>e</sup> siècle ou au début du 19<sup>e</sup>.

## B.- L'héritage familial

Selon *l'Encyclopédie des noms de famille*<sup>4</sup>, Baudin dérive du nom de baptême Baldo, construit à partir de la racine bald qui signifie audacieux. On l'aurait donné à des hommes de mer, de guerre ou d'aventure... Il est relativement répandu, aujourd'hui, dans toute la France, avec une dominante dans l'est du pays et notamment en Saône-et-Loire. Dans l'Ain, les Baudin sont assez nombreux. On en compte aujourd'hui 48 sur la liste des abonnés au téléphone<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Un martyr de Saint-Sébastien de Delacroix y est conservé.

<sup>2</sup> La petite ville sera même en 1848 le siège de la préfecture de l'Ain.

<sup>3</sup> Informations émanant de la *Grande Encyclopédie*, du *Larousse du XIX<sup>e</sup> siècle* et de nos visites sur place.

<sup>4</sup> Archives et Culture. 2002. p. 51.

<sup>5</sup> Auxquels il faut ajouter ceux qui sont sur la liste rouge. Dans les départements voisins, ils sont plus nombreux dans le Rhône (63), en Savoie (85) et surtout en Saône-et-Loire (164), mais seulement 49 dans l'Isère, 39 en Haute-Savoie, 12 dans le Jura.

Pierre Baudin descendrait d'une lignée d'Italiens, les Baldini, originaires de Florence et qui auraient rejoint la région de Lyon avec les armées de François 1<sup>er</sup>, de retour des guerres d'Italie<sup>1</sup>. Le nom aurait été francisé en Baudin. Selon une autre source, un nommé Félix Baudin (ou Baldini) serait parti de Milan à la suite d'un duel pour s'établir à Vienne dans le Dauphiné, à une date non précisée<sup>2</sup>.

Le nom Baudin apparaît dans l'Ain à plusieurs reprises, à partir du 16<sup>e</sup> siècle, sans que l'on puisse attester s'il s'agit de la même famille. On le rencontre en 1529 à Saint-André d'Huiriat dans le canton de Pont-de-Veyle<sup>3</sup> ; à Saint-Jean le Vieux<sup>4</sup> en 1540 ; à Nantua en 1616, à Montluel<sup>5</sup> en 1647<sup>6</sup>.

Le premier de la lignée dont on peut certifier la parenté avec notre Pierre Baudin est Georges-René né à Lyon le 22 janvier 1743<sup>7</sup>, mais décédé à Nantua le 2 janvier 1818 où il était receveur de l'octroi. Il épouse Ursule-Victoire Tournier. Ils ont plusieurs enfants dont Pierre-Camille né en 1779, à Pont-de-Vaux. Celui-ci a eu une vie peu ordinaire. Il est le grand-père paternel de notre héros.

### 1.- La vie romanesque du grand-père Pierre Camille.

Celui que nous appellerons Pierre-Camille s'engage, adolescent, dans la marine militaire<sup>8</sup>. Nous sommes en 1793 : il a 14 ans. Deux ans plus tard, il fait l'objet d'une lettre en date du 8 ventôse an III (26 février 1795) retrouvée au château de Sassenage<sup>9</sup> dont nous extrayons l'essentiel car elle éclaire ce personnage hors du commun. Elle émane de Pont-de-Vaux et est adressée aux « citoyens composant la commission de santé à Paris » Il s'agit d'une attestation précisant que « le citoyen Pierre Baudin, natif de Pont de Vaux, département de l'Ain, âgé de 16 ans, depuis trois années consécutives, travaille à acquérir les connaissances relatives à la chirurgie (sic). Les certificats des citoyens Groguet, officier de santé à Pont-de-Vaux et Pacotte, chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de Tournus, témoignent de l'exactitude et de l'activité qu'il a mis en usage, soit pour son instruction, soit pour le service des malades. Déjà, il fut employé à la satisfaction des officiers de santé en chef Dunaud et Gantet, à l'ambulance de Villefranche lors du siège de Lyon. Désirant se perfectionner dans son art et saisissant tous les moyens par lesquels il peut se rendre utile à la République, il voudrait employer ses faibles talents à essuyer les blessures de nos généreux frères d'armes. Il vous demande, citoyens, à ce qu'il vous plaise vouloir bien accorder et désigner un emploi dans les armées ou dans une ambulance, où il puisse remplir l'objet de ses

<sup>1</sup> Entretien avec M. l'abbé Marion, descendant de Georges Baudin, frère d'Alphonse Baudin. (été 2007).

<sup>2</sup> Arbre généalogique sommaire retrouvé à Sassenage.

<sup>3</sup> Arrondissement de Bourg.

<sup>4</sup> Canton de Poncin (arrondissement de Nantua).

<sup>5</sup> Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trévoux (à l'époque de Baudin), aujourd'hui de Belley.

<sup>6</sup> *Note sur l'ancienneté des familles du département de l'Ain par un dombiste*. Bourg. 1878.

<sup>7</sup> Nous possédons son certificat de baptême (paroisse Sainte-Croix de Lyon).

<sup>8</sup> Les exemples de deux fils de Pont-de-Vaux, engagés volontaire de l'Ain pendant la Révolution, en 1791, ont peut-être donné envie à Pierre Camille de les imiter : il s'agit de Barthélémy Joubert, né en 1769 comme Bonaparte et de Claude Marie Joseph Pannetier. Le second sera d'ailleurs l'aide de camp du premier qui sera tué, brillant général à Novi en 1799. Pannetier deviendra général lui aussi, et ayant eu la chance de vivre, sera même comte d'empire et, sous la Monarchie de Juillet, comte de Valedotte. Il mourra à Pont-de-Vaux en 1843.

<sup>9</sup> Carton en cours de classement (papiers P. B-S)

vœux. Il ne cessera de renouveler tous ses efforts pour bien mériter de sa patrie et obtenir la bienveillance de ses supérieurs. »

Cette demande ne reste pas sans réponse puisque l'année suivante, Pierre Camille participe à l'expédition d'Irlande en 1796, sous les ordres de Hoche. On le retrouve ensuite à Brest, officier de santé à l'hôpital principal de la Marine où lui arrive une lettre de son père en date du 22 vendémiaire an VI (13 octobre 1797) :

« Mon cher fils,

(...) ton cousin Georges, de Nantua, vient de nous venir voir pour nous faire ses adieux, il part pour l'armée d'Italie. Il m'a chargé de te dire bien des choses de sa part. Adieu, mon cher fils, je t'attends avec impatience et suis pour la vie le meilleur de tes amis<sup>1</sup>. »

Puis Pierre Camille est désigné comme aide-chirurgien militaire à bord d'une frégate et accompagne Bonaparte en Égypte. Sa vie ressemble alors à un roman. Lors de son retour d'Égypte, après la bataille d'Aboukir, il est capturé par les Turcs. Emmené à Constantinople, il met à profit ses études de chirurgie en s'occupant des Français qu'il retrouve en grand nombre, malades ou blessés dans les bagnes. Il se dévoue pour ses compatriotes en créant, grâce à l'appui du consul de Hollande, un petit hôpital d'une vingtaine de lits. Le pacha de Constantinople l'invite alors à prendre la direction des hôpitaux de la ville. Il se consacre à cette tâche pendant quatre ans. Libéré en 1801, il rejoint la France et est nommé chirurgien-major dans un hôpital à Paris. Il y reste le temps d'y être reçu médecin puis se dirige vers son département d'origine. En 1802, il dirige l'hôpital de Nantua. La même année, il se marie le 28 avril avec Marie Marthe Martine Barbe originaire également de Nantua. En 1814, il est chargé des fonctions de maire de sa ville. Très patriote – ce sera une constante de la famille – il se fait remarquer par sa fermeté face à l'ennemi autrichien qui occupe Nantua. D. Saint-Pierre<sup>2</sup> rapporte qu'en mars 1815, il fait partie avec son collègue J. F. Béatrix et l'avocat César Bonnet de la délégation envoyée à Paris pour saluer le retour de l'empereur. Durant les Cent-Jours, Pierre Camille devient administrateur de l'arrondissement de Nantua et remplace le baron de Chaponay<sup>3</sup> à la mairie jusqu'au 15 juillet. Il meurt le 5 avril 1853 après avoir eu trois épouses et six enfants.

La première, Marie Barbe, née à Nantua en 1785, lui donne trois enfants : Georgette née en 1807, qui meurt la même année, Georges, né en 1808, qui sera docteur en droit et avoué à Nantua et vivra jusqu'en 1880<sup>4</sup>, et Jean-Baptiste-Alphonse-Victor, né le 23 octobre 1811, le futur héros des barricades (voir plus loin) qui meurt, comme on sait, le 3 décembre 1851.

La deuxième épouse, Agathe Baron, née à Meximieu, en 1800, lui donne également trois enfants. Ce sont Camille, un garçon, le père de notre héros. Né en 1827, il mourra la même année que son fils Pierre, le 1<sup>er</sup> février 1917, à 89 ans. Puis viennent Paul (1828-1854), célibataire, notaire et avoué comme son demi-frère Georges et Adèle (1830-1865) qui sera religieuse de la Visitation à Gex.

---

<sup>1</sup> Papiers P. B-S.

<sup>2</sup> *Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain.*

<sup>3</sup> Nommé maire de Nantua lors de l'arrivée des Autrichiens, le 3 mai 1814.

<sup>4</sup> Il sera candidat aux élections législatives à Paris en 1869, dans la 5<sup>e</sup> circonscription et sera largement battu. (voir plus loin).

Enfin, la troisième épouse Marie Alleyre, née en 1794, veuve de Philibert Auger, de Lagnieu, ne lui donne pas d'héritier. Elle meurt en 1856<sup>1</sup>.

Revenons sur les trois membres de la famille qui auront le plus d'influence sur Pierre Baudin par leur héritage politique : son père Camille et ses oncles : Jean-Baptiste-Alphonse qu'il n'a pas connu mais qui va rendre célèbre le nom de Baudin dans la France entière et le frère de celui-ci, Georges qui sera candidat au Corps législatif, à Paris, en 1869. Il est d'ailleurs hors de doute que dans une certaine mesure – ses ennemis politiques l'ont souligné à plaisir – Pierre Baudin bénéficiera à ses débuts électoraux de la notoriété de son oncle martyr républicain dans les milieux populaires de sa circonscription parisienne et plus tard quand il sera candidat dans son département d'origine.

## 2.- L'oncle Alphonse, héros des barricades de décembre 1851

Commençons donc chronologiquement par l'oncle Jean-Baptiste-Alphonse-Victor, l'aîné puisque né le 23 octobre 1811<sup>2</sup>. On l'appelle le plus souvent Alphonse. Il fait ses études d'abord au collège de Nantua de 1821 à 1827. Mais c'est à Lyon, au collège royal (l'actuel lycée Ampère) qu'il obtient son diplôme de bachelier ès-lettres en juillet 1828. La même année, il devient bachelier ès-sciences, en novembre, à Grenoble, pour faire ensuite médecine. Il est à Lyon quand éclate la révolution de 1830. Il n'a pas 19 ans et s'enthousiasme lors des Trois glorieuses. Le 19 septembre 1830, à Nantua, lors d'un banquet, on chante une chanson patriotique de sa composition qui commence ainsi : « Un nouvel astre a brillé dans les cieux... »

Comme son père, il a le goût de la médecine. Pour l'aider, il postule la place de chirurgien-élève à l'hôpital militaire d'instruction du Val de Grâce dès 1831. Il est ensuite promu à Toulon et enfin à Strasbourg jusqu'en janvier 1835. Le 26 juin 1837, il obtient son diplôme de médecine et il est affecté au 3<sup>e</sup> bataillon de zouaves en Algérie où il reste un an et où il rencontre Cavaignac alors chef de bataillon.

Il démissionne le 2 avril 1838, fait un court séjour dans l'Ain et s'installe à Paris, médecin à Montmartre comme le fera plus tard Clemenceau. En contact quotidien avec le monde ouvrier, il peut apprécier à sa juste valeur la vie des humbles. Ses idées généreuses en sortent raffermies. En juin 1842, il adhère à la loge maçonnique *Le Temple des Amis de l'Honneur français*. Il lui arrive de fréquenter Michelet, Quinet, originaire de l'Ain lui aussi, et même Lamennais.

Le 23 avril 1848, il est candidat à la Constituante dans l'Ain. Son programme est clair : « Républicain dès mon enfance, je demande l'éducation nationale gratuite et obligatoire (...), l'organisation progressive du travail industriel et agricole ..., l'abolition de l'esclavage, la liberté absolue des associations et de la presse. » Il échoue, n'étant que 14<sup>e</sup> sur 9 élus. Son homonymie avec le monarchiste Bodin de Montribloud, qui a été élu (8<sup>e</sup> sur 9), lui a sans doute coûté de nombreuses voix. Cavaignac lui propose le ministère de l'Instruction publique qu'il refuse.

---

<sup>1</sup> En plus de nos recherches personnelles aux archives de Lyon et dans l'Ain, nous devons des renseignements précieux sur cette généalogie aux dossiers de la famille Arène obligeamment prêtés par Mme Arène de Nantua et à l'ouvrage de M. Pierre Foras sur Alphonse Baudin (voir bibliographie).

<sup>2</sup> Pour les années de jeunesse d'Alphonse, nous renvoyons à la thèse (de médecine !) de Pierre Foras.

Les battus d'avril organisent le 5 juin une manifestation dont l'échec va entraîner l'arrestation et l'exil des meneurs dont Blanqui. Mais Baudin se présente aux élections du 13 mai 1849 et cette fois, est élu (5<sup>e</sup> sur 8) avec 46 739 voix, entrant à la Législative<sup>1</sup> où il rejoint son compatriote Edgar Quinet, déjà élu l'an dernier à la Constituante, et siège avec les Montagnards. En 1850, il s'élève contre les pouvoirs des préfets qui peuvent révoquer les instituteurs.

Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il se retrouve avec une soixantaine de Montagnards et Victor Hugo, rue Blanche. Avec le célèbre poète, Baudin rédige le manifeste mettant hors la loi Louis-Napoléon Bonaparte. Des barricades s'élèvent faubourg Saint-Antoine malgré la lassitude des Parisiens.

La troupe survient. Quelques députés dont Victor Schoelcher et Baudin essaient de parlementer mais l'armée tire et tue Baudin et un ouvrier qui se trouvaient sur les barricades, le 3 décembre. L'annonce de ces deux morts provoque la levée d'autres barrières avant que l'insurrection ne soit écrasée le lendemain.

A une femme qui se posait la question devant Baudin de savoir si les ouvriers devaient se faire tuer pour que les députés conservent leurs 25 francs par jour d'indemnités, il aurait répondu : « Restez et vous verrez comment on meurt pour 25 francs ». Son corps est transporté à l'hôpital Sainte-Marguerite où son frère Camille vient le reconnaître avant de le faire inhumer au cimetière Montparnasse.

Bien que *l'Histoire d'un crime* ne soit pas un modèle de rigueur historique, on peut relire la deuxième partie – La lutte – et le chapitre intitulé : Le cadavre de Baudin. La prose de V. Hugo est toujours très suggestive, comme par exemple ce portrait du représentant de l'Ain quand il était à la tribune : « Sa parole, hésitante dans la forme, était énergique dans le fond. Il siégeait à la crête de la montagne. Il avait l'esprit ferme et les manières timides. De là dans toute sa personne, je ne sais quel embarras mêlé à la décision. (...) Baudin penchait la tête sur son épaule, écoutait avec intelligence et parlait avec une voix douce et grave. Il avait le regard triste et le sourire amer d'un prédestiné<sup>2</sup>. »

Pour entrer un peu plus avant dans la psychologie du personnage, il suffit de citer quelques extraits de lettres à son père ou à son frère Georges, son aîné de trois ans.

« Ma piété filiale, mon dévouement sans borne ou plutôt mon idolâtrie pour mon père... Je te supplie de croire que ma vie à donner pour toi ne me paraîtrait même pas un sacrifice<sup>3</sup>. »

Après le décès de la deuxième épouse de son père, le 15 janvier 1836, il écrit à Georges le 20 janvier : « Faisons de toutes les bribes de notre avoir une masse commune et que là, les trois petits enfants<sup>4</sup> puisent éducation et bien-être. Qu'ils deviennent presque nos propres enfants et que leur avenir nous soit plus cher que le nôtre... Je fais d'avance tous les sacrifices. »

Quand son père se marie avec sa troisième épouse, en 1840, il lui écrit, le 20 octobre : « Il m'est bien doux de posséder la certitude qu'une protection est désormais acquise à l'enfance et à la jeunesse de mes frères et de ma sœur. Dans le triste présent qui m'étreint,

<sup>1</sup> Situation inverse de l'an dernier : son homonyme Bodin est cette fois battu (11<sup>e</sup> pour 8 places).

<sup>2</sup> V. Hugo, *Histoire d'un crime*, p. 117

<sup>3</sup> Lettre du 12 mars 1836.

<sup>4</sup> Il s'agit de Camille, né en 1827, Paul, né en 1828 et Adèle, née en 1830. Ils ont respectivement 9, 8 et 6 ans. Alphonse se souvient qu'il a perdu lui aussi sa mère très jeune : il avait 9 ans.

dans le sombre avenir qui doit m'épouvanter à si juste titre, je souffrais pour eux encore plus que pour moi, car j'avais l'affreuse conviction que dans l'impossibilité de pourvoir à mes propres besoins les plus pressants, il ne me serait pas permis de leur tendre une main fraternelle. »

Parmi beaucoup d'autres, prenons une dernière lettre écrite au moment du choléra à Paris. Elle est antérieure aux précédentes et est destinée à son père et à lui faire plaisir...

« Je pourrais dire que personne n'a plus que moi à Paris n'a mis plus d'assiduité à suivre le choléra et que personne n'a eu plus de succès dans le traitement... Nous avons traité à Courbevoie 148 cholériques et nous en avons perdus 20. Pas un seul professeur, pas un médecin de Paris ne pourraient donner des résultats aussi avantageux dépourvus des moyens les plus nécessaires. J'attribue nos succès à ce que nous étions là jour et nuit<sup>1</sup>. »

Pendant 17 ans, il n'est plus question de la mort de Baudin. Puis en 1868, Ténot évoque le personnage dans son livre *Paris en décembre 1851*. L'émotion soulevée par ce souvenir conduit le 2 novembre de cette même année<sup>2</sup> à des manifestations populaires sur la tombe de Cavaignac et sur celle, retrouvée, du courageux député de Nantua. Des discours sont prononcés<sup>3</sup> et on décide de revenir, le 3 décembre suivant, pour l'anniversaire de la mort de Baudin. Delescluze, qui vient de créer le *Réveil* en juillet 1868, décide d'ouvrir une souscription pour élever un monument à Alphonse Baudin. Il écrit à son confrère Alphonse Peyrat, rédacteur en chef de *l'Avenir national*, une lettre publiée dans le numéro du 4 novembre et dans laquelle il lui demande d'annoncer cette souscription en leur nom commun. Une première liste<sup>4</sup>, qui sera suivie par d'autres, est publiée dès le lendemain et comporte des noms prestigieux : depuis les exilés comme Victor Hugo ou Louis Blanc jusqu'à Garnier-Pagès, Crémieux, Locroy ou Clemenceau, Schoelcher, Jules Vallès, etc. Des centaines de personnalités souscrivent et pas seulement des républicains purs et durs. On note des orléanistes, comme *le Journal de Paris* et son rédacteur en chef J. J. Weiss et même Antoine Berryer, ancienne « parure du parti légitimiste », membre de l'Académie française, qui meurt quelques jours après avoir envoyé son obole<sup>5</sup>.

Mais, dès le 6 novembre, les promoteurs de cette souscription – Delescluze, Peyrat et son rédacteur en chef Charles Quentin, suivis par Challemel-Lacour, directeur de *la Revue politique* et Duret - sont traduits en justice pour excitation à la haine du gouvernement. C'est alors que Gambetta, défenseur de Delescluze, prononce quelques jours plus tard, à l'occasion du procès, un virulent discours contre le 2 décembre qui va inaugurer sa fortune politique. Les initiateurs de l'affaire sont cependant condamnés à de la prison ou à des amendes.

Le 3 décembre, comme prévu, une manifestation se déroule au cimetière Montmartre, mais elle regroupe surtout des blanquistes dont certains seront poursuivis.

Quatre ans après, le 3 décembre 1872, on inaugure le monument projeté par Delescluze et ses amis à la suite de la manifestation du 2 novembre 1868. Les journaux conservateurs n'en parlent pas. Mais *le Rappel* écrit : « Dans les circonstances présentes, on avait cru devoir

<sup>1</sup> Nous devons ces lettres à Mme la marquise Pierrette Bérenger-Sassenage, la fille aînée de Pierre Baudin qui les a mises à disposition de la revue *Visages de l'Ain* (avril-mai-juin 1953, n°22, p. 10 et suiv.).(Papiers P. B-S.)

<sup>2</sup> L'année précédente, les militants républicains s'étaient recueillis, à cette date, sur la tombe de Godefroy Cavaignac dans le même cimetière.

<sup>3</sup> Voir Alexandre Zévaès, *Les débuts de la République et le procès Baudin*, p. 29 et suiv.

<sup>4</sup> Voir *le Réveil* à partir du 5 novembre 1868.

<sup>5</sup> *Id*, p. 40.

éviter toute manifestation qui aurait pu servir de prétexte aux monarchistes pour calomnier les républicains. La famille et quelques amis seulement avaient été prévenus<sup>1</sup>. »

Seize ans plus tard, le 22 septembre 1888, sous la République consolidée, une statue de bronze d'Alphonse Baudin est élevée sur la place d'Armes de Nantua<sup>2</sup>. Elle est inaugurée par le ministre des Travaux publics Deluns-Montaud, accueilli par le frère d'Alphonse, Camille, alors maire de la ville. Dans la nombreuse assistance, on peut distinguer des Parisiens comme Jacques, le président du Conseil général de la Seine, et MM. Joffrin, Maury et Champoudry représentant le Conseil municipal de Paris<sup>3</sup>.

Le 2 décembre 1888, sur l'initiative du Conseil municipal de Paris, une nouvelle manifestation a lieu au cimetière Montmartre sur la tombe de Baudin dans le but d'appeler les Parisiens à faire échec au boulangisme. Pierre Baudin y participera comme on le verra plus loin<sup>4</sup>.

L'année suivante, le 4 août 1889, les cendres du martyr du 3 décembre sont transférées du cimetière Montmartre au Panthéon, en même temps que celles de Carnot, de Marceau et de La Tour d'Auvergne.

Le dévouement au bien public d'Alphonse Baudin se retrouve dans le caractère de son frère Georges et de son demi-frère Camille.

### 3.- L'aventure parisienne de Georges Baudin

Dans la foulée des événements de 1868 et du procès Baudin, il était tentant de remettre en selle un membre de la famille du député de Nantua à l'occasion des élections législatives de mai-juin 1869. (Alphonse avait deux frères dont on savait qu'ils étaient de vrais républicains.) Delescluze, toujours lui, avance, dans un premier temps, le nom de son frère aîné Georges, né en 1808, du même mariage et avoué à Nantua, dans les neuf circonscriptions de Paris... Cela faisait beaucoup. Georges Baudin n'est ni Thiers ni Gambetta ! On s'en tient à la 5<sup>e</sup> circonscription<sup>5</sup>. Elle comprend le quartier des Archives (3<sup>e</sup> arrondissement), de Saint-Gervais et de l'Arsenal (4<sup>e</sup>) et tout le 11<sup>e</sup> arrondissement, c'est-à-dire des quartiers où Alphonse Baudin était supposé être le plus populaire puisqu'ils abritaient l'endroit où était tombé le député de l'Ain : le faubourg Saint-Antoine. (C'est d'ailleurs, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement que Pierre, en 1898, obtiendra son premier succès aux législatives.)

Georges Baudin se présente donc dans la 5<sup>e</sup> circonscription de la Seine le 24 mai 1869 pour les dernières élections législatives du Second Empire. Cela ne fait pas plaisir à tout le monde... Ainsi, *la Patrie*, écrit le 20 mai : « Paris en serait réduit à aller chercher pour le

<sup>1</sup> *Le Rappel* du 5 décembre 1872. Selon ce journal, « le socle du monument est de M. Léon Dupré et se compose d'une plateforme de granit de Normandie formant gradins et d'une pierre tombale monolithe en granit de Flandre. Le socle porte l'inscription suivante : A Alphonse Baudin. Mort en défendant le Droit et la Loi. Le 3 décembre 1851. La statue en bronze est de M. Aimé Millet. Baudin étendu sur un lit de marbre, meurt en touchant de sa main gauche ses insignes de représentant du pays. Cette statue dont la tête a la ressemblance d'un portrait, est d'un caractère énergique et saisissant. »

<sup>2</sup> Les Allemands s'en emparèrent en 1942. Une nouvelle statue – en pierre – fut installée et inaugurée au même endroit le 7 juin 1953. La cérémonie était présidée par le président du Conseil de la République, Gaston Monnerville.

<sup>3</sup> *Le Radical* du 24 septembre 1888.

<sup>4</sup> Georges Baudin était décédé en 1880.

<sup>5</sup> *Le Réveil* du 17 avril 1869.

représenter, des Baudin à Nantua, des Gambetta à Cahors et des Bancel<sup>1</sup> en Belgique, des hommes qui ne représentent aucun des grands intérêts de la cité parisienne et pas même la classe ouvrière au nom de laquelle ils affectent de parler ! »

Il a des concurrents très sérieux : Garnier-Pagès et Raspail. *Le Figaro* se moque de l'âge des candidats précisant que le premier a 72 ans, le deuxième, 74 et Georges Baudin 69, ce qui en vieillit deux sur trois<sup>2</sup>. C'est selon le journal, « la circonscription des invalides<sup>3</sup> » !

Le frère d'Alphonse a des chances bien réduites. Mais il fait sa campagne comme il peut. Contrairement à bien d'autres candidats – ils sont huit dans sa circonscription – il n'est pas hué lors des réunions, sans doute protégé par son nom, mais laisse plutôt les assistants indifférents<sup>4</sup>.

Début mai, (le 6 ou le 7) il est en réunion aux Folies-Belleville où il passe une soirée pénible. On lui reproche de n'avoir pas fait enterrer son frère (alors que c'est Camille, l'autre frère qui s'en était chargé), de n'avoir pas protesté lors de sa mort violente et même d'avoir été acquitté par les conseils de guerre de 1852<sup>5</sup>... Quelques jours plus tard, il se présente à ses électeurs lors d'une autre réunion, fait un discours que *le Figaro* trouve « honorable », mais qui « fait peu d'effet » car l'assemblée est composée majoritairement de partisans de Raspail<sup>6</sup>. Le 14 mai, 3 000 personnes vont écouter Raspail au cirque Napoléon. Selon *la France* du 19 mai, Georges Baudin n'est soutenu que par *le Rappel*, alors que *le Siècle*, *le Temps* et *la Liberté* poussent Garnier-Pagès.

Georges Baudin est largement battu au premier tour par les deux leaders. Raspail obtient 14 689 voix au premier tour contre 14 135 à Garnier-Pagès et ... 679 à Baudin<sup>7</sup>. Au second tour, le 6 juin, Garnier-Pagès l'emporte par 19 481 voix contre 14 681 à Raspail.

Son demi-frère, Camille, le père de Pierre, va, lui, rester prudemment à Nantua pour faire son chemin en politique, avec plus de modestie mais sur une longue durée.

#### 4.- Camille Baudin, le père de Pierre : un républicain exemplaire

Camille sera médecin comme Alphonse et aura également le virus de la politique comme ses deux frères. Né le 17 juin 1827 à Nantua, il est le benjamin. Il a 16 ans de moins qu'Alphonse et 19 de moins que Georges. Ils auront cependant un point commun dans leur enfance : le malheur de perdre trop tôt leur mère, différente comme on sait. Deux avaient neuf ans, le troisième douze ans.

<sup>1</sup> Désiré Bancel, né en 1822, en Ardèche, avait été élu député montagnard de la Drôme, à la Législative en 1849. Après décembre 1851, il avait été contraint de s'exiler en Belgique. Il sera réélu, mais à Paris, en cette année 1869.

<sup>2</sup> En réalité, Garnier-Pagès avait 68 ans, Raspail, 75 et G. Baudin 61.

<sup>3</sup> *Le Figaro* du 8 mai 1869.

<sup>4</sup> *La Liberté* du 8 mai 1869 écrit : « La candidature de Georges Baudin a été accueillie avec froideur ». Il s'agissait d'une réunion aux Folies-Belleville, le 7 mai, où il était confronté à Raspail et Garnier-Pagès. Le 12 mai, le même journal écrit : « Il parvient à se faire écouter et même à se faire applaudir mais la majorité du public ne va pas majoritairement vers lui. »

<sup>5</sup> *Le Figaro* du 8 mai 1869.

<sup>6</sup> *Le Figaro* du 13 mai.

<sup>7</sup> Ce qui fait écrire *au Figaro* du 26 mai que *le Réveil* « l'a fait venir de Nantua par le coche pour lui faire obtenir obtenir 500 voix. »

Bachelier ès lettres le 13 novembre 1848, bachelier ès sciences physiques le 15 avril 1850, Camille est docteur en médecine le 28 août 1855<sup>1</sup>. Il suit donc les traces d'Alphonse. Son dévouement sera identique, c'est-à-dire exceptionnel. « Dans la vie privée comme dans la vie publique, c'était une conscience », dira à son décès Alexandre Bérard<sup>2</sup>. Il adore sa petite cité de Nantua qu'il ne quittera jamais. En réalité, il gagne rudement sa vie en sillonnant la montagne pour aller soigner ses patients jusqu'à un âge très avancé.

En 1861, il est médecin à l'hôpital de Nantua et le restera jusqu'en 1910, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 83 ans ! En 1869, il a été envoyé en mission en Côte d'Or où sévissait le choléra.

En 1869, il est conseiller d'arrondissement et présidera ce conseil pendant 10 ans de 1871 à 1881. En 1876-1877, il fait fonction de sous-préfet pendant six mois.

Il entre au conseil municipal de Nantua en 1880 et est nommé maire de Nantua par décret du 12 février 1881. Rappelons qu'après la chute de Thiers, le 24 mai 1873, le président Mac Mahon avait, dès le lendemain, défini la politique du ministère de Broglie : « Avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée qui sera toujours l'esclave de la Loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société<sup>3</sup> ». Une des directions du ministère est de renoncer à la décentralisation car elle pourrait bénéficier aux républicains. Le 20 janvier 1874, « malgré les réticences de la majorité de l'Assemblée, le chef de l'État et les préfets reçoivent le droit de nommer les maires dans toutes les communes<sup>4</sup> », contrairement aux dispositions de la loi de 1871.

Malgré ces mesures hostiles aux républicains, Camille Baudin est cependant désigné comme maire. C'est dire si le préfet avait tenu compte de sa popularité pour présenter sa candidature au président de la République. Mais il passe pour un républicain modéré.

Quatre ans plus tard, il est bien élu maire de sa ville natale, le 26 avril 1885 avec 14 voix sur 19 votants. Une loi du 28 mars 1882 avait rendu à tous les conseils municipaux le droit d'élire leurs maires dès avant celle du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale. En mai 1885, le sénateur Mercier le remplace. Mais il reste conseiller municipal jusqu'à sa démission en 1900. Il est cependant réélu en 1904 et est battu en 1908.

Camille Baudin a été un administrateur scrupuleux, dévoué, prévoyant. On cite souvent sa réalisation la plus remarquable: le groupe scolaire très bien conçu et agréable à vivre par sa clarté et son caractère attrayant.

Il siège longtemps au conseil général où il est élu en 1881 et qu'il quitte seulement en 1910. Il en sera un moment le vice-président (son fils Pierre viendra l'y rejoindre en 1902). Il en sera jusqu'à sa mort, le président de la commission départementale, position clé s'il en est au sein de cette assemblée. Officier de la Légion d'honneur<sup>5</sup> et de l'Instruction publique<sup>6</sup>,

---

<sup>1</sup> Papiers de P. B-S.

<sup>2</sup> Une grande partie des renseignements sur Camille provient – outre ceux recueillis à Sassenage – du discours de Bérard publié dans le *Courrier de l'Ain* du 5 février 1917. Camille était décédé le 1<sup>er</sup> février et son épouse trois ans auparavant.

<sup>3</sup> Voir J. M. Mayeur, *Les débuts de la Troisième République*, p. 27.

<sup>4</sup> Id, p. 28.

<sup>5</sup> Décret du 8 janvier 1910 (A. N. L 0140057). Il était chevalier du 31 décembre 1895. (id).

<sup>6</sup> En 1890.

Camille Baudin était unanimement apprécié par ses concitoyens. Son dévouement aux pauvres et aux déshérités semble indiquer qu'il s'agit d'une caractéristique de la famille. Retenons ce passage de *l'Abeille du Bugey* « Il aimait les grandes idées, la liberté, les belles fleurs, son foyer, sa compagne admirable, son fils dont il était si fier. Il vivait simplement et mourut de même. Mais, est-il bien mort ? Dans les foyers de nos montagnes – au souvenir fidèle et sûr – sa personnalité est toujours évoquée et son nom prononcé avec tant de reconnaissance que cette belle figure demeure<sup>1</sup>... »

Il s'est marié à Mélanie Marie Jacquet, née en 1831 à Nantua. Elle est la fille de Julien Jacquet, négociant dans la même ville. Le couple aura une fille, Rose-Marie, qui décèdera en 1872 à l'âge de 16 ans<sup>2</sup>. Sept ans après sa sœur, Pierre Baudin voit le jour le 21 août 1863<sup>3</sup> à Nantua.

### C.- La jeunesse de Pierre Baudin

Le premier point commun de tous ces Baudin (oncles, père et fils) est la fréquentation du collège universitaire de Nantua dont il faut dire deux mots. Aujourd'hui collège et lycée Xavier Bichat<sup>4</sup> du nom d'un de ses plus brillants élèves, cet établissement à une histoire intéressante. Il a été créé en 1643 par les missionnaires de l'ordre des Joséphistes fondé à Lyon par un laïc profondément religieux : Jacques Crétenet. Dès cette date les Joséphistes viennent évangéliser la région. Ils s'installent à Nantua. En fait, ils ont le monopole de l'enseignement secondaire jusqu'à la Révolution dans ce qui sera plus tard le département de l'Ain. Le collège qui assure les deux cycles du secondaire, bénéficie rapidement d'une bonne réputation. On y compte jusqu'à 300 élèves dont une centaine de pensionnaires. Les effectifs diminueront après la chute de l'Ancien régime. Au 19<sup>e</sup> siècle, l'ordre de grandeur oscille entre 70 et 150 élèves. A la veille de la Troisième République, en 1870, il y a 119 élèves. Au moment où Pierre Baudin entre dans l'établissement, en 1873 et jusqu'à sa sortie en 1880, l'effectif semble être près de son maximum. (Celui-ci est atteint en 1884 avec 177 élèves, point culminant du siècle<sup>5</sup>).

Pierre Baudin est le meilleur élève de sa classe. Chaque année, il obtient le prix d'excellence et divers autres prix, notamment en latin. Grâce à *l'Abeille du Bugey et du pays de Gex*<sup>6</sup>, nous suivons sa scolarité au collège universitaire de Nantua comme on l'appelle à l'époque.

En sixième, en dehors de l'excellence, il obtient les prix de thème latin, version latine, analyse latine et histoire-géographie<sup>7</sup>.

En cinquième, il reçoit les mêmes prix sauf l'histoire-géographie<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> *L'Abeille du Bugey* du 9 septembre 1933 à l'occasion de l'inauguration du monument le représentant avec son fils Pierre.

<sup>2</sup> Papiers P. B-S.

<sup>3</sup> La même année que Joseph Caillaux, Gaston Doumergue, René Viviani, Pierre de Coubertin...

Barrès et Briand sont nés l'année précédente, en 1862 et Lucien Herr, l'année suivante, en 1864. En 1859, Dreyfus, Jaurès et Millerand avaient vu le jour. En 1860, c'était Poincaré. Une génération qui va compter...

<sup>4</sup> Bichat avait fréquenté l'établissement bien que natif de Thoirette dans le Jura.

<sup>5</sup> Voir « *Un bahut de 350 ans, une amicale de 100 ans* ». Collège-Lycée Xavier-Bichat de Nantua. 1993.

<sup>6</sup> Les archives de l'établissement ont brûlé pendant la dernière guerre.

<sup>7</sup> *Abeille* du 9 août 1874.

<sup>8</sup> *Abeille* du 8 août 1875.

En quatrième, il est toujours lauréat en thème latin mais ajoute le thème grec<sup>1</sup>.

En troisième, à l'excellence, comme chaque année, il ajoute le thème latin et la récitation, ce qui n'est pas négligeable pour un futur homme politique<sup>2</sup>.

En seconde, il n'a que l'excellence, son camarade et concurrent le plus sérieux, Joseph Hugonnet, a raflé les prix de composition latine, de version latine et de composition française. Mais Pierre s'est avéré, comme d'habitude, le plus régulier sur l'ensemble des matières<sup>3</sup>.

En première, qu'on appelle rhétorique, il obtient le premier prix de version grecque<sup>4</sup>.

Nous n'avons pas d'informations sur la terminale<sup>5</sup>, ce qui est bien dommage car le professeur de philosophie s'appelle Charles Dupuy... Les deux hommes se retrouveront en 1898 quand Baudin sera élu député et Dupuy président du Conseil pour la quatrième fois.

Son condisciple et camarade Francisque Allombert, futur député comme Pierre Baudin et qui restera son ami jusqu'à sa mort en 1903, disait qu'il était au collège « un enfant très doux, très sensible, très appliqué. Mon affection pour lui, véritablement voyante, sut prédire à son adolescence l'avenir qui s'est ouvert<sup>6</sup>. »

Après son baccalauréat es lettres obtenu le 30 avril 1881, P. Baudin « monte à Paris » selon la formule consacrée et s'inscrit à l'école de droit. Dans la capitale, il retrouve Allombert, plus âgé que lui et qui lui sert de mentor.

« Je fus certainement le premier, écrit son ami, à qui il vint demander, tout jeune étudiant en droit, la bienvenue parisienne – je la lui souhaitais de tout mon cœur et je fus son aîné au Quartier Latin. Je rangeais avec lui ses premiers livres dans sa petite chambre de la Montagne-Sainte-Genève, sur la place du Panthéon. La fenêtre étroite ouvrait juste au-dessus de la statue méditative de Jean-Jacques Rousseau. On s'oubliait là pendant des heures à déclamer les pages inspirées de Michelet ; on faisait résonner dans la chambrette les apostrophes éloquentes de Louis Blanc ! Pierre Baudin fut un étudiant laborieux – très fidèle à ses cours et à toutes les conférences de l'École, mais aussi un excellent camarade. »

Les étudiants se retrouvaient à la table « de la vieille pension de la rue du Four » et Baudin y allait « de son éclat de rire jeune et sonore », selon d'Allombert.

Celui-ci précise: « Lorsque chaque mois, nous nous réunissions à la pension L..., entre enfants de l'Ain, il n'était pas le moins cordial mais parlait peu. Le docteur Baudin, son père, lui avait fait une enfance sévère et sur lui semblait toujours planer l'histoire de son oncle tué sur les barricades le 3 décembre 1851<sup>7</sup>. »

Sa première inscription à l'École de Droit date du 10 novembre 1882 et il en prendra douze, - chiffre obligatoire pour obtenir la licence<sup>8</sup> - la dernière datant du 9 mai 1885<sup>1</sup>. Au

<sup>1</sup> *Abeille* du 13 août 1876.

<sup>2</sup> *Abeille* du 12 août 1877.

<sup>3</sup> *Abeille* du 11 août 1878.

<sup>4</sup> *Abeille* du 10 août 1879.

<sup>5</sup> Le journaliste de l'*Abeille* du 8 août 1880 – qui n'a sans doute jamais obtenu de prix – a oublié d'indiquer le palmarès de l'année après les discours officiels...

<sup>6</sup> Extrait du *Journal de l'Ain* du 1<sup>er</sup> août 1917.

<sup>7</sup> Le *Courrier de l'Ain* du 25 juin 1899.

<sup>8</sup> A l'époque, il faut deux ans de cours pour le baccalauréat en droit, trois pour la licence. Un examen de 1<sup>ère</sup> année doit être subi après la 4<sup>e</sup> inscription et avant la 5<sup>e</sup>. L'examen de 2<sup>e</sup> année doit avoir lieu après la 8<sup>e</sup> et avant la 9<sup>e</sup>. La 3<sup>e</sup> année, l'examen ne peut être subi qu'après la 12<sup>e</sup> inscription. Tout candidat qui a mérité une boule noire et trois boules rouges-noires est ajourné.

début, il habite chez son oncle Antoine Baudin qui est médecin, 5 boulevard Magenta. Puis, au bout de quelques mois, il déménage pour le 11, place du Panthéon, comme on vient de le voir avec Allombert. Mais il y reste peu de temps et va se fixer presque jusqu'à la fin de ses études au 14 rue de l'Odéon. Sa dernière demeure d'étudiant est au 9 rue Berthollet<sup>2</sup>. Il obtient sa licence complète (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> parties) le 24 juillet 1885<sup>3</sup>.

Il faut ici évoquer la toute nouvelle Association générale des étudiants de Paris (AGEP) car P. Baudin en a fait partie dès sa création. Le 21 mai 1884, à l'amphithéâtre de l'école de Médecine, environ 700 étudiants discutent des bases d'une sorte d'association de secours mutuels dont seuls feraient partie les étudiants parisiens. Un monôme est organisé. Il se produit une certaine animation dans le quartier et la police arrête trois étudiants bien vite relâchés<sup>4</sup>. C'est le prélude à l'Agep qui naît officiellement dès le lendemain, 22 mai<sup>5</sup>.

Ce n'est pas la première en France. Elle a été précédée de Nancy (1877), de Lille (1881), de Bordeaux (1882). La même année que Paris, Rennes l'imita, ainsi que Lyon et Toulouse en 1886 et Grenoble et Nantes en 1888. L'Agep se veut apolitique et est saluée par Lavisse.

Pierre Baudin qui entame à l'époque sa dernière année d'études supérieures, possède la carte n° 215<sup>6</sup>, ce qui le place au premier rang des adhérents. Il a sans doute participé à la réunion constitutive. Mais nous ne saurions l'affirmer car nous n'en possédons pas la preuve<sup>7</sup>.

Quelques années avant de terminer ses études de droit, il avait eu une déception : en 1883, le Conseil de révision du canton de Nantua l'avait ajourné pour « faiblesse générale et développement incomplet de la poitrine<sup>8</sup> ». Il avait essayé en vain de s'engager pour le volontariat d'un an, disposition nouvelle – et contestée – résultant de la loi sur le recrutement du 27 juillet 1872<sup>9</sup>. L'article 53 de cette loi, modifiée par celle du 31 décembre 1875, disposait, en effet, que les jeunes gens munis de certains diplômes figurant sur une liste officielle, pouvaient être admis, avant le tirage au sort, à contracter dans l'armée de terre des engagements conditionnels d'un an. P. Baudin avait opté pour cette formule mais fut ajourné à deux reprises lors de deux tentatives successives<sup>10</sup>. Ces décisions prendront un relief

Pour être docteur en droit, il faut être licencié, faire une 4<sup>e</sup> année d'études, prendre quatre nouvelles inscriptions, subir trois examens et soutenir un acte public (deux dissertations). (Annuaire de l'AGEP, 1888-1889).

<sup>1</sup> A. N. AJ/16/1688.

<sup>2</sup> On verra que pendant sa vie politique, P. Baudin changera encore plus souvent de domicile.

<sup>3</sup> A. N. AJ/16/1688.

<sup>4</sup> APP, Ba 93, fol 143. Note du préfet de police du 22 mai 1884.

<sup>5</sup> L'année précédente, le 30 décembre 1883, à la salle Bullier, un élève de l'école des Beaux Arts, Loiseau, fit observer que si les étudiants étaient exposés à des attaques des journaux, c'est qu'ils étaient faibles, sans solidarité entre eux, sans représentation qui pût parler en leur nom. Il proposa la création d'une association des étudiants. (Annuaire de l'AGEP, 1888-1889, p. 6).

<sup>6</sup> Annuaire de l'AGEP, 1888-1889. P. 31.

<sup>7</sup> Reconnue d'utilité publique en 1891, l'Agep aura 5 000 adhérents en 1892. Voir M. Rebérioux, *Jaurès et les étudiants parisiens au printemps de 1893*, in B. S. E. J., n° 30, juillet-septembre 1968.

<sup>8</sup> Notons que pour le tirage au sort, son père, en son absence, l'avait remplacé. Il avait subi une visite médicale à Paris alors qu'il habitait 14, rue de l'Odéon. A.D. de l'Ain. (Liste du tirage au sort et du recrutement cantonal. Registre. Canton de Nantua. Sans cote.)

<sup>9</sup> Cette loi était la première d'une série de trois sur la réorganisation de l'armée après la défaite de 1870. Les deux autres étaient la loi d'organisation de l'armée (proprement dite) du 24 juillet 1873 et la loi des cadres et effectifs du 13 mars 1875.

<sup>10</sup> Selon Pierre Larousse (Dictionnaire du XIX<sup>e</sup> siècle, à *volontariat*), ce volontariat d'un an a été « l'innovation la plus considérable et la plus contestée de la nouvelle législation militaire ». Loin d'avoir donné

particulier quand on verra combien le futur homme politique s'intéressera de près aux affaires militaires et de défense en général.

Il participe aux conférences Ortolan où il retrouve Jean Ajalbert<sup>1</sup> le futur journaliste et écrivain, du même âge que lui et un autre futur journaliste et avocat qui fera son chemin : René Viviani. Celui-ci est accompagné d'un futur député-maire antisémite de Constantine, Émile Morinaud<sup>2</sup>, qui sera avocat lui aussi. Ces conférences, du nom d'un éminent juriste républicain<sup>3</sup> mort en 1873, permettent aux jeunes étudiants et futurs avocats de s'habituer à prendre la parole en public.

Pierre Baudin passe, là aussi, toujours pour le plus sérieux. Pour préparer ses *Mémoires en vrac*, Jean Ajalbert avait sollicité son ami Pierre Dufay pour lui retrouver des souvenirs à inclure dans son ouvrage. Dufay lui avait répondu, évoquant les fameuses conférences : « Nos camarades ! Pierre Baudin, l'homme sérieux de la bande, modeste et réservé<sup>4</sup>... »

Le 30 décembre 1885, il prête son serment d'avocat et le lendemain, est admis au Barreau de Paris<sup>5</sup>. Il l'abandonnera en 1906 pour entrer dans les affaires. Auparavant, malgré une bonne réputation de juriste, il favorisera ses activités de journaliste par rapport au barreau. C'est en effet, la politique qui « fera courir » P. Baudin. Il avait attrapé le virus familial mais celui-ci était aussi présent dans l'ensemble du département depuis quelques temps.

#### D.- L'héritage départemental

Si le futur républicain que sera Pierre Baudin tient son héritage politique de sa famille, il hérite également du républicanisme de son département d'origine.

Quelle a été la place des républicains dans l'Ain depuis 1848 jusqu'à son retour en 1900 ?

Avec celui de l'oncle Alphonse, un autre nom fait honneur au département de l'Ain, du point de vue des républicains. Il s'agit d'Edgar Quinet, natif de Bourg-en-Bresse, en 1803. Cependant, d'autres authentiques républicains, moins connus, ont défendu vaillamment les valeurs de la République dans l'Ain, en particulier en 1848 et 1849, dates où ils connaissent un succès éphémère. Dès 1851, en effet, ils pâtissent du système de la candidature officielle,

---

les résultats attendus par ses partisans, il fut l'objet de railleries et les volontaires auraient été souvent ignorants des choses de l'armée, ce qui embarrassait leurs supérieurs et irritait leurs camarades obligés de servir cinq ans. P. Larousse écrit : « Ceux-ci les accusent de devoir la faveur dont ils jouissent à leur état de fortune plus qu'à leur savoir réel et de ne passer une année dans l'armée que pour se débarrasser au meilleur marché possible des véritables charges du service ». S'il avait été admis, Baudin aurait peut-être été affublé, comme ses camarades dans le même cas à l'époque, du sobriquet de « quinze cents francs et de réfractaires d'un an ».

<sup>1</sup> Voir J. Ajalbert, *Mémoires à rebours*, p. 13.

<sup>2</sup> Condisciples au lycée d'Alger, Viviani et Morinaud étaient en terminale ensemble. Ils se révoltèrent contre la discipline du proviseur et furent renvoyés. Morinaud passa son baccalauréat en auditeur libre et le réussit avant de rejoindre Paris. Voir ses *Mémoires*, p. 42 et 44.

<sup>3</sup> Joseph-Louis-Elzéar Ortolan, né à Toulon en 1802, avait accueilli avec joie la Révolution de 1830. Il avait donné des leçons sur le gouvernement républicain après 1848 avec l'autorisation de Carnot. Ses cours de droit constitutionnel et pénal pendant l'Empire étaient très suivis. Morinaud allait aussi aux conférences Bugnet (*op. cit.*, p. 44) animées par Raymond Poincaré. On ignore si Baudin s'y rendait également.

<sup>4</sup> *Mémoires en vrac*, p. 158. Ajalbert écrit aussi (p. 148) : « La conférence Ortolan, avec Raiberti, depuis député, sénateur de Nice, ministre, à la parole apprêtée comme la tenue !. Joseph Noulens, encore un de Fontanes, qui raflait régulièrement les prix d'histoire et de géographie au concours général. »

<sup>5</sup> Conversation téléphonique avec M. Ozanam, archiviste du barreau de Paris.

et, malgré leur courage, ne peuvent être élus sous le Second Empire. Il faut leur faire une place dans ce bref historique.

Une majorité d'entre eux figurent parmi les neuf élus du 23 avril 1848, à la Constituante et les huit représentants du 13 mai 1849, à la Législative.

### 1.- Les républicains de 1848 et 1849<sup>1</sup>

Rappelons que sur le plan national, les résultats des élections à la Constituante avaient donné environ 500 républicains modérés<sup>2</sup>, 250 républicains du lendemain (royalistes plus ou moins déguisés en républicains) et 150 républicains chevronnés que le socialisme n'effraie pas.

Dans l'Ain, voici les neuf élus par ordre de classement sur la liste. Tous se proclament républicains. Mais il y a ceux de la veille et ceux du lendemain...

On trouve d'abord l'avocat de Bourg-en-Bresse, Jean Stanislas Bochard. Né en 1777 à Marboz, c'est un ancien engagé volontaire de 1793 avec son père et son frère. En 1848, il fait partie des quatre membres de la commission municipale chargée d'administrer la ville<sup>3</sup>.

L'ouvrier tailleur de pierres, Antoine Regembaal, né en 1795, est 2<sup>e</sup> et fait partie de la commission administrative provisoire de cinq membres constituée pour remplacer le préfet.

Le 3<sup>e</sup> est Clément Charrassin, né en 1802, avocat à Bourg. C'est lui qui préside la commission municipale à laquelle appartient aussi Bochard. Il est nommé maire par le commissaire de la République, Guigue de Champvans en mars et brillamment élu en mai au même poste.

Le 4<sup>e</sup> est Edgard Quinet, auquel nous réservons plus loin une place à part.

Le 5<sup>e</sup> est encore un avocat, Aristide Tendret, né en 1797. Il est maire de Belley de 1830 jusqu'en 1835. Il est à nouveau maire entre juin 1847 et avril 1848 quand Roselli-Mollet le remplace. C'est un orléaniste.

Le 6<sup>e</sup> est Francisque Bouvet. Médecin et fils de chirurgien, authentique républicain, il a été incarcéré à la prison de la Force, à la Restauration, mais son ami Benjamin Constant l'en délivre après plus d'un mois de détention. Puis, il s'engage pour l'indépendance de la Grèce, en 1829, et passe pour un héros lors de la Révolution de 1830. Déçu par le nouveau régime, - il est emprisonné pour des pamphlets - il prend contact avec les Carbonari italiens et fait la connaissance de Louis-Napoléon Bonaparte. Il écrit dans le *Courrier de l'Ain* et fonde en 1847 le *Réveil de l'Ain* qui dure 18 mois. A nouveau inquiété pour des écrits jugés subversifs, il écrit en mars 1848 dans *l'Écho de la République* d'Auguste Arène.

Le 7<sup>e</sup> est le riche propriétaire Alexandre Bodin de Montrabloud. Né en 1804, établi à Saint-André de Corcy, il est légitimiste et est nommé maire en 1827, remplacé en 1831, renommé en 1837, à nouveau remplacé en 1841. C'est sans conteste un monarchiste. Et malheureusement pour Alphonse Baudin, c'est un homonyme...

<sup>1</sup> Sources : Robert, Bourlouton et Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français* ; Anceau (Éric), *Dictionnaire des députés du Second Empire* et Saint-Pierre (Dominique), *Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain*.

<sup>2</sup> Du groupe du *National*.

<sup>3</sup> Avec Charrassin, Debelay et Charles Bernard.

Le 8<sup>e</sup> est Jean Chrisogone Guigue de Champvans. Né en 1813, dans le Jura, parent et secrétaire de Lamartine, il remplit les mêmes fonctions auprès du maréchal Soult, mais le quitte pour suivre son parent dans l'opposition libérale. Il est nommé le 29 février 1848, commissaire du gouvernement provisoire dans l'Ain. Il démissionne presque aussitôt – ce qu'il n'est pas obligé de faire - pour se présenter à la Constituante et est élu. Ce n'est pas précisément un républicain tel que par exemple peut l'entendre Bouvet.

Enfin, le 9<sup>e</sup> s'appelle Jacques Maissiat. Né à Nantua en 1805, il est médecin et professeur agrégé de physique médicale depuis 1839. Il a bénéficié de l'appui de *l'Écho de la République*<sup>1</sup>. C'est un monarchiste.

A la Législative, le 13 mai 1849, la victoire appartient, au plan national, au parti de l'Ordre et voit l'écrasement du parti du *National*. En est-il de même dans l'Ain ? Non, car le département reste franchement républicain.

F. Bouvet arrive en tête, suivi par Bochard, Quinet étant 3<sup>e</sup> et Roselli-Mollet, 4<sup>e</sup>. Puis Alphonse Baudin est élu, cette fois, à la 5<sup>e</sup> place. Tous authentiques républicains qui ont fait leurs preuves avant 1848. Roselli-Mollet, né en 1796 à Belley, est avocat opposant à Louis-Philippe. Il est nommé maire de Belley, par le gouvernement provisoire, le 30 avril 1848. Il se présente sans succès à la Constituante (15<sup>e</sup>) mais obtient une belle 4<sup>e</sup> place un an plus tard à la Législative comme démocrate socialiste. Le suivant est Aristide Bouvet (6<sup>e</sup>), cousin de Francisque et médecin comme lui, mais à Ambérieu. C'est un vrai républicain, emprisonné en 1839 pour avoir aidé Blanqui à s'enfuir après une arrestation. Le 7<sup>e</sup> est André François Gastier, né en 1791. C'est encore un médecin (homéopathe) et qui siège à la Montagne jusqu'au coup d'État de 1851. Le 8<sup>e</sup> et dernier est encore Maissiat – et encore un médecin - qui a 14 000 voix de moins que son prédécesseur...car c'est le seul monarchiste. Le département se situe donc bien plus à gauche que l'ensemble du pays.

Revenons au grand homme de l'époque.

## 2.- Edgar Quinet, symbole de la République dans l'Ain

Quinet a huit ans de plus qu'Alphonse Baudin. L'un est de Bourg, l'autre de Nantua. Sous Louis-Philippe, Quinet a, lui aussi, fait parler de lui, et même dans les plus hautes sphères politiques. Adversaire du cléricisme, avec son ami Michelet<sup>2</sup>, il avait pris pour thèmes de ses cours au Collège de France, les Jésuites, l'ultramontanisme et le christianisme et la Révolution française. Ils furent suspendus en 1846. La Révolution de février 1848 le voit au devant de la scène à Paris où il est parmi les premiers à entrer aux Tuileries les armes à la main. Élu dans l'Ain, comme on vient de le voir, le 23 avril 1848 à la Constituante (4<sup>e</sup> de la liste sur 9 avec 55 268 voix), il retrouve l'année suivante, le 13 mai 1849 à la Législative, son ami Alphonse Baudin, battu comme on l'a vu, l'année précédente. Quinet, arrivé 3<sup>e</sup> obtient 51 944 voix. Il se déclare très rapidement pour la séparation de l'Église et de l'État et en 1849 contre l'expédition de Rome. Proscrit le 2 décembre, il vivra en exil en Belgique et en Suisse où il continuera son œuvre d'historien. Rentré en France en 1870, il est élu à l'Assemblée

<sup>1</sup> Notons que servi par la chance il sera à nouveau élu dernier aux Législatives.

<sup>2</sup> La seconde épouse de Quinet a écrit un beau livre de souvenirs sur l'amitié entre les deux historiens : *Cinquante ans d'amitié Michelet-Quinet, 1825-1875*. A. Colin. 1899.

nationale en février 1871, mais à Paris<sup>1</sup> (4<sup>e</sup> après Louis Blanc, V. Hugo et Garibaldi) car il échoue dans l'Ain (9<sup>e</sup> pour 7 places). Malgré cet échec dans son département, il demeure un exemple pour les républicains de l'Ain. Sa leçon ne sera pas oubliée. Le département va, en effet, progressivement se républicaniser jusqu'à devenir un bastion du radicalisme après 1890.

### 3.- Les républicains de l'Ain sous l'Empire<sup>2</sup>

Sous le Second Empire, les républicains les plus notoires dans le pays sont en exil. C'est le cas de Victor Hugo, Schoelcher, Raspail, Pierre Leroux, Madier de Montjau, Perdigier, Nadaud et bien sûr Quinet. Il y a en tout à peu près 70 personnalités dans cette situation.

Les élections sont donc une épreuve pour les républicains de l'Ain comme dans tout le pays. La candidature officielle, que le préfet se doit de soutenir de toutes ses forces, interdit toute élection d'un homme de gauche, spécialement dans les régions rurales. On voit donc les bonapartistes sortir victorieux des scrutins car candidats officiels. Le département a trois circonscriptions.

Aux élections du 29 février 1852, sont élus trois monarchistes ralliés au coup d'État : MM. Vincent de Lormet, le comte de Jonage et Bodin de Montriblond. Quels sont leurs courageux concurrents républicains ?

Dans la 1<sup>ère</sup> circonscription (Bourg), l'avocat Jean Stanislas Bochart, brillant premier sur 9 à la Constituante et deuxième à la Législative s'oppose à Vincent de Lormet. Bochart est né en 1777 à Marboz dans l'Ain. Il a donc 75 ans. C'est sa dernière bataille. Il s'est opposé au coup d'État du 2 décembre. Il n'a, cependant, pas été proscrit. On peut mesurer ses chances...

Seul candidat officiel né dans l'Ain, Alfred Vincent de Lormet, d'une famille noble, est né à Bourg en 1799. Légitimiste, également comme ses deux collègues, il a rallié par peur du désordre, le coup d'État du 2 décembre 1851. Il est élu avec l'investiture officielle sans difficulté mais démissionnera à la fin de 1854. Bochart obtient 1 116 voix contre 17 781<sup>3</sup> à son adversaire qui a bénéficié de la vague bonapartiste. Même constatation pour les deux autres élections.

Dans la 2<sup>e</sup> circonscription (Belley), le comte César Yon du Jonage, né en 1798 à Lyon, propriétaire, maire de Saint-Sorlin en Bugey et conseiller général depuis 1840, rallié au coup d'État, se voit opposé à Francisque Bouvet, ancien député républicain à la Constituante (6<sup>e</sup> sur 9) et brillant premier à la Législative.

Yon du Jonage est facilement élu (22 326 voix<sup>4</sup>), Bouvet ne recueillant que 2 862 suffrages.

Enfin, pas de candidat d'opposition à Trévoux dans la 3<sup>e</sup> circonscription. Un ancien de la droite de la Constituante, Bodin de Montriblond qui s'est installé à Saint-André de Corcy,

<sup>1</sup> Après un dépouillement laborieux, les chiffres des 4 premiers dans la capitale sont les suivants : 216 471 pour Louis Blanc, 214 169 pour V. Hugo, 200 065 pour Garibaldi et 199 098 pour Quinet qui devance Gambetta d'une place (191 211). Léon Say (75 939) est 37<sup>e</sup> après Ledru-Rollin. A propos de Garibaldi, retenons la belle expression du *Gaulois* du 15 février : « Garibaldi, Don Quichote dont la France est la Dulcinée ».

<sup>2</sup> Sources : Anceau (Éric), *op. cit.*

<sup>3</sup> Mais 31 028 inscrits.

<sup>4</sup> Mais 35 522 inscrits.

légitimiste rallié, ce qui lui vaut d'être candidat officiel dans la 3<sup>e</sup> circonscription, est élu. Il sera réélu en 1857 et en 1863. Mais il échouera contre Henri Germain en 1869.

Après la démission de Vincent de Lormet, Adrien Benoit-Champy, un avocat, est élu sans opposition, le 8 janvier 1855 mais il va lui aussi démissionner le 3 janvier 1857 pour prendre la présidence du tribunal de la Seine.

Une seconde élection partielle est par conséquent organisée le 7 mars 1857 où se présente sans opposition le comte Léopold Le Hon. Celui-ci n'est pas un inconnu car il dirigeait le cabinet du duc de Morny lors du coup d'État de 1851. Léopold Le Hon est le fils de Charles Le Hon, premier ambassadeur de Belgique en France et surtout de Françoise Mosselmann, son épouse, maîtresse du duc pendant 25 ans. Né en 1832, il est beaucoup plus jeune que les deux autres. Après avoir démissionné du Conseil d'État en 1856, il s'installe dans l'Ain où il entre bientôt au Conseil général. Maire de Saint-Paul de Varax, il est donc élu sans péril et sera réélu sans discontinuer aux élections générales de 1857, de 1863 et de 1869.

Aux élections des 21-22 juin 1857, sont réélus MM. Le Hon, du Jonage et Bodin. Le Hon a contre lui... Edgar Quinet, en exil entre la Belgique et la Suisse et qui obtient 392 voix contre 17 746 à son adversaire. Marius Lardières s'oppose à Du Jonage et n'a que 2 641 voix contre les 21 884 suffrages de son adversaire. Bodin n'a pas d'opposition.

On retrouvera le même trio aux élections des 30-31 mai 1863.

Les élections du 23 mai 1869 au Corps législatif connaissent un certain réveil de la vie politique dans le pays. Après 20 ans d'interruption, les réunions publiques et une presse libre permettent une vraie renaissance de l'opinion.

En 1863, écrit Louis Girard<sup>1</sup>, les oppositions ont remporté un quart des suffrages ; en 1869, elles en ont 40%. Dans l'Ain, *le Courrier de l'Ain*, favorable aux idées libérales, note qu'en 1863, un seul candidat de l'opposition s'était manifesté.

La mort de Jonage avait entraîné le 6 novembre 1865, une élection partielle dont était sorti vainqueur, le candidat officiel Édouard Girod de l'Ain sans opposition.

En 1869<sup>2</sup>, le comte Le Hon, député sortant de la première circonscription, est alors président du Conseil général. Il a deux adversaires républicains, l'un catholique, Guigue de Champvans, l'autre plus intransigent, Édouard Puthod. Les deux opposants républicains sont largement battus<sup>3</sup>.

Le premier nommé est, selon beaucoup de vrais républicains, qu'un « légitimiste dissimulé sous sa cocarde »

Il a échoué à la Législative (13<sup>e</sup> pour 8 élus). Après son échec contre Le Hon, on le retrouvera préfet de l'Ain en 1871.

Puthod est né vers 1826 et devient avocat à Paris où il collabore à *l'Avenir national*. Dans son programme figure l'élection des maires et l'enseignement primaire obligatoire et gratuit. Comme le candidat précédent, après son échec contre Le Hon, il devient préfet de l'Ain, mais en septembre 1870. Comparé à Guigue, c'est un authentique républicain.

Dans la deuxième circonscription<sup>4</sup>, le bonapartiste Girod de l'Ain, député sortant est également réélu très facilement, mais avec un opposant républicain libéral : Abel Dallemagne

<sup>1</sup> Louis Girard, *Napoléon III*, p. 430.

<sup>2</sup> Rappelons la tentative courageuse de Georges Baudin dans la 5<sup>e</sup> circonscription de Paris (voir ci-dessus, p. 33).

<sup>3</sup> 23 324 voix pour Le Hon, respectivement 1 512 à Puthod et 826 à Guigue de Chamvans.

<sup>4</sup> Correspondant en gros aux arrondissements de Nantua, Belley et Gex.

qui n'obtient que 6 390 voix contre les 22 055 de son vainqueur. Toutefois, dans la troisième, Bodin est battu par un candidat indépendant qui va faire parler de lui : Henri Germain. Celui-ci obtient 18 073 voix contre 10 190 à Bodin, candidat officiel.

Né à Lyon, en 1824, Germain est le fils d'une famille de soyeux. Il a 27 ans au moment du coup d'État. Étudiant à Paris il est inscrit sur la liste des suspects après le 2 décembre, mais n'est pas inquiété grâce à la protection d'un ami de la famille, le préfet Bret<sup>1</sup>. Il a créé le Crédit lyonnais en 1863 et s'intéresse aussi aux chemins de fer. Pendant sa campagne, il a multiplié les largesses financières et les promesses. C'est peut-être la morale qu'il a tirée de son double échec aux cantonales en 1867 et 1869. Son entourage laisse entendre qu'il bénéficie du soutien de l'impératrice et qu'il serait bientôt ministre des finances...

Henri Germain, qui n'est pas encore véritablement républicain, va faire la transition démocratique dans le département entre le Second Empire et la République.

En attendant, craignant les révolutionnaires, il se prononce pour le *oui*, lors du plébiscite du 8 mai 1870 entraînant avec lui la majorité du Conseil général où il vient d'entrer en février. Mais dans la région de Nantua où les républicains sont les plus nombreux, l'avocat Mercier et Camille Baudin invitent les électeurs à voter *non*. Les résultats seront ceux du pays : une écrasante majorité pour l'Empire. Sur 107 232 électeurs et 91 572 votants, les *oui* sont 83 021 et les *non*, 7 005<sup>2</sup>.

Trois mois et demi plus tard, après une parenthèse de vingt ans, les vrais républicains de l'Ain attendent des jours meilleurs...

4.- Après le 4 septembre 1870 : la victoire des républicains modérés de l'Ain à l'Assemblée nationale

Quelle est la situation de l'Ain au 4 septembre 1870 ? « Les députés démocrates du département ont payé cher leur fidélité à la République : Alphonse Baudin tué le 3 décembre sur les barricades, à Paris, E. Quinet et Roselli-Mollet proscrits<sup>3</sup>. » Mais l'activité politique va reprendre ses droits au plus vite.

La population très largement rurale adhère à une république modérée.

Résumons ce qu'a été dans le département la conquête du pouvoir par les républicains. Le 6 septembre 1870, la valse du personnel préfectoral amène à Bourg un nouveau préfet qui n'est autre qu'Édouard Puthod<sup>4</sup>. Le préfet ne réunit pas le Conseil général élu sous le Second Empire et comme des textes nouveaux<sup>5</sup> lui en donnent le pouvoir, il établit lui-même le budget de l'année suivante. Puis le décret du 25 décembre 1870 prononce la dissolution de tous les conseils généraux du pays car ils constituaient « une représentation départementale en opposition complète avec l'esprit des institutions républicaines. » Le comte Le Hon a gagné la Suisse.

<sup>1</sup> Anceau (Éric), *Dictionnaire des députés du Second Empire*.

<sup>2</sup> Dans deux communes seulement, les *non* l'ont emporté. Il s'agit d'Oyonnax (563 *non* contre 206 *oui*) et Saint-Laurent sur Saône. A noter qu'à Nantua, il y a eu presque égalité : 401 *oui* contre 397 *non*.

<sup>3</sup> *Histoire de l'Ain*, t. II, p. 51.

<sup>4</sup> Notons que dans le même mouvement, figure Challemel-Lacour, nommé préfet dans le département voisin du Rhône.

<sup>5</sup> Décret du 13 septembre 1870 et circulaire de Gambetta du 28 décembre 1870.

Sept sièges sont réservés pour la représentation de l'Ain à l'Assemblée nationale. Les élections ont lieu le mercredi 8 février 1871. Deux listes concurrentes s'affrontent : la première, très homogène, est formée uniquement de républicains de gauche conduits par Edgar Quinet revenu d'exil après le 4 septembre et comprenant notamment Théodose Mercier qui dès le 5 septembre avait constitué une commission provisoire de cinq membres pour remplacer la municipalité de Nantua démissionnaire et même le sous-préfet. Cette commission prône, en suivant Gambetta, la guerre à outrance.

Quinet qui avait lors des législatives de 1869 refusé de répondre positivement - dans une lettre admirable<sup>1</sup> - à l'appel de ses compatriotes de l'Ain, leur adresse un message de Paris le 10 septembre 1870:

« Mes chers compatriotes,

Notre patrie est en danger, et nous sommes résolu à la sauver.

Dans l'Assemblée constituante qui doit guérir les blessures de la France, vous avez besoin d'hommes sur le dévouement desquels vous puissiez compter d'une manière absolue. C'est à ce titre que je vous demande vos suffrages. Vous me connaissez, vous savez que chaque heure de ma vie a été consacrée à la liberté, à l'indépendance de la patrie. Si pendant le siège de Paris, je ne puis avoir de communication avec vous, ma pensée ira vous chercher par-delà de l'ennemi. Disposez de moi, je vous appartiens<sup>2</sup>. »

La seconde liste est composée d'hommes politiques venant d'horizons plus disparates avec des républicains modérés comme Jules Favre<sup>3</sup> ou Camille Baudin qui côtoient des hommes comme Henri Germain (centre-gauche), Cottin (conservateur) et Tendret ou même le monarchiste Lucien Brun, bâtonnier du barreau de Lyon. Les membres de cette liste sont pour une « paix honorable » et veulent « une République forte pour se faire respecter, tranquille pour durer ».

C'est cette seconde liste qui est élue en son entier, suivant en cela la tendance nationale. Tendret vient en tête<sup>4</sup>, un vrai républicain mais modéré qui s'était abstenu lors du plébiscite de 1870 et J. Favre est le dernier<sup>5</sup>, mais il opte pour le Rhône et Tendret démissionne pour raison de santé. Les élections complémentaires du 2 juillet où se retrouvent, cette fois, trois listes, voient la victoire des républicains les plus à gauche. C'est ainsi que Mercier et Tiersot entrent à l'Assemblée nationale.

Aux élections cantonales du 8 octobre 1871 la presse locale joue un rôle important, chacun des trois journaux ayant ses poulains. *Le Courrier de l'Ain*, libéral et modéré, rallié à la République comme il l'avait été à l'Empire, est acquis aux orléanistes selon les radicaux. *Le Journal de l'Ain*, organe traditionnel des conservateurs a été racheté par le comte Le Hon en 1871 afin de favoriser son retour au premier plan après la chute de l'Empire. Enfin, en 1871, les radicaux ont créé le *Progrès de l'Ain* qui essayait d'imiter son confrère lyonnais. Le Conseil général est gagné par les républicains modérés qui élisent Henri Germain à la présidence avec les voix des républicains de gauche (20 voix contre 15 au monarchiste Valentin-Smith).

<sup>1</sup> E. Quinet, *Lettres d'exil*, tome IV, p. 102.

<sup>2</sup> E. Quinet, *Mémoires d'exil*, tome IV, p. 313.

<sup>3</sup> Il s'était présenté dans plusieurs départements.

<sup>4</sup> Avec 58 804 voix. (A.D. Ain, 3 M 487).

<sup>5</sup> Il avait eu 32 755 voix. Dans la liste opposée, le premier Mercier, n'avait obtenu que 26 949 suffrages.

## 5.- La montée des républicains malgré l'Ordre moral

La chute de Thiers, le 24 mai 1873 est vivement ressentie dans l'Ain. Le *Courrier de l'Ain* s'en prend aux députés Cottin et Brun qui ont voté contre l'ordre du jour présenté par Thiers et qui l'ont fait tomber. Comme partout, l'ordre moral nomme des préfets à sa dévotion. A Bourg, le nouveau préfet adopte une attitude brutale et maladroite face à un département déjà largement acquis aux républicains.

Le 22 août 1873, Henri Germain, « très vigoureux esprit », écrit Daniel Halévy, déclare au Conseil général dont il est le président depuis 1871 : « Si la France devait choisir entre le drapeau de Frohsdorf et celui du Maréchal, la réponse ne serait pas douteuse<sup>1</sup> ».

Il présente le département au préfet en lui précisant que « les populations paysannes de l'Ain redoutent les désordres extrémistes ». Cependant, la loi du 20 janvier 1874 permettant au gouvernement de nommer les maires, cinq républicains membres du Conseil général, sont révoqués dont trois maires parmi les villes les plus importantes. Il s'agit de Mercier à Nantua, Dupuy à Oyonnax et Groscurin à Gex. De même, le maire de Bourg est remplacé.

Mais l'ordre moral indispose une majorité d'habitants.

Aux élections cantonales de 1874, le poids des républicains se renforce par l'entrée de cinq nouveaux élus qui battent deux bonapartistes, dont Yon du Jonage et trois monarchistes. Il y a 29 républicains au conseil général contre 7 à l'opposition. Dès lors, jusqu'en 1914, les Républicains règnent sur le département.

Les élections de 1876 organisées en application de la Constitution de 1875 permettent aux républicains modérés de l'Ain de montrer leurs forces.

A trois semaines d'intervalle, les deux sénateurs et les six députés élus sont tous républicains.

Aux sénatoriales, on voit s'opposer deux équipes de deux candidats<sup>2</sup>. Les conservateurs André et de Monicault, sont battus malgré le soutien du préfet et du *Journal de l'Ain*. D'après le *Courrier de l'Ain*, leur candidature s'appuie en réalité sur une alliance « de tous les ennemis de la République avec un petit groupe de républicains ».

En face, on trouve une personnalité éminente : le professeur de médecine Charles Robin, âgé de 55 ans, natif de Jasseron<sup>3</sup>, membre de l'académie des sciences et de l'académie de médecine, qui enseigne l'histologie et l'anatomie à Paris<sup>4</sup>. Figure à ses côtés, un autre médecin, le docteur Bonnet, conseiller général. Le *Courrier de l'Ain*, qui les soutient, les présente comme des républicains modérés. Ils ont d'ailleurs été désignés l'année précédente par la majorité républicaine du Conseil général présidé par Henri Germain et dont l'un des vice-présidents était le député radical Mercier.

Trois semaines plus tard, les élections législatives envoient à la Chambre six députés républicains sur six<sup>5</sup>. Il s'agit de MM. Germain, Tondu, Mercier, Tiersot, Chaley et Gros-

<sup>1</sup> Daniel Halévy, *La République des ducs*, p. 41.

<sup>2</sup> A. D. Ain, 3 M 480.

<sup>3</sup> Canton de Ceyzériat, arrondissement de Bourg-en-Bresse.

<sup>4</sup> Il avait eu notamment pour élève G. Clemenceau et avait dirigé sa thèse soutenue en mai 1865 et qui avait pour titre : « De la génération des éléments anatomiques ». Voir J. B. Duroselle, *Clemenceau*, p. 56. Le professeur Robin avait créé avec Littré, en 1871, la société de Sociologie.

<sup>5</sup> A. D. Ain, 3 M 488.

Gurin. Les conservateurs Le Hon et Cottin sont battus. Le corps préfectoral de l'Ain est très vite intégralement changé. L'ordre moral cependant permet pendant quelques années, aux plus conservateurs de ces fonctionnaires, de garder leurs bonnes habitudes. Certains maires considérés comme trop à gauche sont destitués. C'est le cas des députés Mercier et Chaley qui perdent leurs fonctions dans leur commune respective de Nantua et Ceyzérieu.

Le conflit entre le préfet et les républicains devint public lors de la session du Conseil général de 1877 quand le président Germain déclara : « Conserver la confiance des mandataires du pays et être en butte aux outrages des hommes du 16 mai, c'est une double faveur que nous nous efforcerons de mériter ».

Les pressions de l'administration préfectorale sont inefficaces car lors des élections du 14 octobre 1877 (1<sup>er</sup> tour), les six députés républicains sortants sont réélus avec une majorité plus confortable que la fois précédente<sup>1</sup>.

La même année, les élections cantonales voient « l'écrasement définitif<sup>2</sup> » des conservateurs. A Coligny, Bâgé-le-Châtel et Pont-de-Veyle, les monarchistes Bondet, Ducret de Langes et Dombey sont respectivement battus par Pochon, Bourgeois et Tondu. Il ne reste plus que trois conservateurs, dont le comte Le Hon, à l'assemblée départementale.

Les années suivantes vont confirmer l'avancée des idées radicales dans l'Ain. Aux élections cantonales d'août 1880, par exemple, des républicains modérés, qu'on va appeler désormais opportunistes, sont battus par des radicaux. C'est le cas à Ambérieu-en-Bugey où l'ancien directeur des services du génie de la Commune de Paris, Rosselli-Mollet, récemment amnistié est élu. *Le Courrier de l'Ain* s'en alarme. Quelques mois plus tard, l'exécution des décrets du 29 mars 1880 rendant obligatoire une autorisation de l'État pour les congrégations, provoque une certaine émotion dans le département.

Le 4 novembre 1880, les frères maristes de Belley sont expulsés en présence du préfet et du conseiller général du canton de Pont-d'Ain, Chambaud. Le docteur Brillat-Savarin, conseiller général de Belley proteste contre cette expulsion. Le surlendemain, même opération contre les trappistes du monastère du Plantay, situé à Marlieux. Quelques jours après, le préfet Gellion-Danglar est muté. Selon *le Journal de l'Ain*, H. Germain est à l'origine de ce déplacement car il craignait que le préfet ne favorisât trop les radicaux lors de la prochaine élection législative de 1881. C'est, en effet, désormais la lutte entre républicains.

#### 6.- La division des républicains : la lutte entre modérés et radicaux (1880-1892)

Le conseiller général du canton de Coligny, Pochon, un radical, prend de plus en plus d'ascendant dans le département. Il a fondé en novembre 1880, un « groupe d'études et de propagande des questions politiques et économiques » qui est devenu « l'Union républicaine démocratique ».

Les législatives de 1881<sup>3</sup> sont, en effet, un succès pour les radicaux qui enlèvent trois des six sièges réservés au département et qui étaient tous détenus sauf un (Tiersot) par des

<sup>1</sup> 63 425 contre 56 153. (A. D. Ain, 3 M 488.)

<sup>2</sup> Voir la thèse de Louis Janin que nous suivons de près pour ce passage : *Le département de l'Ain de 1871 à 1914*. Elle est reproduite dans la revue *Visages de l'Ain* sous le titre : « *Les variations politiques du département de l'Ain de 1870 à 1914* ». Voir pour cette période, n° 77 de janvier-février 1965, p. 20 et suiv.

<sup>3</sup> A. D. Ain, 3 M 489.

modérés. A Belley, Roselli-Mollet<sup>1</sup> bat le modéré Chaley. A Gex, Pradon l'emporte sur Gros-Gurin. Le franc-maçon Tiersot conserve son siège à Bourg et s'inscrit avec les deux vainqueurs précédents au groupe de la gauche radicale. Deux ans après, Tiersot décède accidentellement. Pochon lui succède en battant le candidat modéré, le docteur Étienne Goujon, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, propriétaire foncier dans le département. C'est la confirmation du radicalisme d'une bonne partie des électeurs de l'Ain. Allait-il se poursuivre ? Pas tout de suite. On constate, en effet, à partir de cette date un tassement, voire un déclin des républicains avancés au profit des modérés jusqu'au début des années 1890.

A partir de la mort de Roselli-Mollet, survenue en 1883, les modérés reviennent en force. Son successeur est Giguët, déjà conseiller général de Seyssel.

Aux cantonales, la même année, la tendance se confirme. On voit même deux candidats modérés soutenus à la fois par le *Journal de l'Ain* et le *Courrier de l'Ain*. Il s'agit de Brillat-Savarin élu à Belley en battant le radical Chabert et de Joly à Lhuis qui bat le père de Roselli-Mollet. A Pont-d'Ain, le modéré Goujon oublie sa défaite contre Pochon en enlevant le canton devant Nicolle, le sortant radical. A Nantua, le docteur Camille Baudin, modéré, bat aisément son opposant radical.

Trois conservateurs soutenus par le *Journal de l'Ain*, sont également élus ou réélus : Dugas à Châtillon-sur-Chalaronne où Germain ne s'était pas représenté, Definod à Virieu-le-Grand (future circonscription de P. Baudin) et le vicomte de Balorre à Bagé-le-Châtel. Mais Pochon, le radical, conserve son siège du canton de Coligny. En août 1883, le modéré Mercier remplace Germain à la présidence du Conseil général.

La loi du 9 décembre 1884 ayant fixé à trois le nombre des sénateurs dans l'Ain, les élections de janvier 1885<sup>2</sup> permettent à trois modérés, Robin, Mercier et Goujon de représenter le département. Charles Robin décédé le 5 octobre de la même année, est remplacé par le modéré Morellet. Les trois élus s'inscrivent au groupe de l'Union républicaine.

La préparation des élections législatives au scrutin de liste des 4 et 18 octobre 1885 supprime le cloisonnement entre opportunistes (modérés) et les radicaux.

Après la chute de Jules Ferry, le 30 mars 1885, qui tombe sur la politique extérieure (le Tonkin), les conservateurs fixent davantage leurs cibles sur la laïcité. Cela contribue à rassembler les républicains. C'est pourquoi le 13 septembre 1885, une liste commune est arrêtée à Bourg. Elle comprend trois modérés (Giguët, Tondu et Ducher) et trois radicaux (Pochon, Pradon et Philipon). Elle passe en entier, battant la liste<sup>3</sup> des conservateurs patronnée par le *Journal de l'Ain*. L'Ain ne reflète guère d'ailleurs, les résultats du premier tour au plan national : les républicains ne sont que 129 contre 177 à la droite. Le second tour leur sera plus favorable et ils obtiendront 243 sièges supplémentaires contre 25.

Remarquons qu'Henri Germain, toujours député en 1885, n'avait pu obtenir une place sur la liste républicaine. Le *Courrier de l'Ain* l'accusait d'être lié aux orléanistes. En réalité, il était victime de sa franchise qui l'avait conduit à critiquer les lois de 1875, regrettant

<sup>1</sup> Né à Belley en 1842, fils d'Anthelme qui avait été représentant du peuple et proscrit au 2 décembre. En exil avec ses parents, il revint en 1870, fut ingénieur et se présenta avec son père, sans succès, aux élections à l'Assemblée nationale en février 1871. Actif sous la Commune, il dut s'enfuir en Suisse. Amnistié en juin 1879.

<sup>2</sup> A. D. Ain, 3 M 480.

<sup>3</sup> Elle comprenait MM. De Balorre, Tissot, Girod de l'Ain, de Chanteau, Babouin et de Bernis. A. D. Ain, 3 M 489.

l'effacement du chef de l'État et le régime d'assemblée. On le revit à la Chambre après les élections de 1889 au scrutin d'arrondissement.

Notons également que les républicains n'avaient pas hésité à inscrire sur leur programme le principe de la séparation des Églises et de l'État. Il y avait évidemment quelques divergences dans les modalités entre modérés et radicaux. Pochon préconisait une réforme immédiate. Ce n'était pas le cas de ses colistiers modérés beaucoup moins pressés... Mais d'une manière générale les différences doctrinales s'estompent dans le département pendant cette période qui voit cependant, au plan national, une augmentation sensible des radicaux, une quasi disparition du centre gauche et l'arrivée d'une douzaine de socialistes.

Aux élections cantonales de 1886, les modérés maintiennent leur domination et Mercier conserve la présidence. Un nouveau conseiller général radical, Alexandre Bérard est élu à Ambérieu. On en reparlera. Aux élections suivantes de 1889, Mercier battu par un radical, est remplacé à la présidence par Étienne Goujon.

Aux législatives de septembre-octobre 1889<sup>1</sup>, Pochon, Giguet et Philipon sont réélus. Henri Germain, battant le conservateur Chalandon, reprend son siège de Trévoux. Le radical Bizot remplace Pradon à Gex.

Le péril boulangiste a rapproché les républicains à tel point que Pochon est au mieux avec les opportunistes. Cela ne dure pas. Très vite, il fonde avec ses amis Philipon et Bizot, le *Républicain de l'Ain*, journal de la « démocratie progressiste du département ». En avril 1891, il fait adopter un vœu au Conseil général tendant à réserver l'accès de la fonction publique aux anciens élèves des établissements d'enseignement de l'État. L'affaire fait du bruit.

En août 1892, les modérés abandonnent le docteur Goujon et lui préférèrent le radical Pochon à la tête de l'assemblée départementale. Comme l'écrit Louis Janin, « le temps des radicaux commençait<sup>2</sup> ».

## 7.- Un département radical (1892-1900)

L'Ain devient, en effet, radical « avant l'heure ». Pochon aurait déclaré occuper le siège de président du Conseil général « que pour un temps<sup>3</sup> ». En réalité, il va le conserver jusqu'à sa mort en 1908. Très rapidement, il entre en conflit avec le préfet Combarieu qu'il considère comme trop peu anticlérical. Le *Courrier de l'Ain*, organe des républicains modérés, devient dès lors celui des radicaux. Son rédacteur en chef qui avait soutenu la politique du ralliement est écarté en septembre 1892, avant les prochaines élections législatives d'août et septembre 1893. Pour un temps très court, Henri Germain (sic), prend sa place, mais dès janvier 1893, Francisque Allombert lui succède pour une période beaucoup plus longue<sup>4</sup>. Il va insister sur le thème de la question religieuse pendant la campagne des législatives et déclarer : « C'est la bataille de demain : le plus grand danger pour la société civile, c'est que l'Église lui vole ses revendications pour les travestir et les ruiner<sup>5</sup> ».

<sup>1</sup> A. D. Ain, 3 M 489.

<sup>2</sup> L. Janin, *op. cit.*, in *Visages de l'Ain*, n° 77, janv-fév. 1965, p. 26.

<sup>3</sup> Selon Louis Janin, in *Visages de l'Ain*, n° 80, juillet-août 1965, p. 25.

<sup>4</sup> Jusqu'à sa mort en 1903. Tony Révillon, dont il fut le secrétaire à Paris, lui donnera des articles.

<sup>5</sup> 30 juillet 1893.

En 1893, les six candidats radicaux sont élus. Il s'agit de Pochon, Herbet, Bizot, Philipon, Giguet et un nouveau : Alexandre Bérard<sup>1</sup> à Trévoux où H. Germain ne se représentait pas. Les conservateurs n'ont osé présenter personne.

Il n'en est pas de même en 1898. Sous le ministère Méline, deux opposants à la majorité départementale et favorables au gouvernement sont candidats à Nantua et à Belley. Carrier, un républicain progressiste, est élu à Nantua mais décède peu après. Allombert sera élu à sa place à la fin de l'année<sup>2</sup>.

Le radicalisme règne donc en maître désormais dans le département. Au Conseil général, Pochon a fait de l'anticléricalisme son cheval de bataille, sans se départir, il est vrai, de son opposition au collectivisme<sup>3</sup>. C'est ce qui le distinguera de son ami Combes, plus tard.

A Paris, Pierre Baudin a commencé une brillante carrière politique. Rejoignons-le avant de le voir de retour dans l'Ain, en 1900.

---

<sup>1</sup> On notera le score de Bérard : 11 731 voix sur 12 003 votants !

<sup>2</sup> Baudin aurait bien voulu tenter sa chance mais n'osa pas prendre la place de son ami Allombert.

<sup>3</sup> « Secte destructrice de la propriété et de la patrie » (Discours de rentrée de la session de 1895).

## Première partie

### Le parcours exemplaire du défenseur des Droits de Paris (1890-1898)

Pendant huit ans, Pierre Baudin va siéger au Conseil municipal de Paris. Le jeune radical-socialiste va intégrer le groupe des Droits de Paris désireux d'obtenir pour la capitale une plus grande autonomie.

A trois reprises, il va solliciter le suffrage des électeurs du quartier des Quinze-Vingts dans le XII<sup>e</sup> arrondissement. Il sera élu à chaque fois avec une majorité plus confortable.

Très rapidement, ses collègues vont s'apercevoir de sa puissance de travail, de ses aptitudes et de ses goûts pour la gestion des finances publiques. Après avoir inauguré son élection en devenant secrétaire, Baudin va être désigné comme rapporteur général du budget et sera reconduit à deux reprises. Il va donc préparer les budgets de 1894, 1895 et 1896. En 1895, élu vice-président, il aura l'occasion de suppléer bien souvent le président Rousselle, souffrant et qui mourra peu après l'élection de notre héros à la présidence en 1896. Le jour de gloire de P. Baudin se situera le 7 octobre 1896 quand il recevra à l'Hôtel de Ville, le couple impérial de Russie et le président de la République française. (Chapitre 1<sup>er</sup>)

Pendant ses trois mandats, P. Baudin va présenter de nombreux rapports et participera à de multiples discussions malgré une prédilection pour les dossiers relatifs à l'éducation, à l'urbanisme et aux affaires sociales. Mais, en réalité, aucun sujet ne lui est indifférent surtout quand il s'agit du rayonnement de la capitale et du bien-être de ses habitants. (Chapitre 2)

Le statut particulier de Paris a mis la ville sous tutelle de l'État. Ceci est très mal vécu par de nombreux républicains. Le groupe des Droits de Paris est le plus incisif, avec les socialistes, dans les attaques dirigées contre l'État et ses représentants, les préfets. Préfet de Police et préfet de la Seine subissent, en effet, quotidiennement ou presque, les interpellations plus ou moins appuyées sur la gestion des affaires de leurs compétences. Le Conseil municipal qui refuse pendant de longues années de voter le budget de la préfecture de police, n'épargne pas non plus ses critiques au préfet de la Seine. Celui-ci est accusé – notamment par Baudin - de ne pas regarder d'assez près la gestion du personnel et du matériel de l'administration parisienne. Mais surtout, il lui est reproché de ne pas suffisamment « rendre compte » au Conseil de l'emploi des crédits qu'il a votés. Baudin est en pointe dans cette attitude. Son jeune âge y est sans doute pour quelque chose... (Chapitre 3)

Enfin, il faudra montrer comment le journaliste politique qu'est aussi P. Baudin utilise la presse pour compléter son action militante en faveur des Droits de Paris, avant d'élargir son horizon à la politique nationale. (Chapitre 4)

## Chapitre premier

### L'ascension vers la présidence du Conseil municipal de Paris

Des circonstances particulières ont amené le futur ministre à se lancer en politique à une époque très animée.

#### A.- Préludes à une élection

L'entrée en politique de Pierre Baudin se fait par le truchement posthume de son oncle Alphonse. Une succession d'événements au cours des années 1888 et 1889 le pousse à déclarer sa candidature aux élections municipales de 1890.

1888 est une date importante pour Pierre Baudin car c'est une année de commémoration pour son oncle Alphonse. Le 14 novembre, en effet, le Conseil municipal de Paris adopte une proposition lue à la tribune par son président, Alphonse Darlot « au milieu du plus profond recueillement. » Il s'agit de se rendre en corps, le dimanche 2 décembre « à 2 h de l'après midi » au cimetière Montmartre pour déposer une couronne sur la tombe d'Alphonse Baudin, « l'héroïque défenseur de la République ». Le peuple républicain de Paris est convié à témoigner avec le Conseil « dans un calme recueillement, de son inébranlable attachement au droit, à la liberté et à la République<sup>1</sup> ». Pierre Baudin n'est pas complètement étranger à cette initiative car il fait partie de la Ligue républicaine antiplébiscitaire à l'origine de cette manifestation en l'honneur de la République et de l'un de « ses défenseurs les plus symboliques<sup>2</sup> ».

Cinq jours plus tard, le 19 novembre, le Conseil général de la Seine prend la même disposition. De nombreux comités républicains, municipalités, associations diverses les imiteront les jours suivants, en particulier, les francs-maçons.

Pourquoi cette cérémonie qui fait suite à celle du 22 septembre à Nantua au cours de laquelle une statue d'Alphonse Baudin a été inaugurée<sup>3</sup> ?

---

<sup>1</sup> APP, Ba 99, fol. 319.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 11 novembre 1888.

<sup>3</sup> Voir prologue.

Il s'agit de faire front au boulangisme au faîte de sa popularité. Le général a été élu, dans l'année, dans quatre départements<sup>1</sup> au cours d'élections législatives complémentaires. Dans les rangs républicains, on sert les coudes. Le ministère Floquet, investi en avril 1888, est perplexe. Le boulangisme est en hausse. En plus, pendant les vacances parlementaires, éclate un scandale provoqué par les propos tenus par un député socialiste Numa Gilly. Il est maire de Nîmes et a été élu en 1885 sur une liste de radicaux élargie à quelques socialistes. Rendant compte de son mandat à Alès, le 3 septembre 1888, il a dit son écœurement devant les marchandages et concussions opportunistes. Évoquant Wilson, poursuivi l'année précédente, il s'est écrié : « sur trente-trois membres de la commission de budget, vous avez au moins vingt Wilson... » L'opinion publique est portée à donner raison au député du Gard. Gilly fait-il le jeu des boulangistes ? Des opportunistes n'hésitent pas à l'affirmer et à avancer, au grand émoi de Gilly, que la caisse boulangiste assurera les frais du procès que le député-maire de Nîmes aura à soutenir pour diffamation. Concernant cette période effervescente, l'historien socialiste Alexandre Zévaès écrit: « L'affaire des décorations, la fuite de Grévy, les révélations de Numa Gilly, la catastrophe de Panama qui se profile à l'horizon<sup>2</sup> : ah ! depuis deux ans, quelles illustrations, quelles vignettes éclairant l'histoire des gouvernements opportunistes<sup>3</sup>!... »

Avocat depuis décembre 1885, âgé de 25 ans, Pierre Baudin est, à cette époque, un inconnu du grand public. D'ailleurs, lors du défilé, il ne s'est pas mis en avant. Il n'y avait ce jour-là qu'un Baudin : c'était Alphonse<sup>4</sup>. Le cortège formé place de l'Hôtel de Ville à 11 h aurait compté au départ 2 000 personnes mais augmenta progressivement sur le parcours. Boulevard Rochechouart, où le président Darlot prononça son discours, la police l'estimait entre 30 et 35 000 participants<sup>5</sup>. Toujours selon la même source, les étudiants qui étaient 200 « furent très applaudis ».

Dès le lendemain de la cérémonie, le nom de Pierre Baudin apparaît pour la première fois dans la presse. On apprend qu'un jeune député de Paris, est à l'agonie en Algérie où il se repose. Des élections partielles sont à prévoir. Or, pendant le défilé du 2 décembre, le conseiller municipal radical du quartier de Bercy (12<sup>e</sup>), Lyon-Alemand<sup>6</sup>, cheminant avec son collègue le docteur Dubois, du quartier de la Santé (14<sup>e</sup>), se fait présenter Pierre Baudin à qui il dit que ses amis et lui seraient décidés à proposer sa candidature. Il ajoute: « Le nom que vous portez, sans parler des qualités personnelles que j'ai pu apprécier dans plusieurs réunions publiques, vous désignent comme le seul candidat capable de faire échec à la candidature Boulanger. Permettez-nous de disposer de vous et au besoin de vous faire violence. Vous

<sup>1</sup> En avril 1888 dans le Nord (son option) et en Dordogne, puis en août à nouveau dans le Nord, après avoir démissionné, en Charente-Inférieure et dans la Somme. Cf, Garrigues, *Le Général Boulanger*, p. 147 et suiv. Aussi Zévaès, *Au temps du boulangisme*, pp. 100 à 115.

<sup>2</sup> Le 14 décembre 1888, le gouvernement a déposé un projet de loi afin de proroger le paiement des sommes dues par la Compagnie universelle du Canal de Panama. L'affaire n'éclatera que trois ans plus tard.

<sup>3</sup> A. Zévaès, *Au temps du boulangisme*, p. 120.

<sup>4</sup> Le défilé n'a pas eu le succès escompté. On attendait plus de 100 000 personnes, voire 300 000 pour certains ; il n'y en eut pas 10 000, selon d'autres. Mais *la Lanterne* du 4 décembre indique 300 000 ! *Le Radical* du même jour écrit : « Manifestation admirable, simple, imposante, décisive ». Elle a duré deux heures selon la plupart des journaux. Le même jour, à Nantua, le sous-préfet a déposé une gerbe devant la statue d'Alphonse Baudin, en présence de 300 personnes.

<sup>5</sup> APP, Ba 99, fol. 337.

<sup>6</sup> Il est essayeur de la Monnaie, selon M. Nogai, *Les conseillers municipaux...*, p. 167.

vous devez à votre parti et au souvenir de votre glorieux oncle<sup>1</sup> ». Très ému, P. Baudin aurait répondu simplement : « Je suis à la disposition de mon parti, et comme mon oncle, je ferai ce qu'exigera l'intérêt de la République ». Interrogé par *La France*, P. Baudin est resté très prudent. Le journal se pose d'ailleurs la question relative à son parti. Lequel ? « Est-il radical, est-il opportuniste comme on le dit ? Nul ne le sait et lui-même nous a répondu que le moment n'était pas encore venu de parler ».

*La France* fait cependant comprendre à Pierre Baudin, « qu'en France, à Paris surtout, il ne suffit pas d'être le neveu de son oncle pour s'imposer aux électeurs. M. Baudin, futur candidat à Paris, est mieux placé que qui que ce soit pour se rappeler que son père (sic<sup>2</sup>), le frère du glorieux Baudin, avait été par les soins de Delescluze, présenté aux suffrages des électeurs dans trois arrondissements de Paris. Il échoua partout. »

Auguste Hude<sup>3</sup> étant décédé le 22 décembre 1888, à Mostaganem, l'élection partielle doit avoir lieu le 27 janvier 1889. Qui sera opposé à Boulanger candidat aux suffrages des électeurs parisiens ? Un congrès antiboulangiste doit en décider.

Il se réunit le 6 janvier 1889. Il y a environ 370 personnes, dont Clemenceau. Anatole de la Forge<sup>4</sup>, député de la Seine, préside.

Maujan prend la parole le premier. Ancien saint-cyrien, passionné de politique, ce républicain a démissionné de l'armée pour se présenter à une législative partielle dans l'Hérault sans succès. En 1885, après avoir créé un journal socialiste, *La France libre*, à l'existence éphémère, il s'est représenté aux législatives en tête d'une liste radicale, sous le thème de l'antiboulangisme, toujours en vain. Il sera récompensé de sa persévérance en 1889 en étant élu dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, contre un boulangiste. En attendant, en ce mois de janvier 1889, il prononce une charge très dure contre le général Boulanger, rappelant son séjour à Belley<sup>5</sup>, les lettres au duc d'Aumale, etc., et sans ambages, propose le nom de Pierre Baudin à la grande surprise de l'assistance. Maujan explique : « Il ne faut pas que le peuple parisien fasse à la République, une suprême injure en donnant la majorité au général Boulanger au premier tour. La candidature Baudin est de nature à prévenir cette calamité. »

Cette proposition ne suscite pas l'enthousiasme des congressistes même après le défilé du 2 décembre. Selon le *Journal de l'Ain*, un conseiller municipal, Charles Laurent est ensuite intervenu et « a tué » la candidature de Pierre Baudin par cette seule phrase : « Ce n'est pas en République qu'on doit accueillir un candidat simplement parce qu'il est le neveu de son oncle<sup>6</sup> ». *La Lanterne* du 8 janvier écrit que « la candidature de Baudin ne trouva aucun écho ». En fait, Pierre obtient deux voix contre 234 au président du Conseil général, Jacques qui sort grand vainqueur de cette compétition. « Ce distillateur du quartier de Plaisance, écrit Jean Garrigues, vieux républicain sexagénaire, est loin d'être un ténor du parti radical. Afin de

<sup>1</sup> Cité par *La France* du 5 décembre 1888.

<sup>2</sup> Il s'agissait, comme on l'a vu, de son oncle Georges.

<sup>3</sup> Il avait 37 ans. Maire d'Issy-les-Moulineaux, il avait été élu sur une liste radicale en 1885.

<sup>4</sup> Né en 1821, il a fait une carrière de diplomate, puis de préfet (au 4 septembre 1870) et surtout de journaliste (au *Siècle*). Député de la Seine depuis 1881, il ne va pas être reconduit en septembre 1889 car on lui préfère Jules Joffrin contre Boulanger.

<sup>5</sup> Le colonel Boulanger a commandé la garnison de Belley entre 1874 et 1880. C'est de là qu'il écrivit au duc d'Aumale pour le remercier de l'avoir aidé dans sa carrière.

<sup>6</sup> *Le Journal de l'Ain* du 7 janvier 1889.

pourfendre le général prestigieux, les républicains divisés, n'ont pu choisir qu'un anti-héros à la pâle figure<sup>1</sup>. »

Les autres candidats sont Abel Hovelacque, ancien président du Conseil municipal (en 1886), futur député en cette même année 1889, dans le quartier de la Salpêtrière<sup>2</sup> (13<sup>e</sup>), qui obtient 69 voix, le journaliste Auguste Vacquerie<sup>3</sup> avec 58 suffrages, le président en titre du Conseil municipal, Alphonse Darlot (3 voix seulement) et Boulé<sup>4</sup>, 2 voix comme Pierre Baudin.

Ce sont là les débuts très modestes de notre héros en politique...

On a donc beaucoup prononcé le nom de Baudin depuis quelques mois. Mais c'était Alphonse. Pour Pierre, dont les amis connaissent les idées avancées- il est résolument radical-socialiste - très intéressé par les questions sociales, bénéficiant d'une longue tradition familiale républicaine, le moment est venu et la tentation est grande d'essayer de se faire un prénom. Il s'est donc employé à soutenir la candidature de Jacques et en a profité pour se faire mieux connaître.

On le voit, par exemple, le 11 janvier 1889, devant 500 personnes, participer à une réunion, rue St-Jacques, organisée par l'Union des républicains du 5<sup>e</sup> arrondissement. Il a même fait une longue conférence sur « les crimes de l'Empire » et terminé par un appel chaleureux en faveur de la candidature de Jacques<sup>5</sup>. Le 16 janvier, nouvelle conférence, intitulée : « De la République à l'Empire », 8 rue Titon, devant un auditoire d'une centaine de personnes. Baudin a rappelé les divers événements des années 1848 et 1849, notamment la création des ateliers nationaux dont la suppression amena une insurrection. « La démocratie a-t-il dit en terminant, doit avoir constamment à l'esprit les événements d'hier, pour le cas où une personnalité quelconque chercherait à se substituer au gouvernement en s'appuyant sur les partis réactionnaires. Il faudrait par des mesures énergiques l'arrêter dans ses tentatives, la République étant nécessaire au développement des idées sociales<sup>6</sup>. »

Lors d'une réunion rue Bignon, le 22 janvier, devant près de 2 000 personnes, P. Baudin se trouve dans sa future circonscription, le 12<sup>e</sup> arrondissement. Le sénateur Georges Martin et Lyon-Alemand l'accompagnent au bureau pour vanter les mérites de leur candidat : Jacques. Un orateur rappelle que le Faubourg Saint-Antoine « avait toujours été le rempart de la République ». Paroles dont va se souvenir P. Baudin...

On ne redira pas ce que fut la désillusion des vrais républicains le soir du 27 janvier 1889... alors que le pays se prépare à célébrer le centenaire de la Révolution de 1789 et l'Exposition universelle avec la Tour Eiffel. Mais la campagne électorale n'a pas été inutile pour Pierre Baudin. Il a su intelligemment y faire sa place en faisant des conférences ce qui permet au public de fixer son attention sur un visage. Se faire un prénom : voilà son objectif.

<sup>1</sup> J. Garrigues, *Le général Boulanger*, p. 215.

<sup>2</sup> Il a battu Planteau, boulangiste, député sortant. C'était un écrivain touche à tout assez prolifique. Il mourut en 1896 à 52 ans.

<sup>3</sup> Journaliste et poète, il écrivait notamment dans *le Rappel*, journal radical. Il était le frère de Charles, mari de Léopoldine Hugo qui se noya avec lui en septembre 1843.

<sup>4</sup> (Parfois écrit Boulay), il représente les guesdistes (Parti ouvrier français) et les blanquistes (Comité révolutionnaire central). Édouard Vaillant, sollicité, a refusé « pour des raisons personnelles » (APP, Ba 626). Les possibilistes se sont ralliés à Jacques. (Zévaès, *Histoire de la Troisième République*, p. 182)

<sup>5</sup> APP. Ba 100, fol. 12.

<sup>6</sup> APP. Ba 100, fol. 17.

Mais l'année 1889, est encore une année Alphonse Baudin. Pour l'anniversaire du 4 août 1789, les Républicains ont décidé le transfert au Panthéon, le 4 août 1889, des cendres de Lazard Carnot, Marceau, La Tour d'Auvergne (grenadier des armées de la Révolution), et ... d'Alphonse Baudin.

*La Patrie* du 5 août raconte que le 3 août à 7 h 30 du soir, « après la fermeture des portes du cimetière Montmartre, on a procédé à l'exhumation du corps de Baudin », en présence de responsables du cimetière, d'un délégué du préfet de la Seine, de celui du préfet de police, et du président du Conseil municipal, Chautemps. Mais surtout, Pierre Baudin, « neveu, avocat » et le docteur Baudin<sup>1</sup>, « cousin », assistaient à la cérémonie mortuaire. D'après le journal, le cercueil qui contient les restes de Baudin « n'a pas plus d'un mètre de longueur. Après l'exhumation, il a été déposé sous le pont qui traverse le cimetière. A 9 h, un fourgon des pompes funèbres est venu le prendre pour le conduire au Panthéon. MM. Baudin l'ont accompagné pendant son trajet. Au Panthéon, il n'a été délivré aucun reçu (sic) du cercueil de Baudin ».

Le lendemain, la cérémonie officielle a été très discrète, en tout cas, beaucoup trop aux yeux de nombreux radicaux. La note quotidienne du préfet de police tient en quelques lignes, signalant que le président de la République Sadi Carnot « a été l'objet de manifestations sympathiques de la part de la foule nombreuse qui se trouvait aux abords du monument<sup>2</sup>. »

Mais le *Radical* a des regrets : « La ville devait être tendue de draps blancs comme une procession, tapissée de fleurs, pleine de l'émotion communicative... (...) Qui donc resterait chez soi, sous le soleil de midi, en pleine lumière ? Paris entier se mettrait en marche vers le Panthéon », écrit Tony Révillon qui ajoute : « Les organisateurs de la fête en ont décidé autrement. Ils ont voulu faire convenable, digne, modeste ; ils ont fait petit. On ne célèbre pas Carnot, Hoche, Kléber<sup>3</sup> (sic) comme des parents de province qu'on rapporte au caveau de famille. Il faut pour ces grands hommes, pour ces grands exemples, les empressements et les enthousiasmes de la foule, des cris sur les lèvres, des larmes dans les yeux, des pâleurs sur les fronts ! On a cru bien faire, on s'est trompé<sup>4</sup>. »

Après deux années bien animées pendant lesquelles le souvenir de son oncle a eu les faveurs de la presse, en particulier à l'occasion des manifestations des 2 décembre 1888 et 4 août 1889, Pierre Baudin estime le moment venu de se lancer dans la bataille des municipales de 1890.

La brillante réussite de Boulanger le 27 janvier 1889 contre Jacques<sup>5</sup>, d'un côté, et la présence de son oncle au Panthéon, de l'autre, vont, à la fois par revanche et par encouragement, stimuler son zèle républicain et sa volonté de se présenter aux prochaines élections municipales.

<sup>1</sup> Qui a hébergé Pierre au début de ses études à l'École de droit.

<sup>2</sup> APP, Ba 100. Voir aussi la brochure éditée par l'*Association générale des étudiants de Paris*, créée quelques années auparavant : « Les fêtes de l'Université de Paris en 1889-1890 », p. 7. Les étudiants parisiens ont assisté en corps à la cérémonie du Panthéon. Ils précisent que toute la rue Soufflot « était décorée par deux rangées de mâts espacés de 12 m, surmontés de drapeaux tricolores. »

<sup>3</sup> Emporté par son enthousiasme, Révillon ajoute à la liste Kléber qui est et reste à Srasbourg... Il est vrai que lors de la préparation de cette cérémonie quelqu'un avait suggéré d'ajouter ce glorieux général à la liste.

<sup>4</sup> *Le Radical* du 5 août 1889.

<sup>5</sup> Boulanger obtient 241 000 voix contre 162 000 à Jacques.

## B.- Le choix de Paris

Pierre Baudin n'ignore pas la situation très spéciale de la capitale en ce qui concerne sa mise sous tutelle de l'État. Il faut la résumer avant de présenter le choix du candidat pour le quartier des Quinze-Vingts.

### 1.- La capitale sous surveillance : la loi du 14 avril 1871

Depuis les premières élections au suffrage universel du Conseil municipal, les 23 et 30 juillet 1871, celles des 27 avril et 4 mai 1890 sont les septièmes. Pierre Baudin y participe pour la première fois. On sait que le pouvoir de cette assemblée a été réduit à la portion congrue par la loi du 14 avril 1871.

Dès le 4 septembre 1870, la République proclamée, se pose la question du statut de la capitale. Celle-ci n'a connu un maire - au sens plein du mot - qu'à deux reprises : entre 1789 et 1794 et en 1848. Mais en dehors de ces deux courtes périodes, selon la formule d'Yvan Combeau<sup>1</sup>, « Le Paris-municipal est en fait une coquille vide de pouvoir politique. »

Depuis Bonaparte, le préfet de la Seine et le préfet de Police gardent une main ferme sur Paris. La Révolution de 1848 bouleverse très provisoirement ce dispositif et bien vite on revient au *statu quo ante*. Le Second Empire, dont le régime juridique est imité du Premier, ne touche pas aux institutions parisiennes<sup>2</sup>. Le conflit permanent entre la capitale et le pouvoir étatique va-t-il être résolu après la chute de Napoléon III ? C'est ce que beaucoup de républicains espèrent... La déception sera grande.

Le Conseil municipal est désormais élu au suffrage universel. C'est l'acquis majeur. Il se compose de 80 membres. Léon Say a fait adopter un amendement consacrant le quartier comme base d'élection. Il pense que c'est un moyen d'atténuer le rôle politique de la capitale. Les 20 arrondissements de Paris élisent donc chacun quatre membres du conseil (un par quartier) au scrutin individuel<sup>3</sup> à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. La durée du mandat est de trois ans. (A partir de 1896, elle sera de quatre ans).

Il faut avoir 25 ans pour être éligible, être électeur à Paris ou être inscrit au rôle d'une des quatre contributions directes.

La loi dispose en outre qu'un maire et trois adjoints sont nommés dans chaque arrondissement par le gouvernement. Leurs fonctions sont incompatibles avec celles de conseiller municipal. Celui-ci ne peut être conseiller général ou conseiller d'arrondissement d'un autre département puisqu'il est *ipso facto* conseiller général de la Seine.

Depuis la loi du 21 mars 1831, les conseillers ne percevaient aucune indemnité. Cependant, depuis 1881<sup>4</sup>, compte tenu de l'importance du travail et des frais occasionnés, un crédit sert à rembourser les conseillers ayant effectué des dépenses en liaison avec leur mandat. Cette somme atteint en moyenne 6 000 francs par an et par conseiller au moment où

<sup>1</sup> Yvan Combeau, *Paris et les élections municipales sous la Troisième République. La Scène capitale dans la vie politique française*. L'Harmattan. 1998. p. 23. Nous suivons de près cette thèse pour le présent chapitre. Voir aussi la thèse de Nobuhito Nagai, *Les conseillers municipaux de Paris sous la Troisième République (1871-1914)*. Les publications de la Sorbonne. 2002.

<sup>2</sup> Seuls, les pouvoirs des préfets sont élargis.

<sup>3</sup> Autre différence avec les autres communes qui votent, elles, au scrutin de liste.

<sup>4</sup> Et après de nombreuses tentatives infructueuses des conseillers eux-mêmes pour obtenir des indemnités.

P. Baudin entre au Conseil en 1890. Longtemps contestée par la Cour des Comptes, cette pratique ne sera régularisée que par la loi du 8 avril 1914... Par ailleurs, il faudra attendre 1905 pour voir se créer une caisse de retraite pour les conseillers municipaux et pour qu'ils obtiennent une indemnité de conseiller ... général, à raison de 250 francs par mois<sup>1</sup>.

La loi de 1871 accorde au Conseil municipal quatre sessions ordinaires par an. Chacune ne peut dépasser 10 jours sauf celle consacrée au budget qui dure beaucoup plus longtemps puisqu'elle peut atteindre six semaines. En moyenne, on compte 80 à 90 séances par an et entre 3 500 et 4 500 affaires. Malgré la loi qui le lui interdit, le Conseil a constitué des commissions permanentes dès les débuts de la Troisième République. Il y en eut d'abord huit puis six. Les séances des commissions étaient manifestement très utiles quand on examine de près le travail du Conseil municipal (et celui du Conseil général). On pouvait en dénombrer plus de 400 par an.

Dans n'importe quelle commune de France, sauf à Paris, le maire convoque son conseil municipal. Dans la capitale, c'est un arrêté du préfet de la Seine, pour toutes les sessions. L'article 13 de la loi de 1871 dispose que le préfet de la Seine et le préfet de police assistent de droit aux séances du Conseil et qu'ils peuvent être entendus quand ils le désirent. Mais ils ne sont pas obligés de répondre à toutes les questions des conseillers, ce qui peut contribuer à entretenir une certaine ambiance ! L'exemple le plus fameux d'un conflit né à ce propos est celui du préfet de police Andrieux<sup>2</sup> qui refusa de répondre au conseiller républicain radical Hector Depasse lors de la séance du 19 mars 1881, au sujet de la sécurité dans Paris.

Le président du Conseil municipal dirige les séances ou en son absence l'un des vice-présidents. C'est la loi. Mais, ici encore, la pratique s'est instaurée en dehors des textes. Il en est ainsi en particulier du fonctionnement du bureau. La loi ne précisait pas le nombre des vice-présidents, ni celui des secrétaires. L'habitude s'est donc instaurée de désigner deux vice-présidents et quatre secrétaires auxquels on a ajouté tout de suite un syndic, non prévu par les textes et qui joue le rôle d'un questeur aujourd'hui. D'après la loi, ce bureau est élu au commencement de chaque session ordinaire, au scrutin secret. Il est maintenu pendant les sessions extraordinaires. Mais dès que la République est consolidée, au début des années 1880, les conseillers prennent l'habitude d'élire le bureau au début de la première session ordinaire de l'année et de le conserver pendant un an. La coutume s'instaure aussi de renouveler chaque année le président quitte à l'élire une nouvelle fois un peu plus tard<sup>3</sup>.

L'élection du président et de deux vice-présidents est une particularité du Conseil municipal de Paris. Partout ailleurs, c'est au maire que revient de droit la présidence<sup>4</sup> du Conseil municipal et la loi de 1884 n'a fait qu'appliquer les dispositions antérieures des lois de 1831 et 1855.

A la séance d'installation et aux premières sessions annuelles, le Conseil municipal est présidé par le doyen d'âge, assisté des quatre plus jeunes membres, et ce bureau provisoire reste en fonction jusqu'à l'installation du bureau définitif. Au 3<sup>e</sup> tour, la majorité relative suffit et à voix égales, le plus âgé est élu.

<sup>1</sup> Voir N. Nagai, *op. cit.*, p. 43.

<sup>2</sup> Préfet de police du 4 mars 1879 au 16 juillet 1881. (Pour la petite histoire, rappelons que le préfet était le père naturel de l'écrivain Louis Aragon).

<sup>3</sup> Ce sera le cas, par exemple, de F. Sauton, en 1892 et en 1897. Ce qui explique qu'en 1899, on aura beaucoup de mal à trouver un candidat, chacun voulant être président en 1900...

<sup>4</sup> Sauf lors du vote du compte administratif. Dans ce cas, le conseil élit son président.

Rappelons enfin que les séances ne sont devenues publiques qu'à partir de la loi du 5 juillet 1886, abrogeant celle du 5 mai 1855.

La réalité du pouvoir de direction du Conseil municipal appartient en fait au préfet de la Seine qui tient, en matière de gestion, le rôle d'un maire dans une commune de droit commun et au préfet de police pour les mesures d'ordre public relatives à la sécurité, au bon ordre et à la salubrité<sup>1</sup>. C'est la continuation sur ce point – essentiel – du système de l'an VIII.

L'article 14 de la loi de 1871 dispose que « le conseil municipal de Paris ne pourra s'occuper, à peine de nullité de ses délibérations, que des matières d'administration communale, telles qu'elles sont déterminées par les lois en vigueur sur les attributions municipales. » On peut considérer que ces matières « d'administration communale » sont très nombreuses dans une cité comme Paris.

Au vrai, cela ne signifie rien car sauf quelques exceptions, avant d'être exécutoire, toute délibération du Conseil municipal de Paris est soumise à l'approbation de l'autorité étatique : préfet, ministre ou même président de la République. C'est le contraire ailleurs en France, où depuis la loi du 5 avril 1884, l'approbation préalable est l'exception.

Ainsi, la ville de Paris ne peut établir ni emprunt ni imposition extraordinaires sans une loi. (Articles 15 de la loi de 1871, 17 de la loi du 24 juillet 1867 et 168 de la loi du 5 avril 1884).

Nous sommes là au centre du conflit permanent entre les élus et l'État, c'est-à-dire, plus précisément, le préfet de la Seine et le préfet de police. L'étreinte de l'État sera toujours considérée comme insupportable par une partie des conseillers - souvent majoritaires - pendant toute la Troisième République ; notamment la Ligue républicaine des Droits de Paris, appelée « autonomiste », dès le début de la République et qui formera en 1890, au sein du Conseil, le groupe des Droits de Paris, dont Baudin sera l'un des membres les plus actifs.

La loi du 14 avril 1871 exprime la mise sous tutelle de la capitale<sup>2</sup>.

Bien sûr, il y a les textes et la pratique. Or, en matière d'attributions, la tutelle est nettement plus rigoureuse. Les préfets sont là pour y veiller, quelque puisse être, par ailleurs, leurs rapports personnels- souvent bons - entretenus avec les conseillers et en particulier avec les présidents successifs. Il faut cependant distinguer entre le préfet de la Seine et son collègue de la police qui, lui, est systématiquement agressé au sein du Conseil municipal puisque pendant de longues années le Conseil a refusé de voter le budget de la préfecture de Police<sup>3</sup>. Pour estimer la nature de ces rapports, il suffit d'observer qu'entre les débuts de la Troisième République et 1918, il y eut à Paris, dix préfets de la Seine contre vingt préfets de police<sup>4</sup>.

L'attribution principale du Conseil municipal de Paris est donc de voter le budget (qui est considérable<sup>5</sup>) concernant une multitude de sujets les plus variés mais dont les principaux concernent la vie économique, sociale et culturelle de la capitale. L'urbanisme (aménagement ou percement des voies), le transport (création et aménagement du tramway, par exemple et bientôt du Métropolitain), les hôpitaux, l'Assistance publique et d'une manière générale le

<sup>1</sup> C'est, par exemple, le préfet de police qui préside le Conseil de salubrité de la Seine.

<sup>2</sup> La première partie de la loi concerne l'ensemble des communes françaises sauf Paris. La seconde partie est consacrée à la capitale.

<sup>3</sup> A ce propos, il faut lire les *Souvenirs* assez savoureux du préfet Lépine.

<sup>4</sup> Dont M. Lépine à deux reprises (de 1893 à 1897 et de 1899 à 1913).

<sup>5</sup> Plus de 300 millions de francs de l'époque correspondant en gros au 10<sup>e</sup> du budget de l'État.

sort des miséreux, l'instruction publique (création et entretien des écoles) et surtout la fiscalité parisienne (gestion des taxes de l'octroi – représentant la moitié environ des recettes du budget - dont on demande chaque année ou presque l'abolition...), sont les postes les plus importants. Le système du marché public est évidemment au cœur des discussions au sein du Conseil comme celui des emprunts. L'assemblée parisienne se préoccupe, par conséquent, de la vie quotidienne des Parisiens. Mais l'administration, divisée en nombreux services, indispensable à la bonne marche des affaires est sous l'autorité directe des deux préfets.

La question fondamentale qui se pose et qui n'échappera pas à Pierre Baudin, est celle du pouvoir du président du Conseil municipal. Est-il une troisième autorité à côté des deux préfets ? Les avis sont partagés par la doctrine. Le professeur Ducrocq<sup>1</sup> prétend que oui. M. Chrétien, auteur d'une thèse sur le Conseil municipal, conteste cette affirmation<sup>2</sup>.

Le président dirige les délibérations, maintient l'ordre des discussions, met aux voix les propositions, proclame les résultats des votes. En pratique, on lui reconnaît voix prépondérante en cas de partage, bien que la loi de 1871 soit muette à ce sujet.

Son absence de pouvoir de police le contraint pour le maintien de l'ordre dans l'assemblée à requérir la force publique en s'adressant au préfet de la Seine conformément à une déclaration faite à la Chambre par le ministre de l'Intérieur lors de la discussion de la loi du 5 juillet 1886<sup>3</sup>. Il est assisté à chaque séance par deux secrétaires qui surveillent la rédaction des procès-verbaux, en donnent lecture au commencement des séances et dépouillent les scrutins.

Très rapidement, ce régime fait l'objet de critiques assez vives, en particulier à propos du nombre uniforme de conseillers attribué à chaque arrondissement. On estime qu'il favorise les quartiers du centre au détriment de ceux de la périphérie qui, depuis 1871, ont vu leur population augmenter considérablement. Le scrutin par quartier est également discuté car considéré comme trop étroit et mettant l'élu à l'abri de certains électeurs influents.

C'est dans ce cadre juridique, spécial à Paris, beaucoup trop étriqué pour nombre de conseillers et de candidats que Pierre Baudin décide, à 27 ans, de se présenter au Conseil municipal de Paris aux élections du printemps 1890.

## 2.- Les autonomistes

La question de l'autonomie municipale avait déjà été l'un des thèmes de la Ligue d'union républicaine des Droits de Paris en 1871. Puis en 1879, lors d'élections partielles, des projets autonomistes avaient été proposés par quelques candidats dont de Lanessan, le futur ministre. Mais c'est le leader radical Sigismond Lacroix qui va, le 6 novembre 1880, soumettre à ses collègues du Conseil municipal (qui le votent), un nouveau projet en ce sens<sup>4</sup>. Arrêtons-nous un instant sur cet épisode important de la vie municipale parisienne.

Quelques mois auparavant, des délégués de Lyon sont venus exprimer les vœux de cette cité aux membres de la commission parlementaire chargée d'élaborer la loi municipale<sup>5</sup>

<sup>1</sup> *Cours de droit administratif*, p. 499.

<sup>2</sup> H. Chrétien, *De l'organisation du Conseil municipal...*, p. 155.

<sup>3</sup> H. Chrétien, *op. cit.*, p. 156.

<sup>4</sup> En 1886, son projet de loi aura moins de succès à la Chambre.

<sup>5</sup> La future loi du 5 avril 1884.

attendue depuis dix ans. Les députés de Paris veulent, eux aussi, faire connaître les desiderata de leurs mandants. Ils engagent donc le Conseil à rédiger un programme de réformes et une commission spéciale est créée pour avancer des propositions. Sigismond Lacroix, un radical, en est le rapporteur.

Le texte élaboré par la commission n'est pas l'émanation d'un groupe particulier mais la tendance est autonomiste. Plusieurs séances lui sont consacrées entre le 23 octobre et le 6 novembre 1880. Les principales dispositions sont : l'élection par le Conseil du maire de Paris et de ses huit adjoints, les délibérations du Conseil immédiatement exécutoires, l'élargissement du vote des impôts, le Conseil ne peut contracter des emprunts qu'avec l'assentiment des électeurs, il n'est tenu à aucune dépense pour les cultes, enfin la ville de Paris organise l'enseignement, l'Assistance publique et la police municipale<sup>1</sup>.

Le projet adopté sous forme de vœu recueille 35 votes positifs sur 36 votants dans une assemblée de 80 membres... Le nombre des abstentions (14) et de conseillers n'ayant pas pris part au vote (30) montre que les autonomistes n'ont qu'une majorité relative au sein de l'assemblée parisienne à cette époque mais le texte de Sigismond Lacroix restera leur référence.

Aux élections des 8 et 15 mai 1887, le débat sur la question de l'autonomie a été plus que jamais à l'ordre du jour, mais pour la dernière fois car la progression des socialistes va obliger les radicaux à quitter progressivement le terrain de l'autonomie, notamment entre les deux tours. Cette année-là, pour la seule fois jusqu'à la guerre, les radicaux obtiennent la majorité absolue des suffrages avec 45 conseillers autonomistes. On compte 13 républicains municipaux, c'est-à-dire non autonomistes, 11 monarchistes et 11 socialistes. Malgré leur succès, les radicaux baissent en pourcentage des inscrits. On note une progression importante des socialistes qui gagnent des quartiers radicaux de l'est de la capitale. Toutefois, un seul arrondissement ne comporte pas d'élus radical<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal n'a jamais été aussi à gauche et aussi remuant... A tel point qu'en décembre 1887, le camp autonomiste se scinde en deux. Il se forme, en effet, un groupe de 15 élus socialistes et radicaux qui prend le nom de « groupe des autonomistes socialistes » dont le manifeste paraît dans *le Siècle* du 24 décembre. Il vise à « extraire du sein même de l'Autonomie communale un parti socialiste. Ni plus ni moins<sup>3</sup>. »

Par conséquent, lorsque Pierre Baudin se présente, en 1890, on est donc dans une tendance d'évolution très à gauche sur un plan général et qui n'a cessé de se manifester depuis 1871 avec une accentuation nette en 1887. De plus, les radicaux, dont il fait partie, dominent largement le courant autonomiste et le Conseil lui-même<sup>4</sup>. C'est donc de bon augure pour le jeune candidat radical-socialiste ou perçu comme tel.

---

<sup>1</sup> Voir *Recueil des documents relatifs au projet d'organisation municipale de la Ville de Paris et discours prononcés dans la discussion de ce projet*.

<sup>2</sup> Le 8<sup>e</sup>.

<sup>3</sup> Les 15 signataires sont : Bassinet, Benon, Boué, Cattiaux, Champoudry, Chassaing, Daumas, Émile Dubois, Hovelacque, Humbert, Levraud, Longuet, Mayer, Navarre et Patenne.

<sup>4</sup> Ce qui fait écrire à Charles de Mazade dans la *Revue des deux mondes*, le 1<sup>er</sup> mai 1890 : « Ce triste Conseil, pendant ses quelques années de règne, n'a représenté que l'illégalité, l'esprit de secte et de radicalisme anarchique, l'arrogance brouillonne, l'aggravation des charges. Depuis, le premier jour, il a passé sa vie à s'agiter, se mettant en guerre avec le préfet de la Seine et le préfet de police, multipliant à outrance les laïcisations irritantes et ruineuses, s'érigeant en pouvoir politique... » Tome 99, p. 228.

### 3.- Le choix du quartier des Quinze-Vingts

Pierre Baudin jette son dévolu sur le quartier des Quinze-Vingts dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Il y habite, 54 avenue Daumesnil. On remarquera que nous sommes très proches géographiquement de l'endroit où son oncle a perdu la vie sur la barricade. Ce n'est peut-être pas un hasard...

Chaque arrondissement de Paris porte un numéro et parfois même un nom. Mais c'est aussi le cas d'une manière plus systématique pour chaque quartier. Ainsi, le douzième arrondissement, à l'époque, s'appelle Reuilly. Ses quatre quartiers se nomment Bel-Air, (45<sup>e</sup>), Picpus (46<sup>e</sup>), Bercy (47<sup>e</sup>) et les Quinze-Vingts (48<sup>e</sup>).

Cet arrondissement participe à la fois du Paris de Louis XVI et de celui de Napoléon III. Il couvre une superficie de 568 hectares le situant à la quatrième place pour son étendue. Lorsque P. Baudin sera président du Conseil municipal, en 1896, le recensement indiquera 113 527 habitants. (Les deux quartiers de Picpus et les Quinze-Vingts en comptent à eux seuls 92 000 dont la grande majorité se compose d'artisans en activité).

Des quatre quartiers du 12<sup>e</sup> arrondissement, les Quinze-Vingts est celui qui se trouve le plus proche du centre de la capitale. C'est donc le plus riche en monuments et en souvenirs. Il est limité au nord par le 11<sup>e</sup> où il vient se terminer place de la Bastille et rue du Faubourg Saint-Antoine. Il est séparé de Bercy, au sud-est, par les rues Villiot et de Rambouillet et de Picpus par la rue Chaligny, à l'est. Au sud-ouest, il borde la Seine avec le quai de la Rapée.

Le quartier est traversé par trois grandes artères : le boulevard Diderot qui se prolonge vers Picpus et la place de la Nation, l'avenue Daumesnil qui va également vers Picpus et l'avenue Ledru-Rollin qui se dirige vers le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Passons rapidement en revue les principales caractéristiques du quartier.

Ce sont d'abord les hôpitaux. L'hôpital Saint-Antoine a succédé sous la Convention à une ancienne abbaye de femmes fondée à la fin du 12<sup>e</sup> siècle. Mais les bâtiments les plus anciens ne datent que de 1767. Rue de Charenton se trouve l'hôpital Trousseau (ancien hôpital Sainte-Eugénie jusqu'en 1880). Il accueille les enfants malades. Enfin, dans la même rue, non loin de là, mais de l'autre côté, entre l'avenue Daumesnil et la rue de Charenton, l'établissement qui a donné son nom au quartier : les Quinze-Vingts, hospice national d'aveugles. On sait que sa fondation remonte à Saint-Louis, qui, en 1260, acheta un terrain au-delà de la porte Saint-Honoré et y fit construire un hôpital pour héberger 300 aveugles. Mais ce n'est pas le bâtiment que peut voir P. Baudin, en 1890. Car le cardinal de Rohan (de l'affaire du collier) est passé par là. Il fut, en effet, administrateur des Quinze-Vingts peu avant la Révolution. Fernand Bournon dans son *Paris-Atlas* nous raconte ce qu'il fit de l'ouvrage construit sous Saint-Louis : il vendit les bâtiments et les jardins (qui, évidemment, s'étaient accrus<sup>1</sup> depuis le 13<sup>e</sup> siècle...) et acheta 450 000 livres, en 1780, une ancienne caserne de mousquetaires noirs construite en 1699 mais déserte depuis 1775. Il y transféra les aveugles « sous prétexte de leur procurer un air plus salubre. C'est la maison actuelle de la rue de Charenton », écrit F. Bournon<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ils occupaient un vaste espace compris entre la rue de l'Échelle, la rue de Rivoli et la place du Théâtre-Français.

<sup>2</sup> L'auteur précise que la vente des terrains de la rue Saint-Honoré lui procura six millions, au moins.

La place Mazas<sup>1</sup>, au bord de la Seine a donné son nom au boulevard et à la célèbre prison<sup>2</sup>. Celle-ci reçut ses premiers détenus en 1850 et servit beaucoup un certain matin de décembre 1851... Pierre Baudin obtiendra, avec ses collègues du Conseil municipal, sa désaffectation.

Enfin, dernier établissement dont il faut parler : la gare de Lyon à propos de laquelle, le futur conseiller interviendra souvent pour faire part de ses commentaires pas toujours favorables sur les travaux en cours. C'est le point de départ d'une ligne de chemins de fer destinée à rejoindre la Méditerranée. A partir de 1857, la compagnie du P.L.M., créée cette même année, assurera la liaison entre la capitale et Marseille.

La rue de Lyon, ouverte en 1847, élargie en 1859 joint la gare à la place de la Bastille. A la place de l'ancienne forteresse, se trouve la colonne de Juillet, en mémoire des morts des journées de 1830.

Dans ce quartier des Quinze-Vingts, en 1887, un radical-socialiste avait été élu très confortablement au 2<sup>e</sup> tour, avec 5652 voix sur 5728 votants. Il s'agissait de Maximilien Benon, un comptable d'origine modeste. Il était l'un des quinze signataires du manifeste des autonomistes socialistes. Il ne se représente pas.

Aux législatives de 1889, Alexandre Millerand, dans cette circonscription, avait été élu avec 4379 voix républicaines contre 3511 au boulangiste sur 7972 votants. Baudin se présente donc dans un quartier qui ne devrait pas lui poser trop de problèmes.

### C.- L'élection de 1890

1.- Le premier tour (27 avril 1890) : Pierre Baudin, candidat « républicain », en ballottage

Les élections se déroulent les 27 avril et 4 mai. Les boulangistes sont l'objet de toutes les attentions après l'apogée que constitue l'élection complémentaire du 27 janvier 1889. En revanche, ils n'ont pas digéré leur récent échec parisien, en septembre-octobre aux législatives<sup>3</sup>. Boulanger compte donc beaucoup sur la capitale pour se refaire une santé à Paris lors de ces élections municipales du printemps 1890.

La police contrôle particulièrement les agissements et les initiatives de son clan dans la capitale. Les renseignements généraux ne sont donc pas avares de « papiers » sur les amis du général.

Le 14 novembre 1889, le boulangiste Laguerre déclare : « il nous faut l'Hôtel de Ville. La province viendra après<sup>4</sup>. » Les députés boulangistes de Paris ont promis leur concours à leurs amis candidats au Conseil. Il règne à *la Presse*<sup>5</sup>, une activité débordante. D'après le

<sup>1</sup> Du nom d'un colonel du Premier Empire tué à Austerlitz.

<sup>2</sup> Les descendants du colonel n'apprécièrent guère cette singulière notoriété...

<sup>3</sup> Voir Jean Garrigues, *Les élections législatives de 1889 dans le département de la Seine*. Paris X. Nanterre. Mémoire de maîtrise. 1981.

<sup>4</sup> APP. Ba 1450. Note du 15 novembre 1889.

<sup>5</sup> Ce journal avait cessé de paraître en 1885. Il fut relancé en juin 1888 par un groupe de députés socialistes boulangistes, Francis Laur, Alfred Naquet, Charles Laisant, sous la direction de George Laguerre. « Ce fut le plus important organe du boulangisme démocratique. (*Histoire générale ...*), p. 340.

rapport de la police, « plus on va, plus on est assuré du succès. On parle à mots couverts du retour possible de Boulanger. »<sup>1</sup>

Le 18 avril, avenue Daumesnil, une réunion privée est organisée par le comité révisionniste du quartier des Quinze-Vingts afin de patronner la candidature d'Élie May, négociant, ancien « chef de légion » pendant la Commune. Vingt-cinq personnes y assistent. Le candidat est agréé sans opposition. Cette candidature est confirmée, le 20 avril, lors d'une nouvelle réunion privée organisée par le comité républicain socialiste révisionniste du 12<sup>ème</sup>, 18 rue de Lyon, devant un millier de personnes<sup>2</sup>.

Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire (fédération des travailleurs socialistes de France) du quartier des Quinze-Vingt, se réunit le 15 mars, 149 rue de Charenton. Il y a 25 personnes. Ribanier, ouvrier ferblantier, candidat étiqueté « possibiliste<sup>3</sup> » par la police, anime la réunion. Il affirme que c'est le parti ouvrier qui a sauvé la République du boulangisme. « Il faut donc, ajoute-t-il, que les électeurs n'accordent dorénavant leurs suffrages qu'à des ouvriers ayant déjà fait leurs preuves<sup>4</sup>. »

Les réunions sont souvent contradictoires. Ainsi Ribanier en organise une le 16 avril, avec 250 personnes dont Pierre Baudin qui entend dire qu'il faut « en finir avec les candidats opportunistes ou radicaux qui, par leur parti pris de ne rien faire pour les travailleurs, ont provoqué le mécontentement d'où est née la faction césarienne derrière laquelle marchent tous les partis réactionnaires. »

Au cours de cette réunion, Pierre Baudin, « candidat républicain radical » a déclaré qu'il combattait « à côté du parti ouvrier et que son programme était à peu près le même », tendant « également à l'égalité, à la véritable liberté ». Il a ensuite parlé des besoins du quartier : reconstruction de la gare de Lyon, démolition de Mazas, construction d'une halle avec un pavillon réservé aux meubles confectionnés par les ouvriers qui travaillent pour leur compte, démolition et éloignement de l'hôpital Trousseau. Il s'est déclaré partisan d'un Sénat entièrement républicain. Les deux candidats Ribanier et Baudin ont été mis aux voix. C'est Ribanier qui a obtenu la majorité<sup>5</sup>.

Trois jours plus tard, le 19 avril, à l'école du boulevard Diderot, une réunion publique est organisée par le comité républicain radical socialiste du quartier des Quinze-Vingts. Pierre Baudin, cette fois, devant ses troupes, (400 personnes environ), y fait un long discours pour développer son programme politique et municipal. On vient d'en voir l'essentiel. Il y ajoute la création de nouvelles lignes d'autobus et « autres réformes urgentes pour le quartier ».

<sup>1</sup> APP, Ba 1450, note du 27 février 1890..

<sup>2</sup> A noter que les comités révisionnistes du 12<sup>e</sup> ont décidé d'offrir une plume en or à Rochefort... (APP. Ba 667, f<sup>o</sup> 2 645).

<sup>3</sup> D'après A. Zévaès, (*Histoire de la IIIe République*, p. 158, note n<sup>o</sup>1), le mot « possibiliste » remonte aux polémiques auxquelles donna lieu, en décembre 1881, la candidature de Joffrin à une élection complémentaire à Montmartre. « Nous préférons, disait Brousse, fractionner le but idéal en plusieurs étapes, immédiatiser en quelque sorte, quelques-unes de nos revendications, pour les rendre enfin possibles au lieu de nous fatiguer sur place à marquer le pas... - Quoi ! répliqua Guesde, y aurait-il donc place dans les rangs socialistes pour un nouveau genre d'opportunisme ? Est-il possible, sous prétexte de succès électoraux, sous couleur de possibilisme, de remettre en question le terrain gagné par le socialisme révolutionnaire depuis trois ans, depuis le congrès de Marseille ?... » Les possibilistes sont donc appelés aussi « broussistes » du nom de leur leader, Paul Brousse, conseiller municipal socialiste du quartier des Épinettes (17<sup>e</sup>) de 1887 à 1907 et animateur de la fédération des travailleurs socialistes de France.

<sup>4</sup> APP. Ba 667, f<sup>o</sup> 2702.

<sup>5</sup> APP. Ba 667, f<sup>o</sup> 2705.

Échange de bons procédés, Ribanier assiste à la séance. Selon les Renseignements généraux de la préfecture de police<sup>1</sup>, Baudin « s'est étendu principalement sur l'émancipation des travailleurs, lesquels, selon lui, sont très nombreux dans le quartier. Puis il a fait l'éloge des conseillers municipaux ouvriers et a terminé en critiquant les boulangistes qu'il a traités de réactionnaires voulant renverser la République. Son discours a été très applaudi. »

Baudin et Ribanier ont annoncé qu'ils se désisteraient en faveur l'un de l'autre « pour combattre le boulangisme qui est la perte de la République ». Un ordre du jour acclamant le candidat Baudin a été voté à une faible majorité.

Au cours de cette même réunion, on accuse Élie May d'avoir profité de ses fonctions pendant la Commune pour s'enrichir<sup>2</sup>.

Le conseiller sortant Maximilien Benon, ayant formellement décliné toute nouvelle candidature<sup>3</sup>, un comité républicain s'est formé pour présenter Pierre Baudin, « avocat à la Cour d'appel. » Un autre comité républicain a choisi M. Boison, commerçant du quartier - fabricant de meubles – ayant l'étiquette radical-socialiste.

Le 24 avril, une nouvelle réunion du « parti radical socialiste », qui rappelons-le, n'existe pas au plan national, est organisée<sup>4</sup>. 600 personnes sont présentes. Les candidats Boison et Baudin exposent les principales lignes de leur programme politique, économique et municipal. Ribanier reproche aux radicaux et aux opportunistes de « n'avoir rien fait pour la classe prolétarienne. »

Vers la fin de la réunion, un assistant a demandé aux candidats s'ils étaient partisans de la suppression de Sénat. Baudin et Ribanier ont répondu affirmativement. Le président a mis aux voix les candidatures. La majorité a été acquise à celle de Baudin<sup>5</sup>.

Pour la préfecture de police, dans le quartier des Quinze-Vingts, « les chances paraissent être en faveur du boulangiste<sup>6</sup> ». Mais il s'agit d'un avis donné avant les principales réunions. Le 13 avril, un rapport de la 2<sup>e</sup> brigade de recherches, 1<sup>er</sup> bureau, prévoit un ballottage. Un autre rapport indique : « Élection Baudin très probable car E. May est si nul à tous égards !... La nullité de May fera seule le succès de Baudin<sup>7</sup>. » Une autre fiche précise : « Ballottage, Baudin élu, peut-être Élie May, en tout cas, ils se suivront de près<sup>8</sup>. »

Baudin est présenté comme républicain radical<sup>9</sup>, Ribanier comme possibiliste et Élie May est étiqueté « antisémite » par la police.

Il n'y a pas de candidat bonapartiste dans le douzième arrondissement alors que cette étiquette est présente dans quatorze autres arrondissements de la capitale.

<sup>1</sup> APP. Ba 667, f°2708.

<sup>2</sup> Élie Henri May, qui a plus de 20 ans de plus que Pierre Baudin (il est né en 1842), a en fait été nommé directeur de la manufacture des tabacs par la Commune et fut l'adjoint de son frère Gustave, intendant général de la Commune. Selon B. Noël (*Dictionnaire de la Commune*, p. 254), les deux frères furent l'objet de vives critiques et on les accusa même de concussion. Remplacés le 2 mai 1871 par Varlin, à l'honnêteté scrupuleuse, Élie et Gustave May reçurent quelques jours plus tard, une lettre les disculpant.

<sup>3</sup> Voir *le XIXe siècle* du 31 mars 1890.

<sup>4</sup> Boulevard Diderot.

<sup>5</sup> APP. Ba 667, f° 2714.

<sup>6</sup> APP. Ba 663, f° 820.

<sup>7</sup> APP. Ba 663, f° 910.

<sup>8</sup> APP. Ba 663, f° 984.

<sup>9</sup> Il est soutenu par *Le Radical*.

Il y a 9 485 inscrits. Baudin, en définitive, ne prend que l'étiquette « républicain » afin de ratisser le plus large possible. Se présentent contre lui : Canel (républicain modéré, conducteur principal des ponts et chaussées), Ribanier, May et un radical-socialiste : Boison. Les boulangistes stationnent toute la journée dans chaque section pour surveiller les urnes<sup>1</sup>.

Au premier tour, le 27 avril, Élie May (boulangiste investi<sup>2</sup>) arrive en tête : il obtient 2 800 voix<sup>3</sup>. Baudin (étiquette républicain) le suit avec 2 064, Boison (étiquette radical socialiste) : 1 544, Ribanier (possibiliste) : 1 027 et Canel (républicain) : 88. On compte donc 4 723 voix républicaines contre 2 800 voix boulangistes dans le quartier. Pas de candidat de la réaction.

Dans l'ensemble de la capitale, le bilan s'établit ainsi :

Inscrits : 500 280. Votants : 363 756. Soit 27,3 % d'abstentions.

Total des voix républicaines : 202 987. Total des voix réactionnaires : 27 830.

Total des voix boulangistes : 118 653. Il y a eu 14 286 bulletins blancs ou nuls.

Aux élections législatives du 27 janvier 1889, Boulanger avait été élu avec 245 236 voix. Au mois d'octobre, 178 281 voix avaient été obtenues par l'ensemble des votes boulangistes et réactionnaires. Ce premier tour des municipales donnent pour ce même ensemble boulangiste et réactionnaire, le chiffre de 146 483 voix<sup>4</sup>. L'érosion de l'opposition est donc manifeste. Paris est bien encore républicaine. Il y a 60 ballottages dont 48 favorables aux Républicains.

Boison arrivé derrière Baudin se désiste aussitôt en sa faveur<sup>5</sup>.

## 2.- L'élection de Pierre Baudin au second tour (4 mai 1890)

La campagne pour le second tour est moins animée. Le 30 avril, a lieu au préau des écoles, 40, boulevard Diderot, une grande réunion organisée par le comité soutenant la candidature de Baudin. Les citoyens Boison et Ribanier viennent confirmer leur désistement en engageant tous les électeurs du quartier qui avaient voté pour eux à reporter sans défaillance leurs voix sur « le seul candidat du quartier, écrit *Le Radical*, appelé à porter haut et ferme le drapeau de la République contre le boulangisme ». Puis Baudin bénéficie en outre de deux soutiens de taille.

Alexandre Millerand, député de la première circonscription du 12<sup>e</sup> arrondissement, a engagé énergiquement les électeurs du quartier à faire acte de discipline en portant toutes leurs voix sur Pierre Baudin. Le député se dit convaincu « que la jeunesse du citoyen P. Baudin, travailleur opiniâtre et infatigable, offre tous les avantages que les citoyens du quartier peuvent espérer d'un conseiller municipal, esclave de ses devoirs comme certainement il le sera ». Pierre Baudin clôture la réunion en remerciant les 2064 électeurs du premier tour et s'engage à user de toutes ses facultés pour marcher dans la voie du progrès et notamment pour s'occuper de l'élaboration et de la défense d'un programme économique. L'ordre du jour acclamant la candidature du citoyen Baudin avec engagement formel de

<sup>1</sup> APP. Ba 1450. Note du 4 mai 1890. La note précise qu'ils ont pour signe de ralliement une grosse épingle à tête noire...

<sup>2</sup> Initialement dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>3</sup> APP. Ba 662.

<sup>4</sup> APP. Ba 664, f° 1391.

<sup>5</sup> Voir sa lettre publiée dans *Le Radical* du 30 avril 1890.

porter son nom aux urnes au scrutin du 4 mai, est adopté à l'unanimité par tous les citoyens présents dans la salle<sup>1</sup>.

Dans *le Radical* du 2 mai, on peut lire un article de Tony Révillon, collaborateur du journal qui demande de voter Pierre Baudin pour le second tour. Il s'exprime ainsi :

« Ce n'est pas à nos amis radicaux du 12<sup>e</sup> arrondissement que je m'adresse. C'est aux républicains qui, dimanche dernier, se sont comptés sur d'autres noms que celui de Pierre Baudin. Tous, dimanche prochain, doivent écrire le nom de Baudin sur leur bulletin, par discipline républicaine d'abord et pour empêcher le succès du boulangiste Élie May ; ensuite, parce que Baudin est digne de les représenter. Il n'est pas seulement, en effet, le neveu du héros mort sur la barricade de 1851 ; il est aussi l'héritier de ses idées, de ses convictions, de son esprit de dévouement et de sacrifice. Ce jeune homme est de mon pays<sup>2</sup> ; je l'ai vu à l'œuvre depuis qu'il est sorti de l'école, toujours militant, toujours sur la brèche, quand il s'est agi de combattre pour la bonne cause, il met une éloquence naturelle, de bonnes études, une capacité éprouvée. Baudin, de Nantua, sera un conseiller municipal excellent et il honorera le quartier de Paris qui l'aura choisi pour représentant. »

Pierre Baudin se retrouve donc contre Élie May au second tour. Il obtient 4107 voix et est élu. Il a donc la satisfaction de commencer ses succès électoraux en battant un boulangiste. Élie May n'a que 2727 suffrages. Il y avait 9 485 inscrits et 6925 votants.

*Le Figaro* écrit de Baudin – rappelant qu'il est autonomiste : « Son plus grand mérite est d'être le petit neveu (sic) du fameux Baudin en l'honneur de qui on est allé l'an dernier au cimetière Montmartre<sup>3</sup>. »

Dans les trois autres circonscriptions du 12<sup>e</sup> arrondissement, les résultats sont les suivants : A Bercy, le conseiller sortant radical, Lyon-Alemand a été réélu battant un boulangiste investi (862 contre 655), à Bel Air, Marsoulan, le conseiller sortant radical a été également réélu (796) contre Marguerittes, ancien communal, boulangiste investi qui n'a obtenu que 574 voix. Enfin, à Picpus, le radical Boué ne se représentait pas. C'est un possibiliste, Caumeau, qui l'a emporté avec 3668 voix contre le boulangiste Langlois qui a eu 2692 suffrages.

Ces trois élus avaient, comme Baudin, l'appui du journal *Le Radical*.

C'est la déroute complète des « investis de Jersey ». Les écarts les plus nets ont été enregistrés dans les 4<sup>e</sup> (880 contre 468), 5<sup>e</sup> (957 contre 572), et 2<sup>e</sup> section (830 contre 571). En revanche, la différence est moins grande dans la 1<sup>ère</sup> section (745 contre 604) et la 3<sup>e</sup> (695 contre 512).

Le boulangisme est écrasé par les électeurs parisiens. Il n'enregistre qu'un élu le 27 avril et un élu le 4 mai. Selon la police, « ce n'est pas de l'étonnement, mais de l'ahurissement que les résultats dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ont produit sur les boulangistes. Ils ne pouvaient espérer un succès complet, mais être battus sur toute la ligne, cela les a entièrement démontés. Aussi, dans les permanences de l'arrondissement, tous les partisans des candidats

<sup>1</sup> Voir *Le Radical* du 3 mai 1890 et APP.Ba 663, f° 791.

<sup>2</sup> Tony Révillon est l'un des principaux rédacteurs du *Radical*. Il est né en 1832 dans l'Ain, à Saint-Laurent-lez-Mâcon. Auteur de romans populaires, c'était un chroniqueur et orateur de talent. En 1881, il avait été élu conseiller municipal du Gros-Cailou (7<sup>e</sup>). Il était député de la Seine depuis 1881 et le sera jusqu'en 1893.

<sup>3</sup> Édition du 5 mai.

révisionnistes qui s'y trouvaient, après avoir déploré amèrement la défaite, se sont-ils retirés vers 9 heures<sup>1</sup>. »

Le 6 mai, *le Radical* titre : « Fin honteuse de la Boulangerie ».

L'ancien conseil municipal se composait de 68 républicains comprenant 8 possibilistes et 2 blanquistes anti-boulangistes, 11 conservateurs et un boulangiste.

Le nouveau se compose de 65 républicains dont 8 possibilistes et deux blanquistes anti-boulangistes, 13 conservateurs et 2 boulangistes.

Baudin fait partie des 17 nouveaux conseillers républicains.

*La République française* du 5 mai peut écrire sous la plume de Joseph Reinach : « La fin d'une faction ». « Le boulangisme est rentré dans le néant d'où l'intransigeance l'avait fait sortir ; M. de Rochefort peut servir à ses amis le fameux décret : « Il n'y a plus rien ». Les conservateurs, le grand parti de la propriété, de la religion et de la famille, qui avait dit « hélas ! » après les élections départementales, ont dit « holà ! » après les élections législatives et sont partis avec la caisse. Avec les élections municipales de Paris, ce sont les boulangistes professionnels qui s'en vont ; ils levaient le camp dès hier matin. »

#### D.- Les débuts de P. Baudin au Conseil

Le parcours de Pierre Baudin au Conseil municipal va être exceptionnel. Très tôt, ses collègues vont remarquer combien le jeune conseiller possède de ressources. Il travaille sans relâche et s'intéresse à un grand nombre de sujets malgré des préférences qui sont celles des radicaux-socialistes, c'est-à-dire, les questions sociales.

On n'aura guère de commentaires à faire sur les fonctions de secrétaire, d'ailleurs très formatrices pour les jeunes élus. En revanche, il montre très rapidement son caractère bien trempé en se battant en duel avec son prédécesseur au Conseil<sup>2</sup> ! Il faut aussi signaler un changement d'appellation : quelques jours après le second tour, le groupe autonomiste devient le groupe des « Droits de Paris ».

#### 1.- Le groupe autonomiste devient le groupe des Droits de Paris

Sigismond Lacroix s'en explique dans *le Radical* du 3 juin 1890<sup>3</sup> en reconnaissant « qu'il y a au moins une apparente raison à ce changement. Il est certain que l'autonomie communale n'avait pas joué un grand rôle dans les dernières élections et que les nécessités de la concentration républicaine en face du boulangisme avaient imposé à nombre de candidats une procédure qui ne va pas toujours sans une certaine équivoque. » Puis il ajoute : « Pour éviter de choquer les électeurs modérés, à qui l'autonomie communale qu'ils ne connaissent pas, apparaît comme un spectre terrifiant, on s'est rabattu sur une formule plus rassurante parce que plus vague et on a promis de revendiquer les Droits de Paris. »

Le 30 mai 1890, le nouveau groupe se réunit pour arrêter une stratégie afin de désigner les membres du futur bureau. Celui-ci doit comprendre le groupe autonomiste et les possibilistes. Les « municipaux », c'est-à-dire les républicains modérés, sont écartés. Émile

<sup>1</sup> APP. Ba 1450. Note du 5 mai 1890.

<sup>2</sup> Ce sera, à notre connaissance, son seul duel.

<sup>3</sup> L'article s'intitule « Changement de nom ».

Richard est prévu pour la présidence. Pour les deux vice-présidences, on s'est fixé sur Léonce Levraud et un membre du parti ouvrier qui sera désigné par son groupe. On se met d'accord pour les quatre secrétaires. Ce seront sauf accident : MM. Lucipia, Baudin, Rouanet et Albert Pétrot.

C'est donc sans surprise qu'interviennent les différents votes pour constituer le bureau.

## 2.- Secrétaire et duelliste

Le nouveau Conseil municipal se réunit le lundi 2 juin 1890. Après l'installation du Conseil par le préfet de la Seine, le protocole classique continue par l'allocution du doyen d'âge, l'élection du président, de deux vice-présidents et de quatre secrétaires, l'élection du syndic, la constitution du bureau et l'allocution du président. Étienne Perrichont, doyen d'âge<sup>1</sup>, prend place au fauteuil, assisté de MM. Froment-Meurice<sup>2</sup>, Baudin, Bompard<sup>3</sup> et Girou<sup>4</sup>, secrétaires provisoires. Émile Richard<sup>5</sup> est élu au second tour président pour cette deuxième session ordinaire de 1890. MM. Levraud<sup>6</sup> et Paul Brousse<sup>7</sup> sont élus vice-présidents.

Premier succès de Pierre Baudin au Conseil municipal : il est brillamment élu secrétaire, en tête avec 48 voix. Les autres sont Albert Pétrot<sup>8</sup>, 46 voix, Rouanet<sup>9</sup>, 43 et Louis Lucipia<sup>10</sup>, 40. Le syndic M. Maury étant élu par acclamation, la totalité du Bureau du Conseil est donc constituée.

L'ordre du jour prévoit le tirage au sort de quatre bureaux composés de vingt membres chacun. Pierre Baudin est désigné secrétaire du 2<sup>e</sup> bureau dont le président est précisément Richard. Les bureaux élisent ensuite ceux de leurs membres qui feront partie des six commissions permanentes. On trouve Baudin à la 4<sup>e</sup> « Enseignement – Beaux Arts ».

Retenons de la séance du 4 juin, ce passage de l'allocution du président Émile Richard :

« Jamais nous n'oublierons cet admirable spectacle de l'union intime qui s'est formée entre tous les Républicains pour défendre les droits, et je puis dire, la dignité de la grande Ville, contre le furibond mais impuissant assaut d'une faction dont le nom n'appartient plus aujourd'hui qu'au domaine de la curiosité historique ».

Non sans avoir rendu hommage à ses prédécesseurs, le président évoque ensuite les principaux thèmes qui attendent les conseillers : les grandes questions de vicinalité, d'assainissement, d'hygiène de la cité, le complément « d'organisation de notre enseignement primaire et surtout professionnel », la réforme de l'assistance publique, « de façon à permettre à un nombre de plus en plus considérable de vieillards ou d'infirmités d'en recueillir les bienfaits, l'étude des grands problèmes économiques et sociaux, dans le but d'améliorer le

<sup>1</sup> Il est né en 1817 (il a donc 73 ans). Il est, depuis 1888, conseiller républicain d'Auteuil (16<sup>e</sup>).

<sup>2</sup> Conseiller conservateur de la Madeleine (8<sup>e</sup>). C'est un descendant d'une dynastie d'orfèvres.

<sup>3</sup> Conseiller républicain de la Plaine de Monceaux (17<sup>e</sup>).

<sup>4</sup> Conseiller boulangiste de Plaisance (14<sup>e</sup>).

<sup>5</sup> Conseiller républicain de Montparnasse (14<sup>e</sup>). Journaliste, il a collaboré au *Réveil* de Delescluze et au *Radical*. Le 6 septembre 1870, il avait été nommé adjoint au maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. (Nagai, *Les conseillers...* p. 181.) Il avait été également conseiller de Boulogne-sur-Seine de 1874 à 1881. (Nagai, *id.*, p. 218)

<sup>6</sup> Conseiller républicain de Saint-Ambroise (11<sup>e</sup>).

<sup>7</sup> Conseiller socialiste, depuis 1887, du quartier des Épinettes (17<sup>e</sup>).

<sup>8</sup> Conseiller républicain de la Monnaie (6<sup>e</sup>).

<sup>9</sup> Conseiller socialiste de Clignancourt (18<sup>e</sup>).

<sup>10</sup> Conseiller radical des Enfants-Rouges (3<sup>e</sup>).

sort des travailleurs, le strict contrôle des dépenses et la bonne gestion des finances municipales... »

Le président Richard forme le vœu que chacun des membres de l'assemblée se consacre à fond à une partie de ce programme. C'est ce que ne va pas oublier de faire Pierre Baudin.

Suit enfin l'indispensable et traditionnel couplet sur les libertés communales : « Les libertés municipales ont toujours été regardées comme l'indispensable base d'un régime démocratique et républicain. Si elles ont été jusqu'à présent parcimonieusement dispensées à la ville de Paris, si les élus sont encore privés, au grand dommage de l'ensemble des contribuables, d'une partie des droits conférés aux représentants des plus petites communes, nous voulons espérer que le gouvernement<sup>1</sup> qui a annoncé l'intention de déposer très prochainement un projet d'organisation municipale parisienne, et que le parlement aux délibérations duquel ce projet sera soumis, tiendront à l'honneur de nous délivrer du régime d'exception actuel, et réaliseront enfin les vœux tant de fois exprimés par le conseil municipal et par les électeurs parisiens. (*Assentiment.*) Ce qui fait répliquer au conseiller Lavy<sup>2</sup> : « C'est un espoir, mais qui témoigne d'une illusion profonde<sup>3</sup> ».

Le cadre de départ de l'activité du nouveau conseiller municipal est ainsi tracé. Cet examen de passage ayant brillamment réussi, le plus important reste à faire : travailler efficacement au sein de cette assemblée de 80 membres qui se plaint amèrement à chaque renouvellement de ses pouvoirs bien trop limités à son goût. Baudin comme les autres, et souvent plus que les autres, va ressentir cette carence d'attributions et l'évoquer à chaque fois que l'occasion se présentera. C'est pourquoi, il va se jeter dans la besogne, comme il sait le faire depuis sa plus tendre enfance, pour tenter d'exploiter au maximum les maigres ressources données par le statut de la capitale. Le bon élève d'autrefois, va très rapidement, devenir l'un des bons éléments du Conseil. Le travail de secrétaire est absorbant, peu gratifiant mais formateur. On prend connaissance des dossiers, on les lit, on suit attentivement les débats, on informe le président de tout événement susceptible de lui être utile ou nuisible. On rédige et présente aussi des rapports.

Il faut attendre février 1891 pour que P. Baudin dépose son premier. Auparavant, il aura sacrifié à un véritable rite parlementaire : le duel<sup>4</sup>. Certains des hommes politiques les plus célèbres s'en sont fait une spécialité tels Clemenceau ou Déroulède. Notre nouveau conseiller municipal a également du caractère : il va le montrer très vite et son physique ne laisse pas d'être impressionnant : il mesure un mètre quatre-vingt-dix<sup>5</sup>.

Donc pendant l'été 1890, quelques mois après avoir intégré le Conseil municipal, tout juste désigné secrétaire, il va rencontrer un adversaire auquel il n'avait pas pensé. Il s'agit de son prédécesseur au Conseil municipal, qui, on s'en souvient, ne s'était pas représenté. Le problème est une question de préséance. P. Baudin n'a pas l'intention, dès les premiers mois de ses nouvelles fonctions, de laisser un autre prendre sa place au cours d'une cérémonie officielle.

<sup>1</sup> Freycinet est président du Conseil (pour la 4<sup>e</sup> fois) du 17 mars 1890 au 18 février 1892.

<sup>2</sup> Conseiller socialiste de la Goutte d'Or (18<sup>e</sup>).

<sup>3</sup> BMO 1890, p. 1337.

<sup>4</sup> A notre connaissance, le seul de sa vie.

<sup>5</sup> Si l'on en croit *Les hommes du jour* du 8 mars 1913.

Lors de la distribution des prix à l'école de jeunes filles de la rue de Citeaux, le dimanche 4 août 1890, Maximilien-Pierre Benon, conseiller municipal radical-socialiste sortant<sup>1</sup> des Quinze-Vingts, et par ailleurs délégué cantonal du XII<sup>e</sup> arrondissement, a, curieusement, réclamé le droit de présider cette cérémonie. Une scène regrettable s'en est suivie puisque l'intéressé devait être expulsé de la salle par les gardiens de la paix à la demande de Pierre Baudin.

Que s'est-il passé ? A Paris, tous les ans, le maire de chaque arrondissement dresse une liste de propositions pour la présidence des distributions de prix. Cette liste est présentée au préfet de la Seine pour qu'il la ratifie ou la rectifie selon le cas. Il arrive assez souvent qu'un maire fasse imprimer la liste sans attendre la décision préfectorale. S'il y a lieu, on rectifie la liste à la plume... C'est ce qui est arrivé dans le 12<sup>e</sup> arrondissement cette année. Le nom de M. Benon ayant été porté par le maire, le préfet l'a remplacé par celui de Baudin. Ce fut un drame pour l'ancien conseiller municipal qui le prit très mal et s'arrangea pour arriver avant P. Baudin à la cérémonie. Malgré les observations de l'inspecteur de l'enseignement, il s'installa au fauteuil du président ! C'est alors que P. Baudin survint, trouva sa place occupée et fit expulser M. Benon<sup>2</sup>. Mais l'affaire n'en resta pas là.

M. Benon s'étant jugé offensé a publié dans la presse une lettre prenant P. Baudin violemment à partie. Celui-ci a chargé deux de ses amis, MM. Charles Laurent<sup>3</sup> et Francisque Allombert<sup>4</sup>, de demander à M. Benon rétractation ou réparation par les armes.

M. Benon a prié MM. Charles Longuet<sup>5</sup> et Joseph Daumas<sup>6</sup> de le représenter. Des explications échangées entre les quatre témoins<sup>7</sup>, il a résulté que Benon se trouvant insulté par l'éviction dont il a été l'objet ne saurait retirer l'injure proférée contre Baudin. Par conséquent P. Baudin se trouvant être le dernier offensé, il y avait lieu à rencontre, fixée à dix heures du matin, le 9 août, dans les environs de Paris. L'arme choisie était l'épée de combat avec gants de ville à volonté. Les corps à corps étaient interdits. Le combat devait cesser quand, de l'avis du médecin, l'un des adversaires se trouverait dans une situation d'infériorité constatée. Le combat fut de courte durée car M. Benon, dès la première reprise, reçut deux blessures presque simultanées, l'une à la partie antérieure du bras et l'autre à la partie postérieure de l'avant-bras. Les médecins consultés estimant que ces blessures mettaient M. Benon dans un état d'infériorité, les témoins avaient demandé l'arrêt du combat<sup>8</sup>.

Il fallait bien que P. Baudin participât au moins une fois à ce sport national très prisé de certains élus, parlementaires ou non, dont l'honneur avait été offensé<sup>9</sup>. C'était aussi

<sup>1</sup> Son mandat au Conseil n'avait duré que trois ans entre 1887 et 1890 avant de laisser la place à Baudin.

<sup>2</sup> Voir *le Petit Parisien* du 6 août 1890 ou *Le Temps* du 5. Le même incident s'est produit dans le 4<sup>e</sup> arrondissement avec M. de Ménorval.

<sup>3</sup> Radical récemment élu dans le Faubourg Montmartre (9<sup>e</sup>). Notons que Baudin n'est pas rancunier – au moins sur ce point – car c'est le même Charles Laurent qui « l'a tué » lors du vote pour désigner l'opposant à Boulanger en janvier 1889.

<sup>4</sup> Ami d'enfance, comme on l'a vu.

<sup>5</sup> Ancien membre de la Commune, conseiller socialiste de la Roquette (11<sup>e</sup>).

<sup>6</sup> Ancien conseiller radical du Faubourg Montmartre (9<sup>e</sup>).

<sup>7</sup> *Le Petit Parisien* du 9 août.

<sup>8</sup> *Le Petit Parisien* du 11 août 1890.

<sup>9</sup> Voir à propos du duel, le récent petit livre de J. M. Jeanneney, *Le duel, une passion française*, (2004) dans lequel il rappelle que même Jaurès (et à deux reprises) a sacrifié à cette tradition ainsi que Léon Blum !

l'affirmation spectaculaire qu'il ne fallait pas compter sur une quelconque faiblesse de sa part quant aux principes républicains dès les débuts de sa carrière politique.

#### E.- La réélection de 1893 au premier tour (16 avril)

Pierre Baudin a été réélu sans difficulté en cette année 1893. Le premier tour a lieu le 16 avril.

Une note de la police datée du 12 avril, c'est-à-dire, quatre jours avant le premier tour, indique Baudin comme candidat unique dans sa circonscription<sup>1</sup>... La campagne électorale, contrairement à ce qui s'était passé en 1890, a été des plus simples. Une seule réunion a, semble-t-il, été organisée, avant ce premier et dernier tour en présence de P. Baudin. Il s'agit de celle tenue le 6 avril, 40 boulevard Diderot, au cours de laquelle il a exposé son programme devant 300 membres du comité socialiste de son quartier. La police indique laconiquement qu'il a obtenu un ordre du jour favorable à sa candidature<sup>2</sup>.

L'affiche du candidat sortant qui vient de passer trois ans à l'Hôtel de Ville, indique qu'il « est resté fidèle » au mandat qui lui a été confié. « Il y a défendu la République et la démocratie sociale. Il a travaillé avec dévouement à la prospérité de Paris. Il a obtenu enfin, pour le quartier des Quinze-Vingts des améliorations importantes destinées à assurer à bref délai son développement et à le rendre plus salubre. »

L'argumentation est très nourrie... Baudin veut mettre toutes les chances de son côté. Ses réalisations s'étalent sur les murs de la circonscription.

« Paris, la cité républicaine, n'avait pas assez d'écoles pour donner à tous ses enfants l'instruction obligatoire. C'est sur une proposition de Pierre Baudin que le conseil municipal a décidé de construire pour 50 millions d'écoles nouvelles.

Paris ne donnait qu'un salaire dérisoire à ses travailleurs : Pierre Baudin a dénoncé cette iniquité sociale et déterminé le conseil muni à la réparer.

Justement soucieux des finances de la ville, il s'est attaché à contrôler les dépenses et à indiquer des économies.

Sur son initiative les travaux suivants ont été décidés :

Désaffectation de Mazas. Achèvement de l'Avenue Ledru-Rollin. Redressement du Quai de la Râpée. Assainissement et élargissement de l'impasse Guillaumot. Agrandissement des Écoles du Boulevard Diderot.

Le 12<sup>e</sup> arrondissement est doté de nouvelles lignes d'omnibus et de tramways<sup>3</sup>. »

L'affiche de Pierre Baudin se termine ainsi :

« En votant le 16 avril pour Pierre Baudin, vous choisirez pour vous représenter au Conseil municipal un homme digne de vous et du Faubourg Saint-Antoine. Vous affirmerez votre volonté d'assurer le triomphe de la Justice sur les iniquités sociales et sur toutes les réactions. Nous faisons appel à tous les Républicains sincères qui croient la République destinée à émanciper le Peuple. »

<sup>1</sup> *Le Journal* du 11 avril écrit : « On ne connaît pas encore d'adversaire à M. P. Baudin, conseiller sortant, un garçon laborieux, intègre, qui a fort bien rempli son mandat ».

<sup>2</sup> APP, Ba 101, f° 96. Note du 7 avril 1893.

<sup>3</sup> Pour les tramways, il s'agit de Montreuil-Châtelet et de Charenton-Place de la République ; pour les omnibus, Gare de Lyon-Gare St-Lazare.

Contrairement à la première fois, Baudin bénéficie d'un soutien de poids dans la presse avec les colonnes de la *Petite République*, le journal des socialistes de l'époque. D'abord il y écrit un article avant le premier tour<sup>1</sup>. Il y annonce « l'échec du mouvement en retour offensif des propagandistes cléricaux » et dénonce « les partisans de la réintégration des sœurs dans les hôpitaux ». Il y affirme que « les républicains au pouvoir resteront encore les adversaires de Paris ». Mais il prévient que si le peuple de Paris est calme, le gouvernement doit savoir que « les revendications de ses droits communaux tiennent la première place dans ses préoccupations électorales. »

Baudin rappelle que « les lois qui régissent Paris sont compliquées autant que réactionnaires et il n'est pas toujours facile de faire comprendre aux électeurs que les froissements et les dénis de justice dont ils se plaignent tous les jours sont les résultats du régime ridicule et odieux des lois de l'Empire et de la royauté fortifiées par la République. » Il termine en affirmant : « Paris est bon enfant. Il badaude et travaille. Mais ses révoltes sont redoutables ».

Il écrira un second article le 24 avril sur les impôts parisiens et notamment sur l'octroi<sup>2</sup>.

Il est réélu avec 75 % des votants dès le premier tour, le 16 avril. Pour 9 372 inscrits et 7 471 votants, il obtient 5 625 voix contre 1 262 au conservateur Truchon et 280 au socialiste Marlot<sup>3</sup>.

Dans la capitale, en raison de la multiplicité des candidatures dans de nombreux quartiers, le scrutin a donné lieu à 38 ballottages. 74 sortants se représentaient : 38 ont été réélus sur les 42 qui gagnent avec un seul tour. *Le Temps* du 18 avril, par exemple, donne la liste des conseillers<sup>4</sup>.

On peut donc dire que les républicains sont très largement en tête dans ce premier tour (30 contre 12). *Le Figaro* du 17 avril constate à juste titre que la nouvelle assemblée va ressembler comme une sœur à la précédente. Il écrit : « Il faut en conclure que Paris est satisfait qu'il se contente de l'honnêteté dans le maniement de ses deniers et qu'il lui est indifférent de les savoir employés sans discernement. Ni le gaspillage des laïcisations, ni l'hostilité systématique contre les deux préfets, ni la Bourse du Travail et ses annexes, ni les politesses faites aux grévistes, quels qu'ils soient, ne touchent nos concitoyens. »

Le second tour fait entrer 34 républicains et 4 conservateurs, ce qui fait un total de 64 pour les premiers et de 16 pour les autres.

#### F.- Une fonction essentielle : rapporteur général du Budget de 1893 à 1895

Le 16 juin 1893, Baudin est nommé à l'unanimité<sup>5</sup> rapporteur général du Budget<sup>1</sup>. Il va le rester trois ans. Le poste est très en vue et souvent promotionnel, mais la fonction est austère, ce qui va assez bien avec le tempérament de l'intéressé.

<sup>1</sup> Le 10 avril 1893.

<sup>2</sup> On verra plus loin qu'à l'occasion des futures législatives du mois d'août et septembre, *la Petite République* l'intégrera dans les 18 portraits de candidats presque tous socialistes, rédigés dans le journal avant le premier tour du 20 août 1893.

<sup>3</sup> Il y a eu 219 blancs ou nuls et 19 voix diverses.

<sup>4</sup> Voir annexe.

<sup>5</sup> Selon *le Petit Parisien* du 17 juin 1893.

On verra en détail dans le chapitre suivant les trois budgets des années 1894 à 1896. Bornons-nous pour le moment à rappeler brièvement en quoi consiste la fonction de rapporteur général au Conseil municipal de Paris. Ici aussi, on observe des aspects dérogoratoires à la procédure budgétaire classique utilisée dans les autres communes du pays.

Le dépôt du projet de budget par le préfet de la Seine a lieu au mois de mai ou juin de l'année qui précède celle pour laquelle il est dressé. Le projet et le mémoire qui l'accompagne sont imprimés et distribués à tous les membres du Conseil municipal. Ils sont examinés en commissions et discutés en séance publique. Notons une originalité pour Paris : l'existence d'une institution spéciale appelée comité du budget et du contrôle.

Avant 1890, le Conseil chargeait de l'examen du budget une commission spéciale élue soit par les commissions permanentes, soit en séance publique, au scrutin de liste. Depuis 1890, le Conseil municipal tout entier, siégeant en comité secret, forme le comité du budget et du contrôle qui rappelle *the committee of the whole house* de la Chambre des Communes d'Angleterre<sup>2</sup>. Une séance du Conseil est donc transformée en comité du budget par l'exclusion du public et par la substitution d'un bureau spécial au bureau de l'assemblée. Ce bureau est constitué d'un président et de deux vice-présidents, d'un rapporteur général du budget, d'un rapporteur général du compte (c'est-à-dire de l'exercice précédent) et de quatre secrétaires. Des rapporteurs spéciaux sont désignés par les commissions permanentes du Conseil agissant comme sous-commissions du comité. Chaque rapporteur général présente une étude d'ensemble, souvent très fouillée pour le projet de budget, le document le plus important. Les propositions préfectorales y sont discutées et un ensemble de modifications sont proposées par les commissions permanentes et ratifiées par le comité du budget avant la discussion en séance publique.

La loi ne fixe pas l'époque à laquelle le budget doit être discuté mais le vote doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice financier.

Dans la pratique, le budget municipal est discuté à Paris à partir de début décembre et voté souvent dans les derniers jours de l'année. Cette habitude n'est pas sans inconvénient comme le souligne Gaston Cadoux<sup>3</sup>, car certains rapports importants font l'objet de discussions insuffisantes et de votes hâtifs. Des retards sont souvent imputables à l'absence de documents émanant de la préfecture et impatientement attendus par le rapporteur pour terminer l'examen du budget. Baudin va s'en plaindre à plusieurs reprises. Parfois aussi, le Parlement, en légiférant à la même période sur des questions ayant d'importantes répercussions sur les ressources de la ville, interdit tout examen sérieux des comptes pendant plusieurs semaines<sup>4</sup>.

Aucun budget ne se ressemble même si les chiffres des recettes et des dépenses sont assez peu modifiés d'une année sur l'autre. Les variables ont nombreuses : le contexte économique et social, national et parisien, les conditions atmosphériques, mais aussi le

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 18 juin 1893 : « P. Baudin adresse à Paul Strauss dont l'état de santé laisse à désirer, ses plus vifs regrets de ne pas le voir conserver ses fonctions qu'il avait si intelligemment exercées l'année dernière. »

<sup>2</sup> Voir Gaston Cadoux, *Les Finances de la ville de Paris de 1798 à 1900*, p. 135. L'auteur a été précisément secrétaire du comité du budget et du contrôle et de la commission des emprunts en sa qualité de chef de bureau à la préfecture de la Seine.

<sup>3</sup> *Id.*, p. 136.

<sup>4</sup> Enfin, signalons que si le budget n'était pas voté avant le commencement de l'exercice, les recettes et les dépenses ordinaires ne seraient pas suspendues dans la proportion des douzièmes échus jusqu'à l'approbation du budget.

volontarisme des élus dans tel ou tel domaine, la proximité des élections municipales (le budget de 1896 s'en ressentira), etc.

Chaque année, le point de vue de l'opposition est assez bien décrit par l'ancien conseiller Ernest Brelay<sup>1</sup>, chroniqueur budgétaire (pour Paris) de *l'Économiste français*<sup>2</sup>, le journal du libéral Paul Leroy-Beaulieu.

Il y critique volontiers la manière dont sont conduits les débats en son sein. Brelay, chaque année, ne manque pas de souligner dans sa chronique la confusion qui semble régner dans le brouhaha des discussions.

« La fin de l'année, écrit-il, à l'Hôtel de Ville, présente un spectacle vertigineux et le dernier soir surtout, il n'est guère possible qu'à de vieux initiés de discerner nettement les détails de leur propre besogne<sup>3</sup> ». Dans cette atmosphère particulière, P. Baudin va faire merveille et se construire pendant trois ans, une réputation solide d'expert budgétaire qui le conduira bien au-delà de sa fonction de rapporteur général.

## G.- Le vice-président du Conseil municipal

### 1.- L'élection

Lorsque la session ordinaire de 1895, s'ouvre le 4 mars, les divers groupes politiques se sont réunis pour préparer leur stratégie en vue de la constitution du bureau.

Le groupe de l'union socialiste s'est réuni le premier. Après une assez longue discussion, il a décidé de proposer comme vice-président M. Girou, socialiste, désigné par 9 voix contre 8 à Paul Brousse, possibiliste ; et comme secrétaires MM. Landrin et Alfred Moreau.

Le groupe des Droits de Paris s'est prononcé quelques jours plus tard sur diverses candidatures. Il y avait 29 présents sur les 32 membres du groupe. M. Rousselle a été désigné comme candidat à la présidence par 19 voix. Pierre Baudin a, par 27 voix, été proposé comme vice-président : c'est presque une unanimité.

Le groupe des républicains municipaux n'a pas été jugé digne par celui des Droits de Paris et par l'union socialiste d'être représenté dans le bureau. Ce comportement résulte de la situation dans laquelle se trouve alors l'ancien parti radical socialiste parisien. Trop faible tout seul, il doit nécessairement constituer des alliances. Il doit se retourner soit vers les socialistes révolutionnaires, soit vers les progressistes. Il y a quelques années, ces derniers étaient dans leurs bonnes grâces. Ainsi, au lendemain des élections de 1893, des représentants du groupe des républicains municipaux avaient fait partie du bureau du Conseil. Au second tour, en effet, le principe de la conciliation républicaine avait joué. Mais au bout de deux ans, tout a

<sup>1</sup> Républicain conservateur du quartier des Champs-Élysées (8<sup>e</sup>) entre 1878 et 1881. Il a présidé la Société d'économie politique. (J. Garrigues, *La République des hommes d'affaires*, p. 432).

<sup>2</sup> Numéro du 27 janvier 1894, p. 105.

<sup>3</sup> Il poursuit : « Pour ma part, je me souviens d'avoir mis, autrefois, le 31 décembre, une extraordinaire tension d'esprit à suivre les articles en discussion ; mes notes devant moi et mes modestes rapports tout prêts ; à minuit, la session close aux cris de Vive la République !, je ne m'étais pas entendu appeler, et je sus seulement, par le président de ma commission, que le Conseil avait voté dans le sens de mes conclusions ». *L'économiste français* du 27 janvier 1894, p. 104.

changé. On a fait les comptes aux Droits de Paris. L'arithmétique a conduit avec l'alliance socialiste.

Pour 1895, les républicains municipaux ont donc décidé, à l'unanimité, de ne pas présenter de candidat au bureau du Conseil. Mais ils voteraient pour les candidats du groupe des Droits de Paris dont l'élection, selon eux, « ne saurait être considérée comme un succès par les divers partis socialistes révolutionnaires. » Cette décision a été notifiée le plus officiellement du monde à M. Lucipia par M. Hattat, président du groupe des républicains municipaux<sup>1</sup>.

Les socialistes ont présenté des candidats à toutes les fonctions du bureau. Pour la présidence : M. Caumeau, pour les deux vice-présidences : MM. Girou et Breuillé. Pour le secrétariat : MM. Landrin, Alfred Moreau, Archain et Blondeau. Pour *Le Rappel* du 2 mars, « tout porte à croire que M. Rousselle sera élu haut la main à la présidence et que tous les candidats socialistes n'auront pas une voix en dehors de leur groupe. Pierre Baudin sera également choisi comme vice-président. » Selon le journal, il est fort possible qu'un accord se fasse avec les républicains municipaux. On parle de Bompard comme second vice-président. Les deux groupes se partageraient ensuite le secrétariat, celui des Droits de Paris qui est le plus nombreux, ayant trois secrétaires sur quatre.

Le 4 mars, on élit le bureau. Pour l'élection du président, le 1<sup>er</sup> tour donne 27 voix à M. Rousselle et 27 voix à M. Bassinet. M. Caumeau en obtient 13. Il y a 5 bulletins blancs. M. Caumeau déclare qu'il votera pour M. Rousselle au second tour. Celui-ci est en effet élu par 42 voix contre 26 à M. Bassinet. C'est la seconde fois que M. Rousselle est élu président du Conseil municipal.

Pierre Baudin est brillamment élu au premier tour, vice-président avec 45 voix<sup>2</sup>. Au deuxième tour, Raoul Bompard est élu avec 35 voix contre 15 à Girou et 14 à Breuillé. Les deux vice-présidents sont donc Baudin et Bompard.

*Le Jour* du 6 mars, fait le portrait de P. Baudin « Grand, sec, maigre et jeune. Une intelligence, un caractère. Un des plus gros laborieux du Conseil. Rapporteur général du budget depuis deux ans, besogne aride et difficile, a trouvé l'art de se faire des amis partout sans abdiquer un devoir, sans compromettre un intérêt. Sera président l'an prochain et député un jour. Trouve le temps, en dehors des heures passées à l'Hôtel de Ville, de prononcer de belles plaidoiries comme avocat, et d'écrire de bons articles comme journaliste. »

Le 8 mars, le président Rousselle regrette à nouveau dans son discours « le maintien d'un régime municipal d'exception, suranné et incohérent » et « les manquements aux engagements pris. » Il souhaite également que la suppression de l'octroi devienne une réalité. Il n'oublie pas la perspective de l'Exposition qui se dessine à l'horizon et espère que « ce début de siècle soit le triomphe de Paris et la glorification des idées généreuses qui sont la raison d'être de la République<sup>3</sup>. »

Malheureusement, le nouveau président, malade, ne va pas achever son court mandat d'un an. Dès le 10 avril, P. Baudin va être amené à le suppléer de plus en plus souvent.

<sup>1</sup> Voir sur ce sujet *Le Temps* du 24 février 1895.

<sup>2</sup> BMO, 1895, p. 573. M. Bompard obtient 25 voix, M. Breuillé 21, M. Girou 19.

<sup>3</sup> BMO, 18895, p. 603.

## 2.- Baudin supplée le président Rousselle

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 1895, sauf exception, P. Baudin va présider le Conseil municipal, le président Rousselle étant souffrant. Cela donne l'occasion au vice-président de s'habituer aux discours de présidents. Est-ce un exercice qu'il affectionne ? Rien n'est moins sûr quand on connaît sa timidité maladive. Mais Baudin a le culte de l'effort et dans ce domaine, il est imbattable. Penons donc quelques exemples de la politique de communication du président Baudin « intérimaire ». On verra plus tard, en détail, à propos des conflits avec les préfets, les problèmes de protocole. On peut, en attendant, scruter les places respectives de chaque personnalité lors des cérémonies publiques...

Le 4 juillet 1895, Baudin reçoit avec les autorités de l'État, en grandes pompes, le docteur Roux, collaborateur de Pasteur. Ce dernier, malade ne peut assister à la cérémonie<sup>1</sup>. A la droite de Pierre Baudin sont installés le préfet de la Seine (M. Poubelle), le secrétaire général de la préfecture de police (M. Laurent) ainsi que le secrétaire général du Conseil général de la Seine (M. Hémar). A la gauche du président sont M. Louis Lucipia, président du Conseil général de la Seine, M. Lépine, préfet de police et Maury, syndic des deux conseils.

Le dimanche 7 juillet 1895, la municipalité de Paris convie de nombreux invités à l'inauguration des travaux de l'aqueduc d'Achères. Il s'agit de la gestion des égouts de la capitale. C'est un des gros dossiers du Conseil municipal et Baudin préside également.

Le dimanche 19 janvier 1896, on célèbre le 25<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Buzenval. Ce fut le dernier effort tenté par les défenseurs de la ville de Paris et dans laquelle furent engagés 80 000 hommes appartenant à toutes les armes auxquelles est rendu un hommage solennel : régiments d'infanterie ou batteries d'artillerie, marine, garde nationale de Paris ou des départements, francs-tireurs. Pierre Baudin préside encore. L'endroit choisi est le rond-point de Courbevoie, au monument de la Défense de Paris. Le président de la République est représenté, ainsi que les ministres de la Guerre et de la Marine. Dans son discours, Baudin déclare que « le relèvement de la France est assez complet, sa force est assez manifeste, son rayonnement dans le monde est assez éclatant pour qu'elle puisse, sans paraître faible, refaire par la pensée le douloureux calvaire qu'elle gravit pendant l'année terrible. »

Le 22 janvier, P. Baudin assiste aux obsèques de Charles Floquet. Après les discours du vice-président du Sénat, Béranger et de R. Poincaré, vice-président de la Chambre des députés, il prend la parole, saluant la mémoire de celui « qui aima Paris comme les grands cœurs aiment les grandes choses ». P. Baudin s'est attaché à retracer le rôle du défunt a joué comme adjoint au maire de Paris en 1870, puis comme membre et président du Conseil municipal, enfin et surtout comme préfet de la Seine en 1882 où il fut loin d'être inactif.

Le 9 février 1896, l'inauguration de l'école de garçons de la rue du Pré-Saint-Gervais donne l'occasion à P. Baudin de déclarer : « Il faut que l'école devienne un foyer vers lequel le jeune homme, l'adulte tourne souvent ses regards et un asile où il sera certain de retrouver le réconfort moral aux heures où la lutte devient plus âpre et plus décourageante ; ce résultat pourra être obtenu si les parents, les anciens élèves et tous ceux qu'un lien quelconque attache

---

<sup>1</sup> Il mourra cette même année.

à une école, se groupent autour de cet établissement et organisent une sorte de patronage dont tous ressentiront l'effet bienfaisant ».

Le 21 février, Baudin remplace le président Rousselle à Cosne (Nièvre) aux obsèques de son collègue Jules Caumeau, ancien vice-président du Conseil municipal et élu comme lui en 1890 dans le quartier voisin du sien, celui de Picpus.

Puis, le 28 février, on inaugure la mairie du Xe arrondissement. C'est encore Pierre Baudin, qui à l'honneur d'accueillir le président de la République, Félix Faure.

Enfin, terminons ces quelques exemples de cérémonies publiques d'un « apprenti président » du Conseil municipal par le retour d'une manifestation beaucoup moins sérieuse mais bon enfant : la reprise du carnaval. Il a lieu les 16, 17, et 18 février 1896, pendant que P. Baudin est vice-président. C'est ce qu'on appelle le cortège du Bœuf gras. En 1895, le bureau du conseil municipal<sup>1</sup>, sur une proposition de deux de ses membres, a présenté un rapport tendant à reprendre l'habitude de la promenade du Bœuf-gras.

Depuis le Moyen-Âge, un cortège très particulier sillonnait les rues de la capitale le dimanche et le mardi gras. Il était composé d'un bœuf violé (c'est-à-dire promené au son des violes), escorté de Turcs et de sauvages et portant sur son dos un Amour. Tout cet ensemble rendait visite aux autorités, aux notables et aux magistrats. Supprimé sous la Révolution, il fut repris sous l'Empire et ne cessa qu'avec la Guerre de 1870. Le Conseil municipal décide de reprendre cette joyeuse coutume en accord avec la chambre syndicale de la boucherie qui d'ailleurs organisera une tombola pour couvrir les frais de la fête.

P. Baudin clôture la session le 24 avril 1896 en rappelant que pendant les années 1893, 1894, 1895 et pendant les quatre premiers mois de l'année 1896, le Conseil municipal de Paris a pris 13 130 délibérations ; sur ce nombre, 16 ont été annulées par décret comme présentant un caractère politique.

Baudin termine son discours en rappelant qu'un vote récent du Parlement a porté à quatre ans la durée du mandat municipal à Paris. « C'est, dit-il, une bien faible satisfaction donnée à nos revendications en faveur d'un régime municipal parisien plus normal et plus libéral et ce n'est pas sans une certaine tristesse que je suis contraint de terminer ce discours en constatant que rien n'a encore été fait pour Paris. (*Très bien !*)

Une fois de plus, nous ferons donc entendre notre invariable rappel au droit ; une fois de plus, nous redirons nos vœux légitimes en faveur des libertés parisiennes ; une fois de plus, nous rappellerons que l'on paye par un humiliant régime de tutelle les éclatants services rendus par la grande ville à la République<sup>2</sup>. » (*Nombreux applaudissements*)

#### H.- La réélection de 1896 au premier tour (3 mai)

Le comité républicain socialiste du quartier des Quinze-Vingts présente Pierre Baudin pour la troisième fois aux suffrages des électeurs. Il rappelle qu'en 1893, ceux-ci l'ont fait triompher avec 5 600 voix sur 9 370 inscrits. Il note « une somme considérable de travaux », son dévouement à la cité parisienne qui lui a valu d'être élu par ses collègues vice-président du Conseil municipal, la défense « avec fidélité » du programme politique et ajoute : « Plus

<sup>1</sup> Il est composé de MM. Rousselle, président, Pierre Baudin, Bompard, vice-présidents ; Gay, Berthelot, Opportun, Landrin, secrétaires ; Maury, syndic.

<sup>2</sup> BMO, 1896, p. 1248.

que jamais, le suffrage universel a besoin d'hommes courageux et loyaux pour assurer sa victoire contre ses adversaires. En réélisant Pierre Baudin, vous donnerez une fois de plus un défenseur éclairé et vigoureux à Paris et à la République sociale. »

Pierre Baudin qui habite désormais 83 avenue Ledru-Rollin, se présente comme « républicain socialiste ». C'est ainsi que la police, d'ailleurs, l'a étiqueté. On note, par conséquent, au moins un changement de vocabulaire. A une époque où n'existe aucun parti politique officiellement constitué, la nuance doit être relativisée. Pour le *Radical*, il est radical et pour la *Petite République*, il est socialiste. Pour d'autres journaux, il est radical-socialiste. Ce sont les plus nombreux. En tout cas, Baudin ne souhaite pas qu'on le prenne pour un modéré au moment où Méline devient président du Conseil, fin avril 1896. La lecture des journaux dans lesquels il collabore à cette période<sup>1</sup> est sans ambiguïté sur son opposition à la politique du gouvernement.

Pierre Baudin semble tellement assuré de sa réélection que sa campagne va être réduite à sa plus simple expression. Le 22 avril, il organise une réunion pour lui permettre de rendre compte de son mandat. Il y a environ 250 personnes<sup>2</sup>. Un ordre du jour approuvant sa conduite et son attitude à l'égard du Sénat qu'il veut supprimer, est adopté.

La Haute Assemblée est en effet, plus que jamais, dans le collimateur des radicaux. Ce n'est pas nouveau mais le projet d'impôt sur le revenu élaboré sous le ministère Bourgeois, (en place depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1895 jusqu'au 23 avril 1896), ne passe pas du tout aux yeux des sénateurs qui ont décidé de mettre fin à cette expérience radicale homogène. A la suite d'un contentieux relatif à un changement de magistrat, le Sénat, vote le 11 février 1896 un ordre du jour infligeant un blâme au gouvernement. Le cabinet doit-il démissionner ? Autrement dit-, le Sénat a-t-il le même pouvoir que la Chambre ? Oui, si l'on applique à la lettre la loi constitutionnelle du 25 février 1875. Non, si on se réfère à la pratique de tous les régimes parlementaires qui réservent à l'assemblée élue au suffrage universel le privilège de congédier les ministères. Chambre des députés et Sénat ont évidemment des thèses contraires. Le conflit est donc ouvert entre les deux assemblées. Il est attisé par la discussion sur le projet d'impôt sur le revenu. Le président Félix Faure est apostrophé lors de ses voyages en province sur ce conflit. Le pays s'échauffe. De plus, une fausse manœuvre en politique étrangère due à Marcelin Berthelot, qui doit démissionner, le 28 mars, n'arrange pas la situation. Le Sénat ayant refusé de voter des crédits pour le rapatriement des troupes de Madagascar, le gouvernement démissionne le 23 avril<sup>3</sup>. Le Sénat l'a emporté. Fureur des socialistes et des radicaux.

Or, le lendemain même, en pleine campagne électorale, le 24 avril, un important « meeting » réunit 7 à 8 000 personnes à la salle du Tivoli Vaux-all, rue de la Douane. Il a été organisé par le comité d'action pour les réformes démocratiques, dans le but de manifester contre le Sénat et « d'acclamer le suffrage universel et la République démocratique ». Renou

<sup>1</sup> Voir chapitre 1<sup>er</sup> de la 2<sup>e</sup> partie.

<sup>2</sup> Selon la police qui précise le lieu de la réunion : 98 quai de la Râpée. APP, Ba 105, f° 111.

<sup>3</sup> La motion censurant le ministère Bourgeois a été votée par 155 voix contre 85 juste avant les vacances de Pâques, le 2 avril. Au retour, le 21 avril, les députés ont appris que 70 conseils généraux ont émis des vœux contre l'impôt sur le revenu. Ils n'ont plus guère envie de se battre sur ce dossier. Alors que Bourgeois se retire en précisant que c'est pour des « motifs patriotiques », un ordre du jour est ensuite voté « affirmant à nouveau la prépondérance du suffrage universel ». Il ne recueille que 257 voix alors qu'il y a eu 324 abstentions... (Voir pour cet épisode important, Chastenet, *op. cit.*, tome III, pp. 88-92.)

préside. Pelletan, Jaurès, Vaillant interviennent. On crie Vive Jaurès ! A bas le Sénat ! et même Vive la Commune !

Henri Turot, ami de Baudin, rédacteur à *la Petite République*, propose de quitter la salle immédiatement et de manifester sur les grands boulevards en criant « A bas le Sénat ». Le président veut lire l'ordre du jour mais sa voix est couverte par le bruit de l'assemblée qui quitte la salle<sup>1</sup>.

Dans ce contexte effervescent, Baudin va avoir comme opposants deux socialistes. Ce sont Georges Contoux, architecte, socialiste indépendant et Suret, socialiste révisionniste. Mais tout se passe très bien et il est réélu, le 3 mai, dès le premier tour. Il obtient 5 924 voix contre 564 à Contoux et 475 à Suret. Concernant Contoux, Sylvie Rémy se pose avec raison la question du pourquoi de cette candidature contre Baudin soutenu par la *Petite République*<sup>2</sup> : « Architecte, Contoux ne se distingue guère, par son statut social de l'avocat Baudin et ne pouvait donc pas apparaître facilement comme un candidat des ouvriers<sup>3</sup> ».

Baudin conforte encore son avance sur les élections précédentes de 1893, gagnant 299 voix sur 7 305 votants, ce qui est considérable. Il est le seul élu au premier tour dans son arrondissement.

A Paris, sur les 74 sortants, 52 sont réélus dès le premier tour. C'est la première fois qu'un semblable résultat est constaté.

Après le second tour, on comptera 68 conseillers sortants réélus et 12 nouveaux. C'est encore un succès pour les radicaux socialistes.

*Le Radical* du 12 mai écrit : « Le scrutin de ballottage a donné les résultats que nous espérions : il confirme le vote émis au premier tour par la population parisienne.

(...) En somme, notre parti, le parti radical-socialiste, est le vainqueur de cette lutte. Sans le concours des socialistes révolutionnaires, qui, partout, ont maintenu leurs candidats contre les nôtres, au second tour, il l'emporte sur ses adversaires de gauche et de droite. C'est la preuve que les radicaux, sans alliance avec personne, socialistes révolutionnaires ou modérés, peuvent, s'ils sont disciplinés, s'ils ne disséminent pas les voix de leurs électeurs et savent les concentrer dans chaque circonscription sur un candidat unique, obtenir de nombreux succès. »

*Le Figaro* commente : « En résumé, nous ne devons pas trop nous plaindre, les modérés doivent se féliciter d'avoir au Conseil municipal trente défenseurs énergiques qui sauront protester contre les fantasmes des citoyens autonomistes, dont beaucoup d'ailleurs, ne sont dangereux qu'en paroles. Ainsi, l'un d'eux, M. Baudin, rapporteur habituel du budget, va être certainement nommé président du Conseil municipal. Avant cinq ans, on le traitera de réactionnaire<sup>4</sup>. »

Dans le pays, « l'heure d'un socialisme municipal a sonné<sup>5</sup> ». De nombreuses villes demeurent ou deviennent socialistes : Lille, Roubaix, Limoges, Montluçon, Roanne, Marseille, Toulon, Sète, Carmaux, Dijon, etc.

---

<sup>1</sup> APP, Ba 105, f° 113.

<sup>2</sup> *La Petite République* présente Baudin comme socialiste indépendant.

<sup>3</sup> Rémy (Sylvie). *Les socialistes indépendants de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle en France*, pp. 330-331.

<sup>4</sup> 11 mai.

<sup>5</sup> J. M. Mayeur, *Les débuts de la III<sup>e</sup> République*, p. 217.

C'était le 8<sup>e</sup> conseil municipal depuis 1871. Les élections avaient lieu tous les trois ans. Dorénavant, on votera à Paris comme dans toutes les autres communes de France, c'est-à-dire le premier dimanche de mai, tous les quatre ans, conformément à la loi du 5 avril 1884.

## I.- Le président du Conseil municipal

### 1.- L'élection avec l'appui des socialistes (3 juin 1896)

Après sa période de suppléance du président et sa brillante réélection du 3 mai, P. Baudin est en situation favorable pour briguer la présidence. Il va pour cela bénéficier de l'appui des socialistes.

Le 28 mai se réunissent les groupes républicains radicaux et socialistes pour examiner en commun les attributions des commissions permanentes et des candidatures au bureau. Baudin est pour l'instant seul candidat à la présidence. Les socialistes ont l'intention de solliciter les deux places de vice-présidents.

*Le Radical* pronostique de nouvelles adhésions au groupe des Droits de Paris, « plus puissant encore que jadis ». D'après le journal, il sera bien placé « pour faire prévaloir ses doctrines et pour négocier fructueusement avec ses voisins – progressistes et collectivistes-communistes - en vue d'assurer dans la composition du Conseil municipal, une place aux représentants de toutes les fractions républicaines ». Mais le *Radical* ajoute qu'en « s'incorporant avec les socialistes-révolutionnaires, les radicaux socialistes tromperaient le désir exprimé par les électeurs et détruiraient bénévolement au moins en partie, leur prépondérance<sup>1</sup>. »

La victoire très nette des républicains (appelés radicaux ou socialistes) aux élections municipales dans le pays, conduisent Millerand, député de la première circonscription du 12<sup>e</sup>, et P. Baudin, élu municipal du même arrondissement, à organiser un banquet des municipalités socialistes de toute la France, qui a lieu le samedi 30 mai 1896, au grand salon de la Porte-Dorée, avenue Daumesnil, en limite de Saint-Mandé. Une lettre est envoyée à toutes ces municipalités dans laquelle on peut lire : « Les comités républicains socialistes de la première circonscription du 12<sup>e</sup> arrondissement (comité Millerand) et du quartier des Quinze-Vingts (comité P. Baudin) ont cru qu'ils ne pouvaient mieux célébrer cette victoire qu'en réunissant dans un banquet fraternel les représentants des principales municipalités socialistes de France. »

L'invitation précise que le banquet, « fête d'union et de fraternité socialiste » est placé « sous la présidence du citoyen Millerand, assisté des citoyens Jaurès, Paschal Grousset, Jules Guesde, Vaillant, Pierre Richard, députés, Pierre Baudin, vice-président du Conseil municipal de Paris, Lucipia, président du Conseil général de la Seine, Paul Brousse, Fournière, Landrin, André Lefèvre, conseillers municipaux de Paris... »

C'est un succès. Les discours pleuvent. On commence par Millerand suivi du maire de Marseille, Flaissières, auquel succèdent, dans l'ordre, Lucipia, Baudin, Jules Guesde, Vaillant

---

<sup>1</sup> *Le Radical* du 28 mai 1896. (p. 1, 2<sup>e</sup> col).

et Jaurès, « avec son admirable puissance de parole », précise le journaliste de la *Petite République*<sup>1</sup>.

Mais c'est le discours de Millerand qui fera date : le fameux discours de St-mandé ! Que dit-il ? « La propriété sociale doit se substituer progressivement à la propriété capitaliste. » Certaines industries, comme celles des sucres, sont « mûres dès à présent pour l'appropriation sociale » mais Millerand se veut rassurant pour les petits propriétaires « puisque la propriété morcelée ne saurait être l'objet d'une appropriation sociale ». L'entente internationale des travailleurs ne leur donne pas « l'idée impie et folle » de briser la patrie française car ils sont à la fois « patriotes et internationalistes ». Autre idée qui rassure les plus craintifs devant le socialisme : ce n'est pas par des « moyens révolutionnaires » que le parti socialiste compte opérer la nécessaire transformation sociale mais « par la conquête des pouvoirs publics » grâce au suffrage universel.

Millerand, très habilement donne satisfaction aux troupes socialistes et aux radicaux, leurs alliés au Parlement. Le socialisme parlementaire « a trouvé une doctrine et le robuste Millerand fait désormais figure d'homme d'État<sup>2</sup> ».

P. Baudin qui pense sans doute aux prochaines élections législatives dans l'arrondissement, tient à se rapprocher des socialistes dits indépendants. Retenons ce passage de son intervention: « En mon nom personnel, je félicite le comité républicain socialiste d'avoir joint son initiative à celle du comité de la 1<sup>ère</sup> circonscription pour avoir organisé cette fête. Il a ainsi témoigné de son désir d'union. Bien qu'il n'enferme pas son idéal dans l'absolu d'un système, il a ainsi fait œuvre socialiste<sup>3</sup>. » C'est clair : P. Baudin ne souhaite pas qu'on le prenne pour un marxiste. Il n'a jamais prôné la disparition du capitalisme. Son radicalisme est cependant fort teinté de « social » mais il n'est pas un révolutionnaire.

La deuxième session ordinaire du Conseil s'ouvre le 3 juin.

Le doyen d'âge M. Ruel<sup>4</sup> rappelle le décès du président Rousselle pour qui Paris a fait « de belles funérailles » à l'un « de ses meilleurs édiles, le citoyen dévoué, loyal et généreux qu'on a pu justement appeler d'un titre qui restera attaché à son nom, le père des orphelins de la Seine. » (*Très bien ! Très bien !*) Puis M. Ruel en vient au départ du préfet de la Seine. M. Poubelle, en effet, nommé ambassadeur au Vatican, « après plus de treize années de collaboration assidue, change de poste diplomatique (*Rires*). Il est remplacé par M. de Selves.

C'est donc avec l'arrivée d'un nouveau préfet de la Seine que va commencer l'année présidentielle de Pierre Baudin. Celui-ci est en effet brillamment élu à la tête du Conseil municipal avec 54 voix sur 74 votants. Il y a eu 8 voix pour Riant<sup>5</sup>, une pour Labusquière<sup>6</sup> et 11 bulletins blancs.

Landrin et Paul Brousse sont élus vice-présidents avec 41 voix chacun<sup>7</sup>.

Dans une courte allocution, le nouveau président remercie ses collègues du « très grand honneur » qu'ils lui ont fait. « Je m'efforcerai de le mériter par mon dévouement et mon

<sup>1</sup> Voir l'article du 1<sup>er</sup> juin 1896.

<sup>2</sup> J. Chastenot, *La République triomphante*, p. 99.

<sup>3</sup> *La Petite République* du 1<sup>er</sup> juin 1896.

<sup>4</sup> Xavier Ruel, fondateur du Bazar de l'Hôtel de ville, est conseiller républicain municipal du quartier Notre-Dame (4<sup>e</sup>).

<sup>5</sup> Conseiller monarchiste du quartier de l'Europe (8<sup>e</sup>).

<sup>6</sup> Élu socialiste de Picpus, après le décès de Caumeau. (12<sup>e</sup>).

<sup>7</sup> Landrin est le premier vice-président au bénéfice de l'âge.

impartialité, dit-il. » (*Très bien ! Très bien !*) Il remet à la prochaine séance le discours d'usage.

Quelques modifications de détail sont apportées aux commissions permanentes (notamment à la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>e</sup>). Rappelons-les brièvement.

1<sup>ère</sup> : Finances – Contentieux – Taxes – Examen des traités, etc – Monopoles et services publics municipaux. (12 membres).

2<sup>e</sup> : Administration générale – Police – Sapeurs-pompiers – Domaine. (12 membres)

3<sup>e</sup> : Voirie de Paris – Travaux affectant la voie publique. (16 membres)

4<sup>e</sup> : Enseignement – Beaux arts. (16 membres)

5<sup>e</sup> : Assistance publique – Mont-de-Piété. (12 membres)

6<sup>e</sup> : Hygiène – Eau – Égouts – Navigation. (12 membres)

## 2.- Les réactions de la presse à l'élection de Pierre Baudin

Déjà, le 2 juin, *le Figaro*, sachant que Baudin serait élu, avait écrit : « Nous aurons pour président M. Baudin, qui est d'ailleurs un homme éminemment distingué et de fort bonne compagnie ».

C'est *le Matin* du 4 juin qui présente l'article le plus long, en première page, sur le nouveau président du Conseil municipal. Sous le titre : « Le président Baudin », on peut lire ceci :

« Les Parisiens connaissent encore très peu l'homme qui, depuis hier, est le président de leur conseil municipal, la maire sans pouvoir exécutif, mais non pas sans autorité ni sans prestige, d'une ville de deux millions cinq cent mille âmes. C'est, en effet, un président très jeune, presque un jeune homme.

M. Pierre Baudin est, de sa personne, extrêmement sympathique. Sa rigueur politique s'enveloppe de douceur, et les arrêts, parfois violents et même un peu terribles qu'il rend sur les actes de ses adversaires, il les formule d'une voix faible et sans éclats. Ce n'est point un genre qu'il se donne, et sa pensée n'est pas de copier Saint-Just, disant avec grâce des choses formidables : la vérité est qu'il est timide<sup>1</sup>, invinciblement, et que pour lancer un anathème à la réaction, ce qui est un exercice courant à l'Hôtel de Ville, sa volonté doit d'abord surmonter un tremblement nerveux et profond qui fait hésiter sa parole et pâlir son visage.

Mince, avec une carrure forte et des angles osseux qui attendent le rembourrage des ans, brun, non comme un méridional mais comme un homme du Centre (quelle faute !), grand et bien découplé, en somme, il garde dans toute son allure l'empreinte encore ineffacée (sic) du studieux élève qu'il fut sans doute, sur les bancs du lycée, de l'étudiant attentif qu'il continua d'être à l'école de droit, du stagiaire qui n'a pas de causes, du commençant politique attendant les résultats du scrutin...

Pendant, sa carrière s'est dessinée avec une rapidité remarquable. Dès les premières années de sa représentation municipale, il a su inspirer autour de lui le respect de ses opinions et l'estime pour son caractère. Sa courtoisie ne s'est jamais démentie, même dans une

---

<sup>1</sup> Cette timidité est confirmée d'une manière indubitable par les lettres intimes adressées à sa famille. Voici ce qu'il écrit à sa mère, le 29 février 1900 : « Pierrette va bien. Son esprit s'émancipe mais un changement curieux s'accomplit en elle. Elle devient timide, de la timidité dont j'ai tant souffert. »  
Papiers P. B-S.

assemblée où elle n'est pas sans cesse à l'ordre du jour, et l'effort lent, obstiné, vraiment digne d'éloge, qu'il a fait pour arriver aux premiers rangs n'a surpris en somme, ni mécontenté personne.

Son nom l'a servi. Quoi qu'on fasse, en effet, nous sommes toujours un peu amoureux des dynasties, et, dans des sens divers, nous avons vu les Carnot, les Périer, les Cavaignac, attirer l'attention, les suffrages... et quelquefois les retenir par leurs talents, après les avoir mérités par leur naissance.

M. Pierre Baudin, neveu d'un homme qui a donné sa vie pour la loi et pour la République, devait bénéficier dès le début du même fétichisme inconscient et d'ailleurs honorable. Il faut se hâter d'ajouter qu'il a justifié la bienveillance de ses collègues par une évidente volonté de bien faire et par une rare puissance de travail.

Son succès n'est pas le triomphe de l'éloquence – car ses discours débités avec moins d'art que de sincérité – n'ont jamais provoqué de grands mouvements d'enthousiasme – c'est la percée rapide et heureuse d'une ténacité avisée, capable de dessiner une physionomie politique, de donner des gages aux plus ombrageux partisans et de plaire, en définitive, à une majorité amoureuse d'opposition.

Le moment va venir, moment fugitif et précieux, de compléter et de corriger sur certains points la silhouette du candidat par les actes du président.

Parvenu au fauteuil, ayant acquis le droit de parler au nom de la capitale et de la représenter dans maintes circonstances, M. le président Baudin aura-t-il l'âme assez souple, l'esprit assez large, le cœur assez haut, pour ne pas considérer seulement la petite majorité radicale socialiste de qui émanent ses pouvoirs, et pour étendre sa sollicitude et son affection à la métropole tout entière des Arts et de la Liberté ?

Souhaitons-le en offrant la bienvenue à ce jeune triomphateur, et attendons ses premières paroles pour le louer ou pour le blâmer. »

D'autres journaux commentent cette élection du plus jeune président du Conseil municipal.

*Le Siècle* du 4 juin, note qu'il est un spécialiste des questions financières et qu'il a été porté à la présidence du Conseil municipal « par la coalition des partis extrêmes. »

*Le Radical* du 5 juin souligne également sa « compétence indiscutable » en matière de budget. « Paris ayant de bonnes finances, c'est certainement les trois quarts de la besogne faite et bien faite ».

Le papier de *l'Écho de Paris* rappelle sa jeunesse. « Trente-trois ans. Le plus jeune des présidents du Conseil municipal de Paris depuis vingt-cinq ans. Long, maigre, brun, l'air préoccupé. Figure sympathique. Son élévation à la présidence était attendue, souhaitée par tous<sup>1</sup>. »

*Le Figaro* du 4 juin fait aussi son portrait et précise qu'il a travaillé « plus que beaucoup de vieillards réunis ». Le journal conservateur indique que le jeune président « a abandonné, en 1890, le barreau pour entrer à l'Hôtel de Ville où il n'a pas tardé à s'acquérir, par sa compétence dans les questions financières l'estime de ses adversaires, comme il s'était acquis celle de ses coreligionnaires politiques par l'audace de ses propositions. Dès qu'il s'agit de chiffres, il voit avec une justesse absolue. (...) Autonomiste, il passe pour un sectaire. Peut-

---

<sup>1</sup> *L'Écho de Paris* du 5 juin 1896. (Article signé A. Montheuil.)

être n'est-il qu'un sectaire de salon car il sait le bon ton. Sa fermeté est adoucie par une extrême courtoisie. (...)

Puisque le Conseil municipal ne pouvait choisir qu'un rouge pour président, félicitons-nous que l'élu soit M. Pierre Baudin. »

Même *la Libre parole*<sup>1</sup> y va de son couplet favorable. « Remplira au mieux, nous l'espérons, les fonctions de président, fonctions qu'il a d'ailleurs remplies, au contentement de tous, pendant la longue maladie de son prédécesseur, M. Rousselle. Opinion politique : fut élu comme radical ; depuis se rapprocha des socialistes avec qui il vote aujourd'hui. » Le journal antisémite changera de ton sur Baudin... quand il deviendra ministre, par exemple.

*Le Courrier de l'Ain* de son ami Allombert n'est pas en reste : « Les journaux de nos adversaires sont bien obligés de rendre hommage au jeune rapporteur du budget qui s'est affirmé par une volonté de travail opiniâtre mise au service d'un talent clair bien français, d'un esprit de justice scrupuleux et impartial. » Le journal souligne la passion du nouveau président pour la capitale qui date de l'époque où il logeait à côté de l'école de droit et note qu'il était déjà soucieux de « développer le rayonnement de Paris<sup>2</sup>. »

Enfin, dans *l'Abeille du Bugey*, ses amis de Nantua se réjouissent du succès du fils du conseiller général et ancien maire. On peut lire dans l'édition du 7 juin : « Les journaux parisiens de toutes les opinions accueillent avec faveur l'élection du nouveau président du Conseil municipal de Paris et le représentent très justement comme un homme aimable et de bon ton. »

La presse est donc unanime à saluer les qualités de compétences mais aussi humaines du jeune président.

### 3- Les projets de Baudin : entretien avec le journal *Le Matin*

Le journaliste du *Matin* a tenu à voir P. Baudin le jour même de son élection et à recueillir ses impressions.

Selon le journal, Baudin est heureux de son élection mais « ne le laisse pas voir. »

Il a l'intention d'être toujours « un arbitre impartial », en matière politique, de donner le plus de relief possible au Conseil municipal et à sa représentation. Il est conscient d'être l'héritier d'une série de traditions dont il sera « toujours respectueux et toujours le jaloux défenseur. »

En matière économique, il souhaite « pour atténuer, dans les plus larges mesures, la crise ouvrière et commerciale » faire voter des grands travaux dont le précédent Conseil s'est déjà occupé et qui sont à l'ordre du jour.

Il déclare être partisan du Métropolitain et précise qu'il va s'occuper tout particulièrement des transports en commun. Il pense aux tramways à traction animale qui doivent être remplacés par ceux à traction mécanique.

Sur les rapports avec le nouveau préfet<sup>3</sup>, Baudin espère qu'ils seront « très cordiaux ». Mais il décoche au passage une flèche aux préfets précédents : « Je crois, dit-il, que nous

<sup>1</sup> Datée du 4 juin.

<sup>2</sup> *Le Courrier de l'Ain* du 7 juin 1896.

<sup>3</sup> Le préfet de la Seine, M. Poubelle a cédé sa place à M. de Selves, le 23 mai 1896.

trouveront en lui des qualités d'ordre, d'exactitude et de travail qui innoveront à l'Hôtel de Ville ».

Il compte suivre dans les différents ministères, toutes les affaires, en priant ses collègues que leur compétence désignera plus particulièrement pour telle ou telle question, de l'aider dans cette tâche.

Le journal nous apprend que P. Baudin, « qui veut être au courant de tout, se fait poser le téléphone chez lui de façon que le cabinet du préfet de police l'informe dès qu'une catastrophe se produira. Il estime, en effet, que le président du Conseil municipal doit connaître les événements de cette nature autrement que par les journaux, afin de prendre sans retard les mesures qu'ils nécessitent. »

#### 4- Le discours-programme de P. Baudin (extraits)

Lors de la séance du 8 juin 1896, Pierre Baudin prononce son discours.

Il note la fidélité des Parisiens aux hommes qui les représentent à l'Hôtel de Ville et le succès des « républicains socialistes de toutes les écoles ».

Il déclare que « Paris, plus que jamais, a affirmé sa volonté de défendre la politique qui, ne s'effrayant d'aucun progrès, veut conduire la République, par une évolution sans arrêt, vers ses inéluctables destinées. » (*Très bien ! Très bien !*) (...)

Baudin estime que le Conseil municipal de Paris « a été l'initiateur en France des grands progrès accomplis dans l'Assistance publique et dans l'enseignement à tous les degrés. (*Approbaton générale*). Quoi qu'on ait pu dire pour les besoins des polémiques, le Conseil demeure l'exacte représentation de Paris. Il en reflète la pensée, il en traduit les aspirations, et seul, il peut parler en son nom avec autorité. » (*Applaudissements*)

Sur les pouvoirs futurs du Conseil, Baudin s'interroge, mais est déterminé :

« La Chambre avait un instant paru comprendre la nécessité d'étendre à la ville républicaine le bénéfice des lois de la République. La gestion du Conseil, si résolument réformatrice et à la fois si pleine de sagesse et de prudence, semblait avoir conquis les sympathies d'une majorité, et les études d'une commission nous permettaient d'espérer la mise en discussion d'une loi libérale sur Paris. L'effort de quelques amis de notre cité sera-t-il vain ? Je ne puis le croire. Mais puisque rien n'a encore été fait, nous ne laisserons pas faiblir nos protestations et nous les porterons devant les pouvoirs publics avec la même énergie que nos devanciers. » (*Assentiment*)

Les conditions de travail sont une priorité pour P. Baudin. Il conserve la commission spéciale destinée à présenter des rapports les concernant. Il a l'intention de poursuivre la lutte pour l'insertion des clauses et conditions de travail dans les cahiers des charges, d'assurer le fonctionnement des retraites des ouvriers de la ville, de veiller à la sécurité et au juste traitement des ouvriers occupés sur les chantiers de l'Exposition.

Il énonce comme essentiels, les problèmes à résoudre suivants :

Le projet de la transformation de la traction des tramways élaboré par la compagnie des omnibus est déposé au Conseil. Selon le président, ses prétentions sont inacceptables. Il appartient au Conseil, en outre, de faire exécuter le Métropolitain, en principe décidé.

Autre souci financier : les comptes de la compagnie du gaz auraient sérieusement lésé les intérêts de la ville. Le conflit étant engagé, il apparaît utile à Baudin de signaler à l'opinion

la nécessité « d'un contrôle vigilant exercé par le Conseil sur les actes de l'administration », c'est-à-dire du préfet de la Seine.

Pour le président, les finances sont en progrès. Si des ressources nouvelles sont dégagées, il proposera de les employer pour l'éclairage, les plantations et des édifices.

Il annonce son intention d'assurer « l'exécution complète » du nouvel arrêté sur l'assainissement.

Baudin fait allusion au projet de loi sur la santé publique alors devant le Parlement. Selon lui, ses auteurs, « sur bien des points se sont inspirés des actes du Conseil, notamment en ce qui concerne la désinfection des appartements. » Il souligne l'importance de ce texte en préparation car il édicte la vaccination obligatoire, confère au préfet de la Seine des attributions que le Conseil réclamait sans cesse pour ce fonctionnaire. C'est la raison pour laquelle, le président du Conseil municipal souhaiterait que ses collègues continuent d'appuyer les réformes en cours.

Le Conseil devra aussi se pencher sur les théâtres de la capitale qui méritent une attention toute particulière si l'on veut que Paris soit à la hauteur dans ce domaine.

Baudin termine son discours inaugural ainsi :

« Paris exige de ceux qui le servent un dévouement sans borne, une haute compréhension de sa vie et de ses besoins, une étude patiente de son organisme et de ses fonctions. Nous tous ici qui pouvons différer de tendances ou de méthodes pour l'accomplissement de nos devoirs envers lui, nous sommes également animés d'un noble sentiment de confiance en ses destinées et en la grandeur de son rôle dans la République et dans le monde<sup>1</sup>. » (*Très bien ! Très bien !*)

Nous verrons dans le chapitre suivant dans quelle mesure ces vœux ont pu être exaucés. Auparavant, évoquons symboliquement deux événements d'importance d'ailleurs inégale mais qui ont marqué le passage de P. Baudin à l'Hôtel de ville. Le premier est la visite des souverains russes le 7 octobre 1896. Il marque une étape dans les relations entre les deux pays et Baudin sera fier, à juste titre, d'y avoir participé activement et judicieusement. Le second, plus national, parle aussi beaucoup au cœur et à l'esprit de notre héros : il s'agit de l'inauguration de l'Université de Paris, quelques semaines plus tard<sup>2</sup>.

##### 5.- La visite des souverains russes (7 octobre 1896)

« Dès le commencement des vacances, écrit André Daniel, le bruit avait couru que l'Empereur de Russie viendrait en France à l'automne. D'abord démentie, la nouvelle avait ensuite été confirmée, et durant le mois de septembre, elle fut l'objet de toutes les préoccupations et des commentaires les plus divers chez nous et au dehors. Dès qu'il ne fut plus possible de nier la visite du tsar, ceux qu'elle contrariait et dont elle froissait les sentiments d'hostilité à l'égard de notre pays, essayèrent d'établir qu'elle constituait un acte

<sup>1</sup> BMO, 1896, pp. 1563-1564.

<sup>2</sup> Notons toutefois l'inauguration, le 2 juillet, de l'école Estienne, par le président de la République Félix Faure. C'est l'école municipale et professionnelle du livre, donc à plusieurs titres, chère à Baudin. Fondée en 1889, elle était installée dans un local provisoire. Depuis octobre 1894, elle occupe le bâtiment inauguré aujourd'hui. Dans son discours, P. Baudin célèbre cette « tentative de réaction contre le nivellement du machinisme dans la production d'art, la spécialisation à outrance dont l'engourdissement monotone énerve toute intelligence et toute initiative. » BMO, 1896, pp 1795 à 1797.

de simple politesse internationale, sans portée politique, mais tout dans leur attitude et dans leur langage montrait qu'ils savaient bien le contraire. En vérité nul ne s'y trompait : un acte d'une très haute importance allait s'accomplir. L'isolement de la France en face de l'Europe ennemie ou sourdement hostile avait pris fin, on ne l'ignorait pas et des manifestations suffisamment claires avaient souligné le nouvel état de choses, dont la visite du Tsar allait être en quelque sorte la consécration<sup>1</sup>. »

Évoquant le futur voyage impérial à Paris, prévu début octobre, *le Matin* du 16 août écrivait : « Nos conseillers municipaux sont en grande majorité révolutionnaires et le mariage du tsar et de la République ne leur convient qu'à moitié. Cependant, ils doivent compter avec leurs électeurs qui, s'ils sont ou semblent être acquis aux idées révolutionnaires, n'en sont pas moins, en général, très patriotes. »

Le 1<sup>er</sup> septembre, P. Baudin est reçu par le ministre des Affaires étrangères, M. Hanotaux. Il a demandé au ministre quel rôle serait réservé à la municipalité parisienne lors de la réception du Tsar et a fait ressortir tout l'intérêt qu'il y aurait pour l'éclat des fêtes que la ville de Paris y participât officiellement. Le gouvernement n'a pas paru très disposé à mettre le Tsar en contact avec les « fougueux socialistes » qui siègent à l'Hôtel de Ville. Il est fort enclin à laisser le conseil municipal en dehors de la manifestation. Mais il a été obligé de reconnaître que la ville devait, dans une certaine mesure, participer nécessairement aux fêtes.

P. Baudin a ensuite réuni son bureau (qui comprend plusieurs socialistes) dont la majorité s'est prononcée pour que la ville de Paris manifeste ses sentiments patriotiques à l'occasion de la visite impériale.

Au Conseil municipal, l'enthousiasme n'est pas unanime à la venue du tsar. *Le Matin* a interrogé plusieurs élus à propos de ce voyage dont le socialiste Navarre qui voit « une grosse maladresse si le Tsar est seulement reçu par le représentant du gouvernement. Le préfet de la Seine, dit-il, qui habite maintenant ici, le recevrait chez lui chez nous. Le gouvernement lui allouerait un crédit à ce sujet. On ne passerait de nous. Il vaut donc mieux, à mon avis, ne pas nous exposer à cet effacement du Conseil municipal. Et puis, nous avons bien reçu les envoyés du tsar<sup>2</sup>. Il serait puéril de refuser de le recevoir lui-même. »

Mais deux socialistes se refusent obstinément à engager des frais au Conseil municipal pour la venue du couple impérial. Il s'agit de MM. Chausse<sup>3</sup> et Colly<sup>4</sup>. Au cours d'une séance du Conseil, le 4 septembre (jour anniversaire de la République !), M. Chausse déclare : « Je ne voterai rien pour le Tsar parce que c'est le plus autocrate des Tsars (sic). Jean Colly, quant à lui, voudrait voir le traité d'alliance avant de dépenser « son » argent... Les déclarations des deux socialistes sont accueillies par un silence glacial. On vote et seuls, les deux socialistes votent contre la participation aux festivités. La séance est levée aux cris de *Vive la France ! Vive la Russie !*

Nicolas II<sup>5</sup> débarque à Cherbourg, le 5 octobre 1896, accompagné de l'impératrice Alexandra Féodorovna<sup>6</sup> et de la grande duchesse Olga. Le président de la République Félix

<sup>1</sup> André Daniel, *l'Année politique*, 1896, p. 322.

<sup>2</sup> En 1893.

<sup>3</sup> Conseiller de Sainte-Marguerite (11<sup>e</sup>).

<sup>4</sup> Conseiller de Bercy (12<sup>e</sup>).

<sup>5</sup> Il était le fils d'Alexandre III auquel il avait succédé en novembre 1894 et avait été couronné en mai 1895 à Moscou. Né en 1868, il avait 28 ans lors de sa venue en France.

<sup>6</sup> Son prénom russe car elle s'appelait Alice et était la fille de Louis IV, grand duc de Hesse-Darmstadt.

Faure les reçoit, entouré des présidents du Sénat, de la Chambre des députés, du président du Conseil Jules Méline et du ministre des affaires étrangères G. Hanotaux. Ce n'est pas le lieu ici de raconter par le menu la visite du Tsar dans notre pays mais de souligner celle qu'il rendit à l'Hôtel de Ville que présidait P. Baudin.

Retenons auparavant ce qu'écrit André Daniel à propos de la visite du Tsar et de la Tsarine dans la capitale : « A leur arrivée à Paris, les souverains russes trouvèrent le même accueil enthousiaste qu'à Cherbourg. Séduite par la grâce charmante de la jeune impératrice, la foule immense, massée sur le passage du cortège officiel, mit tout son cœur dans les acclamations dont elle saluait nos hôtes. Pas une note discordante ne se fit entendre durant leur séjour et c'est bien au nom de la population parisienne toute entière que M. Pierre Baudin, président du Conseil municipal, put leur souhaiter la bienvenue la plus chaude lors de leur visite à l'Hôtel de Ville<sup>1</sup>. »

Le mercredi 7 octobre, à 17 heures 30, a lieu la réception organisée à l'Hôtel de Ville par la municipalité de Paris en l'honneur de l'Empereur et de l'Impératrice de Russie<sup>2</sup>. Reçus au pied de la marquise du parvis par le président Baudin, entouré des membres du bureau et assisté du préfet de la Seine, les souverains russes et le Président de la République se sont arrêtés au seuil de l'Hôtel de ville, dans la salle des Prévôts où étaient rassemblés les membres du Conseil municipal et, là, P. Baudin a prononcé les paroles suivantes :

« J'ai l'honneur de présenter à Vos Majestés le Conseil municipal de Paris et de leur offrir, avec ses souhaits de bienvenue dans cet Hôtel de Ville, les vœux que forme la grande cité pour leur bonheur et pour la prospérité de la Russie.

Le peuple de Paris qui acclame en Votre Majesté, Sire, son hôte et *l'allié*<sup>3</sup> de la République française, s'est arrêté dans son labeur pour rendre à Votre Majesté et à Sa majesté l'Impératrice l'hommage que lui commandent ses traditions, l'amour de la patrie et sa foi dans les destinées des deux grands nations amies. » L'empereur a répondu par un « merci » souriant.

Un concert a ensuite été donné dans la salle des fêtes où étaient rassemblés les Présidents du Sénat et de la Chambre, les ministres, les parlementaires, le corps diplomatique et toutes les notabilités. Les souverains russes ont visité le salon du palais municipal en compagnie de P. Baudin et du président de la République.

En quittant l'Hôtel de Ville, l'Empereur de Russie a remercié le président du Conseil municipal pour l'accueil que lui a réservé la population parisienne et ses élus<sup>4</sup>.

La réception à l'Hôtel de ville et le discours de Pierre Baudin (notamment le mot « allié ») ont évidemment suscité des commentaires dans les journaux. *Le Siècle* du 11 octobre s'empresse de préciser que la visite du Parlement n'avait rien d'officiel, comme celle de l'Hôtel de ville, ajoutant que « les paroles de P. Baudin n'avaient pas été concertées avec les pouvoirs publics, et pareille circonstance explique que le Tsar se soit borné à y répondre par un simple *merci*. » Le journal poursuit en écrivant que « M. Baudin espérait peut-être

<sup>1</sup> A. Daniel, *op. cit.*, p. 326

<sup>2</sup> Rappelons qu'en octobre 1893, trois ans auparavant, les marins russes avaient été reçus à l'Hôtel de Ville. Un banquet de 564 couverts avait été offert à l'amiral Avellan qui dirigeait la délégation. (*La Lanterne* du 21 octobre 1893).

<sup>3</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>4</sup> Voir BMO du 11 octobre, p. 2423.

mieux et davantage, mais il lui a fallu se contenter de ce seul mot, dit d'ailleurs de l'air le plus gracieux. »

*Le Siècle* considère que du moment que l'allocution du président du Conseil municipal était dépourvue de tout caractère officiel et n'avait pas été agréée par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, on ne devait lui attacher aucune portée. Elle n'exprimait que la pensée ou l'opinion personnelle de Pierre Baudin, « de qui, précise *le Siècle*, l'autorité est mince en matière de politique internationale. Que M. Baudin croie à l'alliance définitive et formelle de la France et de la Russie, c'est une croyance qu'il partage sans doute avec la majorité des Français, mais son avis n'a ici aucune valeur particulière. » C'est une vue des choses que ne partagerait sûrement pas l'intéressé... Le journal continue son commentaire en se demandant pourquoi le préfet de la Seine est désormais systématiquement absent de ce genre de cérémonie. C'est une attitude qui choquerait les républicains de gouvernement « qui croient que le représentant officiel de l'État ne doit être, en aucun cas, complètement éclipsé par le président du Conseil municipal de Paris<sup>1</sup>. »

Les coulisses de cet événement extraordinaire qu'a été la visite impériale au Conseil municipal ont été décrites vingt ans après par P. Baudin dans son dernier ouvrage : *Anticipation*, paru en 1916<sup>2</sup>. Il y raconte ses mésaventures avec les représentants de l'État à l'occasion de la préparation de la visite impériale et de la visite elle-même. Le cabinet Méline ne voulait à aucun prix d'une rencontre du Tsar avec les représentants du Conseil municipal dominé par les radicaux et les socialistes. L'obstination de Baudin a fini par l'emporter. On a vu qu'il avait réussi à prononcer le mot « allié », mot tabou, alors qu'une simple visite de l'Hôtel de Ville était prévue sans discours du jeune président. Celui-ci avait obtenu qu'elle fût changée en visite à l'Hôtel de Ville. A cette occasion, Baudin a montré son sens de l'opportunité, son audace et, il faut le dire, son patriotisme, sans oublier sa maîtrise dans les grandes cérémonies officielles. Désormais, les souverains étrangers seront reçus systématiquement à l'Hôtel de Ville.

Le voyage impérial avait donné lieu à des échanges de toasts entre les deux souverains. Le mot alliance n'avait pas été prononcé par eux, contrairement à ce qu'avait osé P. Baudin. Avant la visite de Nicolas II à l'Hôtel de Ville, un dîner avait été organisé, le 6 octobre, à l'Élysée au cours duquel on entendit d'abord le président F. Faure. Celui-ci prononça en substance : « L'union d'un puissant Empire et d'une République laborieuse a pu déjà exercer une action bienfaisante sur la paix du monde. Fortifiée par une fidélité éprouvée, cette union continuera à répandre partout son heureuse influence. »

Nicolas II répondit : « Fidèle à d'inoubliables traditions, je suis venu en France pour saluer en vous M. le président, le chef d'une nation à laquelle nous unissent des liens si précieux. Ainsi que vous l'avez dit, cette amitié ne peut avoir, par sa constance, que la plus sérieuse influence. »

La visite en France des souverains russes se termina après la pose de la première pierre du Pont Alexandre III, construit en vue de l'Exposition universelle de 1900 et une imposante prise d'armes au camp de Châlons. Nicolas II y salua « un profond sentiment de confraternité d'armes » entre les deux armées amies.

<sup>1</sup> Pierre Baudin est au centre d'une autre polémique : le même journal, avec d'autres, l'accusent d'avoir refusé une décoration que lui proposait le tsar. Il aurait décliné l'offre dans les termes « les plus courtois ».

<sup>2</sup> Livre aujourd'hui introuvable sauf à la BNF. Ce récit, trop long pour figurer ici, est en annexe.

Comme l'écrit A. Daniel : « On pouvait, après cela, épiloguer sur l'absence du mot alliance dans les allocutions de Nicolas II et de M. Félix Faure. Si le *mot*, en effet, n'avait pas été prononcé, la *chose* s'était affirmée si clairement à la face du monde que personne n'avait pu ne pas comprendre. Au surplus, c'est aux résultats mêmes de nos efforts combinés à ceux de la Russie qu'il appartient de commenter les paroles échangées entre le Président de la République et le Tsar pendant ce séjour duquel Nicolas II a dit qu'il avait « senti battre le cœur de ce beau pays de France<sup>1</sup>. »

Après la visite du Tsar, le président du Conseil municipal reçut de nombreuses lettres de félicitations<sup>2</sup> et des cadeaux... Ainsi, le 28 octobre, P. Baudin recevra des mains du chef de protocole du ministère des affaires étrangères, envoyé par le Tsar, un écrin aux armes de l'empire, renfermant « une bague formée d'un gros rubis et de deux diamants de toute beauté<sup>3</sup> »

#### 6.- L'inauguration de l'Université de Paris (19 novembre 1896)

Parmi les événements majeurs de cette présidence, P. Baudin aurait sans doute été ravi que l'on cite l'inauguration de l'Université de Paris le 19 novembre 1896. Devant le président de la République, le ministre de l'Instruction publique et le président du Conseil de l'Université, il rappelle sans son discours que le Conseil municipal « a pris une part considérable dans les dépenses de reconstruction de la Sorbonne et qu'il se préoccupe annuellement, par d'importantes libéralités, d'aider au développement de l'enseignement supérieur<sup>4</sup> Baudin affirme que « la loi du 11 juillet 1896 (sic)<sup>5</sup> a renforcé « les énergies d'émulation et de patriotisme local » que la loi antérieure avait provoquées, à tel point « que des Parisiens s'en sont émus ». La prospérité de la grande ville allait-elle être menacée par la création des universités en province ?

« Installée dans des édifices commodément aménagés, armée d'un outillage scientifique capable à bref délai de satisfaire à toutes les exigences du progrès, pourvue d'un personnel

---

<sup>1</sup> A. Daniel, *op. cit.*, p. 329.

<sup>2</sup> Voici par exemple, celle du maire d'Odessa : « En ces moments solennels où les fibres de la Russie entière résonnent dans le coup du grand mouvement d'âme mis par la France et sa capitale dans le splendide accueil fait à nos souverains bien aimés, la municipalité d'Odessa tient à exprimer au Conseil municipal de Paris son enthousiasme patriotique et sa profonde admiration pour le grand peuple français.

« Veuillez bien, Monsieur le président, être l'interprète de ces sentiments unanimes d'une ville qui doit le début de sa prospérité à votre illustre compatriote le duc de Richelieu ».

En substance, P. Baudin a répondu que la visite de l'Empereur et de l'Impératrice « a causé dans la France entière l'émotion la plus profonde et la joie la plus grande », ajoutant : « Paris est heureux et fier d'avoir été pendant ces inoubliables journées, l'interprète fidèle des sentiments de tous les Français. » (*Le Temps* du 20 octobre 1896)

<sup>3</sup> *Le Temps*, du 29 octobre ajoute que d'autres présents ont été offerts à M. Bellan, le syndic du Conseil (la plaque de commandeur de l'ordre de Sainte Anne), à M. Clément, le secrétaire du Conseil (la croix de chevalier du même ordre), à M. Schwartz, le secrétaire du syndic (la croix de l'ordre de Saint Stanislas).

<sup>4</sup> *La vie de la cité*, p. 12.

<sup>5</sup> Il s'agit de la loi du 10 juillet 1896 (dite parfois loi Liard) qui attribue la personnalité juridique aux « corps des facultés » constitués dans chaque académie par la loi du 28 avril 1893 (c'est à cette loi que Baudin fait allusion) et leur donne le nom d'universités. Sur ce sujet dont on sait combien il intéressait P. Baudin, voir en particulier, Louis Liard, *L'enseignement supérieur*, tome II, p. 338 et Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France*, qui écrit (p. 239) : « La loi du 10 juillet 1896, généralement saluée comme l'acte de naissance des universités, est donc, au contraire, leur acte de décès ».

enseignant qui est une élite entre les meilleurs, dirigée par un administrateur éminent, l'Université de Paris n'a rien à redouter des concurrences qui s'annoncent. »

Baudin montre aussi combien la capitale est « un incomparable auxiliaire » pour l'université et la rend « invincible ».

Il déclare que « le mouvement vertigineux des affaires, l'extrême diversité des relations, la tumultueuse ardeur des polémiques, les manifestations multiples de la vie politique, littéraire et artistique, sont autant de facteurs d'éducation et d'instruction mutuelles. »

Toujours très lyrique pour sa ville, Baudin pense qu'il n'est pas une ville, « en France à coup sûr, dans le monde peut-être, où soient condensés autant de sentiments et d'idées ; pas une où la mentalité générale soit plus aiguisée et plus compréhensive<sup>1</sup> » Il ajoute qu'elle « rayonne sans cesse dans l'atmosphère vibrante de lumière et de pensée » et « c'est cette accumulation colossale de capitaux intellectuels et de bonnes volontés agissantes, cette solidarité de tous penseurs, artistes, représentants de la nation ou de la cité, s'efforçant à la réalisation d'une humanité plus douce, plus belle, plus consciente de ses fins et de ses devoirs qui, autant que son propre mérite, assurent à l'université de Paris, l'hégémonie et la gloire ».

Baudin finit son discours par un appel à la jeunesse et lui demande de fréquenter davantage « la démocratie parisienne » car elle est « intelligente et généreuse, son contact est fortifiant<sup>2</sup> ».

L'usage voulant qu'on ne réélise pas deux années de suite le même président<sup>3</sup>, Pierre Baudin, achève son mandat de président le 8 mars 1897, jour d'ouverture de la session. M. Sauton, avec 40 voix contre 29 à M. Navarre, succède à notre héros à la présidence du Conseil municipal. MM. Puech et Breuillé sont vice-présidents.

---

<sup>1</sup> *Id*, p. 13.

<sup>2</sup> *Id*, p. 14.

<sup>3</sup> Principe qui posera un problème pour l'année 1899, personne ne voulant se présenter à la présidence cette année-là.

## Chapitre 2

### Les dossiers chers à Pierre Baudin

Quelle que soit la fonction occupée, P. Baudin a des priorités, des centres d'intérêt qui se portent sur tel ou tel aspect de l'univers parisien.

Il va de soi que les premières préoccupations du conseiller municipal sont pour son quartier des Quinze-Vingts. En dehors de celui-ci et du budget dont il est le spécialiste écouté, il porte son attention sur d'autres secteurs bien précis sans pour cela négliger un seul domaine dont le conseil pourrait être saisi.

Les problèmes économiques en général, les questions d'ordre social, en bon radical-socialiste qu'il est au début de sa vie politique, l'urbanisme, l'éducation laïque républicaine et les affaires culturelles semblent venir en tête de ses intérêts tant ils sont souvent abordés. Baudin ne perd pas de vue le prestige de la capitale et celui de la France. Il s'intéresse par conséquent de très près à la participation de la ville de Paris aux travaux du Métropolitain et à celle de l'Exposition de 1900.

#### A.- Le quartier des Quinze-Vingts

Tout élu doit d'abord penser à ceux<sup>1</sup> qui lui ont accordé leurs suffrages. Les occasions d'intervenir en leur faveur ne vont pas manquer et l'ardeur au travail du nouveau conseiller va se faire sentir très rapidement. Montrons les principales interventions susceptibles d'avoir une incidence notoire sur la qualité de vie des électeurs. Quelques thèmes reviennent souvent : les problèmes d'urbanisme, la circulation, les transports en commun, les problèmes sanitaires et sociaux.

#### 1.- L'urbanisme

P. Baudin est sensible à la qualité de vie de ses électeurs et des Parisiens en général. Il importe qu'ils puissent aller et venir en toute sécurité dans la capitale. Les travaux y sont permanents, notamment sur la voirie. Il intervient souvent pour faire accélérer le pavage des

---

<sup>1</sup> Et à « celles » qui ne peuvent pas encore voter !

rues<sup>1</sup> ou pour qu'il soit bien prévu dans la prochaine campagne. A l'époque, la mode est au pavage en bois<sup>2</sup>. P. Baudin veut sans doute prendre soin des oreilles de ses administrés. Le seul avantage reconnu au bois – car il a beaucoup d'inconvénients – est sa douceur et le peu de bruit qu'il procure aux usagers de la rue et aux voisins<sup>3</sup>. On voit là une préoccupation de P. Baudin qui va perdurer jusqu'à la fin de sa vie : le confort des Français, leur bien-être, le soin qu'il met à protéger la santé de ses concitoyens et allant plus loin – on en verra des preuves nombreuses – la protection de la nature, en général.

Ses demandes sont toujours très précises. Il préconise que les trottoirs soient établis « dans toute leur longueur de la façon la plus conforme aux exigences de la circulation ». Il demande que le carrefour du boulevard Diderot et de l'avenue Daumesnil soit pavé devant les écoles communales et dans toute sa largeur<sup>4</sup>. Il interroge le préfet de police au sujet de la viabilité de certains passages du 12<sup>e</sup> arrondissement<sup>5</sup>.

Jusqu'à la fin de son mandat, il est attentif à ce problème. On le voit encore en 1897 demander la réfection du pavé de l'avenue Daumesnil dans toute sa largeur<sup>6</sup>, et souhaiter qu'on lui présente un projet de transformation du pavage en pierre en pavage en bois de la rue de Lyon<sup>7</sup>.

Il soutient une pétition d'habitants de son arrondissement tendant à l'achèvement de l'avenue Ledru-Rollin<sup>8</sup>. En juillet 1891, on renvoie à l'administration une proposition de sa part tendant à la mise en alignement d'une partie de l'avenue. Baudin n'est pas d'accord avec le directeur des travaux sur les crédits disponibles.

En matière d'urbanisme, P. Baudin est très sensible à l'esthétique : en décembre 1890, il souligne combien les déblais du Pavillon du *Panorama* de la Bastille défigure l'horizon<sup>9</sup>. Le 17 mars 1891, il demande que l'Administration n'autorise pas sa reconstruction comme le cahier des charges le lui permet car « il est fort laid, dit-il, et de plus, il masque la vue de Paris depuis le pont d'Austerlitz. Il ne contribue en rien, loin de là, à la sécurité du quartier car il projette une ombre épaisse sur le boulevard où il crée des recoins obscurs dont la sécurité est loin d'être absolue. » Baudin fait état de nombreuses pétitions concernant cette affaire.

---

<sup>1</sup> Rue Traversière (séance du 7 juin 1890). C'est encore le cas le 25 juillet 1891 quand il demande que la rue de Bercy soit comprise dans le prochain plan de campagne du pavage.

<sup>2</sup> Le pavage en bois est en plein essor à l'époque, surtout depuis 1885 quand le Conseil municipal est saisi de nombreuses demandes le concernant. Il nous vient d'Angleterre où il est employé avec succès dans les rues de la City. Il a fait son apparition à Paris en 1881 avec la rue Montmartre et le Faubourg Poissonnière après de nombreuses tentatives infructueuses. (La première date de 1842). A partir de 1905, il est progressivement remplacé par l'asphalte comprimé et les pavés mosaïque. Ce fut une bonne idée, car le pavage en bois ne résista pas à l'inondation de 1910, malgré la qualité du pin des Landes, du sapin du Nord ou du bois de Floride. Ce type de pavage continuera cependant à être largement utilisé à Paris même après la première guerre mondiale, dans les quartiers non inondables.

<sup>3</sup> Voir en particulier, Biette (L), *Le revêtement des voies publiques à Paris*, conférence faite aux ingénieurs des travaux publics de la ville de Paris, le 12 décembre 1925.

<sup>4</sup> En mars 1892.

<sup>5</sup> Séance du 13 juin 1890.

<sup>6</sup> Ses collègues du 12<sup>e</sup> arrondissement signent avec lui cette première proposition (MM. Labusquière, Colly et Marsoulan.)

<sup>7</sup> Séance du 6 juillet 1897.

<sup>8</sup> Séance du 11 juillet 1890.

<sup>9</sup> Séance du 6 décembre 1890.

Toujours en matière de sécurité, il souhaite qu'on améliore l'éclairage de la rue de Lyon et invite la compagnie PLM à maintenir toute la nuit l'éclairage des voies d'accès à la gare de Lyon<sup>1</sup>.

Pendant la session extraordinaire de janvier 1892, il dépose une proposition tendant à compléter le branchement à l'égout de la rue de Lyon et le bitumage du trottoir du boulevard Diderot. Il souhaite également que l'on procède à une révision générale du domaine de la ville afin de déterminer les immeubles à conserver et ceux qui peuvent être aliénés immédiatement. Une commission de sept membres sera élue pour mettre le dossier au point en accord avec le directeur des affaires communales. Les ressources obtenues par l'aliénation des immeubles désaffectés seraient destinés à financer les travaux scolaires<sup>2</sup>.

En 1892, P. Baudin s'inquiète au sujet du projet d'établissement d'un tramway tubulaire souterrain du bois de Boulogne au bois de Vincennes (appelé tube Berlier) dont l'emprise de la future gare pourrait compromettre l'élargissement de la place de la Bastille qui s'agrandirait en empiétant sur le bassin de l'Arsenal<sup>3</sup>!

En février 1893, il dépose une pétition de ses électeurs qui protestent contre la location faite par l'assistance publique de terrains en bordure du faubourg St-Antoine et voisins de l'hôpital Trousseau. Il s'y établit un vaste bazar qui porte préjudice à l'industrie et au commerce du quartier. Il est appuyé par Caumeau, Lyon-Alemand<sup>4</sup> et Girou<sup>5</sup>.

Quelques semaines plus tard, Baudin se soucie encore des travaux prévus dans son arrondissement. Il attend que la 3<sup>e</sup> commission prenne enfin la résolution de rendre l'avenue Ledru-Rollin praticable dans le 12<sup>e</sup>. Or, une ligne de tramway doit passer dans l'avenue. Ensuite, il faut assainir les abords de l'hôpital Trousseau et le passage du Chantier qui forme un foyer d'insalubrité à proximité des écoles. Il propose donc d'établir, entre le débouché de la rue de Charonne et le quartier de la rue de Charenton et de la Bastille, « une voie nouvelle de première utilité<sup>6</sup>. »

Le 20 mars 1893, il rappelle un vœu ancien et toujours renouvelé de la commission d'hygiène du 12<sup>e</sup> arrondissement relatif aux murs du chemin de fer de Lyon, en bordure sur les voies publiques, ainsi qu'aux terrains qui longent la voie du chemin de fer de Vincennes sur l'avenue Daumesnil. Selon lui, ces murs et ces terrains assez sinistres éloignent les habitants et portent « un tort considérable au commerce et à la propriété dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ».

Le 27 mars, Baudin obtient un transfert de chapitre afin de prévoir 250 000 F pour les travaux de reconstruction et de relèvement du quai de la Râpée.

Le 31 mars 1893, il proteste contre un projet d'agrandissement de la gare de Paris-Lyon-Méditerranée et voudrait qu'à l'unanimité, le Conseil protestât « contre la méthode et l'esprit d'une des plus riches compagnies de France qui veut organiser sa gare terminus sur un modèle ancien et incommode, au mépris des besoins des voyageurs et des intérêts commerciaux du quartier. »

---

<sup>1</sup> Séance du 19 octobre 1890.

<sup>2</sup> Vaillant, Blondel, Lyon-Alemand et Deschamps ont également signé cette proposition.

<sup>3</sup> Séance du 4 juillet 1892.

<sup>4</sup> Conseiller républicain de Bercy (12<sup>e</sup>).

<sup>5</sup> Conseiller boulangiste de Plaisance (14<sup>e</sup>).

<sup>6</sup> Séance du 17 mars 1893.

Il demande que le Conseil affirme, « d'accord avec toute la population parisienne et avec la Chambre de commerce », la nécessité de reconstruire cette gare. Il repousse le projet présenté, mais affirme haut et fort la nécessité de reconstruire et d'agrandir la gare de Lyon, « suivant des données normales et en tenant compte des besoins de la circulation ». Il lui paraît également indispensable de faire savoir à la population et au ministre des Travaux publics les efforts du Conseil pour amener la compagnie à discuter et à s'entendre avec la ville. « Or, dit-il, celle-ci n'a rien voulu savoir... »

Le 5 juin 1893, P. Baudin assure que les écoles communales de la rue d'Aligre seront complètement réparées avant la rentrée des classes du mois d'octobre. Deux jours plus tard, il s'agit des travaux du quai de la Râpée. Son collègue Lyon-Allemand se plaignant du retard apporté à l'adjudication, Baudin précise que c'est pour une fois, à sa demande, que ce retard intervient. En effet, il s'est inquiété de lier deux opérations distinctes mais qui ne pouvaient être menées à bien qu'avec un minimum de coordination : la reconstruction du port de la Râpée et la réfection des quais. Il a obtenu du ministre des Travaux publics que le dossier complet de l'amélioration des ports de Paris soit revu afin d'en détacher immédiatement celui du port de la Râpée<sup>1</sup>. »

Le 2 juillet 1897, Baudin trouve que la répartition des opérations de voirie n'a pas fait une part très grosse au quartier des Quinze-Vingts. Il s'en plaint à la 3<sup>e</sup> commission qui répond qu'il a bien fallu proposer de préférence les opérations dont le coût se rapprochait le plus de la somme à affecter à chaque quartier. Baudin constate que l'opération proposée « est bonne en elle-même » mais n'était pas celle qu'il avait recommandée. Il tient à le dire « afin que les habitants du quartier des Quinze-Vingts ne s'y méprennent point<sup>2</sup>. »

Tous ces problèmes de voirie sont intimement liés avec les difficultés de la circulation.

## 2.- La circulation et les transports en commun

Baudin se plaint des difficultés de la circulation dans la capitale et principalement dans son quartier des Quinze-Vingts, à cause des travaux incessants. Il souligne les dangers encourus par les passants et les inconvénients qui en résultent pour les commerçants qui en font automatiquement porter la responsabilité à leur conseiller municipal<sup>3</sup>... Il demande au préfet de police « de vouloir bien assumer cette responsabilité, qui lui incombe<sup>4</sup>. »

Le 13 décembre 1890, il demande au préfet de police « en raison du trafic considérable de la ligne de tramway Vincennes-Louvre, et de la densité des populations desservies, d'obtenir de la compagnie exploitante des départs plus fréquents. »

Autre vœu du conseiller du 12<sup>e</sup> arrondissement : que la ligne de tramway en projet aille jusqu'à la porte de Charenton. Il invite aussi l'administration à prévoir une ligne d'omnibus partant de la gare de Lyon desservant la Bastille, la place de la République et aboutissant à la gare Saint-Lazare.

<sup>1</sup> BMO, 1893, p. 1243.

<sup>2</sup> BMO, 1897, p. 2075.

<sup>3</sup> Séance du 28 octobre 1890.

<sup>4</sup> A.P. BMO D3K3. 17. 1890 p. 3260. Le préfet de police est à l'époque Henry Lozé. Il sera remplacé par Louis Lépine le 11 juillet 1893.

Le 13 novembre 1891, il demande l'ouverture d'une station de voitures avenue Ledru-Rollin à l'angle de la rue du Faubourg St-Antoine.

Le 6 juillet 1897, il pose une question sur la non-exécution d'une délibération relative à un essai de traction électrique sur la ligne de tramways Bastille-Charenton.

L'époque, en effet, est aux innovations en matière de transport. On verra plus loin la préparation du Métropolitain. Pour l'instant, on voyage à l'air libre et parfois, cela présente quelques inconvénients...

### 3.- Les problèmes sanitaires et sociaux

Baudin signe une proposition invitant l'administration à prendre des mesures pour désinfecter la voie publique aux endroits où s'arrêtent ou stationnent les omnibus et les tramways<sup>1</sup>.

Il s'inquiète de la situation sanitaire de son quartier<sup>2</sup>. S'appuyant sur le rapport du docteur Lagneau sur les maladies épidémiques dans le départ de la Seine, il note des chiffres régulièrement plus élevés pour les quartiers abritant des hôpitaux et des casernes. Par exemple, alors que la moyenne des décès par fièvre typhoïde dans Paris est de 92 pour 100 000 habitants, dans la quartier des Quinze-Vingts qui comprend l'hôpital St-Antoine, l'hôpital Trousseau, la caserne Reuilly, la caserne Chaligny et la prison de Mazas, le chiffre est de 131 pour 100 000. Même remarque pour la variole en 1886 où les chiffres donnent 77 décès pour 100 000 aux Quinze-Vingts et seulement 20 pour Paris. Il souhaite que le Conseil discute de la destination des terrains rendus libres après la démolition des maisons en bordure sur le Faubourg St-Antoine et jouxtant l'hôpital. Or, il est prévu par l'Assistance publique de les utiliser pour construire des pavillons d'isolement pour les contagieux. Car personne ne souhaite accueillir ces pauvres gens. Problème délicat... car l'Assistance publique prétend que les microbes ne se propagent pas par l'air ! Après un échange de propos sur les « célébrités médicales » sur qui s'appuyer, le Conseil rédige une motion demandant à l'administration de hâter le plus possible le transfert hors de Paris du traitement des maladies infectieuses, « conformément aux délibérations antérieures du Conseil municipal. »

Baudin se plaint de l'inobservation par les compagnies de chemins de fer des arrêtés concernant le transport des matières infectes. Il s'inquiète de l'odeur suffocante qui règne passage Raguinot et se demande comment, « dans un pareil milieu, les enfants, qui sont en très grand nombre, peuvent se développer. »

En avril 1892, il conteste que les mesures prises consistant à rejeter les femmes pauvres dans les hôpitaux soient des économies. « D'abord, dit-il, je ne vois pas d'un mauvais œil que nos femmes pauvres soient reçues et secourues en dehors des murs mêmes des hôpitaux, c'est-à-dire sans être immédiatement taxées d'indigence ». Il déclare que le traitement des accouchées chez les sages-femmes présente un avantage considérable et apprécié par la population. Les accouchements y seraient meilleur marché que dans les maternités.

---

<sup>1</sup> Le 28 juin 1890.

<sup>2</sup> Séance du 25 octobre 1890.

Après avoir déposé une pétition émanant de ses administrés des Quinze-Vingts demandant l'isolement de l'hôpital Trousseau, il déclare, le 13 juillet 1895, en séance, qu'il devrait disparaître pour être remplacé par un neuf dans le 12<sup>e</sup> arrondissement :

« Il faut bien que les hôpitaux soient établis quelque part ; ils servent non pas à un quartier mais à tout Paris. (*Assentiment*) J'ai l'hôpital Saint-Antoine dans mon quartier ; jamais je n'en demanderai la désaffectation, car il est construit dans de bonnes conditions d'hygiène et il est facile de l'améliorer. Quant à l'hôpital Trousseau, je mettrai toute mon énergie à en obtenir la disparition ; je vois tous les jours combien il fonctionne mal. C'est un véritable foyer d'infection et les enfants y sont hospitalisés dans les conditions les plus défavorables, je dirai même les plus homicides. Quand on a demandé aux médecins des hôpitaux si des améliorations pouvaient être obtenues en conservant une partie des bâtiments actuels, tous ont déclaré que l'hôpital Trousseau devait être rasé. Qu'on laisse dans le 12<sup>e</sup> arrondissement un hôpital dispensaire d'enfants construit dans des conditions meilleures, je serai le premier à le demander. Ces questions d'hospitalisation devront venir en première urgence dès notre prochaine session. »

Baudin, optimiste, se félicite que l'Exposition de 1900 sera « un prétexte heureux pour mener plus rondement toutes ces affaires, afin que les hygiénistes des différents pays qui assisteront à nos congrès puissent voir dans Paris des établissements bien aménagés et fonctionnant dans des conditions d'hygiène aussi favorables que possible. »

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 1896, Baudin saisit le Conseil d'une proposition de délibération demandant au préfet de la Seine et au directeur de l'Assistance publique d'introduire au Conseil municipal dès sa prochaine session, les mémoires relatifs à la détermination des terrains, à la construction des trois hôpitaux et au lotissement de Trousseau. Cette proposition est adoptée<sup>1</sup>. Le 5 juillet 1897, il se réjouit que cette opération soit en bonne voie. Il salue le dévouement de Louis Lucipia qui, avec lui, s'est beaucoup investi sur ce dossier depuis trois ans. Il remercie aussi la 5<sup>e</sup> commission, l'Assistance publique, son président, le directeur général, etc. On en est à l'avis sur le concours d'architectes avant la construction...

Baudin est aussi conduit à oublier quelquefois son arrondissement pour porter son regard sur un horizon plus large.

## B.- Les dossiers concernant Paris dans son ensemble

### 1.- Le rapporteur général du Budget

Avant d'être investi de ces lourdes charges, P. Baudin commence par des dossiers plus modestes. C'est au cours de l'hiver, le 23 février 1891, qu'il dépose un rapport<sup>2</sup> sur les mesures d'urgence prises pendant les vacances du Conseil « pour atténuer les misères causées par la rigueur de la température ». Quelques mois plus tard, il signe un amendement, avec plusieurs de ses collègues au projet de chemin de fer métropolitain<sup>3</sup>. Puis, le 25 novembre 1891, il dépose son rapport général sur le compte général des recettes et des dépenses de la

<sup>1</sup> BMO, 1896, p. 908.

<sup>2</sup> Rapport n° 2, déposé le 24 juin 1891.

<sup>3</sup> Document n° 69.

ville de Paris<sup>1</sup>. C'est le premier acte budgétaire du nouveau conseiller. Il est très important car il va le conduire tout droit vers la fonction de rapporteur général du Budget. Baudin va, en effet, tout de suite impressionner ses collègues par sa maîtrise des comptes et des dossiers financiers. Il termine l'année 1891 par deux autres rapports<sup>2</sup> concernant le projet de budget de 1892 : ils sont relatifs aux crédits des écoles maternelles (personnel et matériel) et l'école Arago. On est là au cœur de ce qui « fait courir » Baudin : l'éducation de la jeunesse. Son activité au sein de la commission compétente ne se démentira pas. Ce thème reviendra en permanence au cours de son existence.

L'année 1892 va le projeter en avant sur le plan budgétaire car il intervient sur ce terrain à la fois sur des dossiers en cours et sur les budgets votés. En mars, il dépose un amendement avec quelques collègues dont des socialistes comme Édouard Vaillant, sur un rapport de M. Caron relatif à un emprunt de 145 millions destiné à des travaux de voirie et d'assainissement<sup>3</sup>. En juillet, il recommence à propos d'un autre rapport (de M. Sauton), relatif à la réorganisation de la direction des travaux<sup>4</sup>. Mais ce qui lui tient le plus à cœur, c'est l'application la plus rapide possible de la délibération prise par le Conseil le 22 juillet 1892 et pour laquelle il dépose une proposition le 3 décembre<sup>5</sup> : l'augmentation des salaires des employés et ouvriers de la ville. Le 15 décembre, c'est le dépôt du deuxième rapport général sur le compte des recettes et des dépenses mais pour l'année 1891<sup>6</sup>. Fin décembre, on le retrouve rapporteur du budget des écoles, comme chaque année désormais<sup>7</sup>. Avant les élections municipales prévues les 16 et 23 avril 1893, il dépose un dernier rapport<sup>8</sup>, le 29 mars sur la révision du domaine.

C'est enfin, en juin 1893, l'élection par ses collègues au poste de rapporteur général. Elle sera reconduite à deux reprises.

#### a)- Le budget de 1894

Baudin a un *a priori* : il n'a pas confiance dans l'administration préfectorale chargée d'élaborer le budget et, par conséquent, il estime qu'il ne faut pas compter sur elle pour améliorer la situation budgétaire, précisant : « nous devons tout attendre de nos commissions<sup>9</sup>. » Selon lui, le rôle du rapporteur général est de « présenter un rapport sur le mémoire du préfet plutôt qu'un résumé des travaux des divers rapporteurs. »

Baudin a aussi quelques principes. D'abord une exigence de rigueur et d'équité. Il ne supporte pas les dépenses indues ou superflues. Chacune doit trouver sa justification. Il veille aussi à ce que le montant des impôts de l'État n'obère pas d'une manière excessive le budget

---

<sup>1</sup> Document n° 110.

<sup>2</sup> Déposés les 22 et 29 décembre (n° 189 et 214).

<sup>3</sup> Document n° 48.

<sup>4</sup> Document n° 136.

<sup>5</sup> Document n° 187. On reviendra sur cet important dossier dans le chapitre consacré aux rapports avec les préfets.

<sup>6</sup> Document n° 208.

<sup>7</sup> Rapports des 11 et 29 décembre (n° 213 et 290).

<sup>8</sup> Document n° 53.

<sup>9</sup> BMO, 1893, pp. 2486 et 2487.

de la ville. D'autre part, les procédures budgétaires doivent être respectées afin d'éviter la confusion et la gabegie.

Si rigueur, son sérieux, sa puissance de travail vont rapidement apparaître au sein du Conseil. L'opposition appelle ce premier budget dont notre héros est le rapporteur général, le « budget Baudin ». Ernest Brelay, commentateur habituel du budget parisien dans *l'Économiste français*<sup>1</sup>, et ancien élu libéral au Conseil, écrit ironiquement pourquoi : « ainsi baptisé en l'honneur de son rapporteur général et des héroïques travaux qui ont permis à ce jeune Alcide financier d'anéantir l'hydre déficit embusquée dans la forêt préfectorale, où, sous le titre de *ressources nouvelles à créer*, elle ouvrait une gueule béante dont la fermeture exigeait une somme de 6 793 200 francs. »

Brelay reconnaît qu'il existe « des hommes de beaucoup de talent et d'éloquence au Conseil municipal ; le rapporteur général est très bien pourvu de ces dons et nous ne lui reprochons, ainsi qu'à ses émules, que l'usage pernicieux qu'il en fait. Son budget - celui que nous allons subir - n'a pu, cependant, s'évader des cadres habituels. Mais on a dû, comme les années précédentes, garder une attitude hautaine et donner une leçon au pouvoir, en affectant de refuser certains crédits obligatoires, tout en mettant de côté les fonds nécessaires. C'est la grimace de la dignité hautaine ; c'est l'héroïsme de combattants qui ne veulent ni mourir ni se rendre, mais ne sont pas moins captifs de la nécessité. »<sup>2</sup>

Le projet de budget du préfet pour 1894 se montait en effet à 339 128 819 francs en recettes et en dépenses. Or, ce budget 1894 a été voté en définitive par le Conseil municipal à 336 265 550 francs, fin décembre 1893, soit avec une diminution de 2 863 269 francs.

Pour Brelay « on a rogné beaucoup d'évaluations de dépenses, fait le contraire pour les recettes et compté sur la fortune des politiciens et des étourneaux ».

L'octroi est depuis de longues années sur la sellette : on en demande la suppression car considéré comme injuste et peu adapté à une société moderne. Mais son remplacement pose problème car il constitue la moitié des recettes de la capitale. Supprimer 150 millions sur un total de recettes ordinaires de 287 millions (soit 52, 26 %) conduit à une certaine réflexion<sup>3</sup>... à tel point qu'il ne disparaîtra qu'en 1940 !

Pierre Baudin commente son rapport le 18 novembre 1893, devant le comité du budget et du contrôle<sup>4</sup>. Il l'estime sincère, mais pense qu'il laissera peu d'excédents de recettes, et qu'en 1895 et 1896, il faudra mener la même politique économique. Il ne propose pas de budget supplémentaire, ce que critique son prédécesseur Sauton<sup>5</sup>, le préfet ayant proposé la création de centimes additionnels<sup>6</sup>, ce à quoi le Comité du Budget s'est opposé à l'unanimité.

Quinze jours plus tard, P. Baudin présente au Conseil son rapport général sur le budget de 1894<sup>7</sup>. Il se borne à analyser certains produits financiers au sujet desquels les vues du comité du budget différent de celles du préfet, malgré un début d'entente.

<sup>1</sup> Journal dirigé par Paul Leroy-Beaulieu, professeur au Collège de France.

<sup>2</sup> *L'économiste français* du 27 janvier 1894, p. 106.

<sup>3</sup> D'autant plus qu'en matière d'octroi, la tutelle de l'État est absolue, comme le rappelle Acollas, *op. cit.*, p. 110. 110.

<sup>4</sup> Il a été déposé le 10 novembre. Document n° 88.

<sup>5</sup> Id, p. 2487.

<sup>6</sup> BMO, 1893, pp. 2486-2487.

<sup>7</sup> Séance du 4 décembre 1893.

Sur le mémoire présenté par le préfet de la Seine dans lequel apparaît un déficit de 6 millions 800 000 francs et concluant à la nécessité de voter des centimes additionnels, il rappelle la situation faite à Paris par la réforme des portes et fenêtres. Il souligne que le Conseil, en réduisant « dans de notables proportions » les augmentations proposées par le préfet de la Seine, peut échapper à la nécessité des centimes additionnels<sup>1</sup>. »

Il avoue avoir eu recours « à une série d'expédients ». Il affirme qu'il y en a deux sortes : « les uns sont déplorables et méritent la critique parce qu'ils cachent des fautes d'administration ou de gestion financière, d'autres consistent dans le remaniement de chapitres, dans la création d'articles nouveaux, ce sont des procédés financiers autorisés. C'est à ces moyens financiers que j'ai eu recours. » On n'entrera pas dans les détails<sup>2</sup>. Prenons simplement un exemple :

Baudin rappelle que le Conseil a décidé qu'une annuité de 2 300 000 francs serait inscrite dans les budgets de chaque année de 1893 à 1898. Or, l'emprunt n'a pas été émis en 1893. Il ne le sera pas avant le mois d'avril 1894. L'annuité de 1893 est donc entièrement libre ; une partie notable de celle de 1894 ne sera pas employée. C'est là qu'il trouve une partie des ressources dont il a besoin. Selon lui, grâce à ce système, il n'y aura pas à recourir à des impôts nouveaux.

Il rappelle que le budget est un document prévisionnel avec tous les aléas que cela suppose. Que sait-on du rendement futur de l'octroi, des recettes provenant de la vente du gaz, du service des eaux ? En 1898, le Conseil devra statuer sur la disponibilité des centimes qui gagent l'emprunt de 1886, mais d'ici là, il doit se préoccuper de la nécessité de se procurer de nouvelles ressources.

Baudin constate qu'à Paris, la classe frappée le plus lourdement, est celle des patentés « qui est tout aussi intéressante que celle des travailleurs auxquels elle est intimement associée. » Il demande donc à ses collègues de refuser, comme ils l'ont fait à plusieurs reprises, « d'aggraver les charges des boutiquiers. »

Il regrette que le Conseil n'ait pas la liberté de rompre des contrats qui sont onéreux ou fort peu avantageux comme ceux signés avec la compagnie du gaz ou avec la compagnie des omnibus.

Mais ce qui le navre, c'est de ne pouvoir venir en aide à tous les malheureux qui ont besoin des secours du Conseil, à toutes les misères d'une aussi grande ville que Paris. Il émet, cependant, une satisfaction : il souligne qu'il a voulu faire profiter les ouvriers des améliorations budgétaires. « Malgré les oppositions qui se sont produites, l'ancien Conseil a réalisé ce progrès dont on lui saura toujours gré. » Il estime que l'administration cherche à faire peser sur le Conseil la responsabilité tout entière de la situation financière, ce qu'il n'accepte pas. Le projet de délibération est adopté<sup>3</sup>.

Retenons quelques ordres de grandeur du budget de la capitale pour cette année 1894, car ils varieront peu : Le total général : 336. 265. 550 F (dépenses ou recettes) se décomposant ainsi : 286 943 050 francs pour les recettes ou dépenses ordinaires équilibrées ici aussi et 2 112 500 francs de recettes ou dépenses extraordinaires dont le total s'appelle : recettes ou dépenses sur fonds généraux. Il faut ajouter les fonds spéciaux de 47 100 000 francs des deux

<sup>1</sup> BMO, 1893, p. 2567.

<sup>2</sup> Voir séance du 4 décembre 1893.

<sup>3</sup> BMO, 1893, p. 2575.

côtés de la balance (emprunts) et ce qui reste des exercices clos (110 000 francs). Nous obtenons le total général indiqué plus haut.

Parmi les gros postes habituels concernant les recettes ordinaires, sur 286 millions, retenons par ordre décroissant (en arrondissant et en millions de francs) : l'octroi (150), les impôts du type centimes communaux (33), l'abonnement des eaux (15,7), les redevances payées par la compagnie du gaz (15,4), les contributions de l'État à la police municipale (10,4), les halles et marchés (8,2), les voitures publiques (6,1), etc.

Parmi les dépenses ordinaires, relevons dans le même total et toujours selon le même principe : la dette municipale (109,2), la préfecture de police (29,3), l'assistance publique (26), l'instruction primaire et les écoles supérieures (25,7), la voie publique (23,6), l'administration de la préfecture (9,4), l'octroi (9,3), eaux et égouts (8,1), etc<sup>1</sup>.

Paul Leroy-Beaulieu critique ce budget dans son journal, *l'Économiste français*, par la plume de son collaborateur Ernest Brelay. Celui-ci y dénonce des dépenses jugées excessives. Il estime même que le Conseil municipal a utilisé « l'incontestable talent du jeune citoyen Baudin, son rapporteur général » et lui a donné ce « *pensum* » pour « le punir tout en l'honorant d'avoir, par sa néfaste influence, obtenu de ses collègues, pour 1893 et les exercices suivants, une majoration considérable des appointements et salaires des serviteurs de la ville. » Pour Brelay, « le but unique de cette libéralité était de vider les caisses et de prouver qu'on n'y pouvait trouver les subventions exigées par l'État pour fortifier la police. L'équilibre financier, déjà précaire, a été alors décidément rompu et plusieurs millions jetés malencontreusement par les fenêtres<sup>2</sup>. »

Le 3 décembre 1892, Baudin avait déposé un rapport<sup>3</sup> concernant l'augmentation des petits salaires, à la suite d'une délibération du Conseil du 22 juillet précédent. Il avait constaté qu'aucune règle générale n'existait pour la fixation des salaires des cantonniers. L'administration fut ainsi amenée à créer une 3<sup>e</sup> classe afin de permettre d'être commissionnés à certains ouvriers, qui autrement n'auraient pu l'être. Si Baudin approuve cette mesure, en revanche, il reproche à l'administration de n'avoir pas suffisamment tenu compte de la délibération du Conseil qui l'invitait à étendre la réglementation à tous les chantiers. « Il y a de ce côté un désordre inouï, dit-il, jamais je n'ai pu obtenir un renseignement précis sur la manière d'opérer. L'administration ne pouvait déterminer le salaire annuel d'un grand nombre de ses ouvriers<sup>4</sup>. »

Lors de la séance du 30 décembre 1893, Baudin propose également d'approuver le compte des dépenses de l'exercice 1892, tout en notant que le préfet de la Seine « n'a apporté aucune réponse aux critiques soulevées dans les rapports généraux des comptes des exercices de 1890 et 1891, et qu'il n'a pas donné satisfaction aux réclamations formulées par le Conseil. » Il invite donc celui-ci à donner suite aux délibérations précédemment prises à la suite des rapports généraux sur le compte de 1891 et sur le compte de 1892, et, « notamment à faire connaître au Conseil les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'exact emploi des crédits mis à la disposition de la direction des Travaux. »

<sup>1</sup> *Bulletin statistique et de législation comparée. Ministère des Finances. Année 1894*, pp. 540 à 545.

<sup>2</sup> *L'économiste français* du 30 décembre 1893, p. 841.

<sup>3</sup> N° 187.

<sup>4</sup> BMO, 1894, p. 980.

Son exigence de rigueur le conduit à rappeler fréquemment à l'ordre ses collègues qui agissent souvent sans méthode.

#### b)- Le budget de 1895

Le préfet de la Seine ayant déposé son projet de budget de bonne heure, Baudin a pu présenter son rapport à la commission du budget dès le 7 juillet 1894. On a encore évité le recours aux centimes additionnels préconisés par le préfet de la Seine. Mais, pour Baudin, il faut sortir de l'état de gêne actuel. Le système le meilleur lui semble être l'étude de la conversion de la dette.

Il propose le budget suivant : 290 193 488 francs pour le service ordinaire et le total étant de 311 545 238 francs. Rappelons qu'en 1894, le budget se montait à 336 265 550 francs. Le « budget Baudin » a donc diminué de 24 720 312 francs, en cette année 1895.

En fait, à y regarder de plus près, cela ne représente pas une économie, comme se plaît à le souligner E. Brelay<sup>1</sup>. Les dépenses ordinaires ont augmenté de 10 millions passant de 280 à 290 millions de francs. En revanche, à l'extraordinaire, on a eu en moins un reliquat d'exercice antérieur de 1 019 250 francs et surtout 27 millions de fonds spéciaux, passant de 47 à 20 millions. Cela s'explique par l'absorption finale, en 1894, du reste de l'emprunt de 1886 et par la limitation prévue à 20 millions au lieu de 30 des encaissements sur l'emprunt de 1892.

Baudin propose d'ajourner l'émission de l'emprunt de 117 millions prévu pour l'assainissement. Paul Strauss, au contraire favorable, dépose une motion tendant à approuver les dispositions générales du rapport de Baudin mais à en ajourner l'examen après l'émission de l'emprunt de 117 millions et demi et le remboursement de la dette du Crédit Foncier. On passe au vote à la demande de Baudin en désaccord avec M. Strauss. Ce dernier l'emporte. Baudin est battu. La conversion ne se fera pas avant l'emprunt comme il le souhaitait.

G. Cadoux souligne que toute la période comprise entre 1892 et 1896, semble dominée par la préoccupation de constituer à côté des ressources normales, permanentes de la ville, des ressources extraordinaires, des fonds spéciaux destinés à alimenter des opérations ayant, à des degrés divers, le caractère de dépenses de premier établissement ou de grosses réparations<sup>2</sup> ».

L'étude de l'évolution d'un budget tel que celui de Paris présente des enseignements fort intéressants sur la situation économique et ses répercussions sur la qualité de la vie des Parisiens (notamment leur pouvoir d'achat).

Le 5 décembre 1894, Baudin expose son rapport sur le budget 1895 devant ses collègues du comité du budget et du contrôle. Puis, le 14, il est devant le Conseil où il passe en revue les propositions de l'administration. D'une manière générale, il en adopte les prévisions en matière de recettes : celles d'octroi lui paraissent bonnes, comme celles des droits sur les bois ouvrés, des halles et abattoirs ou les abonnements aux eaux. Il est également d'accord sur les prévisions en diminution des recettes du gaz. Il a remarqué que les recettes des cimetières ont connu une diminution importante. L'augmentation du prix des terrains en est la cause. De plus

<sup>1</sup> Voir *l'Économiste français* du 5 janvier 1895, p.9.

<sup>2</sup> Cadoux, *op. cit.*, p. 216.

en plus de Parisiens se font enterrer dans les cimetières suburbains. Les ouvriers marbriers, en conséquence, désertent Paris pour la banlieue.

Il analyse aussi les résultats concernant les produits des halles et marchés. Ils sont médiocres par rapport aux années précédentes. Et ils se répercutent sur ceux de l'Octroi. Une telle situation, estime-t-il, « résulte des souffrances de la population parisienne »

Baudin note la diminution constante depuis 1889 des recettes de la compagnie du gaz et donc des redevances correspondantes dans le budget de la ville. La concurrence de l'électricité est de plus en plus sensible.

Parmi les recettes importantes du budget de 1895, Baudin place en première ligne le boni à provenir de la conversion de la dette de la ville envers le Crédit foncier. Beaucoup de ses collègues proposent de séparer ce boni en deux parties : l'une résultant de la réduction du taux d'intérêt, l'autre provenant de la prorogation de l'amortissement. Baudin dit qu'il appartient au Conseil de juger s'il n'a pas le droit et le devoir d'imputer sur cette deuxième portion certaines dépenses qui ne peuvent entrer dans le budget ordinaire. Il estime que l'administration des travaux se trouve dans une situation « particulièrement défavorable surtout par rapport à des exercices antérieurs. » Il propose de créer un budget spécial pour tous les travaux urgents et importants sur lequel serait imputé une partie du boni attendu.

Toujours selon le rapporteur, le plan de campagne de l'éclairage souffre aussi de l'insuffisance des crédits. Baudin redoute la conséquence sur l'électorat...

Il estime que le budget de 1895 n'est pas mal équilibré même si certaines décisions ont « alourdi singulièrement le chapitre des dépenses », mais il ne regrette rien. Satisfait d'avoir amélioré le sort des ouvriers et des petits employés, il note l'abaissement des recettes provenant des cimetières : « Allons-nous nous plaindre que la proportion des décès, qui était en 1893 de 23,05 pour 1000, soit descendue au-dessous de 20 pour 1000 pour 1894 ? »

En ce qui concerne les dépenses, une augmentation est attendue à l'assistance publique. C'est à regret qu'il ne propose pas d'augmentation des crédits pour les travaux. Pour les dépenses de personnel, en revanche, 10 à 12 000 ouvriers et employés ont été augmentés cette année. Mais il prévoit encore une dépense d'un million. La réserve est d'un million 700 000 F.

La question sociale est un élément majeur de la doctrine radicale-socialiste. Baudin s'en préoccupe assidûment. Aussi, veille-t-il, de très près, comme on l'a vu, à l'évolution des salaires des ouvriers municipaux et à la bonne administration de la Caisse des retraites des employés de la préfecture de la Seine. Il propose donc deux mesures dans ce sens. La première est le vote d'un crédit de 550 000 F permettant une augmentation de salaire aux ouvriers à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1894 conformément à une délibération antérieure. La seconde consiste à prélever sur les économies réalisées « tant sur les crédits du personnel intérieur que sur ceux du personnel extérieur une somme de 160 000 F qui sera consacrée à l'achat de rente au profit de la Caisse de retraites des employés de la préfecture de la Seine. » Ces deux propositions sont adoptées sans difficultés.

Mais le rapporteur général, en cette fin d'exercice, n'en a pas fini avec le budget. Il doit proposer la répartition pour 1895 des fonds à provenir de l'emprunt de 1892. Il a demandé aux divers services de la préfecture de lui faire connaître l'importance des sommes qui leur seraient nécessaires sur le crédit global de 20 millions de francs. Le préfet a proposé la

répartition suivante : opération de voirie, travaux des eaux et de l'assainissement et constructions scolaires, sans compter les frais de l'emprunt.

En définitive le budget de 1895 est voté le 31 décembre 1894 à la somme de 331 683 559, 90 francs.

E. Brelay ne manque pas d'incriminer « le jeune et éloquent avocat Baudin, dont l'influence a porté, depuis deux ans, de si mauvais coups aux finances de la ville. Ce conseiller considère assurément comme un titre de gloire d'avoir entraîné ses collègues à des augmentations subites des petits traitements qui, à l'heure actuelle, nous semblent dépasser sept millions<sup>1</sup> ». Aucune objection n'ayant été écoutée au Conseil, « on a cru habile, écrit *l'Économiste français*, de faire endosser la responsabilité à l'ingénieur démagogue dont l'idée initiale, non dissimulée, avait été de dépenser brusquement tous les fonds que l'État réclamait pour les dépenses de police<sup>2</sup>... »

Le budget spécial de l'Octroi fait, chaque année, l'objet de longues discussions. Baudin se dit convaincu d'obtenir les recettes prévues. Il compte sur les démolitions de la rue Réaumur, les constructions d'écoles, d'autres travaux qui vont donner un surcroît de vitalité à l'industrie parisienne. Il lui semble que l'on peut, sans imprudence, compter sur ces recettes<sup>3</sup>.

En mars 1893, le Conseil municipal a souhaité lancer un emprunt destiné à pourvoir le plan de campagne des eaux et des égouts. Cet emprunt a été autorisé par la loi du 10 juillet 1894 et permet à la ville de Paris d'émettre des obligations pour 117 500 000 francs. Il résulte d'un tableau dressé par les deux chefs de service que jusqu'à 1901, les besoins seront chaque année de 16 à 19 millions. Il est donc possible, selon Baudin, d'envisager un échelonnement annuel d'appel au crédit. Il préconise un système d'émission directe utilisé par les compagnies de chemins de fer et qui a l'avantage de supprimer presque tous les frais d'émission, puisqu'on vend directement le titre à l'acheteur aux guichets. Il espère que l'émission d'ici à 1901 de 117 500 000 francs n'exercera qu'une influence insignifiante sur les cours des obligations de l'emprunt de 1892, ajoutant « qu'il conviendra d'écouler ces obligations nouvelles avec mesure et prudence, pour éviter une prime de remboursement trop onéreuse. »

Cet emprunt est amortissable en 75 ans à partir de l'année 1898 et sera réalisé par l'émission de 326 000 obligations municipales.

Cette proposition de Baudin est définitivement adoptée<sup>4</sup>.

Il fait remarquer à ses collègues que la disponibilité provenant de la prolongation de l'amortissement de la dette de la ville vis à vis du Crédit foncier reste entière ; les diminutions d'intérêt ont été incorporées aux dépenses ordinaires.

L'opposition considère qu'on emprunte depuis un quart de siècle sans pratiquer un amortissement suffisant. C'est l'idée développée régulièrement par les républicains libéraux comme Paul Leroy-Beaulieu et Ernest Brelay dans leur journal.

Baudin passe rapidement en revue le budget qui vient d'être voté et indique qu'il « sera la justification de votre politique de cette année ».

Il rappelle à ses collègues qu'ils ont voté 1 150 000 F pour le relèvement des petits salaires, 10 000 F pour l'amélioration de l'éclairage, 300 000 F pour l'enseignement. Pour

<sup>1</sup> *L'économiste français* du 23 mars 1895, p. 365.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> BMO, 1895, pp. 97-98.

<sup>4</sup> Voir au BMO, 1895, p. 1001 et suiv. et le cahier des charges p. 1004.

l'assistance publique, 500 000 F ont été attribués aux secours représentatifs d'hospice, 50 000 F pour secours en vue de prévenir les abandons, 50 000 F pour les femmes enceintes, 86 000 F pour les enfants assistés, 100 000 F pour les aliénés indigents. Le programme d'assainissement a été poursuivi.

Pour Baudin, « tout cela est la meilleure justification de la politique républicaine du Conseil ». En ce qui concerne la réserve disponible, il demande à ses collègues de ne la considérer comme réellement disponible qu'après que les Chambres se seront prononcées sur le relèvement de 400 000 F de la subvention de l'État pour l'entretien du pavé de Paris<sup>1</sup>.

Pierre Baudin termine par cette phrase à l'adresse de ses collègues : « Nous serons tous d'accord, Messieurs, pour proclamer que nous nous sommes efforcés de doter tous nos services des crédits nécessaires pour concourir à l'amélioration, à la beauté, à la grandeur de Paris. »

Pour évaluer la somme du travail effectué pendant l'année 1894 par les conseillers et en particulier, par le rapporteur général du budget, qui a accompli l'effort le plus intense, il suffit de retenir ces quelques chiffres indiqués par le président lors de son discours de clôture : 61 séances publiques, 296 séances de commissions, 2 600 affaires soumises à l'étude du Conseil et délibérées, 700 propositions examinées et 850 pétitions.

Le président Champoudry adresse à P. Baudin « les compliments et les remerciements de tous, pour le courage infatigable dont il a fait preuve pour l'accomplissement de sa lourde tâche<sup>2</sup>. »

#### c)- Le budget de 1896

Le projet de budget de 1896 est également rapporté par P. Baudin. S'agissant d'une année électorale, il importe de le préparer avec un soin particulier...

Le budget présenté par le préfet s'établit ainsi : les recettes ordinaires s'élèvent à 295 708 971 francs et le total à 334 278 971 francs. Il y a donc une augmentation assez nette.

L'administration, c'est-à-dire le préfet de la Seine a proposé d'augmenter les recettes de 4 millions 400 000 F (dont un million pour l'Octroi dont les recettes s'élevaient à 152 millions l'an dernier)<sup>3</sup>. Les augmentations de dépenses sont réduites à leur extrême limite, selon Baudin. Il note cette année à titre exceptionnel, 550 000 F pour le recensement quinquennal de la population et les élections au Conseil municipal et au conseil des prud'hommes. En face du million d'accroissement des recettes de l'Octroi, on peut consacrer, estime-t-il, 400 000 F pour le convertissement en bois des chaussées pavées et empierrées, « si souvent réclamé. » Le rapporteur général considère en définitive que le budget 1896 sera identique à celui de 1895 « qui a fixé le moule des budgets de 1896 et 1897.

Le 11 décembre 1895, *la France* écrit sous le titre « Un rapporteur écartelé » : « Aujourd'hui, P. Baudin devra, comme la sainte-Trinité, se mettre en trois parties, voire en six, étant convoqué, à la même heure, chez toutes les commissions permanentes, à qui le comité du budget a renvoyé, vendredi 6 décembre, les 12 projets de délibération qui forment son rapport général. Ceux-ci visent surtout l'augmentation de la taxe de stationnement des

<sup>1</sup> BMO, 1895, pp. 102-103.

<sup>2</sup> Id, p. 103.

<sup>3</sup> Séance du 6 novembre 1895 au Comité du budget et du contrôle.

fiacres, la réduction progressive du personnel préfectoral, la réforme de la comptabilité de la police et la création des piscines scolaires. Je suis convaincu qu'il préférera ne se rendre nulle part plutôt que de se rendre partout à la fois. Depuis trois hivers, en effet, que l'élu des Quinze-Vingts se charge d'ouvrir les yeux de l'assemblée sur la situation financière de la ville, il a pris une telle autorité qu'on adopte ses idées les yeux fermés, sauf toutefois lorsqu'il s'agit de créer des centimes dont personne ne veut, bien que tous passent leur temps à manger à même l'escarcelle. »

Cette observation est pertinente car on est, en effet, surpris, à la lecture des longs débats du Conseil, de la rareté des critiques publiques de l'opposition au sujet des propositions budgétaires du rapporteur général.

Deux jours plus tard, Baudin soumet au comité de budget un projet de délibération relatif à la suppression, par voie d'extinction, de 51 emplois du service intérieur de la préfecture de la Seine ; de la mise à la retraite de tous les employés comptant 33 ans de services et 60 ans d'âge ; de la mise à la retraite de tous les employés comptant 35 ans de services sans condition d'âge. Ces dispositions seront appliquées également aux personnels de l'octroi, de l'assistance publique, du mont de piété et des administrations annexes<sup>1</sup>.

Baudin n'apprécie pas les interventions incessantes de ses collègues qui proposent, à chaque instant, des modifications au projet de budget, ce qui conduit, dit-il, à l'établir non pas sur l'exercice clos mais d'après celui en cours<sup>2</sup>. »

Le 13 décembre 1895, au nom du comité du budget et du contrôle, considérant que le Conseil doit être renouvelé dans quelques mois, et « qu'il serait contraire à une gestion scrupuleuse d'inscrire à ce moment et à cette époque de l'année, au budget annuel des dépenses nouvelles qui seraient de nature à peser lourdement sur les exercices ultérieurs », Baudin fait ajourner « pour être soumis aux délibérations du nouveau Conseil, l'examen de toute proposition tendant à introduire dans le budget une nouvelle dépense non compensée par une recette de même origine ou par une économie correspondante<sup>3</sup>. »

La discussion devant le Conseil municipal s'engage seulement le 26 décembre 1895, ce que regrette Baudin qui s'écrie : « Il n'a pas dépendu de moi qu'il en fût ainsi, mais vous savez tous que le retard vient des discussions laborieuses devant le comité et des études auxquelles chaque commission a dû se livrer. Le débat devant le comité a été vif, je ne m'en plains pas car il démontre le souci que nous apportons tous à la confection du budget<sup>4</sup>. »

Le rapporteur précise que le budget préfectoral lui a été soumis le 26 novembre, date à laquelle les chiffres définitifs ont été arrêtés après réception de notes rectificatives. Baudin rappelle à ses collègues combien il est difficile de faire agréer par le Parlement toute augmentation des contributions légales de l'État dans les dépenses de la ville.

Les journaux reconnaissant le travail laborieux de P. Baudin n'oublient pas de le signaler. C'est souvent le cas de *la France*, dans son petit bulletin appelé « l'huissier du préfet ». Ainsi, le 27 décembre 1895, on peut lire : « Aujourd'hui, Pierre Baudin pourra, enfin, à 3 heures, faire son rapport général sur le budget de 1896. Depuis un mois, on l'a balloté de Charybde en Scylla, remaniant ses plans, bousculant ses projets, le renvoyant à de

<sup>1</sup> *La France* du 15 décembre 1895. Rubrique intitulée *l'Huissier du préfet*.

<sup>2</sup> BMO, 1895, p. 2941.

<sup>3</sup> BMO, 1895, p. 3191.

<sup>4</sup> BMO, 1895, p. 3415.

meilleurs moments. Finalement, les chiffres se sont succédé sans que le grand arithméticien officiel pût seulement se présenter à la tribune. Ces enfantillages sont terminés. M. Baudin va avoir la parole. Je me demande seulement à quoi sert maintenant cet exposé préjudiciel d'un état financier dont les détails sont déjà tranchés par tous les bouts. Un rapport général arrive ainsi comme un général lui-même se présente lorsque la bataille est engagée sur toute la ligne et quand il est trop tard pour donner d'autres ordres que celui de battre en retraite ».

C'est cependant oublier l'intérêt des explications et des précisions toujours indispensables du rapporteur général, surtout à l'approche d'une année électorale. Or, son don pédagogique plaît à ses collègues qui l'écoutent tous avec plaisir et attention.

Il rappelle que le préfet de la Seine a proposé de procéder à la liquidation de l'emprunt de 1886, ce qui procure une économie immédiate de 3 millions, et d'affecter un million à chacun des exercices 1895, 1896 et 1897.

Par ailleurs, le rapporteur suggère d'adopter les propositions de l'administration relativement à la liquidation des inscriptions de rente achetées en 1875 pour garantir les obligations de la ville brûlées lors des incendies de 1871. Le bénéfice à en résulter serait appliqué à l'exercice 1896.

On examine ensuite les recettes extraordinaires. Comme les dépenses exceptionnelles ne sont jamais suffisamment dotées, le Conseil a récemment décidé de faire masse de tous les reliquats de crédits extraordinaires afin de permettre l'exécution des travaux que les conseillers ont la préoccupation d'assurer avant de se présenter devant le corps électoral...

Baudin demande qu'on reste prudent pour les estimations concernant les boissons et les comestibles. Il estime que c'est au nouveau Conseil « de se mouvoir dans ces crédits<sup>1</sup>. »

Baudin ne comprend pas l'obligation de l'Assistance publique de capitaliser une partie de ses revenus car elle est riche ; ses revenus propres sont considérables. Il souhaite donc les voir figurer en totalité dans ses recettes et dit-il, « nous ne cesserons de la demander aux pouvoirs publics. C'est au nom des pauvres de Paris que nous renouvelons nos instances. S'il en était tenu compte, l'Assistance publique pourrait augmenter le nombre des lits dans les hôpitaux et étendre son action<sup>2</sup>. »

Baudin constate qu'entre 1893 et 1896, le budget général s'est accru de 8 533 000 F. Il pense que les conseillers ne devraient pas être satisfaits de cette augmentation car, dit-il, « si nous avons les mains libres, si nous étions appelés à étudier les meilleures taxes à établir pour doter nos services, à les appliquer, il nous serait facile d'accroître les ressources de la ville en proportion des demandes de nos divers services. Moins étroitement mis en tutelle, il nous serait facile de réaliser bien des réformes dont nous pouvons à peine inscrire le principe dans nos rapports budgétaires, et sans doute pourrions-nous plus largement doter et l'Assistance et les Travaux et l'Enseignement et les mille services qui constituent l'administration complexe de la ville de Paris. Mais nous n'avons ni le choix de nos ressources, ni le pouvoir d'en diriger l'application. »

Il déplore de ne pas faire assez pour l'assistance, l'hygiène et même l'enseignement mais il se réjouit d'avoir relevé « le salaire de douze mille agents » même s'il estime que c'était un peu tard.

---

<sup>1</sup> BMO, 1895, p. 3413.

<sup>2</sup> BMO, 1895, p. 3413.

Revenant sur la tutelle de l'État, il déclare : « Nous avons essayé d'élargir notre rôle, nous avons toujours subi des échecs, et, si nos initiatives n'ont pas eu plus de succès, c'est que nous n'avons jamais été secondés ».

La politique de P. Baudin a toujours été de refuser tout nouvel impôt. Cela a été le cas, cette année, par exemple, concernant les secours aux réservistes, secours dont l'importance croît continuellement<sup>1</sup>.

Baudin, ayant à l'esprit les prochaines élections de 1896, déclare que le Conseil est « assurément convaincu d'avoir fait œuvre utile ».

Il précise que de 1886 à 1896, en dix ans, le budget a augmenté de 45 372 000 francs<sup>2</sup>. Baudin pense que le public est insuffisamment renseigné au sujet du chiffre total de la dette qui est de 1 987 592 F. Pour amortir cette dette qui grève le budget d'une annuité de 71 313 301 F, les efforts du Conseil, selon lui, ont été « incessants ».

Le rapporteur général rappelle qu'entre 1885 et 1895, le Conseil a amorti une somme de 314 437 392 F. Cela signifie, d'après lui, que « lorsque les conseillers ont voté des emprunts pour subvenir aux nécessités les plus impérieuses de la ville de Paris, ils n'ont pas exagéré le poids que le budget pouvait supporter ». Il rappelle les effets de ces emprunts sur les plans scolaire, de la viabilité ou de la santé.

Baudin mentionne les opérations « qui ont pratiqué une large trouée dans Paris et ont apporté l'air et la lumière », telles que les opérations concernant la rue Sainte-Marguerite, l'avenue de la République, l'avenue Ledru-Rollin, la rue de Tolbiac, sans compter les nombreux petits travaux crédités sur l'emprunt de 1886. Il cite aussi le développement « de la canalisation, des égouts, des irrigations et la suppression des passages à niveau », ajoutant « en dotant l'Exposition universelle de 1900, vous avez affirmé que c'était là une entreprise primordiale pour les intérêts parisiens et la gloire de la nation. » (*Très bien !*)

Grâce à l'emprunt de 1886, le Conseil a construit 76 écoles nouvelles et celui de 1892, permet d'en espérer 84, selon le rapporteur général.

« Je suis certain, dit-Baudin, que la population parisienne vous rendra cette justice d'avoir apporté depuis 1893 aux affaires de la ville une conscience et un dévouement, je dirai même une peine, qui vous font honneur ». (*Très bien !*)

Le 31 décembre 1895, le budget est voté. Baudin a présenté une balance budgétaire équilibrée à 337. 147. 175 F. La différence avec le projet préfectoral est de 2 868 204 francs en plus.

Que pense un spécialiste du budget comme Brelay de ce troisième « budget Baudin ? »

« Nous nous sommes plu à faire ressortir le talent du jeune rapporteur général, M. Baudin, et notre opinion, à son égard, n'a pas changé. Il a montré, tant au comité du budget que dans les séances publiques, une suite d'idées et une fermeté de desseins qui, depuis longtemps, font défaut dans les hautes régions politiques, et qui dénotent un caractère au-dessus du commun ». Mais Brelay ajoute aussitôt : « Ces qualités sont mal employées : comme chez tous les grands hommes – utiles ou nuisibles – elles s'affirment sous la forme du pronom personnel et tendent surtout à la destruction de quelqu'un ou de quelque chose. »

<sup>1</sup> BMO, 1895, p. 3414.

<sup>2</sup> Les augmentations les plus notoires sont : la dette municipale (13 600 000 F), L'Assistance publique (8 075 000 F), les travaux de toute nature (7 916 000 F, dont 6 millions rien que pour l'assainissement), la police (7 834 000 F), l'enseignement (4 190 000 F), l'octroi (2 875 000 F).

Le journaliste libéral remarque que la politique financière qui vient de s'affirmer à l'Hôtel de Ville est « toute de circonstance » car les élections municipales approchent et « il s'agit avant tout de plaire aux électeurs en donnant satisfaction aux bruyants, aux quémandeurs, aux dépens de la masse qui n'y voit que du feu. » Il critique Baudin qui, « fidèle à lui-même, a continué à demander et à obtenir l'amélioration des salaires et appointements du personnel le moins payé, sous le prétexte insoutenable (sic) que la ville étant un grand patron, devait donner l'exemple à tous les autres<sup>1</sup>. »

Suivant l'usage, Baudin propose une rémunération pour les employés plus particulièrement attachés à l'élaboration du budget et invite le Conseil à leur allouer une indemnité exceptionnelle de 600 F<sup>2</sup>.

Le président Rousselle remercie les commissions et bien entendu le rapporteur général du budget, avant le mot de la fin du préfet de la Seine : « Messieurs, je prends pour moi le mot de Renan : *Il y a un jour dans l'année où la vertu est récompensée.* (Rires)

Le successeur de Baudin comme rapporteur général est M. Grébauval. Il trouvera dans le budget général un excédent de recettes de plus de 9 millions de francs<sup>3</sup>.

#### d)- Baudin veut faire entendre la voix de Paris à propos de l'impôt sur le revenu

Le 9 mars 1896, peu après l'ouverture de la session, l'impôt sur le revenu est à l'honneur, un projet étant pendant au Parlement. La majorité du Conseil est favorable à son principe, Baudin le premier. Landrin<sup>4</sup> propose l'adoption d'un vœu portant sur le vote de cet impôt tel qu'il est conçu sans se borner au principe. Or ce que souhaite Baudin c'est seulement l'affirmation du principe car sur les modalités, il n'est pas d'accord. Il a fait ses calculs et a observé que ce projet deviendrait « un mauvais coup pour les Parisiens ». Il en résulterait une surcharge, notamment pour les petits contribuables qui bénéficient de dégrèvement grâce aux prélèvements sur les produits de l'Octroi.

Baudin estime que l'ensemble des contribuables parisiens paieraient, si la loi présentée était admise, 89 % de plus qu'actuellement et cela, « sans aucun profit pour une catégorie nombreuse de contribuables. » Il souhaite « faire entendre utilement la voix de la commune de Paris dans cette question » et « demander un déplacement de l'assiette de l'impôt afin de réaliser enfin la suppression des droits d'octroi. Il est à craindre, en effet, que si l'impôt sur le revenu était établi sous la forme où il a été présenté, cette grande réforme de la suppression de l'Octroi ne soit plus que très difficilement réalisable. »

Il souhaite donc que son collègue Landrin demande au Conseil de se prononcer uniquement sur le principe et, pour le surplus de renvoyer la question à l'étude d'une commission. M. Landrin propose donc le vote suivant : « Le Conseil émet le vœu que le Parlement vote un projet d'impôt progressif sur le revenu ». Il y a sept signataires<sup>5</sup>. P. Baudin

<sup>1</sup> *L'Économiste français* du 15 février 1896, p. 204.

<sup>2</sup> Il s'agit de M. Gaston Cadoux, sous-chef, Dauly, commis principal et Thillo, sous-chef.

<sup>3</sup> BMO, 1897, p. 148. Donnons les chiffres pour ce budget 1897 : recettes : 302 271 966 francs ; dépenses : 293 264 114 francs. Excédents de recettes : 9 007 852 francs.

<sup>4</sup> Conseiller socialiste du Père Lachaise (20<sup>e</sup>).

<sup>5</sup> Ce sont : MM. Landrin, Ernest et Alfred Moreau, Vorbe, Picau, Lucipia et G. Girou.

prie le Conseil « de ne pas perdre de vue que le projet de loi comporte la transformation des centimes communaux en une taxe sur les loyers. »

Le vœu de M. Landrin est adopté par 41 voix contre 13<sup>1</sup>.

## 2.- L'urbanisme de la ville de Paris

L'intérêt de Baudin pour l'urbanisme de son quartier se retrouve pour l'ensemble de la capitale. C'est en particulier le cas pour les constructions scolaires, compte tenu de la véritable passion qu'il attache aux questions d'éducation. Le 11 mai 1894, au nom de la 4<sup>e</sup> commission<sup>2</sup>, il rapporte les travaux de réparations à exécuter en 1894 dans les écoles municipales. Sur son rapport au nom de la commission de révision du domaine communal, il avait été décidé, le 31 mars 1893, de procéder à certaines aliénations dont le produit servirait à l'amélioration et à l'augmentation du domaine scolaire. En même temps, le Conseil ouvrait un crédit d'un million et demi correspondant à la recette à provenir des premières ventes exécutées. Sur la somme précédente, il propose au Conseil d'autoriser l'administration à prélever 836 000 F pour l'achèvement ou l'aménagement des constructions des écoles professionnelles rue Bouret, Estienne, Boule et de l'école supérieure J. B. Say. Mais le ministre de l'Intérieur a fait connaître que l'approbation de ces dernières dépenses ne pouvait être donnée qu'au fur et à mesure de la réalisation des ventes projetées. En conséquence, le 30 décembre 1893, le Conseil prenait une délibération ordonnant que les crédits affectés par la délibération du 31 mars 1893 seraient provisoirement prélevés sur les fonds d'emprunt et restitués successivement à ces derniers fonds dès que les ventes décidées seraient effectuées. « Grâce à cette combinaison, dit Baudin, nous avons pu achever des écoles dont l'ouverture était très attendue et nous pouvons cette année consacrer aux grosses réparations et à l'amélioration de nos établissements scolaires une somme de 182. 533 F. »

Un dossier revient régulièrement à l'ordre du jour : les compagnies de chemin de fer. La plupart des conseillers s'en plaignent. Pierre Baudin n'est pas le dernier à récriminer contre ce qu'il appelle leur dictature.

Un exemple est donné au sujet de la reconstruction de la gare de Lyon. Il déclare que les compagnies semblent s'avancer dans Paris « comme en plein champ et sans tenir compte des intérêts lésés<sup>3</sup>. Le préfet s'associe d'ailleurs à ses observations.

Baudin intervient avec une grande fermeté à la tribune, le 28 octobre 1895, pour dénoncer l'attitude méprisante des compagnies. Toutes les gares sont concernées : du Nord, de l'Est, de l'Ouest, de Lyon, de Montparnasse. Pour lui, elles « tendent à un même but :

<sup>1</sup> Contrairement à ce qui est indiqué dans le BMO de la page 605, Baudin a évidemment voté pour puisqu'il est à l'origine de ce vœu. Voir son rectificatif (p. 640 du BMO), à la suite d'une erreur.

On notera qu'à plusieurs reprises, lors des débats nombreux au Conseil, P. Baudin a fait des propositions au sujet de l'octroi dont chacun veut la disparition. Mais par quoi le remplacer ? Il est l'auteur d'un projet de suppression lors de la séance du 22 décembre 1893, puis le 10 janvier 1898, il propose de le remplacer par 8 taxes assises sur les objets suivants : successions ouvertes à Paris (mêmes droits que ceux de l'État), propriétés bâties (taux de 5, 5%), propriétés non bâties (taux de 2, 5%), surtaxe progressive sur les loyers (de 5 à 7%), appartements meublés, chevaux, restaurants et cercles, constructions nouvelles. D'après ses calculs, le montant total de ces taxes de remplacement serait de 122 225 000 francs. Le 7 juillet 1898, on en discute à l'occasion d'une session extraordinaire...

<sup>2</sup> « Enseignement et beaux-arts ».

<sup>3</sup> BMO, 1894, p. 1284. Séance du 4 juin 1894.

établir des prolongements étendus et apporter tous les obstacles possibles à la circulation et à la voirie parisiennes. » Les démarches du Conseil et du préfet de la Seine ont été vaines. Tous les moyens ont été utilisés. Le Conseil a même proposé de faire participer la ville de Paris aux dépenses nécessitées par des modifications de voirie. « On n'a pas daigné nous répondre<sup>1</sup> » déclare Baudin qui signale que le préfet n'a même pas été mis au courant de la décision hostile du Conseil supérieur des Ponts-et-Chaussées « toujours mal disposé pour la ville de Paris ».

P. Baudin dépose en définitive, une proposition invitant le bureau du Conseil et le préfet de la Seine à porter aux pouvoirs publics les protestations du Conseil contre l'exécution des projets dressés par les compagnies de chemins de fer pour le redressement ou la réfection de leurs gares, l'établissement de leurs voies, exécutés par elles « à l'encontre des intérêts de la ville. » Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents<sup>2</sup>.

L'un des thèmes majeurs des discussions du mois de mai 1897 est le prolongement de la ligne d'Orléans et le transfert au quai d'Orsay de la gare terminus. P. Baudin s'est inscrit pour parler contre le projet<sup>3</sup>.

Selon lui, il est indispensable que Paris se donne les moyens de transport aussi nombreux que possible. Il n'est pas d'accord avec quelques-uns de ses collègues qui jugent que le développement des transports va faire fuir les Parisiens et s'appauvrir la capitale.

Il rappelle que la compagnie de Lyon s'est vue ainsi obligée de renoncer momentanément à son projet de prolongement dans Paris. Baudin trouve que les gares actuelles sont bien placées<sup>4</sup>. »

Maintenant que la décision de faire le Métropolitain est prise, P. Baudin considère qu'il complètera le réseau de transports et reliera entre elles les gares des lignes de chemins de fer. Il ne voit donc pas quelle amélioration apporterait le prolongement de la ligne d'Orléans.

« Paris, dit-il, n'est pas une immense métropole comme Londres. Il n'y a pas à Paris, un point central d'affaires. Les Parisiens sont, avant tout, un impérieux besoin de pouvoir se rendre rapidement à leurs affaires ; que la gare soit à la place Valhubert ou au quai d'Orsay<sup>5</sup>. »

Il estime que « pour la beauté et la prospérité de Paris, nous ne devons pas faire en sorte qu'on soit tenté de le traverser comme un terrain vague. Il est inadmissible que les compagnies de chemins de fer s'avancent au travers de Paris sans plus de précaution et sans plus de scrupule et qu'on se livre à un travail souterrain extrêmement compliqué, impliquant des gênes considérables et des troubles profonds. »

Selon P. Baudin, - et c'est assurément un nœud du problème, - la compagnie se préoccupe peu du vote du Conseil municipal, qui n'est qu'une des phases de l'instruction et en revanche, elle a le plus grand souci de convaincre les membres du Parlement, car, à la Chambre, beaucoup de députés n'ont pas confiance dans le Conseil pour construire un Métropolitain. Ils voudraient constituer un réseau intérieur « en reliant entre elles, par des tronçons, les lignes des diverses compagnies. »

---

<sup>1</sup> BMO, 1895, p. 2620.

<sup>2</sup> BMO, 1895, p. 2620.

<sup>3</sup> Séance du 17 mai.

<sup>4</sup> BMO, 1897, p. 1529.

<sup>5</sup> Id.

P. Baudin déclare à ses collègues « qu'il faut prendre soin de ne pas réduire notre mandat à d'étroites questions d'intérêts de quartier. Alors qu'il s'agit de bouleverser notre sous-sol, de remanier l'aspect de nos voies, de toucher à ce qui fait la beauté de Paris, nous ne devons pas hésiter à nous élever au-dessus de mesquins intérêts électoraux pour n'envisager que l'intérêt supérieur de la ville de Paris ». (*Très bien !*)

Baudin va être suivi car l'avis favorable au projet de prolongement de la ligne d'Orléans est repoussé par 52 voix contre 15<sup>1</sup>.

### 3.- Les problèmes sociaux

Nous sommes au cœur du credo des radicaux dits socialistes. Si les radicaux de gouvernement ont pu laisser au moins provisoirement de côté les revendications sociales des travailleurs, les plus proches du socialisme comme P. Baudin en font leur thème favori avec l'éducation républicaine.

Les occasions de vouloir aider les plus démunis ne manquent pas au Conseil municipal. La seule limite et le seul regret de Baudin sont les finances jugées insuffisantes pour parvenir à un véritable endiguement de la pauvreté.

Dès le 5 novembre 1890, on adopte une proposition du jeune conseiller relative à l'allocation de secours aux familles démunies dont les jeunes gens sont désormais appelés sous les drapeaux depuis la loi de juillet 1889. Baudin se fait leur porte-parole.

Le 14 novembre, il propose d'inviter l'administration à agir sur la compagnie d'exploitation des bateaux-omnibus pour l'inciter à réduire ses tarifs trop élevés, notamment le dimanche, « pour la population ouvrière »<sup>2</sup>.

P. Baudin rapporte, le 4 mars 1891, au nom de l'ancien Bureau, les mesures d'urgence prises pendant les vacances du Conseil « pour atténuer les misères causées par la rigueur de la température<sup>3</sup>. » Bien entendu, comme toujours, dans ce genre d'exercice, les critiques n'ont pas manqué quant à la célérité des secours... Baudin répond sans difficulté et ajoute, après avoir écouté le préfet de police répondre à d'autres orateurs : « Ces renseignements ont en effet corroboré chez moi l'opinion que la préfecture de Police est l'organe administratif qui nous renseigne le moins bien sur ce qui se passe dans Paris<sup>4</sup>. »

Le 16 juillet 1891, il prend, devant le préfet de police, la défense sanitaire des prostituées qui ne peuvent selon lui être soignées à la prison St-Lazare. Il propose en outre que les femmes inscrites d'office comme prostituées, c'est-à-dire trouvées à plusieurs reprises racolant sur la voie publique, soit auparavant l'objet d'une enquête ce qu'accepte le préfet de police. Il souhaite également, et c'est adopté, qu'à chaque fois qu'une prostituée inscrite d'office manifesterait l'intention de sortir des cadres de la prostitution, la commission spéciale instituée par l'arrêté du 15 octobre 1878 devra en délibérer dans un délai d'un mois<sup>5</sup>.

En juin 1892, Baudin vient au secours des maîtres-ouvriers employés dans les écoles de la ville et congédiés d'une manière qu'il juge un peu cavalière. « Brutalement, dit-il, comme

<sup>1</sup> BMO, 1897, p. 1531.

<sup>2</sup> Il signe avec Caumeau, Collin, Prudent Dervillers et Petitjean.

<sup>3</sup> On a vu (p. 120) qu'il avait déposé son rapport le 23 février.

<sup>4</sup> BMO, 1891, p. 463.

<sup>5</sup> BMO, 1890, p. 1757.

aucun patron ne l'eût fait, ou plutôt comme le font les mauvais patrons, nous avons mis à la porte de nos ateliers des ouvriers qui, tous, avaient de bons et loyaux services<sup>1</sup>»

Le 22 juillet 1892 est une date importante pour le personnel de la Ville de Paris. C'est, en effet, ce jour là que P. Baudin fait voter une délibération posant le principe du salaire minimum au bénéfice du personnel employé par la capitale. Cette grave décision sur le plan budgétaire est prise quasiment à l'improviste et presque *ab irato* dans des conditions suivantes :

A la suite des premiers attentats anarchistes qui se produisent au printemps 1892, le gouvernement décide de renforcer les effectifs de la police et en même temps d'augmenter les traitements les plus modestes. Les Chambres votent donc, avant de se séparer, les crédits nécessaires pour que l'État puisse payer la part qui lui incombe dans l'accroissement des dépenses que ces augmentations vont entraîner. Mais le 22 juillet, le dernier jour de la session, le Conseil municipal n'a pas encore voté les crédits correspondant à la part de la ville dans les dépenses nouvelles de la police. Or, le préfet de police, M. Lozé, les exige sur le champ. Une discussion s'engage – très animée – au cours de la quelle on vote l'augmentation des traitements pour le second semestre mais le Conseil refuse l'accroissement des effectifs... C'est alors que P. Baudin, immédiatement, dépose en son nom et au nom de 22 de ses collègues, une motion ayant pour objet de relever les petits salaires de tous les ouvriers municipaux. Les conseillers ne protestent pas contre les augmentations de la solde des agents de police mais estiment que les milliers d'ouvriers et employés salariés modestes de la ville doivent eux-aussi bénéficier d'une majoration de salaire.

Selon Baudin, « les salaires des employés de la Ville ont été presque toujours établis arbitrairement par l'administration à un niveau inférieur à celui des salaires industriels et sont devenus au fur et à mesure de l'enchérissement de la vie de moins en moins en rapport avec les besoins et les conditions de l'existence ».

Il estime que le Conseil doit reconnaître le droit « qui doit être étendu à tous ceux [que la ville emploie], d'une retraite de la vieillesse ». Pour Baudin, « le droit de vivre en travaillant jusqu'au jour du repos et de la retraite fait défaut encore à nombre d'ouvriers et employés municipaux et ne peut être assuré que par la détermination d'un salaire quotidien et mensuel minimum au-dessous duquel aucun employé ou ouvrier ne peut entrer au service de la Ville » Mais il va plus loin. Il compte sur une prochaine réduction de la journée de travail « quand les résistances de l'État auront cessé », sur « le jour de repos par semaine, les efforts du groupement syndical et une meilleure organisation des services » pour améliorer encore le sort des employés.

Il rappelle, en outre, que le Conseil qui a affirmé le droit des travailleurs de la Ville d'imposer aux entrepreneurs un salaire minimum, « ne peut contester le même droit aux ouvriers et employés des services municipaux. » Désormais aucun ouvrier ou employé au service de la Ville, à quelque titre que ce soit, ne pourra être payé moins de 5 francs par jour ou de 150 francs par mois.

Une révision générale des salaires des diverses catégories d'ouvriers et employés aura lieu par les soins de la 2<sup>e</sup> commission<sup>1</sup> et de la commission du travail en vue d'une rémunération égale des travaux égaux et des fonctions équivalentes.

---

<sup>1</sup> B.M.O, 1892, p. 1348.

Provisoirement, une somme de deux millions est mise immédiatement à la disposition de l'administration pour qu'un relèvement général des salaires soit assuré aux travailleurs de la Ville. Ce qui fait dire à M. Vaillant : « Très bien ! Les ouvriers sont plus intéressants que les sergents de ville ! » Mais Paul Strauss, rapporteur général du Budget, demande de ne pas prononcer l'urgence sur le propos de Pierre Baudin, estimant qu'il s'agit d'une « manifestation aventureuse dont le résultat serait de déplacer l'équilibre du budget. » Un débat très vif se déroule alors.

M. Levraud<sup>2</sup> déclare qu'il y a des employés de la ville qui sont inscrits au bureau de bienfaisance et ajoute : « Je ne sache pas qu'on y connaisse de gardiens de la paix ! »

Pierre Baudin considère que si le Conseil ne vote pas sa proposition, il se montrera « absolument injuste envers de modestes travailleurs qui attendent depuis longtemps le relèvement de leur modique salaire. » Il proteste contre les allégations de M. Strauss.

Le préfet de la Seine intervient pour dire qu'il s'agit d'un vote « de colère et d'imprudence » et que les conseillers vont le regretter.

Le président met aux voix l'urgence. Elle est prononcée par 36 voix contre 31.

M. Sauton, président du Conseil municipal et en même temps président de la commission du budget, appelle ses collègues sur « la gravité de la situation. » Il assure que les crédits sont insuffisants pour la mesure envisagée. Il lui semble qu'elle a été inspirée « par le dépit qu'à pu causer ce vote à certains membres du Conseil. »

Le préfet déclare que le Conseil ne peut engager par un vote de principe une somme de 2 millions sans savoir à « quelle classe de travailleurs, à quels services on pourra les appliquer. » Il proteste d'avance contre le vote qui pourrait être émis « avec une telle précipitation et dans des conditions pareilles. »

Le président met aux voix la proposition de P. Baudin. Les résultats sont les suivants : votants : 70 ; pour 35 ; contre 35. Le Conseil n'a donc pas adopté cette proposition. Mais deux heures plus tard, M. Caumeau annonce que deux bulletins d'un même conseiller (M. Despaty qui a voté contre) se seraient trouvés dans l'urne collés ensemble... Après discussion, le président Sauton rectifie le scrutin et la proposition de P. Baudin est enfin adoptée par 35 voix contre 34<sup>3</sup>.

Ce débat est repris le 16 décembre 1892, le préfet ayant ramené de 1 500 francs à 1 200 francs le salaire minimal que P. Baudin vient de nouveau défendre devant le Conseil. Il réitère sa demande de confirmer le vote du 22 juillet, précisant au passage qu'il ne s'agit pas d'une question politique. « Il ne s'agit pas de revendication d'un parti, il s'agit pour la ville de Paris de faire honneur à ses affaires, non pas à celles qui concernent les grands services administratifs, mais à celles qui préoccupent si vivement les représentants de Paris (*Assentiment*). On nous reproche de ne pas payer suffisamment notre personnel. Lorsque la majorité du Conseil se montre si large dans les secours qu'elle donne aux grèves, dans l'aide qu'elle prête aux travailleurs pour leur permettre de défendre leurs institutions et d'exercer leurs revendications, on ne comprendrait pas que la ville de Paris refusât aujourd'hui d'assurer à ses ouvriers la juste rémunération de leur travail. (*Approbaton*.) Depuis longtemps, on aurait dû prévoir l'échéance actuelle et la préparer par un accroissement

<sup>1</sup> « Administration, police... »

<sup>2</sup> Conseiller radical de St-Ambroise (11<sup>e</sup>).

<sup>3</sup> Voir aussi, *RPP*, Les finances de Paris de 1887 à 1900 (anonyme), février 1902, pp. 277 à 306.

graduel des salaires. On ne peut donner moins de 1 500 francs par an, c'est-à-dire moins de 4, 30 francs par jour, à des hommes qui travaillent dix heures tous les jours et nous ont donné si souvent tant de preuves de leur dévouement. » (*Très bien !*)

En définitive, P. Baudin fait adopter un contre-projet le 16 décembre 1892, par 47 voix contre 24. Un crédit de 1 475 000 francs est ouvert au budget supplémentaire de 1892 et un crédit de 2 900 000 francs sera porté au projet de budget de 1893 pour permettre l'application de la nouvelle échelle des salaires. L'administration est invitée à justifier de l'emploi de cette somme dans le délai d'un mois à compter de l'application de cette délibération, au moyen d'états nominatifs récapitulatifs par service. Un rapport avec toutes pièces justificatives sera soumis au Conseil, rendant compte de l'exécution des présentes dispositions.

Enfin, un projet de règlement des conditions de travail dans les chantiers de la ville sera soumis dans les mêmes conditions au Conseil, en prenant pour bases les dispositions nouvelles : minimum de salaire, repos de quinzaine, augmentation de l'heure supplémentaire, etc<sup>1</sup>. »

#### 4.- L'éducation laïque républicaine et la culture

Autre thème de prédilection de P. Baudin. Cet homme entouré de livres – il lit dans le texte l'Allemand et l'Anglais – se souvient chaque jour de son éducation familiale, républicaine jusqu'au bout des ongles. Si nous connaissons bien la parenté du côté du père, nous ne savons rien de la mère sauf la belle tenue de la lettre qu'elle envoie à son mari et que l'on peut consulter à Sassenage<sup>2</sup>. Une évidente culture y apparaît. Le fils a donc de qui tenir. Il en fera bénéficier ceux qui pourront apprécier son dévouement à l'école et à « l'instruction publique ». Le domaine de l'éducation est vaste. Rappelons qu'il a toujours fait partie de la 4<sup>e</sup> commission, celle de l'enseignement et des beaux-arts. Le 28 juin 1890, il est même élu brillamment membre de la commission des bataillons scolaires<sup>3</sup> créés par Paul Bert, en 1882. Pour répondre à l'opinion publique qui n'acceptait pas la défaite de 1870 et entretenir sa volonté de prendre sa revanche sur l'Allemagne, le ministre de l'Instruction publique de Gambetta, avait eu l'idée de créer dans les écoles une préparation militaire pour les garçons ayant au moins douze ans. C'étaient les bataillons scolaires. Ils seront supprimés en 1892<sup>4</sup>.

Baudin se montre républicain intransigeant et en donne la preuve lors de la séance du lundi 10 novembre 1890 quand il est amené à évoquer l'opinion politique des candidats à des concours. Il déclare : « Je pense qu'une administration républicaine a le droit absolu d'éliminer du concours, avant toutes épreuves, tous les candidats dont les opinions ne pourraient lui donner aucune garantie. On ne peut lui méconnaître son droit souverain

<sup>1</sup> BMO, 1892, p. 2920.

<sup>2</sup> Lettre en date du 22 octobre 1897.

<sup>3</sup> Avec quatre autres membres du conseil. (Il a 38 voix, Bompard, 39, Gaufres, 36, Sauton, 36 et Navarre, 29).

<sup>4</sup> Un certain nombre d'écrivains en ont fait partie et ont apporté leur témoignage. Ainsi, Edmond Claris écrit : « Je suis versé au 10<sup>e</sup> bataillon. Je revêts un costume semblable à la tenue des fusiliers marins : béret bleu et pompon rouge, pantalon et vareuse bleu marine coupée par un ceinturon dont la boucle est ornée des armes de la ville de Paris. J'ai un fusil aussi grand que moi. Ainsi équipé et armé, je fais l'exercice tous les jeudis avec mes petits camarades. De l'école, nous allons manœuvrer à la Porte Clignancourt sous le commandement d'un officier de l'armée. Pour régler notre marche, nous avons des clairons et des tambours. Et, seule conquête, notre clique possédait des fifres comme les soldats allemands. » *Souvenirs de 60 ans de journalisme*, 1895-1955, p. 6.

d'exiger de tous ceux qui aspirent à entrer à son service un respect non douteux des institutions républicaines. »

La qualité de l'enseignement, le développement harmonieux de l'enfant, le statut des enseignants, le prestige de l'école laïque, sont des préoccupations fondamentales chez notre héros qui désire en outre des jeunes républicains en bonne santé et à qui on doit donner le goût de la liberté. Ainsi, le 6 décembre 1890, Pierre Baudin pose une question sur l'interdiction des jeux dans les écoles primaires. Il s'en étonne et demande le retour à l'ancien usage. « Peut-être a-t-on cru qu'il y avait lieu de restreindre les jeux, à mesure que se développait l'enseignement de la gymnastique. J'estime quant à moi, qu'il n'y a pas de meilleure gymnastique que les jeux qui permettent à l'enfant de se développer naturellement sans principes, sans mouvements convenus, et laissent à son esprit une initiative et une part de collaboration avec ses camarades. »

Rapporteur de la 4<sup>e</sup> commission, il rappelle, à la suite de deux pétitions des loges maçonniques, que la loi de 1882, (en particulier le motif des absences), doit être appliquée dans toutes les classes. Le clergé, selon lui, n'applique pas la loi. Évoquant les prêtres, il s'écrit : « Ils la violent de parti-pris. Eh bien ! Nous ne pouvons laisser ces fonctionnaires rétribués se jouer ainsi de la République qui les paye. » Il ajoute : « Il nous appartient d'empêcher que le cléricalisme amène la lutte sur le terrain de l'enseignement qui doit lui rester étranger<sup>1</sup>. »

Comme c'est son rôle comme rapporteur de la commission de l'éducation, Baudin propose chaque année une série de subventions à ses collègues pour des œuvres scolaires ou parascolaires ou d'assistance<sup>2</sup>.

Il déclare avoir l'intention, avec la commission, de suivre les patronages attentivement et de présenter un rapport d'ensemble en demandant la création au budget d'un article spécial pour les subventions. Quelqu'un signalant qu'il existe déjà un petit nombre de sociétés analogues dont s'occupe la 5<sup>e</sup> commission, il propose que les deux commissions se mettent d'accord pour grouper toutes ces subventions en un seul article<sup>3</sup>.

Baudin refuse la proposition de M. Patenne, socialiste, qui suggère de placer les patronages sous le contrôle des municipalités. Il tient, au contraire, à garder aux patronages leur autonomie. Ses collègues l'approuvent et même M. Patenne modifie son amendement dans ce sens. En fait la gauche majoritaire du Conseil veut simplement constituer une commission dite « des patronages » composée de conseillers municipaux, de représentants de l'administration et de personnes qualifiées. On met aux voix cette proposition. Mais elle est repoussée par 32 voix contre 27. Ce qui fait dire à M. Levraud, le rapporteur : « c'est un vote réactionnaire, clérical et entièrement favorable aux congréganistes<sup>4</sup>. »

P. Baudin constate parfois « des abus » dans la fourniture des livres scolaires. Il propose que la diminution des crédits soit portée à 200 000 francs (au lieu de 158 000 proposés par le rapporteur M. Blondel), afin de faire connaître son mécontentement<sup>5</sup>. La 4<sup>e</sup> commission est invitée à présenter un rapport sur les livres et les fournitures scolaires donnés aux élèves des

<sup>1</sup> Séance du 24 mars 1891.

<sup>2</sup> Par exemple, séance du 30 décembre 1892.

<sup>3</sup> BMO, 1892, p. 1534.

<sup>4</sup> BMO, 1896, p. 825. Séance du 27 mars 1896.

<sup>5</sup> Séance du 28 décembre 1892.

écoles primaires de la ville de Paris. Cette proposition est adoptée. Mais P. Baudin espère que la révision portera également sur le contenu des livres scolaires<sup>1</sup>. »

Il se préoccupe aussi des personnels enseignants dont le statut est précaire. Ainsi, le 22 novembre 1895, il pose une question au préfet sur les retards apportés dans le paiement des indemnités aux remplaçants dans les écoles communales. Le directeur de l'enseignement justifie cette situation par l'insuffisance des crédits. En effet, ceux-ci ont été épuisés beaucoup plus rapidement cette année à cause des rigueurs de l'hiver qui ont obligé de nombreux instituteurs à s'aliter. Autre raison invoquée : le congé des maîtresses des écoles maternelles a été porté de un mois à six semaines. Mais pour le directeur la véritable raison de l'épuisement des crédits est l'extension abusive des congés demandés pour raison de santé. Elle serait la conséquence de la suppression par le Conseil du service médical spécial qui contrôlait les demandes de congés. Le directeur rassure Pierre Baudin et ses collègues en disant que tous les remplaçants sont aujourd'hui payés grâce à des virements de crédits. Baudin affirme ne pas croire à la raison avancée et demande une délibération – qui est votée – invitant l'administration à payer les remplaçants et remplaçantes dans le délai de 15 jours.

Le 12 avril 1895, il fait adopter une proposition tendant à créer un musée du soir. Gustave Geoffroy<sup>2</sup> a fait beaucoup pour les rendre populaires. P. Baudin déclare que « tous ceux qu'intéressent le développement de l'éducation populaire et l'essor de la pensée vers un avenir apaisant tournent les yeux sur la ville de Paris. Le musée du soir peut réunir des bonnes volontés éparses, mettre en contact ceux qui savent et ceux qui veulent apprendre : l'artisan et l'artiste. L'État ne peut que s'y associer. L'initiative nous appartient aujourd'hui. »

Il informe ses collègues que la commission des musées, organe de la 4<sup>e</sup> commission, a décidé de voter sans préambule « un essai n'engageant aucune dépense sérieuse. » Pour le moment, il s'en tient à leur dire qu'un local s'offre à eux : la Bourse du travail. « Cela ne préjuge pas, dit-il, des décisions qui seront prises quant à la restitution de la Bourse à sa destination naturelle<sup>3</sup>. » Baudin s'est assuré de l'avis favorable de ses collègues de la commission du travail. Sa proposition est donc adoptée.

En mars 1897, il propose la création de quatre emplois nouveaux au musée Carnavalet et à la bibliothèque de la ville de Paris, l'augmentation du traitement de l'inspecteur des Travaux historiques, conservateur du musée, le paiement d'honoraires à l'architecte du musée, l'ouverture de crédits pour l'achèvement des travaux de l'hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau où va s'installer la bibliothèque de la ville<sup>4</sup>.

Baudin souhaite un bon directeur pour le théâtre du Châtelet. Le 29 décembre 1897, il fait adopter une proposition relative au cahier des charges pour l'adjudication du théâtre. Il semblerait que la principale clause concernant le chiffre de la consignation écarte certains demandeurs de qualité. Baudin fait adopter une proposition invitant la commission compétente à prendre telles mesures et au besoin apporter telles modifications au cahier des charges de façon à sauvegarder les conditions de choix capables d'assurer une direction au

<sup>1</sup> Id, p. 3143.

<sup>2</sup> Ce journaliste et critique d'art, né en 1855, était le collaborateur et l'ami de Clemenceau à la *Justice*. Une admiration commune pour le peintre Claude Monet les rapprochait. Clemenceau le fera nommer administrateur de la Manufacture des Gobelins en 1908 où il restera jusqu'à sa mort en 1926.

<sup>3</sup> BMO, 1895, p. 1034.

<sup>4</sup> Séance du 24 mars 1897, BMO, 1897, p. 886.

Châtelet conforme aux intentions du Conseil. Les modifications apportées au cahier des charges devront être ratifiées par le Conseil<sup>1</sup>. En juin de l'année suivante, cette question ne sera pas encore réglée. Le 17 juin 1898, Baudin, qui vient d'être élu député du 11<sup>e</sup> arrondissement, mais qui demeure encore quelques mois conseiller municipal, intervient à nouveau à propos de cette affaire. Il insiste sur le fait qu'il est impossible de créer un théâtre lyrique municipal digne de ce nom sans une large subvention. Il estime que la somme proposée (300 000 francs) est insuffisante<sup>2</sup>.

Il est indéniable que la culture chez P. Baudin est teintée de patriotisme. Paris, la capitale, mérite bien autre chose qu'un intérêt purement local. Son rayonnement doit faire l'objet de l'attention de ses édiles. Il y a là un prestige français à sauvegarder et à promouvoir. Baudin est extrêmement attentif à l'image que le monde entier doit se faire de la capitale de la France. Il ne l'oubliera pas quand il recevra brillamment le Tsar en 1896.

Par ailleurs, le jeune conseiller aime bien les grands espaces, les découvertes, les explorateurs, les grands voyageurs comme son ami Thurot dont il signera la préface des ouvrages relatifs à l'Amérique du Sud. Il a un goût prononcé pour les relations internationales, l'histoire, la géographie, les langues étrangères<sup>3</sup>.

Au Conseil municipal, il a l'occasion de montrer son goût pour l'exploration des pays neufs et souhaite encourager les hommes intrépides qui plantent ça et là le drapeau français. Prenons quelques exemples.

Dans la séance du 11 juillet 1890, il rapporte un projet de subvention au comité pour l'érection d'un monument à Camille Douls, jeune explorateur<sup>4</sup> qui, à 25 ans « avait visité le sud marocain et passé par des routes encore vierges. Revenu en France, explique le rapporteur, il repartit pour entreprendre un second voyage dans les mêmes régions où il est mort. Douls était dans la vraie tradition des explorateurs français : il s'avancait dans l'inconnu sans suite et sans armes », déclare Baudin qui propose une somme de 1000 F. Au conseiller Davrillé des Essards<sup>5</sup> qui juge la somme excessive, Baudin répond que « c'est justement parce que nous sommes en présence d'un héros modeste, ennemi de la réclame et du tapage, qu'il faut faire assez pour que le mouvement soit digne de celui que l'on veut honorer ; son mérite n'est pas de ceux qui forcent la popularité et c'est parce que le comité réunira peu de souscriptions que notre souscription ne peut être trop modique. »

Devant la réticence de Davrillé, Baudin rappelle que le conseil a décerné une médaille au capitaine Trivier, explorateur du Maroc, lui aussi, et bien vivant... et qu'il ne peut pas refuser de souscrire à l'érection d'un monument à un homme mort au champ d'honneur. Il ajoute : « Il est déjà regrettable qu'une discussion se soit élevée sur ce point. » Baudin réussit à faire adopter son projet.

Le 21 juillet 1890, il signale à nouveau l'attention du conseil sur un autre explorateur : il s'agit du capitaine Binger, à qui il souhaite attribuer une médaille d'or. Il s'agit d'honorer un soldat français qui, par une périlleuse exploration dans les régions du Haut-Niger et des fleuves de la côte, a rendu d'illustres services à la patrie.

<sup>1</sup> Ont signé : MM. Levraud, Baudin, Blondel, Archain.

<sup>2</sup> BMO, 1898, p. 1583.

<sup>3</sup> On verra qu'il deviendra en 1907 et restera pendant six ans le président de la Société des Écoles Berlitz.

<sup>4</sup> Que Baudin a connu et estimé et dont il conserve le souvenir.

<sup>5</sup> Avocat, journaliste comme Baudin mais républicain modéré du 16<sup>e</sup> arrond. (quartier de Chaillot).

Huit mois plus tard, le 24 mars 1891, Baudin propose une subvention de 5 000 francs, à allouer ... au capitaine Trivier, explorateur commercial se trouvant à Libreville « et qui muni de ce viatique, pourrait passer sur les territoires portugais « pour faire profiter notre commerce des pertes faites par le commerce anglais à la suite des conflits qui ont éclaté là-bas entre les deux nations anglaise et portugaise. » Adopté.

En 1897, redevenu conseiller de base, toujours à la 4<sup>e</sup> commission, P. Baudin propose<sup>1</sup> dès le 8 mars, de recevoir solennellement à l'Hôtel de ville l'illustre explorateur Nansen<sup>2</sup> qui doit arriver à Paris le 25 mars prochain.

Le patriote se réjouit que la ville de Paris participe à la préparation de deux grands projets parisiens : le Métropolitain et l'Exposition universelle de 1900.

## 5.- Les grands projets parisiens : le Métropolitain et l'Exposition de 1900

### a)- Le Métropolitain

Pendant l'année 1890, c'est-à-dire dix ans avant la mise en service de la première ligne, on évoque longuement, au Conseil, le tracé du futur Métropolitain. La grande question qui se pose est celle de savoir si la ville concèdera le Métropolitain et posera ses conditions. Lors de la séance du 25 juillet, Pierre Baudin se montre très vigilant sur la conciliation entre le souhait du gouvernement de construire des lignes stratégiques et les intérêts des Parisiens. Le Conseil ne souhaite pas être exclu du contrat et la ville traitée en pays conquis. Mais Baudin ne se fait, semble-t-il, que peu d'illusions en déclarant : « Je reste persuadé que le gouvernement a l'intention de faire le Métropolitain sans nous, et qu'il ne nous a consulté que parce que notre avis a au moins une certaine portée morale. J'accepte de discuter, mais sachant parfaitement le cas qu'on fera de notre avis. »

Il dépose néanmoins une proposition relative au tracé et à l'exécution du Métropolitain. Elle devra être discutée au moment de l'examen du cahier des charges. Baudin et ses collègues estiment que l'édification d'un viaduc, en particulier ses piles, dans l'axe de la rue de Lyon serait « une gêne considérable à la circulation qui comporte un passage de 11 000 colliers par jour ».

Cinq ans plus tard, une session extraordinaire du 9 au 12 janvier 1895 est consacrée à ce dossier. Le 10 janvier, beaucoup de conseillers craignent que le projet présenté par le ministre de Travaux publics n'aboutisse « qu'à la main mise par les compagnies, au profit de l'État, sur le domaine municipal sans aucun avantage pour la population parisienne », malgré l'engagement du représentant du gouvernement de permettre à la ville de Paris d'exécuter, concéder ou racheter le Métropolitain.

Baudin été le promoteur d'un projet de déviation des lignes métropolitaines sur l'emplacement de la prison de Mazas. Mais c'était en vue de la faire disparaître. Aujourd'hui, son but est atteint par un autre moyen. Le département va lotir les terrains avec des conditions qui lui assureront des bénéfices tout en assurant les moyens d'embellir le quartier, grâce à la construction de nouvelles maisons de rapport.

<sup>1</sup> En compagnie de MM. Caron, Ch. Bos, P. Strauss, Grébauval, Archain, Daniel, Breuillé, Fourest, A. Lopin.

<sup>2</sup> Explorateur norvégien du pôle Nord et des cotes sibériennes, Nansen, né en 1861, fut aussi un savant et un homme politique. Prix Nobel de la paix en 1922.

Le conseiller Breuillé<sup>1</sup> propose une consultation spéciale du corps électoral parisien sur la nécessité d'un Métropolitain et sur la question de savoir si la construction et l'exploitation en seront confiées à la ville, à l'État ou aux compagnies de chemins de fer. Le vote aurait lieu par oui ou par non dans les sections municipales. La proposition est adoptée par 34 voix contre 32. Baudin a voté contre et s'en explique au Conseil : « J'ai voté contre la proposition de M. Breuillé non que je sois, en principe hostile à ces consultations du public, dans certains cas et dans certaines conditions bien déterminées, je les admetts. Mais j'avais dans mon mandat l'engagement de voter le principe d'un métropolitain, et c'est pour ce motif que j'ai voté contre le referendum. Je fais cette déclaration au nom de mes collègues MM. Blondel, Bassinet et au mien<sup>2</sup>. »

Le 16 décembre 1895, on discute encore longuement du projet. Le Conseil invite le préfet de la Seine à mettre à l'enquête « en vue de la loi à intervenir pour la déclaration d'utilité publique le projet de Métropolitain, dont le tracé, le profil en long et la description sont annexés à la délibération. »

Mais parallèlement à ce grand projet, avait été aussi décidée en 1892, la construction « d'une voie ferrée souterraine tubulaire » entre les bois de Vincennes et Boulogne. La concession en avait été attribuée à la société Berliet. Certains conseillers tentés d'ajourner cette affaire font réagir Baudin qui est loin d'être sûr de l'aboutissement du Métropolitain. Le préfet de la Seine confirme d'ailleurs que le projet Berliet est prêt alors que pour le Métro, tout reste à faire.

Baudin ne demande donc que l'ajournement sur le choix du concessionnaire. Il est prudent et déclare que la reconnaissance par le gouvernement du caractère d'intérêt local au réseau métropolitain peut être retirée par un autre gouvernement.

Baudin comprend l'hésitation de ses collègues à prendre une décision à la veille des élections. Il leur rappelle que depuis qu'il est question du tube Berliet, « ce travail n'a jamais été considéré comme pouvant préjudicier au Métropolitain, sinon jamais il n'aurait obtenu une voix en sa faveur. »

Baudin insiste aussi pour que l'amendement de M. Thuillier demandant que la déclaration d'utilité publique soit faite « au profit de la ville de Paris » soit adopté, ce qui est fait.

La participation financière de la ville de Paris est liée au boni provenant de la conversion de la dette de la ville envers le Crédit foncier<sup>3</sup>. En sa qualité de rapporteur général du budget, Baudin explique à ses collègues les options à choisir et notamment le problème de l'éventuelle capitalisation et l'importance du paramètre que constitue la dotation de la ville pour la future Exposition de 1900.

#### b)- L'Exposition de 1900

C'est le 16 décembre 1895, soit à peine quatre ans et demi avant l'ouverture, que Pierre Baudin a lu son rapport rédigé au nom de la commission de l'Exposition, sur la participation

<sup>1</sup> Conseiller socialiste de la Goutte d'Or (18<sup>e</sup>).

<sup>2</sup> Octave Blondel et Athanase Bassinet sont conseillers radicaux, le premier dans le quartier des Arts et Métiers (3<sup>e</sup>) et le second dans le quartier Necker (15<sup>e</sup>). BMO, 1895, p. 215.

<sup>3</sup> On en discute longuement au Comité du budget et du contrôle le 12 juillet 1895.

de la ville à l'Exposition de 1900. Il y précisait que la question se présentait dans des circonstances « particulièrement heureuses pour la ville de Paris. »

L'État demandait une participation ferme de 20 millions et le dégrèvement de certains droits d'octroi. Le principe d'une association sur les bases mêmes de la participation de 1886 pour l'Exposition de 1889 était retenu. « Nous donnons, disait-il, un cinquième de la dépense en limitant à 20 millions notre sacrifice. Si la dépense était moindre de 100 millions, notre participation serait réduite proportionnellement au chiffre des réductions opérées sur le devis de 100 millions. Enfin, si l'entreprise réalise des bénéfices, ils seront partagés par moitié entre la Ville et l'État. Comme garantie, nous avons une clause qui stipule que, au cas où l'État n'obtiendrait pas une subvention au moins égale à la nôtre du Parlement, on devrait revenir devant vous pour réaliser une nouvelle convention. »

Quant aux reprises à faire par la ville sur les palais devant remplacer le pavillon du Cours-la-Reine et le palais de l'Industrie, Baudin a obtenu que la ville aurait la pleine propriété du Petit Palais qui sera construit sur le côté gauche de la nouvelle avenue, et cette convention avantage la commune puisqu'elle échange ainsi une surface de 3000 mètres pour un palais d'une surface de 7000 mètres.

L'État avait demandé d'abord l'exonération des matériaux devant servir aux constructions temporaires de l'Exposition. Le Conseil a repoussé cette prétention et finalement obtenu gain de cause. C'est une recette évaluée à 3 millions sur laquelle l'octroi peut compter.

En ce qui concerne les travaux, la construction du pont des Invalides coûtera plus de 5 millions. Mais une somme de 1 500 000 F à payer soit par l'État, soit par la compagnie de l'Ouest viendra en déduction de cette dépense.

Enfin, le budget de l'Exposition de Vincennes se chiffrera par une dépense de 2 millions pour l'organisation des fêtes, pour lesquelles un palais évalué à 500 000 F sera édifié près du lac Daumesnil.

Baudin voit dans tout cela « de sérieux avantages pour la ville. » Il précise que les services d'architecture respecteront, pour l'exécution de ces importants travaux, les conditions de travail admises dans les chantiers de la ville de Paris. Il annonce également que l'on s'efforcera d'admettre « dans la plus large mesure possible » les associations coopératives ouvrières à « cette grande œuvre ». Il a obtenu qu'un système d'assurances contre les accidents, analogue à celui qui a fonctionné à la satisfaction générale en 1889, sera appliqué de façon à « secourir efficacement les ouvriers qui seraient victimes d'accidents professionnels et à indemniser ceux qui auraient le malheur de se blesser. » L'emploi de sous-traitants sera interdit « afin d'éviter le marchandage » et les rabais d'adjudication ne porteront pas sur le prix de journées d'ouvriers employés en régie.

Il faut aussi – en dehors du projet de Métropolitain – prévoir la liaison entre l'Exposition et les quartiers de la capitale. La création d'un réseau de tramways à traction mécanique – en cours – va se poursuivre en vue de desservir l'Exposition. Baudin rappelle qu'il sera nécessaire de passer une série de conventions avec les compagnies de tramways et la compagnie générale des omnibus afin d'assurer les communications faciles entre l'Exposition et les différents quartiers de Paris. Il est extrêmement vigilant sur le confort des Parisiens ... et en particulier de ses électeurs du 12<sup>e</sup> arrondissement !

La substitution de la traction mécanique à la traction animale va entraîner des coûts supplémentaires. L'amortissement des dépenses de matériel fixe et de matériel roulant nécessitées par ces modifications devra être supporté d'abord par les plus-values de recettes afférentes à l'Exposition. Baudin précise que pour la période d'amortissement à partir de 1901, une convention serait préparée d'un commun accord avec l'État, la ville de Paris et les compagnies intéressées et soumise à l'approbation du Conseil municipal. Il pense que « dans tous les cas, rien ne peut se faire sans une entente entre l'État et le Conseil municipal » et souligne l'intérêt il y avait à obtenir de l'État qu'il pèse sur les compagnies pour les amener à construire les lignes que le Conseil avait votées<sup>1</sup>.

En ce qui concerne les recettes attendues de l'Exposition, selon Pierre Baudin, le ministre du Commerce proposera à la Chambre de fixer à 100 millions le budget des recettes de l'Exposition : 20 millions représentant la subvention de l'État, 60 millions fournis par la garantie. Que cette garantie soit faite par l'État lui-même ou par des combinaisons avec des compagnies financières, peu importe au rapporteur général, mais il lui paraît nécessaire que cette garantie de 60 millions soit votée. Reste à indiquer quelle sera la subvention de la ville de Paris. Elle est fixée au maximum à 20 millions. Baudin souhaite montrer à ses collègues conseillers « qu'il n'y a aucun danger à fixer un tel chiffre » même s'il « peut sembler exagéré de prime abord. » Il précise que tout dépendra du développement qui sera donné à l'Exposition. Il serait bon par exemple que le palais des Beaux-arts soit concédé. Il est estimé à 3 800 000 F. Le produit des droits d'octroi sur les matériaux des constructions devant disparaître est évalué à 3 millions, chiffre « très modéré ». Les droits d'octroi sur matériaux des constructions à maintenir ne peuvent, selon lui, être inférieurs à 2 millions. Reste à évaluer la plus-value des droits d'octroi devant résulter de l'afflux des visiteurs étrangers à la ville. Dans son mémoire à l'appui du projet de budget de 1891, le préfet de la Seine estimait que cette plus-value nette en 1889 avait dû être de 8 millions ; la plus-value brute sur l'exercice précédent s'était élevée à près de 10 millions. Or, de 1886 à 1890, la plus-value totale était de 14 millions. L'accroissement normal annuel est donc de 2 millions. Il faut donc évaluer à 8 millions seulement la plus-value ayant résulté effectivement de l'Exposition, selon Baudin, qui espère des conditions au moins aussi avantageuses pour 1900.

En résumé, le rapporteur général estime que la total des avantages pécuniaires pour la ville ne serait pas inférieur à 17 millions, voire 20 millions<sup>2</sup>.

Quel sera le gage de l'emprunt destiné à fournir les 20 millions de F de la subvention de la ville ? Baudin n'est pas partisan, comme cela a été proposé, de prendre les produits de la consommation d'eau qu'il juge trop « éventuels ». Il préfère demander au Conseil d'affecter le boni capitalisé provenant de la conversion de la dette envers le Crédit foncier.

Pour revenir au projet, on sait qu'il a eu pour point de départ la décision unanime du Conseil municipal fixant l'emplacement de l'Exposition au Champ de Mars et aux environs. Ensuite a eu lieu un concours public qui a donné un grand nombre de projets très intéressants avec une idée générale d'une percée allant des Champs-Élysées à l'esplanade des Invalides.

Le 24 décembre 1895, la commission de l'Exposition de la Chambre des députés a reçu le président du Conseil municipal, M. Rousselle, assisté de ses deux vice-présidents : Muzet et

<sup>1</sup> Toute cette discussion figure au BMO, 1895, p. 1869.

<sup>2</sup> BMO, 1895, p. 1870.

P. Baudin en qualité de rapporteur de la commission au Conseil municipal. M. Rousselle a expliqué que le Conseil avait voté à une forte majorité le projet intégral issu du concours, soulignant un « sacrifice considérable de 20 millions » consenti par la capitale. La ville va dépenser 317 millions pour offrir en 1900 à tous les invités, les moyens de transport, les services de voirie et d'hygiène « qui seront à la hauteur des progrès modernes. » La création de la nouvelle avenue reliant les Invalides aux Champs-Élysées<sup>1</sup> a surtout séduit le Conseil municipal. Quant aux artistes, ils n'auraient rien à redouter de la suppression du Palais de l'Industrie<sup>2</sup>. P. Baudin a rappelé que la ville de Paris n'a pas marchandé son concours financier. « Il s'agit pour elle, dit-il, de participer à une œuvre nationale. Les projets retenus n'ont pas été inspirés au Conseil par des préoccupations financières<sup>3</sup>.

Le 22 avril 1896, on parle encore de l'Exposition. On discute de la construction des deux palais à édifier aux Champs-Élysées « en remplacement du palais de l'Industrie et du pavillon actuel de la ville de Paris. » Un concours public est organisé pour l'édification de ces deux immeubles. Les candidats devront de faire inscrire au Commissariat général<sup>4</sup> de l'exposition universelle.

Enfin, les choses se précisant, on s'organise : le 15 juin 1896 on procède à l'élection de la commission de l'Exposition universelle de 1900. P. Baudin, qui vient d'être élu président du Conseil municipal, arrive en tête des 20 membres avec 57 voix, suivi de M. Sauton<sup>5</sup>, 52.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui, avenue du maréchal Gallieni, pont Alexandre III et avenue Winston Churchill.

<sup>2</sup> Construit à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855. Il va être démoli à partir de 1896 pour dégager « l'axe républicain » qui reliera les Invalides au Palais de l'Élysée où l'on construira le Petit et le Grand Palais pour l'Exposition de 1900.

<sup>3</sup> Voir *Le Temps* du 25 décembre.

<sup>4</sup> 26 avenue de la Bourdonnais.

<sup>5</sup> Conseiller radical de St-Victor (5<sup>e</sup>) depuis 1887.

## Chapitre 3

### Les conflits avec les préfets

Compte tenu du statut de Paris si contesté par le groupe des Droits de Paris, il fallait s'attendre à des conflits entre les représentants de l'autorité de l'État que sont les préfets et le Conseil municipal. Pierre Baudin est parmi les plus actifs contestataires lors de certains échanges assez vifs avec le préfet de la Seine ou le préfet de police. En effet, les deux préfets sont concernés<sup>1</sup>. Mais la vérité oblige à dire que la situation faite au préfet de police, quel qu'il fût, était plus difficile que celle du préfet de la Seine, au moins dans les périodes d'effervescence et il y en avait souvent...

#### A.- Les rapports difficiles avec le préfet de Police

Depuis des années, les rapports sont délicats entre le Conseil municipal et le préfet de police. Ce conflit avec la préfecture de Police qui dure depuis que les radicaux autonomistes dominent le Conseil, est avivé chaque année lors de la discussion du budget spécial la concernant.

#### 1.- Le budget de la préfecture de Police : la pierre d'achoppement

Prenons le problème au moment où Baudin entre au Conseil. Le 30 décembre 1890, Charles Laurent, le rapporteur de la deuxième commission<sup>2</sup> rappelle qu'on a tout dit depuis longtemps, « sur ou plutôt contre la préfecture de police ». Il affirme que l'intérêt de la population parisienne exige un examen budgétaire approfondi de cette administration et des explications du préfet de Police « sur des points où le silence voulu de nos prédécesseurs lui a laissé toute liberté. » Laurent s'oppose par conséquent à certains de ses collègues qui ne veulent pas entendre parler d'une quelconque discussion avec le préfet de Police.

En 1871, le budget était de 17 millions de francs. En 1890, il est de 27 millions<sup>3</sup>. »

---

<sup>1</sup> M. Lépine a raconté dans ses *Souvenirs* ses relations avec le Conseil municipal de Paris. On aurait bien aimé avoir aussi des témoignages directs de M.M. Poubelle et de Selves, préfets de la Seine à l'époque...

<sup>2</sup> Charles Laurent est un ami de Baudin. Rappelons qu'il a été son témoin lors du duel contre Benon.

<sup>3</sup> BMO, 1891, p. 7

Le rapporteur remarque que sur les 27 millions, la ville de Paris participe pour 19, l'État en donne 8 et le département ne paie que 135 000 F. L'orateur estime qu'il y a « de grandes réformes à faire, non pas dans l'organisation départementale dont il n'est pas question en ce moment, mais sur l'organisation générale, il y a des indications à demander, des projets de vœu à émettre pour y parvenir. »

Pour M. Laurent, « le jour où le Conseil apporterait un projet complet en dehors de celui de l'ancienne autonomie, toutes les opinions se feraient jour ». Il pense que dans ce cas « une véritable œuvre de préparation administrative et philosophique » pourrait être accomplie, ajoutant : « elle serait bien dans nos attributions<sup>1</sup>. »

La commission estime que le préfet de police ne répond pas comme il le devrait aux interrogations du Conseil. Mais le rapporteur préconise l'apaisement. Il résume les propositions de la commission du budget : « examiner le budget d'une façon utile à la population parisienne, cesser une méthode de conflits dont aucun bénéfice ne peut résulter et qui a entraîné l'accroissement incessant du budget, discuter les demandes de l'administration, obtenir les plus grandes concessions possibles, et ensuite, dans la pleine indépendance de nos consciences, après avoir fait tout pour éviter les conflits, voter librement sur l'ensemble. »

A l'époque, le préfet de police, Henry Lozé<sup>2</sup> souhaite que le Conseil mette fin au conflit. Il remarque : « nous ne sommes en désaccord qu'un jour par an, à la fin de décembre, le jour où je viens présenter mon budget et demander au Conseil de le voter. Ce jour de conflit est de trop. »

Le préfet considère que le conflit, grave au début, « n'est plus à l'heure présente qu'une simple manifestation de principe, une protestation contre des lois et un ordre de choses dont ni vous ni moi ne sommes responsables. » Il rappelle que le problème est né lors de la séance du 21 mai 1880 quand le conseiller Engelhard<sup>3</sup> demanda à interpellier le préfet<sup>4</sup> au sujet des arrestations opérées au Père-Lachaise. Le représentant de l'État répondit que la manifestation ayant un caractère politique, il avait cru devoir prendre des mesures préventives d'un caractère également politique, et déclarait qu'étant responsable devant le ministre seul, il ne pouvait répondre à l'interpellation de M. Engelhard<sup>5</sup>. Le conseiller insistant, le préfet invitait le président à constater qu'il quittait la salle des séances. Le représentant de l'État estimait qu'il lui était impossible de se prêter par sa présence à une interpellation faite en violation de la loi. Aussitôt le départ du préfet, le conseiller de Lanessan avait déclaré<sup>6</sup> que si la préfecture de police demandait de l'argent sans reconnaître le droit d'interpellation, le conseil aurait le devoir de refuser le vote du budget de cette administration. En effet, le 29 décembre 1880, le conseil municipal diminuait de 32 800 F le crédit demandé pour les Halles et marchés. C'était

---

<sup>1</sup> *Id.*

<sup>2</sup> Il est en poste depuis le 10 mars 1888, (ayant succédé à Léon Bourgeois) et le restera jusqu'au 11 juillet 1893. Né en 1850, Henry Lozé, ancien avocat comme beaucoup de préfets de l'époque, est entré dans la carrière préfectorale en 1877 comme sous-préfet de Commercy. Après deux autres postes de sous-préfets, il est devenu préfet du Cantal en 1884. De 1885 à 1886, il est secrétaire général de la préfecture de police avant d'être préfet de la Somme de 1886 à 1888. Il revient ensuite à la préfecture de police, mais cette fois comme préfet.

<sup>3</sup> Conseiller républicain de la Sorbonne (5<sup>e</sup>). Il sera d'ailleurs élu président en mai 1881 à la place de Sigismond Lacroix élu le 15 février précédent.

<sup>4</sup> Il s'agissait de Louis Andrieux.

<sup>5</sup> Il fera la même réponse au conseiller Hector Depasse lors de la séance du 19 mars 1881. (Nogai, *op. cit.* p. 44).

<sup>6</sup> Radical ou assimilé, du quartier de la Monnaie (6<sup>e</sup>).

le conflit car un décret rétablissait aussitôt le crédit d'office. Un arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1884 reconnaissait les droits de la préfecture.

L'origine du conflit qui dure depuis dix ans est donc le refus du préfet de reconnaître le droit d'interpellation du conseil.

En réalité, le conseil n'a toujours pas « digéré » son statut de mineur vis à vis de la police malgré la bonne volonté de certains préfets. La suppression de la préfecture est demandée, tel un rite immuable, chaque année. On suggère par exemple de partager ses attributions entre le parquet, le ministère de l'Intérieur, la préfecture de la Seine et la municipalité de Paris.

En cette fin d'année 1890, rien n'a changé dans l'esprit de la majorité du conseil plus que jamais attachée aux droits de Paris. Alors, devant l'impossibilité de passer en force, la pratique du marchandage que voudraient mettre en œuvre quelques conseillers ne plaît guère au préfet de police.

Au début, Pierre Baudin, en sa qualité de nouveau conseiller municipal n'intervient pas directement dans les échanges plus ou moins désagréables pour le préfet de police. Il se contente de voter quand l'occasion lui en est donnée. C'est le cas à plusieurs reprises. Notamment, il vote contre (majoritairement) la clôture de la discussion du budget. Cela ne signifie d'ailleurs pas qu'il votera le budget, ni même que lui et ses collègues radicaux passeront à la discussion, mais il estime avec eux qu'une discussion est nécessaire pour éclairer la population parisienne sur les raisons pour lesquelles les radicaux n'ont pas voté le budget l'an passé. Une autre fois, Baudin vote (ici aussi, majoritairement) pour une motion du conseiller Louis Navarre<sup>1</sup> qui rejette en bloc le projet de budget de dépenses de la préfecture de police et émet l'avis que le conseil municipal a seul le droit d'organiser et de diriger les services et le personnel de la police communale.

Allant plus loin, Baudin signe avec quatre autres collègues<sup>2</sup>, une proposition instituant une commission de sept membres élue en séance publique et qui examinerait dans tous ses détails et avec l'aide des pièces comptables, le compte de 1890. Bompard, président la commission du budget, a signé la proposition car il estime que celle-ci est surchargée de travail. Certains membres de la commission n'apprécient guère cette initiative qui peut leur paraître blessante<sup>3</sup>.

Enfin, au cours de la session de 1890, le vœu traditionnel est déposé par Champoudry<sup>4</sup> : « Le conseil renouvelle le vœu que la préfecture de police soit supprimée ». Il y a une quinzaine de signataires. Baudin n'y figure pas. Plusieurs voix s'élèvent pour demander l'urgence. La proposition est adoptée.

## 2.- Baudin et ses collègues blâment « les brutalités policières »

Les conseillers les plus à gauche reprochent d'une manière rituelle, à la préfecture de police, ce qu'ils appellent « les brutalités policières ». Les interpellations à ce sujet sont très fréquentes. Prenons les exemples les plus « frappants ».

<sup>1</sup> Signée également par les conseillers Vaillant, Albert et Pétrot.

<sup>2</sup> MM. Bompard, Sauton, Brousse et Pétrot.

<sup>3</sup> Notamment le rapporteur général Strauss.

<sup>4</sup> Conseiller radical du Petit-Montrouge (14<sup>e</sup>).

Lors des cérémonies du 1<sup>er</sup> mai 1891, des brutalités auraient été commises sur la place de la Concorde par la police contre des ouvriers. C'est du moins le reproche fait lors de la séance du 7 mai, par quelques conseillers municipaux au préfet de police qui essaie de se justifier.

Pierre Baudin intervient pour dénoncer les gardes républicains qui ont poursuivi les passants « tout autour du pavillon de la Ville aux Champs-Élysées et sur les trottoirs des avenues » et préciser qu'un rédacteur du *Temps* a failli être arrêté.

Le préfet de police réplique qu'il s'agit d'incidents « somme toute peu importants » et que « ceux qui sont chargés d'assurer l'ordre ne peuvent que se féliciter du résultat obtenu. »

Un ordre du jour condamne énergiquement « le système de prévention appliqué depuis un an par M. le ministre de l'Intérieur aux manifestations ouvrières. »

Pierre Baudin figure parmi les signataires avec Charles Longuet, Blondel, Delhomme<sup>1</sup>, Alphonse Humbert<sup>2</sup>, Levraud et Vaillant. C'est dire qu'il se situe parmi les plus à gauche des radicaux car ce groupe comprend plusieurs socialistes.

Un dialogue assez vif se poursuit entre les différents protagonistes. Charles Longuet regrette que le préfet de Police « représente toujours la même institution condamnée par le Conseil et dont le personnel suit toujours les mêmes errements, et se trouve dans la main d'hommes dont le républicanisme est douteux pour nous et aussi peut-être pour M. le préfet lui-même<sup>3</sup>. »

Pierre Baudin fait observer au préfet que ses agents « sont honnêtes et ne sont pas plus brutaux que qui que se soit. Ce sont en général de très braves gens, dit-il, et bien des membres du Conseil vous ont présenté des candidats. » Il constate que les agents « sont remplis d'urbanité pour arrêter les voleurs » et montrent à leur égard beaucoup plus de délicatesse que lorsqu'ils sont en face de « manifestants inoffensifs. »

Pierre Baudin demande au préfet de ne pas « à abandonner la responsabilité » que le Conseil lui impute. Le préfet réplique en affirmant que non seulement il accepte cette responsabilité mais qu'il tient à l'assumer « tout entière. »

P. Baudin se montre vindicatif – il est jeune – et dit au préfet : « Voulez-vous mon avis, M. le préfet ? Vous valez mieux que vous ne paraissez. Vos explications à cette tribune étaient embarrassées, tout à l'heure, votre gêne était visible. Chaque fois que nous aurons à nous plaindre d'agissements de vos sous-ordres, nous vous causerons cette même gêne. Nous voulons continuer à refuser le vote du budget de la police, mais nous nous souviendrons de son existence chaque fois que nous aurons un reproche à lui adresser. »

Il poursuit : « Il y a ici des conseillers paisibles qui ne songent qu'aux affaires de la ville et ne veulent point critiquer le pouvoir central. Par l'abus des forces dont vous disposez, vous finirez par les convaincre qu'ils ne peuvent rien espérer de la justice républicaine telle qu'elle est exercée par nos gouvernants. Ils comprendront qu'il n'y a plus rien à faire pour améliorer les relations entre le pouvoir central et les représentants de la ville de Paris, et qu'il faut abandonner tout contrôle sur la préfecture de police jusqu'à ce qu'elle disparaisse. Ils seront enfin convaincus qu'il faut briser les vieilles lois despotiques, restes d'un temps à jamais disparu. Nous vous tracasserons tant, alors, M. le préfet de police, que vos plus chauds

<sup>1</sup> Conseiller blanquiste et un temps boulangiste de Saint-Lambert (15<sup>e</sup>).

<sup>2</sup> Conseiller républicain de Grenelle (15<sup>e</sup>).

<sup>3</sup> B.M.O. du jeudi 7 mai 1891, p. 967.

partisans d'aujourd'hui seront les premiers à reconnaître la nécessité de la destruction de l'administration que vous dirigez. Voilà à quoi aboutiront les habitudes de la préfecture de police. Quand les modérés verront qu'avec la violence on fait la meilleure besogne, ils deviendront violents et vous savez par l'exemple de vos prédécesseurs qu'alors aucune digue ne peut arrêter le mouvement. C'est l'avis d'un humble citoyen, d'un simple conseiller municipal, mais je suis convaincu qu'il est juste<sup>1</sup>. »

En juin 1891, Baudin signe avec 31 collègues une proposition du conseiller socialiste Édouard Vaillant « blâmant le préfet de police ». Seuls, 18 conseillers ont voté contre.

On constate une nouvelle série de troubles à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai 1893.

En juin 1893, P. Baudin approuve un ordre du jour dénonçant encore « les brutalités de la police »

Le 1<sup>er</sup> mai, la manifestation prévue par les partis de gauche et qui devait se dérouler à l'intérieur de la Bourse du Travail, a lieu aux alentours puisque le ministère de l'Intérieur a décidé de fermer la grande salle devant accueillir les manifestants. Cette décision provoque des échauffourées que les socialistes vont dénoncer à la tribune de la Chambre et aussi au sein du Conseil municipal.

P. Baudin intervient le 5 juin, lors de la discussion faisant suite à la question de MM. Vaillant<sup>2</sup>, Weber<sup>3</sup>, Navarre<sup>4</sup>, Faillet<sup>5</sup>, Berthaut<sup>6</sup> et Chausse<sup>7</sup> sur les provocations et violences de la police le 1<sup>er</sup> mai. On constate là aussi une belle entente entre radicaux-socialistes et socialistes.

Édouard Vaillant rappelle que cette question a été débattue à la Chambre, précisant que « le ministre de l'Intérieur a pris la responsabilité des violences et des brutalités de ses agents et a répété à la tribune leurs rapports mensongers et leurs calomnies ». Il ajoute que l'homonyme de Pierre, Eugène Baudin, député socialiste du Cher, a demandé à être poursuivi « pour établir la vérité de ses assertions. »

Vaillant va longuement parler de ces incidents. Il demande à ses collègues conseillers de condamner « la réaction gouvernementale et sa police. »

Une longue discussion s'engage entre le préfet de police et les conseillers socialistes. A la fin, trois ordres du jour dénonçant les violences policières sont déposés. Seul, celui du conseiller Champoudry sera adopté<sup>8</sup>. Il est ainsi rédigé :

« Le Conseil, s'appuyant sur la déposition de témoins oculaires et sur les considérants du jugement du 3 juin, constate les procédés arbitraires et les brutalités de la police dans la journée du 1<sup>er</sup> mai, revendique plus que jamais le droit pour Paris d'organiser et de diriger, comme les autres villes, sa police municipale, et décide de refuser tous rapports avec la préfecture de police. » Pierre Baudin est l'un des signataires avec dix-sept de ses collègues, la plupart radicaux-socialistes<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> B.M.O. du 7 mai 1891, p. 969.

<sup>2</sup> Édouard Vaillant est conseiller socialiste du Père Lachaise (20<sup>e</sup>) entre 1884 et 1893.

<sup>3</sup> Conseiller socialiste de la Folie Méricourt (11<sup>e</sup>).

<sup>4</sup> Conseiller radical-socialiste de la Gare (13<sup>e</sup>).

<sup>5</sup> Conseiller socialiste de l'Hôpital Saint-Louis (10<sup>e</sup>).

<sup>6</sup> Conseiller socialiste de Belleville (20<sup>e</sup>).

<sup>7</sup> Conseiller socialiste de sainte-Marguerite (11<sup>e</sup>).

<sup>8</sup> Par 46 voix contre 17. (BMO, 1893, p. 1225).

<sup>9</sup> BMO, 1893, p. 1224.

Cette même année 1893, des manifestations se déroulent au quartier latin en juillet.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet et pendant une dizaine de jours, des troubles se produisent à la suite d'un monôme dirigé contre un sénateur (M. Bérenger<sup>1</sup>) qui s'est inquiété d'un bal d'étudiants où la vertu a été, selon lui, outragée. Les heurts avec la police tournent à l'émeute et un jeune homme de 23 ans, qui ne manifeste pas, M. Nuger, dont la tête dépasse celle de ses voisins, est mortellement blessé par un policier dans un bar. Le préfet de police, M. Lozé, est mis en cause pour ne pas avoir maîtrisé ses troupes. Une délégation d'élus parisiens composée de quatre députés et de trois conseillers municipaux (Pierre Baudin, Lucipia et Patenne) a demandé au président du Conseil, Charles Dupuy, de faire rentrer les troupes dans les casernes et de révoquer M. Lozé. Un ordre du jour du Conseil est adopté par 33 voix, dont celle de Baudin, sur 44 votants dénonçant les troubles qui « proviennent du fait d'une police imposée à la population parisienne et animée d'un esprit d'hostilité contre elle. » Le Conseil « proteste une fois de plus contre la mainmise du gouvernement sur la police municipale parisienne, fait appel à l'énergie des députés de Paris, dans les circonstances présentes, et rejette toute la responsabilité des faits sur le préfet de police et sur son chef hiérarchique, le ministre de l'Intérieur. »

Pierre Baudin se retrouve à nouveau en première ligne pour dénoncer la préfecture de police.

Parfois aussi, en dehors des brutalités, on accuse la police d'être indiscreète. Ainsi, le 21 octobre 1891, la préfecture de Police est encore accusée par Baudin et quelques autres comme Charles Longuet qui a soulevé la question, qu'une indiscretion de la police est à l'origine d'un article paru dans la presse. Il s'agit de lettres de nature intime publiées à la suite du décès soudain de M. Acollas<sup>2</sup>, un juriste qui eut son heure de gloire pour son opposition au Second Empire.

Le secrétaire général de la préfecture de police est obligé d'entrer dans de nombreux détails pour défendre l'honneur de la police dans cette affaire et écarter toute responsabilité du commissaire de service.

L'arrivée de M. Lépine va-t-elle changer les choses ?

### 3.- L'arrivée de M. Lépine atténue les conflits et conduit au vote du budget

Les conseillers de Paris ayant fini par obtenir le départ du préfet Lozé en juillet 1893, le 8 novembre 1893, M. Lépine, le nouveau préfet de police<sup>3</sup>, vient à la tribune. Comme il a été auparavant, longuement, secrétaire général de la préfecture de police, il n'est guère surpris par l'ambiance... La salle s'échauffe... Le Conseil municipal a antérieurement délibéré et décidé

---

<sup>1</sup> Sénateur inamovible de 1876 à 1915, il fut un éphémère ministre des Travaux publics entre le 18 et le 25 mai 1873.

<sup>2</sup> Né en 1826, M. Acollas avait été nommé en 1871, en son absence, par la Commune, doyen de la faculté de Droit. En 1867, il avait été l'un des animateurs du congrès de Genève qui œuvrait pour une fédération démocratique européenne.

<sup>3</sup> Nommé le 11 juillet dernier, le remplaçant de M. Lozé a un point commun avec son prédécesseur : il a été antérieurement secrétaire général de la préfecture de police, mais beaucoup plus longuement que lui (entre novembre 1886 et 1891) et par conséquent, connaît bien son public... Entre temps, il a été préfet de la Loire où il a su avec habileté apaiser les conflits sociaux et les grèves des verriers et des métallurgistes. Il venait d'être nommé préfet de Seine-et-Oise quand il a été appelé d'urgence à Paris.

de reprendre les relations avec la préfecture de police. Mais les élus socialistes protestent. Certains quittent la salle.

M. Lépine, comme c'est l'usage, fait une brève déclaration, expliquant qu'il n'est pas un nouveau venu. Il lui est cependant bien difficile de parler car le tapage continue. Il déclare ne pas être réfractaire aux réformes, précisant qu'il n'a pas l'intention de s'endormir « dans le lit » que lui ont fait ses prédécesseurs. Il admet qu'une « grande administration comme la préfecture de police, qui date d'un siècle, et qui a rendu depuis ce temps d'incalculables services (...) s'est ressentie des effets du temps, peut, avec avantage, être retouchée, améliorée, amendée. Et il n'y a rien là, dit-il, qui ne puisse avoir l'approbation de ceux qui attaquent cette institution avec véhémence. »

A Pierre Baudin qui s'exclame : « Est-ce l'opinion de certains ministres de l'Intérieur ? », le préfet répond que c'est la sienne, ajoutant « et je crois que c'est un peu la vôtre, M. Baudin, après les conversations familières que nous avons eues fréquemment ensemble sur ce sujet. (*Oh ! Oh ! Rires*). »

Pierre Baudin répond au préfet en lui disant qu'il lui fait « des avances »... et qu'il ne se souvient pas de ces conversations.

Et quand M. Vaillant déclare que « la Préfecture de police est une administration à détruire de fond en comble », le même préfet rétorque :

« Oui, il faut détruire Carthage. C'est votre refrain habituel, M. Vaillant, mais c'est peut-être une mauvaise méthode pour atteindre le but que nous nous proposons tous : avoir une bonne police. (*Bruit*). L'opinion opposée que je soutiens depuis longtemps, commence à pénétrer, je le crois, dans vos esprits, Messieurs... »

Cette ambiance traditionnelle va cependant se modifier avec le préfet Lépine. Le rapprochement intervient dès l'arrivée du préfet et se confirme avec le vote du budget de 1894 à la fin de l'année 1893.

Lors de la séance du 29 décembre 1893, le rapporteur M. Georges Villain<sup>1</sup> rappelle que c'est à la fin de l'année 1884, que le Conseil municipal a pour la première fois, rejeté en bloc le budget de la préfecture de police. Son refus était motivé par l'impossibilité de discuter la quotité de crédits déclarés obligatoires et « qu'il y avait là une situation préjudiciable aux finances de la ville<sup>2</sup>. » Le rapporteur souhaite donc faire le point devant ses collègues sur le sujet.

Il compare le budget de 1884 (le dernier voté par le Conseil), à celui de 1894, c'est-à-dire sur une période de 10 ans. On constate que l'on est passé de 24 millions 343 000 francs à 32 millions 268 000 francs. L'augmentation est de plus de 8 millions de francs, soit 33 %. Selon lui, cette augmentation s'explique par la nécessité où s'est trouvé le Conseil municipal de faire face à des besoins nouveaux, car c'est lui qui a voté la plus grande partie de ces dépenses. Sur les huit millions d'augmentation, 2,8 millions ont été inscrits d'office et 5,2 ont été votés par le Conseil. Il prend trois exemples : au chapitre 1<sup>er</sup>, il trouve une augmentation de 130 000 f résultant d'une délibération du 2 avril 1890, assimilant, au point de vue des traitements, les employés de la préfecture de police à ceux de la préfecture de la Seine ; au chapitre 2, on note un relèvement de 70 000 f voté par le Conseil le 10 mars 1893 pour

<sup>1</sup> Conseiller républicain municipal de Saint-Vincent de Paul (10<sup>e</sup>). Rédacteur au *Temps*.

<sup>2</sup> BMO, 1893, p. 3007.

l'augmentation des traitements des inspecteurs et garçons de bureau des commissariats et au chapitre 3, on voit une augmentation de 4 millions 282 000 francs comprenant 577 000 f pour augmentation de l'effectif des gardiens de la paix voté en 1890, 2 millions 204 000 f pour relèvement de leur traitement et 1 500 000 francs pour liquidation de pensions de retraite, toutes dépenses résultant de votes du Conseil.

La conclusion est simple. M. Villain note que le conflit budgétaire n'a pas empêché les dépenses de s'accroître considérablement et que c'est le Conseil qui est le principal responsable de ces augmentations.

Le rapporteur constate également que la rupture a eu aussi pour conséquence que depuis 10 ans, aucune amélioration très sérieuse n'a été introduite dans la préfecture de police. Il souhaite faire cesser « ce dualisme regrettable entre les fonctions des commissaires de police et celles des agents de la police municipale » et rappelle les « brutalités de certains agents de police qui frappent, non seulement, comme on l'a dit quelquefois, sur les seuls socialistes, mais bien sur tous les manifestants ».

Le rapporteur voudrait mettre à profit le changement de préfet pour tenter un rapprochement entre le Conseil et la préfecture. Une entrevue a eu lieu en octobre entre le président du Conseil municipal et le nouveau préfet. La majorité du Conseil a ratifié l'accord intervenu. Les relations ont donc été reprises et la 2<sup>e</sup> commission a pensé que ce premier rapprochement devait avoir pour conséquence la discussion et le vote du budget.

Les conseillers ont reçu le rapport de M. Villain concernant les dépenses de la police en 1892. Les demandes formulées par le Conseil ont été suivies d'effet. Le rapporteur a pu pénétrer dans tous les services, obtenir tous les renseignements qu'il désirait. Il a pu prendre connaissance, non seulement de l'état du personnel, mais aussi des états d'émargement, concernant les indemnités, gratifications et primes allouées. L'entente s'est réalisée également entre la majorité de la 2<sup>e</sup> commission et la préfecture de police sur la question des dépenses obligatoires

Le rapporteur résume en disant que si des satisfactions ne pouvaient être données au Conseil quant aux principes, il était possible de s'entendre en fait. Ainsi, la commission s'est-elle mise d'accord avec le préfet pour obtenir des réductions de dépenses dans la mesure où elles ne compromettraient pas la marche des services publics.

Le Conseil adopte par 41 voix contre 31 le passage à la discussion du budget de la préfecture de police. P. Baudin a voté contre, montrant ainsi son hostilité à tout compromis avec l'État. Caumeau avait auparavant essayé sans succès de faire adopter une motion<sup>1</sup> renouvelant les protestations antérieures et refusant de passer à la discussion du budget. En revanche, il a plus de réussite, quelques jours plus tard, avec le vœu suivant : « Le Conseil, fidèle à sa tradition républicaine, émet le vœu que les pouvoirs publics suppriment à bref délai la préfecture de police, institution léguée à la République par les gouvernements monarchiques<sup>2</sup>. » Baudin a voté « pour » parmi 39 conseillers. 20 ont voté « contre » cette résolution qui a donc été adoptée comme les autres années, sans suite...

---

<sup>1</sup> Signée par Paul Brousse, Landrin, Picau, Weber, Blondeau et Caumeau. Il y a eu 31 voix pour (dont celle de Baudin) et 44 contre.

<sup>2</sup> Signé par les mêmes plus Paul Bernard et Champoudry.

Mais le budget a été enfin voté en cette fin d'année 1893. C'est une avancée spectaculaire dans les rapports entre le Conseil municipal et la préfecture de Police<sup>1</sup>. Cela n'empêchera pas, chaque année, au Conseil de continuer à voter la suppression de la préfecture de police « incompatible avec le régime républicain<sup>2</sup> ».

#### 4.- La préfecture de Police incriminée dans le projet de réorganisation des Halles (1895)

En 1895, Baudin proteste contre le projet du Parlement de réorganisation des Halles : le préfet de police est en première ligne.

Le 29 mai 1895, au nom du bureau, et à la suite d'une délibération du 5 avril précédent, Baudin présente une note de protestation contre le projet de réorganisation des halles en discussion au Parlement<sup>3</sup>. Depuis 1890, différentes propositions parlementaires ont vu le jour sur ce sujet. Baudin considère que le Parlement n'a pas à se mêler des Halles, question purement parisienne. Il rappelle que des producteurs qui font habituellement des expéditions aux Halles, ont souvent à se plaindre des intermédiaires facteurs ou commissionnaires chargés de vendre leurs marchandises. « Il n'est pas besoin, dit-il, pour redresser le régime actuel et corriger les abus dénoncés<sup>4</sup>, de mettre en mouvement le système législatif et de troubler si complètement les relations de l'alimentation parisienne avec les Halles centrales, de menacer tant d'intérêts et surtout de porter aux droits du Conseil municipal de Paris une si grave atteinte<sup>5</sup>. »

Baudin conçoit « les plus vives appréhensions au sujet de cette réglementation qui s'inspirera naturellement des idées du préfet de Police plus préoccupé d'étendre ses attributions que d'écouter les doléances des producteurs et des consommateurs. »

Il rappelle le système actuel : l'attribution des pavillons à la vente en gros et à la vente au détail appartient au Conseil municipal et au préfet de la Seine. C'est l'exercice d'un droit général jusqu'ici incontesté en vertu duquel le Conseil municipal affecte une propriété communale à un service communal (lois du 18 juillet 1837 et du 24 juillet 1867). Le projet de loi voté par le Sénat sur le rapport de M. Camescasse, ancien préfet de Police, enlève ce droit d'affectation au Conseil municipal et le transmet au préfet de Police.

De 1869 à 1878, les ventes aux Halles étaient confiées à un nombre très limité d'intermédiaires appelés facteurs. C'était un monopole auquel s'est attaqué avec succès le lobby agricole. Le décret de 1878 instituait la liberté des ventes, rendant illimité le nombre des facteurs et admettant sous les pavillons les représentants des producteurs. Pour Baudin, « le projet de loi actuel n'est, au fond, que le rétablissement du monopole des facteurs qui s'appelleront désormais commissaires aux ventes, moins les quelques garanties du régime condamné en 1878 ». Il constate que leur nombre sera limité. Au lieu d'être agréés par le

<sup>1</sup> Voir Olivier Renaudie, *La préfecture de Police*, p. 151.

<sup>2</sup> Par exemple lors de la séance du 30 décembre 1896, présidée par Baudin.

<sup>3</sup> Cette discussion débouchera sur la loi du 11 juin 1896.

<sup>4</sup> P. Baudin a à l'esprit les fameux procès de la Vallée « pour corruption de fonctionnaires publics, abus de confiance et complicité d'abus de confiance et fraude » qui eurent lieu en avril et mai 1876 devant la Cour d'Assises de la Seine et le Tribunal correctionnel. Voir l'article d'Antoine de Raymond, *sur Mélissa, Internet*, 2005.

<sup>5</sup> BMO, 1895, pp. 1375-1376.

Tribunal de Commerce, ils tiendront leur nomination du préfet de Police. Il prévoit que les cautionnements seront très élevés ce qui interdira cette fonction aux petits vendeurs. D'après Baudin, on interdira aux producteurs l'accès direct des ventes en gros. En résumé, il craint que les Halles ne soient désormais « livrées à la Police », alors que « tout devrait faire écarter des Halles le préfet de Police<sup>1</sup>. »

Il craint un renchérissement artificiel des cours. « Or, dit-il, comme les cours des Halles servent de régulateur à ceux de toute la France, on voit le dommage considérable qu'il peut causer en éloignant des Halles les acheteurs qui iront s'approvisionner chez des négociants libres, établis hors des Halles et opérant à des conditions plus avantageuses que les commissaires aux ventes ».

Cette proposition de loi qui rend impossible le contrôle du Conseil sur les Halles et ne permet ni au producteur de province ni à l'acheteur de Paris de choisir son intermédiaire, n'arrive pas maintenant par hasard, d'après Baudin.

« Dès 1890, dit-il, M. Cluseret, dans son exposé des motifs, se prévalait de l'approbation des facteurs aux Halles et de celle de la préfecture de Police par l'organe de son secrétaire général, M. Lépine. » Devenu préfet de Police, M. Lépine a défendu le projet comme commissaire du gouvernement. Pour Baudin, le texte adopté par le Sénat est le résultat de « la collaboration rare de deux préfets de Police ». Baudin déclare qu'on aurait laissé entendre au cours des travaux préparatoires que le Conseil municipal, dans cette affaire, était au fond d'accord avec le préfet de Police. « C'est une erreur que le Conseil doit détruire », dit-il.

Il demande au Conseil d'inviter les députés de la Seine à combattre le projet de loi et réclame l'application de ses délibérations antérieures concernant la réglementation des ventes. « Le Conseil revendique le droit de sauvegarder, par un contrôle incessant et public, les intérêts solidaires des producteurs et des consommateurs », déclare Baudin qui demande au président de vouloir bien mettre aux voix l'approbation de cette note et considère que « la population parisienne s'élèverait contre cette intrusion policière<sup>2</sup>. » L'approbation de la note de Baudin est mise aux voix et est prononcée à l'unanimité. Le président Rousselle annonce que le bureau se rendra auprès des pouvoirs publics.

Malgré tous leurs efforts, les conseillers municipaux et Baudin, le premier, devront s'avouer vaincus quand la loi du 11 juin 1896 sera promulguée et renforcera – bien que maladroitement<sup>3</sup> – les pouvoirs de l'État aux Halles

##### 5.- Les souvenirs de M. Lépine sur le Conseil municipal

Quand la session du Conseil s'ouvre le 11 octobre 1897, Baudin et ses collègues voient et entendent le préfet de police pour la dernière fois. Du moins, c'est ce qu'ils croient... M. Louis Lépine quitte Paris pour Alger où il est nommé gouverneur général de l'Algérie. « C'est dix ans de ma vie que je laisse ici », dit-il. Il évoque ainsi sa période de préfet depuis le 11 juillet 1893 jusqu'à ce jour, mais aussi l'époque où il était secrétaire général de la préfecture de police. Il ignore, évidemment, qu'il reviendra tenir, et pour bien plus longtemps, ce poste si

---

<sup>1</sup> BMO, 1895, p. 1376.

<sup>2</sup> BMO, 1895, p. 1376.

<sup>3</sup> En oubliant, par exemple, de définir géographiquement le marché.

délicat de préfet de police à Paris. Dans ses *Souvenirs*, il ne voudra retenir que les bons moments :

« Les éclats de voix étaient pour la galerie mais, la discussion publique une fois close, sans transition, le bon garçonnisme reprenait ses droits et c'était le revenant bon de la camaraderie de l'Hôtel de ville. Plus tard, je me sentis plus à l'aise. J'étais chez moi. C'est que, ce qui impose aux gens plus sûrement que des qualités brillantes, c'est la sincérité. Je faisais ce que j'avais dit. Ce que j'avais promis, je le tenais d'autant plus facilement parce que je n'avais jamais contracté d'obligations que je ne puisse remplir. On le savait. On le disait. A la camaraderie banale succéda la confiance, la sympathie, l'amitié, oui, l'amitié. J'ai eu des amis sur tous les bancs, aussi bien à droite qu'à gauche, même Vaillant me serrait la main quand il ne risquait pas d'être vu. D'autres étaient plus francs comme Brousse et Dejeante. Avec tout le monde, sauf Joffrin et Chausse, j'avais des relations cordiales ; quelques-uns, à droite et au centre, m'ont témoigné une affection durable. La mienne leur restera fidèle. On l'a dit, de tout temps, que j'avais la nostalgie de l'Hôtel de ville. Si je ne cite pas de noms, c'est que je ne puis les citer tous<sup>1</sup>. »

Mais auparavant, il n'avait pas manqué d'évoquer « l'ambiance » au Conseil municipal : « Celui d'aujourd'hui avec son allure paisible et sa courtoisie pour les deux préfets ne peut donner aucune idée de l'assemblée tumultueuse que j'ai connue. La préfecture de la Seine (que l'on appelait la Ville), à condition d'être docile, jouissait de réels ménagements ; mais il fallait voir comme on traitait la préfecture de police. Nous étions le bouc émissaire ; pas de mauvais procédés, de duretés, qu'on épargnât à des parias comme nous. Nous n'avions à attendre aucune justice. Eussions-nous vingt fois raison, c'était généralement l'ordre du jour de blâme qui clôturait les discussions. On nous renvoyait les dossiers, j'entends les demandes les plus intéressantes, sans examen. Le prétexte c'est que nos crédits étaient obligatoires, par conséquent, soustraits à l'approbation des édiles ; car notre budget qui n'était jamais voté était inscrit d'office par le gouvernement ; c'était donc un défi au dogme de l'autonomie. Le leitmotiv c'était la brutalité des gardiens de la paix soi-disant dressés à molester la population parisienne. On voit qu'il s'agissait de remonter un fort courant. Je commençai par prendre langue, à rendre de petits services, puis quand l'occasion me fut offerte de monter à la tribune, j'évitai les sujets irritants<sup>2</sup>. »

En définitive, les conseillers municipaux n'avaient pas gardé un si mauvais souvenir du préfet de police puisqu'il reviendra au même poste, après un séjour en Algérie et au Conseil d'État, appelé par Waldeck-Rousseau en juin 1899, et y restera pendant ... 14 ans ! A son arrivée, Baudin le croisera en partant pour le ministère des Travaux publics. Entre temps, sa courte succession avait été assurée par M. Charles Blanc<sup>3</sup>, âgé de 40 ans, ce qui est très jeune pour un poste de cette importance. Il aura bien des soucis avec le Conseil. Il ne restera pas deux ans et sera remplacé par son prédécesseur.

<sup>1</sup> L. Lépine. *Souvenirs*, pp. 188-189.

<sup>2</sup> *Id*, p. 64.

<sup>3</sup> Né en 1857 à Gap, docteur en droit et diplômé de l'école des Sciences politiques, M. Blanc avait une bonne expérience de l'administration parisienne puisqu'il avait été successivement chef de cabinet en mai 1889 et directeur du même cabinet, en janvier 1893, de M. Poubelle, le préfet de la Seine. Il était parti ensuite en qualité de préfet des Deux-Sèvres, en janvier 1894, avant d'être appelé au ministère de l'Intérieur comme directeur de la Sûreté générale.

M. Blanc pouvait toujours se rassurer en pensant que son collègue de la Seine n'était pas exempt, lui non plus, de problèmes avec le Conseil municipal.

## B.- Les critiques adressées au préfet de la Seine

En 1890, Eugène Poubelle<sup>1</sup> est un personnage important. Il « règne » dans la capitale depuis sept ans quand Baudin arrive au Conseil municipal. Il passe auprès de certains pour « faire les élections parisiennes ». C'est sans doute excessif, mais son influence n'est pas négligeable. Ce qui fera écrire, en 1893, avant les élections, dans *La libre parole* : « C'est le Grand Électeur parisien. C'est vers lui que depuis huit jours, tous les candidats qui guignent l'indemnité de 6 000 francs tournent les yeux suppliants. Je connais plus d'un radical ou opportuniste qui chaque jour, vient humblement au pavillon de Flore<sup>2</sup>, implorer l'appui de la Haute protection<sup>3</sup>. » Poubelle va rester à la tête de l'administration de la Seine pendant presque treize ans. Baudin trouve son administration bien au-dessous de ce qu'elle devrait être à son goût.

### 1.- L'administration ne chercherait qu'à « embrouiller le Conseil »

On a vu que ses qualités de gestionnaire ont conduit P. Baudin à être désigné, fin 1891, en qualité de rapporteur général du compte administratif de la Ville de Paris de l'année 1890. C'était une première approche de l'administration parisienne avec ses qualités et ses défauts. Baudin voyait surtout les défauts. Chemin faisant, année après année, il va scruter dépenses et recettes de chaque budget, comme on l'a vu. Mais dès cette seconde année de mandat, il peut déjà porter un jugement éclairé sur les insuffisances de l'administration parisienne. Une première constatation s'impose à lui : la préfecture de la Seine veut « embrouiller » le Conseil.

Il n'hésite pas à rappeler à l'administration qu'elle doit appliquer la réglementation de la comptabilité en ce qui concerne la séparation des dépenses du Personnel et du Matériel. Il mentionne également l'inobservation du règlement pour l'ouverture d'un important crédit (déménagement des services antérieurement installés au Pavillon de Flore). Le préfet avait ouvert les crédits avant toute délibération du Conseil pour un montant de 140 000 F.

Baudin veut attirer l'attention du public « sur le soin extrême que le Conseil a des finances municipales, sur la clarté qu'il cherche et qu'il a cherché constamment à introduire

<sup>1</sup> En poste depuis le 19 octobre 1883 et qui le restera jusqu'au 23 mai 1896. Né à Caen le 15 avril 1831, agrégé des facultés de droit, Eugène Poubelle a été professeur de droit à Caen, Grenoble et Toulouse. Le 1<sup>er</sup> avril 1871, il est préfet de la Charente, en janvier 1872, préfet de l'Isère puis de la Corse en février 1873. En mai 1873, il a démissionné afin de ne pas servir l'ordre moral de Mac Mahon. Il reprend ses cours à la faculté de droit de Toulouse et dirige le *Progrès libéral*. En janvier 1878, il devient préfet du Doubs. En 1879, il est préfet des Bouches-du-Rhône avant de venir à Paris. Peu après son arrivée dans la capitale, par un arrêté du 7 mars 1884, il impose aux Parisiens, malgré l'opposition des concierges et des chiffonniers les fameuses boîtes à ordures qui portent son nom. En 1893, il deviendra conseiller général de Saissac dans l'Aude mais échouera aux élections sénatoriales et législatives.

<sup>2</sup> Résidence du préfet de la Seine, le bâtiment rattaché au Louvre, côté du fleuve, faisait autrefois partie du palais des Tuileries. M. Poubelle s'installera à l'Hôtel de Ville le 26 mars 1894 avant de quitter Paris en 1896 (Cf. *Almanach Hachette*, 1895, p. 251).

<sup>3</sup> Numéro du 16 avril 1893.

dans le budget, alors que l'administration ne cherche qu'à l'embrouiller – et y réussit malheureusement trop souvent<sup>1</sup>. »

Il souhaiterait que le préfet de la Seine présentât au président du Conseil municipal un état mensuel des dépenses engagées. Cette obligation pour les services de tenir constamment à jour une situation de leurs crédits, donnerait au préfet, selon Baudin, « une plus grande force pour leur imposer plus de ponctualité, d'économie et d'exactitude dans l'emploi des ressources dont ils disposent, et cela au grand profit des finances et de l'administration elle-même. »

Il critique vivement la gestion du matériel, reprochant au service concerné de manquer « d'ordre et de règlement ». Baudin espère que le préfet, « donnant suite à ses velléités de réforme », voudra bien présenter au Conseil un projet de règlement. Il attend ce moment pour publier le sien, et « alors, dit-il, nous verrons bien quel est le meilleur ».

Il accuse le préfet de n'avoir établi aucun règlement, « car les règles auxquelles il est soumis sont si rudimentaires qu'elles ne méritent pas ce nom<sup>2</sup>. »

Mais Baudin n'en a pas terminé ! Il relève au service d'architecture « deux faits scandaleux à la charge des entrepreneurs qui ont essayé de frauder la ville de sommes importantes. » Il suggère de renforcer le service de vérification afin de « réaliser de véritables économies. »

Baudin n'entend « faire aucune menace, aucune injonction comminatoire ». Il affirme tenir compte des « grands services » rendus par le préfet à la ville de Paris, « de son passé républicain et de son caractère personnel ». Mais en matière financière, il tient à avertir le préfet que les conseillers rejeteront « de petites sommes ayant été l'objet de virements injustifiés ou dépensées contre la volonté du Conseil. » Baudin espère, cependant, ne pas en arriver à cette mesure et souhaite que le préfet « apportera des paroles conciliantes traduisant encore la bonne volonté qu'il n'a cessé d'affirmer dans ses déclarations et ses écrits. »

Le préfet répond immédiatement qu'il avait « bien besoin des dernières paroles » que venait de lui adresser Baudin, « car, poursuit-il, au cours de son rapport, il a fait entendre des reproches très durs pour un service qui, je crois, ne les mérite pas. » Il conteste que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour est mauvais. Toute personne examinant minutieusement un service, dit le préfet, « peut concevoir une autre manière d'en tenir la comptabilité. » Il prétend qu'il existe au matériel une comptabilité sérieuse.

Le préfet accepte de donner satisfaction à Baudin sur certains points car il n'a rien à opposer au désir légitime d'apporter plus de clarté et de lumière dans le budget municipal. En revanche, la situation mensuelle qui serait adressée au président du Conseil ne paraît pas satisfaire le préfet qui voit là une façon de rendre compte à un supérieur hiérarchique, ce qu'il refuse de faire. Mais il assure le Conseil que sur demande du comité du budget il mettra le Conseil au courant de la situation des crédits dans le courant de l'année.

En définitive, le compte général de l'exercice 1890 est adopté sur proposition de Pierre Baudin, sauf en ce qui concerne la préfecture de police. Immédiatement après, le compte de gestion du receveur municipal est lui aussi adopté.

---

<sup>1</sup> B.O.M. 1891, p. 2879.

<sup>2</sup> BOM. 1891, p. 2879.

On retiendra de ce passage relatif à l'exécution du budget la rigueur financière de Pierre Baudin, son goût pour les affaires budgétaires<sup>1</sup> et parfois son ton excessif dû sans doute à sa jeunesse... Mais notre jeune conseiller va encore faire des découvertes !

2.- Une critique majeure de P. Baudin : la gestion calamiteuse des Travaux de la ville dirigés par Alphand

Dans la logique de ce qui précède, on n'est guère étonné de la double critique qui va suivre adressée par Baudin, d'abord au préfet de la Seine en ce qui concerne l'administration des Travaux et surtout à l'ingénieur Alphand placé sous les ordres du préfet et qui venait de décéder.

Après la disparition d'Alphand<sup>2</sup>, le préfet de la Seine s'est décidé à réorganiser la direction des Travaux. Il a estimé nécessaire une décentralisation des services. Il ne lui a sûrement pas échappé que l'administration d'Alphand laissait à désirer. C'est le moins que l'on puisse dire... Il veut restituer à la direction des Affaires départementales ce qui intéresse l'État et le département dans les services des architectes et des ingénieurs. La commission compétente est du même avis. Il souhaite aussi donner aux services techniques d'architecture une direction unique.

Les bureaux administratifs de ce service seraient rattachés à la direction des affaires municipales. Il y a là aussi accord entre l'administration et la commission. Enfin, le préfet évoque la partie relative aux travaux des ingénieurs municipaux. Il sépare la partie technique de la partie administrative et projette de créer des directions techniques spéciales pour les services de la voie publique et du nettoyage, des eaux, des égouts et de l'assainissement, des concessions, promenades, éclairage et autres travaux accessoires<sup>3</sup>. »

Quant aux services purement administratifs du service des ingénieurs, la commission a proposé « la possibilité de ramener à une direction unique les services des eaux, des égouts et de l'assainissement<sup>4</sup>. »

P. Baudin considère que c'est le moment pour le Conseil de proposer des réformes car il trouve le préfet « un peu flottant » dans ses intentions. Il trouve que l'occasion est bonne de « faire acte d'administration au lieu de se cantonner toujours dans l'opposition », ajoutant : « et, puisque nous nourrissons l'espoir de voir les élus de la ville diriger un jour les services de la ville, organisons ces services de façon à assurer un contrôle. » Il ne croit pas que les services techniques subiront docilement l'autorité des directeurs administratifs. Selon lui, les ingénieurs auront toujours, « fatalement, une tendance à vouloir mener les affaires eux-mêmes ».

Baudin déclare que lorsqu'Alphand était à la tête de la direction des Travaux, des concessions ont été faites « à son génie d'administrateur et à son incroyable activité. » Mais

<sup>1</sup> Faisant feu de tout bois, il va même jusqu'à proposer au cours de la dernière séance de l'année que le bureau organise des bals payants (avec ses collègues Bompard et Davrillé des Essards.)

<sup>2</sup> Décédé l'année précédente à l'âge de 74 ans, Jean-Charles Alphand, ancien polytechnicien, avait été chargé par Haussmann, en 1854, de l'administration des promenades de la capitale telles que le parc Monceau, le bois de Boulogne, le bois de Vincennes, le boulevard Richard-Lenoir, le parc Montsouris, les Buttes-Chaumont, l'avenue de l'Observatoire, etc., sans regarder de trop près si les comptes étaient « fantastiques »...

<sup>3</sup> BMO, 1892, p. 1780.

<sup>4</sup> Séance du 18 juillet 1892.

aujourd'hui, il pense qu'il est préférable de supprimer tout intermédiaire entre ceux qui décident et ceux qui exécutent, c'est-à-dire faire disparaître les services administratifs<sup>1</sup>. »

« Demandons-nous un travail quelconque qui ne plaise pas aux bureaux ? L'affaire dort un an dans les cartons, puis un jour nous recevons une formule imprimée dont le remplissage nous indique que notre désir ne peut être accueilli parce qu'il faudrait pour le réaliser quelques millions et qu'on ne les a pas.

Et malheureusement, si nous voulons quelque chose, nous sommes obligés de passer par les bureaux. Or, savez-vous que nous sommes, nous conseillers, divisés en deux catégories : ceux qui sont bien en cours et les autres ? Etre bien en cours, c'est fermer les yeux sur certaines violations de règlement, c'est être en bonne relations avec certaines personnalités. Ce n'est plus nous qui occupons la place principale dans la vie administrative de Paris, c'est les chefs de bureaux et quelquefois même les plus humbles de leurs subordonnés. »

Les conclusions de la commission compétente sont loin de donner satisfaction à Baudin. Celui-ci va donc déposer un projet de résolution proposant au Conseil d'inviter le préfet de la Seine à présenter un mémoire consacrant, en principe, la réorganisation des services sur les bases préconisées par lui<sup>2</sup>. »

Mais c'est à l'occasion de l'examen du compte administratif de 1891, dernière année des fonctions d'Alphand, que le 23 décembre 1892, P. Baudin est amené à faire des critiques très sévères. Il en profite pour montrer sa conception maximaliste du contrôle sur les actes du préfet...

Il rappelle d'abord à ses collègues que leur contrôle n'est pas seulement financier. Si la loi les tient « injustement sous la tutelle du préfet », elle leur confie du moins le droit « d'apprécier ses actes administratifs pendant l'exercice qui vient de se terminer. » (article 166 du règlement). Il leur appartient par conséquent d'exprimer leurs critiques et d'étendre leur examen à l'ensemble des actes du préfet, à sa politique administrative, à la tenue générale des services, à ce que Baudin nomme « leur docilité à vos injonctions » et au rôle qui leur est dévolu dans l'administration de la cité.

Selon lui, les justifications demandées au préfet ne sont pas seulement de nature financière et purement administratives, « vous avez, dit-il, le droit de faire comparaître toute sa gestion, d'examiner même ses actes au point de vue de la seule équité et des intérêts largement entendus de la ville de Paris ».

Baudin a constaté l'ignorance où sont, au cours de l'exercice, la plupart des services de l'état des crédits dont la dépense leur est confiée<sup>3</sup>. » Il fait des découvertes...

Cette année, il a fait porter son effort sur la comptabilité spéciale du service des Travaux et sur l'examen de l'exécution des délibérations prises le 23 décembre 1891 à la suite de l'approbation du compte préfectoral.

Il a, en particulier, étudié la comptabilité des ingénieurs. Ses conclusions sont alarmantes : « ... l'ensemble de la comptabilité est fausse (sic), les pièces sont dénaturées, les inscriptions sont mensongères, le règlement est violé dans chacun de ses articles, rien ne subsiste des délibérations prises, des volontés qui ordonnent, de la confiance des mandants et de la sincérité des mandataires. »

<sup>1</sup> BMO, 1892, p. 1784. Séance du 20 juillet 1892.

<sup>2</sup> BMO, 1892, p. 1818.

<sup>3</sup> BMO, 1892, p. 3024.

Un bureau de la comptabilité existe bien à la direction des Travaux, « dirigé par un homme éminemment compétent », dit Baudin qui refuse de critiquer les collaborateurs du directeur. Mais son rôle a été réduit à sa plus simple expression. Il ne sert qu'à la distribution des crédits et à la liquidation des dépenses. Selon Baudin, toute l'organisation de la direction est l'œuvre d'Alphand à propos duquel il déclare : « on sait avec quel soin jaloux l'ancien directeur des Travaux s'opposait à toute immixtion administrative dans le service actif. C'était la garantie nécessaire de sa toute-puissance, et le désordre que je relèverai dans certains livres doit trouver dans ce fait une explication et une excuse. Cet homme éminent n'admettait aucun contrôle et aucun obstacle à l'exécution de sa volonté. Il ne faut donc pas s'étonner si rien n'a pu l'enchaîner, ni les imputations budgétaires, ni les limites des crédits<sup>1</sup>. »

Baudin explique qu'une note du directeur administratif montre combien cet esprit s'est généralisé dans tous les services. « On trouve tout naturel, précise le rapporteur, que les ingénieurs prennent pour faire une opération de l'argent un peu partout où ils en trouvent. J'ai entendu M. Alphand faire une apologie du règlement de la comptabilité des Travaux qui aujourd'hui s'offre à mon souvenir comme un trait d'une ironie très mordante. On s'explique comment, pour cet homme d'esprit, le meilleur règlement était celui qu'on viole impunément et la meilleure comptabilité celle qui permet de régulariser les irrégularités et de mettre un certain ordre dans le désordre. L'autorité de M. Alphand pouvait seule couvrir de telles fautes. Il ne faut plus maintenant les tolérer. C'est l'intérêt de tous les agents d'exécution que tous les faits de leur gestion s'étalent sincères dans les livres de compte. Seul, leur ancien chef pouvait oser se priver de cette garantie. Eux seraient peut-être moins heureux<sup>2</sup>. »

Suit une série de fautes impressionnantes recensées par exemple dans le service actif de l'assainissement : exécution de travaux non autorisés, paiement sur un crédit d'entretien de travaux de grosses réparations, paiement sur un exercice de travaux exécutés sur un autre exercice, paiements de travaux sur des crédits étrangers à ces opérations, modifications après coup des écritures portées aux livres de comptabilité, etc.

Baudin relève la gravité de ces pratiques dans la mesure où elles impliquent des tiers. Par exemple, en matière de comptabilité, la moindre irrégularité dans un livre de comptes peut entraîner des irrégularités plus graves puisqu'une modification faite après coup oblige les conducteurs à modifier l'insertion dans leur carnet des travaux accomplis. Or, cette insertion a une grande importance puisqu'elle fait foi jusqu'à l'inscription de faux.

Les ingénieurs en chef répondent qu'il leur faut bien rechercher des crédits d'entretien pour donner satisfaction aux besoins urgents. Ils modifient donc leurs livres de travaux mais aussi obligent leurs collaborateurs à les imiter.

Baudin fait la remarque qui s'impose : comment dans ces conditions le Conseil municipal peut-il connaître les besoins réels des services après de telles manipulations ? « Les pratiques que je signale, déclare-t-il, plongent dans un vif étonnement tout homme connaissant les principes les plus élémentaires de la comptabilité et font naître les plus vives critiques<sup>3</sup>. »

Abordant ensuite les travaux exécutés avec le concours des particuliers, il note que « presque toujours les forfaits sont mal établis et presque toujours, la ville paie plus qu'elle ne

---

<sup>1</sup> BMO, 1892, p. 3025.

<sup>2</sup> BMO, 1892, p. 3025.

<sup>3</sup> Id,

le devrait. » Il rappelle que l'an dernier, il avait demandé que les divers services tiennent jour par jour un état des dépenses engagées. En revanche il ne va pas jusqu'à exiger la tenue d'une comptabilité journalière pour le service des travaux.

L'ingénieur en chef de l'assainissement se défend en répondant que la constatation du travail est maintenue au carnet, que seule l'imputation est modifiée. Et cette modification est faite à l'encre rouge, « ce qui est une preuve de la sincérité des écritures. » Il déclare cependant abandonner désormais cette pratique et reconnaît « en outre volontiers que, si la comptabilité des dépenses engagées que l'on se propose d'établir devait n'être pas trop compliquée, si à ce sujet, on ne se montrait pas d'une exigence excessive et s'il n'en devait pas résulter un surcroît de besogne considérable pour les agents des bureaux, ces écritures auxiliaires, qui ne sont pas exigées par le règlement de comptabilité, pourraient nous rendre de très grands services<sup>1</sup>. »

Enfin, Baudin obtiendra du Conseil une délibération par laquelle la comptabilité sera mieux organisée avec, par exemple, l'obligation de distinguer pour chaque article le crédit primitif et le crédit définitif, la dépense constatée et la différence entre le chiffre des dépenses constatées et le crédit primitif (en plus ou en moins). Sous le bénéfice de ces observations et des décisions prises, P. Baudin propose l'approbation du compte administratif au Conseil, en l'absence réglementaire du préfet évidemment. On retiendra que recettes et dépenses du budget 1891 s'équilibraient en gros à 410 millions de francs.

On ne s'étonnera pas, après de telles démonstrations, que P. Baudin ait été choisi pour veiller pendant trois ans aux budgets du Conseil...

### 3.- A propos du traitement du chef de cabinet du préfet de la Seine

Le 22 mars 1895, une discussion intervient entre Baudin, accompagné de quelques collègues et M. Poubelle à propos du responsable du cabinet du préfet de la Seine (directeur, pour les uns, seulement chef, pour les autres).

P. Baudin ne rate pas une occasion de faire des observations au représentant de l'État. C'est, parmi tous les conseillers non socialistes, le plus combatif. Ici, c'est une question budgétaire qui se résume ainsi : le Conseil ayant été satisfait des services de M. Blanc, chef de cabinet du préfet de la Seine, afin de le dissuader de partir comme secrétaire général de la préfecture du Rhône, avait augmenté ses émoluments sur les propositions du préfet. Ses appointements étaient portés à 12 000 francs par an. M. Blanc, ayant été promu préfet ailleurs, qu'en était-il pour son successeur ? Il y a désaccord entre le préfet et le Conseil. M. Villain<sup>2</sup> explique que le préfet a agi alors « par suite de considérations personnelles, afin que M. Blanc ne subît pas dans son avancement un retard préjudiciable. » Le préfet en a profité pour transformer en direction le service de son cabinet. Mais M. Villain précise, appuyé fortement par P. Baudin, « qu'il était bien entendu, toutefois, que cette situation tout exceptionnelle ne serait pas réservée à ses successeurs », ajoutant que « le ministre de l'Intérieur ne semble pas avoir compris le sens de la délibération du Conseil municipal. Il a considéré la place de directeur du cabinet du préfet de la Seine comme étant permanente et, depuis le départ de M.

<sup>1</sup> BMO, 1892, p. 3026.

<sup>2</sup> Georges Villain, rédacteur au *Temps*, est conseiller municipal républicain de Saint-Vincent-de-Paul (10<sup>e</sup>).

Blanc, appelé à la préfecture des Deux-Sèvres, il a cru pouvoir accorder cette fonction à un sous-préfet de 1<sup>ère</sup> classe dont il voulait récompenser les services qu'il avait rendus à sa propre administration. » M. Villain estime donc que « cet état de choses ne peut se maintenir car, de cette manière, l'idée première qui a guidé l'administration préfectorale et le Conseil municipal, en 1892, n'est nullement satisfaite. Nous sommes exposés, dit-il, à voir les chefs de cabinet de M. le préfet de la Seine changer fréquemment dès que son titulaire peut être nommé préfet<sup>1</sup>. »

Le conseiller demande donc à revenir à la situation antérieure à 1892. M. Poubelle n'apprécie guère cette décision et essaie d'argumenter avec difficulté sans convaincre le Conseil.

M. Grébauval, propose en conséquence de ramener le traitement du chef de cabinet à 7 000 francs. Cette résolution<sup>2</sup> est adoptée malgré une autre de M. Despatys qui proposait 10 000 francs<sup>3</sup>.

#### 4.- P. Baudin invite les Parisiens à s'abstenir de célébrer le 14 juillet 1893

En cette année 1893, P. Baudin fait adopter un ordre du jour invitant les Parisiens à s'abstenir de célébrer le 14 juillet. Pourquoi ?

Le gouvernement de Charles Dupuy, comme d'ailleurs les précédents (Ribot ou Loubet), s'inquiète de la poussée anarchiste<sup>4</sup>. Le préfet de police demande au gouvernement de supprimer la retraite aux flambeaux de la fête nationale, le 10 juillet 1893.

En conséquence, Vaillant dépose une proposition invitant le Conseil à répartir toutes les sommes non encore dépensées pour la célébration du 14 juillet, à l'exception des 100 000 francs versés à l'Assistance publique, entre les mairies des vingt arrondissements pour être distribuées aux ouvriers et ouvrières sans travail<sup>5</sup>.

Le préfet de la Seine fait observer « qu'indépendamment de la question des dépenses engagées, il n'est pas dans l'intérêt des Républicains de déroger à la célébration de la fête nationale », ajoutant que « si une telle proposition doit être formulée ici, ce n'est pas des républicains qu'elle devrait venir. »

Les conseillers socialistes et radicaux déclarent « se révolter » car le préfet de police ne pouvait selon eux, modifier le programme des fêtes. Après beaucoup d'autres et des échanges assez vifs, Pierre Baudin prend la parole et en profite pour fustiger les ralliés.

« Messieurs, j'appuie énergiquement la proposition de notre collègue et ami M. Vaillant. En l'adoptant, nous réaliserons une sérieuse économie. Nous devons nous souvenir que l'État qui, au début, s'associait aux fêtes nationales, a peu à peu restreint sa participation à la portion

<sup>1</sup> Id, p. 762.

<sup>2</sup> Signée également par MM. Archain, Breuillé, Daniel et Chausse.

<sup>3</sup> Dans le même ordre d'idées tendant à favoriser certaines personnes et que dénonce le groupe des Droits de Paris, signalons l'intervention de P. Baudin appuyant son ami Caumeau, conseiller socialiste possibiliste de Picpus (12<sup>e</sup>) lors de la séance du 30 décembre 1892, qui reproche au préfet de la Seine d'employer des officiers retraités dans les services de la ville alors qu'ils ne font pas partie des plus nécessaires. Les deux amis font coup double : ils critiquent en même temps le corps préfectoral et les militaires...

<sup>4</sup> Les premiers attentats datent de mars 1892, époque où Loubet vient de former son cabinet. Le 5 novembre 1892, un autre attentat tue plusieurs policiers. On sait que le 9 décembre 1893, le palais Bourbon sera visé avant que le président de la République, lui-même ne tombe sous les coups de poignard de Caserio, le 24 juin 1894.

<sup>5</sup> Outre Vaillant, ont signé : Chauvière, Caumeau, Faillet, Weber, Champoudry, Brard et Grébauval.

congrue, estimant, sans doute, qu'il n'y avait pour lui aucun intérêt à ce que des réjouissances publiques eussent lieu à Paris le 14 juillet de chaque année. M. le préfet nous dit que des crédits sont engagés, c'est possible. Mais nous, nous ne nous sommes pas engagés à célébrer le 14 juillet. (*Très bien*). Nous voulons, au contraire, nous dégager de toute complicité avec un gouvernement qui a fait assassiner les Parisiens et qui a tenté un coup de force au profit des pires ennemis de la République. »

Baudin déclare ne pas pouvoir se joindre « à un tel gouvernement<sup>1</sup> » et souhaite le « stigmatiser », ajoutant : « Nous devons lui rappeler qu'à mesure que les ralliés entrent dans la République, les républicains en sortent. (*Très bien*). Tant que les ralliés seront dans la place, nul ne peut dire que le gouvernement soit dans la légalité. Nous devons le déclarer bien haut et attirer l'attention des fonctionnaires républicains qui seraient tentés de rester au service du gouvernement. Invitons donc les Parisiens à s'abstenir de toutes réjouissances. Ce sera, dans les circonstances actuelles, le meilleur moyen de raviver le souvenir des triomphes remportés sur des gouvernements ennemis du peuple. » (*Très bien*).

Il considère que « le peuple parisien a mieux à faire que de danser. Qu'il discute sur ses vrais intérêts ; qu'il compare la situation actuelle à celle qui existerait si on avait fait droit à ses vœux les plus légitimes. Le meilleur moyen de fêter l'anniversaire du 14 juillet 1789 et des anniversaires suivants, c'est de s'abstenir en 1893. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs*).

Le préfet de la Seine déclare ne pas pouvoir « suivre M. Baudin dans les considérations absolument disproportionnées qu'il vient d'apporter dans ce débat. »

L'ordre du jour proposé par Pierre Baudin, n'a dit-il, « pour effet que d'inviter le peuple de Paris à ne pas s'associer à la fête officielle. »

En définitive la proposition de Baudin est adoptée le 10 juillet, par 31 voix contre 28<sup>2</sup>.

5.- Le départ de M. Poubelle est-il lié à l'arrivée de Baudin à la présidence du Conseil municipal ?

Le 8 juin 1896, lors de son discours inaugural après son élection à la présidence du Conseil municipal, Baudin exprime la sympathie du Conseil à l'ancien préfet de la Seine Eugène-René Poubelle, en poste depuis le 19 octobre 1883 et qui a quitté Paris le 23 mai dernier pour être ambassadeur au Vatican. L'élection de l'un et la promotion de l'autre (ou la mutation) sont-elles liées ? La réponse est bien difficile. Nous pensons que cette situation nouvelle a été appréciée par les deux protagonistes. L'élection de Baudin à la présidence n'a pas été une surprise pour Poubelle. Elle était attendue et sans doute prévue par celui qui avait la réputation d'être un expert en finesse politique.

Lors de son discours, Baudin en profite pour souligner la conception qu'il s'est faite des rapports avec le représentant de l'État. Elle est plus théorique que réelle...

<sup>1</sup> Rappelons-nous que Charles Dupuy a été le professeur de philosophie de Baudin au collège de Nantua.

<sup>2</sup> B.M.O, 1893, tome II, pp. 1589 à 1593. Quelques mois plus tard, lors de la séance du 24 novembre 1893, Baudin s'opposera au préfet de la Seine sur une proposition de Champoudry de ne pas participer aux prochaines élections sénatoriales.

Le président signale en effet, que « durant douze années, M. Poubelle a été le collaborateur du Conseil (sic). A ce titre, il a dû défendre nos idées et exécuter nos décisions. » (sic) Ce n'était pas tout à fait la conception que le préfet avait de son rôle...

Baudin poursuit : « Nous voulons aujourd'hui ne nous souvenir que des services rendus et notamment rappeler le projet général d'assainissement de Paris, projet cher entre tous au Conseil et pour la défense duquel M. Poubelle a employé avec une extrême énergie ses plus brillantes qualités. (*Assentiment*)

Que M. le préfet Poubelle reçoive ici les adieux cordiaux de ceux qui n'ont cessé d'entretenir avec lui pendant de longues années des relations de parfaite courtoisie<sup>1</sup>. »

Treize années à la tête d'une préfecture comme celle de la Seine, ce n'est pas rien surtout devant un auditoire peu enclin à adhérer à toutes les propositions du préfet. Il lui a fallu beaucoup de finesse et de savoir-faire pour « tenir » ce Conseil municipal qui, sans arrêt, revendique « ses droits », toujours méconnus selon lui.

La presse n'est pas avare de commentaires à propos de ce départ. On y évoque la recommandation officielle du préfet à ses collaborateurs mais qui n'a rien perdu de son actualité : « Pas de zèle, pas d'affaires ». Cette formule que rapporte dans *le Matin* du 25 mai, Georges Villain, journaliste mais aussi conseiller municipal républicain<sup>2</sup> de Saint-Vincent-de-Paul (10<sup>e</sup>), traduit bien, en effet, la philosophie en vigueur dans cette corporation napoléonienne. Mais pourrait-elle être différente ? Elle présente d'ailleurs bien des avantages pour tout le monde.

G. Villain note qu'avec le Conseil municipal, « il est très possible de vivre en excellents termes, sans pour cela diminuer en quoi que ce soit sa situation personnelle ou administrative. » Il cite le cas de M. Lépine, le préfet de police, accueilli d'abord fraîchement en juillet 1893 et qui a su conquérir ensuite une majorité du Conseil. (Le journaliste et conseiller municipal semble oublier quelques séances particulièrement orageuses.)

La presse ne s'est pas privée de dire son fait au préfet de la Seine pendant treize ans. Certains journaux sont assez durs dans leurs commentaires comme *la Lanterne*, le journal des radicaux<sup>3</sup>.

Le radical-socialiste Pierre Baudin était en fait bien content du départ du préfet Poubelle, mais il l'aurait été tout autant d'un autre car il aimait les préfets quand ils n'étaient plus là. Malheureusement pour lui, il y a toujours un successeur.

Ce successeur est M. de Selves. Né en 1848, il est beaucoup plus jeune que M. Poubelle. Il n'a que 48 ans, ce qui est exceptionnel pour un poste de cette importance<sup>4</sup>. A

<sup>1</sup> BMO, 1896, p. 1564. Par ailleurs, *le Matin* du 28 mai, signalait que M. Poubelle n'avait jamais reçu le Conseil municipal depuis son arrivée à Paris en 1883. Le préfet répondait à cette critique que la place manquait au Pavillon de Flore et que depuis qu'il était installé à l'Hôtel de Ville (en mars 1894), il ne pouvait pas inviter le Conseil municipal autonomiste chez lui puisque les conseillers lui contestaient le droit d'habiter l'Hôtel de Ville. Ils furent reçus, cependant, le 30 mai 1896 à 21 heures. Ce qui fait dire au journal : « C'est au moment où il cesse d'être chez lui à l'Hôtel de Ville que M. Poubelle consacre le droit qu'il avait d'y être. Son dernier trait d'esprit a beaucoup amusé les autonomistes. »

<sup>2</sup> Très largement réélu aux dernières élections. Il a été souvent le rapporteur du budget de la préfecture de police.

<sup>3</sup> Numéro du 2 mai 1896.

<sup>4</sup> Ce toulousain a d'abord travaillé à l'intendance militaire avant de devenir avocat à Montauban. Il est bâtonnier quand il est nommé, en 1880, préfet du Tarn-et-Garonne, c'est-à-dire chez lui ! Il est ensuite préfet de l'Oise (1882), de la Meurthe-et-Moselle et de la Gironde (1885). Il était directeur général des Postes et Télégraphes depuis février 1890. En 1909, il deviendra sénateur du Tarn-et-Garonne puis ministre des Affaires étrangères

Paris, depuis février 1890, (il était directeur général des Postes et Télégraphes), il doit savoir à quoi s'en tenir sur les relations entre le Conseil de Paris et les représentants de l'État dans la capitale. P. Baudin tient toutefois à le rassurer... en lui disant que le Conseil municipal, « uniquement soucieux du bien de la cité, est prêt à faire le meilleur accueil à l'homme qui se présente à lui sans arrière-pensée ».

Le nouveau préfet de la Seine « s'enhardit », dit-il, en pensant qu'un absolu dévouement à la République, un amour profond pour cet admirable Paris, une constante sollicitude pour les classes laborieuses, un esprit d'ordre et de méthode dans la gestion des intérêts municipaux, sont les premiers et les plus sûrs titres à votre confiance. » Il compte sur « le concours et l'appui du Conseil. »

Évoquant l'Exposition de 1900, il déclare : « Paris devra se monter digne de l'attente universelle et ses élus n'ont pas trop du temps dont ils disposent encore pour vaincre toutes les difficultés que soulèvent ces immenses préparatifs. »

Le préfet de Selves souligne que ces difficultés seront d'autant mieux surmontées que l'accord sera plus complet entre le Conseil et lui. Il ajoute : « Cet accord de mon côté, sur ce point comme sur les autres, vous sera rendu facile. Je n'ai au cœur qu'un désir : travailler avec vous à la grandeur et à la prospérité de Paris ; l'embellir, l'assainir sans relâche, en faire de plus en plus la capitale du goût et des arts et, en même temps, améliorer, autant qu'il dépend de nous, les conditions de la vie pour les pauvres et les humbles ; (*Très bien !*), en un mot, faire en sorte que Paris ne soit pas seulement le foyer intellectuel le plus intense, mais encore qu'il rayonne au loin par l'esprit de solidarité et de fraternité qui anime ses institutions<sup>1</sup>. » (*Applaudissements*).

Le nouveau préfet déclare s'attacher « à faire régner dans les diverses branches de l'administration, l'économie la plus sévère, écartant les dépenses qu'une impérieuse nécessité ne justifie pas. »

*Le Figaro*<sup>2</sup> s'interrogeait sur les rapports futurs possibles entre le nouveau préfet et le nouveau président du Conseil municipal, en ces termes : « On prête – peut-être à tort – à M. de Selves, l'intention d'user de tous les droits que lui confèrent ses fonctions et de se montrer envers le Conseil municipal moins flexible que ses prédécesseurs. M. de Selves est un ferme. M. Baudin est un tenace, bien résolu à ne pas laisser reprendre aux édiles les prérogatives qui avaient glissées des mains larges de M. Poubelle. On s'attend à des luttes prochaines. Comme M. de Selves n'est pas moins courtois que M. Baudin, nous assisterons certainement à des séances presque académiques. Qui le premier lancera le gant ? Il se peut que ni l'un ni l'autre ne le lancent. Alors, ce sera exquis. On redoutera l'orage et c'est le soleil qui se montrera. »

## 6.- Un incident avec M. de Seves : Baudin mécontent de l'avocat de la ville

Les relations avec le corps préfectoral prennent encore plus d'importance quand il s'agit des rapports directs entre le préfet et le président. Or, la courtoisie tant vantée sur tous les

---

entre le 27 juin 1911 et janvier 1912 (Ministère Caillaux). Ministre de l'Intérieur en 1924, il devient la même année président du Sénat et le reste jusqu'en 1927. Il est mort à Paris en janvier 1934.

<sup>1</sup> BMO, 1896, p. 1564.

<sup>2</sup> Du 4 juin.

fronts et par tous les journaux à l'endroit de P. Baudin n'est quelquefois pas confirmée dans certaines circonstances.

Parfois, cela se passe assez bien quand P. Baudin et ses collègues de la commission des emprunts, Paul Strauss, Caron, Grébauval et Bassinet, se réunissent pour s'entendre avec le préfet de la Seine et le directeur des finances municipales sur les conditions de l'émission des emprunts autorisés pour couvrir les dépenses d'assainissement, comme c'est le cas en novembre 1896.

Mais, Baudin est mécontent quand, le 23 décembre 1896, lors d'une séance du comité du budget, il se rend compte que l'avocat de la ville au Conseil d'État et à la Cour de cassation ne fait pas son travail. Il se rappelle que lorsqu'il était rapporteur général, il avait été avisé qu'il négligeait les intérêts de la ville. Le Conseil d'État l'en avait même averti, selon lui, à maintes reprises, d'une façon indirecte, en omettant, dans plusieurs arrêts, de viser le mémoire de l'avocat.

Ses reproches s'adressent aussi au préfet qu'il a mis au courant et qui, selon lui, s'est dérobé « par la tactique qui lui était habituelle quand on le mettait en face d'une question difficile ou gênante ». (Il s'agissait de M. Poubelle). Comptant être plus heureux avec son successeur, il lui a écrit le 2 juillet 1896 pour l'informer que dans diverses affaires, le mémoire de cet avocat n'avait pas été déposé en temps voulu. Il n'a obtenu que quelques explications verbales. Il réclame une lettre officielle. Il apprend qu'en attendant que l'avocat incriminé ait pu vendre sa charge, l'administration a confié à un de ses confrères la défense des intérêts de la ville. Baudin déclare au comité qu'il ne saurait admettre que le préfet ne réponde pas par une dépêche officielle à une lettre officielle du président du Conseil municipal. Ses collègues l'approuvent. Il est résolu si le préfet ne se décide pas à lui écrire, à saisir publiquement le Conseil municipal de cette question<sup>1</sup>. Il relance le préfet une dernière fois.

Le 29 décembre, le même comité du budget et du contrôle reprend cette affaire. Il entend d'abord le préfet qui répond enfin à P. Baudin. Le représentant de l'État commence par dire qu'il a le souci constant des intérêts de la ville. On se rend compte après sa longue déposition que l'affaire était plus délicate qu'il n'y paraissait au départ. Me A..., l'avocat incriminé, « avocat de grand talent et de parfaite honorabilité », selon le préfet, s'était cependant entendu dire par celui-ci que son intention était de lui retirer les affaires de la ville et du département de la Seine. Or, le préfet rappelle qu'au cours de sa carrière, il a vu le Conseil de l'Ordre prendre en mains la défense de l'avocat remplacé et estimer qu'aucun de ses membres ne devait prendre la suite des affaires enlevées à un confrère. « J'avais souvenir de ces incidents et je voulus les éviter à la ville de Paris, dit le préfet. » Celui-ci rencontra le président de la Chambre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, Me Devin, qui appela son attention sur les mérites de Me A... Mais la décision du préfet était prise de se défaire de l'avocat. Me A... dut vendre sa charge.

Baudin déclare que le Conseil doit exiger de son défenseur « autre chose qu'un travail machinal et indolent ». Il faut que celui-ci « ait toujours devant lui cette menace, ce stimulant, que notre clientèle ne lui est pas donnée à perpétuité et qu'elle ira à un plus digne s'il ne défend pas bien les intérêts de la ville. »

---

<sup>1</sup> BMO, 1897, p. 364.

Après avoir répondu sur le fond, P. Baudin intervient sur la forme : la longue absence de réponse écrite du préfet. Il estime que de ne pas lui répondre, c'est « refuser au Conseil municipal, le droit de contrôle. » Il poursuit : « le mandat de celui qui vous parle va expirer. Il appartiendra à mon successeur de maintenir les bonnes traditions que j'ai défendues après tant d'autres et qui m'avaient été transmises dans leur intégralité. Ces traditions, tant que j'en aurai la garde, je ne les laisserai pas périr. (*Très bien !*) J'ajoute qu'en ce qui concerne l'incorrection commise envers ma personne, j'en fais mon affaire et je m'en souviendrai à l'occasion. Du reste, j'en subordonne l'importance à celle de la personne qui en est l'auteur. (*Très bien !*) »

M. Sauton essaya d'atténuer les propos de P. Baudin en disant : « M. le préfet de la Seine est animé, j'en suis convaincu, d'excellentes intentions, mais il ne se doute pas des embûches qui l'attendent. »

Mais le préfet souhaite répondre aux attaques de P. Baudin, « quoique cela me soit pénible », dit-il. Assurant que ses seuls mobiles sont la défense des intérêts de Paris, il ajoute : « Autant je suis résolu à défendre ces intérêts, autant j'ai à cœur de mettre dans nos relations cette bonne cordialité qui rend si facile la solution des affaires les plus délicates. Comment, dans ces conditions, M. le président a-t-il pu croire, après les bons rapports que nous avons entretenus, que j'entretenais toujours avec lui, que j'aie pu avoir une minute le désir de lui être désagréable ? »

Laissons là les protagonistes de cette affaire que nous avons évoquée pour montrer que P. Baudin n'est pas toujours un homme aimable quand il se trouve devant un membre du corps préfectoral. Mais c'est sa volonté constante de défendre coûte que coûte les droits de Paris qui le conduit parfois à certains excès. Ceux-ci se manifestent d'ailleurs davantage dans des attitudes que dans des paroles, sauf exceptions.

Dans cette même séance du 29 décembre 1896, le Conseil rejette comme d'habitude, les crédits demandés pour payer la part contributive de la ville dans les dépenses de la Garde républicaine. Il s'agit de l'année 1897. Une demi-heure après, le préfet rappelle que le principe de cette contribution a été fixé par la loi du 2 avril 1849 et qu'elle institue une dépense obligatoire. Le Conseil confirme sa première délibération. La petite guerre continue...

7.- La création de l'inspection des services administratifs et financiers de la préfecture de la Seine et des administrations annexes

Cette création résulte d'une longue discussion entre le Conseil et le préfet.

Le 10 juin 1893, le Conseil avait discuté sur un rapport présenté par M. Caron, au nom de la 3<sup>e</sup> commission, sur les résultats de l'enquête relative à l'abattage non autorisé d'un certain nombre d'arbres dans le bois de Boulogne. Le débat fit ressortir le défaut de surveillance dans certains services et c'est sous cette impression que M. Paul Strauss déposa une proposition par laquelle il demandait l'organisation à la préfecture de la Seine, d'un service de contrôle administratif des services municipaux. Ce service devait comprendre trois contrôleurs ayant rang de chef de bureau ou de sous-chef de bureau. Puis le renouvellement du Conseil survint peu après. M. Strauss, réélu, reprend sa proposition pour la déposer à nouveau le 10 juin 1896 sous la présidence de P. Baudin qui appuie cette initiative. Elle est

renvoyée au comité du budget. Celui-ci ne prend aucune décision et le 23 novembre se dessaisit au profit de la 2<sup>e</sup> commission. Entre temps, et dès le 9 juillet, le préfet de la Seine a pris un arrêté créant un service d'inspection générale des services administratifs et financiers de la préfecture de la Seine et des administrations annexes. Il est dirigé dans l'immédiat, par un inspecteur général assisté des quatre inspecteurs des caisses municipales qui ont désormais des compétences administratives et de l'inspecteur des services administratifs et financiers des écoles primaires supérieures et professionnelles. L'article 2 dispose que ce service « fonctionne sous l'autorité immédiate du préfet auquel il adresse directement ses rapports ». En principe, - et c'est le reproche le plus sérieux fait à l'arrêté préfectoral - on laisse le Conseil dans l'ignorance absolue du résultat des inspections. Encore un élément de discorde...

Le Conseil estime que l'inspection financière lui revient car c'est lui qui vote le budget. Il souhaite donc que ce nouveau service soit mis à sa disposition. M. Strauss conteste que le préfet puisse conserver pour son usage personnel tous les documents de contrôle. La crainte du rapporteur est que le préfet « passe l'éponge » sur des irrégularités ou des abus. Il fait observer que la direction de l'Assistance publique est pourvue d'un excellent service de contrôle, mais pendant longtemps, les rapports de cette inspection n'étaient pas communiqués et, « sans l'heureuse curiosité de M. Pierre Baudin, le Conseil municipal n'aurait jamais été amené à connaître et enrayer certains abus, certains coupages ». Ces rapports étaient enregistrés par le directeur qui en tenait sans doute compte, mais ils n'ont eu leur véritable effet que du jour où le rapporteur général du budget a voulu en avoir connaissance<sup>1</sup>.

M. Strauss demande donc que le principe de ce contrôle soit généralisé, qu'il ne soit « ni clandestin ni occulte, qu'on ne le rabaisse pas au rôle d'un service de police. » Ces rapports doivent être communiqués au président du Conseil municipal « intermédiaire entre cette assemblée et le préfet » en exceptant, au besoin, ceux ayant un caractère confidentiel.

Le préfet est très réticent sur cette manière de voir et déclare : « Est-ce que les Chambres ont jamais demandé d'avoir connaissance de tous les rapports dressés par l'inspection des Finances ? » Le Conseil menace de supprimer l'inspection générale.

Après discussion, le préfet accepte de communiquer les rapports au président du Conseil municipal. Le projet de M. Strauss est adopté.

8.- L'inauguration de la rue Réaumur par le président de la République : questions de préséances entre P. Baudin et le préfet de la Seine

« Qui de M. Baudin ou de M. de Selves prendra la droite ? » C'est en ces termes que le journal *L'Éclair* du 5 février 1897, commence son article sur la venue annoncée du président de la République pour l'inauguration de la rue Réaumur prévue le 7 février. Le titre du sujet est : « Gros conflit ».

L'inauguration de la rue Réaumur comporte une cérémonie à laquelle le président de la République a promis d'assister sans se douter du conflit que cette acceptation allait entraîner. Comme l'écrit le journal, « on a beau être une démocratie, on ne se défait pas des lois de

---

<sup>1</sup> BMO, 1897, p.37.

l'étiquette monarchique et nous revoyons une simple question de préséance menacer de faire se regarder de travers l'administration et le corps élu. »

Sous l'administration de M. Poubelle, le conflit était à l'état latent. L'esprit accommodant du préfet sauvait toujours plus ou moins la situation. Le préfet respectait les souhaits du président en exercice, considérant que son attitude n'abaissait en rien l'autorité préfectorale. Mais, en fait, chacun restait sur ses positions. Si le conflit est devenu aussi vif, c'est que M. de Selves a cru pouvoir user de prérogatives qu'il prétend tenir de la loi. Or, dans la situation particulière de Paris, le Conseil revendique les mêmes prérogatives en vertu d'une habitude qui s'est instaurée au fil des ans.

Mais le nouveau préfet n'est pas de cet avis. Il l'a fait savoir et a affirmé qu'il entendait lors de la venue du Président de la République, se placer à sa droite et qu'il lui adresserait le premier la parole. Contre cette prétention, le Conseil a protesté. Pierre Baudin, s'est rendu aussitôt à l'Élysée pour mettre le président au courant de l'incident. Il y a été reçu par le général Tournier qui l'a engagé à aller voir le ministre de l'Intérieur. Celui-ci semble avoir invoqué le protocole et a donné raison au préfet. Pouvait-il en être autrement, s'agissant du supérieur hiérarchique du préfet ?

On ne peut se référer à la visite du tsar qui est antérieure, compte tenu de son caractère exceptionnel. Enfin, après bien des conciliabules, il est décidé que le président du Conseil municipal sera à la droite du président de la République et le préfet de la Seine à sa gauche. La veille, le ministre de l'Intérieur avait proposé comme transaction de se placer à droite du président de la République ; le préfet de la Seine se plaçait à la droite de M. Barthou<sup>1</sup> et le président du Conseil municipal se plaçait à la gauche de M. Félix Faure et prononçait seul un discours d'inauguration. Mais le bureau du Conseil municipal avait refusé ce compromis<sup>2</sup>.

L'inauguration de la rue Réaumur a donc lieu le 7 février, à 14 heures, en grande solennité en présence du président Félix Faure accompagné de M. Barthou, ministre de l'Intérieur. La nouvelle rue va joindre directement la place de la Bourse au boulevard de Sébastopol. Selon *Le Siècle* du 8 février, « cette cérémonie a donné lieu à une fête qui comptera certainement dans les fastes de la ville de Paris. » Le journal écrit :

« A deux heures un quart, le cortège officiel arrive, un peloton du 2<sup>e</sup> cuirassier en tête, puis le landau présidentiel, les officiers de la maison militaire et enfin, pour fermer la marche, un autre peloton de cuirassiers. A sa descente de voiture, le président est reçu par M. Pierre Baudin, président du Conseil municipal, M. de Selves, préfet de la Seine et M. Lépine, préfet de police. Après avoir salué l'assistance, il s'assied sur le fauteuil qui lui est réservé, ayant à sa droite M. Baudin, et de l'autre côté M. de Selves. »

Voici donc Baudin heureux d'avoir remporté le bras de fer avec le préfet de la Seine. Après la visite du Tsar, au cours de laquelle il réussit à déjouer les manœuvres du préfet de police, voici une seconde victoire contre le corps préfectoral à Paris.

Il prend la parole le premier. Après avoir remercié le président de sa présence, « la plus haute collaboration morale que nous puissions trouver », il évoque le baron Haussmann (encore un préfet !!) qui avait programmé en son temps cette opération. Il en retient ce qu'un républicain souhaite en retenir : « Vous avez été frappés tout d'abord, disait le préfet favori de

---

<sup>1</sup> Ministre de l'Intérieur.

<sup>2</sup> Voir *le Temps* du 5 février 1897.

Napoléon III, de la nécessité de mettre la capitale de la France à l'abri des entreprises des fauteurs de troubles, qui, encouragés par une étude savante des vieux quartiers, transformaient le centre de Paris et diverses parties des faubourgs en autant de citadelles périodiquement fortifiées par l'émeute. »

Baudin se plaît alors à déclarer : « L'auteur de la transformation de la capitale qui nourrissait pour Paris un si particulier amour, dut goûter des joies aujourd'hui interdites au cœur d'un préfet de la Seine. » Puis un peu plus loin : « Dirigée contre l'Hôtel de Ville, la rue Réaumur est aujourd'hui inaugurée par l'Hôtel de Ville. Conçue par l'Empire pour malaxer Paris en brisant les bornes de ses carrefours, premières tribunes des orateurs populaires, en le démantelant par la démolition de ses vieilles maisons d'où surgissaient soudain, à l'appel de la Liberté, l'esprit de la Fronde et de la Révolution, voilà que la République poursuit et achève la rue Réaumur pour doter la cité d'une voie indispensable à sa circulation, pour l'accroître en salubrité et je dirais même en beauté, si je ne craignais d'offenser ces ruines encore vivantes de tant de souvenirs. »

Le préfet de Selves prenant la parole après Baudin rappelle quelques souvenirs du vieux Paris. Le cortège parcourt ensuite toute la rue Réaumur jusqu'à la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.

## Chapitre 4

### Les débuts du journaliste politique et la défense des Droits de Paris

Parallèlement à ses fonctions électives et à son métier d'avocat<sup>1</sup>, P. Baudin s'est lancé dans le journalisme qu'il ne quittera plus jusqu'à la maladie qui l'emportera. Le nombre de journaux dans lequel il a collaboré est impressionnant. Celui des articles publiés est à la mesure. Pour la période concernant uniquement le conseiller municipal de Paris, depuis les premiers qui datent de la fin de l'année 1890 écrits dans le journal des défenseurs des Droits de Paris : *La Cité*, jusqu'à l'été 1898, époque où il quitte le Conseil municipal pour entrer à la Chambre des députés, on compte une demi-douzaine de journaux ou revues et environ deux cents articles. Il y traite de la politique en général qu'elle soit nationale ou internationale. Toutefois, il a commencé judicieusement par se faire la main sur les problèmes spécifiquement parisiens. Ce sont eux qui nous intéressent dans l'immédiat avant d'aborder les autres dans la partie suivante. Il nous revient simplement ici de présenter les journaux dans lesquels il traite de la politique des Droits de Paris. Il s'agit essentiellement de la *Cité*, qui, bien que créée pour défendre ces mêmes droits, élargit ses centres d'intérêts à d'autres sujets, et de journaux plus polyvalents et d'audience plus large.

#### A.- *La Cité*

Les premiers articles connus de Pierre Baudin paraissent dans la *Cité*, dès sa création en décembre 1890. Publication d'abord quotidienne puis hebdomadaire avant de disparaître au bout d'une petite année, elle a été créée pour défendre les Droits de Paris. Son directeur politique est le président en exercice du Conseil municipal, Émile Richard. Il va d'ailleurs décéder une dizaine de jours après le premier numéro qui date du 15 décembre 1890. Richard y expliquait sa démarche : « Pourquoi avons-nous pris ce titre ? Parce qu'il nous semble résumer en un mot le programme que les fondateurs de ce journal entendent suivre : la défense des droits municipaux sans lesquels il n'existe pas plus sous une République que sous une

---

<sup>1</sup> Dont nous ne savons rien et qu'il abandonnera officiellement en 1906. (Entretien avec M. Ozanam, archiviste du barreau de Paris).

monarchie, de liberté réelle pour les citoyens, de patriotisme conscient, de vraie intelligence de l'unité nationale ».

Tous les collaborateurs du journal sont conseillers municipaux. Mais contrairement à ce que l'on attend, il n'y a pas que des autonomistes. Outre celle du directeur, les premiers jours, on voit, en effet, la signature – d'ailleurs parmi les plus fréquentes - de Paul Strauss, un républicain dit « municipal », voisiner avec celle du radical-socialiste Patenne ou celle de Paul Vivien, le futur président du syndicat de la presse coloniale. Pierre Baudin apparaît comme un des leaders du journal dans la mesure où il en écrit l'éditorial parfois à plusieurs reprises dans la semaine.

Le journal cessera de paraître le 15 novembre 1891.

P. Baudin écrit son premier article le 25 décembre 1890. Il est intitulé : « Redite nécessaire ». Il s'agit d'une attaque contre le Sénat. Dix-neuf vont suivre sur les thèmes les plus variés mais ayant un rapport avec les problèmes spécifiques de la capitale ou avec les grandes débats de politique nationale. Les thèses radicales et surtout radicales socialistes y sont évidemment développées jusqu'à son dernier papier du 24 avril 1891. Nous ne retiendrons ici que ce qui concerne les Droits de Paris.

Le premier article relatif à la capitale est daté du 2 janvier 1891 et s'intitule « Les vœux de Paris ». Or, ces vœux « sont pour la République » écrit-il, à laquelle Paris « a affirmé en 89, son inviolable fidélité. » Cette République, Baudin la veut « forte, respectée de tous, incontestée, au-dessus des faiblesses de ceux qui la dirigent. » Mais surtout, il la veut « plus jeune ». Ainsi, elle serait « plus vaillante et n'aurait plus peur de Paris ».

« Ah ! Quels vœux ardents fait l'immense cité pour que désormais elle ne soit plus traitée avec défiance. Quoi de plus injurieux, de plus insupportable que la cohabitation quand le plus fort tient l'autre dans une dépendance étroite, lui mesure les vivres, le surveille jalousement, lui dispute sans cesse sa liberté. » Selon Baudin, les gouvernants éprouvent de « l'effroi » devant la capitale. Il regrette que les journaux « de bonne ou mauvaise foi » représentent le Conseil municipal comme « un succédané du comité de sûreté générale, une assemblée maintenant l'état révolutionnaire en permanence, au lieu de bien administrer Paris. »

Ceux qui sont dans ces dispositions « ne réfléchissent pas que le Paris artistique qu'ils fréquentent, les avenues, les améliorations matérielles dont ils profitent, les grands services publics qu'ils voient fonctionner normalement », tout cela est élaboré « par ce terrible Conseil ».

Baudin termine en formulant pour la capitale des vœux « avec un sourire bon enfant. Mais voilà bien des années qu'il les renouvelle. En un jour de colère, il les exprimerait tout autrement. »

Avec « Paris et l'État » du 9 janvier 1891, notre jeune conseiller municipal continue avec son sujet favori. Il dénonce « la phalange des adversaires assez nombreuse pour contenir tous les genres ». Il critique les modérés « qui gémissent des agissements de la préfecture de la Seine mais s'immoleraient résolument sur le bûcher où la République ferait flamber ce vieil organisme ganache ».

Il déclare avoir apporté au Conseil « des tendances de la jeune génération politique. Je suis peu respectueux des vieilles formules et des opinions toutes faites. Plein de respect pour les anciens, je suis peu disposé à endosser leurs vieux gilets. »

Il souhaite révéler aux Parisiens « ce qu'est leur police et ce que nous pouvons sur elle ».

Le 15 janvier 1891, à l'occasion de la parution d'un ouvrage de Paul Deschanel sur « les projets de décentralisation » qu'il approuve, il redit combien, en France, la population ignore les éléments les plus simples de l'administration communale. Il partage l'avis de Deschanel qui estime nécessaire qu'un plus grand nombre de citoyens prennent part aux affaires communales. Puis il reprend encore l'éternelle doléance : « La loi de 1884 a donné à 35 999 communes de France, plus de liberté, plus de capacité légale. Une seule reste assujettie à l'ancien régime, à la tutelle arbitraire du pouvoir central. Et c'est la plus capable, si je m'en réfère au criterium de M. Deschanel, qui trouve odieux qu'une grande cité soit administrée comme un village ».

Régulièrement, des projets ou des annonces de projets se répandent ici ou là, dans la presse au sujet d'une hypothétique modification du statut de Paris. Baudin ne se laisse plus impressionner par ce qui constitue à chaque fois une fausse nouvelle. La dernière en date émanerait de l'entourage du ministre de l'Intérieur Constans. Dans tous les cas, personne n'est en mesure de donner la moindre information sur un texte. Baudin écrit : « Singulier régime, singulière république qui peut laisser dans une telle incertitude l'esprit républicain et dont les intentions font naître autant de craintes que d'espoir<sup>1</sup>. » Il trouve le bon titre à son article : « une vieille nouvelle ».

En dehors du statut contesté de la capitale, les questions abordées en priorité sont celles que nous avons rencontrées au Conseil municipal et tout naturellement celles qui lui sont chères : la lutte contre la pauvreté, les problèmes sociaux.

Pendant l'hiver rigoureux de 1890-1891, on a vu que P. Baudin avait été rapporteur des mesures destinées à secourir les miséreux. Il revient sur cette affaire dans la *Cité* en disant que « cela avait été fait sans bruit, sans délibération retentissante par les bureaux de bienfaisance ». Il ajoute : « Et quoi qu'on dise et qu'on fasse, l'esprit socialiste nous pénètre. Ce ne sera pas un des phénomènes des moins curieux de nos temps que l'intronisation définitive du socialisme expérimental par l'hygiène et l'assistance sociales<sup>2</sup>. »

En février, il fait part de sa visite à l'asile du Champ de Mars où sont hébergés plus de 2 000 miséreux. Il déclare qu'il n'y a aucun gardien de la paix et que ce sont des « réfugiés » qui font régner l'ordre. C'est l'occasion pour lui de faire vibrer sa fibre sociale : « je trouve dans cette sage discipline de ces pauvres diables, dans leur docilité et aussi dans les consciencieux services de leurs chefs, un document social d'une touchante philosophie. Ramassez un homme dans le ruisseau et donnez-lui une autorité à exercer sur vingt misérables de sa trempe – vous voyez son échine se redresser, sa voix s'affermir, son œil briller et son regard devenir prompt et osé<sup>3</sup>. »

---

<sup>1</sup> 27 février 1891.

<sup>2</sup> Article du 23 janvier 1891.

<sup>3</sup> 15 février 1891.

Baudin s'en prend au manque de clarté dans les attributions des deux préfectures, notamment en ce qui concerne les compétences d'ordre sanitaire<sup>1</sup>. Aussi, préconise-t-il, la création d'un service de santé.

L'éducation revient également souvent sous sa plume. Par exemple, il vante les mérites de l'apprentissage en prenant l'exemple de Paris qui l'encourage alors que beaucoup de jeunes sont attirés par l'administration<sup>2</sup>.

Baudin revient sur le projet de loi concernant les halles centrales évoqué antérieurement. « La loi aura pour parrains des députés de Marseille ou Béziers », écrit-il, ajoutant : « Qu'ils restent à leurs affaires d'État ! Nous saurons nous tenir aux affaires communales. » Il résume : « Chacun chez soi<sup>3</sup> ».

Près de neuf ans avant le fonctionnement du Métropolitain, Baudin se pose des questions. Il se demande si « avant de livrer leur sous-sol à la pioche et aux grandes compagnies », les Parisiens ne devraient recourir à tous les moyens de locomotion rapide à la surface<sup>4</sup>.

Malgré les bonnes volontés, *la Cité* va périr très rapidement. La mort prématurée d'Émile Richard n'a pas permis au journal d'achever son organisation. Les frais de lancement ont été énormes aux dires de l'équipe de direction. Le 24 mai 1891, celle-ci annonce que la publication sera désormais hebdomadaire (le jeudi). On espère que cette difficulté sera passagère... En fait, il n'y aura plus que quelques numéros avant la date fatidique du 15 novembre 1891.

Ce sera la seule collaboration notable de P. Baudin à une revue municipale. En effet, si en 1895 est né *Paris Municipal*, un hebdomadaire créé, lui aussi, par les partisans de la défense des Droits de Paris (c'est même leur organe officiel), celui-ci va très rapidement cesser de paraître. Notre conseiller n'aura pas le temps d'en signer un seul article. L'un des responsables politiques était Paul Vivien<sup>5</sup>.

Le 30 octobre 1897, paraît la *Revue municipale*. C'est d'abord un hebdomadaire qui deviendra bimensuel puis mensuel, dont le rédacteur en chef est Albert Montheuil. Celui-ci précise que ses fondateurs ont tenu « à poser en principe que cet organe d'études sera républicain, sincèrement progressiste, partageant toutes les aspirations démocratiques de la population parisienne, mais qu'il gardera dans la politique courante, une indépendance et une liberté absolues, garanties à tous ses rédacteurs. » Il est distribué dans la Seine et la Seine-et-Oise. Il se présente comme « un recueil d'études éditaires pour la France et l'étranger ». Les principaux collaborateurs annoncés sont P. Baudin, André Berthelot, Henri Depasse, Armand Grébauval, le docteur Lamouroux, Arsène Lopin, Louis Lucipia, Gaston Mesureur, Puech, Rendu, Paul Strauss. Il y a donc une majorité de radicaux mais les rédacteurs les plus fidèles seront Paul Strauss et Grébauval (socialiste ex-boulangiste), en dehors de Montheuil. P.

<sup>1</sup> La préfecture de police détient le conseil d'hygiène publique et de salubrité, l'inspection des établissements classés. La préfecture de la Seine a dans ses attributions les logements insalubres, les services des voiries, des eaux, etc. (6 février 1891).

<sup>2</sup> 17 avril.

<sup>3</sup> 6 mars 1891.

<sup>4</sup> 21 avril 1891.

<sup>5</sup> Originaire de la Réunion et spécialiste des questions coloniales nous dit N. Nagai (p. 245).

Baudin va y donner, à notre connaissance, un seul papier<sup>1</sup>. Il est vrai, qu'à l'époque, il collabore à d'autres journaux dont l'audience est largement supérieure.

#### B.- Les journaux à audience régionale ou nationale

Pendant ses trois mandats au Conseil municipal, P. Baudin a collaboré aux journaux suivants : outre la *Cité*, le *Siècle*, la *Petite République*, le *Petit Marseillais*, le *Soir*, la *France*, le *Grand Journal* et la *Lanterne*. Nous ferons un sort particulier à ce dernier quotidien compte tenu de la place qu'y tiendra Baudin avec des personnages politiques de premier plan.

Dès 1892, il est signalé<sup>2</sup> dans l'équipe rédactionnelle du *Siècle*, mais comme personne ou presque ne signe ses articles dans ce quotidien, - à part le directeur Y. Guyot - il est bien difficile d'y retrouver sa plume.

L'année 1893 n'a pas été monotone pour P. Baudin. La fonction de rapporteur général, dès le mois de juin l'a sans doute beaucoup retenu. Puis il y a eu son élection législative manquée et son mariage à l'automne. Le journaliste a donc fait une pose à partir de l'été 1893 et toute l'année 1894. Renouvelé dans ses fonctions de rapporteur général du budget, en 1894 - et en 1895 - Baudin va sans doute consacrer à sa jeune épouse le temps qui lui reste pendant l'année qui suit son mariage. En revanche, dès 1895, il reprend la plume et on le voit réapparaître dans deux quotidiens : le *Petit Marseillais* et le *Soir*. Puis en 1896, une véritable boulimie d'écriture le conduit vers *La Lanterne*, la *France*, le *Grand Journal*, et toujours avec le *Soir* et le *Petit Marseillais*. Il reste dans tous ces journaux en 1897, sauf le *Soir* et le *Grand Journal*. En 1898, année de l'élection législative, il se consacre exclusivement à la *Lanterne* et son entrée à la Chambre le verra écrire dans un nouveau journal, la *Volonté*, dont on parlera plus loin.

Il faut dire un mot de sa collaboration « éclair » à la *Petite République*. En 1893, il y écrit quelques articles à l'occasion des élections municipales et pour se faire connaître en vue des législatives des mois d'août et septembre. Ses amis socialistes indépendants qui dirigent le journal lui ont ouvert leurs colonnes. L'article du 10 avril s'intitule d'ailleurs « Les élections » et celui du 24 est une défense des droits de la capitale. Après bien des vicissitudes, la *Petite République française* qui fut boulangiste avec Andrieux, était animée par MM. Goblet, Lockroy et Millerand depuis novembre 1891<sup>3</sup>. Ses colonnes sont ouvertes aux radicaux et Baudin en profite très peu car dans les mois qui suivent son second article, le journal est racheté par Henri Turot, Marcel Sembat et Henri Peltier. A partir de ce moment, la

<sup>1</sup> « L'enseignement primaire à Paris », le 22 janvier 1898. A partir de 1906, on ajoutera au journal la mention : « organe de l'association communale de France. Il cessera de paraître en 1940.

<sup>2</sup> Dans l'Annuaire de la presse (année 1893). Ajoutons que cet annuaire, d'une manière générale, n'est pas fiable tant il est lacunaire sur les collaborations des journalistes. Si l'on suivait cet ouvrage, Baudin aurait écrit seulement dans le *Siècle*, le *Soir*, la *France*, la *Lanterne*, la *Revue municipale*, l'*Auto*, le *Journal*, le *Courrier de l'Ain* et à partir de 1913, dans le *Courrier du Parlement*, la *Revue parlementaire et des colonies* et le *Figaro*. Il manque donc la *Petite République*, le *Petit Marseillais*, le *Grand Journal*, la *Volonté*, la *France de Bordeaux*, la *Gazette des Beaux-arts*, l'*Influence française*, la *Petite Gironde*, la *Grande Revue*, le *Matin*, l'*Action*, l'*Information*, le *Petit Bleu*, la *Revue des Français*, la *Renaissance*, le *Bugiste*. Et encore, nous ne signalons pas les journaux dans lesquels il a écrit une fois en passant et qu'il est impossible de recenser avec certitude.

<sup>3</sup> C. Bellanger, ... *Histoire générale de la Presse française*, tome III, p. 373.

*Petite République socialiste* devient l'organe – toutes tendances confondues – du socialisme. Les radicaux sont éliminés<sup>1</sup>.

Dès mars 1895, c'est-à-dire plus d'un an avant de collaborer à la *Lanterne*, P. Baudin donne des articles dans *le Petit Marseillais*. Sa collaboration va se poursuivre jusqu'à la fin de 1897. Contrairement à ce que pourrait suggérer son titre, le journal a pignon sur rue. C'est le grand journal de Marseille<sup>2</sup> et le plus important journal départemental à l'époque. Depuis 1868, année de sa création, il a pris beaucoup d'importance et a appliqué à la lettre les vœux de ses fondateurs<sup>3</sup> : « Nous voulons faire une feuille qui, sans être exclusivement locale, à l'instar des publications de Paris, initie les lecteurs aux faits qui se passent dans leur département. » A l'origine, il est radical, mais deviendra plus modéré par la suite, comme notre héros...

Marc Martin a bien montré le contexte de ses origines. « Marseille est alors en plein essor, le port ouvre la France sur l'Algérie et sur la Méditerranée. Le canal de Suez inauguré à la fin de 1869, en fait la porte de l'Orient, 10 000 navires y accostent chaque année et la population de la ville qui a doublé en quinze ans, atteint 300 000 habitants. » Malgré cette prospérité, les capitalistes ne se bousculent pas quand l'imprimeur Toussaint Sammat, secondé par son beau-frère, veut lancer un quotidien à 5 centimes. Finalement, c'est un aventurier de 25 ans, Denis Bourrageas, qui lui vient en aide. « L'homme ne connaît rien à la presse ; il a gagné une petite fortune dans le commerce des épices à Zanzibar<sup>4</sup>. » Il met cependant 16 000 F dans l'affaire. A l'occasion des élections de 1869, le nouveau journal soutient la candidature de Ferdinand de Lesseps pour obtenir l'entrée dans le capital de la société de Charles Roux, un important armateur de la ville.

En 1895, le *Petit Marseillais* a six éditions successives et est diffusé sur onze départements du Sud et du Sud-Ouest et aussi en Algérie, en Tunisie et au Levant. Il compte 500 correspondants et tire à 175 000 exemplaires<sup>5</sup>. En 1880, il a obtenu la concession d'un fil télégraphique spécial. Baudin va y donner une vingtaine d'articles pendant deux ans et demi. Même si les Droits de Paris ne sont qu'épisodiquement évoqués, ce journal régional n'est pas inutile pour faire connaître aux provinciaux les difficultés particulières de la capitale.

En mars 1895, il écrit qu'il est « partout question de la réforme administrative » et que « les villes et les campagnes aspirent à plus de liberté ». Selon lui, « il faudra réunir, agglomérer les populations suivant leur intérêts et leurs affinités intellectuelles<sup>6</sup> ». Baudin qui a sans doute lu Auguste Comte, Saint-Simon ou Fourier devient-il le disciple de l'un d'entre eux ?

Il s'en va en guerre contre « les vieilles lois », titre de son article du 18 avril : « Qui nous délivrera de ce respect routinier pour les lois et les règlements vieillis ? » Il ajoute : « Le désaccord de textes vieilliss et de mœurs nouvelles peut causer de graves préjudices aux intérêt particuliers et surtout froisser profondément le sentiment public ».

<sup>1</sup> Entre février et mai 1897, Jules Guesde en est même le directeur. C'est à ce moment que Millerand passe à la *Lanterne*.

<sup>2</sup> Son rival principal à Marseille est le *Petit Provençal*, né en 1880. Plus à gauche que lui, c'est le journal de Flaissières, le maire socialiste de la ville.

<sup>3</sup> MM. Samat, Peirron et Bourrageas.

<sup>4</sup> Marc Martin, *La presse régionale...* p. 139.

<sup>5</sup> Almanach Hachette de 1897.

<sup>6</sup> Numéro du 13 mars 1895.

Baudin insiste beaucoup, comme on le sait, dans ses articles sur les valeurs de l'éducation républicaine comme il le fait au Conseil municipal.

*Le Soir* a été créé en 1867 par Fernand Xau. Il a été le porte-parole de Thiers avant de changer de mains à plusieurs reprises. Paraissant à 18 heures, il est avant tout un journal d'affaires. Depuis 1880, il est la propriété des banquiers Émile et Charles Blanchon qui l'ont mis au service de Freycinet. Mais sa ligne politique reste « incertaine <sup>1</sup> ». En mars 1883, de Marcère en devient le directeur politique jusqu'en juillet 1884. Éphraïm le remplace et le journal est très panamiste. En février 1894, Louis Barthou est le nouveau directeur politique avant de passer dans les mains d'Edmond Blanc en juillet 1895. C'est à ce moment que P. Baudin donne quelques articles, à partir d'octobre jusqu'en janvier 1896. Les autres collaborateurs sont notamment les députés Gonnod, Marcel Habert, Lacombe et le conseiller municipal Louis Lucipia. Il est donc à l'époque franchement à gauche.

Du 20 octobre 1895 à janvier 1896, Baudin donne à peine une dizaine d'articles. Le premier est consacré au budget de Paris et le dernier à l'éducation physique en passant par l'université, la défense de l'initiative privée, la médecine...

La tonalité générale de sa philosophie est déjà bien affirmée : moins d'État routinier, plus d'initiative dans tous les domaines (administratif, commercial, notamment), respect de la propriété privée, éducation républicaine et « ouverte », attention aux questions sociales et de santé...

Baudin passe allègrement d'un journal à l'autre avec le seul souci, semble-t-il, de toucher un maximum de lecteurs et de faire passer ses idées radicales très proches des socialistes à l'époque.

A partir de février 1896, il écrit dans le *Grand Journal*. Quotidien politique et littéraire, il va avoir, lui aussi, une vie éphémère. Il voit le jour le 13 septembre 1895. Mais c'est un faux départ. On revoit le numéro *un* le 24 janvier 1896, et un second numéro le 29 janvier. Puis, à nouveau un numéro *un* le 6 février. Le journal va durer seulement jusqu'au 14 mai 1896, après les élections municipales.

Les ambitions de ses créateurs semblent grandes. Une caractéristique est la « chronique des treize », publiée chaque jour, « consacrée à l'enquête et à la discussion sur l'événement tel que nous l'offrirons la plus immédiate actualité. » Il s'agit, explique le journal, d'un groupe d'écrivains « aux qualités spécialisés, aux facultés et aux goûts nettement distincts, tous connus, la plupart célèbres, réunis par l'élégant dilettantisme d'une expérience neuve autant que par la sympathique communauté de talents. Parmi eux se trouvent des hommes politiques, des sociologues, des savants, des romanciers, des auteurs dramatiques, des philosophes idéalistes, matérialistes, positivistes. » Leur objectif est de « s'opposer à l'action toute puissante des coteries ». Aucun nom n'est dévoilé. D'ailleurs, cette chronique va se révéler décevante. Plus intéressants sont les articles (souvent placés en troisième page) signés de noms connus tels que de Lanessan, Audiffred, Paul Strauss, Henri de Weindel, Tristan Bernard, Eugène Fournière, de Marcère, etc. C'est une équipe politiquement assez diversifiée. Baudin y écrit une demi-douzaine d'articles en février et mars 1896. Il intervient en faveur des pompiers qui, dit-il, en dehors de Paris et de quelques grandes villes qui les rémunèrent, se « dévouent à leurs dépens ». Il suggère que les compagnies d'assurance leur versent une

---

<sup>1</sup> *Histoire générale de la presse française*, tome III, p. 356.

taxe pour leur venir en aide. Autre thème qui a la faveur de Baudin : l'éducation physique à l'école<sup>1</sup>, le statut des maires<sup>2</sup>, la responsabilité civile des ministres<sup>3</sup> et les élections municipales, ce qui était l'objet prioritaire de sa collaboration.

*La France* est le dernier journal d'Émile de Girardin. Il le dirigea de 1874 à sa mort en 1881. Après s'être rallié à l'Empire, Girardin devint un vrai républicain. Il s'était rapproché de Thiers en 1871 et de Gambetta après 1876<sup>4</sup>. En mai 1877, dans le salon de Madame Adam, se noua une alliance entre le *XIXe Siècle*, *la France* et la *République française* contre la tentative de coup d'État. Le journal inclut traditionnellement un article particulier sur le Conseil municipal de Paris intitulé : « L'huissier du préfet » dans lequel on peut puiser des informations sur la vie du Conseil. P. Baudin y écrit pendant le dernier trimestre 1896 et le premier semestre 1897, une douzaine d'articles dont le tiers environ concerne l'école et l'éducation populaire. Les autres sont relatifs aux transports dans Paris, aux enfants assistés, au droit de réunion...

Après les élections municipales de 1896, et plus précisément après son élection, en juin, à la présidence du Conseil municipal, Baudin rejoint pour trois ans, l'équipe prestigieuse de *la Lanterne*. On s'y arrêtera donc plus longuement.

### C.- La Lanterne

C'est en collaborant régulièrement à ce journal radical qu'il va davantage se faire connaître du public et atteindre une nouvelle dimension politique. Chaque lundi, sauf exception, il va y donner un article en première page.

A l'époque, le journal est déjà très connu. Installé rue Richer, il a pour directeur administratif Eugène Mayer, un couliissier à la Bourse, qui l'a créé en avril 1877, « avec le concours des milieux radicaux lyonnais<sup>5</sup> ». *La Lanterne* constitue, à cette date, la première et la seule réussite du journalisme radical. Le nouveau journal devait s'appeler *La Marseillaise*, mais le titre était déjà pris. La collaboration de Rochefort est déterminante pour le succès de cette petite feuille à cinq centimes. A la fin des années 1870, l'équipe des rédacteurs comprend Émile Zola, Catulle Mendès, Léon Cladel, Sigismond Lacroix. Les lecteurs peuvent y trouver jusqu'à trois romans feuilletons en même temps. Fin 1877, le tirage dépasse 50 000 exemplaires.

C'est en 1878 que *La Lanterne* s'était fait connaître avec sa campagne contre la police parisienne. Une série d'articles intitulée *Histoire de la police*, avait valu un succès considérable au journal qui dépassa les cent mille exemplaires à la fin de l'année 1878 pour

<sup>1</sup> Baudin propose des promenades aux environs de Paris pour les écoliers après avoir déclaré que « l'enfant des villes est voué à l'anémie, à l'atrophie musculaire si on ne le tire de son milieu pour le plonger, à certains jours, dans l'air vivifiant des espaces non bâtis ». 8 mars 1896.

<sup>2</sup> Un sénateur s'était inquiété d'une réunion des maires du Midi pour débattre de questions politiques. Baudin les approuve. 15 mars 1896.

<sup>3</sup> Le Conseil d'État venait de donner un avis négatif sur une proposition de loi de M. Bozérien dont le but était de déterminer la responsabilité civile des ministres. La haute assemblée l'a déclarée inconstitutionnelle et n'a retenue que la responsabilité civile liée à la responsabilité criminelle. Baudin propose de faire un « effort pour relever la moralité des hommes qui sont appelés à gérer la République et recommander l'application à la vie publique des lois de l'homme privé ». 22 mars 1896.

<sup>4</sup> *Histoire générale de la presse française*, op. cit., p. 218.

<sup>5</sup> Voir *Histoire générale de la Presse française*, tome III, p. 232 et suiv.

atteindre 160 000 en janvier 1879. L'auteur principal de ces articles, notamment ceux concernant la préfecture de police (P. Baudin allait connaître parfaitement le sujet...), était le futur ministre des Travaux publics, Yves Guyot.

En 1895, le député de la Creuse Émile Cornudet est devenu le directeur politique du journal. Né en 1855, il est le fils d'un législateur de 1791 qui fut plus tard pair de France. Il siège sur les bancs de la gauche radicale mais a souvent voté avec le groupe de l'Union républicaine. C'est un personnage un peu étonnant qui a parfois défrayé la chronique par ses aventures sentimentales. Très riche, il s'est offert *la Lanterne*, alors qu'il n'avait pas encore la quarantaine.

Georges Suarez, le biographe de Briand, a décrit la manière dont Cornudet a pris possession du journal dont les lecteurs commençaient à se lasser. C'est Aristide Briand, alors secrétaire de rédaction, qui était chargé de multiplier les démarches secrètes pour intéresser les bailleurs de fonds. Mais personne ne se bousculait rue Richer. C'est alors que Mayer finit par intéresser « une de ses anciennes victimes » au sort de *La Lanterne*. Lisons Suarez :

« En 1882, *la Lanterne* avait accusé un certain Cornudet, candidat bonapartiste à Aubusson, de corruption et de pression électorales. Cornudet, qui était fort riche, avait fait tenir à Mayer en échange de son silence, une enveloppe bien remplie. Depuis, les deux hommes étaient restés en relation « d'affaires ». Après de multiples pourparlers, Cornudet versa 200 000 francs et devint directeur du journal. Mayer conservait la direction de la publicité<sup>1</sup>. » Selon, Suarez, *La Lanterne* va connaître aussitôt une brève période d'agitation et d'excentricités. Il présente Cornudet comme « un excité au rire strident, aux colères soudaines et inquiétantes ; sous sa brusquerie impétueuse et sa jovialité intermittente, on décelait des trous noirs, de sombres névroses. Le bruit courait dans les salles de rédaction qu'il avait acheté *la Lanterne* pour agacer Rochefort qui n'avait pas respecté le droit de réponse au cours d'une polémique.<sup>2</sup> »

Le nouveau patron amenait avec lui deux journalistes de qualité : Jean Ajalbert, bien connu de Baudin depuis la faculté de droit et Edmond Durranc qui collaboraient à *la Justice* de Clemenceau.

On ne présente pas Aristide Briand qui collabore au journal dès son arrivée à Paris en 1893. Ses appointements sont de 250 francs par mois. Sous le pseudonyme de Volta, il y tient la rubrique sociale. Il va ensuite devenir secrétaire de rédaction, en 1894, comme on vient de le voir, rédacteur en chef, en 1896, et en 1897, enfin directeur. En 1896, en effet, un groupe dominé par la banque Pereire s'est emparé du journal et lui en a confié la direction, en février 1897<sup>3</sup>. Viviani lui aurait facilité la tâche pour faire de *la Lanterne* un organe socialiste comme il le souhaitait.

On peut lire, le 8 février, que « pour l'orientation politique du journal, M. Briand s'inspirera des conseils de collaborateurs du journal dont les lecteurs ont pu apprécier l'expérience politique et l'inaltérable dévouement à la cause de la démocratie. » Le but du journal est de poursuivre « son œuvre de concentration de toutes les forces démocratiques pour le triomphe des réformes politiques et sociales » mais dans « un esprit d'indépendance

<sup>1</sup> G. Suarez, *Briand*, tome I, p. 208.

<sup>2</sup> *Id*, pp. 208-209.

<sup>3</sup> Le 8 février 1897, un avis au lecteur annonce qu'à partir de ce jour Aristide Briand, tout en conservant les fonctions de directeur administratif de la société, devient directeur de *la Lanterne*.

absolue, sans s'inféoder ni aux groupes ni aux personnes ». Une *Tribune libre* permettra aux principaux leaders des partis démocratiques d'exposer « leurs conceptions et leurs programmes ».

L'avis au lecteur se termine ainsi : « En présence de l'importance croissante que prennent chaque jour les questions économiques et sociales, *la Lanterne* se fera également un devoir de suivre de très près le mouvement des groupes syndiqués et corporatifs, aux communications desquels elle se propose de réserver le plus large et le plus sympathique accueil. »

Les principaux éditorialistes de *la Lanterne* à l'époque sont René Goblet, Camille Pelletan, Raphaël Paré, Maurice Allard, Auguste Bourceret, Millerand, Rouanet et Baudin<sup>1</sup>, avec quelques autres dont Alexandre Bérard et ... Jaurès. Socialistes indépendants et radicaux-socialistes vont constituer l'ossature du journal.

C'est le lundi 15 juin 1896 que Pierre Baudin fait paraître son premier *Point de vue*. Il a donc attendu d'être élu président du Conseil municipal pour s'autoriser (ou pour être admis) à écrire dans le journal le plus lu de la presse socialiste. C'est le début d'une collaboration régulière de trois années qui ne sera d'ailleurs interrompue que par l'entrée de l'intéressé au gouvernement Waldeck-Rousseau.

Le rédacteur en chef est à l'époque Adolphe Maujan. C'est aussi une vieille connaissance de Baudin puisque c'est lui qui l'a proposé en janvier 1889 comme candidat contre Boulanger à Paris. Radical – ce qui n'est pas très fréquent dans l'armée – il a été député de la Seine en 1889 (10<sup>e</sup> arrondissement) mais a été battu en 1893 dans la même circonscription<sup>2</sup>. Il a fondé plusieurs journaux qui n'ont pas duré. Il est désormais journaliste à part entière à *La Lanterne*.

Un membre de l'équipe, Alexandre Bérard, est comme P. Baudin originaire de l'Ain. Né en 1859, à Lyon, donc de quatre ans plus âgé que son collègue, fils de député (de Lyon), Bérard est député radical de l'Ain depuis 1893, succédant à Henri Germain qui ne se représentait pas. Avocat et journaliste, puis magistrat, il est conseiller général du canton d'Ambérieu depuis 1886. Il n'a donc pas quitté sa région, au contraire de P. Baudin. Chaque semaine, et parfois plus, il publie une tribune libre. Nous aurons souvent l'occasion de le retrouver dans l'Ain avec Baudin quand celui-ci reviendra dans son département d'origine en 1900, puis quand ils seront ensemble au Sénat et lorsque Bérard deviendra le directeur du *Courrier de l'Ain* quelques années après son ami<sup>3</sup>.

Alexandre Millerand qu'on ne présente pas ici, connaît Baudin depuis son entrée en politique. On l'a vu venir soutenir le jeune candidat au Conseil municipal. Il deviendra le rédacteur en chef du journal en juillet 1898.

Gustave Rouanet est devenu conseiller municipal de Clignancourt en 1890. Puis, il a été élu député de la Seine en 1893, année où Baudin a échoué dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Il est né en 1855 dans l'Hérault et est le fils d'un proscrit du 2 décembre. Disciple et secrétaire de Benoît Malon, il collabore à la *Revue socialiste*, dont il devient le directeur. Il écrit aussi dans

<sup>1</sup> Tous les rédacteurs ne touchent pas les mêmes émoluments : par exemple, début 1898, Baudin a 500 francs par mois, Lefèvre, 300, mais Briand, 700. Quant à Pelletan, il reçoit 100 francs par article. (cf, L. Derfler, *Alexandre Millerand, The socialist years*, p. 124).

<sup>2</sup> Voir le *Dictionnaire des parlementaires français* de Jean Jolly. Sauf exception, nos références biographiques concernant un député ou un sénateur en émanent.

<sup>3</sup> Voir Jean Jolly.

le *Cri du peuple* de Jules Vallès et dans la *Petite République*. Plus tard, il sera quelque temps rédacteur en chef de l'*Humanité*<sup>1</sup>.

Camille Pelletan, né en 1846, est le fils de Jules, grand républicain sous le Second Empire. Il est député radical des Bouches-du-Rhône depuis 1881. Il a fondé *La Justice* avec Clemenceau. D'un tempérament fougueux également, il est « l'opposition incarnée ». Il est souvent vu comme « un journaliste spirituel et pénétrant », mais dans l'exercice du pouvoir, on le verra entre 1902 et 1905, quand il sera ministre de la Marine, cet esprit jacobin ne fera pas merveille, malgré une intelligence exceptionnelle.

Maurice Allard, né à Amboise en 1860 est avocat et journaliste comme Baudin et beaucoup d'autres à cette époque. Mais il est blanquiste et sera député du Var entre 1898 et 1910. Très anticlérical, il sera à partir de 1904, un pilier de l'*Humanité*.

René Goblet n'est plus à présenter. L'ancien président du Conseil (décembre 1886-mai 1887), radical bon teint, est le senior de l'équipe. Il a 68 ans en 1896. On a vu qu'il avait animé un moment la *Petite République* avec Millerand et Lockroy avant qu'elle ne passe aux mains des socialistes.

Raphaël Paré, le moins connu, n'est pas le moins actif parmi les radicaux et donne régulièrement son papier chaque semaine.

Quant à Bourceret, autre membre de l'équipe, il a été battu sous l'étiquette radical-socialiste aux dernières élections municipales à Paris dans le 1<sup>er</sup> arrondissement (quartier de Saint-Germain l'Auxerrois), par le conseiller sortant, le progressiste Gibert.

P. Baudin est donc en bonne compagnie. C'est cependant une compagnie à majorité socialiste, celle qu'on qualifie d'indépendante. Quand Millerand deviendra le rédacteur en chef de *la Lanterne*, il enverra le 2 juillet 1898 à ses « camarades de la *Petite République*, le cordial salut d'un ami lié à eux par tant de souvenirs et d'espairs communs », ajoutant : « Nous allons mener côte à côte le bon combat pour le même idéal contre les mêmes ennemis. Entre eux et nous il n'y aura jamais que la noble émulation de frères d'armes, jaloux de rivaliser d'ardeur et de dévouement pour le service de leur cause. » Mais il ne manquera pas dans le même article, de saluer ses collègues radicaux-socialistes. Il écrira en effet : « Républicains, nous poursuivrons dans toutes les directions et jusqu'à leur terme logique le développement des principes idéalistes dont la Révolution française fut la sublime affirmation. Pour cette tâche, nos amis Camille Pelletan et Pierre Baudin nous continueront leur précieux concours. Représentants au milieu de nous d'un groupe politique voisin, ils attestent par leur présence même, que l'entente des forces démocratiques contre les puissances de réaction n'est pas près de se rompre. »

Il n'y a donc aucune ambiguïté sur le positionnement politique de P. Baudin : il est bien à gauche du parti radical et va collaborer à un journal dont la cible principale est le cléricalisme. Il va prendre l'habitude d'écrire un article chaque lundi. Au début de sa collaboration, à chaque jour, correspond un éditorialiste particulier. Prenons l'exemple de sa première semaine du 15 au 21 juin 1896.

On peut lire le mardi, Alexandre Bérard, le mercredi Raphaël Paré, le jeudi Maurice Allard, le vendredi Bourceret, le samedi Camille Pelletan et le dimanche à nouveau (ce qui est exceptionnel) Alexandre Bérard. D'autres signatures viennent par intervalles s'ajouter aux

<sup>1</sup> *Histoire de la presse...*, op. cit., p. 374.

précédentes : notamment Jaurès, en 1897, le dimanche, Cornudet, le samedi, Rouanet, le vendredi, mais aussi Jules Guesde, André Lefèvre, etc<sup>1</sup>.

Suarez, évoquant Briand, décrit l'atmosphère de la salle de rédaction : « Il était subitement transporté dans une ambiance nouvelle supérieure d'hommes influents, cultivés, familiarisés avec les secrets et le maniement du pouvoir, surgissant dans la salle basse de la rue Richer, tout imprégnés encore du prestige des dernières batailles de la tribune. Chacun débattait à la hâte les petits succès quotidiens qui flattaient sa vanité ou les petites roueries de coulisses qui avaient fait trébucher l'adversaire. Le plus souvent, Jaurès faisait parvenir sa copie par un porteur, Millerand l'expédiait de *la Petite République* par courrier. Viviani l'apportait lui-même dans un fracas de gros mots et d'affectueuses insolences. Quand le hasard groupait dans le bureau du rédacteur en chef ces pièces puissantes de l'échiquier parlementaire, les débats interrompus dans les couloirs de la Chambre reprenaient dans un jaillissement tumultueux de roseries, de potins et de répliques mordantes<sup>2</sup>. »

*La Lanterne*, c'était surtout l'anticléricalisme, thème majeur des radicaux de l'époque. Baudin va y prendre sa part activement. Cette tribune est une aubaine pour le jeune président du Conseil municipal, entouré de talents aussi divers et prestigieux que ces confrères dont certains seront présidents de la République ou du Conseil des ministres. Il va y préparer sa campagne pour les législatives de 1898, longtemps à l'avance. Ses articles seront appréciés par leur fermeté doctrinale et la rigueur de la pensée toujours tendue vers la défense de la République. Il se fait des amis au sein de l'équipe qui ne l'oublieront pas. Le journal, très lu dans les milieux républicains, n'échappera pas à la sagacité de Waldeck-Rousseau. Celui-ci y puisera deux ministres en 1899 : Baudin et Millerand. A. Briand prendra Pierre Baudin dans son cabinet en 1913.

Disons tout de suite que le journaliste déborde les thèmes proprement parisiens, comme on l'a déjà vu pour les autres journaux. Mais, cependant, pour ne pas sortir de notre propos, nous ne verrons, pour l'instant, que le défenseur des Droits de Paris entre le mois de mai 1896 et le mois de septembre 1898, date de sa démission du Conseil. Prenons quelques exemples.

Les rapports qu'il entretient depuis des années avec l'État, comme élu du 12<sup>e</sup> arrondissement, servent de base à son premier article, à la suite d'une réaction négative *du Temps* à un de ses discours prononcés au Conseil municipal. Il annonce la couleur dès l'entrée : « Il n'est point agréable d'être en relation avec l'État. C'est un compère qu'on ne fréquente que par nécessité ». On peut ne pas être surpris de ce premier thème que l'auteur connaît parfaitement par son expérience quotidienne à l'Hôtel de Ville. Il est prudent de commencer par un sujet que l'on maîtrise bien même si on le traite avec une certaine partialité. Il écrit par exemple :

« Il est l'être impersonnel et irresponsable, automate mû par d'inconnus et innombrables ressorts dont la fonction est de ne pas fonctionner. Il est inerte. Il est l'inertie même. Tous les administrateurs connaissent ce colosse insatiable qui n'a de mouvement que pour happer des monceaux d'or qu'on lui livre sans jamais l'apaiser. Il n'y a pas de maire de commune qui n'ait à se plaindre de l'envahissante prétention, qui ne souffre de son avidité et de son

<sup>1</sup> Par exemple, en septembre 1897, la semaine se décompose ainsi : dimanche : Jean Jaurès - lundi : Pierre Baudin - mardi : Maurice Allard - mercredi Alexandre Millerand - jeudi : R. Viviani - vendredi : G. Rouanet - samedi : Camille Pelletan.

<sup>2</sup> Suarez, *op. cit.*, p. 219.

ingérence. C'est cette simple vérité que j'ai voulu énoncer l'autre jour, en parlant de l'État, qui, en toute occasion frappe la ville de Paris d'énormes rançons. Cette irrévérencieuse protestation m'avait paru, en somme, fort modérée. Notez que je me gardais de donner à l'État la figure d'un ministre. Ce n'était ni M. Méline, ni M. Barthou, ni aucun de leurs prédécesseurs. Mon opposition à l'État ne menaçait personne et si vous tenez à mettre sous cette expression abstraite quelqu'un qui ait figure humaine et soit saisissable aux sens, je dirai les bureaux ou les fonctionnaires. Et voilà, je pense, qui ne peut encore blesser personne, attendu que les employés des bureaux sont des gens si nombreux et si sûrs, si bien retranchés dans leur anonymat et leurs *droits acquis*, que rien, ni menaces, ni diatribes, ne les y trouble jamais. »

On a déjà vu que Baudin pouvait être démagogue avec le personnel administratif parisien (électeur en puissance). Mais on verra de temps en temps qu'il n'aime guère, au fond, les fonctionnaires d'une manière générale. Il leur reproche leur sécurité, leur manque d'initiative. C'est l'avocat ou le journaliste qui parle, jamais assuré du lendemain... Deux conceptions de la vie opposées.

Un peu plus loin, il dénonce « l'exploitation des finances communales par le pouvoir central qui, pouvant tout, ne se soucie de mettre dans ses actes, ni équité, ni respect des droits ». Il prend un exemple relatif à l'enseignement. Avant la loi de 1889, le département de la Seine percevait le produit des centimes spéciaux ordonnés pour le service de l'enseignement primaire. La nouvelle loi a modifié les dispositions antérieures et Baudin est mécontent : « L'État touche ces fonds. Il en garde un million. Et aux dépens de qui fait-il ce prélèvement arbitraire ? Aux dépens des instituteurs dont les traitements sont rognés et les règles d'avancement bouleversées<sup>1</sup>. »

Baudin s'en va en guerre également contre le projet d'étatiser la police des communes. Voici encore une mesure de centralisation « qui glace et paralyse les initiatives ». L'indépendance plus grande des communes qui est l'une de ses revendications majeures, et pas simplement pour Paris, apparaît encore une fois battue en brèche. Voici son raisonnement : « Au fond de cette campagne pour l'absorption de la petite police, il y a ce singulier syllogisme : la police d'État, avec ses innombrables agents, gendarmes, inspecteurs, commissaires, etc., est mal faite, elle n'est même pas faite du tout. Créons donc une nouvelle gendarmerie, de nombreux inspecteurs, etc. Quand on aura placé les gardes champêtres dans la main du ministre, vous devinerez ce qui se passera. On chargera les nouvelles brigades de nouvelles fonctions. Il faudra délivrer les gendarmes du peu de besognes dont ils sont chargés. Les auteurs du projet ne cachent pas leur intention de leur confier la mobilisation. Il paraît que les gendarmes sont trop militaires pour s'en bien acquitter. La police politique n'a jamais assez d'auxiliaires. Les braves gens qui gardaient les récoltes vont désormais épier les électeurs. Les maraudeurs auront beau jeu. Mais en buvant au cabaret, en bavardant le long des routes, les paysans renseigneront le ministère. Il aura des oreilles partout<sup>2</sup>. »

Autre exemple où les préfets sont encore mis en cause : l'Assistance publique sous la tutelle de la préfecture de la Seine et que P. Baudin connaît bien. Il y a constaté des entorses nombreuses au règlement. Il accuse les préfets de la Seine et leurs collègues employés au

<sup>1</sup> Article intitulé : « Injustice et uniformité » du 15 juin 1896.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 1<sup>er</sup> novembre 1897.

ministère de l'Intérieur, qui « ont pu obtenir des mesures tout à fait contraires à la bonne tenue des services ».

Selon lui, des influences et des raisons d'ordre purement politique « ont été mises en balance et ont toujours prévalu. Cet état de choses a trop duré. Hésiter à le dénoncer serait s'associer à la mauvaise action qu'on commet en y participant. »

Dans ce même article<sup>1</sup>, il dénonce « les intrigants et les coteries » et déclare que « l'immoralité d'un régime peut très bien être autre part que dans la gestion des finances publiques. Les agents du pouvoir manquent trop souvent de scrupules. Dans l'étrange confusion politique où nous vivons leur existence est si éphémère qu'ils sont incités à se pousser par tous les moyens. Et pour faire triompher les hommes de leur choix, ils manœuvrent sans consulter toujours leur conscience. Ce que je dis des enfants assistés est tout à fait révoltant. Et pour mettre fin à de telles pratiques, j'estime qu'on ne saurait trop les signaler à l'indignation publique. »

Son expérience parisienne a donné à P. Baudin une image des préfets peu rassurante. La suite de sa vie politique va nous montrer qu'il ne va jamais s'en défaire tout à fait. Représentants de l'État, ils ont à ses yeux un vice irrémédiable : être l'exécuteur des hautes œuvres du pouvoir. Pendant le ministère Méline, leurs défauts apparaissent en pleine lumière. Leur action est dirigée très souvent contre les radicaux ou les socialistes. C'est prêter la main à des critiques qui ne demandent, de la part de Baudin, qu'à s'exprimer. Il ne s'en prive pas.

Au début de l'année 1897, un incident protocolaire oppose le préfet des Alpes-Maritimes au maire de Nice. Le préfet a eu la maladresse d'envoyer son chef de cabinet voir le maire parce que celui-ci n'avait pas répondu par lettre s'il entendait se rendre à la réception du représentant de l'État... Vexé, le conseil municipal a exigé du maire qu'il s'abstienne d'assister aux réceptions officielles. Comme l'écrit Baudin : « Aujourd'hui, le jugement public est contre le préfet qui a mis la municipalité dans l'obligation de rester chez elle et qui lui a permis de signaler à la population l'animosité et la raideur inconvenante de son adversaire. » D'une manière plus générale, cet exemple montre bien l'hostilité de principe, souvent justifiée, de Baudin pour le corps préfectoral. Il en donne la raison : « chez certains agents du pouvoir central, une singulière conception de leur rôle à l'égard des élus des communes. » Si le préfet a bien la préséance dans les cérémonies officielles et si les populations veulent bien voir en lui le représentant du gouvernement de la République, l'esprit public a évolué, affirme Baudin qui ajoute : « Le maire est issu du suffrage universel. Ce n'est plus un simple fonctionnaire. Il parle avec autorité au nom de ses concitoyens. Et le préfet ne doit voir en lui que le représentant de la commune légale. L'habit où s'étalent les galons en forme de feuilles de chêne et festonnent en tresse d'argent les différents symboles de l'autorité et de la sagesse, ne doit point traiter le bourgeron ou l'habit noir de Turc à Maure. Et ce n'est point une raison d'être brutal parce qu'on parle au nom de la République<sup>2</sup>. »

Ce que Baudin retient de la foule assemblée à l'occasion du voyage du couple impérial russe est le piétinement des gens dans la boue durant des heures, attendant que l'omnibus ou le tramway les emporte. C'est encore pour lui un méfait du régime de la capitale. « Ce régime

---

<sup>1</sup> Du 15 septembre 1896.

<sup>2</sup> *Id* du 4 janvier 1897.

si pernicieux et si destructeur de la richesse, par la perte de temps qu'il inflige, mériterait à lui tout seul la révolte de la population. Il faut l'en délivrer au plus vite. Il n'y a pas une minute à perdre. Mais quoi qu'on fasse pour y mettre fin, on ne pourra se leurrer et croire que Paris est suffisamment pourvu de moyens de transport. (...) Il faut recourir à un chemin de fer, qu'il soit aérien là où il ne pourrait compromettre ni la beauté de Paris ni la circulation des piétons et des voitures, et souterrain dans sa traversée du centre. Évidemment, ainsi conçu, il aurait toutes nos préférences. Mais à tout prix, il faut donner à Paris un chemin de fer urbain. Pour son travail de tous les jours, aussi bien que pour les grandes manifestations qui se préparent, il faut le délivrer du système barbare, en ancien régime, qu'on lui impose aujourd'hui<sup>1</sup>. »

Symboliquement, nous achèverons la liste de ces quelques exemples de doléances de P. Baudin relatifs au statut de la capitale, par la préfecture de police. C'est la catastrophe du Bazar de la Charité, en 1897, qui nous y conduit. P. Baudin écrit, le 10 mai 1897 : « C'est que la préfecture de police est particulièrement impropre à exercer une fonction préventive. Elle est un organisme de répression par excellence. Elle est faite pour la police proprement dite. Elle assure l'ordre. La loi lui a confié, en outre, le service de la sécurité. Et ce service est double. Il comprend l'hygiène et l'incendie. » Baudin souligne, à juste titre, qu'il s'agit là de domaines bien différents de la surveillance des malfaiteurs. Ils ne devraient pas être dans les mêmes mains. « L'hygiène et l'incendie devraient être deux services préventifs, écrit Baudin. Protéger la santé de la population, c'est assainir les habitations et les rues, prévenir les épidémies, pourvoir aux soins urgents à donner aux blessés, établir de rapides relations avec les hôpitaux et les chantiers, c'est agencer des ambulances. » Baudin rappelle que la préfecture de police a été incapable d'assumer ces fonctions et qu'en conséquence, elle est dépouillée, aujourd'hui d'une partie d'entre elles. En effet, le Conseil municipal a pu, « sans à-coup ni protestation », les faire passer à la préfecture de la Seine avec succès. « Seules, les mesures préventives et défensives contre l'incendie sont encore aux mains de la police » constate Baudin. « Pour quelles raisons ? » se demande-t-il. Il donne la réponse : « Parce que cela a toujours été. Et en France, c'est la meilleure raison pour justifier les routines déplorables, les erreurs et les fautes ».

Le temps va venir bien vite pour P. Baudin où il va avoir besoin des préfets : à peine un an après son départ de l'Hôtel de Ville, il sera ministre. Auparavant, il fera un court circuit par le Palais-Bourbon.

---

<sup>1</sup> 13 octobre 1896.

## Conclusion de la première partie

Défendre les Droits de Paris n'a pas été une partie de plaisir pour les conseillers municipaux des débuts de la Belle Époque. Baudin s'est lancé avec la fougue de la jeunesse dans une bataille perdue d'avance, mais il l'a livrée avec panache. Son passage au Conseil municipal durant trois mandats a été remarqué et remarquable.

Il en a gravi tous les échelons avec un brio qu'on ne peut lui contester. Son talent dans les fonctions de rapporteur général a été reconnu même par ses adversaires. René Acollas écrit : « le budget communal est un modeste, un déshérité, moins majestueux que celui de l'État, il fait peu de bruit, ne s'impose pas. Mais cet humble est base de pyramide. Que la gestion en soit faible, négligée, nous pouvons assister aux plus désastreux résultats. Dans un pays riche, le budget de l'État follement géré se relève en des mains honnêtes, fortes, habiles ; le mal, écrasant parfois, n'est pas constitutif, il est aigu seulement ; mais que les budgets communaux soient livrés à l'anarchie, la source est tarie, le pays est perdu<sup>1</sup> ». Ce n'est pas ce qui est arrivé avec Baudin.

Son courage est indéniable, marqué par des initiatives originales, voire audacieuses, par exemple en matière financière, avec l'augmentation des traitements des employés de la Ville, en 1892, les enquêtes sur la gestion de certains services importants, et sur le plan politique, ses réactions toujours en pointe contre la préfecture de police et même sa ténacité envers le préfet de la Seine. Son heure de gloire reste son discours et d'une manière générale son accueil très réussi des souverains russes en octobre 1896, dont il semble très fier. On a eu maintes fois l'occasion de citer les journaux qui s'accordent, toutes opinions confondues, sur ses compétences, son sérieux, sa puissance de travail et sa cordialité. Celle-ci est d'autant plus à noter qu'elle s'est accompagnée à plusieurs reprises d'une grande fermeté dans l'application des droits que revendique le Conseil municipal. Ces Droits de Paris, P. Baudin les a toujours à l'esprit et ne manque pas une occasion de les proclamer haut et fort dans les circonstances où il l'estime nécessaire même si cela ne fait pas plaisir aux représentants de l'État.

Dans un contexte juridique défavorable aux initiatives hardies, il a obtenu des résultats concrets. Cela signifie que la part de l'homme dans l'administration d'une grande cité est fondamentale. P. Baudin a parfaitement répondu à ce qu'on pouvait attendre d'une forte personnalité dans ses diverses fonctions.

Parallèlement, il s'est appliqué à écrire dans plusieurs journaux afin de développer ses idées politiques et de préparer une éventuelle entrée au Palais-Bourbon. Une tentative réalisée en 1893 dans le XI<sup>e</sup> arrondissement s'était soldée par un échec. Ce sera le seul qu'il connaîtra.

---

<sup>1</sup> R. Acollas, *Finances communales, étude théorique et pratique*, p. 6.

Bref, l'expérience accumulée pendant huit ans à Paris avec des résultats encourageants doit conduire P. Baudin à franchir une nouvelle étape dans sa vie publique.

## Deuxième partie

Le député radical-socialiste  
atypique et conquérant (1898-1908)

Une deuxième phase dans la vie politique de Pierre Baudin commence avec son entrée à la Chambre des députés en 1898 lors des élections générales. Il sera réélu au Palais-Bourbon, quand il quittera son arrondissement parisien pour l'Ain en 1900, lors d'une élection partielle, et poursuivra brillamment la série en 1902 et en 1906. Nous le suivrons dans cette deuxième partie jusqu'à son départ, en janvier 1909, pour le Sénat. Auparavant, il aura été ministre et obtenu plusieurs présidences d'associations ou de sociétés, ce qui prouve le prestige dont il bénéficiait. Ce sera la « belle époque » de Pierre Baudin.

C'est désormais sur la scène nationale que P. Baudin va devoir illustrer ses talents de radical-socialiste. Quelles idées politiques et sociales, voire économiques traduisent cette idéologie en cette année 1898 où il devient député et sera bientôt ministre ? Ses écrits, notamment dans *la Lanterne*, le journal des radicaux, sont là pour nous informer. (Chapitre 1)

A la Chambre des députés, le représentant du XI<sup>e</sup> arrondissement va se montrer très actif et va rapidement s'imposer, comme il l'a fait au Conseil municipal, en spécialiste du budget. L'intérêt de cette phase dans la vie de Baudin est sa confrontation avec l'affaire Dreyfus qui occupe l'essentiel des journaux parisiens. Il est intéressant de voir les réactions de notre jeune député et celle de ses amis radicaux devant le déferlement des passions suscitées par cet épisode extraordinaire de la vie politique française<sup>1</sup>. Pendant cette courte période où il exerce effectivement ses fonctions de député parisien (un an et demi y compris une partie comme ministre<sup>2</sup>), Baudin ne va pas cesser d'écrire mais s'arrêtera de publier dès son entrée dans le cabinet Waldeck-Rousseau, en juin 1899. (Chapitre 2)

La défense de la République est le thème fédérateur de la période qui intéresse l'unique ministre radical-socialiste de Waldeck-Rousseau et le député de Belley élu en juillet 1900, alors qu'il est encore ministre pour deux ans. Baudin va montrer son indépendance d'esprit par rapport à sa famille politique puisque celle-ci n'est guère enthousiasmée, au départ, par le personnage de Waldeck-Rousseau, trop à droite à son goût même s'il est authentiquement républicain. (Chapitre 3)

L'arrivée au pouvoir d'Émile Combes succédant à Waldeck-Rousseau en juin 1902 va semer un certain trouble parmi quelques radicaux, dont Baudin, ne partageant pas la lutte jugée excessive contre les congrégations. En octobre 1904, lors du congrès du parti, notre héros qui ne se prive pas depuis janvier 1903 de critiquer publiquement le gouvernement, sera exclu avec quelques autres du comité national du parti. Nous devons analyser cette phase parfois pénible pour Baudin, notamment dans l'Ain où il doit se battre contre ses collègues parlementaires restés fidèles au combisme. Son radical-socialisme est à l'épreuve. (Chapitre 4)

Après le départ d'Émile Combes, il va rapporter de nombreux dossiers et être élu par ses pairs rapporteur général du budget pour les années 1905 et 1906. C'est l'apogée du député spécialiste des matières financières. Pendant cette période, Pierre Baudin effectue, au Palais-Bourbon, un travail parlementaire considérable : 68 rapports au total répartis par moitié ou

<sup>1</sup> Voir sur cet épisode, parmi tant d'autres ouvrages, le petit livre très suggestif de Madeleine Reberieux, *La République radicale ?*, p. 3 à 41.

<sup>2</sup> A l'époque on peut être parlementaire et ministre en même temps.

presque (36 et 32) entre ces deux années<sup>1</sup>. La plupart sont rédigés au nom de la commission du budget où son rôle est essentiel. Mais le député de l'Ain se dépense également sans compter pour assurer sa réélection dans sa circonscription de Belley, en mai 1906. Il fonde le *Réveil de l'Ain* et en assure la direction pour lutter victorieusement contre les combistes emmenés par Pochon. Nous le suivrons pendant cette période jusqu'à son départ pour le Palais du Luxembourg en janvier 1909. (Chapitre 5)

Parallèlement à son activité au Palais-Bourbon, et en particulier en 1905, 1906 et 1907 (ces deux dernières années sous Clemenceau qu'il n'aime guère), P. Baudin va cumuler les présidences dans le privé et va donc s'éloigner un peu de la Chambre.

Le journaliste prend une vraie dimension nationale et est choisi comme président de l'Association des journalistes sportifs qui se crée en 1905 et comme vice-président des journalistes parisiens en 1907. On sait qu'à trois reprises, il a été amené à diriger un journal<sup>2</sup>. On verra aussi dans ce chapitre le réseau favori de Pierre Baudin, c'est-à-dire celui des lettres et des arts. (Chapitre 6)

Enfin, on va découvrir que ce radical-socialiste est aussi un capitaliste. Il va même être nommé - et ce n'est pas le moins surprenant pour un radical - président de la banque franco-américaine en 1906 et président de la société internationale des écoles Berlitz, en 1907, l'année où il se remarie. (Chapitre 7)

Atypique, d'un côté, conquérant, de l'autre. Tel nous apparaît le député P. Baudin, personnage attachant et bourreau de travail.

---

<sup>1</sup> Rappelons qu'en 1904, l'intéressé n'a produit aucun rapport, mis à part le projet de résolution présenté de concert avec un grand nombre de ses collègues, relatif aux caisses de retraites des associations de presse (séance du 8 mars 1904). On a bien compris que son peu d'enthousiasme pour la politique de la majorité ne l'a guère incité à accomplir un travail forcené pendant cette période au Palais-Bourbon.

<sup>2</sup> *La Volonté*, le *Courrier de l'Ain* et le *Réveil de l'Ain*. Il dirigera bientôt le *Voltaire*.

## Chapitre premier

### Le radical-socialisme de Baudin en 1898

Avant de voir P. Baudin prendre une nouvelle dimension, demandons-nous ce qu'il veut en politique sur un plan général, et tout particulièrement quelle république il souhaite.

Son radical-socialisme doit être précisé, d'autant plus qu'aucune doctrine reconnue - et encore moins officielle - n'existe. La naissance du parti républicain radical et radical-socialiste est pour demain. Nous sommes en 1898. Essayons de voir dans ses écrits, déjà nombreux à cette époque, quelle est son orientation au-delà de la défense des Droits de Paris. Nous puiserons l'essentiel de ses idées dans *la Lanterne*, le journal des radicaux dans lequel P. Baudin a fait régulièrement courir sa plume depuis 1896, sans écarter d'autres articles aussi suggestifs dans d'autres publications, si nécessaire.

Certes, ses interventions au Conseil municipal ne laissent guère de doute sur l'homme politique de gauche, très proche des socialistes, même des blanquistes comme Édouard Vaillant. Auparavant, il nous semble intéressant de voir comment a évolué le radicalisme depuis le programme de Belleville, la référence des radicaux, qui date de 1869, afin de mieux situer la personnalité politique de Pierre Baudin au moment où il entre à la Chambre des députés.

#### A.- L'évolution du radicalisme depuis le programme de Belleville

Comme l'ont souligné abondamment Jacques Kayser, Serge Berstein et Gérard Baal, le radicalisme est, avant 1901, une « nébuleuse ». « Ni à la Chambre, ni au Sénat, avant 1901, le radicalisme n'était organisé. Les groupes restaient ouverts, la double appartenance pratiquée, aucune discipline ne jouait », écrit J. Kayser<sup>1</sup>. S. Berstein ajoute : « C'est ici, en effet, le domaine du flou, du diffus, parfois de l'insaisissable<sup>2</sup>. » Et G. Baal va dans le même sens, ajoutant qu'au « début du siècle, c'est aussi une idéologie, un ensemble de valeurs et de

---

<sup>1</sup> *Les grandes batailles du radicalisme*, Avant-propos, p. 2.

<sup>2</sup> *Histoire du parti radical*, tome I, Introduction, p. 15.

convictions qui imprègnent à des degrés divers, la vision du monde et le comportement politique des hommes qui s'en réclament<sup>1</sup>. »

Dans la lumineuse introduction à sa thèse<sup>2</sup>, Serge Berstein a montré la diversité du radicalisme entre 1870 et 1898, année précisément où Pierre Baudin entre à la Chambre des députés. Après les journées de juin 1848, « la répression qui a suivi la Commune a eu pour effet, en décapitant le mouvement révolutionnaire, de repousser les radicaux à l'extrême-gauche de l'échiquier politique<sup>3</sup>. » Cette situation va durer jusqu'à la résurrection du socialisme aux élections de 1881. Dès avant cette date, il y a des radicaux qui, suivant l'exemple de Gambetta, s'alignent sur des positions plus modérées pour pouvoir gouverner. S. Berstein rappelle qu'Henri Brisson, René Goblet, Léon Bourgeois accèdent « à la présidence du Conseil avec l'appui des modérés, tout en demeurant des chefs respectés du radicalisme<sup>4</sup> ».

En face des « politiques » ou des « opportunistes », ceux qu'on appelle les « intransigeants » mettent en avant la doctrine radicale. Mais existe-t-elle ? S. Berstein répond qu'elle est « floue parce qu'elle n'est nullement le fait d'un théoricien qui l'aurait exprimée une fois pour toutes, mais qu'elle résulte d'apports successifs, qu'elle est susceptible d'évolutions en fonction de la conjoncture politique du moment, que selon leurs tempéraments ou leurs idées, les dirigeants insistent sur un aspect plutôt que sur un autre. Nous sommes donc en présence d'une nébuleuse beaucoup plus que d'une doctrine solidement construite, même si les premières années de la Troisième République conduisent à préciser quelque peu les idées générales énoncées par Ledru-Rollin ou Gambetta<sup>5</sup>. »

Sans vraie doctrine philosophique immuable, les radicaux ont cependant un fonds culturel commun dans lequel on trouve l'héritage de la Révolution y compris celui des Montagnards de 1793. P. Baudin y fera souvent référence. On y ajoute, - et notre héros le premier, - la Révolution de 1848, sans oublier l'opposition au Second Empire dont son oncle est un symbole très fort.

Mais au moment où Pierre Baudin entre en politique, en 1890, la référence reste le programme de Belleville de Gambetta (de 1869) et dont certains points sont devenus caducs. Il s'agit par exemple de l'instruction publique, gratuite et obligatoire ou de la suppression des armées permanentes. En revanche, le socle de la doctrine de la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle chez les radicaux et plus encore chez les radicaux-socialistes est fait d'une triple revendication issue du programme de Gambetta : la révision de la Constitution, par la suppression de la présidence de la République et du Sénat, considérés comme un défi au suffrage universel ; l'anticléricalisme qui s'essouffle juste après le Ralliement mais reprend à l'occasion de l'affaire Dreyfus et le programme économique et social. En suivant Serge Berstein, il faut s'arrêter un peu sur ce dernier programme car il est un sujet de divergences et de conflits entre les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes.

Socialistes et radicaux s'opposent sur la question de la transformation de la société, sur la propriété et sur les monopoles. Les radicaux sont pour un impôt progressif sur le revenu et pour la disparition du salariat. Il ne s'agit pas de collectivisme prôné par les socialistes et repoussé par tous les radicaux même les plus intransigeants comme Clemenceau ou Camille Pelletan. « Le socialisme des radicaux, c'est l'accession de tous à la propriété par la voix coopérative, un socialisme d'inspiration proudhonienne dont Louis Blanc se fait l'inlassable défenseur », écrit S. Berstein<sup>6</sup>. Du principe aux modalités pratiques il y a une distance bien difficile à franchir. C'est donc par des mesures très concrètes apportant des avantages

<sup>1</sup> *Le parti radical de 1901 à 1914*. Introduction, p. II.

<sup>2</sup> Que nous suivons de près pour ce passage.

<sup>3</sup> S. Berstein, *op. cit.*, p. 28.

<sup>4</sup> *Id.*, p. 29.

<sup>5</sup> S. Berstein, *op. cit.*, p. 29.

<sup>6</sup> *Op. cit.*, p. 31.

immédiatement perceptibles que les radicaux vont s'entendre plus aisément : la réduction de la journée de travail, la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants.

Après le passage de Gambetta à l'opportunisme, en 1876, à la Chambre, les radicaux les plus avancés forment le groupe de l'extrême-gauche comprenant Louis Blanc, Naquet, Clemenceau, Floquet. Mais certains d'entre eux se rapprochent des socialistes en 1881. Les autres, dont Floquet, Brisson ou Lockroy, plus modérés, créent le groupe de la gauche-radical. En 1898, l'extrême-gauche devient le groupe radical-socialiste dont le leader est Pelletan. C'est à ce groupe que va appartenir Baudin. Il comprend une centaine de députés et se prétend l'héritier de la Montagne et du programme de Belleville. La gauche-radical change de nom, elle aussi, et se nomme « gauche démocratique » avec à sa tête Dujardin-Beaumetz. Elle réunit 97 députés en 1898.

Au Sénat où la situation est encore moins claire, Émile Combes a fondé la gauche démocratique, en 1891. Mais ce groupe est très flou et comprend des non radicaux tout en étant loin d'englober toute la famille radicale.

A partir des élections de 1876, les radicaux ne cesseront de progresser dans le pays, malgré la crise boulangiste qui modifie sa répartition. On a vu leur ascension au Conseil municipal de Paris. A la Chambre, l'évolution est la même à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et contrairement au Conseil municipal, progressera encore après 1900 pour atteindre son « âge d'or » en 1902.

Enfin, nous avons vu l'identification des radicaux et des autonomistes au Conseil municipal de Paris<sup>1</sup>. Ils obtiennent 35 élus sur 80, en 1884 et en 1887, le sommet est atteint avec 46 élus et la majorité absolue.

L'itinéraire du radical-socialiste qu'est Pierre Baudin va s'insérer à partir des années 1890 dans ce contexte de progression du radicalisme. Nous devons expliquer maintenant le sens de ce parcours et en différencier les orientations dans ce qu'on a appelé la Belle Époque avant de voir comment Baudin se situe dans cette évolution.

A la fin de l'Empire, Gambetta est le véritable leader du radicalisme. On a vu<sup>2</sup> que le procès intenté à ceux qui avaient organisé une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire d'Alphonse Baudin l'avait rendu célèbre en un jour, en 1868. Aux législatives de mai 1869, il est candidat et élu à la fois à Marseille et à Paris. Bien qu'il opte pour Marseille, l'histoire a retenu sa victoire dans l'un des quartiers les plus populaires de la capitale grâce à son programme, intitulé « cahier de mes électeurs », en date du 15 mai 1869<sup>3</sup>. Ce « programme de Belleville », du comité électoral du quartier, donne mandat à Léon Gambetta, « candidat radical » d'affirmer « au nom du suffrage universel, base de toute organisation politique et sociale les principes de la démocratie et de revendiquer énergiquement l'application la plus radicale du suffrage universel » de mesures d'ordre politique concernant les libertés auxquelles aspirent les plus intransigeants des républicains du moment.

Il suffit de rappeler les plus importantes comme l'élection des députés, des maires et des conseillers municipaux, la liberté individuelle « placée sous l'égide des lois », les délits politiques de tout ordre déferés au jury, la liberté de la presse, la liberté d'association « pleine et entière », la suppression du budget des cultes et la séparation des Églises et de l'État, l'instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, la suppression des octrois, la modification du système d'impôts, la nomination de tous les fonctionnaires publics par l'élection, la suppression des armées permanentes, « cause de ruine pour les finances et les affaires de la

<sup>1</sup> N. Nagai, *Les conseillers municipaux de Paris sous la Troisième République*, p. 52.

<sup>2</sup> p. 68.

<sup>3</sup> Voir annexe. Il est présenté par le comité électoral de Belleville et signé du président et du secrétaire.

nation, source de haine entre les peuples », l'abolition des privilèges et monopoles que le programme appelle « primes à l'oisiveté ».

Le texte se termine par l'exigence de réformes économiques « qui touchent au problème social dont la solution, quoique subordonnée à la transformation politique, doit être constamment étudiée et recherchée au nom du principe de justice et d'égalité sociale. »

Gérard Baal fait remarquer que le mot république ne figure pas dans le programme de Belleville. Mais dit-il, « c'est bien elle que désigne l'expression de démocratie radicale<sup>1</sup> ». On note aussi la faiblesse des mesures d'ordre social. Dans ce texte « mythique », un certain nombre de propositions jugées utopiques par les radicaux des premières années de la III<sup>e</sup> République seront vite oubliées : l'élection des fonctionnaires et surtout après la guerre de 1870, la suppression des armées permanentes. En revanche, très vite, on va considérer que « l'application radicale du suffrage universel » est incompatible avec l'existence du Sénat et du président de la République puisqu'ils sont issus d'un suffrage indirect.

Après la défaite et la liquidation de la guerre (qu'ils voulaient poursuivre avec Gambetta), les radicaux, bien que non encore rassemblés dans un parti, sont en avant dans les luttes pour la fondation de la République. Ils constituent l'extrême gauche du parti républicain. Cependant, tel Clemenceau, ils n'ont pas approuvé la Commune, bien qu'en ayant compris la réaction républicaine et patriotique et tenté d'intervenir en médiateurs. Ils seront les premiers, plus tard, à demander l'amnistie des communards.

La lutte de Clemenceau contre Ferry et la chute de celui-ci en 1885, marquent le symbole de l'opposition entre radicalisme et opportunisme. Les républicains que sont les opportunistes ne renient pas « formellement<sup>2</sup> » le programme de Belleville mais souhaitent « limiter avec soin le champ des réformes pour le parcourir plus sûrement.<sup>3</sup> » Pour Clemenceau, les opportunistes ont une politique « d'ajournement systématique ».

Mais après les élections de 1881, les députés radicaux se divisent en « radicaux de gouvernement » comme Floquet ou Brisson qui ne veulent pas rompre avec Gambetta (on les appelle aussi le groupe ouvert) et les plus intransigeants qui constitue le groupe fermé. Brisson deviendra président de la Chambre avant d'être président du Conseil entre avril et décembre 1885.

A cette date, que réclament encore les radicaux ? D'abord, la révision de la Constitution jugée « monarchique » et la suppression du Sénat et de la présidence de la République. Ils veulent une assemblée unique dont les ministres seraient issus. Les opportunistes, au contraire, souhaitent conserver le Sénat dont le rôle modérateur leur convient. Les ruraux conservateurs y sont majoritaires.

On a vu longuement, en suivant P. Baudin, que les radicaux sont partisans de la décentralisation, à commencer par l'autonomie communale et tout particulièrement à Paris. Ils voudraient aussi que les conseils généraux aient davantage de pouvoirs.

L'œuvre scolaire de Jules Ferry ne peut être contestée mais certains radicaux font de la surenchère. Le débat essentiel devient désormais celui de la séparation des Églises et de l'État. Il suscite les plus vives polémiques. Dans l'immédiat, et probablement à plus long

<sup>1</sup> G. Baal, *Histoire du Radicalisme*, p. 9, que l'on suit de près pour une partie de ce chapitre avec J. T. Nordmann, *Histoire des radicaux*, 1820-1973.

<sup>2</sup> Baal, *op. cit.*, p. 13.

<sup>3</sup> Jules Ferry, cité par Baal, *op. cit.*, p. 13.

terme, les opportunistes ont renoncé à cette disposition du programme de Belleville pendant que les radicaux s'insurgent de voir l'État républicain salarier le clergé royaliste. Régulièrement, ceux-ci votent la dénonciation du Concordat et la suppression du budget des cultes.

Un certain nombre de résolutions du programme de 1869 n'ont donc pas encore trouvé leur aboutissement quand les élections de 1885 amènent les radicaux à entrer dans des gouvernements de concentration républicaine où ils pourront peut-être peser sur les décisions. Or, on constate rapidement que la cohabitation entre les radicaux et les opportunistes est assez fragile et conduit à l'instabilité ministérielle (sept ministères entre 1885 et 1890). Boulanger est un produit de cette instabilité et forme son état-major avec nombre de radicaux ! Mais la majorité des hommes de gauche ne suit pas le général et Clemenceau, qui a été son mentor au début, le désavoue en animant la Société des Droits de l'Homme et du citoyen avec un socialiste et un gambettiste.

Comme l'écrit G. Baal, « les chefs radicaux finissent par comprendre que la république conventionnelle de leurs rêves a peu de rapports avec le régime césarien dont est porteuse la vague boulangiste<sup>1</sup> ».

Aux élections de 1889, le radicalisme est en baisse. Une partie de sa clientèle des villes est allée rejoindre Boulanger avant de se diriger vers les socialistes. Il y a donc une mutation de l'électorat radical au profit des campagnes et surtout du sud-ouest<sup>2</sup>. Mais les réformes attendues n'ont pu être réalisées dans la dernière législature. En particulier, pour lutter contre Boulanger, les radicaux ont dû convenir que la Constitution de 1875 était acceptable. Certains d'entre eux réclament encore sa révision mais avec moins de force.

En 1893, les élections leur ont apporté environ 130 élus toujours divisés en un groupe avancé qui, en 1895 va désormais s'appeler « radical-socialiste » et un groupe modéré, la gauche progressiste ou la gauche démocratique<sup>3</sup>. Mais le plus important peut-être est la majorité progressiste (c'est le nouveau nom des opportunistes à partir de 1896) à ces dernières élections. Les années précédentes, entre 1889 et 1893, les gouvernements de concentration républicaine ont permis à des radicaux modérés de participer au gouvernement, ainsi Bourgeois, Lockroy, Peytral ou Sarrien. Le radicalisme pâtit ainsi d'une image un peu brouillée. Les radicaux les plus à gauche vivent de mauvais moments y compris Clemenceau battu en 1893, éclaboussé par le scandale de Panama. Les modérés, inquiets de la montée du socialisme, accueillent volontiers le Ralliement. Le ministère Méline constitué d'une coalition de la droite catholique et des progressistes va servir de cible aux radicaux dont l'anticléricalisme est désormais la priorité. « Le refus de *l'esprit nouveau*<sup>4</sup> est, pour les radicaux une planche de salut<sup>5</sup> ». Pour eux, le ralliement des catholiques est une ruse des ennemis de la République. Pour beaucoup de radicaux, c'est une forme nouvelle de la « réaction ». Il faut lutter sans cesse contre elle. Sur ce terrain, vont se rencontrer les deux tendances du radicalisme. G. Baal rappelle que Combes a été converti par le refus du Ralliement.

<sup>1</sup> G. Baal, *op. cit.*, p. 19.

<sup>2</sup> La *Dépêche de Toulouse* devient le grand journal radical de la région.

<sup>3</sup> En 1902, après la constitution du parti, ce sera la gauche radicale.

<sup>4</sup> Le mot est de Spuller.

<sup>5</sup> G. Baal, *op. cit.*, p. 21.

En 1894, une première tentative de regroupement du courant radical a lieu par la constitution d'une Association pour les réformes républicaines et d'un Comité central d'action républicaine qui fusionnent en novembre 1895 pour former le Comité d'action pour les réformes républicaines. Les leaders du radicalisme comme Bourgeois, Lockroy, Brisson et Floquet, ont donné leur accord. Cette initiative est contemporaine du premier ministère radical homogène, celui de Léon Bourgeois, entre le 1<sup>er</sup> novembre 1895 et le 23 avril 1896. Cette expérience courte laisse, toutefois, le temps à Paul Doumer de déposer un projet d'impôt sur le revenu provoquant les réactions hostiles de ceux qui redoutent une inquisition fiscale. Le Sénat vote un ordre du jour d'opposition à l'impôt mais le ministère a la confiance de la Chambre et reste en place. Les sénateurs ne s'avouent pas vaincus et en partant en vacances avant de voter les crédits de l'expédition de Madagascar, obligent Bourgeois à démissionner, le 23 avril. La suppression de Sénat, dont on ne parlait plus guère dans les rangs des radicaux, revient ainsi à l'ordre du jour. Ils n'acceptent pas, en effet, qu'il se permette désormais de renverser les ministères. Bourgeois publiera la même année son livre *Solidarité* dans lequel il se fait le champion de la philosophie sociale du radicalisme.

Le modéré Méline qui gouverne avec l'appui des ralliés, d'avril 1896 à juin 1898, est l'objet des attaques incessantes des radicaux, au premier rang desquels figure P. Baudin, dans *la Lanterne*. Le programme radical des élections de 1898 sortira directement de cette campagne exercée contre la coalition des progressistes et des catholiques.

Quant à l'affaire Dreyfus, elle ne prend son ampleur qu'en 1898. Au début, compte tenu des sources d'information disponibles, les radicaux, comme les autres, se laissent aller à un anti-dreyfusisme passif. Il suffit de lire Millerand et Pelletan dans *la Lanterne*. Baudin est plus prudent et raisonne en juriste. L'intervention de Zola du 13 janvier 1898, laisse assez froids les radicaux, dont certains, pourtant, s'étonnent de l'acquittement d'Esterhazy, quelques jours auparavant.

On en est là, quand Baudin se prépare à faire acte de candidature pour les législatives de 1898. La République selon son goût ne semble guère différer de celle des radicaux intransigeants si l'on s'en tient à ce qu'il a montré au Conseil municipal et surtout à ce qu'il a écrit depuis huit ans dans les journaux. Il est bon d'y voir plus clair en relisant surtout ses articles du journal radical le plus lu à l'époque : *la Lanterne*.

## B.- Le radicalisme de P. Baudin à travers ses publications avant son entrée au Parlement

### 1.- Au début, P. Baudin ne semble pas s'opposer à un socialisme « à la Française »

Au début de sa carrière politique, Baudin publie dans *la Cité* un article très suggestif sur la manière dont il voyait alors le socialisme. Le 13 février 1891, il écrit : « Le socialisme est là. On sait qu'il n'a pas toujours l'humeur parlementaire et que, d'un coup de poing, il peut à son heure, bousculer le tapis vert des diplomates (...) et imposer le fonctionnement hâtif et inédité (sic) d'un système. (...) »

La lutte va commencer entre les deux principes : l'individualisme et le socialisme. (...) Il n'y aura plus de méprises possibles. Il faudra être pour ou contre l'intervention de la société dans le fonctionnement de l'organisme social pour la protection de l'individu.

Par socialisme, sans doute, nous ne voulons pas entendre un système nouveau apporté et monté de toutes pièces pour remplacer l'ancien. Mais les problèmes qui agitent le monde civilisé trouveront leur solution graduellement et progressivement par l'application expérimentale et sagace de la méthode socialiste.

Cette méthode comme toutes celles qui peuvent servir à gouverner ou diriger les choses humaines, doit premièrement s'inspirer du caractère, des tendances, des qualités ou des travers de la nation.

Il y a un socialisme allemand – il doit y avoir un socialisme français<sup>1</sup>. »

Baudin est à cette époque frais émoulu en politique. Son voisinage avec les socialistes du Conseil municipal l'a sans doute porté à ne pas rejeter systématiquement la doctrine socialiste. Il pense, au contraire, que modelée à l'esprit français, elle pourrait être acceptable. Il poursuit cette idée en 1893, en préfaçant l'ouvrage de Camille Martinet, *Le socialisme au Danemark*. Il écrit : « A cette heure, le socialisme a des caractères propres suivant les nations où il progresse. L'égalité des hommes ne veut pas dire l'unification des races. » Et un peu plus loin : « Nous, socialistes français, nous commettrions une lourde faute si nous dédaignons notre passé révolutionnaire. »

Baudin s'inscrit donc bien dans la grande tradition des radicaux qui ont toujours pris comme référence l'héritage de la Révolution de 1789. Il se dit socialiste en 1893 au moment où les élections législatives de cette même année vont conduire à une alliance entre radicaux et socialistes. Mais il est bien radical-socialiste comme il l'est toujours en 1898.

D'autres éléments attesteront cette dénomination en parcourant la *Lanterne* et les autres journaux.

Commencés en juin 1896, aussitôt après son élection à la présidence du Conseil municipal, ses premiers articles concernent le cabinet Méline, celui-ci étant en place depuis à peine deux mois. C'est l'occasion pour lui de critiquer en particulier les ralliés et leur entente avec les progressistes.

## 2.- Contre Méline et les ralliés, l'anticléricisme de Baudin

Baudin vise le ministère Méline, la proie des radicaux et des socialistes. Il a le tort supplémentaire, à leurs yeux, de succéder au premier ministre radical de la Troisième République, celui de Léon Bourgeois mais qui n'a duré que cinq mois.

Méline, un républicain opportuniste, ferryste, maintenant progressiste, a été choisi par le président F. Faure parce qu'il s'oppose à l'impôt sur le revenu proposé par Léon Bourgeois et repoussé par le Sénat. Or, cet impôt constitue l'un des chevaux de bataille des radicaux. Mais ceux-ci, d'une manière générale, reprochent au président du Conseil son alliance avec les conservateurs. Les socialistes l'appellent Méline-pain cher et son entente tacite avec « la réaction » lui attire une vive animosité des radicaux les plus actifs dont fait partie Baudin. Mais, en revanche, il est assuré, « grâce à l'appui d'une partie de la droite, d'une majorité suffisante, activement soutenu par les grandes associations patronales, très bien vu du monde agricole » comme le souligne J. Chastenet<sup>2</sup>. L'historien note que s'il est sans arrêt « en butte

<sup>1</sup> Article intitulé « Le remaniement des partis » de *la Cité* du 13 février 1891.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, tome III, p. 95.

aux assauts de toutes les gauches, depuis les radicaux modérés jusqu'aux socialistes marxistes », cette ardeur de ces ennemis contribue à maintenir la cohésion des gouvernementaux. Cela va lui permettre, à l'époque, de battre le record de durée d'un cabinet et aussi, ce qui est exceptionnel sous la troisième République, de permettre au régime parlementaire de fonctionner de manière régulière, c'est-à-dire, avec une opposition et une majorité également unies.

Pierre Baudin ne ménage donc pas Méline. Par exemple, à l'occasion d'un incident entre le maire et le préfet, il écrit : « Si Marseille est ruinée, c'est que la France l'a bien voulu, puisque la France, c'est M. Méline<sup>1</sup>. »

Baudin dénonce l'alliance des modérés et des cléricaux et plus généralement des conservateurs<sup>2</sup>. Il épilogue sur une politique « qui laisse le clergé de tous ordres, développer en toute sécurité sa propagande et organiser son action ». Il regrette, que par crainte du collectivisme, certains républicains votent pour Méline.

Il constate que pendant que l'État rogne sur des dépenses de l'enseignement public, « les congréganistes se déploient. Ils ont toujours plus d'argent et l'entrée dans la République de tout ce monde romain coïncide avec un redoublement d'activités et une reprise de prospérité dans tous les établissements religieux d'instruction à tous les degrés. »

Plus généralement, il fustige « l'aristocratie gouvernementale<sup>3</sup> » qui gouverne selon lui, avec le seul souci de résister aux revendications d'ordre social. Il dénonce les groupements économiques formés souvent de patrons de l'industrie qui appuient la politique de Méline. Les opposants au pouvoir actuel, dit Baudin, « doivent impérativement se rassembler. »

Il est choqué de voir la même Chambre élue en 1893, soutenir le cabinet Bourgeois (radical) et ensuite le cabinet Méline (modéré). « En Angleterre, écrit-il, on évite un tel scandale en dissolvant la Chambre aussitôt après la formation d'un nouveau ministère<sup>4</sup>. »

Il profite du 14 juillet 1897 passé à la campagne pour évoquer les paysans et la République, face au clergé. « Aujourd'hui, l'Église entonne des prières pour la République. Pourtant, elle n'est pas plus secourable aux pauvres. L'homme qui y prêchait alors est le même que celui qui y prêche aujourd'hui. Le châtelain n'est pas moins hautain et malveillant. Son parc est fermé à tous. » Baudin constate que rien « n'ébranle la confiance des braves gens qui croient la République faite pour les émanciper et les délivrer des souvenirs féodaux. Ils ne confondent pas leur 14 juillet avec celui du châtelain qui est le même que celui du curé<sup>5</sup>. »

Aux anciens royalistes qui, en Vendée, acclament le président F. Faure, en avril 1897, il rappelle : « Royalistes ou Républicains, MM. De Lareinty, Baudry d'Asson et autres restent nos adversaires. Nous combattions en eux la monarchie et ses conséquences, ses conséquences surtout. La République, dont ils deviennent les appuis, nous devient par cela même plus suspecte. Aujourd'hui comme hier, le même abîme nous sépare<sup>6</sup>. »

Il prend prétexte d'un congrès tenu en septembre 1896 à Moulins et réunissant des prêtres et des laïques pour évoquer les catholiques ralliés. Il s'agit de l'Union des œuvres ouvrières. Il écrit : « Ce titre porte bien le cachet des pieuses propagandes et il n'est besoin

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 6 juillet 1896.

<sup>2</sup> Par exemple, dans *La Lanterne* du 17 novembre 1896.

<sup>3</sup> Titre de son article dans *La Lanterne* du 3 août 1896.

<sup>4</sup> *La Lanterne* du 7 juin 1897.

<sup>5</sup> *Id* du 19 juillet 1897.

<sup>6</sup> *La Lanterne* du 26 avril 1897.

d'aucun commentaire pour reconnaître là une de ces innombrables organisations, œuvres des prêtres, instruments admirables faits à leurs mains. C'est dans ces cercles dits ouvriers que se forme la jeunesse catholique et bourgeoise. Il est de bon ton d'y avoir quelques noms à particules qui relient le présent au passé. Mais l'essentiel n'est point tant d'y associer le trône et l'autel que d'y former une caisse puissante et un collège d'apôtres, l'un et l'autre destinés à l'action religieuse et politique et à préparer les élections. » (...) « Le parti des ralliés a reconnu sa moitié dans le parti modéré. A eux deux, ils ne sont qu'un tout. Qu'importe qu'ils aient deux origines, ils sont définitivement unis. L'un vient de l'Église, l'autre de la conservation sociale. » (...) « Les convertis n'ont ni notre estime, ni notre indulgence. Et si des républicains les accueillent dans leurs rangs, nous préférons nous éloigner de cette troupe tout entière, que d'essayer d'y démêler les républicains d'hier et ceux d'aujourd'hui. Ce triage n'a plus d'intérêt. Pourquoi le tenter<sup>1</sup> ? »

Lorsqu'il évoque les suites de la politique de ralliement<sup>2</sup> de Léon XIII, Baudin estime qu'il s'agit d'une tactique du pape qui est loin d'être innocente. Il s'agit pour les catholiques « d'être républicains pour peser par leur nombre sur la direction du gouvernement ».

Il ajoute : « La République est l'instrument de la raison dans sa lutte contre toutes les servitudes. Si donc l'Église, conservatrice de tous les jougs qui s'appesantissent sur le bétail humain, se rapproche de la République, ce n'est pas que l'Église devienne républicaine, c'est que la République se fait catholique<sup>3</sup>. »

### 3.- Baudin pour la suppression du Sénat

La suppression du Sénat est toujours à l'ordre du jour. Baudin y tient. « C'est pour nous, écrit-il, le seul moyen de faire prévaloir les volontés du suffrage universel dans les conseils du pouvoir. Cette innovation est déjà fort ancienne. Et c'est une réforme pour laquelle nous avons engagé déjà bien des batailles. Cela n'empêche pas nos adversaires de prétendre que nous ne sommes ni plus ni moins que le boulangisme subsistant<sup>4</sup>. » A Charles Dupuy, l'ancien et le futur président du Conseil, qui s'oppose à la révision car, selon lui, la Constitution permet toutes les réformes pratiques, Baudin réplique que précisément, des projets « pratiques » ont été perdus dans les oubliettes du Sénat. Il cite la réforme proposée de la responsabilité des accidents du travail.

Aux élections du 3 janvier 1897, le Sénat compte une quinzaine de radicaux supplémentaires. Baudin intitule son article de *la Lanterne* : « Utile indication<sup>5</sup> ». Il espère que les modérés comprendront le message donné par les électeurs. En tout cas, il constate avec joie que le Sénat n'est plus la dernière forteresse des réactions et des oppositions au suffrage universel. Mais sa satisfaction ne dure pas car, un mois après, il écrit : « Le Sénat a failli faire une loi – j'ajouterai même, une loi utile et démocratique. Il en avait adopté les premiers articles. C'était inquiétant. Mais il paraît qu'il attendait d'en arriver à un certain article pour faire tout crouler. » Il s'agit du projet de loi sur la santé publique. Il vise à assainir

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 28 septembre 1896.

<sup>2</sup> Après l'encyclique de 1892, *Au milieu des sollicitudes*.

<sup>3</sup> *La Lanterne* du 14 juin 1897.

<sup>4</sup> *La Lanterne* du 21 septembre 1896.

<sup>5</sup> Du 11 janvier 1897.

les habitations et à supprimer les causes des infections. Adopté à la Chambre en 1893, il est depuis au Sénat. Or, le texte prévoit l'exécution d'office des travaux prescrits et l'expropriation. Il a soulevé l'opposition de la droite qui ne tolère pas que « la propriété soit aux pieds des hygiénistes ». M. Brouardel, le défenseur du projet, à bout d'arguments, « a demandé que le Sénat, écrit Baudin, ayant organisé un service sanitaire pour le bétail, ne refusât pas d'en faire autant pour les hommes. On a beaucoup ri de cette boutade<sup>1</sup>. »

Le problème lancinant de la suppression des octrois<sup>2</sup> donne l'occasion à P. Baudin de critiquer encore le Sénat qui, en mars 1897, met à son ordre du jour le projet adopté par la Chambre le 4 mai 1893...

#### 4.- Le Conseil général, instance politique pour P. Baudin

L'extension des pouvoirs des conseils généraux figurait dans le programme de Belleville. Il est intéressant d'entendre P. Baudin parler de la province et en particulier des conseils généraux dont il affirme haut et fort que ce sont des assemblées politiques et dont il fera partie à partir de 1902 jusqu'à sa mort. Pour commencer, il regrette que de « l'ensemble de leurs travaux, on ne peut distinguer l'exercice d'un pouvoir politique ».

Il ajoute que le candidat qui se présente à une élection départementale « commence par déclarer qu'il ne connaît rien à la politique et qu'il l'écartera résolument de ses préoccupations. Cette négation de conviction n'a jamais trompé personne. » Il constate que les conseillers généraux sont, en effet, élus avec un programme politique, et « il en est ainsi même quand la Constitution ne les ferait plus électeurs de droit du Sénat, et même quand elle ne leur reconnaîtrait pas ce pouvoir éventuel et vraiment illusoire de suppléer le législatif. Ce sont là des évidences. Et pourtant comment se peut-il qu'elles soient encore contestées ? » Baudin a des exemples à donner.

« Au cours de quelques incidents récents, on a vu des préfets se lever et faire des réserves concernant des discours et des vœux contraires au gouvernement. Quand M. Pochon, dans l'Ain, ou M. Sarrien, dans la Saône-et-Loire, critique la politique du ministère Méline, on voit le préfet se lever et déclarer qu'il fait des réserves. (...) Le *Temps* s'apitoyait même sur le cas de ce pauvre M. Sarrien qui, ancien ministre de l'Intérieur, s'est mis dans le mauvais cas d'être corrigé par son ancien subordonné. »

« Quand M. Pochon<sup>3</sup> dit en 1897 que le ministère Méline lui déplait *pour ses tendances réactrices de plus en plus accentuées*, le préfet de l'Ain fait des réserves<sup>4</sup>. »

#### 5.- Son intérêt pour les questions sociales

P. Baudin se montre toujours très attentif aux conditions de travail des ouvriers. On l'a vu à Paris. C'est une préoccupation première des radicaux-socialistes. Dès son deuxième papier, il l'aborde en évoquant ce que demande depuis longtemps la Ville de Paris : l'autorisation d'insérer dans le cahier des charges des adjudications, une clause spéciale réglementant par un salaire minimal le travail des ouvriers employés par leurs entrepreneurs.

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 15 février 1897.

<sup>2</sup> Qui fait partie du programme de Belleville.

<sup>3</sup> Député et président du Conseil général de l'Ain et comme on le verra plus loin, adversaire de Baudin.

<sup>4</sup> *La Lanterne* du 3 mai 1897.

Le Conseil d'État le lui a toujours refusé au nom du principe de la liberté du travail. Baudin conteste cette jurisprudence qui favorise les entrepreneurs peu soucieux du salaire des ouvriers et qui remportent les adjudications car leurs frais généraux sont plus faibles<sup>1</sup>

Un an et demi plus tard, le 13 décembre 1897, il revient sur ce sujet à l'occasion de l'émission d'un vœu très important du Conseil supérieur du Travail consistant, précisément, à proposer d'introduire dans les décrets et ordonnances concernant les adjudications publiques ces fameuses clauses relatives aux conditions de travail. C'était aller à l'encontre de l'arrêt du Conseil d'État. Or, celui-ci autorise ces clauses quand il s'agit d'un marché de gré à gré ou une régie. Baudin espère que l'avis du Conseil supérieur du Travail aura une influence décisive « sur les esprits pour qui l'idée de la concurrence des salaires est une vieille erreur bonne à remiser avec les vieilles lunes dans le magasin des décors de l'orthodoxie économiste ».

A propos de la parution d'un livre sur *La responsabilité des accidents*<sup>2</sup>, il dénonce la lenteur, voire l'impossibilité du Parlement à légiférer en matière sociale. Il écrit : « Sur quel article du programme républicain la majorité va-t-elle maintenant porter sa maladroite et malfaisante intention ? » Il rappelle l'histoire récente du droit des accidents du travail : « ... dès 1883, M. Félix Faure faisait devant la Chambre le tableau des misères de l'ouvrier victime, obligé de prouver devant les tribunaux que l'accident est arrivé par la faute du patron ou de l'une des personnes dont il répond. Mais il n'est pas besoin de remonter si haut pour juger le résultat des travaux législatifs. Il suffira de rappeler que c'est le 10 juillet 1888 que fut voté par la Chambre le premier projet de loi modifiant le droit actuel. Depuis ce temps, il est au Sénat. Là, il a eu les honneurs du grand jeu des grands débats avec renvoi à la commission, démission de la commission et du rapporteur, et autre marc de café, exécuté par tous les grands avocats qu'on voit ordinairement plaider au Palais pour les grandes industries contre les ouvriers victimes d'accident. » Baudin note qu'un texte nouveau vient de sortir en mai 1896. Mais il est peu optimiste : « Il retournera à la Chambre qui, sans nul doute, l'amendera. Et aux quinze années que nous avons déjà comptées, vont venir s'en ajouter d'autres et ainsi à l'infini<sup>3</sup> ».

En mars 1897, Baudin évoque un autre cas d'enlisement d'une loi sociale dans les boursiers du Parlement : le projet de loi sur les bureaux de placement des ouvriers, en cours depuis quatre ans. « Pourquoi tout ce temps ? C'est simple : on nomme une commission qui nomme un rapporteur. Celui-ci fait une enquête sur les bureaux de placement puis rédige un rapport. Il est discuté devant la commission. Puis c'est l'attente. » Or, Baudin estime que « la suppression des bureaux de placement est la première protection » que réclament les ouvriers<sup>4</sup>.

Il ne manque pas une occasion de présenter les initiatives privées dans le domaine social. Ainsi, il vante les mérites d'un groupe de jeunes gens appelé « union démocratique pour l'éducation nationale » qui organise des conférences dans les hôpitaux. « Pour les

<sup>1</sup> *Id* du 22 juin 1896. Dès qu'il sera député, Baudin proposera une loi sur ce sujet qui lui tient beaucoup à cœur et qui aura un destin curieux comme on le verra dans le chapitre suivant.

<sup>2</sup> Signé par M. Tarbouriech, professeur à l'École libre des Sciences sociales.

<sup>3</sup> *La Lanterne* du 13 juillet 1896. La loi en gestation sera promulguée le 10 avril 1898.

<sup>4</sup> *La Lanterne* du 15 mars 1897. Baudin reviendra sur le sujet, en novembre 1898, dans la *Lanterne*, alors qu'il est député, à l'occasion du dépôt du projet de loi de son collègue Coutant sur la suppression des bureaux de placement. Le projet n'aboutira qu'en 1904... C'est la loi du 14 mars 1904.

pauvres malade, écrit-il, brusquement enlevés à l'action et à l'agitation de la ville, une parole autre que celle du médecin ou de l'infirmier, c'est comme un coup de lumière et d'air frais dans une salle hantée d'ombres et de mauvais rêves<sup>1</sup> ».

A propos de plusieurs patrons qui ont remercié leurs employés réservistes, Baudin explose : « Un ouvrier ou un employé reçoit tout à coup un ordre de mobilisation. Il se présente à son patron qui lui dit avec douceur : « Ah ! mon ami, que me dites-vous là ? Me voici obligé de vous remplacer tout de suite. Les affaires sont les affaires. Cependant, à tous risques, passez donc par ici quand vous aurez fini vos 28 jours. Il se peut qu'à ce moment-là, j'aie une place à vous offrir. » Et en effet, c'est l'éventualité la plus rassurante dont doive se satisfaire le pauvre diable. (...) »

Quelle sanction s'offre à l'esprit d'équité pour réprimer de tels actes ? demande Baudin. Le réserviste, tous les comptes rendus des grandes manœuvres attestent son endurance et sa valeur, sa haute notion du devoir et son patriotisme sont à toute épreuve. « Le patron qui lui garde sa place n'a pas le rôle le plus ingrat ni le plus onéreux. (...) Ce n'est pas le peuple qui mesurerait son dévouement aux avantages qu'elle lui assure. Il ne songe point à faire économie de ses efforts et de son sang quant il s'agit de payer son tribut à la France. Il faut pourtant rappeler à ce patron à qui fait si totalement défaut la notion de la solidarité humaine que, si une guerre éclatait demain, ces hommes malheureux défendrait sa fortune. (...). Il est temps que la loi fasse, par de dures contraintes, comprendre à de tels gens leur devoir<sup>2</sup>. »

Autre préoccupation de Baudin : la gestion de l'Assistance publique qui « laisse trop souvent mourir de faim les malheureux. » Il ne supporte pas que son administration fasse des économies sur les « deniers des malheureux ». Il faut parer à l'insuffisance numérique des enquêteurs et distributeurs bénévoles. L'argent manque. Alors Baudin propose de s'inspirer de l'Allemagne qui a créé l'obligation d'assistance. « Quand nous déciderons-nous à introduire chez nous des réformes dont aucune ne paraît fondamentale et bien nécessaire mais dont l'ensemble forme une législation supérieure en civilisation<sup>3</sup> ? »

La fibre sociale de P. Baudin est très sensible à la pauvreté. « Il y a dans l'humilité des misérables, les jours de fête, une sorte de repliement sur soi, une pudeur intime qui impose le respect et interdit la déclamation. C'est moins de la révolte qu'on éprouve qu'une poignante tristesse. On ne réfléchit plus sur ces choses avec son cerveau mais avec son cœur<sup>4</sup>. » Baudin se réjouit de la création récente de la Société de la Caisse des victimes du travail, même si son expérience d'avocat lui rappelle qu'elle n'aura pas pour effet d'éviter les procès.

Quand une commission extra-parlementaire<sup>5</sup> proposera une répression accrue du vagabondage, il montrera son désaccord. Il estimera qu'elle aurait dû choisir l'assistance préventive et qu'elle ne sera pas suivie par l'opinion.

## 6.- Baudin et la justice

---

<sup>1</sup> *Id* du 9 août 1897.

<sup>2</sup> *Id* du 13 septembre 1897. Baudin aura la satisfaction de voir son vœu réalisé avec la loi du 8 juillet 1901.

<sup>3</sup> *La Lanterne* du 11 octobre 1897.

<sup>4</sup> *Id* du 27 décembre 1897.

<sup>5</sup> Présidée par M. de Marcère.

Avant l'affaire Dreyfus, P. Baudin a eu l'occasion d'évoquer le fonctionnement de la justice. Ses propos concernant la révision d'un procès d'empoisonnement dans lequel une erreur judiciaire a été démontrée et qui datent du 26 octobre 1896<sup>1</sup>, prennent une résonance intéressante. Au centre de cette affaire, il y a les modalités de l'instruction secrète et l'avis des experts. L'avocat général a parlé de l'influence de l'opinion. Le journaliste Baudin, qui est aussi avocat, dénonce la justice qui, lorsqu'elle s'est trompée, « a toujours les façons d'un témoin très coupable au fond, mais sûr de n'encourir aucun dommage. Que ne prend-elle la parure d'un regret et l'allure d'une personne gênée d'être là et pressée d'en finir ? Incorrigible, elle veut toujours avoir raison. Le mal est que, généralement, notre justice n'est jamais inquiète du doute et de la crainte de commettre la faute de se tromper. Elle va, à travers les délicats indices qui s'offrent à ses premiers tâtonnements, avide de préciser ce qui est vague, plus habile que prudente, pressée d'affirmer dès qu'elle soupçonne. Il lui manque une vertu essentielle, l'hésitation. Quand elle réfléchit, c'est qu'elle est déjà fixée et qu'elle pense aux moyens de fortifier sa preuve. »

Baudin revient à la charge peu après, en février 1897, dénonçant l'instruction à propos d'une accusation de crime qui se révèle infondée en pleine cour d'assise (affaire Pélissier). Il espère que cette affaire résonnera « hors de l'enceinte épaisse du Palais » pour « porter un coup fatal à une institution usée, condamnée depuis longtemps et qui subsiste malgré tout pour la honte et le malheur de notre société. » Il souhaite la disparition des « louches trafics pour lesquels les mouchards rôdent autour des torturés, les longues préventions, les abus de pouvoirs ». « Tout cela a fait son temps, dit-il. Et pourtant, combien de malheureux vont encore subir cet odieux régime, en attendant que la Chambre, le Sénat et le gouvernement, les commissions extra-parlementaires et parlementaires, aient mis sur pied une loi de réforme !<sup>2</sup> » La presse a entendu le message car elle l'a relayé abondamment.

La semaine suivante, Baudin rappelle les nombreuses tentatives avortées pour modifier le code de justice criminelle. La plus radicale a été celle du garde des sceaux Le Royer qui demandait pour le défenseur le droit d'assister à chacun des interrogatoires de l'inculpé, après avoir pris connaissance des pièces de la procédure. Ce projet fut dénaturé par le Sénat. La Cour de cassation s'est prononcée pour un commencement de réforme. Selon Baudin, « le peu qu'elle accorde est, en regard de ce qui existe un immense progrès. » La Cour admet pour l'inculpé le droit de ne pas s'expliquer lors de sa première comparution devant le juge d'instruction. Or, qu'en est-il aujourd'hui, en 1897 ? Baudin, qui sait de quoi il parle, nous précise : « Aujourd'hui, le malheureux que tenaille la justice doit tout de suite répondre au juge. Il a même dû répondre aux hommes de police qui l'ont arrêté et tenu à leur discrétion avant même que le Parquet fût régulièrement saisi. On l'a soumis aux épreuves diverses de la confrontation, de l'enquête anthropométrique. Ce n'est plus un homme dès que la griffe de l'agent de la Sûreté a serré son épaule. On pense lui reconnaître le droit de se taire, de réclamer le repos où sa pensée pourra se ressaisir et fixer ses souvenirs se fortifier, non pour combattre à armes égales, mais pour se garder au moins des ruses et des mensonges qui sont les habituelles ressources des hommes chargés de rechercher la vérité. C'est une garantie qui n'est pas à dédaigner. On lui accorde un défenseur dès le début de l'instruction. Mais la Cour

<sup>1</sup> Voir dans *La Lanterne* du même jour.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 22 février 1897.

ajoute : sauf en cas de refus de communiquer. Sans doute, elle veut dire que le refus sera, désormais, l'exception. C'est aujourd'hui la règle. Et cela est monstrueux. Le prévenu ignore même le fait qu'on lui reproche. Il ignore le droit et ses droits<sup>1</sup>. »

Baudin nie que le juge soit impartial, pas plus que le président. Il signale les divergences entre les propositions des parlementaires et celles de la Cour de cassation. Les premiers demandent, en général, l'instruction contradictoire, la présence du défenseur durant toutes les opérations et les interrogatoires. La Cour s'élève contre cette idée qui n'est pourtant pas neuve puisque Dufaure la prônait déjà. « Elle y voit, écrit Baudin, la complication de l'instruction, la nécessité de créer un grand nombre de juges d'instruction. » Selon lui, cette objection « n'est pas péremptoire. »

« Voilà une réforme qui, je pense, a le degré de maturité propre à satisfaire les plus exigeants. Si elle n'est pas réalisée, c'est qu'il faut désespérer du régime que nous avons. Il soulève tous les problèmes et ne parvient à en résoudre aucun. Il nous fixe au passé comme à un pilori<sup>2</sup>. »

Un peu plus tard, en juillet 1898, Baudin part en guerre contre la publicité des exécutions capitales et la peine de mort. La place de la Roquette ayant été désaffectée, la guillotine cherche un nouvel emplacement. Personne n'en veut. Il écrit : « La guillotine n'est plus défendable. On ne s'avoue plus partisan de la moralisation par la décollation mécanique. Les précautions dont on entoure depuis longtemps à Paris cette opération lui ont imprimé le caractère d'un acte honteux accompli par la société. (...) Le spectacle que la loi impose n'est plus tolérable et n'est plus toléré. Aucun quartier de Paris n'en voudra<sup>3</sup>. » Les autorités compétentes semblent partager son opinion. Baudin s'en réjouit et déclare : « La vieille institution s'écroule. Encore un coup d'épaule et nous l'aurons reléguée dans le musée des appareils réformés de la justice. »

## 7.- L'éducation et la jeunesse

C'est un thème fondamental du programme de Belleville et un de ceux auxquels il a été répondu dès le début des années 1880 par un... opportuniste. On le sait, Baudin se passionne pour le sujet<sup>4</sup>.

On a déjà appris qu'il reproche au système éducatif de négliger le développement physique des enfants. Selon lui, on en fait des êtres purement intellectuels. Quant aux séances de gymnastique, elles sont trop étroitement imitées du service militaire. Il rappelle que l'institution des bataillons scolaires (supprimés depuis<sup>5</sup>) a marqué la suprématie de cette tendance pendant de « trop nombreuses années ». « Que nos fils, écrit-il, soient forts, adroits, sûrs de leurs yeux et de leurs membres, c'est ce qui importe. Qu'ils soient des hommes. Voilà

<sup>1</sup> *Id* du 1<sup>er</sup> mars 1897.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 1<sup>er</sup> mars 1897.

<sup>3</sup> *La Lanterne* du 25 juillet 1898.

<sup>4</sup> Thème qui arrive en tête de ses publications avec celui de l'armée si l'on prend l'ensemble de sa vie d'écrivain et de journaliste. Rappelons aussi qu'il faisait régulièrement partie de la commission compétente au Conseil municipal de Paris.

<sup>5</sup> En 1892. Octave Aubert écrit : « Pendant plusieurs années, la ville de Paris eut ses bataillons scolaires. On jouait officiellement au soldat avec un petit uniforme, vareuse et béret. Les défilés de ces enfants, flanqués de caporaux et de fiers petits sergents, émouvaient fort les mères ». *De l'Histoire et des histoires. Souvenirs d'un journaliste*, p. 45.

la question. Mais je ne sais pas d'erreurs plus fâcheuses dans l'éducation que de vouloir les faire vivre du corps uniquement parce qu'à 21 ans, ils comparaitront tout nus devant un conseil de recrutement. » Baudin veut des « êtres sains et dressés en liberté ». La liberté est pour lui « le stimulant par excellence<sup>1</sup>. »

Quand le député de Mahy tentera, en janvier 1897, de faire renaître, sous une forme nouvelle, les bataillons scolaires, Baudin s'y opposera farouchement dans un article de *la Lanterne* intitulé *Vieux galons*. « Faut-il donner l'esprit militaire aux enfants dès leur âge le plus tendre ? Quelle erreur pour une démocratie que de ne savoir comprendre qu'un seul de ses devoirs, celui de sa défense militaire ! » Il ajoute : « Il n'est pas bon qu'à l'âge où se développent les qualités prépondérantes de son esprit, il ait la vision d'une société en uniformes répartie en deux catégories : ceux qui commandent et ceux qui obéissent<sup>2</sup>. »

Une statistique préoccupe au plus haut point P. Baudin – et il n'est pas le seul : les chiffres concernant les crimes commis par les adolescents et même les enfants. En 35 ans, alors que les assassins adultes ont plutôt diminué, le mineurs ont doublé. La progression des suicides<sup>3</sup> des mineurs est également très inquiétante depuis 1881. Les adversaires de la République n'ont pas manqué, note Baudin, de la charger de cette « honte ». « On ne peut tout attendre de l'école laïque qui, d'ailleurs, ne garde les enfants que six ou sept ans. La misère est la source principale de ces crimes et de ces suicides, en augmentation également chez nos voisins à l'époque<sup>4</sup>. »

Une commission spéciale de la Chambre avait fait une enquête sur la situation de l'enseignement secondaire. Avant ses résultats, Baudin fait part de ses commentaires généraux sur le sujet. « Ce qui nous fait le plus de tort dans notre éducation générale, c'est notre culte du diplôme. A tous les degrés de l'enseignement, nous en avons mis. La tyrannie du parchemin est une des pires, des plus sottes et des plus humiliantes<sup>5</sup>. »

Baudin est très critique sur l'université de son temps. Elle fait, selon lui, trop peu de place au sens de la responsabilité. « Nous sommes mal préparés à la République et nous sommes mal préparés à nous défendre. (...) »

On ne voit trop souvent que les gangrènes de l'esprit clérical dans l'âme de notre jeunesse. Il est bon de ne les point dissimuler. Mais ce serait commettre une singulière erreur que de ne point attribuer à l'enseignement universitaire sa part légitime dans toutes les folies et dans tous les crimes où la bourgeoisie a trempé avec les gouvernements qu'elle s'est donnés. »

Baudin estime surtout que le peuple n'a pas encore la place qui doit être la sienne dans les établissements scolaires et universitaires de l'État afin d'occuper les fonctions supérieures en plus grand nombre. Baudin, le radical-socialiste, écrit : « Les boursiers de l'État, de plus en plus nombreux, fourniront à l'État républicain, des services meilleurs que les créatures des jésuites<sup>6</sup>. »

---

<sup>1</sup> *Id* du 20 juillet 1896.

<sup>2</sup> *Id* du 27 janvier 1897.

<sup>3</sup> Pour les suicides, la progression de 1838 à 1880 (tous âges réunis) est de 243 % et de 200 % pour les mineurs. Mais de 1881 à 1894, l'augmentation est de 153 % pour l'ensemble du pays contre 176 % pour les mineurs. (cf. *Revue pédagogique*, citée par P. Baudin).

<sup>4</sup> Voir l'analyse complète de P. Baudin dans son article de *La Lanterne* du 22 mars 1897.

<sup>5</sup> *La Lanterne* du 1<sup>er</sup> mai 1899.

<sup>6</sup> *La Lanterne* du 1<sup>er</sup> mai 1899.

Il se plaît à constater « l'impossibilité pour les facultés catholiques de prétendre faire une concurrence sérieuse aux universités<sup>1</sup>. Mais le nombre élevé des étudiants des universités ne le réjouit pas. Il y voit une dérive à cause de la loi de dispenses militaires. En outre, il y a selon lui, trop d'étudiants dans les filières littéraires ou juridiques et pas suffisamment dans les écoles de commerce ou d'ingénieurs. Baudin considère que les universités « n'exercent pas toujours une influence déterminante sur la formation de l'esprit. » Il fait cependant une exception pour les facultés des lettres qui fondent « l'esprit critique ».

Dans un autre éditorial, Baudin s'inquiète du statut des enseignants. Il reproche au gouvernement de ne pas donner aux instituteurs les traitements qu'ils méritent.

« Toutes les tentatives de notre démocratie pour assurer à l'enfant l'instruction continuée après l'école et avant le régiment, tous les enseignements accessoires tels que celui des éléments de l'agriculture scientifique, l'enseignement du tir, etc., s'appuient sur l'instituteur<sup>2</sup>. »

Quant aux professeurs de l'enseignement secondaire, Baudin regrette qu'ils n'aient pas le droit de s'associer. La liberté d'association est une vieille revendication des radicaux. Les instituteurs l'ont obtenue ; pas les professeurs. Baudin voit la conséquence qui en découle : « les professeurs sont désormais obligés de revendiquer la reconnaissance d'un droit. Ils vont faire de la politique. A qui la faute<sup>3</sup> ? »

Mais il n'y a pas que l'école. Baudin se réjouit que chaque année, « le nombre des départs des villes pour les champs, la mer ou les montagnes, au moment des vacances augmente dans des proportions considérables. » (...)

La ville de Paris et quelques initiatives privées se sont penchées sur la question. « Les colonies privées et laïques, celles qui ne voient pas des cerveaux à prendre mais des êtres à sauver, rendent de grands services », écrit-il<sup>4</sup>. »

#### 8.- Baudin pour le scrutin de liste

Baudin est un partisan du scrutin de liste. Sur ce sujet important, car il va diviser les radicaux, écoutons Baudin s'exprimer plus longuement :

« Lui seul peut permettre aux partis en présence de s'offrir au combat clairement définis, avec leurs couleurs, leurs hommes démasqués et mis en pleine clarté sous les plis de leur drapeau<sup>5</sup>. »

Baudin revient régulièrement sur ce thème qui lui tient particulièrement à cœur.

« On ne peut être républicain de plusieurs manières. Mais on ne l'est pas si on redoute la moralité du suffrage universel, si on voit dans la politique une manière de dominer la foule, d'accommoder les conditions nouvelles, de mettre le gouvernement dans les mains d'une caste, d'aliéner les destinées de la démocratie à un petit nombre, de lui arracher son

<sup>1</sup> 1 400 étudiants dans les premières, 28 782 dans les secondes, en 1897.

<sup>2</sup> *Id* du 27 juillet 1896.

<sup>3</sup> *Id* du 24 août 1896.

<sup>4</sup> *Id* du 1<sup>er</sup> août 1898.

<sup>5</sup> *La Lanterne* du 10 août 1896. P. Baudin recevra beaucoup de lettres d'approbation à la suite de son article. (Voir *La Lanterne* du 17 août 1896). Pendant ce temps, son confrère journaliste de l'Ain, F. Allombert écrivait un article allant dans le même sens dans *Le Courrier de l'Ain* et proposait en plus la diminution du nombre des députés, ce qu'approuvait Baudin.

consentement en troublant sa vue et en énervant sa raison. Non, le scrutin de liste n'est pas un principe mais c'est un moyen de rendre aux principes leur valeur et de remettre en honneur la politique sinon les politiciens<sup>1</sup>. »

A la faveur de la proposition Goblet tendant, au début de novembre 1897, au rétablissement du scrutin de liste et qui est rejetée, Baudin en profite pour sortir un nouvel article sur ce qui lui paraît indispensable à la moralisation de la vie politique. Souvenons-nous qu'il n'est pas encore député – il le sera dans quelques mois – et que sa sévérité est sans doute un peu liée à son échec de 1893<sup>2</sup>. Mais cela n'enlève rien au fond de son raisonnement. « Une des plaies dont les Républiques doivent se défendre, écrit-il, c'est la création d'une oligarchie politique ayant des intérêts propres à défendre. Et qui dit oligarchie ne dit pas forcément corps recruté dans les mêmes milieux sociaux ou politiques. On peut très bien concevoir une oligarchie composée des opinions les plus diverses et des éléments en apparence les plus opposés. Il suffit que ses membres aient un intérêt commun à se défendre et à s'associer. Il apparaît bien que l'alliance des députés adversaires du scrutin de liste procède d'un sentiment de commune défense. »

Quant au scrutin d'arrondissement, en voici une image en négatif. « Si le scrutin d'arrondissement corrompt l'électeur et l'élu, il entraîne l'un à ne voir dans l'autre qu'un commissionnaire ou un camarade chargé de lui trouver un emploi, et conduit l'autre à livrer son indépendance au gouvernement. Il est prouvé que le scrutin d'arrondissement est plus que tout autre accessible aux distributions d'argent ; il faut le combattre comme l'atteinte la plus grave qui puisse être portée au suffrage universel lui-même<sup>3</sup>. » Dans une dizaine d'années son jugement sera plus nuancé.

#### 9.- Baudin et l'affaire Dreyfus

On imagine mal l'avocat et journaliste mais aussi homme politique, président du Conseil municipal de Paris, ville phare s'il en est, à l'époque, ignorer l'Affaire. En bon juriste, Baudin va se montrer à la fois très prudent et très déterminé sur la morale judiciaire, c'est-à-dire sur le respect de la procédure légale. Il est intéressant de savoir ce que lui inspirent les premiers soubresauts<sup>4</sup> du plus grand « feuilleton judiciaire » du siècle.

Rappelons-en en deux mots que le capitaine Dreyfus a été condamné pour trahison le 15 octobre 1894 par le conseil de guerre siégeant à huis clos. Le 5 janvier 1895, il est dégradé et proteste de son innocence. Le 21 février 1895, il est embarqué pour la Guyane où il arrive le 14 avril. Le 2 novembre 1896, le « faux Henry » est fabriqué. Le commandant Esterhazy est acquitté le 11 janvier 1898. Le journal *l'Aurore* daté du 13 janvier 1898 contient l'article de Zola intitulé : « J'accuse... ».

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 4 octobre 1897.

<sup>2</sup> Voir chapitre suivant.

<sup>3</sup> *La Lanterne* du 15 novembre 1897.

<sup>4</sup> A noter que le gérant de *La Lanterne*, M. François Ternate, est poursuivi, depuis le 10 juillet 1897, pour divulgation de notes en relation avec l'affaire Dreyfus.

Quand P. Baudin écrit son premier article, nous sommes deux semaines avant le procès<sup>1</sup> du commandant Esterhazy et de son acquittement. C'est dire que cette affaire commence à peine.

« Je veux me garder de prendre fait et cause pour ou contre Dreyfus, pour ou contre Esterhazy, pour ou contre le colonel Picquart. Quelque excitation qui nous vienne de la lecture des nouvelles et des polémiques, nous sentons bien tous qu'il nous faut échapper aux entraînements et aux jugements de parti-pris. Il faut nous réserver pour l'heure où les faits nous seront déférés, où les pièces, toutes les pièces de ce procès nous seront dévoilées. Pour le moment, nous sommes, nous devons être dans l'état d'esprit de gens qui ne savent rien et qui, dans un instant, seront appelés à tout connaître. Quand je dis nous, je veux dire nous tous, les gens soucieux de justice, je veux dire l'opinion. Il ne peut plus être question de lui dissimuler quelque chose de cette affaire. La voici saisie définitivement et rien ne pourra la faire renoncer à son droit de savoir la vérité. Rien, pas même ces raisons dont on a prétendu la satisfaire en invoquant la sécurité de la patrie. (...)

« On argue des pouvoirs souverains des conseils de guerre. Et nul doute que, dans certains cas, ils n'hésitent pas à s'affranchir des règles et des procédures qui protègent les accusés. C'est l'empire des nécessités. Je ne crois pas que même devant l'ennemi, des hommes puissent et osent refuser à un autre homme le droit de se défendre. Sa défense peut être réduite de durée et de moyens. Mais rien de ce dont il est accusé ne doit lui être dissimulé. »

Baudin rappelle les règles élémentaires de la procédure pénale : le procès est contradictoire. Rien de ce qui est produit pour déterminer la conviction des juges ne doit l'être en l'absence de l'accusé.

« En réalité, écrit Baudin, il n'appartient à personne, aujourd'hui, de soustraire un coupable à ses juges et il ne dépend de personne de soustraire ses juges au respect du droit ». Si la famille et les amis de Dreyfus ont pu émouvoir l'opinion, c'est qu'on a laissé peu à peu s'insinuer la crainte dans son esprit qu'une atteinte a été portée à son droit de défense. Aujourd'hui, elle s'arroge le rôle qu'elle n'avait pas revendiqué. Elle se sent une responsabilité. Il n'y a que cela de consolant dans cette triste affaire. Ce sentiment gagne à toute minute un plus grand nombre de braves gens qui seront des juges de dernier ressort et qui, dans ce tribunal suprême, seront solidairement responsables de l'acte final qui achèvera ce drame. L'impunité des coupables ou leur châtement ne sera définitive qu'à la condition qu'elle résulte d'une certitude publique et d'une éclatante justice<sup>2</sup>. »

Cet article que nous avons dû couper à cause de sa longueur ne dépare pas ceux de Jaurès – régulièrement excellents<sup>3</sup> - et qui écrit, par exemple, dans le même journal, le 5 décembre<sup>4</sup> suivant : « il s'agit de savoir s'il y a ou s'il n'y a pas trahison et jusqu'où elle s'étend. Il s'agit de savoir si un jugement terrible a été équitable ou inique et la conscience même de la nation est émue en ses profondeurs. Or, que sait la nation ? Rien, absolument rien. Elle voit aux prises les camps opposés ; elle assiste aux querelles bruyantes de la presse. Elle pressent que des influences secrètes s'exercent en tous sens pour ou contre Dreyfus pour ou

<sup>1</sup> Il a lieu les 10 et 11 janvier 1898.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 29 novembre 1897.

<sup>3</sup> Pendant l'année 1897, Jean Jaurès écrit chaque dimanche dans *La Lanterne*.

<sup>4</sup> La veille, 4 décembre 1897, M. Méline a déclaré qu'il n'y avait pas d'affaire Dreyfus.

contre Esterhazy. Mais jamais elle ne peut savoir où est la vérité, où est le mensonge, où est la loyauté, où est l'intrigue. »

Baudin revient sur l'affaire, la semaine suivante. Il écrit : « Tout le monde pense à l'armée. On la voudrait voir sortir indemne de cette fange. Voici depuis bientôt trois semaines qu'on attend de ses chefs une parole qui délivre, un acte qui rassure. Ce mot là n'est pas encore dit encore, cet acte n'est pas accompli... »

A juste titre, Baudin estime que le moment était venu pour la Chambre de demander compte au gouvernement de son attitude indécise. Alors qu'on accusait l'armée, beaucoup de députés avaient nombre de questions à poser au ministre concerné. Or, il était absent. Baudin poursuit : « Il est certain que l'affaire eût été moins gênante pour le ministère si M. Scheurer-Kestner ne siégeait pas parmi la majorité et si *le Figaro* n'était pas un journal ministériel. C'est pour le coup qu'on eut dit qu'il n'y avait pas d'affaire Dreyfus. (...) »

Esterhazy est poursuivi pour faux en écritures publiques. Quelle pièce a-t-il donc falsifiée ? Est-ce le bordereau ? Mais alors ? En réalité, c'est une révision dissimulée du premier jugement qui commence. Plus que jamais, il convient d'être attentif et de suspendre son arrêt. Les dossiers devront enfin s'ouvrir en public et livrer leurs secrets au contrôle et à l'examen de la contradiction. Nous nous garderons de créer au profit de Dreyfus une présomption favorable. Et tant qu'il sera placé sous la main de la justice militaire nous nous défendrons de tirer de la vie trouble et éclaboussée de scandales d'Esterhazy des conséquences tendant à créer autour de lui une atmosphère de haine. Aujourd'hui, c'est un accusé. Il a droit à notre impartialité. Nous n'interviendrons dans le débat qui le concerne que pour nous assurer que rien n'est épargné pour définir son rôle. Il ne suffit pas qu'on nous promette la justice, il faut qu'on nous donne à toute heure la certitude qu'on la veut et qu'on la recherche par tous les moyens et selon les formes déterminées par la loi. Elles n'ont pas été faites pour les chiens, mais pour tous les hommes, même pour les juifs<sup>1</sup>. »

Il écrit le 10 janvier : « Plus que jamais à la veille du procès Esterhazy, nous nous félicitons d'avoir dans ce journal tous gardé notre sang-froid. Loin de nous la pensée de nous en faire un mérite. Nous sommes trop remplis d'étonnement à la vue de ces deux camps ennemis acharnés l'un contre l'autre, faisant plier les faits suivant les besoins de leur polémique, niant le certain et compliquant à plaisir une situation déjà assez traversée d'intrigues, de démarches hasardeuses et aggravées d'indéchiffrables énigmes. »

Baudin écrit qu'il n'y a, pour ne pas s'égarer dans cette affaire, qu'à recourir à une boussole qui ne trompe pas, le droit commun, la commune loi<sup>2</sup>. »

Il n'ignore pas qu'en 1895, à *La Lanterne* et ailleurs, on a été un peu vite en besogne à propos de Dreyfus. Donc la prudence est de rigueur.

C'est pour s'être éloignés de ces règles de prudence, selon Baudin, que l'armée d'abord et le gouvernement ensuite, ont permis « cette résurrection d'une cause jugée, cette campagne si troublante et cette lutte où l'on a distinctement aperçu des officiers se jetant à corps perdu dans la bagarre pour accuser ou se défendre, où l'opinion énervée, a vu pêle-mêle aux prises des hommes honorables et des gredins, des vérités et des mensonges, des intérêts et des consciences. »

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 6 décembre 1897.

<sup>2</sup> *Id* du 10 janvier 1898.

Pour Baudin, la problématique est simple : « Oui ou non, Dreyfus avait-il été jugé suivant les prescriptions de la loi ? Oui, tout était dit. Les juridictions d'appel étaient épuisées. Le jugement était régulier et définitif. Tout le monde devait s'incliner. Non, alors, il fallait recommencer sans hésiter, sans faiblesse. Rien au monde ne pouvait épargner cette nécessité. »

A ceux qui réclamant le huis clos, Baudin répond non « parce que tout nous inquiète et nous lasse : les démarches singulières des officiers supérieurs, de ceux qui ont instruit le procès Dreyfus et de ceux qui instruit le procès Esterhazy ; les extraordinaires égards dont cet officier a été entouré, lui, l'auteur délicat des lettres que l'on connaît, et par antithèse, les rudesses et les disgrâces imposées au colonel Picquart ; les variations d'un des experts surprises et racontées par *La Lanterne* ; les contradictions étranges de certains journaux d'abord s'évertuant à démontrer la très nette séparation de l'affaire Dreyfus et de l'affaire Esterhazy et maintenant affirmant leur étroite connexité dans la prévision de l'acquittement de ce dernier. »

Écoutons l'avocat Pierre Baudin évoquer le procès qui commence le jour même :

« Si forte que soit l'antipathie qu'inspire Esterhazy, nous ne voulons point voir en lui un coupable avant de connaître les faits de l'instruction et sa défense. Nous voulons qu'il bénéficie de cette protection de la loi que nous réclamons pour tous ; mais nous demandons que les points où vont se rencontrer forcément l'accusation dirigée contre lui et la condamnation de Dreyfus soient déférés à notre appréciation.

Si le bordereau est de son écriture, comme il l'a avoué, il faut que le débat public nous révèle les raisons pour lesquelles l'instruction concluait à son innocence. Si le colonel Picquart parle, il faut qu'on produise sa déposition. S'il y a des lettres du général Gonse<sup>1</sup>, il faut qu'on les publie. Il faut qu'on nous délivre de ce cauchemar, que l'on ne compte plus sur le gâchis et sur l'ahurissement de l'opinion pour étouffer le scandale et écarter les responsabilités. Il ne peut y avoir de tranquillité pour tous que dans la certitude de tous<sup>2</sup>. »

Après l'acquittement d'Esterhazy (11 janvier 1898) et la lettre de Zola (13 janvier), Baudin écrit le 17, que « cette crise aura plus d'influence que nous ne pensons sur les partis politiques. Elle commence à descendre dans leurs rangs ».

Il évoque d'abord le parti conservateur catholique. « Au moment où tant de gens interrogent leurs intérêts ou leur conscience pour prendre parti dans ce grand débat, il en est d'autres qui n'ont qu'une pensée : utiliser le trouble général pour servir leur cause. Ainsi, s'est dressé hors de cette cohue, M. de Mun. »

Baudin, toujours aussi anticlérical, considère que le leader catholique<sup>3</sup> souhaite l'union de l'Église et de l'armée « point tant pour sauver l'armée que pour fortifier l'Église » et espère que beaucoup de républicains ont vu la manœuvre... car les élections approchent. Baudin affirme d'ailleurs que le jugement qui sera porté par les électeurs sur les modérés alliés des catholiques s'inspirera bien plus sur les événements que sur leurs discours.

Le 24 janvier, il continue sur le même sujet pour affirmer que Méline ne vise dans cette affaire qu'à conserver sa majorité afin de « solidariser une fois de plus la droite et le centre gauche. »

<sup>1</sup> Sous-chef de l'État-major général de l'Armée, dont le chef était le général de Boisdeffre.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 10 janvier 1898.

<sup>3</sup> Il a fondé en 1871 les Cercles catholiques d'ouvriers.

Toute l'équipe de *La Lanterne* sort un papier sur cette affaire qui prend une dimension nouvelle. Jaurès, en plus de ces articles, pendant ces journées de la seconde quinzaine de janvier 1898, monte à la tribune pour accuser le gouvernement de se tirer d'embarras par sa diversion habituelle contre les socialistes.

Baudin a de belles formules : « Nous voulons que l'armée nationale soit conduite par des hommes pénétrés du respect des lois et qui ne dressent pas sur la République le bon plaisir arrogant de leur caste. Nous voulons que dans notre démocratie, l'armée et la nation soient confondues dans une unité morale capable d'opposer aux forces de l'étranger la plus formidable défense que l'art de la guerre ait jamais inventée. Nous voulons que la justice soit hors de la portée des intrigues de quelques-uns et de la pression des fanatiques. »

En février 1898, lors du procès de Zola, on crie *Vive l'armée* au Palais de justice. Pourquoi ? se demande Baudin. Elle n'a pas été attaquée. (...) Où est-elle donc l'armée ? Elle est dans la nation. Elle ne se distingue pas d'elle. Elle est une des fractions de la nation. Son honneur n'est point distinct de celui du pays tout entier. Et pour qu'elle fût dans l'obligation de se défendre, il faudrait qu'elle fût d'abord attaquée. Elle ne l'est pas<sup>1</sup>. »

La patriote Baudin ne souhaite pas qu'on attaque l'armée dans son ensemble.

La semaine suivante, il revient sur le procès de Zola en déclarant que nous sommes encore prisonniers de traditions bien antérieures à la République « aussi détestables que surannées, qui nous ramènent insensiblement vers le régime du sabre et du panache. Cela seul peut expliquer, dit-il, en effet, que des généraux aient pu se sentir assez soutenus par l'opinion publique pour oser exercer sur le jury une pression dont les annales de la cour d'assises ne nous avaient pas encore donné l'exemple<sup>2</sup>. »

Le 19 septembre 1898, Baudin estime que le dossier Dreyfus appartient « à l'ordre judiciaire » et qu'il « n'y a plus à hésiter. » Il ajoute que « la Cour de cassation composée d'hommes qui n'ont plus à attendre d'avancement, reste seule le suprême refuge du droit traqué et violé du consentement unanime des puissants avec la complicité du nombre. »

Il revient encore plusieurs fois sur l'affaire avant la fin de l'année 1898, en particulier pour blâmer la condamnation du lieutenant-colonel Picquart<sup>3</sup> et au sujet des adversaires et des partisans de la révision du procès<sup>4</sup> ».

Enfin, à l'occasion de l'annulation de la condamnation de Dreyfus par la cour de Cassation, Baudin élève le débat : « Tout ce qui serait tenté à cette heure contre la République serait ridicule, absurde, voué à l'échec le plus éclatant. Est-ce à dire qu'il n'y ait plus pour nous qu'à nous croiser les bras et à attendre ? Loin de là. Des haines ont été secouées sur ce pays qui germeront et donneront de nouvelles et peut-être plus redoutables moissons de cruautés et de sottises, si de bons ouvriers ne se mettent pas à défoncer le sol pour des semences d'idées<sup>5</sup>. »

## 10.- Baudin et l'armée en général

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 14 février 1898.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 22 février 1898.

<sup>3</sup> *Id*, du 26 septembre 1898.

<sup>4</sup> *Id* du 31 octobre 1898.

<sup>5</sup> *Id* du 5 juin 1899.

P. Baudin ne va vraiment s'intéresser à l'armée qu'à partir de l'affaire Dreyfus. On ne recense aucun article sur le sujet avant novembre 1898. Ensuite, cette matière a été l'une de ses spécialités, à tel point qu'en 1908, il écrira un livre consacré entièrement aux grandes manœuvres du centre de la France après les avoir suivies de bout en bout... et ses interventions au Sénat à partir de 1909 seront en priorité consacrées à l'armée.

A la fin de l'été 1898, après la découverte du faux fabriqué par Henry et son suicide, Baudin revient sur l'armée qu'il défend.

« En juillet dernier, dit-il, je me suis fait traiter de mauvais citoyen parce que j'avais émis des doutes sur l'authenticité de la pièce fabriquée par le colonel Henry. Les patriotes de profession qui depuis le commencement de la crise ont essayé de discipliner l'opinion avec de sottes menaces, ne se tiennent pas pour battus. L'armée est, selon eux, un bloc. Soupçonner un seul des officiers mêlés à l'affaire, c'est insulter l'armée. Il faut convenir que la thèse est aujourd'hui risquée. Faudra-t-il nous résoudre à recevoir longtemps encore ces leçons de patriotisme ?

Il n'y a rien de plus noble que le patriotisme. Les hommes de la Révolution en faisaient le premier devoir de l'homme et la première vertu. Mais je ne sais rien de plus misérable que l'exploitation du patriotisme<sup>1</sup>. »

Au vrai, ce patriote sincère se préoccupe en permanence de la situation de notre armée et de celle des autres nations amies ou ennemies... La structure de l'armée, son organisation, son budget, ses atouts, ses faiblesses, tout cela est passé au crible de sa critique aiguisée. L'un de ses premiers papiers sur la question date de novembre 1898. Il concerne la situation sanitaire des casernes. Elle est souvent déplorable. A propos d'une épidémie de fièvre typhoïde à la garnison de Lure, il met en cause l'administration de la Guerre. On apprend ainsi que ce n'est qu'en 1888 que les premières mesures sont prises pour assurer de l'eau « saine » aux casernes. Mais il n'y a pas que les casernes. Les manœuvres dans les villages et hameaux insalubres où ils campent souvent, exposent les soldats à des épidémies nombreuses. Cela pose le problème de la situation sanitaire des communes « qui s'abreuvent avec délice, dit Baudin, d'eau saumâtre ou entretiennent des fumiers ou des cimetières à côté de leurs sources ». Le Sénat invite le ministre de la Guerre « à compléter dans le plus bref délai possible toutes les mesures de salubrité nécessaires à sauvegarder la santé des troupes » Baudin prend acte mais se permet d'inviter le Sénat à voter le projet de loi sur la santé publique, dont il a commencé la discussion l'an dernier et qu'il a « brusquement résolu d'enterrer sans en faire part à ses auteurs<sup>2</sup> ».

P. Baudin montrera pendant toute sa vie son profond patriotisme. Ce sera même à la fin de son existence, à l'approche de la guerre, l'essentiel de sa réflexion.

## 11.- Baudin et l'Algérie

Et l'Algérie ? Qu'en pense P. Baudin en 1898 ? Dans un article sur l'antisémitisme dans ce pays, il a élargi son propos jusqu'à nous donner un point de vue général comme il en a l'habitude.

---

<sup>1</sup> *Id* du 5 septembre 1898.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 21 novembre 1898.

« Le régime sous lequel vit l'Algérie en fait un prolongement de la terre de France. C'est un groupement de départements français séparés de la métropole par quelques lieues de mer. Mais, il faut bien le reconnaître, si grands que soient nos efforts pour assimiler complètement l'Algérie à la métropole, elle ne peut être vraiment traitée comme la métropole. » Il estime que l'Algérie « a gardé tous les caractères d'une colonie. » Ce qui lui importe, c'est que la France « ait le courage de remplir sa mission de tutrice à l'égard d'un grand territoire envers qui elle a, par la conquête, contracté de grands devoirs. Elle a cru les avoir remplis le jour où elle y a transplanté ses propres institutions politiques. Ce fut une grave erreur. Il n'est pas trop tard pour la reconnaître. Ses devoirs étaient tout autres. Elle devait s'appliquer à seconder l'Algérie dans son effort économique. Elle devait lui donner un régime légal, simple, moins compliqué que le nôtre, y assurer la justice, traiter les indigènes sans félonie et sans faiblesse et aider les colons non en leur fournissant des armes pour se dévorer entre eux mais pour s'accroître. Et plus tard, parvenue à un degré supérieur de cohésion et de richesse, l'Algérie aurait peu à peu mérité son autonomie. Cette œuvre est compromise. Il n'est pas impossible de la reprendre. Mais, encore une fois, elle n'est pas conciliable avec l'entreprise empreinte de révolte et de démagogie que les antisémites poursuivent en ce moment<sup>1</sup>. »

## 12.- Baudin et la politique étrangère

P. Baudin est loin de se désintéresser de la politique étrangère. Bien au contraire. Lisant et parlant l'anglais et l'allemand, il écrit souvent des articles sur nos rapports avec ces deux pays qu'il connaît bien et dont il suit attentivement l'évolution politique, économique ou sociale. Ainsi, il prône et prônera toujours le rapprochement franco-anglais. Il regrette que les deux pays aient le tort de ne pas se connaître. « Leurs peuples ne font point échange de sympathie parce qu'ils s'ignorent. Il faut réunir les hommes, les mettre souvent en contact, faire par-dessus la Manche un pont de fraternelle bienveillance, de réciproques bonnes intentions<sup>2</sup>. »

Baudin pense que les Français ne doivent pas se déclarer hostiles « aux bonnes volontés qui s'offrent, ni refuser à notre pays l'espoir d'obtenir un jour l'amitié d'un grand peuple. Mais, dit-il, c'est aux hommes qui, là-bas, de l'autre côté de la Manche, veulent assurer à leur patrie une politique loyale et respectueuse des droits d'autrui, de préparer l'œuvre d'union rêvée par les bons propagandistes qui font aujourd'hui appel à notre concours<sup>3</sup>. »

En avril 1897, il approuve l'initiative d'une réunion franco-anglaise instaurée en vue d'un rapprochement entre les deux pays. Il s'agit d'un « comité pour l'entente cordiale » formé de politiques et de journalistes. Français et Anglais n'ont qu'à y gagner, estime P. Baudin.

« Établir des relations entre deux peuples, écrit-il, ce n'est pas seulement créer un commerce d'esprit dans un cercle d'élite, causer des intérêts communs et divergents, c'est une œuvre plus compliquée et de plus longue haleine. C'est, par la diffusion des deux langues, l'un chez l'autre, l'importation des goûts et des idées, la création de moyens de transport à

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 19 décembre 1898.

<sup>2</sup> *Id* du 7 décembre 1896.

<sup>3</sup> *Id*.

prix excessivement réduits, en un mot, le voisinage réciproque, s'étendant aux classes ouvrières<sup>1</sup>. »

A l'occasion du jubilé de diamant de la reine Victoria (1897), il vante les vertus politiques des Anglais, notamment « le caractère pacifique de leur politique intérieure » et « la sagesse de leur parti conservateur ». Il compare avec la France : « Chez nous, les partis conservateurs ont provoqué les pires conflits sociaux, les plus violents orages en prétendant nous faire revivre le passé. Ils nous ont ainsi valu plusieurs révolutions, des hécatombes d'hommes. Ils ont voulu noyer les idées dans le sang. » En Angleterre, constate Baudin, les libéraux et les conservateurs ne s'opposent pas aussi violemment que dans notre pays. Cette modération, il déclare la retrouver dans les réunions, les congrès et même lors des grèves. Il faut donc imiter les Anglais. Il suffit pour cela, dit-il, « d'être résolument épris de liberté<sup>2</sup>. »

Baudin apprécie, en outre, le nouveau système administratif municipal en Angleterre. Il cite les lois de 1889 sur les conseils de comtés et de 1894 sur les conseils de paroisses qui ont permis un développement très salutaire de réformes sociales et une municipalisation accélérée des services publics. Il donne l'exemple de l'exploitation du gaz par les villes en progrès très net. Mais aussi, l'enseignement, la bienfaisance, laissés jusque-là aux volontés privées, sont entrés dans le domaine municipal<sup>3</sup>.

Après le court intermède radical de l'été 1898 pendant lequel H. Brisson ne parvient pas à obtenir une majorité, le nouveau ministre Dupuy, investi le 1<sup>er</sup> novembre 1898, décide l'évacuation de Fachoda le 3. Baudin approuve. Il en profite pour égratigner le cabinet Méline en passant, soulignant que c'est sa dernière opération à l'extérieur. Il note surtout le déclin de notre influence en Orient où l'Allemagne est en première ligne en Turquie et l'Angleterre en Égypte (où nous n'avons pas voulu la suivre quand il le fallait)<sup>4</sup>. Il revient sur ce sujet le 9 janvier 1899 pour souligner que le sacrifice des Français était « immense » et nous donnait le droit, vis à vis des Anglais, de compter sur un apaisement immédiat. Or, la presse d'outre-manche continue sa campagne de dénigrement contre notre pays. Elle cherche désormais des chicanes à propos de Madagascar. Baudin incrimine les capitalistes qui tiennent le haut du pavé en Angleterre et précise que « leur aplomb, leur brutale propagande intimident les hommes de tous les partis ». Il montre le danger d'une telle situation et souhaite qu'elle soit combattue afin d'éviter une « irréparable catastrophe ». Il considère que la France et l'Angleterre sont deux nations qui demandent à vivre « sans se nuire, que leur normale évolution dans les mêmes voies de la civilisation prédispose à s'entendre. »

L'Allemagne est un sujet sur lequel Baudin se penche régulièrement. Il lit assidument les journaux d'outre-Rhin. Il réagit quand il apprend en août 1898 que l'empereur Guillaume II demande au Reichstag la création de 43 bataillons d'infanterie après avoir lancé une politique navale ambitieuse. Baudin estime que la France doit réagir. « A un empire, il faut opposer une république. A des foules armées et dominées par la discipline brutale, il faut opposer une armée d'hommes résolus à défendre leurs droits et l'idée du droit<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> *La Lanterne* du 19 avril 1897.

<sup>2</sup> *Id* du 21 juin 1897.

<sup>3</sup> *Id* du 31 août 1897.

<sup>4</sup> Voir *La Lanterne* du 7 novembre 1898.

<sup>5</sup> *Id* du 29 août 1898.

Baudin n'ignore pas que la puissance militaire de l'Allemagne lui a valu la clientèle du sultan. C'est son armée qui entraîne celle de la Turquie. Mais il se réjouit que lors d'un toast, à l'été 1898, Guillaume II ait prononcé des paroles apaisantes comme celles-ci : « J'espère que sous l'égide de la paix seulement, il sera possible d'unir les grands moyens de production de l'Allemagne<sup>1</sup>. »

Il dénonce, lors du débat à la Chambre sur les affaires d'Orient, les massacres des chrétiens dans l'empire ottoman qui ont – semble-t-il – commencé en septembre 1895 et qui continuent. Il cite des messages du consul de France à Alep, les massacres et les enlèvements de femmes arméniennes ensuite vendues sur les places publiques et les centaines de milliers de morts. Baudin souhaite que le Parlement soit mieux renseigné sur la politique orientale de la France<sup>2</sup>. Il estime également que le gouvernement français n'agit pas suffisamment pour défendre la Grèce contre le sultan<sup>3</sup>.

Lors du conflit qui oppose en 1898, les États-Unis et l'Espagne, à propos de Cuba, Baudin appuie la neutralité de la France, même s'il estime que l'Espagne « a administré d'une déplorable façon sa meilleure colonie ». Il ajoute : « Mieux eut valu pour l'Espagne organiser tout de suite l'autonomie. C'eût été une mesure habile. Tout le monde l'aurait compris et approuvée. On y aurait vu un simple fait résultant de l'évolution naturelle des rapports de Cuba avec la métropole. Mais qui donc aurait proposé nettement une telle solution avant que tout ne fût tenté pour réduire Cuba à la soumission ? Le caractère espagnol se serait révolté à la seule pensée de faire des concessions aux insurgés. Il lui a fallu pourtant y consentir un jour<sup>4</sup> ».

A la veille de solliciter les suffrages des électeurs parisiens pour entrer au Palais-Bourbon, on a une image un peu plus nette de P. Baudin sur la nature de son radicalisme. Il est hors de doute qu'il est fortement teinté de préoccupations sociales. C'est une tradition dans la famille si l'on se souvient de son oncle et de son père.

On a observé aussi qu'il n'épouse pas automatiquement toutes les tendances habituelles des radicaux comme le scrutin d'arrondissement. Ce juriste est un homme de sang-froid et son attitude devant l'affaire Dreyfus est à son avantage.

Cette république qui est la sienne sur le papier, il va devoir la défendre sur les bancs de la Chambre des députés et quelques mois plus tard au gouvernement, avant de le faire dans son département d'origine.

---

<sup>1</sup> *Id* du 12 septembre 1898.

<sup>2</sup> *Id* du 5 avril 1897.

<sup>3</sup> *Id* du 12 juillet 1897.

<sup>4</sup> *Id* di 2 mai 1898.

## Chapitre 2

### Le député du XII<sup>e</sup> arrondissement de Paris et son retour dans l'Ain (1898-1900)

C'est seulement à sa seconde tentative que Pierre Baudin va entrer à la Chambre des députés. Un premier essai infructueux en 1893 ne l'a pas découragé. Il faut y revenir rapidement avant de décrire ce qu'a été sa première victoire aux législatives en 1898 et son activité au Palais-Bourbon. Une fois élu, P. Baudin va essayer – sans réussir - de se donner un instrument supplémentaire pour diffuser ses idées radicales-socialistes : la direction politique d'un journal dont le tirage restera malheureusement confidentiel : *la Volonté* et qui ne tardera pas à périr en quelques mois. Une autre déception atteindra notre héros dans ses fonctions de député : celle de rapporteur d'un projet de loi qui sera transformé en... décret. Mais auparavant, pendant la procédure engagée sur le texte, il aura eu le bonheur d'être nommé ministre. Ceci compensera cela. C'est le début d'une vie trépidante d'autant plus que le jeune parlementaire a une vie familiale peu harmonieuse<sup>1</sup>. Il va d'ailleurs quitter la capitale en juillet 1900 pour Belley où il est élu lors d'une élection législative partielle dans son département d'origine.

A.- Rappel : L'échec aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement

On a cru d'abord (en particulier la police) que Pierre Baudin se présenterait dans la première circonscription du 12<sup>e</sup> arrondissement qui comprend les quartiers de Bercy et des Quinze-Vingts<sup>2</sup>. Il serait « chez lui ». Cela paraît à première vue naturel, mais à première vue seulement, car le sortant se représentait. Or, il avait été élu confortablement lors des élections de 1889. Ce député sortant n'était autre qu'Alexandre Millerand. Présenté comme radical

---

<sup>1</sup> Il va divorcer en 1902.

<sup>2</sup> L'arrondissement en comporte deux. La seconde circonscription comprend les quartiers de Picpus et Bel-Air.

socialiste<sup>1</sup>, il avait obtenu, 5 358 voix, au 2<sup>e</sup> tour, contre 4 277 à Élie May, le boulangiste, une vieille connaissance de Pierre Baudin.

D'après la police, en 1893, Millerand doit être élu à une forte majorité<sup>2</sup>. P. Baudin considère à juste titre que se présenter contre Millerand, c'est aller vers la défaite. Il lui faut donc changer de circonscription. Grave handicap. Il ne peut se présenter que chez ses voisins de Picpus et de Bel-Air, dans la deuxième circonscription.

La lutte électorale y promet d'être très vive, selon les renseignements généraux, entre P. Baudin, John Labusquière<sup>3</sup>, socialiste broussiste, et Paschal Grousset<sup>4</sup>, radical-socialiste. Labusquière et Caumeau (possibiliste ou broussiste) se promettent d'attaquer Grousset (rédacteur en chef de *Germinal*) avec « une violence inouïe », et M. Baudin « aurait déclaré que quels que fussent les résultats au premier tour, il ne se désisterait pas en faveur de M. Grousset, même si celui-ci arrivait en tête de la liste<sup>5</sup> ».

A l'occasion de ces élections, P. Baudin va bénéficier de l'aide de la *Petite République*. Il y a en effet, un projet d'alliance entre les radicaux et les socialistes. Le journal va faire le portrait durant le mois d'août de dix-huit candidats qui ne sont pas tous socialistes. On compte onze indépendants, deux radicaux (Goblet et Pierre Baudin<sup>6</sup>), deux CRC<sup>7</sup> (Eugène Baudin et Vaillant), deux POF<sup>8</sup> (Guesde et Lafargue), un POSR<sup>9</sup> (Dumay). Seuls, les broussistes ne sont pas représentés<sup>10</sup>.

Une note de la police du 1<sup>er</sup> août<sup>11</sup>, précise que « Baudin s'intitule républicain socialiste sur ses affiches, ajoutant que tous les autres candidats se présentent sous l'étiquette socialiste avec certaines variations de nuances. C'est ainsi que M. Jules Thiessé, ancien député républicain, est patronné par l'Union socialiste de Picpus et Bel-Air. M. Élie May est également patronné par un comité socialiste. M. Paschal Grousset est soutenu par l'Union des Comités radicaux républicains socialistes. John Labusquière est le candidat du parti ouvrier socialiste révolutionnaire et de la Fédération des Travailleurs socialistes de France. Autrement dit, dans cette circonscription, tout le monde se réclame plus ou moins du socialisme !

Il y a donc une réunion le 10 août, au préau des écoles de la rue Bignon, pour départager Élie May, Baudin et Labusquière qui sont présents. Il y a 600 personnes. On met aux voix et c'est la candidature Labusquière qui est adoptée<sup>12</sup>... Mais cela ne porte guère à conséquences pour les intéressés. Il s'agit d'un rite et tout peut être remis en question à une époque où les partis ne sont pas structurés.

<sup>1</sup> On voit combien l'étiquette des hommes politiques est fluctuante à l'époque où les partis n'existent pas officiellement.

<sup>2</sup> APP. Ba 646, f° 2486.

<sup>3</sup> John Labusquière est l'auteur d'une *Histoire socialiste de la Troisième République, 1871-1900*.

<sup>4</sup> Né en Corse, à Corte, en 1844, il est l'un des fondateurs de *la Marseillaise* (1869) et de *la Revanche de Bastia*. Membre de la Commune, délégué aux Affaires étrangères, il a été déporté en Nouvelle-Calédonie mais s'est évadé en 1874. Il a été amnistié.

<sup>5</sup> APP. Ba 646, f° 2507. Note de la police du 28 juillet 1893.

<sup>6</sup> Le portrait de Pierre figure dans le numéro du 13 août et celui de son homonyme, Eugène, dans le numéro du 3 août 1893.

<sup>7</sup> Comité révolutionnaire central.

<sup>8</sup> Parti ouvrier français.

<sup>9</sup> Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

<sup>10</sup> Voir Sylvie Rémy, *Les socialistes indépendants de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle*, p. 270.

<sup>11</sup> APP. Ba 646, f° 2509.

<sup>12</sup> APP. BA 102, f° 41.

Très optimiste au début sur les chances de P. Baudin, la police le place en tête au premier tour. Son véritable concurrent serait M. Paschal Grousset, ex-ministre de la Commune, aujourd'hui rédacteur en chef de *Germinal*. M. Thiessé est un ancien député de la Seine-Inférieure où il fut élu en 1885. En 1889, il était le candidat « estampillé » du général Boulanger dans la 2<sup>e</sup> circonscription du 4<sup>e</sup> arrondissement. Il fut battu. Élie May a échoué sous l'étiquette boulangiste en 1889. La police rappelle son appartenance à la communauté juive et à la Commune où sa gestion a fait l'objet de critiques<sup>1</sup>.

En définitive, il n'y a pas moins de neuf candidats dans cette seconde circonscription, où Baudin, rappelons-le, fait figure de demi-parachuté.

Dans la première, Millerand a quatre candidats contre lui, dont deux ne comptent pas. Baudin<sup>2</sup>, en a huit dans la seconde. Ce sont : Élie May, négociant, républicain révisionniste ; John Labusquière, publiciste, possibiliste (broussiste), Paschal Grousset, publiciste, républicain socialiste<sup>3</sup> ; Jules Thiessé, ancien député de province, révisionniste, Louis Valette, Valette, ouvrier mécanicien, présenté par la Fédération des peuples (sic) ; Amédée Denéchère, anarchiste, abstentionniste ; Daniel Coutures, employé, républicain socialiste et Louis Chalain, publiciste, révolutionnaire indépendant.

Devant le nombre de candidats, la police se fait beaucoup plus prudente. Une note datée d'août (le jour est ignoré, ici aussi par prudence), indique que « les plus favorisés au premier tour, seront, croit-on (sic), MM. Baudin, Grousset, May et Labusquière<sup>4</sup>. »

Il y a 8 884 votants et 445 nuls, donc les suffrages exprimés sont 8 439. Ont obtenu : Paschal Grousset, radical socialiste : 2 508 ; John Labusquière, socialiste (broussiste) : 2 339 ; Pierre Baudin, radical socialiste : 1 747 (c'est-à-dire 20,7 % des voix) ; Élie May, socialiste révolutionnaire : 1 247 ; Thiessé : 418 et Marlot, socialiste : 220.

Pierre Baudin n'est que troisième. Il ne voudrait pas se retirer. Mais la majorité de son comité le contraint à se désister<sup>5</sup>. Il n'a que 30 ans et tout l'avenir devant lui.

Pour le second tour du 3 septembre, Pierre Baudin se désiste en faveur de John Labusquière<sup>6</sup>, Élie May en faveur de Paschal Grousset.

D'après la police, « malgré la propagande que fait le comité Labusquière, ce dernier ne passera pas. C'est Paschal Grousset qui sera élu à une faible, très faible majorité<sup>7</sup>. »

Les résultats sont les suivants : Paschal Grousset est élu avec 4 001 voix, contre Labusquière : 3 578 ; Valette, 216. Bien que non présenté, Pierre Baudin recueille 10 voix de consolation... et May 3 voix comme Thiessé. La police avait vu assez juste.

Notons au passage que dans la circonscription voisine, Millerand a été élu au premier tour par 6 448 voix contre 1 195 à Ribanier (socialiste broussiste), sur 8 860 votants et que dans la 1<sup>ère</sup> circonscription du 11<sup>e</sup>, M. Faberot (socialiste allemaniste) a battu au 2<sup>e</sup> tour l'ancien ministre et député sortant Charles Floquet par 4 379 voix contre 3 229. On reparlera bientôt de cette circonscription...

Après sa déception des législatives, Pierre Baudin va se marier un mois après<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> APP. BA 646, f° 2513.

<sup>2</sup> Son domicile est annoncé 54, avenue Daumesnil.

<sup>3</sup> Et parfois, radical-socialiste.

<sup>4</sup> APP. Ba 644, f° 1752.

<sup>5</sup> APP. Ba 643, f° 303.

<sup>6</sup> APP. BA 102, f° 57.

<sup>7</sup> APP, Ba 644. f° 1782.

## B.- L'élection à la Chambre des députés (22 mai 1898)

### 1.- Pierre Baudin, candidat dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris

Les élections législatives ont lieu les 8 et 22 mai 1898. Après son échec de 1893 dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, Pierre Baudin se présente cette fois dans le 11<sup>e</sup> <sup>2</sup>. Il y trois circonscriptions. Il choisit la première qui correspond au nord de l'arrondissement et au quartier de la Folie-Méricourt. Il est patronné par le comité républicain démocratique socialiste de ce quartier, mais il n'est plus soutenu par *la Petite République*.

Le 11<sup>e</sup> arrondissement (361 hectares) est situé entièrement dans le Paris de Louis XVI, alors que le 12<sup>e</sup> chevauche l'ancien Paris et le territoire annexé en 1860. Les quatre quartiers sont : La Folie-Méricourt (41<sup>e</sup>), Saint-Ambroise (42<sup>e</sup>), La Roquette (43<sup>e</sup>), et Sainte-Marguerite (44<sup>e</sup>). La population totale est importante : 225 325 habitants<sup>3</sup>.

Le quartier de La Folie-Méricourt doit son nom à un ancien chemin qui conduisait à une folie, c'est-à-dire à la maison de campagne d'un personnage se nommant Moricourt, déformé en Méricourt. Le quartier est compris entre le boulevard de Belleville, la rue Oberkampf qui le sépare de la Roquette, le boulevard du Temple et le faubourg du même nom.

Autour de ce faubourg, il y avait des jardins où les Parisiens avaient bâti des maisonnettes appelées courtilles. On y buvait beaucoup. Tout cela a presque disparu quand Pierre Baudin se présente aux suffrages des électeurs. Depuis, le 27 mai 1891, au même endroit, circule le funiculaire de Belleville. Dans ce quartier populeux, on a construit dans les années 1860 une église dédiée à Saint-Joseph sur l'emplacement d'une caserne située entre les rues Parmentier et Saint-Maur. L'avenue Parmentier est « le boulevard des Italiens » du quartier.

Le député sortant est Fabérot, chapelier, (allemaniste) qui l'a emporté en 1893 au second tour avec 4 380 voix sur Charles Floquet (radical) qui avait obtenu 3 231 suffrages, lui-même sortant à l'époque. Floquet avait d'ailleurs été en tête au premier tour avec 2 913 voix contre 2 078 à Fabérot. Celui-ci se représente. Il a trente ans de plus que P. Baudin<sup>4</sup>. *Le Matin* en fait un portrait sympathique. Gaston Leroux écrit : « Le jeune vieillard de 65 ans à la bonne face encadrée de barbe grise, aux yeux doux, ne me reçut point parmi les accessoires de chapellerie, mais à côté d'un petit dictionnaire Larousse et d'une feuille de papier blanc où il s'appêtait à inscrire le résultat de ses pensers révolutionnaires. Il abandonnait la moitié de ses émoluments au parti<sup>5</sup>. »

---

<sup>1</sup> Il épouse Alice Lafargue, à la mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement, le 9 octobre 1893. Elle est née à Fontenay-aux-Roses, le 26 juin 1869. Elle a donc six ans de moins que lui. L'ancien communard Alphonse Humbert est l'un des témoins du marié. Il vient d'être élu député radical-socialiste du 15<sup>e</sup> arrondissement et préside, en cette année 1893, le Conseil municipal. Le cousin de Pierre, Émile Baudin, docteur en médecine, est l'autre témoin. Une petite fille, Pierrette, naîtra l'année suivante, le 9 août 1894. P. Baudin divorcera en 1902 et se remariera en 1907. (Papiers P. B-S.)

<sup>2</sup> Appelé aussi Popincourt.

<sup>3</sup> Recensement de 1896.

<sup>4</sup> Il est né en 1834, en Espagne.

<sup>5</sup> 27 juin 1898. Signalons qu'un monument sera élevé à sa mémoire le 6 octobre 1912, au cimetière du père Lachaise. APP, Ba 910 (dossier Fabérot).

Selon *la Lanterne*, son poulain, Pierre Baudin ne devrait être menacé que par deux candidats : Fabérot, et Parisse, conseiller municipal du quartier. Ce dernier (parfois écrit Paris) est un ingénieur nouvellement élu au Conseil après avoir battu le sortant, un représentant de commerce allemaniste, Joseph Weber. Eugène Parisse est présenté tantôt comme radical<sup>1</sup>, tantôt comme radical-socialiste. Le journal lui donne peu de chance. En revanche, bien que soutenant fortement Baudin, bien connu de ses lecteurs, la *Lanterne* ne néglige pas pour autant son opposant Fabérot.

Le journal rappelle « la place considérable » tenue au Conseil municipal par Baudin et lui prévoit, dès le premier tour, un nombre de suffrages supérieur à celui qui sera obtenu par Fabérot. Mais il ajoute que celui-ci jouit de l'estime générale et qu'à la Chambre, il a su, « en maintes occasions, se faire écouter par une majorité opportuno-conservatrice, à laquelle, pourtant, il a parfois dit de dures vérités ». Il est resté sympathique au collège électoral qui l'a envoyé à la Chambre en 1893. Son allure, « d'une franchise quelque peu brutale et la fermeté inébranlable de ses convictions socialistes, justifient la popularité du citoyen Fabérot dans les milieux socialistes », selon *La Lanterne* qui pronostique la victoire de Pierre Baudin au second tour<sup>2</sup>.

a)- Le premier tour (8 mai 1898)

Il y a, en réalité, pas moins de 12 candidats pour ce premier tour. Outre Fabérot, Baudin, et Parisse, retenons H. Soulière, un publiciste, socialiste, et Eugène Protot, un ex-membre de la Commune, socialiste également. La campagne est animée, voire violente. Ainsi, le 23 avril, boulevard de Belleville, en présence de Protot et d'Élie May; « ce n'a été que huées, cris, coups de sifflets et aucun orateur n'a pu prendre la parole. Le concierge a éteint le gaz à 9 h 30<sup>3</sup>. »

Le même jour, avenue Parmentier, devant 600 personnes, le parti ouvrier socialiste révolutionnaire allemaniste présente Fabérot qui attaque très vivement la candidature Baudin. On blâme, dans l'ordre du jour qui est voté, les radicaux « qui font le jeu du ministère en combattant un socialiste révolutionnaire.<sup>4</sup> »

Le 27 avril, au même endroit, le comité républicain socialiste de la Folie-Méricourt a attiré environ un millier de personnes. P. Baudin a réclamé la création d'une caisse de retraite, l'impôt sur le revenu et le service militaire réduit à deux ans.

Fabérot l'a accusé de « vouloir accaparer les réformes qu'ont obtenues les révolutionnaires au Conseil municipal » et déclaré que le groupe socialiste de la Chambre, tout entier, blâmait sa candidature dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Protot, Meiss et Paul Dupont, autres candidats, ont développé leur programme « au milieu du bruit ». Deux ordres du jour ont été mis aux voix. L'un en faveur de Baudin, l'autre en faveur de Fabérot. C'est ce dernier qui a obtenu la majorité.

Les réunions se succèdent à un rythme soutenu. Le 28 avril, autre séance organisée par le comité républicain socialiste indépendant pour soutenir Soulière. Il y a 600 personnes.

<sup>1</sup> C'est l'étiquette avec laquelle il a été élu aux municipales.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 8 mai 1898.

<sup>3</sup> APP. BA 106.

<sup>4</sup> Id.

Fabérot, présent, estime que cette candidature n'a pas de raison d'être puisque le programme de Soulière est identique au sien. Weber critique violemment la candidature Baudin et Meiss se présente comme le candidat des revendications féministes... A une époque où les femmes ne votent pas, voici une attitude particulièrement méritoire et inefficace... Un ordre du jour est voté condamnant les candidatures du parti bourgeois, c'est-à-dire, celles de Baudin et de Parisse.

Le 29 avril, salle de l'Harmonie à la Folie-Méricourt, Pierre Baudin présente son programme devant 1100 personnes. Il est acclamé et les assistants s'engagent à le faire triompher le 8 mai<sup>1</sup>.

Parmi ses concurrents, Protot semble, au début, le plus actif. Depuis l'ouverture de la période électorale, l'ancien membre de la Commune développe, chaque soir, le programme politique et économique du comité d'Union socialiste du onzième, adhérent au Comité central socialiste révolutionnaire<sup>2</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mai, réunion privée pour Baudin. Elle a lieu rue Oberkampf et rassemble une centaine de personnes. Le candidat y déclare être partisan de la décentralisation, s'élève contre la loi qui oblige les villes à la suppression de l'octroi sur les boissons hygiéniques et combat le ministre Méline. Un assistant lui demande pourquoi il se présente contre un socialiste. Baudin répond qu'il se présente contre Fabérot parce que celui-ci est révolutionnaire et que lui ne l'est pas<sup>3</sup>.

*Le Figaro* du 1<sup>er</sup> mai dénonce l'intolérance de certains électeurs. Elle serait telle « que beaucoup de candidats sont d'ores et déjà résolus à ne plus compromettre leur dignité dans des réunions publiques. Il suffit, en effet, d'une vingtaine de personnes dévouées à un candidat, ajoute le journal, pour que l'ordre soit absolument troublé dans la réunion organisée par un adversaire. Il est toutefois des audacieux comme MM. Mesureur, Baudin, Fabérot, Clovis Hugues, (...), qui sont résolus à braver quand même le bruit. Quelques-uns savent qu'on les empêchera de parler. Peu leur importe. Ce qu'ils veulent avant tout, c'est démontrer qu'ils ne redoutent rien. »

*La Petite République* (socialiste) critique Baudin et écrit que « les citoyens réunis préau des écoles, avenue Parmentier, sur l'appel du comité Parisse, déclarent repousser la candidature de ce citoyen [Baudin] qui n'attend pas l'expiration de son mandat municipal pour briguer celui de député. Considérant que le citoyen Fabérot n'a jamais failli à son devoir, lui renouvellent leur confiance et s'engagent à faire triompher sa candidature le 8 mai prochain<sup>4</sup>. »

L'intoxication fait partie du jeu politique. Du côté des amis de Baudin, on essaie de faire croire que Parisse a retiré sa candidature. D'où la réaction des *Droits de l'homme*, du 7 mai, qui dément. « C'est un comité auquel il n'appartient pas qui s'est arrogé le droit de publier son désistement qui n'est dû qu'à l'imagination de certains radicaux amis de M. Baudin. Et ils se sont servis pour la circonstance de la signature d'un électeur qui déclare n'avoir rien signé ». Le journal ajoute que M. Eugène Parisse « lutte ferme pour tâcher de distancer M. Pierre Baudin au premier tour. Il a en effet, des chances d'y arriver. »

<sup>1</sup> Voir *le Radical* du 30 avril.

<sup>2</sup> Selon *l'Intransigeant* du 30 avril.

<sup>3</sup> APP, Ba 106.

<sup>4</sup> *La Petite République* du 1<sup>er</sup> mai 1898.

*L'Intransigeant* soutient ses poulains. Dans l'édition du 2 mai, il rappelle que Protot « développe le programme du comité d'action socialiste jeudi au préau de la rue Morand, vendredi au café du Cirque, boulevard du Temple et samedi au préau du boulevard de Belleville. »

La campagne est animée. P. Baudin confie à ses lecteurs ses sentiments dans *la Lanterne* du 9 mai. Il en profite pour critiquer le scrutin d'arrondissement.

« Je sors d'une réunion électorale, écrit-il. C'est la dernière d'une importante série. J'y ai rencontré des amitiés solides. Rien n'est reconfortant pour un homme politique comme ces contacts avec des dévouements spontanés. On en sort la conscience plus forte, le cœur assaini, l'âme haute. Mais j'ai tout de même passé dans plus de vingt réunions où les injures, les ineptes et basses injures m'ont assailli, brisant mes phrases. J'ai, comme les camarades, en retour d'une attitude loyale, été récompensé par la bave des méchants. Et rien ne m'a été épargné des douceurs réservées à ceux qui affrontent la lutte politique. Eh bien malgré le brouhaha qui m'a rempli les oreilles et les écœurements que m'ont causés les invectives, je rapporte de la mêlée générale cette impression : c'est que la consultation du suffrage universel a été profondément silencieuse. Que sont les fracas des paroles ? Autant en emporte le vent. Les idées seules ont des vibrations qui touchent l'esprit et qui se prolongent au delà d'un préau d'école ou d'une salle de mairie. C'est ce bruit que nul n'a perçu durant cette muette agitation. »

Baudin se plaint que rien de cette agitation n'a dépassé les limites de l'arrondissement.

Il poursuit : « C'est que ce réduit où se confine toute la politique de notre temps est ouaté pour amortir la vibration des idées, sorte de lingerie ou de vestiaire où chacun vient s'affubler au goût de ses électeurs et s'équiper des oripeaux nécessaires à la scène qu'il va jouer. Il faut convenir que cette politique-là convient admirablement à deux catégories de gens : les farceurs et les cerveaux creux. Ceux-là triomphent dans le petit compartiment arrondissemental (sic) »

Baudin, si honnête et si sérieux, a dû beaucoup souffrir pendant sa campagne.

Il regrette que les réformes et « les changements profonds qu'il faut apporter dans nos lois et surtout dans nos mœurs » n'aient pas été sérieusement abordés.

Le candidat Baudin donne la solution : « Pourtant les électeurs ont un guide, leur sens des choses raisonnables et de la sincérité. Qu'ils aillent aux hommes de parole nette et de conscience saine. Qu'ils restent inébranlables dans la doctrine républicaine et ne se laissent pas entraîner en arrière ni précipiter au devant des violentes solutions ».

L'électeurs, selon Baudin, doit se poser cette simple question : « Quel est l'homme le plus apte à servir la République, celui dont les idées sont les plus rapprochées des miennes et qui est à la fois le plus digne de me représenter par sa valeur morale et par sa culture<sup>1</sup> ? »

P. Baudin faisant son autoportrait...

Les résultats sont les suivants : il y a 12 569 inscrits et 9 890 votants. Pierre Baudin<sup>2</sup> arrive en tête avec 4 468 voix (45 % des votants) devant le député sortant Fabérot (socialiste allemaniste) : 2 903 voix (29,3 %), Parisse, le conseiller municipal (radical socialiste) du quartier de la Folie-Méricourt : 1 073 voix (10,8 %), Eugène Protot, l'ancien membre de la

<sup>1</sup> Voir la *Tribune libre* de P. Baudin dans *la Lanterne* du 9 mai 1898.

<sup>2</sup> Il habite 81 avenue Ledru-Rollin.

Commune, socialiste révolutionnaire : 858, Paul Dupont : 217, Meisse : 61. Les autres candidats ont moins de 50 voix.

C'est de bon augure pour notre héros.

b)- L'élection au second tour (22 mai 1898)

La campagne est toujours très animée. Le 6 mai, rue Crussol, le parti allemaniste conduit par Fabérot et 70 des siens, fustige Baudin et Parisse « candidats antisocialistes. » L'intoxication n'est pas absente du second tour. Le 12 mai, Protot dit qu'il est question de proposer un candidat de concentration afin de barrer la route à Baudin qui « serait le candidat gouvernemental<sup>1</sup> ». De Méline !!

Le 16 mai, une importante réunion est organisée par le comité républicain démocratique socialiste qui patronne la candidature Baudin. On notera que le mot socialisme est « à toutes les sauces ». Baudin veut ratisser large même s'il n'est pas, comme il dit, « révolutionnaire ». Environ un millier d'assistants. « Tout le parti ouvrier de l'arrondissement s'y est donné rendez-vous et un grand nombre de personnes n'ont pu entrer faute de place<sup>2</sup> ». Selon la note de police, « P. Baudin dit que la situation est très nette mais il tient à répondre à des calomnies qu'on dirige contre lui. Il développe son programme et parle du parti ouvrier et du parti allemaniste. Il est fréquemment interrompu et mis finalement dans l'impossibilité de parler<sup>3</sup>. »

Fabérot se défend de l'avoir calomnié. Meiss et Soulière se désistent en faveur de Fabérot. Puis défilent à la tribune tous les défenseurs de Fabérot. En fait, Baudin est tombé dans un traquenard. Il proteste contre les violences de langage dont il est l'objet. Fabérot obtient un ordre du jour favorable, les partisans de Baudin s'étant retirés avant la fin de la séance.

Dans sa traditionnelle *Tribune libre* du lundi dans *La Lanterne*, qu'il intitule *La dernière bataille*, Pierre Baudin, écrit le 23 mai, son papier rédigé avant le 2<sup>e</sup> tour. Il est optimiste mais met en garde contre l'abstention. « Ce second scrutin assurera au parti démocratique une majorité dans la Chambre prochaine. Mais c'est à la condition que personne ne s'abstienne. Au second tour, le devoir de voter est plus impérieux qu'au premier. (...) Nul n'a une solide raison pour s'abstraire de la consultation définitive du suffrage universel. La meilleure de toutes celles qui pourront s'offrir à son esprit serait encore détestable C'est cette idée qui a inspiré *La Lanterne* quand elle a dressé la liste de ses candidats. Je ne veux pas dire que je n'aurais rien à y reprendre. Mais *La Lanterne* a au moins eu le mérite de donner l'exemple et de montrer que si loin qu'on soit de certains hommes, il peut cependant se trouver dans les circonstances ou le lieu de la lutte, les incidents de l'action, des raisons d'opter pour leur nom et de les désigner aux lecteurs. »

Baudin fustige ensuite le *Journal des Débats* qui s'indigne de l'alliance des radicaux et des « collectivistes ». Au contraire, il appelle ceux-ci à oublier « des rancunes nées d'hier ou de plus loin » et leur demande de voter. Jamais la République n'a exigé plus complètement l'oubli des dissentiments particuliers, jamais elle n'a demandé davantage aux républicains le souci de sa défense et de ses promesses. »

<sup>1</sup> APP, Ba 106.

<sup>2</sup> APP, Ba 106 à la date du 17 mai 1898. La réunion a lieu rue Parmentier, au préau des écoles.

<sup>3</sup> *Id.*

Baudin sera entendu, au moins dans son arrondissement car les résultats lui sont favorables.

Inscrits : 12 569 ; votants : 9 020 ; bulletins blancs et nuls : 143. Suffrages exprimés : 8 877.

Pierre Baudin est brillamment élu avec 5 710 voix, soit 64,32 % des suffrages exprimés. Faberot, deuxième, n'en obtient que 3 143 (Parisse, Dupont et Protot obtiennent respectivement 10, 11 et 3 voix).

*L'Abeille du Bugey* du 29 mai se réjouit de la victoire du natif de Nantua. Le journal de l'Ain cite *le Gaulois* qui n'est pas spécialement du même côté politique que le nouveau député : « Tout Paris le connaît. On l'a vu à l'œuvre lors de la visite à Paris de Nicolas II et de l'impératrice de Russie qui se déclaraient charmés du tact que mit à les recevoir Pierre Baudin alors président du Conseil municipal. Trente-trois ans, très grand, des yeux aigus qui dardent leurs regards jusqu'au plus profond, d'une haute intelligence que ses adversaires se plaisent à reconnaître et d'une culture d'esprit supérieure. M. P. Baudin a au Conseil une situation unique. On dit qu'il aura bientôt fait de la retrouver à la Chambre. Rapporteur général du budget de la ville, il ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Il a si bien su économiser les deniers de la ville qu'on pourrait bien lui demander quelque jour d'éplucher les finances de l'État<sup>1</sup>. »

Ce qui ressort le plus nettement des élections du second tour réunies à celles du premier, c'est l'absence d'une majorité absolue. Il est cependant incontestable que les républicains, dits de gouvernement, possèdent une majorité relative forte. Le cabinet Méline avait espéré la voir se transformer en majorité absolue par le gain d'une trentaine de sièges. Mais la situation est à peu près aujourd'hui, ce qu'elle était hier et en fait, ce qu'elle n'a cessé d'être depuis le ministère Ferry, c'est-à-dire depuis 1880.

### C.- Les activités du député

Elles vont être concentrées sur une année puisque P. Baudin sera appelé au gouvernement de Waldeck-Rousseau en juin 1899<sup>2</sup>. Mais la période est très animée. Examinons la situation politique de départ, l'attitude du député Baudin à la Chambre pendant les débats sur l'Affaire Dreyfus, le destin malheureux de son rapport sur le projet de loi sur les conditions de travail et enfin, l'épisode étalé sur à peine cinq mois de *la Volonté* un outil de propagande qui n'a pas duré.

#### 1.- La situation politique de l'été 1898

Malgré son âge encore tendre pour un parlementaire (à peine 35 ans), Pierre Baudin n'est plus parmi les cinq ou six plus jeunes comme il l'était au début de ses fonctions de conseiller municipal. Le 1<sup>er</sup> juin, on voit parmi les six secrétaires provisoires, le plus jeune (appelé à une certaine notoriété comme écrivain socialiste) : Alexandre Zévaès<sup>3</sup>. Député de l'Isère, il a 25 ans.

Dans la séance du 6 juin, l'élection de Pierre Baudin est validée sans difficulté.

<sup>1</sup> Il s'agit de son futur ouvrage sur la Révolution française.

<sup>2</sup> Rappelons qu'à l'époque, un député nommé ministre, reste député.

<sup>3</sup> Né le 24 mai 1873, il a dix ans de moins que P. Baudin.

Le ministère Méline, modéré, jusqu'alors le plus long de la Troisième République, puisqu'il est au pouvoir depuis le 29 avril 1896, paraît assuré d'une majorité suffisante. Il bénéficie, en effet, de l'appui d'une partie de la droite et est soutenu par le monde agricole sans compter les grandes associations patronales. Mais on a vu – Baudin ne l'a pas épargné – qu'il est en butte aux assauts de la gauche, depuis les radicaux modérés jusqu'aux socialistes révolutionnaires.

Lorsque la nouvelle Chambre se réunit le 1<sup>er</sup> juin, elle surprend en élisant – de justesse – le modéré Paul Deschanel à la présidence, en remplacement du vieux radical Henri Brisson. Cela augure mal des espoirs de P. Baudin et de la gauche radicale et socialiste. Mais la crise va se produire rapidement. Elle est provoquée, précisément, par les interpellations radicales des 13 et 14 juin. Après un ordre du jour déposé par A. Ribot au nom des modérés<sup>1</sup>, et approuvé par 295 voix contre 272, c'est le radical Ricard qui propose une addition préconisant une politique « appuyée sur une majorité exclusivement républicaine » et qui est votée par 295 voix contre 246. C'est évidemment exclure les ralliés, contredire l'ordre du jour précédemment approuvé et donc désavouer la politique pratiquée par Méline. Celui-ci va présenter sa démission au président F. Faure.

P. Baudin écrit dans *La Lanterne* du 6 juin, à propos de Ribot : « [Il] a conclu qu'il fallait s'entendre sur un programme de réformes nettement définies. C'est ainsi, sans doute, qu'il conseille à ses amis de dénouer la crise. Mais tout ceci ne tend à rien moins qu'à sacrifier la droite après s'en être servi. Ah la noble politique ! »

Après des tentatives infructueuses de constituer un cabinet appuyé sur les modérés et les radicaux, mais excluant les monarchistes et les ralliés, avec MM. Ribot, Sarrien et Peytral, le président de la République propose à H. Brisson de former un cabinet radical homogène. Après 13 jours de crise, la liste est publiée. On n'y voit aucun nom du précédent gouvernement, mais surtout, en revanche, « les principaux pontifes du radicalisme parlementaires », comme l'écrit J. Chastenet, et d'abord, Léon Bourgeois à l'Instruction publique. Deux observations d'importance : l'arrivée de Delcassé au Quai d'Orsay et le portefeuille de la Guerre à Godefroy Cavaignac. Celui-ci est un radical mais « de l'espèce cocardière » (Chastenet) très liée à l'état-major et par conséquent vivement opposée à la révision du procès de Dreyfus.

La confiance est votée au cabinet Brisson par 316 voix contre 203 mais avec l'appui des nationalistes. Autrement dit, la majorité existe grâce à la présence de Cavaignac et donc cela se présente assez mal pour le règlement de l'affaire Dreyfus. Brisson doit « tenter l'impossible » comme l'écrit Baudin qui ajoute : « Il va être guidé par la logique évolution des faits. Il doit réussir. Je ne veux pas dire que gouverner lui sera facile. Il lui faudra de l'énergie et une haute conception de la politique de notre pays. Mais ce ne sont point ces deux forces qui manqueront à ce vaillant républicain. Et sa rentrée en scène reconforte ceux que le gâchis, compliqué de sourdes intrigues de ces douze jours de crise écœurait. La situation se simplifie. Il n'est que temps d'en finir<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> Mais qui préconisait des réformes. C'était sans doute la raison de son approbation.

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 27 juin 1898.

Dès le 4 juillet, Pierre Baudin vote une résolution de Zévaès qui tend à la création d'une commission du suffrage universel. Cette résolution est d'ailleurs adoptée par 296 voix contre 168.

Mais ce qui préoccupe par séquences, depuis de longs mois, les milieux politiques est l'évolution de l'affaire Dreyfus. Elle provoque l'effervescence du Parlement et nourrit la plume des journalistes surtout quand ils sont députés comme P. Baudin.

## 2. Le député à la Chambre pendant les débats sur l'Affaire Dreyfus

C'est au moment où P. Baudin fait ses premiers pas à la Chambre que l'affaire Dreyfus va prendre une tournure dramatique pendant l'été 1898.

On sait que l'Affaire a partagé, du moins au début, le parti radical. Beaucoup de radicaux sont restés d'une grande réserve sur Dreyfus, mais d'autres ont été au début, carrément antidreyfusards. Ils n'ont pas été les seuls. Jaurès, par exemple, s'est lui aussi, laissé prendre aux manœuvres de l'armée et a même considéré que la mort aurait dû être le lot de Dreyfus.

Le journal *Les Droits de l'Homme* affirme que Bourgeois aurait déclaré à Pierre Baudin qui a démenti : « Oui, nous savons que Dreyfus est innocent. Mais si nous le disons tout bas, la raison d'État, hélas, nous empêche de le dire tout haut<sup>1</sup>. » Baudin pouvait-il faire autre chose que démentir ?

Dès le remplacement de Méline par Brisson, le député nationaliste de l'Aisne, André Castelin interpelle<sup>2</sup>, le 30 juin 1898, le nouveau ministre de la Guerre, Cavaignac, sur la manière avec laquelle il entend en finir avec l'agitation révisionniste. Celui-ci répond qu'il lui faut huit jours pour étudier le dossier. Le 7 juillet, le ministre prétend donner à la tribune les « preuves » de la trahison. Il dit avoir compulsé le « dossier secret » de l'affaire et donne lecture de diverses pièces, en particulier celles où est évoquée « cette canaille de D... » Le ministre de la Guerre recueille les applaudissements enthousiastes de la Chambre qui, à l'unanimité moins une vingtaine de socialistes, vote l'affichage du discours ministériel<sup>3</sup>. Tous les radicaux ont donc suivi Cavaignac dans son raisonnement y compris Baudin. On peut même lire dans *la Lanterne* du 9 juillet, l'article de Camille Pelletan qui n'hésite pas à écrire : « Pour ma part, nos lecteurs le savent, j'ai toujours été convaincu de la culpabilité de Dreyfus. Les renseignements donnés aujourd'hui ne m'ont pas étonné. Mais si j'estimais que les apologistes du condamné commettaient une lourde erreur, il m'était impossible de ne pas voir au profit de quelle très mauvaise entreprise de coterie et de militarisme, on essayait d'exploiter l'affaire. A ce second point de vue aussi, il n'y a qu'à louer le langage tenu au nom du gouvernement. »

<sup>1</sup> Cité par G. Baal, *op. cit.*, p. 52 (note 325). Voir *le Radical* des 23, 25 et 26 mai 1898.

<sup>2</sup> Une première interpellation de sa part avait déjà eu lieu, deux ans auparavant, le 18 novembre 1896. Mais comme l'écrivait Joseph Reinach, à l'époque, « l'affaire Dreyfus n'intéressait pas la Chambre. » Pour les parlementaires, à cet instant, il n'y avait pas le moindre doute sur la culpabilité de Dreyfus. L'interpellation fut réglée en deux heures. Selon, Reinach, Castelin « tenait boutique de patriotisme et guettait les scandales. Il était lié avec Henry et fréquentait chez Drumont. » Joseph Reinach, *Histoire de l'affaire Dreyfus*, t. I, p. 572.

<sup>3</sup> 545 voix pour et 20 députés n'ont pas pris part au vote. (A noter qu'un premier dénombrement en séance avait indiqué 572 contre 2).

Si ce gouvernement n'avait pas été dirigé par un radical, Pelletan aurait-il tenu ce même langage ?

Dans le même journal, Millerand affirme que « le discours de Cavaignac a soulagé la conscience publique ».

P. Baudin, prudent, on l'a vu, ne réagit pas tout de suite dans la presse mais retenons cependant qu'il a, comme les autres non socialistes, voté l'affichage du discours de Cavaignac.

Il faut dire que les partisans de la révision du procès ont été assommés par un véritable coup de massue. Mais c'est compter sans la persévérance de Picquart qui soutient que le billet<sup>1</sup> qui accuse Dreyfus, présenté par Henry, est un faux. Cavaignac, qui est « léger mais honnête » demande qu'on vérifie les pièces à conviction, et c'est ainsi que le capitaine Cuignet, le 13 août, s'aperçoit d'une supercherie. Le ministre convoque Henry le 30 août. Celui-ci avoue. Le faussaire mis en prison immédiatement au Mont-Valérien est retrouvé mort dans sa cellule le lendemain.

En juillet, Baudin s'était fait traiter de « mauvais citoyen » parce qu'il avait émis des doutes sur l'authenticité de la pièce fabriquée par le colonel Henry. Il reproche à Cavaignac, d'avoir désigné au mépris public ceux qui élevaient des doutes sur la loyauté, la probité ou la clairvoyance de l'état-major. Il dénonce son imprudence d'avoir dit que l'armée avait jugé « conformément à la vérité. »

Baudin écrit à l'attention de Brisson que « chaque minute qui s'écoule depuis l'arrestation du colonel Henry voit grandir la responsabilité du gouvernement », ajoutant qu'aujourd'hui, on ne comprendrait plus « qu'il se contentât de la démission de M de Boisdeffre. Son intervention est nécessaire. Des hommes ont encouru des responsabilités graves. Elles doivent être recherchées. Des magistrats ont obéi à une raison d'État. Il faut redresser des jugements rendus sous cette dépendance. (...) »

Tâchons pour le moment d'y projeter un peu de lumière. Nous en aurons si M. Brisson le veut. Et il trahirait toute une vie de probité et d'honneur politique s'il ne le voulait pas. Nous attendons avec confiance ses résolutions, mais dans un pareil moment, l'attente est douloureuse<sup>2</sup>. »

La semaine suivante, P. Baudin continue en évoquant la sanction scandaleuse du lieutenant-colonel Picquart éloigné par l'armée pour le réduire au silence avant la saisine de la Cour de cassation.

La Chambre reprend ses travaux le 25 octobre. Henri Brisson, fait l'assemblée juge du procédé extravagant employé par le général Chanoine pour démissionner. Il rappelle que c'est en présence de celui-ci, assistant aux séances du Conseil des ministres, qu'a été prise la décision de transmettre la demande de révision du procès de Dreyfus à la Chambre criminelle de la Cour de cassation. Il redit aussi qu'un conseil des ministres s'est tenu ce matin même et que le général pouvait encore avertir le président du Conseil de son intention de donner sa démission.

L'acte du général est sévèrement apprécié « par la grande majorité des députés républicains<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Le fameux billet « Alexandrine ».

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 5 septembre 1898.

<sup>3</sup> A. Daniel, *L'année politique*, 1898, p. 338.

M. Ribot, ancien président du Conseil rejoint M. de Mun, pour accorder sa confiance dans l'armée nationale, « fidèle observatrice des lois de la République » mais souhaite aussi affirmer au nom du parti républicain, la suprématie du pouvoir civil.

On trouve Baudin en première ligne pour signer un ordre du jour – accepté par H. Brisson - contenant cette double affirmation et qui avait été concerté entre toutes les fractions du parti républicain. Les autres signataires sont MM. Fournière, socialiste, de la Porte, Dujardin-Beaumetz, Isambert, radicaux, Méline, Poincaré, Barthou et Ribot, républicains progressistes<sup>1</sup>. »

Mais M. de Mahy, député républicain de la Réunion, demande au Gouvernement s'il accepterait d'ajouter à cet ordre du jour, une disposition additionnelle l'invitant à réprimer les attaques contre l'armée. M. Brisson déclare qu'il repoussera toute disposition additionnelle. M. Sarrien, garde des sceaux, veut aussitôt justifier le refus de M. Brisson. C'est maladroit car il ouvre ainsi la porte aux interpellations que la majorité semblait d'accord pour ajourner. Il explique qu'il n'a jamais pu obtenir l'assentiment du ministre de la guerre, nécessaire aux poursuites contre l'armée aux termes de l'article 47 de la loi du 29 juillet sur la presse.

La Chambre vote à l'unanimité (543 voix contre 0) l'ordre du jour de MM. Ribot et de la Porte. Puis M. Georges Berger, député républicain progressiste de Paris, demande le vote d'une disposition additionnelle blâmant le Gouvernement de n'avoir pas fait respecter l'armée. M. Sarrien remonte encore à la tribune pour se justifier. M. Barthou lui succède pour faire remarquer qu'après le vote de l'amendement Ribot, toute discussion aurait dû cesser. Mais M. Sarrien avait relancé les interpellations... L'amendement Berger est repoussé par 274 voix contre 261. Baudin a voté contre.

On revient alors à l'amendement de Mahy ainsi conçu : « ... invite le gouvernement à mettre fin à la campagne d'injures organisée contre l'armée. » Il est adopté, malgré l'opposition de Brisson, par 296 voix contre 243. Baudin a évidemment voté contre.

Quelques députés radicaux conduits par Berteaux, Mesureur, Dujardin-Beaumetz, de la Porte, et Klotz et suivis par Baudin, essayent de sauver l'existence du cabinet en déposant un nouveau texte additionnel ainsi conçu : « ... et confiant en lui pour prendre dans ce but les mesures nécessaires. » Il est repoussé par 286 voix contre 254. C'est la fin du ministère Brisson, le 25 octobre 1898.

Comme l'écrit A. Daniel, « Un certain nombre de députés qui n'avaient pas voulu blâmer le ministère dans le premier scrutin, avaient en adoptant « l'invitation » présentée par M. de Mahy, déterminé sa chute<sup>2</sup>. » Le 1<sup>er</sup> novembre, le 4<sup>e</sup> ministère Charles Dupuy lui succède.

Le 28 novembre 1898, a lieu à la Chambre, une séance mémorable au sujet de *l'Affaire*. Le président du Conseil, Charles Dupuy réclame la discussion immédiate afin d'empêcher les groupes républicains de se concerter avec ceux du Sénat. On retient surtout l'intervention de Poincaré qui se reprochait depuis longtemps son mutisme dans l'Affaire. Il s'écrie : « Je sais bien qu'en rompant aujourd'hui ce silence qui me pesait, je m'expose à des attaques, à des injures, à des calomnies. Je ne m'en soucie pas. Je suis heureux d'avoir saisi à cette tribune, l'occasion trop longtemps attendue, de libérer ma conscience. »

<sup>1</sup> A. Daniel, *op. cit.*, 1898, p.339.

<sup>2</sup> A. Daniel, *op. cit.*, p. 343.

Le débat porte sur le report éventuel du procès de Picquart. Dupuy y est opposé. 388 députés l'approuvent. Mais il s'en trouve 83 pour inviter le ministre de la Guerre à ordonner le sursis. Parmi eux : P. Baudin et quelques radicaux avec lui comme Pelletan et Bizarelli, un modéré, Jonnart et les socialistes. Poincaré s'abstient avec Barthou, Étienne, Jules Roche et quelques autres<sup>1</sup>.

L'année 1899 s'ouvre sur un horizon sombre pour les Français. L'affaire Dreyfus porte son ombre sur le pays.

Prenant sa casquette de journaliste, Baudin écrit : « Nous sommes une poignée de gens très décidés à défendre l'armée contre les faussaires qui la salissent. (...) Un officier a commis un faux. Il doit être puni. Les mobiles de son crime doivent être recherchés et les conséquences réparées. (...) Pourquoi les ministres de la Guerre et surtout M. Cavaignac seraient-ils crus sur parole si, comme cela résulte d'un discours affiché par toutes les communes de France, c'est sur cette pièce fausse qu'était faite leur conviction ? Pourquoi, si le jugement condamnant Dreyfus n'était pas étayé sur d'irréfragables preuves, y a-t-il un intérêt patriotique à ne pas réviser son procès<sup>2</sup> ? »

Révisionniste, Baudin l'est à fond. Il s'en prend à la Ligue de la Patrie française qui milite en sens contraire. Mais ce qui le scandalise au plus haut point, c'est l'argumentation du gouvernement de Charles Dupuy pour obtenir le vote de la loi de dessaisissement, faveur accordée aux antidreyfusards mécontents de la chambre criminelle de la Cour de cassation qui témoignerait, selon eux, d'une inadmissible partialité en faveur du condamné. Ce projet, qui est adopté, le 10 février 1899, à une forte majorité<sup>3</sup>, transfère le privilège de juger les demandes en révision de la chambre criminelle à l'assemblée plénière des trois chambres de la Cour de cassation.

Début février, à propos de ce qu'il appelle un « moment décisif », concernant le projet de révision, Baudin écrit : « Cette crise est sans précédent. Elle est plus grave que celle du 16 mai où l'armée réactionnaire était loyalement formée en bataille sous son drapeau. Elle est plus grave que le boulangisme qui laissait indifférente la plus grande partie des officiers<sup>4</sup>. »

L'enquête menée à la demande du ministre de la Justice par le président Mazeau, après la démission du président de la chambre civile, Quesnay de Beaurepaire, qui avait accusé, en janvier 1899, ses collègues de la chambre criminelle de forfaiture, s'est révélée officiellement négative. Le gouvernement a estimé qu'il n'y avait pas de lien entre l'enquête et le dessaisissement de la chambre criminelle, mais le président Dupuy le propose cependant au Conseil<sup>5</sup>. Baudin est furieux<sup>6</sup>. Il écrit : « Il n'y a plus pour nous un instant à perdre. Quand, ouvertement, sans dissimulation, le gouvernement ose commettre de pareils attentats à la loi, au droit, c'est que tous les pouvoirs sont détruits, que l'État est secoué par des forces supérieures. »

<sup>1</sup> On suit ici J. Reinach dans son *Histoire de l'Affaire Dreyfus*, tome II, p. 230

<sup>2</sup> *La Lanterne* du 23 janvier 1899.

<sup>3</sup> 324 voix contre 207. « 120 voix de majorité, écrit Millerand, le 12 février, ont affirmé l'urgence de disqualifier des magistrats, à la charge desquels il est impossible d'établir aucune faute. »

<sup>4</sup> *La Lanterne* du 6 février 1899.

<sup>5</sup> Dans son rapport, le président Mazeau avait écrit que ses collègues magistrats avaient travaillé depuis trois mois « au milieu d'un déchaînement inouï de passions opposées » et que par conséquent, on ne pouvait « laisser à la chambre criminelle seule la responsabilité de la sentence définitive ». (M. Agulhon, *La République I*, p. 199)

<sup>6</sup> Il n'est évidemment pas le seul à *La Lanterne*. Voir, par exemple, les articles de Viviani le 12 février, ou ceux de Millerand pendant presque toute la semaine.

Baudin écrit le 27 février que le gouvernement « consulte les antisémites et tremble devant les convulsionnaires du nationalisme », ajoutant, « le malheureux état où ont conduit notre pays, les hommes sans dignité et sans courage, sans direction et sans idée, qui l'ont gouverné depuis vingt ans, impose à tous le devoir de consulter et de fixer sa propre responsabilité. » MM. Méline et Charles Dupuy sont visés.

*Le Figaro* ayant publié, le 31 mars, l'enquête secrète de la chambre criminelle, Baudin revient une nouvelle fois sur l'Affaire. Les faits nouveaux semblent abonder et donc confirmer le bien fondé d'une révision. Mais c'est le juge qui détermine si le fait est nouveau.

Baudin constate que plus la vérité apparaît, plus la polémique continue. « Nos adversaires ajoutent à leur violence, la rage de se voir confondus. L'humiliation est une offense qu'on pardonne le moins aisément. »

Le 8 mai 1899, il réagit au départ de M. Freycinet, ministre de la Guerre. On le sait, depuis quelques mois, ses prédécesseurs ont disparu les uns après les autres. Il est clair que le ministre craint la sentence de la Cour de cassation et ses suites. Comme l'écrit Baudin, « il s'en va au moment où la direction générale de l'armée a besoin d'une volonté ferme. » (...) Les fabricants de mensonges et les faussaires qui ont encore l'honneur de porter l'épée, devront être impitoyablement frappés ». Or, Freycinet n'a sans doute pas envie de frapper...

### 3.- L'étrange destin de son projet de loi sur les conditions de travail

On passera sur quelques interventions secondaires relatives à des taxes d'octroi qu'il s'agit de proroger<sup>1</sup> ou bien à propos du travail dans les prisons<sup>2</sup> ou bien encore d'un musée du soir<sup>3</sup>, pour arriver au rapport qui lui tient le plus à cœur : le projet de loi sur les conditions de travail dans les établissements de l'État, les départements ou les communes. Il ignore que sa nomination prochaine au ministère des Travaux publics va lui interdire d'en voir l'aboutissement selon ses vœux initiaux.

A la Chambre, le débat s'est engagé avant la clôture de la session sur ce projet. La discussion a commencé au mois de mai 1899<sup>4</sup>, sous le ministère Dupuy. Pierre Baudin s'est mis d'accord avec le gouvernement sur diverses conditions à rendre désormais obligatoires pour les travaux de l'État, et facultatives pour les travaux des départements et des communes.

Le 1<sup>er</sup> juillet, Baudin n'étant plus en charge de ce dossier, Waldeck-Rousseau et Millerand sont entendus par la commission du travail de la Chambre. Ils font connaître à cette commission la résolution du gouvernement de ne pas attendre la fin de la discussion du projet de loi et d'introduire, par décret, dans les cahiers de charges des travaux de l'État, les conditions que le projet de loi voulait prescrire en la forme législative. Ces conditions portent sur un jour de congé hebdomadaire, la fixation de la proportion des ouvriers étrangers, la durée des heures de travail, la détermination, par région, d'un salaire moyen d'après les

<sup>1</sup> Entre le 13 et le 24 décembre 1898. Voir JO, débats à la Chambre, 1898, p. 2591.

<sup>2</sup> Le 1<sup>er</sup> février

<sup>3</sup> Intervention du 2 mars en faveur d'un musée du soir dont l'idée venait de l'écrivain Gustave Geffroy, l'ami de Clemenceau. En 1895, Marcel Sembat avait demandé des crédits mais malgré l'accueil favorable de R. Poincaré, alors ministre de l'Instruction publique, l'affaire traînait.

<sup>4</sup> Baudin avait déposé son rapport le 3 mars 1899.

usages locaux. Seules, les sanctions pénales, ne pouvant être déterminées par décret, demeurent réservées.

Cette résolution du gouvernement soulève au Parlement et dans la presse de vives controverses. A. Daniel évoque cette affaire en écrivant :

« Il apparut que, puisque le cabinet précédent et la commission du travail avaient jugé indispensable l'élaboration d'un projet de loi fixant les conditions de travail, il était étrange que le nouveau ministère interrompît la discussion déjà commencée de ce projet de loi en soustrayant aux votes des Chambres, pour les trancher par simple voie de décret, d'aussi importantes questions. »

P. Baudin avait indiqué dans son rapport « que la jurisprudence formelle du Conseil d'État ayant toujours considéré comme contraire à la loi l'insertion, dans les cahiers des charges des travaux à exécuter pour l'État, les départements et les communes, de clauses et conditions relatives au salaire et à la durée du travail journalier, il fallait une loi », pour autoriser ces conditions.

A. Daniel<sup>1</sup>, républicain modéré, en profite pour fustiger « le chef parlementaire du socialisme collectiviste » qui va « bouleverser sur ce point les opinions qui semblaient les mieux assises. C'est qu'en prenant sa part des responsabilités gouvernementales, M. Millerand entendait en tirer pour sa politique propre quelques avantages<sup>2</sup>. »

Le ministre socialiste, à peine arrivé au pouvoir, a bien envie d'enlever aux Chambres, l'examen d'une question délicate. Mais n'est-ce pas aussi le souhait du président du Conseil ? Le gouvernement va donc utiliser contre le droit existant, la procédure du règlement. Les arguments avancés par Millerand à la Chambre, notamment, le 4 juillet, à la suite de la question de M. Beauregard, député républicain libéral de Paris, ne peuvent convaincre aucun juriste sérieux. La majorité parlementaire ne bouge pas et le président du Conseil déclare le débat « épuisé », avant le vote de la Chambre qui, par 338 voix contre 186 renvoie à un mois l'interpellation du député républicain du Pas-de-Calais, Georges Graux. La session prend fin ce même jour<sup>3</sup>, comme d'ailleurs au Sénat. Les décrets du 10 août 1899<sup>4</sup> allaient « torpiller » la loi que P. Baudin avait préparée avec beaucoup de soin, comme d'habitude.

#### D.- Un instrument de propagande éphémère : *la Volonté*

Baudin continue sa collaboration à *la Lanterne* jusqu'à son entrée dans le ministère Waldeck-Rousseau en juin 1899.

Puis dès octobre 1898, une fois entré au Parlement, il devient le directeur politique de *la Volonté*. Cette expérience éditoriale va tourner court. Le journal va paraître du 17 octobre 1898 au 3 mars 1899.

Cette brève aventure (à peine quatre mois et demi), est l'occasion pour Baudin de côtoyer des personnalités de qualité, à commencer par l'historien Ernest Lavisse, auteur du

<sup>1</sup> On sait que derrière ce pseudonyme, se profile à l'époque Georges Bonnefous (à partir de 1898). Cf Joël Dubos, *André Lebon*, p. 128.

<sup>2</sup> André Daniel, *op. cit.*, 1899, pp. 243-244.

<sup>3</sup> Les députés nationalistes Lasies et Méry protestèrent violemment contre la procédure employée.

<sup>4</sup> Il y eut trois décrets datés du 10 août 1899. Le premier concerne « les conditions du travail dans les marchés passés au nom de l'État », le 2<sup>e</sup> est relatif aux marchés passés au nom du département et le 3<sup>e</sup> ceux passés au nom d'une commune ou d'un établissement de bienfaisance. (JO du 11 août et BL 1899 n° 2 097, p. 2154 et suiv.)

premier article. Un autre personnage qui fait honneur, d'une manière toute différente, car dans l'ombre, aux lettres françaises, entre dans l'équipe des rédacteurs : Lucien Herr. Le bibliothécaire de l'École Normale – pendant 37 ans ! – est, en effet, pendant cette singulière expérience de *la Volonté*, un des piliers du journal, avec P. Baudin qui en est le directeur politique et assume les éditoriaux. Enfin, un lecteur du journal qui deviendra une gloire des lettres de notre pays va être mêlé curieusement à cette affaire. Il s'agit de Charles Péguy. Baudin l'ignorera. Nous allons raconter cet épisode, mais auparavant résumons l'histoire courte de *la Volonté*.

Henry Franklin-Bouillon est le fondateur de ce nouveau journal. Né en 1870, à Jersey, d'un fonctionnaire banni, il avait passé à Paris son agrégation d'Anglais avant de devenir professeur à Londres. Il était ensuite devenu correspondant de guerre du *Journal*. Daniel Halévy en fait un portrait cocasse : « remuant jeune homme, bourdonnant aux abords des bureaux de rédaction et au café Vachette. Il remuera tant qu'il vivra, sans cesse et sans éclat. Il sera, trente ans durant, une des unités secondaires du parti radical, spécialisé dans les Affaires Étrangères. Clemenceau le surnomme Washington-Potage. Bouillon, potage, imprécises tisanes. Toujours, on le verra remuer dans l'insubstantiel (sic). Il présidera des commissions, et ne sera jamais ministre. Ajoutons, pour son honneur et celui de ces pages mêmes, qu'il ne sera jamais nommé dans les vilaines affaires.

Ce mois d'octobre 1898 brille dans sa carrière : il va diriger un journal. Cette chance-là ne se renouvellera pas. La faveur d'un Grec fortuné lui avait mis en mains cinq cent mille francs, versés à fonds perdus. Cela fit rumeur dans la jeunesse désargentée, qui toujours rêve de mécènes. Franklin-Bouillon se conduisit généreusement : il héla des fiacres, alerta ses amis, et alla rue d'Ulm consulter Lucien Herr<sup>1</sup>. »

Le bibliothécaire de l'École Normale accueille avec plaisir la fondation d'un journal de gauche où « un jeune et fougueux directeur politique » lui offre la rubrique des Affaires Étrangères. Herr, le lettré si savant, reçu second à l'agrégation de philosophie, doit être ravi d'avoir à la fois une tribune pour soutenir le peuple grec et de tenir là un moyen d'intervenir en faveur de Dreyfus.

Charles Andler<sup>2</sup> écrit dans son ouvrage consacré à son ami normalien dreyfusard comme lui : « L'affaire Dreyfus n'avait que trop montré la puissance de la grande presse parisienne : nous ne fûmes sauvés que par l'humble et obscure démocratie de province, par ses journaux modestes mais innombrables. Herr a accueilli comme une aide la fondation d'un journal de gauche. »

Herr entra dans le nouveau journal, poursuit Andler, « plein du sentiment nouveau que la mission dreyfusienne nous donnait. Il était convaincu que notre diplomatie, comme notre haute armée, était livrée à des intrigues louches et secrètes que le gouvernement ne contrôlait pas, que l'opinion publique ignorait, et qui, à tout instant, nous plaçaient devant des faits accomplis, irréparables comme faillit l'être Fachoda. Il était résolu à définir une politique étrangère nouvelle, inspirée de notre nouvel esprit républicain<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Péguy (Charles). *Lettre à Franklin-Bouillon*. Préface de Daniel Halévy. pp, 20-21.

<sup>2</sup> Normalien comme Herr, Andler entra à l'école une année après lui.

<sup>3</sup> Andler (Charles). *Vie de Lucien Herr*, p. 157 (édition Maspéro de 1977).

Franklin-Bouillon cherche d'autres « peintures » dreyfusardes. C'est ainsi qu'il fait contacter Péguy. L'accueil n'est pas tout à fait le même. Et c'est à l'occasion de la réponse de l'écrivain orléanais que nous retrouvons Pierre Baudin d'une manière un peu inattendue...

Le lundi 17 octobre 1898, paraît le premier exemplaire du nouveau quotidien qui « accueillera toutes les idées, signalera tous les abus, dira tout (sic) ». Franklin-Bouillon le dirige avec Jacques Daurelle et demande à Ernest Lavisse d'écrire le premier article intitulé : *Le journal nécessaire*. Le grand historien y croit. « Qui nous donnera un journal indépendant ? demande-t-il. Indépendant de toutes manières. C'est-à-dire inconnu aux guichets discrètement ouverts par le gouvernement de la République, par les gouvernements étrangers, musulmans et chrétiens, et par les financiers de toutes affaires. (...). Ce serait charmant de lire un journal sans être obligé de se demander si telle opinion, accompagnant telle information, sort ou ne sort pas du cabinet d'un ministre, d'une ambassade ou d'une banque... » Lavisse souhaite qu'on laisse la parole aux jeunes, qu'il y ait beaucoup de noms inconnus.

Pierre Baudin, dès le 22 octobre, lui emboîte le pas dans son premier éditorial intitulé : *Vers le but*. Il se réjouit de l'accueil fait au journal par le public et ajoute que le titre « lui a tout de suite valu les sympathies de la jeunesse. Et c'est bien en effet, son journal que cette feuille qui, hier encore, publiait un article d'un jeune homme inconnu du grand public. » On connaît l'importance que Baudin attache à l'éducation des jeunes et notamment à leur formation républicaine. Ce journal doit y contribuer. Ils seront, de ce point de vue bien encadrés car les noms célèbres de l'époque affluent<sup>1</sup> : Jean Ajalbert, l'ami de l'école de droit, Laurent Tailhade, Georges Lecomte, Charles Maurice, Georges Barbey, Victor Augagneur qui tient la rubrique *Lettre d'un provincial* et un professeur à l'École des hautes études, L. Marillier. Puis, très rapidement, d'autres noms apparaissent encore comme Henry Bérenger, Alfred Berl, Alexandre Varenne, etc.

Mais c'est Pierre Baudin qui attire l'attention d'un jeune lecteur...

En effet, le nouveau journal radical-socialiste n'a pas l'heur de plaire au jeune socialiste Charles Péguy. En témoigne une lettre de l'écrivain datée du 23 octobre 1898 adressée au fondateur-directeur du journal, mais jamais envoyée<sup>2</sup>, heureusement pour P. Baudin qui y est « épinglé » sérieusement.

Péguy, âgé de 25 ans à l'époque, a été « approché » par un collaborateur de Franklin-Bouillon qui souhaiterait sa collaboration. La réaction ne va pas tarder...

L'écrivain explique les raisons pour lesquelles il ne souhaite pas entrer à la *Volonté*. Il reproche notamment à Franklin-Bouillon « une ligne incertaine et mauvaise » et ajoute : « M. Pierre Baudin écrit vos éditoriaux ; or, M. Pierre Baudin est célèbre pour l'inconsistance (sic) et pour la coupable faiblesse de sa vie politique ; il a, lui, radical, supplanté un rudement honnête homme, il a profité, pour voler aux socialistes un siège électoral, du désarroi récent, de la sale campagne rochefortiste ; il a profité de la folie qui a soufflé sur Paris<sup>3</sup>. »

Manifestement, Péguy n'a pas apprécié la défaite de Fabérot face à Baudin.

<sup>1</sup> Contrairement à ce qu'écrit un peu vite Daniel Halévy (*op. cit.*, p. 24)

<sup>2</sup> Cette lettre avait été confiée à son camarade orléanais Émile Boivin. Celui-ci tenait à l'époque le magasin de la librairie socialiste Bellais que Péguy avait créée rue Cujas, quelques mois auparavant. Après réflexion, Péguy avait décidé de ne pas l'envoyer à son destinataire.

<sup>3</sup> Charles Péguy, *Œuvres en prose complètes*, La Pléiade, tome I, p. 125.

L'écrivain orléanais estime que le journal « est né en un temps particulièrement favorable. » Mais dit-il, s'adressant à Franklin-Bouillon, « vous ne pouviez pas faire un journal socialiste puisque nous avons *la Petite République* ; vous ne pouviez pas faire le journal socialiste définitif puisque vous n'êtes plus socialiste et puisque vos capitaux sont des capitaux bourgeois prêtés : des socialistes seuls pourront fonder un journal socialiste avec des réserves socialistes données. Mais vous pouviez faire le journal bourgeois qui nous manque : le journal universel d'informations bien faites, le journal universel de renseignements bien donnés. »

Selon lui, « le journal universel » doit pouvoir être lu « partout pour avoir des nouvelles de partout », un « journal d'informations bien faites, de renseignements bien donnés, c'est-à-dire de nouvelles exactes et entières, très rigoureusement exactes et entières et non pas déviées et tronquées comme celles du *Temps*, par exemple un journal qui imprimât simplement, aujourd'hui que Félix Faure trahit la République »

Pour Péguy, le « journal universel » ne doit pas avoir « ce que l'on appelle une ligne. Vous n'avez pas fait cela ; vous avez une ligne, incertaine et mauvaise. »

Il considère par conséquent que *la Volonté* est « un filet perfide et entièrement inexact » qui « insultait dans leur défaite même les vaillants syndiqués des chemins de fer, ces hommes-là sont nos camarades, et nous ne sommes pas les amis des ennemis de nos amis. » Il ajoute : « Je sais que vous avez de bonnes intentions et de la volonté, mais je crains que vous n'ayez d'irréparables ignorances<sup>1</sup>. »

Péguy estime que les bonnes intentions et la volonté ne sont pas suffisantes pour l'action. Le jeune homme considère que *la Volonté* « n'a sur l'action que des théories fausses », des « idées inexactes et contradictoires sans aucun principe »

Pour résumer en un mot, il reproche au journal de ne pas être socialiste :

« Vous nous forcez à vous considérer comme des adversaires, puisque vous présentez vos campagnes comme étant suffisantes à nous rendre inutiles, puisque au lieu du journal de ceux qui ne sont pas encore vous avez fait le journal de ceux qui ne sont plus socialistes ».

Puis, après avoir reproché à Franklin-Bouillon de n'avoir « pas sérieusement étudié le socialisme avant d'y partir », il attaque les radicaux :

« Vous ne pouvez pas empêcher que vos députés soient élus par quelques-uns contre quelqu'un : ils seront des radicaux, ils seront de ce parti qui a trouvé le secret de nous faire amèrement regretter l'ancien opportunisme ; ou bien ils seront radicaux-socialistes, ils seront de cet incompréhensible parti dont le nom même est comme un raccourci de toutes les contradictions politiques. Vos députés finiront par voter pour ou contre des ministères, et c'est pour cela que vous allez au peuple !

Tout radicalisme est vain, que ce soit celui de Monsieur Sarrien, ou celui de Monsieur Bourgeois, ou celui de Monsieur Brisson, ou celui de Monsieur Baudin, ou celui de l'ignoble Alphonse Humbert, ou celui de Monsieur Millerand ou celui de Monsieur Viviani. Tout radicalisme est stérile. J'ai connu des royalistes, des anciens opportunistes, des catholiques, des protestants, des juifs, des libres penseurs qui sont devenus de bons socialistes ; j'ai connu assez peu de radicaux qui soient devenus de bons socialistes. Les partis radicaux et les partis dits ralliés sont en France les grands partis des fatigués. »

---

<sup>1</sup> *Id.*

Péguy reconnaît qu'il a écrit « un peu durement » pour que sa réponse fût « sincère », ajoutant : « quelque opinion en effet que l'on ait de ce que vous faites, vous donnez l'impression d'un homme qui vaut qu'on lui dise la vérité ». Le jeune homme estime que ce qu'il ferait en travaillant à *la Volonté* « serait par là même éliminatoire d'un acte socialiste plus efficace ». Mais il garde l'espoir que « ceux que vous aurez émus pour l'action radicale ne s'arrêteront plus avant d'être parvenus à l'action socialiste ; et nous espérons que vous-même, Monsieur, vous finirez bien par aller jusqu'aux conséquences logiquement et historiquement nécessaires, jusqu'aux obligations totales moralement dues ».

Il est sans doute dommage que cette lettre n'ait jamais pu être lue par son destinataire.

En fait, la vie de *la Volonté* va être éphémère<sup>1</sup>. Ce ne sera pas la seule à cette époque où les journaux naissent et meurent à une cadence accélérée. Le nom de P. Baudin n'apparaît pratiquement plus après la fin de l'année 1898.

Malgré sa courte vie, *La Volonté* va permettre à P. Baudin d'écrire presque chaque jour sur les thèmes que nous avons déjà vus à propos de *la Lanterne*.

Pourquoi Baudin est-il devenu l'éditorialiste du journal ? Nous l'ignorons. Ce n'est pas la première fois ni la dernière que nous trouvons son nom chaque semaine ou à un intervalle régulier en première page d'un quotidien ou d'un hebdomadaire.

Il éprouve certainement le besoin d'avoir un périodique à sa disposition. Comme beaucoup d'hommes politiques à l'époque, il souhaite avoir un moyen de faire passer ses idées, d'avoir « son » journal pour préparer une campagne électorale, notamment. Faute d'avoir les capitaux pour en créer un, il n'a que la possibilité de le diriger politiquement ou d'en être le rédacteur en chef.

Dans cette aventure si courte de la *Volonté*, qui ne manque pas de bonnes plumes, l'opération a capoté très vite. Pourquoi ? C'est une constatation fréquente : les capitaux sont détenus souvent par des individus qui n'ont souvent qu'une connaissance très approximative du monde éditorial ou de la presse. Le cas de Franklin-Bouillon est loin d'être unique.

Baudin montre manifestement une certaine ambition après son élection récente à la Chambre. Vise-t-il plus haut ? Le prestige d'un certain nombre de ses collègues côtoyés à la *Lanterne* le stimule sans doute pour aller plus loin. Son expérience au Conseil municipal, outre qu'elle lui offre de nombreux thèmes d'articles, a été une réussite et lui donne confiance en lui. *La Volonté*, *la Lanterne*, *le Petit Marseillais*, et les autres journaux lui ont permis de toucher un public diversifié. Son réseau de connaissances s'est étoffé et n'est sans doute pas étranger à sa nomination dans le cabinet Waldeck-Rousseau. Celui-ci lui dira, d'ailleurs, qu'il lisait ses papiers. Sur les centaines d'articles donnés par Pierre Baudin depuis une petite dizaine d'années, le chef du gouvernement a pu se faire une idée précise de son collaborateur choisi dans des circonstances particulièrement délicates. Il a sans doute apprécié son caractère bien affirmé, sa jeunesse et son refus des idées toutes faites, son désir d'aller de l'avant et surtout son républicanisme indéfectible hérité d'une longue tradition familiale, garante de la solidité de ses convictions. C'est pourquoi, le journaliste qu'il restera toute sa vie, a bien fait de compléter avec tant de pugnacité l'homme politique en devenir.

---

<sup>1</sup> Le nom renaîtra en octobre 1925 grâce aux capitaux d'Albert Dubarry, « un des personnages les plus curieux de la période ». La nouvelle *Volonté* cessa de paraître en février 1934, son propriétaire ayant été compromis dans l'affaire Stavisky. Lorsque Tardieu accéda au pouvoir en novembre 1929, la *Volonté* fut un peu son journal officieux. (Histoire de la presse..., p. 546-547.)

Notons enfin qu'avant de faire partie du gouvernement, P. Baudin a publié, quelques mois auparavant, un ouvrage historique en collaboration avec Raoul Cadières, intitulé : *Les grandes journées populaires. Histoire illustrée des révolutions (1789-1830-1848-1870)*.

C'est un imposant ouvrage (non daté) de près de 600 pages avec une nombreuse iconographie<sup>1</sup> mais qui s'arrête avec le retour de Necker et la guerre des châteaux ! Le livre ne répond donc pas complètement à ce qui est annoncé dans le titre sauf à prévoir de nombreux autres tomes qui ne viendront jamais. Cela dit, des épisodes très circonstanciés des approches et des débuts de la grande Révolution sont décrits avec beaucoup de détails. Le style est vivant et la lecture de cet ouvrage est agréable. Il demandait une suite probablement attendue avec impatience par de nombreux lecteurs. Mais ce goût de l'histoire et ses connaissances dans cette matière seront toujours un avantage pour un homme qui comme Baudin allait se consacrer à la politique jusqu'à la fin de ses jours. Le futur ministre voulait aussi prouver que ses talents ne s'arrêtaient pas aux articles des journaux, à ses rapports et à ses discours.

#### E.- Le retour réussi dans l'Ain malgré les oppositions

Profitant d'une opportunité qui s'offrait à Belley de revenir dans l'Ain, en 1900, P. Baudin va quitter son arrondissement parisien pour être élu très facilement dans sa nouvelle circonscription. Il sera réélu tout aussi aisément à la Chambre en 1902 (il entrera au Conseil général la même année) et en 1906.

Il faut rappeler cette arrivée de Baudin dans son département d'origine pendant qu'il est ministre.

Le premier mandat - de deux ans à peine - dans l'Ain, de Pierre Baudin se déroule évidemment dans des conditions particulières puisque ses nouvelles fonctions le retiennent le plus souvent à Paris. Pourquoi ce retour dans l'Ain ? Quelle est la situation du département au moment où il s'engage en politique à Belley ? Comment sa candidature est-elle accueillie dans le département ?

#### 1.- Les raisons du retour dans l'Ain

Quoi qu'on en ait dit dans les journaux, ce ne sont pas exclusivement des raisons politiques qui ont conduit Pierre Baudin à revenir dans son département d'origine. Des motifs d'ordre familial sont d'abord à l'origine de ce retour. La lecture des lettres de P. Baudin à ses parents sont malheureusement sans équivoques sur les graves difficultés familiales éprouvées par notre héros depuis plusieurs années. Nous possédons des lettres alarmantes à partir de 1897. Mais rien ne dit que les conflits conjugaux n'étaient pas antérieurs. Admettons cependant qu'ils débutent à cette date. Ils vont se poursuivre jusqu'au divorce en 1902 et continuer bien après à propos de la garde de la fille unique du couple, Pierrette. Quand il le peut, dès 1897, Pierre Baudin la confie à ses parents à Nantua, ce qui ne fait pas du tout l'affaire de sa femme. Voici quelques courriers très suggestifs. Le premier adressé par P. Baudin à sa mère, date du 4 octobre 1897 :

---

<sup>1</sup> Gravures en noir et en couleurs d'après les documents de l'époque ; le livre a été édité par la société d'édition et de librairie, 5 rue Palatine. (Ancienne librairie Furne).

« Ma chère mère,

Nous pensons beaucoup à vous trois. Nous vous voyons resserrés autour de Pierrette. Voici le pivot de la famille, autour duquel tout tourne, les regards, les sentiments, les destinées. Je crois que ma femme commence à le comprendre. Enlever à cette enfant un des éléments qui gravite pour elle, c'est violer une loi naturelle, c'est fausser le destin de l'enfant. »

Quelques jours plus tard, la mère de Pierre vient le voir à Paris. Elle écrit à son mari resté à Nantua, le 22 octobre.

« Mon bien cher ami,

Tu voudras bien m'excuser d'être en retard d'un jour. Je le regrette sachant dans quel état d'esprit nous nous sommes séparés... Nous sommes toujours dans un calme relatif qui donne par ma présence un peu de répit à Pierre, dont il paraît me savoir un gré infini. Et puis cela lui aura permis d'être éclairé peut-être mieux sur ce qui le menace et à se préparer un peu de défense s'il y a lieu. Car les moyens sont inégaux. Pendant qu'il travaille sans relâche, son entourage a libre carrière pour le débiter partout et s'en acquitte bien. L'heure n'est plus à se draper dans sa dignité, bien que je l'exhorte au calme et à la correction, comme je l'ai toujours fait, il se doit de réagir sous le flot de machinations indignes en face de ses amis qui tous ont été instrumentés ! Enfin, il nous a et il faut qu'il le sente bien. »

Puis une lettre de Pierre Baudin à sa mère du 24 décembre 1897 montre que les choses s'aggravent :

« Ma chère mère,

Je n'ai pas vécu ces derniers jours et je ne sais comment ils se sont écoulés. Voici ce qui s'est passé : mardi le président du Tribunal a été admirable de patience et d'habileté. Au lieu de terminer l'affaire en une seule comparution, il a décidé – non sans peine – ma femme à attendre encore, à réfléchir encore<sup>1</sup> »

Plusieurs autres lettres postérieures témoignent de la vie familiale difficile de Pierre Baudin. Celui-ci souhaiterait changer d'air... et se rapprocher de ses parents. C'est pourquoi, quand en septembre 1898, Alfred Carrier, le député de Nantua, meurt, P. Baudin a bien envie de se porter candidat. Mais son ami de toujours, Francisque Allombert, qui est journaliste à Bourg depuis 1893 est prioritaire. P. Baudin devra donc attendre une nouvelle occasion. Elle se présente quand Giguët, le député de Belley, entre au Sénat en mars 1900. Faute de Nantua, Baudin ira à Belley.

Qu'il y ait, en outre, pour Pierre Baudin un désir de « faire carrière » dans son département d'origine, l'hypothèse est très défendable, compte tenu de son tempérament ambitieux. Il se verrait bien, sans doute, comme beaucoup de parlementaires, prendre la tête du Conseil général. L'avenir le dira... et montrera qu'il essaiera de mettre les moyens à la disposition de ses idées, notamment par la direction politique du *Courrier de l'Ain* en 1903 et par la résurrection - d'ailleurs éphémère - d'un vieux journal des années 1880, après sa dissidence, en 1905 : le *Réveil de l'Ain*. Enfin, il n'ignorait rien de la tendance d'un département traditionnellement attaché à la République et qui ne risquait pas de virer à droite.

En attendant, voyons quelle est la situation politique du département en cette belle année 1900.

---

<sup>1</sup> Papiers P-B. S.

## 2.- La situation politique dans l'Ain en 1900

Avant de l'examiner, essayons d'observer le principal vecteur des idées politiques : la presse.

### a)- La presse<sup>1</sup>

Vers 1800, paraît le premier périodique dans le département. Il s'agit du *Journal de l'Ain*, imprimé à Bourg. En 1821, *Le Courrier de l'Ain* vient lui donner la réplique. Ces premiers périodiques sont d'origine bressane. Mais des presses fonctionnent à Trévoux, Pont-de-Vaux, Belley et Bourg. Nantua, deuxième ville du département n'en possède pas.

Le 5 septembre 1835, le ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur, Adolphe Thiers, accorde, moyennant 1 800 francs, un brevet d'imprimeur à Augustin Arène, de Nantua. Pour le Haut-Bugey, l'événement est d'importance. Arène crée le *Crieur public*, un hebdomadaire donnant des nouvelles des arrondissements de Nantua et de Gex jusqu'en 1839. Puis est lancé le *Patriote de l'Ain* par le comte de Moyria-Maillat mais imprimé par Arène. Ce journal ne se borne pas aux faits divers comme le *Courrier de l'Ain* mais traite de politique comme on peut le faire sous la Monarchie de Juillet.

Puis en 1840, *Le Réveil de l'Ain* succède au *Patriote*. En 1853, Auguste Arène fonde *L'Abeille du Bugey et de Pays de Gex*. Ce journal qui se veut apolitique disparaîtra en 1944.

Au début de la Troisième République, le *Courrier de l'Ain* est de tendance libérale et modérée, plutôt orléaniste. *Le Journal de l'Ain* est conservateur. Le comte Le Hon, fils de l'ambassadeur de Belgique, le rachète en 1871 pour récupérer son électorat local. *Le Progrès de l'Ain* est fondé cette même année par Chambaud, journaliste de tendance radicale qui combat les « républicains à l'eau de rose » soutenus par le *Courrier de l'Ain*.

Après la crise boulangiste, la presse se réorganise. Le député républicain franc-maçon, Pochon fonde en 1891, avec Bizot et Philipon, *Le Républicain de l'Ain* qui paraît trois fois par semaine sous la direction de Joanny Gelin. Cet organe radical anticlérical s'en prend avec vivacité au *Journal de l'Ain*, au *Courrier de l'Ain* et même parfois à *l'Éclaireur de l'Ain*, organe socialiste d'Oyonnax. Jean Fabry, un imprimeur qui préside, depuis sa création en 1890, aux destinées du *Bugiste*, journal progressiste du Bas-Bugey publié à Bugey, est lui aussi, souvent l'objet des critiques du *Républicain de l'Ain*. Celui-ci bénéficie parfois d'un éditorial de Bérard et s'efforce dans ses articles locaux de célébrer l'œuvre républicaine et de pourfendre le cléricalisme.

En janvier 1893, Francisque Allombert devient le rédacteur en chef du *Courrier de l'Ain*. Il s'assure la collaboration de Tony Révillon, député radical de la Seine, dont il avait été le secrétaire, ainsi que celle de Gabriel Vicaire, le poète bressan, pour la chronique littéraire et artistique. Allombert engage le *Courrier* dans la campagne pour les élections législatives de l'automne 1893, en insistant sur la question religieuse et en s'affirmant anticlérical. Seule, désormais, la haine du socialisme sépare le *Républicain de l'Ain* (de Pochon) du *Courrier*.

---

<sup>1</sup> Nous suivons, sur ce sujet, Patrice Caillot : *Bibliographie de la presse française...*, L'Ain. 1885-1944.

*Le Journal de l'Ain*, imprimé à Bourg par Jean-Melchior Villefranche qui en est le propriétaire-gérant, atténue quelque peu son opposition au régime républicain au temps de Méline (1896-1898), pour la reprendre sous Waldeck-Rousseau (1899-1902). Il est alors antidreyfusard et s'en prend aux juifs, aux protestants et aux francs-maçons.

Dans le Bugey, *l'Abeille* continue. *Le Républicain de l'Ain* présente plusieurs éditions selon l'arrondissement : c'est *Le Haut-Bugey*, une feuille hebdomadaire qui offre la même présentation pour Nantua, Oyonnax et Gex, depuis 1887. Pour l'arrondissement qui nous intéresse plus particulièrement, celle de Belley, il s'agit de *l'Écho du Bugey*. Ces éditions combattent le parti réactionnaire clérical, souhaitent l'amélioration du sort des travailleurs, soutiennent par exemple, aux élections les listes républicaines conduites par le docteur Baudin, le père de Pierre dans son arrondissement, ce qui n'est pas du tout le cas pour son fils.

*L'Éclaireur*, organe socialiste, paraît chaque dimanche, imprimé à Oyonnax. Son gérant est Georges Caspar, la principale figure du socialisme à Bourg, en 1898. Un des administrateurs de *l'Éclaireur* est Jean-Marie Candor, dit Arthur, comptable à Oyonnax<sup>1</sup>.

Avant que Pochon ne fonde le *Républicain de l'Ain*, les radicaux avaient été soutenus par *Le Progrès de l'Ain* et par *Le Réveil de l'Ain*. Ce dernier journal avait plusieurs fois disparu. En 1905, Pierre Baudin essaiera de le relancer à nouveau. Mais dès l'année suivante, il cessera de paraître après son élection victorieuse de mai 1906.

Tous ces journaux sont créés pour polémiquer. Les occasions ne manquent pas.

Nous nous attacherons évidemment davantage au *Courrier de l'Ain* que P. Baudin dirigera pendant quelques années et pour une raison inverse, en opposants à Pierre Baudin, à *l'Écho du Bugey* et au *Bugiste* car ils s'intéressent spécialement à la circonscription de notre héros<sup>2</sup>. Bien que progressiste, *le Bugiste* présente la caractéristique de ne pas se ranger du côté de ceux qui soutiennent le ministère Waldeck-Rousseau. P. Baudin ne peut donc guère compter sur lui pour mener sa future campagne électorale...

#### b)- L'importance du radicalisme dans le département

On a vu comment les républicains ont pris possession de l'Ain à partir des débuts de la Troisième République. Progressivement, et notoirement dès les élections complémentaires du 2 juillet 1871, le département a fait connaître son inclination républicaine. De modérée, cette inclination va devenir radicale après les élections législatives de 1889 et avec l'installation de Joseph Pochon à la présidence du Conseil général en 1892.

En 1898, Francisque Allombert<sup>3</sup> qui a remplacé le modéré Carrier, décédé, le 13 novembre, en battant Philipon, a fait le plein des députés radicaux dans le département.

Au Conseil général, le radical pur et dur, Joseph Pochon, règne en maître depuis 1892, date à laquelle il a pris la présidence à Étienne Goujon, un modéré.

Qui est Joseph Pochon, le futur ennemi de Pierre Baudin ?

<sup>1</sup> Il sera candidat aux législatives de 1906 et à la veille de la guerre, deviendra secrétaire du groupe socialiste d'Oyonnax.

<sup>2</sup> L'opposition du *Bugiste* cessera en 1914 quand Baudin rejoindra la Fédération des gauches de Briand et Barthou. A partir de cette date, il collaborera même au journal...

<sup>3</sup> Ami de jeunesse de P. Baudin comme on l'a vu.

Après être entré au conseil municipal de Marboz, petite commune du canton de Coligny (voisin du Jura) en 1865, Pochon a été de ceux, peu nombreux (ils étaient huit) qui votèrent *non*, dans la cité, au plébiscite du 8 mai 1870. Il est nommé maire en septembre 1870 mais est révoqué en 1873 sous l'ordre moral. Il est réélu après le 16 mai et, dans la foulée, entre au Conseil général. Député dès avril 1883, en remplacement de Tiersot, sous la houlette de l'Union républicaine démocratique qu'il avait fondée et qui était en réalité l'ancêtre des comités radicaux de l'Ain, il est réélu au scrutin de liste en 1885 et au scrutin d'arrondissement en 1889. Comme beaucoup, il avait un temps hésité entre l'opportunisme et le radicalisme, mais dès 1891, son anticléricalisme allait le faire pencher définitivement vers les radicaux.

L'élection à la présidence de Pochon a amené le refus immédiat de Giguet et de Tondu d'être vice-présidents « puisque le Conseil général a cru devoir changer le titulaire de la présidence<sup>1</sup> ». Pochon assure qu'il fera tout son possible « pour que la division ne se glisse pas parmi les démocrates » du Conseil. Il souhaite donc obtenir le concours de tous les républicains de l'assemblée et, contrairement à la tradition ne fait pas de discours-programme estimant que c'est inutile.

Du côté des journaux, en cette même année 1892, le *Courrier de l'Ain*, républicain opportuniste durcit son ton après le ralliement. Le rédacteur en chef, Gustave Mignon est remercié et Francisque Allombert, l'ami d'enfance de P. Baudin, de retour de la capitale, lui succède en 1893 après le court intermède exercé par ... Henri Germain. Allombert donne le ton en écrivant que « la question religieuse était la bataille de demain<sup>2</sup> ».

Le conseil général comprend une majorité de radicaux et le conseil municipal de Bourg est également dominé par les mêmes radicaux. On peut donc considérer avec Louis Janin, que dès août 1893, « le département de l'Ain était presque entièrement soumis au radicalisme. » Les modérés se maintiennent toutefois au Sénat où le département a envoyé MM. Goujon, Morellet et Mercier. En avril 1896, ils se sont offert le luxe de renverser le ministère Bourgeois, premier cabinet radical homogène de la République. Quatre ans après, le décès du sénateur Mercier, en 1900, entraîne l'élection de Giguet, le député de Belley, plus à gauche.

C'est alors que Pierre Baudin se décide à convoiter le siège laissé vacant à Belley.

### 3.- La situation dans l'arrondissement de Belley

#### a)- Belley, capitale du bas Bugey

Belley est à l'époque, en 1900, un chef-lieu d'arrondissement de 9 cantons<sup>3</sup> et 116 communes. La ville compte à peine 5 000 habitants. Elle est très ancienne. Alaric l'a brûlée en 390. Mais elle est reconstruite en 412. Ancien territoire du Saint-Empire Romain Germanique, Belley est sous la dépendance des comtes de Savoie dès le XI<sup>e</sup> siècle. Mais Anthelme<sup>4</sup> de Chignin, évêque de Belley de 1163 à 1178, futur saint patron de la ville, s'oppose au comte Humbert III de Savoie et est reconnu prince du Saint-Empire par Frédéric Barberousse. Après

<sup>1</sup> *L'Abeille* du 28 août 1892.

<sup>2</sup> 30 juillet 1893.

<sup>3</sup> Ambérieu, Belley, Champagne, Hauteville, Lagneu, Lhuis, SaintRambert, Seyssel et Virieu-le Grand.

<sup>4</sup> Prénom très fréquent dans l'Ain encore du temps de P. Baudin.

l'incendie de 1385, la ville est rebâtie et entourée de murailles couvertes de lauzes. Annexée une première fois par la France en 1536, elle s'en détache à nouveau en 1559 (traité de Cateau-Cambrésis) mais y est définitivement rattachée par le traité de Lyon du 17 janvier 1601, en échange du marquisat de Saluces. La ville dépend à partir de ce moment de l'intendance de Bourgogne et devient le siège d'un bailliage royal. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elle reste catholique et quatre couvents y font leur apparition. Elle s'agrandit car on y construit un hôpital et un collège. La ville souffre beaucoup de la Révolution. Bonaparte en fait ensuite une sous-préfecture et en 1823, Belley redevient siège épiscopal<sup>1</sup>.

C'est dans cette petite ville un peu endormie, qu'entre 1873 et 1880, le colonel Boulanger a rongé son frein « pendant sept longues années de garnison au 133<sup>e</sup> de ligne » nous rappelle Jean Garrigues qui ajoute : « Excellent cavalier, il s'exerce chaque matin, de 6 à 8 heures, sur Miss Annett ou Faufoulla, dans une ancienne chapelle qui jouxte sa maison. L'après-midi, il va souvent se promener dans les collines du Bugey même au cœur de l'hiver. Avec son ami Faverot de Kerbrech, breton comme lui, il chasse, ripaille parfois... et plastronne sous les fenêtres des belles Franc-Comtoises<sup>2</sup>. »

Le 133<sup>e</sup> de ligne dépendait du 7<sup>e</sup> corps d'armée commandé au même moment par le duc d'Aumale. Quand celui-ci quitta son poste pour devenir inspecteur général de l'armée, en 1879, c'est de Belley que le futur général Boulanger lui écrivit des lettres pleines de gratitude - qu'il renia par la suite – mais dans lesquelles il assurait le fils de Louis Philippe de son « inaltérable dévouement<sup>3</sup> ».

Vingt ans après, la ville n'a guère changé. Elle est surtout réputée pour ses exploitations de pierres lithographiques « regardées comme les meilleures de France<sup>4</sup> ». On y travaille le cuir et on y fabrique des grues, des mousselines, des indiennes et du saucisson. Le commerce des bestiaux et quelques brasseries complètent le tableau.

#### b)- Giguet « l'empereur de Belley »

Aux scrutins de 1876 et 1877, un républicain modéré avait représenté Belley à la Chambre des députés. Il s'agissait de Joseph Camille Chaley, le maire de Ceyzérieu et conseiller général de Virieu-le Grand<sup>5</sup> jusqu'en 1883.

Puis, en 1881, Chaley est battu par Luc Roselli-Mollet, un radical intransigeant qui meurt deux ans plus tard. En 1883, démarre le règne d'Honoré Anthelme Giguet.

En 1900, il a une trentaine d'années de fonctions électives derrière lui. Né en 1834, c'est un enfant du pays puisqu'il a vu le jour à Corbonod, dans le canton de Seyssel. Ancien élève du collège de Nantua, il n'est pas de la même génération que P. Baudin. En revanche, il est avocat comme lui, mais à Lyon, depuis 1857. Il est républicain sous l'empire et devient procureur de la république à Gex en octobre 1870. Il démissionne dès la chute de Thiers, le 24 mai 1873. De retour à Corbonod, il en devient le maire en 1876. Auparavant, il a été élu, avec l'étiquette de républicain de gauche, conseiller général du canton de Seyssel, en octobre 1871.

<sup>1</sup> Nos sources viennent de la *Grande Encyclopédie* et du *Grand Larousse universel du XIX<sup>e</sup> siècle*.

<sup>2</sup> J. Garrigues, *Le général Boulanger*, p. 24.

<sup>3</sup> *Id*, p. 27.

<sup>4</sup> Larousse du 19<sup>e</sup> siècle.

<sup>5</sup> Futur canton de Pierre Baudin.

Il le demeurera jusqu'en 1907. Depuis 1883, il est député de Belley, élu à l'occasion d'une législative partielle due au décès du radical Luc Roselli-Mollet. Il siège au centre-gauche. On a vu qu'il a été réélu sans arrêt depuis lors. En particulier, il a fait partie des trois modérés placés sur la liste commune avec les trois radicaux, tous élus en 1885. A la Chambre, il a voté pour l'expulsion des princes et les poursuites contre le général Boulanger. Il est pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement<sup>1</sup>.

Au décès de Théodose Mercier, en décembre 1899, il pose sa candidature pour le Sénat où il est élu sans concurrent, le 18 mars 1900. Réélu en 1903, il se retirera de la vie politique en 1912 et mourra en décembre 1914.

H. Giguët est donc une figure marquante de l'arrondissement de Belley. C'est « l'empereur ». Mais ce n'est pas un radical, selon certains ; selon d'autres, il n'y a pas de doute. En tout cas, il semble de plus en plus ancré à gauche. Baudin a-t-il ses chances pour prendre sa suite ?

#### 4.- L'élection législative partielle du 1<sup>er</sup> juillet 1900 à Belley

P. Baudin a des atouts indéniables. Il est ministre. Il est le neveu d'Alphonse dont la célébrité est nationale et qui reste dans la conscience collective un exemple de dévouement à la République. (On sait que certains ont prétendu que cette parenté lui a beaucoup servi pour démarrer sa carrière politique à Paris.) En revanche, son arrivée ne fait pas plaisir à tout le monde : le clan Pochon ne voit pas d'un bon œil ce Parisien qui vient marcher sur ses plates-bandes. De plus, *le Bugiste*, organe des progressistes et journal spécifique de l'arrondissement, se déclare opposé à son élection. Voyons successivement les oppositions et les soutiens à P. Baudin.

##### a)- Les oppositions

*Le Bugiste* écrit le 7 avril 1900, concernant le gouvernement Waldeck-Rousseau : « Il devait avoir raison des ennemis de la République et huit mois de ce régime ont suffi pour que, sur une foule de points, la réaction reprenne courage, réforme ses cadres et remporte aux élections partielles des succès significatifs ».

A l'opposition du journal des progressistes non ministériels, s'ajoute celle des radicaux de l'Ain avec le « clan Pochon ». Celui-ci bénéficie du *Républicain de l'Ain*<sup>2</sup> dont les éditions « arrosent » Belley avec *l'Écho du Bugey*<sup>3</sup> qui écrit, le 10 juin que la candidature Baudin est « une atteinte à la loi sur les candidatures multiples » Le journal estime qu'il s'agit « d'une candidature officielle » et que Baudin « se sauve et vient se réfugier en province au moment où la grande cité française est en proie à un parti sans nom, ternissant ainsi, la noble figure de son oncle qui se faisait tuer sur les barricades en défendant la liberté menacée », ajoutant : « le neveu fuit à la première alerte, abandonnant la lutte pour se retirer tranquillement dans ce qu'il considère comme un fief acquis ».

<sup>1</sup> Voir la notice de Giguët dans D. Saint-Pierre, *Dictionnaire* ....

<sup>2</sup> Journal de la fédération des comités radicaux et radicaux-socialistes de l'Ain.

<sup>3</sup> *Le Républicain de l'Ain* a aussi une édition pour Nantua avec « *Le Haut-Bugey* ».

Le journal accuse P. Baudin de tenter de « mettre la main » sur le département en « accord avec un comité politique parisien » pour en faire le domaine d'une coterie et précise : « Nous le combattons parce qu'il poursuit de sa haine féroce un ancien député républicain de l'Ain qui a droit à toutes les sympathies de la démocratie pour le rôle important qu'il a joué pendant douze ans à la Chambre, haine qui l'a empêché jusqu'à présent d'être remplacé dans la magistrature. Nous voulons parler de M. Philipon. Nous combattons M. Baudin parce que, socialiste à Paris, il abandonnera son programme et sera simplement, oh ! mais tout simplement radical dans l'Ain, et que nous ne voulons pas nous associer dans la plus petite mesure à une métamorphose politique qui n'est autre chose qu'une défection envers le parti qui l'a monté au pinacle. »

*Le Bugiste*, évoque également la candidature officielle qui « ne s'épanouissait pas plus impudemment aux meilleurs jours de l'empire » et annonce la couleur : « nous sommes hostiles, en principe, à la candidature de M. Baudin, candidature posée sans consultation préalable des électeurs, par quelques personnes directement intéressées à l'élection à Belley du jeune ministre. Nous n'admettrons jamais qu'un homme déjà nanti d'un mandat de député vienne en solliciter un autre dans un arrondissement qui n'est pas le sien et où se trouvent des gens aussi dignes et aussi capables que lui de le représenter. Si nous ne contestons pas la valeur personnelle de M. Baudin, nous ne saurions oublier qu'il est parvenu au pouvoir grâce aux théories socialistes que nous combattons ici, et que, député de Belley, il sera inféodé à la bande de politiciens que les élections de notre ville et d'ailleurs, ont rejetée aux élections municipales dernières<sup>1</sup>. »

Radicaux en place et progressistes ne font donc pas bonne figure à P. Baudin qui est tenu par eux comme l'un des membres éminents du « syndicat parisien » dont on reparlera plus loin. Parmi ses ennemis les plus acharnés on rencontre Paul Édouard Lucien Philipon, le neveu d'Eugène Bonnet, l'ancien sénateur modéré de 1876. Philipon, né en 1851, est un ancien élève de l'École des Chartes, docteur en droit et avocat au barreau de Paris depuis 1880. Il a été élu député radical au scrutin de liste en 1885, réélu en 1893 à Nantua, mais battu à deux reprises en 1898 (par Carrier d'abord, puis après la mort de celui-ci, par Allombert). Directeur du *Républicain de l'Ain*, il ne soutient pas le ministère Waldeck-Rousseau. Baudin, originaire de Nantua, est doublement son adversaire. Il ne le ménage pas dans son journal.

La succession est lourde. Baudin n'est pas chez lui. Il n'est pas l'enfant du pays à Belley, mais à Nantua. C'est dans sa ville natale qu'il aurait bien voulu se faire élire. Il y a bien songé en octobre 1898 après le décès de Carrier, mais la candidature de son ami Allombert l'en a dissuadé. Celui-ci va faire campagne pour lui.

#### b)- Les soutiens

Pour le soutenir, P. Baudin bénéficie du *Courrier de l'Ain* de son ami Francisque Allombert et du *Progrès de Lyon*. Il saute aussi sur l'occasion quand elle se présente de venir en visite ministérielle dans son arrondissement.

---

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 23 juin 1900. Ajoutons que Baudin n'est plus conseiller municipal à Paris depuis 1898 et qu'il doit se sentir peu concerné par le résultat, il est vrai défavorable aux républicains, des élections de mai 1900. En revanche, les futures législatives de 1902 et le succès des radicaux infirmeront a posteriori les critiques sur son arrivée à Belley et sa « fuite » parisienne.

Il vient donc inaugurer, en sa qualité de ministre des Travaux publics, la station de pompage et l'école primaire supérieure de Belley, le 12 novembre 1899<sup>1</sup>.

Puis le comité républicain de Belley se met d'accord sur une candidature unique, celle de Défense républicaine, celle de Pierre Baudin<sup>2</sup>. S'y rallient les radicaux, les progressistes et les libéraux.

Les électeurs de l'arrondissement de Belley reçoivent le texte de la profession de foi de P. Baudin. La voici :

« Mes chers concitoyens,

Mon premier soin doit être de vous remercier des marques réitérées de sympathie, des témoignages multiples de confiance qui me sont venus de vous depuis plusieurs mois.

Je suis lié à vous pas mon origine, par des idées communes, par un égal dévouement à la République, une même volonté de défendre toujours la cause des libertés, du droit, de la justice sociale qui doit rapprocher les hommes. Nous pensons, vous et moi, que ces idées doivent se traduire dans tous les actes de la vie privée et de la vie publique. Il n'est de progrès plus certain que le progrès réalisé par chaque citoyen sur soi-même, d'évolution plus sûre que celle de l'individu vers la connaissance de la vérité. Nous pensons que la grandeur de la patrie dépend de la valeur des citoyens, de leur solidarité sociale et de leur indépendance politique.

Ensemble, nous causerons souvent de notre histoire, des leçons qui en découlent, et qui doivent nous éloigner également du fanatisme et du césarisme.

L'histoire politique n'est plus réservée seulement à une élite. Avant d'être écrite, elle s'élabore dans la conscience du peuple. Il importe qu'il en dégage, à ses propres yeux, une philosophie claire et forte.

Nous pensons, en outre, que ces idées doivent se retrouver dans les actes du gouvernement républicain et servir de base aux devoirs rigoureux que la République a contractés envers la démocratie.

La république lui doit l'enseignement général et les réformes qu'elle lui a fait espérer. Aux travailleurs des villes et des champs, elle doit un souci incessant d'équité ; elle doit enfin, par tous les moyens, leur permettre de se dégager, sans violences, des servitudes et des tutelles anciennes.

Telles sont nos communes intentions. Elles nous réunissaient déjà depuis longtemps avant que je fusse votre candidat. Nous pouvions les réaliser en dehors même du mandat que j'accepte aujourd'hui. Elles ne suffiraient pas à justifier ma candidature. C'est une pensée plus pressante qui vous a déterminés à me choisir et un devoir plus impérieux qui m'a obligé à accepter.

Dans les circonstances actuelles, le pays républicain est avide de manifestations claires. Il a horreur des confusions. Une politique néfaste a tenté de l'accoutumer à voir confondus pêle-mêle, sous une même étiquette, des républicains modérés et des adversaires très anciens et très connus de la République. Cette politique a tracé la voie au groupement incohérent qui, sous le nom étrange de *nationalisme*, dirige contre les institutions et contre les hommes de la

---

<sup>1</sup> Papiers P. B-S.

<sup>2</sup> On est surpris qu'André Porret, auteur d'une thèse de sciences politiques sur les *élections législatives dans l'Ain depuis 1870*, présente Pierre Baudin comme « progressiste » (p. 61). A-t-il confondu avec son père, Camille ?

République l'assaut le plus furieux qu'un gouvernement ait jamais subi. Et c'est au nom de la liberté et de la justice qu'on voudrait légitimer la calomnie, l'injure et les coups de force.

Aujourd'hui, il importe d'écarter les candidatures qui se déguisent et les opinions qui se modifient.

Mon nom vous est offert pour affirmer votre volonté de dissiper les équivoques et pour manifester de nouveau votre foi ardente dans les destinées de la République.

Élu, je m'efforcerai de suivre l'exemple et les conseils de mon vénéré devancier et ami Guiguet, et je veux défendre vos intérêts – vos intérêts matériels et moraux, travailleurs de l'industrie et de l'agriculture – avec le concours précieux des élus républicains qui, durant cette campagne électorale, m'ont prodigué les preuves de leur attachement.

Avec eux et avec vous, nous ferons triompher, dans l'arrondissement de Belley, la cause de la république démocratique.

Vive la République. »

Pierre Baudin<sup>1</sup>.

Pour *Le Radical* du 1<sup>er</sup> juillet, « l'élection de M. Pierre Baudin est assurée au premier tour de scrutin avec une belle majorité. Tout le parti républicain de l'arrondissement de Belley fait campagne pour le jeune ministre des travaux publics ». Il a pour concurrent M. Cottin, ancien député réactionnaire de l'Ain qui se porte comme nationaliste et M. Chapeau, socialiste<sup>2</sup>.

M. Martelin, conseiller général de Saint-Rambert, qui a été battu par Giguet en 1898 aurait voulu se présenter. Il en a été empêché par la discipline républicaine. En effet, P. Baudin est patronné par Giguet, par les deux députés républicains radicaux Bérard et Allombert, et par les conseillers généraux de l'arrondissement de Belley.

*L'Abeille du Bugey* soutient l'enfant du pays et fustige « les réactionnaires de l'Ain » qui considèrent que Baudin « n'a pas le droit » de se présenter à Belley puisqu'il est encore député de Paris. Le journal ajoute : « A cela, on répondra que M. Baudin, désirant revenir dans son département, profite de la porte qui lui est ouverte dans l'arrondissement de Belley, et qu'il saisit, comme c'est son droit, l'occasion de rentrer dans nos montagnes où les électeurs sont assurément moins versatiles que les Parisiens<sup>3</sup>. »

Quelques jours auparavant, Alexandre Bérard avait dû défendre énergiquement son collègue à la Chambre des députés où la droite demandait de se prononcer contre sa candidature. « Il est inadmissible, disait Bérard, que le pouvoir législatif pèse ainsi dans une question électorale. Si les républicains de Belley ont offert la candidature à M. P. Baudin, c'est qu'ils se rappellent que son oncle est mort au 2 décembre sous les balles du césarisme et

---

<sup>1</sup> Parue dans *Le Courrier de l'Ain* du 23 juin 1900, *Le Temps* du 24 juin, p. 3 et dans *L'Abeille du Bugey* du même jour.

<sup>2</sup> Notons que *La Libre parole* du 29 juin 1900 contient une énormité : elle fait mourir de député Giguet devenu sénateur... Le rédacteur n'hésite pas à écrire, en effet, sans vérifier ses allégations assez horribles, en l'occurrence : « C'est après-demain que les électeurs de l'Ain sont appelés à pourvoir d'un titulaire le siège laissé vacant par le décès (sic) de M. Giguet, siège que brigue le ministre-candidat Baudin ». Le journal antisémite ajoute, aggravant son cas : « Giguet étant un de ces illustres personnages dont on apprend l'existence en même temps que la mort ».

<sup>3</sup> *L'Abeille du Bugey* du 24 juin 1900.

qu'ils lui demandent de faire triompher, dans leur circonscription, les doctrines républicaines<sup>1</sup>. »

Giguet, en outre, pour soutenir son ami Baudin, écrit aux électeurs la lettre suivante :

« La candidature de Pierre Baudin, suscitée par un mouvement aussi réfléchi que spontané de l'opinion publique dans notre arrondissement, aboutira certainement, le 1<sup>er</sup> juillet, à l'élection de notre cher concitoyen.

Si j'avais pu aller m'entretenir avec vous de cette éventualité prochaine, ce n'est certes pas des chances de succès que nous aurions parlé, le succès étant assuré par votre ferme volonté que rien n'a pu ébranler. Mais j'aurais insisté sur la nécessité de remporter une victoire digne de vous et de notre candidat.

Les adversaires qui ne doutent plus de leur échec, bornent actuellement leurs efforts à le rendre le moins désagréable possible. Ils espèrent que, pleins de confiance et retenus par les travaux de la saison, vous négligerez de voter, et que notre élu n'obtiendra qu'une faible majorité.

Si vous voulez me permettre de donner un avis, je vous dirai qu'il importe de tromper cette espérance. Puisque nous avons l'occasion de faire une manifestation républicaine, nous devons la faire imposante, telle que la comportent les assauts furieux et incessants de la réaction contre le ministère de défense républicaine.

Que tous les républicains de notre circonscription se rendent aux urnes pour la République et pour Pierre Baudin ! »

#### c)- Le succès au premier tour

Pierre Baudin est brillamment élu dès le premier tour. Il y a 23 986 inscrits. Les votants sont 16 859 et les bulletins blancs ou nuls 105. Les suffrages exprimés sont par conséquent 16 754.

Les résultats sont les suivants : P. Baudin obtient 11 680 voix (soit 69,7 % des suffrages exprimés) contre 4 146 à son plus sérieux adversaire Paul Cottin, un nationaliste clérical, 759 au socialiste « révolutionnaire » Eugène Chapot, 112 au docteur Sandra, nationaliste et 18 à M. Jean-Marie Bécat<sup>2</sup>.

Le 8 novembre 1900, P. Baudin démissionne de son mandat de député de Paris. Son élection à Belley n'est d'ailleurs validée que le 16 novembre.

Une élection partielle se prépare donc dans le 11<sup>e</sup> arrondissement pour son remplacement. On croit savoir que Max Régis, antisémite notoire et maire d'Alger à éclipses, va se présenter au siège laissé vacant par P. Baudin.

A cette occasion, Clemenceau ne peut s'empêcher d'ironiser sur le nouveau député de l'Ain. Dans le premier numéro du *Bloc*, daté de janvier 1901, il écrit :

« Le jeune M. Baudin étant devenu ministre des Travaux publics, s'est empressé de lâcher ses électeurs parisiens pour les habitants de l'Ain, plus accessibles, paraît-il à son *prestige*. De là nous vient la présente campagne électorale dans le faubourg Saint-Antoine. En d'autres temps, poursuit Clemenceau, l'idée que les ouvriers de Paris pussent élire M. Max

<sup>1</sup> *Id.*

<sup>2</sup> A.D. de l'Ain, 3 M 390.

régis, antisémite, c'est-à-dire ennemi de la liberté de conscience et antirépublicain comme son propre journal en fait foi, eut paru d'absurdité pure. Mais les dernières élections municipales ont révélé dans Paris un fléchissement de l'idée républicaine. La chance offre à la capitale de la République une occasion de se reprendre. Allemane, le candidat républicain socialiste est l'un des hommes les plus droits, les plus exempts d'ambition personnelle et les plus résolus à l'action dont le peuple de notre ville s'honore. Il a pour répondant sa vie. Il ne demande rien. Il s'offre, par devoir, à servir. Allemane n'a pas besoin de nous. Nous avons besoin de lui<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> Voir *Le Bloc*, p. 47. Le 17 février 1901, Allemane est élu par 4 253 voix contre Max Régis qui n'obtient que 3 347 suffrages au second tour. Au premier tour, Allemane avait eu 2 108 v ; Legrain, radical-socialiste, 1 579 ; Fabérot, socialiste allemaniste, l'ancien adversaire de P. Baudin, 1 292 ; Max Régis, 2 718 et Peiffer, nationaliste, 481.

Par ailleurs, signalons dans l'Ain, l'élection partielle, le 13 janvier 1901, de Pochon à la faveur de la démission de Morellet nommé procureur général à Poitiers. Baudin, ministre à l'époque, est-il intervenu pour cette nomination libérant un siège convoité par son ami Pierre Goujon ? L'élection a lieu en avril 1901. Deux radicaux se présentent : P. Goujon et Authier. Au premier tour, Goujon n'est que 2<sup>e</sup> (5 129 voix contre 5 939 à Authier). Il se désiste au second tour pour Victor Authier, maire de Treffort et conseiller général, qui l'emporte. *Le Radical* du 3 mai avait noté « ce bel exemple de discipline républicaine ».

## Chapitre 3

### L'unique ministre radical-socialiste du cabinet Waldeck-Rousseau (1899-1902)

L'originalité de P. Baudin dans le cabinet Waldeck-Rousseau est son isolement politique. Il est, en effet, le seul radical-socialiste<sup>1</sup>, montrant là, le côté atypique de sa personnalité. Compte tenu de l'objectif très précis de ce gouvernement de défense nationale, cette situation ne devrait pas le pénaliser. Il va devoir s'employer à convaincre ses collègues du groupe radical et assimilés à adhérer à la politique ministérielle et donc à justifier sa participation au gouvernement.

#### A.- Le cabinet Waldeck-Rousseau

Avant d'étudier l'intense activité ministérielle de P. Baudin, évoquons rapidement la nomination du cabinet Waldeck-Rousseau et les réactions de la presse et du Parlement à l'équipe gouvernementale.

Le gouvernement est le résultat d'un dosage fort savant pour lequel il a été fait appel à quelques personnalités qui provoquent de belles surprises parmi les observateurs. On y reviendra très rapidement car P. Sorlin<sup>2</sup> a tout dit sur cet épisode extraordinaire de l'histoire contemporaine.

On a vu comment l'affaire Dreyfus divisait le pays. Elle conduisait à une bataille nationaliste attisée par les journaux depuis le début de l'année. Rappelons la tentative de Déroulède et de ses amis de la Ligue des Patriotes, le 23 février 1899, le 6 mai, la démission de Charles de Freycinet, ministre de la Guerre du 5<sup>e</sup> cabinet Dupuy, son remplacement par un antidreyfusard notoire, Camille Krantz. Puis, le 31 du même mois, c'est l'acquiescement de Déroulède, mais aussi la satisfaction des dreyfusards quand ils apprennent que la Cour de cassation, toutes chambres réunies, a rendu un arrêt cassant le jugement de 1894 et ordonnant

---

<sup>1</sup> De Lanessan, autre membre du ministère est supposé être simplement radical, ce qui n'est d'ailleurs pas tout à fait certain.

<sup>2</sup> Voir sa thèse sur Waldeck-Rousseau.

que Dreyfus soit rapatrié pour comparaître devant un nouveau conseil de guerre. Les nationalistes sont furieux d'autant plus que le dénonciateur des machinations de l'état-major, le colonel Picquart, est libéré après 330 jours d'arrêts. Ils s'en prennent aussi au président de la République, Émile Loubet, qui, en 1892, alors qu'il était président du Conseil, avait réussi à circonscrire les conséquences politiques du scandale de Panama. Lors de sa désignation, à son arrivée de Versailles, il a été accueilli par des sifflets et des œufs pourris, à la gare Saint-Lazare. Les manifestants scandaient : « Panama Premier ». Le 4 juin, les nationalistes organisent une manifestation au champ de courses d'Auteuil, lors du grand Steeple-chase annuel auquel assiste traditionnellement le président de la République qui est victime d'une agression. Le 11 juin une contre-manifestation républicaine se déroule à Longchamp, conduite par les socialistes et les syndicalistes, à laquelle est convié le peuple de Paris. « Les ouvriers viennent en grand nombre, arborant pour la première fois l'églantine rouge qui va devenir pendant quelques années symbole subversif. Sous un clair soleil, ils déferlent avec ordre depuis la place de la Concorde jusqu'aux tribunes de Longchamp<sup>1</sup>. »

Le 12 juin, le cabinet Dupuy n'obtient pas la confiance. Devant une situation devenant très sérieuse, le président Loubet cherche une forte personnalité capable d'endiguer le début d'anarchie qui se fait jour dans le pays. Après avoir demandé sans succès à Poincaré, dreyfusiste modéré, de former un gouvernement, il se tourne vers René Waldeck-Rousseau qui accepte d'abord, puis refuse le 19 juin. Le Temps dans son éditorial du 17 juin, s'impatiente : « N'y a-t-il pas quelque contradiction inquiétante pour l'opinion entre la promesse qu'on lui faisait d'un ministère de défense républicaine et les marchandages politiques, les querelles de ménage, les rivalités parlementaires qui se sont manifestés et ont empêché jusqu'à cette heure la constitution du gouvernement souhaité ? »

Mais le 22 juin, Waldeck-Rousseau, qui a fini par accepter la proposition du président Loubet, forme un cabinet « de défense nationale ». Au début, certains ne font pas grand cas de sa durée.<sup>2</sup>

Le nouveau président du Conseil est âgé de 53 ans. C'est un grand bourgeois, un avocat réputé, un amateur d'art et un parlementaire chevronné. Il est le fils d'un député (gauche modérée) de la 2<sup>e</sup> République, proscrit le Deux décembre. Député dès 1879 (Union républicaine), à l'âge de 33 ans, il a été ministre de l'Intérieur du cabinet Gambetta et a tenu le même poste dans le second cabinet Ferry à l'occasion duquel il a fait voter la loi sur les syndicats. J. Chastenet le décrit ainsi : « De silhouette élégante, le regard un peu trouble, les traits immobiles, le geste rare, froid jusqu'à la glace, il laisse de haut tomber sur ses auditeurs les nappes d'une éloquence dépouillée. Quand il descend de la tribune après un succès oratoire, il affecte de mettre ses mains dans ses poches pour éviter d'avoir à serrer celles de ses amis. Aussi mordant que son cadet Poincaré, il est plus pénétrant et Poincaré, qui souvent l'a eu pour adversaire à la barre, l'admire tout en le craignant : « La première fois que j'ai plaidé contre lui, dit-il, je me faisais l'effet d'un caniche aboyant après une statue<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> J. Chastenet, *La République triomphante, 1893-1906*, pp. 164-165.

<sup>2</sup> Dans une note de la police, du 24 juin, on peut lire : « Si l'on en croit l'opinion d'un certain nombre de députés, le ministère Waldeck-Rousseau serait renversé sûrement lundi prochain. Quant au parti royaliste, il va essayer une tentative près du général de Galliffet. On lui offrira la très forte somme et le bâton de maréchal s'il le veut pour le décider à faire le coup d'État en faveur du duc d'Orléans. » APP, Ba 1298.

<sup>3</sup> J. Chastenet, *op. cit.*, pp. 165-166.

Nous avons retrouvé un portrait de Waldeck-Rousseau par ... Pierre Baudin qui date du 25 avril 1898 (peu de temps avant les législatives) dessiné dans l'une de ses tribunes libres de *La Lanterne*. Évoquant ses discours, il écrit : « Ils se caractérisent, du reste, par une raideur de tenue, une ordonnance froide et un ton de commandement dont devraient s'accommoder difficilement des hommes accoutumés à voir tout le monde s'incliner devant eux et qui entendent constituer dans notre pays une aristocratie nouvelle. Leur orgueil ressent bien quelque souffrance de se sentir dominé par un orgueil capricieux. Ni le talent, ni le passé de l'orateur ne suffiraient sans doute à leur faire accepter cette direction autoritaire et supporter ces blessures ou, si l'on veut, ces meurtrissures, si un autre sentiment ne leur imposait la discipline. Ce sentiment, c'est la crainte de la démocratie. »

Waldeck-Rousseau se dit « républicain modéré, mais non modérément républicain. » C'est d'abord un homme d'ordre, de gouvernement, aussi éloigné de la droite réactionnaire que de la gauche avancée.

Baudin, à 36 ans, est le benjamin<sup>1</sup> du gouvernement qui comprend douze membres dont un sous-secrétaire d'État<sup>2</sup>. Les deux ministres les plus « voyants » sont sans conteste le général de Galliffet et Alexandre Millerand.

Âgé de 69 ans, le premier a une longue carrière derrière lui. Cet ancien officier d'ordonnance de Napoléon III<sup>3</sup> bénéficie d'un portrait savoureux de J. Chastenet : « désinvolture féline, impertinence, peau tendue sur l'arrête des os, teint couleur brique, moustache de chat, ravages dans les alcôves, folle bravoure sur les champs de bataille<sup>4</sup>. » Mais l'on se souvient surtout de l'ancien commandant de l'armée de Versailles qui réprima brutalement la Commune. En revanche, Galliffet n'a guère apprécié la conduite de l'état-major dans l'Affaire. Il répond affirmativement à l'appel de Waldeck-Rousseau. Les deux hommes se connaissent<sup>5</sup> et fréquentent le même monde. Ils ont une amie commune : la comtesse Élisabeth de Caraman-Chimay, comtesse de Greffulhe<sup>6</sup>. Comme l'écrit J-Y. Tadié, « elle règne sur le grand monde<sup>7</sup> ». Proche des républicains, on l'accuse « d'avoir fait le ministère ». Elle est aussi l'amie de Delcassé qui lui envoie chaque semaine des notes de politique étrangère.

Comme Waldeck-Rousseau se doute de l'accueil que pourra faire l'extrême gauche à cette nomination, il se tourne vers un socialiste indépendant, Alexandre Millerand qui accepte de faire partie du cabinet (c'est une première) en devenant ministre du Commerce et de l'Industrie. Né en 1859, il n'a que quatre ans de plus que P. Baudin. Mais à 26 ans, en 1885, il est déjà député radical. Il a fait partie de l'équipe de Clemenceau au journal *La Justice* et a

<sup>1</sup> Né en août 1863, la même année que Caillaux né au mois de mars.

<sup>2</sup> Il s'agit de Léon Mougeot, député de la gauche radicale.

<sup>3</sup> En 1856, à 26 ans, sous-lieutenant, il est l'un des accompagnateurs de Morny lorsque celui-ci part en Russie en qualité d'ambassadeur extraordinaire à l'occasion des cérémonies du couronnement d'Alexandre II. (M. Moisan, *Le duc de Morny, le Parisien et l'Auvergnat*, p. 204).

<sup>4</sup> J. Chastenet, *op. cit.*, p. 166.

<sup>5</sup> Selon P. Sorlin, ils se sont connus dans l'entourage de Gambetta. (*Waldeck-Rousseau*, p. 401).

<sup>6</sup> Marcel Proust s'est inspiré du comte et de la comtesse de Greffulhe pour les personnages du duc et de la duchesse de Guermantes dans *A la recherche du temps perdu*. J-Y. Tadié écrit, parlant de M. Proust : « En la duchesse de Guermantes, il aura mêlé les traits, dont le nez d'oiseau, de la comtesse de Chevigné, l'élégance, la prestance, le regard de la comtesse de Greffulhe ; l'esprit Meilhac et Halévy de Mme Strauss, elle-même Halévy. » *Marcel Proust*, tome I, p. 551.

<sup>7</sup> Jean-Yves Tadié, *Marcel Proust*, tome I, p. 548.

évolué vers le socialisme en 1896. Depuis, 1898, il dirige *la Lanterne*. Devenu ministre, il cède sa place à Viviani. L'équipe de *la Lanterne* se réjouit de sa nomination au gouvernement, à commencer par Briand, Viviani et ... Baudin. Son nom a-t-il été soufflé par Millerand à Waldeck-Rousseau ? Rien n'est moins sûr, compte tenu du caractère très indépendant du président du Conseil, mais les deux hommes se connaissent depuis l'époque héroïque du 12<sup>e</sup> arrondissement...

Caillaux a raconté dans ses *Mémoires* comment Waldeck a informé Millerand de la nomination de Galliffet. Le nouveau ministre du Commerce n'a pas fait d'objection<sup>1</sup>. »

Rappelons les autres membres du cabinet en précisant que le Président du Conseil se réserve l'Intérieur et les Cultes.

Théophile Delcassé, né en 1852 à Pamiers, député républicain de l'Ariège depuis 1889, déjà aux Affaires étrangères depuis juin 1898 dans le ministère Brisson, est maintenu<sup>2</sup>. A la Chambre, il siégeait entre les modérés et les radicaux. Joseph Caillaux, du même âge que Baudin, « jeune et piaffant » député républicain progressiste va aux Finances. Comme le rappelle Jean Garrigues, il a été longtemps « chaperonné » par Léon Say, dont il est le cousin par alliance et au troisième degré<sup>3</sup>. Jean-Marie de Lanessan est ministre de la Marine. Il a 56 ans et est agrégé de médecine. Il est député républicain radical du Rhône après l'avoir été de la Seine de 1881 à 1891. Georges Leygues, 42 ans, député républicain progressiste du Lot-et-Garonne<sup>4</sup> prend l'Instruction publique et les Beaux-Arts, pour la seconde fois. Il a déjà été aussi ministre de l'Intérieur en 1895. Jean Dupuy, 54 ans, devient ministre de l'Agriculture. Cet ancien sous-préfet du gouvernement de la Défense nationale est le patron du *Petit Parisien* dont le tirage est considérable. Il est sénateur républicain progressiste des Hautes-Pyrénées depuis 1891 quand il obtient son premier ministère comme son collègue journaliste Baudin. Ernest Monis, né en 1846, avocat à Bordeaux, sénateur républicain (gauche démocratique) de la Gironde, devient ministre de la Justice. Enfin, Albert Decrais, né en 1838 à Bordeaux, député républicain progressiste de la Gironde, est nommé ministre des Colonies. Cet ancien avocat devenu préfet puis conseiller d'État, a ensuite fait une belle carrière d'ambassadeur, notamment à Rome, Vienne et Londres avant de prendre sa retraite en 1894.

Le cabinet est donc très peu nombreux mais il reste dans la moyenne pour l'époque<sup>5</sup> et se compose en majorité de modérés dreyfusards. Il ne comporte qu'un seul radical-socialiste : Pierre Baudin qui devient ministre des Travaux publics.

On compte quatre francs-maçons : Pierre Baudin<sup>6</sup>, Delcassé, Monis et Millerand. Toute la franc-maçonnerie, en effet, trouve son compte dans cette alliance allant des socialistes parlementaires aux modérés de l'Alliance démocratique. Les manifestations des loges se

<sup>1</sup> J. Caillaux, *Mémoires*, t. I, pp. 121-122.

<sup>2</sup> Le doit-il à la comtesse ?

<sup>3</sup> J. Garrigues, *Léon Say et le centre gauche...*, p. 161.

<sup>4</sup> Il le sera de 1885 à 1933 !

<sup>5</sup> Douze ministres y compris le président du Conseil. Les trois cabinets suivants par exemple sont respectivement respectivement 13, 13 et 11

<sup>6</sup> Il aurait appartenu à la Grande Loge de France (Jérusalem écossaise) selon le *Dictionnaire des Francs-maçons* de Gaudart de Soulages et Lamant. Selon Mme Mainguy, responsable de la documentation au Grand Orient de France, - 16 rue Cadet - il n'aurait pas pu appartenir à *La Jérusalem céleste* - proposition avancée par Arlette Schweitz citant P. Mariel - « car, dit-elle, celle-ci n'a jamais existé ». En revanche, *La libre parole* du 17 janvier 1913 le cite parmi les maçons de *la Jérusalem écossaise*, sans préciser l'obédience.

multiplient et P. Baudin remerciera le Grand-Orient de son soutien en septembre, avec Millerand et après Waldeck-Rousseau<sup>1</sup>.

Pierre Sorlin juge ainsi la formation du cabinet : « En dehors de Galliffet, de Delcassé qui conserve le Quai d'Orsay, et de Leygues qui a promis son concours dès le début, Waldeck-Rousseau retient uniquement des parlementaires qu'il dominera sans peine : Monis, bon juriste, médiocre orateur, l'admire et lui est fidèle ; Dupuy, directeur du petit Parisien, qui fait un peu figure de parvenu au Luxembourg, est ravi de l'honneur qui lui échoit ; Decrais, pâle député de la Gironde, n'espérait pas une telle promotion ; Baudin et Caillaux, qui n'ont ni l'un ni l'autre quarante ans, et qui sont députés depuis un an à peine, se sentent pleins de respect et de reconnaissance<sup>2</sup> ; Lanessan, qu'un scandale financier avait déconsidéré et dont la carrière semblait finie, est ravi de la chance qui lui est offerte<sup>3</sup>. »

L'annonce des membres du gouvernement ne va pas laisser beaucoup d'observateurs sans réagir, d'une manière ou d'une autre...

## B.- Les réactions de la presse et du Parlement

### 1.- Les réactions de la Presse

André Daniel<sup>4</sup> écrit : « Dès que la composition de ce ministère fut connu à la Chambre, elle y fut accueillie avec incrédulité d'abord, puis avec surprise, et généralement avec défaveur. Il en fut de même, au premier moment, dans le pays. Réunir dans une même collaboration gouvernementale un général, assurément glorieux, mais surtout connu en politique pour ses opinions peu républicaines et la répression sanglante de la Commune de 1871, avec un député socialiste collectiviste de Paris, sous la tutelle commune d'un homme d'État qui avait employé, tout récemment encore, sa meilleure éloquence à combattre les collectivistes et les radicaux, qui d'ailleurs le lui avaient rendu au centuple, c'était là une véritable gageure<sup>5</sup>. »

Francis Charmes dans la *Revue des Deux Mondes* est dans le même état d'esprit. « On a fait servir la concentration républicaine à introduire les socialistes au gouvernement, de même qu'on l'avait fait servir autrefois à y introduire les radicaux. Avons-nous besoin de dire que cela est très grave ? En tout cas, personne ne se serait attendu à ce que l'initiateur responsable de ce mouvement fût M. Waldeck-Rousseau, c'est-à-dire l'homme qui, dans les rangs de

<sup>1</sup> Le président du Conseil l'avait fait le 17 septembre. (Bulletin du Grand-Orient de septembre-octobre 1899, p. 9, cité par Daniel Ligou dans *Frédéric Desmons et la Franc-maçonnerie sous la Troisième République*, p. 203.) On ne connaît pas la date exacte des remerciements de Baudin qui n'aurait donc pas appartenu à cette obédience. Ajoutons que nous n'avons pas trouvé de dossier sur la *Jérusalem écossaise* lors de nos recherches effectuées à la Grande Loge (8 rue de Puteaux) en compagnie de l'archiviste de l'établissement. Cela ne signifie pas qu'elle n'ait pas existé. Nous faisons donc a priori confiance au dictionnaire de Gaudart de Soulages et Lamant.

<sup>2</sup> Ajoutons pour la petite histoire que Galliffet a, semble-t-il, tout de suite apprécié P. Baudin car il le propose à ses commensaux lors du dîner Bixio du 4 novembre 1899, mais ceux-ci le récuse pour faire partie de leur joyeuse équipe. (Claretie, Jules, *Souvenirs du dîner Bixio*, p. 117).

<sup>3</sup> Pierre Sorlin, *Waldeck-Rousseau*, p. 401.

<sup>4</sup> C'est-à-dire Georges Bonnefous.

<sup>5</sup> A. Daniel, *L'année politique*, 1899, p. 224.

l'opposition, avait protesté avec le plus de vigueur, le plus d'éloquence, le plus de dédain, le plus de mépris même, contre les ministères de concentration<sup>1</sup> ».

Il se demande « comment des hommes aussi divers que le général de Galliffet, M. Waldeck-Rousseau, M. Millerand, M. Pierre Baudin, M. de Lanessan pourront gouverner ensemble, et comment pourra sa maintenir, pour leur prêter son appui, une majorité qui va de M. Aynard à Viviani<sup>2</sup>. »

Dans *La Liberté*<sup>3</sup>, le journal qu'il dirige, Georges Berthoulat, écrit : « J'en demeure *stupide* comme disait le vieux Corneille. Vit-on jamais spectacle plus paradoxal, plus imprévu, plus effarant, plus fou ? M. Millerand, chef du parti collectiviste, c'est-à-dire bon communard et M. le général marquis de Galliffet, prince des Martigues, épée à la rude trempe et fusilleur des fédérés, M. Pierre Baudin, neveu des barricades et M. Caillaux, fils du 16 mai, M. de Lanessan, chassé de l'Indo-Chine par M. Delcassé devenant son compagnon de portefeuille et pour présider cette macédoine inouïe, M. Waldeck-Rousseau, l'homme d'État dont l'éloquence impitoyable et hautaine flagelle depuis dix ans les concentrations, le politique clairvoyant qui n'a jamais cessé de dénoncer le socialisme comme « un instrument de détresse et de servitude », comme l'adversaire qu'il faut combattre sans trêve ni quartier ».

Quant à *La Croix* du 24 juin, elle s'écrie : « C'est le tout Dreyfus élevé au pinacle » et évoquant P. Baudin, elle affirme que celui-ci n'a d'autre notoriété que d'être le neveu d'Alphonse, ajoutant : « A été directeur du journal dreyfusard éphémère *la Volonté*. A donc eu un oncle et un journal tués. Doit son portefeuille à Dreyfus. Socialiste. »

Si les radicaux sont divisés, *le Radical* approuve. Dans son éditorial du 24 juin, sous le titre *Des actes ! Des actes !*, on peut lire : « M. Léon Bourgeois, chef du parti radical, ayant reculé devant la besogne glorieuse qui s'offrait à lui, c'est M. Waldeck-Rousseau qui a osé, sans s'occuper du qu'en dira-t-on, il a fait hardiment, crânement ce qu'il fallait faire : un ministère d'union et de défense républicaine, où figurent l'un à côté de l'autre, M. le général marquis de Galliffet et le socialiste Millerand. Le coup est hardi : sa hardiesse même impressionnera l'opinion publique. Pour que des hommes comme Millerand, socialiste, comme Pierre Baudin, radical-socialiste, comme de Lanessan, radical, acceptent de devenir les collègues de celui que la légende représente comme le grand massacreur des Parisiens en 1871, il faut qu'ils aient eu le sentiment profond d'un devoir à accomplir pour le salut de la République. Ce devoir, ils l'ont accepté sans regarder derrière eux : qu'ils en soient félicités et remerciés. Quant à M. de Galliffet, la simple apparition de son nom fait trembler les factieux et hurler les défenseurs des faussaires de l'état-major : cela seul indique que le choix est bon. Le jésuitisme de Méline et les fourberies de Dupuy ont laissé se développer une anarchie militaire, administrative et judiciaire telle que des actes sont indispensables pour rappeler les fonctionnaires de tout ordre à l'obéissance. »

## 2.- Les réactions au Parlement où la confiance est votée

<sup>1</sup> Livraison du 1<sup>er</sup> juillet 1899, p. 227.

<sup>2</sup>*Id.*, pp. 238-239.

<sup>3</sup> Du 24 juin 1899.

Les réactions au Parlement sont très diverses, surtout très vives et se focalisent sur la présence de MM. Millerand et de Galliffet, évidemment. Au sein des groupes politiques, pas aussi soudés qu'aujourd'hui, on note des divisions. C'est le cas des radicaux et des socialistes.

Dans les couloirs de la Chambre, dès que la liste des nouveaux ministres est connue, c'est une explosion de mécontents. Beaucoup de députés s'élèvent avec violence, qui contre « l'assassin Galliffet », qui contre le « révolutionnaire » Millerand. On rappelle que de Lanessan a été révoqué de ses fonctions de gouverneur général de l'Indochine par Delcassé...

Caillaux se souvient : « J'étais, moi, un trop petit personnage pour que mon élévation soulevât de semblables protestations. Elle n'en était pas moins critiquée. On évoquait le Seize Mai. Surtout on remarquait, non sans raison il faut en convenir, que je n'avais pas fait mes preuves, qu'il n'y avait guère plus d'un an que j'étais entré à la Chambre. M. Baudin, également issu de la dernière consultation électorale, était lui aussi discuté. Moins que moi ! Son nom et son long passage au Conseil municipal de Paris lui valaient une demi-faveur dont je ne bénéficiais naturellement pas. Les uns et les autres ne discernaient pas ou feignaient de ne pas discerner l'idée-maîtresse de Waldeck-Rousseau. Convaincu que la République était en péril, il appelait tous les républicains à la défendre<sup>1</sup>. »

Le groupe Méline s'est effarouché de la présence de Millerand dans le ministère. Mais beaucoup de modérés estiment qu'il ne s'agit pas en ce moment de faire de la politique mais de collaborer à une œuvre de salut commun.

Parmi les socialistes, la scission concerne treize d'entre eux : MM. Vaillant, Chauvière, Sembat, Allard, Breton, Létang, Dejeante, Groussier, Renou, Coutant, Paulain, Lassalle, et Walter. Ils ont décidé de former un groupe socialiste révolutionnaire en raison de la présence du général de Galliffet.

Quant au groupe radical-socialiste auquel appartient Baudin, sur l'ordre du jour proposé par MM. Charles Bos et Astier, il décide de « soutenir le gouvernement s'il prend des mesures nécessaires à la défense de la République. » C'est précisément ce pourquoi il a été constitué ! Mais le vote a été houleux et le groupe a demandé à MM. Gouzy et Bos de faire connaître au nouveau ministère la teneur de cet ordre du jour.

Serge Berstein remarque « l'accueil des radicaux envers le ministère Waldeck-Rousseau dont ils ne comprennent visiblement pas la signification politique ». Il souligne qu'un seul radical déclaré en fait partie, « le député de Paris, Pierre Baudin, aux Travaux publics, auquel il faut peut-être ajouter le ministre de la Marine de Lanessan, à l'appartenance incertaine. » L'historien ajoute que « de Dujardin-Beaumetz à Pelletan, les dirigeants radicaux s'indignent de la désignation de ce *mélinisme repent*<sup>2</sup>. »

C'est souligner combien, déjà, Baudin paraît isolé au sein de sa famille politique mais c'est aussi montrer sa forte personnalité. Il ne suit pas sans discernement les idées fixes du groupe politique auquel il appartient. On le vérifiera plus d'une fois. Il est toutefois rasséréiné quand il lit, le 25 juin, dans *le Radical* l'article d'Henri Maret :

« Lorsque la crise s'est ouverte, il n'y a eu qu'un cri dans tout le parti républicain. N'importe qui ! Nous voulons faire abstraction et des individus et des groupes et des nuances d'opinion. L'œuvre à accomplir est une œuvre de salut public. Pour cette œuvre, ceux-là

<sup>1</sup> Caillaux, *op. cit.* p. 122.

<sup>2</sup> Serge Berstein, *Histoire du parti radical*, t. I, pp. 38-39.

seront bons, qui auront la volonté, le courage, l'énergie et la sincérité. Allons-nous manquer maintenant à notre parole et imiter ceux-là qui après avoir juré de s'incliner devant l'arrêt de la Cour de cassation, ne cessent de la combattre depuis qu'il est rendu ? Certes, je sais tout ce qu'il y a à dire sur la composition du nouveau ministère. Il est bien évident que dans une période de calme et de paix, il n'en aurait pas pour quarante-cinq minutes puisque les esprits les plus différents s'y rencontrent et qu'à la première réunion du conseil, les membres s'arracheraient réciproquement les cheveux. Mais, s'agit-il d'une politique à suivre, d'un programme à réaliser, de réformes à exécuter ? Vous savez bien que non, et vous le disiez tous il y a huit jours. Il s'agit purement et simplement de protéger la République, de réduire à néant les conspirations et d'en finir avec les conspirateurs. »

Le lendemain, 26 juin, la déclaration du gouvernement au Parlement est lue à la Chambre par le président du Conseil en personne et au Sénat par le ministre de la Justice. En voici un extrait :

« S'agissant de maintenir intact le patrimoine commun, nous avons pensé que les divisions de parti devaient s'effacer et que l'œuvre que nous allions entreprendre exigeait le concours de tous les républicains. » (...)

Mettre fin à des agitations dirigées, sous des dehors faciles à percer, contre le régime que le suffrage universel a consacré et qu'il saura maintenir, exiger dans tous les services un concours fidèle, le courage des responsabilités, telle doit être la première préoccupation du gouvernement qui se présente devant vous.

Il ne dépendra pas de lui que la justice n'accomplisse son œuvre dans la plénitude de son indépendance. Il est résolu à faire respecter tous les arrêts. Il ne sait pas distinguer entre ceux qui ont la redoutable mission de juger les hommes, et si le vœu du pays est avant tout écouté, c'est dans le silence et le respect que se prépareront ses décisions.

Au premier rang des intérêts les plus étroitement liés à la conservation et à la dignité d'une nation, nous plaçons ceux de l'armée que la Troisième République a reconstituée sur des bases si fortes et si larges qu'elle est à la fois l'expression même, la sécurité et l'orgueil de la France.

Nous pensons avec ses chefs les plus illustres et ses guides les plus sûrs que l'inviolable attachement à la discipline est la première et l'essentielle garantie de sa propre grandeur. Nous entendons la défendre avec la même énergie et contre les attaques dont elle serait l'objet et contre les sollicitations qui sont la plus imméritée des injures. »

Ce discours est fraîchement accueilli. La confiance sera-t-elle obtenue ? Sous la houlette du banquier lyonnais Aynard, catholique et libéral, une vingtaine de progressistes rejoignent les républicains de gauche pour apporter leurs suffrages au cabinet. Brisson a convaincu les francs-maçons de voter pour le nouveau ministère, comme les socialistes ont suivi les consignes de Briand et Viviani.

La confiance est votée par 263 voix contre 237 et au Sénat par 187 contre 25. Selon J. M. Mayeur, parmi les opposants, « à la droite, aux nationalistes, aux amis de Méline, s'étaient joints une trentaine de radicaux proches des nationalistes. Dans les 62 abstentionnistes, on comptait 20 socialistes, 13 radicaux dont Pelletan, 29 modérés dont Ribot et Barthou<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> J. M. Mayeur, *La vie politique sous la Troisième République*, p. 183.

Si cette faible majorité rejette dans l'opposition une grande partie des progressistes, le parti de Waldeck-Rousseau, elle va pourtant se maintenir pendant trois ans battant le record de durée de la Troisième République. Quatre groupes lui seront fidèles : les progressistes dissidents, les radicaux, les radicaux-socialistes et les socialistes.

### C.- Pierre Baudin, ministre des Travaux Publics

Dans la presse nationale, l'unanimité se fait pour saluer les qualités de notre héros, sauf évidemment dans les journaux violemment antidreyfusards comme *le Soir*, *l'Intransigeant* ou la *Libre parole*. *La Lanterne* manifeste peu d'enthousiasme à l'égard de son collaborateur car la majorité des radicaux est partagée sur ce ministère. Le journal écrit le 24 juin :

« Notre ami P. Baudin, ministre<sup>1</sup> des travaux publics, est le plus jeune des ministres. Nos lecteurs connaissent P. Baudin qui est depuis plusieurs années, un de nos collaborateurs assidus. » C'est un peu froid !

Le nouveau ministre va d'ailleurs abandonner sa collaboration au journal dès son entrée au gouvernement, imitant Millerand, rédacteur en chef depuis le 2 juillet 1898<sup>2</sup> et remplacé par Viviani. Le journal devenait une pépinière de hautes destinées.

Dans *La Justice* du 24 juin, on peut lire : « Il faut espérer (...) que la présence dans le cabinet Waldeck-Rousseau de M. Millerand et de M. Baudin est de nature à faire réfléchir ceux qui, oubliant les graves préoccupations de l'heure présente, ne voudraient se rappeler qu'un passé déjà lointain. »

Le lendemain, le même journal, sous le titre *Le cabinet d'énergies*, écrit : « Le plus jeune et non le moins remarquable des collaborateurs de M. Waldeck-Rousseau, c'est le titulaire des Travaux publics, M. Pierre Baudin qui n'a guère que 36 ans, est l'un des jeunes maîtres les plus écoutés du barreau de la Cour d'appel. Son passage au Conseil municipal dont il fut président en 1896 l'a familiarisé avec les questions ouvrières dont il s'occupe spécialement à la Chambre par le rapport du projet sur les conditions de travail actuellement en discussion. »

*Le Radical* du 24 juin salue en Baudin l'ancien président du Conseil municipal qui « s'est fait remarquer par des aptitudes exceptionnelles aux questions des travaux publics ainsi qu'aux questions budgétaires ».

Malgré sa présidence en 1896-97 au Conseil de Paris et son élection à la chambre les origines et la courte biographie de Pierre Baudin sont encore peu connues. Les erreurs foisonnent sous la plume des journalistes, ses collègues.

*Le Matin* présente Pierre Baudin comme « petit-neveu<sup>3</sup> » (sic) du représentant tué en 1851. *Le Journal* commet la même erreur et donne faussement la date de 1894<sup>4</sup> pour son entrée au Conseil municipal de Paris.

<sup>1</sup> Pierre Baudin fait partie des dix conseillers municipaux de Paris avocats devenus ministres sous la Troisième République. Les autres sont : MM. Desplas, Millerand, Floquet, Puech, Hérisson, Clamageran, Paul Bernier, Robaglia et Rollin. (N. Nagai, les conseillers..., p. 160, note 25).

<sup>2</sup> Il avait remplacé Aristide Briand jugé trop peu dreyfusard aux yeux d'Eugène Pereire, le propriétaire.

<sup>3</sup> Le journal prend soin d'ajouter prudemment « si nous ne nous trompons pas », ce qu'il fait.

<sup>4</sup> De nombreux journaux ont commis cette erreur même en 1917 dans sa nécrologie. Elle a sans doute pour origine la même agence de presse.

*Le Voltaire*, (que Baudin dirigera une dizaine d'années plus tard), le présente comme « quasi-socialiste<sup>1</sup> », ce qui n'est pas entièrement faux.

Pour *Le Figaro* du 23 juin : « Ce petit-neveu<sup>2</sup> ... est essentiellement longitudinal, il forme avec MM. Ribot, Déroulède et Millevoeye, le grand parti des girafes. Triste comme tous les géants, c'est un orateur sérieux qui fuit la légèreté et déteste les fleurs ». Le journal précise que « c'est un piocheur hors ligne : il travaille vingt heures par jour. »

*Le Jour* le montre ainsi : « Un modeste, un travailleur acharné – il dort à peine quatre heures – et un sympathique ». Évoquant la visite des souverains russes, il précise : « Il a reçu avec autant de tact que de courtoisie, nos alliés et amis<sup>3</sup> ».

*Le Soleil*, le journal centre-droit d'Édouard Hervé, le présente comme « radical d'extrême-gauche » mais ajoute qu'il « a fait preuve de modération et de tact » comme président du Conseil municipal de Paris<sup>4</sup>.

Dans *l'Aurore*<sup>5</sup>, on salue « un grand garçon de trente-six ans, d'allure timide. Au moral, un travailleur et un sincère.

*Le Gaulois*, d'Arthur Meyer, souligne que Pierre Baudin « a de l'autorité pour dix ».

Les dames de *la Fronde*, et en premier lieu Marguerite Durand, sont très amicales à l'attention du jeune ministre. Elles notent que Baudin « a vengé Floquet en tombant le chapelier Fabérot aux dernières élections » et se souviennent qu'il « avait failli être candidat contre le général Boulanger à la place de M. Jacques ». Et elles ajoutent, sans doute sous le charme : « Ce radical-socialiste est le plus aimable des hommes du monde<sup>6</sup>. »

Mais avec *l'Intransigeant*, le journal de Rochefort, le ton change. Il écrit le 24 juin : « On a fait de cet arriviste, quand même, prêt à toutes les compromissions, un ministre des Travaux publics ; si les ouvriers de Monceau-les-Mines bougent, Pierre Baudin leur enverra son collaborateur Galliffet pour rétablir le calme parmi eux. (...). Son oncle rougirait de le voir associé à un égoïste. Voilà comment on trahit pour 25 francs... et même plus. »

*Le Gil Blas* du 23 juin souligne qu'il est « le directeur d'un des journaux fondés par le dreyfusisme » (*la Volonté*), mais dans la page suivante, on le présente ainsi : « Encore un jeune, très jeune et aussi très sympathique. (...) A la Chambre classé comme un bon orateur sérieux et travailleur ».

*La Libre parole*, fidèle à son vocabulaire outrancier, après avoir rappelé qu'il avait été élu contre le socialiste Fabérot que soutenait Millerand aujourd'hui ministre dans le même cabinet » écrit : « M. Baudin est un imbécile solennel. Pendant dix ans, il courut les cafés de la capitale et aussi les rédactions des journaux et il se présentait en ces termes : Je suis le neveu de Baudin qui fut tué sur une barricade.

En disant ces mots, M. Baudin vous saisissait par un bouton de votre jaquette et malgré vos protestations, il vous faisait le récit de la mort de son oncle. Il vous faisait abandonner votre bouton ou avaler le récit. » Le journal ne peut s'empêcher de rappeler à ses lecteurs que P. Baudin « a dernièrement été le directeur d'un journal dreyfusard » précisant qu'il « a dû

---

<sup>1</sup> Baal, *op. cit.*, p. 66.

<sup>2</sup> Même erreur dans le *Temps*.

<sup>3</sup> *Le Jour* du 24 juin 1899.

<sup>4</sup> *Le Soleil* du 23 juin 1899.

<sup>5</sup> Du 23 juin.

<sup>6</sup> *La Fronde* du 23 juin 1899.

faire des affaires d'autant plus brillantes qu'il oublia complètement de payer ses rédacteurs<sup>1</sup> ».

Enfin, dans l'Ain, le *Journal de l'Ain*, représentant de l'opposition conservatrice, annonçait que Baudin avait télégraphié à Allombert pour lui dire « qu'il avait besoin d'être assisté de ses amis ». Le journal ajoute : « Nous avons de suite deviné par là que Baudin allait être ministre au moins pour quatre jours. » Puis on passe au portrait : « Au physique, Baudin est le socialiste gommeux, en politique, il est le rêveur humanitaire dont les théories n'ont jamais pu se condenser en un programme précis. Ne s'est jamais occupé d'affaires et a toujours eu pour les sciences positives une répulsion instinctive. C'est pourquoi on l'a nommé ministre des Travaux publics<sup>2</sup>. » Le 7 juillet, le même journal reprendra les propos outranciers de la *Libre parole*.

F. Allombert, l'ami de toujours, va dire tout le contraire... Dans le *Courrier de l'Ain*, qu'il dirige, il écrit : « Au moment où il fallait, pour composer le gouvernement nouveau, des républicains de convictions profondes, des hommes d'intelligence haute et d'esprit large, avec de la résolution et de l'énergie, des hommes, en un mot, ayant du talent et du caractère, on devait songer à Pierre Baudin. » Puis, un peu plus loin, il dresse le portrait du nouveau ministre, « un homme que je connais et que j'aime », dit-il : « Grand, le corps un peu incliné quand il cause avec ses pensées et qu'il est songeur, comme on dit chez nous, il se redresse aussitôt lorsque quelqu'un lui parle et c'est la tête haute et le regard franc qu'il répond. La première impression éprouvée par celui qui le voit pour la première fois est une impression de franchise, de sûreté, de cordialité et de cette impression là qui s'impose, naît une sympathie spontanée et puissante<sup>3</sup>. »

Pierre Baudin a raconté douze ans plus tard, comment il était entré au ministère dans un entretien au *Matin* (9 février 1911).

Waldeck-Rousseau le convoque pour le 22 juin. Il lui demande un accord de principe en lui précisant qu'il n'était pas question de discuter le programme et que le président du Conseil ferait lui-même la répartition des portefeuilles. Le jeune député n'a qu'à répondre « oui » et à se retirer<sup>4</sup>.

En réalité, Pierre Baudin n'a été désigné, si l'on en croit le préfet Louis Lépine, qu'au « second tour », si l'on peut dire, c'est-à-dire lors de sa seconde tentative de constituer son cabinet. En effet, lors de sa première tentative, Waldeck-Rousseau aurait vu les choses autrement, selon l'ancien préfet de police qui écrit dans ses *Souvenirs* :

« C'était une tâche ardue que Waldeck n'accepta qu'à la double condition de choisir ses ministres sans consulter la Chambre et de me ramener du Conseil d'État à la préfecture. Loubet adhéra. Le pivot de la combinaison reposait sur les noms de quatre modérés : Leygues, Krantz, Guillain et Poincaré. (...) Guillain avait donné sa mesure comme directeur aux Travaux publics. (...) C'était un esprit pondéré, un homme d'affaires expérimenté et compétent. Je le connaissais bien et je l'aimais. C'était le technicien qualifié pour les Travaux publics qu'on lui offrait, car je n'ai jamais partagé la manière de voir de mon camarade

<sup>1</sup> La *libre parole* du 23 juin 1899.

<sup>2</sup> Le *Journal de l'Ain* du 23 juin 1899.

<sup>3</sup> Le *Courrier de l'Ain* du 25 juin 1899.

<sup>4</sup> Caillaux a également raconté comment il fit partie du ministère. Il ne fut même pas reçu par le président du Conseil mais par Delcassé. (Caillaux, *Mémoires*, t. I, pp. 120-122.)

Pérouse, directeur au même ministère, à qui je demandais un jour ce qu'il pensait de son chef, parlementaire de haut parage : « C'est l'idéal du ministre. Il n'entend rien au métier<sup>1</sup> ! »

C'était donc Guillain qui devait, initialement, devenir ministre des Travaux publics de Waldeck-Rousseau, selon le préfet Lépine. Mais on sait que d'autres noms avaient circulé pendant la première tentative avortée de Waldeck-Rousseau.

M. Lépine poursuit : « Voilà les quatre hommes sur lesquels reposait la combinaison ministérielle. A 4 heures, le ministère était fait. Il était même entré en fonctions, car Poincaré, ministre de l'Intérieur, m'avait appelé pour conférer avec moi. A 8 heures du soir, le ministère était par terre. Krantz, Guillain, Poincaré se retiraient. Que s'était-il passé ? Je ne l'ai jamais su exactement, pourtant je suppose que par un esprit mesquin de marchandage, pour obtenir mieux, les modérés de la Chambre avaient fait grise mine à leurs collègues. Mais les partis ont tous de ces aveuglements. Nous avons chèrement payé celui-là. N'oublions pas d'ailleurs que Waldeck avait tenu à choisir ses ministres sans consulter la Chambre. Ce n'était pas une bonne note auprès d'elle.

Cette fois, Waldeck écœuré entendait en rester là. Il céda pourtant, une fois encore, aux supplications émues du Président, à l'évocation de la République en danger. Je crois que c'était surtout Loubet qui l'était. Et ce fut l'entrée en scène des socialistes, Baudin et Millerand, sensationnelle<sup>2</sup>. »

On voit que pour le préfet Lépine P. Baudin est à ranger parmi les socialistes. Il en était, en effet, très près. Seule, la barrière du collectivisme – importante, il est vrai - le séparait de ses amis plus à gauche que lui.

#### D.- Une activité ministérielle intense

##### 1.- Le ministère des Travaux publics

Il faut décrire succinctement la structure du ministère avant d'étudier les deux grands dossiers du ministère : les chemins de fer d'une part et les ports maritimes et la navigation intérieure, de l'autre, en disant aussi un mot du secteur des mines, également sous la tutelle du ministre<sup>3</sup>.

Travailleur acharné, Pierre Baudin s'entoure très rapidement de ses collaborateurs. Quelques amis ou connaissances forment son cabinet. Il s'agit de MM. André Dejean, auditeur au Conseil d'État qui en devient le chef ; Louis Aubanel, secrétaire général de préfecture, chef adjoint dans le précédent cabinet, maintenu dans ses fonctions ; Ernest André, rédacteur principal à l'administration centrale des finances, nommé chef du secrétariat particulier du ministre ; Gustave Fort, sous-chef de bureau à l'administration centrale des finances, nommé sous-chef de cabinet. Enfin, M. Paul Lafargue, beau-frère de P. Baudin, avocat comme lui, sera son secrétaire particulier<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> L. Lépine, *Souvenirs*, pp. 221-222.

<sup>2</sup> L. Lépine, *op. cit.*, p. 223.

<sup>3</sup> On considérera comme négligeable l'apport du ministre en ce qui concerne les routes.

<sup>4</sup> MM. Aubanel et André seront ensuite remplacés par MM. Ernest Féret et Delainaud. (Voir Almanach National 1900).

A l'époque, où les ministères sont peu nombreux (une douzaine en moyenne), celui des Travaux publics s'occupe des infrastructures et moyens de transport de toute nature et des mines. C'est souligner son importance dans la politique stratégique du pays en temps de paix comme en temps de guerre. Ministère technique<sup>1</sup>, il est considéré cependant comme politiquement secondaire par de nombreux auteurs<sup>2</sup>. Voyons rapidement son organigramme.

Il comprend trois directions : la direction du personnel et de la comptabilité (M. Kleine), la direction des routes, de la navigation et des mines (M. Jozon), la direction des chemins de fer (M. Pérouse<sup>3</sup>), avec en son sein la division des concessions, du budget, du contrôle financier et de la statistique, celle des travaux et celle de l'exploitation.

Citons également le comité de contentieux et d'études juridique, présidé par le ministre et qui comprend les trois directeurs (vice-présidents), un conseiller d'État et une dizaine d'avocats à la Cour d'appel et un avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation. Enfin, on rappellera l'existence du conseil général des ponts et chaussées et de celui des mines, ossatures traditionnelles de ce ministère, et celle d'un certain nombre de commissions permanentes comme celle du nivellement général de la France ou la commission mixte des travaux publics (également sous la tutelle du ministère de la Guerre). On notera qu'il s'agit d'un ministère d'hommes puisqu'aucune femme n'y est employée, même comme dactylographe<sup>4</sup>.

Il faut ajouter que certains services dépendant du ministère des Travaux publics sont mis à disposition d'autres départements ministériels. Ainsi, il y a au ministère des Affaires étrangères, une section « Travaux publics » destinée à s'occuper du protectorat sur la Tunisie. Au ministère de l'Agriculture, il y a un service hydraulique. A celui des Colonies, se trouvent un ingénieur général, un adjoint et trois ingénieurs en chef. Pour la direction générale des Travaux publics de l'Indochine, on compte, outre le directeur, deux adjoints : l'un pour l'Annam et le Tonkin, l'autre pour la Cochinchine.

Précisons également que le Commissariat général de l'Exposition universelle de 1900 dépend du ministre du Commerce, de l'Industrie et des Postes et télégraphes. Le conseiller d'État, Alfred Picard en est le responsable. Enfin, signalons que le ministère de la Marine et le gouvernement général de l'Algérie ont leurs propres services de travaux publics<sup>5</sup>.

Le jeune ministre, député depuis seulement un an, s'attend-il à toute l'inertie politique et administrative à laquelle il va devoir s'affronter ? Sans doute pas.

Il est, depuis 1871, le 33<sup>e</sup> ministre des Travaux publics, en 28 ans. La moyenne est facile à calculer : moins d'un an. C'est dire si peu de ses devanciers ont laissé un nom. Seul, l'un d'entre eux, Charles de Freycinet est resté dans les mémoires pour une raison toute simple : son plan pharaonique relatif aux chemins de fer et à la navigation est toujours en cours ! Ses successeurs n'ont eu qu'un seul objectif : essayer de trouver des crédits pour le

<sup>1</sup> Il est situé 244-246-248, boulevard Saint-Germain dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Situation actuelle du ministère chargé de l'Équipement.

<sup>2</sup> Par exemple Madame Rébérioux, M. Chastenet, etc.

<sup>3</sup> M. Kleine est ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. MM. Jozon et Pérouse sont tous les deux conseillers d'État et ingénieurs généraux des Ponts et Chaussées.

<sup>4</sup> BNF. NAF 25166. Lettre adressée à Ernest Lavisse, le 4 décembre 1901, par P. Baudin en réponse à une intervention de l'historien pour une jeune fille souhaitant obtenir un emploi de dactylographe au ministère des Travaux publics. Baudin conseillera à l'historien de s'adresser au ministère du Commerce où l'administration de son ami Millerand accueille plus volontiers les femmes.

<sup>5</sup> Almanach national 1900, p. 301.

faire avancer année après année. Ce sera aussi la tâche de Pierre Baudin. Mais il va aller plus loin : il y aura un « programme Baudin » - d'où les chemins de fer seront exclus - et qui ne sera voté qu'après le départ du ministre et largement réduit par le Sénat, avant de s'enliser dans les sables de l'oubli après la première guerre mondiale... P. Baudin aura dû auparavant assumer l'héritage Freycinet et améliorer grandement le sort des plus modestes des salariés du ministère, tout cela dans un contexte de défense républicaine hautement proclamée. A chaque fois que l'occasion se présentera, en effet, il faudra aller au contact de la population et vanter les mérites du gouvernement. Mais, immédiatement un dossier sensible attend le ministre : les chemins de fer. Un peu plus tard viendra le temps de se pencher très attentivement sur les ports et la navigation intérieure.

## 2.- Les chemins de fer : l'État dans l'État ?

Si Paris lui a permis de se faire une réputation de bon gestionnaire et surtout de spécialiste des questions budgétaires, cela ne signifie pas que tout sera facile pour Pierre Baudin. Surtout, il ne doit pas perdre de vue le sens très clair de sa mission aux côtés de Waldeck-Rousseau et de tous ses collègues unis dans une même foi : consolider la République tout en assurant un lourd travail souvent très technique et délicat avec un budget qui n'est pas extensible.

Baudin s'aperçoit vite que le thème qui revient le plus souvent à ses oreilles ou sur son bureau est celui des chemins de fer. Qu'il s'agisse des compagnies dont on se plaint quotidiennement, du réseau d'État ou de celui d'Algérie, des accidents nombreux un peu partout, de l'état du matériel, des tarifs, des retards, des conditions de travail des ouvriers et employés des chemins de fer, etc., il ne se passe pas une minute sans que P. Baudin soit sollicité à propos des trains. Il va donc s'en préoccuper sans désespérer, avec tout le reste.

Très rapidement, donc, vont commencer les tournées dans le pays pour porter la bonne parole de la République. Les inaugurations des chemins de fer et de tramways, même si elles ne concernent au début que des opérations lancées par les prédécesseurs, sont une excellente occasion de se faire entendre et de distribuer quelques décorations toujours prisées. Elles lui permettent de se montrer et de recueillir les applaudissements des républicains mais surtout de recueillir de précieux renseignements émanant des doléances de ses concitoyens<sup>1</sup>.

Répondre aux doléances du public, améliorer le sort des personnels, clarifier les relations avec les compagnies, s'occuper du réseau d'État donné comme modèle par les républicains les plus avancés, sont les quatre grands axes de travail. On n'oubliera pas cependant, le réseau algérien et les lignes d'intérêt local.

### a)- Répondre aux doléances du public

Dès le conseil des ministres du 26 juillet 1899, P. Baudin informe ses collègues des mesures qu'il a prises pour accélérer les affaires pendantes devant le conseil général des ponts et chaussées, en particulier tout ce qui concerne les chemins de fer d'intérêt local et les

---

<sup>1</sup> Ainsi, par exemple, il inaugure le 2 juillet, la ligne de chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore.

tramways. Les inspecteurs généraux doivent déposer leurs rapports avant le 15 août. Tout doit être prêt pour la prochaine session des conseils généraux.

P. Baudin n'ignore pas les retards nombreux constatés sur la plupart des réseaux et qui donnent lieu à des plaintes très vives. Le sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphe a signalé, de son côté, les sérieux inconvénients qui en résultent. P. Baudin adresse aux compagnies de chemins de fer une circulaire dans laquelle il les invite à adopter sans délai des mesures énergiques en vue d'assurer la régularité de tous les trains postaux ou autres. Le ministre demande aux commissaires de surveillance des grandes gares de Paris de lui adresser chaque jour, un bulletin faisant connaître les retards de plus de 30 minutes à l'arrivée des trains de voyageurs effectuant un parcours de 200 km et indiquant sommairement les causes de ces retards<sup>1</sup>.

Les accidents de chemins de fer sont aussi relativement fréquents. Ainsi, le 5 août 1899, à Juvisy, sur la ligne de Paris à Orléans. Le 28 septembre, un déraillement près de Chartres fait plusieurs blessés. Deux jours plus tard, le 30 septembre, il y a quatre morts à Maisons-Laffitte. Le 2 novembre, il y a deux morts (les deux chauffeurs) et 15 blessés à l'entrée de la gare de Thouars dans les Deux-Sèvres. Comme à la gare de Juvisy, un train dédoublé est en cause<sup>2</sup>. Il n'y a guère de trimestres sans accident.

En août, P. Baudin a mis le Conseil au courant du résultat des mesures qu'il avait prises en juillet pour accélérer l'instruction des affaires soumises à l'examen du conseil général des ponts et chaussées. 249 de ces affaires ayant trait pour la plupart aux chemins de fer d'intérêt local ou aux tramways intéressant les conseils généraux, ont été l'objet de rapports dans les délais prescrits. Parmi ces dossiers 188 ont reçu une solution définitive. On continue à travailler de pied ferme...

D'autre part, le ministre a adressé aux inspecteurs généraux du contrôle de nouvelles instructions concernant la satisfaction du public empruntant les chemins de fer. Il souligne que si le public français accepte, sans trop se plaindre, l'organisation actuelle du service des chemins de fer, « avec ses méthodes peut-être insuffisamment souples, on aurait tort de conclure que ce même public ne trouve rien à reprendre dans le fonctionnement de ce service, créé en fait uniquement pour lui. »

Baudin constate que « les efforts du service du contrôle ont été, jusqu'à ce jour, dirigés surtout vers la défense des intérêts financiers de l'État. » Il faut maintenant « donner au public les satisfactions qui lui sont dues. »

P. Baudin présente deux propositions pour améliorer le service rendu : d'abord, revoir l'organisation du service des trains de voyageurs sur les lignes secondaires des grands réseaux, la durée très longue des trajets, la faible vitesse, la durée des stationnements dans les gares, la vétusté du matériel, le médiocre confort, etc. Ensuite, étudier les plaintes des voyageurs avec un système d'affichage et prévoir les suites à y donner. Ces affiches seront apposées dans les salles d'attente avant le 10 octobre. Des registres seront à la disposition du public qui pourra inscrire sa réclamation et revenir un mois après pour lire les résultats de l'enquête faite à son sujet<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Le Radical* du 28 juillet 1899.

<sup>2</sup> Parmi les blessés se trouve M. Cunéo d'Ornano, député bonapartiste de la Charente-Inférieure qui a les jambes fracturées.

<sup>3</sup> Voir le *Radical* du 28 septembre 1899.

Cette circulaire permet au nouveau ministre d'avoir, le 4 octobre, les honneurs de l'éditorial de Sigismond Lacroix, dans *le Radical*.

« M. Pierre Baudin, ministre des travaux publics, a entrepris de réformer l'exploitation des chemins de fer, dans l'intérêt du public. Ce ne sera pas une petite affaire. » L'éditorialiste commentant la circulaire qu'on vient d'indiquer s'écrit : « Qui a jamais vu un commissaire de surveillance administrative intervenir pour exiger que les trains partent à l'heure indiquée ? »

Baudin compte, d'autre part, réduire progressivement les tarifs en intervenant auprès des compagnies. Il espère aussi parvenir à améliorer les conditions de déplacement des familles nombreuses ou peu aisées qui doivent se rendre aux stations thermales ou balnéaires. Enfin, il veut se pencher sur la question des caisses de retraites.

*Le Radical* du 23 janvier 1901 signale que la compagnie de chemins de fer d'Orléans, à la demande formelle du ministre des travaux publics vient de décider que des cartes d'abonnement hebdomadaire (tarif ouvrier) sont délivrées à partir d'aujourd'hui sur la ligne d'Arpajon à Paris<sup>1</sup>.

Toujours sur les instructions de P. Baudin, une expérience est lancée en mars 1901, à la gare Saint-Lazare, dont les résultats sont excellents. Il s'agit de donner aux voyageurs et aux personnes munis de tickets de circulation le libre accès des quais à la gare. Selon *Le Radical* du 7 mai, « cet essai prolongé a démontré que cette facilité ne présentait aucun inconvénient, peut-être seulement les jours où l'affluence des voyageurs est particulièrement considérable, conviendrait-il de restreindre très exceptionnellement et momentanément le droit de libre accès. Le ministre pense donc pouvoir rendre définitive une mesure qui dispensera désormais le public de séjourner dans les salles d'attente, et que les voyageurs de banlieue comme ceux des grandes lignes ne manqueront pas d'apprécier. »

Avant d'aller devant le Sénat, P. Baudin réunit, le 17 janvier 1901, le comité consultatif des chemins de fer, reconstitué pour deux ans<sup>2</sup>. Il rappelle les différentes mesures proposées et adoptées dans l'intérêt des voyageurs : réduction et clarification des tarifs, création de tarifs d'abonnement et abaissement du prix des cartes et enfin l'élaboration d'un tarif des prix accessoires tout récemment entré en vigueur.

#### b)- Améliorer le sort des personnels

Défendre la République, c'est aussi améliorer les conditions de travail des personnels. Au conseil des ministres du mercredi 13 septembre 1899, Baudin avait présenté une série de décrets à soumettre au Conseil d'État tendant à améliorer la situation des sous-ingénieurs, des conducteurs et des commis des ponts et chaussées et des contrôleurs des mines. Grâce à des réductions d'effectifs que permettra une meilleure répartition du personnel, les traitements pourront être augmentés. Il sera ainsi donné satisfaction à la fois aux vœux émis par les intéressés et aux sentiments exprimés par les Chambres lors de la discussion du dernier budget.

---

<sup>1</sup> Les tarifs sont les suivants : 3,40 F par semaine pour Paris-Austerlitz ; 3,70 pour Paris-Pont-Saint-Michel ; 4 F pour Paris-Quai d'Orsay.

<sup>2</sup> Le nouveau président en est Alfred Picard, président de section au Conseil d'État et administrateur général de l'Exposition de 1900.

La Sénat ne se décidant pas à voter une proposition de loi sur la situation des mécaniciens, chauffeurs et agents des trains, adoptée par la Chambre en décembre 1897, Baudin s'est senti obligé de réglementer cette matière devant le nombre d'accidents causés par la fatigue des agents des chemins de fer. Il a donc publié trois arrêtés, (deux du 4 novembre 1899 et un du 23 novembre), dits arrêtés Baudin<sup>1</sup>, concernant respectivement le travail des mécaniciens et chauffeurs, celui des agents des trains et celui des agents des gares. Ils réglementent dans un sens plus libéral le travail des agents des chemins de fer en matière de sécurité et dans l'exploitation.

Ces textes se différencient de ceux des ministres précédents dans la mesure où ce ne sont plus des circulaires mais des arrêtés fondés sur la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et l'ordonnance du 15 novembre 1846 portant RAP sur la police, la sécurité et l'exploitation des chemins de fer. Ils prescrivent en faveur des agents un grand repos de 24 heures à la fin de chaque période prise pour base de la moyenne (10 jours pour les mécaniciens et chauffeurs, 15 jours pour les agents des trains). Ces arrêtés, en restreignant l'utilisation du personnel ont nécessité son augmentation et entraîné de nouvelles dépenses très importantes.

Le Sénat ayant voté en définitive la proposition de la Chambre après l'avoir assez profondément modifiée, celle-ci doit donc statuer définitivement, d'ailleurs à la demande du ministre lors de la séance du 10 juin 1901.

Le sujet est délicat. Baudin ne pense pas que le Parlement puisse s'occuper d'un problème aussi pointu. Mais les sénateurs et les députés s'accrochent à ce dossier assez électoraliste.

Baudin conteste la proposition de loi Berteaux-Rabier car elle a l'inconvénient de soumettre tous les mécaniciens à la même réglementation.

« Quand un ministre prend un arrêté, dit-il, il lui est facile de revenir au besoin sur sa réglementation. Il peut le corriger incessamment. C'est là l'avantage de la réglementation ministérielle. Il y revient par des retouches successives, il l'améliore. » Baudin dit avoir fait cette nouvelle réglementation après avoir constaté des surmenages graves provoquant des accidents<sup>2</sup>. »

Il n'a pu proposer un congé annuel, ce qui relèverait de la loi. Il considère que ce qui existe n'est pas suffisant et puisque le Parlement insiste pour s'emparer de ce dossier, Baudin souhaite qu'il aille au-delà afin d'assurer à l'ouvrier des chemins de fer « la vie normale, la vie humaine, la vie du foyer<sup>3</sup>. »

---

<sup>1</sup> Voir la *Revue politique et parlementaire* n° 85 de juillet 1901, p. 35.

<sup>2</sup> Les arrêtés de 1899 assurent au cours de chaque période décadaire, un repos de 24 heures. Ils fixent un maximum pour la journée de travail : 12 heures. Ils établissent une moyenne maxima : 10 heures et déterminent, par la réglementation des repos, des temps d'arrêt dans la journée de l'agent « que la moyenne seule ne garantirait pas suffisamment dans certains cas contre le surmenage » estime Baudin. F. Caron, évoquant ce problème, écrit que « la réglementation Baudin marque le véritable point de départ d'une limitation généralisée et strictement réglementée de la durée du travail ». (*Histoire des chemins de fer*, tome II, p. 434.)

<sup>3</sup> Baudin ajoute : « Ces hommes qui ont, non pas seulement une éducation technique, mais une éducation morale, ont besoin de la continuer par la lecture, par les distractions des yeux et de l'esprit. Il est bon qu'ils puissent se retremper dans la vie de famille et rester un certain temps au milieu des leurs. »

Le réseau d'État est concerné par la réforme. Cela lui coûterait 306 000 francs. Pour le ministre, la prudence est de règle. La commission propose aux mécaniciens une diminution de travail de 10 heures par décade, aux agents des trains, de 10 heures par quinzaine.

L'article 1<sup>er</sup> de la proposition Berteaux est adopté par 327 voix contre 200. Il dispose que la durée du travail pour tous les agents des services des trains de chemins de fer est fixé au maximum à dix heures sur vingt-quatre. La période de travail est comptée, pour les mécaniciens et chauffeurs, de l'entrée de l'agent au dépôt jusqu'à la sortie, et pour les chefs de trains conducteurs et garde-freins, de l'entrée à la gare jusqu'à la sortie. Chaque période de travail sera suivie d'un repos ininterrompu d'au moins dix heures. Le temps d'arrêt entre deux trains (ou battement) sera considéré comme temps de travail lorsqu'il sera inférieur à quatre heures. Le temps de réserve est compté comme temps de travail.

L'ensemble est voté par 338 voix contre 87.

Lors de la séance du 30 novembre 1900 à la Chambre, P. Baudin fait savoir qu'il supprime les retenues sur traitement au personnel inférieur des ponts et chaussées. Un blâme remplacera cette sanction.

En ce qui concerne les retraites, le ministre expose son opinion au cours de la séance du 12 février 1901 au Sénat. Il déclare que les chemins de fer ont dû « restreindre considérablement leurs dépenses dans la période très dure qui s'étend de 1883 à 1897. » Sur ce dossier, il y aurait, selon lui, « beaucoup de difficultés à légiférer ». Il rappelle que deux lois sont intervenues sur les retraites des compagnies de chemins de fer : la loi du 27 décembre 1890 et celle du 27 décembre 1895. La loi de 1890 a été faite avec la préoccupation d'assurer à l'ouvrier la propriété de ses versements. Les caisses des compagnies de chemins de fer existaient depuis fort longtemps et leur règlement était extrêmement variable. Les compagnies dont l'organisation était assez éloignée de l'idéal du législateur de 1890 n'ont pensé immédiatement qu'à se dégager de toute responsabilité. Quelques-unes n'ont songé qu'à effectuer leurs versements à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. En 1895, nouvelle législation qui, d'ailleurs, ne visait pas particulièrement les compagnies de chemin de fer, mais l'ensemble de l'industrie au point de vue des retraites. Cette législation était justifiée par certains scandales : des ouvriers avaient perdu leurs versements et avaient vu engoutir ainsi toutes leurs économies dans des faillites. Il s'agissait de soumettre au contrôle de l'État, les caisses patronales. La loi de 1895 oblige les compagnies de chemins de fer, comme les autres industries, à placer l'avoir des caisses de retraites, soit en fonds d'État, soit en obligations des communes et des départements, soit en prêts hypothécaires<sup>1</sup>.

Pour Baudin, le règlement de la Caisse nationale est « beaucoup plus étroit, beaucoup plus sévère<sup>2</sup> que le règlement des caisses de retraites particulières. » Selon lui, il faut séparer la question des retraites de celle de la réglementation du travail. Il souhaite négocier avec les compagnies qui prélèvent pour leurs caisses de retraites les sommes nécessaires sur les recettes de l'exploitation. Avec le système antérieur, des compagnies sont arrivées à un déficit. Or, en fin de concession, les déficits des compagnies devront être liquidés. « A qui il

<sup>1</sup> La loi ne vise pas les placements immobiliers. Or, certaines compagnies les utilisent.

<sup>2</sup> Versements annuels limités à 500 francs et pensions limitée à 1 200 francs. Inconvénient d'imposer par moitié pour chacun des conjoints des retenues sur traitement. Le célibataire arrive à toucher plus que le ménage réuni ! Si le mari meurt et que la femme n'a pas 50 ans, elle reste sans ressources. Elle ne peut toucher qu'à partir de 50 ans. (Sénat, séance du

appartiendra de combler le vide qui, par un défaut de méthode, par une insouciance véritablement blâmable, aura été creusé dans les caisses particulières ? », se demande le ministre.

Il veut suivre les recommandations du comité consultatif sur ce dossier et demander au besoin au Parlement une loi modifiant la loi de 1895 pour ne pas exposer le personnel des compagnies à voir sa situation de retraite diminuée.

### c)- L'ambiguïté des relations entre l'État et les compagnies

Un des problèmes majeurs du ministre est d'appréhender exactement le jeu de relations entre les six compagnies et l'État. Celles-ci sont fondées sur des conventions modifiées à plusieurs reprises.

C'est la loi du 11 juin 1842 qui décide l'établissement du système des grandes lignes dessinant l'ossature du réseau français et pose les bases du régime financier propre à assurer leur exécution. Le système était le suivant : l'État se charge de la partie la plus coûteuse et la plus aléatoire des travaux, l'infrastructure, comprenant les terrassements et ouvrages d'art, les bâtiments de stations et maisons de garde. Les localités intéressées sont invitées à contribuer à la dépense. Elles doivent, en principe, payer le tiers du prix d'acquisition des terrains. Les compagnies prennent à leur compte la superstructure, c'est-à-dire la voie et acquièrent le matériel roulant. En fin de concession, la voie et le matériel sont repris par l'État et payés à dire d'experts, pour être ensuite cédés au nouvel exploitant. Depuis 1857 et la chute du Grand-Central, six grandes compagnies se partagent le territoire. Ce sont les compagnies du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Paris à Lyon et à la Méditerranée (PLM) et du Midi<sup>1</sup>.

A chaque fois qu'on aborde au Parlement le budget des chemins de fer, inmanquablement, on assiste à un débat<sup>2</sup> entre les tenants de l'exploitation directe par l'État et ceux qui soutiennent les compagnies concessionnaires. En 1878, le centre gauche estimait que l'État devait laisser à l'industrie privée tout ce qu'elle était capable de faire. Il était pessimiste sur les capacités de l'État à gérer les chemins de fer. Ce n'est pas l'avis des républicains majoritaires en 1900 qui ont sous les yeux les difficultés de certaines compagnies privées.

La Compagnie de l'Ouest, en particulier, est dans ce cas. Elle ne peut répondre à la demande pour le transport des récoltes. Chaque jour, les mêmes doléances se répètent<sup>3</sup>. Voici quelques exemples.

En Eure-et-Loir et dans la Sarthe, les plaintes sont nombreuses. Les industriels, les commerçants, les cultivateurs ont saisi les parlementaires sur leurs difficultés. La chambre de commerce de Chartres a mis chaque jour en demeure la Compagnie de l'Ouest d'avoir à fournir le matériel réclamé par les commerçants et les agriculteurs. Elle a échoué dans ses tentatives répétées.

<sup>1</sup> C. Colson, *Abrégé de la législation des chemins de fer et tramways*, p. 3

<sup>2</sup> A la séance du 12 janvier 1900, à la Chambre, par exemple.

<sup>3</sup> Les exemples sont nombreux cités par le député radical d'Eure-et-Loir Lhopiteau (séance du 16 janvier 1900). Plaintes également des éleveurs de la Sarthe dont les bestiaux arrivent à la Villette... après la clôture du marché ! Dans le Calvados, il y a pénurie de matériel pour le transport des pommes dont les cours ont chuté de 20 % en quelques jours...

Le député Lhopiteau<sup>1</sup> indique qu'on a pu « assister à ce spectacle assez nouveau de grains, de farines et même d'engrais transportés dans des voitures de voyageurs<sup>2</sup> ». En réalité cette compagnie manque de matériel. Elle s'avère incapable d'assurer le trafic dont elle est chargée alors que depuis vingt ans le prolongement du réseau de l'État entre Chartres et Paris a été, en principe décidé, les trains du réseau de l'État continuent à emprunter les voies trop chargées déjà de la compagnie de l'Ouest... Les parlementaires demandent donc au gouvernement d'achever ce prolongement. Une commission a été nommée il y a un an pour examiner les mesures propres à améliorer la situation. Présidée par le sénateur Waddington, elle vient de conclure.

Pierre Baudin s'engage à soumettre à la Chambre un projet ferme quand le comité consultatif des chemins de fer aura fait les retouches qu'il juge nécessaires.

Il faut dire que l'État n'est pas tout à fait clair dans cette affaire. La compagnie a adressé au ministère des demandes d'autorisation de construire du matériel et n'a pas eu satisfaction. On lui a invoqué sa situation financière. C'est un cercle vicieux. Il y a d'autres griefs à l'encontre du ministère. Celui-ci apporte souvent du retard dans les autorisations de construction quand le montant atteint un certain chiffre. Baudin confirme que l'attente est parfois de six à huit mois.

La situation sur les autres réseaux n'est pas meilleure

Pour bien comprendre les principales problématiques qui se posent au ministre et aussi aux parlementaires, il paraît nécessaire d'exposer ici ce que sont les garanties d'intérêts, objets de toutes les interrogations et appréhensions des élus du peuple.

En 1852, l'avènement du Second Empire donne, avec la reprise des affaires, « une vive impulsion » au développement du réseau de chemins de fer. Les compagnies sollicitent la concession de nombreuses lignes nouvelles. Pour consolider leur crédit, le gouvernement favorise la fusion de celles qui desservent une même région et accepte de proroger la durée de leur concession à 99 ans. Mais en même temps, il leur impose de nouveaux cahiers des charges rédigés sur un modèle uniforme et toujours en vigueur à l'époque où Baudin devient ministre.

A la fin de 1857, sur les 16 000 km de lignes décrétées, 15 000 leur sont concédées. « En six ans, elles ont dépensé deux milliards et une somme au moins égale leur est nécessaire pour terminer les travaux. » C'est à ce moment qu'une nouvelle crise se produit. Le public prend peur et les capitaux bouddent les compagnies. Le gouvernement va les aider car il craint l'arrêt des travaux promis au pays. Six lois sont promulguées le 11 juin 1859, ratifiant les conventions qui généralisent le régime de la garantie d'intérêts. De quoi s'agit-il ? Il s'agit de conserver aux compagnies la situation acquise avant la crise. On part du principe que celle-ci est due à l'extension des concessions et en conséquence, on sépare, dans les opérations de chaque compagnie, le nouveau réseau de l'ancien, aussi bien pour le compte d'établissement que pour le compte d'exploitation.

Les dispositions financières sont les suivantes : l'État garantit pendant 50 ans, à partir de 1864, un revenu de 4, 65 % à toutes les dépenses faites sur le nouveau réseau. L'ancien réseau

<sup>1</sup> Député radical d'Eure-et-Loire de 1893 à 1912.

<sup>2</sup> Le député cite quelques exemples : le 23 octobre, à la gare de Nogent-le-Roi, deux wagons de son dans des voitures de 3<sup>e</sup> classe ; le 30 octobre, de l'avoine et du blé reçus à Chartres dans des wagons du même type... Les mêmes wagons reçoivent du guano ou du superphosphate. Sont-ils désinfectés ?

ne peut jouir de la garantie. Mais sur son revenu net, on réserve à la compagnie les sommes nécessaires :

- Pour assurer, au taux de 5, 75 %, amortissement compris, le service des obligations émises en vue de son établissement.

- Pour compléter jusqu'à concurrence du même taux, les sommes affectées au service des emprunts afférents au nouveau réseau, auxquels la garantie n'assure qu'un intérêt sensiblement moindre et insuffisant.

- Pour distribuer aux actionnaires un dividende presque égal à celui des dernières années.

Après ces prélèvements, l'excédent doit être déversé sur le nouveau réseau pour atténuer les insuffisances dont l'État prenait la charge par la garantie.

M. Colson précise que grâce à ce procédé, « les augmentations de recettes que l'ancien réseau tirerait du trafic supplémentaire amenés par les lignes affluentes se trouvaient recevoir une affectation naturelle, en allégeant les charges de ces lignes neuves qui desservaient des contrées moins riches que les premières. »

Il importe de souligner que les versements de l'État n'ont que le caractère d'avances portant intérêt à 4 %. Lorsque le produit net de l'ensemble des deux réseaux dépasse le montant total du revenu réservé et de l'intérêt garanti, l'excédent doit être tout d'abord affecté à rembourser les avances de l'État, avec les intérêts. Une fois la dette éteinte, les plus-values appartiennent aux actionnaires jusqu'à un certain chiffre, au-delà duquel, elles sont partagées par moitié, entre eux et l'État.

Dans les prévisions de l'époque, confirmées par les événements, ce remboursement n'était pas une simple hypothèse. On estimait que deux compagnies, celles du Nord et du P.-L.-M., ne recourraient pas à la garantie et que les quatre autres commenceraient à rembourser les sommes reçues à titre de garantie au bout d'une vingtaine d'années pour s'acquitter entièrement quelques années plus tard.

« Ce que l'État apportait aux compagnies, écrit M. Colson, c'était la consolidation de leur crédit par des avances temporaires, et non un concours constituant un sacrifice définitif. Les compagnies, de leur côté, devaient rester intéressées à développer leur produit net, en vue de recouvrer le plus tôt possible la libre disposition des excédents de recettes, pour l'augmentation des dividendes<sup>1</sup>. »

Ainsi, le crédit des compagnies fut consolidé et les travaux ont pu reprendre à un rythme soutenu. Ce régime est resté en vigueur dans son économie générale jusqu'en 1883, date où sont signées de nouvelles conventions. Leur objet est d'incorporer dans les six grands réseaux garantis la majeure partie des lignes classées ou rachetées par l'État<sup>2</sup>. Au point de vue de la garantie d'intérêts, elles contiennent des clauses plus simples que les anciennes conventions<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> C. Colson, *op. cit.*, p. 5 à 7.

<sup>2</sup> Ces incorporations ont porté sur plus de 12 000 km de lignes non concédées, construites ou à construire, et en outre, sur environ 2 000 km de lignes d'intérêt général ou local déjà concédées à diverses compagnies secondaires ou de lignes dont les grandes compagnies elles-mêmes étaient déjà concessionnaires à titre de réseaux d'intérêt local. (Colson, *op. cit.*, p. 12).

<sup>3</sup> Notamment, elles réunissent dans un compte unique les résultats d'exploitation de l'ancien et du nouveau réseau. La garantie s'applique à l'ensemble des dépenses réelles des compagnies d'après les charges effectives des emprunts contractés par elles. Le dividende garanti aux actionnaires est inscrit explicitement dans les conventions. (d'après Colson, p. 15).

C'est cette situation que trouve P. Baudin à son arrivée à son ministère et qui suscite l'interrogation de nombre de parlementaires.

Le 12 janvier 1900 à la Chambre, il fait le point sur la situation de chaque réseau au double point de vue financier et de la qualité (y compris la sécurité) des transports. Il annonce que le Conseil général des Ponts-et-Chaussées surveille de près les commandes de matériel roulant, objet de l'inquiétude des députés<sup>1</sup>. Imputées au compte de premier établissement des compagnies, elles ont des répercussions sur les garanties d'intérêts et sur le compte de partage des bénéficiaires.

La fréquence des accidents de chemins de fer est également régulièrement dénoncée par les parlementaires. *Le Radical* ayant publié<sup>2</sup> la circulaire de P. Baudin adressée aux administrateurs des compagnies sur le sujet, M. Chauvin intervient à la Chambre<sup>3</sup> sur ce sujet. Il attribue les accidents à trois causes : les retards des trains combinés avec des départs trop rapprochés, le mauvais état du matériel et l'insuffisance des signaux optiques. Il reproche au ministre de n'apporter que des réponses incomplètes. Sur le point des départs trop rapprochés, le député regrette de n'avoir eu aucune réponse.

*Le Radical* remet le dossier sur le tapis en écrivant le 14 janvier que le ministre a constaté que les textes<sup>4</sup> relatifs à l'organisation et au fonctionnement du contrôle des chemins de fer « n'étaient pas rigoureusement observés par suite de l'insuffisance des crédits alloués pour couvrir les frais de tournées des fonctionnaires. »

Pierre Baudin ne cache pas devant la Chambre qu'il doit faire face à ces « hautes puissances » que sont les compagnies. Il confirme que c'est bien l'ensemble du réseau des compagnies privées qui ne donne pas satisfaction, en ne parvenant pas à transporter rapidement et sûrement les marchandises « qui leur étaient livrées en quantités considérables ».

Il souhaite exposer à la Chambre la situation exacte de chaque réseau, lui déférer toutes les réclamations reçues au ministère et rechercher avec elle l'ensemble des mesures à prendre pour mettre fin à une situation qui ne peut durer.

Baudin s'empresse d'abord d'affirmer qu'en ce qui concerne les voyageurs, leur sécurité n'est pas plus menacée en France qu'ailleurs. Il assure ses collègues que le gouvernement est très attentif à tous les progrès que la science et la technique mettent à son service pour réduire les risques qui sont inhérents au régime des grandes vitesses et des exploitations intensives.

Baudin note à la décharge des compagnies que la poussée industrielle et commerciale a été sans exemple et que l'abondance de tous les produits naturels ou manufacturés a été telle qu'on ne pouvait la prévoir. Nos voisins ont d'ailleurs connu des difficultés similaires. « En Belgique, cela a été pire. L'Italie n'a pas été épargnée. Toute l'Europe a été concernée », déclare Baudin.

Le ministre est désormais décidé à ne plus demander aux compagnies des économies sur leurs services vitaux qui pourraient les mettre en difficulté mais simplement sur leurs frais généraux. Elles doivent obtenir des moyens nouveaux pour accroître leurs recettes. Le

<sup>1</sup> Certains lui demandent pourquoi des commandes de locomotives sont effectuées en Amérique. Baudin répond qu'au Creusot, on exporte des locomotives en Égypte, en Espagne et en Amérique latine.

<sup>2</sup> Le 12 janvier.

<sup>3</sup> Le 16 janvier 1900.

<sup>4</sup> Arrêtés ministériels des 26 octobre 1895 et 16 janvier 1896.

directeur de la compagnie de l'Ouest explique que les nouvelles locomotives (17 tonnes par essieu) sont trop lourdes pour beaucoup de ponts et de voies. Il faut donc consolider les infrastructures. Tout cela a un coût... Entre Paris et Cherbourg, les travaux sont faits, demain ce sera entre Paris et Brest.

Baudin rappelle que l'administration des travaux publics était dans l'obligation de restreindre de plus en plus la somme considérable qu'elle devait verser, sur le budget général, aux compagnies de chemins de fer. En 1893, on versait 195 millions. L'État a réduit à 30 et 25 millions la garantie d'intérêt en quelques années. Le prédécesseur de Baudin, Krantz déclarait en 1896 qu'entre 1883 et 1893, les compagnies avaient fait des économies grâce à la dépression et par l'état stationnaire du trafic. Elles y ont été amenées aussi par les conseils de l'administration des travaux publics qui veillaient à ce que les garanties d'intérêts ne pèsent pas trop dans le portefeuille des contribuables.

Baudin pense que les compagnies auraient pu d'abord réduire leurs services généraux. Il rappelle que leurs coefficients d'exploitation sont supérieurs à ce qu'ils devraient être normalement. Il souligne que le contrôle de l'État est un contrôle de détail mais ne s'exerce pas sur la direction supérieure. Il ne cache pas son désir d'aller un peu plus loin...

Des sénateurs souhaitent que P. Baudin prenne les mêmes mesures pour les chemins de fer d'intérêt local. Des compagnies ont trouvé qu'il était beaucoup plus simple de faire payer par l'État et par le département la garantie d'intérêt à raison de 5 % sans procéder à l'exploitation rationnelle de leur réseau.

P. Baudin déclare être prêt à confisquer le cautionnement qu'une compagnie a reconstitué. Si celle-ci persistait à ne pas s'outiller comme elle y est tenue, à suspendre son service, à supprimer certains trains qu'elle doit faire circuler, le ministre aurait recours à la procédure de déchéance. Mais P. Baudin ne se fait guère d'illusions sur ce moyen extrême et sur une procédure aléatoire, compliquée et lente. En outre, la loi ne peut rien modifier à des dispositions prévues par les contrats. Il assure seulement qu'il est disposé à agir et à sévir par tous les moyens de droit.

Les garanties d'intérêts aux compagnies de chemins de fer ne laissent, chaque année, jamais le Sénat indifférent...

M. Raynal qui a été pendant deux ans le rapporteur du budget des conventions au sein de la commission des finances, après avoir été ministre des Travaux publics au moment de la signature des conventions en 1883, souligne qu'il faut éviter de tarir les ressources que le remboursement des dettes des compagnies procurent au Trésor. Il faut aussi et surtout éviter le retour à la garantie d'intérêts qui diminue depuis 10 ans. Elle était de 97 millions en 1893, de 78 millions en 1894, de 51 millions en 1895, de 12 millions en 1899, toujours pour les 6 grandes compagnies. Les prévisions sont de 16 à 17 millions à payer aux compagnies en 1901.

Le 12 février 1901, un autre sénateur<sup>1</sup> évoque « les relations inexplicables d'hostilité qui sont perpétuellement à l'ordre du jour dans notre pays entre les compagnies de chemins de fer et les voies de navigation. » Les premières entraveraient l'action des secondes.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de M. Gourju, sénateur du Rhône de 1900 à 1909 et de 1920 à 1926, gauche démocratique.

P. Baudin trouve, en effet, très regrettable de voir cette opposition systématique des compagnies de chemins de fer à l'union des grands transporteurs « qui, seuls, peuvent assurer le développement économique de notre pays. »

Il rappelle que la France a fait un effort colossal depuis 1878 : elle a dépensé plus de un milliard pour l'extension de ses voies navigables ou leur amélioration et « elle entend que ces sacrifices ne soient pas perdus. »

Il annonce que très prochainement, le gouvernement « aura à délibérer sur un nouveau plan de travaux qui, sans disséminer les millions sur une multitude d'opérations, et en faisant porter son effort principal sur trois ou quatre points très importants, constituera cependant un programme très vaste et très utile, répondant d'abord aux exigences des services de la navigation et des chemins de fer et donnant satisfaction ensuite aux besoins constatés dans la limite des crédits mis à notre disposition par le Parlement. »

Le programme « Baudin » est à l'horizon...

En attendant, début mai 1901, il envoie un questionnaire aux chambres de commerce françaises sur les voies de raccordement. Il leur dit que « de tout temps, l'administration des travaux publics s'est montrée favorable au raccordement par rail des voies de fer et des voies d'eau qui, en facilitant les transports mixtes, permet de développer les débouchés commerciaux et industriels sur les points non desservis directement par le chemin de fer ou par la navigation et ne peut dès lors que profiter à l'une et à l'autre. » Il leur rappelle que le Parlement s'est nettement prononcé dans le même sens en votant l'insertion dans la loi de finances du 13 avril 1898 d'une disposition qui étend aux concessionnaires de l'outillage public des ports maritimes ou fluviaux le droit d'embarquement limité jusqu'alors aux propriétaires de mines ou d'usines. Aux termes de l'art. 87 de cette loi, le droit dont il s'agit doit être stipulé dans toute concession nouvelle de chemins de fer d'intérêt local, aux conditions fixées par les articles 62 du cahier des charges du chemin de fer d'intérêt général et 61 du cahier des charges d'intérêt local. »

Enfin, en ce qui concerne les concessions anciennes, le gouvernement, leur dit-il, « n'est pas désarmé. La loi lui donne le pouvoir de concéder les raccordements de voies de fer aux voies d'eau et les compagnies ne peuvent pas se refuser à assurer la continuité des transports. » Dans ces conditions et en vue, soit d'une meilleure utilisation des raccordements existants, soit de l'accroissement de leur nombre, il demande donc aux chambres de commerce de répondre à quelques questions sur la situation actuelle des raccordements. Il attend une réponse avant deux mois<sup>1</sup>. »

#### d)- Le réseau d'État

Résumons brièvement son origine.

En 1878, de petites compagnies ne pouvaient plus exploiter les lignes secondaires d'intérêt général ou local qui leur avaient été concédées. Le gouvernement ne voulut pas appliquer la déchéance des concessions et le Parlement se prononça en faveur du rachat. On approuva alors des conventions qu'aucune société industrielle n'aurait acceptées et on distribua à des milliers de porteurs des titres bien supérieurs à la valeur commerciale de ces

---

<sup>1</sup> *Le Radical* du 10 mai 1901.

lignes improductives. Par la loi du 18 mai 1878<sup>1</sup>, dix chemins de fer d'intérêt secondaires étaient incorporés au réseau d'intérêt général et l'État rachetait 42 petites lignes qui étaient, les unes en exploitation, les autres à construire. Pour les premières, l'État s'est reconnu débiteur d'une indemnité de 280 millions de francs représentant le prix réel de premier établissement, déduction faite des subventions primitivement accordées ; pour les secondes, il se trouva engagé à effectuer pour plus de 225 millions de francs de travaux. « Venir au secours d'entreprises fondées avec l'épargne populaire, favoriser le commerce et l'industrie par la facilité de transports, donner à la défense nationale des voies stratégiques, assurer l'achèvement d'œuvres d'intérêt général, telles furent les considérations qui amenèrent l'État à prendre ainsi en charge, en 1878, 2 615 km de voies ferrées<sup>2</sup>. »

Lors des débats parlementaires, le gouvernement par la voix du ministre de l'époque, M. Freycinet, n'avait pas manifesté l'intention de se charger de la gestion de ces lignes. Celui-ci avait déclaré : « Jamais, nous n'avons envisagé l'éventualité d'une exploitation définitive. » Le Sénat et la Chambre ne s'étaient pas prononcés en faveur de ce régime. Selon M. Sibille, « On avait fait remarquer que l'État ne pouvait pas tirer bon parti de petites lignes mal reliées entre elles, de tronçons épars dans les champs d'action des grandes compagnies. Ainsi, l'idée d'une prompte rétrocession était-elle généralement admise. »

L'exploitation par l'État ne fut donc organisée qu'à titre provisoire. Aucune loi ne fut demandée au Parlement. « En attendant qu'il fût statué sur les bases définitives du régime des chemins de fer de l'État », des décrets organisèrent les services et fixèrent les règles applicables à la perception des recettes et au paiement des dépenses. Mais les opérations conservèrent un caractère commercial, d'ailleurs calqué sur les compagnies. On a donc concédé ou affermé des lignes soit à une compagnie déjà existante, soit à une compagnie nouvelle. Le ministre des Travaux publics avait annoncé qu'il s'efforçait de « rendre insensible pour le public la transmission qui va s'opérer dans les lignes rachetées, comme celle qui s'opérera plus tard quand elles feront retour à l'industrie privée ». Il avait précisé que seuls les dirigeants changeraient mais que l'ensemble du personnel ne serait aucunement affecté par cette modification.

Que constate-t-on quand Baudin devient ministre ? Vingt années se sont écoulées et aucune transmission n'a été effectuée, ni même proposée. « Des échanges et des constructions ont permis de former un 7<sup>e</sup> grand réseau, composé de lignes toutes reliées les unes aux autres et comprises dans un triangle ayant pour sommet Paris, Bordeaux et Nantes », écrit M. Sibille. Le député constate que « la direction, contrairement à certaines prévisions n'a pas cédé à des entraînements signalés comme irrésistibles ; elle a pris des initiatives heureuses et a su se plier à toutes les nécessités commerciales. Sur des lignes qui paraissaient devoir être peu productives, les dépenses sont couvertes par des recettes et l'exploitation procure aux capitaux consacrés à l'établissement du réseau, un intérêt qui est encore un peu faible mais qui augmente chaque année<sup>3</sup>. »

Baudin considère que le réseau de l'État doit servir de modèle et d'entraînement aux compagnies. Par les conventions de 1883, il est le « camionneur » du réseau d'Orléans et de celui de l'Ouest. Il a en effet, pour principale fonction d'apporter son trafic, pour les deux

<sup>1</sup> JO du 19 mai, BL n° 395, p. 801.

<sup>2</sup> Rapport de M. Sibille. JO, documents, décembre 1898, Chambre des députés, annexe n° 529.

<sup>3</sup> Rapport de M. Sibille (*op. cit.*)

tiers des régions qu'il dessert, aux compagnies d'Orléans et de l'Ouest. Malgré cela les résultats sont bons et tout à l'honneur de l'État.

Il souligne ce que le réseau de l'État a fait pour le public et pour ses employés : dès 1880, des barèmes réduits ont été établis, à base décroissante pour les voyageurs de toutes classes, depuis longtemps réclamés. Or, ce n'est qu'en 1892 que la réforme a étendu cette disposition à l'ensemble du réseau des compagnies.

C'est le même réseau d'État qui a créé les billets d'aller et retour de toute gare à toute gare que les compagnies introduisent aujourd'hui peu à peu dans leur système d'exploitation.

Pour les marchandises, il rappelle que c'est ce même réseau qui a fait triompher le système du barème kilométrique.

En ce qui concerne le personnel, les améliorations apportées au régime de retraites ont précédé sur le réseau de l'État celles que les autres réseaux ont été amenés à consentir.

Toujours dans cette même séance du 12 janvier 1900, Baudin continue de faire le bilan de l'action de l'État en matière de chemins de fer. « Le réseau de l'État a fait ses preuves, dit-il, il s'est montré disposé à écouter avec attention les réclamations légitimes des régions qu'il est destiné à desservir ; il a été leur auxiliaire le plus précieux pour l'extension de leurs efforts et de leurs ressources ; il s'est montré capable de concilier les exigences de la démocratie et d'une administration très serrée dans ses dépenses, ayant le souci de les équilibrer avec ses recettes. (...) »

Pour Baudin, un réseau d'État peut donc se développer en France<sup>1</sup> en toute sécurité puisqu'il est assuré de trouver les plus précieuses garanties « dans le souci que les représentants du pays ont de ses finances et de ses intérêts. » En Algérie, les choses sont plus complexes.

#### e)- Le réseau algérien

Le 16 janvier 1901, P. Baudin, en réponse aux interrogations des députés sur le dossier du réseau algérien, admet que celui-ci peut être critiqué.

On lui a reproché notamment d'être aux mains d'un trop grand nombre de compagnies, de manquer d'unité et de cohésion, d'éparpiller les forces économiques du pays, l'insuffisance d'intérêt qu'ont les compagnies à bien exploiter et à développer la trafic à raison de la formule forfaitaire des frais d'exploitation sur laquelle est fondée la garantie d'intérêt. L'insuffisance du développement de l'Algérie serait due à la mauvaise organisation et à la répartition défectueuse des lignes de chemins de fer.

Krantz, le prédécesseur de Baudin au ministère s'était déjà posé la question d'un éventuel rachat des lignes de la compagnie franco-algérienne. Tout récemment, en mai dernier, il avait demandé à une commission idoine comment pourrait être réalisée une refonte complète du réseau algérien<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L'État exploite 2 726 km et les six grandes compagnies 33 424 km. Des compagnies secondaires ont obtenu la concession de 1 300 km.

<sup>2</sup> *La Libre parole* du 24 novembre 1899 croit savoir que Baudin est favorable au rachat du P.L.M. algérien avec « rétrocession à deux compagnies protégées à la fois par Thomson, Étienne et Gérente ». Le journal antisémite accuse le ministre de vouloir racheter « le meilleur réseau » pour le rétrocéder « à deux compagnies de chemin de fer qui seraient à peine capables de mener à bonne fin une entreprise de pataches ».

Baudin rappelle à la Chambre que le PLM qui est implanté en Algérie, doit 56 millions, L'Est-Algérien, 134 millions, L'Ouest-Algérien, 41 millions, la Franco-Algérienne, 31 millions.

Certaines de ces compagnies voient leurs recettes augmenter. Or, le calcul de l'annuité de rachat se fait en tenant compte du produit net de la dernière année précédant le rachat. Il importe donc d'aller vite. Une étude est en cours avec le ministère des Finances sur cet objet. P. Baudin ne peut en dire plus. Sa première préoccupation est de garantir la situation des ouvriers et des employés des réseaux actuels. « Le gouvernement de la République ne saurait se désintéresser du sort de ces braves et de ces humbles. »

Il rappelle aux députés d'Algérie qu'ils pourront demander à la commission des chemins de fer ou à la commission spéciale constituée pour examiner ces projets d'appeler à l'enquête les pouvoirs locaux algériens.

Un autre problème vient se greffer sur les chemins de fer algériens : la pénétration des troupes françaises en Algérie

Au Sénat, le 6 février 1901, un débat a lieu sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de la ligne prolongeant celle de Aïn-Sefra à Djenien-Bou-Rezg et à Duveyrier, dans la direction d'Igli. Certains sénateurs doutent de l'intérêt économique de cette ligne. Le coût en est estimé à 15 millions. A quoi sert-il ? A part le ravitaillement des troupes engagées dans le Sud-oranais, le projet ne répondrait à aucun besoin commercial.

« Faut-il construire une ligne de chemin de fer de 200 km dans le seul but de ravitailler un poste ou transporter quelques caisses de dattes ? » se demandent quelques sénateurs. Se pose aussi le problème de la surveillance de la ligne.

Mais P. Baudin demande l'urgence, comme d'ailleurs la commission. Il justifie l'exécution de la ligne par l'intérêt de ravitailler les très nombreux postes échelonnés depuis un an sur la frontière du Maroc dans des conditions et par des procédés sensiblement moins onéreux que le ravitaillement par convois de chameaux.

#### f) Les lignes d'intérêt local et les tramways

Lorsqu'on se penche sur le Journal Officiel de l'époque, on est surpris de voir autant de lois et de décrets autorisant des déclarations d'utilité publique ou les modifiant ou se rapportant à des concessions concernant les lignes de chemin de fer d'intérêt local et surtout les lignes de tramways<sup>1</sup>. Cela signifie que le pays augmente considérablement les liaisons inter-urbaines ou urbaines. Les tramways notamment sont en plein développement. Tractés par des chevaux au début, ensuite par la vapeur et parfois à air comprimé<sup>2</sup>, ils s'électrifient à partir de la fin du siècle. Baudin contresigne une quantité de lois et de décrets autorisant ces

<sup>1</sup> Par exemple, pendant les deux années complètes (1900 et 1901) de son ministère, Baudin a contresigné 19 textes (lois et décrets) concernant les lignes d'intérêt local (8 en 1900 et 11 en 1901) et 98 textes relatifs aux tramways (49 en 1900 et 49 en 1901). Aujourd'hui, heureusement, ces matières ont été déconcentrées et les préfets sont compétents.

<sup>2</sup> C'est le cas à Nantes, en 1879 – la pionnière – à Paris en 1887, à la Rochelle, en 1889.

nouvelles lignes dans toute la France ou modifiant des tracés ou réglementant, par exemple, l'éclairage des tramways<sup>1</sup>.

Dans le domaine des transports urbains, les atouts de l'électricité deviennent considérables. Des découvertes américaines intervenues après 1885 ont rendu possible l'alimentation d'automotrices par une centrale au moyen de fils aériens et souterrains. L'avènement des tramways représente une véritable révolution pour les transports en commun mais aussi pour l'industrie électrique. Plusieurs chevaux étaient nécessaires pour tirer un wagon sans qu'on puisse ajouter des remorques. L'entretien de centaines de chevaux entraîne des sujétions énormes : lourdes charges fixes, combat contre les épidémies, etc. Le recours à l'électricité élimine non seulement tous ces soucis mais permet l'agrandissement des wagons, l'emploi des remorques, l'augmentation du nombre de voyageurs et... des recettes<sup>2</sup>.

Malgré tous ces avantages, les transports électriques vont avoir du mal à s'implanter. Les résistances sont nombreuses et très fortes. La prééminence du cheval perdure souvent après 1900 car la solution électrique la plus performante, celle de l'alimentation aérienne, rencontre des oppositions dans le public et chez les responsables municipaux. En 1896, trois ans avant l'arrivée de Baudin au ministère, 2, 5 % seulement du réseau des tramways français étaient desservis par la traction électrique, 3, 5 % par des tramways à air comprimé, 8 % par des tramways à vapeur et 86 % par la traction animale<sup>3</sup>. Or, ce dernier système est, de plus, onéreux. Le moins cher est le système électrique par trolley, comme le démontre une étude scientifique de deux ingénieurs en 1900. Il semble donc paradoxal qu'il n'ait pas triomphé plus tôt alors que des technologies alternatives apparues dans les années 1870 et 1880 ont été des échecs : locomotive Rowan utilisée en octobre 1890 sur la ligne Pigalle-Trocadéro, jugée trop bruyante, automobile Serpolet dont l'odeur du gaz est considérée comme « irrespirable », pannes incessantes et rayon d'action trop faible des locomotives sans foyers de Francq. Celles-ci sont cependant en usage à Lille et à Lyon entre 1888 et 1905. A Paris, on les utilise entre l'Étoile et le pont de Neuilly. Au-delà, on se sert d'une machine à vapeur. Dans la capitale, pour des raisons d'esthétique, on refuse le fil aérien des trolleys jusqu'en 1910 d'une manière absolue. Après cette date, ils ne sont autorisés qu'au-delà des boulevards extérieurs. Une seconde raison a retardé l'implantation d'un réseau de tramways électriques dans les grandes villes : « la difficulté des ingénieurs à concevoir des systèmes de production et de distribution intégrés assurant à la fois l'alimentation des réseaux d'éclairage et de transports<sup>4</sup>. » Il faudra attendre quelques années après le début du siècle pour observer le vrai démarrage des tramways électriques et leur succès. En 1898, est publié *La Traction électrique sur voies ferrées* de deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, André Blondel et F. Paul Dubois. Vers 1904, deux ans après le départ de P. Baudin du ministère, on assiste à une véritable floraison des tramways dans toute la France. Une loi du 15 juin 1906 affirmera, pour la première fois, que la distribution électrique assure un service d'intérêt collectif qui peut, dans certaines conditions, bénéficier de la déclaration d'utilité publique pour effectuer des travaux sur les propriétés privées.

---

<sup>1</sup>Décret du 25 juillet 1899.

<sup>2</sup> Voir F. Caron, *Histoire de l'électricité*, tome II, p. 427.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Id.*, p. 428.

### 3.- Les ports et la navigation intérieure

Chaque année, au Parlement<sup>1</sup>, on dénonce l'insuffisance des crédits en matière de ports et de navigation intérieure, ajoutant qu'on a voulu faire trop grand. C'est évidemment au plan Freycinet que l'on pense<sup>2</sup>.

#### a)- Où en est le plan Freycinet ?

Autrefois, en matière de navigation, l'État seul supportait les dépenses. Mais peu à peu, on a demandé une participation aux collectivités intéressées. La pratique des fonds de concours est désormais courante. Il s'agit des produits d'emprunts contractés par les chambres de commerce, les villes, les départements qui ne peuvent pas faire face à leur participation à l'aide de leurs ressources ordinaires. Si l'État diminue sa part, les chambres de commerce seront obligées d'augmenter les droits de péage. L'effort de notre pays est notoirement insuffisant par rapport à l'Allemagne ou à la Hollande<sup>3</sup>.

Au Sénat, M. Le Cour Grandmaison, sénateur royaliste de Loire-Inférieure et président du syndicat des armateurs, interpelle le ministre sur l'outillage des ports. Il se plaint que des cotons, des laines qui sont travaillées en France, passent par Anvers.

L'orateur demande au gouvernement d'améliorer les ports de l'Océan « en urgence » et de relier les centres de production à la mer par des voies navigables. A ce propos il pose le problème de la Loire navigable.

Il demande aussi au ministre si le moment n'est pas venu d'étudier d'une « façon complète et impartiale les projets d'autonomie des ports de commerce. Il suggère que les 7 millions alloués à l'amélioration des ports maritimes représentant d'ailleurs les droits perçus par l'État dans ces ports, soient « abandonnés aux chambres de commerce ». Selon lui, celles-ci pourraient les répartir « d'une façon plus scientifique et plus graduée, comme cela se fait en Angleterre<sup>4</sup>. »

Baudin répond en annonçant son futur plan.

Auparavant, il faut revenir à cet énorme programme qu'a été celui de Freycinet.

Celui-ci a raconté dans ses *Souvenirs*<sup>5</sup> les conditions de la naissance de son plan résultat d'une entente avec Gambetta et Léon Say, ministre des Finances du 4<sup>e</sup> ministère Dufaure. C'était un plan de consolidation de la République dans un contexte économique de grande dépression<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Par exemple, à la Chambre, le 19 décembre 1899.

<sup>2</sup> Voir pour cette question les *Souvenirs* de l'intéressé (le tome II) et pour ce qui concerne le rôle très important du ministre des Finances de l'époque (Léon Say) dans la mise au point du Plan, les rapports Say-Gambetta, etc., la thèse de Jean Garrigues (*Léon Say et le Centre gauche, 1871-1896*), p. 706 et suiv.

<sup>3</sup> Il cite Rotterdam et Amsterdam qui, en 25 ans, ont dépensé 360 millions de francs, Anvers, 166, alors que Calais en dépensait 49, Le Havre 86 ou Marseille 38.

<sup>4</sup> Séance du 27 mars 1900.

<sup>5</sup> Début du tome II. Voir aussi l'article de l'historien japonais Yasuo Gonjo (voir Bibliographie) dans la *Revue historique*, la thèse de J. Garrigues (*Léon Say et le centre gauche*, p. 681 et suiv.), la thèse de Michèle Merger (pp. 51 à 122), François Caron, dans son *Histoire des Chemins de fer* (2 tomes), évoque également le volet « voies navigables » du programme.

<sup>6</sup> Qui dure selon M. Gonjo de 1873 et 1895.

Le 3 janvier 1878 paraît au *Journal officiel*, le plan élaboré par Charles de Freycinet, ministre des travaux publics du cabinet Dufaure. Il s'agit d'un programme gigantesque, le plus important de la Troisième République, conçu à la demande des industriels qui souhaitent une modernisation et une extension du réseau de transports intérieurs afin d'abaisser le prix de revient de leurs produits dans une période caractérisée par une forte concurrence et un protectionnisme très menaçant. Il prévoit l'achèvement de 3 000 km de voies ferrées « lancées » par Caillaux<sup>1</sup> la construction de 16 000 km de voies nouvelles et l'aménagement de plusieurs ports, rivières et canaux. Le coût global est évalué par son auteur à 4, 5 milliards de francs dont 3, 5 pour les chemins de fer et un milliard pour la navigation et les ports.

Or, l'année suivante, les chiffres sont déjà très nettement en hausse. La dépense prévue est de 6 milliards financés par un budget extraordinaire devant durer une dizaine d'années pour l'ensemble des moyens de transport, c'est-à-dire : 3 milliards et demi pour les voies ferrées à construire, un milliard pour les chemins de fer dont une partie a été rachetée par l'État et dont l'autre doit l'être prochainement, un milliard et demi pour l'amélioration des rivières, des canaux et des ports<sup>2</sup>. Comment ce plan est-il financé ?

Léon Say s'occupe de la combinaison financière : il s'agit de créer un budget extraordinaire alimenté par une rente à 3% amortissable. Cette rente emprunte la forme des obligations des compagnies : intérêt de 3%, amortissement par annuités en 75 ans, « opération d'émission non en une fois, mais par la réalisation successive de valeurs mises directement à la disposition du public, au fur et à mesure des besoins et suivant les conditions du marché<sup>3</sup>. M. Gonjo fait remarquer que cet emprunt d'État d'un nouveau type se rapproche également de ceux des compagnies en ce qui concerne le montant émis fixé de 400 à 500 millions, « niveau atteint par les émissions des compagnies sous le Second Empire. »

Concernant la rente, le Trésor est assimilé à une très importante compagnie de chemins de fer à une époque de grande prospérité... La curiosité de ce système est un « programme financier interventionniste rédigé par un économiste libéral<sup>4</sup> ». Comme l'écrit J. Garrigues, c'est « un compromis historique<sup>5</sup> ». Léon Say n'oublie pas de signaler que des dérapages sont possibles, connaissant les surenchères électoralistes de ses collègues parlementaires<sup>6</sup>. C'est malheureusement ce qui va se produire.

Le budget ordinaire doit assumer les intérêts et l'amortissement de la nouvelle rente pendant 75 ans, c'est-à-dire une charge annuelle de 50 millions par chaque milliard de francs de travaux exécutés.

Depuis l'accroissement du rôle des chemins de fer dans la vie économique du pays, deux écoles se disputent : les « ferristes » partisans du chemin de fer, tel par exemple Clément Colson et les « canalistes » qui considèrent la voie d'eau encore très utile pour les échanges commerciaux. L'ingénieur Krantz est de ceux-là. Entre 1872 et 1874, il dépose neuf rapports sur les voies navigables en sa qualité de rapporteur général de la commission d'enquête sur les

<sup>1</sup> J. Garrigues, *op. cit.*, p. 683. Il s'agit évidemment du père de Joseph Caillaux.

<sup>2</sup> Discours prononcé au Sénat par C. Freycinet le 15 novembre 1883 au moment du renouvellement des conventions.

<sup>3</sup> Y. Gonjo, « *Le plan Freycinet, 1878-1882* », p. 60.

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> J. Garrigues, *op. cit.*, p. 706.

<sup>6</sup> Freycinet le rappelle dans ses *Souvenirs*, tome II, p. 9.

voies de communication<sup>1</sup>. Un programme de travaux pour les voies d'eau est établi qui va servir de base au « volet navigation » du plan Freycinet. Mais le poids des « ferristes » dans l'entourage de Freycinet est tel que les chemins de fer constitueront la majeure partie du programme du ministre des Travaux publics de l'époque.

Cependant, les « canalistes » ont une satisfaction importante avec la loi du 19 février 1880 qui supprime les droits établis sur la navigation intérieure. Le plan prévoit, par ailleurs, des travaux d'amélioration sur 19 fleuves et rivières et 27 canaux et les travaux neufs concernent cinq voies d'eau principales et six secondaires<sup>2</sup>.

Les débuts sont prometteurs. En 1879, on travaille à 23 rivières, 25 canaux ; en 1882 à 33 rivières et 45 canaux. Cela semble aller bien vite... Or, dès 1881, l'État supprime les avances faites aux partenaires publics ou privés, compte tenu de la situation du crédit. Les travaux ralentissent. La situation politique a changé. Le 28 décembre 1879, Léon Say a refusé de participer au cabinet Freycinet. Après les élections législatives d'août-septembre 1881 et la démission de Jules Ferry, le 10 novembre 1881, Gambetta est enfin président du Conseil pour deux mois et demi. Freycinet et Léon Say lui refusent leur concours. Le 2<sup>e</sup> ministère Freycinet lui succède pour six mois de fin janvier à fin juillet 1882. Revenu aux Finances, Léon Say ne veut plus entendre parler de grands travaux effectués par l'État. Gambetta disparu du pouvoir, Say ne joue plus double jeu et revient à ses idées premières. Comme l'écrit Jean Garrigues, « en 1882, le plan aura atteint des proportions incompatibles avec les principes budgétaires de Léon Say », ajoutant « de plus l'expérience du « grand ministère » Gambetta et la radicalisation de la gauche gambettiste auront provoqué une fracture définitive entre républicains avancés et républicains conservateurs. Entre 1878 et 1882, ce n'est pas Léon Say qui a changé, c'est la République <sup>3</sup> ! »

Le retour à la dépression économique à partir du krach boursier de janvier 1882, ne va pas améliorer la situation et va entraîner une réduction des appels au crédit public. Léon Say fait « un pas en avant<sup>4</sup> » vers la liquidation du plan.

C'est donc vers l'industrie privée qu'il faut se retourner si l'on veut que le programme établi par la loi du 5 août 1879 soit poursuivi. C'est l'objet par exemple, en matière de chemins de fer, des conventions du 20 novembre 1883.

En ce qui concerne la navigation, en 1884, de nombreux projets de travaux sont abandonnés. En 1889, un projet Guyot du nom du ministre libéral des Travaux publics du 2<sup>e</sup> cabinet Tirard, est élaboré. Il ne se montre pas défavorable à la poursuite de grands travaux publics mais souhaite demander le maximum à l'initiative privée et le minimum au budget de l'État. Assez bien accueilli par les chambres de commerce, il est combattu par les milieux protectionnistes qui considèrent les voies navigables comme des axes de pénétration des pays étrangers. D'autre part, les « ferristes » sont toujours aux aguets et en 1898, les chambres de commerce ont changé d'avis après avoir obtenu la personnalité civile de leur groupement<sup>5</sup>. Le projet Guyot sombrera dans l'oubli.

---

<sup>1</sup> Michèle Merger, *La politique de la Troisième République en matière de navigation intérieure de 1870 à 1914*, p.53.

<sup>2</sup> Voir le détail en annexe n° 10.

<sup>3</sup> J. Garrigues, *op. cit.*, p. 734.

<sup>4</sup> Gonjo, *op. cit.*, p. 70.

<sup>5</sup> M. Merger, *op. cit.*, p. 120.

Le plan Freycinet s'effondre. Il continue sous une autre forme en matière de chemins de fer grâce aux conventions de 1883. Mais en ce qui concerne les voies navigables, le plan de 1879 continue avec les seules ressources budgétaires. Or, les crédits annuels alloués durant la décennie 1890-1900 sont encore moins importants que ceux de la période 1884-1890.

P. Baudin pourra-t-il mieux faire ?

Un certain nombre de facteurs sont favorables à l'élaboration d'un programme qui s'inspirerait avec des variantes, compte tenu de l'expérience, des plans Freycinet et Guyot. Rappelons qu'il s'agit ici exclusivement de navigation et de ports maritimes.

#### b)- Le « programme Baudin »

Formule inventée par les journaux, le « programme Baudin » est présenté aux Chambres en mars 1901, joint à la discussion du budget de l'année. Il est intitulé : « Projet de loi tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes. » Il n'y est pas question de la construction de nouvelles lignes de chemin de fer car le dernier programme voté en 1879, comme on l'a vu, n'est pas achevé.

C'est le 27 janvier 1902 que commence à la Chambre la discussion du projet de loi. Il n'aboutira devant le Parlement que fin décembre 1903, après plusieurs navettes entre les deux Chambres. Baudin ne sera plus ministre depuis un an et demi.

L'origine du plan Baudin peut être vue dans la persévérance de la chambre de commerce de Saint-Dizier qui souhaite ardemment l'achèvement du canal de la Marne à la Saône. L'État refusant les avances remboursables, un autre système est proposé par le gouvernement et approuvé par la chambre de commerce en 1897. Celle-ci verserait une subvention de 6 millions de francs à l'État qui s'engagerait à fournir la somme complémentaire nécessaire à l'achèvement complet des travaux dans une période de 6 ans et qui concéderait à la chambre l'autorisation de percevoir des droits sur les produits empruntant le canal pendant 56 ans à dater de la promulgation de la loi d'autorisation. A son arrivée au ministère P. Baudin soumet ce projet à la Chambre qui le vote sans problème. Il devient la loi du 3 juillet 1900, « véritable antécédent au programme Baudin » selon Mme Merger<sup>1</sup>.

D'autres voix favorables à un futur plan se manifestent. Il s'agit de la chambre syndicale des houillères, des métallurgistes du Nord-Est, et même d'autres négociants ou industriels libre-échangistes. Le combat continue entre « ferristes » et « canalistes », mais ces derniers bénéficient, dès 1892, des débats au sein des congrès internationaux de navigation intérieure. En effet, on y étudie désormais la concurrence rail-eau et le mode de financement des travaux de navigation. Ainsi, un nouveau climat favorable à la voie d'eau en Europe se dessine progressivement<sup>2</sup>. Il contribue à la mise en place du programme Baudin. Les grandes chambres de commerce de Paris, Lyon ou Marseille réclament l'exécution complète du plan

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 130.

<sup>2</sup> Par exemple, au 1<sup>er</sup> congrès national des Travaux publics auquel assiste le ministre le 22 octobre 1900, le président Hersent déclare : « Après l'exécution des grands travaux de chemins de fer, les regards se sont naturellement tournés de nouveau vers les voies de navigation, ports et canaux qui doivent être considérés non comme des éléments de concurrence mais bien plus comme des débouchés et des aliments pour les chemins de fer. » (Cité par M. Merger, *op. cit.*, p. 133).

de 1879. Les intérêts de la vallée de la Loire demandent la mise en place d'une voie navigable entre Nantes et Orléans. La loi de classement de 1879 avait prévu la construction d'un canal latéral à la Loire entre Combleux et Orléans, c'est-à-dire sur une distance très courte et dont le projet avait été abandonné en 1884. En 1895, la Société de la Loire navigable est créée.

Au congrès des travaux publics d'octobre 1900, l'ingénieur général Doniol préconise « que les conseils représentant les populations intéressées, les sociétés houillères, les compagnies de traction proposent au ministre des Travaux publics l'emploi des moyens financiers tels que subventions, avances de fonds, emprunts gagés sur une taxe temporaire à payer par les bateaux ou le versement au trésor d'une partie des produits nets d'une compagnie qui serait concessionnaire du service de traction sur le nouveau canal<sup>1</sup>. ».

Baudin a aussi à l'esprit les importantes réalisations allemandes, qu'il connaît bien, en matière de navigabilité des fleuves. Le développement des ports de Hambourg et de Brême est lié à la politique commerciale dynamique de l'Allemagne. Guillaume II voulait d'ailleurs, à l'époque, réunir tous les fleuves allemands par un grand canal transversal contre lequel s'élevaient les hobereaux et les agrariens. P. Baudin s'inspire donc, en plus modeste, des réalisations d'Outre-Rhin. Les canalistes français sont également séduits par la réussite de la politique de navigation dans l'empire allemand.

L'initiative du plan est une coopération Millerand-Baudin. Les deux ministres décident d'envoyer le 17 février 1900 une lettre (c'est Millerand qui signe), aux chambres de commerce et aux organisations économiques annonçant une vaste enquête tendant à établir le classement par ordre d'urgence des travaux d'amélioration ou d'extension à effectuer sur les voies ferrées, sur les voies navigables et dans les ports maritimes<sup>2</sup>. En outre, les milieux industriels sont invités à répondre pour le 15 mai 1900 à quatre questions : Quels seraient les travaux d'amélioration ou d'extension les plus urgents à réaliser pour assurer aux divers centres industriels leur approvisionnement en matières premières et en combustibles et pour faciliter les exportations ? – Ces travaux ont-ils déjà fait depuis 1879 l'objet de vœux, d'études, de délibérations dans les conseils d'arrondissement, dans les conseils municipaux, dans les chambres de commerce ? – Pourrait-on compter sur le concours financier des départements, des communes, des chambres de commerce ? – Sous quelles formes ces offres de concours se traduiraient-elles ?

Les réponses sont examinées par le conseil général des Ponts-et-Chaussées puis par le gouvernement qui, par l'intermédiaire de P. Baudin, dépose dès le 1<sup>er</sup> mars 1901, le projet de loi à la Chambre<sup>3</sup>.

Le ministre précise son double objectif : donner au réseau les voies classées en 1879 et qui manquent au développement du trafic et relier certains centres industriels à des ports maritimes. Le plan prévoit trois types de travaux : les travaux d'amélioration, les travaux neufs et les travaux relatifs aux ports maritimes.

Il y a cinq sites pour les premiers : Canaux reliant l'Escaut à Dunkerque (11 millions<sup>1</sup>) ; Seine (14 millions) ; Rhône (6 millions) ; Canaux du Midi (7 millions) Garonne (entre Castets et Bordeaux : 3 millions) soit au total 41 millions.

<sup>1</sup> Séance du 24 octobre 1900.

<sup>2</sup> Richard, *La navigation intérieure*, p. 54.

<sup>3</sup> J.O. Documents parlementaires, Chambre des députés. Annexe n° 2225, rapport de Baudin, séance du 1<sup>er</sup> mars 1901.

Pour les travaux neufs, il y a onze sites : dix canaux : de la Chiers<sup>2</sup> (40 millions); de l'Escaut à la Meuse (80 millions) ; du Nord (60 millions) ; de l'Ourcq (prolongement, 36 millions) ; d'Orléans (prolongement entre Combleux et Orléans, 5 millions) ; de Moulins à Sancoins (16 millions) ; de la Loire au Rhône (110 millions) ; de Marseille au Rhône (91 millions) ; du Rhône à Sète (4, 240 millions) et la Loire (entre Nantes et Angers, 14 millions). Le total est de 455 640 millions.

Enfin, les ports maritimes suivants doivent être aménagés : Dunkerque, Dieppe, Le Havre, Rouen, Saint-Nazaire, Nantes, Bordeaux, Bayonne, Sète, Marseille. Le coût est évalué à 113, 180 millions.

L'évaluation totale du plan Baudin est donc de 610 millions 820 000 francs.

Sur le plan financier, on essaie de tirer les enseignements du plan Freycinet. On compte sur le concours des collectivités et organismes intéressés avec le système inauguré à Saint-Dizier qui est donc généralisé. C'est une grande première.

La participation des intérêts privés n'est pas fixée d'une manière impérative et le taux peut varier. Toutefois, pour les travaux neufs, elle est obligatoire et ne peut être inférieure à la moitié de la dépense.

En contrepartie de ces participations, l'État veut bien concéder la faculté de prélever des péages et d'établir un monopole de halage sur les voies nouvelles. Ce système a un double avantage : il soulage les deniers de l'État et établit une sélection automatique parmi les travaux réclamés car s'il y a prise en charge par les intéressés c'est la démonstration de leur véritable utilité.

Pour accélérer le traitement des dossiers, le gouvernement souhaite prendre lui-même les décrets de DUP, prérogative jusque là de compétence législative. Mais il est entendu que le parlement reste maître des crédits qu'il affecte au ministère des Travaux publics.

Il y a donc un effort très net de rationalisation de la part du gouvernement fixant les rôles respectifs des deux pouvoirs législatif et réglementaire. Le souci est clair de ne pas réexaminer chaque dossier devant le Parlement ce qui pourrait conduire à une remise en cause de la participation des intéressés. C'est un peu l'antithèse du plan Freycinet dans la mesure où l'on essaie de prévenir les désillusions.

A la Chambre, dès le 8 mars 1901, sur proposition du député de Seine-et-Oise, Émile Aimond, polytechnicien et ingénieur des mines, une commission spéciale est chargée d'examiner le projet de manière approfondie. Cette commission comprend 22 membres dont 12 radicaux ou radicaux-socialistes et travaille de mars à novembre 1901. Mais dès le 5 juillet, Aimond présente un rapport<sup>3</sup> jugé excellent par ses collègues, dans lequel il approuve le principe financier adopté par le ministère mais propose des modifications relatives aux péages et au service des halages. Il prévoit également la création d'un établissement public spécial pour chacune des voies navigables à créer.

La Chambre des députés examine le projet Baudin les 27 et 28 janvier 1902 tel qu'il a été modifié par la commission des 22 présidée par M. Marvejouls.

---

<sup>1</sup> En francs d'alors.

<sup>2</sup> La Chiers est un affluent de la Meuse de 112 km qui prend sa source dans le grand-duché du Luxembourg et arrose notamment Longwy et Sedan.

<sup>3</sup> J.O. Documents parlementaires. 1901. Annexe 2599.

André Lefèvre dans *La Lanterne* du 27 janvier 1902<sup>1</sup> redoute une habitude bien connue au Parlement : « Il faudrait par-dessus tout éviter l'écueil sur lequel viennent trop souvent échouer les tentatives de ce genre. C'est la plaie des gouvernements parlementaires singulièrement aggravée du reste par notre régime électoral que chacun veuille absolument avoir ses travaux, sa ligne, son port, son canal, quelque chose enfin, n'importe quoi, pourvu que ce soit dans sa circonscription. »

Il souligne que si le présent gouvernement est parvenu à présenter un tel projet d'intérêt général contre des intérêts particuliers, c'est qu'il se sent « l'autorité que donne une forte situation et une longévité jusqu'alors inconnue ».

Baudin avant les débats au Parlement a payé de sa personne. En effet, dès le 10 décembre 1901, il a présidé la première séance organisée par la chambre de commerce de Paris pour l'étude et la propagande de ce qu'on appelle alors « le programme de grands travaux ». M. Millerand assiste à cette séance. Il s'agit de susciter un mouvement des commerçants en faveur de l'adoption du programme déposé sur le bureau de la Chambre le 1<sup>er</sup> mars dernier.

Le 17 décembre 1901, Baudin intervient à la Chambre pour appuyer la proposition du président de la commission spéciale des grands travaux pour que les députés se prononcent le plus tôt possible sur les conclusions du rapport de M. Aimond, car il y a un risque de ne pouvoir commencer la campagne de l'année prochaine. Il rappelle que le plan voté en 1879 est en fin d'exécution. Baudin fait remarquer qu'il faut donner du travail aux ouvriers au chômage à cause de la crise qui sévit depuis plusieurs mois.

En cette journée du 27 janvier 1902, Baudin joue un peu son avenir. C'est « son » dossier. On va beaucoup parler de Freycinet, son illustre devancier, au cours des mois qui vont venir. Il sait que celui qui est toujours sénateur, avait vu trop grand. L'erreur ne doit pas être renouvelée.

Le 28, la discussion se poursuit. Baudin considère que la plus grosse part de l'effort que l'État fait pour les voies de navigation serait mise à néant s'il n'obtenait pas des compagnies de chemins de fer les raccordements nécessaires réclamés depuis longtemps par le commerce et l'industrie. « J'ai cherché les moyens de contraindre les compagnies et j'ai trouvé dans les cahiers des charges et les conventions un obstacle difficile à écarter. Mais je suis résolu à entamer une lutte inexorable, à me servir de tous les moyens non seulement de droit, mais d'autorité, et de recourir à la force de l'opinion publique pour triompher enfin d'une résistance qui n'a que trop duré. »

Baudin et les députés rejettent tout amendement relatif à un projet pour lequel aucune étude sérieuse n'a eu lieu.

En ce qui concerne les travaux en cours, il estime que le plan Freycinet devrait être achevé vers 1903.

Selon M. Aimond<sup>2</sup>, le débat a duré 16 heures, ce qui est peu compte tenu de son importance. On passera sur les discussions où chaque député se plaint d'avoir été oublié...

<sup>1</sup> Dans son article intitulé *L'outillage national*.

<sup>2</sup> RPP du 10 février 1902, p. 229. L'article est intitulé : *L'outillage national*.

Le projet est adopté par la Chambre le 28 janvier 1902 par 473 voix contre 41 et 30 abstentions. La plupart des députés ayant voté contre sont des protectionnistes ou des représentants des régions non pourvues.

La dépense prévue se monte après la discussion à 703 millions dont en chiffres ronds 50 millions pour les améliorations, 485 millions pour les voies nouvelles et 185 millions pour les ports. On a en effet ajouté quelques travaux après demandes justifiées des intéressés. Mais l'avenir va montrer que le plus dur, pour Baudin, reste à faire.

En effet, les « ferristes » n'ont pas désarmé. On va s'en apercevoir au Sénat. Dès le dépôt du projet en mars 1901, les partisans du rail ont publié de nombreux articles ou brochures pour le critiquer. Le *Journal des transports*, notamment, offre ses colonnes accueillantes à tous les ennemis du texte gouvernemental surtout après son vote par la Chambre. L'argument essentiel des partisans du rail, au premier rang desquels figurent Clément Colson et Yves Guyot, est le prix de revient du transport. Les paramètres sont tellement nombreux et manipulés avec tant d'habileté qu'il est impossible de s'y retrouver. En réalité, il y a derrière tous les motifs la crainte de la concurrence de la navigation et la perte des marchés. Mais la bataille fait rage entre « ferristes » et « canalistes » quand le Sénat, influencé par les premiers, est saisi du projet le 30 janvier 1902.

Une commission y est également constituée, d'une quinzaine de membres et présidée par ... Charles de Freycinet. C'est pendant qu'elle examine le texte que le 3 juin 1902, Waldeck-Rousseau, malade et inquiet de l'avenir, démissionne après les résultats des élections qui ont donné la victoire aux radicaux. Baudin n'est plus ministre des Travaux publics et son projet voté par la Chambre n'a pas encore été examiné par le Sénat. Décidément la vie parlementaire n'est pas un long fleuve tranquille. Baudin, qui s'est si souvent plaint de la lenteur des procédures, en est la victime. Il devra attendre un an et demi, pour retrouver « son enfant » quasiment méconnaissable, après son passage devant le Sénat.

Mais en dehors de cette opération d'envergure, il y a pour le ministre et ses services, ce qu'on pourrait appeler le quotidien en la matière. Il s'agit de gérer la navigation sur les rivières navigables, qui dans ce cas, appartiennent au domaine public. Il faut accorder ou non des droits sur l'eau sur tout le réseau car si le lit des rivières non navigables appartient aux riverains jusqu'au milieu, l'eau n'est la possession de personne et c'est juridiquement l'État qui en est le maître. Dans ces deux domaines, le travail est important. Pour les deux années pleines de 1900 et 1901, on compte 69 décrets contresignés par P. Baudin<sup>1</sup> relatifs aux droits des eaux accordés à des entreprises ou à des particuliers. Il peut s'agir par exemple de réglementer l'usage d'une force motrice<sup>2</sup> ou d'une prise d'eau, d'autoriser l'établissement d'un gué ou la construction d'une passerelle ou d'un pont. Il faut aussi entretenir le lit des rivières et des canaux. L'autorisation du curage des cours d'eau non navigables est également une responsabilité du ministre des Travaux publics. Enfin, n'oublions pas les centaines de péages disséminés sur tout le réseau fluvial à une époque où les ponts sont moins nombreux qu'aujourd'hui. Le ministre en autorise la création en contresignant le décret y afférent et donne ou non son approbation aux tarifs...

<sup>1</sup> Respectivement 40 en 1900 et 29 en 1901.

<sup>2</sup> C'est-à-dire un moulin à eau, cas le plus fréquent.

Cette gestion quotidienne des voies d'eau est donc, avec les chemins de fer, une des raisons d'être du ministère. Mais il y a aussi les routes, les ponts et les mines. On laissera de côté les routes et des ponts car il n'y a rien à en dire de particulier pendant les fonctions de Baudin, sinon que leur entretien régulier nécessite des crédits substantiels et leur construction encore davantage.

La tutelle sur les mines lui a causé plus de travail.

#### 4.- La tutelle sur les mines

Le ministère autorise les concessions du sous-sol (qui appartient à l'État<sup>1</sup>). C'est l'une des tâches fondamentales du service des mines. Toujours pour prendre l'exemple des deux années pleines (1900 et 1901), on voit que 109 décisions (autorisations ou rejets) ont été prises<sup>2</sup>. Mais la tutelle s'exerce aussi sur l'École nationale, sur le personnel...

##### a)- L'École des Mines

Dès son arrivée au ministère, Baudin a réduit les pouvoirs du conseil de l'École nationale supérieure des mines<sup>3</sup> en matière de nomination du personnel. Des nominations se faisaient « sur la demande du conseil ». Cette formule a été remplacée par « après avis du conseil d'école<sup>4</sup> ». Puis l'École bénéficie de la personnalité civile avec la loi de finances du 13 avril 1900 (art. 34). Elle est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par son directeur. Celui-ci est assisté d'un conseil.

Le statut de l'école est encore l'objet de discussions en 1901 au Sénat, à l'occasion de l'élaboration du budget. On soulève le coût de l'inscription qui ne peut dépasser 500 F contre 1 000 F à l'École Centrale. Qu'en pense le ministre de tutelle ?

P. Baudin déclare que l'école des mines a besoin « pour se tenir au niveau de la science contemporaine, pour lutter contre certaines écoles de l'étranger qui appellent à elles une très grande affluence d'élèves, d'une somme supérieure à celle qu'elle tient de l'État. » Les laboratoires de l'école sont jugés insuffisants comme d'ailleurs les amphithéâtres. Baudin souhaite recourir à des ressources nouvelles et les demander aux familles qui « peuvent raisonnablement payer pour leurs enfants une scolarité modeste. »

Concernant la concurrence entre les deux écoles, il veut la conserver puisque, dit-il, « elles ont désormais la personnalité civile, la diversité d'enseignement, de tempérament qui résulte d'abord de l'origine des professeurs qui y enseignent, ensuite de leur recrutement, de ces mille détails enfin qui assurent à un établissement d'enseignement une physionomie propre ? Ils la garderont certainement et, quoi que nous fassions, nous ne pourrions pas changer – ce n'est d'ailleurs pas notre intention – la physionomie de l'école centrale et de l'école des mines. Chacun conservera son utilité, son passé honorable et glorieux. Notre pays

<sup>1</sup> Ce n'est pas le cas partout : par exemple, aux États-Unis, le sous-sol appartient au propriétaire du sol.

<sup>2</sup> 55 en 1900, 54 en 1901. Sources : Bulletin des Lois.

<sup>3</sup> Située 60-62 boulevard Saint-Michel, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, elle a été créée par un arrêt du Conseil du Roi du 19 mars 1783.

<sup>4</sup> Décret du 19 décembre 1899. BL. 1900 I, p. 1137. Ce texte remplace les articles 14, 17, 18, 19 du décret du 18 octobre 1896. (BL 1897 I, p. 874).

recueillera les fruits précieux de cette noble émulation.» Le ministre est suivi et l'augmentation est votée. Le 30 mai suivant, il ira visiter l'École.

#### b)- La loi sur la réglementation du travail des mineurs

La très longue grève de Montceau-les-Mines a eu un grand retentissement dans le pays. Elle a duré 107 jours et s'est achevée seulement le 5 mai 1901. La production minière nationale, en chute libre, a conduit Baudin à demander aux préfets de faire savoir aux concessionnaires des mines non exploitées qu'ils doivent reprendre les travaux dans un délai de trois mois sous peine de déchéance. « Il convient en effet d'assurer un travail plus régulier aux ouvriers mineurs et d'augmenter la production minière en France. Toutes les mines sont concernées<sup>1</sup>. »

Le 3 août 1901, la Fédération des mineurs de France invite ses adhérents à déclarer la grève générale pour le 1<sup>er</sup> novembre, si à cette date, les pouvoirs publics et les compagnies minières n'ont pas donné satisfaction à leurs revendications.

Le 17 octobre, la fédération écrit au président du Conseil pour le prier de lui faire connaître ses intentions sur les trois points suivants : journée de huit heures, minimum de salaire et retraites. M. Waldeck-Rousseau répond que le Parlement sera appelé prochainement à statuer sur les questions de la durée de travail et des retraites, mais la question des salaires ne peut être résolue qu'entre les syndicats patronaux et les ouvriers. D'autre part, l'Union des industries métallurgiques et minières fait part au président du Conseil du malaise qui résulte pour l'industrie de la mise en question, à chaque moment, de l'organisation du travail.

A la suite de la menace de grève générale des ouvriers mineurs et des promesses faites pour leur faire reprendre le travail, le 29 janvier 1902, commence à la Chambre, l'examen du projet de loi sur la réglementation du travail des mineurs<sup>2</sup>. La discussion se termine le 5 février. M. Basly, député socialiste du Pas-de-Calais, a proposé de limiter à huit heures le maximum de la journée de travail dans les mines.

La commission parlementaire chargée d'examiner la proposition a préconisé neuf heures pour la journée des ouvriers employés dans les travaux souterrains des mines de combustibles. Cette durée de neuf heures de travail serait réduite au bout de deux ans à huit heures et demie et au bout de deux autres années à huit heures.

Selon M. Bouveri, député socialiste de Saône-et-Loire, les ouvriers mineurs, désireux de manifester leur bonne volonté et leur esprit de conciliation, se contenteraient du projet présenté par la commission.

M. Aynard réplique en disant que le comité des houillères de France a établi que la journée de huit heures diminuerait la production annuelle de 7 à 8 millions de tonnes et que le ministre des travaux publics avait reconnu que la journée de neuf heures proposée par la commission diminuerait la production de 4 millions de tonnes.

---

<sup>1</sup> *Le Radical* du 9 mai 1901.

<sup>2</sup> Le ministre a voulu se rendre compte sur le terrain de la situation avant l'examen du projet de loi et a visité les mines d'Anzin et de Douai, le 15 décembre, sans que ses visites aient été annoncées.

M. Guillain député républicain progressiste du Nord<sup>1</sup>, s'élève contre le principe même de la limitation de la journée de travail en faveur des ouvriers mineurs alors que, dit-il, « les mécaniciens, les chauffeurs, bien d'autres ouvriers encore, travaillent plus de huit heures ». Il prétend qu'avec le fonctionnement actuel des postes d'ouvriers dans les mines, les ouvriers mineurs ne travaillaient pas plus de 7 heures à 7 heures et demie. Selon lui, le projet de la commission parlementaire implique une réduction de 18 % sur la production. Quant à la proposition Basly, M. Guillain estime que son adoption entraînerait une diminution de plus de 10 millions de tonnes. Il ajoute que si les ouvriers mineurs conservent les mêmes salaires, les prix de revient augmenteront dans des proportions considérables. Il déclare : « Si, d'un côté, nous sommes envahis par les charbons étrangers, même américains, de l'autre, notre métallurgie ne pourra plus lutter contre la métallurgie allemande. En croyant améliorer le sort des ouvriers mineurs, vous aurez ruiné notre industrie. »

L'amendement Basly est rejeté par 359 voix contre 196.

P. Baudin vient alors défendre le projet de la commission qui conduit à des réductions progressives. Le ministre justifie la proposition par une mortalité plus importante des mineurs, contrairement à ce qu'affirme M. Guillain. Selon lui, quand il se produit 100 décès chez les travailleurs de toutes catégories, il y en a 150 chez les mineurs. Il faut donc réglementer le travail des ouvriers mineurs comme on a réglementé celui des femmes et des enfants. En outre, P. Baudin précise que la réduction des heures de travail n'entraînerait pas la réduction de la production car celle-ci ne s'accroît pas avec l'augmentation des heures de travail.

338 voix contre 219 se prononcent pour le premier paragraphe suivant :

« Six mois après la promulgation de la présente loi, la journée des ouvriers employés dans les travaux souterrains des mines de combustibles ne pourra excéder une durée de neuf heures, calculée depuis l'entrée dans le puits des derniers ouvriers descendant jusqu'à l'arrivée au jour des premiers ouvriers remontant. »

La suite reprend la proposition de la commission, c'est-à-dire qu'au bout de deux ans la durée de cette journée sera réduite à huit heures et demie, et au bout d'une nouvelle période de deux années, à huit heures. La Chambre adopte à mains levées l'ensemble de ce dispositif, le 5 février 1902, mais ce n'est que le 29 juin 1905 qu'il devient une loi, le Sénat ayant tardé à se prononcer sur un sujet épineux.

Une douzaine de jours après cette séance, dès le début des vacances parlementaires, P. Baudin est la cible d'un attentat... par erreur<sup>2</sup>! C'est un épiphénomène noyé dans sa vie trépidante en matière de communication.

<sup>1</sup> Ancien élève de l'École polytechnique et de celle des ponts et chaussées, il a été directeur au ministère des Travaux publics.

<sup>2</sup> Le 17 juillet 1901, *la Libre parole* titre : « Attentat contre Baudin ». En fait, on apprend que c'est Delcassé qui était visé. Le 16 juillet, à 9h 50, P. Baudin se rend au conseil des ministres qui se tient à l'Élysée. Il est accompagné d'un ami personnel, M. Tardieu, artiste peintre. Tout à coup, au moment où la voiture atteint l'angle de la rue Marigny et de l'avenue Gabriel, une femme assez grande « coiffée d'un chapeau de paille à fleurs », se lève précipitamment d'un banc sur lequel elle était assise, à côté d'un garçonnet d'une douzaine d'années et tire sur la voiture ministérielle sans atteindre personne. Deux minutes après, arrêtée et conduite au commissariat de la rue d'Astorg, cette femme déclare se nommer Eulalie Fabreguette, née à Nîmes, le 31 décembre 1855. Mariée depuis 1897, au comte Olchelski, ingénieur et habitant à Nanterre, avec son mari, sa mère et ses deux enfants.

Après un court interrogatoire, et pendant que Pierre Baudin, un peu effaré, allait raconter son attentat à l'Élysée où ses collègues l'attendaient, Mme Olchelska restait au commissariat où le préfet Lépine en personne vint l'interroger à trois heures de l'après-midi. Elle avoua que c'était à M. Delcassé qu'elle en voulait, ce dernier

## 5.- La politique de communication du ministre

Défendre la République, cela signifie communiquer et faire du prosélytisme. Baudin s'est donc employé à voyager à travers le pays pendant ces trois années afin de montrer que la République était bien défendue. Un ministère technique comme le sien procure de nombreuses occasions de visites ou inaugurations en tous genres : lignes de chemins de fer ou de tramways, ports, ponts, viaducs, routes, parties de canaux, mines, etc. Mais aussi il participe à de nombreux banquets ou réunions politiques.

Le travail incessant de l'équipe Waldeck-Rousseau va porter ses fruits puisque près de cinq mois après la création du nouveau ministère, le 18 novembre, le vote de défense républicaine est obtenu par 317 voix contre 212, soit avec 105 voix d'avance, contre seulement 26 lors de la constitution du ministère en juin.

Les radicaux attendent davantage, maintenant qu'ils sont convertis au nouveau ministère. Lacroix n'hésite pas à dire au gouvernement qu'il ne doit pas hésiter : « le pays républicain le pousse, qu'il marche, qu'il agisse courageusement, vigoureusement. Qu'il frappe l'ennemi au cœur, c'est-à-dire, à la caisse noire des congrégations. En attendant l'abolition complète des congrégations, si sagement décrétée par les constituants de la première Révolution, qu'il applique les décrets impunément violés. Qu'il fasse respecter les lois de la République, à la fois par les factieux de la rue et par ceux des couvents<sup>1</sup>. »

Dans la lancée de cette belle satisfaction devant la Chambre, le lendemain, 19 novembre, Baudin accompagne avec plusieurs autres ministres, le président de la République pour l'inauguration de la statue de la République, grandiose sculpture en bronze de Dalou, sur la place de la Nation. Le moment est particulièrement bien choisi. C'est la fête du triomphe, écrit *le Radical*. Selon le journal, qui consacre à l'événement les deux premières pages<sup>2</sup>, il y aurait eu 300 000 personnes au défilé. En plein mois de novembre, le soleil est présent. Seuls, MM. Lucipia, de Selves (préfet de la Seine) et le président Loubet font des discours. Dalou<sup>3</sup> reçoit le cordon de commandeur de la Légion d'honneur des mains du président. Un énorme cortège défile ensuite où l'on peut voir 4 000 Francs-maçons. La délégation présidentielle n'assiste qu'au début du défilé. L'année se termine bien pour le cabinet de Défense nationale.

Quant à Baudin, il connaît une sorte d'état de grâce fin novembre avec les banquets républicains qui se multiplient.

Ainsi, le mercredi 29 novembre 1899, à l'invitation du comité du commerce et de l'industrie présidé par M. Mascuraud, un grand banquet est organisé au Grand Hôtel, sous la présidence de M. Millerand. P. Baudin y assiste en compagnie de plusieurs collègues. Il y a 600 convives.

Puis le 3 décembre, c'est la toute nouvelle fédération républicaine radicale socialiste, qui dresse aussi 600 couverts, en l'honneur de Pierre Baudin, le premier ministre en exercice à

---

l'ayant fait arrêter à Nice début janvier 1900 à la suite d'une réclamation par écrit un peu vive faisant suite à l'emprisonnement de son mari en Italie où il était soupçonné d'espionnage. (Voir *le Radical* du 18 juillet 1901).

<sup>1</sup> *Le Radical* du 19 novembre 1899.

<sup>2</sup> Numéro du mardi 21 novembre 1899.

<sup>3</sup> Aimé Jules Dalou était né le 31 décembre 1838. Il avait alors 61 ans et mourut deux ans plus tard. Il avait été remarqué par Carpeaux et était devenu l'ami de Rodin. Ce républicain protestant, fils d'un ouvrier gantier, avait été nommé curateur du Louvre sous la Commune, ce qui lui valut l'exil jusqu'à l'amnistie de 1880.

assister à cette réunion mensuelle. *Le Radical* annonce d'ailleurs « la fédération républicaine socialiste ». P. Baudin prend la parole le dernier. Il est chaudement acclamé et déclare que « le gouvernement ne trahirait pas sa mission ». Il fait allusion à « la campagne de mensonges et de diffamations inspirées par le clergé qui n'a plus assez du confessionnal et fait déverser la boue et l'infamie par les journaux. » On s'est séparé aux cris de *Vive la république ! A bas les jésuites !*

C'est « un jour de gloire », écrit J. Kayser<sup>1</sup>. Il faut dire un mot de cette éphémère fédération, créée en juin, en pleine crise ministérielle, mais qui préfigure l'institution en 1901, du futur parti radical et radical socialiste.

L'idée vient du rédacteur en chef de la République de l'Oise, Paul Lafargue et du député-maire de Beauvais, le docteur Baudon, membre du conseil de l'ordre du grand-Orient appuyés par des groupes radicaux de l'Oise, de la Seine et de la Seine-et-Oise<sup>2</sup>. Les membres du bureau provisoire sont des francs-maçons comme Baudon, Lafferre, Périller, député de Seine-et-Oise, Hubbard. Il s'agit, comme l'expose Baudon, le 30 juin, de créer une fédération « formée des radicaux, socialistes de tous les comités, groupes, loges, sociétés de libre pensée, associations, résolus à combattre le césarisme et le cléricalisme », mais encore d'obliger le gouvernement à républicaniser le personnel des ministères et des administrations, enfin d'assurer aux futures élections de 1902, « une majorité décidée à en finir avec les ennemis de la société ». Le 21 septembre, une convention nationale est réunie rassemblant environ 300 délégués dont de nombreux parlementaires<sup>3</sup>. On compte aussi un certain nombre de journalistes parisiens et provinciaux. Malgré tout, cette initiative va échouer et s'absorber en juillet 1900, dans la Ligue d'action républicaine.

Le dimanche 22 octobre 1899, Baudin inaugure le port d'Ivry. Son discours ne passe pas inaperçu, notamment au Figaro<sup>4</sup>. « Si notre gouvernement a été accueilli avec faveur, c'est qu'on a reconnu en lui un gouvernement de responsabilité, qui veut faire respecter la République et affirmer l'observation des lois. (...) Nous avons un devoir connexe qui est de faire aimer la République. C'est ce que nous essaierons par les modifications projetées de la loi de 1884<sup>5</sup>. Nous poursuivrons cette politique sociale, sûrs de vous, sûrs aussi d'avoir avec nous le pays qui veut enfin recouvrer la paix sociale, indispensable à son unité, à son activité et à sa richesse<sup>6</sup>. »

Mais le sommet de la politique de communication est atteint avec le grand banquet organisé par le président de la République, le 22 septembre 1900, auquel tous les ministres participent en compagnie de 22 000 maires.

C'est un jour de triomphe pour le Président Émile Loubet. Comme l'écrit Combarieu, « ces heures de joie le paient de longs mois d'amertume. » A l'appel du gouvernement, 22 000 maires ou représentants des communes du pays sont venus à Paris de tous les coins de la

<sup>1</sup> J. Kayser, *op. cit.*, p. 297.

<sup>2</sup> Voir J. Baal, *op. cit.*, pp. 84-85, que nous suivons de près ici.

<sup>3</sup> Une quarantaine selon J. Baal, mais pas Baudin. En revanche, on peut voir Paul Strauss, Doumergue, Maurice et Paul Faure, Lafferre, Pochon, Périller évidemment, Rabier, etc.

<sup>4</sup> Paru le 24 octobre.

<sup>5</sup> Sur les syndicats.

<sup>6</sup> *Le Radical* du 24 octobre note : « Il n'y aura qu'une voix dans la France républicaine pour approuver un tel langage et le pays sera unanime à applaudir le gouvernement s'il fait suivre par des actes énergiques les énergiques paroles des ministres. »

France pour célébrer l'anniversaire de la proclamation de la République. Il y a eu au départ concurrence avec le Conseil municipal de Paris. Celui-ci aurait voulu rééditer son invitation de 1889 pour le Centenaire, doublé de l'Exposition. Il n'y avait eu que sept à huit mille convives au banquet présidé alors par Sadi Carnot. Cette fois-ci, les invitations ont été envoyées par le pouvoir exécutif. Le Conseil des ministres, sur la proposition de Waldeck-Rousseau, a revendiqué la date du 22 septembre comme appartenant au gouvernement. Cela n'a pas empêché le Conseil municipal d'organiser une fête parallèle mais bientôt a dû se retirer devant le nombre d'adhésions à la fête gouvernementale.

Les maires sont groupés par département, préfet en tête. Combarieu nous a laissé des chiffres impressionnants sur ces agapes<sup>1</sup>.

Les 22 000 convives vont ensuite entendre le discours du Président Loubet. Ils en ont la copie et repartiront avec, accompagné du portrait du président et du menu illustré. En voici un extrait émouvant témoignant de la volonté d'apaisement du gouvernement et appelant à l'union et à l'oubli des querelles :

« Quand vous serez rentrés dans vos communes, on vous interrogera sans doute sur votre voyage, on vous demandera quels sentiments vous rapportez de notre rencontre. Dites que nous restons fidèles à l'esprit de la Révolution, parce que notre patriotisme est égal à notre amour de la République ; parce que nous voulons la France libre, forte et glorieuse, unie au-dedans sous le règne de la loi et du droit, respectée au-dehors pour son génie, pour la puissance de ses armes, pour son amour sincère de la paix. Dites que nous n'avons pas ambitionné le poste d'honneur où nous sommes, mais que nous accomplirons jusqu'au bout, sans hésitations ni faiblesse, un mandat dont l'exécution nous est rendue plus facile par des collaborateurs tels que vous. Dites enfin, dites surtout, que nous n'avons de haine ni de rancune contre personne et que notre plus chère espérance est de voir tous les Français fraternellement unis dans un même amour de la Patrie et de la République<sup>2</sup> ».

Une ovation indescriptible salue ces fortes paroles du chef de l'État. L'émotion étreint un certain nombre de membres de l'entourage du Président Loubet. Albert Decrais, notamment, le ministre des Colonies, est le plus ébranlé par la bonté et la grandeur d'âme de ce discours.

P. Baudin a mis à profit la présence à Paris des maires du département de l'Ain pour les inviter à déjeuner à son ministère.

En cette période d'euphorie républicaine, et après le sommet du 22 septembre à Paris, Baudin continue d'aller prêcher la bonne parole dans l'hexagone et de faire acclamer ce cabinet de défense républicaine auquel il est si heureux d'appartenir.

Le 8 octobre, il inaugure en Vendée la ligne de tramways électriques de Chantonnay à Vouvant. A la Caillère, un banquet a été offert au ministre. Au dessert, on a entendu les discours de circonstances. P. Baudin a déclaré en substance :

---

<sup>1</sup> La maison Potel et Chabot a groupé et porté à pied d'œuvre ou de fourneau : 150 douzaines de canetons de Rouen, 2 500 litres de haricots verts, flageolets, pommes de terre et céleris, 2 000 kg de saumon, 2 430 faisans, 2 400 kg de filets de bœuf (ce qui correspond à l'abattage de 250 bêtes), 2 500 poulardes de Bresse, 1 000 kg de raisins, 10 000 pêches, 1 200 litres de mayonnaise. On n'a pas d'indications précises sur les vins. Le service est assuré par 1 215 maîtres d'hôtel commandant chacun à 18 serveurs, ce qui fait un personnel de plus de 21 000 personnes...

<sup>2</sup> Abel Combarieu, *Sept ans à l'Élysée avec le président Loubet*, p. 89.

« Avec la majorité du Parlement, nous sommes décidés à poursuivre notre œuvre et aujourd'hui, nous sommes forts de votre approbation. (...) L'unité de la France républicaine s'accomplit. (...) En repoussant l'action des factieux, le cabinet Waldeck-Rousseau les a empêchés de la compromettre ».

Le lendemain, le ministre est allé visiter Nantes et voir les travaux d'agrandissement de la gare de l'État, ceux de la nouvelle estacade qui doit permettre l'accès des navires sur la rive sud du port.

Puis, changement de direction, Baudin est le 13 octobre à Valence. Il monte à bord du *Gladiateur* et remonte le Rhône jusqu'au Teil<sup>1</sup> pour un banquet.

« Il n'est guère, maintenant, a-t-il dit, de province que je n'aie traversée. J'en ai retiré cette impression que la République n'était menacée que par des partis qui sont toujours vaincus.<sup>2</sup> »

Le 16 octobre 1900, le ministre inaugure le pont d'Aramon. Dans ce chef-lieu de canton du Gard où le député est un certain Gaston Doumergue, P. Baudin répond d'abord aux inquiétudes formulées par le député, en promettant le concours sincère de son administration à propos des pertes consécutives aux inondations et à la crise de la viticulture. Il évoque ensuite sa visite aux riverains du Rhône en fait entrevoir qu'à une date peut-être pas très éloignée, le fleuve serait utilisé non seulement par la navigation mais aussi pour l'irrigation et la production de la force motrice, trois facteurs qui apportent la richesse parmi les populations républicaines et agricoles de la vallée du Rhône.

Ensuite, le ministre a quitté Aramon pour Alès<sup>3</sup>. Il s'est rendu à la sous-préfecture, à l'école des mines et à la mairie pour la remise des médailles. Le soir, plus de 2000 personnes étaient réunies à la salle du casino pour un cocktail. P. Baudin a notamment vu dans la République « un patrimoine commun (...) que nous n'avons pas le droit de compromettre et qui doit être remis fidèlement à ceux qui viennent, aux enfants que nous formons dans le respect de la tradition républicaine<sup>4</sup>. »

Le 4 novembre, P. Baudin accompagne le président de la République et le président du Conseil avec ses collègues de la Marine et du Commerce, à Lyon pour les cérémonies d'inauguration du monument élevé à la mémoire du président Carnot assassiné le 24 juin 1894.

Le 8 novembre 1900, après une vive discussion, le vote de confiance à la Chambre est obtenu par 307 voix contre 237.

Le 12, c'est la clôture de l'Exposition universelle de Paris. Pendant toute la durée de l'Exposition, les entrées se sont élevées à 50 859 955 (du 15 avril au 12 novembre), alors qu'en 1889, elles n'avaient pas dépassé 30 millions. La Chambre et le Sénat votent des félicitations aux organisateurs et collaborateurs de l'Exposition.

Le 17 juin 1901, Baudin inaugure le bâtiment de la Chambre de commerce d'Orléans et l'Hôtel des postes, accompagné de M. Mougeot, sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes.

Le 21 juin, il assiste à l'assemblée générale du syndicat des chauffeurs-mécaniciens des trains à la Sorbonne, présidée par M. Loubet, le président de la république.

<sup>1</sup> En Ardèche, arrondissement de Privas.

<sup>2</sup> Cité par *Le Temps* du 16 octobre 1900.

<sup>3</sup> Qui à l'époque s'écrivait Alais.

<sup>4</sup> Voir *Le Temps* du 17 octobre 1900.

Le 12 juillet, il inaugure, au dépôt des phares, près du Trocadéro, le buste de l'inspecteur général des ponts et chaussées, Bourdelles, mort l'an dernier, et qui a dirigé pendant 18 ans le service des phares.

Le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 1901, notre ministre est dans sa circonscription<sup>1</sup> où il préside le comice agricole de l'arrondissement de Belley, à Hauteville. Lors du banquet de 200 couverts, il souligne l'œuvre du cabinet de défense républicaine : « un régime de liberté, une lutte contre les adversaires. »

En septembre, à l'occasion de la visite des souverains russes, Baudin a été très attentif aux conditions dans lesquelles la compagnie de l'Est a géré le voyage en train du Tsar et de sa suite arrivés le 18 septembre à Dunkerque.

Le directeur de la compagnie a adressé à son personnel ses félicitations et ses remerciements « pour la parfaite exécution du service dans les journées du 19 et du 21 septembre, à l'occasion du voyage des souverains russes<sup>2</sup>.

Enfin, bien que les travaux parlementaires aient repris le 22 octobre, Baudin va inaugurer le dimanche 27, à Pont-de-Vaux (berceau de la famille), l'hôtel des postes.

Parmi les médailles qu'il distribue, quelques-unes sont destinées à des religieuses... ce qui fait réagir *la Libre parole*<sup>3</sup> qui écrit : « Que vont dire les journaux anticléricaux ? Allons-nous entendre traiter Baudin de jésuite, d'adversaire des laïcisations et de suppôt des congrégations ? L'affaire est grave et la désolation va régner au Suprême conseil des Frères Trois Points ! »

Les hasards du calendrier le conduisent à assister aux cérémonies commémoratives du cinquantenaire du coup d'État du 2 décembre 1851. C'est pour lui un retour aux sources alors qu'il est ministre. Belle revanche du destin pour la famille Baudin ! Pierre va donc se rendre d'abord à Nantua avant de participer trois semaines plus tard à la cérémonie organisée à Paris.

La ville de Nantua, qui avait élevé en 1888, un monument à la mémoire d'Alphonse Baudin, célèbre, le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 1901, avec un éclat exceptionnel, le cinquantenaire de sa mort survenue le 3 décembre 1851, rue du faubourg Saint-Antoine. Émile Combes, radical, ancien président du Sénat (1894-1895) et ancien ministre de l'instruction publique du cabinet Léon Bourgeois<sup>4</sup>, loin de se douter qu'il occupera, dans quelques mois, le fauteuil de président du Conseil, a accepté la présidence de cette fête républicaine.

En dehors des notabilités politiques du département de l'Ain, la cérémonie a attiré à Nantua, un grand nombre de visiteurs.

Pierre Baudin est arrivé en même temps que M. Combes. Il a retrouvé son père, Camille, l'ancien maire. Le cortège se forme pour se rendre à travers les rues pavées sur la place où s'élève le monument d'Alphonse Baudin. Alexandre Bérard prend la parole le premier, comme vice-président du conseil général. Les orateurs évoquent le drame du 3 décembre 1851, le martyr d'Alphonse Baudin, condamnant le césarisme et le coup d'État. De nombreuses couronnes ont été déposées au pied de la statue par les délégations.

A la fin du banquet de 500 couverts, Émile Combes déclare :

<sup>1</sup> Depuis le début de l'année, il est le député de Belley. (Voir début de la seconde partie).

<sup>2</sup> *Le Radical* du 3 octobre 1901.

<sup>3</sup> Du 28 octobre 1901. L'article est intitulé : « Baudin et les congrégations ».

<sup>4</sup> 1<sup>er</sup> novembre 1895-23 avril 1896.

« Nantua fait son devoir en conservant le souvenir de Baudin. » Puis l'orateur parle du régime impérial, du châtement qui est venu, « atroce pour nous », ajoutant : « Maintenant le césarisme est renié partout ; par deux fois les électeurs l'ont évité sous ses nouvelles formes, ils le battront encore aux élections de mai. Pour lutter contre le parti clérical, vrai ciment romain qui réunit les opposants, tous les républicains doivent marcher unis et suivre M. Waldeck-Rousseau. C'est avec le même cœur que celui de Gambetta qu'il gouverne. L'union a donné la loi des associations, il faut la pratiquer toujours. Je bois à M. Pierre Baudin et à son ministère. »

Pierre Baudin parle de son oncle, et montre « qu'en le suivant, on l'aperçoit toujours attentif, calme, réfléchi ; dans ses dernières paroles, on le voit se préparant à mourir dans la joie du sacrifice ». Le ministre remercie les organisateurs d'avoir associé la famille Baudin à la mémoire de la victime de Décembre. Il déclare que le gouvernement « a foi dans le peuple et qu'il fera tout son possible pour donner les lois nouvelles attendues, qui sont des lois de fraternité ». P. Baudin boit à toutes les personnes présentes et à l'union des républicains<sup>1</sup>.

A Paris, l'inauguration de la statue du héros des barricades de 1851 était prévue pour le 9 décembre. Mais elle a été retardée d'une quinzaine de jours à cause de la zizanie existant entre le gouvernement de gauche et la majorité nationaliste du Conseil municipal. Elle a donc lieu le dimanche 22 décembre 1901. Érigée au carrefour du faubourg St-Antoine et de l'avenue Ledru-Rollin, la statue est l'œuvre d'un enfant du quartier : le sculpteur Boverie<sup>2</sup>. Le piédestal est de l'architecte Pradelle. Un comité rassemblant quelques notables commerçants du Faubourg est à l'origine de cette initiative<sup>3</sup>.

C'est une manifestation éminemment républicaine au cours de la quelle les vertus civiques, le courage héroïque, l'opposition du droit à la force sont mis en avant dans les discours. Ces thèmes sont repris les uns après les autres par les trois orateurs désignés : MM. Fallières, président du Sénat, Deschanel, président de la Chambre et Waldeck-Rousseau, président du Conseil. Le Président de la République, Émile Loubet, est présent, en grand apparat, mais ne prononce pas d'allocution. A ces quatre présidents, un cinquième aurait bien voulu se joindre: le président en exercice du Conseil municipal de Paris, M. Dausset. Mais le protocole (manipulé à cette occasion), l'a relégué au dernier rang des personnalités<sup>4</sup>... Comme l'écrit *l'Illustration*, « lorsqu'il voulut pérorer à son tour, hors du programme arrêté, il lui fallut fendre péniblement, entre les banquettes, l'assistance officielle qui déjà levait le siège et se dispersait. Arrivé au pied de l'estrade, il dut rentrer sa harangue et les fanfares violentes de la musique militaire couvrant sa voix, se borna à déclarer qu'il acceptait au nom de la ville de Paris un monument... que personne ne lui offrait<sup>5</sup>. »

Le déploiement important de la police motivé par la crainte de manifestations a ôté à cette cérémonie un peu de son caractère démocratique et l'enthousiasme populaire du faubourg s'en est ressenti.

<sup>1</sup> Voir le *Courrier de l'Ain* du 2 décembre 1901.

<sup>2</sup> Celui-ci a reçu une médaille au salon de 1901.

<sup>3</sup> MM. Chaillet, Guérin, Porral et Lecœur.

<sup>4</sup> Ce qui fait réagir *La libre parole* du 23 décembre qui dénonce Waldeck-Rousseau qui « a accompli un véritable coup d'État contre les droits de Paris. Il a outragé Paris dans la personne de ses élus ».

<sup>5</sup> *L'Illustration*, n° 3070 du 28 décembre 1901, p. 417. Voir aussi la représentation de la statue dans le même journal du 7 décembre (n° 3067).

Sa participation aux nombreux congrès organisés à Paris pendant l'Exposition a été aussi un élément non négligeable de la politique de communication de P. Baudin et de ses collègues. Ainsi, au congrès international de la navigation, le 30 juillet 1900, Baudin est heureux de dire aux congressistes que leurs rapports « reflètent les idées générales qui dominent l'époque. » Il évoque l'action de solidarité pour les travailleurs de la navigation.

Les congressistes ont été reçus à la Chambre de commerce de Paris, où le président leur a précisé que la capitale était le port le plus important de France par le tonnage qui atteint 40 millions de tonnes de marchandises et par ses quais d'une longueur de 25 km.

Enfin, P. Baudin n'a pas oublié les personnels les plus humbles de son ministère pendant ces quelques mois où toute la France était en fête. Montrant encore une fois son désir d'aider les plus défavorisés de ses concitoyens, il a décidé de subventionner les mieux notés des agents surtout parmi les gardes, éclusiers, barragistes, gardes des phares et balises, etc. Pour aller à « l'Expo », ils ont bénéficié d'une aide de 30 francs pour frais de séjour et de 5 francs par tranche de 50 km de transport<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir *Le Temps* du 7 septembre 1900.

## Chapitre 4

### Le député de Belley sur le chemin de la dissidence (1902-1905)

La période qui s'étend entre 1902 et janvier 1905, est pour notre héros une période de combats<sup>1</sup>. Redevenu simple député en juin 1902, P. Baudin va être confronté à la politique d'Émile Combes. Il va très rapidement la juger excessive dans ses rapports avec le cléricisme. Nous le suivrons sur le chemin qui le conduit à être exclu du comité national au congrès du parti radical d'octobre 1904 à Toulouse avec quelques autres parlementaires, jusqu'en 1905, année du départ d'Émile Combes et du « redémarrage » de Baudin que l'on verra dans le chapitre suivant.

Le refus du combisme, d'une part, et les difficultés familiales, d'autre part – il divorce le 13 août 1902<sup>2</sup> – lui font passer des moments pénibles pendant plusieurs années, non seulement au Palais-Bourbon, mais surtout chez lui, dans l'Ain, où il s'oppose au clan conduit par Joseph Pochon, le président combiste du Conseil général. Compte tenu des circonstances, ses interventions à la Chambre seront réduites pendant les années 1903 et 1904.

Sa décision prise à la fin du printemps 1902, dès avant la fin du ministère Waldeck-Rousseau, de refuser le gouvernement général de l'Indochine, après le départ de Paul Doumer, montre son désir de s'implanter durablement dans l'Ain. Il y sera réélu sans problème en avril 1902.

#### A.- Baudin refuse le gouvernement général de l'Indochine (1902)

---

<sup>1</sup> Cela ne signifie pas que l'année qui va suivre et qui est celle d'une campagne électorale victorieuse sera de tout repos...

<sup>2</sup> Dans la *Gazette des tribunaux* du 15 août 1902, on lit ceci : « Après une demande de séparation de corps introduite par Mme Baudin contre Pierre Baudin et une demande reconventionnelle en divorce, la 1<sup>ère</sup> chambre du tribunal civil de la Seine a rendu un jugement prononçant *de plano* la séparation au profit de Mme Baudin et le divorce au profit de M. Baudin. En outre, celui-ci est condamné à fournir une pension alimentaire de 300 francs par mois à sa femme jusqu'à l'issue de la liquidation. Quant au jeune enfant issu du mariage, il restera en raison de son âge, confié à la garde de ses grands-parents, M. Mme Baudin, demeurant à Nantua où la mère aura le droit de le voir. (Tribunal civil de la Seine, 1<sup>ère</sup> chambre, présidence de M. Ditte. Audience du 13 août 1902).

Les journaux se font l'écho dès le mois de mars 1902 d'une nomination prochaine de P. Baudin comme gouverneur à Hanoï. Or, P. Baudin a, depuis des années, de graves problèmes conjugaux. Voici ce qu'il écrit à sa mère qui a la garde de sa fille Pierrette, âgée de sept ans, le 7 juillet 1901, alors qu'il est ministre et donc très occupé :

« Ma chère mère

Je voudrais bien ne pas t'entretenir de mes misères, mais quand elles peuvent atteindre Pierrette, je crois que l'intérêt de l'enfant doit tout primer. Voici ce qui se passe. J'ai besoin d'un repos moral absolu. C'est une question même d'existence. J'ai fait le projet de m'isoler. Un voyage d'un mois me semble nécessaire<sup>1</sup>. »

Une autre lettre aussi inquiétante, du 12 novembre 1901, adressée à ses parents, exprime de grandes difficultés dans le couple. Qu'on en juge : « Je vous supplie d'être calmes et de me laisser conduire mes affaires intimes. Du reste, je ne suis plus maître de les diriger dans tel ou tel sens. La justice que ma femme fait constamment intervenir dans notre vie, règle des questions de ménage et d'autres plus graves. »

Plus loin : « Le président [du tribunal] lui a déclaré que sachant tout de notre vie, c'est lui qui a conseillé une séparation apparente complète<sup>2</sup> ».

On ne s'étonne donc pas qu'un divorce soit prononcé quelques semaines après la démission du gouvernement en juin 1902. Mais il paraît évident que sans ses fonctions officielles de haut rang, notre héros aurait pris les mêmes dispositions bien avant. Quand on lui propose l'Indochine pour succéder à Paul Doumer, il pose ses conditions : conserver son mandat de député et être nommé par délégation renouvelable de six mois en six mois comme on l'avait déjà fait pour M. Jonnart en Algérie<sup>3</sup>. Mais le gouvernement va considérer que dans les circonstances présentes, la nomination d'un titulaire, à titre définitif, est indispensable. Malgré les vives instances dont il est l'objet, P. Baudin ne croit pas, dans ces conditions, devoir accepter<sup>4</sup>. Son implantation dans l'Ain peut, par conséquent, se poursuivre, désormais.

## B.- L'implantation dans l'Ain

### 1.- La réélection du 27 avril 1902<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Papiers P. B-S.

<sup>2</sup> Papiers P. B-S.

<sup>3</sup> Il aurait pu, ainsi, voir plus souvent sa fille confiée aux soins de ses parents à Nantua.

<sup>4</sup> Un diplomate de carrière, M. Beau, a été nommé en définitive pour succéder à M. Doumer en Indochine, début juillet 1902. Il était auparavant ministre de France à Pékin depuis un an où il avait succédé à M. Pichon. Le 7 septembre 1901, il avait signé le protocole final du traité de paix avec la Chine. (*Le Matin* du 2 juillet 1902, et voir *le Bugiste* du 12 juillet 1902).

<sup>5</sup> Notons à propos des futures élections législatives l'intervention courageuse de l'ami de Baudin, Allombert, à la Chambre. Celui-ci, qui dirige le *Courrier de l'Ain*, prend la parole le 17 mars 1902, pour vanter les mérites du scrutin de liste. Alors que le président de la commission du suffrage universel, Albert Vazeille, lui fait remarquer la séparation prochaine de la Chambre et l'impossibilité d'aboutir à une sanction législative dans de telles conditions, Allombert n'hésite pas à déclarer : « je ne me fais pas d'illusion sur l'issue du débat qui s'ouvre aujourd'hui devant vous. Mais des paroles utiles, des paroles sincères peuvent être dites dont l'écho se prolongera dans la campagne électorale dès maintenant ouverte, et, au moment où les programmes s'élaborent, il n'est pas mauvais d'appeler l'attention des électeurs sur une réforme qui, en elle-même, contient toutes les autres. » Le plaidoyer de l'ami de Baudin n'a pas suffi à convaincre l'assemblée de voter le passage à la discussion. Il y a eu 292 voix contre et 222 pour. Tous les députés de l'Ain ont voté contre comme un seul homme, y compris Baudin, encore ministre pour deux mois et demi.

L'élection partielle de juillet 1900 s'étant située au milieu de la législature, Baudin revient aux urnes à peine deux ans après, alors qu'il est encore ministre. Cette situation l'a empêché de prendre autant qu'il l'aurait voulu le pouls de sa circonscription à l'occasion des traditionnels fêtes et banquets en province. En revanche, il a pu trouver le temps de procéder à quelques inaugurations comme celle du dimanche 1<sup>er</sup> septembre 1901, où il est venu présider le comice agricole de l'arrondissement de Belley, à Hauteville. Lors du banquet de 200 couverts, il a pu rencontrer tous les élus influents de l'arrondissement. Il a souligné l'œuvre du cabinet de défense républicaine. Enfin, il a pu, malgré toutes ses occupations ministérielles, faire une vraie campagne dans les semaines précédant le vote.

Dans l'Ain, les candidats de la concentration républicaine sont des sortants dans cinq circonscriptions sur six. Seule, celle de Nantua est à part, Allombert, souffrant, ne se représente pas. Le conseiller général radical Chanal est candidat et sera élu.

Baudin ne devrait pas avoir de problème à Belley. Une note du commissaire de police d'Ambérieu<sup>1</sup> en date du 23 janvier 1902 précise qu'il sera réélu sans difficulté et probablement dès le premier tour. M. Martelin, conseiller général de Saint-Rambert en Bugey, conservateur battu par M. Giguet en 1898, est annoncé comme concurrent. L'intéressé circule dans la circonscription en posant des questions sur P. Baudin, demandant ce que l'on pense du ministre des Travaux publics et affirmant qu'il est encouragé par le sénateur Pochon à se présenter contre le député sortant. D'après la police, il aurait eu la même attitude en juin 1900, lors de la première élection de Baudin : un jour, il était candidat, le lendemain, il se retirait et finalement abandonnait la partie<sup>2</sup>.

La loge maçonnique d'Ambérieu a tenu une grande réunion le dimanche 2 février, présidée par M. Bizet, adjoint au maire de Lyon, délégué du Grand Orient. Des adhérents sont venus de tout le département. Il a été décidé que « la plus grande discipline devrait être observée pour faire triompher les candidats nettement républicains et combattre sans cesse le parti clérical<sup>3</sup>. »

Dans le courant du mois de février, des bruits insistants commencent à courir à propos du départ de Pierre Baudin pour l'Indochine que son opposition propage volontiers. On dit aussi qu'il abandonnerait Belley pour Nantua. Pendant ce temps, M. Martelin se fait le porte-parole de ces « informations » en sillonnant la circonscription. Selon la police, tout cela dérouta un peu les électeurs malgré une note qui vient de paraître dans le *Progrès de Lyon*, démentant les rumeurs. Le commissaire estime « qu'une visite du ministre dans l'arrondissement ne serait pas inutile ». Mais il annonce que sa réélection est certaine<sup>4</sup>.

Le *Républicain de l'Ain* et son édition de Belley, *l'écho du Bugey* ne ménagent pas Pierre Baudin. L'ennemi Philipon écrit le 23 février à son propos : « Tous les parlementaires vous diront que soit au ministère, soit à la tribune, ce député de Belley s'est toujours montré insuffisant. Aussi bien, les nombreux échecs qu'il a subis à la Chambre (sic) en sont la preuve manifeste. Dans ces conditions, on ne saurait blâmer le gouvernement d'avoir écarté la candidature de M. Baudin au poste de gouverneur général de l'Indo-Chine. M. Baudin est

---

<sup>1</sup> Arrondissement de Belley.

<sup>2</sup> AN. F/7/12541.

<sup>3</sup> *Id.*, note du 3 février 1902.

<sup>4</sup> *Id.*, note du 21 février.

philosophe. Il a pris son parti de sa mésaventure et ne pouvant aller à Hanoï, il a fait annoncer qu'il reste à Belley. »

La Ligue de la Patrie française envoie des offres de souscriptions en faveur d'un candidat nationaliste éventuel. Elles n'ont aucun succès.

La police considère comme peu menaçantes pour Baudin les candidatures de MM. Brillat-Savarin, conservateur, avocat à Belley et du général en retraite Collet-Meygret. Le commissaire ajoute : « Les dispositions des employés des chemins de fer qui n'étaient pas très favorables il y a encore quelque temps, sont bien meilleures maintenant, ce qui a une certaine importance car ils sont plus de 2 000 dans la circonscription en comptant les auxiliaires<sup>1</sup>. »

En mars, les bruits concernant la nomination de Baudin en Indochine persistent dans le département. Début avril, le ministre est dans son fief et commence véritablement sa campagne. Le samedi 5 avril, il est à Virieu-le-Grand où il expose la politique du ministère « qui a rétabli l'ordre dans la rue et lutté contre la coalition cléric-nationaliste<sup>2</sup> ». Le 6, il préside à Villebois, canton de Lagnieu, une importante cérémonie de la fédération des compagnies de pompiers du Bas-Bugey. On compte 600 pompiers et plus de 250 maires, adjoints ou conseillers et électeurs. Cette journée est un grand succès pour le ministre<sup>3</sup>. Le 8, il est à Ambérieu devant 400 personnes parmi lesquelles beaucoup d'employés des chemins de fer. Il y est interpellé par deux mécaniciens qui lui reprochent son attitude à l'occasion de la discussion de la loi Berteaux<sup>4</sup> à la Chambre. Cela ne changera rien à la situation très confortable de P. Baudin pour aborder les élections. Il est bien accueilli partout où il passe. Brillat-Savarin qui est chahuté, le 10 avril, lors d'une réunion à Ambérieu devant 400 personnes, évite de le rencontrer. Deux candidats socialistes se font connaître : MM. Chapot, cultivateur et Legros, ouvrier, à Lille. P. Baudin continue à visiter les communes de sa circonscription. Sa fatigue est intense.

Le 23 avril, se tient dans la salle des fêtes du café Solichon, en présence de P. Baudin et de Giguet, une réunion organisée par le comité républicain radical du canton de Belley, présidée par M. Bourcelin, conseiller général du canton. Celui-ci déclare que « les républicains du canton de Belley ont pensé qu'il était utile, nécessaire même, d'organiser le parti en vue de la lutte et d'opposer aux forces coalisées de la réaction, le bloc intangible des forces républicaines. »

Il est décidé à l'unanimité de soutenir « fermement » la candidature de Baudin « contre les menées de la réaction et du parti nationaliste. »

Le surlendemain, on peut lire dans le *Progrès de Lyon* du 25 avril, une lettre de P. Baudin adressée à ses électeurs dans laquelle il se déclare si fatigué après sa campagne qu'il ne peut faire une nouvelle réunion à Belley.

Le 19 avril, *le Bugiste*, modéré, écrit à propos du gouvernement auquel il est hostile : « Le cabinet, tous les impartiaux en tombent d'accord, n'est pas populaire. M. Millerand, par exemple, est également suspect aux ouvriers et aux patrons. Ceux-ci voient avec raison, une

<sup>1</sup> AN. F/7/12541. note du 18 mars

<sup>2</sup> Le *Courrier de l'Ain* du 10 avril.

<sup>3</sup> Le *Courrier de l'Ain* du 8 avril le dit « fatigué », ajoutant : « Il ne fait pas un long discours ».

<sup>4</sup> On se souvient que plusieurs députés avaient reproché à P. Baudin de n'avoir pas suffisamment défendu la proposition de M. Berteaux devant le Sénat alors qu'il était ministre.

relation de cause à effet entre sa présence aux affaires et le nombre sans cesse croissant des grèves. »

Mais le même journal publie, le 26 avril, la profession de foi complète de Baudin dont voici quelques extraits.

« Citoyens,

Une première fois, mon passé politique et mes actes récents m'ont gagné votre confiance. Vous y avez trouvé les garanties nécessaires que votre prudence et votre sagesse politique requièrent de ceux qui prétendent à l'honneur de vous représenter. (...) Je me présente à vous confiant dans votre jugement. Vous pouvez maintenant vous prononcer sur l'ensemble d'une politique qui, depuis trois ans, a eu le rare mérite d'unir toutes les forces vives du parti républicain. En défendant la République contre les entreprises nationalistes, cette politique a rendu au pays la sécurité intérieure et sauvé sa dignité. »

Baudin termine en disant à ses électeurs qu'il « a conscience de n'avoir négligé aucun de vos intérêts moraux ou matériels ».

Dans le même numéro, on peut lire la profession de foi de Brillat-Savarin, l'avocat, opposant nationaliste de Baudin :

« Je suis simplement un Français profondément convaincu que la politique jacobine que le ministère Waldeck-Rousseau, Baudin, Millerand, incarne aujourd'hui, conduira fatalement notre patrie à la ruine morale et matérielle (...) ».

Pierre Baudin est facilement réélu député au premier tour, le 27 avril. Le collectiviste Chapot et le nationaliste Brillat-Savarin se présentent contre le ministre des Travaux publics. Il y a 23 974 électeurs inscrits et 19 110 votants. Les suffrages exprimés s'élèvent à 18 974. Pierre Baudin obtient 12 957 voix, soit 68, 28 % des suffrages exprimés, Brillat-Savarin : 5 479, Chapot : 513 et Legros : 3<sup>1</sup>. Le taux d'abstentions n'est que de 20, 29 % contre 29, 72 % en 1900. La greffe Baudin prend dans le Bas-Bugey.

Tous les sortants qui se représentaient ont d'ailleurs été réélus dans l'Ain. C'est le cas de MM. Authier (radical) dans la 1<sup>ère</sup> de Bourg, Herbet (radical) dans le 2<sup>e</sup>, Bizot (radical) à Gex, Bérard (radical) à Trévoux. A Nantua, où Allombert ne se représentait pas, il y a ballottage. Philipon n'obtient que 2 414 voix avec l'étiquette radical anti-ministériel, contre 4 178 au conservateur Levrat et 2 751 au radical officiel Chanal qui sera vainqueur au second tour. Le département continue à être entièrement aux mains des radicaux.

Deux mois après, nouvelle élection pour P. Baudin. Une opportunité se dessine pour accéder au Conseil général : un canton situé dans son arrondissement devient vacant par suite du décès du titulaire. Baudin est candidat.

## 2.- L'élection cantonale partielle de Virieu-le-Grand (29 juin 1902)

Le 25 juin 1902 le *Progrès de Lyon*, publie une lettre d'élus du canton de Virieu-le-Grand adressée à Pierre Baudin et lui rappelant qu'aux dernières élections législatives, leur canton lui a donné plus de 600 voix, « affirmant ainsi son inébranlable confiance en vous en même temps que son approbation pour la politique du gouvernement dont vous êtes un des membres les plus marquants. » Ils viennent donc lui demander de se présenter au Conseil

---

<sup>1</sup> A. D. Ain, 3 M 491.

général car, disent-ils, « Votre haute situation politique, votre affection et votre dévouement pour notre canton que vous aviez adopté, vous désignent une fois de plus à ses suffrages. (...) Nul mieux que vous n'est qualifié pour occuper ce poste nouveau qui, s'il vous crée des obligations, vous assurera en retour, une part d'influence légitime dans notre assemblée départementale pour le plus grand bien de notre canton et de la République<sup>1</sup>. »

L'élection a lieu le 29 juin.

#### a)- Virieu-le-Grand

Virieu-le-Grand est l'un des neuf cantons<sup>2</sup> de l'arrondissement de Belley. C'est le plus modeste en superficie avec celui d'Ambérieu (respectivement 10 873 hectares et 10 216 ha.) (Le plus vaste est celui de Belley qui dépasse les 20 000 ha.) En ce qui concerne la population, avec ses 7 450 habitants pour 14 communes, le canton de Virieu-le-Grand se situe dans la moyenne des autres cantons. (Le plus peuplé est Belley avec 17 259 h ; l'opposé étant Hauteville avec 4 600 h).

La ville, située à une douzaine de kilomètres au nord de Belley a environ 950 habitants à l'époque. Arrosée par l'Arène, la cité est à une altitude moyenne de 285 mètres. On y récolte des vins rouges et blancs et on y fabrique du ciment.

Un personnage considérable des lettres françaises a laissé son nom à la commune : il s'agit d'Honoré d'Urfé. Né en 1568, à Marseille, il était d'origine forézienne par son père et savoyard par sa mère, Renée de Savoie-Tende. L'auteur de *l'Astrée*, le premier roman-fleuve de la littérature française, resté inachevé (paru entre 1607 et 1633) était un ligueur et est resté fidèle au duc de Nemours. D'Urfé venait parfois dans son château de Virieu-le-Grand où ne subsistent plus que quelques ruines. Avec quelques amis, il a fondé l'académie florimontane, première société savante de Savoie, vers 1606-1607, quelques années après le retour de la province à la France. En l'honneur d'Urfé, Virieu-le-Grand est devenue la capitale du Valromey<sup>3</sup>.

#### b)- L'élection de P. Baudin au Conseil général de l'Ain

L'élection cantonale partielle ne suscite pas l'enthousiasme des foules du Bugey profond... P. Baudin est l'unique candidat. Sur 2 229 inscrits, il y a seulement 1 206 votants. Le taux d'abstention est donc de 45,9 %. P. Baudin recueille 1 132 voix, ce qui représente 93,86 % des votants et 50,78 % des inscrits. Plus d'un électeur du canton sur deux a donc voté pour celui qui n'est plus ministre depuis trois semaines. C'est un bon score pour une première fois ! Mais on cherchera en vain le moindre commentaire dans les journaux locaux. On s'intéressait surtout au député.

---

<sup>1</sup> Ont signé : MM. Lapiere, conseiller d'arrondissement, Tendret, maire de Ceyzérieu, Pacot, maire de Contrevoz, Clerc, adjoint au maire de Barbanche, Ville, maire de Roussillon, Miraillet, maire de Cheigneux-la-Balme, Angelot, maire de Marignien, Charvet, maire de Fluxieu, Rey, maire de Vougnés, Galley, maire d'Armix, Albert, adjoint au maire de Cuzieu et le docteur Charcot, maire de Virieu-le-Grand.

<sup>2</sup> Les huit autres sont à l'époque : Ambérieu, Belley, Champagne, Hauteville, Lagnieu, Lhuis, Saint-Rambert, et Seyssel.

<sup>3</sup> Voir Guigue (M. C.), *Topographie historique du département de l'Ain*, Bourg, 1873.

Fin août, le président Pochon accueillera Pierre Baudin au Conseil général. Il lui souhaitera la bienvenue en ces termes : « Vous avez été habitué, mon cher collègue, à remplir dès votre jeunesse, des mandats beaucoup plus élevés que celui dont vous êtes investi ici. Vous avez néanmoins l'occasion dans notre petite patrie de donner le champ libre à votre intelligence et à votre activité<sup>1</sup> ». Le président du Conseil général terminera en espérant que P. Baudin aidera ses collègues, par son expérience au ministère des Travaux publics, à obtenir un second réseau de tramways.

### C.- L'opposition au combisme et la dissidence

Le second semestre de 1902 ne laisse pas présager une opposition manifeste de P. Baudin vis-à-vis du ministère Combes, installé depuis le 7 juin. Mais très rapidement, les divergences de vues vont se présenter. C'est à partir du discours du président du Conseil du 26 janvier 1903 que Baudin montre des signes d'irritation. Les discussions de la loi sur les congrégations et tout particulièrement à propos de l'amendement Massé, discuté en mars 1903, vont aggraver les dissensions entre le combisme et Pierre Baudin, avant d'en arriver au milieu de l'année 1904 à la dissidence. Auparavant, Baudin aura eu la déception de voir son programme sur l'outillage national largement amputé par le Sénat avant d'être voté en décembre 1903.

Comme député, P. Baudin va d'abord adhérer au combisme en bon radical qu'il est ou croit être. Ainsi, le 17 octobre 1902, il vote avec 323 députés dont Jaurès ou Vaillant pour l'ordre du jour de MM. Maujan, Sarrien, Jean Codet, etc., concernant la fermeture des établissements congréganistes d'enseignement. Il vote le même jour, pour la modification de l'article 13 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901<sup>2</sup>. Le 20 octobre, il se prononce contre la priorité en faveur de la proposition Roche relative à la séparation des Églises et de l'État et avec la majorité des votants<sup>3</sup>. Le même jour, il vote pour l'urgence de la proposition de M. Réveillaud concernant la nomination d'une commission de 33 membres à laquelle seraient renvoyés les projets de séparation<sup>4</sup>. Il marque symboliquement par son vote du budget de 1903, dans la séance interminable des 30-31 mars 1903 (la Chambre et le Sénat ont siégé en permanence pendant 27 heures<sup>5</sup> !) qu'il se situe pour l'instant encore dans la majorité ministérielle avec 355 députés contre 69. Mais il n'en pense pas moins...

1.- La protestation de P. Baudin contre la politique combiste relative aux congrégations (à partir de janvier 1903)

---

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 23 août 1902.

<sup>2</sup> Les congrégations religieuses ne peuvent se former sans autorisation législative.

<sup>3</sup> 269 contre et 172 pour dont Vaillant, Jaurès, Rabier, Hubbard, Clovis Hugues...

<sup>4</sup> 280 pour et 240 contre.

<sup>5</sup> Voir les journaux de l'époque, par exemple *le Matin* du 1<sup>er</sup> avril 1903. Il consacre à cette « nuit parlementaire » un article pittoresque sur les affres des épouses qui n'ont vu arriver leurs conjoints qu'au petit matin ... Les députés présents ne dormirent pas cette nuit-là, alors que les sénateurs purent le faire entre 3 heures et 8 heures du matin.

A partir du 1<sup>er</sup> février 1903, P. Baudin se donne des moyens supplémentaires de propager ses idées plus efficacement encore. Il devient le directeur politique du *Courrier de l'Ain*.

a)- Le directeur politique du *Courrier de l'Ain*

En janvier 1893, F. Allombert prenait la direction et la rédaction en chef du *Courrier de l'Ain*. Dix ans après, quelques mois avant sa mort, la maladie le conduit à offrir à son ami P. Baudin la direction politique du journal. Il écrit le 1<sup>er</sup> février 1903 : « Désormais nous serons deux. Il me suffit de nommer l'autre et tout sera dit : c'est Pierre Baudin. Son nom et son œuvre le placent au-dessus de toutes les contestations, de toutes les intrigues. Pierre Baudin prend la direction politique du *Courrier de l'Ain*. Ce département a l'habitude de nous unir. Il sait que de tête et de cœur nous sommes d'accord et qu'une longue fidélité réciproque, remontant à notre enfance, fait cette association – dont nous disons l'un et l'autre avec orgueil qu'elle est avant tout intellectuelle et morale – indestructible. Nous savons ce qu'on attend de nous. *Le Courrier* trouvera à cette heure, dans cette transformation, une force nouvelle et un nouvel élan ».

b)- La première maladresse de Combes

La première occasion de critiquer le président du Conseil est immédiate. Elle est même antérieure de quelques jours à la prise en mains politique du *Courrier* par P. Baudin. L'article du nouveau directeur est du 6 février.

Il réagit contre le discours prononcé le 26 janvier par le chef du gouvernement à l'occasion de la discussion générale du budget et dans lequel celui-ci a affirmé être spiritualiste. Baudin reconnaît que Combes a tenu « un langage ferme et convaincu qui a rassuré ses amis et déconcerté ses adversaires. Comme il fallait s'y attendre, M. Combes s'est affirmé une fois de plus un défenseur résolu de l'idée laïque et de la pensée libre, affranchie de tout dogme ». Mais, Baudin ajoute : « Il a provoqué (...) dans le parti républicain de l'émotion et de la surprise ». Le député estime qu'il « importe peu que Combes ait tort ou raison d'être spiritualiste. Quelle que soit son opinion, dit-il, il n'avait pas à la formuler pour justifier le vote du budget des ralliés. On peut être spiritualiste et considérer l'œuvre de la religion comme étrangère à l'œuvre de l'État. » Baudin écrit que le 26 janvier, Combes « a engagé ses collègues et il a engagé avec eux ceux qui, dans sa majorité, ont voté avec lui. Il a, par ses déclarations, contraint quelques députés ministériels très déterminés, à voter contre lui. Tels mes collègues et moi. »

Baudin avoue son « crime ». Mais il prévient qu'il est « très déterminé ». Il s'attend évidemment à la réaction qui ne manquera pas d'être violente du clan Pochon et de *l'Écho du Bugey* dans le département et aussi à celle des radicaux combistes au plan national. Elle va également être au rendez-vous.

En attendant, il continue sa critique du discours de Combes :

« Enfin, engagé dans une voie aussi périlleuse, il a été conduit fatalement à apprécier l'œuvre de l'école laïque. Et il s'est rendu coupable à son égard d'un cruel déni de justice en prononçant ces mots : *notre société ne peut pas se contenter des simples idées morales telles*

qu'on les donne actuellement dans l'enseignement superficiel et borné de nos écoles primaires<sup>1</sup>. »

Cette phrase a dû faire bondir Baudin, lui qui ne passe pas une semaine sans écrire un article pour dire tout le bien qu'il pense de l'école laïque !

« Quelle erreur et quelle impudence ! s'écrivit-il. Un tel avis est en contradiction avec les jugements de tous les chefs du parti républicain depuis Jules Ferry, Spuller, Paul Bert jusqu'à M. Poincaré. Le discours de M. Combes – n'aurait-il pour résultat que de diminuer l'œuvre de l'école aux yeux de quelques-uns – mériterait une critique sévère. »

Mais Baudin pense que cette affaire ne doit pas entraîner la chute du cabinet. Selon lui, le discours a été prononcé pour combattre une proposition budgétaire mal préparée. « Le gouvernement demeure sur les points essentiels de sa politique d'accord avec la majorité. Il a entrepris suivant la méthode qu'il a choisie et qui forcément lui est propre, l'exécution de la loi sur les congrégations. Il est nécessaire qu'il en reste chargé. »

La conclusion dégagée par notre héros est qu'au sein du parti républicain, « il peut se produire des désaccords de directive, des divergences de conscience qu'on ne saurait traiter par d'intolérantes réprobations. Il nous sollicite à l'indulgence, à la discussion courtoise. Il nous invite à écarter de nos habitudes les faciles anathèmes et les banales accusations. »

Baudin a-t-il le sentiment qu'il se prépare à en essayer quelques-uns ?

En tout cas, on présage de chaque côté des batailles à l'horizon. C'est ainsi que le 29 mars suivant, au plan national, un nouveau journal vient renforcer les rangs combistes. Il se présente comme « anticlérical, républicain et socialiste ». Il s'agit de *L'Action quotidienne*, qu'on appelle souvent *l'Action*. Il est créé par un ancien prêtre, Victor Charbonnel et le député Henry Bérenger, un républicain ancien catholique. Cette alliance ne va d'ailleurs pas durer<sup>2</sup>. Le journal s'inscrit, comme l'indiquent ses créateurs dans la présentation, à la suite de l'hebdomadaire *La Raison*, né deux ans plus tôt. Ils précisent qu'ils reçoivent « toutes les opinions républicaines dans la libre pensée. » C'est « leur devise et leur raison d'être », disent-ils, ajoutant : « Nous voulons écarter les divisions, toutes les basses jalousies et les mesquines querelles d'individus et de partis, pour ne songer qu'au triomphe du Peuple par la Raison. Ce journal, né de la démocratie rationaliste, sera rédigé pour elle, pour elle seule<sup>3</sup>. »

Dès le premier jour, on voit la signature de Clemenceau, puis Ferdinand Buisson, Urbain Gohier, Gustave Téry, l'historien A. Aulard, Albert Bayet, Jean Allemane, Marcel Sembat, etc. Comme à *la Lanterne*, socialistes et radicaux cohabitent.

### c)- La question des congréganistes sécularisés : l'amendement Massé

Après la loi de juillet 1901, les membres des congrégations dissoutes ont donné l'assurance qu'ils sont sécularisés et relevés de leurs vœux. Mais on a constaté que beaucoup d'écoles ont été ouvertes par d'anciens congréganistes dont il n'est pas certain qu'ils soient devenus laïcs. La méfiance s'installe au sein du Parlement et du gouvernement.

<sup>1</sup> Pour être complet, Combes poursuivait ainsi : « Pour que l'homme puisse affronter les difficultés de la vie avec ces idées, il faut les étendre. Il faut les élever, il faut les compléter par un enseignement que vous n'avez pas encore créé et que vous devez créer avant de songer à répudier l'enseignement moral qui a été donné jusqu'à présent aux générations. » Séance du 26 janvier 1903.

<sup>2</sup> En janvier 1904, il se sépare de Charbonnel et va polémiquer avec lui.

<sup>3</sup> Premier numéro de *l'Action quotidienne* du dimanche 29 mars 1903.

La question va diviser le Bloc. Le 15 juin 1903, les couloirs du Palais-Bourbon sont en proie à une vive agitation. Elle provient des incidents qui se sont déroulés quelques instants auparavant à la commission des congrégations. Celle-ci s'est réunie pour entendre la lecture du rapport de M. Massé, député radical de la Nièvre, concluant à l'adoption de la disposition votée la veille, en vue d'interdire l'enseignement pendant trois ans dans la commune où ils avaient exercé, ou les communes limitrophes, aux membres des congrégations dissoutes. Dès la fin de la lecture du rapport, des membres de la minorité de la commission, MM. Hubbard, Bos et Aubry, demandent d'introduire à la suite du document, une déclaration par laquelle ils font connaître les motifs qui les empêchent d'accepter le texte voté par la majorité et de s'associer au vote de cette loi. Ils rappellent que le gouvernement dispose déjà de moyens pour régir les congrégations et constatent que ces textes nouveaux visent certains individus isolés et « que leur seule présence dans un établissement quelconque attachera à cet établissement une présomption légale emportant de plein droit le caractère d'établissement congréganiste illicite ». Ils ajoutent qu'il est « de principe dans les lois que la fraude ne se présume pas. Il est de principe qu'un individu, quoique ayant appartenu à une association ou organisation quelconque, ne se trouve pas marqué d'un caractère personnel indélébile, par son passage dans cette association<sup>1</sup>. »

Cette protestation de la minorité est suivie d'un échange très vif et finalement, la majorité de la commission décide de ne pas déposer son rapport. Mais elle publie une contre-déclaration dans laquelle elle rappelle qu'elle « avait résolu de donner au gouvernement une arme pour empêcher les fausses sécularisations et la reconstitution des établissements dissous. » Elle explique également que la question ne peut être réglée définitivement que par des mesures d'ordre général, telles que la séparation des Églises et de l'État. Elle termine en disant qu'elle ne souhaite pas s'exposer à un échec et renonce à aller plus loin. La délégation des gauches<sup>2</sup> entend ensuite le président du Conseil et ses membres appartenant à la commission des congrégations expliquent pourquoi ils suspendent provisoirement le dépôt du rapport.

Le lendemain, la commission se réunit à nouveau pour prendre une résolution définitive. Dès le début de la séance, Ferdinand Buisson, président, qui, en compagnie de M. Massé a eu une entrevue le matin avec M. Combes, informe ses collègues de sa démission afin d'avoir toute liberté lors du débat devant la Chambre. M. Bienvenu-Martin, du groupe radical-socialiste, le remplace à la présidence.

La commission décide de reprendre le texte déjà voté et d'attendre pour se prononcer sur la question du dépôt du rapport que les groupes de la majorité aient fait connaître leurs décisions.

Trois des groupes de gauche se réunissent dans l'après-midi. Au groupe de l'Union démocratique, une motion d'ajournement proposée par M. Caillaux a été repoussée par 15 voix contre 11. Puis le texte de la commission combattu par MM. Caillaux, Aubry, Collin, et défendu par MM. Barthou, Chastenet, Chaumet et Lhopiteau, a été adopté par 22 voix contre 13.

<sup>1</sup> Voir par exemple *l'Aurore* du 17 juin 1903.

<sup>2</sup> Réunion de toutes les tendances du Bloc sous le cabinet Combes.

La gauche radicale a accepté à l'unanimité le principe de la loi<sup>1</sup>.

Enfin, le groupe radical-socialiste a examiné à son tour le texte de la commission qu'il a voté par 22 voix contre 6 et 4 abstentions. Les six membres hostiles sont MM. Buisson<sup>2</sup>, Hubbard<sup>3</sup>, Bos<sup>4</sup>, Mirman<sup>5</sup>, Defontaine<sup>6</sup> et Baudin. Ce sont les prémisses d'une dissidence qui se confirmera l'année suivante.

Dans la presse, Clemenceau leur emboîte le pas et écrit : « Tout ce bruit pour remplacer l'ancien frère Zéphyrin, de Lyon, par l'ancien frère Anastase de Cahors ! Ce n'est pas par ces ruses de séminaire qu'on peut vaincre le séminaire ; c'est par l'audace comme disait l'autre, l'audace de la raison et de la liberté<sup>7</sup> ».

C'est pour Baudin le début de la dissidence. Il y en aura d'autres plus graves. Mais, pour l'instant, il ne souhaite pas aller plus loin. En effet, les délégués des quatre groupes de la majorité qui se sont réunis pour rendre compte des décisions prises par chacun, ont décidé à l'unanimité d'accepter le texte proposé par la majorité de la commission des congrégations et donné mission à ceux d'entre eux qui font partie de la commission de demander le dépôt du rapport Massé sur le bureau de la Chambre afin qu'il soit discuté dès le lundi suivant. Lors des votes qui vont intervenir, on n'entendra pas une seule fois la voix de P. Baudin et il va voter comme un seul homme pour tous les articles du texte.

Évoquant l'amendement Massé, André Daniel écrit que c'est « la chasse à l'homme ». Il lui consacre un long exposé dans son recueil annuel de la politique de la nation<sup>8</sup> et trouve inacceptable qu'après leur sécularisation, les anciens congréganistes « ressusitent » afin de ne plus pouvoir enseigner<sup>9</sup>.

Rappelons le nœud du texte : est *réputé* établissement congréganiste, *pendant un délai de trois ans* après la fermeture d'un établissement congréganiste, tout établissement de quelque nature qu'il soit, *situé dans la même commune ou dans une commune limitrophe*, dans lequel les fonctions de direction ou d'enseignement seraient exercées par un ou plusieurs anciens membres de l'établissement fermé.

A la séance du 22 juin 1903, Amédée Reille, député républicain rallié du Tarn, s'élève avec vivacité contre cette proposition qui interdit à l'ancien congréganiste rentré dans le droit commun de gagner sa vie. Au contraire M. Paul Meunier, député radical-socialiste de l'Aube,

<sup>1</sup> D'après l'*Aurore* du 18 juin, MM. Péret, Lauraine, Denêcheau et Cruppi ont formulé quelques réserves sur le texte. Le groupe a déclaré qu'il ne voulait pas faire échec au cabinet et qu'il voterait les projets si M. Combes le demandait, mais qu'il gardait toutefois l'espoir qu'un texte transactionnel serait rédigé. Dans ce but, le groupe a chargé ses délégués de demander à la délégation des gauches d'intervenir auprès du gouvernement pour que la session du Parlement ne soit pas close le 4 juillet, mais seulement suspendue pendant le voyage de M. Loubet à Londres. A la reprise, on discuterait le projet modifié dans le sens des observations présentées.

<sup>2</sup> On ne présente plus le futur prix Nobel de la paix (après la guerre). Né en 1841, il est à l'époque député de la Seine depuis un an et le sera jusqu'en 1914, puis de 1919 à 1924.

<sup>3</sup> Né en 1858, cet ancien député de Seine-et-Oise est depuis 1901 député de Sisteron (Basses-Alpes).

<sup>4</sup> Né en 1862, il est député de la Seine depuis 1898. Avocat et journaliste, notamment au *Rappel*, dont il est rédacteur en chef depuis 1895.

<sup>5</sup> Ce normalien, agrégé de mathématiques, né en 1865, est député de la Marne depuis 1893.

<sup>6</sup> Ce médecin, né en 1858, est député du Nord de 1893 à 1918.

<sup>7</sup> *L'Aurore* du 18 juin 1903. Cité par G. Baal, *Le parti radical de 1901 à 1914*, p. 160.

<sup>8</sup> André Daniel, *L'année politique*, 1903, p. 210.

<sup>9</sup> A. Daniel, particulièrement furieux contre cet amendement, écrit : « Une telle conception ne mérite assurément aucune considération ni aucune appréciation intellectuelle. C'est aux passages les plus célèbres et les plus vigoureux des *Provinciales* de Pascal qu'il faut emprunter une qualification qui convienne à de pareils projets. » (p. 211)

ne trouve pas le texte de la commission suffisamment draconien parce qu'il permettrait aux anciens congréganistes sécularisés d'aller enseigner dans d'autres communes.

M. Massé affirme à ceux, dit-il, « qui déclarent qu'il s'établira un simple chassé-croisé entre les anciens congréganistes et que notre loi sera par suite inutile, je réponds que nous obtiendrons toujours ce résultat d'éloigner l'ancien congréganiste du lieu où il était connu. »

M. Lhopiteau, député radical d'Eure-et-Loire, rappelle qu'Émile Combes, président de la commission sénatoriale des associations, avait déclaré au Sénat, en 1901, que ce serait les tribunaux qui jugeraient en dernier ressort si un congréganiste avait véritablement cessé d'appartenir à la congrégation.

P. Baudin n'intervient à aucun moment dans la discussion alors qu'il est présent à toutes les séances. Le 22 juin, il vote l'urgence en faveur de l'amendement comme 302 de ses collègues contre 244.

La commission des associations profite du temps nécessité par le pointage d'un vote sur le renvoi de la séance au lendemain, pour incorporer un texte présenté par M. Leroy qui renforce la proposition Massé sous forme d'un article n° 2 ajoutant une condition de certificat pédagogique. M. Leroy, qui avait présenté sa propos à titre de contre-projet, c'est-à-dire pour la substituer à la proposition de M. Massé et non pour la cumuler avec celle-ci, proteste mais en vain.

Le 23 juin, plusieurs votes ont lieu. P. Baudin vote toujours avec la majorité pour l'amendement Massé. Il donne sa voix d'abord pour l'adoption de la 1<sup>ère</sup> partie de l'article 1 (301 pour, 244 contre sur 545 votants), ensuite, pour tout l'article 1<sup>er</sup> : 301 pour, 57 contre. Enfin, pour l'ensemble de l'amendement, il fait partie des 306 députés favorables au texte contre 63.

## 2.- La dissidence et l'exclusion du comité national du parti radical (1904)

Certains radicaux ou même simplement républicains ne souhaitent plus suivre la politique trop excessive de Combes en matière anticléricale. Il s'agit en particulier, des anciens ministres de Waldeck-Rousseau. P. Baudin en fait partie. Millerand mène la dissidence. Le Bloc si cher à Clemenceau se désagrège.

### a)- Le Bloc se désagrège

Selon Seignobos « les anciens collègues de Waldeck-Rousseau qui ne s'attendaient qu'à un court intermède avant de revenir au pouvoir devinrent de plus en plus hostiles au ministère à mesure que sa durée se prolongea et travaillèrent à hâter sa chute<sup>1</sup> » Il poursuit : « De la majorité, se détachèrent plusieurs anciens progressistes de l'Union démocratique inquiets des mesures contre le clergé et une vingtaine de radicaux, soit pour des motifs personnels, soit parce qu'ils trouvaient trop lourde la discipline imposée par Combes (ils l'accusaient de faire surveiller par la police leur conduite privée)<sup>2</sup> ». L'historien rappelle aussi que d'autres députés députés répugnent à l'alliance avec les socialistes. A deux reprises Jaurès avait été élu 4<sup>e</sup> vice-

<sup>1</sup> Lavissee, *Histoire de France*, tome 8, *L'évolution de la Troisième République* (par Ch. Seignobos), p. 235.

<sup>2</sup> *Id.*

président de la Chambre<sup>1</sup>. Il était en effet, « l'avocat de la politique du bloc dans le parti socialiste ». Or, en janvier 1904, il n'est pas réélu<sup>2</sup>. Tous les mécontents du bloc forment avec l'opposition de droite, « une entente secrète pour renverser le ministère par une attaque brusque » écrit Seignobos.

Dans le courant du mois de mars 1904, le *Siècle* publie une série d'articles<sup>3</sup> signés « un député de la majorité ». G. Baal<sup>4</sup> pense qu'il peut s'agir de Lanessan, qui allait prendre quelques semaines plus tard la direction politique du journal. En tout cas, le rédacteur reproche au président du Conseil ses allures « césariennes » et son manque de volonté politique, le ministère se laissant « mener par les socialistes. »

Déjà, le 3 mars, la *Dépêche* avait fait état d'une intrigue tramée par Doumer (alors président de la commission des finances) et Millerand pour la formation d'un cabinet dirigé par ce dernier et qui aurait permis à l'ancien gouverneur général de l'Indochine de revenir au pouvoir. La *Dépêche* révélait le 20 mars, la composition supposée d'un tel cabinet. On y aurait vu Caillaux, Lanessan et Baudin, sans oublier Doumer, en bonne place.

Le 17 mars 1904, Millerand interpelle le gouvernement et accuse Combes de se désintéresser de tout ce qui n'est pas une question congréganiste. L'ancien ministre socialiste de Waldeck-Rousseau, qui préside la commission d'assistance et de prévoyance sociale, accuse le chef du gouvernement d'un manque d'intérêt pour les questions sociales. Il met en garde la majorité contre les conséquences électorales d'une telle attitude. Jaurès lui reproche de travailler pour la réaction. Les socialistes restent fidèles au bloc. Mais le ministère obtient cependant la confiance, avec il est vrai, dix voix de majorité.

Le 28 mars, sur l'ensemble du projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste, Baudin obéit encore à son groupe et fait partie des 306 députés qui votent pour l'adoption contre 241. Mais cela ne va pas durer.

Les opposants comprennent que le cabinet n'a plus de majorité sûre et sont encouragés dans leur détermination. Les groupes constituant initialement le bloc se scindent en plusieurs fractions à la suite de cette dissidence. Une nouvelle gauche démocratique, formée des partisans du ministère, se détache de l'Union démocratique dissidente. Du groupe radical-socialiste s'est déjà détachée une gauche radicale-socialiste, en janvier 1904, également fidèle à Combes et hostile aux dissidents qui avaient voté contre Jaurès.

Baudin se situe en plein dans la dissidence. Le 10 avril, à Pont d'Ain, dans son département, il déclare : « Notre parti doit se garder de se laisser absorber par l'une de ces politiques violentes qui trop souvent s'emparent de son esprit comme d'une névrose. Il y a dans la politique actuelle un péril caché plus redoutable que le péril du radicalisme. » Il évoque une « intolérance » qui s'exerce « contre les Républicains eux-mêmes » et fustige les combistes qui « blâment, soupçonnent, accusent », ajoutant : « La République devient entre leurs mains un régime d'obéissance alors que son œuvre la moins contestée est écrite dans les lois de liberté<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Sur quatre.

<sup>2</sup> Il a obtenu 199 voix à la séance de rentrée du 12 janvier en 5<sup>e</sup> position après Étienne (405), Lockroy (269), Gerville-Réache (255) et Guillaïn (254). Mais il a battu Dubief (190). Léon Bourgeois ne s'est pas représenté à la présidence de la Chambre et c'est Henri Brisson qui l'a emporté avec 257 voix contre 219 à Paul Bertrand.

<sup>3</sup> Les 1er, 7, 9 et 21 mars 1904.

<sup>4</sup> Baal, op. cit., p. 267.

<sup>5</sup> *L'Écho du Bugey* du 22 mai 1904.

Baudin, membre de la commission des finances, présidée par Doumer, est en compagnie de dissidents notoires comme Bos, Maret et Lockroy. Il est donc sur la même longueur d'onde qu'un Bos qui écrit dans *le Rappel* le 19 mars 1904 : « On a promis à ce pays une caisse des retraites, des lois d'assistance sociale, l'impôt sur le revenu, le service de deux ans, d'autres choses encore. Et depuis vingt mois qu'il est au pouvoir, M. Combes ne s'est attaqué qu'aux moines. »

Le 10 juin 1904, à la Chambre, Combes évoque les parlementaires dissidents du parti radical. Il les estime à « deux ou trois douzaines ». Gérard Baal en compte 21 et précise : « C'est surtout sur son aile droite (Union démocratique) que le bloc va s'effriter. » Il a fait le compte à partir des scrutins significatifs de 1904 et de janvier 1905 des « dissidents radicaux authentiques et avérés<sup>1</sup> » Il recense 9 radicaux socialistes : Baudin est en compagnie des parlementaires suivants : Astier (Ardèche), Bos (Seine), Dauzon (Lot-et-Garonne), Hubbard (Basses-Alpes), Klotz (Somme), Maret (Cher), Vazeille (Loiret), Bussière (Corrèze). Il faut ajouter onze membres de la Gauche radicale et un de l'union démocratique (Colin, député d'Alger).

Baudin fait partie du clan waldeckiste qui « constitue à l'évidence un pilier de la dissidence<sup>2</sup> ». L'année va mal se terminer pour lui. En effet, en octobre se tient comme chaque année, le congrès du parti auquel il appartient. Cette fois-ci, les radicaux et radicaux-socialistes se réunissent à Toulouse.

b)- Le Congrès du parti radical et radical-socialiste de Toulouse (octobre 1904) : l'exclusion de P. Baudin du comité national

C'est le député Paul Gouzy qui ouvre le Congrès en l'absence du président Maurice Faure souffrant. Retenons ceci de son discours : « C'est le congrès de Paris qui a proclamé que nous ne voulons pas connaître d'ennemis à gauche. C'est de lui que date le bloc et c'est de la constitution de ce bloc que datent les premiers résultats obtenus depuis trente ans passés à piétiner sur place, perdus par les républicains en vaines et puérides querelles. Les modérés excommunient les socialistes qui excommunient les modérés. Les radicaux-socialistes et les simples radicaux s'excommunient entre eux. Citoyens, il ne faut excommunier personne (*vifs applaudissements, ovation*). Il faut laisser l'excommunication à l'Église dont elle est l'arme favorite<sup>3</sup>. »

Cependant, un certain nombre de délégués sont décidés à proposer l'exclusion du parti des dissidents du bloc comme MM. Doumer, de Lanessan, Millerand, Baudin, Charles Bos, etc. Cette motion préparée à l'avance « est sûre de rencontrer une forte majorité », selon le *Gil Blas*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Il estime qu'on ne peut dénombrer ni identifier les dissidents "honteux" qui ne manifestent leurs sentiments qu'à la faveur des scrutins secrets « en empêchant la réélection de Jaurès à la vice-présidence ou en votant pour Doumer contre Brisson en janvier 1905. »

<sup>2</sup> G. Baal, *op. cit.*, p. 262. *L'Écho du Bugey* du 19 juin donne 23 noms: ce sont MM. Arago, Astier, P. Baudin, Caillaux, Cardon, Cauvin, Cazeaux-Cazalet, CH. Bos, Chaumet, Denecheau, Dormoy, Doumer, Pierre Dupuy, Hubbard, Hugues, Klotz, de Lanessan, Georges Leygues, Lockroy, Lozé, H. Maret, Millerand et Videau.

<sup>3</sup> Compte rendu officiel du congrès, p. 12.

<sup>4</sup> Numéro du 8 octobre.

Lors de la 4<sup>e</sup> séance, le 8 octobre, au matin, lecture est donnée des noms de délégués proposés pour le comité exécutif par les délégations départementales. Il n'y a que cinq départements qui peuvent donner lieu à discussion. Ce sont l'Ain, le Cher, la Dordogne, La Haute-Garonne et la Seine.

Le secrétaire général du comité, Bouffandeau propose de ratifier immédiatement les propositions non contestées et de renvoyer au début de la séance prochaine la discussion pour les autres départements.

Le soir même, lors de la 5<sup>e</sup> séance, ouverte par Bienvenu-Martin, c'est en principe Ferdinand Buisson qui doit présider. Mais il arrive en retard, il est allé visiter un musée à Toulouse... Peut-être n'est-il pas enthousiasmé par la soirée qui s'annonce animée ! Toujours est-il que c'est en son absence que le dossier de l'Ain va être examiné.

Deux listes de délégués ont en présence : la première comprend les noms de MM. Chanal, Authier, Bizot, députés, Édouard, conseiller général. Elle est signée des comités de Châtillon, plus quatre signatures individuelles. La seconde comprend les noms de MM. Authier, Baudin, Chanal, députés, Pierre Goujon, conseiller général de Pont d'Ain. Elle est signée des citoyens Masson et Péret.

M. Masson prend la parole. Il désire savoir si les délégués qui ont signé la première liste sont des mandataires réguliers des groupes républicains de l'Ain. Le président de séance répond que cette question ne peut être posée puisque tous les pouvoirs de ce type ont été validés lors d'une précédente séance.

M. Pierre Robert<sup>1</sup>, signataire de la première liste, affirme son droit de représenter les comités qui lui ont confié leurs mandats. Il fait remarquer que la liste qu'il a déposée a réuni huit signatures sur les onze membres que comprend la délégation de l'Ain. Cette liste comporte les noms des vieux républicains de l'Ain. Il ne méconnaît pas les services que M. Pierre Baudin a pu rendre, mais il est obligé de constater qu'en ce moment, il ne fait pas la politique des républicains qui sont en majorité dans l'Ain.

Le président met aux voix la liste présentée par la majorité des délégués et qui comprend les noms de MM. Anthier, Chanal, Bizot et Édouard. Cette liste est adoptée. Acte est donné à M. Masson du dépôt d'un dossier qui sera renvoyé au comité exécutif<sup>2</sup>. L'ancien ministre de Waldeck-Rousseau est écarté comme dissident. « Et d'un », commente *l'Action quotidienne* du 9 octobre.

Le second à passer sous la guillotine est Robin, qui dans le Cher, en 1902, a pactisé avec les nationalistes. Ensuite, « un gros débat » précise *l'Action*. Il s'agit de statuer sur le cas des délégués de la Seine, et particulièrement sur celui de Lockroy. M. Cazassus, adjoint au maire de Saint-Gaudens, propose l'exclusion de l'ancien ministre de la Marine. Là-dessus, on s'échauffe. M. Buisson (de retour de sa visite) voudrait rétablir le calme. Mais, au contraire, l'incendie se propage dans la salle. M. Jeambin, délégué de la Seine, insiste énergiquement sur la nécessité d'exclure Lockroy, que son ancien chef de cabinet, M. Ignace, s'efforce de défendre. Son discours est haché par les cris répétés de « Vive Pelletan ! » C'est alors que Lafferre dépose une motion tendant à ce que le Congrès mette aux voix, sans discussion les

<sup>1</sup> Directeur du journal *Le Montbrisonnais*.

<sup>2</sup> Voir le compte rendu du congrès, pp. 159-160.

noms proposés. C'est ainsi que Lockroy est exclu à l'unanimité moins sept voix, selon *l'Action. La Petite République* n'a vu que trois mains se lever pour Lockroy.

Dans *le Rappel* du 10 octobre, Charles Bos, premier concerné, intitule son article : « L'excommunication majeure. »

« Les prêtres de l'Église combiste viennent de se réunir à Toulouse, où ils ont tenu une sorte de concile. (...) « *Vive Combes !* », tel était le mot de passe. Je n'étonnerai donc personne si j'ajoute que le Révérend Père Vobiscombes a été une fois de plus proclamé le pape infaillible de notre République. Quelques radicaux à l'ancienne manière, c'est-à-dire des républicains qui défendent le vieux programme radical, ont eu la malencontreuse idée de pénétrer dans ce milieu congréganiste. On leur a fait voir tout de suite qu'ils n'avaient pas la loi et qu'ils étaient des intrus, car on les a expulsés ».

Charles Bos remarque que le département de la Haute-Garonne a fourni à lui seul 800 délégués sur 1200.

Il écrit que « sur les 800 délégués de la Haute-Garonne, il se trouvait 600 receveurs buralistes ou cantonniers, ou même percepteurs, qui n'attendent de l'avancement que de la part du révérend » et que « beaucoup des jeunes gens venus en foule à Toulouse étaient de ces nombreux attachés de cabinet à qui on a promis des places. »

Bos classe les blâmés ainsi :

« Avec Goblet, tous les amis de la liberté : Henry Maret, Hubbard, Klotz, Sarrien, Lockroy, Gerville-Réache, etc.

Avec la mémoire de Waldeck-Rousseau, tous ses anciens collaborateurs et ses amis qui ont porté les plus rudes coups à l'Église et sauvé la République du nationalisme : Millerand, de Lanessan, Leygues, Baudin, Rouvier, bien entendu, Jean Dupuy, Colin, Aubry, Étienne, etc.

Avec Doumer, ses partisans : Astier, Clémentel, Morlot, Merlou, etc., mais je ne veux pas les nommer tous parce que je les compromettrais.

Et enfin, moi-même, qui aurais bien tort, si je ne me mettais sur cette liste de suspects. »

Il dit « avoir commis des oublis volontaires, une quarantaine de républicains ont été blâmés par M. Bepmale et ses receveurs buralistes. »

Après les blâmés, les exclus. Il cite : Baudin, Lockroy et le docteur Julia, ami de Doumer, qui, dit-il, « en ont connu toutes les délices », ajoutant : « Que voulez-vous que pèsent ces trois hommes, les services éclatants de Lockroy, les actes énergiques de Baudin, en présence de l'énorme talent de M. Bepmale ? Vous avouerez qu'à Saint-Gaudens, on a une façon bien plus équitable qu'ailleurs de juger les hommes et les choses ».

Dans *le Radical* du 9 octobre, autre son de cloche. Celui de Ranc qui intitule son article : « Le Congrès et la rentrée ».

« Le congrès radical-socialiste de Toulouse a été la préface, une bonne préface, de la rentrée des Chambres. J'imagine qu'aujourd'hui réactionnaires, cléricaux, pseudo-libéraux ne se font plus beaucoup d'illusions et qu'ils ont renvoyé à un avenir très lointain de voir la majorité républicaine se disloquer et le ministère se désagréger et tomber pour laisser la place au grand parti des remplaçants. Pauvres remplaçants ! Pauvres dissidents ! Les portefeuilles si ardemment convoités leur échappent. Condamnés par le congrès qui représente toutes les forces, on peut dire la presque unanimité du parti républicain, ils sont absolument réduits à

l'impuissance. Ils comptaient sur la dislocation, sur la désagrégation du Bloc. Ce sont eux, les dissidents, qui sont disloqués, désagrégés ».

Plus loin, Ranc se félicite que le congrès ait frappé fort « pour qu'il ne restât pas le moindre doute, la moindre équivoque sur sa ferme résolution d'affirmer le complet accord de l'opinion du pays républicain avec le gouvernement et avec le Bloc. »

Ranc enfin, insiste sur l'adhésion au gouvernement de Léon Bourgeois. Il rappelle que le *Figaro*, avait, quelques semaines auparavant, laissé entendre que l'intéressé allait entrer à nouveau dans la politique active en prenant la tête de l'opposition, devenir le chef des radicaux dissidents. Or, Léon Bourgeois a adressé au congrès une lettre où il se déclare en communion d'idées avec le Bloc.

Ranc se dit certain que le discours –programme d'Auxerre sera mené à bien : le service militaire de deux ans, l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières et la séparation de l'Église et de l'État. Rappelons, qu'à Toulouse, Ferdinand Buisson a fait voter ce dernier vœu.

### 3.- La fin du ministère Combes (janvier 1905)

En fait, ce n'est pas en attaquant sa politique cléricale que ses adversaires vont avoir raison du « petit père Combes ». Après la rupture des relations avec le Vatican, il est interpellé sur la politique religieuse, le 22 octobre 1904. Il répond avec habileté et retrouve sa majorité d'origine (318 voix pour et 230 contre)<sup>1</sup> en affirmant en substance : « De tout temps le Saint-Siège a prétendu s'arroger le droit de priver un évêque de son siège par mesure disciplinaire mais de tout temps le gouvernement français a refusé de reconnaître cette prétention. » Combes déclare aussi que « La République a supporté pendant 34 ans ce que les monarchies qui l'ont précédée n'auraient pas supporté la dixième partie de ce temps ».

Baudin n'a pas pris part au vote, tout comme H. Brisson, Charles Bos, Millerand, Henri Maret ou Vazeille. En revanche, Paul Doumer et de Lanessan ont voté pour.

L'opposition va trouver deux points faibles dans l'équipe gouvernementale : les ministères de la Guerre et de la Marine. Déjà le 29 mars 1904, Lockroy qui a été longtemps l'un des chefs du radicalisme parisien, ancien ministre de la Marine<sup>2</sup>, a interpellé le cabinet sur « les désordres constatés dans l'administration de la Marine ». Il a demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire et Combes a dû y consentir puisque la Chambre l'a votée par 318 voix contre 256<sup>3</sup>. Puis les dissidents et l'opposition tournent leurs regards vers le ministre de la Guerre, le général André. Celui-ci a organisé un système de contrôle des personnels qui passe par les francs-maçons chargés de vérifier la couleur politique des militaires avant toute promotion. Il s'agit de s'assurer du républicanisme des intéressés. Cette pratique dénoncée avec les preuves à la tribune de la Chambre affaiblit encore le ministère. Combes n'est sauvé qu'avec quatre voix de majorité et le général doit démissionner le 15 novembre 1904.

<sup>1</sup> Nous ne reprenons pas le chiffre de Seignobos qui a retenu le chiffre compté en séance (325 c. 237) au lieu du chiffre définitif.

<sup>2</sup> Dans les cabinets Léon Bourgeois (1895-1896), Henri Brisson (2<sup>e</sup>) de juin à octobre 1898 et Charles Dupuy (4<sup>e</sup>) de nov. 1898-février 1899). Édouard Lockroy a beaucoup écrit sur la Marine avant, pendant et après ses responsabilités ministérielles : voir la bibliographie.

<sup>3</sup> Voir Seignobos, *op. cit.*, p. 238.

Le 9 décembre 1905, nouveau vote après une interpellation. Le ministère a encore 19 voix de majorité. Mais au renouvellement du bureau, le 10 janvier, c'est Doumer, un des leaders de la dissidence qui l'emporte sur Brisson, candidat du bloc, pour la présidence de la Chambre par 265 voix contre 240. Le 19 du même mois, un ordre du jour de confiance est encore voté avec une petite majorité (291 contre 277). Le 24, Combes se retire sans avoir été mis formellement en minorité. Le Bloc est définitivement disloqué. Maurice Rouvier, un radical, devient le nouveau chef du gouvernement. Est-ce la fin de la dissidence pour P. Baudin ? En tout cas, dans l'Ain, notre héros vit des jours difficiles.

#### D.- Les soucis de Baudin avec les radicaux de l'Ain

Après sa réélection d'avril 1902, Baudin semble conforté dans sa position politique dans sa circonscription car si l'opposition de Brillat-Savarin a été plus importante que celle de Cottin, deux ans plus tôt, il obtient un meilleur pourcentage par rapport aux inscrits qu'en 1900 (54, 4 contre 52, 86). Mais les votes du député de Belley à la Chambre vont provoquer des remous au sein des élus républicains du département.

Par ailleurs, P. Baudin a d'autres soucis plus personnels. La chronique judiciaire de la *Libre parole* du 14 août 1902 laisse penser que les époux ont divorcé<sup>1</sup>. Le député va se consacrer avec plus de liberté d'esprit à ses activités politiques, sachant sa fille Pierrette chez ses parents qui l'adorent à Nantua. Il doit d'abord prendre la mesure des principaux leaders politiques du département.

#### 1.- Les leaders politiques du département

L'été 1902 voit donc entrer Pierre Baudin pour la première fois au Conseil général où il retrouve son père. Le 18 août, l'assemblée départementale se réunit, précisément, sous la présidence du docteur Baudin, doyen d'âge. Joseph Pochon, sénateur est réélu président par 28 voix sur 32 votants. Alexandre Bérard, sous-secrétaire d'État aux Postes et Télégraphe est l'un des deux vice-présidents. Le président Pochon souhaite la bienvenue à Pierre Baudin et constate que « depuis plusieurs années, le département a toujours été représenté dans le gouvernement. »

M. Chanal, le nouveau député radical de Nantua, dépose sur le bureau, en son nom et au nom de 26 de ses collègues, l'adresse suivante : « Le Conseil général de l'Ain adresse l'assurance de son respectueux dévouement à M. le président de la République. Il affirme sa confiance dans le ministère Combes et compte sur sa fermeté pour faire respecter les lois de la République. » Cette adresse est votée par 31 voix (dont celle de Pierre Baudin) sur 34 votants<sup>2</sup>. Baudin est donc combiste en ce début de législature et n'a, a priori aucune raison objective de ne pas l'être.

<sup>1</sup> On a vu (p. 309) que le divorce a été prononcé le 13 août, ce qui montre que le journal antisémite est bien renseigné.

<sup>2</sup> *Le Progrès de Lyon* du 19 août 1902.

On peut penser que l'ancien ministre a l'ambition de devenir président du Conseil général... Ce n'est pas acquis d'avance car le département, depuis dix ans, semble bien être dans des mains fermes<sup>1</sup>.

Joseph Pochon est un peu la caricature du radical de l'époque : anticlérical, franc-maçon, « adepte du clientélisme bon enfant », comme l'écrivent les auteurs de *l'Histoire de l'Ain* qui ajoutent : « Pendant 16 ans, il fut réellement le premier homme politique du département, le vénérable chef de la démocratie<sup>2</sup>. »

Évidemment, ce modeste clerc de notaire n'a pas que des amis, même dans sa propre famille politique. Mais il intervient auprès des ministères pour son électorat majoritairement encore catholique. Il rend service. C'est ce que l'électeur attend de son député, aujourd'hui comme hier.

Il a fondé *Le Républicain de l'Ain* et s'entoure d'amis politiques avec lesquels il milite pour la séparation de l'Église et de l'État et contre les congrégations.

1902 semble être l'année qui marque son apothéose, au moment où P. Baudin entre au Conseil général. Après le 1<sup>er</sup> congrès du parti radical et radical-socialiste de 1901, les radicaux de l'Ain se sont organisés l'année suivante. L'impulsion est donnée par Francisque Girard, conseiller général de Bourg. On a mis l'accent au congrès départemental sur les deux épouvantails que sont le cléricisme et le nationalisme. Le problème du remplacement de la génération de Pochon – né en 1840 - va se poser. Les Parisiens, en particulier, c'est-à-dire les natifs du pays élus dans ou venant de la capitale, et qui souhaitent s'implanter dans le département ne sont pas forcément vus d'un bon œil. Allombert, dès son retour dans le l'Ain, en 1893, a réussi toutefois, à se faire élire député dans la circonscription de Nantua. Or, sur ses quatre concurrents, deux étaient radicaux... En 1902, il devient conseiller général d'Oyonnax.

Pierre Goujon, avocat comme Baudin, né en 1875, fils du sénateur Étienne Goujon, de la génération de Pochon, né en 1840 comme lui, a échoué de peu – on l'a vu - lors d'une élection partielle, en 1901. Il avait en face de lui, Authier, un ami de Pochon. Le jeune homme s'est consolé en prenant le siège de son père au Conseil général, dans le canton de Pont d'Ain<sup>3</sup>.

Le véritable héritier spirituel de Pochon est Alexandre Bérard. Né en 1859, fils d'un négociant en soieries de Lyon, magistrat, il représente le canton d'Ambérieu (arrondissement de Belley) au conseil général en 1886. En 1896, il succède à Henri Germain comme député de Trévoux. En 1902, il devient sous-secrétaire d'État aux PTT dans le ministère Combes et le reste avec M.M. Rouvier et Sarrien. Il demeure donc en fonction jusqu'en 1906. Mais, auparavant, avec ses collègues, il va assister à la querelle des radicaux dans le département.

## 2.- La querelle des radicaux dans l'Ain (1903-1905)

<sup>1</sup> Rappelons que l'assemblée départementale a été présidée par Henri Germain qui déclarait, en 1874 : « Conserver la confiance des mandataires du pays et être en butte aux outrages des hommes du 16 mai, c'est une double faveur que nous nous efforcerons de mériter. » (*Visages de l'Ain*, n° 77, janvier-février 1965, p. 22). En 1883, Germain est remplacé par le modéré Mercier. A partir de 1889, Goujon préside pendant trois ans. Puis en 1892, avec Pochon, commence l'ère des radicaux.

<sup>2</sup> *Histoire de l'Ain*, t. II, p. 57.

<sup>3</sup> En 1903, il échouera encore une fois aux législatives en étant battu par Bozonet, un ami de Pochon.

Après la création du parti radical et radical-socialiste en juin 1901, à Paris, des comités se mettent en place en province. L'Ain n'est pas le dernier département à en créer, compte tenu de son orientation politique depuis une décennie. On y fait œuvre de propagande et on y prépare activement les élections. En décembre 1902, le comité radical de Bourg, présidé par Francisque Girard, conseiller général, organise un congrès destiné à donner naissance à une fédération départementale radicale et radicale-socialiste. Ses promoteurs déclarent « construire enfin les assises régulières du parti républicain dans [le] département, qui n'ait pas le caractère éphémère d'un syndicat électoral sans doctrine nettement formulée<sup>1</sup> ».

Comme un peu partout en France, la base du congrès est constituée par les comités, les loges maçonniques, les sections de la Ligue des Droits de l'Homme, les sociétés de libre pensée, les sociétés du sou des écoles laïques, etc. Pour mandater un délégué, chaque groupe doit avoir un effectif d'au moins vingt membres. Le premier congrès réunit environ 200 participants. En ouvrant les débats, F. Girard déclare que le moment est venu « d'unir dans une vaste et puissante organisation, toutes les forces vives et militantes du parti républicain, afin d'être prêts, pour les luttes futures, à terrasser définitivement notre ennemi, le cléricisme et avec lui le nationalisme, derrière lequel se cachent tous les ennemis de la République<sup>2</sup> ».

Il y a un peu d'idéalisme dans cette phraséologie comme il convient en cette période combiste. Le secrétaire du comité de Bourg affirme, en effet, que le but de la fédération est de faire disparaître des élections les « questions de clochers et de personnes »... Les statuts prévoient la formation d'un comité exécutif calqué sur le Conseil général puisqu'il comprend un délégué par canton. A la demande de Bourcelin, conseiller général de Belley, il est décidé qu'aucun élu ne peut faire partie du comité exécutif. On se méfie des parlementaires trop influents... en particulier de Pochon et sans doute d'autres.

En mars 1903, le comité décide de créer un hebdomadaire : « *la Fédération de l'Ain* » dont l'impression est confiée au *Républicain de l'Ain*. Pochon et les siens mettent donc la main sur le nouveau journal. On y retrouve, par exemple, un anti-socialisme assez étroit, ainsi qu'une grande méfiance à l'égard du « syndicat parisien ».

L'expression vient selon L. Janin, soit de Philipon, soit d'Authier, les pochonistes qui désignent Allombert et son ancien ami, le préfet Combarieu<sup>3</sup> préfet de l'Ain entre mars 1895 et novembre 1896, Pierre Baudin et Pierre Goujon<sup>4</sup>. »

Tous ces noms nous sont connus. Allombert mérite quelques précisions complémentaires. D'abord, il va bientôt nous quitter puisqu'il décèdera en octobre 1903. Outre son siège de député conquis sur Philipon, ami de Pochon, en 1898, il devient, en 1902, conseiller général du canton d'Oyonnax. Il avait réussi, au moins pour un temps, à convaincre Pochon d'être partisan du scrutin de liste pour les élections législatives. En novembre 1894, il écrivait : « Qu'est-ce qu'un député issu du scrutin d'arrondissement ? C'est un conseiller général en représentation à Paris. » En août 1896, il eut la satisfaction de voir le Conseil général de l'Ain adopter le vœu suivant : « Le Conseil général, pour donner au Parlement une

<sup>1</sup> Louis Janin, *Les variations politiques du département de l'Ain, de 1870 à 1914*, in *Visages de l'Ain*, n° 81, septembre-octobre 1965, p. 23.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> Devenu directeur du cabinet du président de la République, Émile Loubet.

<sup>4</sup> L. Janin, *op. cit.*, p. 24.

plus grande homogénéité, pour arracher les députés aux obsessions d'une clientèle toujours plus exigeante pour ses intérêts privés, et permettre à l'assemblée nationale d'étudier avec plus de fruit les questions qui lui sont soumises... émet le vœu que l'on revienne au scrutin de liste pour la nomination des députés et que l'on réduise notablement le nombre de ces derniers<sup>1</sup>. »

Vœu bien platonique quand on sait comment, quatre ans plus tard, le 17 mars 1902, tous les députés de l'Ain vont voter contre la proposition de loi instituant le scrutin de liste proposée et défendus avec chaleur par Francisque Allombert qui a pour contradicteur à la tribune... Alexandre Bérard, qui plus tard, dirigera le *Courrier de l'Ain*, son journal et celui de P. Baudin. Sur 514 votants, 292 se prononcent contre (dont tous les députés de l'Ain, y compris P. Baudin, ministre à l'époque) et seulement 222 sont favorables<sup>2</sup>. On était trop près des élections législatives et les radicaux n'ont jamais été en majorité des fanatiques du scrutin de liste.

Allombert ne se représente pas en 1902, et malade, meurt l'année suivante, le 17 octobre 1903 à 43 ans, alors que les radicaux se disputent.

Nous avons déjà rencontré le préfet Combarieu nous décrivant les fastes du banquet du 22 septembre 1900 à Paris. L'ancien préfet de l'Ain a gardé de nombreux amis dans le département et son influence peut être utile auprès du président de la République Émile Loubet dont il a dirigé le cabinet civil entre mars 1899 et juillet 1900, avant de devenir le secrétaire général de l'Élysée à cette date.

Nous avons aussi brièvement fait connaissance avec P. Goujon, fils de son père, Étienne, l'ancien président du Conseil général entre 1889 et 1892 et sénateur modéré. Le conseiller municipal de Paris, P. Baudin l'avait connu quand il était maire de son arrondissement, le 12<sup>e</sup>, de 1879 à 1900. Son fils Pierre, avocat comme P. Baudin, à la cour d'appel de Paris, est son cadet de douze ans. Premier secrétaire de la conférence du stage, il fait le discours de rentrée avec pour thème Jules Ferry, qu'il a connu chez son père<sup>3</sup>. En 1905, il se mariera à la fille de Joseph Reinach.

On a vu qu'il avait échoué en 1901 pour prendre le siège de Pochon à la Chambre. C'est cette tentative de Pierre Goujon qui a enclenché le conflit ouvert entre les pochonistes et ceux qu'ils appellent le « syndicat parisien ».

En fait, depuis l'élection d'Allombert en novembre 1898, suivie par celle de P. Baudin en 1900, les crispations ont commencé entre les radicaux du département. C'étaient deux Parisiens qui risquaient d'être bien gênants désormais pour les élus en place de l'Ain. Souvenons-nous que Philipon avait été battu par Allombert. Avec Goujon, voici qu'un troisième larron vient s'immiscer à nouveau dans le peloton. Pochon trouve que cela fait beaucoup. Son journal, la *Républicain de l'Ain* soutient à fond la candidature d'Authier, le conseiller général de Treffort. Il est l'ami de Pochon qui se détache dorénavant d'Allombert. S'opposent désormais le « vieux parti bressan » et ceux que par dérision, il appelle le « syndicat parisien ». Il ne s'agit pas simplement d'inimitiés personnelles liées aussi, sans doute, un peu, à la différence d'âge. On distingue parfaitement entre eux des divergences doctrinales. Les seconds sont plus tolérants à l'égard des catholiques, surtout P. Goujon, plus

<sup>1</sup> Cité par L. Janin, *op. cit.*, p. 26.

<sup>2</sup> Un premier comptage a donné 545 votants, 314 contre et 231 pour. (*JO Débats*, p.1365).

<sup>3</sup> Voir Dominique Saint-Pierre, *Dictionnaires des hommes et des femmes de l'Ain*.

attentifs aux questions sociales et enfin, plus près des socialistes gouvernementaux ou indépendants comme Millerand et bientôt Briand.

### 3.- La scission des radicaux

En 1903<sup>1</sup>, à l'occasion d'une nouvelle élection complémentaire, l'opposition devient aiguë entre les deux clans. Les amis de Goujon reprochent à Pochon d'être l'allié des réactionnaires et de recourir, comme le ministre Combes, aux méthodes de délation.

Le docteur Herbet, député radical – assez effacé – de la 2<sup>e</sup> circonscription de Bourg et conseiller général du canton de Pont-de-Vaux, décède au mois d'août 1903. Pour désigner leur candidat à l'élection législative partielle, les radicaux organisent un congrès départemental des comités de la circonscription, à Montrevel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg. Par 394 voix sur 422 votants, Pierre Goujon est largement investi<sup>2</sup>. En outre, les comités font appel à Pierre Baudin pour qu'il soutienne Pierre Goujon lors de la campagne, ce qu'il accepte. Mais les événements vont se compliquer car le docteur Bozonet décide de maintenir sa candidature à la succession de son confrère Herbet à la Chambre. N'est-il pas maire et conseiller général de son canton ? Mais, il y a autre chose... Il est soutenu en sous-main par la droite où il s'est fait de nombreuses relations par sa profession de médecin. Surtout, lors d'une réunion publique organisée à Feillens<sup>3</sup>, (commune très catholique) il s'est engagé, en cas de victoire, à défendre au Palais Bourbon, la liberté de l'enseignement privé, sous réserve d'un contrôle de l'État. Il bénéficie, par conséquent, de l'appui du conservateur *Journal de l'Ain*.

*Le Courrier de l'Ain* et les comités dénoncent cette collusion, ce « pacte de Feillens ». Comment Pochon, le « patron » politique du département, va-t-il réagir devant cette situation complexe ? Les radicaux vont-ils se diviser ? Dans un premier temps, le président du Conseil général ne se prononce pas et fait dire que les deux candidats sont également estimables. Mais Pochon ne digère pas que Goujon lui ait ravi, le 10 octobre 1903<sup>4</sup>, le titre de membre du comité exécutif du parti radical au tout récent congrès de Marseille. Cependant, peut-il se permettre de recommander de voter Bozonet qui a partie liée avec les conservateurs ? Comme l'écrit Louis Janin<sup>5</sup>, « ce fut le vieux réflexe anti-socialiste, si fort chez les radicaux de l'Ain, qui en définitive, l'emporta. » Le 16 octobre 1903, Pochon fait publier dans un numéro spécial du *Républicain de l'Ain*, une lettre dans laquelle il recommande de voter pour Bozonet. Il écrit : « M. Pierre Goujon est soutenu par le *Courrier* qui a fait Donier [socialiste d'Oyonnax] conseiller général, et il est solidaire avec lui. C'est, et ce sera le fossé

<sup>1</sup> Le 4 janvier, les trois sénateurs sortants, tous radicaux, ont été réélus. Il s'agit de MM. Etienne Goujon (722 voix), Giguet (720) et Pochon (705). A. D. de l'Ain, 3 M 482.

Au renouvellement de 1894, M. Goujon avait été élu avec 737 voix avec ses deux collègues, MM. Mercier (730) et Morellet (660) contre une liste républicaine qui avait obtenu 150 voix en moyenne. En 1900, Giguet fut élu en remplacement de M. Morellet devenu procureur général à Poitiers et en 1901, M. Pochon fut élu en remplacement de M. Mercier, décédé.

<sup>2</sup> 20 voix sont allées au docteur Bozonet, maire radical de Montrevel.

<sup>3</sup> Canton de Bâgé-le-Châtel.

<sup>4</sup> Voir *l'Écho du Bugey* du 18 octobre 1903.

<sup>5</sup> Auteur de l'article « Les variations politiques du département de l'Ain de 1870 à 1914 » in, *Visages de L'Ain*, n° 81, septembre 1965, p. 28.

infranchissable qui me sépare pour jamais du *Courrier de l'Ain* et de sa politique de « casse-cou ». »

P. Goujon riposte dès le lendemain dans le *Courrier*. « Votre attaque ne m'apprend rien mais elle m'indique que vous avez eu bien peur pour renoncer à la prudence un peu mystérieuse qui a rempli toute votre vie... A-t-elle été assez ingénieuse la comédie que vous avez dû jouer pour soutenir M. Bozonet contre le congrès et contre les comités... Vous avez déchiré les engagements que vous avez pris envers les comités, et vous êtes aujourd'hui l'allié des réactionnaires... Vous venez d'accomplir une œuvre dont le parti républicain souffrira longtemps s'il accepte de partager vos jalousies et de consacrer vos haines... Vous avez inventé le syndicat parisien... Le talent rayonnant d'Allombert, la maîtrise et l'influence sans cesse élargie de Pierre Baudin vous bouleverseraient... Vous avez toujours redouté le développement d'une personnalité indépendante. Aucun de nous n'a jamais songé à une opposition personnelle contre vous. Mais la haine des jeunes, la haine des volontés libres, la haine des caractères a été la règle essentielle de votre vie. »

La vivacité de la réplique n'a pas suffi à entraîner un vote permettant à Goujon d'être élu. Le 18 octobre, il est battu par Bozonet qui obtient 7 675 voix contre 6 693, dès le premier tour. Les comités avaient été mis en échec ; fait assez rare pour être signalé. La suite est prévisible : le *Courrier de l'Ain* va se déchaîner contre Pochon, considéré comme traître, despotique et hypocrite. Certains comités et les « parisiens » veulent s'en débarrasser. Mais le sénateur a plus d'un tour dans son sac et beaucoup d'amis dans les comités. Un signe tangible : le 4 novembre suivant, le comité exécutif de la fédération des comités du département, réuni à Bourg, refuse de prendre parti dans la polémique en adoptant par 13 voix contre 6 sur 19 votants, l'ordre du jour suivant : « Le comité exécutif, se confinant dans les principes fondamentaux de la Fédération, déclare ne pouvoir statuer valablement sur des questions visant exclusivement des personnes. » Mais, à la fin de l'année, quatre comités cantonaux<sup>1</sup> blâment Pochon et son « adversaire acharné », Girard, est réélu à la présidence du comité de Bourg en battant le candidat de la « conciliation », M. Brunet.

Au début de l'année 1904, la fédération des comités départementaux est réunie à Bourg, le 31 janvier, à l'initiative du vice-président Masson, un anti-pochoniste. L'assemblée générale se montre hostile à la reprise de « l'affaire » et soutient le comité exécutif où les anti-pochonistes Masson et Condat sont en minorité.

Les délégués de la 2<sup>e</sup> circonscription de Bourg quittent donc la salle en disant qu'ils vont fonder une nouvelle fédération. Ils sont rejoints par ceux de Bourg et de Pont-d'Ain. Le mois suivant, le comité radical de Nantua décide que les réunions des comités cantonaux de cet arrondissement auraient lieu désormais au niveau de l'arrondissement. C'est bien la sécession. Pochon, cependant, n'est pas vaincu politiquement, loin de là.

#### 4.- Le triomphe de Pochon en 1904 et 1905

Durant toute l'année 1904, ses amis connaissent le succès lors de diverses consultations. Aux élections municipales de mai, le maire sortant, Loiseau, soutenu par le *Journal de l'Ain* et le *Républicain de l'Ain*, est réélu contre les radicaux patronnés par Girard, l'anti-

<sup>1</sup> Ceux de Pont-d'Ain, Saint-Trivier-de-Courtes, Pont-de-Veyle et Pont-de-Vaux.

pochoniste. Aux cantonales, en juillet, on retrouve Girard, conseiller général sortant de Bourg. Il est battu par Loiseau.

L'ambiance au Conseil général se ressent de la dissidence parisienne. En avril 1904, Pierre Baudin a dû défendre la politique qu'il avait soutenue au gouvernement de Défense nationale de Waldeck-Rousseau. Il a dû s'expliquer sur un vote hostile à Combes. C'est indéniable, il vit un mauvais moment au printemps de 1904<sup>1</sup>.

Baudin va se désolidariser de la majorité combiste. En août 1904, lors de la session, il s'abstient de voter l'ordre du jour félicitant le ministre « de ses efforts pour assurer le triomphe définitif de la société laïque contre toutes les réactions et dans l'ordre financier, d'avoir par le souci constant d'un meilleur équilibre budgétaire, augmenté la confiance des républicains et du pays<sup>2</sup> ».

Mais en octobre, le couperet tombe lors du congrès de Toulouse : Pierre Baudin est exclu du parti par la commission exécutive.

Dès le lendemain, dans son journal, sous le titre « Vaines excommunications », on peut lire un article signé Jean Rémond. Il y est dit « qu'aujourd'hui, pour être un parfait républicain, il convient de suivre aveuglément et obstinément ceux qui gouvernent et les pontifes de ce dogme nouveau ne peuvent admettre que tout en étant partisan d'un programme, on diffère d'opinion au point de vue des méthodes d'application<sup>3</sup> ».

Baudin est désormais contraint d'abandonner la direction politique du *Courrier de l'Ain*. Les amis de Pochon lui succèdent. Mais avant de céder la place, il écrit dans le *Courrier* du 1<sup>er</sup> novembre 1904 : « Je me suis efforcé avant tout de combattre l'action déplorable exercée par certains hommes dont la seule tâche est de détenir ce pays sous leur tyrannie en se servant d'un grand nombre de fonctionnaires et en usant des moyens de basse police qu'une légion de solliciteurs peut mettre à la disposition d'un Maître... la politique que j'ai dénoncée à ce département, elle est devenue un système pour toute la France !<sup>4</sup>. »

Le 3 novembre, le nouveau conseil d'administration écrit que le *Courrier* « ne traduira pas demain des intentions différentes de celles qui furent de tout temps son véritable programme. Il doit demeurer l'organe de l'ensemble de la politique départementale et non pas servir des intérêts personnels. C'est pour avoir perdu ce principe que M. P. Baudin quitte la direction politique de notre journal<sup>5</sup> ».

En application de son contrat avec l'imprimeur, on pourra lire quelques articles du « limogé » jusqu'à la fin de l'année en cours. Cet extrait par exemple, du 10 novembre, n'a pas dû enthousiasmer les nouveaux commanditaires du journal : « En regardant autour d'eux dans le département de l'Ain, parmi ceux qui alimentent les officines de délation où tous les fonctionnaires et même de simples citoyens ont leurs fiches, nos lecteurs et nos amis peuvent se faire une idée exacte de l'organisation digne de Loyola et rappelant les plus tristes jours de

<sup>1</sup> Par exemple, une lettre d'un certain Chatanay écrite à Alexandre Bérard, le 13 avril 1904, montre que Baudin n'a pas voulu s'expliquer sur un vote hostile à Combes lors d'un banquet à Ambérieu. Archives de Sciences Po. Fonds Bérard, BE 2 DR 5.

<sup>2</sup> Voir Louis Janin, op. cit., n° 81, sept-oct 1965, p. 29.

<sup>3</sup> *Le Courrier de l'Ain* du 9 octobre 1904.

<sup>4</sup> Allusion à « l'affaire des fiches » qui éclate à la Chambre le 28 octobre 1904. Le mot délation est prononcé par Guyot de Villeneuve. L'affaire entraîne au bout de deux semaines la démission du ministre de la Guerre, le général André. Ce coup est fatal, comme on l'a vu, au ministère Combes.

<sup>5</sup> En application de son contrat, son nom va cependant figurer sur le journal jusqu'à la fin de l'année.

la Terreur blanche qui couvre actuellement la France entière. En un mot, c'est le Pochonisme, le honteux pochonisme installé au gouvernement et exerçant ses ravages dans toutes les œuvres vives de la République. »

Cette rude et double attaque de Combes et de Pochon va entraîner, sans tarder, une réaction contre Baudin. Quelques jours après cet article, le député de Belley se voit blâmé par le comité radical et radical-socialiste du canton de Belley qu'il préside, pour son hostilité ouverte à l'égard du gouvernement Combes. L'année suivante, en mai 1905, Baudin perd son poste de président au profit de Bourcelin.

Les élus de l'Ain restent en très forte majorité combistes et dès qu'ils ont repris en mains le *Courrier de l'Ain*, les pochonistes attaquent les dissidents. Le 13 janvier 1905, après la rentrée du Parlement et l'élection du président de la Chambre, on peut lire ceci : « Le triomphe de M. Doumer sur M. Brisson, c'est bien le triomphe de la réaction cléricale, royaliste, bonapartiste, nationaliste sur le parti républicain lui-même. A M. Doumer, il n'a du reste pas manqué une voix du centre et de la droite. A ces voix réactionnaires se sont jointes, fidèlement, celles des dissidents, des anciens membres du cabinet Waldeck-Rousseau, de notre région et d'ailleurs. C'est une abominable action : les républicains de notre région s'en souviendront. »

Mais P. Baudin ne va pas rester sans réagir et ressuscitera le *Réveil de l'Ain* des années 1880.

Avant d'en venir là, il faut noter l'activité significative même si elle est réduite de P. Baudin à la Chambre sous le ministère Combes.

#### E.- Les dossiers de P. Baudin à la Chambre sous le ministère Combes

Volontairement peu nombreuses, les interventions de P. Baudin sous le ministère Combes ont surtout été des réactions à des déceptions. Mais il a connu, il est vrai, quelques satisfactions.

##### 1.- Les déceptions

a)- Une déception pour Baudin : l'amputation de son programme sur l'outillage national

Ses premières critiques du combisme n'ont pas dû arranger les choses : Baudin retrouve « son programme » bien amaigri à cause surtout du Sénat très influencé par le « lobby » du chemin de fer.

Le texte largement amputé devient la loi du 22 décembre 1903. Après les modifications effectuées par le Sénat, le nouveau ministre des Travaux publics, Émile Maruéjols a souhaité que le texte soit examiné par la commission des travaux publics de la Chambre. Mais lors de la séance du 26 juin 1903, le député P. Baudin a proposé le renvoi à une commission spéciale de ce qui reste de son projet comme cela avait été fait lors de la précédente législature. Il n'a pas été suivi par la Chambre qui a renvoyé le texte à la commission des travaux publics.

En définitive, c'est le 14 décembre 1903 que le projet largement dénaturé par la commission spéciale du Sénat qui l'a entériné, revient devant la Chambre des députés. On se souvient que la discussion du texte initial par les députés avait commencé le 28 janvier 1902. Hélas pour Baudin, le projet a été depuis profondément modifié.

M. Louis Mill, ne peut s'empêcher de réagir devant le véritable squelette qu'est devenu le plan Baudin : « Je me permets de demander à mon honorable collègue et ami M. Baudin, qui autrefois avait pris l'initiative de ces travaux, si aujourd'hui le père reconnaît son enfant. Il doit le trouver singulièrement changé : les chirurgiens lui ont enlevé tantôt une jambe, tantôt un bras, et aujourd'hui il ne ressemble plus du tout à celui qu'il avait élevé et présenté à la Chambre. »

P. Baudin répond immédiatement : « J'ai tant à cœur que son existence même ne soit pas compromise que je serais heureux, je l'avoue, de le voir adopter tel qu'il est. »

Le Sénat, suivant sa commission, a décidé de faire deux parts dans le projet primitif et de ne retenir dans l'immédiat que celles des entreprises pour lesquelles les intéressés auraient consenti, d'une façon ferme et définitive, une subvention s'élevant jusqu'à 50 % de la dépense totale. Le montant des travaux qui s'élevait d'abord à 700 millions de F a été ramené à moins de 300 millions. Le président de séance propose donc de procéder à un classement des urgences.

Baudin demande à la Chambre de voter le projet du Sénat présenté par la commission des travaux publics.

« Quand, à certains jours, suivant avec précision, avec fidélité, je puis dire, le projet que j'avais eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, j'apercevais l'ombre de M. le ministre des Finances<sup>1</sup> errant autour des séances de la commission du Sénat (*sourires*), j'étais pris d'une certaine inquiétude et je me demandais si jamais nous reverrions le projet que nous avions avec tant de peine, pendant plus d'un an, élaboré à la Chambre. Heureusement, ce projet est sorti des délibérations de la commission et il est arrivé en séance, au Sénat ».

Baudin éprouve bien des regrets. Par exemple, il ne retrouve pas le projet d'aménagement du port de Marseille, « si incontestablement utile au développement de nos relations commerciales avec l'Orient, non plus que le projet du canal du Nord-Est pour lequel les représentants de cette région sont venus protester tout à l'heure ». Même regret pour la suppression du projet du canal de la Loire au Rhône et d'autres canaux. En passant, Baudin égratigne les compagnies de chemin de fer et leur action « incessante, assourdie, insidieuse ».

Il demande à ses collègues d'inviter le gouvernement à user de toute son influence auprès des pouvoirs locaux intéressés pour que les opérations réservées soient elles-mêmes bientôt exécutées.

On continue sur le même sujet, le lendemain. Sont adoptés les projets de loi relatifs aux ports de Sète, Nantes, Dieppe, au canal de Marseille au Rhône,

Baudin et quelques collègues font voter une résolution invitant le gouvernement à provoquer les initiatives et les concours propres à assurer l'exécution des travaux qui, non compris dans le projet de loi sur l'outillage national, ont fait cependant l'objet des études du gouvernement et des chambres et ont été votés par la Chambre des députés le 29 janvier 1902.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Maurice Rouvier.

On fera grâce au lecteur de toutes les interventions des députés qui constatent la disparition des opérations réclamées par eux et leurs électeurs. C'est évidemment une grande déception, même s'il s'en défend publiquement, pour P. Baudin. Mais il a eu le temps, depuis le dépôt de son projet en janvier 1901, de noter combien les « ferristes » étaient puissants et tout particulièrement au Sénat. Il n'est donc pas surpris. Il n'a pas de remords à avoir car il s'est bien battu pour défendre ses opinions, en particulier dans la presse. Un exemple nous est donné par *La Nouvelle Revue* du 1<sup>er</sup> juin 1903 dans laquelle Baudin a commenté son programme après le premier vote de la Chambre avant celui du Sénat<sup>1</sup>. Et dans les mois et les semaines qui précèdent le vote définitif à la Chambre, les articles signés P. Baudin sur son programme sont répandus dans *le Siècle*<sup>2</sup>, le *Journal*<sup>3</sup>, le *Courrier de l'Ain*<sup>4</sup>, la *France de Bordeaux*<sup>5</sup>, etc.

Baudin fait même des conférences sur le sujet et s'adresse en priorité aux villes portuaires. Ainsi, après les fêtes en l'honneur du centenaire de la naissance d'Edgar Quinet, à Bourg-en-Bresse, le 12 avril 1903, présidées par le ministre de la Guerre, le général André, il est à Marseille à la fin du même mois.

Malgré tous ses efforts, notre député ne parviendra pas à infléchir un Parlement où les « ferristes » sont très bien en cours.

L'ex-programme Baudin, méconnaissable, devient la loi du 22 décembre 1903<sup>6</sup>. Son titre est le suivant : *Loi tendant à compléter l'outillage national par l'exécution d'un certain nombre de voies navigables nouvelles, l'amélioration des canaux, des rivières et des ports maritimes*. Elle comporte un article unique : *le gouvernement est autorisé à poursuivre la réalisation des projets énumérés dans les tableaux suivants*. Suivent trois tableaux qui concernent respectivement les travaux d'amélioration des voies navigables (tableau A), les travaux neufs des voies navigables (tableau B) et les ports maritimes (tableau C). Signée du président de la République comme il se doit, la loi est contresignée comme c'est le droit également, par le ministre des Travaux publics, le successeur de P. Baudin, Maruéjouls.

Le montant total des travaux des 21 opérations prévues est de 29 170 000 francs (A), + 176 900 000 francs (B) + 86 880 000 francs (C) = 292 950 000 francs<sup>7</sup>.

En définitive, ont été retenus pour les travaux d'amélioration, trois canaux du Nord : de la Deûle, de Lens et d'Aire, les canaux du Midi et la Garonne et le canal d'Orléans.

Les travaux neufs concerneront le canal du Nord, le prolongement du canal de l'Ourcq, le canal de Combleux à Orléans, le canal de Sète au Rhône et le canal de Marseille au Rhône.

Enfin, il est prévu des travaux dans les ports maritimes suivants : Dunkerque, Boulogne, Dieppe, Le Havre, Rouen, Saint-Nazaire, Nantes, Bordeaux, Bayonne et Sète<sup>8</sup>.

Bon perdant, Baudin considère comme « décisif » le vote de la Chambre et la décision « très prudente ». La loi, selon lui, « garde bien tous les caractères essentiels du programme

<sup>1</sup> *La Nouvelle Revue* du 1<sup>er</sup> juin 1903 intitulé : « *Les moyens de transport de la France et le programme de 1901* ». p. 359.

<sup>2</sup> 20 juin

<sup>3</sup> 24 et 31 octobre

<sup>4</sup> 14 juin

<sup>5</sup> 19 novembre.

<sup>6</sup> JO du 29 décembre 1903 et BL 1<sup>er</sup> semestre 1904, n° 2503, p. 669.

<sup>7</sup> Voir en annexe le coût de chaque opération.

<sup>8</sup> Écriture modernisée car on écrit encore Cette à l'époque.

initial ». C'est montrer beaucoup de mansuétude à l'égard d'une opposition très active contre son projet. Mais peut-il faire autrement dans un contexte politique aussi défavorable ? Il se borne donc à relever les points positifs, c'est-à-dire, essentiellement, la procédure de financement du programme qui oblige les intéressés à une certaine solidarité pour l'exécution des travaux décidés<sup>1</sup>.

b)- Sa proposition de loi sur les services hydrauliques n'est pas examinée par la Chambre

Lors de la séance du 30 mai 1903, P. Baudin a déposé un rapport sur les services hydrauliques<sup>2</sup>. La première proposition de loi sur ce sujet délicat remonte à l'année 1898. Elle a été suivie d'un projet de loi présenté le 6 juillet 1900 par deux ministres de l'époque : Jean Dupuy et ... Pierre Baudin. Ce projet, transmis à la commission compétente ne put venir en discussion avant l'expiration de la législature en cours. C'est donc une reprise – et ce n'est pas la dernière – émanant encore de P. Baudin appuyé cette fois par Millerand. Ils n'auront pas plus de succès. Leur projet ne survivra pas à l'examen de la commission d'initiative parlementaire. Il s'agissait de réglementer par voie législative les concessions de chutes d'eau en tenant compte à la fois des intérêts de l'industrie et des intérêts de l'État<sup>3</sup>.

## 2.- Les satisfactions

a)- Sa sollicitude pour les ouvriers et employés mineurs est récompensée

Son rapport fait au nom de la commission d'assurance et de prévoyance sociales chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 89 de la loi du 31 mars 1903 a plus de succès. Déposé lors de la séance du 2 juillet, il est débattu et adopté le lendemain sans problème. C'est une question en apparence secondaire mais nous la signalons parce qu'elle concerne des ouvriers mineurs dont on sait combien ils sont l'objet de la sollicitude de P. Baudin.

La loi de mars 1903 a prévu des bonifications viagères au profit des anciens ouvriers et employés des mines françaises réunissant certaines conditions d'âge et de service. Pour en bénéficier, les intéressés doivent fournir un dossier examiné ensuite par une commission présidée par le préfet. Dans cette commission la loi a prévu la présence d'un membre du bureau d'une des sociétés de secours des mines du département. Or, dans quelques départements, ces sociétés n'ont pu être constituées à cause de l'impossibilité de trouver six administrateurs ouvriers français ou parce que les ouvriers ont préféré conserver la caisse de secours patronale fonctionnant avant 1894. La solution est simple : il suffit de remplacer dans la loi l'expression « un membre d'une des sociétés de secours » par « un ouvrier des mines du département ». C'est tout l'objet de cette loi chère à Baudin qui a demandé l'urgence, ce qu'on lui a accordé bien volontiers...

<sup>1</sup> *La France de Bordeaux* du 17 octobre 1903.

<sup>2</sup> J.O. Documents, n° 946, S.O. de 1903, p. 513.

<sup>3</sup> Baudin reviendra à la charge sur le même objet le 21 juin 1906 sans plus de succès (J.O. Documents, 1906, n° 131) et le 17 décembre 1908 (J. O. Documents 1908, n° 2189). Voir plus loin.

b)- Son rapport sur le budget spécial de l'Algérie suscite de longs débats passionnés mais est adopté.

Déposé lors de la séance du 15 décembre 1903, le rapport de P. Baudin, au nom de la commission du budget, est discuté entre le 18 et le 23 février 1904, date où il est adopté à mains levées après de longues interventions et plusieurs amendements dont celui, rejeté, de Jaurès.

Le projet du gouvernement a subi des modifications effectuées par la commission. Initialement une convention était prévue entre l'État et l'Algérie. La commission du budget l'a transformée en loi, marque de souveraineté, alors que la convention est plus égalitaire. Le législateur pourra ainsi revenir plus aisément sur le dispositif adopté. La subvention forfaitaire allouée par la métropole pourra être compensée en totalité ou en partie par une contribution plus ou moins large de l'Algérie aux autres dépenses, notamment militaires de la métropole, au cas où la colonie retire de l'exploitation de son réseau ferré des bénéfices supérieurs à ce qui est prévu. Baudin a proposé une réorganisation complète du réseau des chemins de fer algériens qui est, en l'état, selon lui, « une injure au sens commun ». Il semble avoir été constitué, dit-il, « seulement en vue de contrarier le développement de la colonie ». Cinq compagnies se partagent 3 000 km. Elles n'ont pas de sphère d'action propre. Au contraire, un enchevêtrement invraisemblable les conduit à se contrarier mutuellement. Et l'incohérence arrive à son comble en matière de tarifs.

L'Algérie conserve la libre administration de son réseau et l'État son droit supérieur de contrôle. Les conventions amiables de rachat, tout affermage et toute concession d'un chemin de fer d'intérêt général de plus de 20 km doivent être approuvés par une loi. « Il n'y a donc plus d'inconvénient, avec cet ensemble de garanties, à donner à l'Algérie une facilité qui complète l'œuvre de confiance et de libéralisme réalisée par la loi de 1900<sup>1</sup> ». C'est le sens que Baudin a donné à son rapport. Il a été largement suivi par la Chambre malgré des adversaires résolus<sup>2</sup>. Il faudra, en effet, quatre séances<sup>3</sup> à la Chambre pour venir à bout de ce dossier.

c)- Il rapporte avec succès une mesure en faveur de la presse

Lors de la séance du 8 mars 1904, Baudin éprouve la satisfaction de faire obtenir en faveur des caisses de retraites de la presse l'autorisation d'une émission de bons à lots. Il n'oublie pas qu'il est journaliste et demande l'urgence et la discussion immédiate.

Il lit à la Chambre l'exposé des motifs du projet de résolution en insistant sur le côté humanitaire de cette opération et le manque de ressources de ces caisses.

Baudin énumère leurs dépenses : les frais annuels d'administration, les secours accordés aux sociétaires dans le besoin, le remboursement aux sociétaires malades des frais pharmaceutiques et de médecins, s'il y a lieu, le remboursement des frais d'obsèques, et dans

<sup>1</sup> RPP, mars 1904, p. 600.

<sup>2</sup> Notamment M. Sénac qui a fait le procès de la décentralisation et M. Jaurès qui dénonçait l'exploitation par l'État de la colonie.

<sup>3</sup> Les 18, 19, 22 et 23 février 1904.

certain cas, les secours temporaires annuels alloués aux familles des sociétaires décédés. A cela s'ajoute le paiement des pensions de retraite, grâce auxquelles les sociétaires arrivés à un certain âge se trouvent bien modestement protégés contre la misère.

Il précise que dans la pensée de leurs fondateurs, ces sociétés devaient se suffire. Or, dit-il, « il apparaît bien, à la lecture de leurs statuts, qu'ils croyaient avoir équilibré leurs ressources et leurs charges. Mais, d'une part, les calculs qui avaient servi à établir leurs prévisions se trouvent aujourd'hui démentis et, d'autre part, ils ne pouvaient pressentir le développement du journalisme et l'accroissement du nombre des écrivains. Telle est devenue, cependant, au cours de ces quinze dernières années, la situation de ces associations qu'elles se trouvent débordées par l'impérieuse nécessité de multiplier leurs sacrifices. Elles se voient même obligées de tendre la main à des personnes malheureuses qui leur sont étrangères. »

Il explique que « le concours que des hommes généreux veulent bien leur prêter pour faire face à ces obligations, tous les jours plus lourdes, ne suffit plus. » Elles sont ainsi amenées faire appel à la bienveillante sollicitude de la Chambre et du gouvernement. Baudin se porte garant de leur sérieux.

Le projet de résolution porte un article unique : « La Chambre est d'avis que le gouvernement peut autoriser l'émission du nombre de bons à lots remboursables en 75 ans nécessaire pour produire une somme de 10 millions à répartir entre les associations ci-dessous énumérées en faveur de leurs caisses de retraite et de secours :

« syndicat de la presse parisienne ; l'association des journalistes parisiens ; l'association syndicale des journalistes républicains français ; l'association et syndicat des journalistes républicains départementaux ; la société des gens de lettres ; l'association de la presse monarchique et catholique ; l'association de la presse plébiscitaire ; l'association syndicale des journalistes parlementaires ; l'association confraternelle et mutuelle de la presse judiciaire parisienne ; le syndicat de la presse municipale parisienne ; l'association professionnelle de la critique dramatique et musicale ; le syndicat de la presse socialiste ; le syndicat de la presse coloniale ; la société des secrétaires de rédaction ; l'association générale de nouvellistes parisiens ».

Cette résolution est adoptée. Le projet portait les signatures de la quasi totalité des députés.

Cette initiative ne va pas rester sans résultat pour le rapporteur. Dès l'année suivante, on va lui demander de devenir le premier président de la toute nouvelle Association des journalistes sportifs. Un député, ancien ministre, avocat, bon gestionnaire, et en plus ... journaliste. P. Baudin était l'homme de la situation !

## Chapitre 5

### L'apogée du député P. Baudin à la Chambre : le rapporteur général du Budget (1905-1906) et la réélection (1906)

Avec l'année 1905 et la fin du ministère Combes, commence une nouvelle phase dans la vie du député de l'Ain. Elle le projette au devant de la scène du Palais-Bourbon quand il devient rapporteur général du budget pour les exercices 1905 et 1906. Fonction prestigieuse s'il en est, mais ô combien délicate...

En revanche, après sa réélection de mai 1906, il délaisse provisoirement l'hémicycle pour des activités privées et aussi pour se remarier en 1907. Il n'intervient à la Chambre qu'au second semestre de 1908 et encore essentiellement lors de discussions, avant son élection au Sénat en janvier 1909.

L'homme politique s'est transformé après ces quatre premières années du siècle tellement animées et souvent difficiles à vivre. Il s'est apaisé comme beaucoup d'autres radicaux ou même d'anciens socialistes comme Briand ou Millerand après ces années de braise. D'ailleurs le mot radical disparaît du vocabulaire de Pierre Baudin même si à la Chambre, en 1905, il est toujours étiqueté comme « extrême gauche radicale et radicale-socialiste<sup>1</sup>. » Dorénavant, le maître mot est celui de « républicain » dans les articles qu'il signe dans les nombreux journaux où il collabore.

Il faut noter pendant les années 1905 et 1906 le travail parlementaire considérable de Pierre Baudin : 68 rapports au total répartis par moitié ou presque (36 et 32) entre ces deux années<sup>2</sup>. L'immense majorité est rédigée au nom de la commission du budget où il est omniprésent.

Le député de l'Ain s'est également dépensé sans compter pour assurer sa réélection dans sa circonscription de Belley en mai 1906. Il a dû fonder le *Réveil de l'Ain* dont il a assuré la direction pour lutter victorieusement contre les combistes emmenés par Pochon. Son travail intense l'a amené à une espèce d'apogée dans l'hémicycle du Palais-Bourbon.

<sup>1</sup> Annuaire de la Chambre des députés de 1905.

<sup>2</sup> Rappelons qu'en 1904, l'intéressé n'a produit aucun rapport, mis à part le projet de résolution présenté de concert avec un grand nombre de ses collègues, relatif aux caisses de retraites des associations de presse (séance du 8 mars 1904). On a bien compris que son peu d'enthousiasme pour la politique de la majorité ne l'a guère incité à accomplir un travail forcené pendant cette période au Palais-Bourbon.

## A.- Le rapporteur général du Budget

Sans doute par goût et peut-être par opportunisme dans le cas d'un prochain changement de gouvernement qui pourrait le faire entrer à nouveau en son sein, Pierre Baudin accepte les fonctions très absorbantes mais essentielles, de rapporteur général<sup>1</sup> du budget pendant deux années de suite : pour les exercices 1905 et 1906. Observons tout de suite, que pour l'année 1905, il prend le train en marche par suite de la nomination du titulaire, Pierre Merlou, dans le cabinet Rouvier, en qualité de sous-secrétaire d'Etat aux Finances, afin de soulager le président du Conseil qui a conservé le portefeuille des Finances dont il assumait la responsabilité sous le ministère Combes.

### 1- L'exercice 1905

Ce n'est évidemment pas un hasard si les activités de P. Baudin à la Chambre s'accroissent soudainement après le départ de Combes en janvier 1905. Il dépose son premier rapport de la 8<sup>e</sup> législature, le 27 janvier 1905<sup>2</sup>, trois jours après le départ du chef du gouvernement. Rappelons qu'un dissident du combisme vient de prendre la présidence de la Chambre des députés en ce début de session de janvier 1905. Paul Doumer, ami de P. Baudin dans la dissidence, a en effet battu le radical H. Brisson. C'est une petite révolution interne au parti radical. Avec le nouveau gouvernement de M. Rouvier, la situation politique de notre héros au sein de la Chambre s'améliore. Il devient aussitôt rapporteur général du budget, en prenant la suite de Pierre Merlou qui a rédigé le premier rapport général sur le projet de budget de 1905 et qui vient d'être nommé, la veille, le 26 janvier, dans le nouveau cabinet<sup>3</sup>.

Une première urgence s'impose à Pierre Baudin : proposer le projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1905, des crédits provisoires applicables aux mois de février et mars 1905 d'un montant de 496 116 832 francs et autorisation de percevoir pendant les mêmes mois les impôts et revenus publics. Cela signifie qu'à la date du 1<sup>er</sup> janvier, le budget de l'année n'a pas encore été voté. C'est une constatation malheureusement fréquente dans notre pays. Cette année, cette procédure va être utilisée pour quatre mois<sup>4</sup>.

Le ministre des Finances Maurice Rouvier a bien déposé le projet de budget de 1905, le 30 mars 1904, à la Chambre des députés, mais c'est Pierre Merlou, député radical de l'Yonne, à l'époque rapporteur général du budget, qui dépose à son tour le rapport fait au nom de la commission du budget, trois mois plus tard, le 13 juillet devant les mêmes députés<sup>5</sup>.

Il note qu'à l'encontre des deux budgets précédents, celui de l'exercice 1905 ne fait appel, pour son équilibre, ni aux ressources exceptionnelles, ni à l'emprunt.

Selon lui, ce budget traduit « un effort considérable dans la voie de la vérité budgétaire en ce qu'il accorde de larges augmentations de crédits aux services dont la dotation insuffisante avait donné lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires pour les exercices

<sup>1</sup> Rares sont les rapporteurs généraux du budget qui ne deviennent pas ministres.

<sup>2</sup> J.O. Document 1905, annexe n° 2206.

<sup>3</sup> Il sera nommé ministre des Finances, le 17 juin suivant.

<sup>4</sup> C'est P. Merlou qui a rapporté le premier projet de douzièmes provisoires pour janvier 1905.

<sup>5</sup> JO, Documents, n° 1966, séance du 13 juillet 1904.

précédents ». P. Merlou signale toutefois une lacune sur laquelle l'exposé des motifs du projet n'insiste pas assez. Il s'agit de l'amortissement (70 millions environ) jugé trop faible et « automatique » que lui assurent l'exécution des lois votées et des engagements fermes. Un crédit de 1 million seulement est affecté à l'extinction de la dette à court terme que le Trésor a contractée au cours des années de disette fiscale 1901 et 1902. Selon le rapporteur, « c'est moins une dotation qu'un simple crédit d'attente ». Et pourtant, poursuit-il, « nous sommes dans une période de plus-values budgétaires. Mais tous les jours apparaissent des besoins nouveaux, non pas plus impérieux, sans doute, mais plus véhéments dans leurs manifestations et plus intraitables dans leurs exigences que les échéances des obligations à court terme qui sauront docilement s'accommoder d'un renouvellement. » M. Merlou estime qu'une pareille politique financière « ne peut pas s'éterniser » et espère diminution de la dette dans un avenir rapproché.

Le total des crédits demandés pour 1905 est de 3 milliards 603 millions 679 489 francs. Les dépenses atteignent 3 milliards 603 millions 541 667<sup>1</sup>. L'excédent des recettes est de 137 822 francs. En 1904, les crédits votés se montaient à 3 milliards 565 millions 219 628 francs. L'augmentation représente un peu plus de 1 % du total des dépenses publiques.

Merlou explique d'ailleurs dans son rapport sur les douzièmes provisoires<sup>2</sup> de janvier 1905 les raisons du retard du vote par la Chambre : la priorité à l'examen du projet de loi approuvant la convention relative à Terre-Neuve et à l'Afrique occidentale qui occupa la Chambre jusqu'au samedi 12 novembre...

Le budget n'a pu donc venir en discussion que le lundi suivant, du 14 novembre jusqu'au 24. Or, à cette date, le président du Conseil, Émile Combes a demandé à la Chambre d'inscrire à son ordre du jour le projet d'impôt sur le revenu et de consacrer deux jours par semaine à sa discussion.

La commission du budget protesta à différentes reprises. En vain. Le vote du budget avant la fin de l'année était devenu impossible. P. Merlou indique bien dans son rapport que la commission « ne saurait donc avoir la moindre part de responsabilité dans la situation à laquelle on a abouti et qui nécessite le recours à des procédés budgétaires qu'il n'a pas dépendu d'elle d'éviter ».

Voici donc comment P. Baudin hérite de ce dossier. Il en est réduit, en commençant, à demander à la Chambre « de poursuivre activement » la discussion du budget. Elle a examiné celui de cinq ministères mais il en reste encore six, sans compter les budgets annexes.

Le nouveau rapporteur général regrette d'ailleurs dans la presse<sup>3</sup> qu'une fois encore le Parlement prépare le budget dans l'année où il doit être exécuté. Il considère que la discussion du budget devient « le recueil de toutes les réclamations, de toutes les propositions et de tous les discours qui ne trouvent pas place dans le travail législatif au cours des sessions pourtant très longues que tiennent les deux Chambres. La conséquence de cette pratique est l'existence des indispensables douzièmes provisoires<sup>4</sup> ».

Quelle est la tendance budgétaire au moment où Baudin devient, pour la première fois à la Chambre, rapporteur général ?

<sup>1</sup> Bulletin de statistique et de législation comparée (Ministère des Finances), 1905, p. 342.

<sup>2</sup> JO, documents, n° 2180, séance du 24 décembre 1904.

<sup>3</sup> Voir ses articles dans le *Journal* des 17 et 24 février et 3 mars 1905.

<sup>4</sup> *Le Journal* du 17 février 1905.

On ne sera pas surpris de constater que les budgets de l'État sont depuis le début de la Troisième République dans une trajectoire montante et régulière. Si l'on prend par exemple les chiffres à partir de 1893 et jusqu'en 1903, on observe une progression des dépenses aussi bien dans les budgets de prévision que dans les lois de règlement des budgets. On est passé de 3 milliards 291 millions de francs en 1893 à 3 milliards 528 millions en 1903 pour les crédits inscrits à la loi de finances et de 3 milliards 379 millions à 3 milliards 601 millions inscrits dans la loi de règlement pour les mêmes dates.

Pour les projets de budget, les chiffres de 1904 et de 1905 sont respectivement de 3 milliards 565 millions et 3 milliards 603 millions.

Ces augmentations sont très critiquées par les républicains modérés comme Paul Leroy-Beaulieu dans son journal *L'économiste français*<sup>1</sup>. Celui-ci y dénonce l'augmentation incessante des dépenses souvent injustifiée à son goût mais que le ministre des finances M. Rouvier<sup>2</sup> considère « comme une sorte de loi naturelle à laquelle aucun pays ne peut se flatter d'échapper, tout en s'efforçant d'en limiter les effets<sup>3</sup> ». Leroy-Beaulieu fait trois critiques de fond sur le point de vue du ministre et sur le budget en général de ces années-là.

D'abord, il invoque la population stationnaire qui diminue l'essor des forces contributives. La deuxième critique est plus politique : pour lui, nombre de dépenses ont pour origine « la politique féroce et anticléricale<sup>4</sup> que l'on suit et dont on doit payer les frais qui sont considérables ». Il donne l'exemple de l'instruction publique et en partie de l'assistance publique. Dans ce même ordre d'idées, il dénonce aussi « le pullulement des sinécures, le parasitisme... le besoin de satisfaire une clientèle électorale innombrable et toujours inassouvie ». Enfin, la nouvelle politique « dite sociale » comme l'écrit Leroy-Beaulieu, « qui consiste à rendre le travail, dans les établissements de l'État et municipaux, de moins en moins effectif et de plus en plus coûteux a aussi sa répercussion sur les budgets<sup>5</sup> ».

En face, le ministre des Finances reconnaît à ce projet de budget de 1905 deux mérites : il comprend toutes les dépenses prévues y compris celles des garanties d'intérêt aux compagnies de chemins de fer pour lesquelles on a autorisé, en 1904, l'émission de 27 millions de francs d'obligations à court terme et en second lieu, il ne fait appel à aucun ressource exceptionnelle.

Ce budget de 1905 présenté à la Chambre, rappelons-le, le 30 mars 1904, connaît une augmentation de 38 millions en dépenses sur le budget précédent<sup>6</sup>. Baudin signale que la Chambre peut parfaitement modifier ce chiffre proposé par le gouvernement. Elle ne s'en n'est d'ailleurs pas privée en votant une augmentation de dépenses de 3. 429. 920 francs. Elle n'est pas la seule à modifier le budget au fur et à mesure qu'on le prépare. Avant que les chapitres ne défilent devant elle, ils sont trop fréquemment remaniés par les divers départements ministériels, selon le rapporteur, et évidemment, presque toujours dans le même sens, celui de la dépense, au moment même où la commission du budget l'examine.

<sup>1</sup> Voir ses articles des 16 avril et 28 mai 1904. (pp. 533 et 769).

<sup>2</sup> Il garde son portefeuille en devenant président du Conseil après le départ de Combes.

<sup>3</sup> Cité par P. Leroy-Beaulieu, p. 770

<sup>4</sup> Nous sommes en mai 1904 et Combes est encore au pouvoir.

<sup>5</sup> *Id.*

<sup>6</sup> Il s'agit du budget voté par les deux assemblées (loi de finances du 30 décembre 1903). A noter que cette année-là, le budget de 1904 a été voté normalement avant l'année de son exécution.

Baudin rappelle que « préparé en février 1904, le budget de 1905 est établi sur les recettes constatées en 1903. » C'est, dit-il, « le seul moyen d'éviter les aventures : les faits économiques de l'année 1903 sont de nature à se reproduire en 1905 parce que la vie générale du pays ne se modifie pas d'une année à l'autre dans ses traits essentiels. Seules, quelques recettes doivent être retouchées, soit qu'elles résultent de changements apportés dans le régime fiscal, soit qu'elles résultent de perceptions sur des matières essentiellement variables. »

P. Baudin continue sa petite leçon de finances publiques : « Une fois les recettes évaluées approximativement, le gouvernement s'efforce de faire coïncider avec elles l'ensemble des dépenses de l'État. C'est le ministre des Finances qui accomplit cette besogne malaisée et rigoureuse. Il est le censeur sévère impitoyable et redouté de ses collègues. (...) Chacun crie sous la douleur de ce raccourcissement. Mais rien n'y fait et chacun doit accepter, pour se présenter devant le Parlement, la déformation cruelle qu'il a subie ». Il en conclut que le budget des dépenses est loin de représenter la totalité des besoins des services de l'État et que pour 1905, « la distance de ces besoins aux prévisions, traduite par les chiffres, est considérable ».

Or, Baudin note que si le budget de 1905 avait été voté en 1904, les différents ministères se trouveraient depuis le 1<sup>er</sup> janvier en face d'une loi de finances précise et s'y seraient conformés aussi rigoureusement que possible et « répondraient en ce moment aux réclamations de leurs agents par ce mot net et brutal : je n'ai pas d'argent ».

Mais avec le système des douzièmes provisoires, les chiffres budgétaires arrêtés au prix d'un très gros travail que le public ne soupçonne pas, sont remis en question. Les discussions laborieuses reprennent. Si des dépenses supplémentaires sont admises, des ressources nouvelles doivent être trouvées, « on s'évertue sur des millions, on scrute les statistiques, on regarde avec plus d'attention la circulation économique du pays. »

Le rapporteur observe que sur des dépenses de plus de trois milliards et demi, la dette pèse pour un tiers (1 220 millions) auquel il faut ajouter la dette flottante qui avec les bons du Trésor et les obligations à court terme, s'élevait le 20 septembre à 1 milliard 631 millions. Face à cette situation, Baudin souhaite que « l'ensemble de la richesse s'accroisse rapidement, que la circulation de la fortune devienne plus active, que le capital acquis au lieu de s'immobiliser, travaille dans un mouvement de commerce et d'industrie capable de lui faire rendre un taux important de sa valeur ».

Or, ce n'est pas du tout ce qui se passe et Baudin regrette que notre pays ne soit pas attiré par « ces grandes entreprises où l'effort humain se trouve amplement récompensé, et l'aggravation de la dette, à partir de la guerre de 1870 a eu pour résultat, en multipliant les titres de rente, d'encourager le placement en fonds d'État et d'enlever, par l'attrait d'une sécurité plus grande, la masse de l'épargne aux placements plus fructueux mais aussi moins sûrs des échanges et des transformations des produits naturels. ».

Entrant dans le détail des principaux postes<sup>1</sup>, Baudin critique l'insuffisance des crédits pour la défense (la Guerre et la Marine<sup>2</sup>), « si l'on veut faire face aux besoins », ajoutant que

<sup>1</sup> Voir son article dans *le Journal* du 24 février 1905.

<sup>2</sup> Les dépenses proposées sont respectivement de 679 millions et de 318 millions. (Cf rapport de P. Merlou (JO, Documents n° 1966, séance du 13 juillet 1904).

la loi de deux ans exigera pour son application une dépense supplémentaire considérable, qu'il estime « à 30 ou 40 millions ».

La Marine a une dotation de 318 millions contre 312 en 1904. Elle aussi, d'après le rapporteur, ne pourra probablement pas se contenter de cette somme.

L'Instruction publique demande 237 millions. Ses crédits n'ont pas cessé d'augmenter depuis 1871, avec une accélération les années récentes. Cette année même, un relèvement des traitements des instituteurs entraîne une dépense supplémentaire de 6 millions.

Les Travaux publics absorbent 230 millions. Leur budget diminue depuis dix ans. L'ancien ministre avoue que « c'est bien dommage » car c'est « le budget des dépenses qui rapportent ».

Les Postes et Télégraphes disposent de 248 millions soit 13 millions de plus qu'en 1904. Selon Baudin, ce budget « essentiellement industriel » rapporte à l'État mais les bénéficiaires pourraient être facilement majorés si l'État agissait « par des moyens industriels ».

Notons également l'Agriculture qui demande 44 millions.

Commencée le 14 novembre 1904 à la Chambre, la discussion du budget va s'étaler jusqu'au 21 avril 1905. Trois navettes entre les deux Chambres seront nécessaires. Le budget de 1905 est enfin adopté lors de la 2<sup>e</sup> séance du 21 avril 1905<sup>1</sup>. Il est voté à la Chambre par 500 voix contre 45. Les crédits ouverts aux ministres par la loi de finances du 22 avril 1905 sont portés à 3 milliards 807 millions, soit une augmentation de 184 millions.

Compte tenu du vote exceptionnellement tardif du budget, Baudin avait été obligé de présenter, fin mars, un nouveau rapport pour un douzième provisoire pour le mois d'avril qui fut voté le 28 mars<sup>2</sup>.

Mais sur le projet de budget proprement dit, il a dû rédiger plusieurs rapports supplémentaires après chaque modification effectuée par le Sénat. Ainsi, il en dépose un premier le 28 février (2<sup>e</sup> séance), un 2<sup>e</sup> le 4 mars (2<sup>e</sup> séance, concernant surtout les bouilleurs de cru...), un 3<sup>e</sup> le 17 avril et enfin un 4<sup>e</sup> le 21 avril.

## 2.- L'exercice 1906

Cette fois, pour l'exercice 1906, P. Baudin est l'unique rapporteur général. La présentation du projet de loi par le ministre des Finances (qui n'est autre que ... Pierre Merlou) est extrêmement tardive : 6 juillet 1905<sup>3</sup>. La nomination du nouveau ministre des Finances<sup>4</sup> datant seulement du 17 juin, n'est sans doute pas étrangère, pour partie, à ce retard.

Le projet de budget se monte à 3 milliards 700 millions 563 093 francs en recettes et à 3 milliards 700 millions 408 958 francs en dépenses, soit un excédent provisoire de 154 135 francs<sup>5</sup>. Paul Leroy-Beaulieu le considère « comme incomplet du côté des dépenses » et « exagéré du côté des ressources<sup>6</sup> ». Il note que par rapport à 1905, l'augmentation des

<sup>1</sup> La Chambre des députés et le Sénat ont voté le même jour.

<sup>2</sup> Par 463 voix contre 24.

<sup>3</sup> « Jamais, écrit Paul Leroy-Beaulieu, en temps de paix, on avait vu pareil retard ». *L'économiste français* du 15 juillet 1905, p. 81.

<sup>4</sup> Le président du Conseil Maurice Rouvier s'est « délesté » de ce portefeuille au profit du député radical-socialiste de l'Yonne.

<sup>5</sup> *Bulletin de statistique et de législation comparée* (Ministère des Finances), 1906, p. 374.

<sup>6</sup> *L'économiste français* du 15 juillet 1905, p. 81. « La course au quatrième milliard ».

dépenses est de 97 millions, ce qu'il déplore. En revanche, plusieurs mois plus tard, il est beaucoup moins sévère pour le rapport de P. Baudin, dont il loue d'ailleurs la qualité.

P. Baudin a rédigé, en effet, un excellent rapport général, très détaillé, qu'il présente à la Chambre lors de la séance du 13 juillet 1905<sup>1</sup>. La commission du budget s'est donc livrée selon l'usage à un examen minutieux du projet ministériel mais a dû accepter quelques augmentations, si bien que son budget ne diffère guère de celui du gouvernement : 3 milliards 698 millions, soit 2 millions de moins. Par rapport au budget précédent (budget voté) l'accroissement est de 75 millions, ce que Leroy-Beaulieu qualifie « d'effrayant ».

Fidèle à sa réputation, le rapporteur général est allé au fond du sujet et son document fait plus de 200 pages... Leroy-Beaulieu note « l'examen minutieux de toutes les dépenses en cours et de toutes les dépenses engagées pour les prochains exercices ». Il observe que Baudin étudie ensuite « l'allure des recettes et, sur ces deux points, il aboutit à des conclusions qui sont celles que, depuis plusieurs années déjà, beaucoup d'années même, nous soumettons au public<sup>2</sup>. »

Pour résumer, les deux hommes se rejoignent en dénonçant les engagements excessifs des dépenses pour les exercices suivants, liant ainsi les mains des successeurs et en constatant que les recettes de l'État ont beaucoup perdu de leur élasticité ancienne.

Baudin rappelle qu'à la demande du président du Conseil<sup>3</sup>, pour accélérer le vote du budget, ce sont les mêmes rapporteurs qui ont été désignés pour les deux budgets 1905 et 1906. Il dit à ses collègues que la commission investie de leur confiance, s'est résolument mise à la tâche et a décidé de ne se séparer qu'après avoir arrêté les chiffres des dépenses et des recettes et de distribuer les rapports dès le jour de la rentrée. Elle a eu le souci de terminer de bonne heure et son président pouvait écrire au ministre des Finances, le 19 août, que les chiffres des différents budgets étaient arrêtés et que toutes les dispositions étaient prises pour distribuer les rapports dès le jour de la rentrée, quelle qu'en fût la date.

Baudin souhaite vivement que le budget – le dernier de la législature - soit voté avant le 31 décembre parce le Sénat doit être renouvelé pour partie dès le mois de janvier et les élections législatives sont pour cette même année 1906. Il insiste enfin sur l'inconvénient des douzièmes provisoires.

A sa demande, les rapporteurs des différents budgets ministériels ont opéré toutes les réductions de crédits « qui ne leur paraissaient de nature ni à entraver le fonctionnement des services publics, ni à diminuer les forces du pays. Et si l'économie réalisée n'est que de deux millions, c'est, selon Baudin, que déjà le gouvernement avait dû serrer autant que possible les évaluations de dépenses.

Il reconnaît que le budget ainsi équilibré « ne contient pas rigoureusement l'ensemble des dépenses nécessaires ». Il constate que depuis un certain nombre d'années, le contrôle des administrations financières et celui du Parlement se sont exercés « avec une telle rigueur qu'au nombre des dépenses rejetées du budget, il s'en trouve, et pour des gros chiffres, qui ne sont que des dépenses ajournées. »

Il cite le budget de la Guerre où « des lacunes se sont peu à peu produites et élargies qui, en cas d'alerte, apparaissent brusquement comme un péril sérieux ». La conséquence serait

<sup>1</sup> JO, Documents, annexe n° 2681, séance du 13 juillet 1905.

<sup>2</sup> *Id.*, du 28 octobre 1905, p. 617.

<sup>3</sup> Lors de la 2<sup>e</sup> séance du 6 juillet 1905.

ensuite qu'à la hâte, « par des moyens coûteux et des expédients peu en rapport avec la délicatesse et la difficulté des tâches entreprises, on précipite les travaux et les commandes, et à coups de millions, on tente d'accomplir en quelques mois ce qu'on aurait dû faire en quelques années. »

Les mêmes méthodes appliquées à la Marine ont donné les mêmes résultats.

La discussion du budget ne va commencer à la Chambre que le 6 novembre 1905 (2<sup>e</sup> séance) et se poursuivra jusqu'au 14 avril 1906, c'est-à-dire dans des délais très semblables à ceux de l'année précédente. Les quatre navettes entre les deux Chambres obligent Baudin à rédiger quatre rapports supplémentaires dont trois<sup>1</sup> lors de la dernière journée du 14 avril qui connaît trois séances...

Dès le 16 décembre 1905, on a recommencé à voter deux douzièmes provisoires pour janvier et février 1906. On a continué pour mars et avril lors de la 2<sup>e</sup> séance du 23 février 1906. Pendant ce temps, les discussions se poursuivaient et comme d'habitude, les parlementaires augmentaient la note des dépenses (à peine 10 millions). Mais les modifications apportées au régime des bouilleurs de cru (20 millions), la réforme postale consistant en l'abaissement du prix du timbre (23, 5 millions), l'abandon de la ressource à provenir des rentes léguées (8,8 millions) augmentaient l'insuffisance des recettes de 52 millions et la portaient à 61, 5 millions.

Quelques corrections de prévisions sont opérées jusqu'à concurrence de 3 millions et demi ; le crédit de un million relatif à l'amortissement des obligations à court terme est supprimé ; 57 millions sont inscrits parmi les ressources exceptionnelles (obligations à court terme).

En résumé, le budget de 1906 n'a pu être établi qu'au moyen de plus de 81 millions de fonds d'emprunt (obligations à court terme pour 57 millions et plus de 24 millions d'emprunt pour la Chine). En recettes, il comprenait, comme les budgets précédents, l'annuité due par le gouvernement chinois de 11 millions de francs<sup>2</sup>.

L'actualité commande parfois d'ajouter des crédits de dernière minute. Ainsi en est-il après la catastrophe de Courrières<sup>3</sup>, le 12 mars 1906, « l'une des plus effroyables calamités qui se soient jamais abattues sur le monde du travail », selon le mot du président de la Chambre. On décide de débloquer un crédit extraordinaire de 500 000 F destiné à venir en aide aux familles des victimes. La résolution est adoptée par 534 voix contre 0.

Certaines dépenses « de prestige » ne peuvent être évitées. Ainsi, si la France veut tenir son rang international, il lui est impossible de ne pas participer à l'exposition internationale de Liège pour laquelle une somme de 306 000 francs est demandée, lors de la seconde séance du 27 février 1905.

Le rapporteur général, comme ses collègues, est très sensible au poids des groupes de pression qui choisissent généralement bien le moment où ils doivent intervenir. Avant les élections de mai 1906, par exemple, la Chambre doit affronter les nombreuses interpellations relatives aux sériciculteurs (qui cultivent le mûrier) et aux bouilleurs de cru bien connus des parlementaires.

<sup>1</sup> JO, Documents, n° 3259, 3261, 3263. Le premier rapport supplémentaire (n° 3086) date du 17 mars 1906 (2<sup>e</sup> séance).

<sup>2</sup> P. Baudin, *L'argent de la France*, p. 101.

<sup>3</sup> Dans le Pas-de-Calais, arrondissement de Lens. Survenue le 10 mars, l'explosion de grisou fit 1200 morts.

Il y a parfois des dossiers d'une extrême complexité juridique comme celui du problème des droits d'enregistrement sur l'affaire de Panama.

Lors de la 2<sup>e</sup> séance du 20 mars 1906, un très grand nombre de députés<sup>1</sup> emmenés par M. Ernest Flandin, du Calvados, déposent un amendement consistant à exonérer de tous droits de timbre et d'enregistrement tous les actes (traités, cessions, contrats et prorogations) intervenus depuis la loi du 18 mai 1878, concernant la concession du canal de Panama par l'État de Colombie, entre ledit État et ses cessionnaires et entre les cessionnaires successifs entre eux. Un long débat va suivre au cours duquel Baudin, d'abord très réticent, sera obligé de composer pour proposer un arrangement qui, douteux sur le plan du droit, donnera satisfaction aux requérants.

Lors de 1<sup>ère</sup> séance du 8 mars 1905, on discute de l'amendement de M. Noulens<sup>2</sup> relatif à la retraite des instituteurs. Le texte dispose que « les départements sont autorisés à faire l'avance de tout ou partie de la pension de retraite à laquelle auront droit pour ancienneté de services les membres de l'enseignement primaire mis en congé jusqu'à la liquidation de cette pension ».

Baudin qui s'est toujours beaucoup intéressé au sort des enseignants, emboîte le pas de son honorable collègue. Il rappelle qu'à diverses reprises, le Parlement a été saisi de dossier. Il note que les députés ont été souvent indignés de constater que « certains instituteurs, se trouvant dans l'incapacité la plus absolue de faire leur classe, étaient réduits à la misère, faute par l'État de faire diligence pour leur donner la retraite qui leur était due. »

Mais Baudin se pose la question : « est-ce une raison pour chercher un remède qui ne soit qu'un expédient ? Pouvons-nous admettre qu'un département se substitue à l'État lorsqu'il s'agit de remplir le devoir le plus essentiel à l'égard de la catégorie la plus intéressante de ses serviteurs ? »

Il rappelle que lorsque le gouvernement a demandé des crédits à la Chambre pour les retraites des instituteurs, il n'y a jamais eu la moindre difficulté.

Pour Baudin les choses sont simples : « le gouvernement devra mettre à la retraite les instituteurs à l'âge où ils doivent être mis à la retraite. Il y a là pour lui un devoir strict, étroit, qu'il doit observer rigoureusement. C'est l'honneur de la République d'avoir fait à l'instituteur un sort digne de lui. »

Il considère que la pratique des départements « ne saurait être tolérée ». Il souhaite la réglementer ou l'interdire. Il faut la rendre inutile et le seul moyen, « c'est de mettre à la retraite les instituteurs quand les préfets informent le gouvernement que ces fonctionnaires ne peuvent plus remplir leur emploi. »

Le ministre des finances approuve et confirme ses déclarations. Baudin déclare avoir « foi dans sa parole » et être convaincu que dorénavant les faits dénoncés à nouveau à la Chambre ne se reproduiront plus.

M. Noulens retire son amendement après avoir entendu les assurances du président du Conseil et le ministre de l'instruction publique annoncer qu'ils s'engageaient à faire des avances aux instituteurs concernés par la retraite.

---

<sup>1</sup> Environ 150.

<sup>2</sup> Né en 1864, il était député du Gers à l'époque avant de faire une carrière ministérielle par la suite. Avocat, puis membre du Conseil d'État, il s'intéressait tout naturellement à la situation des fonctionnaires.

Baudin déclare<sup>1</sup> avoir réduit l'ensemble des dépenses de 7 400 000 F, mais à la fin de l'examen budgétaire, il été amené à augmenter certains services insuffisamment dotés. La Guerre à elle seule a pris 3 800 000 F de nos économies.

Au cours de la séance du 16 février 1906, P. Baudin s'est entendu avec le président du Conseil pour accélérer le vote du budget. Maurice Rouvier, qui est d'ailleurs ministre des affaires étrangères<sup>2</sup> depuis le 17 juin 1905, présent à la Chambre, demande de vouloir bien décider qu'à partir de lundi matin, la Chambre consacra toutes ses séances, aussi bien celles du matin que celles du soir, à la discussion du budget.

En définitive, le budget ne sera voté par les deux Chambres que le 14 avril 1906, après quatre navettes. La Chambre des députés, on comptera 420 votes pour et 40 contre l'adoption. Les recettes se montent à 3 milliards 709 millions 241 503 francs (dont 92 millions de ressources exceptionnelles) contre 3 milliards 709 millions 192 067 francs. L'excédent définitif des recettes est de 49 436 francs<sup>3</sup>.

Baudin est alors en pleine campagne électorale dans le Bugey où il souhaite être réélu malgré ses problèmes avec les radicaux combistes.

## B.- Le combat victorieux contre les combistes de l'Ain et la réélection

P. Baudin va créer ou plutôt faire revivre un journal qui existait dans les années 1880 dans le département : *Le Réveil de l'Ain*.

### 1.- *Le Réveil de l'Ain*

*Le Réveil de l'Ain*, instrument de propagande pour sa politique radicale dissidente, va permettre à P. Baudin, entre avril 1905 et les élections de mai 1906<sup>4</sup>, de diffuser ses idées et de répondre du tac au tac aux attaques de ses rivaux pochonistes. Le succès sera au rendez-vous car, grâce à son habileté, P. Baudin ne va pas avoir de concurrent radical aux législatives.

Ce journal de « la démocratie républicaine du département paraissant le mercredi et le dimanche » a pour raison d'être, selon son directeur, « d'entretenir le parti républicain dans la pratique de la libre discussion » alors que, dit-il, « on a vu récemment certains de ceux qui, par leur situation, par la confiance que leur accorde la démocratie, devraient se donner pour premier soin d'accepter la discussion des idées, machiner et réussir une intrigue dans le but de faire le silence dans ce pays. »

Baudin continue son explication pour ses lecteurs : « Depuis plusieurs mois, depuis que le *Courrier de l'Ain*, grâce à des complicités et des trahisons dont nous aurons l'occasion de reparler, a été livré à la réaction pochoniste, nos amis de Bourg, de Belley, de Nantua et d'ailleurs, ne cessaient de nous répéter : il n'existe plus, au chef-lieu du département, une seule feuille politique qui ne soit ou nettement cléricale ou complètement à la dévotion de l'empereur de Marboz. »

<sup>1</sup> 2<sup>e</sup> Séance du 9 novembre 1905.

<sup>2</sup> Théophile Delcassé a dû démissionner le mardi 6 juin 1905 lors du Conseil des ministres.

<sup>3</sup> *Bulletin de statistique...*, 1906, p. 377.

<sup>4</sup> Le premier numéro est du 26 avril 1905 et le dernier du 14 juin 1906.

Baudin annonce qu'il continuera à lutter « pour la démocratie dont nous sommes tous issus ; nous lui garderons notre dévouement fidèle parce que nous avons confiance en ses destinées. Nous ne cesserons pas de réclamer le vote de lois réformatrices qui, en assurant plus de bien-être aux travailleurs des champs, à l'ouvrier de l'atelier, au prolétaire intellectuel, doivent nécessairement faciliter son émancipation économique et sociale. Mais nous voulons une politique haute et large, généreuse et noble, une politique qui s'attachera à faire triompher les principes et à réaliser les idées et non point à satisfaire les ambitions égoïstes ou les rancunes mesquines d'un individu.

Nous ne nous dissimulons pas que pour implanter dans l'Ain cette politique vraiment républicaine, nous aurons de rudes batailles à livrer. »

Dans son premier numéro, Baudin va porter une charge évidemment très lourde contre son ennemi Pochon, après la reprise du *Courrier de l'Ain*, assez mal digérée par notre député. Nous ne donnons que quelques extraits :

« Malheureusement, dans ce pays si ardemment épris d'indépendance, si intimement pénétré de l'idéal de la Grande révolution, M. Pochon, aujourd'hui sénateur, a introduit et développé comme un germe de gangrène, des mœurs politiques abominables qui, en semant partout le scepticisme ou le dégoût, ont paralysé les meilleures volontés et glacé les enthousiasmes les plus fervents. »

Un peu plus loin :

« M. Pochon qui n'a reçu chez les Ignorantins de Marboz qu'une instruction rudimentaire, ne possède aucun des qualités solides, aucun des dons brillants par lesquels une personnalité s'impose à l'attention publique et force l'estime des gens les plus prévenus. Il a eu conscience de cette infériorité. Se sentant impuissant à s'élever au-dessus de ses adversaires et voulant quand même les dominer, il a cherché à les rabaisser. Ne pouvant vaincre par des armes loyales, il a eu recours à la ruse, il a procédé par des insinuations, comme Basile et il a presque toujours réussi. »

Baudin écrit ensuite que Pochon une fois élu président du Conseil général et sénateur n'a plus eu qu'un seul objectif : conserver ces deux fauteuils « péniblement conquis ». « C'est alors, poursuit-il, qu'il s'est employé, par tous les moyens, à étendre sa clientèle, à peupler le département de ses créatures, à embrigader les fonctionnaires, à transformer les administrations en agences de renseignements au service de sa dictature, à entretenir de façon systématique la délation, la suspicion et la terreur comme aux plus beaux jours de l'Ordre moral ou de l'Empire. »

Baudin convie enfin « tous les citoyens de bonne volonté » à lutter contre un « politicien néfaste qui a fait à notre parti le plus grand mal<sup>1</sup> ».

A l'approche des élections législatives de mai 1906, *le Réveil* va servir de tribune à P. Baudin.

On sait que pour empêcher Paul Doumer d'être réélu à la présidence de la Chambre, les radicaux ont monté une « machine de guerre<sup>2</sup> » en proposant, lors de la 2<sup>e</sup> séance du 12 décembre 1905, de substituer dans le règlement de la Chambre, pour l'élection du bureau, le scrutin public au scrutin secret. Les signataires<sup>3</sup> du projet de résolution, emmenés par M.

<sup>1</sup> Premier numéro (26 avril 1905).

<sup>2</sup> Le mot est de Francis Charmes dans la *Revue des deux mondes* du 30 décembre 1905, p. 228.

<sup>3</sup> Ce sont MM. Gouzy, Muteau, Barthou, Puech, Sarrien, Zévaès et Camille Pelletan.

Gouzy<sup>1</sup>, déclareraient compter sur le gouvernement « pour ne point user de son droit de clôture, avant qu'il ait été statué sur le rapport de la commission du règlement. ». Précisons tout de suite que le président de séance de la Chambre est ... Paul Doumer contre qui cette initiative est dirigée. Il est aussitôt remplacé au fauteuil par M. Gerville Réache.

Cette résolution provoque immédiatement de vives réactions dans l'assemblée. Charles Benoist affirme que cette motion est inconstitutionnelle, le baron de Mackau ajoute que « jamais, sous aucun gouvernement, on n'a inséré une pareille disposition dans le règlement », Julien Goujon s'écrie : « C'est la traite des rouges » et pour Charles Bos : « c'est une plaisanterie ».

M. Gouzy a bien du mal à se faire entendre. Il rappelle que ce projet est déjà ancien puisqu'il a été présenté le 2 février 1905 et il s'étonne que cette motion ne soit pas encore votée. Il parvient à déclarer que « la dignité de tous les députés sans exceptions est intéressée à ce que nous n'ayons pas l'air de dissimuler sous une enveloppe fermée des votes dont nous devons la connaissance à nos électeurs. » (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. – Interruptions à droite.*)

Le gouvernement n'ayant pas opposé la clôture, une demande de scrutin est faite par un groupe de 25 députés conduit par Ferdinand Buisson. Le vote donne 278 voix pour l'adoption mais 286 contre.

P. Baudin a évidemment voté contre ce changement et il s'en explique le 21 janvier 1906 dans le *Réveil*: « En combattant ouvertement l'idée du scrutin public, j'ai obéi non point – quoi qu'en disent mes pauvres hères qui bavent sur mes talons – à l'intention de servir une amitié personnelle, mais à la claire vision d'un péril très grand pour la République. Si le parti républicain a gardé, comme l'une de ses plus solides traditions, l'horreur du plébiscite, c'est qu'il a gardé la méfiance de tout courant populaire en faveur d'un homme. L'élection du président de la République par les élus des deux chambres ressemblerait à un plébiscite si elle était impressionnée par l'opinion publique. »

Baudin rappelle les « moyens de démagogie » dont on s'est servi pour écarter de l'Élysée Jules Ferry. Pour lui, « faire appel aux passions du dehors et du moment contre un homme ou pour un homme » c'est « fausser profondément le fonctionnement du régime constitutionnel républicain ».

En l'occurrence, il tient à justifier son vote : « Inspirateur de ce journal, j'ai tenu à garder l'attitude que j'ai observée au cours des derniers scrutins. J'ai gardé pour moi le secret de mon vote. Je me suis inspiré et je ne m'inspirerai en votant que des grands intérêts du pays et de la République. Et je fais des vœux pour que l'élu du Congrès soit entouré demain du respect et du concours de tous les républicains<sup>2</sup>. »

Dès le début du mois d'avril, la campagne commence. Le 4, Baudin répond à une attaque de ses adversaires parue dans *le Républicain de l'Ain* et concernant sa vie privée et ses fonctions de président de la banque franco-américaine<sup>3</sup>.

Alors que les comités des deux circonscriptions de Bourg et celui de Gex « secouent le joug pochoniste », les amis de Pochon reprochent à Baudin sa situation d'administrateur de société et la présentent comme celle d'un « chercheur d'aventures ». Celui-ci réagit :

<sup>1</sup> Député radical du Tarn.

<sup>2</sup> Article intitulé : « Simple déclaration » du 21 janvier 1906.

<sup>3</sup> Voir plus loin (chapitre 7).

« Les bons apôtres ! Ils oublient de dire que si leur théorie était logique, le seul fait d'être administrateur du *Courrier* interdirait à M. Authier d'être avocat et à M. Bozonet d'être médecin. M. Pochon a le droit d'être agriculteur et directeur d'une société d'assurance contre la mortalité du bétail. Il a le droit d'être en même temps sénateur et éleveur, pour le compte de l'État, des poulains qui sont en nourrice à la ferme de Romanèche. Mais on ne peut être avocat et faire un acte commercial quelconque. Voilà pourquoi je suis un ex-avocat<sup>1</sup> comme M. Bérard et M. Authier sont des ex-magistrats, sans être pour cela déshonorés »

Baudin déclare : « J'ai au moins cet avantage sur un grand nombre d'hommes politiques de ce département, que je n'ai jamais vécu par la politique » et, visant d'abord Philipon, ajoute : « je ne me suis jamais embusqué ni au coin d'un journal, ni dans les fourrés des fonctions publiques pour prélever ma nourriture sur le passant ou sur le budget », puis en vient à Pochon : « je n'ai jamais vécu ni de la peste, ni du phylloxéra, ni des épidémies, ni des épizooties, ni d'aucun des fléaux qui sévissent sur les pauvres gens. »

Il rappelle qu'au cours de sa carrière, il a poussé le scrupule « jusqu'à refuser obstinément de plaider contre l'État ou contre la ville de Paris » qu'il a l'un et l'autre servis. Il souhaite garder une indépendance « absolue » vis-à-vis des gouvernements, « même les plus violents et vis-à-vis de ces forcenés despotes de l'Ain – pauvres petits élèves des capucins – qui exploitent la République dans ce pays. »

Il redit qu'il n'a jamais été méliniste ni combiste et qu'il échappe ainsi à toute oppression. « C'est là, dit-il, une force que je mettrai toujours au service des plus faibles, de ceux à qui le destin ne permet pas de se dresser contre les loups-cerviers. »

## 2.- La campagne électorale et la réélection de 1906

Baudin affirme que la campagne électorale dans l'Ain s'annonce « selon ses vœux » car deux systèmes de politique très différents se présentent. L'un, le sien, « s'appuie sur la liberté de penser et d'agir », mettant « en accord une méthode de gouvernement et les principes de la République ». L'autre, selon lui, « n'est qu'une monarchie – ou un Empire – avec toutes les corruptions » qui les accompagnent.

Baudin a confiance et rappelle qu'il a déjà été élu « malgré le *Républicain de l'Ain* et ses fournisseurs attitrés ».

Après la dissidence devenue officielle en octobre 1904 au congrès de Toulouse et le départ de Combes en janvier suivant, on aurait pu penser que les choses s'arrangeraient ensuite entre les radicaux de l'Ain. On vient de voir qu'il n'en a rien été malgré l'arrivée au pouvoir de Maurice Rouvier, « le chef financier du groupe modéré » qui forme « un cabinet de concentration dirigé par les modérés<sup>2</sup>. »

Baudin a la satisfaction d'entendre le président du Conseil « ne demander les moyens de gouvernement qu'aux organes réguliers et légaux de l'administration ». C'était écarter l'influence de la Délégation des gauches et les trop fameux délégués dans les départements que Baudin n'appréciait guère. Rouvier annonce également qu'il ne gouvernera qu'avec une majorité de gauche mais « élargie »... sans doute jusqu'à l'Union démocratique.

<sup>1</sup> Baudin a démissionné du barreau de Paris le 10 mars 1906, donc trois semaines avant cet article daté du 4 avril. (conversation avec M. Ozanam, responsable des archives du barreau de Paris.)

<sup>2</sup> Seignobos, *op. cit.*, p. 241.

Officiellement, le programme radical est maintenu : impôt sur le revenu, séparation de l'Église et de l'État... mais ces énormes dossiers bien délicats doivent passer après « les affaires pratiques » : le budget, la loi militaire, l'assistance aux vieillards, la caisse de retraites. L'ordre du jour de confiance est voté avec une belle majorité (373 voix contre 99) formée pour la moitié d'adversaires du ministre Combes. Baudin est de ceux-là.

Le 10 février 1906, *le Bugiste* écrit : « Les cléricaux et les progressistes de notre arrondissement n'opposeront aucun concurrent à P. Baudin qui est devenu leur homme du jour où il vota contre le ministre Combes. » Le journal du bas-Bugey ajoute : « Depuis que P. Baudin s'allia dans ses votes à la Chambre avec la droite et les nationalistes contre l'homme énergique qui nous débarrassa des congrégations, les cléricaux et les réactionnaires du Bugey lui pardonnèrent, eux aussi, ses opinions collectivistes d'antan et se préparent à faire campagne pour sa réélections. »

On n'a pas constaté d'incidents dans le département de l'Ain lors de l'inventaire des églises, bien qu'on eût compté 886 opérations<sup>1</sup>. C'est un atout important pour les sortants.

Le 8 avril 1906, a lieu la réunion du comité des républicains radicaux et radicaux-socialistes du canton de Belley. Il y a 108 présents représentant environ 450 électeurs<sup>2</sup>. Bourcelin, conseiller général de Belley et président du tribunal civil de Nantua, préside. Il rappelle les votes du député P. Baudin contre Combes et celui contre le scrutin public à la veille des élections du président de la Chambre et du président de la République. Il pose la question de savoir s'il a toujours la confiance des membres du comité. La réponse est : « Non ! Non ! » On propose un nouveau blâme. Bourcelin est désigné candidat par 105 voix contre trois bulletins blancs.

Le 9 avril 1906, la police compte quatre candidats déclarés à Belley. En dehors de Bourcelin, il s'agit de Pierre Baudin qui n'a plus – officiellement, en tout cas - l'aura du ministre de 1902 et qui a passé, on l'a vu, quelques mauvais moments, dans son département et ailleurs, en 1904 et en 1905. On retrouve M. Brillat-Savarin, candidat de la réaction et toujours avocat à Belley et un certain M. Belly qui aurait été désigné par le congrès socialiste tenu à Saint-Rambert, le 28 janvier dernier.

Bref, pour la police, quatre candidats, cela signifie un ballottage au premier tour<sup>3</sup>. Elle prévoit une campagne très ardente et estime que P. Baudin aura la majorité sur ses concurrents, mais pense que M. Bourcelin recueillera bien des voix car nombre d'électeurs ne pardonnent pas à P. Baudin son attitude hostile au ministre Combes. D'autre part, des ouvriers des chemins de fer lui reprochent de n'avoir pas tenu comme ministre les promesses qu'il leur avait faites ; enfin, d'autres se plaignent que P. Baudin ne s'occupe pas assez des intérêts des communes de son arrondissement. Cette dernière critique est assez classique. En revanche, la précédente est difficile à comprendre si l'on se réfère aux élections législatives précédentes - quand P. Baudin achevait ses fonctions ministérielles - et qui n'avaient pas donné lieu à des récriminations importantes venant des employés des chemins de fer.

Mais Baudin va recevoir l'appui du comité radical de Virieu-le-Grand qui lui reste fidèle. Quant à celui de Lagnieu, il se refuse à prendre parti pour Bourcelin ou pour Baudin. Voyant cela, Bourcelin se retire de la compétition.

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 31 mars 1906.

<sup>2</sup> Selon *le Bugiste* du 14 avril 1906.

<sup>3</sup> AN. F/7/12544. Note du 9 avril 1906.

Les pronostics du commissariat d'Ambérieu sont les suivantes : M. Brillat-Savarin recueillera à peine 6 000 suffrages et M. Belly n'atteindra pas 500 voix. Celui-ci ne se fait guère d'illusion car il a annoncé qu'en cas de ballottage, il engagera les électeurs socialistes à reporter leurs votes sur le candidat républicain qui sera opposé à P. Baudin.

Le 29 avril, Baudin annonce sa candidature et publie sa profession de foi dans le *Réveil de l'Ain*. Il écrit en substance que « la séparation des Églises et de l'État assure aux cultes la plus grande liberté. Les catholiques commettraient une faute irréparable s'ils refusaient de se placer sous un régime légal qui protège pleinement les droits de la conscience ». Il estime que l'œuvre sociale devrait solliciter « plus que jamais » ses efforts et rappelle qu'il a été ces deux dernières années, chargé « par la confiance de ses collègues » du rapport général du budget. Il précise que « la situation financière de la République n'est point aussi alarmante » que voudraient le faire croire ses adversaires. Il a un mot pour chacun, notamment les agriculteurs, les bouilleurs de cru pour lesquels il a obtenu des avantages fiscaux et termine par la loi de deux ans, non sans souligner « qu'une armée vigoureuse et bien disciplinée est plus que jamais indispensable pour appuyer notre droit ».

En fait, tout va très bien se passer pour l'ancien ministre qui est facilement réélu au premier tour.

Les électeurs inscrits étaient 23 835, les votants 18 449 et les suffrages exprimés 18 300. La majorité absolue était de 9 151

P. Baudin a eu 11 290 voix, soit 61,6 % des suffrages exprimés. Brillat-Savarin a obtenu 4 475 voix et Belly, 2 535<sup>1</sup>. Ce dernier avait été très sous-estimé par la police.

On note que P. Baudin, dont c'est la troisième victoire sur trois dans son département aux législatives, est toujours passé au premier tour. On peut comprendre que cette fois, à la suite de la querelle des radicaux, son pourcentage se soit légèrement érodé (61,6 %), mais il reste très honorable car encore au-dessus de 60 %<sup>2</sup>.

Retenons les vainqueurs dans les autres arrondissements du département.

Dans la 1<sup>e</sup> circonscription de Bourg, M. Authier a été élu au second tour avec 8 734 voix sur 14 890 votants. Dans la 2<sup>e</sup>, M. Paul Bozonet a été élu dès le premier tour avec 9 942 voix contre 4 841 à M. Villefranche. Dans l'arrondissement de Gex, c'est M. Bizot qui sort vainqueur au second tour avec 3 213 voix contre 1 454 à M. Girod (de l'Ain). Dans l'arrondissement de Nantua, M. Chanal, député sortant, l'a emporté au premier tour avec 6 943 voix contre 2 595 à M. Candor. Dans l'arrondissement de Trévoux, le sous-secrétaire d'État des postes et télégraphes, M. Bérard a été élu au premier tour avec 13 948 voix contre 6 621 à M. Ducurtyl<sup>3</sup>.

Ces élections ont marqué un éclatant succès pour la gauche dans le pays. L'opposition des monarchistes, des nationalistes et des progressistes perd une soixantaine de sièges. Les partis de l'ancien « Bloc républicain » en profitent. Les grands vainqueurs sont les radicaux-socialistes qui ont conquis dix-neuf nouveaux mandats. Ils constituent désormais le groupe le plus nombreux de la Chambre avec plus de 130 membres<sup>4</sup>. Les « républicains de gauche » vont dorénavant siéger sur les bancs du centre droit.

<sup>1</sup> AD de l'Ain, 3 M 491.

<sup>2</sup> Il était de 69,7 % en juillet 1900 et de 68,28 % en avril 1902.

<sup>3</sup> Voir pour tous ces résultats : JO du 6 juin (séance du 5 juin à la Chambre).

<sup>4</sup> 140 selon P. Baudin mais seulement 132 selon J. Chastenet...

Baudin se pose la question désormais de la place exacte du parti radical sur l'échiquier politique. Dans son journal qui cessera de paraître, le 14 juin, on peut lire, le 13 mai, avant le second tour, qu'il « faut se garder des excommunications ridicules qui ont amené la suprématie de M. Jaurès, de même qu'elles fixeront celle de M. Guesde<sup>1</sup> si les républicains démocrates ne savent pas s'unir. Il faut éviter un double écueil : ni réaction, ni révolution. Voilà le programme de la Chambre nouvelle qui, après l'échec définitif du nationalisme, peut marcher à pleine voiles vers le progrès républicain en contournant, toutefois, les récifs que les socialistes unifiés vont édifier sur notre chemin. »

### C.- Le ministère Clemenceau n'enthousiasme pas Baudin...

Après sa réélection, Pierre Baudin va se consacrer davantage à ses affaires privées qu'à la politique<sup>2</sup>. Il ne va donc pas se montrer très actif dans l'hémicycle, d'autant plus que cinq mois après, Clemenceau arrive au pouvoir. Or, ce n'est pas tout à fait son style, même s'il s'agit d'un radical.

Après deux années à rapporter le budget, lourde charge, notre député marque une pose dans son activité parlementaire pendant deux ans. Il faut, en effet, attendre le second semestre de 1908 pour le voir à nouveau intervenir publiquement à la Chambre.

1907 est une année particulière puisqu'on ne l'entend pas une seule fois dans l'hémicycle. Ses deux présidences, son remariage (il obtient un congé du 8 au 28 mai 1907) l'éloignent du Palais-Bourbon.

Toutefois, pendant son dernier semestre de député, entre juin et décembre 1908, avant son entrée au Sénat au début de l'année 1909, il s'est intéressé à quelques dossiers.

Pendant l'été, il participe à la discussion sur les projets et propositions de loi sur l'impôt sur le revenu, concernant un projet collectif de crédits relatif aux voies d'accès au tunnel du Simplon et en octobre, il réagit sur la suppression de plusieurs bureaux d'enregistrement. Mais son grand sujet de préoccupations, son thème favori, c'est l'armée, en l'occurrence, le projet de loi sur les cadres et les effectifs de l'armée qui est débattu fin décembre 1908.

#### 1.- Quelques dossiers fiscaux

La dernière intervention du député date, pour l'année 1906, du 13 avril, bien avant l'arrivée du nouveau ministère, celui de Clemenceau (25 octobre). L'année 1907 est blanche, comme on l'a dit. Nous retrouvons donc Baudin actif à la Chambre seulement le 1<sup>er</sup> juin 1908.

Très prudent sur ce dossier, notre député ne prend qu'accessoirement part à la discussion du projet de loi concernant l'impôt sur le revenu<sup>3</sup>. Il propose simplement un amendement tendant à l'exonération des revenus des sociétés de secours mutuels approuvées et des sociétés constituant des retraites pour leurs membres. On sait combien ce sujet lui tient à cœur. La commission et le gouvernement lui donnent satisfaction en ce sens que les intérêts des rentes possédées par ces sociétés sont exonérés dans la cédule. Cependant il pose une question au ministre des Finances en ce qui concerne les créances hypothécaires. Il explique

<sup>1</sup> Élu à Lille.

<sup>2</sup> Voir la 3<sup>e</sup> partie.

<sup>3</sup> Ce « feuilleton » parlementaire ne sera voté qu'en 1914.

que certaines sociétés de retraites, à raison de l'importance des fonds dont elles disposent rencontrent de grandes difficultés pour la constitution de leur portefeuille. Un certain nombre d'entre elles ont placé une très grande partie de leurs capitaux en créances hypothécaires. Elles y trouvent un revenu évidemment supérieur à celui que peut leur procurer l'achat de titres mobiliers. « Je conçois très bien, déclare Baudin, que pour l'avenir, leur soit refusée l'exonération de l'impôt sur les créances hypothécaires, mais que va-t-il se passer pour les créances hypothécaires actuellement contractées ? »

Le ministre répond qu'il lui semble absolument impossible de les exempter de l'impôt parce que ce n'est pas à l'État, mais à des particuliers que le système ferait tort. En effet, d'après le projet, l'impôt perçu sur les créances hypothécaires est déduit de l'impôt sur le revenu que paient les particuliers.

On montre sa satisfaction à gauche. P. Baudin n'insiste pas<sup>1</sup>.

Un autre cas retient son attention. Il s'agit de la suppression des bureaux de droits d'enregistrement. Lors de la 2<sup>e</sup> séance du 22 octobre 1908, il prend part à la discussion de l'interpellation de M. Émile Constant sur la suppression de plusieurs bureaux d'enregistrement, des domaines et du timbre. Déposée après la parution le 14 août au *Journal officiel* du décret du 17 juillet portant suppression de 120 bureaux, cette interpellation est jointe dans sa discussion à celle du budget des finances.

Le ministre des finances a pris cette mesure pour répondre au désir de la commission du budget qui lui avait demandé de faire des économies sur le chapitre de l'enregistrement et des domaines. Baudin se sent interpellé à son tour comme ancien rapporteur de la commission du budget.

Il rappelle que cette disposition de 1906 émane de la commission du budget en vue de réaliser la réforme dès 1907. Le Parlement a accepté cette proposition de la commission et la Chambre se trouve aujourd'hui devant un vœu parlementaire « exécuté avec une certaine rigueur par M. le ministre des Finances » déclare Baudin.

Il avait, en qualité de rapporteur général du budget en 1906, fortement encouragé son ami Massé à poursuivre des économies dans son budget. Celui-ci a rempli sa mission « avec un zèle parfaitement louable. » Et Baudin ajoute : « Mais il me rassurerait tout à fait si je savais qu'il a en même temps émis auprès de M. le ministre des finances le désir de voir la réforme toucher sa circonscription. » (*Sourires*)

P. Baudin considère que la sienne l'a été « et assez rigoureusement. »

Il fait observer que la plupart des habitants de l'un des cantons qu'il représente sont obligés de faire 35 km pour atteindre le bureau d'enregistrement « et on ne peut faire l'aller et le retour en un jour. »

Baudin résume : « Il faut que le receveur d'enregistrement, par la nature même de l'impôt qu'il perçoit, soit à la disposition du contribuable et non le contribuable à la disposition du receveur. » (*Très bien sur divers bancs*)

Il fait appel « au bon vouloir du ministre des finances, à la Chambre tout entière » et soumet l'ordre du jour suivant signé également par sept collègues: « La Chambre compte sur le gouvernement pour étudier sur de nouvelles bases la réforme de l'administration de

---

<sup>1</sup> Cette intervention de Baudin prendra plus de relief quand on saura qu'il est un capitaliste avisé. Voir chapitre 7 de la présente partie.

l'enregistrement et des domaines et passe à l'ordre du jour. » Le ministre des finances déclare que le gouvernement accepte cet ordre du jour. Il est adopté.

## 2.- P. Baudin garant du prestige de la culture française

En novembre 1908, on discute une proposition de résolution signée par P. Baudin et quatre collègues<sup>1</sup> invitant le gouvernement « à faire procéder dans le plus bref délai à l'édification d'un musée d'art décoratif à annexer à la manufacture des Gobelins et destiné à abriter dignement les chefs-d'œuvre d'une de nos grandes industries nationales. »

P. Baudin attire l'attention de la Chambre sur l'état et le fonctionnement de la manufacture des Gobelins. « Nous l'avons hérité d'un passé extrêmement glorieux, nous la conserverons avec fierté car nous avons la fierté de toutes nos vieilles institutions, mais nous la conserverons aussi un peu comme les invalides des arts et nous n'osons ni lui rendre une vie digne de nous, ni la clore définitivement si nos finances ne nous permettent pas de la conserver sur le pied où il est nécessaire de la maintenir pour qu'elle produise des chefs-d'œuvre. »

Il rappelle qu'on a critiqué la production des Gobelins au cours des dernières années. « Ni le choix des cartons, ni l'exécution des travaux – je parle de leur rapidité et de leur régularité – n'étaient conformes à ce qu'on est en droit d'espérer d'une grande et belle institution. »

Baudin se félicite de la récente nomination à la direction des Gobelins d'un homme pour lequel il « professe une amitié et une admiration profondes ». Il s'agit de Gustave Geoffroy. Mais sa compétence ne suffit pas. Il faut « qu'il soit encouragé, qu'on lui donne l'instrument nécessaire, l'outillage indispensable, le personnel dont il a besoin, déclare Baudin. L'établissement ressemblerait à un « misérable grenier. »

La modestie des salaires des artistes est dénoncée<sup>2</sup>. En 1906, le sous-secrétaire d'État a fixé une échelle des traitements. Pour l'appliquer, il faudrait, selon Baudin, 30 000 F. Il regrette qu'aucune proposition en ce sens n'ait été faite par le gouvernement à la commission du budget. Et pourtant, il estime que le devoir de l'État de payer honorablement les artistes qu'il emploie n'en est que plus rigoureux puisque ceux-ci sont dans l'impossibilité matérielle de trouver du travail ailleurs.

Baudin prie le sous-secrétaire d'État de vouloir bien présenter l'an prochain un budget des Gobelins « en rapport avec cette belle et noble institution. » Le sous-secrétaire d'État déclare qu'il insistera « dans le sens des observations de l'honorable M. Baudin auprès de M. le ministre des finances. Il est certain que les artistes de la manufacture des Gobelins ne sont pas payés en raison de leur talent. »

La résolution sera adoptée.

## 3.- P. Baudin veille sur l'armée

<sup>1</sup> MM. Leboucq, Steeg, Buisson, Messimy.

<sup>2</sup> Baudin signale qu'un artiste de 41 ans, après 21 ans de présence gagne 2 500 francs par an. Tel autre, âgé de 39 ans, après 20 ans de services reçoit 2 250 francs. Tel autre âgé de 37 ans, reçoit 2 050 après 16 ans de service. A 30 ou 35 ans, un artiste qui a des charges de famille reçoit un traitement qui varie entre 1 800 et 2 200 francs.

Le 21 décembre 1908, P. Baudin prend part à la discussion du projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale. C'est un très gros dossier « dévoreur » de crédits.

Il regrette d'être dans l'impossibilité de répondre favorablement « à l'appel si chaleureux » qu'adressait le président de la commission de l'armée à ses collègues.

Il rappelle qu'en 1905, au moment de l'alerte de Tanger, la commission du budget et son rapporteur général qui n'était autre que P. Baudin, eurent avec le ministre de la guerre, M. Berteaux et ses collaborateurs, des entretiens très fréquents, « une collaboration de tous les instants, que les crédits considérables pour lesquels on sollicitait notre adhésion ont été accordés et que la Chambre a eu, longtemps après, à entériner nos décisions préalables. »

Baudin se déclare mal éclairé aussi bien par le rapport présenté au nom de la commission de l'armée par Joseph Reinach que par le projet ministériel déposé en 1907, que par le rapport présenté au nom de la commission du budget par M. Paul Doumer. C'est surtout ce dernier rapport sur la question financière qui le détermine à refuser son vote au projet du gouvernement. Par son exigence de rigueur, Baudin n'est pas un partenaire facile... Un très long débat va suivre qu'on résumera.

Baudin estime que l'armée est « une grande unité dont il est absolument impossible de changer le statut d'une seule partie sans être amené, par la logique même des choses, à modifier le statut de tous les autres corps. (...)

Selon lui, la commission de l'armée doit aboutir à un plan coordonné, logique d'une organisation nouvelle des cadres et d'une distribution nouvelle des contingents de l'armée. Son premier devoir est donc de le présenter à la Chambre avec ses grandes lignes et avec les dépenses inéluctables que ce remaniement considérable entraînera. Pour Baudin le ministère de la guerre est le type même du ministère dépensier. Il considère qu'il faut le surveiller de près.

Il rappelle que les propositions du gouvernement ont été présentées à la commission de l'armée « en dehors des formes ordinaires dans lesquelles le gouvernement saisit le Parlement », ajoutant que c'est par une lettre corrective au grand projet de 1907, « que le gouvernement, changeant dans leurs caractères essentiels les propositions concernant l'artillerie, saisissait la commission de l'armée. » Baudin remarque que la signature du ministre de finances manquait à ce texte officiel. C'est la raison pour laquelle il considère que la commission du budget devait être exigeante et exercer avec une « sévérité presque impitoyable » son contrôle sur les dépenses demandées par le ministre de la guerre.

Il conteste les chiffres donnés par son successeur dans les fonctions de rapporteur général du budget. C'est un cas de figure classique. La critique la plus redoutable vient souvent du prédécesseur ... Le problème porte sur le coût des casernements pour lequel Baudin arrive à un chiffre de 47 millions de francs contre 8 dont parle la commission. Il les ajoute aux sommes déjà prévues et trouve un total de 98 millions. En réalité, pour lui, le chiffre dépassera certainement cent millions.

Baudin se demande s'il est bon d'encourager les villes à créer des installations militaires nouvelles. Il estime que l'intérêt d'une municipalité à accepter les offres de l'État « sera nul ou à peu près.

La hantise de P. Baudin est l'Allemagne, ses progrès, sa puissance économique. Il ne peut éviter de la citer comme référence. « Vous connaissez les programmes quinquennaux

arrêtés par le grand état-major, visés par le chancelier et soumis à l'examen du Reichstag. Vous savez suivant quelles opérations annuelles méthodiques, rigoureuses, ces programmes sont suivis d'exécution ».

Baudin regrette de ne pas avoir le programme français sous les yeux. Il estime que la France commet une faute de méthode.

La commission du budget s'est associée à la commission de l'armée pour demander à la Chambre le vote de ce projet de loi. Le renvoi de la discussion est ordonné. Elle se poursuit le lendemain lors de la première séance du 22 décembre. Le président demande la clôture de la discussion générale et l'obtient. Aussitôt, P. Baudin, avec MM. Messimy, Bénazet et Raynaud, présentent une motion d'ajournement dans les termes suivants : « La Chambre, convaincue de la nécessité d'augmenter l'artillerie dans les conditions les plus simples, les plus rapides et les plus économiques, et de manière à doter chaque corps d'armée de 144 pièces groupées dès le temps de paix en batteries actives, invite le gouvernement à présenter au Parlement, dans le plus bref délai, les mesures d'exécution nécessaires, et surseoit au passage à la discussion des articles. »

Messimy, ancien militaire et futur ministre de la guerre, souhaite comme notre héros, doter l'armée française du même nombre de canons que le corps d'armée allemand, soit 144 pièces. Ils estiment qu'il faut moins d'hommes pour avoir 144 pièces en batteries de 6 pièces que pour en avoir 120 en batteries de 4 pièces. »

Ici, il faut une explication au lecteur. Que veut le gouvernement ? L'objectif du projet de loi est d'accroître, par corps d'armée, le nombre des canons de 75 inventés il y a à peine une quinzaine d'années. Il en faudrait 120 au lieu de 90. Mais on réduirait l'effectif de chaque batterie de 103 à 90 hommes. Les batteries d'artillerie qui se composaient de six pièces avant la création du canon de 75, avaient été réduites à quatre pièces après cette invention. C'est sur l'efficacité de ces nouvelles dispositions que porte l'essentiel de la discussion sur le fond. Mais, en réalité, le reproche fondamental émis par Baudin est que ce projet n'est pas assez global. Les choses ne sont pas vues d'assez haut.

Clemenceau, le président du Conseil, est présent et annonce que si le projet du ministre de la guerre n'était pas adopté, le gouvernement se retirerait. Baudin répond que poser la question de confiance, « ce n'est pas appliquer les règles adoptées généralement dans l'examen de pareils projets. »

Puis Baudin assène une série de critiques qui montrent qu'il avait une véritable vocation de militaire<sup>1</sup>. En voici des exemples :

« Le tir de l'infanterie, qui a une efficacité incontestablement plus considérable que le tir de l'artillerie, n'est pas encore l'objet d'une instruction suffisante dans les corps de troupes. Les avis sont unanimes sur ce point. Nous manquons de champs de tir. L'instruction de toutes les armes réclame la création d'un certain nombre de camps d'instruction. Que proposez-vous ? Quel est votre plan ? Vous ne le dites pas.

Vous nous avez dit, par l'intermédiaire du rapport de M. Gervais sur le budget de la guerre, que vous soumettriez à la Chambre une demande de 200 millions de crédits pour la réfection du fusil d'infanterie. Où est votre plan ? Quand le présenterez-vous ?

---

<sup>1</sup> Cette même année 1908, il a assisté de bout en bout aux grandes manœuvres de l'armée dans le centre du pays et en a même fait un livre.

Vous nous avez dit aussi que les projectiles de l'artillerie étaient insuffisants, non pas les projectiles d'exercices de tir auxquels faisait allusion hier M. le rapporteur général, mais les approvisionnements de guerre. Vous avez dit qu'il fallait 650 000 projectiles en plus, ce qui exigeait une dépense de beaucoup de millions. Quand demanderez-vous les crédits nécessaires ?

Enfin, la solde des officiers, que vous avez mise à l'étude exigera une dépense considérable. Quand la présenterez-vous ? Où est votre plan ? Où est votre programme ?

Vous l'éludez et j'ose dire devant la Chambre, au moment où les responsabilités dont on parle vont être prises, que toutes ces réformes qui se classent par urgence, non pas dans l'ordre que présentent la commission de l'armée et le gouvernement, mais dans un tout autre ordre aux yeux de ceux qui ont souci des grands intérêts de la défense nationale, que cet ensemble exige un programme coordonné sur lequel vous ne pouvez pas aujourd'hui vous prononcer. La dépense que vous allez engager est justement celle qui devrait servir à l'exécution des réformes plus urgentes. »

Le ministre de la guerre, le général Picquart, répond que la réforme la plus urgente est celle de l'artillerie. L'essentiel, dit-il, est de se remettre à la hauteur des autres pays et de pouvoir faire face le plus tôt possible à toute éventualité.

P. Baudin réplique en disant qu'il faut deux ans. Ce à quoi le général répond que tout dépendra de l'effort budgétaire du Parlement.

La motion d'ajournement Baudin-Messimy est retirée et il est décidé de passer aux articles du projet par 473 voix contre 75.

Quelques jours plus tard, Baudin deviendra sénateur... et retrouvera ce dossier au Palais du Luxembourg.

## Chapitre 6

### La réussite du journaliste : le chroniqueur de la Belle Époque, ses présidences et son réseau dans les lettres et les arts

Pierre Baudin n'a pas réussi seulement dans la politique en devenant président du Conseil municipal de Paris à 33 ans, en étant député à 35 et ministre à 36 ans. Son inlassable activité lui a fait parcourir une trajectoire enviable également dans le journalisme. Tout d'abord, il continue ses chroniques de la Belle Époque dans divers journaux. Ensuite, il devient à 41 ans, en 1905, le premier président de l'association des journalistes sportifs et deux ans plus tard, le vice-président de l'association des journalistes parisiens. On verra même plus loin, quand il sera sénateur, qu'il dirigera à nouveau un quotidien.

L'amoureux de l'histoire et l'économiste se joignent aussi parfois à des hommes politiques et à des universitaires comme dans la société d'histoire de la Révolution de 1848 dans laquelle il entre en 1904. En 1907, il devient membre de la Société des gens de lettres.

Au vrai, c'est dans le monde du journalisme, des lettres et des arts qu'il semble être le plus à l'aise. C'est dans ce milieu qu'on rencontre ses amis et c'est parmi eux qu'il choisit par exemple ses témoins à son second mariage.

#### A.- Le chroniqueur de la Belle Époque

On a vu que Pierre Baudin avait commencé une carrière de journaliste depuis ses mandats au Conseil municipal de Paris. Il va poursuivre cette activité à un rythme très soutenu jusqu'à sa maladie en 1916. Penchons-nous sur ses écrits de la période du Palais-Bourbon, c'est-à-dire depuis 1898 jusqu'à la fin de 1908. Pendant ces dix années, que d'événements ! Or, chaque jour, notre héros a commenté l'actualité politique sans oublier l'économie, la société, la culture et a étendu son regard perçant sur les grands pays de la planète. Entre 1899 et 1902, officiellement, il s'abstient d'écrire car il est ministre. Mais, à la même période, bien des articles du *Courrier de l'Ain*, non signés ou parés d'un pseudonyme, évoquent son style...

Chaque année, à partir de 1903, il publie un recueil (souvent deux, parfois trois) de ses réflexions politiques, économiques ou sociales à partir de ses meilleurs papiers. On en comptera en tout vingt-deux.

Nous avons laissé le journaliste juste avant d'être ministre des Travaux publics. On a découvert ses premières années dans la presse évoquant sa conception des droits de Paris et celle de la république radicale telle qu'il la souhaitait à l'époque.

Les activités journalistiques et littéraires de Pierre Baudin ont repris au second semestre 1902. Son expérience ministérielle va lui permettre, aussitôt après la fin du cabinet Waldeck-Rousseau, de commenter l'actualité avec plus de pertinence. Il va faire courir sa plume républicaine dans de nombreux journaux, à Paris et en province.

On voit quelquefois sa signature dans le *Siècle*, surtout quand il est dirigé par de Lanessan, en 1903. Le journal est passé en de nombreuses mains avant et après 1900. Sa ligne politique a donc varié. De la gauche républicaine hostile à Gambetta du début des années, le journal est passé avec Yves Guyot, son nouveau directeur politique, en 1892, à une ligne très anglophile et à l'appui marqué « des industriels du Nord et du grand commerce parisien<sup>1</sup> ». Puis, lors de l'affaire Dreyfus, il est une sorte d'organe de la Ligue des Droits de l'Homme<sup>2</sup> ». Il passe à 5 centimes le 1<sup>er</sup> avril 1900 et soutient le cabinet Waldeck-Rousseau. Une fois l'Affaire terminée, les abonnements sont en chute libre. Le 28 janvier 1903, Yves Guyot informe ses lecteurs que *Le Siècle* « va élargir sa base et paraître dans de nouvelles conditions de rédaction à partir du 2 février ». Il leur confie qu'en 1892, quand M. Massip lui avait offert la direction politique du journal, il lui avait montré « les inconvénients » de son programme au point de vue commercial. Guyot va cependant rester à la rédaction pour traiter exclusivement les questions économiques « en toute indépendance et sous sa seule responsabilité ». Le 2 février 1903, il est remplacé par de Lanessan comme directeur politique. Paul Desachy devient rédacteur en chef. C'est à ce moment que Baudin<sup>3</sup> apparaît parmi les nouveaux collaborateurs du journal où l'on reconnaît les radicaux Ranc, Dubief, F. Buisson, Dumont, Massé, etc<sup>4</sup>. Il publie huit articles entre le 7 février et le 4 juillet 1903. Cela n'ira pas plus loin car *le Siècle* est combiste, du moins au début, et bientôt, de Lanessan ira rejoindre le rang des dissidents. Ses deux derniers articles (20 juin et 4 juillet) sont d'ailleurs consacrés au fameux « programme Baudin » juste avant son passage au Sénat. Notre député remercie son directeur politique pour cette aide qui ne sera pas suffisante pour faire revenir la haute assemblée à de meilleurs sentiments...

La collaboration de P. Baudin au *Journal* a été la plus importante de toute sa production à la presse. Elle a duré de 1903 à 1909 de manière régulière (en principe un article chaque semaine avec de nombreuses exceptions) et s'est terminée au début de 1910, au moment de son départ en Argentine. Peu de temps après il prenait la direction politique du *Voltaire*<sup>5</sup>. Mais en 1914, il donnera encore quelques papiers au *Journal*.

Dans la presse dite littéraire, *le Journal*, passe pour le premier de sa catégorie. Il a été fondé, en 1892, par Fernand Xau, un journaliste nantais et aussi homme d'affaires. Voici comment René de Livois raconte la naissance du nouveau quotidien : « Le 28 septembre 1892, tous les trottoirs des grands boulevards jusqu'à la place de la République, sont couverts, mètre par mètre, d'une banderole *Le Journal*, collée pendant la nuit. A dix heures du matin,

<sup>1</sup> *Histoire générale de la presse...* p. 357.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> Rappelons que Baudin et de Lanessan ont été collègues dans le cabinet Waldeck-Rousseau.

<sup>4</sup> Voir numéro du 28 janvier 1903.

<sup>5</sup> Voir chapitre 4 de la 3<sup>e</sup> partie.

les 200 000 exemplaires du premier numéro sont vendus. On peut y lire un éditorial violent de Séverine, intitulé : « Les casseurs de sucre, note d'un gréviste », un article de Georges d'Esparbès, un conte de Pierre Wolff, un feuilleton d'Oscar Méténier, une chronique de la comtesse de Martel, dite Gyp, née Sibille Riquetti de Mirabeau, auteur du « Mariage de chiffon ». Pour fêter sa réussite, Fernand Xau donne deux fêtes somptueuses, l'une rue de Richelieu, l'autre en son hôtel de l'avenue Victor Hugo<sup>1</sup>. »

Xau amènera dans son journal « la plus grande famille de gens de lettres qu'un quotidien réunira jamais ». Citons : Paul Arène, Maupassant, Lorrain, Coppée, Zola, Mirbeau, Barrès, Léon Daudet, Armand Silvestre, Henri-Becque, Catulle-Mendès, Lucien Descaves, Paul Bourget, Edmond Rostand, Pierre Wolff, Gyp...

En 1903, P. Baudin consacre une demi-douzaine d'articles à son fameux programme. C'est le moment où jamais de vanter les mérites d'une opération qui lui a coûté beaucoup d'efforts et dont on a vu qu'ils ont été mal récompensés.

Baudin écrit très rarement dans *le Figaro*. Nous avons recensé un article en juillet<sup>2</sup> 1902 consacré au Grand Trust. Ses articles dans *l'Auto* sont rares également mais importants car ils contribueront à le faire connaître des journalistes sportifs qui le plébisciteront à la présidence de leur association.

On voit la signature de Baudin dans trois journaux de son pays natal : *Le Courrier de l'Ain*, *le Réveil de l'Ain* et *le Bugiste*. Rappelons que son implantation politique dans l'Ain a obligé P. Baudin à s'assurer la disponibilité d'un journal du cru. Il s'agit du *Courrier de l'Ain*, organe traditionnel des républicains avancés dont il devient le directeur politique en février 1903 avant d'en être évincé après sa dissidence avec le combisme, en 1905, date à laquelle il fait renaître *le Réveil de l'Ain*, dont la nouvelle vie sera très brève. *Le Bugiste* après l'avoir fraîchement accueilli en 1900, lui ouvrira ses colonnes en 1914.

Sa collaboration au *Courrier* ne va donc pas être très longue. Il va donner une quarantaine d'articles signés entre décembre 1902 et le 1<sup>er</sup> décembre 1904. Sans doute, de nombreux autres ont dû être écrits par lui car beaucoup étaient anonymes ou portaient un pseudonyme<sup>3</sup>.

L'aventure du *Réveil* n'a pas duré<sup>4</sup> mais était-ce l'objectif ? En tout cas son utilité est incontestable car elle a permis à Baudin d'être réélu député sans difficulté en 1906.

Il faut à nouveau noter l'originalité de notre héros déjà signalée : sa participation à la rédaction de certains journaux régionaux situés très loin de son pays natal. Après *Le Petit Marseillais*, dès 1895, il collabore à partir de 1903, à *la France de Bordeaux* qu'il va remplacer en 1906 par la *Petite Gironde* avec laquelle il va collaborer jusqu'à la guerre.

On a vu que P. Baudin a écrit dans *la France*, en particulier en 1896 et 1897. *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, créée en 1887, est son « satellite régional<sup>5</sup> ». Elle acquiert son autonomie en 1892. En 1894, un négociant bordelais, M. Despeaux rachète le journal et Levavasseur en fait le grand organe radical du Sud-Ouest atlantique. Il aurait été en 1901

<sup>1</sup> René de Livois, *Histoire de la Presse française*, pp 349-350.

<sup>2</sup> Le 28.

<sup>3</sup> En particulier sous le nom de Corrobert.

<sup>4</sup> Commencée le 26 avril 1905, elle se termine le 13 juin 1906.

<sup>5</sup> *Histoire générale de la presse...* p. 399.

entre les mains de Jean Dupuy, mais cela est contesté par ailleurs<sup>1</sup>. En tout cas, il aurait aidé son fils Pierre à être élu en Gironde, en 1902.

P. Baudin y écrit à partir de novembre 1903, à une date qui n'est pas choisie non plus par hasard. C'est en décembre – on l'a vu – que la Chambre doit se prononcer sur son programme. D'ailleurs si le premier article est consacré à « notre marine », le 12 novembre (on est à Bordeaux...), le deuxième a pour titre : « le programme de l'outillage national » et est daté du 19 du même mois. Baudin va donner un papier chaque semaine ou presque, jusqu'à la fin mars 1904.

Une revue va retenir l'attention de P. Baudin : il s'agit de *la Grande Revue* dans laquelle il va jouer, à partir de l'été 1907 et jusqu'en avril 1911, le rôle de chroniqueur politique de la quinzaine, un peu comme Charles de Mazade ou Francis Charmes à la *Revue des deux mondes*. Flatteuse comparaison ! *La Grande Revue*, née en 1897 est issue de la *Revue du palais* et est destinée, au départ, à élargir la culture générale des professionnels du droit.

Baudin soutient, par ailleurs, un certain nombre de revues politico-littéraires qui naissent pendant la période 1905-1914. Il est par exemple, de l'équipe d'André Chéradame qui crée en janvier 1905, *l'Énergie française*<sup>2</sup>. La nouvelle revue, qui cessera de paraître en 1909, a un positionnement idéologique assez original s'inspirant des groupes d'études comme celui de la Société des élèves et anciens élèves de l'École libre des Sciences politiques. Gilles Le Béguec cite le groupe d'études sociales, le groupe d'études coloniales, celui de l'Action libérale populaire et « selon toute vraisemblance, des groupes de travail de l'Université populaires des études nationales<sup>3</sup> », fondée en 1902. Pierre Baudin apparaît dans le comité de patronage de la revue, rendu public en février 1907<sup>4</sup>. Gilles Le Béguec note que la revue est dominée par « un pôle modéré avec Paul Deschanel et Joseph Thierry, président de la Fédération républicaine progressiste, mais où l'on voit le bonapartiste marquis de Dion mélangé avec les radicaux que sont Paul Doumer et Pierre Baudin<sup>5</sup>. » On y voit aussi l'ancien l'ancien président du Conseil Charles Dupuy, Paul Cloarec, le directeur de la Ligue maritime, que Baudin retrouvera deux ans plus tard quand il présidera la Ligue, Maurice Rondet-Saint, pour lequel notre héros écrira une préface à l'un de ses livres, Abel Ballif, le président du Touring Club de France dont Baudin aura souvent l'occasion de souligner les qualités, etc.

Au vrai, l'indépendance d'esprit de Pierre Baudin et son patriotisme se trouvent particulièrement à l'aise dans une telle revue qui se présente ainsi : « Nous sommes partis de ce point de vue que dans cet admirable pays de France où existent tant d'éléments excellents – qui parfois s'ignorent eux-mêmes – il était possible de grouper en dehors de toute préoccupation de parti un nombre croissant de bonnes volontés de plus en plus détachées de conceptions a priori<sup>6</sup> ».

<sup>1</sup> Les informations de *l'Histoire générale*..... se contredisent aux pages 307 et 399.

<sup>2</sup> On peut citer également: *L'Opinion*, fondée en 1908, la *Revue des Français* qui naît en novembre 1910 ou la *Renaissance politique et littéraire* qui voit le jour en novembre 1913. A noter que *l'Énergie française* est invisible à la BNF car considérée comme « hors d'usage », formule de plus en plus fréquemment employée dans cet établissement.

<sup>3</sup> Gilles Le Béguec, in *La Belle Époque des Revues 1880-1914*, p. 181.

<sup>4</sup> *L'énergie française*, n° 110 du samedi 9 février 1907.

<sup>5</sup> *La Belle Époque des revues*, p. 183.

<sup>6</sup> *L'énergie française* du 9 février 1907, p. 81.

Baudin donne aussi quelques articles dans des revues ou journaux qui débutent. Ainsi, en 1907 paraît le *Journal de l'université des Annales*, hebdomadaire que dirige Yvonne Sarcey. Dans la rubrique *Les cinq à six littéraires*, il écrit un article de morale sur le sens de la vie moderne<sup>1</sup>. En mars 1909<sup>2</sup>, on peut en lire un autre, historique cette fois, sur « l'avenir russe ».

Puis il collabore deux ou trois fois au tout nouveau *Touche à tout* de son ami Pierre Lafitte, mensuel créé en janvier 1908. Son inventeur l'appelle le « magazine des magazines » et précise qu'il contient deux romans en même temps, et que « tout est à lire, pas une ligne de publicité ».

La plupart de ces articles dans ces journaux ou revues ont été regroupés dans une vingtaine d'ouvrages<sup>3</sup>. Une douzaine concerne notre période<sup>4</sup>.

Trois thèmes retiennent en priorité l'attention de P. Baudin : la place de la France dans le monde, l'éducation du peuple, l'art et la beauté de la nature. Nous y ajouterons ses commentaires sur la première moitié de la législature 1906-1910.

### 1.- La place de la France dans le monde

Si l'on voulait résumer d'une formule l'idée maîtresse développée dans tous les articles et ouvrages de Baudin, ce serait : « défendons-nous ». Sur les 21 ouvrages parus, un test significatif est l'examen du vocabulaire employé pour les titres. Il est relatif à la défense du territoire, à l'armée, aux combats à mener pour restaurer la grandeur française. Pour la période retenue, celle où il est au Palais-Bourbon (1898-1908), on relève ainsi les mots suivants : forces, poussée, armée (deux fois) états-majors, alerte, français, préparation, Allemagne, cité, nous, service militaire, progrès, politique réaliste, manœuvres... On retrouvera dans la troisième partie ces mêmes thèmes dans un contexte qui évoluera vers la guerre. Baudin s'est donc montré très tôt d'une grande clairvoyance sur les événements qu'il redoutait depuis fort longtemps.

Il regroupe ses premiers articles dans un volume qui paraît en 1903. Il s'agit de *Forces perdues*. L'idée est claire. La France est un pays en état de faiblesse : armée, marine, économie, éducation, démographie, tempérament des Français, etc. Elle est menacée de toutes parts et d'abord par l'Allemagne dont la progression économique et militaire effraye ses voisins. Notre pays doit donc se redresser. Ce sera le leitmotiv de la pensée de Baudin pendant toute sa vie. Ce thème va s'accroître au fur et à mesure des années.

*Forces perdues* contient un avant-propos précisant que les études composant le livre ont été écrites au jour le jour. Baudin se propose « seulement » d'être utile à son pays car les événements, écrit-il, l'ont « par degré, placé en une de ces vigies d'où l'on embrasse la vue

<sup>1</sup> N° 4 du 20 février 1907.

<sup>2</sup> 26 mars, p. 202.

<sup>3</sup> Voir la bibliographie où nous en comptons 21.

<sup>4</sup> Il s'agit de : *Forces perdues* (1903), *La Poussée* (1904), *L'armée moderne et les états-majors* (1905), *L'alerte* (1906), *Points de vue français* (1906), *La préparation au service militaire* (1907), *L'Allemagne dans la Méditerranée* (1907), *La vie de la cité* (1908), *Nous et les autres* (1908), auxquels nous avons rajouté trois ouvrages datant de 1909 mais dont les articles ont été écrits antérieurement. Ce sont : *La rançon du progrès* (1909), *La politique réaliste à l'extérieur* (1909) et *Notre armée à l'œuvre aux grandes manœuvres de 1908* (1909). Notons que certains articles d'ouvrages postérieurs ont été écrits avant 1909. Ils pourront être cités ici.

d'ensemble de l'émouvante lutte des peuples ». Il déclare avoir cherché « avec inquiétude notre pavillon » et l'avoir aperçu « menacé un peu partout, en retraite sur plus d'un point. »

Dans la compétition internationale, la France perd chaque jour du terrain. Pour Baudin, cela ne peut plus durer. Il faut donc trouver les moyens de retrouver notre rang perdu par notre faute. « Ce monde, écrit-il, est ponctué des traces lumineuses de notre génie. Nul pays n'a porté plus loin ni avec plus d'éclat, la semence de ses idées. Et nul ne paraît plus indifférent à récolter des profits ».

En 1907, le *Journal de l'Université des Annales* présente encore Baudin de la manière suivante à l'occasion de son exposé sur « le sens de la vie moderne » :

« Sa conférence qu'il présente aujourd'hui se rattache intimement à la propagande qu'il poursuit depuis plusieurs années par la parole, par le journal et par le livre. Notre pays qu'il aime passionnément et dans les ressources duquel il a confiance, lui apparaît comme le pays des forces perdues<sup>1</sup>. »

C'est la situation de l'armée qui revient le plus souvent sous la plume de P. Baudin. Pour être défendu, il faut une armée solide et bien entraînée. Est-ce le cas de l'armée française ? Pas vraiment selon Baudin. Une réorganisation de l'armée est indispensable : thème majeur chez l'auteur<sup>2</sup>. Dès le 9 janvier 1903<sup>3</sup>, il dénonce l'état sanitaire de l'armée dans *le Journal*, à la suite d'un article de la *Gazette de Cologne*, comparant la mortalité dans l'armée allemande à celle constatée dans l'armée française<sup>4</sup>.

En février 1903, Baudin estime que le moment est venu de « réclamer une modification profonde de l'esprit de commandement ». Il ajoute que le service de deux ans, qui ne sera voté qu'en 1905, par la suppression des dispenses « mêlera plus intimement aux autres éléments, l'élite intellectuelle ». Selon lui, il règne dans l'armée « un esprit de fatalisme qui est aussi, sans doute, une survivance du temps des guerres permanentes ».

En août de la même année, il évoque « l'armée nouvelle<sup>5</sup> », constatant que l'armée a « à la fois changé de nature et de fonction » ajoutant qu'elle était « jadis une sorte de police entre les mains du pouvoir central pour assurer le respect du territoire ». Elle serait désormais « un organe essentiel de l'État, l'une des fonctions de la nation ».

Baudin souligne ce que lui écrit un capitaine : « L'officier qui ne perd pas de vue l'objectif principal de l'armée, la préparation à la guerre, doit prendre souci du développement moral et intellectuel du soldat au même degré que de son développement physique ».

Baudin note douze grandes guerres en 50 ans<sup>6</sup>. Selon lui, une guerre doit se préparer: il donne l'exemple du Japon contre la Russie qui n'était pas prête pour un conflit. Evoquant la

<sup>1</sup> 6 mars 1907, p. 273.

<sup>2</sup> On note dans *le Journal*, quotidien dans lequel Baudin écrit chaque semaine à l'époque, une série d'articles sur l'armée et la marine. Par exemple : Deux articles sur « L'état sanitaire de l'armée », le 9 janvier et le 6 février 1903 ; « Redoutable fatalisme », le 27 février ; « Les épreuves de la vie militaire », le 27 mars ; « L'armée nouvelle », le 22 août ; « Pas de dispense », le 7 avril ; « L'empire maritime », le 13 mars ; « L'empire maritime : les Anglais », le 3 avril ; « L'empire maritime : nous », le 10 avril, etc. Et il s'agit seulement de l'année 1903.

<sup>3</sup> Cet article sera suivi de deux autres, les 6 et 27 février, sur le même thème et dans le même journal.

<sup>4</sup> D'après des chiffres officiels français repris par le journal allemand, la mortalité par maladies dans l'armée française était de 4,58 pour mille et de 2,32 dans l'armée allemande. (*Le Journal* du 2 février 1903).

<sup>5</sup> *Le Journal* du 22 août 1903.

<sup>6</sup> Crimée, Unité italienne, expédition de Chine, austro-allemande, Mexique, franco-allemande, russo-turque, sino-japonaise, gréco-turque, hispano-américaine, Transvaal, russo-japonaise.

France, il écrit : « Entourés de nations avisées qui se sont exercées de tout temps à tourner à leur profit matériel et à l'avantage de leur autorité, toutes les faiblesses ou les maladresses de nos gouvernements, nous ne tarderons pas à payer cher notre crédulité et notre évangélisme<sup>1</sup> ».

Il résume son idée ainsi : « Ne cessons point de chérir la paix et de préparer la guerre<sup>2</sup>. »

Entre juin et septembre 1904, de nombreux articles de P. Baudin sur l'armée et la marine paraissent dans *le Journal*.

La loi de 1905 sur le service de deux ans ne l'a pas laissé indifférent. Il y a consacré plusieurs articles, en particulier au moment de sa préparation et de sa discussion. Elle a pour origine un allègement des charges financières du pays. Il juge cette initiative « sans blâme et sans dédain ». L'intérêt majeur de la nouvelle loi pour Pierre Baudin est de prévoir la suppression complète des dispenses. Mais la réduction du service ne se conçoit pas, selon lui, sans une série d'opérations concordantes exécutées suivant un plan d'ensemble. « S'il est des organes politiques et administratifs qui peuvent supporter une méthode de réformes partielles, à coup sûr, ce n'est pas l'armée, écrit-il. (...) Elle vit à la condition d'être construite selon une puissante logique. Quand elle modifie ses ressources, elle modifie ses moyens, quand elle modifie ses moyens, elle doit modifier ses tactiques<sup>3</sup> ». Baudin expose ensuite les quelques principes indispensables auxquels devra satisfaire l'armée nouvelle. Ce sont la valeur de l'homme et sa connaissance par ses chefs (et des chefs par leurs hommes), la plus forte composition régimentaire, « la nécessité impérieuse de présenter aux premières heures de la guerre une armée de première ligne exercée apte à la manœuvre et bien articulée ». Il cite également le recrutement et l'éducation des officiers selon les besoins moraux d'une armée républicaine, la valeur scientifique, l'échelonnement du commandement et sa préparation en vue de la guerre, la recherche des moyens propres à éliminer de l'armée les éléments « inaptés à la plus haute compréhension du devoir militaire ». L'absence de ces principes serait « sans doute assumer de très redoutables responsabilités<sup>4</sup> ».

Pour le moment Baudin n'est pas rassuré car au lieu de voir une armée « industrialisée » comme il l'écrit, « c'est la routine administrative et l'inertie qui dominant ». Il constate que la compagnie n'est jamais exercée à la manœuvre, « que ses maigres effectifs sont épars dans des emplois administratifs qui font de l'armée une administration rond-de-cuir, que les grandes manœuvres sont théâtrales, prévues et sans valeur, que le mode industriel, enfin, des temps nouveaux est supplanté par la déplorable doctrine du conservatisme oligarchique, incohérent et coûteux<sup>5</sup> ».

Dans son troisième ouvrage<sup>6</sup> publié chez Flammarion en 1905, *L'armée moderne et les états-majors* (1905), Baudin revient sur ce qui constitue l'un des soucis majeurs des Français de l'époque : l'armée devant la tension internationale. Selon lui, l'heure est venue de créer

---

<sup>1</sup> *La Poussée*, pp. 32-33.

<sup>2</sup> p. 36.

<sup>3</sup> *Le Journal* du 13 juin 1904.

<sup>4</sup> *Id.*

<sup>5</sup> *Le Journal* du 17 juin 1904.

<sup>6</sup> On excepte son premier livre écrit en collaboration sur l'histoire de la Révolution et qui a peu de rapport avec les suivants.

une armée adaptée à sa fonction<sup>1</sup>. La réduction du temps de service n'est qu'un des éléments du problème<sup>2</sup>.

L'affaire de Tanger, fin mars 1905, conduit P. Baudin à écrire encore davantage d'articles sur l'armée. « La faute la plus grave que l'on puisse imputer à un gouvernement est d'avoir envisagé la possibilité ou la vraisemblance d'une guerre et d'avoir négligé de la préparer<sup>3</sup> ».

Pendant le second semestre 1905, les articles de Baudin relatifs aux rapports franco-allemands se multiplient<sup>4</sup>. On ne citera que les titres : « l'accord franco-allemand » qui concerne le Maroc et le départ de Delcassé du Quai d'Orsay, en juin, « L'ombre du tableau », relatif à l'esprit de conquête du commerce allemand, « Les moyens de l'Allemagne », « La Frontière » (trois articles) traitant de la menace de guerre et du dispositif de défense frontalier, « Où sont les hommes ? Que font les chefs ? », « Le gaspillage d'hommes », « Les fausses manœuvres » et « Les grandes marionnettes », c'est-à-dire les grandes manœuvres. Ce sont les titres de ses chapitres de *l'Alerte* qu'il publie en 1906. Il s'agit d'une critique en règle de la situation de l'armée française.

L'intérêt majeur de P. Baudin pour l'armée est tel qu'il n'hésite pas à suivre de bout en bout, pendant l'été, les grandes manœuvres de 1908 organisées par l'état-major, dans le centre de la France, et plus précisément dans l'Indre. Il prend de nombreuses notes pour en faire un ouvrage qui sera publié en 1909 : *Notre armée à l'œuvre aux grandes manœuvres de 1908...* Il y mêle des commentaires philosophiques à des narrations beaucoup plus concrètes sur les mouvements des troupes<sup>5</sup>.

Baudin vérifie sur le terrain ses analyses antérieures. Ces grandes manœuvres ne le rassurent pas. Elles sont les premières concernant les soldats de la loi de deux ans. Quels enseignements en tire-t-il ? Les grandes manœuvres devraient être l'aboutissement de la préparation. « Elles le seront quand on voudra bien les affranchir des contraintes conventionnelles et de l'apparat hostile au vrai travail. » Il estime que l'artillerie n'a pas encore trouvé sa place dans ces manœuvres.

Selon Baudin, la situation de la marine n'est pas meilleure.

« Notre passé, notre emprise sur la mer du Nord, la Manche, l'Océan et la Méditerranée devaient nous assurer un titre privilégié à la possession de l'empire maritime », écrit Baudin en mars 1903<sup>6</sup>. Il rappelle qu'en 1899, inaugurant les bassins du nouveau sport de Stettin, l'empereur Guillaume II jetait ce cri au peuple allemand : « Notre avenir est sur l'eau ». Depuis lors, les progrès de la marine allemande sont allés grandissant.

---

<sup>1</sup> P. 21.

<sup>2</sup> P. 36

<sup>3</sup> *Le Journal* du 10 février 1905.

<sup>4</sup> Tous dans le *Journal*.

<sup>5</sup> L'auteur passe en revue l'intérêt de l'exercice, les thèmes, la conception des manœuvres, les ordres, le moral, la cohésion, les marches, le stationnement, l'utilisation des troupes, les avant-postes, les troupes au combat, etc. Rien ne lui échappe. Ajoutons qu'il a envoyé un exemplaire de son ouvrage à Maurice Barrès avec cette dédicace : « A Maurice Barrès de l'Académie française, son ami Pierre Baudin ». Prendre l'édition de 1908 émanant du fonds Barrès, salle P de la BNF.

<sup>6</sup> *Le Journal* du 13 mars 1903.

En juillet 1904, Baudin publie deux articles dans *le Journal* sur la marine allemande. Le premier concerne le programme naval de nos inquiétants voisins<sup>1</sup>. Il comporte un tableau chiffré montrant combien l'auteur attache d'importance à ce problème. Baudin note que la France a choisi en 1902 et 1903 d'arrêter ses commandes de constructions navales ou de les ajourner alors que l'Allemagne a fait le contraire en précipitant les siennes<sup>2</sup>.

Dans le second article, l'auteur signale « d'inquiétants contrastes<sup>3</sup> » entre la France et l'Allemagne. Il note par exemple que si l'improvisation n'est guère favorable à nos voisins, les temps d'organisation où dominent la classification et la spécialisation du travail leur sont bénéfiques. Pour la France, « la marche est inverse. Notre tempérament nous a portés à d'incessantes modifications, à des expériences qui nous ont conduits, sans doute, à mettre au jour un grand nombre d'innovations heureuses dont nos voisins ont tous fait leur profit, mais dont nous n'avons tiré que des formes instables et un résultat négatif<sup>4</sup> ». Baudin ajoute que l'Allemagne, par sa méthode, construit plus vite et mieux en dépensant moins que nous. Il précise que désormais - nous sommes en 1904 - l'état de notre flotte est tel « qu'elle n'entre plus en ligne dans le calcul que font les Anglais des deux flottes les plus puissantes auxquelles la flotte anglaise doit à elle seule d'être toujours supérieure ».

Baudin insiste beaucoup sur notre faiblesse en matière de marine marchande qui n'est d'ailleurs qu'une illustration d'une infériorité plus générale concernant notre commerce. Il note que les Allemands vont être amenés à multiplier leurs dépôts de charbon sur tous les points du globe, « précieuses ressources en temps de guerre, nouveau fret ou nouvelles sources de profit en temps de paix. Telle est la puissance d'un seul de nos concurrents<sup>5</sup> ». Baudin regrette la supériorité de Hambourg sur les ports français.

Avec la loi de 1893, le système des primes a conduit à la construction en grande majorité de voiliers et le bilan du point de vue des finances publiques n'est pas satisfaisant, selon Baudin.

Pour notre député, une solution au développement de notre commerce maritime et à notre isolement, serait l'institution des ports francs comme il y en a en Allemagne, en Italie ou au Danemark<sup>6</sup>. C'est selon lui « la condition nécessaire du commerce moderne. »

Baudin se réjouit de la création de la grande semaine maritime française en 1905<sup>7</sup>. Il souligne l'importance grandissante du rôle économique mais aussi social et maintenant sportif de la marine déjà parfaitement perçu par nos voisins anglais et allemands. En France, il salue l'action de la Ligue maritime<sup>8</sup>, hier encore une pâle imitation de l'Allemagne, mais qui joue un rôle de plus en plus notable auprès des jeunes en particulier<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Les trois caractères de ce programme sont d'après Baudin : un plan très défini embrassant la période de 1900 à 1916 ; un plan d'accroissement numérique et à la fois de substitution automatique ; la construction en série. (*Le Journal* du 11 juillet 1904).

<sup>22</sup> *Le Journal* du 5 juillet 1904.

<sup>3</sup> C'est le titre de l'article.

<sup>4</sup> *Le Journal* du 11 juillet 1904.

<sup>5</sup> *Le Journal* du 13 mars 1903.

<sup>6</sup> *Le Journal* du 11 mars 1905.

<sup>7</sup> Du 28 juillet au 6 août dans la baie de Seine entre Le Havre et Deauville.

<sup>8</sup> Dont il sera le président en 1909 (Voir le chapitre 2 de la 3<sup>e</sup> partie).

<sup>9</sup> *Le Journal* du 23 juillet 1905.

Dès juillet 1902, quelques semaines après son départ du ministère, Baudin reprend officiellement la plume pour dénoncer la puissance américaine dans *le Figaro*<sup>1</sup>. Il s'agit de la constitution du Trust de l'Océan de M. Pierpont-Morgan qui consiste en la fusion de deux compagnies américaines, l'incorporation de quatre compagnies anglaises et l'association avec deux compagnies allemandes. Baudin se pose la question suivante : en cas de conflit entre la France et l'Allemagne, les compagnies allemandes considéreraient-elles comme entrant dans la définition de leur trafic les transports exceptionnels que leur gouvernement leur demanderait d'assurer ?

Une autre lui vient à l'esprit : de quelle manière la diplomatie s'attaquera-t-elle à une association qui avec une telle audace s'élève au-dessus des conditions générales des rapports de peuple à peuple ?

De cette situation, Baudin déduit que la valeur politique d'un peuple résulte de sa puissance économique. Il a tout compris ... les Allemands aussi.

Rappelons que c'est pour restaurer et promouvoir le commerce de notre pays qu'il a lancé son programme d'outillage national quand il était ministre des Travaux publics. Après son départ, alors que la loi n'était pas encore votée par les Chambres, il ne s'est pas ménagé pour défendre son texte ou ce qu'il en restait. Pour cela, il n'a pas négligé la presse<sup>2</sup> pendant le second semestre 1902 et toute l'année 1903. Ses idées essentielles sur le sujet ont été reprises dans *la Poussee* (1904). P. Baudin y étudie les grands ports européens : Londres, Anvers, Dunkerque. L'auteur s'intéresse à la Loire dont l'ère héroïque de la navigation a été arrêtée par les chemins de fer et qui essaie de survivre en améliorant la navigabilité par des travaux<sup>3</sup>.

Il dénonce le manque d'ambition commerciale, des Français. « La France crée, l'Allemagne produit<sup>4</sup>, écrit Baudin. »

Devant la menace d'une invasion de représentants de commerce allemands en France, Baudin rappelle qu'un accord a été signé entre les deux pays le 2 juillet 1902, mettant « les commis voyageurs sur un même pied<sup>5</sup> »

La visite de l'empereur allemand au port marocain de Tanger, le 31 mars 1905, n'est évidemment pas passée inaperçue de notre observateur qui réagit sur le champ. Baudin y reproche aux Français « d'avoir déjà oublié l'incident de Tanger<sup>6</sup> où Guillaume II est venu humilier la France ». En Allemagne, au contraire, l'attitude de la presse, en particulier, est restée très menaçante. Baudin se méfie beaucoup de nos voisins allemands qu'il connaît bien. Il suffirait d'un incident pour provoquer la guerre. Il dénonce « l'orgueil exaspéré, insolent, maladif, qui est comme l'abcès du patriotisme allemand et que cultivent et nourrissent à l'envi non seulement les écrivains patentés, les journalistes officieux, mais les lettrés, les savants et, à peu d'exceptions près, tous ceux dont les noms font autorité<sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> N° du 28 juillet 1902.

<sup>2</sup> Par exemple *la Lanterne* du 27 novembre 1902, *la Nouvelle Revue* du 1<sup>er</sup> juin 1903, *la France de Bordeaux* des 17 octobre 1903, 19 novembre 1903.

<sup>33</sup> Baudin écrit son ouvrage au moment où l'on discute son plan au Parlement.

<sup>4</sup> *La Poussee*, p. 24.

<sup>5</sup> A la suite du rapport de M. Jullemier, consul de France à Stuttgart.

<sup>6</sup> Les déclarations de Guillaume II datent du 31 mars 1905. Il n'y a pas eu un discours mais plusieurs interventions adressées à la colonie allemande, au représentant du sultan et à la légation d'Allemagne. (Duroselle, *op. cit.* p. 276.)

<sup>7</sup> P. III.

Ce qui inquiète l'auteur, c'est l'arrogance de l'Allemagne face à une Europe « amollie ». Baudin craint par dessus tout les ravages du pacifisme qui semble gagner du terrain et dont Jaurès est l'emblème.

Il reproche d'une manière générale à ses collègues parlementaires de n'avoir qu'une connaissance approximative des choses de l'armée. Ils sont portés trop naturellement à réduire les dépenses de matériel car aucun syndicat ne vient les défendre... « Le jour où le plus grand nombre des citoyens connaîtra les éléments essentiels de cette organisation, écrit-il, on ne risquera plus de voir le Parlement faire des économies sur l'armement et l'équipement, sur l'approvisionnement des munitions, etc<sup>1</sup>. »

*Points de vue français*, paru chez Flammarion en 1906, est encore davantage un livre centré sur les relations franco-allemandes. Baudin l'a écrit pendant la conférence d'Algésiras. Lorsqu'il termine son ouvrage en février 1906, il est obligé d'ajouter un avant-propos car les relations internationales sont à l'époque bien tendues... Il a toujours été un adepte de cette politique d'entente avec notre redoutable voisin mais à condition de se préparer à une guerre éventuelle contre lui.

Dans cet ouvrage, il analyse très sérieusement la situation de l'économie française, avec de nombreux chiffres sur l'agriculture, l'industrie, etc.

Il rappelle que la puissance financière de notre pays repose bien moins sur sa production commerciale et industrielle que sur la production de ces capitaux. « Nos gros sous ne roulent guère, ne roulent pas assez. Mais ils servent au moins à nous assurer une bonne situation dans le monde<sup>2</sup>. »

Obnubilé par notre ennemi, Baudin ne cesse de penser à l'Allemagne. *l'Allemagne dans la Méditerranée* (1907) est un sujet de conférence exposé par P. Baudin à la Ligue maritime française pour la création de la section de Marseille. Le texte sera tiré à part, mais cette conférence figure aussi dans l'ouvrage *Nous et les autres* (1910) que nous évoquons plus loin.

En 1909, Baudin publie *La politique réaliste à l'extérieur*. Il y reprend ses articles du *Journal*, de la *Petite Gironde* et de la *Grande Revue* des années 1907 et 1908. Il y analyse le conflit marocain, la politique de la France en Orient, la réforme de l'armée anglaise, la politique étrangère de l'Italie, etc. Il précise que « par politique réaliste, nous n'entendons pas une politique exclusive de toute pensée généreuse, de toute vie spirituelle. » Il l'oppose à la politique « purement matérialiste et rapace qui prête sans vergogne son appui au plus cruel tyran<sup>3</sup>... »

« Préparer l'avenir » est la formule qui pourrait le mieux s'appliquer à tous les ouvrages de l'auteur. Ici encore, Baudin se transforme en pédagogue et déclare que « la tâche des gouvernants est (...) de préparer les voies aux foules grandissantes dont les besoins et les exigences croissent plus rapidement que leur nombre<sup>4</sup>. »

La place de la France dans le monde c'est aussi ses colonies.

En décembre 1903, Baudin évoquant l'Algérie, écrit qu'elle a fait « la triste expérience des erreurs choquantes, violentes, des fautes irréparables, auxquelles un État s'expose quand il

---

<sup>1</sup> P. XXII.

<sup>2</sup> p. 290.

<sup>3</sup> P. III.

<sup>4</sup> Avertissement, p. 1.

prétend décréter sur une terre lointaine sa propre civilisation<sup>1</sup> ». Mais il ajoute que la France aurait pu y échapper « si elle avait eu la sagesse de déléguer le pouvoir de la diriger à un homme qui se serait appliqué à lui créer un régime spécial. » Il se demande pourquoi il a fallu attendre 1900 pour « réaliser ce compromis nécessaire qui concilie les devoirs et les obligations de tutelle », c'est-à-dire donner un budget propre à l'Algérie. Mais surtout, selon lui, l'instrument indispensable à la poursuite de l'œuvre colonisatrice est le chemin de fer.

Dans *Points de vue français*, Baudin nous donne une intéressante information sur ses idées et celles de son parti sur l'Afrique, en 1905. « Un pessimisme injustifié nous a longtemps fait considérer avec amertume les sacrifices qu'elle n'a cessé de nous demander. Et nombre de gens s'obstinent encore à la juger comme une mauvaise affaire. » Mais il estime que « depuis quelques mois, tant sont soudaines nos impulsions, l'œuvre que nous poursuivons en Afrique semble vouloir absorber notre capacité d'enthousiasme. Autant elle nous alarmait jadis, autant elle nous passionne. Nos ambitions sur le Maroc étaient légitimes. Le traité avec l'Angleterre, en les libérant de certaines contraintes, leur fait prendre rang sur les projets que nous envisagions hier avec le plus de confiance<sup>2</sup>. »

Baudin résume sa philosophie de la colonisation : « L'œuvre de civilisation est vaine si elle n'a pour moyen d'expansion que l'autorité politique ou l'occupation militaire. Elle n'est sérieuse que si elle apporte à la fois aux indigènes la sécurité et la prospérité. L'entreprise qui n'offre pas à un pays du travail, du gain, est dénuée de force et laisse apparaître aux yeux de ses habitants les atteintes à son intégrité politique, religieuse, à ses préjugés, à ses mœurs. C'est une civilisation qui contraint, donc c'est une civilisation abhorrée<sup>3</sup>. »

A l'occasion de la future exposition coloniale qui doit s'ouvrir à Marseille à l'automne 1904, Baudin estime que l'œuvre colonisatrice mérite « le plus grave examen » car l'heure est venue, selon lui, « où la France doit comprendre la valeur de son domaine et y placer l'or qu'elle ne cesse d'amasser. Sorti de la conquête, il s'offre maintenant à l'exploitation. » Il rappelle les dates récentes des accords intervenus entre grandes puissances en la matière, précisant à propos du Maroc : « Encore est-il nécessaire que notre vigilance et notre force ne laissent un autre État entreprendre de ce côté sur nos droits<sup>4</sup>. »

Expliquant la colonisation, Baudin justifie l'œuvre de Jules Ferry qui « a entendu sonner l'heure » de l'expansion coloniale.

En 1906, il revient sur « la valeur coloniale », titre de son article dans le *Journal*<sup>5</sup>, pour constater que l'opinion publique, autrefois indifférente et même parfois rebelle, a changé sur la colonisation, marquant désormais un intérêt certain pour elle. Cet intérêt est surtout économique et est issu des divers comités constitués pour promouvoir la mise en œuvre de l'exploitation coloniale<sup>6</sup>.

Baudin a parfois l'occasion de se réjouir de la place de son pays dans le monde. Ainsi en est-il de l'automobile. Homme de son temps, il célèbre l'automobile avec lyrisme en 1906, à l'occasion d'une fête de la locomotion organisée à Paris<sup>7</sup>. « Il a fallu toute la tradition des

<sup>1</sup> *La France de Bordeaux* du 24 décembre 1903.

<sup>2</sup> p. 231.

<sup>3</sup> p. 233.

<sup>4</sup> p. 244.

<sup>5</sup> *Le Journal* du 15 juillet 1906.

<sup>6</sup> Par exemple, comité de l'Afrique française.

<sup>7</sup> Voir *le Journal* du 29 décembre 1906.

artisans de Paris pour la mettre au point avec cette précision et cet art. Elle est le résultat d'un sens supérieur de la vie. Et ce sens de la vie, il faut que notre industrie le conserve. » Baudin déclare que la France a livré ses secrets aux autres pays en ce qui concerne l'automobile de luxe où elle est désormais concurrencée par l'Allemagne, l'Italie et l'Amérique. Mais elle doit élargir son horizon en travaillant pour l'utilité. Laissons la plume à Baudin avec le vocabulaire de l'époque : « Les transporteurs du public, de la foule, motocabs, autobus, autowagons, autocamions, voilà les engins qui attendent le progrès ».

*Nous et les autres* (titre suffisamment explicite) qu'il publie en 1908 reprend ses commentaires sur les relations franco-allemandes ou franco-anglaises (entente cordiale de 1904) mais aussi ses idées sur la colonisation, sur la science française et même le sens de la vie...

Baudin qui aime autant les sujets de société que les problèmes de politique ou d'économie le prouve dans ce livre dans lequel il reprend certains thèmes traités lors de conférences.

Mais Baudin a un autre souci du même ordre outre-atlantique. Il intitule l'un de ses papiers : « la barbarie américaine », en mai 1909. Il vise ici le protectionnisme des États-Unis, « la forme la plus violente et la plus agressive » de toutes. Il trouve la protection douanière américaine beaucoup trop tatillonne, très « autocratique ». Il dénonce le boycottage des ouvriers étrangers par les trade-unions et note que les importations américaines en France ne cessent de progresser. Pour résumer, il déclare : « Ce sont là des opérations de guerre de peuple à peuple où il faut appliquer plus encore que dans la guerre des armes, le souci de la fierté et des intérêts de la nation. Les États-Unis apportent dans les relations internationales des façons brutales et méprisantes qui devraient leur attirer parfois quelques sévères leçons<sup>1</sup> ».

## 2.- L'éducation, valeur fondamentale

Pour Baudin l'armée et l'éducation ont des points communs. En 1907, il publie un petit livre, *La préparation au service militaire*, dans lequel il expose ses idées sur les liens à établir entre l'école et l'armée. Il se plaint de la campagne « systématique » contre l'éducation patriotique à l'école qui sévit depuis une dizaine d'années. Il se demande si ce n'est pas pour « éloigner de notre politique les tendances à la guerre ». « Invraisemblable hypothèse, écrivait-il, nul pays ne fut et n'est moins enclin à provoquer les autres, nul n'a pratiqué avec plus de suite une politique rassurante. »

Baudin expose dans ce petit ouvrage quelques principes qui devraient présider à une véritable éducation citoyenne : la préparation au service militaire fait partie de l'éducation des citoyens, l'éducation physique a la même importance dans la préparation au service militaire que l'éducation morale, la nation doit être formée de « bons animaux. » Il critique l'excès des programmes scolaires qui ne laissent pas assez de place à l'éducation physique.

Selon notre héros, la seule solution pour restaurer notre grandeur passée est « la réforme de notre éducation et une application minutieuse à mettre en valeur notre travail. »

---

<sup>1</sup> *Le Journal* du 31 mai 1909.

Baudin convient en 1903 qu'un effort important « depuis quelques années, s'accomplit dans les villes et les campagnes en faveur de l'éducation populaire<sup>1</sup> ». Après ce qu'il appelle la première période, celle de l'application du programme de l'enseignement primaire conçu par Jules Ferry, il constate que la Troisième République ne pouvait rester insensible au sort de l'ouvrier face à l'éducation pendant cette seconde période qu'il baptise « sociale ». « En un mot, dit-il, l'ancienne conception du monde ouvrier est abandonnée. Il n'est plus voué à la géhenne qui, après avoir soutiré son énergie, le rendait le soir, bon tout au plus à manger, à boire et à dormir. » Désormais, « hors de sa maison, il importe qu'il trouve une aide intelligente et désintéressée ». Il pense aux universités populaires et aux bénévoles qui se dévouent sans compter dans ces œuvres (en particulier les instituteurs). C'est l'époque où l'on croit dans les milieux laïques à un monde meilleur et où l'on donne des conférences sous les auspices de la Fédération de la Jeunesse laïque dont le président en 1904 est Anatole France. Cette même année, Georges Bérét publie sous le titre *Vers l'harmonie universelle*, sa conférence faite à l'UP du Xe arrondissement le 27 mai 1904. Tout un programme !

Baudin voudrait voir dans ces conférences davantage de professeurs du secondaire ou du supérieur. Comment retenir l'attention et l'intérêt de l'auditoire ? C'est la question principale. Baudin craint « la leçon trop pédante » et demande aux intervenants de ne pas oublier qu'il ne s'agit pas d'étudiants mais d'hommes qui reçoivent tout la journée « la rude leçon de l'utilité de l'effort ». Il reproche aux conférences d'être trop variées au détriment d'une méthode. Autre défaut : « on s'y rencontre sans se connaître. On s'y coudoie sans s'y mêler ».

Baudin s'intéresse à bien d'autres thèmes concernant l'éducation y compris ... la simplification de l'orthographe. Il dénonce « le pédantisme de notre temps » qui a pris « comme mesure de la bonne éducation d'un homme ou d'une femme sa connaissance de l'orthographe ». On a donné aux enfants « l'appât d'un diplôme de grammaire » écrit-il, et on est allé « jusqu'à commettre la folie de spécialiser l'enseignement primaire hors de toute connaissance pratique, de toute éducation professionnelle ». Il considère que « l'université a une lourde responsabilité dans les manifestations stériles de l'intelligence française ». Il la juge éloignée de l'intérêt individuel et national et préparant bien les Français aux « discussions scolastiques et aux misères du pédantisme et de l'utopie<sup>2</sup>. »

Pendant l'été 1904, Baudin publie trois articles<sup>3</sup> dans *le Journal* sur « L'échange international des enfants et jeunes gens ». « Sous ce titre, écrit-il, il faut voir l'une des idées les plus pratiques et les plus fécondes que la recherche individuelle ait apportée depuis longtemps à l'œuvre de l'éducation nationale<sup>4</sup> ». Il s'agit de permettre aux élèves de parler sur place la langue qu'ils étudient au lycée<sup>5</sup> et de leur donner le goût de l'aventure, du commerce international, ouvrant leur horizon et supprimant ainsi la routine que Baudin combat en permanence. Ce système créé par une personne indépendante ne faisant pas partie de l'éducation nationale, M. Tony Mathieu, a été présenté à P. Baudin par l'intéressé lui-même.

---

<sup>1</sup> *Le Journal* du 31 juillet 1903.

<sup>2</sup> *Le Journal* du 17 mars 1905.

<sup>3</sup> 31 juillet, 5 août et 13 août.

<sup>4</sup> *Le Journal* du 31 juillet 1904.

<sup>5</sup> Depuis 1902, notamment sous l'influence des nouvelles écoles Berlitz, dont Baudin sera le président en 1907 (voir chapitre suivant), le ministère de l'Instruction publique a mis en œuvre une nouvelle méthode d'apprentissage des langues : il s'agit de la méthode directe. Elle consiste à « s'inspirer des moyens naturels par lesquels l'enfant apprend sa langue maternelle ». Voir la circulaire du 15 novembre 1901.

Notre député à été si convaincu que quelques mois après une société était créée et il devenait le collaborateur de M. Mathieu<sup>1</sup>. On s'explique mieux ainsi pourquoi Baudin est devenu, quelques années plus tard, le président de Berlitz.

C'est dans un autre ouvrage, paru en mars 1908<sup>2</sup>, *La vie de la cité*<sup>3</sup>, qu'il regroupe ses articles sur l'éducation. Celle-ci doit, selon lui, apporter les remèdes dont la France a besoin pour se redresser. Les deux parties sont consacrées exclusivement à la France. Elles sont reliées par le thème de l'éducation et de la pédagogie. La première s'intitule « Splendeurs et misères », la seconde « La cité et les arbres » dans laquelle l'auteur fait figure d'écologiste avant la lettre.

Baudin célèbre la création de l'Université de Paris<sup>4</sup>, en 1896, qui n'a pas su, selon lui, « distribuer » sa richesse morale « immense ».

Il s'adresse aux étudiants dans un style lyrique que l'on retrouve assez souvent sous sa plume. « Entrez jeunes gens, revenez-nous ! Paris, pour vous faire bon accueil, a dressé le décor imprévu d'un ciel pur et tendre, où dans les fonds s'échafaudent d'indécises vapeurs et des gloires atténuées. Hâtez-vous (bientôt il serait trop tard) afin de voir encore le couchant qui, derrière le Luxembourg, rassemble sur son riche éventail, les derniers reflets des fleurs et des feuilles d'automne<sup>5</sup> ».

Baudin aime la nature et la beauté d'une manière générale.

### 3.- L'art et la beauté de la nature

Baudin commente parfois les salons. Ainsi, celui de la Société nationale des Beaux-arts, dit du Champ-de-Mars, de 1904. « Les galeries où les marchands organisent des expositions nous apprennent plus de choses sur l'art contemporain, écrit-il, que ces rendez-vous bourgeois aussi hostiles à l'arrangement et à la présentation lumineuses des tableaux que favorables aux rencontres mondaines et aux commentaires facétieux ». Et dans cette exposition annuelle du Champ-de-Mars, Baudin déclare s'évertuer « en vain à chercher le caractère de l'art d'aujourd'hui<sup>6</sup> ».

Pour Baudin la France « exerce sur l'art universel une attraction supérieure<sup>7</sup> » mais il est absurde, selon lui, de prétendre que notre pays « a monopolisé l'art moderne. » Nous comparant une nouvelle fois avec l'Allemagne, qui a choisi les « conflits du commerce », il écrit, non sans quelque emphase, que la France, au contraire, est « naturellement désignée pour les discussions, les violences rhétoriciennes, les effervescences révolutionnaires. Sa vie, au fond si imprégnée de conservatisme, et si rebelle aux grands changements de l'esprit moderne, se prêtait admirablement à ce bouillonnement intérieur dans lequel l'inspiration puise son souffle et se renouvelle incessamment. » Si pour lui Paris est « l'universel marché de l'art » c'est aussi parce que c'est « une merveilleuse capitale abondante de peuple et

<sup>1</sup> On ne s'étonnera donc pas du prosélytisme de Baudin qui vante encore les mérites de cette opération dans le *Je sais tout* de son ami Pierre Lafitte (15 août 1908 et 15 janvier 1909).

<sup>2</sup> Période féconde car Baudin publie six livres entre 1906 et 1908.

<sup>3</sup> Dédiée à son père « qui prodigue sa science et son admirable vie à la Cité et aux montagnes ».

<sup>4</sup> Nous avons évoqué son discours dans le chapitre 1<sup>er</sup> de la première partie.

<sup>5</sup> *La vie de la Cité*, p. 16.

<sup>6</sup> *La Gazette des beaux-arts* de janvier-juin 1904, p. 365.

<sup>7</sup> *Le Journal* du 31 mai 1907. Le titre de l'article est : *Paris, universel marché de l'art*.

d'artisans, pénétrée de grâce ancienne [qui] appelle à elle d'une volonté tyrannique, la sève quintessenciée (sic) de la nation, et exerce sa cruelle sélection sur la multitude d'artistes préparés par la province. Ainsi, la France a reçu le prix de sa résistance aux entraînements du monde. Le monde vient à elle la reconnaissant pour la plus favorable, la seule vraiment favorable à la culture de l'art<sup>1</sup> ».

Mais Baudin n'omet pas de signaler que les circonstances économiques ont joué également un rôle majeur dans cette situation privilégiée de Paris. « La France s'enrichissait par l'épargne. Il se formait un milieu de haut luxe, une aristocratie d'argent assez orgueilleuse pour ambitionner d'être représentation du siècle. »

Il émet un regret cependant : ce fonds artistique « merveilleusement riche » s'épuise car il part progressivement à l'étranger. Comment résister à l'appât des dollars, « à l'offre des prix des milliardaires en délire ? » La France doit-elle faire comme l'Italie : interdire les ventes des collections privées ? Baudin ne le pense pas.

Pourtant, il cite des départs très nombreux de collections prestigieuses lors de ventes récentes. Que peut-faire notre pays « contre Sa majesté le Dollar<sup>2</sup> » ? Parmi de belles collections ayant quitté le territoire, il souligne la collection Hoentchell, « l'une des plus variées et des plus sélectionnées parmi celles qui rassemblèrent, dans ces dernières années, les objets de la renaissance française. »

En 1909, Baudin évoque « la crise des métiers d'art » à l'occasion du 2<sup>e</sup> congrès de l'Union provinciale des artisans d'art créée l'année précédente à Paris. Or, en cette année 1909, il a lieu à ... Munich, ce dont Baudin se réjouit car cette cité est réputée pour son intérêt pour l'éducation aux métiers d'art entre autres, notion chère à notre héros. Il en profite pour montrer à travers les réalisations allemandes les insuffisances de notre pays dans ce domaine. Il souligne que ces brillants résultats sont le fruit « d'un enseignement professionnel méthodique à tous les degrés. La France devrait, selon lui, s'en inspirer car ces réalisations montrent que l'art est aussi industriel donc commercial. « Ce n'est pas un arbuste exotique exilé sous nos climats et choyé de rares amateurs, écrit Baudin, l'art est un arbre indigène puisant au profond du sol. » Il demande aux patrons et aux ouvriers de considérer que l'art industriel l'art du commerce est « plus que jamais la source de la vertu artistique dans la nation<sup>3</sup> ».

Baudin avait de nombreux amis parmi les artistes. Il aimait discourir sur l'art et ses articles publiés dans *le Journal* en novembre et décembre 1904 ont été regroupés en 1912 dans un livre intitulé *l'Art contemporain*. Ce qui l'intéresse surtout ce sont les rapports de l'art avec l'État et le statut des artistes. Chaque année, à l'occasion de la discussion du budget des beaux-arts, on en discute.

En 1904, la question est devenue plus aiguë car Henri Maret a demandé et obtenu la suppression de la censure des théâtres. Baudin s'en réjouit car elle « était sévère au talent, indulgente aux sottises et aux obscénités ». Mais il va plus loin et se demande si l'État possède en dehors de l'application de la loi pénale « qui garantit la pudeur publique » un droit

---

<sup>1</sup> *Id.*

<sup>2</sup> Titre de son article dans *Le Journal* du 6 juin 1907.

<sup>3</sup> *Le Journal* du 26 janvier 1909. Voir aussi le même quotidien du 22 février 1909 sur le même thème. La plupart des articles de l'auteur sont regroupés dans « Sur l'art contemporain » paru en 1912.

de police sur les œuvres d'art. Il répond qu'il l'a « incontestablement » mais « peut-il l'exercer avec intelligence et équité ? » s'interroge-t-il<sup>1</sup>.

Baudin estime qu'il y a moins d'intérêt à savoir si l'État doit avoir une influence sur l'enseignement des beaux-arts et sur la culture artistique que de savoir comment il doit l'exercer, tout simplement, dit-il, « parce que cette influence, il se l'est attribuée ». Il dénonce un pays – le sien – « où toutes les manifestations de la vie sociale sont commandées par le pouvoir central ». Il en déduit que « l'art n'échappera pas à cette loi. »

La seconde partie de la *Vie de la Cité* est entièrement consacrée à ce qu'on appellerait aujourd'hui l'écologie. Les titres de chapitres sont éloquentes : « arbres coupés et pays coupables », « la vie contre la beauté », « la forêt et les sites », « sauvons les forêts », etc. Baudin évoque les beautés de la nature, sa fragilité, les atteintes portées à sa conservation et conseille aux instituteurs d'emmener le plus souvent leurs élèves à la découverte des beaux espaces naturels. Si les Français doivent reconquérir leur pays, ils doivent aussi le protéger. La France est belle, admirée. Elle doit le rester. Baudin reconnaît que l'État ne s'est pas désintéressé de la destruction des forêts mais les résultats ne sont pas là.

Dès 1903, il salue toutes les initiatives qui mettent en relief les beautés de la France, et en particulier, le Touring-Club de France<sup>2</sup> qui « réunit dans un sentiment de franche camaraderie, tous ceux qui aiment la route, l'air libre... » Ses adhérents admirent la mer, la montagne, « mais aussi les cités, les musées, les usines, les murailles de la vieille France... » Bien avant la loi du 21 avril 1906 sur la protection des paysages et des sites naturels, il se félicite de leur recensement en cours et souligne l'intérêt majeur de cette opération du Touring pour « son caractère de solidarité et de patriotisme<sup>3</sup> ». En 1904, il revient sur ce problème : « En pensant aux voyages, chaque été nous pensons aux sites menacés. Comment peut-on les défendre ? » Baudin approuve les prémisses de la future loi de 1906 qui crée des commissions départementales chargées de dresser une liste de propriétés « dont la conservation aurait au point de vue pittoresque ou artistique un intérêt général<sup>4</sup> ».

Dans *La vie de la cité*, Baudin condamne ces « détestables habitudes » qui consistent à vivre sur nous-mêmes. Il écrit : « Vous vous confinez dans un cercle trop étroit de travail et de pensées. Vous vous réduisez. Élargissez-vous. Devenez entreprenants, audacieux, sortez de chez vous. Donnez-vous de l'air. Réformez vos mœurs, vos habitudes, et, si vous ne pouvez vous réformer vous-mêmes, donnez à vos fils une éducation qui les prépare à une autre existence que la vôtre<sup>5</sup>. »

#### 4.- La première moitié de la législature 1906-1910

La législature 1906-1910 a fait l'objet d'un ouvrage spécial de P. Baudin publié en 1910 : *La dispute française*. L'auteur y retrace ses impressions sur ces quatre années de débats et de luttes politiques. Seules les années de 1906 à 1908 nous concernent dans ce

<sup>1</sup> *Le Journal* du 27 novembre 1904.

<sup>2</sup> Créé en 1890.

<sup>3</sup> *L'Auto* du 12 novembre 1903. Rappelons, outre le Touring Club de France, l'existence à l'époque et leur influence non négligeable du Club Alpin Français et de la Société pour la protection des paysages de France, créée en 1901, par Sully-Prudhomme.

<sup>4</sup> *Le Journal* du 5 juin 1904.

<sup>5</sup> pp. 17-18.

chapitre, mais elles sont essentielles car elles correspondent aux élections législatives de 1906 et aux élections municipales de 1908.

Baudin y décrit les Français éprouvant de « la délectation de jouer avec les idées et avec le langage à la fois le plus rationaliste et le plus harmonieux. Il est la dispute même, à la condition d'entendre le mot dans le sens où nos pères le prenaient<sup>1</sup>. »

Il estime que peu de législatures auront fourni « un aussi gros labeur » que la neuvième, celle de 1906 à 1910. Notre auteur examine successivement dans son ouvrage : la crise du parlementarisme, le parti radical, le syndicalisme et le parti socialiste unifié. On y ajoutera ses opinions sur Jaurès et sur Clemenceau prises dans la *Grande Revue*.

#### a)- La crise du parlementarisme

« La première impression qu'on éprouve quand on pénètre pour la première fois dans la vie parlementaire, est que la Chambre est trop nombreuse », écrit Baudin. Il estime que près de 600 personnes réunies pour élaborer des lois, c'est trop. Il pense que les assemblées trop importantes « ont l'âme des foules et c'est le propre des foules de n'être point raisonnables. Elles sont inattentives aux besognes délicates et terre à terre, elles leur préfèrent les spectacles du cirque<sup>2</sup> ».

La réforme de ce système, selon le député de l'Ain ne dépend d'aucun parti en particulier. Pour l'accomplir, il ne faut compter ni sur les révolutionnaires ni sur les « droitiers ». Baudin estime que la droite d'aujourd'hui est « incapable d'observer l'évolution de l'activité des peuples ». Quant au parti socialiste, « il semblait que ce rôle d'opposant désintéressé et libre d'esprit dût lui revenir ». Mais il s'est laissé tenter lui aussi « par l'appât des clientèles ».

Selon Baudin, les Français ne tolèrent pas « l'action régulière de la saine discipline. » Ils dissertent pour satisfaire leur goût pour la parole, « non pour aboutir<sup>3</sup> ».

Il considère aussi qu'il y a trop de fonctionnaires « dans la vie publique<sup>4</sup> ». L'auteur évoque la réforme électorale et milite en faveur de la représentation proportionnelle, comme il l'a toujours fait. Il écrit : « Les quinze mille deviendront la casserole électorale, si j'ose ainsi parler, du parti républicain<sup>5</sup> ».

#### b)- Le parti radical

Après les élections législatives des 6 et 20 mai 1906, remportées par les radicaux, P. Baudin analyse la nouvelle situation. Il considère que le parti radical doit s'écarter du parti socialiste unifié, s'allier au parti socialiste indépendant et au centre dégagé de la droite après la Séparation.

La division de la majorité entre radicaux et radicaux-socialistes est négligeable, selon Baudin. Il estime qu'il s'agit surtout « d'une affaire de méthode et même de tempérament

---

<sup>1</sup> p. IX.

<sup>2</sup> *La dispute française*, p. 10.

<sup>3</sup> *Id*, p. 21.

<sup>4</sup> p. 14.

<sup>5</sup> p. 45.

personnel<sup>1</sup> ». Mais cette majorité radicale s'aurait pas été suffisante pour assurer à un gouvernement uniquement radical « une existence tranquille et durable ». Baudin estime en effet que la France ne peut pas encore se permettre de laisser un parti gouverner seul car la politique « est encore soumise à trop de vicissitudes et d'incidents ». Il constate donc qu'avant les élections de 1906, postérieures à la Séparation, les radicaux acceptaient souvent « le concours des socialistes révolutionnaires » afin d'élargir leur clientèle. Mais avec la Séparation, la distinction entre les deux anticléricismes (opportuniste et radical) a disparu. Les modérés sont donc désormais des alliés des radicaux contre la « tactique tortueuse du Vatican ». Le parti socialiste unifié ne l'est plus. « Les circonstances et la faiblesse du parti radical lui avait permis de placer son leader à la tête de la majorité », écrit Baudin, qui ajoute qu'il a « usé et abusé » de cette autorité.

En 1906, la politique républicaine, a besoin « du concours de tous les hommes de sang-froid, écrit Baudin, et de tous les républicains attachés aux principes de la Déclaration des droits de l'homme. »

Il trouve que le centre a un programme « presque radical ». Il ne comporte ni l'impôt sur le revenu, ni le rachat des chemins de fer, mais l'expérience de ces dernières années permet d'affirmer que ce sont là des articles sur lesquels les transactions sont permises et souhaitables<sup>2</sup> ».

En 1908, il juge que le parti radical a une action décisive sur les affaires politiques, « même silencieux, sa volonté s'exerce sur les autres partis<sup>3</sup> ». Il est, en effet, « courtisé par les républicains progressistes et les socialistes » et Baudin considère qu'il n'est pas obligé de s'associer avec eux. « Il est assez nombreux, dit-il, pour garder ses frontières ». Il lui reproche de céder trop facilement, sur des questions capitales « aux applaudissements des socialistes » et de « recevoir quelques leçons des modérés ». Baudin prend le cas de l'impôt sur le revenu si cher à Caillaux. Sur le principe de cet impôt, Baudin est d'accord. Mais sur les modalités, c'est tout différent. Il critique la méthode du ministre des Finances qui impose « avec toute l'ambiguïté que lui apporte le gouvernement de Clemenceau » une rupture d'équilibre qui appartient « au parti radical d'observer dans une opération qui touche à toutes les œuvres vives du pays ».

A l'occasion des élections municipales de 1908, il déclare en évoquant les socialistes, que « ce parti de canards excelle à glisser ses œufs sous l'aile de la poule radicale, et la bonne bête qui voit le jeu s'y prête avec une certaine fierté. Elle couvera, elle couve déjà les couvées qui éclore en 1910<sup>4</sup> ».

### c)- Le syndicalisme

Baudin a écrit de nombreux articles sur le syndicalisme, la plupart étant regroupés dans « La dispute française ». En 1907, il se penche sur le problème quand, par exemple, la Fédération nationale des instituteurs demande, le 23 février 1907, à Clemenceau leur

<sup>1</sup> *La Grande Revue*, avril 1907, p. 39.

<sup>2</sup> *La dispute française*, p. 57.

<sup>3</sup> *La Grande Revue*, 1909, p.202.

<sup>4</sup> p. 97.

admission à la Bourse du travail. « La République, écrit Baudin, ne peut leur permettre de se préparer à l'agitation<sup>1</sup> ». C'est aussi l'avis du président du Conseil.

Baudin refuse aux fonctionnaires le droit de se syndiquer. Il annonce que « si le parti socialiste venait à gouverner, il serait débordé et se trouverait sans action pour fortifier l'État et lui conférer des attributions nouvelles. De ce côté-ci, il n'y a plus de faute à commettre<sup>2</sup> ». Il estime que « les fonctionnaires ont pris à travers les luttes des partis une place excessive dans la politique. Leurs services se récompensent par la politique. Le jour où ils acquerraient une puissance nouvelle, les intérêts réels de la nation seraient sacrifiés à ceux de leur oligarchie. L'autorité de l'État, ses organismes essentiels ne résisteraient pas à cette désagrégation<sup>3</sup> ».

Baudin estime que si les fonctionnaires recourent à la forme syndicale pour s'associer, c'est qu'ils y trouvent un avantage spécial. « Or, dit-il, l'avantage propre du syndicat est qu'il établit envers le patron une discussion collective dont l'issue est la rupture du contrat de travail. Donc les fonctionnaires recherchent dans le syndicat une assimilation à la condition de l'ouvrier dont le dernier mot est : la grève ».<sup>4</sup>

L'affiliation des fonctionnaires à la CGT est exclue. C'est un refus catégorique : « Qu'on ait scrupule à dissoudre une association illégale formée par des citoyens libres, par des ouvriers qui peuvent invoquer la défense contre les chômages, les variations des salaires, etc., soit. Mais qu'on permette à des agents de l'État de travailler au sabotage général du pays, c'est là un défi au sens commun qu'il serait temps d'interrompre. »

Si Baudin refuse aux fonctionnaires le droit de se syndiquer, il l'accepte pour les ouvriers : « le syndicalisme, ou plutôt le droit d'association syndicale, est un droit essentiel qu'il n'était au pouvoir de nul gouvernement de refuser aux travailleurs<sup>5</sup> ».

#### d)- Le parti socialiste unifié. Jaurès

Baudin pense, en 1906, que le parti socialiste pourrait jouer encore un rôle considérable dans la préparation des lois. Or, « ce n'est pas ainsi qu'il a compris sa mission. Il accueille toutes les revendications sans examen. Il refuse le vote du budget et ne cesse de rechercher la clientèle de tous les fonctionnaires. Il attise les sourdes révoltes des agents de la loi contre leurs chefs et accueille toutes les dénonciations<sup>6</sup>. » Baudin accuse le parti d'inquiéter « les plus rudes partisans de l'étatisme » car il vote l'accroissement des monopoles mais en même temps « il donne tout son appui aux grèves des agents de l'État. » C'est clair, pour Baudin, « le parti socialiste unifié pratique une méthode purement révolutionnaire. » Il dénonce son influence « incontestable » sur la majorité qu'il qualifie « d'aimentation. » Il agit par suggestion. Le phénomène se manifesterait ainsi : Le parti radical accomplit des réformes sociales qui vont souvent à l'encontre des intérêts de ses électeurs. « Immédiatement, le parti révolutionnaire, écrit Baudin, s'applique à outrer l'effet de ces réformes et veut leur faire rendre des résultats excessifs. » Il cite deux exemples : la loi sur le repos hebdomadaire du 13

<sup>1</sup> *La dispute française*, p. 104.

<sup>2</sup> p. 109.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> *Id.*, p. 153.

<sup>5</sup> *Id.*, p. 130.

<sup>6</sup> *La Grande Revue*, p. 43.

juillet 1906 et l'impôt sur le revenu. Baudin se demande si le parti radical va pouvoir remplir son rôle véritablement et se décider à « séparer sa cause et ses responsabilités des turbulences des révolutionnaires ».

Si le parti républicain « n'a rien à perdre à s'organiser sans lui », en revanche, « il conservera comme avant-garde les socialistes indépendants qui viennent de fixer les bases et la doctrine de leur parti au congrès de Lyon. » Baudin constate avec plaisir qu'ils réprovent l'action directe et la grève générale et « se sont rangés du côté des partis d'organisation et de réforme pacifique », ajoutant que « leur collaboration entretiendra parmi nous la salutaire émulation qui nous a heureusement servi<sup>1</sup>. »

Baudin considère que la rupture du parti radical et du parti socialiste unifié était irrémédiable après les élections de 1906. Elle résultait moins, selon lui, de l'opposition des idées que des intérêts rivaux des personnalités aux prises. Ceux qu'il appelle les révolutionnaires avaient bénéficié de certains avantages sous le ministère Combes. Les députés socialistes et radicaux confondaient leur cause au Parlement et leurs troupes « s'étaient étroitement mêlées dans les départements. » Mais Combes disparu, Jaurès va reprendre ses distances. Pour Baudin, la séparation a été violente. Avant les élections de 1906, elle était complète à la Chambre, alors que dans les départements, on la percevait à peine. Mais on s'aperçut vite que les socialistes allaient présenter des candidats contre les radicaux. Voici ce que Baudin en pense : « Et chose extraordinaire, ces candidats révolutionnaires qui, hier encore, catéchisaient les très complaisants auditeurs des comités radicaux selon les principes du pur évangile collectiviste, se mirent à parler aux populations attentives le même langage invertébré que les députés radicaux qu'ils combattaient<sup>2</sup>. »

Avant les élections municipales de 1908, se préparent les combinaisons de listes « où les unifiés sont passés maîtres », écrit Baudin. Jaurès, donne alors à la thèse socialiste « habituellement implacable, hautaine, inaccessible aux pauvres cervelles radicales » une couleur différente. Elle apparaît maintenant « simple, courtoise, gouvernable, opportuniste, passée au bleu<sup>3</sup> ». Baudin persifle : « Et puis, qui sait ? Voici le gouvernement ébranlé et on parle du retour à une combinaison ministérielle qui, jadis, n'était faite que de radicaux mais profitait surtout à M. Jaurès et à ses amis. »

Baudin dénonce ce système que les socialistes unifiés pratiquent aux dépens des radicaux. « Ils déposent leur massue et leur peau de lion et revêtent la simple veste bourgeoise. Ce n'est plus la guerre sociale, c'est l'assiette au beurre sociale. Mais sitôt le moment des avantages passé, ils reprennent les distances, haussent le ton, grondent comme des tonnerres, menacent... »

Bref, entre Jaurès et Baudin, ce n'est pas le grand amour. Ce ne l'est pas davantage avec Clemenceau, même s'il est radical, quoique non inscrit.

#### e)- Clemenceau

Baudin n'a guère apprécié Clemenceau dont le caractère était très éloigné du sien. Autant l'un était excessif, nerveux, imprévisible, autant l'autre était calme, pondéré et en

<sup>1</sup> *Id*, p. 47.

<sup>2</sup> *La Grande revue*, juillet-août 1909

<sup>3</sup> *Id*, mars 1907.

réalité timide malgré son physique impressionnant. En janvier 1908, Baudin écrit : « M. Clemenceau ne s'entend pas toujours très bien avec M. Clemenceau, ce qui peut avoir quelques inconvénients, ni avec M. Caillaux ce qui provoque plus de cacophonie<sup>1</sup> ».

Pour Baudin, Clemenceau est d'abord quelqu'un qui a de « la veine ». Elle l'a sauvé, selon lui, d'une chute imminente, à plusieurs reprises. Voici comment il décrit le style du gouvernement Clemenceau, du moins l'un de ses aspects : « C'est la caractéristique de son gouvernement de s'abandonner à la fortune. Des fautes graves dont la moindre eut réservé à tant d'autres la plus triste fin le mettent à la merci d'un incident. Il apparaît à tous comme en agonie. Il y a dans ces moments, une sympathie touchante qui l'enveloppe. On parle aux ministres avec des mots atténués, indulgents et maternels comme s'ils avaient un enfant malade. Eux donnent la réplique sur le même ton incliné et avec une expression de gratitude. » (...) « Enfin, c'est la fin. Mais voilà que des adversaires veulent presser le dénouement. Alors, tout ce qu'on avait vu de chances autour de l'agonisant, de vie en ce cadavre, se révèle brusquement. Les extrémités se réchauffent, les pommettes se colorent, il va parler, il parle, on l'écoute étonné, on s'émeut, on sourit, on applaudit, on clame ». Le suicidé récalcitrant est sauvé... jusqu'au prochain nœud coulant. Car il a un penchant insurmontable pour le nœud coulant. Qu'un socialiste féroce lui présente un nœud coulant gros comme un câble de navire, il tend le cou sans mot dire<sup>2</sup> ».

Le Tigre a déployé selon lui, « au cours des trois années et trois mois de gouvernement, à la fois toutes ses brillantes qualités et tous les défauts qui s'étaient accusés au cours de son extraordinaire existence. Et l'on ne sait si sa qualité maîtresse, qui est l'esprit, ne lui a pas été plus nuisible que tous ses défauts réunis<sup>3</sup> ».

Il reconnaît toutefois que l'esprit de Clemenceau a exercé sur le Parlement « une réelle séduction » et il a souvent obtenu « à lui seul tout le crédit qu'une chambre doit réserver à d'autres qualités ». Mais Baudin estime qu'on ne gouverne pas seulement avec de l'esprit.

Baudin avait un œil exercé sur ses contemporains. Le portrait nous semble juste surtout quand il ajoute : « Il a manqué à M. Clemenceau la connaissance des graves questions sociales, militaires, budgétaires qu'il avait à traiter ». On dirait le contraire de Baudin. Celui-ci tire la conclusion suivante : « Il quitte le pouvoir après en avoir fait un chantier où se confondent en désordre des démolitions, des pierres d'œuvre, des maçonneries commencées et des fouilles sans destination. Son successeur devra avoir pour premier souci d'abord de reconnaître les débris et les matériaux utiles, puis de choisir entre tous ces travaux ceux qui méritent d'émerger et qu'il faut faire servir au progrès de la société moderne et à l'intérêt supérieur du pays<sup>4</sup> ».

#### B.- Le président de l'Association des journalistes sportifs

Dissident de la politique dans une certaine mesure, Baudin se sent plus à l'aise avec les journalistes et même les sportifs. Il déteste la routine et est attiré par les idées nouvelles, les faits de sociétés émergents. Sa largeur d'esprit le conduit, dès 1905, à devenir le premier

<sup>1</sup> *La Grande Revue*, janv-fév, 1908, p. 410.

<sup>2</sup> *La Grande Revue*, 1908, p. 203.

<sup>3</sup> *La Grande Revue*, juillet-août 1909, p. 404.

<sup>4</sup> *Id.*, pp. 404-405.

président de l'association des journalistes sportifs, au moment où la presse sportive et le sport sont dans une phase ascendante particulièrement remarquable.

Cet excellent journaliste ne passe pas pour un sportif pratiquant. En outre, sa collaboration à *l'Auto*, par exemple, a été jusqu'alors des plus modestes : simplement quelques articles (à peine une demi-douzaine portant davantage sur le plein air que sur un sport en particulier et seulement à partir de mai 1903). Mais, et c'est l'essentiel, ses articles ont du sens et ont sûrement attiré favorablement l'attention de ses confrères plus spécialisés. Ils le sollicitent, en effet, officiellement, pour prendre la présidence de leur association en gestation. Ils se souviennent sans doute aussi qu'il a été ministre, qu'il peut le redevenir..., qu'il est rapporteur général du budget, et son rapport de l'année précédente à la Chambre en faveur des caisses de retraites de la presse est encore dans tous les esprits intéressés.

Il faut rappeler ici comment le développement du sport est intimement lié à celui de la presse dans notre pays dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première du XX<sup>e</sup>. On notera aussi la naissance des premiers syndicats et associations de la presse sportive à la même époque avant d'examiner la présidence de Pierre Baudin à partir de 1905.

### 1.- La presse et le développement du sport

Le sport s'est implanté progressivement dans les mœurs des Français entre 1830 et 1870 avant de connaître un développement accéléré après la guerre de 1870. Mais il a fallu attendre les années 1890 pour observer un engouement extraordinaire pour le vélo puis pour l'automobile, grâce à la presse qui « explose » une dizaine d'années après la loi de 1881.

« L'histoire des relations entre la presse et le sport, aussi loin que l'on remonte dans le temps, est une histoire d'amour. C'est l'histoire d'un couple solide, dont l'union n'a cessé de se renforcer en un double lien : mariage d'amour et de raison ». C'est ainsi qu'Édouard Seidler, ancien rédacteur en chef à l'Équipe, commence son petit ouvrage très suggestif intitulé *Le sport et la presse*. Il rappelle à juste titre que « c'est la presse qui a volé au secours du sport ». Les premiers journaux sportifs ont été créés, en effet, par de véritables « missionnaires » selon l'expression de Seidler. Ceux-ci prêchent pour une « religion nouvelle ». Mais parallèlement, la presse politique et d'information générale réserve désormais, à partir du début des années 1890, une rubrique sportive qui se développe très vite.

Grâce aux automobiles et aux vélocipèdes, des journaux comme *Le Temps*, *le Figaro*, *le Petit Journal* ou le *Petit Parisien* se permettent de publier quelques articles évoquant les sportmen... et même d'organiser des courses.

Ainsi, Pierre Giffard (1853-1922), journaliste au *Figaro* de 1880 à 1887 qui rejoint ensuite le *Petit Journal* et y reste pendant dix ans, se montre très dynamique en créant, pour son journal, deux courses cyclistes la même année en 1891 : Bordeaux-Paris et Paris-Brest et retour<sup>1</sup>. Le 6 septembre 1891, 206 vélocipédistes partent pour la Bretagne devant l'immeuble du quotidien, rue de Châteaudun. C'est le départ d'une grande aventure entre le public, la presse et le sport et qui n'ira qu'en s'amplifiant jusqu'à nos jours. Giffard, comprend très vite l'impact sur la population de ce genre de manifestation. Dès le lendemain, il s'associe avec Paul Rousseau pour créer le premier quotidien français de sport : *Le Vélo*. Un concurrent

<sup>1</sup> En cette même année, il crée la course à pied Paris-Belfort.

arrive ensuite, en 1893 : *Paris-Vélo*. Il est presque aussitôt absorbé par *La Bicyclette*, qui a désormais son quotidien sportif.

*Le Vélo*, quant à lui, ne se laisse pas démonter... Il possède une pléiade de bons journalistes que l'on rencontrera bientôt : Paul Champ, Victor Breyer, Robert Coquelle, Frantz-Reichel et Georges Lefèvre.

C'est à l'évidence dans la dernière décennie du XIXe siècle que la presse sportive explose : revues spécialisées souvent bimensuelles ou hebdomadaires, rubriques sportives de plus en plus élaborées dans les grands journaux généralistes et journaux complètement spécialisés mais qui gardent un style littéraire, des articles variés et amusants, des dessins, de façon à ne pas écarter les lecteurs non sportifs. On évoque même volontiers la « littérature sportive » dans la presse qu'on appelle « spéciale<sup>1</sup> ». L'humour n'est pas absent de *la Bicyclette*, où en 1896, on se pose la question: que doivent porter les dames sur le vélocipède ? Jupe ou culotte ?<sup>2</sup>

La presse est maintenant sponsorisée par les marchands de cycles. Elle s'en prend d'ailleurs à l'impôt sur le vélocipède dont l'impopularité est grande. Paschal Grousset, ex-concurrent de Pierre Baudin aux élections législatives dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, en 1893, est élu, prétendent nombre d'observateurs, grâce à sa photographie dans *La Bicyclette*. Le sport, la politique et l'argent sont tout de suite intimement mêlés. Cela est visible dès avant 1900. E. Seidler, écrit que le numéro du 19 janvier 1894, « consacré au compte rendu du Salon du Cycle, comporte 17 pages de publicité sur 42 ; deux annonces seulement vantent d'autres produits que le cycle<sup>3</sup>. »

Dans ce journal spécialisé qui tire à 20 000 exemplaires, on rencontre Pierre Lafitte et Henri Desgrange, deux autres noms célèbres du journalisme sportif.

P. Lafitte (1872-1938), travaille à *l'Écho de Paris* puis, à l'âge de 25 ans, lance ses premières publications. C'est d'abord *La Vie au grand air* (1897), puis *Musica* (1902), *Fémina* (1903), *Je sais tout*<sup>4</sup> (1905) auquel collaborera P. Baudin, *Fermes et châteaux* (1906) et *Excelsior* (1910).

Parmi les journalistes de *La Bicyclette*, figure un homme qui va faire beaucoup parler de lui et pendant longtemps : Henri Desgrange (1865-1940). Il est d'abord champion cycliste, détenteur de plusieurs records du monde<sup>5</sup>, avant de devenir un journaliste célèbre. Bientôt, il devient chef de publicité chez Adolphe Clément, le principal fabricant de cycles de l'époque. Il finit même par avoir son propre vélodrome, dans la prairie du « parc des princes ». Il en devient le directeur, en 1897, après avoir lié amitié avec le contrôleur, un certain Victor Goddet, avec qui il crée le Bureau central de publicité. Comme le *Vélo* n'annonce pas l'inauguration de la nouvelle piste, Desgrange va prendre sa revanche. La politique va le lui permettre en ces temps d'affaire Dreyfus.

L'élection d'Émile Loubet n'a guère fait plaisir aux antidreyfusards. En juin 1899, le baron Christiani, qui est de ceux-là, agresse à coups de canne, le président de la République,

---

<sup>1</sup> Et non spécialisée.

<sup>2</sup> Numéro du 9 avril (cité par Seidler, *op. cit.*, p. 23)

<sup>3</sup> Seidler, *op. cit.*, p. 26.

<sup>4</sup> Il y publie les premiers Arsène Lupin.

<sup>5</sup> Dont celui de l'heure (le premier en date) le 11 mai 1893 au vélodrome Buffalo en parcourant 35, 325 km. (Quid).

au Grand Steeple d'Auteuil. Le baron est accompagné du marquis de Dion, « renommé pour son caractère ombrageux », et qui a commandité en 1898, le lancement du journal *Le vélo*, dirigé par Pierre Giffard qui désapprouve le geste de Christiani. Le marquis de Dion n'est pas content de la réaction de son directeur. Il va donc créer un autre journal sportif. Pour cela, il va s'associer avec le baron de Zuylen de Nyevelt, président de l'Automobile Club de France, le comte de Chasseloup-Laubat, Édouard Michelin et Adolphe Clément. C'est *L'auto-vélo*, qui paraît le 16 octobre 1900, sur papier jaune. Henri Desgrange en est le directeur et rédacteur en chef. Victor Goddet devient l'administrateur. Les rubriques principales sont placées en sous-titre. Ce sont : l'automobile, le cyclisme, l'athlétisme, le yachting, l'aérostation, l'escrime et l'hippisme.

L'un des objectifs du journal est de s'intéresser à « la conquête de l'activité humaine sur le temps », grâce à l'automobile et à la bicyclette. Le développement considérable de l'industrie automobile et de la bicyclette, la publicité qui s'y rattache et l'organisation des courses nombreuses, vont assurer un succès extraordinaire au nouveau journal dont le principe est « de ne jamais faire de politique ». Autre caractéristique : les envoyés spéciaux à l'étranger, tel G. Le Roy à New-York où il suit les *Six Jours* fin 1900.

Une lutte infernale s'installe entre *Le Vélo* et *l'Auto-Vélo* (le vert contre le jaune<sup>1</sup>) notamment sur le plan des contrats de publicité que Desgrange « souffle » parfois à son concurrent au papier vert. En matière d'organisation et de patronage de course cyclistes, *Le Vélo* conserve une certaine avance. Or, si depuis 1891, il organise Bordeaux-Paris et depuis 1895, Paris-Roubaix (ce sont parmi les plus grandes courses de l'époque), en revanche, Paris-Brest et retour, propriété du *Petit-Journal*, n'a été courue qu'une seule fois, en 1891, quand Giffard l'a créée. Desgrange prend sa suite car il s'est entendu avec *Le Petit-Journal* et il organisera la course en 1901. En 1902, Bordeaux-Paris est organisée comme d'habitude par *Le Vélo*. Mais Desgrange, dès le lendemain, sur le même parcours, monte la même épreuve avec plus de coureurs ! Le tirage de *L'Auto-Vélo* pendant cette année atteint 30 000 exemplaires.

Giffard, qui se sent de plus en plus dépassé par son adversaire, en arrive à utiliser des moyens juridiques pour se défendre contre son audace victorieuse. Il l'attaque devant les tribunaux pour emploi abusif et déloyal du mot « vélo ». Desgrange est condamné à changer le titre de son journal. En réalité, c'est un grand service qui lui est rendu. Le 16 janvier 1903, *l'Auto-Vélo* devient *L'Auto*. On peut lire dans l'éditorial que son programme ne change pas et qu'il continue à se dévouer au développement de tous les sports. Il est l'organe officiel de l'Automobile Club de France et défend plus que jamais les intérêts de l'automobile et du cycle. Dès cette année 1903, il organise une foule de compétitions et en particulier Le Tour de France cycliste qui fera sa renommée définitive. C'est la plus longue course cycliste du monde. Cette épreuve va susciter immédiatement un engouement extraordinaire dans tout le pays. Tous les sports y trouveront leur compte car cette manifestation va provoquer un intérêt accru pour la compétition en général. Quand Géo Lefèvre a lancé l'idée, il est passé pour un fou, même aux yeux d'Henri Desgrange. Mais celui-ci devine la belle opportunité qui s'offre à lui au moment où *l'Auto* doit frapper un grand coup après son échec judiciaire. L'affaire va bon train et le 19 janvier 1903, *L'Auto* annonce la création de l'épreuve. Les journaux tels que

<sup>1</sup> Il s'agit du papier. Voir Seidler, *op. cit.*, p. 38 et suiv. que nous résumons pour tout ce passage.

*Le Matin*, *Le Figaro*, *Le Soleil*, *L'Écho de Paris*, etc., présentent l'événement comme exceptionnel. Un seul s'abstient d'en parler : *Le Vélo*. Géo Lefèvre informe ses lecteurs de la bouderie de Giffard dès le lendemain. Celui-ci réagit mollement par un petit article...

La course démarre le 1<sup>er</sup> juillet de la même année. Son succès ira en grandissant comme on le sait... et aussi le tirage de *L'Auto* ! On compte 65 000 exemplaires par jour en juillet 1903 contre 30 000 à peine les autres mois. *Le Vélo* a perdu la bataille. Giffard abandonne la partie. D'autres journaux (*Le Monde sportif*, *Les Sports*) vont l'imiter pour laisser la place unique à Desgrange. Dans sa magnanimité, celui-ci offrira quelques années plus tard une tribune à Giffard et à Paul Rousseau, l'inventeur du défunt *Argus de l'Automobile*.

Parallèlement aux vélocipèdes, les journaux s'intéressent de très près aux quatre roues.

A ses débuts, le sport en général a surtout été pratiqué par des fils de famille. Marcel Boulenger écrit dans la *Revue de Paris*, en septembre 1904, que cette activité « ne pouvait être qu'une affectation de dandy, réservée uniquement aux fils de famille, aux dissipateurs et aux cerveaux brûlés<sup>1</sup>. »

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ce n'est plus vrai pour le vélocipède. Ce l'est encore en partie pour l'automobile. Mais l'opinion publique va très vite se passionner pour elle, comme elle le fait pour la bicyclette.

La presse va lancer les principales courses automobiles comme elle l'a fait pour le vélocipède. La première a lieu le 20 avril 1887, mais il n'y a qu'un seul candidat ! Elle est organisée par Fossier, rédacteur du magazine *le Vélocipède*. L'année suivante, ils sont plusieurs à s'aligner pour Neuilly-Versailles gagnée par le même concurrent, Georges Bouton, gagnant solitaire de 1887. Puis le 22 juillet 1894, c'est Paris-Rouen, premier concours sans classement et en juin 1895, la première course officiellement contrôlée, Paris-Bordeaux-Paris<sup>2</sup>. C'est le début d'une extraordinaire aventure sportive mais aussi commerciale car les constructeurs français vont rivaliser victorieusement, du moins les premières années, avec le reste du monde. Chaque année, chaque course reviendra dans le calendrier avec les nouvelles qui naissent comme des champignons : 1896 : Paris-Marseille-Paris, 1897 : Paris-Dieppe, etc. Parmi toutes ces nouvelles courses, relevons en 1899, le Tour de France, Paris-Bordeaux ; en 1900, la coupe Gordon-Bennet<sup>3</sup> disputée en France pour la première fois et qui connaît un grand succès sur le parcours de Paris à Lyon, en passant par Orléans. Cette même course sera organisée en Irlande en 1903 et en Allemagne en 1904. Puis, en 1906, c'est le premier grand prix de l'ACF (Automobile Club de France). Ce club a été créé par le marquis de Dion et le baron de Zuelen de Nyevelt de Haar, le 5 novembre 1895 avec le journaliste Paul Meyan. Il est le prolongement du « comité des directeurs de courses de voitures mécaniques » fondé en 1894 par les deux mêmes nobles amateurs de sport et riches industriels. Le baron de Zuylen<sup>4</sup> en est le président et le marquis de Dion, le vice-président avec Henri Meunier. On compte aussi dans le conseil d'administration, le trésorier-banquier André Lehideux-Vernimmen et MM. Abel Ballif, le marquis de Chasseloup-Laubat, le comte de Lavalette, le comte Récopé,

<sup>1</sup> « L'émotion sportive » dans *La Revue de Paris*, 15 septembre 1904, p. 415.

<sup>2</sup> Voir *le Quid* à : courses automobiles.

<sup>3</sup> James Gordon-Bennett junior (1841-1918), né à New-York, fils du magnat de la presse américaine éditeur du journal *New-York Herald*, était passionné de sport. Il avait vécu en France pendant sa jeunesse dorée et est mort dans notre pays, sur la côte d'Azur, en 1918. (Wikipédia à ce nom sur Internet).

<sup>4</sup> Wikipédia à ce nom sur Internet.

Gustave Rives. L'ACF est donc à ses débuts, un cercle d'aristocrates attirés par les exploits sportifs.

En 1898, l'ACF, animée par les constructeurs qui le président, organise le premier salon de l'auto aux Tuileries et à partir de 1901 au Grand Palais. Les voitures sont à vapeur, électriques, à gaz ou au pétrole qui finira par éliminer les autres modes de propulsion. Mais en 1905, « il est pour le moment entendu que l'électricité est la reine de la locomotion urbaine, mais qu'il ne faut, dans l'état actuel de la question, lui demander que ce qu'elle peut fournir ; elle triomphe dans les villes mais laisse la route libre à ces deux vieux antagonistes : la vapeur et le pétrole dont les titres sont tels qu'il convient de leur attribuer la palme indistinctement, sous peine d'injustice flagrante<sup>1</sup> ».

Parallèlement se créent des syndicats et associations de la presse sportive.

## 2.- La naissance des principaux syndicats et associations de la presse sportive

Dès la décennie 1890, chaque année ou presque, se crée un syndicat ou une d'association de journalistes ayant pour but de promouvoir le sport et de protéger ses membres des aléas de la vie à travers une société de secours mutuels.

En février 1891, s'est constitué le syndicat de la presse sportive parisienne<sup>2</sup>. Il est créé par MM. De Saint-Albin, rédacteur au *Figaro*, Doré, rédacteur au *Matin*, Armand Mayer<sup>3</sup>, Fernand Laffon, rédacteur au *Petit Journal*, et Lucien Kisch (Diavolo), rédacteur au *Radical*. Le syndicat « ne s'occupe que des questions concernant le sport et les droits de ses membres. Il est en même temps une société de secours mutuel. » La direction en est confiée à un comité élu chaque année. Il n'y a pas de président ni de vice président. Pour 1899, par exemple, le comité est composé de MM. De Saint-Albin, Soarez, rédacteur au *Soleil*, Bernier, rédacteur au *Jokey*, Laffon et Kisch.

En 1892, naît une association syndicale des journalistes vélocipédiques.

En 1894, l'association de la presse cycliste voit aussi le jour sous la forme d'une société de secours mutuels<sup>4</sup>. Parmi les membres d'honneur on remarque dans l'annuaire de la presse de 1899, MM. Barthou, Boucher (ancien ministre du Commerce), Doumer, les sénateur Goujon et Strauss et parmi les députés, Berteaux, P. Grousset, Puech, Pams, Berthelot et... Baudin. C'est une première étape de notre héros dans le monde sportif. Sa fiche de recensement nous ayant appris qu'il pratiquait déjà la musique<sup>5</sup>, voici une autre corde à son arc bien de son temps : le cyclisme ou plutôt la vélocipédie.

En mars 1895, est fondé par un groupe de directeurs et de rédacteurs de journaux spécialisés, le syndicat de la presse française sportive<sup>6</sup>. Il se propose de contribuer au « développement en France de tous les sports et des exercices de la vie au grand air, dans un but patriotique d'hygiène et de moralité et l'assistance professionnelle de ses membres ». A la lecture de la composition du comité pour 1899, on observe la présence des chasseurs, des

<sup>1</sup> Bottin mondain de 1905 : Autour des sports, avant-propos.

<sup>2</sup> Son siège social est 12, place Vendôme, au journal *Le jockey*.

<sup>3</sup> Futur directeur de l'agence Fournier, en 1904. (*Histoire de la presse, op. cit.*, p. 291.)

<sup>4</sup> Le siège social se situe 12 rue Paul-Lelong.

<sup>5</sup> Voir en annexe fiche de recensement du canton de Nantua. Pour la musique, la notice précise : 5<sup>e</sup> degré, cuivre et flûte.

<sup>6</sup> Siège social, 19 boulevard Montmartre.

pêcheurs, des aviateurs, des tireurs, des escrimeurs et un administrateur de *l'Écho de l'armée*. On y sent l'influence de l'esprit de Coubertin qui développe ses idées à la même période. Le président de ce syndicat est Marc de Brus, du *Chasseur illustré* et le vice-président est le docteur Deneuve de *la France aérienne*.

L'année suivante, encore, en 1896, naît un autre syndicat, celui des journalistes vélocipédiques et de la presse athlétique.

En 1896, toujours, on voit même apparaître une « société vélocipédique parlementaire » appelée *l'hémicycle*... « ayant pour but de seconder l'initiative des autres associations, en vue de la défense des intérêts généraux du cyclisme auprès des pouvoirs publics ». Elle compte des membres honoraires, actifs et associés. Ministres et parlementaires sont automatiquement membres honoraires.

La plupart de ces syndicats ou associations de journalistes s'étaient formés en application de la loi de 1884 pour les premiers et du décret-loi du 26 mars 1852 sur les sociétés de secours mutuels pour les associations. Mais en 1898, la loi du 1<sup>er</sup> avril, rénove les textes anciens sur les sociétés de secours mutuels. Depuis des décennies, les mutualistes demandaient trois choses afin d'améliorer leur situation : moins de tutelle administrative, la personnalité civile plus largement accordée et, en revanche, davantage de réglementation technique et financière. La nouvelle loi leur donnait gain de cause pour les deux premiers points mais pas pour le troisième car si les SSM constituent « par essence » des institutions d'épargne, de prévoyance, d'assurance, ce n'est « qu'accidentellement et secondairement » qu'elles sont des œuvres de bienfaisance, comme l'écrivait M. Barberet, à l'époque, chef du bureau des institutions de prévoyance au ministère de l'Intérieur. Or, selon lui, il n'y avait pas « assez de séparation entre les fonds sociaux et extra-sociaux<sup>1</sup> ». Malgré cela, la loi de 1898 va contribuer à développer les SSM, comme trois ans plus tard, celle du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations. C'est sur leurs principes que la nouvelle association des journalistes sportifs va se créer.

C'est dans ce contexte dans lequel le sport prend de plus en plus de place dans la vie sociale<sup>2</sup>, que Pierre Baudin est appelé en 1905 à présider la toute nouvelle association des journalistes sportifs.

Ce qui attire notre héros dans ce domaine en plein essor, c'est précisément son ouverture sur le monde, l'origine anglaise du sport, les rencontres entre jeunes, l'école de morale et de patriotisme car l'armée est pour une part à l'origine de ce développement. On n'est donc pas étonné de retrouver Pierre Baudin, complètement en phase avec son siècle, parmi ceux qui vont s'intéresser aux sports et s'offrant le luxe de faire aussi courir sa plume infatigable dans les journaux sportifs et tout particulièrement dans le premier d'entre eux<sup>3</sup> : *l'Auto*.

*L'Auto* se glorifie de compter, par exemple, en 1905, parmi ses collaborateurs, un académicien en la personne d'Henri Lavedan, mais aussi un normalien attachant et lettré comme Jean Richepin qui rejoindra son collègue à l'Académie en 1908. Bien d'autres

<sup>1</sup> Barberet (Joseph), *Les Sociétés de secours mutuels*, Conclusion.

<sup>2</sup> On voit maintenant par exemple, des thèses de médecine consacrées au sport. Ainsi, M. Rachou, à Bordeaux, en mars 1905, présente sa thèse *Le football et les accidents*. Il est footballeur lui-même à Bordeaux avant d'aller jouer au Racing à Paris. *Le Vélo* du 8 mars 1905.

<sup>3</sup> Par le tirage, car le premier digne de ce nom était *le Vélo* créé par Pierre Giffard en 1892.

romanciers écrivent dans le journal sportif comme Joseph-Henri Rosny, membre de l'académie Goncourt, Paul Adam qui deviendra un ami très proche de P. Baudin et Willy, l'imaginaire Maurice Leblanc, Marcel Boulenger. Apparaissent aussi les noms de Jean Lorrain, Henri Kistemaekers, Pierre Souvestre, Max de Nansouty, Briaux, Pierre Soulaïne, Franc-Nohain, Georges Casella qui reprendra en 1919, le journal *Commoedia*<sup>1</sup> qu'avait créé Henri Desgrange, précisément, en 1907.

### 3.- La présidence de Pierre Baudin

Baudin a-t-il cherché cette présidence qu'il accepte de bon cœur ? On l'ignore. C'est un homme politique. Comme tel, tout ce qui peut le faire connaître et lui apporter des voix est bon à prendre. Encore jeune, il a 42 ans et est déjà ancien ministre. Il aspire sans doute à le redevenir, ce qui paraît légitime. Il écrit depuis une quinzaine d'années dans les journaux républicains répandus sur une grande partie de l'hexagone. C'est un vrai journaliste, un authentique chroniqueur de la vie nationale et internationale. Plus tard, en 1912, il écrira : « la vocation sportive est le trait général le plus caractéristique de notre époque. Elle est la cause principale de l'évolution qui s'annonce<sup>2</sup> ».

Il accepte donc cette nouvelle responsabilité somme toute originale à l'époque.

Par ailleurs, on l'a vu, P. Baudin a été à l'origine d'une loi votée au bénéfice des caisses de retraites des associations de presse, en 1904. Il paraît donc tout désigné pour que des offres lui soient faites de prendre la tête de l'association des journalistes sportifs.

Le 22 mars 1905, Victor Breyer<sup>3</sup>, vice-président et qui sera la véritable cheville ouvrière de l'Association pendant de nombreuses années, « a le vif plaisir » d'annoncer aux membres du Comité de direction provisoire de l'association que « M. Pierre Baudin, ancien ministre, député de l'Ain, fait à l'Association l'honneur d'en accepter la présidence<sup>4</sup>. » Breyer, écrit dans *l'Auto*, mais Viollette, autre membre actif, travaille à *La vie au grand air*.

La première assemblée générale s'est tenue un mois avant, exactement le 28 février 1905, au café des Variétés, 9 boulevard Montmartre à Paris. Étaient présents MM. Berg (*Les Sports*), Breyer (*L'Auto*), Chailloux, Paul Champ (*Les Sports et Le petit Journal*), Robert Coquelle (*L'Auto*), Lucien Faure (*Vie au grand air*), Gousseau (UVF), Camille Guyard, Jean Lafitte (*L'Écho de Paris, La Liberté et La Petite Gironde*), Maertens (*L'Auto*), Miral, Mortimer (*L'Auto*), Mousset (*Paris sportif illustré et L'Auto*), Oudot (*Commoedia*), Ravaud (*L'Auto*), Le Roy, Souvestre (*L'Auto et Poids lourds*), Truchot, Viollette, Max Viterbo (*L'Auto et Vie illustrée*).

Se sont fait excuser : MM. Caizac (*Vie illustrée*), Leveillé (*L'Auto*), Sancier et Steines (*L'Auto*). Tous sont reconnus aptes à faire partie de l'Association. Ils sont 26 en tout. C'est donc une petite association si on la compare, par exemple, à celle des journalistes parisiens<sup>5</sup> dont Baudin fait partie depuis bien plus longtemps et dont il deviendra aussi le président en 1915. Les statuts sont adoptés après quelques modifications. On élit huit membres au comité

<sup>1</sup> Journal uniquement consacré à la vie artistique et littéraire qui connut très vite un beau succès.

<sup>2</sup> *La Revue des Français* du 25 mai 1912, p. 113.

<sup>3</sup> Il dirigera beaucoup plus tard, le journal *l'Écho des Sports*.

<sup>4</sup> Toutes les informations concernant l'AJS viennent des archives de l'Association. (Voir Sources).

<sup>5</sup> Ils sont plus de 300 à la même époque et étaient près d'une centaine aussitôt après la création.

directeur : MM. Victor Breyer, Paul Champ, Lucien Faure, Camille Guyard, Jean Lafitte, Georges Le Roy, Pierre Souvestre, Marcel Viollette.

Pour faire partie de l'association, il faut appartenir depuis au moins un an à la rédaction d'un quotidien sportif, soit tenir depuis un an la rubrique sportive d'un quotidien politique, soit appartenir depuis au moins trois ans à la rédaction d'un périodique sportif<sup>1</sup>.

Un vice-président est désigné : Victor Breyer, qui exercera souvent l'intérim du président, lors de ses absences, ainsi qu'un secrétaire : Jean Lafitte. On décide de se réunir la prochaine fois, le 8 mars, dans les bureaux de *la Vie au grand air*, 9 avenue de l'Opéra.

Ce jour-là, à 15 heures, sont présents V. Breyer, P. Champ, J. Lafitte, G. Le Roy, P. Souvestre et M. Viollette. On procède à l'élection du bureau. Victor Breyer et Marcel Viollette sont élus vice-présidents, Jean Lafitte, secrétaire, Pierre Souvestre, secrétaire adjoint et Paul Champ est nommé trésorier.

Tout est à faire, sur le plan administratif mais aussi sportif, en matière de communication, sans oublier l'essentiel : se procurer des revenus. L'essentiel est d'avoir un président influent, bénéficiant d'un réseau important et susceptible de procurer des subsides à l'association. On ignore qui a eu l'idée de suggérer Pierre Baudin.

Il faut soumettre les statuts au chef de bureau du ministère de l'Intérieur compétent pour les Associations de secours mutuels. On décide aussi d'écrire une lettre au comité de propagande formé par l'Automobile Club de France<sup>2</sup> pour l'exposition des sports de 1907 afin que soient réservées des places dans tous les comités aux membres de la nouvelle association.

A la société de secours mutuel serait adjointe une société de défense des intérêts professionnels.

L'AJS exprime au comité de propagande de l'Exposition des sports de 1907 son vif désir de se voir représentée par un de ses membres dans le comité directeur.

Puis sur sa demande, le siège social de l'AJS est au Racing Club de France, 10 rue Chaussée d'Antin.

L'association doit se faire connaître : le comité décide l'envoi d'une circulaire informant les pouvoirs publics, groupements sportifs et industriels, journaux, etc., de sa création. Le 15 mars, on confirme M. Abran dans ses fonctions très importantes de commissaire général que lui avait confiées le comité provisoire.

Enfin, on peut lire dans *le Vélo* du 23 mars, que « le comité a reçu avec un enthousiasme que tous les membres de l'association partageront, la nouvelle que M. P. Baudin (...) acceptait la présidence de l'AJS, convaincu qu'il est de la vitalité, du bon fonctionnement de l'AJS et de l'avenir qui s'ouvre devant le nouveau groupement composé exclusivement de véritables journalistes et constitué dans un but de solidarité et pour la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres ». Le comité décide d'organiser un grand banquet en cet honneur auquel seront invités les principaux représentants du monde du sport.

Pour bien montrer cet enthousiasme des journalistes, nous citerons intégralement l'article que consacre l'un d'entre eux, au surplus non membre de l'association, au premier président de l'AJS. Il en dit long sur la réputation de P. Baudin, d'une manière générale. L'article de *l'Auto* est daté du 24 mars 1905.

<sup>1</sup> Statuts de l'AJS consultés au siège à Paris. (Aujourd'hui 64-68 rue des Dessous des Berges 13<sup>e</sup>)

<sup>2</sup> Qu'on désignera désormais par A.C.F.

« Si l'on me demandait ce qui, chez le président de l'AJS, m'étonne le plus, je ne dirais point que c'est son affabilité constante et si cordiale, ni sa science quasi universelle, ni le charme de son éloquence calme à la fois et chaleureuse, ni cette activité qui ne se lasse point dans le domaine du mieux social et français, ni la jeunesse illustre d'un homme qui, sans cheveux blancs, dirigea déjà, plusieurs années durant, l'un des plus importants des ministères.

Non. La surprise, c'est justement d'apprendre que M. P. Baudin s'occupe de politique. Quoi ! Cette amabilité, cette intelligence accueillante à toute amélioration, soit des choses, soit des gens, cet amour du travail et du progrès s'accommodent de la besogne et des intrigues parlementaires ? De la besogne, oui : on le sait et on la lui confie. Mais point des intrigues.

M. P. Baudin est l'un de ces quelques députés qui connaissent la valeur du temps, qui s'éloignent des parlottes et qui s'absorbent dans les labeurs délicats – délicats et écrasants ! – des rapports sur le budget.

Ministre d'hier et ministre de demain, député fort admiré et fort aimé de ses électeurs, rapporteur actuel du budget, conférencier toujours prêt à seconder les œuvres bonnes et généreuses, syndic assidu de l'association des journalistes parisiens, écrivain savant et fécond dont un livre chaque année aborde un sujet nouveau, Pierre Baudin devient président de l'AJS. Il était déjà des nôtres. Le voici notre chef. Qu'il veuille bien laisser dire à un journaliste sportif qui n'est point de l'AJS, la fierté qu'en ressent, j'en suis sûr, la corporation tout entière. » J. M.

Le samedi 8 avril 1905, le comité va rendre visite à son premier président. Le *Vélo* du 10 avril note que la délégation a été reçue avec « la plus grande cordialité » et ses membres ont été « littéralement charmés » par P. Baudin. Celui-ci leur a donné l'assurance qu'il « voulait collaborer d'une façon sérieuse à l'œuvre entreprise par les journalistes sportifs et qu'il entendait bien n'être pas un simple président décoratif », ajoutant qu'il s'efforcera aussi souvent que possible de participer aux séances du comité. C'était faire preuve d'un optimisme excessif dans la mesure où il venait d'être investi des fonctions très absorbantes de rapporteur général du budget à la Chambre, quelques semaines auparavant. La suite montrera qu'il sera souvent obligé de se décommander au dernier moment.

Le banquet prévu lors de la réunion du 22 mars a lieu le 16 mai au restaurant Marguery<sup>1</sup>, très à la mode à l'époque. C'est encore un « jour de gloire » pour Pierre Baudin. Le ministre de l'Intérieur, Eugène Étienne est représenté ainsi que celui des Colonies, Étienne Clémentel. Baudin est entouré des personnalités les plus en vue du monde sportif : le marquis de Dion<sup>2</sup>, toujours présent, Gustave Rives, commissaire général des Salons de l'Automobile, Ballif, président du Touring Club de France, d'Iriart d'Etchepare<sup>3</sup>, député, président de

<sup>1</sup> Voir la photographie en annexe. Situé 32, 34, 36, 38 boulevard Bonne-Nouvelle et rue d'Hauteville, le restaurant possède un encart publicitaire dans le Bottin mondain. On y vante sa cuisine renommée, ses caves très importantes, ses vins exclusivement d'origine, ses vérandas spacieuses.

<sup>2</sup> Né en 1856 à Nantes, d'une famille d'origine brabançonne, député nationaliste de la Loire-Inférieure de 1902 à 1923 et sénateur du même département de 1923 à 1941, Albert de Dion est le grand homme des sports mécaniques à l'époque. Dès 1883, il invente le tricycle à vapeur et en 1899, circule la première voiture de Dion. En 1894, il crée et gagne la première course automobile sur route Paris-Rouen. En 1895, il crée l'Automobile Club de France et va présider les chambres syndicales de la construction automobile et de l'aviation. En 1900, il participe avec Victor Goddet et Henri Desgrange à la fondation du journal l'Auto.

<sup>3</sup> Né en 1859 à Pau, cet avocat basque est député des Basses-Pyrénées de 1900 à 1924. Candidat de l'Union des Gauches (Barthou), il est élu en 1900 contre un nationaliste. Il s'est beaucoup intéressé à la mutualité et au sport.

l'Union vélocipédique de France, Duvigneau de Lanneau, président de l'USFSA<sup>1</sup>, Gondinet, président du Racing Club, etc. La presse est bien représentée. Jean Dupuy<sup>2</sup>, président du syndicat de la presse parisienne, qui n'a pu se libérer est remplacé par son secrétaire général, mais Pawlowsky, le directeur du *Journal de l'Automobile* est présent ainsi que Henri Desgrange, Jean Lafitte et bien d'autres. Alfred Mézières<sup>3</sup>, le président de l'Association de l'AJ républicaine, à laquelle appartient aussi P. Baudin, n'a pu se libérer.

Les discours pleuvent tous à la gloire et à la prospérité du sport sans oublier celle « des grandes industries qui sont les premières de notre pays ». La fête ne se termine qu'à minuit. Les convives ont en effet beaucoup apprécié le programme musical et même les chansonniers qui chaque soir font les délices des Parisiens<sup>4</sup>...

Au début, les premières réunions du comité directeur (en principe mensuelles) ont lieu chez P. Baudin.<sup>5</sup>,

On souhaite que la carte de membre de l'A.J.S donne droit à l'entrée de toutes les manifestations sportives de quelque nature qu'elles soient.

A l'assemblée générale du 10 novembre. Pierre Baudin, absent, s'est fait excuser au dernier moment<sup>6</sup>. Une petite quinzaine de présents.

A la réunion du Comité du 28 décembre, Viollette fait part que l'Association est agréée comme société de secours mutuel<sup>7</sup> et que par conséquent, elle doit verser tous ses fonds à la caisse de dépôts et Consignations qui lui accordera un intérêt de 4, 5 %. On va aussi élaborer un règlement intérieur.

Pierre Baudin va commencer à recevoir des sollicitations, mais il est là pour cela... Il sera fidèle jusqu'à la fin à cette association qu'il aura contribué à lancer. Il ne sera pas présent à chaque comité ni même à chaque assemblée générale, compte tenu de ses nombreuses activités, mais il répondra toujours présent quand on aura besoin de lui.

Comme toutes les associations (ou presque) à l'époque, l'A.J.S a d'abord pour vocation de secourir ses membres quand ils sont dans le besoin. Un premier cas est recensé. Il s'agit d'un journaliste remercié du *Journal de l'Automobile*. L'A.J.S prendra l'affaire en mains par l'intermédiaire de son avocat. Une aide est prévue (200 F) si l'intéressé n'est pas reclassé fin avril.

A l'assemblée générale statutaire du 4 avril 1906, Baudin, « absent de Paris » est, à nouveau, excusé. M. Viollette préside. Paul Champ, trésorier, fait connaître l'état de la caisse. Recettes : 3139, 60 F ; dépenses : 955 F. Solde créditeur : 2184, 60 F. L'affaire est saine.

On projette d'organiser le mardi 29 mai 1906, une fête au vélodrome Buffalo au profit de l'A.J.S. Il est décidé d'écrire au président du comité de Paris de l'USFSA pour obtenir l'autorisation d'organiser une rencontre entre les 3 meilleurs amateurs et les 3 meilleurs professionnels pédestres. Une démarche sera faite auprès du président Baudin pour savoir s'il

On ne pouvait donc que le rencontrer dans les cercles fréquentés par Baudin. Il a été président de l'UVF pendant 7 ans.

<sup>1</sup> L'union des sociétés françaises des sports athlétiques.

<sup>2</sup> Autre ministre président « politique » d'une association pour trouver des subsides.

<sup>3</sup> Membre de l'Académie française mais aussi sénateur. C'était en effet une habitude de choisir une personnalité politique en vue pour présider une association, au moins la première fois.

<sup>4</sup> Voir *l'Auto* du 18 mai 1905.

<sup>5</sup> Il habite à l'époque 81 rue Taitbout dans le 9<sup>e</sup>.

<sup>6</sup> Ce ne sera pas la dernière fois...

<sup>7</sup> Arrêté du 11 décembre 1905.

peut obtenir une musique militaire. On écrira à M. Mézières, président de l'Association des journalistes parisiens pour lui demander si l'A.J.S peut être comprise dans la liste des associations devant profiter de la répartition du reliquat provenant de la loterie de la Presse.

Le 8 septembre 1906, Baudin préside. S'agissant du prochain salon de l'Automobile, il adressera une lettre à M. Rives, commissaire général de l'Exposition pour obtenir que les membres de l'A.J.S soient reçus sur présentation de leur carte de sociétaire.

Le dessinateur O' Gallop<sup>1</sup>, présente sa candidature. C'est la première de ce type qui parvient officiellement à l'Association.

Baudin règle des contentieux. Il explique également qu'il n'est pas favorable à l'envoi d'une lettre au Conseil municipal de Paris sollicitant l'organisation du Grand Prix en 1907. En revanche, il peut être utile d'écrire au président de la commission chargée d'étudier la question. On solliciterait de ce dernier une convocation pour un membre du comité de l'A.J.S lors de la discussion au Conseil municipal de l'attribution du Grand Prix et s'il était question de retirer cette épreuve à l'U.V.F<sup>2</sup>. Par ailleurs, Baudin rappelle que tous les fonds remis au Comptoir d'escompte doivent être versés à la Caisse des Dépôts.

Les membres de l'A.J.S voudraient entrer au cirque Métropole gratuitement. Le directeur refuse d'envoyer des cartes à chaque membre. Il juge qu'une seule est suffisante afin que chacun puisse y aller à tour de rôle. Le comité n'est guère satisfait. Même demande pour ... les Folies-Bergères qui ne répondent pas !

Ainsi, la vie s'organise à l'AJS sous la présidence de P. Baudin jusqu'à sa maladie en 1916<sup>3</sup>. Comment faisait-il pour se consacrer à tant de choses en même temps quand on connaît ses autres activités ?

#### C.- Le vice-président de l'Association des journalistes parisiens (1907)

Créée le 17 décembre 1884<sup>4</sup>, l'association des journalistes parisiens a pour fondateurs Edmond About, directeur du *XIXe siècle*, Gaston Carle, directeur de *la Paix*, Paul Dalloz, directeur du *Moniteur universel*, Charles Duverdy, directeur de la *Gazette des Tribunaux*, Louis Gal, directeur de la *Liberté*, Eugène Guyon, directeur de *la Patrie*, Philippe Jourde, directeur du *Siècle*, Jules Laffitte, directeur du *Voltaire*, Francis Magnard, rédacteur en chef du *Figaro*, Hippolyte Marinoni, directeur du *Petit Journal*, Paul Meurice, directeur du *Rappel*, Hector Pessard, directeur du *National*.

Ces personnalités faisaient partie du Comité du Syndicat de la Presse Parisienne lorsque ce syndicat décida la création de cette nouvelle association sous forme d'une société mutualiste comme c'était l'habitude à l'époque. Son premier président est Édouard Lebey (1885-1886), le directeur de l'agence Havas<sup>5</sup>. Puis, pendant 30 ans, Alfred Mézières va la présider de 1886 à 1914. C'est un universitaire, professeur à la Sorbonne, membre de l'Académie française mais aussi député opportuniste puis sénateur centre-gauche de Meurthe-et-Moselle.

<sup>1</sup> Pseudonyme de Rossillon du Petré.

<sup>2</sup> Union vélocipédique de France.

<sup>3</sup> Réélu président en 1914, il sera remplacé en 1916 par Tristan Bernard, cadet de Baudin de trois ans. L'homme de théâtre aimait beaucoup le sport. Il était directeur du vélodrome de Neuilly-sur-Seine. (Wikipédia).

<sup>4</sup> Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 15 janvier 1890. (Voir Bulletins annuels de l'Association).

<sup>5</sup> Ce brillant directeur fut à la tête de l'agence entre 1872 et 1900. (*Histoire des la presse...*, p. 293.)

Lors de sa création, cette association possède une très grande originalité : elle comprend en son sein des républicains avancés et d'autres qui refusent la République...

Deux institutions semblent y tenir une place essentielle : *le Temps* et l'agence Havas. Il est vrai que les Républicains les plus à gauche sont à l'Association des journalistes républicains. On y compte notamment Pelletan, Brisson, Ranc. Mais les relations sont bonnes entre les deux groupements.

L'Association des journalistes parisiens est donc ouverte à tous, mais on n'y trouve pas d'extrémistes à gauche comme à droite. Ainsi, ni la *Libre parole*, ni la *Croix*, ni l'*Action française* n'y seront représentées. En revanche, *le Soleil* est présent avec Édouard Hervé, et Hervé de Kérouhant, tout comme l'*Écho de Paris* avec Aurélien Scholl et Fernand Xau, ainsi que le *Gaulois*, avec son directeur Arthur Meyer.

L'association ne cesse d'insister sur son apolitisme. Elle a traversé « sans dommage apparent », écrit Marc Martin<sup>1</sup>, l'affaire Dreyfus, tout comme elle n'a pas semblé souffrir de la séparation.

On est donc un peu surpris que P. Baudin se soit dirigé en priorité vers elle, en 1896, au moment où il devient président du Conseil municipal, au lieu de rejoindre ses amis radicaux-socialistes dans l'association républicaine.

Il est, en effet, entré à l'association le 20 mai 1896, en même temps que 22 autres candidats<sup>2</sup>. Il entre au comité dès l'année suivante, en mars 1897.

En 1906, l'un des vice-présidents, Eugène Pitou, devient agent-comptable de l'Association. Il faut le remplacer. Le comité propose Pierre Baudin. Le secrétaire général, Joseph Denais raconte lors de l'assemblée générale du 16 mars 1907, « qu'ayant à compléter son bureau et s'inspirant de la tradition constante de nommer deux vice-présidents d'opinion politique différente (c'est la seule manière, dit-il, que nous ayons de faire de la politique, afin d'avoir jamais à en faire dans nos délibérations), le Comité a été heureux délire à l'unanimité comme vice-président<sup>3</sup> à côté de M. Gaston Jollivet, M. P. Baudin dont le nom était assuré de toutes les sympathies et qui déjà (nous en avons eu plus d'une fois l'occasion de le rappeler), avait donné des témoignages effectifs de son affection et son dévouement pour l'association des journalistes parisiens. »

L'année suivante, en mars 1908, il est reconduit pour trois ans, au bureau et dans ses responsabilités de vice-président avec Gaston Jollivet.

Cette association de journalistes a les mêmes objectifs que les autres : il s'agit de venir en aide à ses adhérents, financièrement et moralement et de défendre leurs droits.

On note la participation de l'Association à un Office central des Œuvres de bienfaisance, à un Orphelinat des Arts, à une Assistance par le travail, à un Fonds de secours aux veuves et aux orphelins, etc.

De généreux donateurs envoient régulièrement de l'argent : on retrouve chaque année les remerciements de l'association à un certain M. Chauchard.

<sup>1</sup> « La grande famille » in *Revue historique*, 1986, p. 149. Nous empruntons l'essentiel de ce passage à l'article de Marc Martin.

<sup>2</sup> Dont Max de Nansouty, Georges Vitout, Louis Guilaîne, Louis Schneider, Léo Marchès, etc. Les sociétaires sont à cette date 379.

<sup>3</sup> L'élection par le comité a eu lieu le 7 novembre 1906.

On note un Conseil de juristes et un système d'assistance judiciaire, un service médical. Il y a enfin, toute la cohorte des demandes de conditions particulières pour l'accès à différents services de transports (par exemple par chemins de fer), ou à des expositions, à des manifestations... P. Baudin en sera l'éphémère président à la mort de Mézières en 1915.

#### D.- Son réseau dans les lettres et les arts

En dehors de la politique et du journalisme proprement dit, on découvre le réseau de prédilection de P. Baudin dans le monde plus large des lettres et dans celui des arts. Son second mariage, en avril 1907 nous permet de voir parmi ses invités un témoignage de ses amitiés et de ses connaissances.

##### 1.- La Société d'histoire de la révolution de 1848

La variété des articles du journaliste P. Baudin montre qu'il lit beaucoup. Sa culture générale est notable. Il ne se borne pas aux ouvrages en français mais lit aussi en anglais et en allemand.

Rappelons qu'avant de faire partie du gouvernement, en juin 1899, P. Baudin a publié un ouvrage historique en collaboration avec Raoul Cadières, intitulé : *Les grandes journées populaires. Histoire illustrée des révolutions (1789-1830-1848-1870)*<sup>1</sup>.

Mais P. Baudin allait se consacrer à la politique et malgré son goût pour l'histoire, il ne parviendra pas à trouver suffisamment de temps pour la recherche.

En revanche, il va faire partie, bien après, début 1904, avec quelques personnalités de premier plan, du comité d'initiative de la Société d'histoire de la Révolution de 1848. On comprend aisément qu'un radical-socialiste s'intéresse à cette période.

La Société d'Histoire moderne n'avait pas accepté de créer une section spéciale consacrée à 1848. On avait donc conçu de fonder une société dont l'objet porterait exclusivement sur cette période encore récente à l'époque. Le point de départ est venu, pendant l'été 1903, d'un ancien rédacteur en chef du *Temps*, Henri Michel, qui avait abandonné le journalisme pour enseigner à l'université de Paris. Né en 1857 à Metz, normalien, docteur ès lettres avec une thèse sur *L'idée de l'État*, il a proposé à Georges Renard, ancien attaché au cabinet de Rossel, le délégué à la Guerre de la Commune, de présider cette société.

Baudin est en bonne compagnie dans ce premier comité qui comprend Alphonse Aulard, Adolphe Carnot, directeur de l'École des Mines, P. Caron, archiviste, A. Debidour, inspecteur général, E. Denis, professeur à l'Université de Paris, Maurice Faure, sénateur, G. Geoffroy, etc.

Créée officiellement en février 1904, la société a un premier comité directeur composé de 32 membres, parmi lesquels, outre ceux du comité d'initiative, figurent des universitaires et des archivistes (Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et des archives, Sébastien Charléty, professeur à l'université de Lyon, E. Dejean, directeur des Archives, Armand Dayot, inspecteur des Beaux-Arts, Louis Liard, recteur de l'université de Paris, E.

---

<sup>1</sup> Voir ci-dessus p. 234.

Epinas, professeur, Seignobos, maître de conférence, P. Sagnas, professeur à Lille, etc), mais aussi des hommes politiques : Jaurès, Millerand, Henri Brisson, président de la Chambre à l'époque et ancien président du Conseil en 1898, mais aussi l'un des fondateurs du parti radical et radical-socialiste : Fallières, des hommes de lettres (Lucien Descaves, Anatole France), le général Pedoya, etc.

Le premier président est Adolphe Carnot et il y a trois vice-présidents : Aulard, M. Faure et Millerand<sup>1</sup>. H. Michel est secrétaire général et G. Renard, rédacteur en chef du bulletin de la société. Baudin, déjà très occupé par ses fonctions de journaliste, d'avocat et de député de province ne s'est pas proposé pour entrer au comité.

L'objet de la Société est, selon les statuts, de « grouper les personnes qui, en tous pays, s'intéressent dans un esprit démocratique à l'histoire de cette époque, soit en France, soit à l'étranger, et d'en organiser l'étude scientifique. » Mais dans l'appel aux adhésions, on est plus précis car on a ajouté : « travailler à répandre les idées de 1848, considérées comme le développement naturel et logique des idées de la Révolution. »

## 2.- La Société des gens de lettres

Quelques années plus tard, le 14 janvier 1907, Baudin devient membre de la Société des gens de lettres. Cette adhésion, peu de temps avant son remariage, se situe dans cette période particulièrement féconde en initiatives de sa part pour accéder à de nouvelles responsabilités et remplir un vide créé par son désintéret provisoire de l'hémicycle pendant le ministère Clemenceau, surtout à partir de 1907 et jusqu'en 1909. On verra plus loin que ces dates correspondent aux présidences de sociétés. Il entrera d'ailleurs au Sénat au début de l'année 1909. Il sera à nouveau ministre en 1913.

La Société des gens de lettres<sup>2</sup> a été créée en 1838, par un natif de l'Ain, Louis Desnoyers, alors directeur littéraire du journal *Le Siècle*, mais qui avait vu le jour à Replonges, canton de Bagé-le-Chatel, en 1802. Le 10 décembre 1837, il avait réuni à son domicile, 14, rue de Navarin, à Paris, de nombreux écrivains et publicistes pour leur soumettre un projet d'association. Celle-ci protégerait les intérêts de ses membres en particulier en luttant contre les plagiat. Les ressources proviendraient des cotisations des adhérents et des prélèvements sur les bénéfices procurés par la reproduction des ouvrages publiés. Ce projet reçut une approbation enthousiaste et unanime. L'assemblée générale constitutive se réunit le 31 décembre 1837. Elle comprenait 54 écrivains. Un comité fut élu pour administrer l'association. Villemain fut élu président, Louis Desnoyers vice-président. On comptait parmi les membres Victor Hugo, Alexandre Dumas, Lamennais... L'association prit le titre de Société des Gens de Lettres.

En 1840, le premier Code littéraire est publié. Six ans plus tard, on crée un service médical pour les hommes de lettres. Sous le Second Empire, en 1856, on commence à réfléchir à la création d'une caisse de retraite pour les écrivains. Mais ce n'est qu'en 1861, qu'une pension est attribuée aux sociétaires. Enfin, en 1891, la Société des Gens de Lettres est

<sup>1</sup> Renseignements pris sur Internet à Société d'histoire de la révolution de 1848.

<sup>2</sup> Toutes nos informations émanent des archives de la SGDL et spécialement des procès-verbaux des comités et des AG de la Société.

reconnue d'utilité publique. Cela implique des statuts en date du 10 décembre 1891 et un règlement intérieur du 21 février 1892.

Pierre Baudin avait déposée sa demande le 11 décembre 1906. Ses parrains étaient MM. Léonce de Lamendie, Victor Mayen, Quentin-Bauchard et Raoul de Saint-Arroman. Ce dernier porte témoignage de sa reconnaissance pour le candidat « pour sa part à la loterie de la presse (sic) et d'estime pour son grand talent ».

A l'époque le dossier de Pierre Baudin fait état de cinq ouvrages<sup>1</sup>.

Le 6 mars 1907, c'est-à-dire, quelques semaines plus tard, Pierre Baudin sollicite son admission comme membre sociétaire titulaire. Cette fois-ci, ses deux parrains sont Paul Adam et Adolphe Brisson. Le premier est surtout romancier, le second écrivain, critique et directeur des *Annales politiques et littéraires*. Il a épousé la fille de Francisque Sarcey, Yvonne, fondatrice et directrice de *l'Université des Annales*. Leur fils Pierre, dirigera le *Figaro*.

Désigné rapporteur, Paul de Garros, un romancier très fécond, né en 1863, comme Baudin, déclare que ses deux collègues « se sont contentés de contresigner la demande du candidat sans y joindre la moindre apostille. Ils ont pensé que leur client se recommandait suffisamment de lui-même, ce en quoi ils ont eu raison. »

Paul de Garros rappelle que les ouvrages de l'aspirant sociétaire « traitent avant tout d'économie politique et de philosophie politique et sociale ». Il y a trouvé « sous une forme excellente et appuyée sur une documentation très sûre, une étude consciencieuse des graves questions – économiques, sociales, financières, commerciales – qui ont pris le pas sur toutes les autres dans la lutte engagée présentement entre les principales nations du globe. Inspiré par un patriotisme sincère et réfléchi, M. Baudin a su, dans cette étude, faire la part très large aux idées et aux procédés modernes, tout en respectant les traditions de notre race et en admirant les qualités qui ont fait sa force dans le passé ».

C'est ainsi que P. Baudin est devenu sociétaire de la Société et a pu, de temps en temps, assister à ses assemblées générales ou à ses comités spécialisés. Le 17 mars 1913, il en sera l'éphémère président<sup>2</sup>. Mais il refuse immédiatement cet honneur compte tenu de ses charges de ministre. Le drapeau aura été porté pendant quelques minutes...

### 3.- Un témoignage du réseau de Pierre Baudin : les invités à son second mariage (11 avril 1907)

Le jeudi 11 avril 1907, Pierre Baudin se remarie à Paris, avec mademoiselle Georgette, Jeanne, Henriette Ochs, âgée d'à peine 23 ans<sup>3</sup>. La jeune femme qui a 21 ans de moins que son mari, habite chez ses parents, négociants, au 5 place Malesherbes. L'oncle de la mariée, Alphonse a des responsabilités à la fédération des bijoutiers. La famille est israélite. La mère de la mariée est née Bloch.

<sup>1</sup> Ce sont *Forces perdues* (1903), *La poussée* (1904), *L'armée moderne et les états-majors* (1905), *L'alerte* (1906) et *Points de vue français* (1906).

<sup>2</sup> Archives de la SGDL. Selon N. Nagai, 17 conseillers ou anciens conseillers municipaux de Paris ont fait partie de la Société. Deux en ont été les présidents : Baudin et Ernest Hamel et deux vice-présidents : Maurice Quentin-Bauchard et Ernest Gay. (*op. cit.*, p. 250).

<sup>3</sup> Un contrat de mariage est signé chez M<sup>e</sup> Breuillaud, 333 rue St-Martin, le même jour. La cérémonie – civile – a lieu à la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, à 14 heures.

Le mariage qui a failli être repoussé – la mère du marié était un moment souffrante – est, selon le carnet mondain du *Figaro*, des plus élégants<sup>1</sup>. Les arts et les lettres sont bien représentés. En revanche, on ne signale qu'un ministre en exercice, il s'agit de Thomson, à l'époque détenteur du portefeuille de la Marine<sup>2</sup>. Est-ce un signe du destin pour le marié qui aura les mêmes responsabilités quelques années plus tard ? Un sous-secrétaire d'État est là aussi : Albert Sarraut, le député radical-socialiste qui ne va d'ailleurs pas tarder à démissionner après les incidents du Midi provoqués par ses électeurs viticulteurs...

Les deux témoins du marié sont des journalistes et non des moindres ! Il s'agit d'Adrien Hébrard et de Jean Dupuy. Hébrard, ancien sénateur<sup>3</sup>, a sacrifié une carrière politique qui s'annonçait brillante pour se consacrer à un journal prestigieux, *le Temps*. Ses collaborateurs sont fascinés par ce journaliste exceptionnel dont le talent et l'humanité les stimulent. Il a trente ans de plus que Baudin qui est sans doute très fier de l'avoir pour témoin à son mariage. Membre du Conseil supérieur des beaux-arts et monuments historiques, il est à l'époque, le président honoraire du syndicat des journalistes parisiens, créé en 1875 pour défendre les intérêts des journaux lésés par les poursuites et suspensions de l'Ordre moral.

Le président en activité de ce syndicat, en 1907, est le second témoin, Jean Dupuy, ancien ministre, sénateur, collègue de P. Baudin dans le cabinet Waldeck-Rousseau. L'ancien et le nouveau : le marié, vice-président de l'association des journalistes parisiens, est bien entouré. Son président, à l'Association, Alfred Mézières, est lui aussi présent. Ce mariage est ainsi placé sous le signe du journalisme.

Les témoins de la mariée sont Alphonse Ochs, son oncle, et Mme Henri Lapauze, épouse du nouveau directeur du Petit Palais, mais surtout un écrivain célèbre à l'époque sous le nom de Daniel Lesueur<sup>4</sup>. Née Jeanne Loiseau, elle écrit dans la *Fronde* et tiendra, plus tard, la rubrique féminine de *la Renaissance*, un journal que va créer son mari en 1913 et auquel Baudin donnera plusieurs articles dès sa fondation. On remarquera que le réseau littéraire de notre héros s'agrandit également par sa femme. On verra dans le chapitre prochain qu'elle est aussi à l'origine d'un élargissement du réseau de son mari dans le monde des affaires.

De nombreux journalistes et écrivains sont présents parmi lesquels Pierre Lafitte également éditeur et que nous avons déjà rencontré. On voit Jean Finot, le directeur de la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) ; Paul Adam et Adolphe Brisson, les deux parrains de Pierre Baudin à la Société des gens de lettres<sup>5</sup> ; Camille Oudinot qui écrit des comédies avec Abel Harmant ; Henri Roujon, haut-fonctionnaire, essayiste et romancier, secrétaire de Jules Ferry. Il est à l'époque secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (depuis 1903) et entrera à l'Académie en 1911. On reconnaît encore l'écrivain Durand-Fardel, le romancier René Dardenne qui dirige avec Apollinaire, *le Festin d'Ésope*.

Venons-en aux artistes. *Le Figaro* cite les frères Cain, Georges et Henri, très proches de Baudin, qui évoque l'un d'eux dans une lettre à sa mère au moment de ses déboires conjugaux avec sa première épouse. Ils sont les fils du sculpteur animalier Auguste Cain. Georges, né en

<sup>1</sup> *Le Figaro* du 12 avril 1907.

<sup>2</sup> Rappelons que nous sommes sous le ministère Clemenceau.

<sup>3</sup> De la Haute-Garonne, de 1879 à 1897, centre gauche, puis gauche républicaine.

<sup>4</sup> Encore un exemple où une femme doit prendre un nom masculin pour publier plus facilement. Elle a donné son nom (masculin !) à une rue du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

<sup>5</sup> P. Baudin a préfacé un ouvrage d'Adolphe Brisson, *Les prophètes*, en 1903. On n'est donc pas étonné du patronage du premier par le second à la SGDL, en 1907.

1856, est peintre et écrivain. Il puise une grande partie de son inspiration dans l'histoire de Paris. Il est conservateur du musée Carnavalet depuis 1897 et le restera jusqu'en 1914<sup>1</sup>. Henri est né en 1859. Il est peintre mais aussi auteur dramatique. Il a composé des livrets d'opéras comme *Cyrano de Bergerac*. Sa femme est cantatrice.

Abel Faivre est peintre, illustrateur et caricaturiste. Né en 1867, il est membre de la Société des artistes français. Il deviendra célèbre pendant la guerre par ses affiches destinées à soutenir le moral des soldats.

Frantz Jourdain est aussi de la cérémonie. Né en 1847, architecte, critique d'art, d'origine belge, il a créé en 1903, le salon d'automne qu'il dirige. Entre 1880 et 1910, il est à la pointe du combat pour la rénovation des arts et la diffusion des idées nouvelles. Il est surtout célèbre comme architecte des immeubles de la Samaritaine.

Tout le corps préfectoral est là. On a oublié les incidents de séances du Conseil municipal : c'est déjà loin. M. et Mme de Selves, M. Lépine sont présents ainsi que les anciens préfets de l'Ain, MM. Combarieu et Autrand<sup>2</sup> qui ont fait une belle carrière parisienne.

Eugène Pierre, le juriste du Parlement bien connu est parmi la foule des connaissances de Pierre Baudin comme Edmond Théry, économiste libéral et directeur de *L'économiste européen*. On voit aussi un médecin très célèbre à l'époque, le docteur Burlureaux, auteur de « *La lutte pour la santé* ».

Il y a même les amis politiques de l'Ain comme Pierre Goujon et son père Étienne ou les anciens collaborateurs au ministère des Travaux publics comme André Dejean, désormais sous-directeur des chemins de fer de l'État et maître des requêtes au Conseil d'État.

On note la présence de Louis Dreyfus, député de la Lozère, mais surtout co-directeur du groupe fondé par son père Léopold et qui comprend une flotte commerciale, une banque et dont le réseau va se répandre dans le monde entier jusqu'à aujourd'hui.

P. Baudin n'oublie pas qu'il est lui aussi un homme d'affaire... depuis peu de temps.

---

<sup>1</sup> Un square porte son nom dans le 3<sup>e</sup> arrondissement.

<sup>2</sup> A l'époque préfet de Seine-et-Oise.

## Chapitre 7

### Le capitaliste et le président de sociétés internationales

Contrairement à des membres de certaines dynasties de la grande bourgeoisie comme Léon Say qui a contribué d'une manière décisive à l'installation de la République ou André Lebon, à l'origine de la mise en place d'un mouvement patronal unifié, remarquablement étudiées par Jean Garrigues et Joël Dubos<sup>1</sup>, Baudin n'a pas bénéficié de réseaux influents pour modifier l'ordre des choses en France sur le plan politique ou économique<sup>2</sup>. Son existence a été plus modeste mais il a montré un très grand intérêt au monde qui l'entourait et ne s'est pas privé de dire ce qu'il en pensait. Ses réflexions sur l'économie et la société, au-delà de la vie politique proprement dite, ont éveillé la curiosité et l'intérêt de certains milieux influents. Ceux-ci n'ont pas hésité à faire appel à son expérience de gestionnaire des deniers publics et à son ouverture d'esprit, pour lui proposer de prendre la présidence de sociétés en gestation. Ce fut le cas pour deux d'entre elles. Mais, il avait parallèlement élargi son horizon en prenant pour épouse une jeune fille issue d'un milieu de négociants en rapport avec le monde des affaires et de la bourse.

#### A.- Le capitaliste : une influence familiale

Son remariage va permettre à Pierre Baudin de fréquenter le milieu des affaires, en particulier de s'initier au marché des valeurs mobilières étrangères, confirmant ainsi une tendance de l'époque<sup>3</sup>. Spécialiste des finances publiques, il aspire désormais à se mouvoir avec agilité dans les finances privées. Par sa nouvelle épouse, il va se rapprocher du monde des sociétés minières. L'oncle de sa femme est l'un des responsables de la chambre syndicale de la bijouterie. Son beau-père est également bijoutier. A partir de 1907, P. Baudin achète des

---

<sup>1</sup> Voir la bibliographie.

<sup>2</sup> Il est significatif que Baudin ne soit pas cité une seule fois dans la thèse de Joël Dubos sur André Lebon de la même génération que lui. Il n'appartenait pas au même monde.

<sup>3</sup> Voir Gallais-Hamonno et P. C Hautcoeur, *Le marché financier français au XIXe siècle*, chapitre 13 intitulé : les émetteurs sur le marché financier français. Nous avons suivi de près ce chapitre repris sur Internet (Paris-Jourdan-Sciences économiques, working paper n° 2006-44) signé de P. C. Hautcoeur et Carine Romey. Les pages de référence indiquées ici sont celles de cet extrait numérisé. Voir aussi P. C. Hautcoeur, *Le marché boursier et le financement des entreprises françaises 1890-1939*.

actions, surtout dans des sociétés étrangères. La découverte de mines de métaux précieux en Afrique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle a modifié les habitudes des capitalistes.

D'une manière générale, déjà, après 1890, on constate un élargissement du marché financier et l'apparition des statistiques d'émissions. « Celles-ci apparaissent d'abord dans les journaux financiers qui se multiplient durant cette période <sup>1</sup> ». Les autres s'y mettent : *Le Temps*, par exemple, publie des listes d'émission à partir de 1894, mais « nettement lacunaires ». Ces statistiques sont d'ailleurs centrées sur l'épargnant et non pas sur les besoins de financement des entreprises. Le nombre de sociétés cotées augmente ainsi que la capitalisation boursière. Cette croissance est plus rapide que celle du revenu national.

« Ainsi les seules sociétés françaises privées (hors chemins de fer et Crédit foncier, sociétés quasi publiques, en particulier pour leurs décisions de financement) exploitant en France (donc celles dont l'activité est le mieux reliée à celle de l'économie française) cotées au parquet de Paris sont seulement au nombre de 182 en 1891, puis 283 en 1901 et 336 en 1913. La capitalisation des actions et obligations de ces sociétés passe (en francs 1913) de 6, 16 milliards en 1891 à 9, 02 en 1901 et 15, 24 milliards en 1913, soit respectivement 26 puis 30 et enfin 39 % du PIB<sup>2</sup>. »

Le nombre des secteurs croît sans cesse, en particulier dans le domaine de la finance et des transports<sup>3</sup>. Encore faibles dans les années 1890, les émissions d'obligations mais surtout d'actions effectuées par les sociétés cotées s'accroissent vers 1905<sup>4</sup>.

Les raisons de l'élargissement du marché des titres privés français sont doubles : la seconde révolution industrielle qui traduit une accélération de la croissance dans la plupart des pays occidentaux et l'apparition des titres des valeurs coloniales « qui aboutissent souvent à des désastres parfois à des fortunes mais qui habituent les Français aux valeurs à risques que sont les titres privés<sup>5</sup>. »

Parallèlement, à partir de l'automne 1894, une vive spéculation s'exerce sur les mines du Transvaal pendant que l'on découvre de l'or en Afrique du Sud.

De 1895 à 1914, la place de Paris est une place financière internationale presque aussi attirante que celle de Londres en raison de l'abondance de ses capitaux. La puissance du marché parisien s'affirme par l'absorption en quantités croissantes de valeurs étrangères. Cette capacité est particulièrement marquée entre 1904 et 1907 puis entre 1910 et 1912, périodes au cours desquelles les émissions étrangères ont été supérieures aux émissions françaises sur le marché de Paris<sup>6</sup>.

Les capitaux français s'intéressent aussi aux chemins de fer nord-américains, surtout entre 1906 et 1914. L'exemple de Baudin va nous le montrer bien. La période est également marquée par le placement en France de titres de secteurs phares de la seconde révolution industrielle comme le cuivre dont la demande croît avec le développement des entreprises électriques. Baudin est également dans ce mouvement.

Entre 1900 et 1914, les émissions de valeurs étrangères s'élèvent à 18 milliards 139 millions alors que le marché français ne consacre aux valeurs nationales que 19 milliards 733

<sup>1</sup> *Les émetteurs sur le marché financier français*, p. 5.

<sup>2</sup> *Op. cit.*, p. 8.

<sup>3</sup> *Id.*, p. 9.

<sup>4</sup> *Id.*, p. 13.

<sup>5</sup> *Id.*, p. 16.

<sup>6</sup> *Id.*, p. 12.

millions. Les obligations de villes étrangères sont également demandées sans toutefois atteindre le succès des emprunts russes qui atteignent le quart du total.

En 1900, le rendement des valeurs étrangères est de 4, 28 % alors qu'il est seulement de 3, 21 % pour les placements français.

Le rôle des banques dans les placements internationaux est désormais important.

Plus que les coulissiers ou les banquiers individuels, ce sont désormais les établissements de crédit qui jouent un rôle important dans le placement des émissions étrangères, et donc dans l'orientation de l'épargne vers l'étranger. Ce sont eux qui désormais sont au cœur de l'organisation des émissions en France, mais aussi qui se chargent d'attirer les émetteurs étrangers vers Paris de préférence aux grandes places internationales. En dehors des emprunts russes, chasse gardée du Crédit lyonnais, c'est la Société générale et la Banque de Paris et des Pays-Bas qui jouent un rôle dominant dans les placements étrangers.

Avant son second mariage, en 1907, Baudin possède en matière de valeurs mobilières : 50 actions nominatives de chacun 500 francs et entièrement libérées de la banque franco-américaine et déposées à ladite banque - elles sont donc très récentes comme on le vérifiera plus loin; 50 actions au porteur de la même banque ; 100 actions au porteur de la compagnie des automobiles L'Auto parisienne de chacune 100 francs entièrement libérées ; 125 actions de la Société des Automobiles Truffaut de chacune 100 francs libérées du quart ; 20 actions de la compagnie française de la lampe Canello de chacune 250 francs entièrement libérées ; une somme de 50 000 francs versée pour souscription à la Société internationale des Écoles Berlitz en formation. On voit ainsi qu'il est de manière presque exclusive un actionnaire de sociétés françaises où ayant leur siège à Paris.

Ajoutons à cela pour avoir une idée de la fortune de P. Baudin : 30 000 francs déposés en compte courant au Comptoir national d'Escompte et à la banque franco-américaine<sup>1</sup>.

Quant à son épouse, fille de négociant, on pourrait s'attendre à ce qu'elle détienne des actions. Ce n'est pas le cas. Elle ne possède en réalité que des obligations. On note : une obligation de 400 francs, 3 % de la ville de Paris, emprunt de 1871 ; deux obligations de 500 francs chacune, 2 % de la ville de Paris, emprunt de 1898 ; 7/4 d'obligations de la ville de Paris, emprunt de 1871, 3 % au capital nominal de 100 francs chacun ; 8/4 d'obligations de la ville de Paris, 2 %, emprunt de 1898, au capital nominal de 125 francs chacun.

Si maintenant on regarde le patrimoine de P. Baudin en valeurs mobilières à sa mort en 1917<sup>2</sup>, on note une différence fondamentale : l'apparition en grand nombre de valeurs étrangères.

On observe en effet les nouvelles valeurs suivantes : 20 obligations des Chemins de fer russes réunis (Nord Donetz), 1914, 4,5 % de 500 francs au porteur ; 150 actions Huelva Copper Sulphur Mines limited au porteur (il s'agit de mines de cuivre en Espagne); 22 coupures de 100 pesos et 8 coupures de 50 pesos des cédulas hypothécaires argentines à 6 % ; 25 actions de la City Deep Limited au porteur<sup>3</sup>. Il s'agit d'une société sud-africaine basée à Johannesburg et qui extrait de l'or. Son représentant à Paris est la Compagnie française de

<sup>1</sup> Contrat passé le 11 avril 1907 devant maître Breuillaud, notaire 333 rue Saint-Martin à Paris. Document émanant des successeurs. Copie en ma possession.

<sup>2</sup> Déclaration de succession, DQ 7/33676 du 29 janvier 1921. 9<sup>e</sup> bureau, n<sup>o</sup> 314.

<sup>3</sup> Notons qu'à l'AG de 1912, le rapport moral précise que « l'effectif moyen des ouvriers employés à la mine a été pendant l'année de 493 blancs et de 3568 ouvriers de couleur » BNF : FOL-WZ-15.

banque et de mines, 20 rue Taitbout, remplacée en 1913 par le Crédit mobilier français, sis 30-32 rue Taitbout.

127 actions The Candian pacific Railway Company pour 255 000 francs : Ce chemin de fer très célèbre à l'époque, est une compagnie canadienne créée en 1867 dont le siège se trouve à Calgary, dans l'Alberta. Le réseau a été construit initialement entre la Canada oriental et la Colombie britannique de 1881 à 1885. Son réseau va s'étendre entre Vancouver et Montréal et va desservir plus tard les grandes villes américaines comme Minneapolis, Chicago et même New-York. Quand on sait dans quelles conditions travaillaient les immigrants chinois, les *navvies*, pour la construction du chemin de fer, on imagine que Baudin était loin de s'en douter...

On note aussi 200 actions The Anglo-French Matabeleland Company<sup>1</sup> pour 2700 francs. Il s'agit de mines d'or de Rhodésie dans la région de Matabele, actuellement dans le sud du Zimbabwe (ville principale Bulawayo). La société sud-africaine a son siège à Johannesburg.

On trouve encore 50 actions de 100 francs chacune de la Société franco-brésilienne pour 5 000 francs, également une société minière (elle extrait de la monazite<sup>2</sup>) ; 200 actions La Rose Consolidated Mines Company de 5 dollars chacune. Cette société a été créée au Canada afin de profiter de l'engouement pour les mines d'argent sur la bourse de Toronto. La rose vient du nom d'une mine située à Cobalt, en Ontario<sup>3</sup>.

On observe parmi ces sociétés étrangères cinq compagnies traitant des métaux précieux ou rares.

Baudin est devenu un capitaliste tous azimuts... En fait, il illustre bien la tendance exprimée par les auteurs du *Marché financier français* précité qui décrivent une « explosion en volume des émissions étrangères » et le « dynamisme des valeurs privées<sup>4</sup> ». Les achats français se portaient traditionnellement sur les titres étrangers à revenu fixe, spécialement les fonds publics et les obligations des grandes compagnies de chemins de fer. « Avec les achats des mines d'or s'ouvre une période très différente, peut-être parce que les rentiers ne peuvent plus se satisfaire des rendements de plus en plus faibles offerts par les nouvelles émissions d'obligations ferroviaires ou de rentes, alors même que leur revenu ne cesse de gonfler des intérêts et amortissements de leurs placements précédents, ils se lancent dans une opération hautement risquée<sup>5</sup>. »

Devenu capitaliste, P. Baudin va présider tour à tour, deux grandes sociétés internationales, ce qui pour un radical-socialiste est un exploit...

## B.- Le président éphémère de la Banque franco-américaine

### 1.- La création de la banque

Le 17 octobre 1905, *The New-York Times* publie un article dans lequel il informe ses lecteurs « qu'une nouvelle banque franco-américaine est en train de naître dans le but de

<sup>1</sup> (ville principale Bulawayo) au sud de l'actuel Zimbabwe. BNF : 8-O3-943

<sup>2</sup> Selon le Larousse : minerais contenant des composés de cérium, de thorium et d'autres terres rares.

<sup>3</sup> Voir Vieux Montréal, sur Internet.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 22.

<sup>5</sup> *Id.*

faciliter les opérations commerciales entre les États-Unis et la France. » Il ajoute : « Pierre Baudin, formerly Minister of public Works and now Chairman of the Ways and Means Committee of the French Chamber of Deputies, has been chosen President of the institution<sup>1</sup>. »

Les protagonistes de cette affaire sont Henry Brunner, C. H. Botsford (à l'origine de *l'Italian-American Trust Company of New-York*) et Edward F. Cragin of *100 Broadway*. Ce même jour, le journal américain annonce qu'une réunion se tient avec des banquiers new-yorkais pour compléter l'équipe de direction de la banque et ajoute que M. Brunner s'envole samedi à destination de la France pour la même opération avec la « branche parisienne ».

M. Brunner qui semble la cheville ouvrière de cette affaire est le trésorier du Central Trust Company of California à San Francisco. On retrouve son nom dans plusieurs institutions bancaires de la côte pacifique. Mais ce citoyen suisse naturalisé américain est aussi le directeur d'un groupe bancaire privé dans son pays d'origine et a depuis cinq ou six ans placé des actions américaines en abondance dans la confédération helvétique.

Toujours d'après les sources américaines, on discute depuis plusieurs mois de la création de cette nouvelle banque franco-américaine<sup>2</sup>. La période d'expansion que connaissent les États-Unis dans les années 1905-1906 est propice aux initiatives ce type. La preuve est la création toute récente de deux autres banques dans le but d'attirer des investisseurs français sur le marché boursier américain : la *Société financière franco-américaine* fondée par Speyer and Co et Iselin, du côté américain, et la banque de l'Union parisienne, du côté français, d'une part, et de l'autre, the *French Finance Corporation*.

Nous possédons des informations sur la première. Le capital est de 50 millions de francs divisé en actions de 5 000 francs dont une moitié demandée en Amérique et l'autre en France. Les actions sont nominatives. On crée, en outre, 100 millions d'obligations à 4 %<sup>3</sup>. Cette société financière franco-américaine est constituée définitivement le 12 juillet 1905. Le président du conseil d'administration est Frédéric Mallet, de la maison Mallet frères et Cie et le vice-président est James Speyer de la maison Speyer et Cie. On rencontre au conseil

<sup>1</sup> « Pierre Baudin, ancien ministre des Travaux publics et actuellement rapporteur général du budget à la Chambre des députés en France a été désigné président de l'institution ».

<sup>2</sup> Notons que ce n'est pas la première banque qui porte ce nom. Déjà, en 1837, sous la Monarchie de Juillet, est créée une banque du même nom destinée à promouvoir le « commerce d'exportation avec les deux Amériques ». Le fondateur et premier directeur général en est M. Alexis de Choisy. Selon les statuts, « il est établi sous le nom de banque franco-américaine une société anonyme dont le but est de se livrer exclusivement aux opérations de banque propres à faciliter les entreprises et les relations commerciales des maisons qui s'occupent du commerce d'exportation dans les deux Amériques ». Sa durée est de 25 ans. Son siège social est à Paris. Un comptoir doit être immédiatement établi à New-York et un autre, s'il ya lieu, au Havre sous la surveillance et la dépendance de celui de Paris. Le capital social est de 40 millions de francs représenté par 8 000 actions de 5 000 francs. En 1881, les statuts sont revus ainsi que le montant du capital. Une nouvelle modification intervient l'année suivante. On y relève que le président est élu chaque année. L'adresse de cette banque se situe 10 rue d'Argenteuil. Sa durée est désormais de 30 ans. On note le nom de Vanderbilt parmi les dirigeants. Ces informations proviennent de la BNF (cote 4 WZ 16051). Enfin, on ne voit aucun lien entre d'une part, cette banque prévue pour durer jusqu'en 1911 et la précédente créée en 1837, et d'autre part, la suivante née en 1906.

Notons qu'il n'existe aucun document aux archives de la Banque de France sur une quelconque banque franco-américaine, ni aux archives du ministère des Finances, ni à la Caisse des Dépôts et Consignations, ni à la Chambre de Commerce de Paris. Quant aux archives nationales du monde du travail à Roubaix, elles ne possèdent que les statuts et des articles de presse qui concernent surtout l'époque où elle a été absorbée par la London County and Westminster Bank Ltd. (fonds 65 AQ, cote A 660).

<sup>3</sup> D'après la REF des 15 avril, p. 340 et 6 mai 1905, p. 431.

d'administration MM. Heine, Iselin, Jamesson de Hottinguer et Cie, Mac Donald de Speyer, Marabaud de Paris, Louis Mounier de Neuflize et Cie, Félix Vernes et Cie<sup>1</sup>.

Le 24 novembre 1905, les actions de la *Société financière* sont admises aux négociations de la bourse au comptant<sup>2</sup>.

Cette banque et la *French Finance Corporation*, toujours d'après le *New York Times*, portent une attention toute particulière à la vente d'actions américaines en France. Il rapporte, en revanche, que la Banque franco-américaine « sera plutôt une banque commerciale qu'une institution encourageant les investissements français en Amérique. » Vu de New-York, son but sera d'apporter des débouchés aux investisseurs américains en France et d'accroître le commerce entre les deux pays. Elle est destinée à y faciliter et y augmenter les transactions bancaires. Elle serait aussi une agence de crédits à la disposition des exportateurs.

Du côté français, on est très discret. Il faut attendre le 23 novembre 1905 pour que *l'Information politique, économique et financière* donne quelques indications complémentaires sur cette banque en création. Le capital serait de 10 millions de francs, dont un quart payable à la souscription et le solde au plus tard six mois après la constitution.

La Banque sera régie par les lois françaises pour traiter les affaires de banque proprement dites en France et à l'étranger. A cette date, sont déjà souscrits, d'après le journal : (en francs)

En France : 4 200 000, en Italie : 50 000, en Suisse : 1 500 000, reste à souscrire en Suisse : 1 300 000 et aux États-Unis : 2 500 000 francs.

*L'Information* indique sept objets.

1.- Traiter des affaires internationales de banque, en général à Paris et aider le commerce en France et en Amérique.

2.- Placer les titres américains en France.

3.- Change international.

4.- Négocier la finance américaine et souscrire pour un compte avant le public des emprunts pour le marché de Paris.

5.- Faire des reports sur titres américains.

6.- Établir, d'accord avec la Banque en Amérique, l'Italie et en Suisse, une amélioration financière avec l'Amérique du Sud. Faire connaître et servir les intérêts des Américains, Français et Italiens contre les banques allemandes et anglaises dans l'Amérique du Sud.

7.- Négocier des hypothèques en Amérique, de façon à être intermédiaire entre l'emprunteur en Amérique et le capitaliste en France.

Une liste des membres à la tête de la Banque figure dans l'article.

Pierre Baudin présiderait le groupe français. Le vice-président serait Achille Adam, lui aussi député, « chef de la vieille et honorable maison de banque Adam et Cie » de Boulogne sur Mer. Pour une raison toute simple, il faut s'arrêter un instant sur ce personnage issu d'une famille très connue dans le Pas-de-Calais : il va succéder à P. Baudin au bout de la première année de fonctionnement de la banque. Il est, à cette époque, le président de la chambre syndicale des banquiers de province en France ce qui en fait assurément un élément d'importance dans l'équipe de direction de la future banque franco-américaine.

<sup>1</sup> REF du 15 juillet 1905, p. 702.

<sup>2</sup> 10 000 actions de 5 000 francs. Le siège social se situe à la même adresse que la Banque de l'Union parisienne à Paris : 5 rue Chauchat. Le service des titres et des coupons est au 7. (Voir REF du 25 novembre 1905, p. 1118.)

La dynastie des Adam commence avec Jacques Adam-Hochart qui fonde, en 1766, un commerce d'armement. Cette entreprise familiale ne devient une banque qu'en 1784 et n'abandonne l'armement qu'en 1839. Société en nom collectif (1858) puis société anonyme en 1911, la banque Adam passe pour le modèle de la banque provinciale solide et étend ses activités sur plusieurs départements du Nord et de l'Ouest<sup>1</sup>.

Le virus de la politique atteint d'abord le grand-oncle d'Achille, Alexandre Adam. Il est président du Conseil général du Pas-de-Calais et maire de Boulogne de 1830 à 1848. Puis le grand-père d'Achille est également maire de Boulogne mais sous l'Empire et président du tribunal de commerce. Enfin, son père, Achille Adam-Fontaine, décédé en 1887, a été conseiller général de Boulogne et député de 1871 à 1877 et de 1885 à 1887. Achille Adam, né en 1859, succède à son père en étant élu à la Chambre en 1889, en se présentant comme révisionniste et plébiscitaire. Il bat un républicain. Ce banquier s'intéresse surtout, pendant la législature, au tarif général des douanes. En 1893, il bat à nouveau son adversaire de 1889, Baudelocque. En 1896, il participe à la discussion sur une convention entre l'État et la compagnie des chemins de fer du Nord pour l'exploitation du service maritime postal entre Calais et Douvres. En 1898, il est réélu député, ainsi qu'en 1902. Il est inscrit au groupe des ralliés. En 1906, il abandonne la vie politique pour se consacrer entièrement à ses activités bancaires<sup>2</sup>.

On trouve également parmi les actionnaires, la maison de banque David Bloch et Cie qui s'est assuré un grand nombre d'actions et qui fera inscrire au plus vite cette valeur à la Bourse de Paris. Il y a la Banque Transatlantique, la maison de commissions Cretenter et Cie. Il s'agit des plus grands exportateurs pour Mexico intéressés dans la Banque nationale de Mexico. Ce sont les promoteurs et les dirigeants du trust des tabacs mexicains.

Sont également présents dans le conseil des directeurs : la maison Perkins, Vonbergen et Cie, les plus grands exportateurs à Paris pour l'Amérique ; Ernest Seydoux, de la maison Seydoux et Cie, fabricants de lainages et exportateurs. C'est une des plus grandes maisons de France. Ernest Seydoux est président d'une compagnie de chemin de fer, frère d'un administrateur des chemins de fer du Nord et d'un des régents de la Banque de France.

Enfin, on note J. Favoron, constructeur et président du syndicat des entrepreneurs de France et Paul Hoppent, administrateur de soie de Lyon et des raffineries Lebaudy.

Cette initiative suscite des commentaires dans les milieux financiers français où l'on se méfie de cette invasion américaine. Si l'on remarque avec satisfaction parmi les administrateurs nationaux « MM. Adam, de Boulogne et Renault de Nancy », on ajoute que « des personnalités de cette envergure auront mûrement médité sur les inconvénients que présentent pour les capitalistes français, les valeurs américaines<sup>3</sup> ». Les *Lettres provinciales* rappellent les fluctuations considérables et fréquentes auxquelles elles sont soumises et notent que l'introduction « des valeurs yankees » sur le marché français est « un fait connexe à des considérations de politique générale qu'il ne faut jamais négliger » Le journal souligne « le problème délicat » que soulève la création de cette banque d'affaires destinée à déverser sur le

<sup>1</sup> Elle ne résistera pas à la crise de 1929 et suspendra ses paiements en novembre 1930. La nouvelle société constituée en 1931 à la demande des pouvoirs publics pour réaliser l'actif, est absorbée en 1937 par la BNCL. ANMT, 125 AQ.

<sup>22</sup> Informations émanant du dictionnaire des parlementaires de Jolly et de la Chambre de commerce et d'industrie de Boulogne sur mer.

<sup>3</sup> *Lettres provinciales* du 15 janvier 1906.

marché français les valeurs américaines et indique que pour mener à bien cette opération, il faut beaucoup de « tact et de doigté<sup>1</sup> ».

Les statuts de la nouvelle banque sont déposés chez M<sup>e</sup> Victor Moyne, notaire à Paris, le 27 novembre 1905, par M. Henri Brunner, banquier, demeurant à San Francisco<sup>2</sup>.

## 2.- La présidence éphémère de Pierre Baudin

Le 10 mars 1906, P. Baudin démissionne de sa profession d'avocat<sup>3</sup>. La raison invoquée auprès de son barreau est « une incompatibilité professionnelle<sup>4</sup> ».

C'est seulement le 15 juin 1906 que les actions de la banque franco-américaine sont autorisées aux négociations de la bourse, au comptant. Ses titres sont inscrits à la première partie du bulletin de la cote. Il s'agit de 20 000 actions de 500 francs, émises en espèces et au pair, entièrement libérées et au porteur<sup>5</sup>.

La nouvelle société s'assure rapidement « une clientèle américaine riche et nombreuse<sup>6</sup> » dont les opérations représentent à elles seules, un mouvement de capitaux important.

Par rapport aux premières informations, le conseil d'administration présente des modifications. On trouve toujours Baudin, président et Achille Adam, vice-président, mais le second vice-président, un américain, est Winderfeldt de Hallgarten et Cie, banquiers à New-York. Il y a toujours Henry Brunner, R. J. Bloch, Seydoux, mais d'autres noms apparaissent comme Georges Bougère, banquier à Angers, M. Julian. M. Gerard, de H. G. Brown et Cie, banquiers à New-York, Henry Kahn, propriétaire à Paris, Alfred Pick, de Paris, Pierre Le Play, industriel à Paris, C. M. J. Renauld, banquier à Nancy, Léon Richardez, propriétaire à Paris.

Baudin participe là à une tendance qui n'est pas nouvelle<sup>7</sup> mais qui semble prendre un nouvel essor: la participation des parlementaires aux affaires<sup>8</sup>. Ils entrent de plus en plus nombreux dans les grandes sociétés et parfois les président. Mais son originalité est d'être radical-socialiste parmi une majorité de républicains modérés ou de nationalistes.

A New-York réside un comité consultatif formé en majorité de banquiers new-yorkais. Il s'agit de MM. Charles T. Barney, W A. Read, Oakleigh Thorne, Van Cortland, Winterfeldt et Blumenthal de Hallgarten, W. Gerard, avocat, Hugh J. Grant, propriétaire à New-York, Douglas H. Gordon de Baltimore, J. Newman, banquier à New-York et New-Orleans, H B. Parsons, new-yorkais également, John Skelton Williams de Richmond et P A. B. Widener, propriétaire à Philadelphie.

<sup>1</sup> *Id.*

<sup>2</sup> ANMT, 65 AQ, cote A 660.

<sup>3</sup> Archives du barreau de Paris (dossier Pierre Baudin).

<sup>4</sup> Conversation avec M. Ozanam, directeur des archives du barreau de Paris.

<sup>5</sup> Selon *La revue économique et financière du 1906*, p. 682, qui ajoute : « coupon n°1 attaché. »

<sup>6</sup> *Id.*, p. 687.

<sup>7</sup> Voir J. Garrigues, *La République des hommes d'affaires*.

<sup>88</sup> Georges Michon dans *La préparation à la guerre, la loi de trois ans*, p. 32., cite Boudenoot, président des Mines de Carvin, le baron de Courcel, président des Chemins de fer d'Orléans, Fleury-Ravarin, président des Chantiers de France, Prevet, administrateur de Montbard-Aulnoye, Cuvinot, des Mines d'Anzin, J. Siegfried de la Compagnie Fives-Lille, Krantz du Comptoir d'Escompte et de la Société Marseillaise, Mougeot, de la Rente Foncière, des Phosphates Tunisiens, de la Haute Sangha, Reille, des Mines de Carmaux et d'Alais, Plichon, des Mines de Béthune et de Blanzay, Gouin de la banque de Paris... Notons qu'il n'y a aucun radical-socialiste dans cette énumération. (Mougeot est gauche-radical).

*Les Annales du Rentier* permettent de suivre la cote des actions de la banque. Elle est de 524, 50 francs en octobre 1906<sup>1</sup>. En décembre, elle est de 525 francs<sup>2</sup>. On retrouve ce même chiffre en avril 1907. En mai on passe à 517 francs, le 9, puis à 528, le 16. Le 23 mai, le journal fait état « de demandes sur la nouvelle de l'entrée dans le CA d'éléments américains intéressants ». Ces demandes sont confirmées le 30 mai par les *Annales du rentier* qui évoquent « un fructueux concours pour la banque des nouveaux éléments entrés au Conseil. » Or, en juin, on constate une légère chute du cours qui passe de 521, le 6 juin, à 515, le 13 et à 508, le 20 juin.

C'est à cette époque qu'on apprend par le *Financial Chronicle* et le *Wall Street* de New-York que le comité exécutif et le directeur du bureau de New-York ont démissionné et que ces démissions ont eu pour résultat le rachat par les banquiers français des actions placées en Amérique<sup>3</sup>. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs simplement changé de main tout en restant aux États-Unis. On apprend ainsi que le président du comité exécutif<sup>4</sup> et de nombreux actionnaires parmi les plus importants, n'ont pas cédé leurs intérêts dans la banque.

En vérité, le contrat du directeur du bureau de New-York étant parvenu à son terme, n'a pas été renouvelé par le conseil d'administration. Le contrôle de ce bureau s'exerçait depuis Paris et le comité exécutif qui y était installé avait été dissous à la suite d'un désaccord sur l'orientation à donner à la banque. C'est dans ce contexte qu'intervient, en juin 1907 la démission de Pierre Baudin de la présidence de la banque avec d'ailleurs celle de Roger Bloch<sup>5</sup>.

### 3.- La démission de Pierre Baudin (juin 1907)

Nous ne connaissons pas la raison précise du départ de P. Baudin dont la présidence aura duré tout juste un an. Nous remarquons simplement que la date est concomitante avec celle de son arrivée à la présidence de la Société internationale Berlitz où Roger Bloch l'accompagne.

Il faut rappeler qu'à l'époque, au printemps 1907, sévit aux États-Unis, après une période de prospérité sans précédent, une crise financière dont les journaux français se font l'écho<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Numéro du 18 octobre 1906.

<sup>2</sup> Numéro du 13 décembre 1906.

<sup>3</sup> *La revue économique et financière*, 1907, p. 379.

<sup>4</sup> Où viennent d'entrer deux membres américains : MM. Lisman et Du Pont de Nemours. Le premier est le directeur de la banque du même nom et le second est le trésorier de la E. I. Dupont de Nemours Powder and Co, très importante fabrique d'explosifs. *La revue économique et financière*, 1907, p. 555.

<sup>5</sup> Voir *Les annales du rentier* du 27 juin 1907.

<sup>6</sup> Voir, par exemple, *Les annales du rentier* du 4 avril 1907, sous le titre : « Encore un bluff américain » ou le *Bulletin de la Société d'économie politique* du 5 décembre 1907, p. 166. Selon P. C. Haucoeur et C. Romey, « La crise de 1907 est d'abord une crise de crédit américaine marquée par la suspension des paiements de la Knickerbroker Trust Co. Celle-ci déclenche une panique qui entraîne des suspensions des paiements d'autres banques. De cette crise sort le Federal Reserve Act de 1913 qui réforme entièrement le régime de l'émission et du crédit aux États-Unis. En effet, l'absence de banque centrale en 1907 est vue comme la cause de la rapide et dévastatrice diffusion de la crise aux États-Unis et vers l'Europe (où l'Angleterre souffre particulièrement). » *Les émetteurs sur le marché financier*, p 24.

Robert Forville, le directeur des *Annales du rentier*, écrit, le 4 avril 1907 : « Il serait temps, (...) de nous faire une conception bien nette de la mentalité des grands financiers américains et de la facilité avec laquelle ils déterminent des mouvements de panique comme celui qui s'est produit il y a une quinzaine de jours à Wall-Street et qui a eu sa répercussion sur tous les marchés européens. En somme, la question se pose ainsi : toutes les grandes affaires sont trustées, c'est-à-dire réunies entre les mains de groupements peu nombreux mais dont les membres comptent parmi les grosses fortunes des États-Unis, ce qui leur donne une puissance formidable.

Comme d'autre part, ces *struggle-forlifers* ne se laissent pas arrêter par certains scrupules qui, heureusement, ont encore cours dans la vieille Europe, ils se trouvent merveilleusement armés, à tous les points de vue, pour exécuter des manœuvres qui, là-bas, paraissent tout au plus quelque peu audacieuses, alors qu'elles nous semblent, à nous, marquées au coin de la déloyauté la plus absolue. C'est ainsi en ce qui concerne la récente crise des chemins de fer américains, ces grands *trustees* prenant prétexte d'une récente décision prise contre eux par le président Roosevelt, jetèrent sur le marché un stock considérable d'action des compagnies qu'ils contrôlaient, tout en laissant entendre qu'ils étaient réduits à cette mesure par de gros embarras financiers. Résultat immanquable : le public vend de son côté tout ce qu'il possède de ces mêmes titres, les cours s'effondrent et ce n'est que lorsqu'ils ont atteint un niveau exagérément bas que les meneurs du mouvement font racheter en sous-main, assurés que les titres se relèveront au niveau de leur valeur intrinsèque, leur permettant de réaliser ainsi quelques centaines de millions de bénéfice.

C'est à de telles mœurs que l'Amérique doit ses plus brillants milliardaires et il n'y aurait pas à rechercher bien loin pour retrouver un certain nombre de manœuvres de cette qualité à l'actif de ces célèbres rois de l'industrie. »

Le journaliste conclut que les Français ne doivent pas se laisser prendre « à ces paniques artificielles qui ne reposent que sur la cupidité et la mauvaise foi ». Il note d'ailleurs que cette crise américaine de 1907 n'a eu qu'une répercussion « fort limitée » sur le marché français et qu'elle ne pouvait engendrer une crise dans notre pays. Forville attribue notre prospérité la « grande activité industrielle et à la fermeté des matières premières ».

Baudin, moins optimiste, a-t-il réagi à cet événement en quittant une place qu'il estimait à risques ? Où bien, a-t-il été sensible à ce qui se disait de désagréable à ses yeux de patriote, sur les intentions réelles de la nouvelle banque qu'il présidait ? En tout cas, quelques mois avant cette démission, le journal *les Annales du rentier*<sup>1</sup> du 6 décembre 1906 sous le titre, déjà, de « bluff américain », se posait la question de la raison d'être de cette nouvelle banque et interrogeait précisément un Américain sur ce sujet. Celui-ci répondit que « la Banque franco-américaine [avait] été créée avant tout pour exercer un contrôle sur les banques françaises. » Il expliqua que la loi française obligeant désormais les compagnies d'assurance américaines à déposer dans des établissements français les titres qui constituaient la garantie des assurés, les Américains ont trouvé tout naturel et de bonne guerre de créer, de leur côté, un établissement ayant pour mission principale de surveiller et de contrôler les banques dépositaires de fonds américains. Le journaliste est interloqué et écrit :

---

<sup>1</sup> Par la plume de son directeur Robert Forville.

« Quelque habitué que l'on soit aux excentricités, aux audaces et aux vantardises américaines, il est bien difficile de laisser passer sans protester, une aussi formidable prétention. Ce peuple jeune, si vite arrivé à un haut degré de puissance politique et de richesse économique, se laisse véritablement trop éblouir par son succès rapide et ne doute plus de rien. (...) Une telle outrecuidance, décidément, passe les bornes, et malgré l'assurance avec laquelle cette nouvelle m'a été donnée par mon interlocuteur de rencontre, je ne peux me résoudre à y croire et je veux n'y voir qu'un de ces canards sensationnels qui éclosent si facilement dans les cervelles et dans la presse américaines. Mais dans ce cas, il y aurait lieu de lui couper les ailes bien vite. Il importe à la dignité de nos grands établissements de crédit de détruire une légende qui les montrerait tenus en lisière par la finance américaine ; je dirai même qu'il importe à la banque franco-américaine de la place Vendôme de ne pas laisser croire qu'elle veuille jouer chez nous un rôle aussi effrontément ridicule ! J'attends et j'espère un démenti ! »

Ce démenti n'est jamais venu, mais Baudin n'a peut-être pas été insensible à cet article qui aurait pu lui ouvrir les yeux dès la fin de l'année 1906, c'est-à-dire, seulement quelques mois après le démarrage de cette affaire. A moins que son opinion fût déjà faite...

#### 4.- La présidence d'Achille Adam

Le vice-président Achille Adam, désormais, va prendre en mains les destinées de cette banque qui va d'abord connaître une belle période de prospérité, sur la lancée d'ailleurs du premier exercice totalement réussi<sup>1</sup>.

En cette année 1907, Léon Richardez devient vice-président, tandis que Henry Brunner est administrateur délégué. Au CA, il y a de nouveaux noms comme ceux de Firmin Lambeau de Bruxelles ou le marquis de Saint-Seine, de Paris. Même constatation au comité consultatif de New-York où de nouveaux noms apparaissent.

Apparemment, la démission de Baudin n'a guère altéré la cote de l'action de la Banque si l'on examine les cours de juillet à décembre 1907. On voit dans les *Annales du rentier* les chiffres suivants : 527 (6 juillet), 521, 50, le 16 juillet. A cette date, le journal précise que la Banque place « en ce moment, avec le concours de la Société centrale des banquiers de province, d'intéressantes obligations d'un chemin de fer américain ». Le 26 juillet, on signale la cote à 530, le 6 août, à 524, le 16 août, à 523, le 26, à 524. En novembre et décembre 1907, la cote reste à 523 francs<sup>2</sup>.

Le 17 octobre 1907, a lieu l'assemblée générale des actionnaires à Paris, sans la présence, évidemment, de Pierre Baudin. Les comptes du premier exercice de la nouvelle société, clos le 30 juin, se soldent par un bénéfice net de 638 635 francs qui résulte du compte de profits et pertes suivant :

Le montants des bénéfices bruts après apurement des comptes, s'est élevé à 1 100 013, 14 francs, d'où il faut déduire 39 784, 75 (réescompte du portefeuille), les frais généraux et

<sup>1</sup> On verra plus loin qu'elle s'effondrera en 1912-1913 après la déconfiture du Missouri Oklaoma and Gulf Railway sur lequel elle avait gagé 10 millions d'obligations.

<sup>2</sup> A noter que le maximum de la cote, en 1907, a été de 546, 50 en janvier (*Annales du rentier* du 17 janvier 1907).

d'administration de Paris et New-York qui s'élèvent à 397 357, 76 francs et la dépréciation du portefeuille titres de 24 835, 80 francs.

Rappelons que c'est seulement à la fin mai 1906 que le capital entier a été mis à la disposition de la société et que les actions de la banque n'ont été autorisées aux négociations de la bourse, au comptant, que le 15 juin 1906. Quant aux bureaux, ils n'ont pu être opérationnels qu'au mois de juillet suivant, par suite de retards dans les travaux.

Achille Adam se déclare très satisfait des résultats, soulignant l'activité qui a régné « dans les affaires en général et en particulier, dans les affaires commerciales des deux Amériques ». Cette situation permet au conseil d'administration de proposer la distribution d'un dividende de 25 francs par action, tout en consacrant à la réserve et aux amortissements des sommes relativement importantes.

Le rapport du conseil d'administration se montre optimiste : « Suivant le programme sur lequel notre Banque s'est organisée, nous nous sommes attachés surtout à développer la branche commerciale, à offrir nos services au commerce d'exportation française et à la clientèle américaine, de plus en plus nombreuse et importante à Paris, et nous croyons y avoir réussi dans une mesure assez large pour justifier de ce côté, de brillantes espérances pour l'avenir<sup>1</sup>. »

Le CA se félicite d'avoir été très bien secondé par une excellente organisation aux États-Unis, ayant dans chaque centre commercial un membre du conseil consultatif américain. Les services de la Banque ont été très appréciés et la clientèle est en augmentation constante dans toutes les branches.

Le rapporteur constate que « pendant l'année qui vient de s'écouler, la prospérité des États-Unis s'est encore développée ; leur formidable essor économique a entraîné, toutefois, un renchérissement de l'argent qui a été une des causes de la baisse actuelle des valeurs américaines ; par contre, cet état de choses a pu permettre de trouver des emplois de fonds à des taux beaucoup plus rémunérateurs. »

Le conseil d'administration a éprouvé « certaines craintes » au sujet des récoltes mais il est rassuré car si la production a été inférieure en quantité à celle de 1906, le prix élevé des grains a permis une valeur totale sensiblement équivalente à celle de l'année précédente. S'il constate « un léger ralentissement industriel » dû en partie à la cherté de l'argent, ce ralentissement semble au conseil n'être que passager.

Le rapporteur estime qu'on a fait beaucoup de bruit autour de certains projets relatifs « à la réglementation des trusts et autres combinaisons industrielles dont Wall Street a pris prétexte dans une certaine mesure pour accentuer la baisse des valeurs à New-York. » Mais, selon le conseil, cette réglementation était devenue nécessaire et précise qu'un « bon nombre d'hommes compétents en augurent les meilleurs effets ». Le conseil pense qu'il pourra en résulter une certaine atténuation de la spéculation et par suite, une plus grande stabilité dans les cours « qui serait très bien vue par la clientèle européenne. »

Le conseil note que tandis que Wall-Street « reste sous l'influence de la liquidation des grands syndicats de valeurs formés sur la base d'un intérêt de 4 %, le pays lui-même jouit d'une prospérité très grande, développe ses immenses ressources, se désintéresse de plus en

---

<sup>1</sup> REF du 26 octobre 1907, p. 1245.

plus de la spéculation de Wall-Street et s'accommode fort bien de la nouvelle base d'intérêt de 5 à 6 % pour les affaires les plus sérieuses. »

Le conseil observe que les efforts faits pour prêter son concours aux exportations françaises en Amérique du Sud ont été couronnés de succès, comme en Amérique du Nord, ajoutant que les services de la banque ont été très appréciés et que la clientèle est en augmentation constante dans toutes les branches.

Aussi, le rapport s'achève-t-il ainsi : « Rien ne peut mieux prouver la raison d'être de la Banque franco-américaine, telle que l'avaient comprise ses fondateurs et montrer quel peut être son avenir ».

Le bilan de la banque en cette fin de première année se monte à 28 millions 440 mille francs. Toutes les résolutions présentées par le Conseil d'administration ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée<sup>1</sup>.

Au cours de cette assemblée générale, on aurait pu s'attendre à un moment d'intensité particulier dans la mesure où plusieurs membres du conseil d'administration ont démissionné dès la première année et tout spécialement son président. Or le départ de Pierre Baudin est annoncé avec celui des autres de la manière la plus ordinaire. On rappelle qu'au début de l'exercice, le conseil avait appelé aux fonctions d'administrateurs MM. P. Baudin et Henry Kahn et le CA demande à l'AG de bien vouloir ratifier ce choix, puis on ajoute que « dans le courant de cette année, MM. P. Baudin, président du CA, Roger Bloch, Alfred R. Pick et Hans Winterfeld ont résigné leur mandat d'administrateurs. M. Henry Kahn, au début de cet exercice a également donné sa démission. »

Le CA déclare : « c'est avec regret que nous nous sommes séparés de collègues dont la courtoisie et l'expérience des affaires laisseront parmi nous le meilleur souvenir<sup>2</sup> ». Puis il est demandé à l'AG de donner quitus de leur gestion à ces cinq administrateurs.

Retenons pour finir l'essentiel du rapport du CA à l'AG du 23 octobre 1908<sup>3</sup>, c'est-à-dire celui du premier exercice suivant la démission de Baudin. Comme pour l'exercice précédent, on y propose la distribution d'un dividende de 25 francs par action. Achille Adam se félicite des résultats « d'autant plus satisfaisants » que durant cet exercice, il a fallu traverser une crise aiguë dont les effets ont eu des répercussions dans le monde entier.

Le rapporteur note que le développement des affaires commerciales s'était un peu ralenti pendant la période de dépression mais qu'il a pris depuis quelques mois un nouvel essor à tel point que les bureaux ont dû s'agrandir. Il se dit convaincu que la période qui a suivi la crise était la plus favorable qui se fût présentée depuis longtemps pour obtenir « d'excellentes affaires américaines à des conditions très rémunératrices ». Cependant, la banque s'est abstenue de toute émission. A. Adam explique pourquoi : il eut été difficile de lutter contre ce qu'il appelle « un préjugé regrettable d'un public mal informé qui croyait que les États-Unis, le meilleur client de notre commerce et de notre industrie de luxe et dont les habitants dépensent à Paris seulement annuellement plusieurs centaines de millions, allaient à la banqueroute ».

<sup>1</sup> Le dividende a été fixé à 25 francs par action. L'action au porteur recevra 23, 10 francs net. L'action nominative recevra 24 francs net. Ce dividende sera payable à partir du 2 novembre contre remise du coupon n° 1 dans les banques suivantes : La Knickerbecker Trust, N-Y, l'Italian American Trust, N-Y, la Banca Svizzera Americana à Locarno et la Swis American Bank, San Francisco.

<sup>2</sup> Voir le rapport dans la *Revue économique et financière* de 1907, p.1212.

<sup>3</sup> Voir la *Revue économique et financière* du 31 octobre 1908, p. 1268.

Pour A. Adam, sauf la France, il n'y a pas de pays plus prospère que les États-Unis. Il se félicite des bonnes informations concernant le développement du chemin de fer Missouri-Oklahoma et Gulf Railway Co auquel la Banque est intéressée avec la Société centrale des banques de province qu'il préside également. Or, c'est précisément l'excès d'optimisme entraîné par les premiers résultats de ce petit chemin de fer « perdu dans les territoires indiens<sup>1</sup> » qui va conduire la Banque à participer à la création d'une nouvelle société parallèle, le Missouri Oklaoma and Gulf Railroad, « frère siamois du premier » et qui va entraîner sa chute.

#### 5.- La fin de la banque franco-américaine (1913)

En 1912, le président Achille Adam démissionne<sup>2</sup>. Le vice-président M. Charles Michel-Côte lui succède. Lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 1912, tout paraît aller du mieux possible. L'exercice clos le 30 juin montre un bénéfice net de la Société de près de 2 millions de francs<sup>3</sup>. Le rapport indique que le Missouri Oklaoma and Gulf Railway accuse pour l'exercice des augmentations de trafic et de recettes importantes. Ce réseau a notamment commencé à bénéficier cette année du trafic de la Société française des Charbonnages de l'Oklaoma, entreprise qui est entrée dans sa période d'exploitation industrielle. Les résultats obtenus par cette société, pour son premier exercice social répondent aux espérances de ses fondateurs.

En 1911, les actionnaires avaient été informés des études faites en vue des extensions du réseau de la compagnie du Missouri Oklaoma and Gulf Railway. A cet effet, il a été procédé, cette année 1912, avec le concours de la Société centrale des Banques de provinces présidée par Achille Adam, à l'émission de sept millions de dollars d'obligations de la Missouri Oklaoma and Gulf Railroad, une nouvelle compagnie constituée en vue de permettre le prolongement du réseau actuel dans l'État d'Oklaoma et dans les États voisins du Texas et du Kansas. Pour le président tout se présente sous les meilleurs auspices. Une première extension entre Wagoner et Joplin, serait susceptible d'être ouverte dans les premières semaines de 1913. « L'importance stratégique, écrit le rapporteur, des lignes du Missouri Oklaoma and Gulf, ainsi complétées, apparaît de jour en jour, d'une manière plus concluante ».

Mais l'émission à peine terminée, le Missouri Oklaoma and Gulf Railroad connaît des difficultés. Sont-elles déjà connues du président à la date de l'AG du 25 octobre ? En tout cas, il n'en fait pas état.<sup>4</sup>

<sup>1</sup> *Paris-Bruxelles* du 2 décembre 1913.

<sup>2</sup> Lors de l'assemblée générale du 25 octobre 1912, les actionnaires apprennent que le conseil d'administration « a dû, à son grand regret, accepter la démission de son président, M. Achille Adam. Le développement considérable de la Société centrale de Banques de province, dont M. Adam a été le créateur, et dont il est président depuis sa fondation, l'oblige désormais à consacrer toute son activité à cette société ». On peut lire aussi dans le même compte rendu cet hommage à l'intéressé : « M. Adam avait pris une grande part dans la constitution et la gestion de notre banque et en avait accepté la présidence peu de temps après sa constitution. C'est en grande partie à ses connaissances profondes des affaires et à son jugement prudent et éprouvé que nous sommes redevables de notre développement rapide et des résultats favorables que nous avons obtenus ».

<sup>3</sup> 1. 968. 727 francs selon *l'Information* des 2-3-4 novembre 1912, après déduction de tous frais généraux et d'administration.

<sup>4</sup> Voir *l'Information* des 2-3-4 novembre 1912.

On construira seulement 160 km sur les 530 prévus, semble-t-il pour des raisons climatiques. En 1913, c'est la déconfiture<sup>1</sup> qui entraîne celle de la banque franco-américaine dont la liquidation amiable est votée par ses actionnaires. Elle est absorbée par la London County and Westminster Bank Ltd de Paris, filiale parisienne de l'établissement anglais du même nom<sup>2</sup>.

Au moment de la disparition de cette banque dont il fut un dirigeant éphémère, Baudin quittait une société internationale dont il avait été le président pendant six ans.

### C.- Le président de la Société internationale des Écoles Berlitz<sup>3</sup>

Les écoles Berlitz existaient avant que Pierre Baudin ne prenne la présidence d'une nouvelle société les concernant, en 1907. Il faut brièvement raconter l'histoire du système mis en place par Maximilien Berlitz et ses amis Collonge et Wellhoff avant la création de la Société internationale des Écoles Berlitz. On présentera ensuite l'évolution de la Société pendant la présidence de P. Baudin jusqu'à sa démission en 1913.

#### 1.- Un peu d'histoire : le succès d'une nouvelle méthode d'apprentissage des langues

C'est en 1878, à Providence, capitale et ville la plus importante du Rhode Island que Maximilian Delphinus Berlitz (1852-1921), immigrant allemand du Bade-Wurtemberg<sup>4</sup> et Nicolas Joly<sup>5</sup> ont développé, aux États-Unis, la première méthode directe d'enseignement des langues sans passer immédiatement par la traduction. Ce système qu'on appellera vite « méthode Berlitz » sera appelé à un grand succès<sup>6</sup>. On compte déjà 11 écoles en 1887, 14 en 1889, 18 en 1892 et il y en aura 101 en 1900, 200 en 1904, 260 en 1907, date à laquelle P. Baudin devient président. Elles seront 305 en 1910<sup>7</sup>. On note donc que la progression la plus rapide se situe entre 1892 et 1904 avec 182 écoles nouvelles. Rappelons qu'il s'agit du nombre total pour le monde entier.

Dès la création des premiers établissements aux États-Unis, en Europe, on se préoccupe un peu partout de l'insuffisance de l'enseignement des langues. Maximilian Delphinus Berlitz – qui a changé son deuxième prénom en David en arrivant aux États-Unis – décide « vers la fin des années 1880 », écrit M. Reinders<sup>8</sup>, de développer ses activités dans le vieux continent. Et c'est d'abord vers son pays natal qu'il se tourne, tout naturellement.

<sup>1</sup> *Paris-Bruxelles* y consacre deux articles les 2 et 10 décembre 1913.

<sup>2</sup> ANMT, 65 AQ, cote A 660.

<sup>3</sup> Toutes les informations qui suivent proviennent des archives de la Société internationale des écoles Berlitz regroupées à Bruxelles, 306, avenue Louise, par M. Reinders, ancien directeur de la Société pour l'Europe et de l'ouvrage rédigé par ce dernier et paru en 2007 sous le titre : « Les langues passionnément », édité par Berlitz, à l'occasion du 130<sup>e</sup> anniversaire de la création des écoles célébré en 2008.

<sup>4</sup> La famille Berlitzheim serait originaire de la petite ville de Mührigen dans cette région d'Allemagne. (Conversation avec M. Reinders).

<sup>5</sup> Un pédagogue français.

<sup>6</sup> En 2007, d'après Mark W. Harris, président et Chief Executive Officer de Berlitz languages, inc., « Berlitz propose actuellement des formations sur plus de 550 sites, dans 69 pays. Chaque année, ces centres forment plus de 350 000 nouveaux étudiants ». (C. Reinders, *Les langues passionnément*, préface, Berlitz, 2007).

<sup>7</sup> C. Reinders, *op. cit.*, p. 37. A noter, le chiffre de 300 en 1917 (p. 45) mais il s'agit probablement d'une erreur.

<sup>8</sup> *Op. cit.*, p. 95.

En 1886, des journaux allemands constatent les médiocres résultats obtenus par les méthodes en usage à l'époque. Ils vantent les avantages du système utilisé par les écoles Berlitz en Amérique et sont suivis par les avis de professeurs comme le docteur Paulsen de l'université de Berlin. A la suite de ce mouvement, Maximilien Berlitz reçoit de multiples demandes de renseignements sur ses méthodes émanant surtout de formateurs de toute l'Europe qui souhaitent ouvrir des établissements d'enseignement. Cela le conduit à traverser l'Océan pour se rendre à Berlin en 1888. Il y rencontre le professeur Paulsen et le docteur Bach du Falck Rea-Gymnasium qui font réaliser une expérience avec des élèves devant des formateurs de l'université. Dans son rapport, le docteur Bach fera l'éloge de la méthode Berlitz<sup>1</sup>.

Une école s'ouvre très vite à Berlin, en 1888<sup>2</sup>. Elle est dirigée par un Français, le professeur Henri Mallat, représentant exclusif pour l'Europe<sup>3</sup> titulaire également d'autres concessions, notamment à Paris et à Vienne. Très vite, une deuxième école s'ouvre dans la capitale allemande, puis une troisième, quelques années plus tard, en 1906<sup>4</sup>.

En 1890, Maximilien David Berlitz assure personnellement les cours d'Anglais de l'empereur Guillaume II. C'est, selon Constant Reinders, « l'une des premières actions de relations publiques de la société<sup>5</sup> ». Celle-ci utilise abondamment la publicité au moyen d'affiches et avec les journaux.

A Paris, la première école Berlitz s'ouvre très peu de temps après celle de Berlin, en 1888. Elle est située 12 rue Auber et est dirigée par le professeur Henri Mallat. Très rapidement, est intenté un premier procès concernant le professeur de français de l'école ayant ouvert « son » école Berlitz. C'est le début d'une longue série de concurrences déloyales.

En 1896, une deuxième école est ouverte au 25 rue de la Michodière. Elle sera transférée au 27 avenue de l'Opéra deux ans plus tard et louée aux associés Collonge et Wellhoff. Puis d'autres centres s'ouvrent encore dans la capitale : 59, rue de Rennes, rue Madame, aux Champs-Élysées, en 1904, boulevard Saint-Germain, boulevard Poissonnière et boulevard des Italiens : c'est le Palais Berlitz.

En province, des écoles s'ouvrent à Lyon, Bordeaux. Mais dès avant 1900, d'autres pays que l'Allemagne ou la France accueillent ces nouvelles institutions pédagogiques.

Compte tenu des liens entre l'Allemagne et son alliée l'Autriche-Hongrie, à l'époque, on n'est guère étonné de voir s'installer une école à Budapest, en 1896. Un Français la dirige jusqu'en 1911. On voit déjà combien le rôle des Français est important dans le système Berlitz et il en sera longtemps ainsi comme on le verra plus loin.

En 1897, on ouvre une école à Vienne et en 1898, un professeur d'Italien devient concessionnaire général pour l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la Suisse, M. Giuseppe Villa.

C'est aussi avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que les écoles Berlitz s'implantent en Belgique et aux Pays-Bas. On note l'ouverture en 1897 de celle de Bruxelles et d'Anvers, celle d'Amsterdam en 1898. En 1899, Maximilien Berlitz s'implante à La Haye et à Rotterdam. Puis de nouvelles écoles s'ouvrent dès 1902 à Liège, Gand, Louvain, Bruges (1903),

<sup>1</sup> C. Reinders, *op. cit.*, p. 12.

<sup>2</sup> 113, Leipzigerstrasse.

<sup>3</sup> Reinders, *op. cit.*, p. 73.

<sup>4</sup> La 2<sup>e</sup> à Alexanderplatz et la 3<sup>e</sup> à Charlottenbourg.

<sup>5</sup> *Op.cit.*, p. 12.

Tirlemont, Spa, Verviers<sup>1</sup> et Ostende (1905). Le succès des écoles Berlitz en Belgique est foudroyant d'après C. Reinders<sup>2</sup>.

Précisons que les écoles de Bruxelles, Anvers, Liège et Verviers sont à l'époque exploitées directement par MM. Collonge et Wellhoff que l'on retrouvera souvent dans ce chapitre car ils seront à l'origine de la nouvelle société que présidera P. Baudin. En revanche, les écoles de Gand, Bruges, Louvain et Ostende sont concédées à partir de 1902 à M. Ernest Bromberger qui surveille d'ailleurs les autres écoles belges.

En juin 1897, est signé un contrat de concession entre M. M. Berlitz, représenté par le professeur Mallat et le Dr Bruck de Breslau concernant l'école de Copenhague, la première du Danemark.

A Royaume-Uni, MM. Berlitz, Collonge et Wellhoff avaient déjà constitué un important réseau comprenant plus de 10 écoles en 1902. Le procès-verbal de la première AG de la Berlitz Schools of Languages Ltd du 15 janvier 1902, présidée par B. Collonge, fait état de deux centres Berlitz à Londres en 1901. En 1902, la Société rachète les écoles de Brighton et de Manchester qui étaient la propriété de MM. Collonge et Wellhoff.

En Irlande, une école s'ouvre à Dublin, en 1901.

En Suisse, les écoles vont connaître également un beau succès. La première s'implante en 1898 à Zurich. Elle sera suivie de beaucoup d'autres, notamment à Bâle et Lausanne en 1905. A Berne et à Davos, il faudra attendre 1908 sous la présidence de P. Baudin.

Henri Mallat signe en 1898, un contrat relatif à l'école de Rome. Puis en 1900, c'est le tour de Gênes.

Peu d'années avant 1900, l'Espagne ouvre aussi des écoles qui connaissent très rapidement un grand succès d'abord à Madrid, Valence puis dans tout le pays.

En 1898, M. Villa, responsable régional signe un contrat pour l'école de Prague.

1900 est une date importante pour la réputation des écoles Berlitz. L'Exposition universelle a été l'occasion pour de nombreux étrangers d'apprécier l'efficacité de cette nouvelle méthode d'apprentissage des langues. Le petit pavillon Berlitz de 35 m<sup>2</sup> placé au Trocadéro ne désemplit pas. La direction a envoyé là ses meilleurs pédagogues pour y dispenser des leçons en plusieurs langues. Le succès est complet à tel point que l'on utilise les pelouses voisines près du pavillon du Dahomey pour assurer les cours. Sénégalais et Dahoméens y sont d'ailleurs conduits pour apprendre le français. La presse cite cette initiative comme « une œuvre civilisatrice<sup>3</sup> ». Berlitz obtient deux médailles d'or.

Parmi les très nombreux congrès organisés à Paris pour l'Exposition, figure celui des « néophilologues » au cours duquel l'efficacité de la méthode est reconnue par les spécialistes des langues. De nombreux diplomates, tels ceux de Russie et d'Allemagne recommandent les écoles Berlitz aux autorités de leur pays.

Les enfants des écoles primaires de la capitale goûtent avec enthousiasme le plaisir d'aller suivre les cours avec leur maître<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Le choix de Verviers s'explique par l'importance de son industrie textile.

<sup>2</sup> Reinders, *op. cit.*, p. 80.

<sup>3</sup> Constant Reinders, *Les langues passionnément*, p. 97.

<sup>4</sup> M. Reinders écrit (p. 97) : « MM. Escoffier et Madeuf, directeurs des écoles communales de la rue Hamelin et de la rue de Passy, voisines du Trocadéro, avaient pris l'initiative d'envoyer chacun une douzaine de leurs apprenants au pavillon Berlitz. Pour les uns, on organisa une classe d'anglais, pour les autres, une classe d'allemand. Les enfants, charmés de ces leçons d'un caractère imprévu, y vinrent avec un tel plaisir que l'heure

En 1904, on inaugure l'école du Caire que MM. Collonge et Wellhoff viennent d'implanter.

On voit qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> de nombreuses écoles Berlitz ont vu le jour et leur succès ne va pas se démentir les années suivantes. Sous l'égide de Maximilien Berlitz, on travaille d'arrache-pied et ses collaborateurs MM. Collonge et Wellhoff lui apportent toute l'aide désirée. Ce sont, en effet, les deux personnages-clés du système Berlitz avant la création de la Société internationale en 1907 et après. Leur rôle ne se borne pas à administrer car ils sont avant tout, à l'origine, des pédagogues.

## 2.- L'organisation pédagogique

D. Berlitz a mis au point la technique d'apprentissage en commun avec le pédagogue français Nicolas Joly<sup>1</sup>. Elle est toute simple, encore fallait-il y penser : on parle obligatoirement dans la langue que l'on apprend avec interdiction d'en utiliser une autre.

Nous disposons de la copie de plusieurs contrats de professeur antérieurs à 1905 et d'un règlement datant du 5 novembre 1899<sup>2</sup>. Il serait trop long de les décrire en entier mais nous pouvons cependant en extraire l'essentiel. Le régime est assez strict.

Le règlement de 1899 rappelle la règle essentielle de la pédagogie Berlitz : « Sous aucun prétexte un professeur ne doit parler à l'élève aucune autre langue que celle qu'il lui enseigne, ni avant, ni pendant, ni après la leçon. De même il doit prétendre ne jamais comprendre ce qu'un élève pourrait lui dire dans une autre langue que celle qu'il lui enseigne ».

Les professeurs ne doivent voir les élèves en dehors des leçons et correspondre avec eux que s'ils en ont eu l'autorisation écrite de la direction. Ils ne peuvent prendre aucun arrangement quelconque avec les élèves, à peine de renvoi immédiat sans indemnité ; ils ne peuvent inscrire sur leurs cartes de visite, papiers à lettre, enveloppes, etc., leur qualité de professeur à l'école Berlitz, en un mot, se prévaloir de leurs occupations de l'école, soit pendant la durée de leurs services à l'école, soit après qu'ils auront cessé leurs fonctions.

Notons l'horaire hebdomadaire des professeurs qui est de 42 heures, les cours étant assurés entre 8 heures du matin et 10 heures du soir. Tout retard entraîne une pénalité de 1 à 10 francs. A la fin de son contrat un professeur ne peut enseigner dans aucune des villes où il aura été employé par Berlitz.

Si le directeur enseigne lui-même, il a le droit de donner des leçons particulières dans les localités voisines, « moyennant un tant pour cent » sur les applications fixées par contrat. Il devra prendre les livres chez Berlitz avec un escompte de 20 %. On peut lui prêter par exemple une somme de 10 000 francs en trois ans et avec intérêt de 5 %. Cette somme sera versée par séries de mille francs au fur et à mesure de tes besoins<sup>3</sup>.

---

des vacances ayant sonné au commencement d'août, la plupart n'en furent pas moins assidus pendant les deux mois qui suivirent. On vit même un jeune sous-brigadier de la police parisienne qui, après avoir assisté par consigne à une première séance d'anglais, demanda à suivre les séances suivantes à côté des enfants de l'école communale ».

<sup>1</sup> Reinders, *op.cit.*, p. 14.

<sup>2</sup> Reinders, *op. cit.*, pp. 24-25.

<sup>3</sup> Exemple d'une concession avec le directeur de l'école de Nice d'après une lettre du 15 septembre 1904 émanant des deux représentants de Berlitz en Europe, MM. Collonge et Wellhoff.

On a vu que Maximilien Berlitz s'était rendu à Paris à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 où il a reçu plusieurs prix. Le journal de l'Exposition a consacré une page entière à l'École. Le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est séduit par les écoles Berlitz et sans citer le nom, s'inspirant de la méthode Berlitz, publie une circulaire du 15 novembre 1901<sup>1</sup> dans laquelle est expliqué le but pratique que doit poursuivre à l'avenir, dans les lycées et collèges, l'enseignement des langues étrangères. Il s'agit d'apprendre à les parler et à les écrire par « la méthode directe » qui s'inspire des « moyens naturels par lesquels l'enfant apprend sa langue maternelle, elle comporte peu de syntaxe et encore moins de philologie. Elle consiste surtout en exercices oraux, conversations, récits.... ». Des enseignants passionnés de langues tentent même des expériences intéressantes dans leur établissement<sup>2</sup>.

Il s'agit bien là de principes imités de ceux de Berlitz : utilisation exclusive de la langue cible, sans traduction, formateurs de langues maîtrisant parfaitement la langue ; participation active de l'enseignant, progression et organisation des cours adaptées ; grammaire comme moyen de communication ; formulation positive des corrections, tels que les décrit M. Reinders<sup>3</sup>.

Maximilien Berlitz va se servir de cette circulaire pour faire sa publicité en précisant que c'est tout à fait la méthode employée dans ses écoles.

Il suit de près les progrès de son entreprise et dans la capitale française, il va même superviser les cours d'anglais dispensés aux officiers de la préfecture de police...

Berlitz signe un contrat avec des éditeurs pour publier ses livres d'apprentissage. L'Allemand Siegfried Cronbach en a quasiment le monopole. Tous les ouvrages ont leur format, leur reliure, leur impression semblables sur toute la planète et imités de ce qui se fait en Amérique. Dans le monde entier, en effet, on reconnaît les écoles Berlitz par leur pédagogie (qui va être abondamment copiée) et par leur organisation juridique.

### 3.- L'organisation juridique

Quatre situations peuvent se présenter. Soit l'école appartient à Berlitz, soit à la société créée par Collonge et Wellhoff en 1905, soit à un tiers qui dirige l'école, soit, enfin, elle appartient à un tiers qui ne dirige pas l'école. Dans tous les cas, une convention est signée entre Berlitz ou ses représentants et le gestionnaire ou le directeur de l'école. C'est le régime de la concession mis en place par le créateur des écoles, M. Berlitz lui-même. Elle est signée pour une période de 3, 5 ou 10 ans.

<sup>1</sup> Voir dans la RPP d'octobre 1902, p. 60, l'article de l'inspecteur général J. Firmery qui commente brillamment cette circulaire.

<sup>2</sup> *La Revue universitaire* consacre plusieurs articles, en 1903, à « la méthodologie des langues vivantes » (voir les numéros des 15 mai et 15 juin). On recommande les méthodes d'enseignement direct préconisées par les inspecteurs généraux MM. Firmery et Hovelacque. (1903, p. 290). La même revue consacre un autre article, en 1904, (p. 234), à « un essai d'enseignement extra-scolaire de l'Anglais ». Il s'agit de l'essai tenté par un professeur d'anglais au lycée de jeunes filles de Clermont-Ferrand, M. Bénéteau, qui regroupe un petit nombre d'anciennes élèves des cours de seconde de l'année 1898-1899 et du lycée et d'organiser des réunions dans lesquelles l'usage de l'anglais serait *exclusif* et *général*. Le professeur veut essayer de créer « un centre anglais » qui pourrait, dans une certaine mesure, remplacer le séjour en Angleterre impossible pour beaucoup de jeunes filles.

<sup>3</sup> C. Reinders, *op. cit.*, p. 16.

Le concessionnaire s'oblige à payer le loyer, s'il n'est pas propriétaire de l'école, les formateurs, la publicité et tous les autres frais inhérents à l'école. Il doit, en outre, payer une redevance annuelle variable selon l'implantation, pour l'exploitation de l'école et déposer à titre de cautionnement une somme de 1 000 francs, soit en espèce, soit à partir de 1907, date de la création de la Société internationale, par l'équivalent de trois actions de la Société.

Le concessionnaire et sa famille sont souvent domiciliés dans l'école et l'épouse participe fréquemment à la gestion de l'établissement. Si le concessionnaire ne gère pas lui-même l'école, il nomme un directeur gérant avec l'approbation de Berlitz.

Parfois, un même concessionnaire possède plusieurs concessions dans un ou plusieurs pays.

Ce système va être à l'origine du succès considérable des écoles Berlitz dans le monde entier.

Au début, Maximilien Berlitz confie la concession pour l'Europe au professeur Henri Mallat qui s'associe très vite, en 1895, avec deux formateurs : Benoît Collonge et Édouard Wellhoff. En 1898, Berlitz souhaitant se consacrer plus particulièrement à ses activités aux États-Unis, cède à Collonge et à Wellhoff le droit exclusif de créer et d'exploiter des écoles Berlitz en France, Grande-Bretagne, Irlande, Russie, Portugal, Espagne, ainsi que dans les colonies et possessions de ces pays.

Les deux amis Collonge et Wellhoff ne vont pas tarder à créer une première société en commandite par actions, le 25 décembre 1905 : The Berlitz School of Languages. La nouvelle société exploite directement les quatre écoles parisiennes et quatre écoles belges. Mais elle en possède d'autres en France et même en Égypte et perçoit, en tout, des redevances de 25 écoles.

D'autres pays étant sur les rangs, Berlitz confie la concession de ses écoles pour les pays européens (Allemagne, Autriche, Italie, Suisse), à deux mandataires : le professeur Henri Mallat et Giuseppe Villa.

Puis devant l'extension de cette entreprise qui connaît un véritable engouement, est créée, en 1907, la Société Internationale des Écoles Berlitz, (la SIEB). Dès 1906, on prépare sa création. Ainsi, dans une lettre adressée à M. D. Berlitz<sup>1</sup>, M. Collonge s'engage à céder à MM. Monprofit, Baudin ou à la société générale des Écoles Berlitz en formation, tous ses intérêts dans les écoles Berlitz ou dans la vente des livres de quelque nature qu'ils soient et pour « une somme de quinze cent mille francs en actions de la Société générale des Écoles Berlitz en formation et deux cent mille francs en argent. » Il s'engage également à rester administrateur de la nouvelle société au même titre que M. Wellhoff ou M. Berlitz.

#### 4.- La création de la Société internationale des Écoles Berlitz (SIEB) et la nomination à la présidence de Pierre Baudin

Une assemblée générale constitutive est réunie à Paris, le 18 juin 1907<sup>2</sup>. Le capital de la nouvelle société est de 7 millions 200 mille francs, divisé en 14 400 actions de 500 francs chacune, dont 7 800 actions entièrement libérées attribuées en représentation d'apports et

<sup>1</sup> Datée du 4 octobre 1906. Archives de Berlitz à Bruxelles.

<sup>2</sup> Salle de la Société des ingénieurs civils, rue Blanche.

6 600 actions émises contre espèces. Les apports proviennent de MM. Maximilien Berlitz, Benoît Collonge, George Abraham, M. Bruns, M. Chown et de la récente société de Collonge et Wellhoff.

Ils sont constitués de 260 centres exploités directement ou donnés en concession. Ils comprennent 30 écoles, propriété de la SIEB et exploitées par ses partenaires, 20 écoles appartenant aux partenaires et exploitées par des tiers, les concessions en Allemagne, Angleterre, Belgique, France, Italie, Hongrie, Norvège, Suède, Suisse, Égypte, Algérie, Turquie, Amérique latine et Australie et les 27 écoles britanniques.

Les deux plus forts actionnaires sont MM. Monprofit et Bultingaire<sup>1</sup>. Pierre Baudin possède 100 actions<sup>2</sup>.

Cette nouvelle société ne remplace pas celle qui subsiste en Amérique, la maison mère – Berlitz Schools of Languages of America, la BSLA – que Maximilien Berlitz présidera jusqu'à sa mort en 1921 et qui comprend l'Amérique du Nord, Canada compris et Puerto Rico.

Les statuts de la SIEB prévoient que la société a pour objet en tous pays :

1.- L'enseignement des langues vivantes par la méthode Berlitz exclusivement ou tout autre enseignement.

2.- L'exploitation, la création, l'achat, la vente et la location des écoles de langues vivantes connues sous le nom de « The Berlitz Schools of Languages ».

3.- La vente des livres Berlitz ou autres.

4.- La publication des livres Berlitz ou autres.

5.- L'achat, la prise à bail, l'exploitation, la construction et l'organisation de toutes imprimeries.

6.- L'acquisition ou la prise à loyer de tous immeubles construits ou non et de tous biens mobiliers utiles pour l'exploitation des affaires de la Société et l'édification de constructions sur ces immeubles, s'il y a lieu.

7.- L'ouverture ou l'achat de toutes succursales qui seront jugées nécessaires, la cession ou la concession du droit d'ouvrir des écoles Berlitz, la création de pensions ou internats.

A la suite de cette assemblée générale constitutive, le Conseil d'administration de la société se réunit pour la première fois au siège de la société, 27 avenue de l'Opéra. Sur les six membres, cinq sont présent : MM. P. Baudin, Collonge, Wellhoff, Roger Bloch et Alfred Montprofit. M. Berlitz, absent, est excusé. Le premier acte du conseil a été de constituer son bureau. Il nomme M. P. Baudin président, M. Berlitz, vice-président, M. Monprofit, secrétaire.

Pierre Baudin est donc élu, le 18 juin 1907, président de la Société internationale des Écoles Berlitz<sup>3</sup>. Il occupera cette fonction pendant presque six ans jusqu'à sa démission, en janvier 1913, au moment où il deviendra ministre de la Marine. Compte tenu de l'intérêt que porte depuis toujours P. Baudin aux questions d'éducation et de jeunesse, cette nomination

---

<sup>1</sup> Archives de Berlitz. On y lit que d'après la feuille de présence, les actionnaires présents sont au nombre de 47 et réunissent 6 355 actions sur les 6 600 souscrites en numéraire. On constate, en outre, que tous ceux qui ont fait des apports en nature sont présents ou représentés. M. Monprofit est un publiciste. M. Bultingaire n'a pu être identifié.

<sup>2</sup> Archives de Paris, Déclaration de successions, 9<sup>e</sup> bureau, 29 janvier 1921, n° 314, DQ 7/33676.

<sup>3</sup> On utilisera désormais le sigle SIEB.

n'est pas une surprise et correspond parfaitement à la vocation de l'intéressé. En 1904, il a publié dans *le Journal*<sup>1</sup> plusieurs articles consacrés aux échanges internationaux de jeunes. Sur le plan politique, on peut avoir la même réaction que pour la Banque franco-américaine : un étonnement devant la rareté des présidences radicales-socialistes. C'est donc la confirmation d'un talent reconnu au-delà des frontières.

Le bureau une fois constitué, d'un commun accord, le conseil a nommé MM. Wellhoff et Collonge administrateurs délégués. C'est une décision fondamentale car ils vont sillonner le monde entier, sauf l'Amérique du Nord, pour implanter des écoles et pour les inspecter. Par ailleurs, le succès de ces établissements d'un nouveau genre suscitera beaucoup de jalousie et d'imitations. Les procès en concurrence déloyale seront nombreux, ce qui donnera beaucoup de travail aux deux administrateurs et au Conseil d'administration.

M. Roger Bloch, ami de P. Baudin (il était avec lui à la Banque franco-américaine et ils ont démissionné ensemble) et actionnaire à la SIEB, est chargé de régulariser l'existence légale de la société dans les pays étrangers où des écoles sont implantées. Le Conseil décide l'envoi d'une circulaire informant les directeurs d'écoles et en général, toutes personnes en relation commerciales avec les Berlitz Schools, de la création de la Société internationale des Écoles Berlitz. Enfin, les administrateurs délégués sont chargés de faire rentrer dans les caisses de la société les fonds qui lui reviennent et de les disposer provisoirement chez MM. Morgan Margès et Compagnie et au Comptoir national d'Escompte.

Cette nouvelle étape confirme le succès de l'entreprise de Maximilien Berlitz et ne se démentira pas jusqu'à nos jours. Retraçons maintenant les progrès réalisés sous la présidence de P. Baudin entre 1907 et 1913.

#### 5.- La présidence de Pierre Baudin (1907-1913)

Les comptes rendus des conseils d'administration témoignent de la vie quotidienne de la SIEB<sup>2</sup>. Tout va tourner autour des créations d'écoles et de leur fonctionnement. Les allées et venues des deux administrateurs délégués qui circulent toute l'année à travers l'Europe et l'Amérique du Sud<sup>3</sup> montrent une activité permanente pour « faire tourner » une société qui a désormais pignon sur rue et qui forme des élèves parfois très célèbres<sup>4</sup>.

##### a)- Les problèmes d'organisation générale de la SIEB

Il faut insister sur le rôle fondamental pour la vie de la SIEB des deux administrateurs délégués. Ils sont confrontés en permanence aux problèmes les plus variés liés surtout aux différences politiques, administratives et culturelles des pays où s'implantent des écoles Berlitz. Ils doivent apporter des solutions concrètes, rapides et approuvées par le CA quand ils

---

<sup>1</sup> Voir chapitre suivant.

<sup>2</sup> Nous les avons consultés tantôt à Paris, tantôt à Bruxelles.

<sup>3</sup> Collonge et Wellhoff disposent d'un traitement de 25 000 francs par an auquel s'ajoutent les frais de voyage.

<sup>4</sup> Dans l'ouvrage très intéressant, à vocation interne, rédigé par M. Constant Reinders et publié en 2007, par Berlitz, on cite certaines des célébrités ayant fréquenté l'École pendant la présidence de Baudin: il s'agit du Tsar Nicolas II qui a suivi une formation en anglais à Saint-Petersbourg, du roi d'Espagne, Alphonse XIII qui a suivi une formation en anglais, français et allemand à Paris et à Madrid, du Kronprinz d'Allemagne qui a suivi une formation en français à Berlin, etc. (p.35). Plus tard, les artistes seront très nombreux à fréquenter les écoles.

viennent rendre compte de leurs tournées devant lui. Ils sont, parfois, le cas échéant, secondés par M. Monprofit, secrétaire et publiciste de métier, qui aura l'occasion de faire un voyage d'étude en Russie pour traiter des problèmes de propriété intellectuelle, en 1908.

Le contrôle est permanent au sein du « système Berlitz ». Dans les grands centres, on nomme un administrateur. C'est le cas par exemple à Vienne, à Berlin, à Saint-Petersbourg. Il supervise les transferts d'établissements, les changements de personnel, règle les problèmes posés au sein des écoles en liaison avec le directeur. Mais tout cela est contrôlé régulièrement par les deux administrateurs délégués. Ceux-ci exercent en outre, directement, une fonction de gestion directe quand il s'agit par exemple de rachat d'écoles<sup>1</sup>. La plus grande partie de leur temps est toutefois consacrée aux inspections des écoles sur le plan administratif et pédagogique. Ils s'efforcent ensuite de susciter la création de nouvelles écoles dans les pays qui en sont dépourvus mais aussi dans les autres.

Le 12 août 1907, on décide de demander l'admission à la cote officielle des valeurs françaises, des actions de la Société. On répartit les compétences des deux notaires de la maison<sup>2</sup>. M. Monprofit, secrétaire, est chargé de la gestion immobilière en liaison avec le notaire chargé de la transmission des baux. Il doit évidemment rédiger les procès verbaux des CA.

En septembre 1907, on décide d'adjoindre un service de traductions au département linguistique. On projette également la création d'une librairie internationale. Dès 1907, on crée des cours spéciaux pour dames à Bruxelles et à Paris<sup>3</sup>. On ignore d'ailleurs si c'est à leur demande car rien dans le règlement des écoles n'interdisait l'apprentissage des langues aux personnes du sexe féminin...

P. Baudin et son comité prennent donc dès le départ des initiatives nombreuses. Mais notons que le créateur des écoles, M. Berlitz, reste l'homme écouté de la Société et en est le directeur pédagogique.

#### b)- Les créations et la vie des écoles

Si le rythme de création des écoles se ralentit par rapport aux années fastes 1895-1905, la période Baudin est presque équivalente<sup>4</sup>.

Examinons la situation par grandes zones géographiques.

En France, on a vu que les premières installations datent de près de vingt ans comme en Allemagne. Les problèmes immobiliers sont importants avec le développement des écoles<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Lors du CA du 22 juin 1907, par exemple, il leur est demandé de négocier le rachat des deux écoles d'Aix-les-Bains et de Monte-Carlo.

<sup>2</sup> Ainsi Me Moyne reste chargé de toutes les questions relatives à la constitution et au fonctionnement de la SIEB. Me Tron se réserve le soin de traiter toutes les questions relevant de l'administration générale des écoles Berlitz comme il le faisait auparavant dans l'ancienne société. Notons que Me Moyne était le notaire qui avait reçu les statuts de la banque franco-américaine.

<sup>3</sup> Reinders, *op. cit.*, p. 35.

<sup>4</sup> Les archives européennes, très lacunaires dans certains pays où elles ont été brûlées pendant les deux guerres mondiales, ne permettent pas de donner un chiffre précis pour la période qui nous intéresse. Pour le monde entier, M. Reinders cite 101 écoles en 1900 (p. 44), 200 en 1904 et 305 en 1910 (p. 37). Pour l'Europe et l'Amérique du Sud, on peut estimer qu'une cinquantaine d'écoles au moins ont été créées pendant la présidence de P. Baudin.

<sup>5</sup> A la fin de 1907, on loue l'appartement se trouvant au-dessous de celui qu'occupe l'école de la rue de la Michodière pour agrandissement.

La concurrence déloyale est un véritable fléau dans presque tous les pays. A Paris, un groupe d'anciens professeurs fonde, en 1909, sous le nom de « Coliseum school », 52 rue du Colisée, une concurrence à l'école Berlitz<sup>1</sup>.

Mais c'est en province que vont aussi se développer les écoles. Elles sont, en 1907, plus nombreuses au Nord. Ainsi, existent déjà des écoles à Lille, Dunkerque et Roubaix où se posent d'ailleurs des problèmes de concurrence déloyale, comme partout où le succès se manifeste<sup>2</sup>.

En 1908, on ouvre les écoles de Vichy<sup>3</sup>, de Dijon<sup>4</sup>, de Grenoble<sup>5</sup>. En 1909, c'est le tour d'Orléans<sup>6</sup>. En 1910, la SIEB achète l'école de Nice<sup>7</sup>. Le 7 novembre, Baudin, de retour d'Argentine, préside le conseil d'administration où l'on approuve l'ouverture de l'école d'Aix-les-Bains<sup>8</sup> et de celle de Versailles<sup>9</sup>.

En Allemagne, un directeur comme celui de Berlin touche, en 1907, date à laquelle il est nommé, 900 marks par mois et bénéficie d'un congé de deux mois et demi (non payé) par an (deux mois pendant la saison d'été et 15 jours en hiver).

En 1909, est créée l'école d'Aix-la-Chapelle pour 1200 marks par an de redevance et une caution de 2 000 marks<sup>10</sup>.

En 1910, c'est le tour de celle de Magdebourg pour prendre date du 1<sup>er</sup> janvier moyennant 12 000 marks payables comptants<sup>11</sup>. On continue avec l'achat de l'école de Hambourg<sup>12</sup>. En novembre, le CA décide l'ouverture d'une école à Lodz en Pologne prussienne. Le 16 décembre 1910, est autorisée la location<sup>13</sup> d'un local destiné à accueillir la troisième école à Berlin. On a d'ailleurs appris l'existence dans cette ville d'une Reform Schule contre laquelle on va engager des poursuites.

En 1911, à Heidelberg, le CA oblige les responsables à vendre les écoles de la ville dans le délai d'un an<sup>14</sup>.

Faut-il continuer à acheter des écoles ? C'est une problématique qui revient souvent en discussion. En mars 1912<sup>15</sup>, on projette d'acheter celle de Hanovre, mais en avril<sup>16</sup>, on y renonce et, semble-t-il, désormais, pour toujours. On trouve un nouveau système. Ainsi, à Hanovre, l'école sera gérée comme si elle appartenait à la société. Elle assurerait le recrutement des professeurs, supporterait toutes les dépenses, encaisserait toutes les recettes et

<sup>1</sup> CA du 9 mars 1909.

<sup>2</sup> Le sud n'est pas épargné. Ainsi, en 1908, des poursuites sont engagées contre un concurrent déloyal à Aix-les-Bains.

<sup>3</sup> CA du 26 mai 1908. La redevance est de 200 francs annuels et 50 francs d'indemnité de séjour.

<sup>4</sup> CA du 21 octobre 1908. 2000 francs de redevance fixe, 3000 francs de garantie en actions de la SIEB et 750 francs de redevance annuelle.

<sup>5</sup> 1000 francs de redevance annuelle et 3000 francs de garantie.

<sup>6</sup> Redevance annuelle de 500 francs. CA du 21 janvier 1909.

<sup>7</sup> CA du 17 février 1910.

<sup>8</sup> 500 francs la première année et le double ensuite.

<sup>9</sup> En 1912, la directrice de cette école est autorisée à ne payer que la moitié des redevances dues à la SIEB par suite de difficultés financières. Même initiative pour le directeur de Reims. CA du 30 novembre 1912.

<sup>10</sup> CA du 6 mars 1909.

<sup>11</sup> CA du 7 novembre 1910.

<sup>12</sup> Id.

<sup>13</sup> Pour 3000 marks annuels.

<sup>14</sup> CA du 4 février 1911.

<sup>15</sup> CA du 23 mars 1912.

<sup>16</sup> CA du 20 avril 1912.

à la fin de l'année, les bénéfices seraient partagés à parts égales entre le directeur et la Société. On procèdera de la même façon pour l'école d'Essen.

En Belgique, le succès de Berlitz continue. En cette année 1910, c'est sans doute l'accueil du Comité d'organisation de l'Exposition de Bruxelles à la SIEB qui mérite l'attention. Celle-ci a voté un crédit de 5 000 francs. On met gratuitement à sa disposition une salle dans le pavillon commercial aux conditions suivantes : la société meublera cette salle d'une façon très luxueuse. Elle se chargera du service des interprètes et aussi du service des traductions dont elle aura l'exclusivité dans l'ensemble de l'exposition. En échange de cette concession gratuite, la SIEB devra s'engager à payer au comité une remise de 33 % sur les travaux fournis par l'intermédiaire de ce dernier. Enfin, la société s'engage à apposer gratuitement des affiches dans la plupart des écoles.

Il faut signaler le cas particulier du Royaume-Uni. Il dépend d'une société autonome mais placée sous la surveillance de la SIEB, qui par le truchement de MM. Collonge et Wellhoff, convoque l'assemblée générale de cette société et en arrête le programme ainsi que l'ordre du jour de la réunion du conseil qui sera tenu à la suite<sup>1</sup>.

La société anglaise est l'objet des soins attentifs de D. Berlitz qui va lui-même faire une inspection pédagogique à l'automne 1907. Le 11 septembre 1907, le conseil décide que ses membres devront être propriétaires de 500 actions de celle-ci<sup>2</sup>.

La SIEB entend promouvoir l'aspect culturel des écoles. Dès juillet 1907, les administrateurs délégués entretiennent le conseil de leur intention d'organiser une série de douze conférences à Londres<sup>3</sup>. Six auront lieu en 1909 en langue française. Le 21 janvier de cette même année, trois bourses d'instruction sont accordées pour Londres, Berlin et Milan pour favoriser l'étude des langues étrangères.

Le 13 juin 1908, sur la proposition de P. Baudin, M. Collonge est envoyé à Londres pour activer la question d'ouverture des écoles aux Indes et les démarches auprès des conférenciers afin que ceux-ci viennent faire des conférences à Paris la saison prochaine.

Le 3 février 1909, P. Baudin est également élu président de la société anglaise et M. Monprofit directeur. Mais c'est M. Wellhoff qui représente en général le président à l'assemblée générale de la Berlitz School of Languages Ltd. Il en profite pour aller inspecter les écoles dont, d'ailleurs, nous ne savons presque rien sur cette période, faute d'archives.

Aux Pays-Bas, en 1908, on ouvre une école à Rotterdam. En 1909, à Amsterdam une école concurrente de Berlitz a ouvert sous le nom d'Amsterdam Berlitz School<sup>4</sup>.

En 1911, un avocat d'Arnhem signale à la SIEB que l'école Berlitz de cette ville est en faillite. Or, il n'y a pas d'école dans cette cité hollandaise... C'est dire si les fausses écoles Berlitz sont légion !

Une nouvelle convention littéraire est conclue, en 1912, avec la Hollande<sup>5</sup>.

En Norvège, en 1909, le conseil d'administration refuse l'agrément d'un nouveau directeur de l'école de Christiania (Oslo).

---

<sup>1</sup> CA du 22 juin 1907.

<sup>2</sup> Au CA du 30 octobre 1907, il rend compte de son voyage en Angleterre. Au CA du 7 juillet 1907, le comptable comptable de Londres annonce un bénéfice de 1 523 livres pour le premier semestre.

<sup>3</sup> Chaque conférencier toucherait 1000 francs. CA du 11 juillet 1907.

<sup>4</sup> CA du 6 mars 1909.

<sup>5</sup> CA du 3 juillet 1912.

Les demandes de concessions affluent en Suisse. La vie des écoles y est assez animée. En juillet 1907, on évoque celle de Lucerne. Le 6 août 1907, M. Collonge met au courant le conseil de son inspection des écoles de Zurich, Bâle et Berne. En 1908, il faut remplacer la directrice de Bâle qui a démissionné et céder si possible les concessions de Constance et de St-Gall.

Le 21 janvier 1909, une école est envisagée à Lucerne<sup>1</sup> où un ancien professeur de Berlitz a fondé une école concurrente. Un avis a été publié dans les journaux pour signaler qu'il n'existe pas de *Berlitz school* dans cette ville. A Bâle, le directeur a quitté l'école en emportant 1 200 francs couverts par le cautionnement<sup>2</sup>.

Le 3 novembre 1911, on approuve le compromis mettant fin au conflit concernant deux écoles Berlitz concurrentes à Bâle. A Zurich, on envisage de remplacer le directeur dès que possible<sup>3</sup>.

L'Autriche-Hongrie accueille également des écoles Berlitz. A Vienne comme à Berlin, on tient les comptes. On sait par conséquent que le directeur de l'école perçoit 300 francs et son épouse 250. Son contrat est de trois ans. Il perçoit 5 % sur les bénéfices jusqu'à la somme de 15 000 francs, 10 % jusqu'à la somme de 25 000 francs et 15 % au-delà<sup>4</sup>. Le 4 avril 1911, on approuve l'achat de l'école de Budapest.

En 1912, le conseil est saisi d'une demande d'une société d'aveugles de Vienne tendant à obtenir gratuitement le droit de reproduire les méthodes Berlitz par le procédé Braille. Il donne son accord mais voulant conserver le principe de sa propriété et ses droits sur les méthodes, demande un prix d'un franc symbolique.

En 1912, on loue l'école de Eger<sup>5</sup> pour une redevance de 100 marks par an<sup>6</sup>.

Le contrat de concession stipule en général que le propriétaire d'une école désireux de la vendre doit d'abord faire une proposition à la SIEB. Si celle-ci n'est pas intéressée, le propriétaire peut la vendre à une tierce personne avec l'agrément de l'acheteur par le CA<sup>7</sup>. Parfois, une école peut être vendue judiciairement (par exemple, celle de Salzbourg, en 1912). Dans ce cas, les administrateurs délégués doivent envoyer au tribunal le texte du contrat de concession<sup>8</sup>.

En Roumanie, le 21 janvier 1909, une école est envisagée à Bucarest.

A la fin de 1907, la SIEB crée une première école en Russie, à Saint-Petersbourg.

Baudin et son équipe font porter tous leurs efforts sur le vaste pays des tsars qui a connu, en 1905, bien des tempêtes. Et ce n'est qu'un début... Mais l'évolution politique n'empêche pas la création d'une nouvelle école à Varsovie<sup>9</sup> en octobre 1908 sous la surveillance de B. Collonge qui est chargé d'en créer à Moscou, Kiev et Odessa. M. Monprofit l'accompagne et s'occupera plus spécialement des relations avec la presse de ces pays.

<sup>1</sup> Avec une redevance de 500 francs par an et une garantie de 2 000 francs.

<sup>2</sup> CA du 6 mars 1909.

<sup>3</sup> CA du 17 janvier 1912.

<sup>4</sup> CA du 6 janvier 1908.

<sup>5</sup> Au nord de la Hongrie.

<sup>6</sup> CA du 7 juin 1912.

<sup>7</sup> CA du 20 octobre 1912.

<sup>8</sup> *Id.*

<sup>9</sup> Varsovie est à l'époque sous influence russe (4<sup>e</sup> partage de la Pologne) depuis 1815.

Le 25 mars 1908, M. Collonge rend compte de son voyage en Russie. L'école de Moscou sera installée dans la maison du prince Galitzine moyennant un loyer annuel de 4 500 roubles. Les contrats des deux directeurs porteront l'indication qu'ils ne sont que les employés de la société, que leur mandat est essentiellement révocable et que l'autorisation qui leur a été donnée d'ouvrir une école Berlitz tombera pour eux en même temps que leur mandat, quelle que soit la cause de la rupture de leur contrat. La méfiance est en effet de rigueur, compte tenu du contexte. M. Monprofit qui accompagnait Collonge, informe le conseil qu'il a obtenu du ministre de la Guerre russe, qu'à titre d'essai, l'école de St-Petersbourg serait chargée de l'enseignement de l'anglais, de l'allemand et du français, dispensé à 10 officiers délégués par l'académie militaire de St-Petersbourg. Il a été entendu que si l'essai était concluant, l'école enseignerait les langues vivantes à l'académie militaire.

Alfred Monprofit, envoyé dans le pays des tsars, en rapporte un petit ouvrage sur *Le livre français en Russie*, édité en 1908, qui rappelle les efforts, jusque là infructueux, du gouvernement français et des écrivains comme Zola, avant sa mort en 1902, et la Société des gens de lettres (mission à Saint-Petersbourg), pour amener les Russes à respecter les droits d'auteurs. Or, le secrétaire du conseil d'administration constate que si « le temps n'est plus où le français était pour ainsi dire la seconde maternelle de tout Russe un peu cultivé », dans toutes les bonnes familles « on parle le français couramment ». Concurrencé par l'allemand et l'anglais, le livre français, surtout, pâtit d'un système de fraude, d'absence de protection de la propriété littéraire en Russie qui empêche toute exportation de la production française. Monprofit l'a partout constaté. Par exemple, des ouvrages français sont interdits par la censure russe alors que la traduction en russe de ces mêmes ouvrages est, elle, autorisée... On compte donc sur le traité franco-russe du 1<sup>er</sup> mai 1906 qui comporte un article additionnel disposant qu'une convention devra intervenir entre les deux pays d'ici au 1<sup>er</sup> mars 1909 pour la protection réciproque de la propriété artistique et intellectuelle<sup>1</sup>.

L'année 1909 est animée. M. Collonge s'est rendu à nouveau à St-Petersbourg pour inspecter l'école de cette ville où il a relevé des négligences<sup>2</sup>. Le 27 janvier, le CA autorise l'ouverture de l'école de Kiev<sup>3</sup> alors qu'un peu plus tard, à Odessa, le bail est résilié. Après un voyage de M. Collonge en Russie pour inspection et démarches en vue d'obtenir une autorisation générale pour l'ouverture d'écoles dans ce pays au nom de la SIEB ou du sien propre, le 4 décembre, M. Mathieu est nommé directeur général des écoles dans ce pays. On lui donne le choix : traitement de 225 roubles et intérêt de 10 % sur les bénéfices d'une ville de Russie désignée par l'intéressé et 5 % sur les bénéfices des autres villes ou le traitement restant le même et 7,5 % sur les bénéfices des écoles exploitées directement par la SIEB.

En 1910, on agrandit l'école de Moscou. Le ministre du Commerce de Saint-Petersbourg autorise l'ouverture de nouvelles écoles<sup>4</sup>. On commence par celle de Varsovie<sup>5</sup>. On continue avec Riga que le CA approuve en 1911.

En 1911, le procès engagé à Moscou contre d'anciens professeurs qui se servaient du nom de Berlitz pour faire concurrence à la société est gagné<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> A. Monprofit, *Le livre français en Russie*, 1908.

<sup>2</sup> CA du 21 janvier 1909.

<sup>3</sup> 600 roubles par an, 2 400 roubles de cautionnement pour un contrat de cinq ans.

<sup>4</sup> CA du 1<sup>er</sup> mars 1910.

<sup>5</sup> CA du 21 juin 1909 et du 4 décembre 1909.

Les directeurs des futures écoles de Kiev et de Riga veulent acheter des actions de la Société. Elles rapportent 25 francs par titre à la SIEB<sup>2</sup>.

A Moscou, on désire faire enregistrer les leçons Berlitz sur des disques phonographiques<sup>3</sup>.

En Italie, en septembre 1907, il faut réorganiser l'école de Milan et chercher un nouveau local<sup>4</sup>. La même année, le directeur de l'école de Naples voudrait faire racheter son école par la SIEB. Celle-ci est d'accord sous les réserves suivantes : la société offre comme prix de rachat, le montant des bénéfices que le directeur aurait pu faire depuis ce jour jusqu'à l'échéance de sa concession (septembre 1909), c'est-à-dire pendant 20 mois en calculant ce bénéfice sur le chiffre accusé par son inventaire de cette année<sup>5</sup>. Dans ce pays, on marchande... et on se méfie.

A Gênes, en 1907, le principe du rachat de la participation du directeur à l'école est accepté à condition qu'il n'entraîne pas pour la société une dépense supérieure à 10 000 francs. Quand le conseil est informé de la proposition du directeur de l'école de Florence de faire apport de son école à la SIEB, il demande à voir sa comptabilité avant de faire une offre<sup>6</sup>... On ne sait jamais.

Le 26 mai 1908, on accepte la nomination du directeur de l'école de Milan à 250 francs d'appointements et 10 % sur les bénéfices.

Le 21 octobre 1908, le conseil approuve la constitution en Italie d'une société qui permettra à la SIEB d'échapper aux exigences du fisc italien et qui devra prendre la forme d'une société anonyme dont le siège social sera à Milan.

L'année 1909 connaît une activité intense. Le 27 février, on autorise M. Wellhoff à partir en inspection en Italie (Milan) mais en passant par Bâle. A Gênes, le directeur propose de racheter à la SIEB sa part dans l'école et suggère 20 000 francs. Le conseil souhaite au moins 25 000 voire 30 000 francs<sup>7</sup>. Le 6 octobre 1909, on autorise l'ouverture de l'école de Naples (bail de 4 200 francs par an).

En 1910, on nomme un nouveau directeur général des écoles d'Italie pour 900 liras par mois et 10 % sur les bénéfices<sup>8</sup>.

Le 30 avril, le CA autorise le directeur général pour l'Italie à continuer sa collaboration avec *le Petit Niçois*, à signer des articles de son nom, « étant formellement entendu qu'il ne devra jamais aborder dans ses chroniques des sujets touchant à la politique intérieure ou extérieure<sup>9</sup>. »

Le 7 juin, on autorise la location de l'école de Naples pour une redevance de 1 200 francs avec 3 000 francs de caution et éventuellement la vente de l'école pour 15 000 francs et redevance annuelle de 100 francs. Dans ce dernier cas, la SIEB se réserve le droit de préemption le jour où le futur concessionnaire voudra revendre son école<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> CA du 4 octobre 1911.

<sup>2</sup> CA du 30 avril 1912.

<sup>3</sup> CA du 3 juillet 1912.

<sup>4</sup> CA du 6 septembre 1907.

<sup>5</sup> CA du 11 décembre 1907.

<sup>6</sup> CA du 6 août 1907.

<sup>7</sup> CA du 6 mars 1909.

<sup>8</sup> CA du 7 novembre 1910.

<sup>9</sup> CA du 30 avril 1912.

<sup>10</sup> CA du 7 juin 1912.

Le 17 janvier 1913, P. Baudin préside encore le conseil d'administration. De retour d'Italie, M. Wellhoff dit que l'école de Milan lui a fait très bonne impression comme celle de Gênes. En revanche celle de Rome n'est pas en état. Le directeur est prié de faire les réparations nécessaires.

Le 17 février 1910, M. Collonge doit aller au Portugal pour « récupérer » l'école de Lisbonne et inspecter les écoles d'Espagne, surtout celle de Madrid.

En 1911, un nouveau directeur est nommé à Barcelone. Il touchera 300 pesetas par mois et 10 % des bénéfiques. Son épouse remplira les fonctions de secrétaire et de professeur de français et recevra un traitement de 200 pesetas<sup>1</sup>. Le 22 novembre 1911, le directeur pour l'Espagne démissionne.

Le 20 avril 1912, on fait une exception à la nouvelle règle qui s'oppose désormais à l'acquisition d'écoles. Le CA approuve le contrat qui cède à M. Berlitz les écoles d'Espagne. La SIEB va d'ailleurs être obligée de s'assurer le concours d'un juriste pour régler des problèmes de fiscalité.

L'Égypte accueille aussi les écoles. Le 26 mai 1908, on ratifie la nomination du couple de directeurs de l'école du Caire aux conditions suivantes : 30 livres d'appointements mensuels, 10 % sur les bénéfiques de l'école du Caire et 5 % sur celle d'Alexandrie. Le 30 août 1909, le CA donne son accord pour le contrat pour Alexandrie : bail ferme de trois ans, redevance de 60, 80 et 120 livres.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1908, on projette l'ouverture d'une école en Turquie à Constantinople. Pour la location de l'école : 3 000 francs par an et une caution de 15 000 sont demandés<sup>2</sup>.

En Amérique du Sud tout ne se passe pas très bien. Le 7 mai 1908, M. Milne, administrateur pour l'Amérique du Sud part pour le Brésil où il va « diriger des écoles<sup>3</sup> ». Le mois suivant, il demande à la fois des crédits et la visite de M. Collonge. Il souhaite recevoir 4 000 piastres et de l'argent espagnol et allemand. Il juge la situation délicate dans toute la péninsule et conseille de fermer les écoles de Montevideo et de Rosario<sup>4</sup>. Le 24 juillet 1908, le CA décide de fermer l'école de Buenos Aires si on ne peut pas la louer avec garanties.

Mais durant l'année 1908, M. Milne est parvenu à louer toutes les écoles de l'Amérique du Sud.

Le 7 novembre 1910, le conseil félicite le président Pierre Baudin qui rentre de sa mission pour les résultats obtenus en Argentine, considérés comme « très intéressants pour nous qui voyons nos livres protégés ».

En 1908, un voyage de M. Collonge en Extrême-Orient est envisagé par le CA qui souhaite ouvrir des écoles Berlitz à Shanghaï, Pékin et Canton<sup>5</sup>. On pense aussi au Japon<sup>6</sup>.

L'Australie attire aussi la SIEB. Le 8 novembre 1911, le conseil est informé qu'un ancien directeur de l'école de Londres, a non seulement, sans autorisation, ouvert une Berlitz School à Sydney, mais qu'il emploie pour sa publicité des prospectus dont le texte est intégralement emprunté à celui des écoles. On signale une nouvelle usurpation en 1913<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> CA du 8 novembre 1911.

<sup>2</sup> CA du 21 juin 1909.

<sup>3</sup> CA du 6 mai 1908.

<sup>4</sup> En Argentine.

<sup>5</sup> CA du 6 janvier 1908.

<sup>6</sup> CA du 4 avril 1908.

<sup>7</sup> CA du 17 janvier 1913.

Après une série d'inspections sur la qualité de l'enseignement du français, dans plusieurs pays d'Europe il est décidé qu'à l'avenir, M. Wellhoff se chargera d'examiner tous les professeurs de français recrutés à Paris et nommés à un poste à l'étranger.

La question des livres est primordiale. Cronbach, l'éditeur attiré de Berlitz, est un Allemand en relation avec l'institution depuis 1889. Le 12 novembre 1908, on rediscute du contrat. En vertu de l'accord de 1889, les livres ne devaient pas excéder un certain format. Désormais il ne faudra pas mentionner un nombre limite de pages. En 1889, le contrat ne comprenait que la concession de l'édition des livres pour l'Europe. Le nouveau contrat devra comprendre aussi l'Amérique du Sud à charge par l'éditeur de racheter à la SIEB le stock des livres de l'édition sud américaine au prix coûtant. L'éditeur devra s'engager aussi à ne pas faire concurrence en éditant des méthodes d'enseignement des langues étrangères basées sur les principes Berlitz ou des principes similaires.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1908, les nouveaux contrats avec l'éditeur sont présentés.

c)- La bonne santé financière de la SIEB et la réussite de la présidence de P. Baudin

Malgré quelques problèmes inévitables dans des pays aussi différents, les résultats financiers de la SIEB sont bons. Le premier exercice de la société part du 18 juin 1907 et va jusqu'au 31 décembre. Les bénéfices se montent à 412 593 francs. L'année 1908 est moins bonne mais encore en excédent de 332 000 francs. 1909 est meilleure : les bénéfices ont atteint 456 000 francs. Ils se maintiennent au-dessus de 400 000 francs pendant toute la durée de la présidence de P. Baudin. Chaque année également, les dividendes seront de 25 francs par action libérée et 12,50 francs pour celles qui ne le seront qu'à moitié<sup>1</sup>.

La situation est donc parfaitement saine.

Le 15 novembre 1911, le Conseil entend un rapport de M. Collonge sur l'enregistrement du nom Berlitz à l'étranger. En Allemagne, pays d'origine de la famille, les écoles sont enregistrées sous le titre de la Sté GMBH. En Angleterre, c'est Ste Ltd. En Autriche, SIEB. AG. En Hongrie, l'opération est en cours, tandis qu'en Suisse, le nom Berlitz est enregistré tel quel au registre du commerce de Zurich. Des pourparlers sont en cours pour un enregistrement similaire à Bâle et Lucerne. En Italie, le nom était protégé sous le titre de la Société anonyme italienne, mais cette société étant dissoute, le problème est à résoudre. En Russie, il est impossible de faire enregistrer le nom car la propriété artistique et littéraire n'est pas reconnue.

Le 18 octobre 1911, le président Baudin fait observer qu'après bientôt cinq ans d'existence, la société a obtenu des résultats satisfaisants. Elle a connu quelques moments difficiles dans certains pays mais, dit-il, « grâce à l'étendue de son activité, la majorité des pays n'a cessé de donner des bénéfices croissants ».

A la fin de la 6<sup>e</sup> année, l'article 14 des statuts prévoit le départ des administrateurs délégués. Baudin demande donc à MM. Berlitz, Collonge et Wellhoff leurs intentions. Ceux-ci répondent qu'ils s'engageront pour une nouvelle période de six années à compter du 1<sup>er</sup>

---

<sup>1</sup> Sauf en 1908 où les chiffres sont respectivement de 22, 33 et 13, 58 francs.

janvier 1913. Mais en retour, il leur paraît juste de demander à la société de s'engager elle-même vis-à-vis d'eux. Cette proposition sera soumise à la prochaine assemblée générale.

Début 1912, D. Berlitz est fait chevalier de la Légion d'honneur<sup>1</sup>.

Très souvent, en 1912, le CA fonctionne avec MM. Baudin, Collonge, Wellhoff et Monprofit. Collonge a obtenu que le journal *le Temps* accepte de faire gratuitement l'encartage de l'école<sup>2</sup>.

Le nombre des bourses accordées par la SIEB à l'association nationale pour le développement des langues étrangères en France est de 100 à partir de 1912<sup>3</sup>.

Le 12 février 1913, quelques jours après sa nomination au ministère de la Marine, P. Baudin présente sa démission au CA. Celui-ci l'accepte « avec regrets » et par un vote unanime, envoie au ministre l'expression de ses sentiments « de respectueuse sympathie » et ses félicitations « les plus vives pour la confiance que le président de la République lui a témoignée en l'appelant comme membre du gouvernement à la tête d'un ministère de la Défense nationale. Ils souhaitent pour le bien du pays que cette mission dure le plus longtemps possible mais ils espèrent que dès que la liberté lui sera rendue, M. Pierre Baudin voudra bien lui faire l'honneur de reprendre sa place à la tête d'un CA où ses avis si éclairés sont des plus utiles pour la bonne marche des affaires de la Société ».

Le 26 février, les résultats de l'exercice 1912 ont été donnés au conseil d'administration. Les bénéfices se montent à 439 950 francs contre 486 329 l'année précédente. Pierre Baudin a rempli son contrat à la tête de Berlitz pendant six ans.

Après son départ de la présidence, les choses vont de gâter au sein du conseil d'administration. La séance du 5 mai 1913, présidée par M. Berlitz et en présence de MM. Collonge et Wellhoff, administrateurs délégués et Monprofit, secrétaire, est très animée. M. Monprofit expose que des difficultés ont surgi entre les administrateurs délégués et que des mesures doivent être prises « pour remédier à ce regrettable état de choses ». Il demande que le conseil confie à MM. Berlitz et Monprofit le soin de préparer un projet d'arbitrage entre les administrateurs délégués.

Cet arbitrage ne donnera rien et M. Wellhoff quittera la SIEB. Maximilien Berlitz acceptera la présidence de la société et quand il mourra en 1921, B. Collonge lui succédera<sup>4</sup>.

Chacun sait que les Écoles Berlitz sont toujours bien vivantes et sont réparties dans le monde entier. Elles ont changé de mains plusieurs fois. En 1988, la société Maxwell en prit le contrôle. Depuis la noyade de M. Maxwell, en 1994, la direction est japonaise. Le président est M. Yokoi.

---

<sup>1</sup> *Je sais tout* du 15 janvier 1912, p. 148.

<sup>2</sup> CA du 10 juin 1912.

<sup>3</sup> CA du 10 juin 1912.

<sup>4</sup> CA du 7 avril 1921.

## Conclusion de la deuxième partie

Nous avons suivi Pierre Baudin à partir de sa première élection à la Chambre, en 1898 et l'avons quitté juste avant son arrivée au Sénat. Ces dix années ont constitué un parcours d'une grande densité à beaucoup d'égards.

P. Baudin a traversé la révolution dreyfusienne avec, semble-t-il, moins de difficultés que certains de ses collègues de la famille radicale, plus imprudents devant l'événement à chaud. C'est un homme de sang-froid et sa haute stature (un mètre quatre-vingt-dix, selon certains journaux) lui donne, sans doute aussi, un air d'impassibilité cachant, comme il l'a avoué, une grande timidité.

Député, il a confirmé ses qualités de gestionnaire de premier ordre, essayant d'améliorer le sort des plus humbles, comme il l'avait fait à Paris et au sein de son ministère des Travaux publics.

Mais son objectif n'en est pas resté là. Son souci d'efficacité et de rationalité l'a conduit à envisager son travail de ministre avec de la hauteur, en considérant la nécessité de voir loin et donc de programmer les opérations avec soin et réalisme. La démesure du plan Freycinet a été pour lui une indication de ce qu'il ne fallait pas répéter. Son grand malheur fut de n'avoir pas pu lutter victorieusement contre les partisans du fer pour mener à bien, d'une manière satisfaisante, son plan pour la navigation.

Seul radical-socialiste du cabinet Waldeck-Rousseau, il a su participer activement à la défense républicaine et amener son groupe politique à rejoindre plus volontiers la majorité gouvernementale.

Député de l'Ain, il fut aussi aux prises avec bien des difficultés. La vie, en fait, ne fut pas très facile pour P. Baudin, sans parler de ses déboires familiaux. Mais il a remporté habilement une victoire sur les combistes de l'Ain qui ne l'ont pas ménagé. Sa réélection de 1906 a montré sa popularité intacte après les combats contre les « pochonistes ».

Il a donc montré qu'un dissident pouvait « survivre » dans son fief électoral. Cela va lui permettre de prendre encore plus d'assurance et d'envisager la suite de sa vie d'homme politique avec plus de sérénité et de confiance en soi.

Son passage à la fonction prestigieuse de rapporteur général du Budget en 1905 et 1906 laissera un souvenir particulier dans l'hémicycle du Palais-Bourbon. On y appréciera sa compétence et son sens de l'organisation ainsi que sa vision globale des problèmes.

Puis P. Baudin va prendre une nouvelle orientation dans les années de son séjour à la Chambre des députés. Son remariage aidant, il a suivi de nouveaux chemins qui ont élargi son horizon d'homme curieux de tout.

Comme l'homme public, l'homme privé a démontré ses qualités de rigueur, son sérieux, sa puissance de travail, son refus de la routine.

Ses deux présidences de sociétés sont symptomatiques d'un tempérament assez singulier pour un radical-socialiste. Baudin n'insiste pas, cependant, quand il croit se trouver sur le chemin d'une aventure... C'est le sentiment qu'il a donné dans l'expérience bien courte de la banque franco-américaine.

Il a, en revanche, laissé le souvenir d'un gestionnaire plus motivé et solide chez Berlitz, pendant six ans.

Enfin, il a trouvé dans le journalisme (le fil rouge de sa vie), de quoi satisfaire son besoin de communication, sa soif de pédagogie et son amour pour la patrie.

Mais P. Baudin ne se contente pas de toutes les responsabilités assumées depuis 1890. Il veut aller au Sénat. Pour quelles raisons ? Nous ne disposons pas malheureusement, de sources directes sur sa motivation profonde. Plusieurs raisons sont plausibles. La plus simple est de faire comme les autres : l'évolution normale d'un député est d'aller ensuite au Sénat, comme le font d'ailleurs les anciens ministres. Ses diverses présidences lui prenant du temps supplémentaire, le Sénat, sans doute moins astreignant, pourrait lui permettre de souffler un peu sur le plan parlementaire au profit de ses activités privées et du journalisme. Souvenons-nous aussi qu'il publie régulièrement des ouvrages, même s'ils sont repris d'articles déjà écrits.

La mort de son ennemi Pochon, à la fin de 1908, va lui permettre d'accéder à son désir et de prendre sa place au Palais du Luxembourg.

Atypique et conquérant, nous paraît être ce radical-socialiste qui n'aimait pas le socialisme...

## Troisième partie

### Le sénateur briandiste et patriote

Les préoccupations du sénateur Baudin pendant la période qui s'étend de 1909 à sa mort, ou au moins jusqu'à l'époque où il garde sa lucidité, sont dominées par la crainte d'une guerre avec l'Allemagne. Elles ne sont pas nouvelles mais grandissent subitement d'abord avec l'affaire de Tanger et le départ provoqué par les Allemands en juin 1905, de notre ministre des Affaires étrangères, Delcassé, puis se confirment après le coup d'Agadir du 1<sup>er</sup> juillet 1911. C'est pour lui l'occasion d'affirmer haut et fort son patriotisme et de répéter sans cesse qu'il faut « chérir la paix mais préparer la guerre ».

Nous verrons d'abord le sénateur jusqu'au ministère de la Marine, c'est-à-dire depuis janvier 1909 à janvier 1913. On examinera successivement son élection et sa réélection de 1912, aussi aisées l'une que l'autre. On n'oubliera pas sa parenthèse américaine argentine de 1910 à l'Exposition universelle avant les gros dossiers du sénateur qui ne commencent véritablement qu'en 1911 et se confirment puissamment en 1912, année où il devient rapporteur général de la commission des Finances sans pouvoir d'ailleurs achever sa besogne puisqu'il accepte le portefeuille de la Marine au début de l'année 1913. (Chapitre 1<sup>er</sup>).

Puis nous suivrons P. Baudin à la présidence de la Ligue maritime à partir de 1909, non sans avoir résumé l'histoire de cette institution à vocation patriotique et commerciale. (Chapitre 2).

Pour Baudin, il y avait une suite logique qu'on a bien voulu lui proposer : le ministère de la rue Royale, à peine pendant un an en 1913 (Chapitre 3).

On retrouvera le journaliste infatigable entre 1909 et 1914, juste avant le déclenchement du conflit. (Chapitre 4).

Enfin, nous montrerons les dernières années du sénateur briandiste et patriote, entre la fin du ministère de la Marine et son décès fin juillet 1917. Nous insisterons plus volontiers sur sa tentative de former un nouveau groupe politique avec ses amis Briand, Barthou et Millerand à l'aube de l'année électorale 1914 pour contrer une éventuelle renaissance du Bloc. Enfin, nous soulignerons son courage patriotique avec sa mission de propagande de 1915 en Amérique latine avant son brusque déclin de santé de 1916 (Chapitre 5).

## Chapitre 1<sup>er</sup>

### Le sénateur jusqu'au ministère de la Marine (1909-1914)

Comme Clemenceau et bien d'autres radicaux, Baudin, le radical-socialiste dont le credo de jeunesse était la suppression du Sénat, devient sénateur. Tout arrive... C'est la troisième fois, après la Chambre et le conseil général de l'Ain, que P. Baudin commence une nouvelle fonction élective par un mandat partiel. Il sera réélu sans problème en 1912.

Notre nouveau sénateur va très peu intervenir les deux premières années de son mandat<sup>1</sup>. S'agissant d'une nouvelle fonction, la première année, on pourrait imaginer que P. Baudin se contente, au début, d'observer ses collègues et d'en retenir l'essentiel pour des interventions ultérieures plus efficaces. En réalité, sa grande expérience des fonctions électives ne l'empêcherait nullement d'intervenir sur un dossier intéressant. Mais il est très pris par ses activités « annexes » et une nouvelle responsabilité vient de lui échoir en ce printemps de 1909 : la présidence de la Ligue maritime. Baudin fait donc des choix. Précisons aussi qu'il sera absent du territoire français une bonne partie de l'année 1910 où nous le suivrons en Argentine. Mais son action au Sénat reprend son cours en 1911 pour atteindre son apogée en 1912, année où il fournit un travail considérable. Nous le laisserons à cette date au Palais du Luxembourg avant de le retrouver dans un chapitre ultérieur en 1914. Dans l'immédiat, racontons son élection au Sénat où il va remplacer son vieil ennemi Joseph Pochon qui vient de décéder.

#### A.- Des élections de sénateurs

##### 1.- L'élection partielle du 3 janvier 1909

En janvier 1909, Pierre Baudin renouvelle pour le Sénat son expérience réussie de l'été 1900, quand il a été élu député de Belley, lors d'une élection partielle<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> C'est un conseil que les plus chevronnés donnent aux jeunes parlementaires de se taire les deux premières années du mandat. Conseil pas toujours suivi...

<sup>2</sup> A noter que quelques mois auparavant, en 1908, Alexandre Bérard a remplacé Joseph Pochon à la présidence du Conseil général et Étienne Goujon au Sénat.

Lors de la séance du 13 octobre 1908 au Sénat, le président Dubost<sup>1</sup> a salué en Pochon, « un esprit pratique et avisé, apte aux affaires, d'une grande compétence agricole, d'un conseil prudent et éclairé, il fut un collaborateur précieux et écouté. De relations courtoises et agréables, fidèle à son parti, toute sa vie il a bien servi la République et les opinions démocratiques, et il emporte également nos plus sincères regrets. » P. Baudin n'aurait évidemment que très peu apprécié ces bonnes paroles de circonstances. Mais, après dix ans passés à la Chambre, il souhaite prendre la place de son ennemi radical à la Haute Assemblée. On peut penser qu'il s'ennuie désormais à la Chambre car il s'en est écarté très souvent en 1907 et 1908. N'estime-t-il pas également qu'elle comprend trop de socialistes unifiés alors que son goût penche maintenant pour la politique de Briand. Celui-ci n'a pas encore été président du Conseil mais Baudin a pu apprécier ses qualités de modérateur et de rassembleur dans ses fonctions de rapporteur de la loi de Séparation et de ministre. Il voudrait promouvoir cette politique au Sénat.

Le scrutin a lieu le 3 janvier 1909, en même temps que les élections de la série C, comprenant 30 départements de l'Orne à l'Yonne.

J. Pochon avait été élu sénateur pour la première fois le 13 janvier 1901, lors d'élections partielles<sup>2</sup>, également, et réélu au renouvellement du 4 janvier 1903 par 722 voix sur 883 votants, le premier sur la liste radicale.

Les républicains du département ne veulent laisser aucune chance à la réaction. Radicaux – authentiques ou non - et modérés doivent s'unir et laisser leurs dissensions de côté. *Le Courrier de l'Ain* du 1<sup>er</sup> décembre 1908 signale la candidature de P. Baudin et le désistement de son collègue radical Victor Authier, député de Bourg. « Toutes les candidatures républicaines possibles s'effacent par devoir démocratique, c'est le triomphe de la politique d'union dans notre département », écrit le journal<sup>3</sup>.

Le 2 janvier à 20 heures a lieu une réunion à laquelle sont conviés tous les délégués sénatoriaux. P. Baudin vient y développer son programme. Il n'a pas de concurrent. Le 3 janvier, il est élu avec 787 voix sur 870 votants<sup>4</sup>, c'est-à-dire avec 90,45 % des votants.

C'est une nouvelle étape – et d'importance – dans la vie politique de P. Baudin. Il a 45 ans. C'est l'âge de toutes les ambitions. Il peut considérer qu'il a au moins deux décennies devant lui pour les réaliser. Il a déjà été ministre. Que peut-il attendre de plus ? Il a refusé le gouvernement de l'Indochine. S'il a choisi de devenir un homme d'affaires depuis quelques années, avec deux présidences d'entreprises de taille internationale, cela ne signifie pas qu'il

<sup>1</sup> Qui a rendu hommage lors de cette même séance à deux autres sénateurs récemment décédés : MM. Ranc et Arène.

<sup>2</sup> Il y remplaçait le sénateur Hippolyte Morellet (radical, comme lui) qui avait démissionné pour être nommé procureur général à Poitiers.

<sup>3</sup> *Le Journal de l'Ain* (conservateur) ironisera deux mois plus tard, rétrospectivement, sur cette prétendue union à l'occasion de l'élection partielle de Belley pour la succession de Baudin à la Chambre. Évoquant la préparation des élections sénatoriales de janvier, il écrira le 3 mars : « On n'attendit pas longtemps les premiers effets de cette entente cordiale. Le remplacement du sénateur défunt mettait aux prises quinze jours plus tard MM. Authier et Baudin, les deux ennemis intimes. La haine réciproque qui les dressait l'un contre l'autre était proverbiale depuis un duel fameux autant que manqué. Les coups allaient pleuvoir dru dans les deux camps. C'était le désarroi jeté dans le parti laissé sans chef affirmé. On voulut à tout prix éviter une catastrophe. La préfecture, un ministre intervinrent. Les menaces succédèrent aux promesses. Enfin, M. Authier céda en rechignant, bien que lesté de compensations fort appréciables pour lui et son chérubin de fils. Et le lendemain, on proclamait au *Courrier* que cet arrangement était une nouvelle preuve de l'union du parti républicain ! »

<sup>4</sup> Il y a eu 61 bulletins blancs et 22 voix diverses.

va abandonner la politique. P. Baudin est, en effet, d'abord un politique. Quand il ne la fait pas, il la commente chaque jour ou presque dans les journaux ou en écrivant des ouvrages sur la cité. Il s'est ainsi positionné d'une manière originale parmi les radicaux-socialistes. Mais est-il vraiment encore radical-socialiste ?

Alfred Mézières, son président à l'association des journalistes parisiens, le décrit ainsi à cette époque :

« La première impression que produit la physionomie de M. P. Baudin est celle du calme, de la résolution, de la ténacité. Il y a quelque chose de solide dans toute sa personne ; quoiqu'il soit grand et élancé, on ne s'avisera pas de le trouver mince. La constitution du corps tout entier est robuste, les lignes du visage, la clarté des yeux, le dessin de la bouche et du menton témoignent d'une grande force de volonté. C'est en effet la caractéristique de cet homme encore jeune qui a eu sur la plupart de ses contemporains l'avantage de savoir très exactement de bonne heure ce qu'il voulait et de le réaliser. »

L'académicien ajoute que ce portrait ne serait pas complet s'il omettait une autre de ses qualités : « la cordialité de son caractère et la confiance qu'il inspire<sup>1</sup>. »

Alexandre Bérard se félicite du résultat de P. Baudin dans le *Courrier de l'Ain* le 5 janvier : « Mon ami Pierre Baudin est élu par 787 voix. C'est l'affirmation absolue de l'union profonde du parti républicain de notre département. C'est sur notre vieille terre de Bresse et du Bugey, le triomphe de l'idée républicaine et démocratique. Samedi soir, à la salle des fêtes de Bourg, je le disais à la réunion des délégués sénatoriaux, en notre département, ce n'est pas seulement l'union de notre parti, c'est son affection fraternelle qui est scellée une fois de plus. Je le suppose, il en sera fini des inventions fort imaginatives du parti réactionnaire : nulle rivalité, nulle division entre les républicains. Demain, comme aujourd'hui, nous marcherons tous, la main dans la main, sans nulle arrière-pensée, pour l'Ain et pour la République. »

On remarquera que le mot radical, cause de tant de conflits antérieurs, est soigneusement évité... On se rassemble autour de la République démocratique.

A ce propos, évoquant le nouveau sénateur, M. Porret<sup>2</sup> qui a sans doute oublié l'hostilité de certains à son égard à cette époque et plus tard, n'hésite pas à écrire curieusement que « depuis 1900, l'union des républicains s'est faite autour de son nom »...

Au Palais du Luxembourg Antonin Dubost est élu président lors de la séance du 14 janvier, par 229 voix sur 232 votants<sup>3</sup>. P. Baudin fait partie du 7<sup>e</sup> bureau<sup>4</sup>.

Deux mois plus tard, dans l'Ain, il faut remplacer Baudin au siège de Belley. Une élection partielle a lieu le 7 mars 1909.

Trois candidats s'affrontent au premier tour. Le docteur Héritier, chirurgien en chef de l'hôpital de Belley, conseiller général de Belley, radical-socialiste, l'industriel Martellin, président de la chambre de commerce de l'Ain, progressiste et le socialiste, Nicod, natif d'Oyonnax, rédacteur à l'*Éclaireur*. A. Porret écrit que « l'arrondissement très calme du temps de Baudin (sic), revit les grandes fièvres électorales<sup>5</sup> ». Il n'est pas évident que Baudin aurait partagé ce sentiment surtout dans les années 1904-1905. En tout cas, le premier tour

<sup>1</sup> *La France contemporaine*, t. III. 1909.

<sup>2</sup> Porret, *Les élections législatives dans l'Ain depuis 1870*, p. 76.

<sup>3</sup> Les vice-présidents sont MM. Cordelet, Victor Lourties, Ernest Monis et Maxime Lecomte.

<sup>4</sup> Le lendemain, 15 janvier, il est procédé à la vérification des pouvoirs de P. Baudin. C'est M. Richard qui rapporte au nom du 3<sup>e</sup> bureau et confirme l'élection.

<sup>5</sup> *Id.*

réserve une surprise : le candidat radical est en ballottage. Il est suivi de très près par Martellin<sup>1</sup>. Nicod s'étant désisté pour Héritier, Martellin se retire également. Héritier se retrouve donc seul et 11 648 électeurs vont voter sur les 23 477, soit 48%. 9 729 votent pour le candidat unique.

## 2.- La facile réélection de P. Baudin au Sénat (7 janvier 1912)

Les lecteurs du *Courrier de l'Ain* du 12 décembre 1911, peuvent lire la profession de foi commune des sénateurs sortants P. Baudin et A. Bérard. En effet, si les deux hommes n'ont pas suivi tout à fait le même chemin sous le règne combiste, on a vu que la première élection de Baudin au Sénat avait été l'occasion d'une réconciliation entre les deux hommes. Le problème de la séparation étant résolu, et placés désormais devant la double menace du pacifisme et du socialisme révolutionnaire, en progrès, ils se sont retrouvés comme républicains patriotes. Ils se représentent donc devant leurs électeurs « fraternellement unis, avec la conscience d'avoir bien rempli la mission » qui leur a été confiée et d'avoir bien tenu leurs engagements et fait tout « leur devoir de républicains ». Retenons ce passage : « Vous nous avez élu pour bien servir la Patrie, pour défendre la République démocratique et laïque : nous avons la certitude d'avoir fidèlement rempli notre mandat. La Patrie ! Ses intérêts sacrés, nous les avons placés au-dessus de tout ; mais la Patrie, elle est indissolublement unie à la République... »

(...) La République, c'est celle du vieux parti républicain, celle pour laquelle ont lutté nos grands aïeux (...) celle qui, après les batailles contre l'éternelle réaction, contre l'ordre moral, le boulangisme, le nationalisme, a poursuivi l'œuvre de grandeur démocratique, de liberté, de fraternité. » (...)

Le patrimoine de grandeur nationale et de progrès républicain doit être pour nous tous une chose sacrée, nous ne pouvons pas le laisser compromettre ni par les propagandistes du désordre et de l'anarchie, ni par les adversaires des institutions actuelles. »

Les deux sénateurs sortants, disent-ils, « se sont rangés parmi les hommes qui se refusent à confondre le progrès social et le sabotage sous toutes ses formes ». Aucune allusion au radicalisme ni à un quelconque autre parti qui pourrait être une source de division. On va donc chercher le bon vieux parti républicain, toujours très utile en cas de difficultés.

Les résultats sont les suivants : Inscrits : 884. Votants : 879. Suffrages exprimés : 865. La majorité absolue est de 433. Pierre Baudin, étiqueté gauche démocratique, est réélu avec 752 voix, Alexandre Bérard en obtenant 688 et Donat-Alexandre Bollet (radical) 598. Ils sont proclamés sénateurs tous les trois.

Ont obtenu des voix mais n'étaient pas candidats : Martelin, républicain, 137, Bozonet, député radical, 116 et Chanal, député radical, 102.

Cette série A a déjà été renouvelée trois fois, en 1885, 1894 et 1903.

Lors de la séance du 12 janvier 1912, P. Baudin est déclaré élu dans le département de l'Ain par le Sénat.

Auparavant, au cours de l'année 1910, Baudin avait été remplir une mission intéressante en Argentine.

<sup>1</sup> 8 138 voix (46%) contre 7 596 (40%).

## B.- L'ambassadeur extraordinaire en Argentine

### 1.- Les expositions universelles

Inaugurées en 1851 à Londres, les expositions universelles vont se poursuivre à un rythme soutenu<sup>1</sup>. On a vu combien celle de Paris en 1900 a laissé un souvenir mémorable.

Si Napoléon III a voulu l'exposition de 1867 pour affirmer la prépondérance politique de la France, la République a eu l'intention, par les expositions de 1889 et 1900, de prouver au monde entier que le pays avait réparé ses blessures de guerre. L'intérêt économique de ces grandes manifestations l'emporte désormais. En France, un comité d'initiatives des expositions à l'étranger s'est constitué au lendemain de l'Exposition de Barcelone, en 1888, en vue de l'exposition de Londres en 1890, puis des suivantes : Moscou (1891), Chicago (1893), etc. Ses résultats ont été très prometteurs. Ce comité devait se dissoudre en 1895 et devenir le Comité français des Expositions à l'étranger qui, le 12 juin 1901, était reconnu d'utilité publique sur le rapport de Millerand, ministre du Commerce et de l'Industrie. Le 12 juillet suivant, réuni en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Mesureur, vice-président de la Chambre des députés, assisté de M. Fumouze, président de la Chambre de Commerce, le Comité ratifiait les statuts approuvés par le Conseil d'État et procédait à l'élection des membres du bureau, du conseil de direction et de la commission de contrôle.

« Le conseil de direction, écrit Jules Gleize, présidé par M. Ancelot, et composé des représentants les plus éminents de notre industrie et de notre commerce, n'a point cessé de saisir, avec le soin le plus minutieux, toutes les occasions qui s'offraient à nous de faire connaître nos progrès en dehors des frontières de notre pays<sup>2</sup>. »

En France, le président Fallières a été élu en 1906. Le président du Conseil est Aristide Briand depuis juillet 1909<sup>3</sup>. Jean Dupuy est ministre du Commerce et de l'Industrie et a en charge l'organisation de la participation de la France à l'Exposition en Argentine. Il connaît bien Baudin : ils ont été ministres ensemble dans le cabinet Waldeck-Rousseau entre 1899 et 1902<sup>4</sup>. L'Exposition de Buenos Aires, en 1910, va donner aux deux hommes l'occasion de se retrouver. L'Argentine célèbre, cette année-là, son centième anniversaire<sup>5</sup>.

### 2.- Baudin nommé ambassadeur extraordinaire et commissaire général de l'Exposition universelle de Buenos-Aires (5 janvier 1910)

Beaucoup d'éléments militent pour faire de l'ancien ministre des Travaux publics un ambassadeur extraordinaire. Ces nombreux articles de politique étrangère dans divers journaux ou revues ; sa participation, quand il était député, au comité de patronage de la Chambre pour favoriser l'étude des langues étrangères où il retrouvait Adolphe Carnot, A.

<sup>1</sup> Une soixantaine dans le monde entre 1851 et 1900. Une bonne vingtaine depuis 1900 jusqu'en 1910.

<sup>2</sup> J. Gleize, Les expositions françaises à l'étranger, in *La Nouvelle Revue* du 15 mars 1903, p. 166.

<sup>3</sup> Il le sera encore ... dix fois.

<sup>4</sup> L'Agriculture pour Dupuy, les Travaux Publics pour Baudin. Le premier préside un syndicat de journalistes, le second une association.

<sup>5</sup> Le président de la République Argentine va d'ailleurs changer en octobre 1910 : Jose Figueroa Alcorta cèdera son siège à Roque Saenz Peña.

Mascuraud, P. Deschanel, P. Doumer, F. Buisson, etc<sup>1</sup>. ; la présidence de la Société Berlitz qui lui a ouvert des horizons nouveaux. Enfin, l'expérience – même courte - de la présidence d'une banque ne doit pas être un handicap dans ce genre de manifestation.

Pierre Baudin est donc tout désigné pour aller représenter notre pays pour l'Exposition internationale de 1910 à Buenos-Aires. Son ami, Henri Turot, grand voyageur, membre du Conseil municipal de Paris<sup>2</sup> l'accompagne comme commissaire général adjoint. Parmi de nombreux autres ouvrages, celui-ci a écrit *En Amérique latine*, paru en 1907, que Pierre Baudin a préfacé et dans lequel le nouveau commissaire général écrit, évoquant l'Argentine : « ... une terre admirablement préparée à nous recevoir, à nous suivre, à nous aimer et à nous prodiguer des richesses ».

De plus, il y a depuis longtemps une attirance des Français pour ce pays lointain. Ainsi, vingt-deux ans auparavant, *la Lanterne* pouvait écrire : « La République Argentine est notre véritable colonie. Les Français qui résistent aux séductions de la Guyane, du Sénégal, du Tonkin, de Madagascar et même de l'Algérie, vont spontanément dans la République Argentine. Ils y retrouvent à peu près l'agréable climat de la Gironde. Ils ne demandent pas de subventions. Ils partent spontanément. Cette colonie a le grand avantage de ne nous avoir jamais coûté un sou ni une goutte de sang. L'Angleterre y importe pour 31 millions de piastres forts (5F37), puis vient la France pour 17 millions, l'Allemagne pour huit. Le Brésil, c'est pareil. L'Amérique du Sud est donc un débouché colonial pour nous, sur lequel nous devons toujours avoir les yeux fixés<sup>3</sup> ».

Vingt ans plus tard, si en Argentine, on a conservé pour les Français « un véritable culte » selon Armand Dreyfus, ceux-ci n'ont pas su, au point de vue économique, « tirer tout le profit<sup>4</sup> ». L'auteur précise qu'en 1876, les exportations de la France atteignaient 23 % du total des importations argentines, alors qu'elles sont tombées à 9 %, 30 ans après. En revanche, l'Allemagne a augmenté ses exportations de 8 %, les États-Unis de 8 %, l'Angleterre de 9, 50 % et l'Italie de 3, 50 %. A. Dreyfus cite parmi les causes principales de cette diminution de nos exportations, « la persistance de nos industriels à ne pas se conformer au goût de la clientèle, l'insuffisance des crédits accordés par les fabricants, la cherté de notre armement, et l'on pourrait ajouter l'ignorance de ce qui se passe véritablement en Argentine ».

Selon lui, les Français auraient une image péjorative des peuples de l'Amérique du Sud et l'Argentine serait pour eux « un pays aux pampas dénudées, parcouru de temps en temps par des hordes sauvages d'Indiens ou par des armées révolutionnaires<sup>5</sup>. » L'étranger est donc tout surpris, en débarquant à Buenos-Aires, de « se trouver en pleine cité européenne, au mouvement fébrile, avec ses quais encombrés par les vapeurs et les marchandises et ses tramways électriques se succédant d'une façon ininterrompue, véritable ruche humaine de plus d'un million d'habitants, installée avec tous les perfectionnements modernes ».

C'est dans ce pays neuf que se prépare à partir Baudin afin, précisément, d'essayer de redonner de la vigueur au commerce français en Argentine.

<sup>1</sup> AN, F/12/9136 et la *République française* du 26 mai 1910.

<sup>2</sup> Il est élu dans le quartier des Grandes carrières dans le 18<sup>e</sup> (radical-socialiste, voire socialisant).

<sup>3</sup> *La Lanterne* du 16 avril 1888.

<sup>4</sup> *Bulletin de la Société d'économie politique*, 5 novembre 1908, p. 163.

<sup>5</sup> *Id.*

Baudin, quitte provisoirement ses amis sénateurs et est nommé officiellement par décret du président de la République du 5 janvier 1910, « Ambassadeur extraordinaire de la République française au Centenaire de la République Argentine, Commissaire général du Gouvernement français aux Expositions Internationales de Buenos-Aires. » Il est chargé « sous la haute autorité du Ministre du Commerce et de l'Industrie, des rapports entre le Gouvernement français et le Gouvernement argentin, en ce qui concerne les Expositions internationales de Buenos-Aires en 1910 ». Il y a, en effet, quatre expositions distinctes. La première concerne l'Hygiène, la deuxième l'Agriculture, la troisième les Chemins de fer, les transports terrestres et des industries connexes, et la dernière les Beaux-Arts.

Grâce à l'excellent rapport qu'il a rédigé sur cet événement et qui fut publié en 1912, nous pouvons retracer les temps forts de cette belle expérience de Pierre Baudin au service de son pays.

### 3.- les préparatifs

Dès le 25 janvier 1910, une circulaire est envoyée aux préfets pour leur expliquer le contexte politique et économique de cette importante manifestation et pour les inviter à prêter leur concours au Commissaire général en décidant les industriels de leur département à prendre part aux expositions. La décision de participer à cette grande affaire, peut-on lire, « a été dictée en la circonstance, à la fois par le désir de manifester les sympathies de la France à la nation argentine et par le souci de conserver à nos intérêts commerciaux la place qu'ils ont conquise grâce à des efforts déjà anciens ».

Comme trop souvent en pareille circonstance, il faudra faire vite car l'inauguration des Expositions est prévue en mai prochain...

Le Parlement ayant voté un crédit de 950 000 francs, la loi du 30 décembre 1909 a autorisé un premier engagement de 400 000 francs de dépenses dont 350 000 francs pour le ministère du Commerce et 50 000 pour le ministère des Travaux publics<sup>1</sup>. La loi du 26 mars 1910 a accordé un crédit supplémentaire de 550 000 francs pour permettre d'organiser une section des Beaux-Arts et de pourvoir aux frais de représentation de la Mission.

Le Commissaire général sera libre, sous réserve de l'approbation du Ministre du Commerce, de modifier cette répartition suivant les besoins, le court délai dans lequel devaient être organisées les expositions (moins de trois mois) ne pouvant permettre d'établir aucune prévision budgétaire certaine.

Le Commissariat est organisé en régie par deux arrêtés du ministre du Commerce du 26 janvier 1910 et du ministre des Travaux publics du 19 mars. Ils prévoient que des avances pourraient être faites jusqu'à concurrence de 20 000 francs.

D'après Baudin, ce système a été la source de nombreuses difficultés pour le Commissariat en raison de la rapidité avec laquelle les expositions devaient être préparées. Le temps manquait pour liquider les dépenses, payer, établir les justifications relatives à la dernière avance effectuée et obtenir le versement d'une nouvelle avance. Pour les dépenses à solder en Argentine, (de 3 à 400 000 francs) on a dû prévoir un système particulier déjà utilisé lors de l'Exposition de Saint-Louis en 1904. La solution adoptée a été de demander à la

---

<sup>1</sup> Le ministre en est Alexandre Millerand, autre vieille connaissance de P. Baudin.

Banque argentine et française établie à Paris<sup>1</sup>, société filiale de la Banque française du Rio de la Plata, d'ouvrir au Commissariat à Buenos-Aires, un crédit de 500 000 francs, à découvert.

Il y a quinze présidents d'honneur dans le comité dont douze anciens ministres du Commerce Les trois autres sont Alfred Picard, le commissaire général de l'Exposition de 1900 à Paris, ancien ministre de la Marine et ses deux adjoints, MM. Delaunay-Belleville et Dervillé, respectivement directeur général de l'exploitation de l'Exposition de 1900 et directeur général adjoint. Il y a également quinze membres d'honneur. Au Conseil de Direction (environ 35 membres) figurent des personnalités de premier plan également. Le président est le sénateur Émile Dupont, président de la Fédération internationale des comités permanents d'expositions.

Les Français ont donc seulement quatre mois et demi pour préparer cette grande affaire : réunir les exposants, organiser les transports, réaliser les installations. De nombreuses grèves en Argentine, ont d'ailleurs contribué à retarder davantage les opérations, à tel point que les inaugurations ont dû être reportées d'un mois et plus. L'effort n'en a pas moins été exceptionnel si l'on songe à la durée des transports entre la France et l'Amérique du sud.

A Paris, dès le 10 janvier, le Commissariat et le Comité français se sont mis à l'œuvre. Une brochure rédigée en deux jours par le Commissariat et imprimée par l'imprimerie nationale et répandue à profusion dans tous les milieux susceptibles de s'intéresser à l'Exposition, a constitué une première publicité et donné aux futurs exposants les premiers renseignements, en leur faisant connaître notamment le programme des Expositions.

Le Commissariat général a retenu 7 000 mètres carrés dans les pavillons de l'Exposition des chemins de fer et 1500 mètres carrés à l'Exposition d'hygiène. Dès le mois de décembre 1909, avant l'acceptation officielle de l'invitation du gouvernement argentin par la France, la chambre de commerce française avait retenu 3500 mètres carrés dans les locaux offerts par la Société rurale et lancé en France des milliers de circulaires.

« Dès la fin février, tous les éléments nécessaires à l'organisation d'une participation française, non seulement honorable, mais, en beaucoup de ses parties, extrêmement brillante, étaient réunis », affirme P. Baudin.

Il quitte Paris, au commencement d'avril et arrive à Buenos-Aires le 23.

Le Comité français avait, dans ses circulaires, indiqué aux exposants, comme dernier délai pour l'expédition de leurs marchandises, la fin de mars. En fait, beaucoup ne partirent qu'en avril et même en mai. Mais Baudin indique que les Français ont pu être prêts dans le délai imparti, les inaugurations, primitivement annoncées pour le 25 mai, ayant été reculées par le gouvernement argentin d'un mois et demi environ « pour qu'elles eussent lieu à la même époque que la fête nationale du 9 juillet. »

#### 4.- Les expositions proprement dites

##### a)- L'Exposition d'hygiène<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> 85, boulevard Haussmann.

<sup>2</sup> Voir le rapport de P. Baudin, p. 12 et le palmarès p. 68.

Elle comprend beaucoup de boissons souvent alcoolisées et imités des vins ou alcools français... Cette section a sans doute été l'une des plus délicates à organiser.

Ouverte le 3 juillet 1910, elle est la première des quatre et va durer six mois car la clôture primitivement fixée au 25 novembre sera repoussée au 2 janvier 1911. Lisons Baudin :

« Les grands bâtiments de l'Avenida Alvear, l'avenue du Bois de Buenos-Aires, étincelaient au soleil, avec leurs grandes verrières, les drapeaux et les oriflammes de toutes les nations du monde qui flottaient sur les coupes.

A l'entrée, dans la grande salle des fêtes, bondée de monde, les discours du président de l'Exposition, le docteur Eliseo Canton et du président de la République, M. Figueroa Alcorta, souhaitèrent la bienvenue aux pays qui avaient tenu à prendre part à cette belle manifestation qui coïncidait avec les congrès scientifiques où les médecins et les savants les plus illustres des deux continents d'Europe et d'Amérique s'étaient donné rendez-vous.

Un jardin séparait la salle des fêtes des pavillons étrangers, construits en demi-cercle. Au centre se trouvait le pavillon français, entre ceux de l'Italie et de l'Allemagne.

Notre ambassadeur est fier de signaler que le jury a bien montré « la haute estime en laquelle il tenait notre exposition lorsqu'il a accordé à nos 270 exposants, 105 grands prix dont trois de collectivité qui correspondaient à 33 exposants, 35 diplômes d'honneur, 57 médailles d'or, 27 médailles d'argent, Une médaille de bronze et 15 mentions honorifiques, soit 240 récompenses. Tous les exposants ont donc été jugés dignes d'être mentionnés au palmarès soit à titre individuel, soit dans les collectivités. »

Baudin écrit que les questions d'hygiène « préoccupent vivement ce pays jeune, à l'affût de toutes les innovations, de toutes les applications pratiques des découvertes scientifiques. Les Argentins ont voulu faire de leur capitale une ville neuve modèle, agencée conformément aux exigences de la vie moderne. »

Il souligne qu'il « ne tient qu'à nous de profiter de ces dispositions et du champ si vaste qu'ouvre cette jeune nation à notre activité scientifique. »

Le plus gros souci de la délégation française a été de faire respecter l'authenticité des vins et alcools nationaux les plus réputés. Or, la concurrence illégale a été forte, notamment chez les Italiens.

Baudin fait remarquer que « la convention de Madrid, conclue en 1904 pour assurer cette protection n'a pas été universellement adoptée ; toutes les nations même qui y ont adhéré ne l'interprètent pas de la même façon. Il appartiendrait à un congrès officiel international de se mettre d'accord sur un texte clair. (...)

Toutes les nations du monde ont le même intérêt à protéger leurs produits originaux. Les discussions dont les expositions ont été l'occasion auront servi à préciser les termes de la question qui se pose. Il appartient maintenant aux diplomates de la résoudre. »

#### b)- L'Exposition d'Agriculture<sup>1</sup>.

Elle comporte deux manifestations distinctes : le concours d'animaux reproducteurs, d'une part et l'exposition des machines et des produits agricoles d'autre part.

---

<sup>1</sup> Voir rapport p. 14 et le palmarès p. 59.

Le concours d'animaux reproducteurs est inauguré début juin et s'est prolongé jusqu'à la fin du mois. Les troupeaux de l'Argentine, pays essentiellement agricole, sont célèbres dans le monde entier. Ils ne comprennent à l'époque, écrit Baudin « pas moins de 100 000 têtes, et fournissent à une exportation considérable de viande frigorifique, de bétail en pied, de laine, de cuirs et de produits accessoires de toutes sortes. »

Pour leur jury de la race chevaline, les Argentins ont choisi un Français, M. de Lestapis, membre du Jockey-club, directeur du haras de Besançon.

La race boulonnaise de gros trait représentée par un beau lot de neuf étalons et de six juments a obtenu onze récompenses.

Le syndicat des éleveurs charollais a tenu à prendre une part importante à l'Exposition. Il a voté à cet effet une subvention de 20 000 F et demandé à M. Girard, professeur à l'École d'agriculture de Charolles, d'accompagner à Buenos-Aires un lot de neuf bovins dont sept taureaux et deux vaches. « Les taureaux exposés ont produit la plus vive impression par leur vigueur, leur poids. Ils se sont bien vendus (2000 piastres, c'est-à-dire 4 400 F). Le succès de nos bovins, charolais ou durham, a été d'autant plus remarqué qu'aucun de ceux qui avaient fait la traversée n'a été arrêté à la visite sanitaire, alors que plusieurs exemplaires provenant d'Allemagne ont dû être abattus après avoir été reconnus tuberculeux », précise Baudin.

Enfin, des béliers et des brebis de race dishley ont fait connaître aux Argentins les types les plus intéressants de notre race ovine.

La France a obtenu les prix suivants : trois prix de championnat, sept premiers prix, quatre deuxième prix, trois troisième prix et trois quatrième prix pour la race chevaline ; deux premiers prix, deux seconds prix, deux troisième prix, un quatrième et un cinquième prix pour l'espèce bovine et trois premiers et quatre deuxième prix pour les ovins.

Baudin retient que « nos compatriotes qui s'étaient imposé des sacrifices importants, ont pu se rendre compte des profits qu'ils pourraient retirer d'un commerce actif avec l'Argentine et ont pu ébaucher à l'Exposition même, des affaires fort intéressantes ».

L'exposition la plus longue et la plus importante est celle du matériel agricole et des produits de l'agriculture.

L'inauguration a lieu le 6 juillet, en présence du Président de la République, des ministres et du corps diplomatique. Pour Baudin, « il était particulièrement important, dans ce pays qui est encore surtout un pays agricole, de donner une grande extension à notre section d'agriculture et de montrer par une exposition appropriée, quel intérêt a l'Argentine à connaître les détails de nos méthodes et de nos produits. » Il ajoute : « Elle les apprécie depuis longtemps. Les professeurs d'agriculture enseignent dans les écoles que les machines agricoles et viticoles françaises sont les premières du monde. La pompe à vin Faffeur de Carcassonne figure sur la monnaie de papier de la province de Mendoza, parmi les attributs caractéristiques de la viticulture. Le cinquième des vins ordinaires, le quart des vins vermouth, 71 % des bitters, 91 % du cognac, 97 % du champagne, 30 % des graines de luzerne, 16 % du sucre raffiné importés en Argentine proviennent de France. Nous avons vendu aux Argentins en 1910 pour 4 millions de francs de pommes de terre, pour 500 000 francs de fruits de table, pour 15 millions de vins, pour 3 millions d'eaux-de-vie et liqueurs, pour 4 millions de peaux et pelleteries. Nous sommes ses meilleurs clients pour la laine (200 millions de francs en 1910 ou 40 % de l'exportation) et les peaux de moutons (77 % de l'exportation en 1908) ; nous lui

avons acheté en 1910 pour 37 millions de francs de céréales et 20 millions de graines oléagineuses.

L'Exposition de l'année dernière<sup>1</sup> était la meilleure occasion de resserrer nos relations avec la République Argentine. »

La proclamation des récompenses a consacré notre succès. Nous avons obtenu en effet 114 grands prix<sup>2</sup>, 69 diplômes d'honneur, 131 premiers prix, 24 seconds et 2 troisièmes prix, soit 372 récompenses pour 374 exposants.

c)- L'exposition des chemins de fer et moyens de transports<sup>3</sup>

L'inauguration annoncée pour le 10 juillet n'a eu lieu que le 17.

C'est, selon Baudin, des quatre expositions du Centenaire, de beaucoup la plus importante. C'est l'ancien ministre en charge des chemins de fer qui parle...

Trois compagnies de chemins de fer françaises sont établies en Argentine : la Compagnie de Santa-Fé, l'une des plus importantes de la République, dont la ligne principale joint le port de Rosario sur le Parana à la frontière du Paraguay, à travers les plaines de la province de Santa-Fé et les forêts du Chaco ; la Compagnie générale des chemins de fer dans la province de Buenos-Aires, qui dessert les régions voisines de la capitale et la Compagnie de Rosario à Puerto-Belgrano qui relie Rosario à Bahia-Blanca, le grand port d'avenir du sud de la République.

La France est, avec l'Angleterre, la seule nation qui exploite des voies ferrées en Argentine<sup>4</sup>. « La participation de notre pays à l'Exposition des chemins de fer était donc tout indiquée », note Baudin qui poursuit : « Estimant qu'il était impossible, dans le délai qui nous était imparti, de transporter dans l'Amérique du sud un matériel important, nous avons négocié avec les compagnies françaises pour leur demander d'exposer les types les plus caractéristiques de leurs locomotives et de leurs wagons. »

La grande industrie automobile française est évidemment présente. Elle reste, depuis sa création, la première du monde. Baudin cite la présence dans le Comité d'organisation, des représentants des marques Renault frères, Darracq, Panhard et Levassor, Lamberjack, Bergougnan et Delaunay-Belleville pour l'automobile ; de Henri Binder, Rothschild, Kellner et Labourdette pour la carrosserie, et salue l'activité qu'ils ont déployée dès le premier jour, pour la réussite de cette exposition.

Il y a également une exposition d'aéroplanes. Pour montrer à l'Argentine la prépondérance de la France dans la fabrication des aéroplanes, le Commissariat général a décidé, d'accord avec le Comité français des expositions à l'étranger, d'effectuer, aux frais de l'État, le transport des appareils que les constructeurs voudraient exposer, et de leur offrir des installations gratuites. L'exposition d'aviation « extrêmement intéressante », écrit Baudin, a eu le plus vif succès. A peine les aéroplanes étaient-ils connus avant l'Exposition. L'immense majorité de la population de la capitale n'en avait jamais vus.

<sup>1</sup> Baudin écrit son rapport en 1911.

<sup>2</sup> C'est la France qui a obtenu le plus de grands prix contre 78 pour l'Italie, 42 à l'Allemagne, 27 à l'Angleterre, 13 aux États-Unis.

<sup>3</sup> Rapport p. 19 et palmarès p. 53.

<sup>4</sup> Voir « Anglais et Français en Argentine », in *La Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> décembre 1900, p. 623.

Cinq appareils complets sont disposés sur un large plancher surélevé : quatre monoplans : un Blériot, un Antoinette, une Demoiselle Santos-Dumont de Bayard-Clément, un Hanriot et un grand biplan Voisin.

La Grande presse se félicite de l'initiative des organisateurs de la section française. En publiant de belles photographies des appareils exposés, la *Prensa* écrit le 8 août 1910, les lignes enthousiastes suivantes : « la conquête de l'air est aujourd'hui réalisée, et demain, avec de plus grands appareils, des moteurs plus sûrs et plus puissants, la navigation aérienne deviendra un moyen pratique et avantageux de communication et de transport ».

Pendant les six mois qu'a duré l'Exposition, jusqu'au 2 janvier 1911, l'intérêt des visiteurs n'a cessé de grandir. En octobre, un aviateur italien, Cattaneo, suscite l'enthousiasme par de nombreux vols exécutés sur un monoplan Blériot.

Avec la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie ont organisé les expositions les plus importantes. La France a obtenu 64 grands prix pour 131 exposants, l'Angleterre 82 pour 265 exposants, l'Allemagne 66 pour 205 et l'Italie 70 pour 164.

Selon Baudin, « la plupart des Argentins savaient sans doute depuis longtemps ce dont nous sommes capables. Nous avons confirmé ceux-là dans leur opinion, nous avons convaincu les autres. Il ne tient qu'à nos industriels de profiter de la situation acquise. Nos sociétés de travaux publics françaises ont obtenu l'année dernière la concession des ports de Mar des Plata et de Quequen. La ligne de chemin de fer de Rosario à Puerto Belgrano a été ouverte à l'exploitation. De nouvelles concessions de voies ferrées sont sur le point d'être accordées à nos compatriotes. Nous avons le ferme espoir que rien n'arrêtera plus l'impulsion donnée. »

#### d)- L'exposition des beaux-arts<sup>1</sup>.

Compte tenu des délais trop courts pour effectuer une sélection des œuvres par un jury responsable de ses choix, nommé par arrêté ministériel, il a fallu recourir aux invitations. La liste a été dressée par le Commissariat général avec l'approbation du Sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts. Elle comportait 375 noms, choisis parmi les plus notoires, dans les trois groupements artistiques représentés par la Société nationale des Beaux-Arts, la Société des artistes français et le Salon d'automne.

223 artistes peintres, 49 sculpteurs, 27 graveurs, 20 artistes décorateurs, soit au total 319 artistes qui avaient répondu à l'invitation du Commissariat général, figurèrent à l'Exposition.

Baudin fait observer qu'au moment même où les artistes étaient invités à prendre part à l'Exposition de Buenos-Aires, les dépôts d'œuvres pour l'Exposition de Bruxelles s'accumulaient au Grand Palais, que l'on était à la veille de l'ouverture des Salons annuels et des expositions particulières, que les artistes réservaient déjà des toiles pour l'importante exposition de Rome, il est permis de regarder comme très satisfaisant le nombre d'œuvres réunies pour effectuer un aussi lointain voyage.

Selon Baudin, ce fut, avec l'Exposition des Chemins de fer, le gros succès de la Section française à Buenos-Aires et « de l'avis de beaucoup d'étrangers, le clou de toutes les expositions. »

---

<sup>1</sup> Rapport p. 24 et les arts décoratifs, p. 32. Voir le détail du palmarès p. 69.

Le palais construit par et pour les Français pour les Arts appliqués n'ouvre que le 24 juillet. Mais dès le 7 juillet, avant toutes les autres nations exposantes, la section française de peinture et de sculpture a été inaugurée en présence du Corps diplomatique et des principales notabilités de la société argentine et de la colonie française.

Sur treize nations recensées officiellement, la France et l'Italie, avec respectivement 8 et 7 salles, sont les mieux représentées, devant l'Espagne et l'Argentine.

Baudin précise : « Il n'y a guère qu'une trentaine d'années que la République argentine a eu le loisir d'encourager la culture des arts sur sa terre natale. Ce sont jusqu'ici les influences françaises et italiennes qu'ont subies les artistes argentins. Depuis trois ans, le gouvernement soucieux de donner une plus vive impulsion à l'art national, subventionne un patronage de boursiers argentins dont le siège a été fixé à Paris de préférence à Rome malgré les puissantes raisons qui pouvaient faire pencher l'opinion en faveur de la capitale italienne. »

Rappelons que l'académisme le plus désuet demeure la référence du goût en peinture, en France, à l'époque. Baudin en est resté là et l'immense majorité de la bourgeoisie avec lui.

Les arts décoratifs sont exposés au palais des arts appliqués.

Seules la France et l'Italie ont envoyé des exposants. Ils sont bijoutiers, orfèvres, bronziers d'art... Des mannequins habillés par les couturiers les plus célèbres de Paris animent les salons. L'inauguration du 24 juillet a attiré « tout Buenos-Aires » selon Baudin.

En conclusion, « Le succès des expositions a dépassé tout ce que les Européens et les Argentins eux-mêmes en attendaient » écrit Pierre Baudin. « Les premiers sont venus nombreux, attirés par tout ce qu'ils avaient entendu dire ou ce qu'ils savaient par eux-mêmes de la richesse de l'Argentine. Les seconds, qui n'ignoraient rien de leurs progrès et de leur fortune ; mais qui avaient attaché d'abord plus d'importance et pris plus d'intérêt à l'organisation des fêtes du Centenaire de leur indépendance, auxquelles ils entendaient donner un éclat exceptionnel, ont été surpris de l'élan avec lequel il avait été répondu à leur invitation.

La Section française a tenu la place qui appartenait à notre pays. Malgré l'époque tardive à laquelle le Gouvernement français avait pu accepter officiellement l'invitation du Gouvernement argentin, cinq mois à peine avant la date annoncée pour les inaugurations des Expositions, malgré la coïncidence de l'Exposition de Bruxelles qui, préparée depuis plus d'un an, avait immobilisé déjà beaucoup de concours, les représentants les plus qualifiés des industries qui figuraient sur les programmes ont répondu avec enthousiasme à notre propagande. »

P. Baudin remercie Jean Dupuy, le ministre du Commerce qui lui a fait confiance et « ne lui a refusé aucun moyen d'action » et tire la conclusion :

« L'effort que nos exposants ont été amenés à faire a eu deux effets : il a conduit les Argentins à reconnaître que notre industrie et notre commerce étaient capables d'égaliser ceux des nations qui leur avaient apporté leur concours avant nous. Il a, d'autre part, ramené l'attention des Français sur ce pays ; ils ont appris ce qu'il est, ce qu'ils peuvent y faire, et peut-être aurons-nous profité plus que les Argentins eux-mêmes de cette grande manifestation<sup>1</sup>. ».

---

<sup>1</sup> Rapport, p. XV.

### C.- Les dossiers du sénateur

Baudin est peu actif au Sénat en 1909. Clemenceau qui quitte le pouvoir en juillet, ne l'inspire guère. Il va, cependant, s'intéresser de très près, comme il l'a fait à la Chambre, à la discussion sur le projet de loi relatif aux effectifs et aux cadres de l'artillerie. C'est tout. Juste avant de partir, en mars 1910, en Argentine, il dépose son rapport sur le projet de loi de finances relatif aux protectorats sur le budget du ministère des Affaires étrangères.

En 1911, il est plus disponible et on le voit intervenir lors de la discussion du budget des Beaux-Arts (en juin), dans celui de la Guerre (en juillet), de la loi de Finances (en juillet). Fin décembre, il dépose et lit son rapport sur le projet de loi tendant à prolonger de trois ans le délai fixé pour le classement des objets conservés dans les édifices du culte. On l'entend enfin dans la discussion sur la convention avec les Messageries maritimes et avec la Société d'études de navigation.

Mais c'est l'année 1912 qui est la grande année de P. Baudin au Sénat. Il y dépose une quantité considérable de rapports (on en compte 26) et devient pour l'exercice 1913, rapporteur général du Budget, fonction qu'il doit vite abandonner quand il devient ministre de la Marine en janvier 1913.

On développera six points majeurs pour P. Baudin : l'armée, les transports, son refus du ministère de la Marine en janvier 1912, la convention franco-allemande du 4 novembre 1911, le rapport sur le Protectorat, ses dossiers culturels et ses fonctions interrompues de rapporteur général du Budget pour 1913.

#### 1.- Baudin veille toujours sur l'armée

Depuis son entrée au Sénat jusqu'en 1912, P. Baudin fait partie de la commission de l'armée où il est secrétaire pendant quatre ans<sup>1</sup>.

Les 11 et 12 juillet 1909, quelques jours avant la chute de Clemenceau, P. Baudin retrouve au Sénat le projet de loi sur l'artillerie qui l'avait longuement retenu à la Chambre. Il n'en a pas terminé avec le budget de l'armée, malgré son changement d'assemblée... Comme à la Chambre, il va prendre très longuement la parole. Nous ne relaterons pas son intervention, ses idées nous étant désormais connues. Sachons cependant que pour P. Baudin, cette question « est exceptionnellement grave ». Il va donc s'employer à convaincre ses nouveaux collègues de la justesse de ses vues.

Il estime que si on n'a pas voulu porter à 144<sup>2</sup> par corps d'armée, le nombre des pièces de l'artillerie, en s'en tenant à 120, on ne remplit pas le programme qu'on avait visé. On se prépare des déceptions cruelles au point de vue financier.

Mais la question la plus débattue est le nombre de canons dont doit se composer la batterie d'artillerie de campagne. Six pièces comme autrefois – thèse soutenue par Baudin et le général Langlois – ou quatre pièces, comme c'est le cas depuis l'arrivée du canon de 75 ?

<sup>1</sup> Pour 1909, JO p. 860, secrétaire, JO p. 948. Pour 1910, JO p. 807, secrétaire, JO p. 825. Pour 1911, JO p. 813, secrétaire, JO p. 872. Pour 1912, secrétaire, JO p. 1053.

<sup>2</sup> C'est le nombre de canons de campagne que l'armée allemande a installés par corps d'armée. Il est- donc supérieur au nôtre.

C'est le vœu du gouvernement, soutenu par le général Mercier, ancien ministre de la Guerre, et celui qui a été entériné par la Chambre depuis le départ de Baudin<sup>1</sup>.

Le général Picquart, le ministre de la Guerre, prend la parole et essaie de montrer que les différences financières entre les divers projets sont moindres qu'il n'y paraît. Malgré une dernière intervention pour défendre son contre-projet vivement soutenu par P. Baudin, le général Langlois ne parvient pas à ses fins et son texte est repoussé par 221 voix contre 73.

P. Baudin n'a pas gagné dans son combat pour une meilleure planification de la politique militaire. Cette loi sur l'artillerie sera promulguée le 24 juillet 1909.

En juillet 1911 et davantage encore en février 1912, il prend à nouveau la parole pour revenir à l'un de ses sujets de prédilection : le budget de la guerre. P. Baudin revient sur l'artillerie, rappelant à ses collègues les observations qu'il avait présentées, en juillet 1909, avec le général Langlois, décédé depuis.

Il découvre que les deux dépassements annoncés sont confirmés. Sur les casernements, qui justifient davantage son observation, le dépassement est de 32 millions. Il constate que la dépense prévue actuellement, soit 48 millions, s'élève à quelques centaines de mille francs près au chiffre qu'il avait indiqué au Sénat en 1909.

Baudin pense qu'il est de son devoir, et qu'il est « conforme au respect » qu'il a pour le Sénat de souligner que les services de la guerre, à l'époque de la discussion de la création de 22 régiments d'artillerie, savaient parfaitement à quoi s'en tenir. Selon lui, les prévisions de cette administration étaient toujours « volontairement très au-dessous de la vérité. »

Lors de la séance du 29 mars 1912, on discute du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant organisation de l'aéronautique militaire (c'est une création) et ouverture de crédits additionnels au titre de l'exercice 1912, dont P. Baudin est le rapporteur à la commission de l'armée. On ne s'étendra pas sur les 12 articles du texte de loi, d'ailleurs adoptés sans discussion. On donnera simplement l'article 1<sup>er</sup> qui est une définition. « L'aéronautique militaire est chargée de l'étude, de l'acquisition ou de la construction, et de la mise en œuvre des engins de navigation aérienne utilisables pour l'armée, tels que ballons, avions, cerfs-volants. Elle assure l'administration et la mobilisation des formations affectées au service de ces engins, ainsi que l'instruction du personnel. »

S'il n'y a pas eu de discussion comme on vient de le dire, il faut cependant ajouter que la commission des finances et celle de l'armée ont demandé qu'aucun établissement nouveau ne soit créé, aucun outillage constitué, aucun atelier ouvert sans l'autorisation préalable du Parlement en vue de la fabrication des avions et du matériel accessoire.

Enfin, et c'est la réserve la plus importante, il ne sera créé d'unités ou de groupements d'unités d'aéronautique militaire, il ne sera procédé de mises hors cadres d'officiers et de sous-officiers que dans la limite des crédits ouverts.

Cette loi du 29 mars 1912 organise les troupes d'aéronautique militaire comprenant sept compagnies et des sections dont le nombre sera fixé ultérieurement par décret. Les sept compagnies sont réparties dans trois centres : Versailles, Reims et Lyon.

Touchant de près les questions militaires, il faut signaler une grande première : le budget annexe des poudres et salpêtres. Lors de la première séance de 5 juillet 1911, l'article 31 de la loi de finances crée au titre du ministère de la guerre un budget annexe rattaché pour ordre au

<sup>1</sup> Voir G. Bonnefous, *op. cit.* pp. 132-133.

budget général de l'État et destiné à présenter, d'une part, les dépenses du service des poudres et salpêtres et, d'autre part, les remboursements effectués par les services consommateurs.

Les opérations de ce budget annexe, qui sera intitulé « budget du service des poudres et salpêtres », seront centralisées par un comptable spécial, justiciable de la Cour des comptes, et dont le cautionnement sera fixé de concert par les ministres de la Guerre et des Finances.

Cette nouveauté va susciter, au Sénat, une longue discussion dont P. Baudin va être l'un des leaders.

On avait constaté (Baudin le premier) depuis longtemps dans les Chambres la difficulté à suivre correctement les dépenses de poudres et salpêtres, monopoles de l'État. Or, les quantités produites étaient importantes et risquaient de croître. Il fallait prendre une décision permettant d'améliorer le suivi de ces dépenses. Par ailleurs, des critiques étaient émises sur la qualité des produits. Des explosions se produisaient régulièrement dues à la chaleur dans les navires.

R. Waddington, le rapporteur de la commission des finances du Sénat évalue à peu près à 32 millions et demi la production des 10 poudreries et des trois raffineries. Or, dans les comptes, il n'en paraît que 8 millions et demi. Deux chapitres<sup>1</sup> du budget de la guerre portent seuls la trace d'une dépense en matière de poudres et salpêtres. La clientèle de ces établissements se compose de la Marine qui prend 12 millions  $\frac{3}{4}$ , de la Guerre, 12 millions et demi, des Colonies qui en prennent très peu et enfin des Finances qui vendent les poudres de chasse et les poudres de commerce. Ce dernier département en prend à peu près pour 8 millions et demi.

Pour savoir ce que devient le reste des 32 millions, selon le rapporteur, il faut chercher péniblement dans les chapitres de la Marine et de la Guerre, et encore, y sont-ils confondus avec d'autres.

La réforme du service des poudres et salpêtres est donc à l'étude depuis deux ans. P. Baudin est l'un des promoteurs les plus enthousiastes, depuis longtemps, d'un renouveau en la matière. Il souhaite que cette administration puisse constituer une réserve sur ces excédents de recettes et, à certains moments, acquérir des terrains ou un outillage.

## 2.- Les transports (chemins de fer et voies maritimes)

Les sénateurs ont décidé en 1911<sup>2</sup> – et Baudin n'est pas intervenu – que le réseau de l'État serait financièrement organisé d'une manière industrielle comme les autres réseaux. Pierre Baudin s'en réjouit. Il veut rassurer ses collègues qui craindraient la disparition de l'unité budgétaire en leur disant que ce n'est pas un danger, mais, au contraire, un progrès permettant d'obtenir plus de clarté dans les comptes. Il s'agit de serrer de plus près les services dépensiers en leur imposant un bilan isolé qui permettra chaque année de mieux les contrôler.

Il affirme à ses collègues qu'ils viennent de donner à l'administration industrielle du chemin de fer de l'État, « l'instrument le plus nécessaire, mais, en même temps, le plus délicat qui soit remis à une administration d'État. » Elle pourra émettre des titres, avoir un compte

<sup>1</sup> Les anciens chapitres 35 et 36.

<sup>2</sup> Lors de la deuxième séance du 5 juillet 1911.

spécial d'exploitation, un compte de premier établissement, etc. Il explique qu'elle évitera ainsi la précarité de la forme annuelle des budgets. Elle pourra envisager une exploitation à long terme et « étendre ses volontés » sur un grand nombre d'années.

Les membres du conseil de réseau sont choisis parmi les représentants du ministère des Finances, des Travaux publics, du Travail, des chambres de commerce, d'agriculture, de l'ensemble du personnel.

Le texte laisse tout entière la responsabilité au ministre mais l'oblige, néanmoins, à prendre l'avis du conseil de réseau, dans toutes les circonstances importantes de la vie administrative du réseau.

Baudin estime que la locomotive et le bateau sont deux instruments de propagande industrielle et commerciale de premier ordre. Or, il considère que notre navigation marchande ne « soutient pas l'honneur de notre pavillon avec un éclat suffisant » et pourrait peut-être figurer sur les lignes des réseaux étrangers « avec une certaine gloire » Il ajoute que « s'il y a un réseau qui ne doit pas bénéficier des primes à l'exportation que l'industrie étrangère assure à ses industries, c'est le réseau d'État<sup>1</sup>. »

Au cours de la séance du 29 décembre 1911, il participe à la discussion du projet de loi portant approbation des conventions relatives à l'exploitation des services maritimes postaux.

Il a joint son vote à ceux de ses collègues approuvant la convention et aussi à la majorité du Sénat qui en a voté les articles. Mais il ne peut s'empêcher de remarquer qu'il ne s'agit pas seulement d'assurer les correspondances postales de notre pays avec les pays lointains, mais aussi de représenter notre pavillon sur les points du monde « où nous avons des intérêts et des traditions à défendre dans des conditions extrêmement difficiles et qui empirent presque tous les jours à cause de la redoutable concurrence internationale à laquelle nous sommes obligés de faire face. »

Il souligne que la convention qui vient d'être votée « augmente dans des proportions considérables les sacrifices pécuniaires de l'État ». Baudin voudrait avoir la conviction que l'effort accompli par le pays pour la représentation de son pavillon sur ces points du monde « sera suivi avec intelligence, sera servi avec zèle et bonne volonté par les compagnies que nous sommes entrain de doter. » Il a, en effet, constaté que certaines d'entre elles ont perdu une clientèle « qui ne demandait qu'à leur rester fidèle. »

« On ne peut plus aujourd'hui, dit-il, se contenter d'une observation stricte d'un cahier des charges. Il faut encore y mettre l'intelligence d'industriels ayant souci de leurs intérêts, et, il faut le dire, de leur bon renom. J'ose même penser qu'il y aura assez de bonne volonté dans les conseils d'administration, dans les directions de ces compagnies, pour y mettre aussi du patriotisme. »

De plus en plus souvent Baudin insiste sur la concurrence, sur l'initiative, sur les vertus d'organisation rationnelle des entreprises privées, en un mot sur ce qu'il essaie de mettre en œuvre dans ses fonctions d'homme d'affaires patriote.

Baudin souhaite que les compagnies continuent à avoir « ce souci d'élégance et de confort que la France a représenté pendant si longtemps. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*).

Le projet de loi est adopté.

---

<sup>1</sup> Séance du 5 juillet 1911.

3.- Pierre Baudin refuse le ministère de la Marine dans le ministère Caillaux (10 janvier 1912)

Un mois avant le vote du Sénat sur la convention franco-allemande que l'on verra plus loin, un grave incident s'était déroulé au sein de la commission chargée d'examiner le traité.

On a cent fois raconté l'apostrophe du Tigre à de Selves, quand le 9 janvier 1912, Caillaux affirme sur l'honneur à la commission spéciale<sup>1</sup> « qu'il n'y a jamais eu de tractations autres qu'officielles ».

Clemenceau se tourne alors vers De Selves pour lui demander sur un ton qui en dit long : « M. le ministre des Affaires étrangères nous confirme-t-il la déclaration de M. le président du Conseil ? »

L'interpellé refuse de répondre. C'est l'incident. Le président suspend la séance. Après une explication orageuse avec son supérieur, Selves va porter sa démission au Président de la République. Caillaux peut-il se sortir de ce mauvais pas ? Il résiste et tente de trouver un nouveau ministre des Affaires étrangères. Delcassé accepte l'offre. Il faut donc le remplacer à la Marine. J. Caillaux va employer toute la journée du 10 janvier à trouver en vain un titulaire pour ce poste. Cela entraînera sa démission. Mais voyons le déroulement de ce jour mémorable avec par exemple la lecture du *Matin* du 11 janvier pour connaître les différents refus opposés au président du Conseil.

Après l'acceptation de Delcassé pour les Affaires étrangères, (après un entretien avec le président Fallières), J. Caillaux pouvait considérer que le plus dur était fait pour se sortir du guêpier où l'avait mis la question de Clemenceau. Dès le matin du 10, il demande à Poincaré de prendre la Marine. Le sénateur de la Meuse refuse car il souhaite mener à bonne fin la mission qui lui a été confiée par le Sénat d'examen du traité franco-allemand.

Cela ne s'arrange pas dans l'après-midi quand à 14 heures le gouvernement se réunit place Beauvau. On ne trouve pas de successeur pour Delcassé rue Royale. Après Poincaré, le nouveau pressenti – officieusement - est Millerand qui ne souhaite que les Affaires étrangères. Puis, à la demande expresse de Delcassé, on décide de s'adresser au vice-amiral Germinet qui a été son plus proche collaborateur au ministère. Nouveau refus. Le prétexte invoqué est qu'il est depuis quelques mois seulement dans la cadre de réserve et qu'il a besoin de repos. Il ajoute que, comme tous ses collègues officiers généraux de la Marine, il considère que le portefeuille de la Marine « devrait toujours être confié à un parlementaire ». *Le Matin* indique que le président du Conseil et le ministre sortant de la Marine « firent de grands efforts pour vaincre le scrupule de l'amiral, mais ils ne purent y parvenir. Le Conseil fut alors unanime pour demander à M. Pierre Baudin, sénateur de l'Ain, président de la Ligue maritime française, d'assumer la charge du portefeuille de la Marine. »

P. Baudin se montre très flatté mais demande un instant de réflexion – comme il l'avait fait sans obtenir satisfaction avec Waldeck-Rousseau en 1899 où il dut se décider sur le champ. Cette fois, on lui accorde le délai d'une heure qu'il a sollicité. Reçu à nouveau par J. Caillaux il l'informe qu'il ne peut accepter sa proposition. Quelles raisons le sénateur de l'Ain a-t-il invoquées alors qu'il semblait être un des hommes de la situation ?

---

<sup>1</sup> Baudin était donc témoin de cette scène mémorable.

Le président Caillaux lui avait fait ressortir que son titre de président de la Ligue maritime et la confiance qu'il inspire dans les milieux maritimes l'avaient désigné au choix unanime du cabinet.

D'après Baudin ce refus serait directement lié à sa pensée profonde sur le traité franco-allemand, qu'il aurait comme beaucoup de ses collègues, voté par résignation<sup>1</sup>.

Même s'il était partisan du traité, P. Baudin a cependant formulé des réserves au sujet de l'application de la convention. Il a discerné des obscurités, des lacunes dans le texte qui sans porter atteinte au fond même du traité ne lui permettent pas de se trouver en accord absolu avec le gouvernement dont on lui demande de faire partie. La conception que se fait l'intéressé de la solidarité gouvernementale n'est pas compatible avec une acceptation. Voilà la raison officielle. Faut-il en chercher une autre ? A elle seule, elle paraît suffisante sur le plan des principes. Mais on sait que Caillaux ne passe pas pour un personnage sympathique auprès de ses collègues du Parlement. Le nombre des refus essayés montre qu'il n'y avait guère d'enthousiasme au Sénat et à la Chambre pour emboîter le pas de Caillaux surtout dans des conditions difficiles après l'incident avec Clemenceau. Comme le Tigre, Caillaux avait beaucoup d'ennemis au Parlement. Disons que si Briand lui avait fait la même proposition, Baudin aurait peut-être réagi différemment... Un an après, on le vérifiera. En fait, comme l'écrit J. Chastenet, évoquant Caillaux, il avait « succombé aux inimitiés qu'il avait comme à plaisir accumulées autour de lui<sup>2</sup>. » Dans ses *Mémoires*, l'orgueilleux homme politique écrira à propos de ce refus de Baudin de faire partie du gouvernement : « Je songe à Baudin, sénateur-choix médiocre-pour commander notre armée de mer. Nouveau refus<sup>3</sup> »

En tout cas, en raison de l'impossibilité où il se trouve de désigner un ministre de la Marine, Caillaux qui considérait que la vacance devait être immédiatement comblée, porte le lendemain sa démission au président Fallières. P. Baudin est donc indirectement à l'origine, même s'il n'est pas le seul, de la chute de Caillaux.

Raymond Poincaré devient pour la première fois président du Conseil.

4.- Pierre Baudin rapporteur du projet de loi sur la convention franco-allemande du 4 novembre 1911 (en remplacement de Poincaré)

Joseph Caillaux est arrivé au pouvoir le 27 juin 1911, succédant à Monis qui a dû abandonner la présidence du Conseil<sup>4</sup> après le terrible accident d'aviation qui avait coûté la vie à Maurice Berteaux, ministre de la Guerre, à ses côtés à Issy-les-Moulineaux.

Les relations franco-allemandes sont au centre des préoccupations du cabinet. Le coup d'Agadir date du 1<sup>er</sup> juillet 1911, c'est-à-dire, trois jours après la formation du gouvernement. L'Allemagne qui se résigne au fond à nous abandonner le Maroc souhaite en revanche

<sup>1</sup> Nous ne disposons pas malheureusement d'une quelconque correspondance privée de Baudin qui pourrait nous éclairer sur une raison « non officielle ». Nous avons donc eu recours aux journaux qui ont pu interroger P. Baudin.

<sup>2</sup> J. Chastenet, *Jours inquiets et jours sanglants*, tome IV de *l'Histoire de la troisième République*, p. 95.

<sup>3</sup> Tome II, *Mes audaces, Agadir 1909-1912*, p. 207. Aux yeux de Caillaux, Baudin n'avait pas l'exclusivité de la médiocrité, car il écrit à propos de Selves, son ministre des Affaires étrangères : « Je l'avais choisi sachant sa médiocrité, ne me doutant naturellement pas du degré qu'elle atteignait ». *Id*, p. 203 et un peu plus loin, il évoque le même ministre « fantoche que j'avais logé au Quai d'Orsay ». *Id*, p. 206.

<sup>4</sup> Après trois mois et trois semaines.

montrer sa force et obtenir une compensation à nos dépens en Afrique noire. Or, en été 1911, la rivalité franco-allemande connaît un regain de vigueur au Maroc. A la suite de troubles, les troupes françaises occupent Fez, allant ainsi au-delà de ce que permet l'Acte d'Algésiras. L'Allemagne voit là une occasion d'intervenir pour en tirer avantage. Les mobiles de l'initiative allemande sont triples selon P. Renouvin<sup>1</sup>. En février 1909, l'Allemagne avait en principe accepté de laisser à la France toute liberté d'action pour « le maintien de l'ordre » au Maroc, mais à condition de partager les bénéfices de l'exploitation économique du pays. P. Baudin, au cours de son intervention, nous expliquera pourquoi cela n'a pas fonctionné.

Il y avait aussi un souci électoral. Les élections générales approchaient en Allemagne. Enfin, plus largement, des préoccupations de politiques générales étaient toujours présentes à l'esprit des dirigeants allemands et notamment l'espoir d'ébranler l'Entente cordiale franco-anglaise. Plus concrètement, ils veulent une compensation de la France pour leur désistement au Maroc. L'envoi d'un petit navire de guerre allemand devant Agadir, le 1<sup>er</sup> juillet 1911, n'est pour l'Allemagne qu'une prise de gage ayant pour but de contraindre la France à accorder ces compensations. On estime, en effet, à Berlin, que de simples protestations verbales n'auraient pas suffi à obtenir le résultat escompté. Ce coup d'éclat ouvre une crise qui va durer quatre mois. Un débat diplomatique « très âpre » comme l'écrit P. Renouvin, va s'engager ponctué de menaces de guerre à trois reprises.

L'Allemagne commence à exiger la cession du Congo français tout entier. Elle réduit ses prétentions quand le cabinet anglais, le 25 juillet, envisage une intervention armée en cas de guerre franco-allemande.

Les pourparlers reprennent le 4 septembre. Le 14 octobre, l'arrangement relatif au Maroc est paraphé et le traité est signé, le 4 novembre à Berlin, par MM. Cambon et de Kiderlen-Waechter<sup>2</sup>.

En définitive, l'Allemagne obtient seulement la partie intérieure du Congo français, entre le Cameroun et le Congo belge et une bande de territoire, qui, au sud de la Guinée espagnole, lui permettra d'avoir un nouveau domaine colonial avec un accès à l'Atlantique<sup>3</sup>. En outre, la France promet de ne pas exercer, sans accord préalable avec l'Allemagne, « le droit de préemption » qu'elle possède, depuis 1884, sur le Congo belge.

Les conditions humiliantes de cette liquidation de l'affaire marocaine ne font pas que des heureux dans le pays et notamment au Parlement.

A la Chambre, après des débats très vifs, le projet de texte a été adopté, le 20 décembre 1911, par 393 voix contre 36 et 141 abstentions.

Au Sénat, une commission spéciale a été constituée pour ce projet. Bourgeois la préside et Poincaré en est le rapporteur. Clemenceau en est membre. Mais Poincaré, devenu président du Conseil<sup>4</sup> est remplacé par Baudin.

Le 24 janvier 1912, la commission sénatoriale vote par 15 voix contre 2 et 4 abstentions le rapport de Pierre Baudin concluant à la ratification du traité<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Histoire des relations internationales*, tome VI, p. 226 à 228.

<sup>2</sup> Voir G. Bonnefous, *Histoire de la Troisième République*, p. 258.

<sup>3</sup> La cession de territoires est tout de même de 275 000 km<sup>2</sup>.

<sup>4</sup> G. Bonnefous, *Histoire politique de la Troisième République*, p. 276.

<sup>5</sup> Ont voté pour : MM. Ribot, Sarrien, Méline, Gervais, d'Estournelles de Constant, de Courcel, Lozé, Ch. Dupuy, Peytral, Ratier, Decrais, d'Aunay, Chautemps, Strauss et Baudin.  
Ont voté contre : MM. De Lamarzelle et Clemenceau.

Celui-ci est donc chargé de « vendre » à ses collègues sénateurs, la convention du 4 novembre 1911. Il va devoir y employer tout son talent. En effet, entre le 5 et le 10 février 1912, va se dérouler au Palais du Luxembourg, un très long débat<sup>1</sup> sur un projet de loi qui va susciter bien des réactions.

Pierre Baudin n'intervient qu'à partir de la séance du 7 février. C'est l'une de ses plus longues participations à un débat dans sa vie de parlementaire. Il est vrai que le sujet ne laisse pas beaucoup de ses collègues indifférents...

G. Bonnefous estime que le rapporteur a défendu le traité « en des termes mesurés<sup>2</sup> », précisant que celui-ci considérait impraticable l'accord économique passé entre la France et l'Allemagne, en 1909.

Baudin loue à ce sujet l'action de M. Pichon qui s'engageait, dit-il, « dans une voie qui n'était pas sans péril ». On créa une société de travaux publics mais dit-il, « c'était une société théorique. Il était indispensable de rechercher le moyen d'alimenter ses capitaux et de donner à son travail un emploi. »

Les intérêts franco-allemands ne purent trouver l'occasion de mettre en pratique les consortiums créés par les deux gouvernements.

Pour Baudin, les Français « étaient enserrés dans les commandements d'Algésiras. » Il leur était impossible de se donner plus de liberté au Maroc. C'est l'explication principale de l'échec de l'accord de 1909.

Il appelle une nouvelle fois ses collègues à voter ce texte « dans l'intérêt général du pays » et « malgré le sacrifice que ce traité nous impose. »

Il poursuit : « Nous nous tiendrons ferme sur les termes dans lesquels il définit nos droits et nos devoirs au Maroc ; et, forts de la puissance militaire que nous ne cesserons pas de défendre et d'accroître, nous pensons que l'interprétation de ces droits devra toujours nous être favorable. »

De nombreux orateurs se succèdent pour critiquer le traité et affirmer qu'ils ne le voteront pas (M. de Goulaine et Gaudin de Vilaine, de Lamarzelle, conservateurs. Comme son ancien « patron », Clemenceau, Stephen Pichon, ancien ministre radical des Affaires étrangères refuse de voter le traité. Au contraire, A. Ribot est un défenseur convaincant du projet.

Clemenceau, tout en refusant de voter la convention, se fit applaudir sur tous les bancs du Sénat (chose rare souligne G. Bonnefous<sup>3</sup>), en disant en substance : « De bonne fois, nous voulons la paix, nous la voulons parce que nous en avons besoin pour refaire notre pays. Mais enfin, si on nous impose la guerre, on nous trouvera ».

En fin de compte, le texte de la convention est adopté, le 10 février 1912, par le Sénat par 222 voix contre 48.

---

Se sont abstenus : MM. De Las cases, Pichon, Milliès-Lacroix, Trouillot. MM. Develle, Monis et Chapuis étaient absents au moment du vote. M. Develle a déclaré qu'il aurait adopté les conclusions du rapport.

Parmi les 15 sénateurs ayant voté l'adoption du rapport, sept (MM. Méline, Sarrien, de Corcel, Ch. Dupuy, d'Aunay, Ratier et Peytral, ont déclaré qu'ils ont émis un vote favorable que par résignation. (*La Libre parole* du 26 janvier 1912).

<sup>1</sup> Plus de 100 pages au Journal officiel...

<sup>2</sup> G. Bonnefous, *Histoire politique de la Troisième République*, p. 278.

<sup>3</sup> *Op. cit.*, p. 281. Voir aussi l'*Action* du 27 janvier 1912 pour l'analyse du discours de P. Baudin.

Trois jours plus tard, dans *l'Action*, P. Baudin rendra hommage au discours de Clemenceau « qui a pu, dit-il, sans changer sa thèse fondamentale, prêter l'autorité de sa parole à la cause du sentiment national ». Il fera aussi allusion « au grand orateur de la droite à la Chambre, M. le comte de Mun, [qui] avait magnifiquement exprimé la même pensée. Dans ce même article, Baudin écrira : « Les Français sont unis sans réserve dans une résolution inébranlable de ne rien abandonner plus de leurs territoires exotiques ni de leurs droits. Voilà le changement que nos rivaux ont ignoré, qu'ils commencent à reconnaître et que nous nous ressentons au fond de notre âme commune<sup>1</sup>. »

Dans son traité sur *l'Empire allemand et l'Empereur*, paru à la fin de l'année 1911 chez Flammarion, P. Baudin avait longuement évoqué la crise franco-allemande de 1911. Retenons sa conclusion : « Le fait que le plus grand conflit né entre les deux pays, depuis 1870, a été dénoué sans guerre, marque dans l'histoire une date capitale. En soi, le traité est un arrangement juridique et logiquement instable. Sa valeur foncière ne résultant uniquement que de la bonne intelligence et du bon vouloir de l'une et de l'autre parties, c'est-à-dire que la suite dépend surtout de l'Allemagne. Son objectif sera-t-il encore de nous faire trembler ? Elle n'y réussira pas, mais elle aura le moyen de rendre à l'Europe la vie très anxieuse. Elle trouvera au Maroc et au Congo des prétextes pour troubler nos affaires et les siennes. Voudra-t-elle enfin nous comprendre et renoncer à refouler l'influence française et à brimer l'esprit français en deçà et en dehors de ses frontières ; alors, le traité de 1911 ne sera qu'un brandon de discorde de plus. Nous sommes pour la paix en temps de paix. L'Allemagne ferait bien de n'être pour la guerre qu'au cas où la guerre deviendrait inévitable<sup>2</sup>. »

##### 5.- Baudin rapporteur du traité de Fez sur le protectorat du Maroc

Le 11 juillet 1912 on discute du projet de loi portant approbation du traité conclu entre la France et le Maroc, le 30 mars 1912, pour l'organisation du protectorat français dans l'empire chérifien. La Chambre l'a ratifié le 1<sup>er</sup> juillet par 443 voix contre 85<sup>3</sup>. Baudin a été désigné pour le rapporter au Sénat. Il déclare que si le général Lyautey « mérite sans doute toute notre confiance, si nous le suivons avec une attention passionnée, si nous reconnaissons son mérite, son expérience, sa grande valeur, notre vote sera déterminé cependant par une considération plus haute encore que celle-là. Nous sommes convaincus que tous les partis s'uniront pour voter le traité de protectorat parce que la France est engagée dans une voie où elle ne peut s'arrêter : le protectorat est la conséquence rigoureuse, logique, de la longue suite de sacrifices et d'efforts accomplis par notre pays au Maroc. »

Ne pas accepter le traité, ce serait, dit Baudin, « une sorte de désertion. »

Il affirme que notre situation au Maroc « à l'heure qu'il est, est plus nette, plus définie, plus claire que n'était notre situation en Tunisie au lendemain du vote du traité du Bardo. »

Baudin accorde qu'on peut encore rencontrer quelques difficultés au Maroc concernant par exemple les clauses relatives aux protégés.

<sup>1</sup> *L'Action* du 13 février 1912. Article intitulé : Le lendemain.

<sup>2</sup> pp. 408-409.

<sup>3</sup> G. Bonnefous, *op.cit.*, p. 308.

Il rappelle en particulier, l'article 12 du traité du 4 novembre 1911 qui fixe les procédures au moyen desquelles la France pourra, en accord avec le sultan, poursuivre la réforme de la convention de Madrid concernant les protégés.

« La France s'est déjà mise d'accord avec les puissances, soit pour maintenir la liberté économique, soit pour réviser et, au besoin, abroger la convention de Madrid en ce qui concerne les protégés, soit pour déroger à tous les textes qui seraient contraires à l'accord de novembre 1911, auquel presque toutes les puissances ont adhéré. »

Il note que le traité contient, « en ce qui concerne la France, le mot de protectorat qui ne fut introduit en Tunisie que par le traité de la Marsa, du 8 juin 1883, plus de deux ans après celui du Bardo. »

Baudin considère qu'en ce qui concerne les rapports du sultan et de la France, le texte est « parfaitement net. » Il renferme l'interdiction de tout emprunt ou de toute concession non approuvés par la France. Il confère à la France le double droit de représenter le Maroc à l'étranger et de servir d'intermédiaire entre les étrangers et le sultan dans l'empire. Le rapporteur essaye de vanter ses qualités par rapport au traité du Bardo.

Baudin attire l'attention de ses collègues sur deux questions préoccupantes : la relève des troupes au Maroc et le développement commercial du pays.

La relève pose problème car la loi de deux ans, selon lui « manque de souplesse ». Il n'y a pas de possibilité de substituer des unités entières à d'autres. Il informe le Sénat que le Gouvernement souhaite réformer la loi de 1905 en créant des engagements de longue durée. « Nous pourrions ainsi nous procurer une troupe vaillante, permanente, capable de supporter plus facilement le climat de la terre marocaine et, en même temps, susceptible de demeurer dans le pays un temps plus long que les troupes que nous y employons actuellement. »

Pour Baudin, le développement commercial du Maroc s'annonce très intéressant. Les recettes douanières augmentent très rapidement. L'instrument essentiel de notre expansion commerciale au Maroc est la navigation. Or, Baudin et le Gouvernement le reconnaissent, celle-ci est très insuffisante. La question est grave, chacun s'accorde sur ce point.

En terminant, P. Baudin réitère son souhait de voir le Sénat se rallier unanimement au vote d'un texte « clair et net, qui ne se prête pas à des interprétations suspectes ou équivoques, dont la rédaction est la conséquence des actes antérieurs de notre pays au Maroc, et dont le vote apportera, sans aucun doute et immédiatement, à nos relations internationales, comme à ceux qui soutiennent notre œuvre au Maroc, un réconfort en même temps que la certitude d'un progrès qui ne peut pas s'arrêter. »

Prenons une seule réaction à ce discours, celle de M. Jénouvrier. Elle est intéressante dans la mesure où il est de ceux qui ont combattu très vivement la convention du 4 novembre 1911. Il déclare : « Je voterai le traité du protectorat. Je le voterai sans hésitation ; je dirai volontiers de grand cœur, à tel point que je ne veux même pas rechercher, au moment de la voter, les ennuis immédiats, et sans doute prolongés, qu'il pourra nous causer. Je le voterai parce qu'il est la conséquence nécessaire et inévitable d'une convention que j'ai combattue de toute mon énergie, mais que le Parlement a votée, convention qui est aujourd'hui devenue la loi de mon pays. Et comme de toutes les politiques, il y en a une, surtout, que je ne puis pas suivre, celle de la bouderie, je voterai le traité du protectorat.

Je le voterai encore à un autre point de vue, c'est parce qu'à mon sens, le Gouvernement actuel a tiré de la situation qui lui était imposée – il ne l'avait pas créée – le meilleur parti

possible. Il a fait ce qu'il devait faire ; et nous sommes à une époque où il faut peut-être applaudir les gens qui font ce qu'ils doivent faire. »

Comme beaucoup de ses collègues et nombre de Français, le sénateur mise beaucoup sur Lyautey, auréolé, déjà, d'un prestige considérable : « Ce que nous savons du général Lyautey nous est garant qu'il sera aussi économe de l'argent des contribuables que du sang de ses soldats, et que de ces moyens limités, il tâchera de tirer le meilleur parti possible. Ce sera long, messieurs, ce sera très long. Du reste, il ne faut ni nous en étonner ni nous en inquiéter. A côté du Maroc, nous avons l'Algérie qui a bien demandé au moins 40 ans pour devenir terre française et terre pacifiée. »

Le projet de loi est adopté le 11 juillet, sans scrutin, à mains levées.

## 6.- Quelques dossiers culturels

Baudin veille au patrimoine artistique et culturel de la France<sup>1</sup> Lors de la 2<sup>e</sup> séance du 22 juin 1911, P. Baudin est amené à discuter sur le budget du sous-secrétariat aux Beaux-Arts, domaine qui l'intéresse beaucoup. Il déclare qu'il aura sans doute l'unanimité du Sénat s'il attire son attention sur l'inventaire des richesses d'art de la France.

Baudin est déçu par ce qu'il a découvert. Il s'agit de la reproduction des catalogues des musées de province. Il s'attendait à autre chose. « Nous possédons un trésor inestimable, déclare-t-il, non pas seulement dans les musées de province, mais dans un très grand nombre d'autres établissements. Il s'y trouve une quantité considérable d'objets religieux sur lesquels l'attention publique est appelée de temps en temps par les soustractions qui en sont faites. »

Il est indispensable selon lui, « qu'une sorte de sommier artistique récapitulant toutes ces œuvres avec une iconographie très complète soit établie par les soins du sous-secrétariat d'État des beaux-arts. Cette iconographie, cet état descriptif de ces richesses, il appartient au sous-secrétaire d'État de le faire faire très rapidement. »

M. Dujardin-Beaumetz répond qu'il s'associe complètement aux observations de l'orateur, ajoutant : « Nous entrerons dans la voie qu'il indique aussitôt que le traité qui nous lie à l'éditeur sera expiré. »

Le 29 décembre 1911, P. Baudin dépose sur le bureau du Sénat un rapport fait au nom de la commission des finances<sup>2</sup> chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à prolonger de trois ans, le délai fixé par l'article 57 de la loi de finances du 26 décembre 1906 pour le classement des objets conservés dans les édifices du culte.

Il explique que ces dispositions étaient commandées au législateur « par le souci de sauvegarder une multitude d'objets qui, tout en ne rentrant pas dans la catégorie des objets du plus haut intérêt artistique ou national, qui avaient été sélectionnés antérieurement par l'administration des beaux-arts, n'en ont pas moins une très grande valeur. » Selon lui, « environ 4 000 objets avaient été classés en vertu de la loi de 1887, mais il restait à faire un second récolement pour des objets d'intérêt secondaire mais réel au point de vue de l'histoire ou de l'art. Il fallait donc procéder à une nouvelle enquête, laquelle réclamait un long délai en raison même de la dispersion des objets. Comme le temps matériel manquait pour y procéder

<sup>1</sup> P. Baudin a écrit un ouvrage sur l'art publié en 1912, reprenant un certain nombre d'articles parus dans les premiers mois de 1909 dans *le Journal*. (voir Bibliographie).

<sup>2</sup> Dont il est membre depuis le 17 novembre 1911.

avant la promulgation de la loi de séparation, le législateur de 1905 a pris le seul parti qui s'offrait à lui, à savoir de prononcer le classement global de tous les objets qui garnissaient les édifices servant à l'exercice public du culte, sauf à procéder ensuite à loisir à un examen minutieux ayant pour effet de classer définitivement les uns et de déclasser automatiquement les autres. C'est ce qui résulte des dispositions suivantes de l'article 16 de la loi du 9 décembre 1905 que nous venons de rappeler au Sénat. »

Baudin rappelle que dès le lendemain de la loi de séparation, l'administration des Beaux-arts s'est appliquée avec beaucoup d'activité à opérer le recensement et le classement de tous les objets visés par l'article 16. Dans les trois premières années de l'application de la loi, 3 000 nouveaux objets provenant de toutes les régions de la France, venaient ainsi s'ajouter aux 4 000 objets déjà inscrits sur la liste des monuments historiques.

D'après Baudin, cette enquête, « poursuivie avec un soin méticuleux » a pris du retard. C'est pourquoi un nouveau délai s'avère nécessaire. Le nombre des objets d'église classés s'élève à plus de 14 000.

Une fois de plus, Baudin regrette que le Parlement ait été saisi à la dernière heure. Il exprime aussi le désir que cette seconde prorogation soit la dernière. Selon lui, « un délai total de neuf années est amplement suffisant pour mener à bonne fin l'opération entreprise ».

Baudin propose l'adoption par le Sénat, du projet de loi tel qu'il a été voté par la Chambre des députés. L'article unique du projet de loi est adopté.

Autres dossiers auxquels s'intéresse P. Baudin : le personnel de l'École des langues orientales vivantes et les subventions au Collège de France

Lors de la 2<sup>e</sup> séance du 19 février 1912, relative au budget, Baudin est rapporteur du chapitre 36 concernant le personnel de l'école des langues orientales vivantes. Il n'intervient que pour critiquer, au nom de la commission, l'école qui aurait perdu « ce ton de haute tenue qui a fait son honneur depuis si longtemps ».

Un autre exemple du souci de P. Baudin de veiller à la qualité de notre enseignement est celui du Collège de France qui a besoin d'argent. Il intervient lors de la 2<sup>e</sup> séance du 21 février 1912 en qualité de rapporteur du ministère de l'instruction publique. On discute de l'article 65 selon lequel « le ministre de l'instruction publique est autorisé à accorder des subventions en capital aux universités et établissements publics de l'enseignement supérieur à titre de participation de l'État aux dépenses de construction et d'installation de bâtiments à leur usage. Le montant en sera fixé annuellement par la loi de finances.

#### 7.- L'éphémère rapporteur général de la commission des Finances pour l'exercice 1913

Rapporteur général du budget au Conseil municipal de Paris, exerçant pendant deux ans la même fonction à la Chambre, il n'était pas concevable que P. Baudin ne fût pas au moins un an rapporteur général au Sénat. Cela arrive pour l'exercice 1913. Mais ce budget qui sera d'ailleurs voté avec beaucoup de retard, va quitter les mains de P. Baudin dès sa nomination au ministère de la Marine en janvier 1913.

Le 27 juin 1912, soit 20 jours après son élection comme rapporteur général<sup>1</sup>, P. Baudin dépose quatre rapports concernant des reports de crédits. Ils sont relatifs à des travaux de la

---

<sup>1</sup> JO p. 5066.

défense nationale, au budget général de l'État et aux budgets annexes, aux opérations militaires au Maroc et le 4<sup>e</sup> a trait à des affaires relevant du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur.

Le 2 février 1912, un texte avait précisé le statut des indigènes à la suite du traité du 4 novembre 1911 sur le Maroc et le Congo. Il est approuvé à la demande de Baudin, le rapporteur, lors de la séance du 11 juillet 1912.

Toujours lors de cette même séance, P. Baudin rapporte un projet de loi sur les contributions directes et les taxes y assimilées de 1913.

Il explique que la Chambre, suivant l'usage, a extrait du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1913, les dispositions relatives aux contributions directes et taxes y assimilées. C'est pour en faire un projet de loi spécial qu'elle a voté dans sa séance du 10 juillet. Ces dispositions ont pour but de fixer l'assiette de ces impôts et doivent être ratifiées par le Parlement avant la fin de la session pour permettre aux assemblées départementales de procéder dans leur session d'août aux opérations de répartition et de sous répartition.

Le présent projet de loi n'autorise d'ailleurs pas la mise en recouvrement des impôts dont il s'agit. Selon l'article 19, les rôles confectionnés en vertu du présent projet de loi ne seront rendus exécutoires et ne pourront être mis en recouvrement qu'après que la loi portant fixation du budget général de l'exercice 1913 en aura autorisé la perception. Le texte est adopté à l'unanimité.

Le 12 juillet, on discute d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1912. P. Baudin en tant que rapporteur général n'hésite pas à intervenir, notamment à propos du budget du ministère du travail. Il critique le ministre qui envoie les dossiers trop tardivement. Baudin regrette que les chiffres arrêtés en commission « pour ainsi dire sans débat » ne permettent pas une bonne préparation à la discussion publique. C'est pourquoi la commission des finances propose au Sénat d'ajourner le vote d'une partie de ces dépenses.

Le ministre n'est évidemment pas d'accord. Baudin insiste et dit qu'il serait beaucoup plus sage et d'une « méthode financière meilleure » de renvoyer à la rentrée l'examen des demandes.

Le ministre dit qu'il s'agit de l'application d'une loi votée par les Chambres et rien de plus. Il s'agit de liquider rapidement les pensions de vieillards de 60 à 65 ans.

Il semblerait, en effet, qu'un grand nombre de gens dans les campagnes s'imaginent que les retraites ne seront pas payées. Il y aurait une défiance générale qui écarte les adhésions dans beaucoup de communes rurales, selon certains sénateurs.

Baudin répète qu'il faudrait ajourner le vote, mais le président met aux voix. Le chiffre de 100 000 francs est adopté.

Lors de la séance du 10 décembre 1912, on discute du projet de loi modifiant la loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché. Baudin n'intervient qu'à la fin de la discussion animée surtout par le rapporteur du texte, le docteur Paul Strauss. Baudin présente simplement les conclusions favorables à l'adoption du projet de loi. Il explique que la commission des finances a passé outre les quelques risques financiers que l'œuvre des habitations ouvrières peut courir, dans les années ultérieures, du fait de l'adoption de certaines dispositions du texte. Selon lui, la commission considère qu'il s'agit aujourd'hui de consolider les bases de la loi, de les élargir, de rendre cette loi plus souple et de la généraliser. La commission des

finances partage l'opinion de la commission spéciale et estime que ce texte pourra accroître la valeur du fonds national. C'est une loi d'intérêt social « au premier chef ».

Lors de la 1<sup>e</sup> séance du 21 décembre, on discute d'un projet de loi relatif à l'ouverture et à l'annulation de crédits et à la régularisation de décrets concernant l'exercice 1912. La discussion générale du budget à la Chambre est loin d'être terminée. Le Sénat va donc être saisi de deux douzièmes provisoires, au moins dans un premier temps car le dossier du budget ne va lui être adressé que le 17 mars 1913, alors que Baudin est ministre de la Marine depuis près de deux mois.

Lors de cette séance, Baudin commence par dire que l'usage des cahiers de crédits supplémentaires débordant les ressources de chaque exercice est une pratique détestable, contre laquelle le Parlement ne saurait trop protester. Le mal est d'autant plus grave qu'il est plus invétéré. Il déplore qu'à cause de la persistance « de ces détestables pratiques, la période exceptionnelle de prospérité économique et de plus-value budgétaire elle-même, que nous traversons actuellement, ne nous a pas permis d'établir des exercices en équilibre. »

Selon Baudin, le ministre des finances a très franchement reconnu la nécessité pour le Parlement et pour le gouvernement de serrer de plus près les dépenses et de s'opposer à « l'exécution de ces vœux formés quelquefois dans les assemblées d'une façon un peu légère, mais, qui, cependant, en fait, engagent le gouvernement et le Parlement à consentir des relèvements incessants de crédits. »

Baudin donne quelques chiffres qui font froid dans le dos de ses collègues. Le total des crédits supplémentaires votés dans l'année va s'élever à 300 millions environ. C'est la première fois que cela arrive. Mais la bonne nouvelle est que « les recouvrements dépassent déjà aujourd'hui les prévisions budgétaires de plus de 236 millions, dit Baudin. Par conséquent, à considérer ces plus-values, l'année se présenterait sous les auspices les plus favorables. »

L'équilibre du budget a été assuré grâce à un prélèvement de 153 millions sur le réservoir du compte provisionnel créé en vue d'assurer l'équilibre des exercices budgétaires jusqu'en 1914.

Baudin signale que le Sénat ne disposera plus de cette ressource pour équilibrer le budget prochain. Par conséquent, le sentiment optimiste qui pourrait résulter du fait que l'exercice 1912 se terminera vraisemblablement avec un excédent de 30 millions se trouve détruit par la certitude que les 153 millions prélevés sur le compte provisionnel ne peuvent pas concourir à un équilibre stable et permanent de nos finances publiques.

Et il y d'autres incertitudes. Le Maroc ? Des dépenses y sont réalisées. Il faut bien entretenir le corps d'occupation. C'est pour l'instant, pour Baudin et ses collègues un point d'interrogation.

Finissons par la philosophie financière du rapporteur général que nous connaissons depuis le Conseil municipal et chaque fois répétée.

« Quand nous aurons à examiner l'ensemble de nos dépenses et de nos recettes, nous constaterons d'un commun accord, que ce pays est merveilleux, qu'il est capable de procurer des ressources constamment croissantes et que nous pouvons, à cet égard, envisager les exercices prochains avec une certaine sécurité. Mais nous serons obligés aussi, et le gouvernement nous aidera, j'en suis convaincu, dans cet examen de conscience, de reconnaître par quelles fautes de méthode nous péchons dans l'administration générale de nos

finances. La commission sera unanime à vous apporter des conclusions appuyées sur des faits. Nous vous révélerons exactement l'état des finances du pays. Nous pensons que, dans une libre démocratie plus encore que dans tout autre régime, il est nécessaire que l'opinion publique ait une connaissance complète de la gestion financière. Nous accomplirons seulement notre devoir si nous vous disons : voici la situation. Elle n'est pas de nature à inspirer de très grandes alarmes, mais elle doit préoccuper tous ceux qui doivent avoir le souci de l'honneur, de la dignité et de la puissance efficiente de la France au dehors. »

P. Baudin laissera à son collègue Aimond, fin janvier 1913, le dossier si lourd du rapport général du Budget en allant prendre les commandes du ministère de la Marine. Le budget de 1913 ne sera voté en définitive qu'à la fin du mois de juillet et la loi de finances promulguée le 30<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Bulletin de statistique et de législation comparée, 1913, p. 145.

## Chapitre 2

### Le président de la Ligue maritime (1909-1916)

Le 5 mars 1909, Pierre Baudin succède au vice-amiral Gervais à la tête de la Ligue maritime<sup>1</sup>. Celui-ci ne désirait pas renouveler son mandat et a été désigné président d'honneur. Le comité de direction a donc demandé à l'unanimité à l'ancien ministre des Travaux publics d'accepter cette présidence. Les quatre vice-présidents sont particulièrement versés dans les affaires maritimes. Ce sont Jules Charles-Roux, président de la Compagnie générale Transatlantique, André Lebon, président des Messageries maritimes, de Chasseloup-Laubat, ingénieur<sup>2</sup> et Armez<sup>3</sup>, député des Côtes-du-Nord. La Ligue a déjà une histoire vieille de dix ans qu'il faut résumer brièvement. A sa tête, Baudin va la prolonger de 1909 à 1916. Il gardera, en effet, cette présidence pendant ses fonctions ministérielles malgré ou peut-être à cause de la similitude des objectifs poursuivis.

#### A.- Son histoire

La ligue maritime est née de l'initiative d'un écrivain militaire, M. Maurice Loir, ancien lieutenant de vaisseau, rédacteur au *Figaro* et rédacteur en chef du *Tour du Monde*. Elle est fondée le 24 mars 1899, au cours d'une assemblée générale tenue à l'hôtel des Ingénieurs civils<sup>4</sup>. Lors de cette réunion, M. Loir, assisté de MM. Gabriel Vivant, directeur du *Moniteur de la Flotte*, et Victor Sadoul, publiciste, membres du Comité d'initiative, a raconté, devant environ 150 personnes, comment lui est venue l'idée de cette création.

C'est en juillet 1897, au retour d'un voyage qu'il avait fait à Spithead, pour assister à la grande revue navale passée lors du jubilé de la reine Victoria, qu'il a émis, pour la première fois, la proposition de créer une Ligue maritime. Témoin des « merveilleux résultats » obtenus

---

<sup>1</sup> Revue mensuelle de la Ligue maritime, avril 1909, p. 41.

<sup>2</sup> C'est l'un des deux fils ingénieurs du marquis Prosper de Chasseloup-Laubat, qui fut ministre de la Marine et des Colonies sous le Second Empire.

<sup>3</sup> Spécialiste des affaires maritimes, il était président de la commission de la Marine à la Chambre depuis 1908.

<sup>4</sup> 19 rue Blanche.

par la Ligue navale anglaise, il a souhaité pour la France, une organisation semblable, d'autant plus qu'en Italie, un ingénieur, M. Lorenzo d'Adda, fondait une Ligue navale italienne<sup>1</sup>.

M. Loir indique que la Ligue anglaise est aujourd'hui « une puissance d'État ». Son but est d'entretenir constamment dans le public, l'idée que sans une marine formidable, la patrie anglaise courrait des dangers mortels. En effet, six fois depuis la mort de Nelson, les événements ont trouvé insuffisamment préparées les forces navales du royaume et pour éviter le retour de pareils faits, elle s'efforce de convaincre les contribuables que les dépenses de la marine doivent être réalisées « sans lésinerie ».

Pour ce faire, elle stimule le patriotisme anglais en célébrant les anniversaires glorieux par une action incessante.

De même, la Ligue italienne ouvre les yeux des Italiens sur la nécessité de « grandir sur mer ».

C'est évidemment sur la Ligue allemande que le présentateur veut attirer l'attention de son auditoire. Il rappelle que l'Allemagne n'avait pas de marine de guerre jusqu'en 1848 et que son commerce maritime était de second ordre. Mais désormais le développement de la marine allemande est prodigieux et elle possède, elle aussi, sa Ligue maritime sous le nom de Deutscher Flotten Verein, depuis le 30 avril 1898. Avec l'appui de Guillaume II, dès la première année elle compte 40 000 adhérents... et elle a créé sur toute l'étendue de l'empire, 37 succursales.

M. Loir résume le problème : « le développement rapide de la Ligue navale allemande est fait pour nous donner à réfléchir. Quand un pays trouve si aisément des milliers de citoyens animés de la même volonté d'agir vers un but déterminé, ce pays est assurément capable de grandes choses. Pourquoi donc ne l'imiterions-nous pas ? »

D'où le programme que propose l'orateur : Poursuivre le développement de notre marine militaire et marchande en vue d'assurer à la France « plus de sécurité en cas de guerre et plus de prospérité durant la paix ».

Il n'est guère besoin pour M. Loir de rappeler des souvenirs récents et fâcheux concernant nos rapports avec l'Angleterre (Fachoda) où une marine française puissante n'aurait pas conduit à la même solution. L'histoire a montré abondamment que les nations qui veulent jouer un rôle dans le monde doivent être fortes sur mer.

Il déplore également la décadence de notre marine marchande. Redonner vie à cette branche de l'activité nationale est un devoir urgent et même une mesure de salut.

Pour réaliser le but qu'elle s'assigne, la Ligue veut s'appliquer à faire l'éducation du pays. « On aime la marine en France, on ne la connaît pas assez. » dit M. Loir qui poursuit : « c'est la Ligue maritime qui, répandant la bonne parole, initiera les uns, redressera les erreurs des autres et donnera sur la marine, le minimum de connaissances indispensables aux citoyens d'un pays baigné par deux mers et dont le domaine colonial va grandissant ».

La Ligue veut procéder à cette éducation par tous les moyens possibles : le journal, le livre, les conférences<sup>2</sup> dans des lieux éloignés de la mer. Les volontaires apprendront « à leurs auditeurs étonnés que les entreprises maritimes peuvent être fructueuses » et que « dans le

<sup>1</sup> Tout ce passage s'inspire du premier Bulletin mensuel de la Ligue maritime du 22 avril 1899.

<sup>2</sup> M. Loir explique que « c'est peut-être triste à dire, on lit peu de nos jours, la vie moderne (sic) nous sollicite par trop de choses extérieures pour qu'on ait le temps de se recueillir dans une lecture attentive ». Cela est écrit en 1899 ! Que dirait-il aujourd'hui ?

cours de notre histoire, nos colonies ont suivi la fortune de nos flottes ». Dans les régions où les choses de la mer sont mieux connues, les conférences pourront être moins générales et les sujets plus pointus.

La ligue compte aussi organiser des voyages d'études. Un premier est prévu entre La Havre et Hambourg avec escale à Anvers.

M. Barbey, sénateur du Tarn, ancien ministre de la Marine<sup>1</sup>, président de la Commission de la Marine du Sénat est le premier président de la Ligue maritime. Les vice-présidents sont MM. Le marquis de Chasseloup-Laubat, F. Dupont, contre-amiral du cadre de réserve, Étienne, député, président du groupe colonial, ancien sous-secrétaire d'État aux Colonies, J. de Kerjégu, député, ancien rapporteur du budget de la Marine, J. Charles-Roux, ancien député, ancien rapporteur du budget du ministère du Commerce.

Parmi les membres du premier comité, on relève les noms de MM. Armez, député, président du Syndicat maritime de France ; duc de Bassano ; Cabart-Danneville, sénateur, ancien rapporteur du budget de la marine ; Arman de Caillavet, du Yacht Club de France ; Georges Cochery, vice-président de la Chambre des députés, ancien rapporteur du budget également ; Darrieus, sous-chef d'état-major de la Marine ; Delobeau, sénateur, maire de Brest ; Duprat, directeur de la compagnie des Chargeurs réunis. On note aussi plusieurs directeurs au ministère de la Marine.

Les deux secrétaires généraux du comité sont MM. Maurice Loir, lieutenant de vaisseau de réserve et Gabriel Vivant, directeur du *Moniteur de la Flotte*.

Il s'agit d'une association composée de personnalités de premier plan. On peut donc s'attendre à une influence non négligeable auprès des pouvoirs publics.

La Ligue est définitivement organisée le 14 mai 1899. Elle compte déjà 2000 adhérents<sup>2</sup>. Elle ne cessera de croître jusqu'à ce que P. Baudin en prenne la tête et bien sûr après.

Le 26 juin 1899, le colonel Marchand fait don à la Ligue du prix Audiffred, de 25 000 francs or qui lui a été décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques, à la suite de son expédition à travers l'Afrique. C'est ce premier don qui a permis à la Ligue d'exercer son activité et pour la première fois, d'alerter l'opinion de 38 millions de Français sur la nécessité vitale pour un pays d'avoir une marine militaire forte, une marine marchande prospère.

D'après les statuts, le but de la Ligue<sup>3</sup> est « d'apporter son concours, son appui et ses efforts exclusifs au développement de nos moyens de défense navale, à l'accroissement et aux intérêts généraux de notre marine marchande... La ligue travaillera à cet objet par tous les moyens d'expansion et de propagande, par conférences, par brochures et livres, par la voie de la presse, par la création de comités locaux<sup>4</sup>. »

Le ministre de la marine a reconnu son existence par une circulaire aux préfets maritimes qui déclarait : « Afin d'encourager cette association qui peut avoir en France une

---

<sup>1</sup> Né en 1831, Édouard Barbey a été ministre de la Marine et des colonies de mai à décembre 1887 dans le premier ministère Rouvier. Puis il a été à nouveau ministre mais de la Marine (seule) de mars 1890 à février 1892 dans le 4<sup>e</sup> cabinet Freycinet et enfin au même poste dans le 2<sup>e</sup> cabinet Tirard. J. Chastenet le qualifiait de « terne ». A noter que c'est sur sa liste opportuniste que Jaurès avait été élu en 1885 dans le Tarn. Jaurès première manière...

<sup>2</sup> Voir *l'Illustration* du 1<sup>er</sup> juillet 1899, p. 12.

<sup>3</sup> Son siège est à l'époque, 34 rue de Penthièvre.

<sup>4</sup> Articles 2 et 3 des statuts.

influence aussi grande et aussi utile que celle obtenue par ses similaires de l'étranger, j'ai l'honneur de vous informer que j'autorise les officiers et le personnel de la marine à en faire partie et à lui prêter son concours, comme le gouvernement l'a fait en Angleterre pour la Navy League et en Italie pour la Lega navale<sup>1</sup>. »

En 1903, Paul Doumer succède à M. Barbey à la présidence. Le commandant Paul Cloarec est nommé directeur. Il le restera jusqu'en 1910. La Ligue va désormais prendre une autre dimension. Aucune des grandes questions concernant la Marine ne va échapper à la vigilance de la Ligue. C'est en grande partie grâce à ses efforts que les programmes navals vont être préparés et votés. La politique à courte vue, année après année, ne peut pas durer à une époque où la tension montait au niveau international.

Le premier bulletin paraît pendant cette même année 1903. Le rédacteur en chef en sera Georges-G. Toudouze<sup>2</sup> jusqu'en 1922. Il y a donc dès le début une continuité dans la direction et l'orientation de l'association. Le bulletin va ensuite se transformer en revue. C'est d'abord *La mer*, puis *Mer et colonies*.

Dès les premières années, la Ligue organise des événements d'importance, telle l'exposition maritime internationale de Bordeaux, les grandes semaines maritimes, dont la première a lieu en baie de Seine en 1905. C'est l'occasion pour les Français de l'intérieur de découvrir la splendeur des défilés navals sur les côtes du pays. C'est aussi une possibilité de rencontres entre les jeunes qui font connaissance du monde marin. Afin d'amener la jeunesse à mieux apprécier la Marine, une véritable politique de communication à leur endroit est instaurée. Dès le début du XXe siècle, les sections locales de la Ligue voient le jour. La première est née à Bordeaux sous la présidence du député Charles Chaumet.

Beaucoup d'orateurs ardents, d'écrivains, de journalistes vont militer pour la Ligue maritime.

La prospérité de la marine marchande est une des principales préoccupations de la Ligue maritime. En 1906, est créé le syndicat de la presse maritime qui aide la Ligue à organiser des congrès qui conduiront à une réflexion aboutissant à la création des ports autonomes.

La Ligue va poursuivre sans relâche sa politique de conférences dans tout le pays grâce l'action de ses sections locales et à l'activité de sa direction nationale, notamment du commandant Cloarec. Les conférenciers ont souvent des noms prestigieux comme Victor Bérard, Lacour-Gayet, Charles de la Roncière, Léon Berthaut, Clerc-Rampal, Pierre Baudin, Édouard Lockroy qui fut ministre de la Marine, etc.

D'excellentes études paraissent dans la revue *La Mer*. Les sujets sont variés : le crédit maritime, les ports francs, le musée de la Marine, le recrutement du yachting, la doctrine navale, sans oublier les problèmes si nombreux d'ordre scientifique, technique et ... sociaux.

En 1905, Paul Doumer, élu président de la Chambre cède sa place de président au vice-amiral Gervais qui vient de quitter l'activité. C'est l'époque où l'on discute des ports francs à la suite de la proposition de M. Chaumet et qui va déboucher sur la création d'une nouvelle source de richesse pour le pays. D'autre part, après une mission de M. Rondet-Saint à la grande semaine maritime allemande, la Ligue française entreprend de l'imiter en organisant ses premières grandes semaines maritimes.

<sup>1</sup> Circulaire du 31 janvier 1899 signée de Lockroy.

<sup>2</sup> Cet écrivain prolifique à qui nous devons tant d'ouvrages sur la marine et qui fut aussi un romancier, mourut en 1974 à l'âge de 97 ans.

En 1906, La Ligue est reconnue d'utilité publique. Elle compte à ce moment plus de 10 000 adhérents.

Le développement des sections locales de la Ligue est au centre de ses préoccupations. En 1907, on en compte 39. Cette même année, on a inauguré avec une certaine solennité et le concours d'orateurs comme MM. Lockroy et ... Pierre Baudin, celles de Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen et Toulon.

*Le bulletin mensuel de la Ligue maritime française* du début est devenu *la revue mensuelle de la Ligue maritime*. Maurice Loir, Paul Cloarec, Georges Toudouze, le rédacteur en chef et leur équipe y entretiennent l'esprit « Ligue » en y exposant les vœux de l'institution, ses espoirs, ses relations avec le monde politique et économique, ses manifestations comme les grandes semaines maritimes qu'elle organise presque chaque année. En 1907, une grande loterie de 4 millions de francs a été autorisée par le ministre de l'Intérieur afin de réaliser la grande exposition maritime internationale à Bordeaux, la première de ce genre en Europe<sup>1</sup>.

Grâce aux libéralités de deux donateurs anonymes, on organise chaque année des concours de marine militaire et de marine marchande. Par exemple, en 1907, le sujet du concours de marine militaire était : « Sécurité et sauvetage des sous-marins ». 92 mémoires ont été reçus. Près de la moitié de ces travaux était du plus haut intérêt, selon la Ligue. 6 ont été récompensés.

Pour la marine marchande, le sujet était : « Étude du régime de l'Inscription maritime à notre époque, spécialement au point de vue de la marine de commerce ». Cette question délicate a suscité sept mémoires d'un grand intérêt.

La Ligue organise également des concours moins sérieux mais tout aussi intéressants : il s'agit de photographie et d'art décoratif.

Afin de prouver l'intérêt qu'elle porte au tir des navires, en 1907, pour la première fois, la Ligue a accordé des médailles aux lauréats des diverses écoles de mousqueterie, de canonnage et de torpilles. La presse s'est associée à cette manifestations en distribuant, elle aussi, des prix de valeur.

Fin 1906, on a inauguré les cours de l'Institut maritime. L'objectif est de former non des techniciens mais de développer les idées générales et le goût des choses maritimes. Beaucoup de femmes s'y rendent et les salles sont pleines.

En dehors des cours de l'Institut maritime qui constituent un enseignement suivi gratuitement à la disposition de tous les membres de la Ligue, les traditionnelles conférences se poursuivent. Par exemple, 42 grandes conférences publiques ont eu lieu en 1906, à Paris et en province dont une à la salle des fêtes du Trocadéro où près de 2 000 personnes étaient présentes pour écouter MM. Charcot et Bénard expliquant comment ils comptent aller conquérir les pôles. Cette manifestation a été le point de départ de l'expédition arctique organisée avec le concours de la Ligue par le directeur adjoint, M. Bénard, également président de la Société d'Océanographie.

A la Ligue, on attend de cette expédition une ample moisson scientifique en même temps que des renseignements précieux sur la grande pêche au Nord de la Norvège.

---

<sup>1</sup> Revue de la Ligue maritime, avril 1907, p. 38.

Afin d'aider les conférenciers qui interviennent auprès de la jeunesse scolaire ou post-scolaire, des prêts de conférences toutes rédigées sont organisés<sup>1</sup>. On peut constater combien la propagande est un élément essentiel du succès de la Ligue qui compte en 1908, 9 559 adhérents.

Au moment où P. Baudin va prendre la tête de la Ligue, son activité est en plein essor et ses suggestions aux pouvoirs publics comme ses préoccupations sont nombreuses. On évoque souvent la question de la dispersion des services de la marine marchande entre sept ministères, le problème de l'autonomie des ports, le futur programme naval. On s'intéresse à l'assistance maritime, au crédit maritime, etc.

#### B.- Pierre Baudin nouveau président

En 1909, Pierre Baudin prend donc la présidence après l'amiral Gervais. Le secrétaire général est toujours Maurice Loir, son créateur.

Dix ans après sa fondation, la Ligue maritime atteint 12 000 adhérents, selon le directeur, Paul Cloarec, qui déclare le 25 avril, jour de l'Assemblée générale : « La haute personnalité de M. Pierre Baudin qui a accepté de succéder à l'amiral Gervais, nous est un sûr garant que, fidèle à sa ligne de conduite qui la place en dehors et au-dessus de tous les partis politiques, notre Ligue maritime continuera sa marche triomphale pour le plus grand bien de notre marine, c'est-à-dire de notre pays<sup>2</sup> ».

La Ligue permettra aux Français de s'informer sur les faiblesses de notre marine au moment où la menace d'une nouvelle guerre se fera sentir plus nettement. Elle pèsera sur les décisions prises par les autorités gouvernementales dans les années qui vont précéder la guerre mondiale. D'où l'importance de la désignation de Pierre Baudin et la logique de sa nomination ultérieure, en 1913, comme ministre de la Marine.

La situation de cette Marine est déplorable à l'aune de la croissance des autres grands pays. Cette faiblesse a déjà été dénoncée lors de la création de la Ligue en 1899. Voici par exemple ce qu'en pense le rédacteur de l'*Illustration* du 1<sup>er</sup> juillet 1899.

« Le Parlement, à qui nous devons un système de primes et de lois dites de protection qui tue nos ports commerçants, est d'une ignorance effroyable en matière maritime. Quant à nous, Français, à dix lieues de côtes, nous ne nous inquiétons en rien de la mer. Les Clermontois ou les Limousins seront fort surpris lorsqu'on viendra leur dire que leur prospérité est liée à celle du Havre ou de Marseille. La ligue le leur dira. Elle prépare des marins, des armateurs, des écrivains pour cette croisade. Ils ne déclameront guère mais ils produiront des documents édifiants... »

Dix ans plus tard, lors de son investiture, Pierre Baudin fait un long discours dont nous extrayons ceci : « Bien qu'il ne nous ait pas encore vus personnellement à l'œuvre, M. Alfred Picard<sup>3</sup> nous connaît. Il sait qu'il y a 12 000 ligueurs dévoués aux œuvres de la mer et qui sont résolus à faire pour elles une propagande parfaitement désintéressée.

<sup>1</sup> Grâce à la Société des conférences populaires, entre le 1<sup>er</sup> novembre 1906 et le 15 mars 1907, 145 conférences avec projections et 23 textes sans vue ont été expédiés gratuitement.

<sup>2</sup> Revue mensuelle de la Ligue maritime, mai 1909, p. 45.

<sup>3</sup> Ministre de la Marine à cette époque (du 22 octobre 1908 au 24 juillet 1909). Personnalité de grande envergure, conseiller d'État, il a été le magistral maître d'œuvre, comme on sait, de l'Exposition de 1900. Au moment où

Désintéressée, est-ce bien le mot ? Ne devrais-je pas dire que nous sommes les plus clairvoyants des Français puisque nous travaillons à resserrer les liens qui retiennent les intérêts nationaux à la vie maritime ?

La mer prodigue à notre race des éléments inappréciables d'héroïsme et de santé morale : elle apporte ainsi une forte contribution à notre équilibre. Elle offre à notre expansion un choix presque excessif de routes vers les pays neufs. »

Et un peu plus loin : « Si la France avait les yeux ouverts sur ses intérêts permanents, si elle acceptait résolument les responsabilités que la fondation de son immense empire colonial fait peser sur ses destinées, elle aurait une marine de commerce autrement nombreuse et sa marine militaire échapperait à l'humiliante épreuve des enquêtes parlementaires. Dans ce pays l'opinion publique demeure le principal agent de contrôle capable de veiller sur l'entretien des forces nationales. Si donc la flotte française n'occupe plus que le 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> rang parmi les flottes du monde, c'est qu'on l'a laissée déchoir dans l'estime même de la nation.

La France n'a vu dans la marine qu'un instrument de conquête et comme elle a renoncé à cette audace d'ambition qui porte l'Allemagne à se mesurer même avec l'Angleterre, elle a pris le parti de ne compter que sur la paix. Elle a commis ainsi une double erreur.

D'abord, elle n'a pas désarmé : elle s'est laissée désarmer par l'incurie, le désordre et la routine, et leur a abandonné le bénéfice de ses intentions pacifiques. Puis elle a compté sans les incidents innombrables qui surgissent à chaque instant dans la vie de ses colonies. La solution de ces difficultés locales n'est qu'un jeu s'il est admis par l'univers que la France possède une flotte bien armée et de vitesse capable d'établir entre la colonie et la mère patrie une route libre et sûre. Au contraire, l'autorité de nos agents risque de devenir une dérision s'il est admis que nous sommes dépourvus de ces forteresses flottantes qui, sur toutes les mers, confèrent seules l'autorité au pavillon des grands pays.

Est-ce à dire que nous devons désespérer de l'armée navale française ? Loin de nous ce pessimisme funeste ! L'histoire nous apprend que si notre puissance a, sous tous les régimes, subi des éclipses fréquentes, elle a aussi bénéficié de ces rebondissements soudains dont la France a donné la surprise au monde, et cela dans tous les ordres de l'activité. Mais ce qui dépendait autrefois de la vigilance d'un prince ou d'un ministre, dépend surtout aujourd'hui, de la volonté collective de la nation. Rien ne s'accomplit de grand ni de fort sans elle. Quand Guillaume II a formé le dessein de faire de son empire une puissance navale de premier rang, c'est au peuple allemand qu'il s'est adressé et c'est par cette propagande dans les masses en faveur des œuvres de la mer qu'il est parvenu à triompher des résistances parlementaires ou autres.

C'est à cette propagande tout à la fois utilitaire et patriotique que la Ligue maritime s'est vouée. Elle a vu grossir ses rangs sous la ferme impulsion de mes prédécesseurs... »

P. Baudin termine en assurant que le rôle de la Ligue ne peut que grandir « à mesure qu'augmente le péril où l'abandon de notre marine a exposé la France<sup>1</sup>. »

Les gouvernements successifs ne restent pas insensibles à l'action de la Ligue. L'amiral Manceron qui représente le ministre de la Marine à l'Assemblée générale du 25 avril 1909, déclare « qu'aucun rôle ne saurait être plus apprécié, au point de vue des intérêts maritimes et

---

Baudin parle, il accompagne le président de la République Armand Fallières à Nice où un hommage doit être rendu à Gambetta.

<sup>1</sup> Bulletin de la Ligue maritime, mai 1909, p. 62.

industriels aussi bien qu'à ceux de la Défense Nationale, que celui de votre Ligue dont l'idée directrice est de coordonner les efforts de l'opinion publique au service d'une cause qui est celle de la prospérité et de la sécurité de la France ». Il souligne « le rôle patriotique » de la Ligue qui fait l'éducation de la Nation et fait « connaître et comprendre à tous les grandes questions concernant les intérêts de la marine marchande, de l'industrie maritime et de la marine de guerre » et lutte contre les dangers « si graves » qui résulteraient pour le pays de « toute possibilité de déchéance navale ». L'amiral rappelle « l'effet colossal » de la Ligue navale allemande inspirée « par une haute et puissante volonté », son succès, le résultat « immense et si dangereux » pour notre pays. L'exemple allemand doit servir de guide aux Français selon l'amiral Manceron, qui ajoute « qu'avec la volonté et l'idéal toujours présent de la puissance nationale si nécessaire pour le maintien de la paix, on peut ce qu'on veut ! »

On souhaite donc en haut lieu un développement de la Ligue « pour mettre en mouvement ce puissant levier qui s'appelle l'opinion publique ». On vient de mettre à l'eau, dans le même port, Saint-Nazaire, à 24 heures d'intervalle, et pour la première fois en France, deux cuirassés de plus de 18 000 tonnes, le *Diderot* et le *Condorcet*.

Quelques semaines plus tard, le ministre de la Marine donne une preuve de son intérêt pour la Ligue en désignant le contre-amiral Nény, membre du Conseil supérieur de la Marine, pour remplir les fonctions d'intermédiaire permanent entre le Ministère et la Ligue.

Les intitulés des concours de la Ligue sont révélateurs des préoccupations de l'association à un moment donné. Ainsi, le comité central réuni le 9 juillet 1909 approuve le sujet du 10<sup>e</sup> concours de la marine marchande : 1<sup>o</sup> « Comment la marine marchande contribue-t-elle à la prospérité de l'agriculture de la France (exploitation de la ferme, élevage, exploitation pastorale, forestière, viticole, horticole, etc.) 2<sup>o</sup> En quoi ces exploitations en Algérie et en Tunisie sont-elles affectées par le régime de la marine marchande <sup>1</sup>? »

Le sujet du concours de la marine militaire était sans doute plus ardu. Il avait déjà été proposé en 1908 et aucun des mémoires présentés n'avait semblé au jury mériter le prix : « Plan d'une organisation rationnelle des arsenaux et chantiers de construction en France ». Le jury de 1909 a eu la même réaction.

La Ligue fournit et publie des rapports qu'elle destine aux pouvoirs publics et aux Chambres de commerce. En 1909, elle transmet son rapport sur la « Navigation intérieure en France », que Baudin a dû lire avec une particulière attention, et celui sur « Les ports de Paris. »

L'une des missions du président de la Ligue est d'aller encourager les sections locales. Elles sont 75 en octobre 1909 et le nombre d'adhérents est d'environ 13 000. Dès le mois de mai 1909, Baudin se rend à Bordeaux pour saluer les responsables conduits par M. Chaumet<sup>2</sup>. Il y rend hommage à son prédécesseur, l'amiral Gervais, précisant que c'est à sa demande qu'il a accepté la présidence où il aurait préféré voir un marin. Il déclare que le devoir de la Ligue est de « rattacher aux œuvres de la mer les populations de l'intérieur, de proclamer au monde entier que toute la France est maritime. C'est avec cette ferveur patriotique que

<sup>1</sup> Les manuscrits sont envoyés sans nom d'auteur, portant une devise reportée sur une enveloppe fermée contenant le nom, prénom et adresse de l'auteur, enveloppe qui ne sera ouverte qu'après l'attribution des récompenses.

<sup>2</sup> Ce député sera en 1914, un des animateurs les plus actifs (avec P. Baudin) de la Fédération des gauches. (Voir plus loin, chapitre 5).

l'Allemagne, appliquant à des programmes méthodiques un outil financier moindre que le nôtre, est devenu un pays marin ». P. Baudin engage à l'imiter.

Il y a aussi des sections de la Ligue française à l'étranger. Ainsi, à Londres, le 26 juin 1909, une fête est organisée dans la salle Victoria de l'hôtel Cecil, sous le patronage de l'ambassadeur de France, pour l'inauguration de la section. L'ingénieur Laubeuf, délégué spécial du Comité central y fait une conférence sur les sous-marins.

En 1909, on note la création des sections de Royan, de Versailles et d'Hanoï. Une section scolaire est née au lycée Charlemagne, au mois de juillet, suivie quelques jours après par Louis-le-Grand qui compte tout de suite près de 300 adhérents et par Saint-Louis avec 200 élèves. Deux autres sont en formation à Carnot et à Condorcet.

Dans l'année, on comptera 39 conférences. 50 000 brochures de propagande et affiches ont été répandues dans le public. Une fête nautique a été organisée en mai dans le bassin de Meulan par le Touring-Club de France. Le 30 mai, une grande fête à Versailles. Enfin, la Grande Semaine maritime a obtenu un plein succès à La Rochelle, Rochefort et Les Sables.

En juin 1909, c'est en Russie, à Saint-Petersbourg que se rend M. Cloarec, le directeur de la Ligue, invité par les autorités à visiter l'exposition des Inventions nouvelles<sup>1</sup>.

L'année de l'arrivée de P. Baudin à la présidence s'annonce donc sous les meilleurs auspices. A l'AG du 10 avril 1910, on se réjouira des résultats obtenus dans le domaine scolaire notamment. Le nouveau directeur M. Malo-Lefebvre, est fier de déclarer : « Rien ne peut être plus agréable pour la Ligue que cette adhésion de la jeunesse à notre œuvre. Nous sommes des utilitaires et nous nous en vantons, mais la vulgarisation de l'idée maritime a si peu pénétré dans les couches profondes de la nation que nous sommes encore dans la période d'apostolat où l'on doit faire germer l'idée en vue de recueillir plus tard le bénéfice de ses applications. Où trouverons-nous, mieux que dans la jeunesse de nos écoles, ce souffle généreux et désintéressé dont nous avons tant besoin, aussi applaudissons-nous au mouvement que nous constatons aujourd'hui, et faisons-nous tous nos efforts pour le soutenir et le développer<sup>2</sup> ».

Entre mars et août 1910, on le sait, P. Baudin est en Argentine. Mais il a eu le temps, avant son départ, d'examiner avec ses collègues du Comité central le projet de loi sur la constitution de la flotte en cours de discussion au Parlement. Un vœu a été émis qui a rendu un hommage « au patriotique effort » du ministre de la Marine « pour assurer (...) au programme de construction et d'armement de la flotte, la stabilité et la continuité indispensables » ; mais a constaté « avec le plus grand regret que le programme naval proposé nous placerait, en 1920, après le Japon, au 5<sup>e</sup> rang des puissances maritimes, avec une flotte qui serait à peine égale à la moitié de la flotte allemande ». La Ligue estime que ce qui est envisagé « ne répond pas entièrement aux nécessités inéluctables de notre défense nationale, ni aux besoins de protection de nos intérêts maritimes et coloniaux ».

Le Comité émet donc les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que la loi ne soit votée qu'avec une disposition spéciale, insérée dans le texte même ou dans le préambule, indiquant très nettement qu'elle n'a pour objet que de tracer le

<sup>1</sup> *Revue de la Ligue* de mai 1909, p. 104.

<sup>2</sup> *Id* de mars 1910, p. 34.

programme de construction de la flotte et d'armement, de réalisation possible immédiate, compatible avec l'état actuel de nos finances ;

2° Que le terme de réalisation du programme soit abrégé de deux ans et fixé à 1917, terme de réalisation du programme allemand, et qu'en particulier, étant donné notre pénurie actuelle de grands navires de ligne, on prévoie la mise en chantier immédiate, ou dans le plus court délai possible de 4 cuirassés ;

3° Que, dans le cas où la loi ne pourrait être discutée et votée avant la fin de la présente législature, on vote au moins la mise en construction dans le plus bref délai possible, d'au moins 6 cuirassés du programme, étant donné que le plus bref délai possible doit être entendu de celui imposé par la limite de production de nos chantiers et usines en vue d'une exécution rapide et économique des commandes. »

*Le revue de la Ligue maritime* de mars 1910 indique « qu'en portant ce vœu à la connaissance de nos présidents de sections et de tous les membres de la Ligue, nous appelons leur attention sur la nécessité qui s'impose de faire préciser par tous les candidats aux prochaines élections législatives, à quel parti qu'ils appartiennent, l'attitude qu'ils comptent prendre en présence des très graves questions navales et maritimes qui se poseront inévitablement devant la nouvelle Chambre<sup>1</sup> ».

En 1911, c'est Pierre Baudin en personne qui préside l'AG, le dimanche 2 avril dans l'amphithéâtre Richelieu à la Sorbonne, plein à craquer. Il se félicite des résultats obtenus depuis la dernière AG. On compte désormais 20 500 membres contre 15 200 l'an dernier. L'augmentation est considérable. Elle est due en grande partie aux sections scolaires dont les membres approchent 3 000. On a enregistré la création d'une section à l'École polytechnique (250) et dans des sections ordinaires se sont créées à Clermont-Ferrand, Sète, Grenoble, Caen. La Ligue est maintenant écoutée dans des régions très éloignées de la mer. P. Baudin se réjouit que la jeunesse adhère à la Ligue manifestant sa volonté d'avoir une marine « forte et prospère ».

En janvier 1913, la *Revue de la Ligue maritime* analyse le rapport de M. Painlevé sur le budget de la Marine pour 1913. Il mérite un examen dans la mesure où P. Baudin héritera du portefeuille de la rue Royale dans les jours qui suivront.

Le journaliste de la *Revue* note qu'on a reproché au rapport la minutie des détails donnés, en particulier, sur les approvisionnements en munitions. Il estime que ce n'est pas sans fondement car « les services de renseignements étrangers ne manqueront pas d'y puiser des indications précieuses tant à cause de la précision que de la sûreté de l'information<sup>2</sup>. » Le rapport comprend cinq parties : 1° Constitution de l'armée navale, matériel et personnel ; 2° Munitions d'artillerie ; 3° Approvisionnements autres que les stocks d'artillerie ; 4° Inscription maritime ; 5° Observation générale sur le budget et discussion des chapitres.

Voici l'essentiel que retient le critique de la Ligue.

Les idées exprimées sont souvent trop absolues. La concentration navale en Méditerranée présente des inconvénients (côtes du Nord sans défense suffisante, encombrement des bases navales de la Méditerranée, etc.). Le calibre supérieur choisi par M. Painlevé (38 cm), ne semble pas présenter un avantage déterminant. Il est intéressant de

---

<sup>1</sup> P. 33.

<sup>2</sup> Page 2.

rapporter ce que la Ligue pense de la vitesse des navires. M. Painlevé qui n'est pas un marin, est un grand partisan de la vitesse. « Les marins en sont moins enthousiastes, écrit le journaliste de la *Revue*, parce qu'ils savent ce qu'elle coûte en argent et en privation d'autres qualités plus nécessaires et plus sûres ». Le rapporteur voudrait à la fois augmenter la vitesse des cuirassés et construire des croiseurs cuirassés de ligne à grande vitesse. « Il y a là, encore, une exagération certaine : augmentons si nous voulons un peu la vitesse de nos cuirassés, mais ne nous lançons pas dans la construction des croiseurs mastodontes de 30 000 tonnes et 30 nœuds, qui nous coûteront les yeux de la tête et ne nous en donneront pas pour notre argent ».

Il y a en revanche, accord sur le manque d'éclaireurs, sur la nécessité d'augmenter notre programme naval qui, tel qu'il est tracé actuellement, nous placerait dans un état d'infériorité « inadmissible » par rapport à nos adversaires probables et sur des réformes à faire dans le personnel « avec calme, modération, prudence et en tenant largement compte des droits acquis ».

La 2<sup>e</sup> partie du rapport concerne les poudres et munitions de guerre. La qualité des poudres pose problème. La fameuse poudre B ne donne pas satisfaction. Le rapporteur admet la liberté de fabrication avec prudence alors que la Ligue est pour une liberté très large la seule qui puisse donner des « produits bien fabriqués, bien contrôlés, et bénéficiant, come le désire M. Painlevé, des derniers perfectionnements ».

Dans la 3<sup>e</sup> partie, on relève l'augmentation du prix du charbon (10%), l'insuffisance des installations pour l'emmagasiner et la manutention des combustibles liquides à laquelle il faut remédier le plus tôt possible.

Dans la 4<sup>e</sup> partie, M. Painlevé traite de l'inscription maritime avec modération et impartialité. Il recommande l'arbitrage pour éviter les conflits faute d'autres solutions plus efficaces. Il demande, comme la Ligue, la centralisation de tous les services de la marine marchande dans un seul sous-secrétariat d'État.

Retenons les chiffres globaux de la 5<sup>e</sup> partie. Le budget de la marine qui était de 415 millions en 1911, de 457 millions en 1912, s'élève à 511 millions pour 1913, y compris les 54 millions de crédits prévus dans la loi du programme naval.

Cette somme de 511 millions se décompose comme suit :

222 millions pour les frais généraux d'administration et entretien de la marine militaire.

21 millions pour la marine marchande et la pêche.

268 millions pour les travaux neufs et les approvisionnements de guerre y compris les 54 millions du programme.

La Ligue fait remarquer que si l'on défalque du budget global les 54 millions de dépenses extraordinaires et les 21 millions de la marine marchande, 436 millions sont consacrés au budget purement militaire. En général, dépenses d'entretien et dépenses de construction sont à peu près égales dans le budget normal d'une marine. Elle estime que la France dépense beaucoup pour sa marine mais ses rivaux encore bien davantage. Il faut, selon elle, « regagner en ce moment le temps perdu et renouveler nos approvisionnements de munitions ».

La Ligue termine ainsi son analyse du budget de 1913 : « L'état de paix armée auquel l'Europe est forcée de se soumettre rappelle les conditions d'existence de ces marches militaires où l'habitant, demi-civil, demi-militaire, ne peut ensemer et récolter qu'armé

jusqu'aux dents, prêt à repousser l'envahisseur, et il n'y a plus de liberté et de sécurité possibles que pour les peuples en armes décidés à tous les sacrifices pour maintenir leur indépendance<sup>1</sup> ».

C.- Pierre Baudin devient ministre de la Marine mais garde la présidence de la Ligue maritime

La nomination de Pierre Baudin comme ministre de la Marine en janvier 1913 ne l'empêche pas de conserver la présidence de la Ligue jusqu'en 1916. Celle-ci dans sa *Revue* se réjouit de cette nomination. « L'amiral Gervais avait mis les destinées de la Ligue entre de bonnes mains. M. Pierre Baudin a travaillé depuis quatre ans à la préparation d'une opinion publique qui se passionne de plus en plus pour les graves questions intéressant les destinées maritimes de la France. Comme ministre de la Marine, il saura s'appuyer sur cette opinion publique pour compléter les réformes qui rendront à notre Marine la place qu'elle occupait autrefois dans le monde<sup>2</sup> ».

Sur l'initiative de Pierre Baudin des adhésions à la Ligue ont été poursuivies avec ténacité dans les lycées et les collèges. Un plein succès a couronné cet effort écrit *Le Figaro* du 24 janvier 1913. Chaque année, une assemblée générale des sections scolaires se tient dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Quatre mille adhérents assistaient le 23 janvier à celle de 1913 à laquelle Baudin n'a pu être présent compte tenu de ses nouvelles fonctions. L'exemple des établissements parisiens a fait des émules en province (Beauvais, Clermont-Ferrand) et d'autres sont sur le point de venir les rejoindre. Il s'agit donc d'une période féconde pour les adhésions des jeunes. Ceux-ci bénéficient d'excursions et de visites dans des grands ports, font des croisières organisées par la Ligue. L'amiral Touchard<sup>3</sup> qui présidait la cérémonie a souligné « le réveil » de l'esprit public et une « promesse pour l'avenir ». Faisant allusion à l'enquête d'un grand périodique sur l'état moral de la jeunesse d'aujourd'hui, il a rappelé que les jeunes hommes de 20 à 30 ans « avaient repris le goût de l'action, la confiance en soi, et par-dessus tout la confiance indéfectible dans les destinées de la patrie qui constituait l'apanage des générations antérieures à la guerre<sup>4</sup> ».

L'amiral n'a pu s'empêcher d'ajouter : « Messieurs, avec de tels sentiments au cœur on peut aller loin ; soyez indulgents pour vos aînés qui, accablés sous les coups répétés de la fortune adverse, n'ont pu sauver que l'honneur, mais si les circonstances que nous n'appelons pas mais que nous avons cessé de redouter, se produisent, allez-y gaiement, et vous ferez, Dieu aidant, pour la patrie, plus et mieux que nous n'avons su faire ! »

En cette année 1913, la Ligue n'est pas sans se préoccuper de nombreux problèmes qui se posent à l'époque et d'abord au ministre de la Marine : la crise sardinière, provoquée par les prix bas dus à la surproduction et à la concurrence étrangère, la qualité des poudres... Nous verrons plus en détail ces questions au chapitre suivant.

Sur le plan financier, la Ligue, qui est une association de la loi de 1901, se porte bien. M. Arman de Caillavet, longtemps trésorier, a été remplacé par M. Brière. Sur l'exercice

<sup>1</sup> *Revue mensuelle de la Ligue* de janvier 1913, p. 3.

<sup>2</sup> *Revue mensuelle de la Ligue maritime*, février, p. 13.

<sup>3</sup> Ancien ambassadeur en Russie.

<sup>4</sup> *Id.*, p. 14.

1912, on note des recettes pour 157 000 francs et des dépenses pour 140 000 francs. L'excédent des recettes ajouté à l'actif de l'année précédente donne un actif net pour 1912 de 163 000 francs.

P. Baudin n'a pas le loisir d'assister à l'AG, le 4 mai. Il s'est fait représenté par le contre-amiral Derrieus, chef de son cabinet. En sa qualité de plus ancien vice-président, Jules-Charles Roux prend la parole et remercie le nouveau ministre d'avoir conservé la présidence de la Ligue. Il note les progrès considérables constatés depuis son arrivée. On compte désormais 26 000 adhérents, fin 1912. Il y en avait 15 000 deux ans auparavant. L'orateur se félicite de cette marche ascendante tout en constatant que la France est « encore loin des ligues étrangères »

« Je ne sais pourquoi, dit M. Jules-Charles Roux, dans notre cher pays, il était de tradition que seuls les habitants des côtes devaient s'intéresser à notre marine (...). Grave erreur, messieurs, que la Ligue a justement pris à cœur de combattre et nous ne saurions trop applaudir à la croisade qu'elle prêche auprès de la jeunesse de nos écoles et aux résultats qu'elle a déjà obtenus<sup>1</sup>. »

L'orateur après avoir analysé le programme naval qu'il juge trop modeste, en arrive à la marine marchande et cite quelques chiffres significatifs. En 1913, l'ensemble de la flotte de commerce du monde dépasse 42 millions de tonneaux de jauge brute. La part de l'Angleterre est de 19 millions, celle des États-Unis de 7 500 000, celle de l'Allemagne de 4 700 000 et celle de la France de 2 300 000... Il remarque cependant les progrès réalisés par notre pays depuis 10 ans où l'on comptait seulement 1 800 000 tonneaux.

La Ligue devait marquer par un acte spécial la promotion de son président au ministère de la Marine. C'est ce qui se produit le lundi 19 mai 1913 à l'hôtel Continental par l'organisation d'un dîner en son honneur. Pierre Baudin est accompagné de M. de Monzie, le tout nouveau sous-secrétaire d'État à la marine marchande. Tout l'état-major de la Ligue est là. Le président de la Compagnie générale transatlantique, M. Roux est encore de service pour le discours. De celui du ministre, nous retiendrons son désir bien naturel de collaborer le plus près possible avec la Ligue. C'est le moins qu'il puisse faire puisqu'il en reste le président. « Je compte que vous voudrez bien m'assister dans cette œuvre utile et compliquée, de tout ce que représente de valeur, d'initiative, d'érudition et de connaissances pratiques, l'ensemble des hommes qui m'entourent au Comité de la Ligue maritime. Nous arriverons, grâce à cette collaboration, à des résultats extrêmement heureux<sup>2</sup>. »

Au Comité, le 17 mai, on avait choisi les sujets des deux concours annuels. Ils portent toujours la griffe des questions d'actualité. Pour la marine de guerre : « Ce que doivent être les équipages des navires de guerre modernes ». Pour la marine de commerce : « Comment conçoit-on l'organisation de l'administration centrale de la marine marchande ? »

*La Revue de la Ligue* n'a pas manqué de relater les quatre semaines de manœuvres de l'armée navale entre le 18 mai et le 14 juin 1913. On y suit la trace du président et ministre qui, le 8 juin, accompagne le président de la République lors de la Revue navale<sup>3</sup>.

Enfin, la Ligue, en cette année 1913, ne peut rester insensible au projet de loi des cadres élaborée par le ministère afin de remplacer la loi du 10 juin 1896. Tandis que se poursuit

<sup>1</sup> *Revue de la Ligue*, mai 1913, p. 50.

<sup>2</sup> *Id*, juin 1913, 62.

<sup>3</sup> Voir le numéro de juillet 1913.

l'exécution du programme naval, la Ligue dont le sens critique va évidemment se ressentir de la confusion des deux autorités dans la même personne, considère qu'il est indispensable de préparer pour la flotte de l'avenir des contingents d'officiers suffisamment nombreux, bien entraînés, encouragés par des chances de carrières satisfaisantes<sup>1</sup>.

La Ligue, c'est-à-dire le ministre, dont elle est désormais la porte-parole, rappelle que la Marine devra disposer d'un certain nombre d'officiers pour la défense des côtes. Le front de mer des quatre bases principales : Cherbourg, Brest, Toulon, Bizerte doit être cédé à la Marine dans un délai de quatre ans, mais cette mesure s'étendra plus tard logiquement aux bases secondaires de notre défense maritime.

La Marine doit également fusionner les cadres des ingénieurs hydrographes avec de nouveaux cadres comprenant un certain nombre d'officiers de marine. Un déficit important d'officiers est donc à l'horizon. C'est pourquoi un projet de loi des cadres est en préparation. Un abaissement des limites d'âge est prévu pour favoriser les retraites anticipées. Cela aura un coût d'ailleurs modeste. C'est pourquoi, on ne veut pas à la Ligue que le gouvernement et le Parlement se laissent arrêter par des considérations financières car on a encore à l'esprit ce qui en a coûté de n'avoir pas engagé à temps de 1900 à 1910 les dépenses nécessaires pour nos constructions navales.

La Ligue rappelle le cas de la marine russe dont l'imprévoyance lui a coûté si cher en 1905. Elle attend donc avec impatience le vote de la future loi des cadres. Mais elle a une crainte devant l'évolution des candidatures à l'École navale. Le nombre des candidats y était d'un millier il y a 30 ans, de 500 il y a 15 ans et de 220 en 1913. Les besoins de la Marine ont amené à recevoir 102 élèves, par conséquent presque la moitié des candidats. On compte sur la loi pour modifier cet état de choses. Mais comme l'effet de nouvelles mesures n'est jamais immédiat, il importe de se hâter, estime-t-on à la Ligue où l'on considère que les sacrifices financiers demandés « sont bien minimes en regard de l'importance du but poursuivi<sup>2</sup> ».

Chez les marins, le lancement d'un navire de guerre constitue toujours un événement. C'est ainsi que *la Revue* relate celui du cuirassé *Lorraine*, le 30 septembre 1913 à Saint-Nazaire.

A la dernière AG de la Ligue avant la guerre, tenue à la Sorbonne, le 16 mai 1914, Baudin, qui n'est plus ministre, est absent. La séance est présidée par M. de Chasseloup-Laubat, l'un des vice-présidents. Les effectifs sont de 27 700 contre 26 000 l'an dernier. De retour en Amérique latine en 1915, on ne reverra plus P. Baudin aux assemblées générale de la Ligue avant son décès. Dès 1916, Alexandre Millerand lui succède (il sera président de la République quatre ans plus tard) avec M. Rondet-Saint comme directeur.

---

<sup>1</sup> D'après la *Revue de la Ligue* de juillet 1913, p. 98, la loi de 1896 fixait ainsi les cadres : 15 vice-amiraux, 30 contre-amiraux, 125 capitaines de vaisseau, 235 capitaines de frégate, 774 lieutenants de vaisseau et 590 enseignes de vaisseau. Or, à l'achèvement du programme naval en cours, en 1920, les besoins seront : 16 vice-amiraux, 30 contre-amiraux, 115 capitaines de vaisseau, 210 capitaines de frégate, 325 capitaines de corvette, 830 lieutenants de vaisseau et 740 enseignes de vaisseau.

<sup>2</sup> *Id.*

## Chapitre 3

### Le ministre de la Marine de Briand et Barthou (22 janvier-3 décembre 1913)

Ce n'est sans doute pas par hasard qu'on a offert le portefeuille de la Marine à P. Baudin. Président de la Ligue maritime depuis près de quatre ans, ancien ministre, il faisait partie des favoris après son refus - dans des conditions bien particulières - de l'an dernier. Il s'agit d'un ministère de défense au même titre que la Guerre. Il conjugue également deux des plus grandes affinités de Baudin : l'économie et le patriotisme. Les amitiés qu'il a su se créer dans le monde de la marine marchande et la marine de guerre ont dû jouer favorablement sur sa nomination et cela sans compter les articles publiés sur ces questions.

Baudin va faire ce qu'il pourra, avec le peu de temps dont il va disposer. Il hérite encore une fois d'un plan voté avant lui et qu'il doit assumer<sup>1</sup>. Il s'agit du programme naval voté sous son prédécesseur (la loi du 30 mars 1912). Compte tenu de la continuité du ministère en la personne de Baudin, il n'y a pas lieu de séparer son action entre les deux cabinets ministériels successifs (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cabinets Briand et cabinet Barthou).

Les principaux axes de l'action de P. Baudin sont de répondre aux inquiétudes des parlementaires sur les poudres des navires qui explosent régulièrement, et sur la sécurité, en général, d'appliquer le programme naval de son prédécesseur et la décision de concentrer l'armée navale en Méditerranée, de résoudre les problèmes des personnels de la Marine comme ceux de la marine marchande. Enfin, nous verrons les déplacements et les voyages du ministre. Auparavant, il faudra évoquer la situation de la Marine française au début de 1913.

A.- Baudin dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> ministères Briand (22 janvier-20 mars 1913) et le ministère Barthou (21 mars-3 décembre 1913)

#### 1.- Les deux cabinets Briand (22 janvier-20 mars 1913)

---

<sup>1</sup> Il connaît toutes les difficultés de ce genre d'exercice... avec le plan Freycinet et son propre programme quand il était ministre des Travaux publics.

C'est seulement cinq jours après l'élection à la présidence de la République du président du Conseil en exercice, Raymond Poincaré (le 17 janvier) que le 3<sup>e</sup> gouvernement Briand est formé, le 22. Le nouveau président du Conseil a soutenu le nouveau président de la République qui, devant être intronisé un mois plus tard, a remis au président Fallières la démission du ministère. Aristide Briand constitue le gouvernement en reprenant un certain nombre de ministres du cabinet précédent : Klotz reste aux Finances, Dupuy aux Travaux publics, par exemple, mais d'autres changent d'attributions comme Steeg qui va de l'Intérieur à l'Instruction publique ou Fernand David qui passe à l'Agriculture, venant du Commerce et de l'Industrie. On compte cinq nouveaux ministres par rapport au précédent : MM. Jonnard, Barthou, Étienne, Baudin et Jean Morel, qui tous sont d'anciens ministres.

On compte trois sénateurs et treize députés. Les trois sénateurs sont Pierre Baudin (gauche démocratique<sup>1</sup>), Jean Morel (sénateur de la Loire), du même groupe que Baudin, et Jean Dupuy (sénateur des Hautes-Pyrénées), de l'Union républicaine, c'est-à-dire, des républicains de gauche. Parmi les députés, il y a cinq radicaux-socialistes, trois appartiennent au groupe de la gauche radicale, cinq à celui de la gauche démocratique qui, à la Chambre, est moins à gauche que celui du Sénat. Rappelons que Briand n'appartient à aucun groupe. Mais il se présente comme socialiste indépendant. Il garde le portefeuille de l'Intérieur.

Ce ministère va durer exactement deux mois : du 22 janvier 1913 au 21 mars. Encore faut-il noter la césure constituée par la prise de fonction du nouveau président de la République le 18 février. Après une démission symbolique du gouvernement, le cabinet est reconduit en entier le même jour. Il y a donc, officiellement, deux cabinets Briand successifs.

*Le Matin* du 21 janvier souligne que « l'attribution des trois portefeuilles de la défense nationale est le grand sujet de préoccupation du futur président du Conseil ». Les ministres concernés sont MM. Jonnard, Étienne et Baudin. Le lendemain, le même journal publie une grande photo à la une où la tête de Pierre Baudin dépasse toutes les autres<sup>2</sup>.

Le nom de Baudin est accueilli favorablement dès qu'il commence à circuler<sup>3</sup>.

Dans *le Temps* du 23 janvier on peut lire : « le cabinet formé il y a un an n'ayant pas été mis en minorité, sa politique ayant, au contraire, reçu à Versailles une éclatante consécration, la plupart des collaborateurs de M. Poincaré n'avaient point de raison pour abandonner le vaisseau dont M. Briand devient le capitaine. Mais il est bien certain que pour compléter son état-major, le nouveau président du conseil ne pouvait se mouvoir que dans des limites assez étroites : il s'est surtout préoccupé de choisir des hommes qui fussent moins des partisans que des administrateurs ayant la confiance du personnel technique qu'ils sont appelés à diriger. D'ailleurs, dans l'état d'émiettement des partis, qui donc peut se vanter de représenter celui-ci ou celui-là ? Comment se décider entre tant de personnalités de valeur égale ? Le meilleur moyen de résoudre la difficulté, n'est-ce pas encore de recourir aux compétences les plus reconnues ? En confiant les trois portefeuilles de la défense nationale à des hommes d'une expérience éprouvée, M. Briand a donc obéi à ce même souci qui rendit le ministère Poincaré si populaire. Pour le reste quelques politiciens pourront lui reprocher telle ou telle désignation, mais ces déconvenues, inévitables d'ailleurs, ne suffiront pas à altérer la sympathie qui, dès sa naissance, accueille le gouvernement. »

<sup>1</sup> En principe, le groupe le plus radical du Sénat.

<sup>2</sup> Voir annexe.

<sup>3</sup> Par exemple, dans *le Figaro* du 21 janvier 1913.

*Le Figaro* du 23 janvier écrit : « Il ne faut pas se dissimuler que l'excellent ministère formé par M. Briand au lendemain de l'élection de M. Poincaré à la présidence de la République rencontrera à la Chambre et au Sénat les plus grandes difficultés de la part d'une minorité jalouse, haineuse et vindicative que la défaite a exaspérée. »

*Le Matin* consacre une assez longue notice à Pierre Baudin rappelant ses antécédents. Il souligne en particulier qu'il était rapporteur général du budget à la Chambre pendant le ministère Rouvier et qu'il occupait hier encore les mêmes fonctions au Sénat. « Il s'est toujours intéressé aux questions de la marine », poursuit le quotidien, précisant qu'il préside depuis environ trois ans la Ligue maritime française. « M. Baudin a eu pour ambition de faire jouer à cette association le grand rôle de propagande que joue la ligue similaire allemande depuis longtemps sans toutefois lui donner le même caractère chauvin. »

« L'activité parlementaire prodigieuse » de Pierre Baudin est encore une fois reconnue par le quotidien qui précise que l'intéressé est « très aimé et très connu » et qu'il fait partie « de la direction de nombreuses associations de publicistes et de littérateurs. Son œuvre littéraire est considérable. » *Le Matin* note son étude récente sur l'art contemporain. Il ajoute : « Esprit distingué, parlementaire consciencieux et averti, M. Baudin est bien à sa place dans un ministère qui exige un labeur aussi assidu que celui de la rue Royale. »

Reçu au journal, le jour de sa nomination, Pierre Baudin a fait la déclaration suivante : « J'aime la Marine depuis longtemps et surtout depuis que j'ai fréquenté ses cadres et ses équipages. Je sais tous les trésors de dévouement et de patriotisme qu'elle renferme. Mes prédécesseurs, et notamment l'amiral Boué de Lapeyrère et M. Delcassé ont suscité en elle un réveil de conscience et de labeur. Je suis très fier d'être placé à sa tête, et je m'efforcerai de collaborer avec ses chefs au développement de ses forces déjà épanouies aux yeux du pays<sup>1</sup>. »

*Le Voltaire* qui se souvient de son ancien directeur politique<sup>2</sup>, écrit : « Travailleur acharné, intelligence claire et substantielle, P. Baudin a traité avec un égal succès les questions les plus difficiles des grands problèmes européens et les points les plus délicats d'art ou de littérature<sup>3</sup> ».

Baudin rencontre longuement son prédécesseur, Delcassé<sup>4</sup>. Celui-ci lui a présenté son chef de cabinet, l'amiral Lacaze<sup>5</sup> qui conserve les mêmes fonctions. L'amiral Aubert, chef d'état-major général est remplacé par le vice-amiral Le Bris, directeur militaire des Travaux. M. Tannery, conseiller référendaire à la Cour des Comptes est chef adjoint du cabinet. M. Monprofit, ami de Pierre Baudin et son secrétaire à la SIEB, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique exercera les fonctions de chef du secrétariat particulier. Les sous-chefs de cabinet sont MM. Olmi, capitaine de frégate et Roussellier, auditeur au Conseil d'État. Sont nommés attachés : MM. Léon Abrami, avocat à la Cour d'appel, Louvel Albert, docteur en droit, Burnouf, conseiller de préfecture de l'Ain. Sont conservés également les

---

<sup>1</sup> *Le Matin* du 22 janvier 1913.

<sup>2</sup> Voir chapitre suivant.

<sup>3</sup> *Le Voltaire* du 23 janvier 1913.

<sup>4</sup> Celui-ci va être nommé ambassadeur en Russie.

<sup>5</sup> Il va d'ailleurs demander à être relevé de ses fonctions à la fin du mois pour raison de santé. Il sera remplacé par le contre-amiral Darriens.

officiers d'ordonnance de M. Delcassé ainsi que le contrôleur général Lesperon qui dirige la section administrative<sup>1</sup>.

Après un peu plus de dix ans d'absence du gouvernement, P. Baudin retrouve un portefeuille que l'on peut estimer important au moment où les bruits de bottes en Europe sont de plus en plus perceptibles. Ses fonctions vont l'amener à rencontrer souvent le ministre de la Guerre et celui des Finances. Le premier est Étienne, le député gauche démocratique d'Algérie qu'il connaît bien car celui-ci s'intéresse de près à la Marine et fréquente les milieux de la Ligue maritime que préside encore Baudin. Quant à Klotz, c'est un radical-socialiste comme notre héros.

Au bout de deux mois à peine, A. Briand tombe sous les coups de Clemenceau suivi par Peytral sur la réforme électorale. Le 18 mars, en effet, la Haute Assemblée vote un amendement écartant la représentation proportionnelle par 161 voix contre 128. C'est aussi le projet du service de trois ans qui était visé.

## 2.- Le cabinet Barthou (21 mars-3 décembre 1913)

Après la démission du gouvernement, Poincaré confie le pouvoir le 21 mars à son vieil ami Barthou dont il sait qu'il partage son opinion sur la nécessité de voter le projet de loi de trois ans.

Louis Barthou, né en 1862, a un an de plus que Baudin. Plusieurs ministres restent en poste : outre Baudin, Étienne à la Guerre, Jean-Morel aux Colonies et sur les quatre sous-secrétaires d'Etat, trois gardent leur portefeuille. Klotz passe des Finances à l'Intérieur. Charles Dumont, député radical-socialiste est nommé ministre des Finances. Pichon remplace Jonnard aux Affaires étrangères car on espère ainsi neutraliser en partie Clemenceau. Une nouveauté à remarquer : la création d'un sous-secrétariat à la marine marchande, demandé, on s'en souvient, avec insistance par la Ligue maritime. Enfin, comme le signale J.M. Mayeur, pour la première fois depuis 1899, un progressiste, Joseph Thierry, est ministre, aux Travaux publics<sup>2</sup>.

Le ministère n'obtient la confiance qu'avec 225 voix contre 162 et 165 abstentions. Le *Radical* titre : *La défaite du cabinet*. Il écrit : « Le gouvernement de M. Barthou n'a ni la force ni l'autorité nécessaires pour faire face aux graves problèmes de politique intérieure et extérieure posée devant lui. »

Baudin garde la même équipe autour de lui car le travail est déjà bien avancé depuis la fin janvier.

## B.- Où en est la Marine française au début de l'année 1913 ?

Il faut faire un petit rappel historique avant d'examiner le programme naval voté en 1912.

### 1.- Petit rappel historique

<sup>1</sup> Les nominations du cabinet de Baudin sont dans un arrêté du 22 janvier.

<sup>2</sup> J.M. Mayeur, *op. cit.*, p. 229.

Deuxième du monde en 1870, la marine française n'est plus en 1913 « qu'une marine de second rang, talonnée par la Russie, le Japon, dépassée par les États-Unis et l'Allemagne, en voie d'être rattrapée par l'Italie<sup>1</sup>. » Jean Meyer indique que l'instabilité ministérielle chronique de la 3<sup>e</sup> République a conduit « à des politiques contradictoires ». On note une superposition de compétences entraînant une véritable paralysie. Meyer écrit : « De 1870 à 1914, la valse des ministères<sup>2</sup> et le désintérêt de l'opinion laissèrent libre cours à l'immobilisme renforcé par l'évolution rapide de la technologie, à laquelle ni les industries ni les ministres n'étaient en état de répondre. La liste des erreurs est impressionnante. »

Tous les commentateurs sur le sujet sont d'accord sur l'évolution de la politique maritime depuis le début de la Troisième République. L'amiral Salaun résume bien dans son ouvrage les causes de l'impuissance française à réaliser pendant trente ans un programme cohérent. Cette politique passe par quatre phases entre 1870 et 1914.

Dans la première période (1870-1880), « le pays se désintéresse de sa flotte ; le Parlement lui mesure les crédits, la Marine est laissée à elle-même, sans but bien défini. » En fait, il n'y a pas de politique navale. On essaie « vainement d'ailleurs », écrit l'amiral, de maintenir l'ensemble de l'établissement naval où l'avait laissé le Second Empire. Après la défaite devant l'Allemagne, on considère que pour récupérer les territoires perdus, il faut une victoire sur terre. A quoi donc servirait une flotte ?

Comme l'écrit l'un des meilleurs spécialistes de la question navale, M. Étienne Taillemite, « en 1871, réapparaît avec vigueur une idée récurrente dans les milieux politiques français : la marine est une *arme de luxe* sur laquelle on peut réaliser des économies. C'est ce que va s'empresse de faire Thiers qui procède à une réduction massive du budget qui tombe de 210 à 146 millions. C'est donc encore une fois, comme en 1715, comme en 1815, la mise en veilleuse de la flotte. »

On ne construit que 9 cuirassés, dont un, le *Redoutable*, possède pour la première fois dans le monde, une charpente en acier<sup>3</sup>. Il manquera, en définitive, 54 bâtiments pour réaliser le programme de 1872<sup>4</sup>.

La deuxième période va de 1880 à 1900. C'est l'ère de l'expansion coloniale française et l'objectif que s'assigne notre pays est de faire face éventuellement à la Marine britannique... Inutile de préciser que le but n'a pas été atteint.

Après « l'entente cordiale », s'ouvre la troisième phase qui va de 1900 à 1910. L'objectif est orienté du côté le plus menaçant : l'Allemagne qui développe sa marine très activement. Baudin, d'ailleurs, n'a cessé, dans de nombreux articles, de dénoncer ce danger<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Jean Meyer in *Dictionnaire d'histoire maritime*. (à ministre).

<sup>2</sup> D'après l'amiral Salaun, (*La Marine française*, p. 75), « du 4 septembre 1870 au 3 août 1914, il y a eu 34 ministres de la Marine, dont 18 amiraux et 16 civils. Huit d'entre eux ayant fait partie d'un nouveau cabinet, après une interruption plus ou moins longue, le ministère de la Marine a changé de titulaire 42 fois en 44 ans, soit en moyenne une fois par an. Aucun ministre n'est resté en fonctions plus de quatre ans ; un seul les a occupées plus de trois ans, quatre plus de deux ans, dix plus d'un an ; dix-neuf ministres ont dû les quitter après moins d'un an. » Baudin est le 33<sup>e</sup> de cette longue liste.

<sup>3</sup> Comme le souligne M. Taillemite, c'est bien « la preuve de la qualité technique et de la capacité d'innovation des ingénieurs et des chantiers français ». *Histoire ignorée de la Marine française*, p. 344.

<sup>4</sup> Trente unités étaient en chantier dont 6 cuirassés et 8 croiseurs en bois.

<sup>5</sup> Par exemple, dans *le Journal* du 21 février 1903 : « La France crée, l'Allemagne produit. » ou du 13 mars 1903 : « L'empire maritime », ou du 7 juillet 1904 : « Le programme naval allemand ».

Enfin, la quatrième période commence en 1910 quand le gouvernement présente à la Chambre le nouveau programme naval que Baudin va essayer de mettre en œuvre pendant la courte période de son ministère.

Pendant toutes ces décennies, les crédits ont cruellement manqué, même après l'entente cordiale quand l'objectif assigné à notre flotte est devenu plus modeste. D'après le vice-amiral Salaun qui était en fonction au temps de Baudin, les frais généraux de la Marine étaient trop élevés. Il prend l'exemple des cinq arsenaux, « peut-être pas trop nombreux au temps de la marine à voile » mais « leur maintien intégral n'était plus du tout justifié au siècle de la marine à vapeur et des navires en acier<sup>1</sup> ». Ils sont conservés pour des raisons politiques. A partir de 1900, l'amiral note que l'organisation industrielle de la Marine s'est engagée dans une voie plus rationnelle. Les chantiers de Brest et de Lorient se sont spécialisés dans la construction des grands bâtiments, ceux de Cherbourg, Rochefort et Toulon dans la construction de petites unités. En même temps, on commence à faire appel à des chantiers de l'industrie privée.

Mais l'essentiel des défauts de la Marine française réside dans l'absence de suite dans les idées du fait de fréquents changements de ministres et de rivalités de doctrines quant au matériel nécessaire pour défendre efficacement le pays.

Autre faiblesse de la marine : la gestion du personnel. En 1894, sur 720 lieutenants de vaisseau, 202 servent à terre. Les officiers sont trop vieux. L'âge du départ à la retraite est le plus élevé du monde. Il n'y a pas non plus de formation au commandement. C'est un ministre civil, Édouard Lockroy qui crée par le décret du 27 décembre 1895, une école supérieure de guerre chargée d'étudier les problèmes de la guerre navale moderne et de former le plus grand nombre possible d'officiers aux responsabilités du commandement.

Pendant que les puissances étrangères accroissent et modernisent leurs armements navals, la marine française est de nouveau l'objet de vives critiques au Parlement. On fait remarquer que de 1891 à 1906, la France a dépensé pour sa marine à peu près deux fois plus que l'Allemagne pour la sienne et on a la mauvaise surprise de constater que la marine nationale va bientôt être dépassée par l'Allemande. C'est la preuve, écrit le vice-amiral Salaun, que « le rendement militaire de nos dépenses est déplorable ». Les esprits sont troublés par de nombreux accidents dont celui catastrophique du cuirassé Iéna (12 mars 1907). En novembre 1907, une commission d'enquête présidée par Delcassé réclame une réforme complète de l'institution maritime. Le mécontentement est tel au Parlement que deux ministres de la Marine successifs doivent se retirer : Thomson et Picard. En juillet 1909, c'est le président du Conseil, Clemenceau qui doit partir à la suite d'une discussion très vive sur le rapport de la commission d'enquête sur la Marine.

Le 24 juillet 1909, le nouveau ministre de la Marine, l'amiral de Lapeyrère, apporte un réel apaisement. Il prépare le programme naval qu'il soumet à la Chambre en 1910.

## 2.- Le programme naval : la loi du 30 mars 1912

Après plusieurs programmes maritimes : 1872, ministère de l'amiral Aube entre janvier 1886 et mai 1887, dit de la « Jeune école », programme du 9 décembre 1900, puis de 1906 qui

---

<sup>1</sup> Id, pp. 72-73.

devait être complètement réalisé en 1919, Delcassé fait voter, en 1912, le programme préparé par son prédécesseur, l'amiral de Lapeyrère.

L'une des idées essentielles du programme<sup>1</sup>, compte tenu de notre entente cordiale avec l'Angleterre, est la maîtrise de la Méditerranée occidentale afin de s'opposer victorieusement aux flottes de l'Italie et de l'Autriche-Hongrie réunies<sup>2</sup>.

On fixe la nouvelle composition de la flotte : 28 cuirassés d'escadre, 10 éclaireurs d'escadre rapides, 52 contre-torpilleurs d'escadre, 94 sous-marins, plus un certain nombre de bâtiments spéciaux. Il doit être réalisé en 1920 et exige la mise sur cale de deux cuirassés par an de 1910 à 1917.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, le ministre déclare que « le moment est venu de regarder la situation en face. Les attermolements ne sont plus possibles et la question se pose de la manière suivante : la France veut-elle ou non avoir une marine ? Dans l'affirmative, le programme qui vous est soumis est un minimum ; le réduire serait consacrer notre déchéance navale<sup>3</sup> ».

Malgré la modestie du projet, le Parlement ne va pas montrer beaucoup d'empressement à le voter. Il se borne à accorder les crédits demandés dans le budget de 1910 pour les constructions neuves qui doivent débiter cette même année. On met donc en chantier, en 1910, deux cuirassés de 23 500 tonnes du type « dreadnought », le *Jean Bart* et le *Courbet*. Lorsque l'amiral Lapeyrère quitte le ministère, le 2 mars 1911, le projet de loi n'est pas encore discuté...

Son successeur, Delcassé, demande d'abord l'autorisation au Parlement de mettre en chantier deux nouveaux cuirassés de 23 500 tonnes semblables à ceux de 1910 et d'entreprendre d'importants travaux dans les ports. Ces autorisations lui sont accordées le 13 mars 1911. Puis il reprend le projet de loi sur la constitution de la flotte de son prédécesseur qui vient en discussion au début de 1912. Il est adopté après d'âpres débats et le programme naval devient la loi du 30 mars 1912<sup>4</sup>. Aussitôt, Delcassé fait mettre en chantier deux cuirassés du type « Superdreadnought », plus un 3<sup>e</sup> pour remplacer le *Liberté*, détruit après une explosion de ses poudres.

La loi de finances de 1913 va créer, pour la première fois, un compte spécial affecté aux dépenses d'exécution du programme naval. Baudin, qui en est, au départ, le rapporteur général, est donc bien placé pour connaître un dossier qu'il va devoir mettre en œuvre aussitôt arrivé au ministère le 22 janvier 1913.

## C.- Baudin ministre de la Marine (22 janvier-3décembre 1913)

### 1.- Baudin fait l'état des lieux...

Que va faire Baudin ? Il faut recenser les problèmes et ils sont nombreux. Les plus graves résident dans l'effrayante série d'accidents maritimes (explosions à bord des navires) dus à la mauvaise qualité des poudres stockées dans les cales pour le tir et qui ne supportent

<sup>1</sup> Loi navale relative à la constitution de la flotte, du 30 mars 1912 (n° 3901). JO du 31 mars 1912. BL, p. 1002.

<sup>2</sup> Vice-amiral Salaun, *La Marine française*, pp. 71-72.

<sup>3</sup> Cité par l'amiral Salaun, *op. cit.*, p. 68.

<sup>4</sup> Le projet de loi avait été déposé sur le bureau de la Chambre, le 8 février 1910 !

pas la chaleur. P. Baudin annonce donc qu'un de ses premiers soins sera de régler définitivement les conditions de séjour des poudres à bord. Autres sujets d'importance : l'inscription maritime dont le règlement n'a pas été modifié depuis Colbert, la marine marchande en général, les problèmes économiques tels que la crise sardinière...

Dans son ouvrage *Le budget et le déficit* (1910), Baudin avait évoqué le budget de la Marine, « docile imitateur » de celui des Finances, disait-il<sup>1</sup>. Il en dénonçait l'obscurité et concernant le budget de 1910, présenté par son rapporteur, celui-ci indiquait « que des temps nouveaux commençaient pour la Marine ». Baudin n'était pas convaincu et ajoutait que pour ce faire, des méthodes financières nouvelles étaient nécessaires pour parvenir au résultat souhaité. »

Baudin revenant sur les années précédentes rappelle qu'en 1902, on a supprimé le programme de 13 submersibles. Entre 1907 et 1909, 21 sous-marins et submersibles ont encore été ajournés. Comment dans ces conditions avoir une force navale sérieuse ? « A quoi bon, écrivait Baudin, l'ombre d'une flotte qui ne représente que la moitié aujourd'hui, la quart demain des forces allemandes ? »

L'état de la marine marchande est similaire.

Pendant ce temps, les progrès de la marine allemande sont considérables. Le développement du commerce, l'une des forces de l'Allemagne passe évidemment par celui de la marine. La mer est devenue un enjeu international essentiel. L'Allemagne l'a bien compris. D'où une rivalité qui prend son essor après 1890. Jusque là, l'Angleterre a connu une supériorité que l'on ne songeait pas à lui disputer. Sa marine commerciale était de loin la première du monde, tant par le tonnage – près de dix fois celui de la France – que par la perfection du matériel, 35 % de vapeurs contre 23 % chez nous. La flotte de guerre avait une supériorité moins marquée mais certaine. Elle dépassait d'un bon tiers la Française et d'un quart les autres marines européennes réunies.

L'Angleterre qui redoute notre expansion coloniale, surveille nos progrès maritimes. Elle n'a guère à se faire des soucis : en 1889, notre marine marchande a rétrogradé de 932 000 à 824 000 tonnes. En 1913, quand Baudin est ministre, la France paye pour ses transports maritimes la somme de 359 millions de francs aux armateurs étrangers, soit près d'un million par jour...

Le contexte international, enfin, n'est pas brillant quand Baudin arrive dans son ministère. Quelques jours auparavant, le 14 janvier, le gouvernement allemand a déposé un projet de loi portant les effectifs budgétaires de l'armée, sur pied de paix, de 750 000 à 870 000 hommes environ. En France, les effectifs correspondant se montent à 480 000 hommes. La différence est énorme.

Quelle est la raison de cette augmentation massive et soudaine des effectifs allemands ? L'idée du Grand État-Major allemand serait, selon notre attaché militaire à Berlin, le colonel Serret, « de casser les reins à la France par une guerre préventive<sup>2</sup> ».

Après la catastrophe du *Liberté*, fin septembre 1911, une grande inquiétude et un profond malaise avaient été ressentis dans notre flotte de guerre et ce n'était pas sans « de justes angoisses que l'on envisageait l'avenir<sup>1</sup> ».

---

<sup>1</sup> p. 154 et suiv.

<sup>2</sup> J. Chastenet, *op. cit.*, p. 116.

Quelques jours après la prise de fonctions de Baudin, *le Figaro* publie un article sur la Marine<sup>2</sup>. On y critique beaucoup le monopole des poudres sur le double point de vue quantitatif et qualitatif. Nos approvisionnements poseraient également question.

Il existe aussi des doutes sur la sécurité du matériel d'artillerie après deux accidents sur le *Jules-Michelet*. On vient de mettre au point un canon de 340 mm qui sera installé en quatre exemplaires sur chacun de nos superdreadnoughts<sup>3</sup>. Les officiers de marine ne seraient d'ailleurs pas aussi enthousiastes que les ingénieurs qui les ont conçus... Problème fréquent dans la Marine.

Par ailleurs, la polémique se poursuit sur la concentration opérée en 1912 des trois escadres de ligne dans la Méditerranée sous l'autorité directe de l'amiral de Lapeyrère. Cette discussion risque de durer tant que la France n'aura pas une puissance navale suffisante pour garantir à la fois les deux mers qui baignent nos côtes. Le gouvernement considère que notre alliance avec l'Angleterre nous permet de dégarnir notre surveillance de l'Océan et de porter notre effort au sud car l'Italie renforce sa flotte.

Nos deux premiers cuirassés de 23 000 tonnes, le *Jean-Bart* et le *Courbet*, construits à Brest et à Lorient, doivent entrer en service en juin prochain, moins de trois ans après leur mise en chantier. Le gain de temps est considérable.

L'industrie privée construit pendant ce temps le *Paris* et le *France* qui doivent être prêts l'an prochain, là aussi moins de trois ans après la pose de leur première pièce de quille. Le *Bretagne*, le *Provence* et le *Lorraine* ont été commencés au cours de l'année 1912. Ils devraient être opérationnels dans les premiers mois de 1915. Quant aux quatre cuirassés du programme de 1913 (*Languedoc*, *Gascogne*, *Normandie* et *Flandre*), ils devraient être, eux aussi, achevés en trois ans.

La loi navale est donc parfaitement appliquée pour l'instant. Mais déjà, elle souffre de son insuffisance car les marines voisines progressent de leur côté...

Le nouveau ministre de la Marine va être très vite sollicité par le Parlement. Il doit répondre aux inquiétudes sur la qualité du matériel et la sécurité en général, faire le point sur l'exécution du programme naval dont la question des escadres en Méditerranée, évoquer les problèmes des personnels. On analysera la circulaire devenue célèbre du Vendredi Saint, avant d'aborder la marine marchande. On finira par où l'on aurait dû commencer : le budget de la marine en 1913, mais il a été voté avec plus de six mois de retard... Le sénateur, rapporteur général de la commission des finances, Pierre Baudin, en avait même rapporté les premiers douzièmes provisoires avant d'être ministre !

2.- La réponse aux inquiétudes des parlementaires sur les poudres et la sécurité en général sur les navires

Dès le 28 janvier 1913, à l'occasion de la discussion sur le budget, la Chambre interpelle le ministre sur le problème des poudres.

---

<sup>1</sup> Voir par exemple, *le Figaro* du 30 janvier 1913.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> Nouveaux cuirassés inventés par les Anglais beaucoup plus puissants que les autres.

On a découvert, il y a quelques jours, un débris de la carcasse du *Liberté* après son explosion en rade de Toulon<sup>1</sup>. Le 6 janvier, nouveau sinistre au même endroit sur le cuirassé *Masséna*. Le collecteur de vapeur ayant sauté, il y a 8 morts. La question des poudres est relancée.

Une discussion très technique, à la quelle participe le ministre s'engage sur les problèmes de sécurité des poudres et explosifs. Un député, M. André Lefèvre, souhaite un abaissement de la température dans les soutes des navires. L'expérience prouve, en effet, qu'une baisse de 5° double la conservation des poudres et donc la sécurité. Il souhaite qu'à l'imitation de l'Angleterre, la France installe des dispositifs réfrigérants sur tous les navires de la marine. Baudin répond que c'est impossible et s'engage à en mettre sur les principaux. Il faudrait aussi déménager les matières combustibles des soutes. Certains députés s'interrogent sur le monopole des poudres et salpêtres.

Le 30 janvier, la Chambre poursuit ses discussions sur le même sujet et le rapporteur du budget de la Marine, M. Painlevé, après une enquête à Brest, ne se fait pas plus rassurant quand il déclare qu'il y a danger à utiliser les poudres pour les exercices de tir...

P. Baudin essaie de minimiser ces problèmes comme c'est l'habitude chez les ministres devant un public inquiet. Il explique que les usines doivent subir des transformations car elles sont vieilles. Il ajoute que la qualité des poudres s'est améliorée depuis ces terribles accidents. Il supplie même les orateurs de « ne point faire état de ces constatations fâcheuses qui ont été exactes, qui sont relatées dans des rapports fondés et bien étudiés, mais qui aujourd'hui ne sont plus du tout conformes à la vérité. »

Jaurès, qui ne désire pas entrer dans la discussion technique pour laquelle dit-il, « je n'ai aucune compétence, même oratoire. » (*Sourires*) souhaite, en revanche, aborder le problème du monopole remis en cause par plusieurs députés.

« Je n'accepterais jamais, pour ma part, dit-il, qu'on prétendît conclure de l'infirmité d'une poudre fabriquée par l'État à l'incapacité essentielle et définitive de l'État en matière de fabrication de poudres. Je prie la Chambre de bien réfléchir à ceci, c'est que disqualifier l'État français en matière de fabrication de poudres, c'est atteindre la compétence et la force d'organisation de l'État français dans une matière essentielle à la défense nationale elle-même. Allons-nous abdiquer aussi la direction de la défense nationale elle-même ? Allons revenir au temps où la France confiait à des particuliers le soin de recruter ses troupes, de les vêtir et de les nourrir ? Et après avoir abandonné, au nom de la France proclamant son incapacité fondamentale, après avoir abandonné à des compagnies de capitalistes, d'industriels, la fabrication des poudres, allons-nous remettre à un trust du capital le soin d'organiser la défense nationale ? »

Le 3 février, on continue à discuter des poudres et salpêtres. Baudin se veut à nouveau rassurant. Mais le rapporteur se fait plus pessimiste car il constate qu'il n'y a pas de doctrine de fabrication de la poudre. Il déclare qu'il ne suffit pas de donner des ordres pour en instituer une, car la mise au point de tel ou tel procédé « a exigé quinze ou vingt ans d'efforts journaliers, de petits progrès continus. »

---

<sup>1</sup> Des caisses de poudre avaient été exposées à plus de 35°, pendant 15 jours sur le bateau...

Une nouvelle poudre B fait, paraît-il, des miracles<sup>1</sup>. Mais sa stabilité laisserait parfois à désirer. Une surveillance de tous les instants est donc indispensable dans ce domaine. Baudin indique qu'on construit actuellement un laboratoire central de la marine qui rassemblera toutes les données nécessaires aux perfectionnements attendus.

Il suggère de prolonger la durée des poudres<sup>2</sup> afin d'augmenter les stocks. On continuera à supprimer les matières inflammables dans les soutes<sup>3</sup>. Il affirme également qu'il appuiera le projet de loi issu du cabinet précédent sur le monopole des poudres. On sait qu'il est un chaud partisan de l'organisation industrielle de l'État, et tout spécialement en matière de défense afin de ne pas être « à la merci des compétitions, des convoitises, des spéculations. » Toutefois, Baudin ne rejette pas « une certaine liberté pour l'industrie privée, une certaine fissure dans le monopole, c'est-à-dire la possibilité pour l'industrie privée de faire face aux commandes qu'elle reçoit et d'alimenter la clientèle qui lui commande, en même temps que des armes, des munitions et des poudres. »

Lors de la séance du 3 juin, c'est au Sénat qu'éclate une controverse entre le sénateur Cazeneuve et le ministre à propos des poudres. Ce dernier déclare que ses services se sont émus de voir soulever de nouveau des querelles d'ordre scientifique que l'on croyait éteintes et qu'il s'était bien gardé de réveiller lui-même.

Faut-il avoir totalement confiance à tous les renseignements fournis par les services maritimes ? Telle est la question. Le sénateur Cazeneuve veut affirmer haut et fort que les contrôles de ce type doivent être exercés par des chimistes et non par des gradés « qui ne connaissent rien à la chimie<sup>4</sup> ».

### 3.- L'exécution du programme naval

L'adoption du programme naval a donné, d'après le ministre, toute sécurité en ce qui concerne le matériel. Ce programme va éviter les flottements antérieurs, les indécisions préjudiciables à une bonne gestion de la marine.

La dépense devrait s'élever à un milliard 400 millions de francs. C'est cependant une force inférieure à celle prévue en 1906, par le Conseil supérieur de la Marine<sup>5</sup>.

P. Baudin affirme non seulement que le programme sera exécuté<sup>6</sup>, mais avec de l'avance. Selon lui, il sera terminé en 1919. Il précise qu'en 1917 notre flotte sera un peu supérieure à celles de l'Italie et de l'Autriche réunies.

Il reste cependant, au dire du ministre, encore bien des hésitations sur ce fameux programme. Baudin cite deux cas. Celui des éclaireurs : il est incapable de dire quand

<sup>1</sup> Affirmation de Baudin à la 1<sup>ère</sup> séance du 6 février 1913.

<sup>2</sup> Actuellement 4 ans pour les poudres à bord des navires et 6 ans à terre.

<sup>3</sup> Après une circulaire de M. Delcassé du 2 février 1912.

<sup>4</sup> A propos du contrôle des navires marchands, on pose une question le 24 février au ministre après le naufrage au large de Bône du *Saint-Augustin*. Quelle est la délégation de pouvoir donnée par la loi du 17 avril 1907 aux vérificateurs du bureau Véritas ? Le ministre répond que « le contrôle sur la coque, sur les chaudières, dans le bassin quand le bateau est mis à sec, est exercé uniquement par les inspecteurs du bureau Véritas. L'État n'intervient que s'il a quelques raisons de penser que la vérification n'est pas suffisante. » En revanche, ce qui incombe à l'État, c'est la visite de portance qui ne porte que sur les accessoires, agrès, engins de sauvetage et signaux.

<sup>5</sup> G. Bonnefous, *op. cit.*, p. 310.

<sup>6</sup> Séance du 11 février 1913 à la Chambre.

commencera la construction de ces bateaux. Les conseils techniques hésitent. « S'agira-t-il d'un ensemble de gros destroyers de 1 500 à 2 000 tonnes ou s'agira-t-il de navires de 5 000 à 6 000 tonnes qui seraient capables d'éclairer dans une certaine mesure, les opérations de l'armée navale ? » Baudin n'est pas en mesure de donner des renseignements très précis sur cette question.

L'autre cas est une innovation : les tourelles quadruples. Les services ont convaincu P. Baudin qu'il ne s'agit pas « d'une tentation téméraire et trop osée. »

M. Delcassé vient appuyer son successeur : « Le projet des nouveaux cuirassés a fait l'objet de deux délibérations favorables du conseil supérieur, à six mois d'intervalle et enfin le comité technique qui a eu pour mission d'examiner les détails de ces cuirassés, leur a donné une approbation complète et unanime. »

Un souci des commandants de navires de guerre réside dans l'approvisionnement en mazout. Certains députés s'inquiètent de ce qui provient de la Roumanie, notre principal fournisseur avec le Texas. Elle peut un jour réduire ses exportations si, comme elle en a l'intention, elle doit faire fonctionner ses locomotives au pétrole. M. Delcassé est de cet avis et acquiesce quand M. Lefèvre poursuit ses interrogations : « Je sais bien qu'on nous parle du pétrole du Texas. Mais ici encore j'aurais besoin d'être rassuré. Car, si je ne me trompe, les pétroles du Texas contiennent du soufre en proportion assez élevée, ce qui ne laisse pas que de présenter certains inconvénients pour les moteurs à explosion et même pour la combustion au-dessous des chaudières. » M. Lefèvre se demande enfin s'il est bien raisonnable de s'engager à fond – d'ailleurs comme les autres nations – dans la voie de l'utilisation du pétrole, avouant cependant qu'il présente tellement d'avantages... sauf celui de sentir assez fort et même de loin. Ainsi, pour le parlementaire, « les bateaux qui passent inaperçus à la vue risquent d'être décelés à l'odorat. »

#### 4.- L'armée navale en Méditerranée

Une autre décision importante prise en 1912 est de concentrer désormais (à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1912), la totalité de l'armée navale dans la Méditerranée. Cette disposition est loin de faire l'unanimité même chez les anciens ministres de la Marine. Ainsi, à la 2<sup>e</sup> séance du 30 juillet, à la Chambre, P. Baudin est amené à répondre à l'interpellation de M. de Lanessan sur les motifs qui ont déterminé le gouvernement à supprimer les forces navales offensives et défensives de l'Atlantique et à désarmer la plupart des ouvrages de défense du littoral de la France qui dépendent du département de la guerre. MM. Hesse et Millevoye complètent cette interpellation par une autre adjacente en demandant au ministre comment il compte faire pour « l'utilisation nationale des rades, du port et de l'arsenal de Rochefort ».

P. Baudin passe en revue les trois griefs de M. de Lanessan, ancien ministre de la Marine du cabinet Waldeck-Rousseau : la suppression des forces navales offensives de l'Atlantique, la suppression des forces défensives au même endroit et le désarmement d'un certain nombre d'ouvrages de la défense des côtes atlantiques.

Baudin ne souhaite pas rendre publics certains actes de gouvernement commandés par des « devoirs extrêmement stricts de la défense nationale. »

En ce qui concerne la concentration dans la Méditerranée, il rappelle que cette idée n'est pas née d'hier. « Notre pays, dit-il, avec l'étendue de ses côtes, n'a pas pu concevoir la

possibilité d'entretenir deux forces navales de premier ordre, l'une dans l'Atlantique, l'autre dans la Méditerranée au même moment ». Le ministre estime que les bases navales doivent être en petit nombre pour appliquer la règle de la concentration et de l'économie des forces. Elles ont été choisies en accord par les deux ministres de la Guerre et de la Marine après consultations de tous les conseils intéressés. Il s'agit de : Cherbourg, Brest, Toulon et Bizerte.

« C'est donc en entière communauté d'intérêts avec le ministre de la guerre que nous avons pensé devoir déclarer que les quatre grandes bases seraient mises sur le plus haut pied, non pas seulement au point de vue des ateliers, des bassins, de tout ce qui constitue l'outillage terrestre d'une armée navale, mais encore au point de vue de la défense des fronts de terre et des fronts de mer. »

P. Baudin rappelle le vote du programme naval « qui répond aux nécessités minima de la marine française et qui est même en avance sur l'échéancier ». Il affirme qu'il doit être poursuivi « sans aucun arrêt ». Mais il doit aussi évoluer en fonction des progrès techniques en matière de tonnage et d'armement. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement est entraîné à prévoir des ports plus profonds, à créer des moyens de ravitaillement plus puissants.

Il aborde le cas de Rochefort qui possède deux organismes très distincts : le vieil établissement de la marine qui doit être rajeuni en modifiant son outillage et « en le rendant apte aux fabrications de l'industrie navale moderne » et un deuxième organisme: l'état-major, la préparation à la guerre, l'élément purement militaire.

Baudin estime que le rôle de Rochefort dans les opérations de la guerre navale « ne peut plus être très considérable. » Dès son origine, on a critiqué des difficultés d'accès du port. Si, pour la vieille marine, cet accès était très difficile, « à plus forte raison, l'est-il devenu, au fur et à mesure que nos unités ont accru leur tonnage », explique Baudin.

Il avoue avoir eu recours au désarmement d'un certain nombre de toutes petites unités sans valeur militaire, condamnées par le conseil supérieur de la marine et par l'état-major de la marine. C'était nécessaire, selon lui, pour trouver des ressources en hommes, marins et officiers, « pour combler les vides très dangereux d'un certain nombre de nos unités. »

Baudin considère que les flottilles purement défensives sont définitivement condamnées. Elles doivent être constituées par des torpilleurs ou des sous-marins offensifs capables de porter « l'arme redoutable à une assez grande distance du port. » Il précise que les nations voisines développent dans ce sens leur marine « d'une façon telle que nous ne pouvons point les suivre. »

M. de Lanessan et l'amiral Bienaimé prennent la parole pour réfuter les arguments du ministre. Ils ne veulent pas « préparer sur les côtes de France des bases d'opérations pour les flottes ennemies. » Pour eux, « l'abandon des rades comme celles de Quiberon et des Trousses, c'est la préparation pour nos adversaires de bases d'opérations de première importance et notre histoire est là pour affirmer que ce n'est pas une simple supposition, car à diverses reprises, on s'en est servi contre nous. »

Il a été commis une faute grave, disent-ils, « le jour où l'on a commencé à désorganiser les flottilles et les défenses destinées à protéger les deux grandes bases d'opérations que peuvent devenir pour nos adversaires les rades de Quiberon et des Trousses. On n'avait pas le droit d'enlever à ces grands centres d'opérations que l'on pourrait retourner contre nous, les défenses qui y étaient organisées. »

Les deux contradicteurs signalent aussi que nos batteries de côte ne sont pas « à la hauteur, au point de vue de leur organisation » et que nos canons ne seraient pas assez puissants pour répondre aux coups des canons de bord modernes qui ont une portée beaucoup plus considérable.

#### 5.- Les problèmes des personnels

Comme il ne suffit pas d'avoir des bateaux pour avoir une marine, P. Baudin veut mener de front l'expansion du matériel et la gestion du personnel. Il demande donc à la Chambre de mettre au premier rang de ses préoccupations le projet de loi sur le recrutement, déjà rapporté, et celui sur les cadres, en cours d'élaboration. Gaston Thomson, l'ancien ministre de la Marine et président de la commission du même nom à la Chambre, demande à P. Baudin de faire voter la loi sur le recrutement avant Pâques. On en discute à la séance du 11 février.

A grade égal, les officiers français sont plus âgés que ceux des marines étrangères. Les postes supérieurs souffrent d'un encombrement qui retentit sur toute l'échelle de la hiérarchie. Les unités nouvelles exigent des hommes jeunes, actifs, nombreux, et d'après le ministre, « sans doute le rétablissement des capitaines de corvette, qui paraît *a priori* une excellente mesure » car elle contribuerait-elle à assurer un avancement plus normal et une répartition meilleure des postes de commandement. Mais, selon Baudin, ce qu'il faut organiser, c'est le statut général de la marine.

Il en fait une priorité. Il a demandé à la commission d'avancement d'examiner des mises à la retraite. Baudin garde cependant les pieds sur terre. Il voudrait tout spécialement augmenter le nombre des agents du contrôle mobile et les avoir sous son autorité directe afin de leur donner « les impulsions nécessaires. »

Rappelons que début janvier 1913, avant la formation du ministère, Delcassé, le ministre de la marine continuait à prendre des sanctions contre les ouvriers des arsenaux qui avaient chômé le 16 décembre « sans motif légitime. » Après Indret et Lorient, c'est à Brest que sont appliquées les décisions ministérielles. Les ouvriers auxiliaires n'ayant pas terminé le stage de six mois seront congédiés. Ceux admis à titre définitif seront punis d'une mise à pied de trois jours. Les ouvriers immatriculés sont punis de la rétrogradation pendant huit jours. La durée de ces punitions sera triplée pour les ouvriers qui se sont livrés à une manifestation collective dans la presse et dont la liste a été fournie aux directions.

Le comité de la fédération des travailleurs de la marine s'est réuni pour examiner la situation. Il a décidé d'inviter les députés des ports et les organisations affiliées à apporter à ces ouvriers le concours le plus efficace et la fédération a pris date pour l'application de la décision du dernier congrès consistant en un chômage général de 24 heures pour protester contre l'amointrissement ou le retrait des améliorations obtenus sous les précédents ministères se rapportant à l'admission, l'avancement et la discipline<sup>1</sup>. Tout n'est donc pas rose pour le personnel maritime.

Les députés du groupe des ports s'en donnent à cœur joie avec le ministre et lui font des propositions multiples<sup>2</sup>. Les uns demandent des indemnités de logement, de déplacement, etc.,

<sup>1</sup>Voir *le Radical* du 3 janvier 1913.

<sup>2</sup> Notamment à la seconde séance du 11 février 1913.

pour les officiers marinières, les quartiers-mâtres et marins mariés ou veufs avec enfants comme celles dont bénéficient leurs assimilés des troupes de la guerre. D'autres, comme M. Lamy, voudraient qu'on crée le grade de maître-guetteur sémaphorique ! Toutes les commissions spécialisées sont d'accord. On signale à la bienveillance du ministre le cas des matelots cuisiniers qui se trouvent dans les hôpitaux de la marine. « Ces hommes demandent à avoir accès au grade de quartier-maître, par analogie avec les boulangers coqs qui peuvent devenir quartiers-mâtres et pour qui l'on doit créer bientôt le grade de second maître. Les matelots cuisiniers restent 25 ans comme simples matelots. Leur prétention n'est pas excessive. »

Le ministre promet sur ces cas précis toute sa sollicitude...

Plus globalement, on demande à P. Baudin de faire voter la loi sur le recrutement de l'armée de mer. C'est urgent. M. Louis Nail, indique qu'il manque en ce moment 3 000 hommes dans l'armée navale. Si la loi n'est pas adoptée, il en manquera 5 000 le jour où il faudra armer le *Jean-Bart* et le *Courbet*.

Le député J-B. Abel du Var, rappelle la nécessité d'améliorer la situation des marins des directions des ports. Ils sont insuffisamment nombreux<sup>1</sup> et il faut donc prévoir des crédits pour créer des postes.

La discussion du budget de la marine se poursuit à la Chambre, à la séance du 13 février. Les députés du groupe des ports regrettent également que la marine ne dispose pas de ses propres ingénieurs. La plupart sont détachés des travaux publics. Il est nécessaire que ceux qui sont employés à direction centrale connaissent les arsenaux, ce qui, selon eux, n'est pas le cas aujourd'hui.

La promotion professionnelle est aussi un problème chez ceux qui travaillent dans l'hydraulique. Si, aux constructions navales ou à l'artillerie, un ouvrier peut, par voie interne, arriver au grade d'agent technique et plus tard d'ingénieur, il n'en est pas de même dans les travaux hydrauliques. Ici, les agents techniques qui pourtant ont depuis longtemps une excellente instruction et ont passé l'examen de conducteurs de travaux, ne peuvent pas arriver au grade d'ingénieur.

P. Baudin déclare que son département étudie actuellement un projet permettant de donner satisfaction au désir des députés des ports.

Le personnel de la marine est constitué d'une mosaïque de catégories de personnels. On compte sur « l'esprit pratique et de décision » du ministre pour créer un cadre unique, sous une même dénomination de tant d'agents divers.

Lors de la séance du 29 juillet 1913 a lieu la première délibération sur le projet de loi concernant le recrutement de l'armée de mer. P. Baudin indique qu'il ne doit y avoir aucun débat car il s'agit d'adapter à la marine des dispositions contenues dans la loi de trois ans<sup>2</sup> et de permettre sans attendre le recrutement du mois d'octobre. Le ministre doit cependant expliquer à ses collègues que la commission de la marine « a extrait de l'ensemble d'un projet très important, comprenant un très grand nombre d'articles, les dispositions essentielles qui permettront d'appliquer à l'armée de mer les dispositions fondamentales de la loi sur le service de trois ans. » La commission de la marine, d'accord avec le gouvernement, demande

<sup>1</sup> M. Abel précise que le 5 février, il a fallu procéder à des mouvements importants dans la rade où se trouvait le *Jules-Ferry*. Les marins ont pris leur travail à 7 heures et n'ont pu aller déjeuner qu'à 6 heures du soir...

<sup>2</sup> Qui sera promulguée le 7 août 1913.

l'urgence. Aucun orateur n'est inscrit, on passe tout de suite à la discussion des articles. Le ministre n'aura d'ailleurs pas à intervenir dans la discussion des articles qui seront adoptés sans difficulté. Ce sera l'une des trois lois promulguées le 8 août 1913 qui permet de nombreux engagements et des rengagements de deux à cinq ans. Les deux autres concernent les conditions d'admission à l'école des apprentis marins, d'une part, et l'emploi d'enseigne de vaisseau réservé aux polytechniciens ainsi que les conditions d'accès au grade d'adjudant principal, d'autre part<sup>1</sup>.

Au premier conseil des ministres de septembre, le Conseil de l'amirauté a été rétabli<sup>2</sup>. L'ancien conseil qui portait ce nom avait été supprimé en 1890. Néanmoins, le nouveau conseil n'a de commun avec l'ancien que le nom. Leur composition et leurs attributions sont fort différentes. Placé auprès du ministre de la Marine, comme l'actuel, le conseil d'avant 1890 était consulté sur toutes les questions administratives ou autres intéressant le département et avait aussi la charge de dresser les tableaux d'avancement de tous les corps de la Marine. Aussi comprenait-il dans sa composition non seulement quatre vice-amiraux et deux contre-amiraux mais encore un général des troupes de la Marine, un directeur des constructions navales et un commissaire général. Il arriva que ce conseil en 1890 se laissa aller à un tel excès de bienveillance envers les « fils d'archevêque » qu'une manière de scandale éclata et le ministre mit fin aux abus en supprimant tout net le Conseil d'amirauté.

P. Baudin s'est souvenu de cette histoire et le conseil qu'il institue en 1913 a des attributions restreintes : sa mission est seulement de seconder le ministre au point de vue militaire et technique dans l'administration générale du département. Son caractère essentiel est sa permanence qui assurera la continuité des efforts et des réalisations sous les gouvernements successifs. Il comprendra en tout trois vice-amiraux et un contre-amiral.

#### 6.- La circulaire Baudin dite du « Vendredi Saint »

Cette circulaire en date du 9 août 1913 signée de P. Baudin va faire couler beaucoup d'encre. Il s'agit d'une instruction relative à la célébration par les navires de guerre de la cérémonie du vendredi saint sur les rades étrangères. Voici le texte :

« Jusqu'en 1896, les bâtiments de la marine nationale présents sur les rades françaises ou étrangères participaient à la fête religieuse du vendredi saint par le cérémonial suivant : pavillon en berne, apiquage des vergues, coups de canon tirés de demi-heure en demi-heure. Une circulaire du 20 mars 1896, tout en laissant la liberté complète aux commandants des bâtiments mouillés sur des rades étrangères d'accomplir le cérémonial habituel, spécifiait que, sur les côtes de France, l'autorisation devait en être demandée au ministre.

Quelques années plus tard, toute participation à la fête dont il s'agit fut interdite. Mon attention a été appelée sur les inconvénients auxquels cette abstention peut donner lieu, notamment lorsque des bâtiments français se trouvent sur une rade étrangère, le jour du vendredi saint, en même temps que des navires d'autres puissances qui célèbrent cette fête religieuse par un cérémonial extérieur.

<sup>1</sup> Ces trois lois du 8 août figurent en annexe avec d'autres promulguées pendant le ministère de P. Baudin. Voir aussi *Le Moniteur de la Flotte* du 16 août 1913.

<sup>2</sup> Décret du 7 septembre 1913. Voir *Moniteur de la Flotte* du 13 septembre.

Après entente avec le ministre des affaires étrangères, j'ai décidé de rétablir la latitude laissée par la circulaire précitée du 20 mars 1896 pour la participation à la cérémonie du vendredi saint sur les rades étrangères.

Les dispositions à prendre à cet effet feront l'objet d'un accord préalable entre les commandants et nos agents diplomatiques auxquels le ministre des affaires étrangères adresse de son côté des ordres en conséquence.

Le ministre de la marine : Pierre Baudin. »

Faisons un petit historique.

La circulaire de 1896 émanait du ministre de la Marine d'alors qui était Édouard Lockroy, un bon ami de P. Baudin. Puis, son successeur de 1899, M. de Lanessan, interdit toute cérémonie, malgré une lettre éplorée d'Albert de Mun. Ensuite, Camille Pelletan, dans le cabinet Combes, confirma l'intention laïque de son prédécesseur en interdisant toutes les manifestations de ce genre et en supprimant la grande tenue des officiers de marine.

Pierre Baudin invoque pour justifier sa circulaire des convenances diplomatiques. Certains soupçonnent des raisons politiques au rétablissement d'une mesure abolie depuis 13 ans, « durant lesquelles on ne s'était aperçu, écrit *le Radical*<sup>1</sup>, des inconvénients graves, qui ont failli compromettre notre prestige devant le monde. »

Le journal ajoute : « L'opinion républicaine désire et attend à ce sujet des éclaircissements que le ministre de la Marine ne manquera certainement de lui donner dès la rentrée des Chambres. »

Au cabinet de P. Baudin on fait remarquer que cette circulaire n'est pas nouvelle, puisqu'elle reconduit un texte de M. Lockroy lors de l'un de ses passages au ministère de la Marine. P. Baudin, dit-on, « a jugé utile de mettre un terme à la situation gênante dans laquelle se trouvent les commandants de nos unités de guerre lorsque de passage ou en station dans un port étranger leur bord ne se conforme pas aux usages auxquels se plient avec empressement les navires étrangers. En outre du devoir de politesse à remplir, il y a aussi nos intérêts à sauvegarder vis-à-vis des populations. Depuis longtemps, nos agents à l'étranger signalaient le mauvais effet produit par notre abstention en ces matières et le parti que nos concurrents commerciaux savent en tirer auprès d'une clientèle qui ne comprend pas ces manifestations antireligieuses hors de chez nous. Dans l'Orient et dans l'Extrême-Orient, et même dans beaucoup de pays européens très religieux, quelle que soit la confession à laquelle ils appartiennent, cette façon de nous singulariser produit un mauvais effet.

Aux affaires étrangères plus qu'ici même on a compris que nous devons atténuer, dans l'intérêt de la France, certaines mesures prises jadis, et la circulaire en question ou, plus exactement, le rappels aux commandants de la flotte de la circulaire Lockroy répond à cette conception. »

Dans le bulletin du parti radical, on ne goûte guère l'initiative du ministre de la Marine. « Les cléricaux se réjouiront de voir battre en brèche les principes de neutralité de l'État laïque. Cela suffira-t-il, après tout le reste, pour ouvrir les yeux de ceux qui avaient pu se laisser abuser par les belles paroles d'apaisement ? »

Clemenceau n'est pas le dernier à critiquer, avec une parfaite mauvaise foi, la fameuse circulaire. Baudin va lui répondre publiquement quelques mois plus tard en publiant, en 1914,

---

<sup>1</sup> Numéro du 17 septembre 1913.

« La politique de l'incohérence ». Cet ouvrage est entièrement consacré à se justifier après les attaques qu'il a subies de la part du Tigre.

Dans l'avant-propos, P. Baudin indique qu'il a voulu répondre « aux attaques haineuses dont MM. Pichon et Baudin ont été l'objet de la part de M. Clemenceau à propos de la politique extérieure des ministères Briand et Barthou. »

Baudin déclare ensuite que « M. Clemenceau a prouvé une fois de plus qu'il subordonnait le bien général du pays à ses ressentiments personnels et que, lorsqu'un intérêt semblait le lui dicter, il n'hésiterait pas à dénigrer violemment la ligne de conduite que lui-même n'avait cessé de suivre lorsqu'il avait la responsabilité du pouvoir. ». Vient ensuite ce que Baudin intitule « la palinodie » de son adversaire. Il ajoute que sa mauvaise foi s'est manifestée en maintes circonstances mais d'une façon toute particulière à propos de la circulaire du 9 août 1913 dite du Vendredi Saint.

Baudin considère qu'il s'agissait d'un acte de politesse qui n'avait jamais été expressément supprimé et qui était devenu nécessaire à la suite des circonstances que l'on a décrites plus loin. Il rappelle que ce geste s'adressait à tous les rites et à tous les cultes dans le Levant. Il s'étonne que Clemenceau n'ait rien trouvé à dire contre cette manifestation de politesse quand il était chef du gouvernement. « Non seulement, il les a laissé faire, mais encore, il a veillé à ce que leur exécution se fît avec le plus d'éclat possible. M. Clemenceau, bien qu'en contradiction avec lui-même, ce qui lui est arrivé si souvent, se trouvait alors dans la légalité. Il ne devait pas tarder à en sortir. En effet, dès l'année 1907, une série de dépêches et de rapports étaient échangées entre M. Thomson, ministre de la Marine et la préfecture maritime de Brest, au sujet de l'organisation de services religieux dans les établissements de la marine, écoles non-navigantes, hôpitaux et prisons. On voit qu'il s'agit là, continue Baudin, non plus d'une manifestation de courtoisie dans le Levant et d'un simple salut du drapeau, ce qu'a seulement impliqué la circulaire du Vendredi Saint, mais bien d'une violation manifeste de la loi de 1905<sup>1</sup>. »

P. Baudin « enfonce le clou » comme pourrait le faire, sans doute avec plus de vivacité encore, son adversaire.

« L'esprit malfaisant de M. Clemenceau se retrouve partout. Il fait campagne au nom des principes républicains contre un retour imaginaire au cléricalisme et, lorsqu'il est au pouvoir, c'est lui qui fait tirer le plus de coups de canon en l'honneur des Capucins, des pères Lazaristes et des Filles de la Charité ; c'est lui qui viole la loi de Séparation ; c'est lui qui réorganise sur *le Borda*, les services religieux<sup>2</sup>. »

Essentiellement dirigé contre Clemenceau, l'ouvrage est un réquisitoire implacable venant d'un homme politique qui se réclame encore à l'époque du parti radical. Finissons par ce portrait du Tigre qui est davantage un règlement de comptes.

« Aussi bien la polémique à laquelle nous répondons aujourd'hui ne fait que fournir une preuve supplémentaire que M. Clemenceau, *l'Homme libre* a été, est et restera toujours le prisonnier de ses haines. Pour les satisfaire, il n'a jamais hésité ni devant une incohérence, ni devant une contradiction. Voulant atteindre ses adversaires, il ne s'est, à nul moment, préoccupé des conséquences de ses attaques. Il a poursuivi Gambetta à propos de la question

---

<sup>1</sup> p. 63.

<sup>2</sup> p. 41.

d'Égypte. Et il a ainsi contribué à l'abandon des intérêts français dans ce pays où nous avons tant semé de notre substance nationale. Il a traqué Jules Ferry au cours d'une lutte sans merci et risqué de nous faire abandonner l'Indo-Chine. Il s'attaque maintenant aux manifestations des protectorats français des catholiques d'Orient, au risque de procurer les plus grands avantages à nos rivaux italiens, autrichiens et allemands.

C'est toujours le même jeu. Il crible de ses flèches empoisonnées l'adversaire du jour et c'est le pays qui en reçoit la blessure. Vieux sagittaire dont le dernier geste sera malfaisant<sup>1</sup>. »

## 7.- La Marine marchande

Dès son arrivée au ministère, Pierre Baudin avait réclamé la création d'un sous-secrétariat de la Marine marchande<sup>2</sup>. Cette administration centraliserait tous les services de la marine de commerce, lesquels étaient éparpillés entre cinq ministères (Marine, Commerce, Travaux publics, Finances et Intérieur) et même entre huit si l'on compte les Affaires étrangères, les Colonies et les Postes et Télégraphes.

Lorsqu'il était président de la Ligue maritime, son comité avait émis le vœu, le 7 février 1912, d'une telle institution afin qu'elle prenne en charge l'ensemble des problèmes maritimes commerciaux. Lors de la constitution du ministère Briand, le conseil des ministres avait acquiescé.

Ce n'est donc qu'avec le cabinet Barthou que le vœu de P. Baudin devient réalité. Le jeune député de la Gironde, Anatole de Monzie, 37 ans, devient le premier titulaire de ce sous-secrétariat d'État rattaché au ministère de la Marine<sup>3</sup>. Il démarre une longue et brillante carrière politique. Né en 1876, à Bazas, en Gironde, il est avocat et député « républicain socialiste » de Cahors. Il a été chef de cabinet de Joseph Chaumié lorsque celui-ci a été ministre de l'Instruction publique dans le ministère Combes et de la Justice dans le ministère Rouvier entre 1902 et 1906. Il sera donc le collaborateur direct de P. Baudin.

Cette question de la centralisation de la Marine marchande est en discussion depuis dix ans.

Devraient quitter le ministère de l'Intérieur : la surveillance des navires à émigrants, le service sanitaire maritime. Aux Finances, on devrait abandonner la jauge et la francisation des navires ; aux Travaux publics, on se débarrasserait de la surveillance des appareils à vapeur, de l'instruction des mécaniciens, de la police et de l'outillage des ports de commerce.

Au début du mois d'août, le sous-secrétariat s'installe dans ses murs, au 120 bis boulevard du Montparnasse. On en profite pour restructurer les services. Celui de la navigation au ministère de la marine est supprimé. Il est remplacé par trois autres : un service du personnel chargé des équipages, des états-majors, de l'administration intérieure, un service de la marine marchande qui aura à connaître des subventions, des primes, etc., un service des pêches maritimes. Il y aura d'autre part, un office des pêches et un office des transports, ouverts au public. Le premier fournira des renseignements de toute nature sur les poissons de mer, l'ostréiculture, la technique de la pêche, les lieux de pêche, les conditions

<sup>1</sup> p. 40.

<sup>2</sup> Rappelons qu'il avait été rapporteur d'un projet de loi sur le sujet en 1905 et 1906 quand il était député.

<sup>3</sup> Un autre nom était avancé : celui de M. Guernier, vice-président du Conseil supérieur de la navigation maritime. (Voir *le Figaro* du 28 janvier 1913)

atmosphériques, les statistiques... Le second exercera le rôle d'un commissaire auprès des compagnies subventionnées. Le public, cependant pourra s'y rendre pour connaître les conditions de traversées océaniques par exemple.

Des projets de loi sont en préparation sur l'inscription maritime. L'institution du crédit mutuel maritime en voie de création paraît être une bonne chose selon P. Baudin, notamment pour le développement du petit armement et pourrait réduire les conflits qui divisent actuellement les pêcheurs de la côte bretonne et les patrons usiniers.

L'attention du gouvernement est également attirée par la question des rapports individuels ou collectifs des équipages de la marine marchande avec ses chefs ou avec les armateurs. Il a paru nécessaire de déterminer les règles capables d'assurer la discipline à bord et les sanctions. La réforme du code disciplinaire et pénal de la marine marchande est en cours.

Le ministre voudrait attirer l'attention du Conseil supérieur sur la possibilité d'accorder aux inscrits, dans leurs différends avec les armateurs, le bénéfice d'une juridiction prud'homale établie sur le modèle des tribunaux de cet ordre qui existent déjà pour les ouvriers des diverses professions à terre.

Enfin, dans le même ordre d'idées, P. Baudin s'occupe d'améliorer l'institution des conseils permanents d'arbitrage entre armateurs et inscrits maritimes et qui ne semblent pas donner satisfaction. Un décret du 7 août 1912 a institué une procédure de conciliation – non obligatoire – précédant l'arbitrage proprement dit, lui non plus nullement imposé. En réalité, cette procédure est rarement utilisée.

Lors de la 2<sup>e</sup> séance du 11 février à la Chambre, on évoque le service du contrôle. Le nouveau ministre voudrait l'avoir plus près de lui et en diversifier le recrutement. P. Baudin estime que la pêche a besoin d'être « très vigoureusement défendue ». Il vise d'abord la contrebande.

Il reconnaît l'insuffisance des moyens de police sur les côtes. Il ne demande pas mieux que de proposer pour le prochain budget un relèvement de crédits pour augmenter le personnel et le matériel. Mais la commission du budget propose une diminution des crédits... Le ministre ne peut donc faire aucune promesse car il n'a pas de son propre aveu les moyens d'assurer une meilleure police des côtes.

Un archaïsme singulier consistant à verbaliser tous les hommes d'équipage quand le navire est surpris commettant un délit de pêche est dénoncé par M. Le Rouzic. Celui-ci demande qu'à l'avenir il ne soit dressé qu'une seule contravention par bateau.

La flotte de surveillance des pêches comprend à l'époque 8 bateaux à vapeur de 150 à 3,5 tonnes, 8 bateaux automobiles de 11 à 2 tonnes et 6 vieilles embarcations à voile plus ou moins bonnes pour la réforme.

On aborde aussi la sécurité de la navigation. La loi de 1907 oblige l'État à contrôler la sécurité des navires. P. Baudin souhaite prendre les mesures nécessaires pour mieux assurer son application. Il s'engage également à saisir le conseil supérieur de la navigation d'un programme de surveillance des pêches.

Au cours de la 2<sup>e</sup> séance du 13 février, de nombreux députés demandent que le gouvernement envoie pendant les périodes de pêche, « ainsi qu'il l'a fait précédemment », deux torpilleurs sur la côte roussillonnaise de la Méditerranée pour protéger les pêcheurs contre les marsouins qui ravagent les filets.

M. Rouger demande que cette mesure soit étendue à tout le golfe du Lion comme par le passé.

Le groupe de pression fait bien son travail. Les amendements pleuvent. En voici trois, concernant le seul chapitre 43. Ainsi, on propose des crédits pour des constructions d'abris dans les petits ports de pêche, puis d'autres pour des acquisitions de matériel de pêche, enfin M. Hesse voudrait augmenter les subventions aux œuvres de prévoyance pour les gens de mer.

Autre souci : la crise sardinière<sup>1</sup>. Le 14 février, jour où vient en discussion à la Chambre la question sardinière, le *Radical* intitule l'un des ses articles de la première page : « Voyage au pays de la sardine et de la faim ». Lors de la 2<sup>e</sup> séance, les députés se précipitent pour interpellier les ministres de la Marine et du Commerce, tous les deux intéressés par la crise de la pêche. Elles concernent la situation déplorable de la pêche côtière, une demande d'enquête parlementaire sur la situation économique des pêcheurs sardiniens et la fermeture des usines de conserves de poissons en Bretagne et en Vendée.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Guist'hau, un Breton, bon connaisseur des problèmes de pêches, examine le dossier économique tandis que P. Baudin intervient sur le plan plus général des rapports avec les pêcheurs. Il essaye d'introduire des éléments scientifiques dans le débat comme celui d'une étude des migrations de la sardine. Il faut aussi selon lui, examiner la question de la valeur exacte de l'appât qui peut remplacer la rogue<sup>2</sup>, peut-être la farine d'arachide. Sur le plan social, il souhaite encourager les pêcheurs à s'associer, à créer des coopératives pour acheter la rogue. Il y a lieu aussi d'envisager la transformation du matériel de pêche. Il faut également mettre l'accent sur l'enseignement professionnel.

P. Baudin prend l'exemple de l'Angleterre où 80 % des pêcheurs « se trouvent embrigadés dans les organisations qui portent la pêche au large et qui l'ont aménagée industriellement. »

En février et mars 1913, ont lieu au ministère de la Marine, plusieurs réunions sur la crise sardinière, à l'initiative des deux ministres concernés avec les représentants des fabricants de conserves et ceux des pêcheurs. P. Baudin a fait appel à l'esprit de conciliation et de désintéressement et au patriotisme des uns et des autres. Il a montré la solidarité d'intérêts qui unit les pêcheurs et les fabricants.

M. Guist'hau, ministre du commerce a proposé d'examiner la fixation d'un prix minimum et la détermination par des commissions mixtes des quantités dont les usines pouvaient chaque jour garantir l'achat. P. Baudin a constaté l'accord sur les commissions mixtes. Il a montré la nécessité de se prononcer sur le prix minimum avant d'aborder la question des engins de pêche. M. Guist'hau a fait voter le principe du prix minimum. Diverses modalités ont été envisagées pour sa fixation. Les pêcheurs s'étant prononcés pour la vente au mille et les fabricants pour la vente au poids, il a été reconnu nécessaire d'établir un barème de conversion qui permettrait d'adopter indifféremment l'une ou l'autre unité.

Mais le syndicat des fabricants de conserves réuni à Nantes le 5 avril, après les réunions tenues au ministère de la Marine les 25, 26, 27 février et 13 mars a constaté le refus des

<sup>1</sup> Voir *Le Radical* du 7 février 1913.

<sup>2</sup> Œufs de morue (ou parfois de hareng).

marins pêcheurs d'accepter aucune modification aux méthodes actuelles de pêche « malgré la garantie que les fabricants leur offrait ». Il a décidé qu'il ne pouvait que maintenir la résolution de laisser les usines fermées pendant la campagne de pêche 1913<sup>1</sup>.

M. Hugot-Derville rappelle qu'un décret de 1888 avait interdit les filets tournants pour la pêche à la sardine et que cette mesure avait été étendue au petit maquereau en 1912. Ces dispositions auraient, selon lui, aggravé la situation économique. Le ministre répond que tous les rapports des administrateurs des affaires maritimes concordaient, au contraire, pour affirmer que ce filet augmentait considérablement les prises et ne réglait en rien le problème posé. P. Baudin en termine par la réponse à la question sur la création d'une usine par l'État. Il est contre car elle pourrait conduire à des « troubles économiques » mais il pense qu'en ce moment, son département pourrait peut-être être de quelque secours aux pêcheurs. C'est pourquoi il a demandé à ses services d'étudier l'utilisation, pour la nourriture des marins, des sardines pressées.

A la 2<sup>e</sup> séance du 14 février à la Chambre, on discute du projet de loi portant approbation de la convention conclue entre l'État et la compagnie générale transatlantique pour l'exploitation du service maritime postal entre Le Havre et New-York. C'est le nouveau sous-secrétaire d'État à la Marine marchande, M. de Monzie, qui représente le gouvernement.

Depuis le 22 juillet 1911, le contrat qui liait la compagnie à l'État est venu à expiration. Depuis 1861, ce service assure à la France une large part d'affaires et d'influence dans le développement économique des Etats-Unis.

Le débat porte d'abord sur les conditions techniques de la convention. Il se trouve que les paquebots sont de plus en plus grands et que la profondeur des ports n'est pas élastique... Ainsi, Le Havre ne pourra pas, en l'état actuel, recevoir des navires dont le tonnage sera supérieur à 27 000 tonnes, c'est-à-dire, l'équivalent de *La France* dernier paquebot en date, et en même temps, le plus grand bateau français<sup>2</sup>. D'autre part, les clients de la compagnie sont-ils aussi sensibles qu'on le dit à la vitesse et ne privilégient-ils pas le confort ? C'est ce que se demande le ministre qui a des doutes sur les capacités de la Compagnie générale transatlantique à lutter contre ses concurrents allemands ou anglais.

Compte tenu de la profondeur insuffisante du port du Havre, certains ont proposé Brest comme port d'attache. Rien ne doit être exclu a priori. C'est la raison pour laquelle la commission des postes a exigé que dans la rédaction du contrat on prévienne la possibilité de créer des escales, et en particulier à Brest. Par ailleurs, la convention permet la résiliation au bout de 10 ans ou 15ans, avec une indemnité.

M. de Monzie ajoute que de grands progrès en matière de navigation sont attendus avec les moteurs à combustion interne.

## 8.- Le retard du budget de 1913 et le projet de budget de la Marine pour 1914

### a)- Le budget de 1913 voté en juillet... 1913

<sup>1</sup> Voir l'article d'Auguste Dupuy dans la *Revue de Paris* du 15 juin 1913, p. 786 et suivants intitulé « Sardiniers bretons ».

<sup>2</sup> *France* n'est à l'époque que le 9<sup>e</sup> bateau du monde en tonnage (23 666 tonnes de jauge brute). Le premier est un paquebot anglais de 45 000 tonnes, suivi de deux anglais de 32 000 t, un allemand de 25 000t, et deux anglais, un allemand et un hollandais de 24 000t (en jauge brute).

Le record des budgets en retard a été battu en 1913, les derniers votes n'ayant eu lieu que le 22 juillet... Tous les départements ministériels ont été contrariés par cette situation. Mais aucun d'eux n'en a souffert au même titre que la Marine qui a besoin de temps pour accomplir des actes de longue haleine : constructions neuves, programmes de travaux, réfection de l'outillage, etc. Les dotations provisoires sont suivies de suppléments de crédits que les directions concernées doivent employer à la hâte en exigeant de leurs fournisseurs des délais de livraison souvent insuffisants qui ont pour résultat de faire augmenter les conditions de prix.

Depuis quelques années, tous les ministères ont vu s'enfler leurs dépenses. Celles de la Marine a suivi l'évolution suivante (en francs) : 1909 : 333 845 000 ; 1910 : 375 575 000 ; 1911 : 415 454 000 ; 1912 : 457 609 000<sup>1</sup>. En 1913, le budget est de 465 000 000. Il convient d'ajouter à cette somme, 61 960 000 reportés à un compte spécial pour les constructions neuves, 2 150 000 pour les grandes manœuvres, 1 300 000 pour l'enlèvement de l'épave de la *Liberté*, 20 000 000 pour le commencement de la construction de deux cuirassés, soit un budget total de plus de 550 millions. Le budget de la Marine aura ainsi presque doublé en 10 ans alors que le budget général n'a pas dépassé une augmentation de 25 %.

On a dû créer un compte spécial où seront inscrites, chaque année, les sommes consacrées au programme naval en supplément des crédits votés au budget ordinaire<sup>2</sup>.

Malgré ces dispositions, nombreux sont les commentateurs qui critiquent l'insuffisance des crédits allouée à la Marine pour défendre notre rang en Méditerranée<sup>3</sup>. Ils signalent que l'Italie et l'Autriche ont en cours des programmes ambitieux de constructions de cuirassés. L'Italie possède un dreadnought en service et en achève cinq déjà lancés. Deux autres (de 30 000 tonnes) sont décidés et deux autres en projet. L'Autriche construit quatre cuirassés et va mettre en chantier trois nouveaux dreadnoughts. Or, la France ne pourra opposer aux forces futures de la Triplice en Méditerranée que onze cuirassés sur les quinze dreadnoughts austro-italiens. Le rapporteur du budget à la Chambre, M. Painlevé, précise : « Si l'on envisage d'une part le nombre des canons de 305 mm et au-dessus possédés en 1917, soit par les flottes de l'Italie et de l'Autriche, soit par la flotte française ; d'autre part, le nombre de canons de chaque navire pouvant tirer en une seule bordée, on ne possédera en effet que 78 canons, dont 70 pouvant tirer par le travers, contre 125 canons austro-italiens, dont 125 pouvant tirer par le travers<sup>4</sup> ».

M. Painlevé en conclut, dans son rapport, qu'une augmentation immédiate du programme naval français est indispensable, ce qui est partiellement obtenu en devançant les mises en chantier prévues.

Ajoutons que P. Baudin a modifié le système de contrôle budgétaire de son ministère. Un décret du 12 septembre 1913 a réorganisé les services du contrôle de façon à les rendre plus efficaces. Les vérifications « doivent tendre à obtenir l'assurance non seulement que les opérations ont été régulières » mais encore qu'elles ont produit « un effet utile » et qu'elles

<sup>1</sup> Voir RPP, juin 1913, p. 578.

<sup>2</sup> Article 9 de la loi du 30 mars 1912.

<sup>3</sup> Par exemple, la RPP de juin 1913.

<sup>4</sup> Cité par RPP de juin 1913, p. 580.

étaient « opportunes<sup>1</sup> ». On voit bien là « l'esprit Baudin » où le pragmatisme doit diriger toute action administrative.

#### b)-le projet de budget de la Marine de 1914

Avant la chute du ministère Barthou, les services de Pierre Baudin et ceux du ministère des Finances ont eu le temps, in extremis, de préparer le projet de budget de la Marine pour 1914. Compte tenu de la conjoncture, il importe d'en examiner les grandes lignes.

Il s'élève à 489 124 808 francs, en augmentation de 44 596 299 francs par rapport à 1913. Les principales augmentations portent sur les relèvements des soldes du personnel (8 millions 851 522 francs), l'accroissement des effectifs (2 353 828 francs), l'extension des armements (6 308 543 francs) et des approvisionnements (2 526 591 francs), les travaux neufs (16 436 538 francs), le remplacement des poudres anciennes (8 637 427 francs).

Le total des dépenses à prévoir, en 1914, pour l'exécution du programme naval est de 329 millions 821 321 francs dans lesquelles sont compris 8 500 000 francs pour l'aéronautique maritime.

Les ressources nécessaires à ces dépenses ne figurent au budget que jusqu'à concurrence de 184 263 471 francs de sorte que le compte hors budget est de 145 557 850 francs. Il résulte de ces chiffres que les prévisions totales de dépenses pour la Marine en 1914 atteignent 634 682 658 francs<sup>2</sup>.

#### 7.- Les déplacements et les voyages du ministre

C'est lors de ses déplacements que P. Baudin peut concrètement répandre autour de lui et faire partager son sens patriotique. Les discours des inaugurations et des visites s'y prêtent admirablement. Il peut même arriver que le ministre de la Marine ait l'occasion de rencontrer un collègue étranger... par exemple lors de séances de tirs de l'armée navale.

Les journaux signalent que le dimanche 2 mars 1913, P. Baudin est à Toulon, accompagné par le vice-amiral Le Bris, chef d'état-major général. Accueilli à son arrivée par l'ancien ministre de la marine, le vice-amiral Boué de Lapeyrère, commandant en chef de l'armée navale, il se rend à bord du *Voltaire*, où il séjourne pour toute la durée des écoles à feu des quatre escadres de la Méditerranée. C'est à bord de ce bateau que le lendemain, il reçoit le premier Lord de l'Amirauté anglaise qui n'est autre que ... M. Winston Churchill, arrivé à Toulon à bord du *Hussard*. La canonnière anglaise avait salué de 21 coups de canon la terre française puis de 19 coups le pavillon de Pierre Baudin. Les batteries de terre et *le Voltaire* ont immédiatement répondu à ce salut. Aussitôt après M. Churchill a gagné le cuirassé de Baudin. Les honneurs ont été rendus au ministre britannique et P. Baudin s'est avancé vers son collègue anglais et lui a serré la main. Un entretien entre les deux hommes a duré une vingtaine de minutes. Après avoir assisté aux tirs, le premier lord de l'amirauté a été

<sup>1</sup> Voir *l'Argent de la France*, p. 314.

<sup>2</sup> *Le Moniteur de la Flotte* du 6 décembre 1913.

retenu à déjeuner à bord du Voltaire par P. Baudin. Au champagne, des toasts ont été portés de part et d'autre aux souverains respectifs et aux marines nationales<sup>1</sup>.

En juillet, Baudin rendra, en retour, une visite à Winston Churchill à Londres. L'entente cordiale était donc une réalité en matière navale. D'ailleurs, Baudin se souvenait que le 30 janvier 1913, lors d'un banquet à Dundee, Winston Churchill avait déclaré que l'antagonisme qui avait pendant longtemps séparé la France et l'Angleterre, avait amené ces derniers pays à fortifier d'une manière particulièrement importante la côte Sud de l'Angleterre. « Aujourd'hui, la situation a changé et c'est la côte Est qui a acquis au point de vue stratégique une importance spéciale. » M. W. Churchill a fait remarquer qu'il faut se réjouir que les différends et les discussions souvent vives entre la France et l'Angleterre se sont heureusement terminés sans effusion de sang. « Aujourd'hui, l'Angleterre n'a plus de préoccupations vers le Sud et elle peut consacrer tous ses efforts à développer les défenses de sa côte Est jusqu'au moment où elle entretiendra des relations suffisamment cordiales avec les autres puissances ».

Pour Churchill, « il a été prouvé abondamment à l'Europe et au monde entier que, quelques efforts qu'ait faits l'Angleterre pour assurer sa défense nationale, elle a toujours travaillé pour la paix. » *Le Radical* écrit : « Le travail considérable qu'ont accompli les hommes sincères qui la dirigent, les efforts réels auxquels a consenti le pays, ont été tentés avec la préoccupation d'écarter les difficultés extérieures. Cette tendance de la politique anglaise a pu être particulièrement remarquable au cours de ces derniers mois. Toute la puissance que l'Angleterre acquerra dans le futur tendra vers le même but. Il faut qu'une organisation puissante, tant sur terre que sur mer, tâche à maintenir l'intégrité de l'empire britannique. Le premier Lord a conclu en affirmant de nouveau que l'Angleterre travaillera toujours au respect du droit et à la conservation d'une paix basée sur la justice et sur l'égalité<sup>2</sup>. »

Le 10 avril, P. Baudin est à nouveau à Toulon où il a effectué une plongée en sous-marin. Il était à bord de l'*Arago* qui s'est enfoncé à 8 mètres. Le ministre a voulu aller plus profond et l'*Arago* est descendu à 15 mètres.

Le 20 avril, le ministre de la Marine est à Lorient. Il a visité l'hôpital maritime dont il a constaté l'insuffisance. Puis il a présidé la cérémonie de la pose de la première pierre du bassin de radoub. Les dimensions de ce bassin seront suffisantes pour recevoir les futurs dreadnoughts de 25 000 tonnes. La cérémonie terminée, le ministre et sa suite ont pris place dans des vedettes à vapeur et ont passé devant le cuirassé *Provence* qui était sur cale. Le ministre a visité ensuite le champ de manœuvre du bataillon de fusiliers marins. Après l'exécution de tirs rapides par deux sections de mitrailleuses, P. Baudin a visité la rade où il s'est renseigné sur les approfondissements réclamées par les autorités maritimes, puis il s'est rendu à bord du cuirassé *Courbet*, de 23 000 tonnes actuellement en essai à Lorient. Après le grand banquet républicain, le lancement du *Provence* a été effectué.

Le 19 mai, les grandes manœuvres navales annuelles ont commencé à Toulon. Elles sont soumises à l'arbitrage du vice-amiral Boué de Lapeyrère. Le président de la République se

<sup>1</sup> *Le Journal* du 4 mars 1913.

<sup>2</sup> Voir *le Radical* du 31 janvier 1913.

rendra le 7 juin pour assister aux dernières opérations accompagné des deux ministres de la Guerre et de la Marine.

P. Baudin en profite pour assister aux conférences organisées sur les bâtiments des quatre escadres lors de cette quatrième semaine de manœuvres.

Le 22 juin, le président Poincaré s'embarque à Cherbourg pour l'Angleterre. P. Baudin qui l'accompagne depuis Paris s'arrête dans le port normand.

Le 1<sup>er</sup> juillet, P. Baudin quitte Paris pour se rendre à Calais. Il est accompagné du chef d'état-major général de la Marine. Ils s'embarquent à bord du yacht *Enchantress* de l'amirauté britannique qui doit les conduire à Douvres où Baudin rendra visite à M. Winston Churchill.

La presse indique que P. Baudin, après un voyage en mer du Nord, est de retour au Havre, le 4 juillet.

Quand le président R. Poincaré préside, le 5 juillet, le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Société des Gens de lettres, P. Baudin fait partie des ministres qui l'accompagnent.

Le 14 juillet, après la revue de Longchamp, P. Baudin participe au grand banquet à l'Élysée (176 couverts).

Le 23 juillet, le président Poincaré visite le port du Havre, le ministre de la Marine l'accompagne. Ils assistent à des régates. Le président pose la première pierre du musoir<sup>1</sup> nord de l'entrée du nouveau bassin de marée et celle de la maison des douaniers. On visite le port et le paquebot *La France*. Ensuite, on se rend à l'hôpital pour une visite.

Le 17 août, P. Baudin et le président du Sénat, Antonin Dubost ont inauguré le pont suspendu sur le Rhône à Groslée qui relie les cantons de Lhuis dans l'Ain et de Morestel dans l'Isère. Le ministre de la Marine est chez lui, dans son arrondissement de Belley et tout près de son canton de Virieu le Grand où il est élu conseiller général. Dans cette petite commune de Groslée, il prononce un discours très patriotique, s'attachant à préconiser « la défense de la race » et l'amélioration de la vie publique et privée. Il met l'accent sur la jeunesse en qui il a toute confiance et souhaite que l'on forme sa conscience et son intelligence afin qu'elle manifeste plus de volonté, d'énergie et de foi en l'avenir. Le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas d'effort à distraire en face de l'étranger, toujours menaçant. P. Baudin a bu « à la grandeur de la patrie et au développement de la race. »

Baudin est ravi car il a pu remercier ses électeurs du canton voisin de Virieu-le-Grand qui l'ont réélu le 3 août confortablement : il n'avait pas de concurrent. Il a obtenu 1206 voix. Les habitants du canton avaient pu voir sur les murs une belle affiche rouge portant un appel des maires. Réunis à Virieu, ils priaient « M. Baudin, ministre de la Marine de vouloir bien accepter le renouvellement de son mandat de conseiller général », acclamaient « à l'unanimité sa candidature » et lui adressaient « l'expression de leur inaltérable attachement ».

Le message de Pierre Baudin aux électeurs du canton, situé en dessous, précisait en substance qu'il souhaitait « concourir à l'administration du département dans un esprit d'ordre, de progrès et d'économie. » et « maintenir l'union de toutes nos populations autour du drapeau de la République<sup>2</sup> ».

<sup>1</sup> C'est la pointe extrême d'une digue ou d'une jetée.

<sup>2</sup> Papiers P. B-S. Notons qu'au cours de ces mêmes élections cantonales, son père, le docteur Camille Baudin a été réélu à Nantua.

Très fatigué, P. Baudin, part le 8 septembre en auto, pour Toulon en passant par Grenoble et la route des Alpes. Il s'embarque ensuite pour Bizerte où il va étudier la réorganisation militaire. La défense maritime des côtes de la Tunisie qui relevait de la Guerre est placée désormais sous la direction de la Marine. Selon *la Petite Gironde*<sup>1</sup>, on pourrait envisager la création d'une préfecture maritime à Bizerte.

De retour en métropole, il préside, le 30 septembre, à Saint-Nazaire, le lancement du nouveau cuirassé *Lorraine*, après avoir visité l'établissement national d'Indret. De retour à Saint-Nazaire, il pose le premier rivet du paquebot *Paris*. A bord du *Lutécia* lancé en mars dernier, il prononce un discours au cours du déjeuner. Il rappelle qu'au printemps dernier, il est allé à Lorient et à Brest, présider les lancements des cuirassés *Provence* et *Bretagne*. Il note que la coque du *Lorraine* a été construite en 14 mois et demi. C'est plus rapide que celle du *Provence*. On progresse tous les jours ! Le ministre souligne l'esprit d'émulation qui a produits de beaux résultats. « C'est grâce à cet ensemble d'énergies et de bonnes volontés que le pays suit avec une attention passionnée la renaissance de sa Marine. Le programme naval est exécuté sans hésitation et suivant une méthode industrielle invariable. Grâce à cette régularité, nous pourrons faire entrer en escadre, en novembre prochain, les deux premiers cuirassés du programme naval : le *Jean-Bart* et le *Courbet*. Le *France* et le *Paris*, leurs similaires, seront en ligne en juillet prochain. Les trois *Lorraine* seront exacts aux rendez-vous dans deux ans. Puis, la division continuant, la série des bâtiments portant les noms des provinces suivra. Le *Normandie* esquisse déjà sa grande silhouette à côté de nous sur les Chantiers de la Loire. Le *Languedoc* avance sur la cale du *Gironde* et c'est demain, 1<sup>er</sup> octobre, que nos ouvriers de Brest et de Lorient posent les premiers rivets du *Flandre* et du *Gascogne*.

Ainsi, dès la fin de l'année 1916, nos escadres actives, en y comprenant les *Danton*, se composeront de 17 cuirassés de premier rang, constituant une force capable de se mesurer avec le plus redoutable ennemi. J'espère que ce chiffre pourra être porté à 18, le gouvernement m'ayant autorisé à solliciter du Parlement le moyen d'avancer au 1<sup>er</sup> janvier prochain la mise en chantier de l'un des cuirassés prévus au programme naval et qui se joindrait au groupe des *Lorraine* pour former avec eux une division homogène de quatre cuirassés. »

P. Baudin a terminé par ces mots : « Le pays nous a donné cette année la preuve éclatante qu'il a la volonté de se mettre à l'abri de tout danger extérieur. Pour conserver toute sa liberté d'esprit, pour exercer son génie sans contrainte, pour répandre ses idées, pour remplir sa vocation idéaliste, pour s'exprimer dans le monde en toute indépendance, il doit être prêt à répondre à toute provocation et à décourager toutes les menaces. Il ne s'effraye pas des lourds sacrifices que ses devoirs lui imposent. Sa force morale est immense. Mais il faut aussi que ses ressources économiques croissent sans cesse. C'est à vous messieurs, de le diriger dans son labeur et de faire en sorte que ce labeur soit de plus en plus fructueux. Répandez en lui l'esprit scientifique, l'attachement aux bonnes méthodes d'activité. Que par votre initiative, il connaisse les supériorités matérielles et morales par lesquelles les sociétés humaines les plus avancées se distinguent des sociétés routinières et arriérées. Le gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir ne négligera rien pour vous seconder. Il

---

<sup>1</sup> Du 10 septembre 1913.

persistera dans la voie où il s'est résolument engagé. Tout en tenant très haut le drapeau de la République, il s'efforcera de réaliser l'accord social et la collaboration de tous les citoyens à la grande tâche nationale<sup>1</sup>. »

Le 1<sup>er</sup> octobre, P. Baudin est à Gâvres, près de Lorient, au polygone de l'artillerie navale. Au moment où l'artillerie de la marine subit des transformations et où l'on procède au remplacement des vieilles poudres, le ministre a tenu à visiter le polygone en détail.

Le 13 octobre, il attend le président Poincaré à Marseille pour une visite du port, des bassins en construction et des travaux du canal de Marseille au Rhône.

Le 21 octobre, il se rend en Tunisie sans doute pour se reposer. Dans *le Radical* du 30 octobre 1913, on apprend que l'état de santé de P. Baudin s'est beaucoup amélioré. Toutefois, par ordonnance du médecin, il ne pourra sortir avant demain et n'assistera pas au conseil des ministres.

P. Baudin achève son ministère par une manifestation dont il se serait bien passé : il assiste, le 25 novembre, en qualité de représentant du gouvernement aux obsèques d'Édouard Lockroy, ancien ministre de la Marine.

Une fois de plus, P. Baudin avait fait partie d'un cabinet qui n'avait pas été accepté d'enthousiasme par ses amis radicaux. Comme avec Waldeck-Rousseau, il s'était trouvé en porte-à-faux par rapport au parti radical dont il se réclamait cependant même si le mot n'était plus guère prononcé. Au Sénat il était au groupe le plus à gauche si l'on exceptait les socialistes. Après la chute de Briand, en mars, le parti radical-socialiste n'avait pas apprécié la part, selon lui, insuffisante, qui lui avait été faite au gouvernement. Le renversement de Briand au Sénat sur la réforme électorale, par une majorité de radicaux, n'avait pas été suivi de l'avènement au pouvoir d'un ministère radical-socialiste, mais d'un cabinet présidé par Barthou « ami personnel et politique de M. Poincaré », comme l'écrit G. Bonnefous<sup>2</sup>. Cela avait ajouté encore à l'hostilité du parti radical-socialiste. Celui-ci attendait une revanche. Elle allait venir avec l'examen à la Chambre de l'emprunt d'un milliard 300 millions de francs qui devait servir à financer la réalisation de la loi de trois ans. En effet, à l'occasion de la discussion de l'impôt sur la rente, un député radical de l'Oise, Delpierre, va présenter un amendement, le 2 décembre, tendant à maintenir « toutes les immunités actuellement existantes ». Barthou déclare que « le crédit de l'État français serait atteint si l'immunité de la rente était l'objet d'un vote contraire à son maintien<sup>3</sup> » et pose la question de confiance. La Chambre rejette l'amendement de M. Delpierre par 290 voix contre 265. Le président du Conseil démissionne immédiatement. Les ennemis de la loi de trois ans, surtout, avaient eu raison du ministère.

<sup>1</sup> Voir *Le Radical* du 1<sup>er</sup> octobre 1913.

<sup>2</sup> G. Bonnefous, *op. cit.*, p. 361.

<sup>3</sup> G. Bonnefous, *op. cit.*, p. 366.

## Chapitre 4

### Le journaliste avant le conflit (1909-1914)

Baudin n'a pas brusquement orienté dans un sens différent ses chroniques à partir de son élection au Sénat... Elles portaient depuis toujours l'accent du patriote et de ses inquiétudes sur nos rapports avec l'Allemagne et surtout sur nos insuffisances en matière de défense. L'alerte de Tanger, en 1905, avait montré combien il avait raison de craindre notre puissant voisin. Le coup du 1<sup>er</sup> juillet 1911 à Agadir confirma ses appréhensions. Comme beaucoup d'autres, mais assurément avec plus d'acuité, il vit pendant cette période ce que Claude Digeon appelle « la crise allemande de la pensée française ».

P. Baudin va donc poursuivre son travail d'observateur perspicace de la vie politique, économique et sociale française avec une attention particulière aux rapports franco-allemands. Il va continuer, étant sénateur, à part ses missions à l'étranger, à collaborer avec de nombreux journaux et revues. Il en tirera encore huit volumes entre 1909 et 1914.

#### A.- Les journaux et ouvrages

Pendant cette période qui va de son entrée au Sénat jusqu'à la guerre, quels sont les journaux qui recueillent les articles de P. Baudin ? Il reste fidèle à certains, en abandonne d'autres et collabore avec de nouveaux.

Dans le Sud-Ouest, il reste fidèle à la *Petite Gironde*, autre grand journal de la région avec la *France de Bordeaux*. Il y a donné ses premiers articles en juillet 1906. En 1907, il en écrit, comme l'année précédente, une demi-douzaine. Il poursuit sa collaboration en 1908, plus abondante (une petite vingtaine) et aussi en 1909. En 1910, il y a un trou entre mars et octobre car Baudin est en Argentine. Il reprend sa collaboration avec la *Petite Gironde*, dès janvier 1911.

Il continue à donner sa chronique de la quinzaine politique dans la *Grande Revue* jusqu'en 1911.

Baudin reste aussi fidèle au *Journal* jusqu'à la fin mais de manière très sporadique comme avec le *Matin*. Mais ce sont deux autres quotidiens qui, à son retour d'Argentine, vont successivement retenir son attention pratiquement chaque jour. C'est d'abord, à partir d'octobre 1910, le *Voltaire* dont le tirage est « confidentiel », quelques milliers pas plus. Il en

devient le directeur politique, mais nous ignorons dans quelles circonstances. Baudin y écrit presque tous les jours jusqu'à la fin de juillet 1911. Puis le journal semble sombrer à la fin de l'été 1911 pour ne réapparaître, sans Baudin, qu'en janvier 1913. C'est que la plume de notre héros court, depuis janvier 1911, dans un autre quotidien né en 1903 avec... le combisme : *l'Action* des frères Bérenger. Son tirage ne semble pas non plus battre des records mais est plus important<sup>1</sup>. Baudin y donne un éditorial plusieurs fois par semaine jusqu'à la fin de 1912 et n'y réapparaît plus. Pendant ces deux années, il donne l'impression, avec Henri Bérenger, le directeur, d'être le maître à penser de cette publication qui a évidemment changé d'orientation. On y trouve souvent la signature des radicaux waldeckistes comme de Lanessan. Voici donc deux nouvelles expériences<sup>2</sup> de direction politique d'un journal, terrain pas toujours très sûr, après celle, peu réussie, de *la Volonté* en 1898, difficile du *Courrier de l'Ain*, en 1903-1904 et plus efficace quoique éphémère du *Réveil de l'Ain* en 1905-1906.

*Le Voltaire* est le successeur du *Bien public* fondé le 5 mars 1871 par Vrignault qui avait été chassé de *la Liberté*. Le *Bien public* « après divers avatars sous la Commune, devint l'organe officieux de Thiers<sup>3</sup> ». En mai 1874, le journal tirait à 8 000 exemplaires mais il dut être réorganisé. Le riche chocolatier démocrate Menier l'acheta en janvier 1876 avant d'être élu député de Seine-et-Marne en février<sup>4</sup>. Menier avait pour bras droit Yves Guyot, futur ministre des Travaux publics, dont il fit le rédacteur en chef du journal. Très bien fait, donnant des articles économiques et financiers de qualité, le *Bien public* accueillait une nombreuse rédaction dont Zola qui tenait la rubrique dramatique et qui y publia *l'Assommoir*. En 1878, le journal patronna la fête du centenaire de la mort de Voltaire finalement interdite. Le 1<sup>er</sup> juillet 1878, le *Bien public* devint *le Voltaire* et Aurélien Scholl, chroniqueur à *l'Événement* en fut le rédacteur en chef.

Le premier numéro publia en exergue une citation de Victor Hugo qui dénonçait dans les journaux la place habituellement donnée en priorité « à quelques misérables questions de portefeuille... » Très rapidement, le journal qui voulait être « le *Figaro* des Républicains », fut cédé en mai 1879 à Jules Laffitte car le courant ne passait pas entre Guyot et Scholl. Zola continua à collaborer au journal où Raymond Poincaré allait tenir la rubrique des tribunaux. Louis Ulbach<sup>5</sup>, un romancier et journaliste célèbre à l'époque entra dans l'équipe de rédaction. Dans ce journal d'orientation républicaine et anticléricale, Barrès avait donné de nombreux articles dans les années 1886-1888<sup>6</sup>.

Baudin écrit dans le *Voltaire* à partir du 12 octobre 1910 où il signe l'éditorial pratiquement chaque jour. Son premier article est un réquisitoire contre la CGT qu'il considère comme illégale, « purement politique et révolutionnaire » et « a détourné le

<sup>1</sup> D'après *l'Histoire générale de la presse*, il est de 19 000 en 1910, de 12 000 en 1912 (p. 296), et sera de 11 000 en 1917 (p. 428).

<sup>2</sup> Pour *l'Action*, ce n'est pas tout à fait le cas puisque Henri Bérenger a lui aussi son éditorial avec une fréquence similaire et est le directeur en titre du journal.

<sup>3</sup> *Histoire générale de la Presse française*, tome III, p. 214.

<sup>4</sup> Il habitait à Noisiel, un chef-lieu de canton du département (arrondissement de Meaux).

<sup>5</sup> Auteur notamment de *Bobinette*, *La maîtresse du général*, *Les inutiles du mariage*... Louis Ulbach (1822-1899) était le rédacteur en chef du journal parisien *La Cloche*, un ancien pamphlet contre le régime de Napoléon III, créé en 1868, et qu'il transforma en quotidien en décembre 1869. En 1878, il devint bibliothécaire de l' Arsenal. Il était l'ami de Zola qui, d'ailleurs, n'appréciait guère ses œuvres.

<sup>6</sup> 68 d'après Zeev Sternhell (*Maurice Barrès et le nationalisme français*, p. 27) qui cite P. G. Castex (*Maurice Barrès, Actes du colloque de Nancy*, p. 51).

syndicalisme de son but ». Sa dernière signature daterait du 24 juillet 1911. Encore une fois, il s'agit d'une expérience courte comme les précédentes.

En 1912, il poursuit sa collaboration assidue avec *l'Action* dont la rédaction est désormais couplée avec *le Siècle* depuis septembre 1911 car le sénateur Henri Bérenger est devenu le directeur politique de ce journal maintenant en déclin.

En même temps, Baudin donne ici et là quelques papiers au *Journal* ou la *Petite Gironde*, mais aussi à la *Revue des Français* (née en 1910) dirigée par Pierre de Coubertin<sup>1</sup>, ou à *La Renaissance* de son ami Henry Lapauze ou bien encore au journal belge le *Petit Bleu*.

En 1913, devenu ministre, sa production est très réduite : quelques articles en décembre, après son départ de la rue Royale, dans *l'Information*, *la Petite Gironde*, *la Renaissance*, les *Amitiés françaises*.

En 1914, avant la guerre, on retrouve les mêmes journaux auxquels il faut ajouter *le Journal*. Mais l'événement est sa série d'articles qu'il publie dans *l'Information* entre le 18 janvier et le 14 février et qui seront repris dans *l'Argent de la France* : le thème en est la probabilité d'une crise économique<sup>2</sup>. Il s'agit du résumé des travaux de la commission chargée d'étudier les mesures à prendre pour atténuer les chômages résultant des crises économiques périodiques.

Les articles les plus importants de tous ces journaux ont été regroupés dans les ouvrages suivants entre 1909 et 1914 : *Le budget et le déficit* (1910), *La dispute française* (1910), *L'empire allemand et l'empereur* (1911), *Les journées du Bourget* (1911), *Rapport sur l'exposition de Buenos-Aires* (1912), *Sur l'art contemporain* (1912), *L'argent de la France* (1914), *La politique de l'incohérence* (1914).

Les sources dans lesquelles on peut puiser les idées de Baudin sont donc multiples. On les regroupera en cinq rubriques : politique intérieure, politique extérieure, économie, questions de société et l'on fera une petite place à l'historien car Baudin a besoin de temps en temps de se pencher sur le passé de son pays pour en dégager la valeur patriotique.

## B.- La politique intérieure

La chute de Clemenceau en juillet 1909, a amené Briand au pouvoir jusqu'en février 1911, puis Monis lui a succédé pour trois mois et demi, suivi par Caillaux à partir de juin 1911 pour six mois, auquel a succédé Poincaré pendant un an jusqu'en janvier 1913, date à laquelle celui-ci devient président de la République. C'est alors que Briand forme son troisième ministère.

L'un des thèmes les plus intéressants est de voir comment Baudin, à partir de 1909, observe les rapports existants entre le nouveau chef du gouvernement, Aristide Briand, socialiste indépendant, ne faisant parti d'aucun groupe parlementaire, et le parti radical. Baudin se trouve là au centre de sa problématique principale. Il faut également analyser les rapports de Briand avec Jaurès et les socialistes unifiés vus par notre héros. Enfin, on notera les réactions de Baudin aux élections législatives de 1914.

<sup>1</sup> Il y évoque « l'esprit français » et « notre avenir », ce qui est tout à fait dans « l'esprit Coubertin ».

<sup>2</sup> *l'Information* publie les quatre articles les 18 et 29 janvier et 4 et 14 février 1914. Voir p. 149 et suivantes dans *l'Argent de la France*.

## 1.- Briand et le parti radical vus par Baudin

Le tempérament de Briand s'accorde beaucoup mieux à Baudin que celui de Clemenceau. C'est pourquoi notre héros va très rapidement « avoir le coup de foudre » pour ce socialiste indépendant dont il a apprécié le talent comme rapporteur de la loi de Séparation. Ils vont se rejoindre dans l'apaisement. Retenons parmi les nombreuses évocations de Baudin relatives aux qualités de Briand, quelques exemples suggestifs. Alors qu'il n'est encore que garde des sceaux dans le cabinet Clemenceau, celui que ses adversaires vont appeler « l'endormeur », fait un discours remarqué à Neubourg, le 28 mars 1909. Baudin écrit : « La grande qualité de Briand est d'élever la conscience de ses auditeurs à une haute conception de la politique. Autant par la souple plastique de sa parole que par la vertu philosophique de son esprit, il apaise l'auditoire, le soustrait un instant aux bruits et à la poussière du forum. Il ne s'adresse pas à la foule, il touche la sensibilité et la raison de chacun<sup>1</sup>. »

Dans la forme, on est évidemment loin de Clemenceau...

Baudin évoque encore « la virtuosité incomparable » ou « le ferme propos ». Mais notre chroniqueur fait justement remarquer que cet orateur si apprécié n'a pas obtenu du premier coup « cette sobriété et cette réserve tolérante ». Il a connu un Briand à la parole aride et « capable de précipiter en tourbillons les énergies populaires ». Le garde des sceaux a donc changé sa méthode et même « son tempérament suivant sa fonction ».

Devant un tel sujet, Baudin se laisse à nouveau entraîner par son lyrisme où l'on retrouve toujours les mots esprit, morale, âme, nation, gloire...

Citons ce passage exemplaire à ce titre et concernant toujours le discours de Neubourg :

« Il se passe en lui le phénomène qui domine et a dominé l'esprit de tous ceux qui sont venus des partis extrêmes au service du pays envisagé dans sa vie collective : leur âme est brusquement envahie par le respect de cette puissante unité morale<sup>2</sup>. »

Devenu président du Conseil, entre juillet 1909 et février 1911, Briand retient plus que jamais l'attention admirative de Baudin, surtout après le discours de Périgueux du 10 octobre 1909.

Baudin analyse longuement ce discours prononcé deux mois et demi après l'investiture du chef du gouvernement. Les deux hommes ont des points communs : ils n'aiment pas les conflits (ils s'opposent par là à un Clemenceau qui jubile dans la bagarre), ils adhèrent complètement à l'apaisement, ils ont fait séparément le même chemin vers le centre venant de très loin à gauche. Cela rapproche. L'un n'a jamais été révolutionnaire, l'autre n'y pense plus et est resté « socialiste » mais indépendant. Pour Baudin, Briand a pris son rôle « dans le sens le plus large, le plus direct et le plus généreux ». Il ne veut pas être l'homme de quelques-uns « mais celui de tous et de l'intérêt national ». La vue qu'a Briand de la politique dans une Europe « aux aguets, inquiète » est, selon Baudin, « celle d'un chef. » Notre héros voudrait que cette politique reçût l'approbation de tous les républicains « puisqu'elle a pour premier effet de consolider les résultats de 30 années de travail et de solenniser dans la paix civile le

<sup>1</sup> *La Grande Revue*, mars-avril 1909, p. 819.

<sup>2</sup> Baudin ne peut s'empêcher d'ajouter à destination de Caillaux : « Combien je préfère cette conscience convertie au gouvernement à celle de cet autre qui, parvenu au même rang, mais issu d'une origine purement privilégiée, s'ingénie à courtiser la foule et n'ayant rien de ce qu'il faut pour la conduire, est réduit à exciter ses jalousies ou ses convoitises. (*La Grande Revue*, mars-avril 1909, p. 820.)

triomphe de l'esprit démocratique ». Baudin ne souhaite plus un gouvernement de combat entre certains radicaux et les briandistes. Or il est bien placé pour savoir qu'une grande partie de la clientèle radicale trouve un profit à la « minuscule bataille des comités<sup>1</sup> ».

Ce sont les réponses fermes du cabinet aux grèves, notamment dans les chemins de fer (11-12 octobre 1910) qui font dire à Baudin que « certains radicaux cherchent sous les actes du gouvernement des intentions réactionnaires. » Il justifie pleinement l'attitude de Briand : « Oui, écrit-il, toutes les grèves sont meurtrières et il faut souhaiter que le spectacle de barbarie qu'elles font surgir en pleine civilisation disparaisse au plus tôt. Tout ce qui peut les prévenir est un bien. La loi peut y aider puissamment ». Il ajoute que « la répression des actes de grève révolutionnaire a été limitée étroitement aux violations de la loi. Le président du Conseil n'a rien fait qui ressemble à une politique sournoise et équivoque<sup>2</sup> ».

Selon Baudin, « il y a toujours, et il y aura toujours dans quelques rangs du parti radical, un esprit d'opposition. Mal défini, avec des frontières mal tracées, ce parti est affligé d'une marge flottante que se disputent les contradictions, les paradoxes et les changements d'humeur. C'est de là que sont partis beaucoup d'esprits idéalistes et aussi bon nombre de grincheux, pour se ranger dans le collectivisme révolutionnaire<sup>3</sup>. »

Pour Baudin, le remaniement du ministère Briand du 3 novembre 1910, aurait dû suivre les élections législatives de juin. Pourquoi Briand n'y a-t-il pas procédé ? Selon Baudin, c'est parce que chez le président du Conseil, parfois le sentiment domine la raison politique. « Il lui a répugné de se séparer de ses collaborateurs, déjà anciens avant l'heure critique<sup>4</sup> ». Baudin se réjouit de l'investiture du nouveau cabinet et soutient Briand contre le groupe des radicaux qui bataillent contre lui l'accusant de faire le jeu des conservateurs. A leur propos, il déclare : « Il s'agit donc de savoir si le parti radical se laissera fourvoyer sous la conduite des néophytes illuminés, des saints Paul que l'affaire Dreyfus a frappés de la grâce et transportés de la bourgeoisie arriérée aux confins de l'anarchie, des cervelles dévorées d'abstractions, des convertis qui n'ont fait que changer de religion<sup>5</sup>. »

Évoquant les plus extrémistes des radicaux-socialistes, ceux qui suivent Jaurès, notamment, Baudin dénonce ces hommes « à la voix plus secrète » et dont « l'art vise moins à l'effet dramatique qu'au patatras ministériel<sup>6</sup> ». Baudin est décidément bien loin du jeune conseiller municipal de Paris qui votait sans arrêt avec Vaillant...

Quand il démissionne de son deuxième ministère, le 27 février 1911, Briand dénonce l'hostilité de certains députés radicaux. Baudin en profite pour rappeler que les habitudes parlementaires de l'époque mettent le gouvernement « dans une dépendance étroite de la Chambre ». Il ne croit pas que les haines déchaînées contre Briand soient attachées à sa personne. Il donne l'exemple fondamental de la répression de la grève des cheminots à l'origine de toute la campagne menée contre lui. Aucun autre président du Conseil n'aurait été épargné par les socialistes révolutionnaires, selon Baudin<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Voir la *Petite Gironde* du 15 octobre 1909 ou la *Dispute française*, p 249 et suiv.

<sup>2</sup> *Le Voltaire* du 23 octobre 1910.

<sup>3</sup> *Le Voltaire* du 1<sup>er</sup> novembre 1910.

<sup>4</sup> *Le Voltaire* du 4 novembre 1910.

<sup>5</sup> *Le Voltaire* du 11 novembre 1910.

<sup>6</sup> *Id* du 26 octobre 1910.

<sup>7</sup> *On crie haro sur le baudet*, le *Voltaire* du 1<sup>er</sup> mars 1911.

Après le congrès radical de Tours en octobre 1912, Baudin continue de critiquer ses anciens amis, écrivant « il n'y a rien de changé » et se demandant si un grand parti peut « impunément fermer les yeux sur ses propres défaillances, sur les déformations du système politique qu'il défend et dont le résultat est un mélange sans exemple d'anarchie et d'arbitraire <sup>1</sup> ».

## 2.- Jaurès vu par Baudin

On se souvient que si Baudin n'a pas suivi Combes, c'est en partie à cause de la trop grande proximité du président du Conseil avec Jaurès, véritable « ministre de la parole » du gouvernement de l'époque. Les graves événements de 1907 sous Clemenceau et les revendications sociales qui ont suivi sous les divers cabinets postérieurs, ont permis à Jaurès de montrer tout son talent. Baudin reconnaît les grandes qualités oratoires du leader socialiste mais ne le suit pas du tout dans ses idées révolutionnaires. Or, ces idées, Jaurès les exposera avec la même vigueur devant Clemenceau et Briand. Baudin sera le témoin de toutes ces confrontations. Quand Jaurès interpelle Briand, pour Baudin, « ce n'est pas une interpellation au ministère Briand, c'est une interpellation à la République ». Elle tend à « attaquer, à ébranler et à détruire tout l'édifice laborieusement construit par la suite continue des hommes qui ont guidé le parti républicain et par tous les républicains eux-mêmes depuis 40 ans ». C'est ce que Baudin appelle « la ciguë <sup>2</sup> ». Il considère qu'elle se présente sous la forme la plus dangereuse, « elle tend à mettre en demeure la République de se détruire au nom de ses propres principes ». Il cite le principe de la liberté syndicale, la faculté illimitée de la grève, qui, selon lui, conduisent à l'effondrement de la République.

« Ce rôle de bourreau élégant, d'exécuteur par l'éloquence, des hautes œuvres de l'anarchie, M. Jaurès le remplit excellemment », écrit Baudin. « Il y met l'accent de persuasion, de violence classique, d'invocation tragique, de douceur même <sup>3</sup>... »

Baudin reproche à certains radicaux de se laisser prendre à la séduction de Jaurès. L'exemple le plus frappant est leur réaction à la réponse de Briand, le 29 octobre 1910, aux interpellations socialistes consécutives à l'échec de la grève des chemins de fer. Il s'agit de la fameuse phrase sur le recours possible du gouvernement à « l'illégalité » qui entraîne des réactions très vives, de chaque côté. Les clameurs des socialistes et « d'une large moitié des députés radicaux-socialistes <sup>4</sup> » sont dénoncées par Baudin qui écrit dans le *Voltaire* : « Les saboteurs unifiés se sont trouvés, après la séance, au rendez-vous des groupes de gauche. Avec eux, avec les chefs de groupes, ils ont sauvé la République. Ce spectacle inouï dit tout. La sincérité de l'âme parlementaire se révèle par lui tout entière. »

Baudin rappelle que le débat avait démontré « la parfaite légalité des mesures gouvernementales, leur nécessité absolue, leur bienfait même puisque avec la sécurité du pays, elles sauvegardaient la résistance réfléchie à la grève de la masse immense des cheminots ».

<sup>1</sup> *L'Action* du 13 octobre 1912.

<sup>2</sup> *Le Voltaire* du 26 octobre 1910.

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> Selon G. Bonnefous, *op. cit.*, p. 205.

Or, il observe que la phrase de Briand a été « le prétexte de la volte-face de ceux des radicaux qui guettaient l'occasion et qui brûlaient d'entrer dans la sarabande révolutionnaire. Les y voici maintenant pris, roulés et mêlés. En vain, ils essaieront, bientôt de s'en évader<sup>1</sup>.

Baudin dénonce le programme révolutionnaire du parti socialiste unifié, en 1911, après la réunion plénière du conseil national. Celui-ci s'est prononcé, sous l'influence de Jules Guesde, contre la participation des ouvriers à l'exécution de la loi des retraites. Jaurès est obligé de s'incliner alors qu'au congrès de Nîmes, où Guesde était absent, la majorité avait été d'accord pour la loi sur les retraites<sup>2</sup>.

### 3.- Les réactions de Baudin aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914

Aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, la bataille est âpre entre la toute nouvelle Fédération des gauches, dont Baudin est l'un des leaders<sup>3</sup>, d'une part, et les socialistes et les radicaux, d'autre part, restés fidèles au credo : « pas d'ennemis à gauche ». Ces derniers accusent leurs adversaires de grossir le péril extérieur pour faire oublier le projet de réforme fiscale aux électeurs. La loi de trois ans (déjà votée) et l'impôt général sur le revenu (qui va l'être) constituent, en effet, les deux sujets majeurs de la campagne.

Ce sont comme le rappelle J. J. Chevallier, des élections de « lutte, coalition contre coalition. Radicaux et socialistes, unis dans l'hostilité aux trois ans, font bloc au second tour<sup>4</sup> ». Les socialistes unifiés gagnent 29 sièges et se retrouvent 103. Les radicaux en gagnent 23. Il faut retenir surtout que ces élections sont un succès pour les adversaires de la loi de trois ans. Le Bloc est quasiment reconstitué. La Fédération des Gauches est battue. Les partis du centre sont en léger recul et la droite s'effondre. Notons qu'après le meurtre commis par sa femme, Caillaux est réélu à Mamers.

Baudin qui, évidemment, n'est pas ravi du résultat du scrutin, accuse les radicaux-socialistes, à cette occasion, de « double jeu ». Il fait référence au dernier congrès du parti, en octobre 1913, à Pau. Mais il précise que dans cette manœuvre, ils ont fait « l'inverse de ce que font les autres ». Il s'explique : « En général, les habiles, les fins roublards affichent très ostensiblement le programme officiel du parti. Ils manifestent une orthodoxie scrupuleuse devant le public. Puis, dans leurs démarches, dans leurs visites particulières aux électeurs, ils inclinent volontiers aux transactions. Ils laissent penser qu'on pourrait s'entendre, que si on est obligé d'observer devant la foule une certaine rigidité de principes, on ne pourra pas ne tenir aucun compte dans la pratique de la vie des contingences des difficultés de tous ordres et notamment des résistances opposées aux réformes. »

Selon lui, les radicaux-socialistes ont fait l'inverse en trahissant ouvertement les principes de leur programme, « soit dans leurs déclarations écrites, soit dans les réunions publiques ». Il leur reproche de n'avoir pas hésité à promettre aux électeurs « le retour à la loi de deux ans et l'exemption totale de l'impôt », ajoutant : « Ils concilient ainsi le sentiment de pudeur qui commande à tout homme public de manager le patriotisme de la masse et le besoin de démagogie qui est la nature même de leur parti. » Baudin indique qu'il connaît plusieurs

<sup>1</sup> *Le Voltaire* du 31 octobre 1910.

<sup>2</sup> *Le Voltaire* du 11 juillet 1911.

<sup>3</sup> Voir chapitre suivant.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, p. 525.

arrondissements « où les cultivateurs et les ouvriers ont voté d'enthousiasme pour ces beaux prometteurs dans la conviction que la Chambre prochaine va ramener dare-dare la durée du service à deux ans et proclamer l'exonération de l'impôt pour les deux tiers de la nation. »

Et Baudin de prévoir les difficultés à venir pour le gouvernement.

« Voilà donc l'explication des victoires du parti au pouvoir. Il aurait tort, toutefois, de les célébrer trop haut. » Notre sénateur briandiste estime que le ministère Doumergue aura bien du mal à répondre à une question comme celle-ci : « Oui ou non admettez-vous un retour à la loi de deux ans ? » Et il termine ainsi : « L'équivoque qui apparaît dans les résultats électoraux d'une grande partie de la nouvelle Chambre sera vite dissipée dès les premières heures de la législature. Elle est simplement incompatible avec le fait de gouverner<sup>1</sup>. »

Il n'a pas tort car « le madré Doumergue », (Chastenot) apporte à la fin du mois sa démission à l'Élysée. Il a bien vu en effet les difficultés pouvant naître des nouvelles tendances de la Chambre face à la tension internationale. Il n'ignore pas que le président Poincaré est plus que jamais résolu à maintenir la loi de trois ans, compte tenu de la menace allemande.

### C.- La politique extérieure

En politique extérieure, le gouvernement doit évoluer dans un contexte de plus en plus difficile. Dès avant l'entrée de Baudin au Sénat (janvier 1909), la situation internationale s'est aggravée en Orient, en juillet 1908. Le mois précédent, Nicolas II et Édouard VII se sont mis d'accord pour imposer au sultan turc, Abd ul-Hamid, un contrôle européen en Macédoine où, depuis dix ans, règne l'anarchie provoquée par les haines fratricides entre Serbes, Grecs et Bulgares. C'est alors que le parti d'opposition des *Jeunes Turcs*, qui n'apprécie guère une intervention étrangère, s'empare du pouvoir à Constantinople et oblige le sultan à accorder une constitution. Cette révolution est à l'origine « du réveil du mouvement des nationalités dans la péninsule balkanique<sup>2</sup> ».

En fait, partout où se porte le regard de Baudin à l'étranger : il ne voit que l'Allemagne. Elle est partout, omniprésente, menaçante.

Or, la première crainte des hommes politiques comme Baudin est le pacifisme. Il critique Jaurès qui « invite la France à jeter bas les armes et soutient que devant un tel geste, les pays qui seraient tentés de nous attaquer verraient se soulever contre eux tous les peuples. » Il se demande comment le leader socialiste qui « a fréquenté les Allemands » peut se tromper « à ce point sur leur état d'esprit » et ajoute : « L'Allemand dans sa généralité collective est tout grisé de sa victoire, plus encore de sa victoire économique que de sa victoire militaire<sup>3</sup> ».

Cette crainte est d'autant plus justifiée que le ciel s'assombrit dans les Balkans. Et qui retrouvons-nous dans les Balkans ? L'Allemagne.

#### 1.- La menace allemande

<sup>1</sup> *La Petite Gironde* du 14 mai 1914.

<sup>2</sup> P. Renouvin, *Histoire des relations internationales*, tome VI, p. 231.

<sup>3</sup> *Le Voltaire* du 16 janvier 1911.

La première inquiétude est la comparaison des forces des deux nations : l'Allemagne et la France. Elle est loin d'être à notre avantage aussi bien sur terre que sur mer, même si Baudin note un relèvement de notre Marine<sup>1</sup>. Il observe aussi que pour être impérialiste, le gouvernement allemand n'en est pas moins soumis aux mêmes contingences humaines. « Si la marine allemande a pris le second rang, écrit-il, si elle représente aujourd'hui une force redoutable, c'est que la nation en a compris la nécessité, et l'a directement exigé de ses élus. » Il reconnaît également que la marine allemande a bénéficié d'une direction que la nôtre a ignorée. Le gouvernement également est plus soucieux de propagande auprès des élus. Ainsi, lors de la grande semaine maritime de Kiel, le ministre de la Marine, M. Von Tirpiz, a invité les députés et les journalistes à bord d'un grand bâtiment aménagé pour eux.

Si Baudin salue la révolution Jeune-Turque comme « la revanche de l'ordre et de la liberté contre l'anarchie sanglante et la tyrannie », il regrette, en revanche qu'elle se laisse prendre à des manœuvres visibles à tous les regards. Baudin évoque la tentative, au sein du gouvernement turc, de soustraire les dépenses militaires au contrôle budgétaire. Cette innovation n'a pas l'air de plaire à une fraction travaillée par l'Allemagne influente dans le pays : elle y conseille son armée. Quant à la France, elle y a envoyé un conseiller financier... Baudin écrit : « Puis voilà que la finance entre en conflit avec l'armée<sup>2</sup> ».

Autre lieu où la place de l'Allemagne gêne la France : le Brésil. L'armée allemande va également y aller en mission afin de conseiller l'armée brésilienne. Baudin s'en étonne, étant donné, dit-il, « que le Brésil est un pays latin où les idées françaises ont joui et jouissent encore d'une grande autorité intellectuelle ». Mais il évoque la propagande germanique qui s'appuie sur une forte organisation commerciale. Il critique notre laisser-aller : « Notre principale faiblesse est que nous ne nous appliquons pas à cultiver nos amitiés. Qui parle du Brésil ici ? Quelques journaux spéciaux. La grande presse jamais, ou presque jamais. (...) ce n'est pas de cette manière que les pays neufs entendent que l'on s'intéresse à eux. Ils aiment qu'on parle de leur santé et non de leurs maladies, de leur prospérité et non pas seulement des crises qui parfois s'abattent sur eux comme sur nous<sup>3</sup>. »

C'est évidemment le regard de l'Allemagne sur le Maroc qui va retenir plus longuement l'attention de Baudin.

A son retour d'Argentine, Baudin retrouve les questions en suspens qui l'accaparaient depuis des années : la plus importante est celle des rapports franco-allemands. Ils ne vont pas s'améliorer en 1911. Dès janvier, il critique l'attitude de Jaurès et des socialistes qui, dit-il, « ne pensent qu'aux guères des nationalités » alors que « déjà, s'ébauche la politique pour la prééminence économique. » Baudin pose la question : « Et qui donc peut-être certain qu'à cette nouvelle phase des conflits internationaux ne correspondra pas la guerre la plus générale et la plus atroce ? »

On sait combien Baudin est un spécialiste des questions militaires depuis qu'il les traite avec compétence et surtout dans le détail de l'organisation, au combat et en temps de paix. Sur l'expédition de Fez de mai 1911, il ne peut rester muet... et commente la manière dont elle a été conduite. N'entrons pas dans le détail. Reprenons simplement la question qu'il se pose à la fin de son article en se demandant pourquoi avec une armée coloniale recrutée en

<sup>1</sup> Titre de son article du 9 mars 1911 du *Voltaire*.

<sup>2</sup> *Le Voltaire* du 22 octobre 1910.

<sup>3</sup> *Le Voltaire* du 19 novembre 1910.

France, à laquelle s'ajoutent des troupes indigènes relativement nombreuses, cette organisation ne se suffit pas à elle-même et pourquoi la constitution d'un corps expéditionnaire relativement faible exige un branle-bas presque général et qui peut avoir des répercussions graves sur la mobilisation européenne<sup>1</sup> ? »

Baudin évoque les exercices variés exécutés par la presse germaniste sur le thème du Maroc : « Le coassement de la grenouillère pangermaniste fait un concert assourdissant où il est impossible de discerner le jeu de la petite flûte qui suit avec méthode l'inspiration d'en haut<sup>2</sup> ». Il ajoute : « la superbe germanique y éclate selon les meilleurs procédés de la pyrotechnie bismarckienne ».

Pour répondre à cette attitude, Baudin ne voit qu'une solution : agissons selon notre droit.

Puis c'est l'affaire d'Agadir qui le fait réagir. Il écrit dans le *Voltaire* le 4 juillet 1911 : « Telle est la manière allemande. Après une polémique effervescente conduite contre nous par la presse pangermaniste, un grand silence pouvait laisser croire à l'opinion française que l'Allemagne acceptait notre intervention à Fez et que, respectueuse de l'esprit et de la lettre des traités, elle attendrait, pour exprimer sa pensée, de connaître les suites de notre occupation momentanée. C'eût été méconnaître la psychologie et les manières de la diplomatie allemande que de croire à sa passivité résignée<sup>3</sup>. »

Le 8 novembre 1911, il publie *L'empire allemand et l'empereur*. C'est en grande partie la réunion d'articles<sup>4</sup> parus dans les journaux sur le thème de l'Allemagne entre les années 1905 et 1911. Il s'agit d'une véritable histoire des relations franco-allemandes depuis la venue de Guillaume II à Tanger jusqu'au traité franco-allemand sur le Maroc et le Congo du 4 novembre 1911 dont Baudin a été, on le sait, le rapporteur au Sénat. Une partie importante de l'ouvrage est d'ailleurs intitulée : *Journal d'une crise*. Baudin raconte par le détail les négociations qui ont conduit à la rédaction de la convention de 1911.

Il conclut en écrivant que « l'opération diplomatique à laquelle on vient d'aboutir si péniblement ne satisfait ni l'opinion française ni l'opinion allemande » et que le traité de 1911 est « un arrangement juridique et logiquement instable. Sa valeur ne résiste uniquement que de la bonne intelligence et du bon vouloir de l'une ou de l'autre des parties, c'est-à-dire que la suite dépend surtout de l'Allemagne. »

Il demande si son objectif « est encore de nous faire trembler » Il affirme qu'elle n'y réussira pas mais elle aura le moyen « de rendre à l'Europe la vie très anxieuse. Elle trouvera au Maroc et au Congo des prétextes pour troubler nos affaires et les siennes. » Et Baudin de déclarer : « Nous sommes pour la paix en temps de paix, l'Allemagne ferait bien de n'être pour la guerre qu'un cas où la guerre deviendrait inévitable<sup>5</sup> ».

C'est ce qu'il reproche aux pacifistes : croire naïvement aux traités. Avec l'Allemagne, il faut croire à son droit « avec modération et prudence ».

En 1912, Baudin évoque le programme militaire et naval et revient sur la poussée pangermaniste dont la chancellerie « subit avec complaisance la pesée. » Il dénonce l'empire

<sup>1</sup> *Le Voltaire* du 10 mai 1911.

<sup>2</sup> *Le Voltaire* du 7 mai 1911.

<sup>3</sup> *Le Voltaire* du 4 juillet 1911 et *l'Action* de la même date.

<sup>4</sup> 73.

<sup>5</sup> p. 347.

qui suit avec rigueur un plan d'expansion industrielle et commerciale « par l'autorité des armes ». Baudin pense que l'Allemagne veut apparaître comme une force redoutable dont la volonté « ne soit plus discutée par personne<sup>1</sup> ». Et si le peuple allemand n'est pas tout entier derrière le pangermanisme aujourd'hui, selon notre sénateur, il le sera demain « dès que la politique impériale élèvera une prétention à l'égard de la politique ou des intérêts français ».

« Le moindre conflit aggravé par la collaboration de la presse et de la diplomatie, deviendra l'occasion d'une campagne d'opinion qui placera la pangermanisme à la tête de la nation ». Celui-ci accentue la menace qui pèse sur l'existence même de la France, selon Baudin qui écrit que « c'est cette certitude qui a pénétré depuis 1911 dans l'âme française ».

Il en profite pour mettre en avant notre patriotisme : « Il y a chez nous ni exaltation malsaine, ni outrecuidance belliqueuse, ni gloriole vaniteuse. Nous sommes très fiers de nos progrès et de la supériorité qu'assure à nos armes l'extraordinaire essor de l'aviation. Nous y voyons la preuve de la vitalité de notre génie et la révélation de la présence dans l'âme française d'une source d'héroïsme inépuisable. Rien de plus<sup>2</sup>. »

Il fait également preuve d'optimisme. Nos progrès militaires ne se bornent pas à l'aviation, mais aussi à tout notre outillage et à « notre vie morale elle-même. »

« Nous nous disons seulement que nous sommes meilleurs parce que nous sommes plus unis et que nous pourrions, le cas échéant, mettre au service de notre patrie et au service de la liberté des peuples, le maximum de notre force. Voilà ce que nous pensons et ce que nous disons. C'est bien pensé et c'est assez dire<sup>3</sup> ».

## 2.- La guerre des Balkans

On sait qu'à deux reprises, en 1908-1909 et en 1912-1913, le réveil du mouvement des nationalités dans la péninsule balkanique a provoqué des menaces graves pour la paix générale. La première phase qui a vu l'annexion de la Bosnie-Herzégovine a provoqué un fort mécontentement en Russie après le succès diplomatique de Vienne et de Berlin. Notre allié russe trouve une occasion de prendre sa revanche en 1912-1913, avec la révolte des peuples chrétiens qui débute en Macédoine en 1910, suivie par celle des Serbes, des Bulgares et des Grecs, rendue possible par la guerre italo-turque à partir de septembre 1911. Après avoir envisagé de soutenir l'Empire ottoman, la Russie opte pour une libéralisation des populations chrétiennes de la Macédoine. Elle compte sur un rétablissement de son prestige auprès d'elles et sur un affaiblissement de l'Empire ottoman afin de résoudre un jour à son profit la question des Détroits<sup>4</sup>. Elle favorise donc, en mars et mai 1912, la signature des traités d'alliance entre la Serbie et la Bulgarie, d'une part, et la Grèce et la Bulgarie, d'autre part. La guerre des États balkaniques contre la Turquie commence le 17 octobre 1912. L'Empire ottoman met fin à la guerre contre l'Italie pour faire face au nouveau conflit mais, en trois semaines, les alliés libèrent la Macédoine.

C'est à ces événements que réagit P. Baudin, dans *l'Action*, début novembre 1912.

---

<sup>1</sup> *Le Matin* du 7 mars 1912. Article intitulé : Leur chauvinisme, notre patriotisme.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> *Id.*

<sup>4</sup> Voir P. Renouvin, *op. cit.*, p. 234-235.

Il souligne que dès le début des hostilités, il a adopté une attitude très réservée alors que le gouvernement français de Poincaré essayait de détourner les alliés d'entrer en guerre. Baudin considère qu'il était impossible d'éviter le conflit. Il n'a jamais cru non plus que les notes des puissances concernant le statu quo « pussent être respectées par les États coalisés, s'ils étaient vainqueurs ». Cependant il loue l'intention de Poincaré et s'est abstenu, dit-il, de vouloir le décourager, car les risques que la dislocation de l'Empire turc faisait courir à l'Europe, justifiaient les efforts de notre gouvernement. Mais il ajoute qu'il ne faudrait pas que cette réserve devienne « une consigne pour l'opinion française » et qu'elle se transforme en « excessive sagesse », ce qui serait « incompréhensible chez une nation qui n'a jamais abdiqué sa liberté d'esprit ». Il souhaite que les Français voient dans le conflit oriental l'application des idées d'émancipation des peuples que la France a propagées depuis plus d'un siècle. « Quand on se souvient de la protestation soulevée pendant quatre siècles par les peuples chrétiens contre le joug musulman, écrit-il, on ne peut désavouer l'œuvre de secours ou de libération que la France a dépensée sous des formes diverses par ses idées ou par ses armes dans ces malheureuses régions<sup>1</sup> ».

Il s'en prend en même temps aux pacifistes « obstinés » qui « ne cessent de se lamenter sur la solution sanglante de la question d'Orient ».

Baudin estime, au contraire, que cette solution peut se trouver avec « le moins de batailles possibles et sur un champ limité », ajoutant : « Autrefois, il n'y a pas encore bien longtemps, la dislocation turque apparaissait comme une opération inséparable des plus grandes opérations européennes. On ne pouvait la concevoir que comme un partage entre les puissances habituées à tout se partager ».

Or, il constate que la formation des nationalités « a interposé sa médiation ». La volonté de s'affranchir a « procuré aux petits peuples la force de se charger d'abord de leur propre libération et ensuite de libérer leurs frères de race<sup>2</sup> ».

Il considère donc que « les plaintes et les jérémiades » des pacifistes sont « une singulière pusillanimité » et que « le coin enfoncé dans le domaine européen par la violence musulmane », voilà quatre siècles, n'aurait jamais pu « être extirpé complètement en douceur<sup>3</sup> ».

Baudin termine ainsi son article : « ... tant qu'il y aura encore par le monde des forces nationales comprimées, on peut croire la guerre possible. Et, tout en la maudissant, on est obligé de reconnaître qu'elle est, dans ces cas là, une nécessité qui s'accorde avec le progrès général du monde.

Nous devons donc, sans fausse pudeur, féliciter les nations balkaniques de leur admirable action militaire et reconnaître en elles, l'enthousiasme, la valeur militaire et les procédés de combat que la France leur a enseignés ».

---

<sup>1</sup> *L'Action* du 4 novembre 1912.

<sup>2</sup> *Id.*

<sup>3</sup> Rappelons que le 30 mai 1913, à Londres, l'Empire ottoman abandonnera à ses adversaires toute la Turquie d'Europe, sauf une petite partie de la Thrace et qu'une seconde guerre balkanique, qui ne durera que six semaines, en juin et juillet 1913, opposera les vainqueurs de la Turquie qui se déchireront à propos du partage de la Macédoine. (Voir Renouvin, *op. cit.*, p. 236.)

## D.- L'économie

On retiendra deux thèmes très généraux ayant la faveur de Baudin : les finances publiques et les crises économiques.

### 1.- Les finances publiques

De très nombreux articles sur les finances publiques, et spécialement sur les budgets en discussion ou votés, parsèment les journaux dans lesquels écrit Baudin. Il en a fait deux ouvrages. Le premier paraît en 1910, c'est *Le budget et le déficit*. Le second est publié en 1914 et s'intitule *L'argent de la France*.

Dans le premier, Baudin se présente comme un pédagogue et avoue que son ouvrage « paraîtra d'une lecture ardue au public ». On distingue quatre parties : l'embarras de nos finances – le bilan du Trésor – l'erreur dogmatique dans les finances publiques – les réformes nécessaires.

Dans son préambule, il rappelle que l'État élargit sans cesse son rôle et la société exige de lui toujours plus de moyens matériels et des prévisions à plus long terme qu'autrefois. Pour beaucoup de dépenses, l'annualité budgétaire est inadaptée. Elle a provoquée, par exemple, pour Baudin, le « désastre de notre marine ».

Même critique pour l'unité budgétaire. Même si on a souvent pris beaucoup de liberté avec elle, « elle aura cependant servi à ruiner tous les plans de travaux, tous les programmes de construction, sans quoi il n'y a ni continuité, ni ordre, ni économie, ni intelligence dans la Guerre, la Marine, les Travaux publics<sup>1</sup>. »

Bref, la France a besoin d'un système financier nouveau.

Or, l'expérience montre que le déficit augmente sans arrêt. Les ministres des Finances successifs font monter les impôts dans des proportions inquiétantes : en 1908, Caillaux propose 12 millions nouveaux, en 1909 : 43, en 1910 : 48.

Le déficit atteint cependant 200 millions. Il est politiquement plus difficile de faire des économies dans les dépenses de personnel que dans celles de matériel, qui lui ne vote pas...

Baudin analyse ensuite le mouvement des dépenses budgétaires. Il constate que les dépenses militaires et celles relatives à l'enseignement constituent l'essentiel de l'accroissement du budget.

En ce qui concerne les recettes, l'augmentation du produit des impôts depuis 40 ans est due davantage au développement de la richesse publique qu'à l'accroissement des taxes elles-mêmes. Les ressources de la France sont donc suffisantes pour faire face aux besoins grandissants de l'État. Il suffit d'apprendre à mieux les utiliser.

Dans sa deuxième partie, Baudin définit le Trésor et ses ressources et l'obscurité des écritures qui le caractérise. Il note que la politique financière est la cause des découverts. Les gouvernements emploient la plus grande partie des excédents budgétaires à solder des dépenses hors-budget au lieu de les affecter à la compensation du déficit.

Baudin illustre sa troisième partie avec le budget de 1910 « type des budgets déficitaires ».

---

<sup>1</sup> p. 17.

« L'erreur dogmatique résulte de l'annualité et de l'unité budgétaire, écrit Baudin. Des programmes sont votés mais ne sont pas appliqués. Pourquoi ? Parce qu'ils sont soumis à l'examen annuel du Parlement. C'est la cause principale du marasme de notre système de navigation intérieure, de nos ports, de notre Marine. Les réformes nécessaires sont très simples sur le papier : l'organisation de budgets véritablement autonomes et non plus seulement annexes au budget général pour les services industriels et la suppression du vote annuel pour les compartiments du budget qui ont trait à l'exécution des lois de programmes. »

Dans le second ouvrage, *L'argent de la France*, paru en 1914, Baudin divise son livre en trois parties : l'argent de la France entre 1870 et 1914, la probabilité d'une crise économique<sup>1</sup> et le contrôle des dépenses publiques.

Dans la première partie il revient à nouveau sur le rôle de la Trésorerie dans l'administration des finances de l'État. Puis, abordant les mouvements des budgets, il affirme que l'étude des variations successives des budgets pendant une longue période doit servir de base à la définition de la véritable situation financière

Et quel est le résultat de l'exécution des budgets ? Malgré de belles plus values, les dépenses ont dépassé de plus d'un milliard les ressources normales...

Plus de 120 pages sont consacrées à la dernière partie relative au contrôle des dépenses publiques. Baudin note d'abord que notre droit financier comporte une lacune fondamentale dans l'organisation du contrôle législatif qui s'évanouit au moment le plus important, celui de la consommation des crédits. L'auteur passe en revue tous les types de contrôle : préventif, judiciaire, législatif et technique a posteriori. Il critique ensuite la communication des rapports des corps de contrôle aux commissions financières des Chambres. Il analyse plus loin l'organisation du contrôle administratif dans les différents départements ministériels. Il prend les exemples des ministères de la Guerre et de la Marine.

Baudin termine son ouvrage ainsi : «... nous ne sommes pas encore en mesure d'exercer sur la gestion des deniers publics un contrôle suffisamment efficace, et puisque les administrations s'efforcent et ont réussi, jusqu'ici, à nous empêcher de remplir notre devoir, nous devons de nos propres mains arracher le bandeau que nous avons devant les yeux ; il faudra faire de nouveaux textes puisque les lois actuelles ne suffisent pas. »

Nous avons réservé une place à part à sa deuxième partie, moins austère et qui garde toujours un parfum d'actualité.

## 2.- La probabilité d'une crise économique

Cette partie provient des articles écrits d'abord en juin 1912 dans *le Matin* et au début de l'année 1914 dans *l'Information*. N'hésitant pas à regarder chez nos voisins, P. Baudin alerte l'opinion française en 1912 sur une probable crise économique pour les années 1914 à 1917<sup>2</sup>. L'information venait de Berlin où la bourse révélait des signes symptomatiques de crise. Il est d'autant plus fondé à croire cette déclaration qu'elle émane du directeur de la Deutsche Bank qui avait déjà donné l'alerte lors de la crise de 1907. Baudin explique que les crises économiques semblent avoir élu deux régions de la terre pour pays d'origine : les États-

<sup>1</sup> Qui fait l'objet de la section suivante.

<sup>2</sup> Voir son article du 20 juin 1912 dans *le Matin* et ceux des 18 et 29 janvier ; 3-4 et 14 février 1914 dans *l'Information*.

Unis et l'Allemagne. Il précise sa pensée d'une manière qui pourrait tout à fait s'appliquer à notre époque : « En effet, la crise économique naît principalement d'un excès de la production, accompagné d'un abus excessif du crédit. Les deux grands pays qui se laissent emporter par la fièvre de l'activité industrielle seront naturellement plus exposés que les autres à voir rompre l'équilibre économique en somme assez fragile ».

Baudin note qu'en 1900, l'Allemagne a été la première concernée. En 1907, ce sont les États-Unis. Chaque fois, la crise a atteint les autres nations. « Si divisées qu'elles soient, écrit-il, les nations ne peuvent se soustraire à la solidarité des intérêts. La souffrance de l'une s'étend plus ou moins aux autres. Aucune ne peut se flatter de s'en mettre à l'abri ».

Baudin estime donc que les nations devraient avoir le souci constant d'observer l'évolution de l'économie afin de pouvoir prévoir les crises. C'est autre chose d'empêcher leur retour car l'expérience prouve que la crainte d'une crise aurait plutôt tendance à la précipiter. C'est ce qui s'est produit à Berlin.

Aussi, les pays civilisés, s'efforce-t-ils de s'organiser, selon Baudin, en vue de réunir des renseignements contrôlés et d'en dégager « des probabilités approximatives ». Ils espèrent ainsi, non pas empêcher la crise mais l'atténuer dans une certaine mesure. En France, on propose de créer un observatoire auquel on donnerait le nom d'office pour l'observation des prix. En attendant, le comité permanent du chômage a averti officiellement le gouvernement qu'on doit prévoir la crise pour 1914-1917 et qu'il y avait lieu de prendre des dispositions spéciales dès 1913.

Un an et demi plus tard, il revient sur le sujet en affirmant qu'au début de l'année 1913, la situation économique était satisfaisante. Cependant, il estime qu'une politique prévoyante devrait envisager « dans un temps assez rapproché » l'hypothèse d'une crise générale. Il entend par là le retour des crises périodiques auxquelles il faudrait toujours se préparer. Selon lui, la guerre balkanique, la course aux armements des grandes puissances sont sans doute en train de modifier le rythme du mouvement économique. Il considère qu'il est au moins aussi important de prévoir les crises économiques que d'être averti du temps qu'il va faire. Le gouvernement français a, dans cette perspective, institué en 1908, un ministère du Travail et de la prévoyance sociale, une commission chargée « d'étudier les mesures à prendre pour atténuer les chômages résultant des crises économiques périodiques, notamment en ce qui concerne les travaux exécutés par les administrations publiques ou pour leur compte<sup>1</sup> ».

Outre la question précise concernant les moyens de prévenir le chômage, elle devait étudier l'ensemble des problèmes « que soulève l'étude des courbes économiques et s'efforcer de dégager les indices qui pourraient permettre de prévoir le moment où à une ère de prospérité économique succédera une période de ralentissement ou de dépression ».

Baudin pense que les résultats de ses travaux s'imposent à un double point de vue à l'attention du Parlement. Cette commission a travaillé pendant trois ans et a rendu « deux rapports très remarquables ». Conformément au vœu qu'elle avait exprimé, un arrêté du 22 juin 1911 a institué un comité permanent chargé des études relatives à la prévision des chômages industriels.

---

<sup>1</sup> *L'Information* du 18 janvier 1914.

L'objet de Baudin dans ses quatre articles dans *l'Information* est d'étudier successivement les travaux de la commission et ceux du comité permanent. On les résumera très succinctement.

Le premier rapport de la commission avait pour but de rechercher des indices significatifs des crises économiques périodiques. Ils sont financiers, d'ordre commercial, industriel, agricole, social. Elle en retient huit en définitive. Ce sont : les mouvements du portefeuille commercial de la Banque de France ; ceux de l'encaisse de cette Banque ; les prix des matières premières, des produits alimentaires et de l'ensemble des produits ; le commerce extérieur de la France ; la consommation de la houille ; le prix de la fonte ; le trafic des chemins de fer et le chômage des ouvriers de l'industrie<sup>1</sup>.

Le second rapport de la commission concernait la recherche des mesures financières propres à atténuer les chômages résultant des crises.

Elle a proposé les réformes suivantes : l'État devrait, en période de crise, faire plus largement appel aux fonds de concours mis à sa disposition pour l'exécution des travaux publics déterminés, lorsque le total des crédits budgétaires antérieurement affectés à ces travaux excéderait la proportion fixée par les conventions ; on devrait autoriser le report, par décret, à l'exercice suivant, des crédits pour travaux neufs, dont la nomenclature serait limitativement fixée dans la loi de finances et qui n'auraient pu être intégralement utilisés en cours d'exercice ; des fonds de réserve spéciaux aux divers services industriels ou présentant un caractère analogue, constitués par des excédents budgétaires, pourraient permettre de faire exécuter pour leur compte des commandes et des travaux dans le temps où les recettes afférentes à chacun d'eux diminueraient par l'effet d'une crise ; enfin un fonds de réserve général, alimenté par le même procédé, pourrait être éventuellement mis à la disposition du gouvernement en vue de l'exécution des mêmes travaux.

Baudin trouve que ces propositions présenteraient « des avantages certains » mais seraient difficiles à appliquer car la politique financière appliquée ces dernières années « est en contradiction absolue avec les remèdes préconisés ».

Quant au comité permanent, il suffira de dire qu'il a conclu « que la position actuelle sur la courbe des cycles économiques fait prévoir une crise pour la période 1914-1918, vraisemblablement plutôt au début qu'à la fin<sup>2</sup> ».

#### E.- Les questions de société

Beaucoup sont développées dans l'ouvrage que Baudin publie en 1909, « La rançon du progrès ». Écrit en collaboration avec le docteur L. Nass, l'auteur analyse le progrès et ses conséquences dans la société moderne, objet de la première partie. Il perçoit que le progrès s'accompagne d'une rançon qui réside « dans la logomachie facile », dans des formules purement conventionnelles « qui dominent une époque et dont ni la liberté ni l'instruction n'arrivent à triompher. » Baudin encore une fois part en guerre contre « l'esprit napoléonien » et la centralisation à outrance : « Les syndicats ouvriers, en remettant leur direction à une minorité fanatique délibérant à Paris, participent à ce rush centraliste. »

<sup>1</sup> *L'Information* du 18 janvier 1914.

<sup>2</sup> *L'Information* du 4 février 1914 ou *l'Argent de la France*, p. 171.

Il voit les maux de la France avec toujours autant d'acuité : « Atteinte par l'alcoolisme, la tuberculose et plus encore le malthusianisme calculateur, elle voit fondre ses ressources physiologiques et, par conséquent, les contingents de sa défense et de son expansion ». Il trouve que « cette étrange nation », la sienne, « fut et demeure encore la plus effective ouvrière du progrès. Abandonnant aux autres les profits moraux et matériels, elle semble assumer la charge des expériences les plus hardies, des risques révolutionnaires et des plus pénibles labeurs.

Puis il glorifie son pays : « Mais il émane de son histoire et de sa pensée un tel prestige que son influence ne cesse de s'affirmer et de s'étendre. Elle a assumé aux regards du monde la représentation du droit et de l'humanisme. Puisse ce personnage maîtriser son être moral et lui faire accepter les devoirs individuels qu'il implique : le dévouement à la race et à la persévérance à la développer et à la perpétuer. Il s'agit là de la vertu instinctive la plus élémentaire, mais la plus essentielle, sans laquelle les autres ne sont que mensonges et artifices méprisables<sup>1</sup>. »

Quand on pense que ces lignes ont été écrites en 1909 et qu'on a vu tous les articles postérieurs de notre héros portant sur la menace allemande, on peut comprendre ici pourquoi J. B. Duroselle classe P. Baudin dans la « nouvelle vague nationaliste » qui suit Agadir. Le grand historien écrit : « C'était une espèce de fièvre qui saisissait la France entière, parce que les Français avaient le sentiment d'une menace ». Il ajoute : « Le mouvement atteignit certains radicaux-socialistes tel le sénateur P. Baudin, homme d'affaires, président de la Ligue maritime, qui souhaitait au pays « un but national digne de lui<sup>2</sup> ».

Dans ce même ouvrage, les associations et les syndicats sont largement analysés, tout spécialement, le syndicalisme révolutionnaire, bête noire de Baudin.

La concentration des forces économiques fait l'objet d'un chapitre. La création de la grande industrie entraîne la destruction de la petite industrie et les crises.

Cet ouvrage très sérieux comme tous ceux de son auteur, comporte une abondance de chiffres, en particulier sur les journées de grève, sur les effectifs syndicaux, de la CGT, etc.

Il constate « un grand défaut d'initiative et d'esprit commercial chez les patrons » et un « esprit d'anarchie et d'indiscipline chez les marins ». D'une façon générale, « il existe chez tous, une incompréhension remarquable de la vie moderne ». Il définit cette vie moderne ainsi : « la concurrence entre nations et la solidarité nationale<sup>3</sup> ».

## F.- L'historien

P. Baudin a publié en 1911, une petite brochure d'à peine vingt pages intitulée « Les journées du Bourget » sur un événement de l'histoire de la guerre de 1870 : la prise et la perte du Bourget les 28, 29 et 30 octobre 1870 par le général Trochu. Chef du gouvernement provisoire constitué le 4 septembre 1870 à l'Hôtel de Ville, Trochu (gouverneur militaire de Paris avant la défaite) a été proposé par Jules Favre pour que le concours de l'armée soit assuré dans ces temps difficiles. Il est populaire car il passe pour avoir été en mauvais termes

---

<sup>1</sup> *Id.*, pp. XIV et XV.

<sup>2</sup> J. B. Duroselle, *La France de la « Belle Époque »*, p. 299 qui cite Georges Michon, *La préparation à la guerre. La loi de trois ans.* 1915, p. 117.

<sup>3</sup> 9 juin 1907.

avec l'Empire. Il est surtout « ambitieux, vaniteux et retors » selon J. Chastenet qui ajoute, pour éclairer encore le personnage : « Il a, quelques jours auparavant, assuré l'impératrice régente de sa fidélité, mais n'a pas fait un geste pour sauver le régime. Tandis que la foule envahissait le Palais-Bourbon, il est resté tapi dans son quartier général et n'en est sorti que l'affaire faite. »

Mais revenons au Bourget. C'est bien un ouvrage ayant un rapport avec le patriotisme.

Baudin rappelle les faits : le 28, les francs-tireurs de la Presse, poussant une vigoureuse reconnaissance, surprirent les Prussiens et les chassèrent du Bourget. Le village fut occupé. Le 29, les Prussiens font une tentative pour le reprendre. Ils sont repoussés. Mais le 30, après une résistance désespérée des nôtres, le Bourget est repris par l'ennemi, maison par maison. Le général Carrey de Bellemare commandait à St-Denis.

En décembre 1871, paraît chez Dentu un ouvrage intitulé *L'histoire critique du siège de Paris par un officier de marine*. On y accusait le général Carrey de Bellemare d'avoir négligé de demander au gouverneur Trochu des pièces de canon, et d'avoir même, le 29, commis l'imprudence de rester à dîner à Paris, chez un de ses amis, au lieu, comme c'était son devoir, d'aller rendre compte par lui-même de l'état des choses et de pressentir les intentions de l'ennemi. « Aussi, le dimanche matin, dit l'auteur, grand fut son étonnement et cruelle sa déception quand, se rendant sur les lieux au bruit du canon, il apprit que plus de 20 000 ennemis avaient de nouveau attaqué Le Bourget, etc. »

Le général de Bellemare songea d'abord à répondre par une brochure. Il la fit et trouva en M. Dentu un éditeur qui lui offrit de publier sa défense. Cette brochure avait pour titre *Les trois journées du Bourget*, par le général Carrey de Bellemare. Paris. E. Dentu. 1871. Elle fut composée, tirée en épreuves. Elle contenait 40 pages. Elle ne parut jamais. D'après Baudin, les épreuves en furent communiquées au ministre de la guerre qui interdit à M. Carrey de Bellemare de la publier. Un certain nombre d'exemplaires ont survécu. Baudin en connaît deux, dont l'un entièrement annoté de la main du général Trochu.

Obligé de renoncer à cette publication, Carrey de Bellemare ne put cependant se résigner à garder le silence sur ces récents événements. Il se décida à intenter un procès à l'auteur de *L'Histoire critique du siège par un officier de marine*.

Baudin pense qu'il s'agit là d'une grande première dans les annales judiciaires qu'un chef militaire « articulait dans une pièce introductive d'instance, portée par huissier, le récit d'un fait de guerre et prétendant faire dire par un tribunal la vérité qu'il appartient à l'histoire seule de dégager ».

Cette assignation se termine par une demande de dommages et intérêts et notifie à l'adversaire l'offre d'administrer la preuve dans la forme ordinaire des enquêtes. Elle contient le passage suivant : « Attendu que l'affaire du Bourget a échoué par la volonté délibérée du général Trochu ; attendu qu'il n'a consenti à donner les renforts et l'artillerie qui lui ont été demandés itérativement et dès la première heure, ni à envoyer l'ordre au général de Bellemare d'évacuer le Bourget ». On ignore la suite donnée à cette requête.

Baudin s'intéresse aussi à l'histoire du patriotisme...

## Chapitre 5

### Les dernières années du sénateur briandiste et patriote (1913-1917)

Suivons maintenant le sénateur dans l'hémicycle après la chute du cabinet Barthou le 3 décembre 1913. Son activité y sera réduite car il n'intervient qu'à deux reprises : le 27 décembre dans la discussion d'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits et six mois plus tard, le 25 juin 1914, à propos de la discussion du budget de 1914 et spécialement sur celui de la situation navale de la France.

Début 1914, alors qu'on abroge sa fameuse circulaire du 9 août 1913, dite du « vendredi saint », il tente avec Briand, Barthou, Millerand et quelques autres de créer la Fédération des Gauches. Quelques mois après les législatives où le nouveau groupement connaît un semi-échec, c'est la guerre.

Baudin va montrer pendant deux ans, de différentes manières et jusqu'à sa maladie, combien il est patriote. En 1915, il va même faire de la propagande pour son pays en Amérique latine. La mort le fauchera dans son lit le 31 juillet 1917 au pire moment du conflit mondial.

#### A.- Derniers mois et derniers dossiers au Sénat

##### 1.- L'impôt sur le revenu : Baudin attaque le « style Caillaux »

P. Baudin n'aime guère Caillaux qui le lui rend bien. Le premier refuse d'attaquer publiquement le second dans l'hémicycle. On l'a vu avec Clemenceau : lorsqu'un homme politique l'irrite, Baudin se tait. Il n'aime pas les conflits. En revanche, quand il se sent injustement attaqué par la presse, il répond par la même voie. Donc, le 14 mars 1914, *le Bugiste* publie une lettre de P. Baudin au *Progrès de Lyon*, sur son vote à propos de l'impôt sur le revenu. Il s'est prononcé contre l'amendement Codet-Perchot<sup>1</sup>. Baudin écrit : « J'y ai vu

---

<sup>1</sup> Celui-ci prévoit « qu'en remplacement des contributions directes, il serait établi des impôts réels sur les revenus de toutes catégories et un impôt complémentaire sur le revenu de chaque famille ». Le Sénat repoussa

comme tout le monde un procédé indirect de faire échec au projet de la commission du Sénat. J'y ai vu la main experte et hardie du ministre des Finances qui a voulu opposer une formule creuse au texte étudié, délibéré et voté par la commission sénatoriale. (...) Je n'ai éprouvé aucune hésitation à repousser cette sorte de question préalable. J'ai voté contre elle afin de me prononcer ultérieurement pour le projet de la commission. Mon vote, a, en outre, cette signification qu'en repoussant une formule ostensiblement inspirée par M. Caillaux, je refusais mon approbation à sa politique. J'ai une vue trop claire des périls qu'elle nous fait courir. Elle a eu déjà pour effet de prolonger la crise du Trésor et de paralyser par l'inquiétude et la crainte la vie économique du pays. Elle coïncide avec des mesures administratives qui, à la veille des élections, rappellent les procédés d'intimidation du Seize Mai. Ce n'est pas ainsi qu'on doit conduire une grande démocratie obligée de penser sans cesse à son lendemain et d'affronter les devoirs tous les jours plus lourds de sa vie matérielle, de son indépendance morale et de sa défense militaire »

Baudin rappelle qu'il a voté à la Chambre la réforme fiscale « si difficile et qui comporte tant de risques ». Il déclare qu'il est prêt à l'appuyer par la plume et par la parole, mais « cette œuvre ne peut trouver de place dans une politique systématique et théoricienne qui, sous des allures d'autorité menaçante, cache une profonde faiblesse et une méconnaissance complète du caractère de la nation. C'est une œuvre qui doit être préparée et accomplie par des mains prudentes et dans un esprit de concorde. Je réprovoque de toutes mes forces les batailles que le parti dirigé par M. Caillaux suscite, alors que le pays a par-dessus tout, besoin de paix intérieure et de réformes pacifiques.

Je reste ainsi fidèle à mon passé et je ne m'émeus point d'attaques qui se sont produites souvent sur mon chemin. Les populations qui me connaissent sauront, une fois de plus, me faire justice. C'est tout ce qui m'importe. »

Baudin a bien compris que le sujet est très délicat surtout chez ses électeurs provinciaux. D'où sa prudence dans cette affaire... En revanche, le budget de la Marine lui donne l'occasion d'intervenir dans la discussion en spécialiste, quelques semaines avant la déclaration de guerre...

## 2.- Discussion sur la situation navale de la France en 1914

Au Sénat, lors de la séance du 25 juin 1914, une longue discussion s'engage à propos du budget de la marine militaire entre le rapporteur M. Émile Chautemps, M.M. Gaudin de Villaine, Louis Martin, Pierre Baudin, Henri Michel et de Las Cases. Ce débat va éclairer singulièrement la situation navale du pays au mois de juin 1914.

M. Gaudin de Villaine évoque les éclaireurs et estime que les cuirassés actuels ne peuvent remplir ce rôle. Le mieux préparé à cette mission serait le croiseur de bataille, « vrai bâtiment de combat », selon lui, filant 6 à 8 nœuds de plus que les cuirassés contemporains, ayant moins de canons pour rester dans les tonnages acceptables, mais ayant des canons de gros calibres comme les cuirassés, « pour ne pas être obligés de prendre la fuite dès que l'un de ceux-ci paraît à l'horizon. »

---

cet amendement, le 25 février 1914, par 140 voix contre 134. Le gouvernement n'avait pas posé la question de confiance « bien que ce texte fût un coup sensible porté au projet Caillaux », écrit G. Bonnefous (p. 387).

Le sénateur est très documenté. D'après lui, en 1914, les États-Unis et la France n'ont pas encore mis en chantier de croiseur de bataille. En revanche, l'Angleterre, depuis l'ère des dreadnoughts (1905), en a mis en chantier 10 pour 27 cuirassés. Pour l'Allemagne, les chiffres sont de 7 croiseurs pour 19 cuirassés, pour le Japon : 4 croiseurs pour 5 cuirassés et en Russie, 4 croiseurs de bataille pour 4 cuirassés.

La situation de la marine française au point de vue de l'éclairage lui paraît très insuffisante.

Il y a 17 croiseurs cuirassés. Aucun de ces bâtiments n'a la vitesse d'un éclaireur. Aucun n'a de valeur comme bâtiment de combat, n'ayant que des canons de faible calibre. Ajoutons que les 10 plus anciens sont à peine utiles.

On peut leur adjoindre 2 croiseurs non cuirassés de 8 000 tonnes et 23 nœuds et un de 6 000 tonnes et 20 nœuds. Quant aux petits éclaireurs, jadis en assez grand nombre, ils ont disparu, pour la plupart. Ceux qui restent sont moins rapides que les cuirassés récents.

La loi navale relative à la constitution de la flotte, du 30 mars 1912, s'est préoccupée de la question de l'éclairage dont toutes les manœuvres navales de ces dernières années ont révélé l'insuffisance inquiétante. La loi ne nomme pas les croiseurs de bataille : elle parle seulement, d'une part, de 10 éclaireurs d'escadre, d'autre part, de 10 bâtiments pour divisions navales lointaines.

Selon le rapporteur du budget de la marine, Émile Chautemps, les dépenses navales de la France, y compris les crédits hors budget et les crédits supplémentaires, s'élèveront, en 1914, à 650 millions. Elles auront doublé en 6 ans. Cela pose deux questions : cette progression impressionnante va-t-elle continuer ? Et ces sacrifices considérables ont-ils au moins assuré à notre pays la sécurité totale de ses frontières de mer ?

Des renseignements que le rapporteur a pu obtenir, il déduit de la comparaison de nos forces navales en Méditerranée et de celles de l'Autriche et de l'Italie réunies, à la nécessité urgente d'un accroissement du programme naval de 1912. Il a d'ailleurs fait les calculs en fonction d'une flotte de 33 cuirassés au lieu de 28. M. Chautemps relate quelques lignes parues dans le journal allemand *Berliner Zeitung am Mittag* dans lequel il a pu lire que la suprématie navale reste aux flottes réunies de l'Autriche et de l'Italie et dans le cas où les côtes allemandes seraient bloquées, l'Allemagne ferait venir par Trieste les céréales dont elle aurait besoin.

Pour M. Chautemps, la suprématie de la Triple entente est donc capitale pour notre salut. Cette supériorité serait aujourd'hui réelle, mais elle ne le serait plus en 1920, date de la fin du programme naval. L'ancien ministre de la marine, M. de Lanessan, ne partage pas cet optimisme pour 1914.

Il est évidemment un peu pathétique de constater qu'à 3 jours du drame de Sarajevo, le Parlement français suppose les chances de dominer la flotte ennemie de la Méditerranée en ... 1920. C'est pourtant le sujet des inquiétudes du Sénat quand M. Chautemps s'écrit : « Ce sont donc 5 unités qui vont nous manquer en 1921. C'est de 5 super dreadnoughts que doit être accrue notre flotte qui sera ainsi portée de 28 à 33 navires et formera quatre escadres de 8 bâtiments de ligne »

Il précise que M. de Lanessan conclut à 8 unités supplémentaires et l'État-Major général à 11. Il est vrai qu'il place 8 de ces 11 unités dans l'Océan.

En cette circonstance, le point de vue de l'ancien ministre de la marine, Pierre Baudin, n'est pas inintéressant...

Il entame dans cette même séance du 25 juin, son marathon à la tribune. Il le terminera le lendemain. Ce sera sa dernière intervention au Parlement avant son décès trois ans plus tard. Que dit-il ?

« Je ne suis pas de ceux qui pensent que la France peut suivre indéfiniment les accroissements peut-être exagérés des marines rivales. Je constate seulement qu'il nous serait bien difficile de rattraper le temps perdu. On ne crée pas une marine par des artifices, on ne la crée pas non plus par le seul effet d'une puissance financière presque illimitée. Une marine naît sous l'influence d'habitudes de traditions, d'organisations anciennes. Elle ne peut plus se développer brusquement. »

Baudin signale que même les Anglais nous reconnaissent certaines supériorités dans ce domaine... « C'est la France, dit-il, qui la première s'est engagée dans la voie des canons à gros calibre qui ont entraîné l'accroissement des coques et la modification des agencements intérieurs des bâtiments. » La constatation est intéressante certes, mais quand on sait qu'on est à quelques semaines de la déclaration de guerre, elle perd un peu de son charme... même s'il ajoute que nous sommes les plus forts en ce qui concerne le tir des pièces.

Baudin souligne que le manque de personnel constituerait une limite aux efforts entrepris. Selon l'ancien ministre de la marine, « on ne peut plus se contenter d'un personnel quelconque. Il faut maintenant des officiers spécialisés et même un équipage spécialisé. »

Il précise que des bâtiments neufs de très grand tonnage vont entrer en ligne : 23 000 tonnes, avant d'atteindre sous peu 27 000 et 30 000 tonnes. Ces unités exigeront des effectifs beaucoup plus importants.

Baudin ose une comparaison avec l'Allemagne : « Quand son programme naval sera réalisé, l'Allemagne aura un corps de bataille de 64 unités de dreadnoughts dont les plus âgés auront 18 ans. Au contraire, notre programme naval nous donnera vers 1919, 23 cuirassés, en y comprenant la série entière des *Patrie* et des *Danton*. Quelle différence ! Nous ne pouvons évidemment pas rattraper le temps perdu. (...) Il nous faut en prendre notre parti. »

A la veille de la guerre, a posteriori, une telle constatation n'est pas rassurante...

Baudin rappelle qu'il avait demandé au Parlement par un article de loi de finances, l'autorisation de construire ces éclaireurs. Ils étaient compris dans le programme naval. On n'en a plus parlé. Il regrette un manque d'esprit de suite dans la marine. Les constructions se sont faites au grès des « fantaisies » techniques des ingénieurs maritimes.

Le nouveau ministre de la marine est M. Gauthier. Il rappelle la composition de la flotte de combat du programme naval : 28 cuirassés, 10 éclaireurs d'escadre, 52 torpilleurs et 94 sous-marins de haute mer.

La défense des côtes est une autre préoccupation extrêmement vive de P. Baudin. Elle est assurée depuis une loi de 1791 par le ministère de la guerre, ce qui ne facilite peut-être pas la discussion au Parlement.

Baudin a-t-il été un ministre de la marine parfait ? Sans doute pas. Le ministre Gauthier rappelle que récemment, les équipages ont applaudi lorsque sur l'avis presque unanime des commandants et des amiraux, son prédécesseur, M. Monis, a supprimé la fusion, opérée précédemment par Baudin, de la manœuvre et de la timonerie et a prescrit le retour aux deux spécialités d'origine. Le même accueil a été fait au retour aux deux spécialités de fourrier et

de commis aux vivres qu'une décision récente avait fusionnées. De même le service intérieur du bâtiment a été replacé sous la direction de la timonerie.

Cette discussion va entraîner un débat assez vif entre Baudin et Monis<sup>1</sup>. Il s'agit toujours des éclaireurs et en particulier du modèle de 6 000 tonnes, le préféré de Baudin et que Monis avait rayé des projets. Monis rappelle que le programme naval avait prévu de construire des éclaireurs en 1917. Baudin a fait avancer la date à 1914. Monis s'en félicite. Et Baudin en avait la paternité..., d'après Monis, ce que Baudin réfute, disant que « c'est l'aboutissement d'un ensemble de concessions. »

P. Baudin rappelle le compromis : un croiseur de 6 000 tonnes ensuite refusé par un conseil ultérieur.

La moralité de tout cela selon Baudin, « c'est que le ministre et le Parlement doivent rester les maîtres de l'exécution du programme naval<sup>2</sup>. »

Six mois auparavant, le combat politique de P. Baudin avait repris dans l'arène.

## B.- Baudin à la Fédération des Gauches

Comment barrer la route au Bloc qui semble se reconstituer autour de Caillaux et de Jaurès ? C'est la question que se posent certains républicains dont Pierre Baudin va faire partie. Briand lance l'offensive à Saint-Étienne, le 21 décembre 1913. Il est intéressant d'examiner la réaction de Baudin à ce discours. On peut la lire dans *la Renaissance* du 27 décembre 1913<sup>3</sup>.

### 1.- La réaction de Baudin au discours de Briand à Saint-Étienne

Du 16 au 18 octobre 1913, se tient à Pau le congrès annuel du parti radical et radical-socialiste. Caillaux en devient le président. Comme l'écrit G. Suarez, « il en tirait jusqu'ici surnoisement les ficelles. Maintenant, il en était le maître<sup>4</sup>. » Mais le nouveau président « enivré par ses succès » est conduit à faire des déclarations qui vont heurter de front Briand accusé « d'endormeur » en référence au déclin de Rome. Celui-ci jure de se venger lors d'un prochain discours. C'est l'origine de celui de Saint-Étienne, prononcé, le 21 décembre, lors d'un grand banquet.

« Ah ! j'ai fait dormir le parti républicain ! Eh bien ! pendant son sommeil, il avait tout de même certaines facultés de somnambule (*Rires*), puisque je lui ai fait voter la séparation des Églises et de l'Etat. » Briand rappelle son œuvre laïque, attaque Clemenceau et en vient à la loi de trois ans. C'est la première fois qu'il peut exposer son idée amplement puisqu'il a été renversé avant que la discussion fût commencée. Il déclare :

« C'est moi qui ai eu l'honneur de proposer au Parlement un allongement de la durée du service militaire, et je vous assure qu'en prenant cette initiative, je n'étais pas sans éprouver un réel chagrin. Je sentais qu'il y avait là pour ce pays un rude sacrifice à subir. (...).

<sup>1</sup> Il est le prédécesseur immédiat de l'actuel ministre Armand Gauthier puisqu'il était au gouvernement Doumergue du 9 décembre 1913 au 20 mars 1914. Il avait démissionné alors qu'il allait être entendu par la commission d'enquête sur l'affaire Rochette. (Bonafous, *op. cit.*, p. 394.

<sup>2</sup> Séance du 26 juin 1914.

<sup>3</sup> P. 225.

<sup>4</sup> G. Suarez, *Briand*, tome II, p. 440.

Je l'ai fait dans ma pleine responsabilité et c'est l'honneur du gouvernement qui m'a succédé d'avoir conduit la tâche à bonne fin. Et aujourd'hui, quand je vois des hommes qui sont tous au moins unis par l'amour du pays, par le désir de lui garder l'indépendance et la sécurité, quand je les vois prêts à se déchirer devant les électeurs, à essayer de s'arracher des mandats en cherchant à égarer le suffrage universel, à le tromper sur la portée exacte du vote qu'a émis le Parlement, alors vraiment, j'en suis indigné. Eh quoi ! Les questions de la Défense nationale vont être portées sur le terrain électoral<sup>1</sup> ? »

Briand énumère ensuite ce qu'une démocratie peut réaliser dans l'apaisement. Certains ne veulent pas de cette politique et il dit pourquoi : « C'est qu'il y a dans notre démocratie des impatiences fébriles, des ploutocrates démagogues<sup>2</sup> qui courent vers le progrès d'une course si frénétique que nous nous essoufflons à vouloir les suivre. Ils veulent cela : le tout ou le rien ; et, dans le moment même où ils s'enrichissent avec une facilité scandaleuse (*applaudissements*), dans ce moment même, ils ont le poing tourné vers la richesse, dans un geste si menaçant, si désordonné, si excessif, que nous avons le droit de nous demander si c'est bien pour l'atteindre, si ce n'est pas plutôt pour la protéger<sup>3</sup> » (*nouveaux applaudissements*). (...)

P. Baudin considère que ce discours est « un acte décisif » et ne peut être comparé « qu'aux plus puissantes paroles de Gambetta, de Jules Ferry et de Waldeck-Rousseau ». Briand se serait inspiré de leur exemple. « Il avait à faire front aux mêmes adversaires se présentant sous d'autres masques ou sous les mêmes masques terriblement vieillis ». Il poursuit : « ... comme eux, il fut obligé d'attaquer pour se défendre, c'est –à-dire en eux et en lui le noble concept de la République démocratique et nationale réalisé dans l'ordre, la justice et la tolérance ».

Baudin approuve Briand d'avoir évoqué la séparation des Églises et de l'État « préliminaire nécessaire et prévu des réformes sociales et de la paix intérieure ». Il constate que plus d'un de ceux qui l'attaquent aujourd'hui furent ses collègues et ses collaborateurs au gouvernement. Ils ont partagé ses responsabilités et « n'ont répudié aucun des éléments des majorités qui l'ont soutenu ». Pour la défense nationale et le maintien de l'ordre, tous ont accepté le concours du centre et même celui de la droite.

Donc pour Baudin, Briand est mieux fondé que beaucoup d'autres à repousser « dédaigneusement » le reproche de faire le jeu de la droite. Il justifie pleinement la voie dans laquelle s'engage Briand en déclarant : « Ne serait-ce pas du reste à désespérer de la République elle-même si ceux qui la gouvernent se croyaient encore obligés de faire toujours exactement le contraire de ce que font ses vieux adversaires ? Leurs rangs se sont renouvelés. Des hommes nouveaux que leur jeunesse autorisait à s'affranchir de maints préjugés paternels, de maints points d'honneur et de l'orgueil de caste se sont rapprochés de la masse. Ils ont observé ses aspirations. Ils l'ont éclairée souvent sur ses intérêts matériels. Ils se sont fait ses porte-parole auprès des pouvoirs publics au même titre que les plus démocrates d'entre nous. (...) Ce n'est pas l'un des passages les moins utiles et les moins éloquents du discours de Briand que celui où il définit ces mœurs nouvelles. (...) J'espère que l'immense

---

<sup>1</sup> *Id.*, p. 450.

<sup>2</sup> Une partie de l'auditoire crie : « Caillaux ! Caillaux ! »

<sup>3</sup> *Id.*, p. 454.

majorité des citoyens saisira la haute pensée qui a dicté à Briand ses courageuses et éloquentes paroles ».

## 2.- Les suites du discours de Saint-Étienne : la Fédération des Gauches

Toute la presse en parle et Jaurès, dans *l'Humanité* réagit ainsi : « Hier, à Saint-Étienne, le discours de l'apaiseur fut un discours de furieux ». (...) Nous n'avons eu qu'un plaidoyer hargneux et confus, insultant et exaspéré<sup>1</sup> ».

Le lendemain, le même écrit : « Le voilà donc plus brouillé que jamais avec le radicalisme qu'il voulait amadouer un peu. Le voilà plus adulé, plus caressé, plus encensé que jamais par les modérés et les réacteurs du *Temps* et des *Débats*, dont il voulait desserrer un peu les étreintes trop amicales<sup>2</sup> ! » Le 24 décembre, M. Sembat écrit un article ayant pour titre : « Briand bombardier ».

Pour G. Baal, ce discours est « une déclaration de guerre au radicalisme unifié<sup>3</sup> ».

Dans les journaux, un rendez-vous est donné pour le vendredi 26 décembre à 8 heures et demie, 16, rue d'Enghien<sup>4</sup>, dans le but « de nous entretenir entre républicains de la situation politique et d'envisager une organisation à établir en vue des prochaines élections législatives... » Suivaient quelques signatures parmi lesquelles : Briand, Barthou, Jean Dupuy, Stephen Pichon, Jean Morel, Charles Dumont, Eugène Étienne, Guist'hau, Klotz, Millerand, Joseph Reinach et ... Pierre Baudin.

Le 26 décembre, la première réunion de ce qu'on appelle pour l'instant le comité de la rue d'Enghien, s'ouvre par une allocution de Briand. Il assure ne pas vouloir « empiéter sur l'organisation d'aucun groupe de gauche<sup>5</sup>. (...) On a parlé de *boulangisme*. Comment comparer un groupement comme le nôtre avec ces troupes disparates qui ont préparé les mouvements rétrogrades. Moi, messieurs, je ne monte pas à cheval. » Puis, un peu plus loin : « Le pays en a assez d'une politique des coups de piques. »

On décide de former une fédération parlementaire et extraparlamentaire qui comprendrait des éléments républicains de gauche attachés à une politique de défense nationale, de laïcité, de justice fiscale, de progrès social et de concorde entre les citoyens. Baudin fait partie de la commission provisoire qui prépare les statuts<sup>6</sup>.

Autour de Briand, Barthou, Millerand et Jean Dupuy, sont réunis des parlementaires d'étiquettes diverses : modérés comme Joseph Reinach, Étienne, Boudenoot, Lourties, Muteau, Joseph Thierry (le ministre progressiste de Barthou qui va adhérer simultanément à la Fédération des gauches et à l'Alliance démocratique tout en restant membre de la Fédération républicaine<sup>7</sup>...) mais aussi républicains socialistes (Frayssinet, Landry), radicaux radicaux non valoisien ou qui ont rompu comme Bérenger, Chéron, Klotz, Delpierre, Bénazet, Charles Dumont, Honnorat, Paté, le rapporteur radical-socialiste de la loi de trois

<sup>1</sup> *L'humanité* du 22 décembre 1913.

<sup>2</sup> *L'Humanité* du 23 décembre 1913.

<sup>3</sup> G. Baal, *op. cit.*, p. 1538.

<sup>4</sup> Siège du *Petit Parisien*.

<sup>5</sup> Le message s'adresse à l'Alliance démocratique de Waldeck-Rousseau dont plusieurs membres assistent à la réunion.

<sup>6</sup> Voir *l'Action* du 27 décembre 1913. Il y a aussi Briand, Barthou, Landry, etc.

<sup>7</sup> Signalé par G. Baal, *op. cit.*, p. 1539.

ans, Pichon, Baudin, Bourély, Puech qui réintégrera après réflexion le bercail radical, Leboucq<sup>1</sup>...

Le comité directeur de 30 membres et le bureau ne sont composés que de parlementaires. Sept des douze sénateurs membres du comité sont inscrits à la gauche démocratique dont Baudin, Chéron, Bérenger, Maujan. Sept députés sur les dix-huit viennent de la gauche radicale ou radicale-socialiste.

Aussitôt, la fédération radicale-socialiste de la Seine riposte en invitant « les députés de la Seine adhérents au parti, à soutenir efficacement le ministère d'union républicaine présidé par Gaston Doumergue ».

Évidemment, *le Radical* réagit lui aussi contre ce nouveau parti spécialement dirigé contre le sien. Dès le 4 janvier, on peut lire : « Puisque M. Briand et ses amis veulent lutter pour « l'unité et la dignité nationales », « pour la sagesse et la fermeté républicaines » et qu'ils éprouvent dans ce but, le besoin de constituer un nouveau groupe dont la caractéristique essentielle n'est pas la bienveillance à notre égard, c'est donc qu'à leurs yeux, nous ne travaillons pas à ces nobles fins, peut-être même que nous voulons la division et l'indignité nationales, la folie et la faiblesse républicaines. »

#### a)- Le programme du nouveau groupement et les réactions

Le 13 janvier 1914, le nouveau parti se réunit au palais d'Orsay. Cent vingt-sept parlementaires, dont Baudin, adhérent à la formule de Briand et forment les cadres de ce qui s'appellera désormais *la Fédération des gauches*.

MM. Poirrier et Lourties, sénateurs et Siegfried et Delaroche-Vernet, députés, constituent le bureau. Selon G. Le Béguec, ce nouveau groupement apparaît « un peu comme une affaire d'avocats<sup>2</sup> » car ils sont en effet bien nombreux.

Voici le programme :

« Rassemblement des républicains autour des idées essentielles de la démocratie, de celles qui ont inspiré et guidé les Gambetta, les Jules Ferry, les Waldeck-Rousseau. La République, c'est la Liberté !

La laïcité, réalisée par la Séparation des Églises et de l'État, et les lois sociales, considérées comme intangibles.

Modification du régime électoral, nécessité qui a été reconnue par tous les gouvernements.

Développement de la démocratie sociale.

Réforme fiscale. Dégrevement de la terre. Loin d'être un remède, ce serait un grave péril, si la réforme, après avoir atteint, comme il est juste, la richesse acquise, entravait le développement de la production et inquiétait par des mesures vexatoires la richesse en formation.

Enfin, il serait inadmissible que la loi de trois ans fût appliquée avec hésitation et sans foi, comme le serait une mesure provisoire ! »

<sup>1</sup> *Id.*

<sup>2</sup> Gilles Le Béguec, *La République des avocats*, p. 110.

Comment régit-on dans l'Ain devant cette initiative dans laquelle Baudin s'est investi franchement ?

Le *Courrier* dirigé par son ami Alexandre Bérard resté fidèle au radicalisme « non briandisé » ne va guère se montrer enthousiaste, on l'imagine...

Déjà le 8 janvier, Bérard écrivait que la pyramide avec le cabinet Doumergue « avait été remise sur sa base », ajoutant que depuis quelques années elle était « sens dessus-dessous ». Il rappelait que les élections législatives de 1906 et 1910 avaient donné des majorités radicales très fortes, en principe pour faire une politique radicale, égratignant au passage Pierre Baudin en disant : « nos bons dissidents eux-mêmes ayant pris notre cocarde pour se faire élire ». Or, Bérard constatait à regret que depuis la chute du ministère Clemenceau, « les plus strictes règles parlementaires n'avaient pas été respectées », c'est-à-dire qu'on n'avait pas eu une politique radicale s'appuyant sur des majorités radicales. Il expliquait que hormis « les heureuses éclaircies des cabinets Monis et Caillaux<sup>1</sup>, tous les cabinets qui se sont succédé au pouvoir ont reposé sur des équivoques, tous ont eu contre eux l'opposition des groupes radicaux et la ferme confiance du centre et de la droite, d'un bout à l'autre du territoire, le parti réactionnaire s'est hautement réclamé de ces divers ministères et s'est recommandé d'eux pour mener la campagne contre le parti radical. C'était bien la pyramide à l'envers ; c'était la violation très nette de la volonté exprimée par le suffrage universel dans les comices de 1906 et 1910. Une telle anomalie, explique-t-il, fut possible et put se perpétuer par la non cohésion du parti radical à la Chambre. Lui en plein émiettement, c'était, dans les crises ministérielles, la possibilité donnée à tous les intrigants de jouer victorieusement des coudes, à toutes les ambitions individuelles de s'installer coûte que coûte et au mépris des majorités parlementaires réelles, de perpétuer l'équivoque en constituant, au jour le jour, des majorités hétéroclites. » Continuant son analyse qu'il nous faut transcrire jusqu'au bout car elle nous aide à positionner Baudin dans son département, Bérard indiquait que « cette comédie, grâce à laquelle se disloquait peu à peu le vieux parti républicain et grâce à laquelle la réaction prenait non sans raison audacieuse confiance, eût encore continué à travers la dernière crise ministérielle si le parti radical ne s'était pas, enfin, groupé à Pau, groupé au Palais-Bourbon et n'avait pas imposé le retour à la loyale logique parlementaire. » C'était, comme l'indiquait le commentateur, la pyramide « remise sur sa base. »

Bérard se demandait si « le parti réactionnaire, hissé aux côtés du pouvoir par d'étranges complicités, n'allait pas devenir le maître. » C'était aux yeux du parti, selon lui, « la politique du cabinet Méline-Barthou, de 1896 à 1898, qui recommençait avec l'appui déclaré de tout le bloc réactionnaire, la politique ouvertement dirigée contre les gauches ».

Alors, apparaissait clairement désormais, le décalage entre les deux sénateurs de l'Ain, qui, au temps de *la Lanterne*, 17 ou 18 ans plus tôt, conjuguèrent leurs efforts pour critiquer de la manière la plus acerbe la politique de Méline et plus récemment encore, comme on l'a vu, cosignaient une profession de foi commune à l'occasion des élections sénatoriales de janvier 1912...

Baudin, l'ancien radical-socialiste pur et dur, devait se sentir bien minoritaire à la lecture de ce qui suivait. Bérard, en effet, signalait que pour le pays, l'avènement du cabinet Doumergue avait dissipé un « cauchemar ». « Vous pouvez aller dans tous nos départements,

---

<sup>1</sup> Étaient donc visés Briand, Poincaré et Barthou.

écrivait-il, vous le verrez, partout, l'unanimité du parti républicain se félicite de la fin de l'équivoque, de la fin d'une politique qui ne pouvait être que celle de la duperie ou de la trahison. Les adresses venues de tous les points de France, émanant des divers associations et groupements républicains et tombant sur le bureau du président du Conseil – on n'avait pas vu cela depuis le ministère Combes – sont la preuve éclatante de ce mouvement de l'opinion démocratique. »

Une semaine plus tard, le 15 janvier, Bérard n'a plus grand-chose à ajouter. Il rappelle que le département dans la nouvelle Fédération est représenté par Pierre Baudin et Pierre Goujon, il écrit : « Le nouveau parti n'apporte rien de nouveau. Il répète une fois de plus ce qui a été déjà dit cent fois dans tous les groupes républicains. Ce sont des mots et les électeurs républicains commencent à trop savoir ce que valent les mots. Ce qui est beaucoup plus intéressant, c'est de savoir si oui ou non, la fédération briandiste a pour but de combattre l'aile gauche du parti républicain sous prétexte de faire l'union ». C'était, en effet, la bonne question.

Le 15 février, Briand, Barthou et Chéron tiennent un grand meeting au Havre. Briand déclare que la Fédération rassemble des républicains de sensibilités différentes qui se sont unis « parce que se pose la question de savoir si la France gardera sa grandeur, si la France gardera sa force, si la France gardera la vie ». La note patriotique retentit encore plus loin : « Nous savons, pour l'avoir éprouvé, qu'il est des heures si douloureuses que, si dispersées que soient les brebis, il est besoin que le troupeau se resserre pour faire face au péril commun<sup>1</sup>. »

Le 17 janvier, Baudin écrit un article dans la *Renaissance* intitulé « La Fédération des Gauches et la loi de trois ans ». Il craint que la loi étant votée, le ministère de la Guerre se tienne pour satisfait. Or, « l'organisation des réserves, leur entraînement méthodique, la préparation au service militaire sont autant de problèmes complémentaires de l'organisation actuelle », écrit Baudin, peu rassuré devant la menace allemande. Évoquant la Fédération, il souligne qu'elle s'inscrit dans cette volonté « d'utiliser toutes les forces vives » de la nation.

*Le Courrier de l'Ain* du 20 janvier publie plusieurs articles de journaux radicaux fustigeant la « dissidence ». Il cite Clemenceau qui, dans *l'Homme libre*, commentant un article du *Radical*, écrit que cette affaire lui évoque « les appels du prince Victor et du général Boulanger ».

*Le Courrier* cite encore l'article d'Édouard Herriot dans *le Rappel*, intitulé : *Complot pour rire et l'Action*, journal pourtant briandiste dans lequel l'ancien ministre de Briand, Lafferre, émet des doutes sur l'opération. Il écrit, en effet : « L'homme d'État éminent, autour duquel s'est formée cette réunion d'hommes dont je ne suspecte pas la bonne foi, ne voudra pas la laisser dévier de l'axe républicain. Cet homme, qui doit rester un des chefs du grand parti républicain, ne voudra pas, ne peut pas se réduire au rôle du premier des dissidents. »

*Le Bugiste* réagit différemment. En effet, l'auteur de l'article, Henri Bérenger, ami de P. Baudin et propriétaire-directeur de *l'Action*, adhère à la Fédération qui est pour lui « un organisme vivant, homogène, énergique, autour duquel peuvent venir se concerter toutes les grandes associations démocratiques, tous les groupements républicains, toutes les bonnes

---

<sup>1</sup> Cité par Baal, *op. cit.*, p. 1541.

volontés des citoyens. (...) L'insolente tyrannie de certains comités et l'audacieuse exclusive de certains hommes se trouvent désormais brisées dans la République<sup>1</sup>. »

Quant au *Journal de l'Ain*, conservateur, il se borne à résumer en disant : « Nous avons la sensation que l'on nous sert du brouet, alors que nous espérions des crèmes<sup>2</sup>. »

Baudin va donc essayer quelques mois plus tard à Belley, chez lui, de convaincre ses compatriotes.

#### b)- Le discours de Belley (5 avril 1914)

Le 5 avril 1914, Baudin prononce un discours important à Belley. Le thème est évidemment la Fédération des Gauches. *Le Courrier de l'Ain* du 7 avril n'y fait qu'une discrète allusion en page 2<sup>3</sup>. En revanche, *le Bugiste* le donne in-extenso dans son numéro du 11 avril et l'auteur l'insèrera plus tard dans son ouvrage *Anticipations*, c'est dire le prix qu'il lui attachait.

Au cours de la réunion présidée par le maire de Belley, P. Baudin a exposé le programme de la nouvelle fédération précisant curieusement « qu'il n'était pas venu pour agir sur les électeurs à l'ouverture de la période électorale<sup>4</sup> ».

Il a défendu la loi de trois ans présentée par le ministre Barthou dont il s'honore d'avoir fait partie. Il s'est élevé contre ceux qui combattent cette loi puis a attaqué la politique du cabinet Doumergue. En passant, il a critiqué la méthode de discussion du budget et s'est élevé contre la réforme fiscale telle qu'elle est soumise au parlement, réforme que, cependant, il estime nécessaire « mais avec tous les aménagements qu'elle demande ».

Il s'est expliqué également sur son action de ministre de la Marine et n'a pu s'empêcher de dire un mot - c'était encore un peu d'actualité - sur sa fameuse circulaire du Vendredi Saint récemment abrogée.

Retenons ce passage relatif à la loi de trois ans :

« Je ne donnerai mon suffrage qu'à l'homme qui sera venu vous dire : la loi de trois ans est la condition de la sauvegarde nationale. Je n'y toucherai à aucun prix sauf, bien entendu, pour l'amender, la corriger dans ce qu'elle peut révéler dans la pratique de faiblesse ou d'erreur ; dans une œuvre comme celle-là, considérable, il y a quelquefois, beaucoup de retouches à faire. Mais sur le principe essentiel qui est devenu celui de notre organisation militaire, je dis que celui qui jette au cœur du peuple des doutes sur la nécessité de ce devoir militaire, qui fait espérer à certaines populations, un retour à un régime plus doux, alors que l'armée allemande va encore être augmentée, je dis que celui-là manque à l'honneur politique et qu'il n'a pas le droit, pour quérir et obtenir des suffrages de se livrer à une pareille réclame ».

Il a enfin conseillé aux électeurs de n'accorder leurs suffrages qu'à un candidat fidèlement attaché aux lois laïques, lois scolaires, « mais sans le monopole de l'enseignement, actuellement inapplicable et qui serait une atteinte à la liberté<sup>5</sup> ». C'est une atteinte à une autre

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 17 janvier 1914.

<sup>2</sup> 14 janvier .

<sup>3</sup> Journal des radicaux « orthodoxes », c'est-à-dire combistes, avec Alexandre Bérard comme directeur et Camille Pelletan comme rédacteur occasionnel.

<sup>4</sup> Les élections législatives doivent avoir lieu les 26 avril et 10 mai prochains. (Pour la première fois pour de telles élections, on utilisera un isoloir).

<sup>5</sup> D'après *le Bugiste*, P. Baudin n'a eu aucun contradicteur.

liberté qu'il avait personnellement éprouvée quelques mois auparavant quand il avait appris que sa circulaire d'août 1913 avait été abrogée...

### C.- L'abrogation de la « circulaire Baudin »

Début janvier 1914, la Ligue des *Droits de l'Homme* rappelle au nouveau ministre de la Marine, Monis, la protestation qu'elle avait fait entendre en son temps contre la circulaire Baudin à propos du Vendredi Saint. Francis de Pressensé affirme que le comité central de la Ligue « est étranger à tout esprit de persécution, à tout mesquin anticléricisme », mais ajoute qu'il croit cependant que « le principe de la laïcité de l'État est une des conquêtes les plus précieuses du droit moderne et qu'il importe de le respecter scrupuleusement car c'est mal servir les intérêts de la France à l'étranger que d'identifier par des manifestations officielles la République à telle ou telle confession...<sup>1</sup> »

« Nous voulons croire, écrit *Le Radical* du 15 janvier, que M. Baudin est tellement apaisé qu'il n'a pas eu conscience de la portée politique de son geste. Mais la meilleure manière d'éviter toute interprétation erronée, c'était de ne pas soulever la question. Dès l'instant qu'elle était posée, et dans les termes où elle devait l'être, il fallait la résoudre dans le sens laïque et républicain. »

P. Baudin se défend dans *le Progrès de Lyon* d'avoir eu la pensée d'enfreindre la loi.

Quelques jours plus tard, la fameuse circulaire qui a fait tant couler d'encre est abrogée. Les officiers généraux de la Marine reçoivent le texte suivant :

« Aux termes de l'article 467 du décret du 15 mai 1910 sur le service à bord, la participation des bâtiments de la marine militaire à des cérémonies étrangères, au moyen de saluts et pavois, est strictement limitée aux fêtes et solennités nationales dont il aura été préalablement donné avis officiel par les autorités de la puissance intéressée. L'exception créée, pour un cas particulier, par les circulaires ministérielles des 9 août et 23 septembre 1913, est contraire à ces dispositions du règlement, déjà passées dans l'usage depuis de longues années et qui ont été rappelées aux commandants par une dépêche ministérielle en date du 2 avril 1901. Elle constitue en outre une dérogation à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. En conséquence, les circulaires des 9 août et 23 septembre 1913 sont rapportées et il n'y aura pas lieu de modifier l'état de choses antérieurement établi en conformité du règlement et de la loi<sup>2</sup>. »

Rappelons<sup>3</sup> que le ministre Lockroy, s'inspirant du règlement sur le service alors en vigueur, avait fait en 1885 une circulaire donnant la liberté aux commandants de célébrer le vendredi saint sur les rades étrangères. En 1901, M. de Lanessan, par dépêche ministérielle, interdisait toute manifestation confessionnelle à bord des bâtiments. En 1910, fut rédigé un nouveau règlement sur le service à bord qui modifiait d'ailleurs assez peu celui de 1885.

Au mois d'avril 1913, à Smyrne, le *Jurien de la Gravière* ne célébra pas le vendredi saint. Cette abstention provoqua des polémiques dans la presse locale. Le ministère des affaires étrangères en informa le département de la Marine. P. Baudin proposa à son collègue

<sup>1</sup> Voir le *Courrier de l'Ain* du 11 janvier 1914.

<sup>2</sup> *Le Courrier de l'Ain* du 30 janvier 1914.

<sup>3</sup> Voir *supra* p. 520.

de revenir au règlement de 1885. Ce fut la circulaire du 9 août 1913, explicitée par celle de septembre.

P. Baudin tint à se justifier à cette occasion et l'on peut dire que les choses n'étaient pas aussi simples qu'il n'y paraissait à première vue. P. Baudin rappelle dans le *Radical*, que sous les ministères précédents tout le monde savait « avec quelle prodigalité de coups de canons, de saluts, de réceptions solennelles, les bâtiments français qui croisent dans le Levant ont ordre de manifester la fidélité et l'amitié de la France à toutes les diverses communautés religieuses du Levant. » Il poursuit en précisant que les commandants de bâtiments et les agents diplomatiques ne doivent faire du reste, entre elles, aucune distinction. Ils s'associent aux cérémonies religieuses de l'Islam comme à celles du culte orthodoxe grec, comme à celles du catholicisme. « C'est ainsi, écrit-il, que depuis la loi de 1905, sous tous les ministères, y compris le ministère Clemenceau, nos officiers ont suivi le programme des démonstrations fastueuses qui accompagnent les fêtes et cérémonies culturelles dans tout l'Orient. » Il précise qu'une nuance d'empressement a toujours été marquée en faveur des communautés catholiques ».

*Le Journal de l'Ain* (conservateur) du 16 janvier 1914 écrit : « En attendant que M. Monis rapporte la circulaire, espérons que le ministère Doumergue sera tombé avant le prochain vendredi saint et que son successeur pourra décider d'ici là que rien ne sera changé. N'importe, M. Baudin restera clérical. C'est une tache ineffaçable<sup>1</sup>. »

#### D.- Le patriote dans la guerre

Il reste juste trois ans à vivre à Pierre Baudin quand la guerre est déclarée au début du mois d'août 1914. La moitié de ce laps de temps sera engloutie dans la maladie apparemment incurable. La première moitié sera très active et notre héros ira même une seconde fois en Amérique du Sud pour chercher un appui à la défense de son pays. Le patriote allait, jusqu'au bout, être digne de la France qu'il aimait tant.

Ses derniers moments au Palais du Luxembourg, pendant le conflit, se réduisant à très peu de choses, nous examinerons, en suivant la chronologie, ses réactions de journaliste de guerre, avant de l'accompagner en Amérique, en 1915. Nous reprendrons le *Bugiste* pour saisir les dernières analyses d'un patriote face au déficit allemand qu'il ne cessera de vilipender jusqu'à la fin.

Le jeu des alliances conduit la France à la guerre début août 1914, « après 43 ans de politique pacifique et conciliante envers l'Allemagne » comme l'écrit Pierre Albin. Celui-ci souligne que notre pays « n'a conclu d'alliance ou lié d'amitiés que dans le but de lutter contre la tendance à l'hégémonie de l'Allemagne et en vue d'assurer en Europe un état de paix et d'équilibre qui garantît à elle-même comme à toutes les nations, grandes et petites, l'exercice de ces droits primordiaux qui ne se mesurent ni à la superficie, ni au chiffre de la population<sup>2</sup> »

Le 4 août 1914, le président de la République a adressé un message aux députés lu par le président du Conseil : « Dans la guerre qui s'engage, la France (...) sera héroïquement

<sup>1</sup> Signalons que dans ce contexte, la venue à Bourg en Bresse, le 11 janvier, de Jacques Piou, leader de l'Action libérale et populaire n'est pas passée inaperçue.

<sup>2</sup> Pierre Albin, *Le Rôle de la France...*, p. 49.

défendue par tous ses fils, dont rien ne brisera devant l'ennemie l'union sacrée... ». La formule allait connaître « un immense succès<sup>1</sup> ».

Après la séance, la Chambre des députés et le Sénat sont ajournés, *sine die*, compte tenu des circonstances. Puis le 26, « pour répondre aux nécessités de l'Union sacrée<sup>2</sup> », René Viviani constitue un nouveau ministère. L'assise politique du gouvernement est élargie par l'arrivée de deux ministres socialistes et de quatre centre droit. Ces six ministres remplacent cinq radicaux.

La crainte d'être encerclé par l'armée allemande, oblige le président de la République, le gouvernement et le Parlement à quitter Paris pour Bordeaux, le 2 septembre. Le général Gallieni est chargé d'assurer la défense de la capitale en sa qualité de gouverneur militaire de Paris. Les relations entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire ne vont pas s'en trouver améliorées.

L'absence de réunion du Parlement se prolongeant, les députés et les sénateurs ne sont pas contents et réclament une session extraordinaire qui commence le 22 décembre à Paris. Elle est suivie de la session ordinaire qui débute en janvier 1915. On décide alors que le Parlement siégerait en permanence jusqu'à la fin de la guerre. Or, on compte alors 220 députés mobilisés ! Pendant toute la guerre, ils vont faire la navette entre l'armée et le Parlement.

P. Baudin passe à Bourg-en-Bresse les premiers mois de la guerre chez Pierre Goujon. Il est en pleine forme<sup>3</sup>.

#### 1.- Le journaliste pendant la guerre : chronique d'un malheur annoncé

La parution des journaux subit les aléas liés à la guerre. Malgré les difficultés d'approvisionnement, la censure, les personnels réquisitionnés, des journaux subsistent, tant bien que mal. On voit, cependant, en 1914, que Baudin arrête de publier dans la *Petite Gironde* en mai, dans *le Journal*, le 20 juin, dans *l'Information*, en juillet, dans *la Renaissance*, le 1<sup>er</sup> août, dans *le Comptant*, le 29 juillet.

Notons qu'il devient président<sup>4</sup> de l'Association des journalistes parisiens à l'AG du 14 mars 1914<sup>5</sup>, Alfred Mézières étant souffrant. Celui-ci deviendra d'ailleurs l'otage des Allemands lorsque sa maison de Réhon sera occupée quelques mois plus tard.

En 1915, le 6 mars, P. Baudin préside encore et déclare que malgré l'avis contraire d'un certain nombre de membres, le comité a décidé « que la gravité des circonstances n'interdisait pas à la société civile de vivre, de continuer son existence régulière, statutaire et que nos associations devaient donner l'exemple de la régularité, du sang-froid et de la persistance dans

<sup>1</sup> Comme l'écrivait JJ. Becker et S. Berstein. Victoire et frustrations, p. 27.

<sup>2</sup> *Id*, p. 53.

<sup>3</sup> *Le Journal de l'Ain* du 1<sup>er</sup> août 1917.

<sup>4</sup> Rappelons qu'il en était l'un des deux vice-présidents depuis 1907.

<sup>5</sup> Le 16 mars 1913, Baudin l'avait déjà suppléé quand il avait reçu en son nom, le président de la République, Raymond Poincaré auquel il avait déclaré : « Bien que le barreau vous ait récemment revendiqué d'une manière trop exclusive, nous persistons à voir en vous un journaliste, un maître journaliste et un journaliste parisien ».

l'œuvre à laquelle elles sont attachées. » P. Baudin lit une lettre du gendre du président Mézières. Celui-ci mourra le 10 octobre 1915<sup>1</sup>.

En 1915, P. Baudin apparaît en outre dans de nouvelles associations dont certaines viennent d'être créées pendant la guerre. Il figure parmi les 75 membres stagiaires de l'Association de la Presse économique et financière. Il est membre d'honneur de trois syndicats : celui de la critique parisienne avec G. Leygues, Jean Cruppi, Paul Doumer, Maurice Faure ou Gaston Rivet, celui du syndicat national de la Presse et des gens de lettres dont le président d'honneur est Camille Pelletan et enfin, du syndicat de la presse républicaine périodique de Paris et de la banlieue<sup>2</sup>. Tout cela en plus de ses responsabilités de président de deux associations de journalistes, comme on l'a vu. Mais son activité majeure pendant cette même année est la mission qu'il effectue en Amérique latine entre les mois de mars et d'août 1915.

En 1915, avant de partir en mission et après son retour, Baudin écrit dans le *Matin*, un seul article, qui est consacré à la propagande pangermaniste en Amérique du Nord. Dans *la Renaissance* de son ami Paul Lapauze, il publie une demi-douzaine d'articles où l'on retrouve le thème du « mécanisme impérialiste » allemand opposé à « l'intelligence française. » Le 25 décembre, il y raconte sa mission en Amérique latine.

Mais c'est dans *le Bugiste* qu'il tente d'entretenir l'espoir de ses compatriotes.

A l'époque, l'Union sacrée a des conséquences également dans l'Ain. Les choses ont bien changé depuis l'arrivée de P. Baudin en 1900, notamment avec un journal comme le *Bugiste*. Celui-ci annonce dans son numéro du 12 décembre 1914, la collaboration de l'ancien ministre « pour traiter dans un bulletin hebdomadaire des faits actuels de la guerre et des conséquences économiques ». Ainsi, dès ce jour, P. Baudin va donner un article au journal, chaque semaine, jusqu'à son départ pour l'Amérique latine en mars 1915. Il poursuivra sa tâche jusqu'à sa maladie en 1916.

Ainsi, lorsqu'il écrit pour la première fois dans ce journal traditionnel des conservateurs de l'Ain, le 12 décembre 1914, la guerre est commencée depuis plus de trois mois.

Il explique d'abord pourquoi il s'exprime :

« Je prends la plume pour fixer quelques objectifs sur la guerre. J'écris surtout pour des populations au milieu desquelles j'ai vécu et avec qui je suis resté sans cesse en communion d'esprit et de sentiment.

Elles me connaissent assez pour être certaines que j'ai une confiance entière dans le succès de nos armes. Notre cause est sacrée, c'est celle de la justice et de la liberté, celle que la France a représentée au cours de sa longue histoire. Les armées qui les soutiennent sur les deux immenses fronts de bataille puisent leur héroïsme dans un idéal commun ».

#### a)- Les buts de l'Allemagne

Baudin oppose « le mécanisme impérialiste » des Allemands à « l'intelligence française<sup>3</sup> ». Il analyse en particulier l'ouvrage du général von Bernhardt (*La guerre*

<sup>1</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 1916, l'AG est présidée par Gaston Jollivet, vice-président, Baudin étant souffrant. Même chose le 21 avril 1917. En 1918, Louis Barthou prendra la présidence jusqu'en 1934 (Livre d'or du centenaire. 1984).

<sup>2</sup> Annuaire de la presse de 1915.

<sup>3</sup> Titre de son article du 24 avril 1915 dans *le Bugiste*.

*d'aujourd'hui*, 1913) et l'idée centrale que les progrès accomplis par les armes à feu permettent d'obtenir des effets supérieurs avec des forces moindres, rendant les réserves inutiles.

Mais ce qui apparaît à l'évidence pour Baudin, c'est que l'objectif de l'Allemagne est double : la conquête politique et économique. « Dans l'esprit germanique, ce sont les intérêts vitaux de la nation qui sont en jeu. De tous les mobiles qui ont déterminé l'empereur, c'est le mobile économique qui fut le plus fort. (...) Une convoitise sans mesure, un orgueil insensé, un appétit de richesses sans limites ont envahi le cœur du peuple allemand. La crise économique qui a sévi ces dernières années sur le monde entier l'a affecté douloureusement à la fois comme une plaie d'argent et une blessure d'orgueil. L'affaire du Maroc qui lui avait donné un regain d'espoir s'est conclue en lui laissant une amertume profonde<sup>1</sup> ».

#### b)- Nos défauts, nos erreurs

P. Baudin passe en revue les erreurs de la France.

Les Français n'ont pas vu cette organisation formidable en vue de la guerre, d'après Baudin, comme par exemple, la propagande « sans vergogne » auprès des pays neutres considérés comme les clients de l'Allemagne.

Il dénonce, sur le plan économique, les organismes de l'État et les institutions de crédit qui se sont révélés en général « très inférieurs à leur tâche ». Il constate leur imprévoyance et « un défaut notoire de connaissances pratiques et de méthode réaliste » au moment où la nation ressentait au suprême degré la nécessité de faire jouer « toutes les réserves d'argent et les autres ».

Les administrations publiques déconcertées par la mobilisation ne se sont nullement pliées « aux dures lois des circonstances. En un mot, l'esprit de guerre, écrit Baudin, s'est retiré dans les rangs de l'armée. Tout ce qui est administration et gouvernement est « resté empêtré dans les vieilles procédures ».

Même dans l'armée, Baudin a remarqué « le même mépris – ou la même ignorance – des procédés d'action qui conviennent aujourd'hui à l'état de guerre ».

Il est stupéfait de voir « les plus hautes autorités interdire à la masse l'usage des admirables réseaux de chemins de fer alors que les transports militaires pouvaient se concilier avec le trafic commercial après la mobilisation et les grands mouvements de troupes ».

Il critique les commissions militaires qui résistent aux propositions des compagnies et n'accordent que des horaires impraticables.

Même observation pour les administrations civiles « guère plus belliqueuses. L'esprit qui domine semble s'être exprimé pleinement dans les mesures prises à l'égard des intérêts allemands existant en France ».

Baudin constate que les envahisseurs n'ont pas traité nos industries selon la procédure juridique normale. « Nous mettons sur leurs mines des scellés de procureur au lieu de les faire servir avec leur outillage à notre utilité. Nous répondons à leur action directe par des papiers

---

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 9 janvier 1915.

de justice. Les Allemands nous attaquent comme des bandits affamés. Nous leur répondons comme des légistes<sup>1</sup>. »

L'utilisation des séquestres n'a pas donné satisfaction à l'opinion publique, selon Baudin. Elle aurait préféré une confiscation pure et simple. La convention de La Haye stipule que les droits de l'Homme et les droits privés subsistent pendant la guerre et selon l'article 23 de la 4<sup>e</sup> convention, il est notamment interdit de déclarer éteints, suspendus ou non recevables en justice, les droits et actions des nationaux de la partie adverse.

Néanmoins, le Bundesrath allemand a pris le 7 août 1914, une décision dont l'article 1<sup>er</sup> dispose que les personnes ayant leur domicile à l'étranger ne seront pas admis à faire valoir devant les juridictions allemandes, les droits patrimoniaux qui leur appartiendraient. C'est, dit Baudin, « fouler aux pieds, sans vergogne, une convention comme les traités de 1831 et 1839 relatifs à la neutralité de la Belgique. »

La France aurait pu, en se fondant sur l'attitude ennemie, prendre des mesures parallèles<sup>2</sup>. Elle s'y est refusée, ne voulant pas considérer comme caducs des traités au bas desquels figure les signatures de puissances neutres avec la sienne.

« Digne, impassible, elle est restée fidèle à ses engagements, égale à elle-même. Devant l'Histoire, elle en portera la gloire impérissable ... à moins que l'avenir ne se charge de prouver qu'elle fut, une fois de plus, victime d'un romantisme outrancier, qui n'est plus de saison<sup>3</sup>. »

A son retour d'Amérique, Baudin se plaindra de la quasi inexistence de la propagande française à l'étranger « pendant que nos ennemis marchent avec entrain ». Mais tout cela ne l'empêche pas d'être optimiste, au moins en apparence.

#### c)- Propos sur la conduite de la guerre : l'optimisme de Baudin

Il demande à ses lecteurs d'avoir une pensée pour l'armée française, « ces magnifiques troupes », de s'intéresser à leur état physique et moral, aux chefs qui les commandent, aux services qui les ravitaillent, les maintiennent en communication avec le pays, à toute les énergies qui se dépensent au service de la patrie<sup>4</sup> ».

Pierre Goujon, l'ami de Pierre Baudin, est tué parmi les premiers au front, à 35 ans. C'est le début d'une hécatombe.

Le 19 décembre 1914, Baudin évoque l'esprit de guerre de la France.

« Il se manifeste, en ce moment, dans toute la partie du pays qui est sauvegardée de l'invasion par l'effort héroïque des armées, un courant vigoureux en faveur de l'activité économique. Il y a lieu de se féliciter de ce réveil qui témoigne des vertus fondamentales de la race. La famille française si cruellement frappée réagit contre la douleur et se redresse avec la certitude de la victoire ».

Mais pour l'instant, il s'agit, écrit-il, « de combattre et non de délibérer. L'argent est de plus en plus le nerf de la guerre. Il s'agit de s'en pourvoir abondamment et de bien le

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 19 décembre 1914.

<sup>2</sup> C'est ce qu'a fait la Russie. (*le Bugiste* du 13 mars 1915).

<sup>3</sup> *Le Bugiste* du 19 décembre 1914.

<sup>4</sup> *Le Bugiste* du 12 décembre 1914.

dépenser, peu importe la manière dont les écritures sont passées. On ne leur demande que la sincérité. »

A la même période, Baudin salue l'exposé du ministre des Finances, A. Ribot, présentant le projet de loi sur les douzièmes provisoires<sup>1</sup>. Il loue « le seul langage possible » en ces circonstances, portant la marque « d'un esprit sincère qui ose exprimer publiquement des vérités redoutables en les faisant servir à la cause de la patrie ». A. Ribot signale les « graves imprévoyances et les fautes qui sont apparues dès la première heure de la guerre dans notre organisation financière et bancaire ».

« La guerre, écrit Baudin, n'exige pas seulement une préparation purement militaire. Elle impose aussi des devoirs de prévoyance à tous, et notamment aux gérants de la fortune nationale plus qu'à tous autres. Ces devoirs se confondent sur la tête des banquiers et des administrateurs des établissements de crédit avec ceux de la simple probité, avec ceux de l'honneur professionnel et avec les devoirs du patriotisme ».

En ce qui concerne la Banque de France, elle a, d'après Baudin, bien joué son rôle, en prenant d'importantes mesures de défense à la suite de la défaillance des banques, en servant d'inépuisables ressources à l'État, en rétablissant l'escompte avec les précautions nécessaires.

L'ancien rapporteur général du Budget précise que jusqu'à présent, on a tablé sur une dépense d'environ un milliard par mois, « c'est un chiffre formidable, mais notre capacité financière n'en est pas épuisée et nous pensons avec sérénité envisager un effort encore supérieur<sup>2</sup> ».

Il est d'accord avec la décision d'un emprunt à la fin de l'année 1915, mais dit-il, « il faut susciter la confiance dans l'avenir ». Il souhaite que le gouvernement « réveille les énergies et réhabilite l'idée de l'intérêt au cœur des hommes<sup>3</sup>. »

Baudin ne peut évidemment s'empêcher de glorifier les armées françaises à l'occasion de certains combats. « Des gloires se perdent, des héros restent anonymes ». Un peu plus loin : « Et c'est notre seule tristesse. Nous ne pouvons pas tout savoir ». Dans un article du 2 janvier 1915, il salue les exploits de la 11<sup>e</sup> division du général Ferry, placée sous les ordres de la 2<sup>e</sup> armée du général de Castelnau.

Il n'oublie pas l'arrière et rend hommage aux préfets et aux maires.

« Autant dans le train ordinaire de nos jours, nous mettons d'insouciance où même de résistance à l'organisation de nos services publics, (...) autant dès qu'une grande cause agit sur notre sensibilité, nous nous révélons inventifs, créateurs et improvisateurs !<sup>4</sup> »

Le 1<sup>er</sup> mai 1915, le Bugiste publie un article écrit en Amérique d'où Baudin soutient le moral des troupes : « l'art militaire sera avec les Alliés et le monstre exécré de l'univers, vomissant le feu et l'acier, sera vaincu ».

En novembre 1915, les événements d'Orient suscitent un commentaire de Baudin, revenu d'Amérique. C'est pour lui l'occasion qui s'offre à notre marine de montrer ce qu'elle sait faire. L'ancien ministre est impatient de la voir déployer ses moyens, « toute sa puissance et tout son héroïsme<sup>5</sup> ». Il ne se cache pas la difficulté de la tâche mais la marine a une

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 26 décembre 1914.

<sup>2</sup> *Le Bugiste* du 26 décembre 1914.

<sup>3</sup> *Le Bugiste* du 4 décembre 1915.

<sup>4</sup> *Le Bugiste* du 23 janvier 1915.

<sup>5</sup> *Le Bugiste* du 13 novembre 1915.

impérieuse obligation : « nettoyer la Méditerranée de toute la vermine sous-marine qui, jusqu'ici, y a fait des ravages sérieux ». Elle doit assurer la liberté absolue de la mer et la protection des transports militaires et de commerce. Il dit le plus grand bien de l'amiral Lacaze qui vient d'être nommé ministre de la Marine<sup>1</sup>.

Début 1916, Baudin déclare qu'il faut aller en Syrie. Il serait « criminel » de l'abandonner car « c'est le pays le plus imprégné de notre influence et de notre esprit ». Il estime que nous apporterons aux Anglais notre expérience en matière de diplomatie militaire sans laquelle « ils s'exposeraient à un échec définitif<sup>2</sup> ».

« Nous, nous connaissons les Arabes ; nous savons les apprécier à leur juste valeur, écrit-il, ils sont imprégnés de sympathies françaises. Beaucoup d'officiers africains parlent leur langue. » Baudin considère que les Arabes « composeraient des troupes admirables et de grande valeur combattante. Que de ressources notre gouvernement sacrifie s'il laisse nos alliés les Anglais méconnaître cette puissance arabe ! » Baudin estime que l'on pourrait former une armée de 300 000 hommes. Ce serait une troupe « admirable, pleine d'élan, d'instinct guerrier et presque téméraire, mais facile à discipliner. » Il propose qu'au moment où l'Angleterre appelle les Hindous et les Australiens pour faire face à l'attaque de l'Égypte et du canal de Suez, la France devrait lui apporter le secours des engagés arabe<sup>3</sup>. »

Pour la première fois, le 6 février 1915, P. Baudin évoque les missions chargées d'aller à l'étranger étudier sur place les moyens destinés à permettre à l'industrie et au commerce français de s'emparer des débouchés allemands. C'est l'une de ces missions qui le conduira le mois suivant en Amérique latine.

« Sans doute, écrit-il, aucun des alliés, ni l'Angleterre, ni la Russie, ni la France n'avaient porté leurs préparations militaires au même degré que l'Empire allemand. Aucun des gouvernements alliés n'a cherché à imposer l'obsession de la guerre à tout un peuple comme l'a fait le gouvernement prussien. Aucun n'a réalisé cette organisation de guerre si formidable en férocité et en mécanisme. (...) La Prusse a desséché l'âme du peuple allemand<sup>4</sup>. »

Baudin regarde aussi la situation de la France :

« Nous avons donc subi au début des hostilités des échecs sensibles, mais il est juste de reconnaître l'admirable résolution de la nation entière. Les héroïques troupes qui combattent pour elle se sont aguerries rapidement et se sont entièrement disciplinées aux conditions de la guerre moderne. Nous avons obtenu une réelle victoire sur notre territoire. Nous refoulons maintenant l'ennemi. Et avec l'aide de l'admirable armée anglaise, nous chasserons bientôt de nos départements du Nord et de la Belgique la vermine de l'invasion. »

Baudin compte, en effet, beaucoup sur l'Angleterre pour nous venir en aide. Elle devrait bientôt atteindre, selon lui, trois millions d'hommes. Elle devrait conduire l'opération des Dardanelles, « qu'il aurait fallu entreprendre plus tôt ». Baudin se montre optimiste en envisageant « la liberté des détroits conquise, Constantinople prise... » et la suite : « Par là se trouvera frappée à mort l'ambition folle du pangermanisme qui s'était déjà assuré des avantages considérables en Asie Mineure. La débâcle de l'échafaudage austro-hongrois se

<sup>1</sup> Il a eu l'occasion d'apprécier ses qualités en 1913 quand il était lui-même ministre.

<sup>2</sup> *Le Bugiste* du 1<sup>er</sup> janvier 1916.

<sup>3</sup> *Le Bugiste* du 12 février 1916. C'est le dernier article de Pierre Baudin avant son hospitalisation.

<sup>4</sup> *Le Bugiste* du 27 mars 1915

précipitera. L'horizon alors s'éclairera sur les alliés. Ils pourront penser aux conditions de la Paix<sup>1</sup> ».

#### d)- Ce que doit faire la France après la paix

« Lorsque les armées alliées auront, sur son territoire, dicté à l'ennemi, les sévères stipulations d'une paix définitive, quelle qu'en soit la rigueur, la guerre ne sera pas terminée. Ce serait une faute impardonnable de se le dissimuler. Cette seconde phase, pour ne pas être meurtrière, n'en sera pas moins acharnée. L'issue en sera vitale pour notre pays et nous ne pourrions alors compter que sur nous-mêmes. C'est dire qu'il n'est point prématuré de s'y préparer<sup>2</sup>. »

Baudin rappelle combien la finance allemande s'est introduite sur le marché français. Elle y possède des représentants, des indicateurs précieux, des participations nombreuses dans des sociétés françaises, sans compter l'or drainé vers l'Allemagne.

Selon Baudin, avant la guerre, plus de la moitié des maisons opérant sur la place de Paris étaient allemandes, soit du fait de leurs gérants, soit du fait de leurs commanditaires. Il y a eu aussi de nombreuses naturalisations obtenues très facilement. Il rappelle qu'il suffit à un Allemand de se marier avec une Française pour être naturalisé au bout d'un an. C'est beaucoup trop facile, selon lui.

Toutes les paniques qui se sont produites sur le marché depuis 20 ans auraient été préparées et suscitées par les Allemands.

Et Baudin de s'interroger : « Dès la paix signée, nous aurons à faire face au même péril : quelles mesures les pouvoirs publics prendront-ils alors ? »

La France vivait dans « un mirage économique » comme l'appelle Baudin. « Sa situation de prêteur était-elle un avantage diplomatique ? Pas du tout car la coordination des efforts de l'action gouvernementale, de l'action industrielle et de l'action financière, n'a jamais existé<sup>3</sup> ».

Autre moyen de prendre une revanche au moins économique : faire un barrage préventif contre l'infiltration anonyme que Baudin dénonce dans un article du 20 mars 1915. Il cite le cas de la Société des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Caen où MM. Thyssen détiennent 40 % des actions et se font livrer, par « tels moyens qu'ils jugent convenables », 400 000 tonnes de minerais français, par an, en Westphalie<sup>4</sup>. Est ainsi écartée la constitution d'une flottille française au profit des Allemands.

Baudin souhaite que l'État intervienne car les lois de 1867 et 1893 sur les sociétés anonymes sont impuissantes à régler ce problème. Il propose l'usage de l'action nominative, peu fréquente en France mais largement utilisée sans inconvénients dans d'autres pays. Faut-il craindre que les négociations souffriront des formalités nécessitées par le transfert des actions nominatives et surtout des droits fiscaux perçus sur ces transferts ? Le volume des transactions diminuant éventuellement, le marché de Paris pourrait-il en être gravement

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 27 mars 1915.

<sup>2</sup> *Id* du 16 janvier 1915.

<sup>3</sup> *Le Bugiste* du 27 février 1915.

<sup>4</sup> Rapport de l'AG du 30 juin 1913.

atteint ? Baudin répond par la négative en prenant le cas du Stock-Exchange où la forme nominative est presque exclusivement employée et où l'ampleur du marché n'est pas altérée.

Baudin pense aussi que les étrangers devraient être écartés de certaines entreprises minières ou métallurgiques. Ce ne serait d'ailleurs pas innover car cela existe déjà en Suède et en Russie<sup>1</sup>.

Il ne souhaite pas « traiter » avec l'Allemagne. Il n'y a pas de discussion possible. « Il ne peut y avoir une paix écrite entre l'Allemagne et les Alliés. Ce serait une folie d'écrire des chiffres de papiers avec les boches. Nous avons fait l'expérience coûteuse de leur totale immoralité ». Il n'accepte pas leur théorie que « la force révoque impunément toutes les signatures et triomphe de tous les droits ». Les formules sont sans équivoque : « Ce serait vouloir appliquer des règles de droit à des fous », « On ne doit pas négocier avec une nation de bandits ».

Les Alliés devront donc « traiter l'Allemagne comme une race réprouvée, honnie par l'univers. » Il ajoute :

« Ils devront l'enfermer comme en un lazaret pestiféré. Voilà la conviction qu'il faut inspirer à notre peuple. Je suis bien certain que l'Angleterre et la Russie adopteront cette manière de penser et d'agir. Tenant la bête dans l'étreinte des forces supérieures que les Alliés représentent, ils doivent régler par leur propre volonté la paix non comme un droit mais comme un fait nécessaire au monde<sup>2</sup> ».

## 2.- La mission patriotique en Amérique latine (1915)

Distinguons les objectifs et les contacts sur place.

### a)- Les objectifs

Dès le début de la guerre, les milieux politiques et commerciaux s'efforcent de trouver des armes, des munitions, des matières premières, de denrées alimentaires. Ils essaient aussi de convaincre les pays neutres de ne plus commercer avec l'adversaire. L'économie est le nerf de la guerre. En novembre 1914, le Conseil des ministres a décidé la constitution d'un comité de restriction des approvisionnements et du commerce de l'ennemi. Plus tard, le 13 mars 1915, un décret sera signé en vue d'empêcher tout commerce des puissances adverses.

L'Amérique latine est très sollicitée car encore neutre et pleine de ressources. La propagande bat son plein des deux côtés des belligérants. Même les pays qui ne sont pas encore engagés dans le conflit profitent du contexte troublé pour tenter des percées commerciales. C'est le cas des États-Unis. Le président Roosevelt n'a même pas attendu la guerre pour faire au début de 1914 un voyage en Argentine. Il est suivi peu de temps après, en mars, du prince Henri de Prusse que l'Empereur a envoyé à Buenos-Aires pour promouvoir la nouvelle compagnie de navigation Hambourg- Sud America. En avril, les États-Unis « semblent avoir pris à tâche d'occuper d'une façon constante, l'attention publique en Argentine », signale un message de notre représentant dans ce pays à Delcassé<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 20 mars 1915.

<sup>2</sup> *Le Bugiste* du 15 janvier 1916.

<sup>3</sup> A.A.E. Argentine, Politique étrangère, dossier général, 1896-1917, 26 avril 1914, p. 246.

L'ambassadeur Jullemier poursuit : « A peine une mission commerciale est-elle partie qu'on annonce l'arrivée d'une suivante. Cette fois c'est une délégation du Missouri qui va venir étudier le pays après s'être arrêtée, comme ses devanciers, au Brésil et en Uruguay<sup>1</sup>. »

L'ambassadeur continue avec un commentaire fort intéressant : « L'Argentine, précise-t-il, trouve depuis une année, à peu près fermés, tous les coffres forts européens. On craint la façon d'opérer dure et brutale des États-Unis si opposée à la mentalité latine. On n'a pas oublié ici le « big stick » de Roosevelt, le mépris affiché pour les républiques sud-américaines en général et les procédés employés vis-à-vis de plusieurs d'entre elles. L'intérêt qui porte l'Argentine, dans beaucoup de cas, à se rapprocher des États-Unis est donc contrebalancé par une méfiance instinctive vis-à-vis de la politique de Washington. »

En fait, rien de concret sur le plan commercial en cette année 1914 pour les États-Unis. On avait parlé de la création d'un établissement financier nord-américain à Buenos-Aires, d'une ligne de paquebots rapides et réguliers entre l'Argentine et les États-Unis. La banque n'existe pas encore et quant à la ligne régulière, les Américains voudraient des navires de guerre. « Cette conception tout à fait neuve en matière de relations économiques, écrit Jullemier, n'a pas eu l'heur de plaire en Argentine. »

La France retient la leçon. Le 7 septembre 1914, Delcassé télégraphie à MM. Jullemier et Lanel, nos représentants respectifs en Argentine et au Brésil pour leur dire que le ministre de la Guerre est informé que l'un des deux pays posséderait un grand nombre de mitrailleuses. Ils sont chargés de se renseigner au plus vite<sup>2</sup>.

Le 1<sup>er</sup> novembre, le ministre des Affaires étrangères informe son représentant à Athènes, Deville, que l'administration de la Guerre a trouvé à acheter 35 000 fusils avec leurs munitions à Buenos-Aires. Mais le gouvernement argentin, pour laisser sortir ces armes, demande que l'acheteur, un intermédiaire local, soit muni de pouvoirs d'un pays neutre. Le ministre de France à Buenos Aires, Jullemier, étant chargé de représenter les intérêts helléniques, « pourrait donner ce pouvoir, affirme Delcassé, en indiquant que les fusils sont destinés à la Grèce. » Il poursuit en demandant à Deville d'interroger le président du Conseil s'il autorise Jullemier à agir ainsi. « Ce service rendu me permettrait d'insister auprès du ministre de la Guerre afin qu'il fasse accélérer les commandes du gouvernement grec et répondrait aux facilités que, malgré les circonstances, nous lui avons déjà accordées en maintes occasions<sup>3</sup>. »

Ce n'est qu'un exemple de l'intérêt que peut offrir un pays neutre pour notre pays et d'une manière générale pour les alliés. On voit donc que les réseaux s'activent en tous sens. Généraux et civils sont mis à contributions pour la défense du pays.

Déjà, Joseph Caillaux, après ses déboires conjugaux, s'est fait attribuer une mission commerciale au Brésil dès novembre 1914, allant d'ailleurs au-delà des attributions précises qui lui ont été confiées<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Elle a été précédée par une mission similaire venant de l'Ohio et sera suivie par une délégation de professeurs d'universités américaines, en juillet 1914.

<sup>2</sup> Documents diplomatiques. 1914.n° 176, p. 165.

<sup>3</sup> A.A.E. Documents diplomatiques, 1914, n°456, p. 442.

<sup>4</sup> Il se fait rappeler à l'ordre par Delcassé qui écrit à l'ambassadeur Lanel à Rio : « Le ministre de la Guerre vous prie de rappeler à M. le payeur principal Caillaux, que d'accord avec le ministre des Finances, je l'ai mis en congé exclusivement pour remplir une mission près du ministre du commerce. Au cas où il croirait avoir des indications utiles à fournir pour la défense nationale, il vaudra bien les faire passer par l'intermédiaire du

1915 est une année d'intense activité diplomatique, déterminante pour la suite des événements. Sur le front occidental, on s'installe dans la guerre de position. Toutes les bonnes volontés qui s'accompagnent d'une réelle compétence et d'un esprit patriotique avéré sont bonnes à prendre pour assurer l'avantage à son camp.

Le 27 mars 1915, paraît dans le *Bugiste*, un article de P. Baudin intitulé « Avant le départ » dans lequel il déclare : « Le devoir me commande d'aller au loin servir la France. Je pars chargé d'une mission officielle en Amérique du Sud. Nous y comptons des amitiés qui, envers et contre toutes les propagandes allemandes, nous sont restées fidèles. Ces peuples appartiennent à la civilisation latine. Ils ne peuvent rester absolument indifférents à la guerre qu'a déchaînée l'Allemagne et dont le but est d'asservir l'ennemi, le monde entier à sa cupidité, à sa domination politique et économique et même à ses doctrines religieuses et philosophiques. (...) »

Je vais donc m'éloigner quelque temps des populations auxquelles tant de sentiments solidaires et affectueux m'attachent et dont je partage les angoisses, les tristesses et les espoirs. »

C'est donc le tour de Baudin au printemps 1915. Il est tout à fait indiqué pour ce genre d'exercice dans une région qu'il connaît bien, au moins l'Argentine. Ses compétences en matières économiques et bancaires vont lui être d'une grande utilité.

A son retour, il racontera au journal la *Renaissance*, les circonstances l'ayant conduit à accepter cette mission patriotique<sup>1</sup>. En fait, son vieil ami Viviani, alors président du Conseil, lui a demandé, en septembre 1914, de venir le voir à Bordeaux pour partir en Amérique du Sud « afin d'étudier les moyens propres à conquérir dans ce pays, les débouchés allemands. »

Baudin précise qu'il a demandé au gouvernement de le laisser choisir son heure. Il voulait faire coïncider son voyage « avec une situation militaire aussi favorable que possible » et procéder avant de partir aux consultations « des gens de commerce et d'industrie » au sujet des intérêts français qu'il devait défendre. Il écrit :

« Je m'entendais donc préalablement avec les divers groupements commerciaux et industriels que je pouvais rencontrer à Paris. Je me concertais avec l'Office national du Commerce Extérieur, la Chambre de Commerce de Paris, et j'écrivais aux principaux groupements du Commerce et de l'Industrie de France pour me munir des renseignements d'ordre économique sur les pays que j'allais visiter.

Une fois faite cette enquête préalable, je cherchais à réunir autour de moi, des collaborateurs spécialisés dans des compétences commerciales ou industrielles, et j'eus la chance de trouver pour représenter les groupes que j'avais choisis, des hommes qualifiés et libres de devoir militaire à ce moment. Puis, je me décidais au départ après être allé causer avec le chef des armées, le général Joffre, de l'opportunité de ma mission. »

Le 24 mars 1915, le sénateur de l'Ain s'embarque à Gênes sur le *Regina Elena* pour l'Amérique latine. Le gouvernement lui a confié une mission « ayant pour but d'étudier les moyens de substituer dans l'Amérique du Sud des produits français aux produits

---

ministre auprès duquel il est détaché. » Documents diplomatiques français, 1914, n° 662, p. 646. Télégramme du 14 décembre 1914.

<sup>1</sup> Numéro du 25 décembre 1915. Article intitulé : « Une mission française dans l'Amérique du Sud ».

allemands<sup>1</sup> ». Il est accompagné de M. Lefèvre-Pontalis, ministre plénipotentiaire, et de divers représentants du commerce et de l'industrie française. La mission arrive à Rio le 9 avril<sup>2</sup>. Le voyage a donc duré 16 jours.

#### b)- Les entretiens et contacts sur place

Le 20 mai, Delcassé télégraphie à Jullemier pour lui remettre un message dans lequel il est demandé à P. Baudin de visiter également le Pérou « où nous avons, dit le ministre, des intérêts importants que la sympathie de la population nous permettra plus facilement de développer. » Delcassé espère que le sénateur partagera son sentiment et met à sa disposition un crédit supplémentaire de vingt mille francs<sup>3</sup>. Mais ce voyage ne se fera pas.

A Rio de Janeiro, la mission est reçue par une délégation de la Chambre des Députés. « Je fus harangué au débarcadère par l'un des hommes les plus appréciés dans les lettres et dans la politique, M. Irineu Machado, qui me souhaita, dans les termes les plus flatteurs, la bienvenue dans son pays. La presse a été unanime à écrire sur la mission les articles les plus élogieux, on eût dit que j'étais attendu<sup>4</sup> ».

Baudin rencontre ensuite les ministres brésiliens dès son arrivée qui l'accueillent, selon lui, « avec empressement et dans les termes les plus amicaux ». Il évoque les réceptions « par la société brésilienne la plus élégante ».

Le président de la République fédérale, M. Wenceslas Braz, le reçoit en audience officielle.

Baudin souligne que le capital français au Brésil représente une somme considérable : environ 4 milliards et demi, « sous la forme de sociétés, d'entreprises pour des États, des villes, des ports ou chemins de fer. »

Au moment de son arrivée, le pays était en crise. Il s'est fait l'avocat de certaines sociétés françaises en souffrance. « J'invoquais, écrit-il, auprès du Gouvernement son esprit de justice et tout l'intérêt du crédit brésilien pour exercer une influence morale sur tous les États et les villes qui se trouvaient liés par des contacts avec les entreprises françaises. Le président de la Confédération, M. Braz, adhéra mot pour mot à mes requêtes et me permit de les faire examiner par les ministres compétents. »

P. Baudin déclare que « le Brésil était un des pays dans lequel l'épargne française avait eu le plus de confiance, qu'elle lui avait prêté très largement. Il ne fallait pas que cette confiance reçût la moindre atteinte. »

La répercussion des événements d'Europe avait mis le Brésil dans une situation très difficile. La France était donc disposée à faire bénéficier ce pays (les États comme le Gouvernement fédéral) des délais et des accommodements nécessaires. Mais, ce que l'épargne française espérait rencontrer de la part de ses débiteurs, au Brésil, c'était la liberté de traiter « en toute franchise et sincérité, de manière à ne prêter à aucun malentendu », écrit Baudin.

<sup>1</sup> AAE. Télégramme en date du 17 mars de T. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, aux représentants diplomatiques de notre pays en Argentine, au Brésil, en Uruguay et au Chili. Documents diplomatiques français, 1915, tome I, n° 357, p. 467.

<sup>2</sup> D'après l'article de *la Renaissance*.

<sup>3</sup> Télégramme n° 93 du 20 mai 1915, document n° 648.

<sup>4</sup> *La Renaissance* du 25 décembre 1915.

Celui-ci raconte : « Le gouvernement fédéral répondit qu'il ne pouvait intervenir dans l'exécution des engagements contractés par les États ou les municipalités, pour des raisons constitutionnelles. En revanche si des cas lui étaient signalés, il ferait tout son possible pour les amener à s'exécuter. Le président estimait que c'était l'intérêt de son pays et qu'il en allait du crédit du Brésil à l'étranger. Il ajoutait que le Parlement s'était à plusieurs reprises, préoccupé des moyens pour le Gouvernement fédéral de contrôler le droit d'émission pour les États de l'Union. C'était une question grave parce qu'elle touchait aux droits reconnus aux États et que toute mesure législative restreignant ces droits nécessiterait une modification de la Constitution ».

P. Baudin suggéra au président brésilien la création d'une sorte de bureau officieux qui fonctionnerait tant à Paris qu'à Rio, et qui, avant toute émission d'emprunt en France, émettrait un avis consultatif sur la valeur des garanties offertes. Baudin fit d'ailleurs remarquer que si certains États de l'Union n'avaient pas justifié la confiance que l'épargne française avait eu en eux, il se plaisait à reconnaître que d'autres, au contraire, avaient assis leur crédit sur une base plus solide, tel l'État de Pernambuco dont on lui avait représenté l'administration comme étant excellente.

Baudin précise qu'une *Ligue pour les Alliés* s'était formée avant son arrivée au Brésil et le reçut avec enthousiasme en se plaignant que « l'esclavage économique » que l'Allemagne commençait à lui imposer suffirait d'ailleurs pour éveiller chez les Brésiliens une réaction naturelle « que l'ébranlement actuel a rendue plus pressante ».

Baudin exprimait aux autorités brésiliennes « le regret que la France n'ait pas fait, à l'égard du Brésil, l'effort qui était nécessaire pour y étendre le rayonnement de son commerce et de son industrie » et s'engageait à faire tout ce qu'il pouvait pour resserrer les liens qui unissent les deux pays.

Le député-poète Machado répondit que les Brésiliens, ne se faisaient pas d'illusions : « notre vie, nos destins, sont subordonnés à la fortune des armées françaises, sont confiés au courage des soldats de la liberté, à la ténacité des armées alliées, à la bravoure et au génie militaire de Joffre. »

Baudin cite également une autre réunion à l'Université de Rio où ses paroles furent reçues avec un grand enthousiasme. La mission avait été également l'hôte de l'Association commerciale brésilienne de Rio. Une visite du port fut organisée.

Baudin souligne combien était vif, au Brésil, le sentiment d'amitié pour la France, « combien sont profondes les affinités qui lient les deux pays, et combien est grande notre influence morale et intellectuelle dans ce pays resté purement latin. »

En Uruguay, à Montevideo, notre missionnaire a trouvé un accueil encore plus chaleureux. Il évoque une représentation théâtrale qui s'est terminée par *La Marseillaise* chantée par le public debout.

En Argentine qu'il retrouvait cinq ans après, il fut aussi très bien accueilli et constata que la neutralité rigoureuse du gouvernement n'empêchait pas la société argentine et la grande presse d'exprimer des sentiments d'admiration pour nos armées. Ici également, sur le plan économique, la France s'était laissé devancer par l'Allemagne. P. Baudin revoyait des amis argentins qu'il rencontrait parfois à Paris. Ses collaborateurs sillonnèrent le pays en vue de recueillir des observations nombreuses en vue de la lutte économique. Il fit lui-même un voyage à Bahia-Blanca.

Malgré sa neutralité dans le conflit, l'Argentine a pu fournir aux Alliés des viandes, des laines, des blés, des chevaux, du maïs, de la luzerne.

*Le Bugiste* va donner de temps à autre des nouvelles de notre missionnaire. Ainsi, le 22 mai, on apprend que M. Victorio de la Plaza, le président de la République Argentine a donné audience à P. Baudin, arrivé du Brésil, le 14 mai. Le président a promis le concours du gouvernement argentin pour lui faciliter la tâche. Il a évoqué le souvenir du centenaire de son pays. De nombreux industriels et commerçants argentins ont rencontré la délégation française. Baudin s'est longuement entretenu avec le ministre de l'Agriculture.

Durant les traditionnelles fêtes patriotiques du mois de mai, a été signé un traité d'arbitrage entre l'Argentine, le Brésil et le Chili. La mission Baudin a été de la fête et les sociétés françaises se sont mises à sa disposition, avec à leur tête, la Chambre de Commerce et le Comité patriotique français. P. Baudin s'est rendu dans des établissements d'élevage en province et des ports de commerce comme Pareja, Ingeniero-White, Belgrano, Galvan et Bahia Blanca où il a visité des entrepôts frigorifiques.

Il a été « impressionné par les progrès matériels des villes et des sites visités ». »

Au cours de sa mission, la délégation a été invitée à des banquets et des réceptions, notamment au Club Français et à l'Athénée hispano-américain, où P. Baudin a préconisé « l'union des nations latines contre le danger commun des prétentions germaniques. » Il y a eu aussi une soirée d'honneur au Palace-Théâtre et un grand banquet au Jockey-Club offert par le conseil d'administration de la Banque française. A cette occasion, le président du Sénat argentin, M. Benito Villanueva, en saluant la France, l'a félicitée « de ce que dans les cruels moments actuels de son histoire, elle se préoccupe non seulement de répondre aux nécessités de la défense nationale mais aussi d'organiser les moyens de développer dans l'avenir sa puissance économique ».

Selon *le Bugiste*, « la presse argentine a été unanime à louer l'inspiration du gouvernement français d'envoyer en Argentine la mission Baudin. Elle a fait, à plusieurs reprises, pendant ces dernières semaines, l'éloge de la façon dont la mission poursuivait ses travaux et elle s'est promise de grands avantages pour les deux pays<sup>1</sup> ».

La mission n'ayant pu franchir la Cordillère des Andes en chemin de fer, elle a dû renoncer à son voyage au Chili. En revanche, elle est à Montevideo pour le 14 juillet que l'on célèbre cette année dans ce pays comme une fête nationale.

P. Baudin est de retour à Paris le 18 août<sup>2</sup>. Il est enchanté de son voyage de cinq mois où il a visité successivement le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay. Il a constaté qu'en Amérique du Sud, les amitiés françaises sont plus fortes que jamais. Il considère que les visites qu'il a effectuées, les conversations qu'il a eues, lui ont démontré le besoin et aussi la possibilité de développer, dans une large mesure, les relations de toute nature qui existaient déjà entre la France et les républiques latines.

Sur un résultat concret de cette mission, nous possédons une copie d'un télégramme chiffré confidentiel de Delcassé à Jullemier, daté du 17 septembre 1915 dans lequel il écrit ceci : « M. Pierre Baudin m'a entretenu de mesures qui seraient à envisager pour réparer le

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 31 juillet 1915.

<sup>2</sup> *Le Bugiste* du 21 août 1915. A sa descente du train, il est accueilli par une délégation du comité de l'association des journalistes parisiens dont il est le nouveau président, par Alfred Monprofit, son ancien chef du cabinet civil, à la Marine et ancien compagnon de l'aventure Berlitz, et par M. Lavallée, chancelier du consulat d'Argentine.

dommage qui a pu être causé à notre influence en République Argentine par la défaillance de la banque française du Rio de la Plata : il pense que le conseil d'administration constitué sur place, mêlé aux querelles locales, devrait faire place à un établissement légalement français dont le siège serait à Paris, qui n'aurait à Buenos-Aires qu'une gérance, laquelle assistée d'un comité local, recevrait de Paris ses directives. Ces vues paraissent conformes à celles que vous exprimez dans votre lettre 45 du 6 mai 1915. Mais d'après M. P. Baudin, la banque française du Rio de la Plata ne peut réaliser elle-même ces modifications : d'une part, elle ne peut changer sa nationalité argentine et ses statuts s'opposent au transfert du conseil d'administration à Paris ; d'autre part, si un comité était créé, siégeant à Paris, alors que le conseil d'administration demeurerait à Buenos Aires, il ne semble pas que ce comité, d'après les tendances déjà manifestées à Buenos Aires, puisse réellement exercer un contrôle. »

P. Baudin demande au ministre d'appuyer et de favoriser une combinaison qui consisterait dans l'absorption de la banque française du Rio de la Plata par une autre banque à orientation similaire suffisamment importante dont le siège se situerait à Paris. Cette banque serait la banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, société française au capital de 25 millions fondée par la Société générale, la Banque de Paris et des Pays-bas et la Banca commerciale italiana ; les deux groupes français et italiens ayant à peu près la même part dans le capital.

Cette absorption nécessiterait l'élévation à un chiffre de 50 à 60 millions du capital de la banque française et italienne qui pourrait être réalisée au moyen de capitaux français, avec la participation des principaux établissements de crédit français, ce qui rendrait l'influence française dans l'affaire prépondérante sur l'influence italienne.

La finance française aurait ainsi, d'après Pierre Baudin, un représentant pour toutes ses affaires en Amérique du Sud et la liquidation de la Banque française du Rio de la Plata serait facilitée et rendue plus avantageuse que si cet établissement restait livré à ses propres moyens.

Sur ce projet qui doit rester secret à Buenos-Aires, Delcassé demande l'avis de l'ambassadeur Jullemier<sup>1</sup>.

Ses connaissances et son réseau bancaire ont, sans nul doute, été d'une grande utilité à P. Baudin pour négocier efficacement ce genre d'affaire.

Retenons la conclusion du « chargé de mission » et sénateur Baudin : « Ainsi, un puissant et large courant s'est déterminé dans les pays latins de l'Amérique du Sud contre la barbarie et l'ambition du pangermanisme. Tous ces pays se sentent menacés par la folie criminelle des Allemands. »

Cette mission de Baudin s'inscrit dans une politique plus large de propagande par d'autres moyens et en particulier par la presse. Il va de soi, et ce n'est pas une nouveauté, que beaucoup de journaux sont subventionnés par des États pour vanter leurs mérites et prendre parti dans la guerre.

Le 20 novembre 1915, Briand demande à tous les représentants du pays en Amérique latine si « la propagande faite par l'*Information universelle* a obtenu de véritables résultats et

---

<sup>1</sup>AAE. Documents diplomatiques, 1915, tome III, n° 18, p. 14. Notons que la France n'oublie pas son alliée, la Russie. Briand, à nouveau président du Conseil (et ministre des Affaires étrangères), fait télégraphier le 8 novembre 1915, à ses ambassadeurs à Londres, Rio et Lisbonne, pour leur dire que le ministre de Russie au Brésil a fait savoir à son gouvernement qu'il pourrait utilement reprendre des pourparlers en vue de l'achat de fusils s'il obtenait le concours du ministre de France. Ces armes seraient achetées par le gouvernement portugais qui les rétrocéderait à la Russie. (AAE. Id, tome III, n° 333, p. 385.)

présente une importance réelle susceptible d'exercer une action sérieuse et de combattre l'influence allemande<sup>1</sup>. »

Au Chili, Delvincourt répond le 23 : « Tout en rendant des services appréciables, *l'Information universelle* ne peut, par sa nature, lutter efficacement contre la propagande allemande qui s'exerce surtout par les informations tendancieuses que les journaux publient chaque jour sur la guerre et sur la situation internationale. »

Le 11 octobre 1915, *le Matin* publie une interview de P. Baudin concernant une déclaration du général allemand Koerner dirigée contre la France et publiée dans le grand journal argentin *La Nación*. Baudin affirme que le journal argentin est « entièrement favorable aux alliés » mais qu'il tient à mettre sous les yeux des lecteurs les polémiques suscitées par la guerre. D'ailleurs *La Nación* a pris soin d'ajouter que ceux-ci « savent vers qui vont nos sympathies ». Baudin rappelle que Dernburg était chargé de diriger la propagande allemande dans les deux Amériques et que toutes les tentatives pour rallier l'Amérique latine à l'Allemagne ont échoué. Il dénonce « l'esprit de mensonge et de perfidie des Boches ».

Baudin se trouve brusquement en manque de mission... Lui qui avait tant travaillé depuis des années, parfois dans des conditions psychologiques difficiles, qui dut à plusieurs reprises se reposer pendant plusieurs semaines dans le sud de la France, demande du travail... Il aspire à repartir pour une nouvelle aventure.

Le 12 février 1916, alors qu'il est sans doute déjà malade, il écrit dans *le Bugiste*, que la France « n'a pas de propagande organisée ». (...) Chacun agit à sa guise et vise n'importe quel pays. Il n'existe nulle part un établissement cohérent et dont les directions présenteraient des objectifs géographiques et des méthodes concertées.

Je me suis proposé au gouvernement depuis mon retour de mission en Amérique du Sud et à plusieurs reprises. Ce fut vainement. Les mois ont passé et je n'ai reçu aucun pouvoir. Il n'y a pas de raison pour que cette inaction cesse puisqu'on attend tout de la diplomatie et que les diplomates ne sont pas par nature des hommes d'action. Alors, on finit par se désintéresser, on s'accoutume à la nonchalance diplomatique »

Baudin demande aux diplomates de s'inspirer des procédés germaniques. « Leur patriotisme y trouvera un stimulant sérieux. On pourrait faire des films de cinéma plus hardis. Des Américains reporters aviateurs devraient être autorisés à circuler sur la ligne de feu. Ce serait la vérité pure opposée aux films allemands truqués et fardés qui circulent dans les deux Amériques. Enfin, je crains l'inertie et l'indifférence des gens qui absorbent par des personnalités excessives les crédits nécessaires à la propagande. Qu'ils exercent sur tous les organismes créés et à créer un contrôle sévère. Mais au moins qu'ils ouvrent des crédits aux gens scrupuleux et vraiment désintéressés ! »

#### D.- La maladie et la mort de Pierre Baudin.

Pierre Baudin est malade depuis 1916. A la session du Conseil général de l'Ain, en février, il est excusé<sup>2</sup>. A la session suivante, en août, le président Bérard annonce « une

<sup>1</sup> *Id*, n° 413, p. 489.

<sup>2</sup> *Le Bugiste* du 26 février 1916.

amélioration de l'état de santé de P. Baudin<sup>1</sup> » et adresse les vœux du Conseil pour son prompt rétablissement.

C'est au moment où il devient président de l'association des journalistes parisiens, en remplacement d'Alfred Mézières décédé, qu'il ressent les premiers symptômes d'un mal qui le conduit à la maison de santé de la Malmaison. Le psychisme est atteint. La force physique, seule, semble revenir à de courts intervalles<sup>2</sup>.

Alors que plusieurs grands débats se déroulent à la Chambre, en particulier celui sur la marine marchande, animé par M. de Monzie, qui avait été le sous-secrétaire d'État de P. Baudin, et aussi celui que conduit le président du Conseil, Alexandre Ribot, en réponse aux déclarations du nouveau chancelier allemand<sup>3</sup> relatives aux desseins de conquêtes supposées de la France en accord avec la Russie, P. Baudin rend l'âme à la Malmaison, le mardi 31 juillet 1917. Il n'aura pas eu la même mort que Péguy, Psichari, Alain-Fournier ou son jeune collègue et ami parlementaire de l'Ain, Pierre Goujon, c'est-à-dire la mort au combat, comme tant d'autres en ces années de feu. Il a succombé à une maladie dont on ne connaît pas la nature ni l'origine.

Pierre Baudin était entré au « sanatorium<sup>4</sup> de la Malmaison » probablement en cette même année 1916<sup>5</sup>. Cet établissement, très célèbre à l'époque, occupe une ancienne dépendance du domaine de l'Impératrice Joséphine Sur six hectares, s'étendent les bâtiments d'origine avec des annexes et un parc avec de grands arbres, un plan d'eau, etc. Le cadre est propice au repos. Le sanatorium est, en fait, conçu pour la cure de toutes les affections du système nerveux. Les surmenés, les intoxiqués de tout ordre y trouvent l'atmosphère qui apaise et reconforte.

Les fondateurs de cet établissement sont les docteurs Louis Bour et Antheaume qui achètent en 1911-1912, la propriété qui appartenait depuis 1846 à la famille Cramail dont l'un des membres avait été maire de Rueil. C'est cette famille qui a fait aménager une belle maison bourgeoise entourée d'un vaste jardin avec une pièce d'eau vive. Dans ce site, le docteur Bour fait construire cinq pavillons de style pseudo-normand qui accueilleront les malades. Les contagieux ne seront pas admis.

Cette clinique a vite une bonne réputation. De nombreuses personnalités y séjourneront, en particulier après P. Baudin<sup>6</sup>. On y apprécie son confort, son modernisme ; la lumière électrique y est installée partout. Chaque chambre est équipée d'un cabinet de toilette avec eau courante chaude et froide, d'un WC privé. Les patients ont à leur disposition des salons de lecture, de musique, des salles de billard, de gymnastique. On peut y jouer au tennis. Les terrasses ensoleillées permettent de goûter au maximum aux bienfaits du plein air. Tout contribue par conséquent à faire de cet établissement un havre de paix et de repos.

---

<sup>1</sup> *Le Bugiste* du 26 août 1916.

<sup>2</sup> *Le Journal de l'Ain* du 1<sup>er</sup> août 1917.

<sup>3</sup> M. Michaelis, avait réuni une cinquantaine de journalistes allemands chez lui, le samedi précédent, pour faire ses déclarations. (*La petite République* du 1<sup>er</sup> août).

<sup>4</sup> Le mal nommé (dans le sens étroit du terme, le plus répandu) car il ne recevait pas les tuberculeux.

<sup>5</sup> Des recherches faites sur ma demande par Madame Kalenitchenko, présidente de la Société historique de Rueil-Malmaison sur l'entrée de Baudin se sont heurtées à l'absence de registre dans les archives.

<sup>6</sup> Trois ans après lui, le président Deschanel y viendra passer quelques mois après son départ de l'Élysée. Il aura comme voisin de chambre Georges Feydeau. Plus tard, Maurice Ravel fera également connaissance avec cet établissement devenu aussi célèbre que la clinique du docteur Blanche à Passy. (Société historique de Rueil-Malmaison).

Les équipements techniques pour les soins sont également au niveau des derniers progrès.

Sur la nature de la maladie de Pierre Baudin, nous ne possédons aucune information. Nous savons seulement qu'il souffrait d'une pathologie ayant entraîné une déficience mentale comme certains orateurs l'ont incidemment rappelé lors des discours prononcés à son décès.

L'époque à laquelle est survenue la mort de notre héros n'a guère été propice à des épanchements spectaculaires de la part de la presse. Le 1<sup>er</sup> août paraît dans le *Radical*, une petite notice nécrologique indiquant que l'inhumation aura lieu le vendredi 3 août au cimetière Montmartre dans un caveau de famille. Le même jour, dans *la Petite République*, même courte information. Le 2 août, *La Lanterne*, publie un tout petit article de cinq lignes annonçant le décès. Notons cependant le très bel article de Paul Adam dans *l'Information* du 6 août 1917 sur les « idées de Pierre Baudin. »

Au Sénat, le 2 août, le président Antonin Dubost déclare : « La mort de M. P. Baudin nous laisse une poignante mélancolie. Il nous est enlevé à 54 ans, alors que les hautes charges dont il avait été précédemment investi, les travaux personnels qu'il avait accumulés, l'avaient conduit à ce moment unique dans la vie d'un homme politique à ce point de maturité où, dans l'harmonie de ses formes physiques et morales, il sent qu'il va réaliser les actions méditées dans sa jeunesse. » (...) Saluons avec tristesse et respect, ce travailleur enlevé trop tôt à la France, dans le moment même où la mort fauche, par ailleurs, à si larges coups, l'élite de ses intelligences et de ses énergies ».

Les obsèques ont lieu civilement au cimetière Montmartre, le 3 août. Le deuil est conduit par sa seconde épouse accompagnée de ses deux petites filles, âgées, la première, de neuf ans, la seconde, d'à peine deux ans. Pierrette, l'aînée, issue du premier mariage, est présente. M. et Mme Louis Ochs, beaux-parents de Pierre Baudin, et leurs enfants assistent également à la cérémonie.

Antonin Dubost, président, est à la tête d'une délégation du Sénat. On note la présence de MM. Louis Barthou, Alexandre Millerand, Maginot, Claveille, Bienvenu-Martin, Paul Strauss, Klotz, Saint-Germain, Étienne Flandin, Alexandre Bérard, Lazare Weiller, M et Mme de Margerie, M. et Mme Joseph Reinach, MM. Ambroise-Rendu, vice-président du Conseil municipal de Paris et Chassaing-Goyon, ancien président.

Des discours ont été prononcés par MM. Desplas, ministre des Travaux publics, au nom du gouvernement, Georges Lecomte, président de la Société des Gens de Lettres, Georges Montorgueil, secrétaire de l'Association des journalistes parisiens et Olivier, au nom de la protection mutuelle des chemins de fer dont P. Baudin était le président. Citons simplement un extrait de celui de G Lecomte, un autre de G Montorgueil et un dernier de son collègue de l'Ain, Alexandre Bérard<sup>1</sup>.

Évoquant l'éphémère présidence du défunt à la Société des gens de lettres, G. Lecomte déclare : « Du moins sa présidence de cinq minutes, qui, dans la longue histoire de notre Maison, atteste notre affectueux respect pour ce grand laborieux, nous a-t-elle laissé le souvenir d'un noble discours, tout frémissant d'amour et de gratitude pour les Lettres, sobre et poignant acte de foi en l'avenir de notre Patrie dont il pressentait les glorieuses, les sanglantes

---

<sup>1</sup> Voir en annexe les discours en entier.

épreuves, et qu'il avait tant souci de fortifier, dans la mesure de sa tâche, contre les périls prochains.

Nous aimions Pierre Baudin pour son affabilité si simple, un peu sévère certes, mais toujours si délicate, pour la droiture de son caractère, pour la grande honnêteté de son esprit, pour le sérieux de sa réflexion et de ses travaux, pour sa franchise envers lui-même et envers les Français d'aujourd'hui.

Nous l'aimions parce que, instruit par l'expérience, par l'étude et les enquêtes à l'étranger – où l'on apprend à mieux chérir notre pays, à le vouloir plus rayonnant, plus uni, plus prospère, mieux assuré contre les tourmentes – il avait eu, longtemps avant la guerre, dont il voyait le spectre rouge se dresser à l'horizon, la sagesse de s'élever au-dessus de la politique des partis, de ne considérer toutes choses que du point de vue national. »

Quant à Montorgueil, il se souvient :

« Le journal était pour lui l'autre tribune, et peut-être celle où se sentait le mieux à l'aise l'esprit à la fois hardi et prudent qu'il était, allant toujours jusqu'au bout de l'idée, en s'assujettissant, dans l'expression, à une discipline austère ; soucieux, pour la pénétration de sa dialectique, d'exactitude et de précision, de raison et de logique. Nous retrouvons dans ses livres l'essentiel des articles qu'il a publiés. Ils abordent toutes les questions dont la conscience nationale s'émeut : armée, marine, colonies, budgets, économie politique et sociale, sports. La solidité des arguments, leur exposition sobre, ferme et nerveuse, la largeur synthétique des vues décèlent le philosophe sous l'homme politique, et ce mépris des vaines personnalités qui est la marque du sage, toutes ces rares qualités en font d'admirables leçons qu'il faudra relire. Leur valeur éducative s'affirme encore plus aujourd'hui qu'hier, du moins l'apprécie-t-on davantage, car Pierre Baudin, qui avait de son pays un amour ardent et tourmenté jusqu'à la souffrance, nous incitait à des réalisations dont sa clairvoyance justement alarmée prévoyait l'urgence, et auxquels les événements n'allaient pas tarder à apporter l'appui de leur tragique commentaire. »

Dans le *Courrier de l'Ain*<sup>1</sup>, que Pierre Baudin dirigea pendant quelques années, Alexandre Bérard, son successeur à la direction du journal, écrit la notice nécrologique de son collègue et ami. Il se souvient de son élection au Sénat en 1909 et de la réflexion que lui fit le nouvel élu en se tournant vers lui : « C'est votre œuvre ». Bérard rappelle les combats politiques sous le Bloc et après, et écrit : « Baudin à ce moment se disait profondément radical et je m'efforçais de l'empêcher de combattre certains modérés. Il ne fut pas toujours, hélas ! fidèle au parti radical dont il se recommandait ! Après avoir combattu le cabinet Combes et avoir été un meneur des dissidents, il pratiqua une politique qui lui attira sans doute tout le parti conservateur de l'Ain, mais qui lui aliéna beaucoup de républicains. Jetons un voile sur ces faiblesses, oublions ! » Puis Bérard termine ainsi : « Baudin était digne d'appartenir à la famille d'Alphonse Baudin, à celle de Camille Baudin, c'est-à-dire à une des grandes familles de notre démocratie ».

Dix-sept ans plus tard, le dimanche 9 septembre 1934 a lieu à Nantua, l'inauguration du monument élevé le long de la promenade qui rassemble Pierre Baudin et son père (voir photo). Louis Barthou, alors ministre des Affaires étrangères du 2<sup>e</sup> ministère Doumergue, préside la cérémonie. Dans son discours, il déclare : « Je n'ai pas le souvenir qu'un désaccord

---

<sup>1</sup> Du 3 août 1917.

sérieux m'ait séparé de Pierre Baudin. Étions-nous du même parti ? Entre nous la question ne se posait pas. Le fond nous importait plus que le cadre et nous n'étions d'humeur, ni l'un ni l'autre à subir les ordres d'un groupe ou à nous enchaîner dans la servitude d'un mandat impératif. Il nous suffisait d'être républicains et de défendre dans une République ouverte à toutes les volontés sincères, les principes, les droits et les devoirs dont la République française a fait une charte imprescriptible. »

Au sujet des dernières années, celles de la guerre, Barthou rappelle que Baudin a collaboré à la victoire, « mais si son aube encore indécise, lui envoie ses premiers et pâles rayons, un sort injustement cruel refuse à son âme la joie patriotique de son plein épanouissement. » L'orateur souligne que P. Baudin « n'a pas péri tout entier. Le grand nom auquel il sut égaler son destin évoquera toujours, ici et ailleurs, la probité de la conscience, la rectitude du jugement, la soumission désintéressée aux règles du devoir social, le dévouement fidèle à la République et l'amour passionné de la France<sup>1</sup>. »

La seconde épouse de Pierre Baudin, lui survivra 66 ans... Elle est en effet, décédée à Paris, en janvier 1983 à l'âge de 98 ans. Elle laissait derrière elle, une de ses deux filles : Anne-Marie.

---

<sup>1</sup> *L'abeille du Bugey* du 15 septembre 1934.

## Conclusion de la troisième partie

Ce qui émerge des années du sénateur est encore l'exceptionnelle énergie d'un homme qui semble vivre chaque jour plusieurs existences à la fois. A-t-il eu la prémonition d'une vie courte ? Mais quelle vie ! Si pleine de couleurs variées...

On imagine la grande silhouette arpentant le Palais du Luxembourg, franchissant l'Atlantique et arrivant en Argentine une première fois, puis une seconde fois, cinq ans plus tard, sillonnant la Méditerranée, rencontrant Churchill en Angleterre après l'avoir reçu à Toulon...

Le rapprochement avec Briand, l'horreur du pacifisme, la critique du radicalisme trop proche des socialistes, ce n'était pas tout Baudin. Il y avait la vie intérieure apparemment plus sereine depuis son remariage mais assurément tourmentée par les événements extérieurs.

« Les dix années ardentes qui conduisent à la guerre de 1914 accroissent la fièvre, l'excitation et l'inquiétude des intellectuels français », écrit Claude Digeon<sup>1</sup>.

« Au dessus de tout » : la formule tirée de sa profession de foi écrite pour ses électeurs sénatoriaux de l'Ain, en 1911, s'appliquait à son patriotisme. Manifestement, la patrie comptait beaucoup pour notre héros. Le pacifisme lui semblait une hérésie. Lui, si près des socialistes au Conseil de Paris dans sa jeunesse, n'avait pas de mots assez durs pour Jaurès et ses amis qui faisaient tout pour « désarmer » la France. Suprême horreur pour un homme comme Baudin !

Mais sans doute, ce qui l'inquiétait aussi au plus haut point, c'était tout ce qui n'était pas conscient, pas volontaire dans l'esprit de ses concitoyens : une sorte de nonchalance, de résignation, d'insouciance, d'indifférence aux choses de la politique et en premier lieu à cette menace si visible pourtant de notre voisin allemand.

Les articles consacrés par le journaliste Baudin à « l'esprit prussien », au pangermanisme sont légion. Chaque année, il observait les progrès de notre ennemi, chaque année, l'angoisse grandissait. Au Parlement, au gouvernement, il ne cessait de prévenir que le danger était là, à la porte et augmentait sans cesse.

S'il a mis tant d'ardeur à adhérer à la Fédération des Gauches, c'est surtout pour y défendre avec ténacité la loi de trois ans.

---

<sup>1</sup> *La crise allemande de la pensée française*, p. 532.

Ce qu'il faut aussi souligner, c'est son courage moral et physique cause de son épuisement prématuré. Revenu d'Amérique latine très éprouvé, à l'automne 1915, il ne pourra pas remonter la pente.

Il avait aussi tant donné sur le plan institutionnel : président de la Ligue maritime, ministre de la Marine. Il avait fait tout ce qu'il pouvait pour mettre ses actes en accord avec ses écrits. La préparation à la guerre a été le dernier grand dessein de P. Baudin quand il a réalisé jusqu'où pouvait aller le pangermanisme. Mais le système des alliances, les intérêts matériels et surtout l'impulsion des nationalismes ont précipité l'Europe dans la guerre.

Rien ne fut plus pathétique que cette discussion au Sénat, sur l'armée navale à quelques heures de la déclaration de guerre. Faut-il construire des navires éclaireurs ? De quelle dimension ? Tout sera-t-il prêt pour 1920, date de la fin du plan de 1912 ?

Le destin n'attendra pas. L'Europe chavirera avec tous ces programmes en cours et l'Amérique viendra à son secours en 1917. Baudin qui avait si bien prévu son avènement n'aura pas vu la fin du premier conflit mondial.

## Conclusion générale

Pendant vingt-six années, Pierre Baudin a occupé la scène politique et parlementaire (entre 1890 et 1916). On a vu quelle part son activité personnelle a prise dans le déroulement des événements survenus dans son cher pays, la France.

Si nous nous situons par rapport aux trois éléments qui semblent constituer son credo personnel: Paris, la République et la France<sup>1</sup>, nous pouvons discerner quelques temps forts où la marque de notre héros est apparue plus nettement, dévoilant trois traits principaux de sa personnalité.

En effet, si nous nous écartons de la chronologie pour appréhender Pierre Baudin dans sa globalité, nous voyons en lui un caractère bien trempé, ensuite un administrateur doué, enfin, malgré tout ce que l'on sait de lui, désormais, notre héros est bien resté un radical-socialiste.

### A.- Un caractère bien trempé

Rappelons d'abord que cette vie publique s'est déroulée dans un contexte économique, financier et social qui a influencé souvent puissamment les actes des uns et des autres. Baudin, tout rigoureux qu'il soit, est lui aussi soumis aux aléas du monde qui l'entoure et son libre arbitre s'en ressent. Mais la Belle Époque offre de multiples occasions aux fortes personnalités d'imprimer leur marque, tant les sujets d'intérêt sont nombreux et variés. Baudin est de celles-là. C'est un peu la raison pour laquelle nous avons voulu le suivre dans son parcours où, malheureusement, les zones d'ombre, faute de sources suffisantes, sont légion. Mais ses écrits restent comme l'a remarqué Paul Adam<sup>2</sup>.

Retrouvons-le donc d'abord à Paris pour huit années. Nous avons déjà dit dans notre conclusion de la première partie combien cette période avait été une vraie réussite pour le jeune conseiller municipal qui a su montrer rapidement toutes ses possibilités. Très près des socialistes mais sans franchir le pas qui le sépare des « révolutionnaires », il a manifesté son autorité d'homme intègre, sérieux, travailleur acharné et sa grande courtoisie de timide. Il a su faire oublier « le neveu » par sa capacité à se forger un caractère. On l'a bien vu face aux deux préfets parisiens. Nous avons essayé de montrer comment il a pu contourner la rigueur de la

---

<sup>1</sup> Cette trilogie aurait sans doute pu constituer un plan à notre entreprise.

<sup>2</sup> Voir l'article de Paul Adam dans *l'Information* du 6 août 1917, intitulé : « Les idées de Pierre Baudin. »

tutelle de l'État dans la capitale<sup>1</sup>. Il a pu également dénoncer des dérives comme celle du directeur des Travaux de Paris, un certain Alphand...

Sa jeunesse l'a peut-être quelquefois conduit un peu au-delà du raisonnable, mais rarement. Cette fougue juvénile était sans doute l'expression d'une vraie foi dans la liberté et dans le refus du compromis dans ce domaine. Elle lui a sans doute permis de prononcer le mot tant attendu par les Français devant le tsar de Russie, en octobre 1896. Enfin, P. Baudin reste, à moins de 33 ans, le plus jeune président du Conseil municipal de Paris.

Délaissant progressivement le barreau au profit du journalisme, il montre qu'il sait opérer des choix essentiels pour son avenir. Dès avant son entrée au Palais-Bourbon, il occupe une place en vue dans l'un des grands journaux de l'époque. Son passage à *la Lanterne* reste l'une de ses plus belles aventures intellectuelles. Elle sera suivie de beaucoup d'autres.

Lorsqu'il entre à la Chambre des députés, il a 35 ans. Compte tenu de son tempérament, tous les espoirs lui sont permis. Son parcours de radical-socialiste sur la scène nationale, sa dissidence, montrent, au-delà du caractère atypique, une véritable personnalité. Débutant son mandat en pleine affaire Dreyfus, il prend très vite la mesure des événements qui vont bouleverser le pays et se place résolument sous le signe de la défense de la République.

Avec Waldeck-Rousseau, il va se trouver en position délicate par rapport à sa propre famille politique. (Ne parlons pas de parti avant 1901). Les radicaux n'apprécient guère la place bien réduite qui leur a été offerte au gouvernement. Mais Baudin en fait partie. Et il n'a rien demandé, à notre connaissance. Il fera tout pour que cette bouderie de ses amis se dissipe en travaillant d'arrache-pied pendant trois ans.

Lorsque Combes apparaît, le « régime abject » ne fait pas son affaire. Il ne peut suivre sans réagir un gouvernement qui se comporte en oubliant les bonnes manières. Il dira toujours que son opposition au combisme avait pour origine la méthode car sur les idées il était dans la même ligne ou presque.

En un mot, le circuit est truffé d'obstacles. Baudin les évite le plus souvent par son habileté et son labeur incessant. Les résultats de sa politique ministérielle pâtissent cependant de toutes ces difficultés mises sur son chemin. Son programme concernant la navigation est amputé par le Sénat combiste et surtout le lobby du rail. Mais il a existé, c'est l'essentiel. Il témoigne d'un vrai travail en profondeur et surtout d'une perspective à long terme, ce qui est une caractéristique de cet homme dont la devise aurait pu être : gouverner c'est prévoir.

Le chemin de la dissidence est toujours une voie peu sûre et aléatoire. Mais quand on est habile, on se redresse. C'est ce qu'il fait. Ses élections ultérieures sont des succès. Mais que de luttes de tendances dans l'Ain contre un ennemi apparemment irréductible !

Comme le souligne son collègue sénateur Alexandre Bérard lors de son oraison funèbre, à un moment donné son radicalisme était devenu assez peu reconnaissable dans ses articles et surtout dans ses activités parlementaires. Il a fallu que se dissipent peu à peu les oppositions nées de la politique anticléricale. En 1906, le parti radical doit se repositionner car sa revendication majeure a été satisfaite. Le Bloc, mauvais souvenir pour Baudin, tend à se dissoudre et disparaît en 1907 sous Clemenceau.

Enfin, c'est dans son activité de patriote que notre héros montre de la façon la plus spectaculaire son tempérament bien trempé.

---

<sup>1</sup> Voir aussi dans *Anticipations*.

Après Agadir, une vague de nationalisme déferle sur la France. Baudin est à la proue. Georges Michon a souligné son cas (qui n'a pas échappé à J. B. Duroselle, comme on l'a vu), encore une fois atypique dans la mesure où il mène le combat pour « un nouvel esprit<sup>1</sup>, qui fait écrire à notre héros dans la *Revue des Français*, « les hommes qui gouvernent la France doivent mettre tout leur soin à profiter de ces heures où l'énergie nationale se déploie, où les ressorts de la race se détendent<sup>2</sup> ».

C'est à ce moment que le patriotisme de P. Baudin, déjà profondément ancré, prend tout son éclat. Son attention est focalisée sur l'Allemagne dont il dénonce, chaque jour ou presque, la volonté de puissance et d'hégémonie. Son sentiment national est à son apogée quand il devient ministre de la Marine. Malheureusement, l'argent manque cruellement pour améliorer l'état des bateaux de guerre et la flotte française s'est laissée dépasser par ses voisins. L'illusion que tout est pour le mieux subsiste cependant grâce au moral des marins.

Les années de guerre sont pour P. Baudin une démonstration de son patriotisme le plus actif. Il donne de sa personne et part en Amérique latine pour y chercher des appuis commerciaux et concurrencer la propagande allemande. Il conjugue ainsi son double intérêt pour les affaires publiques et les affaires privées au service de la France.

#### B.- L'administrateur doué

Pierre Baudin a mis à profit son intelligence et son caractère bien trempé pour se créer, très vite également, une réputation dans le domaine – essentiel – de l'économie et des finances publiques. C'était un avantage certain pour la suite. Nous avons maintes fois souligné ses succès de rapporteur général du budget aussi bien au Conseil municipal de Paris qu'au Parlement. Ce travailleur acharné était bien là dans l'un de ses domaines de prédilection. Ses différentes présidences dans le journalisme témoignent d'une reconnaissance de son talent par ses pairs. Sa présidence de la Ligue maritime confirme sa réputation en alliant au talent du gestionnaire la foi du patriote. Ce n'est pas sans importance après la création de la Ligue allemande bien plus puissante sous la bannière du pangermanisme. Avec son entourage, il développe son action et les adhérents affluent. Dans le prolongement de la Ligue, le ministère de la Marine ouvre ses portes à P. Baudin par la grâce de Briand puis par celle de Barthou.

Ce sont, en effet, ses deux ministères (1899-1902 et 1913) – très techniques – qui le mettent en avant devant le pays tout entier. Il donne son nom à un programme d'outillage national qui, malheureusement, n'aura pas le destin auquel il était en droit de s'attendre. L'ambassade extraordinaire en Argentine vient encore prouver combien ses qualités d'administrateur sont appréciées au plus haut niveau.

P. Baudin rejoint le Sénat en 1909 : évolution somme toute classique pour un ancien député et ancien ministre. Il va s'y montrer d'une activité débordante, en 1911 et 1912, ses deux années les plus denses, rapportant des dizaines de dossiers et non des moindres : la convention franco-allemande de 1911 ou le protectorat sur le Maroc...

---

<sup>1</sup> Titre du chapitre de G. Michon, *La préparation à la guerre, la loi de trois ans*, p. 117 pour le passage concernant P. Baudin.

<sup>2</sup> *La Revue des Français*, 25 juin 1912, article intitulé : « L'évolution de l'esprit français ».

Auparavant, les affaires privées ont retenu son intérêt. Il va porter son attention sur deux sociétés internationales, dont une banque où il fréquente plus souvent des conservateurs libéraux comme Achille Adam que ses amis politiques. Il confirme ainsi sa singularité dans la mouvance radicale-socialiste tout en démontrant sa volonté de conquêtes dans le monde du commerce et des échanges. Il élargit ainsi singulièrement son horizon et complète ses compétences financières en passant des budgets publics aux bilans des sociétés, avec tout autant de réussite.

Avec la présidence de la SIEB, c'est sur un terrain quasi planétaire que Baudin exerce ses fonctions d'administrateur. De l'Argentine à la Russie, de l'Angleterre à l'Égypte, il gère avec doigté une affaire sortant de l'ordinaire et qui fait des profits. Chef d'entreprise, n'est-ce pas le rêve de beaucoup de radicaux ?

### C.- Le radical-socialiste

En réalité, Pierre Baudin est resté un vrai radical pendant toute sa vie. Il était de ceux qui souhaitaient rassembler « la majorité des Français pour une gestion pondérée et raisonnable de la République en ne rejetant que les extrêmes<sup>1</sup> ».

Il correspond tout à fait à la définition que Serge Berstein donne de ce mouvement dans sa thèse : « un parti qui se confond avec le régime républicain dont il est le plus ferme défenseur, farouchement attaché à ses conquêtes essentielles, les libertés publiques, la laïcité de l'État, l'obligation et la gratuité de l'enseignement, garantie de l'égalité sociale, puisqu'elles permettent à tous d'espérer l'ascension autorisée par l'instruction<sup>2</sup> »

Il faudrait sans doute nuancer pour notre héros quant au « glorieux héritage du jacobinisme » car Baudin s'est montré, lors de son expérience parisienne, plus décentralisateur que son parti. D'autre part, si son patriotisme « exclut toute agressivité », Baudin ne se contente pas tout à fait du « généreux idéal de la sécurité collective » et, on l'a vu, il milite toute sa vie pour une France suffisamment armée pour ne pas craindre l'Allemagne.

On retrouve le radical « orthodoxe » quand on évoque le parti du progrès social – si cher à Baudin – attaché « au réformisme obtenu par l'intervention de l'État dont le rôle est de protéger les *petits* contre les abus du grand capitalisme. »

C'est tout le portrait de P. Baudin que peint l'historien du radicalisme quand il écrit : « C'est l'évolution graduelle et non le bouleversement révolutionnaire générateur de désordres que prônent les valoisiers. A cet égard, la lutte des classes prêchée par les marxistes ne leur semble pas moins condamnable que les excès du capitalisme, dans la mesure où elle introduit des germes de division entre les groupes sociaux que le souci du maintien de l'unité nationale et de l'ordre républicain doit conduire à la solidarité<sup>3</sup> ».

Si Baudin adhère à la Fédération des gauches, début 1914, c'est surtout parce qu'il n'accepte pas l'éventualité d'une recomposition du Bloc après le congrès de Pau de 1913. La menace allemande est à nos portes. Caillaux, récent radical et président du parti, essaie de se

<sup>1</sup> Serge Berstein, *Histoire du parti radical*, tome II, p. 12.

<sup>2</sup> *Id.*, p. 591.

<sup>3</sup> S. Berstein, *op. cit.*, p. 591.

rapprocher de Jaurès. Notre sénateur est inquiet car c'est la porte ouverte au pacifisme tant redouté.

Notons que la trajectoire effectuée par P. Baudin depuis 1890 n'est pas unique dans l'histoire du radicalisme, groupement perpétuellement tiraillé sur sa droite et sur sa gauche et qui a connu de nombreuses crises, bien après le combisme. Mais notre héros a accompli un cheminement original et son évolution l'a poussé vers le centre, comme d'autres hommes politiques dont certains venaient de bien plus loin à gauche tels Briand ou Millerand. Ce radical-socialiste a symbolisé dans la période de « l'âge d'or » du radicalisme, l'une des nombreuses voies que permettait la souplesse doctrinale de ce parti.

Pourquoi ce personnage politique qui a si souvent occupé le premier plan est-il si peu connu et reconnu ? Il lui a manqué sans doute d'être président du Conseil pour que s'ouvrent les portes d'une plus grande célébrité.

Un avenir brillant se dessinait devant lui. (A 54 ans, âge de la mort de P. Baudin, Clemenceau allait encore attendre plus de 10 ans avant de devenir ministre !) Ses connaissances étaient encyclopédiques en matière de politique et d'économie. Son goût pour l'art était connu. Tous les ministères étaient à sa portée et assurément le premier d'entre eux. On aurait pu l'imaginer ministre des Finances ou de la Guerre (quand on note le nombre d'articles consacrés à l'armée). Souvenons-nous de son véritable reportage sur les grandes manœuvres de 1908... Mais il est vrai que sa plume a aussi beaucoup couru sur le thème de l'argent de la France.

Baudin a sans doute trop travaillé. Il s'est usé prématurément.

Ainsi, peu à peu, se sont dessinées sous nos yeux une figure sympathique, attachante, une forte personnalité, une pensée originale. Atypique, conquérant, patriote, tel nous est apparu Pierre Baudin.

On ne peut que souscrire à ce qu'écrivait le *Larousse mensuel illustré* de novembre 1917 : « Pierre Baudin laisse le souvenir d'un travailleur opiniâtre, doué d'une intelligence pénétrante et d'un cœur sincèrement patriote. Il est mort avant d'avoir pu donner toute sa mesure. »

Au lendemain de sa mort, Paul Adam, son compagnon à la SGDL, écrit un bel article sur « les idées de Pierre Baudin » soulignant l'excellence de ses prévisions relatives à la guerre et l'approuvant d'avoir conçu « la force de l'union latine ».

Baudin avait « ouvert la fenêtre sur l'extérieur » écrit Paul Adam. Ne se plaisant pas dans l'atmosphère lourde des partis « aveuglés par leurs querelles et par leurs délires », (...) « il respirait au grand air de l'Océan ».

Il militait pour ce qu'il appelait « le moi social » et qui supposait une réforme de l'esprit public, c'est-à-dire la conscience que chaque individu doit avoir de son propre rôle dans la société. Il l'expliquait très précisément dans un article de *La Lanterne* du 7 février 1898, en pleine affaire Dreyfus : « Il faut entendre par là cette manière de gouvernement que nous avons chacun et chaque jour à exercer, que nous ne déléguons à personne et qui, dans un État démocratique, constitue notre part inaliénable de souveraineté. »

Pierre Baudin a certainement lu et apprécié à sa juste valeur, en pensant à ses propres combats, ce qu'écrivait Ostrogorski dans son ouvrage, en 1903 : « L'idée générale de la liberté a une peine infinie à s'imposer aux esprits ; on a beau établir devant la conscience

universelle qu'il n'y a qu'une justice, qu'un droit, qu'une humanité, la leçon est oubliée et il faut recommencer la démonstration. Peut-être en doit-il être ainsi jusqu'à la fin des siècles, et aura-t-on, sous peine de suicide moral, à recommencer sans cesse la lutte séculaire pour la défense de la liberté de l'esprit et de la dignité de la personne humaine<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> Ostrogorski (Mosei), *La démocratie et l'organisation des partis politiques*, p. 610.



# Annexes

## Généalogie simplifiée de Pierre Baudin et de sa famille

Georges-René Baudin épouse *Ursule, Victoire Tournier*  
 (1743-1818) ( -1816)

Plusieurs enfants dont  
 Pierre Camille Baudin (3 épouses)  
 (1779-1853)

<i>Marie Barbe</i> (1785-1820) (3 enfants)	<i>Agathe Baron</i> (1800-1836) (3 enfants)	<i>Marie Alleyre</i> (1794-1856) (Sans enfant)
--	---	--

*Georgette* Georges épouse *Marie Roset* Alphonse Camille Baudin épouse *Marie Jacquet* Paul *Adèle*  
 (1807) (1808-1879) (1811-1851) (1827-1917) (1831-1914) (1828-1854) (1830-1865)

3 enfants 2 enfants

Georges (1839-1901)	Victor (1841-1913)	Félix (1846-1909)	<i>Rose-Marie</i> (1856-1872)	<i>Pierre</i> (2 épouses) (1863-1917)
------------------------	-----------------------	----------------------	----------------------------------	--

<i>Alice Lafargue</i> (1869- ) (Un enfant)	<i>Georgette Ochs</i> (1884-1983) (2 enfants)
<i>Pierrette</i> (1894-1977)	<i>Anne-Marie</i> <i>Françoise</i> (1908- ) (1915- )

## Canton de Nantua

## Liste du tirage au sort et du recrutement cantonal

Numero échu au tirage au sort	Nom Prénoms Surnoms	Commune à laquelle appartiennent les jeunes gens	Motifs d'exemption ou de dispense	Etat-civil des jeunes gens	Taille Profession	Degré d'instruction Connaissance de la musique	Decision prise par le Conseil de Révision	Classement dans les différentes parties de la liste du recrutement 1 à 5	Mutations	Observations
35	<i>BAUDIN</i> <i>Pierre Julien</i> <i>Joseph</i>	<i>Nantua</i>	<i>Ajourné</i> <i>deux fois</i> <i>pour le</i> <i>volontariat</i> <i>d'un an</i>	<i>Né le 21 août 1863</i> <i>à Nantua</i> <i>résidant à Paris</i> <i>filis de Camille</i> <i>et de JACQUET Marie</i> <i>Mélanie</i> <i>domiciliés à Nantua</i>	<i>Etranger en</i> <i>droit</i>	<i>5<sup>ème</sup> degré</i> <i>Cuivre et</i> <i>flûte</i>	<i>Ajourné</i> <i>Faiblesse</i>	<i>5<sup>ème</sup> partie</i>	<i>Vu à Paris --</i> <i>Exempté</i> <i>Faiblesse</i> <i>générale et</i> <i>développement</i> <i>incomplet de la</i> <i>poitrine</i>	<i>Absent</i> <i>N° tiré par</i> <i>le père</i> <i>Demande à</i> <i>être visité à</i> <i>Paris rue</i> <i>de l'Odéon,</i> <i>14</i>

Ce registre sert à la fois au Conseil de révision et au tirage au sort.

Auparavant il y avait deux séries de registres.

Les caractéristiques du visage n'apparaissent plus que sur le registre matricule.

Pierre Baudin étant absent sa taille n'est pas connue

## Candidatures et élections de Pierre Baudin

## Élections municipales à Paris

24 avril et 4 mai 1890 Quartier des Quinze-Vingts (12<sup>e</sup> arrondissement)

1<sup>er</sup> tour : 24 avril 1890 Inscrits : 9 485 Votants : 7 651 Taux d'abstention : 19,34 %

E. May (boulangiste investi) : .....2 900  
 P. Baudin (républicain) : .....2 064  
 Boison (radical-socialiste) : .....1 544  
 Ribanier (possibiliste) : .....1 027  
 Canel (républicain) : .....88  
 Divers : 26

2<sup>e</sup> tour : 4 mai 1890 Inscrits : 9 485 Votants : 6 925 Taux d'abstention : 27 %.

**P. Baudin : 4 107 élu.**

Élie May : 2 727

16 avril 1893 Quartier des Quinze-Vingts (12<sup>e</sup> arrondissement)

1<sup>er</sup> tour : 16 avril 1893 Inscrits : 9 372 Votants : 7 471 Taux d'abstention : 20,3 %

**P. Baudin (radical-socialiste) : .....5 625 élu**

Truchon (conservateur) : .....1 262  
 Marlot (socialiste) : .....280  
 Divers : .....74

3 mai 1896 Quartier des Quinze-Vingts (12<sup>e</sup> arrondissement)

1<sup>er</sup> tour : 3 mai 1896 Inscrits : 9 025 Votants : 7 305 Taux d'abstention : 19 %

**P. Baudin (radical-socialiste) : .....5 924 élu**

Contoux (républicains socialiste) : .....564  
 Suret (socialiste révisionniste) : .....475  
 Allard (républicains) : .....14  
 Divers : .....39

### Élections législatives

20 août et 3 septembre 1893 2<sup>e</sup> circonscription du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris (quartiers de Picpus et de Bel-Air)

1<sup>er</sup> tour : 20 août 1893 Inscrits : 11 516 Votants : 8 903 Taux d'abstention : 22, 7 %

Paschal Grousset (radical-socialiste) :.....2 508  
 John Labusquière (socialiste broussiste) :.....2 339  
 Pierre Baudin : (républicain socialiste sur les affiches et présenté par les journaux comme radical-socialiste).....1 747  
 Élie May (socialiste révolutionnaire) :.....1 247  
 Thiessé (socialiste) :.....418  
 Marlot (socialiste) :.....220

2<sup>e</sup> tour : 3 septembre 1893 Inscrits : 11 516 Votants : 7 986 Taux d'abstention : 30, 6 %

**Paschal Grousset :.....4 001 élu**  
 John Labusquière :.....3 578  
 Valette :.....216  
 Baudin :.....10 (non candidat)

8 et 22 mai 1898 1<sup>ère</sup> circonscription du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris (quartier de la Folie-Méricourt)

1<sup>er</sup> tour : 8 mai 1898 Inscrits : 12 569 Votants : 9 890 Taux d'abstention : 21, 3 %

P. Baudin (radical-socialiste) :.....4 468  
 Fabérot (député sortant, socialiste allemaniste) :.....2 903  
 Parisse (radical-socialiste) :.....1 073  
 E. Protot (socialiste révolutionnaire) :.....858  
 P. Dupont :.....217

2<sup>e</sup> tour : 22 mai 1898 Inscrits : 12 565 Votants : 9 020 Taux d'abstention : 28, 22 %.

**Pierre Baudin :.....5 710 élu**  
 Fabérot :.....3 143

1<sup>er</sup> juillet 1900 Circonscription de Belley (Ain) (Élection partielle pour remplacer M. Giguet devenu sénateur)

1<sup>er</sup> tour : 1<sup>er</sup> juillet 1900 Inscrits : 23 986 Votants : 16 859 Taux d'abstention : 29, 8 %.

**P. Baudin, ministre des Travaux publics :.....11 680 élu**  
 Paul Cottin (nationaliste clérical).....4 146  
 E. Chapot (socialiste révolutionnaire) :.....759  
 Dr Sandras (nationaliste) :.....112  
 27 avril 1902 Circonscription de Belley (Ain)

1<sup>er</sup> tour : 27 avril 1902    Inscrits : 23 974    Votants : 19 110    Taux d'abstention : 20,3 %.

**P. Baudin, ministre des Travaux publics, député sortant : 12 957 réélu**

Brillat-Savarin (nationaliste).....5 479  
 Chapot (socialiste) :.....513  
 Legros (socialiste) :.....3

6 mai 1906    Circonscription de Belley (Ain)

1<sup>er</sup> tour : 6 mai 1906    Inscrits : 23 835    Votants : 18 449    Taux d'abstention : 22,6 %.

**P. Baudin, député sortant :.....11 290 réélu**

Brillat-Savarin (nationaliste) :.....4 475  
 Belly :.....2 535

### Élections cantonales

29 juin 1902    Canton de Virieu-le-Grand, arrondissement de Belley (Ain) (Élection partielle en remplacement de Louis Définod, décédé)

1<sup>er</sup> tour : 29 juin 1902    Inscrits : 2 229    Votants : 1 206    Taux d'abstention : 45,9 %

**P. Baudin, ministre des Travaux publics (candidat unique) : 1 132 élu**

28 juillet 1907    Canton de Virieu-le-Grand, arrondissement de Belley (Ain)

1<sup>er</sup> tour : 28 juillet 1907    Inscrits : 2 228    Votants : 918    Taux d'abstention : 58,8 %

**P. Baudin, député, unique candidat :.....829 élu (soit 90,3 % des votants)**

NB : A noter que son père, le docteur Camille Baudin, à Nantua, a obtenu 1 062 voix sur 1 147 votants. Il a fait mieux que son fils avec 92,58 % des votants.

3 août 1913    Canton de Virieu-le-Grand, arrondissement de Belley (Ain)

1<sup>er</sup> tour : 3 août 1913    Inscrits : 2 120    Votants : 1 225    Taux d'abstention : 42,22 %

**P. Baudin, ministre de la Marine, candidat unique :.....1 206 élu (soit 98,4 % des votants)**

**Élections sénatoriales dans l'Ain**

3 janvier 1909, (Élection partielle en remplacement du sénateur Pochon décédé.)

Inscrits : 885    Votants : 870

**P. Baudin, député (seul candidat) :.....787 voix élu** (soit 90,46 % de votants.)

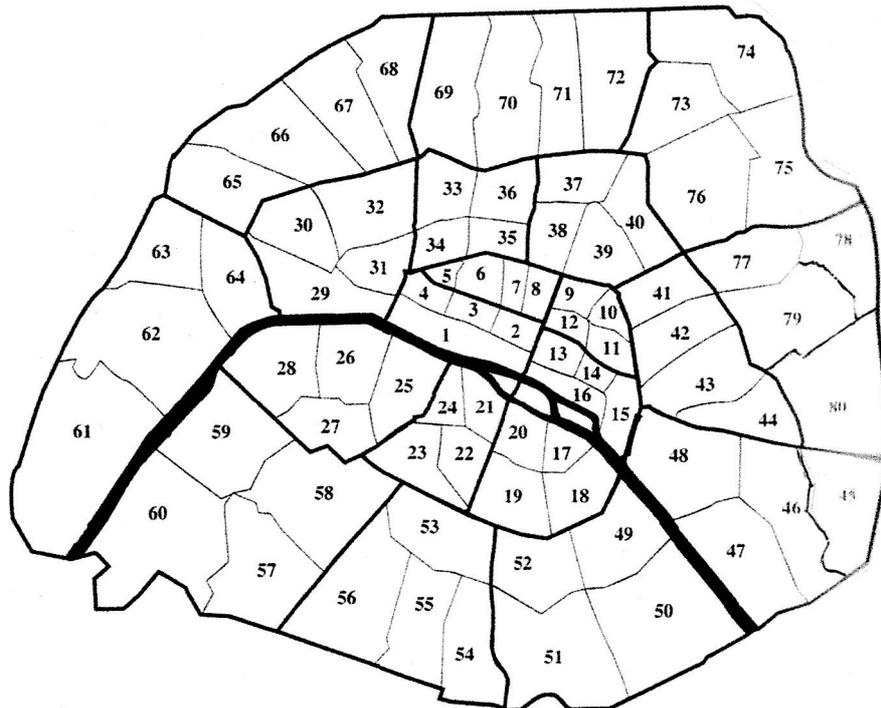
Élections du 7 janvier 1912

Inscrits : 884    Votants : 879

**P. Baudin, sénateur sortant, (gauche démocratique) : 752 voix réélu**

A. Bérard, sénateur sortant, (gauche démocratique) :.....688 voix réélu

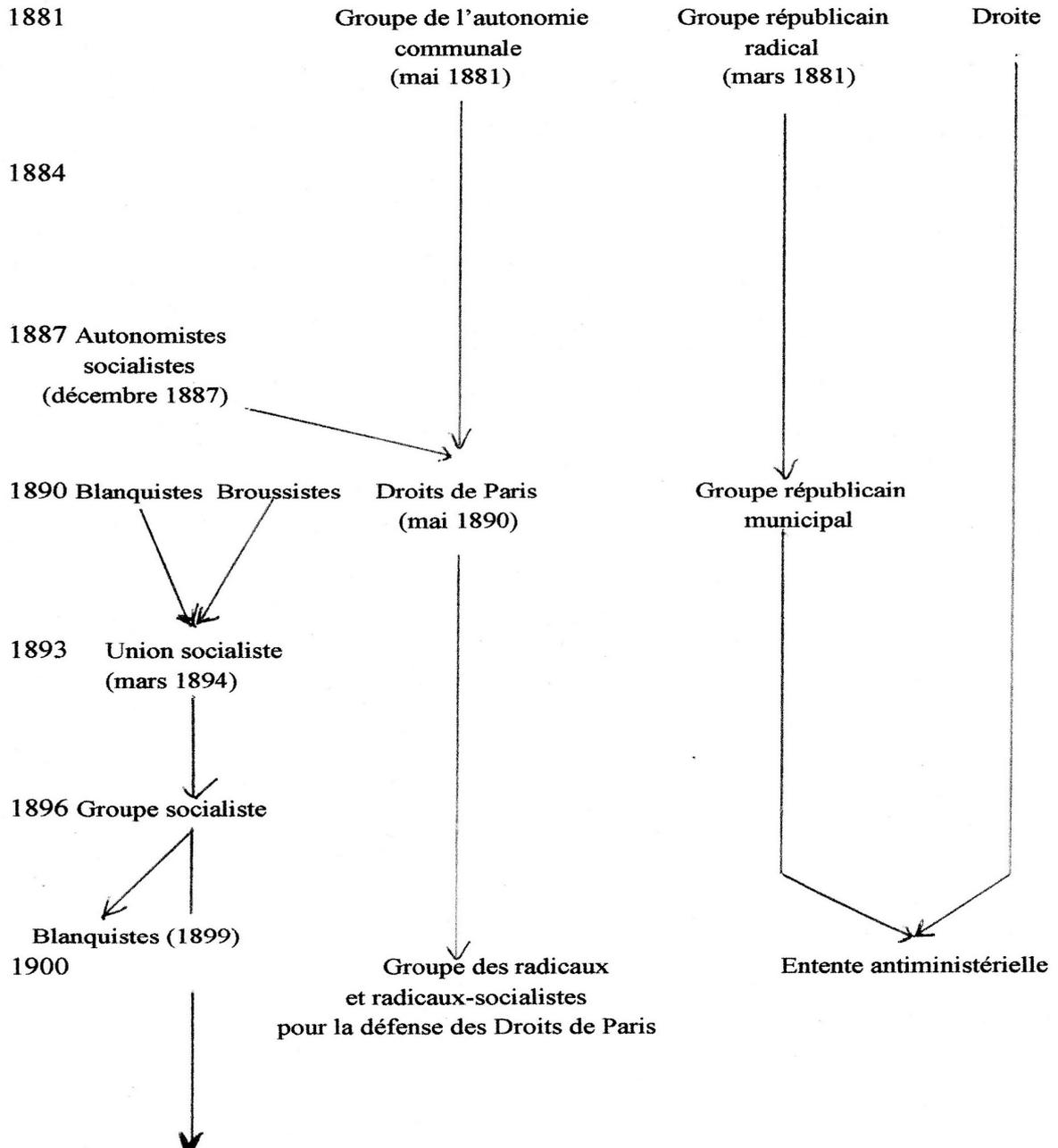
D. Bollet, député, (radical) :.....598 voix élu.



N°	Arr.	Quartier	N°	Arr.	Quartier
1	1	Saint-Germain-l'Auxerrois	41	11	de la Folie Méricourt
2	1	des Halles	42	11	Saint-Ambroise
3	1	du Palais-Royal	43	11	de la Roquette
4	1	de la Place Vendôme	44	11	Sainte-Marguerite
5	2	Gaillon	45	12	du Bel-Air
6	2	Vivienne	46	12	de Picpus
7	2	du Mail	47	12	de Bercy
8	2	de Bonne-Nouvelle	48	12	des Quinze-Vingts
9	3	des Arts et Métiers	49	13	de la Salpêtrière
10	3	des Enfants-Rouges	50	13	de la Gare
11	3	des Archives	51	13	de la Maison-Blanche
12	3	de Saint-Avoye	52	13	de Croulebarbe
13	4	Saint-Merri	53	14	du Montparnasse
14	4	Saint-Gervais	54	14	de la Santé
15	4	de l'Arsenal	55	14	du Petit Montrouge
16	4	Notre-Dame	56	14	de Plaisance
17	5	Saint-Victor	57	15	Saint-Lambert
18	5	du Jardin des Plantes	58	15	Necker
19	5	du Val-de-Grâce	59	15	de Grenelle
20	5	de la Sorbonne	60	15	de Javel
21	6	de la Monnaie	61	16	d'Auteuil
22	6	de l'Odéon	62	16	de la Muette
23	6	Notre-Dame-des Champs	63	16	de la Porte-Dauphine
24	6	Saint-Germain-des-Près	64	16	de Chaillot
25	7	de Saint-Thomas-d'Aquin	65	17	des Ternes
26	7	des Invalides	66	17	de la Plaine de Monceaux
27	7	de l'École militaire	67	17	des Batignolles
28	7	du Gros Caillou	68	17	des Épinettes
29	8	des Champs-Élysées	69	18	des Grandes-Carrées
30	8	du Faubourg du Roule	70	18	de Clignancourt
31	8	de la Madeleine	71	18	de la Goutte d'Or
32	8	de l'Europe	72	18	de la Chapelle
33	9	Saint-Georges	73	19	de la Villette
34	9	de la Chaussée-d'Antin	74	19	du Pont de Flandre
35	9	du Faubourg Montmartre	75	19	d'Amérique
36	9	de Rochechouart	76	19	du Combat
37	10	Saint-Vincent-de-Paul	77	20	de Belleville
38	10	de la Porte Saint Denis	78	20	Saint-Fargeau
39	10	de la Porte Saint Martin	79	20	du Pere Lachaise

Groupes au Conseil municipal de Paris entre 1881 et 1900

(d'après N. Nagai, p. 335)



Exposé de P. Baudin concernant son accueil du tsar de Russie,  
Nicolas II, le 7 octobre 1896 à l'Hôtel de Ville de Paris  
(Extrait de *Anticipation*, 1914, p. 16 à 39.)

« Au cours de l'année 1896, un événement considérable s'annonça. Le tsar avait décidé de rendre sa visite au président de la République. Le voyage aurait lieu en automne. Je proposai immédiatement à mes collègues des dispositions en vue d'une réception magnifique. C'était le premier souverain que Paris avait à recevoir depuis 1870.

Chose singulière, le gouvernement d'alors ne pensa nullement à avertir officiellement le Conseil municipal. Le cabinet qui était au pouvoir<sup>1</sup> semblait observer à l'égard de l'assemblée municipale, une certaine méfiance. C'était le temps où une majorité radicale manifestait de temps à autre ses protestations contre le régime exceptionnel fait à la cité.

On s'efforçait dans les sphères parlementaires de tenir l'Hôtel de Ville pour une sorte de club politique rappelant les sombres souvenirs de la Révolution. Combien l'on avait tort !

Les incidents dont je vais faire le récit prouvent que le concours de la population parisienne et de ses élus a été de tout temps indispensable au gouvernement de la République pour lui permettre de remplir d'une manière digne du pays les devoirs d'une grande hospitalité.

J'entraînai donc hardiment mes collègues du bureau dans un programme de décorations fastueuses. Mes deux vice-présidents appartenaient à la fraction socialiste du Conseil, mais l'un et l'autre me donnèrent leur collaboration sans faire la moindre difficulté. Naturellement, une presse ombrageuse éleva des critiques. M. Clemenceau, que je rencontrai au mariage d'un ami commun, m'interpella avec véhémence : « Vous faites, je le sais, me dit-il, des préparatifs démesurés pour recevoir un empereur. Prenez garde. Je vous avertis que je ne vous raterai pas. » Mais je poursuivais mon œuvre, certain que le peuple de Paris me serait reconnaissant d'avoir eu foi en son patriotisme et en son urbanité.

Tout allait bien et nous touchions à l'heure solennelle quand je fus appelé d'urgence au ministère des Affaires étrangères, où le ministre me fit le récit suivant : *Je sais, monsieur le président, que vous préparez une réception magnifique à Leurs Majestés. Le gouvernement vous en remercie, mais je suis obligé de vous informer d'une décision qui vous causera une sérieuse déception. Le tsar et la tsarine n'iront pas à l'Hôtel de Ville. Vous n'ignorez pas que le parti socialiste a fait placarder un manifeste où la personne de l'empereur est grossièrement injuriée.*

*La Presse anglaise en a publié la traduction. Elle a fait remarquer que l'un des signataires de cette affiche était vice-président du Conseil municipal de Paris. Or, vous savez que les souverains russes sont arrivés à Londres hier. Une correspondance de notre ambassadeur me fait connaître l'effet produit par le manifeste socialiste français. La cour de Londres, mal disposée à notre égard et qui voit le voyage à Paris comme une occasion de resserrer nos liens avec la Russie, a cherché à*

---

<sup>1</sup> Il s'agissait de Méline tant vilipendé par les radicaux...

*émouvoir l'empereur en se servant des menaces socialistes. On lui a dit que le Conseil municipal était tout entier composé de révolutionnaires et que ses membres siégeaient en bonnet rouge. Pour éviter toute difficulté, le cabinet de Paris a décidé de supprimer du programme, la visite à la ville.*

Sur ces paroles, je me récriai. Je fis observer que le manifeste socialiste ne produisait aucun effet dans Paris, que je répondais de la haute courtoisie de la foule, que je comptais même sur son enthousiasme. Seule, la mesure que prenait le gouvernement était dangereuse. Elle allait produire sur la masse l'effet d'une douche glacée. Le gouvernement voulait ignorer Paris en recevant des souverains à Paris ! Quelle faute ! Paris est-il Paris sans son peuple ? Averti de l'impolitesse qu'on lui ferait, il ne manquerait pas de marquer sa protestation et sa déconvenue. Je craignais qu'il ne relevât l'injure et qu'il y répondît soit par une abstention générale, soit par des protestations sur le passage du cortège. Enfin, j'ajoutai que je ne prendrais aucune part à des responsabilités si graves et que je m'abstiendrais de paraître nulle part.

On me fit observer que le gouvernement avait fait déjà des efforts pour éviter l'incident, mais qu'il persistait à penser que nous devions renoncer de notre plein gré à cette réception. Je m'y refusai énergiquement et j'allais me retirer quand le ministre, ébranlé par mon air résolu, me dit : *Eh bien ! écoutez-moi. Je vais essayer encore et j'insisterai pour que le programme soumis au tsar mentionne l'Hôtel de Ville.*

Je rentrai à l'Hôtel de Ville consterné et j'hésitai à faire part de cette conversation à mes collègues. Je craignais qu'elle ne fût répandue dans Paris et qu'elle y produisît les pires effets juste au moment où les particuliers et les comités du quartier se dépensaient en grands efforts pour parer la ville. J'attendis donc, avant de prendre une décision définitive, de connaître la réponse qui serait faite aux dernières instances du ministre. Elle arriva le lendemain.

Le programme général qui m'était communiqué portait la mention suivante : Visite de l'Hôtel de Ville. De prime abord, je crus la partie gagnée. Les souverains viendraient à l'Hôtel de Ville. Mais aussitôt un trait de lumière traversa mon esprit. Connaissant la subtilité des termes diplomatiques, je me ravisai.

« Visite de l'Hôtel de Ville ». Puis je relus : Visite de l'Hôtel de Ville. Oui, sans doute, il y avait là un *distinguo* offensant. On traitait l'Hôtel de Ville comme un monument à voir par curiosité. Il n'était plus question d'une démarche de haute politesse à l'égard de la maison commune de Paris.

Cette subtile nuance, si peu visible à l'œil nu, aurait pris les proportions d'une énorme injure à l'heure même où elle se serait traduite dans les faits. Il fallait agir sans délai et ne point hésiter à parler net.

Je revis donc le jour même le ministre. Je lui démontrai l'impossibilité de souscrire à un tel programme, et je lui déclarai que si l'on ne pouvait, pour une raison quelconque, dont je ne me faisais pas juge, donner à la ville la place qui lui revenait en toute convenance, je me verrais obligé de revenir sur les dispositions déjà prises et de décliner toute responsabilité.

Ceci fut dit, bien entendu, avec toutes les formes et sur le ton le plus modéré, que commandaient les circonstances. Mais une certaine fermeté s'y pouvait apercevoir.

J'avais conscience que je jouais une partie décisive. Si j'avais échoué dans cette ultime démarche, j'étais résolu cependant, à maintenir les ornements et les décorations déjà prêtes, mais aussi à ne paraître nulle part au cours des réceptions officielles.

La régularisation par le Conseil des dépenses faites m'auraient permis de donner plus tard à l'assemblée toutes les explications nécessaires.

Toutefois, j'avais trop de confiance dans le tact et les hauts sentiments du ministre pour croire une rupture possible. Celui-ci me donna sa parole qu'il allait s'employer de toute sa bonne volonté à obtenir le changement de préposition. Visite de... deviendrait visite à...

Quelques heures après cette entrevue, je fus averti que l'accord était fait. Tout s'annonçait donc sous d'heureux auspices. Le manifeste du parti socialiste avait soulevé la désapprobation générale. Il

avait, parmi les conseillers, provoqué un mouvement qui m'était très favorable. On plaignait et on blâmait à la fois le vice-président, qui, après avoir, au vu et au su de tous, participé aux délibérations initiales du bureau, s'associait à une manifestation si antipatriote et si inopportune. Des conseillers qui avaient vivement critiqué le faste de mon projet, vinrent me donner leur encouragement. L'incident tournait à notre avantage.

Je poursuivais donc dans un calme d'esprit complet l'achèvement des dernières dispositions. L'avant-veille de l'arrivée du couple impérial, je vis une dernière fois le ministre. Il me reçut dans la soirée chez lui. Je lui déclarai que tout était au point. Il me révéla très aimablement une dernière inquiétude. *En dehors des conseillers municipaux et généraux, qui invitez-vous ? Évitez de donner à cette réception un caractère de grande solennité. Faites en sorte qu'il n'y ait là que cent à cent cinquante personnes et surtout qu'un contrôle très sévère soit exercé sur les entrées. Vous assumez là une grosse responsabilité.*

Je m'efforçai de le tranquilliser.

-J'ai l'intention, lui dis-je, d'adresser à Leurs Majestés quelques paroles de bienséance.

-*Oh ! me dit-il, voilà une formalité bien inutile ! Ne parlez donc pas !*

-Pardon, les Parisiens ne comprendraient pas que leurs intentions restent inexplicables. Moi-même, j'ai besoin de donner à la réception son caractère véritable.

-*Soit, me dit mon interlocuteur, qui décidément se montrait de plus en plus sympathique, dites deux mots. Enfin, faites deux phrases et pas plus, et surtout ne mettez rien dans vos paroles qui se rapporte à la politique extérieure.*

En rentrant à l'Hôtel de Ville, mon parti était pris. Tout en causant avec le très éminent ministre des affaires étrangères, il me venait l'impression qu'il est des cas où la diplomatie a besoin d'être un peu violente. Les deux observations du ministre qui m'avaient été faites m'avaient déterminé : 1. A lancer au moins 4 000 invitations de façon à compléter par une figuration très élégante et très chaleureuse de Parisiens et de Parisiennes. 2. A préparer un speech et deux phrases, mais en y mettant un mot retentissant et grave, un mot qui n'avait pas encore été prononcé, qu'on chuchotait vaguement, mais qui devait suffire à tout expliquer et à justifier hautement l'ampleur, la magnificence de la réception : le mot d'*alliance*.

Tout était prêt le 6 octobre au matin.

Afin de détruire les préventions que les décries des Anglais avaient pu faire naître dans l'esprit des souverains, j'avais eu recours à un moyen infailible : j'avais offert à l'ambassadeur de Russie de charger la ville de toute la décoration florale de son hôtel durant toute la durée du séjour des souverains, moyennant quoi, il m'autorisait à glisser en tous lieux où l'impératrice devrait se trouver, une gerbe ou une corbeilles de fleurs enrubannée aux armes de la ville. Ce qui fut fait.

Depuis son embarquement dans la chaloupe qui la conduisait du yacht impérial *Standard* au quai de Cherbourg, jusqu'au moment où elle a abandonné le train qui l'emportait hors de France, l'impératrice a trouvé partout les fleurs de Paris illustrées de ses armes. Un service spécial avait été organisé, sous la tutelle de la police, afin de disposer ponctuellement ces fleurs tout au cours de la journée et jusque dans le cabinet de toilette de Sa Majesté.

L'entreprise était délicate. Elle failli être troublée par un incident tragique. Le collaborateur de mon cabinet qui la dirigeait, opérait un jour à l'ambassade. Pour parvenir aux appartements privés, il devait faire un détour par l'office. Au moment où il traversait un couloir des sous-sols, un policier russe se jeta sur lui et l'empoigna à la gorge. Ses cris firent surgir des gens qui le connaissaient bien et qui l'arrachèrent à l'étreinte redoutable de l'agent secret.

L'hommage de nos fleurs qui se répétait sans cesse, attira l'attention de l'impératrice. L'ambassadeur lui en révéla l'origine.

Quand elle arriva à l'Hôtel de Ville, elle voulut bien m'adresser un mot gracieux de remerciement. Le fantôme de l'assemblée en bonnets rouges s'était déjà dissipé devant ses yeux. Elle

en ressentit d'autant plus de ravissement du spectacle somptueux qui lui était offert et des acclamations discrètes des Parisiens qui l'accueillaient.

Cette entrée des souverains et du président de la République me réservait cependant une minute d'embarras. C'est l'une des plus pénibles surprises que j'aie jamais ressenties.

Pour qu'on s'en rende compte plus aisément, je vais reproduire ici, en partie, le récit de la réception tel que je l'ai écrit pour un compte rendu quasi officiel quelques jours après.

« Vers cinq heures arrivèrent les présidents de la Chambre et du Sénat, le président du Conseil et les ministres, les membres du corps diplomatique. Enfin, à cinq heures et demie, une grande rumeur se propage, le cortège apparaît.

Les chœurs placés sur les gradins des exèdres élèvent leurs chants et le foule immense, qui remplit les espaces restés libres, acclame.

L'empereur et l'impératrice sont reçus au bas de l'escalier extérieur par le président du Conseil municipal, entouré des membres du bureau et assisté du préfet de la Seine.

Sous la marquise, le cortège se forme, l'empereur ayant à sa gauche le président de la République donnant le bras à l'impératrice, à sa droite, le président du Conseil municipal.

On pénètre dans la salle des Prévôts. Les conseillers municipaux y sont placés à droite et à gauche formant la haie. Les gardes municipaux font le service d'honneur.

Au pied de l'escalier le président du Conseil municipal arrête un instant le cortège pour prononcer les paroles suivantes :

*J'ai l'honneur de présenter à Vos Majestés le Conseil municipal de Paris et de leur offrir, avec les souhaits de bienvenue dans cet Hôtel de Ville, les vœux que forme la grande cité pour leur bonheur et pour la prospérité de la Russie.*

*Le Peuple de Paris, qui acclame en Votre Majesté, Sire, son hôte et l'allié de la République française, s'est arrêté dans son labeur pour rendre à Votre Majesté et à sa Majesté l'Impératrice, l'hommage que lui commandent les traditions, l'amour de la patrie et sa foi dans les destinées des deux grandes nations amies.*

L'excellente musique de la Garde républicaine qui a dû s'interrompre, recommence une marche triomphale.

L'Empereur remercie par une poignée de main et l'impératrice par un sourire. Tout en reprenant sa marche, l'empereur évoque le souvenir des fêtes offertes par la ville aux marins de l'escadre russe en 1893. Il dit qu'il garde à Paris une vive reconnaissance.

En arrivant devant le vase offert par Alexandre III, j'exprime à mon tour à l'empereur des remerciements et des pensées de regret.

Nous pénétrons dans la salle des Fêtes. L'empereur et l'impératrice prennent place sur l'estrade et le concert commence.

On voudra bien remarquer dans ce récit deux phrases où j'ai tenu à indiquer, pour la petite histoire de Paris, la place de l'incident dont je vais parler.

« Au pied de l'escalier, le président du Conseil municipal *arrête* un instant le cortège. » Puis après mon discours : « l'excellente musique de la Garde républicaine, *qui a dû s'interrompre, recommence* une marche triomphale. »

Voilà l'explication de ces termes énigmatiques, telles que je puis sans inconvénient la révéler aujourd'hui. Le lecteur en sourira certainement avec moi.

Une cérémonie aussi longue et aussi développée comporte de nombreux détails que j'avais prévus et réglés moi-même avec minutie. Notamment, quelques instants avant l'arrivée du cortège, j'avais appelé le chef de musique de la Garde. Je lui recommandai expressément d'attendre, avant d'entamer le premier morceau du programme musical, que j'aie prononcé mes deux phrases de bienvenue. Je lui lus la dernière afin qu'il en connût le final. Il reçut la communication avec déférence et se retira.

Voici donc les hauts personnages qui arrivent. Je les reçois au bas des marches. Nous entrons dans la grande salle. Je me place alors devant eux. Je crois qu'ils vont attendre mon speech, dont j'ai communiqué officiellement le texte. Mais je les vois s'avancer d'un pas résolu, au point que je dois faire quelques pas en arrière. Puis, à la même seconde, la musique retentit. Un pressentiment fond sur moi comme un éclair. Je comprends qu'on veut m'empêcher de parler. Alors, désespérément, je crie les premiers mots de mon discours et je me campe au pied de l'escalier avec l'intention bien arrêtée de ne plus céder un pouce du terrain.

Mais le public qui m'entourait, et notamment mes collègues, prirent aussitôt mon parti. Tout le monde fit chut ! à la musique. La voici obligée de s'interrompre au milieu d'une mesure. Si bien que ma voix, qui était montée à un haut diapason pour dominer les sons, se trouva aiguë et parut presque violente. Le tsar comprit, sourit, sembla goûter mon hommage et, au mot d'*allié*, affecta d'opiner d'un signe de tête. Ce furent des acclamations immenses.

Ce nouvel incident avait encore tourné à mon avantage. La visite se poursuivit suivant le programme. Seulement, dans la salle du concert, les personnages de la suite des ministres se poussèrent pour nous refouler. Je cédai avec grâce et me plaçai tout au bout du premier rang, presque sur la deuxième marche, puis je pris quelques exemplaires du programme des mains d'un commissaire et je les distribuai moi-même aux souverains, au Président et aux personnages de la cour.

Quand à l'incorrection du chef de musique, comment l'expliquer ? Je me refusai à interroger cet homme qui n'avait dû agir que par ordre.

Je ne fis part à personne de mon soupçon. Je marquai seulement l'incident, comme je l'ai indiqué ci-dessus, dans le compte rendu écrit pour un éditeur, me réservant d'éclaircir ce petit problème historique un jour ou l'autre.

Ce n'est que sept ans<sup>1</sup> après que l'explication vint s'offrir spontanément à moi dans mon cabinet du ministère des travaux publics. Le président du Conseil, Waldeck-Rousseau, m'avait chargé de régler une cérémonie qui devait avoir lieu dans le faubourg St-Antoine et où devait figurer M. Dausset, président du Conseil municipal. Mon ami, M. Lépine, réglait avec moi l'ordre des discours.

Quand nous en vîmes à prononcer le nom de M. Dausset, M. Lépine me dit : « Si le discours de M. Dausset vous embarrasse, vous devez savoir comment on empêche un président du Conseil municipal de parler. »

J'éclatai de rire et je répondis : « Je sais comment on essaye de l'empêcher de parler, mais je sais aussi comment un président parle s'il veut parler. » Et nous nous divertîmes, le préfet et moi de cette aventure.

Il me confessa que, le matin de la fameuse réception russe, il avait reçu du gouvernement l'ordre de m'empêcher de parler, soit en précipitant la marche du cortège, soit par tout autre moyen. C'était lui qui avait pensé au stratagème « immanquable » du tintamarre musical exécuté par la musique de la Garde. Je le lui pardonnai gaiement.

L'effet du mot « *allié* », que j'avais inséré dans mon discours de bienvenue, et qui était prononcé enfin pour la première fois dans Paris, fut très grand. On me crut autorisé à le dire alors que je ne faisais qu'obéir à une intuition.

Par la suite, l'empereur exprima fréquemment les impressions agréables qu'il avait rapportées de sa visite à l'Hôtel de Ville. Et au cours des journées qu'il a passées à Paris, il tint à ce que j'eusse ma place à toutes les visites et à toutes les réceptions.

Je ne manquai aucune occasion de reporter au Conseil municipal le mérite de ces journées où le sentiment patriotique de Paris s'était si pleinement exprimé.

---

<sup>1</sup> P. Baudin commet une petite erreur : l'écart de peut dépasser 5ans et 8 mois.

Ces événements m'avaient surpris, encore peu familiarisé avec l'art de la négociation, je veux dire avec la conduite d'une affaire compliquée où il faut prendre souci de tant de sentiments divers, tenir compte de tant de convenances et de l'opinion des milieux les plus différents.

En somme, toute la presse s'empressa de rendre justice à mes procédés. Et le pistolet dont Clemenceau m'avait menacé ne partit pas.

Que de bienfaites leçons je tirai d'une telle épreuve ! Elle m'initiait à une psychologie diplomatique et à un état d'esprit gouvernemental que j'aurais mis bien des années à approfondir. Elle m'avertissait de toutes les embûches auxquelles un homme, brusquement chargé de lourdes responsabilités, est exposé. J'apercevais mieux les obstacles cachés que j'avais découverts et dont j'avais triomphé. J'en éprouvais alors un certain effroi. Je me rendais compte que l'heureux résultat de ces journées était dû en grande partie à la franche allure de ma jeunesse, et je conclus de cet examen que, si j'avais mieux connu les hommes, je n'eusse peut-être pas été capable de suivre ma volonté avec tant de fixité et d'entrain. J'avais traversé allègrement ces défilés parce que je n'avais pas la notion exacte des périls qui y étaient amassés.

Mais je tirais des circonstances une saine et réconfortante idée de la clairvoyance de ce peuple parisien qui m'avait si bien compris et soutenu. Dans les grandes causes où la nation est engagée, il connaît son rôle et son devoir. Il suit avec résolution ceux qui ont le juste discernement de sa pensée, et il leur communique sa foi.

J'avais cependant enregistré la preuve que la défiance traditionnelle de la province à l'égard de Paris fermentait encore au cœur de la bourgeoisie. Et je me proposais de combattre ce sentiment détestable dans toutes les circonstances qui s'offriraient. Je n'y ai jamais manqué, et l'occasion s'en est fréquemment présentée.

L'exemple que j'avais donné devait servir à mes successeurs. Désormais, on sut dans les sphères officielles et dans toute l'Europe que les farouches républicains étaient capables de recevoir les plus grands monarques avec le plus haut respect et sans rien négliger de l'appareil qui convient aux grandes manifestations internationales.

La visite à l'Hôtel de Ville fut désormais insérée dans tous les programmes des voyages impériaux ou royaux. Tous les partis y ont collaboré, y compris le chef de l'une des fractions socialistes les plus caractérisées. Aussi les gouvernements ont senti que la République ne pouvait se passer pour les grandes cérémonies nationales de la grâce et du bon vouloir de la capitale, et ils ont renoncé à l'idée de la dissimuler aux yeux des pays étrangers. »

## Commissions auxquelles a appartenu le **député** Pierre Baudin

### **7<sup>e</sup> législature : 1898-1902**

#### 1898

- \*- 5 juillet : Commission du Travail (7<sup>e</sup> bureau) F 19, JO du 6 juillet, p. 4108
- \*- 10 novembre : Commission du Budget – exercice 1899 - (4<sup>e</sup> bureau) F31, JO du 11 novembre, p. 6877
- \*- 18 novembre : Commission chargée de l'examen de la proposition de loi adoptée par le Sénat, ayant pour objet de modifier l'article 310 du code civil (divorce) (9<sup>e</sup> bureau) F 34, JO du 19 novembre, p. 6980

#### 1899

- \*- 2 juin : Commission chargée de l'examen : 1.- de la proposition de loi de M. Émile Cère tendant à modifier les articles 6 et 11 de la loi du 29 juillet 1881, en supprimant l'anonymat dans la presse.  
2.- de la proposition de loi de M.M. Codet, Guillemet et Henri Ricard, modifiant la loi du 29 juillet 1881, en vue d'établir la responsabilité effective de la presse.  
3.- de la proposition de loi de M. Louis-Henrique-Duluc, ayant pour objet de compléter l'article 69 de la loi du 29 juillet 1881 sur le régime de la presse.  
F 136, JO p. 3738

### **8<sup>e</sup> législature : 1902-1906**

#### 1902

- \*- 25 novembre : Commission de l'Assurance et de la prévoyance sociale (5<sup>e</sup> bureau) F 46, JO du 26 novembre, p. 7647

#### 1903

- \*- 22 janvier : 4<sup>e</sup> commission des congés F 62, (11<sup>e</sup> bureau), JO du 23 janvier, p. 411
- \*- 23 juin : commission chargée de l'examen du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1904 F 138, JO du 24 juin, p. 3901
- \*- Commission d'enquête sur l'industrie textile F 161, A p. 475

#### 1904

\*- 19 mai : Commission du Budget (exercice 1905) (9<sup>e</sup> bureau) F 236, JO 20 mai, p. 3075

1905

\*- 20 juin : 20<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire (6<sup>e</sup> bureau), F 403, JO du 21 juin, p. 3831

1906

\*- 11 janvier : 23<sup>e</sup> commission des congés F 455, JO du 12 janvier, p. 245

**9<sup>e</sup> législature : 1906-1910**

1906

\*- 29 juin : Commission des Travaux publics, des chemins de fer et des voies de communication F 15, JO du 29 juin, p. 4423

\*- 29 juin : Commission de la Marine F 15, JO du 29 juin, p. 4423

\*- 5 juillet : Commission du Budget (4<sup>e</sup> bureau), - exercice 1907 - F 19, JO du 6 juillet, p. 4601

1908

\*- 18 février : 12<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire F 205, JO du 19 février p. 1304

## Commissions auxquelles a appartenu le **sénateur** Pierre Baudin

### 1909

- \*- 21 janvier : Commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à l'approbation de la Convention signée à La Haye, le 17 juillet 1905, réglant dans plusieurs matières de droit international privé relatives à la protection civile, les rapports entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Roumanie, la Russie, la Suède et la Suisse (n° 343-1908) F 6, JO p. 700
- \*- 26 janvier : Commission de l'Armée F8, JO p. 860, secrétaire JO p. 948
- \*- 27 mai : Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au carat métrique<sup>1</sup> (n° 110-1909) F 31, JO p. 5890
- \*- 29 juin : Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la suppression des conseils de guerre permanents dans les armées de terre et de mer et les tribunaux maritimes (n° 144-1909) F 43, JO p. 7110
- \*- 1<sup>er</sup> juillet : Commission des Finances F 45, JO p. 7232
- \*- 26 octobre : Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux usines hydrauliques établies sur les cours d'eau et canaux du domaine public (N° 241-1909) F 60, JO p. 10 578

### 1910

- \*- 27 janvier : Commission de l'Armée F 11, JO p. 807, secrétaire, le 1<sup>er</sup> février JO p. 825

### 1911

- \*- 31 janvier : Commission de l'Armée F 10, Jo p. 813, secrétaire, le 7 février JO p. 872
- \*- 17 novembre : Commission des Finances, rapporteur spécial du budget du ministère de l'Instruction publique F 89, JO p. 9188
- \*- 26 décembre : Commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, pour la délimitation de leurs possessions respectives dans l'Afrique équatoriale (N° 354-1911) F 103, JO p. 10 348

### 1912

- \*- 26 janvier : Commission de l'Armée, JO p. 1053, secrétaire, le 1<sup>er</sup> février JO p. 1053
- \*- 7 juin : Commission des Finances, rapporteur général JO p. 5066

### 1914

- \*- 29 janvier : Commission de la Marine F 9, JO p. 841

---

<sup>1</sup> Unité de poids (0, 2 g) qui sert d'étalon aux joailliers. (Robert).

\*- 13 février : Commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à la suppression des prestations (n° 45-1911) F 16, JO, p. 1429

\*- 17 février : 2<sup>e</sup> commission des pétitions F 17, JO p. 1539

### 1915

\*- 29 janvier : Commission de la Marine F 6, JO p. 511

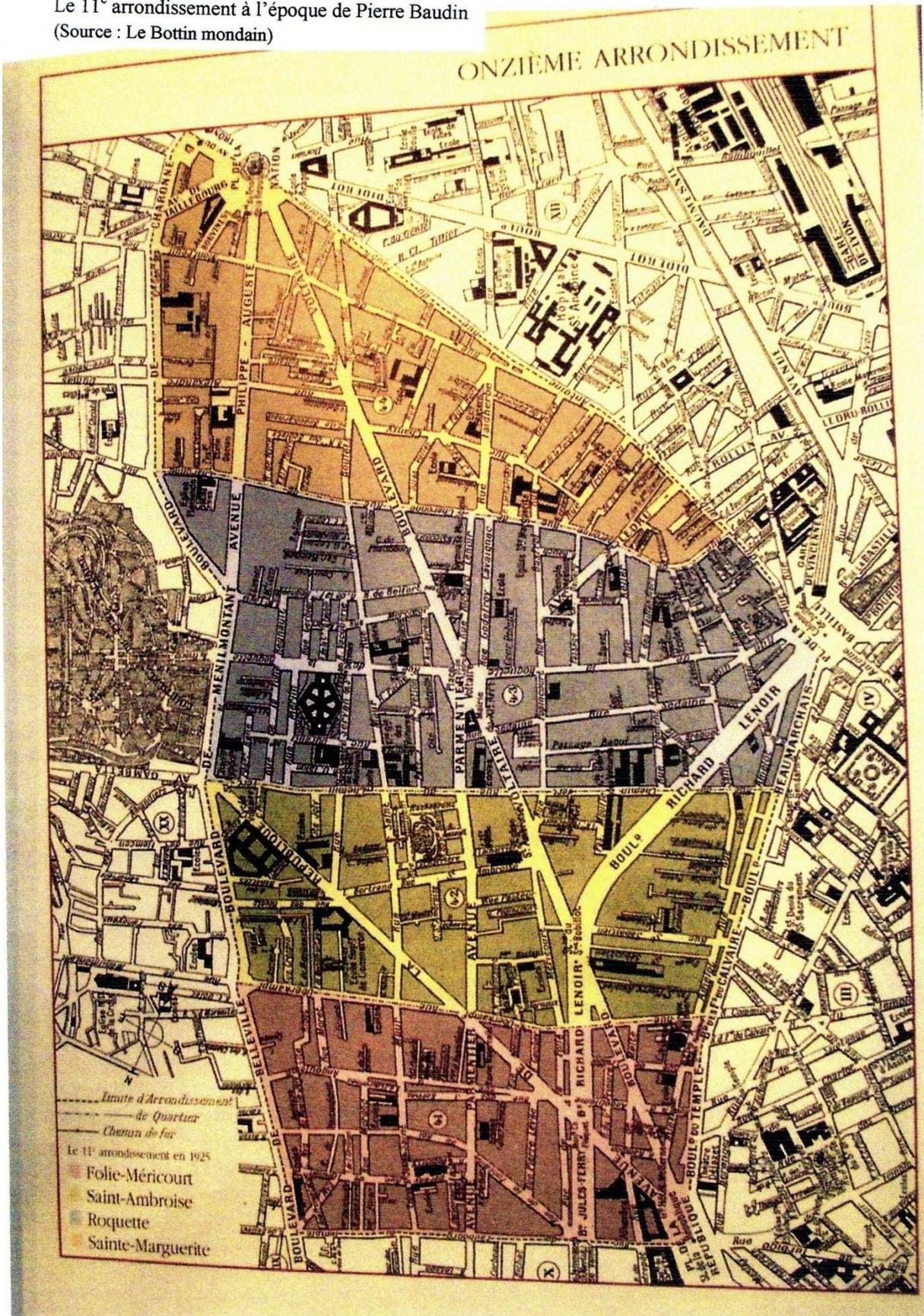
### 1916

\*- 24 février : 2<sup>e</sup> commission des pétitions F 9, JO p. 1549

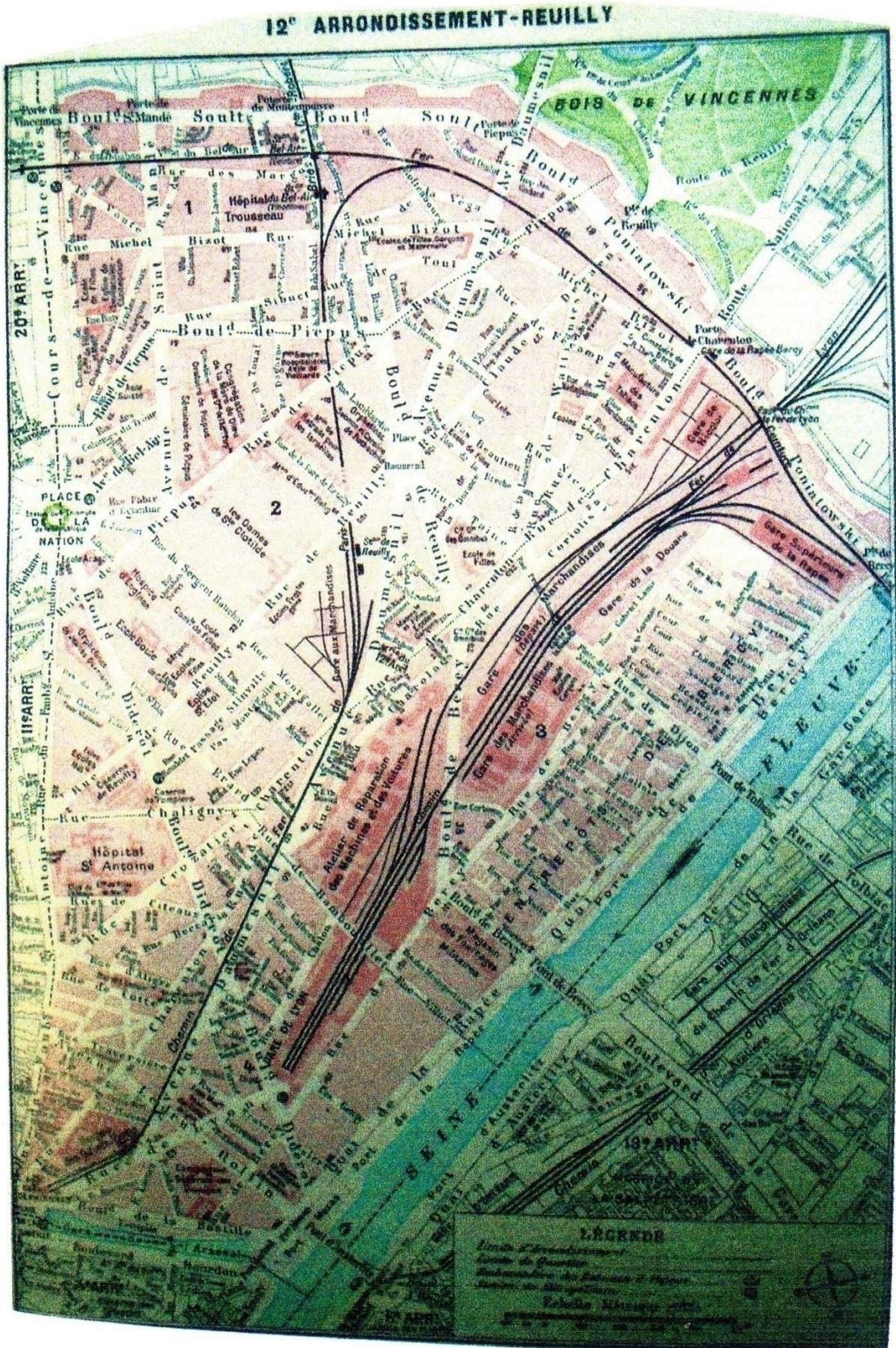
\*- 15 septembre : 6<sup>e</sup> commission des congés F51, JO p. 8201

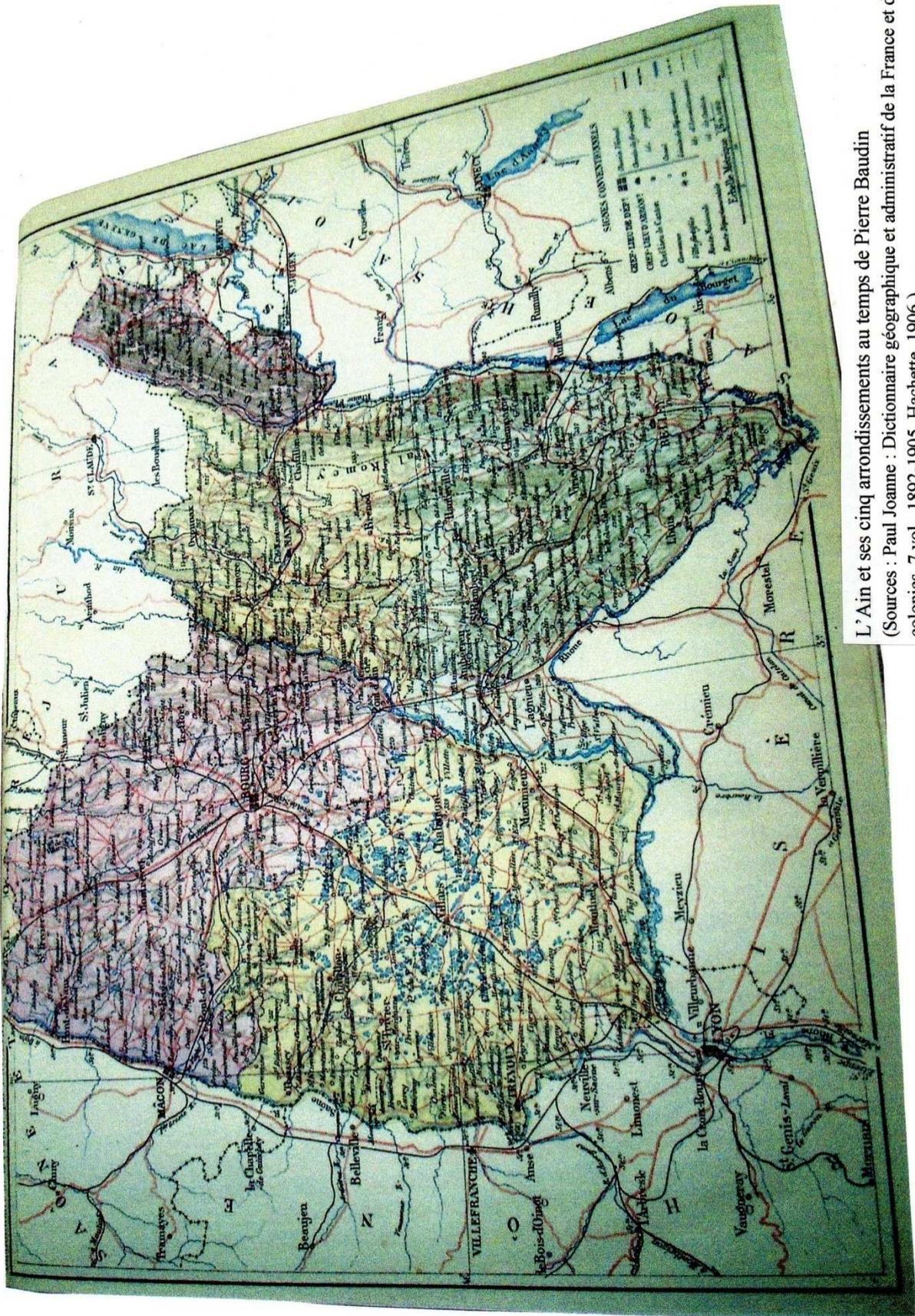
## Cartes

Le 11<sup>e</sup> arrondissement à l'époque de Pierre Baudin  
 (Source : Le Bottin mondain)



Le 12<sup>e</sup> arrondissement à l'époque de Pierre Baudin  
(Source : Le Bottin mondain)





L'Ain et ses cinq arrondissements au temps de Pierre Baudin  
 (Sources : Paul Joanne : Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies. 7 vol. 1892-1905. Hachette, 1906.)

## Chronologie

- 1863.** 21 août : naissance de **Pierre-Julien-Joseph Baudin** à Nantua (Ain), de Camille Baudin et Mélanie-Marie Jacquet.
- 1872.** 25 octobre : décès de Rose-Marie Baudin, sœur de Pierre, âgée de 16 ans.
- 1883.** exempté du service militaire (faiblesse).
- 1884.** adhérent à l'Association générale des étudiants de Paris (carte n° 215)
- 1885.** 24 juillet : licencié en droit (université de Paris)  
30 décembre : prestation du serment d'avocat.  
31 décembre : admission au Barreau de Paris.
- 1890.** 4 mai : élu conseiller municipal de Paris (Quartier des Quinze-Vingts, 12<sup>e</sup> arrondissement, au second tour). Secrétaire du Conseil.  
9 août : se bat en duel contre Maximilien Benon, son prédécesseur au Conseil municipal.
- 1893.** 16 avril : réélu conseiller municipal de Paris, au 1<sup>er</sup> tour.  
16 juin : élu rapporteur général du Budget. (Réélu en 1894 et 1895).  
20 août et 3 septembre : échec aux élections législatives dans la 2<sup>e</sup> circonscription du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris (Picpus-Bel-Air).  
9 octobre : mariage avec Françoise, Joséphine, Jacqueline, Alice Lafargue, née le 26 juin 1869.
- 1894.** 9 août : naissance de Pierrette, fille de Pierre et d'Alice Baudin.
- 1895.** 5 mars : vice-président du Conseil municipal.
- 1896.** 3 mai : réélu conseiller municipal de Paris, au 1<sup>er</sup> tour.  
3 juin : **président du Conseil municipal de Paris.**  
15 juin : premier article hebdomadaire de Pierre Baudin dans *La Lanterne*.  
7 octobre : reçoit à l'Hôtel de Ville de Paris le Tsar Nicolas II accompagné de la Tsarine.
- 1897.** 8 mars : fin du mandat de Président du Conseil municipal.
- 1898.** 22 mai : élu **député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris** (La Folie-Méricourt), au second tour.  
6 septembre : démissionne du Conseil municipal de Paris.
- 1899.** 22 juin: **ministre des Travaux publics.** (Cabinet Waldeck-Rousseau).
- 1900.** 1<sup>er</sup> juillet : élu **député de la circonscription de Belley (Ain)** lors d'une élection partielle, au 1<sup>er</sup> tour.  
8 novembre : démission de son mandat de député de Paris.
- 1901.** 16 juillet : P. Baudin victime d'un attentat. (Delcassé était visé)
- 1902.** 27 avril : réélu député de Belley, au 1<sup>er</sup> tour.  
7 juin : démission de l'ensemble du cabinet Waldeck-Rousseau.  
29 juin : élu, lors d'une élection partielle, **conseiller général du canton de Virieu-le-Grand** (Arrondissement de Belley), au 1<sup>er</sup> tour.

- 13 août : divorce de Pierre Baudin.
- 1903.** janvier : directeur politique du *Courrier de l'Ain*.
- 1904.** 8 octobre : exclusion de P. Baudin du comité exécutif du parti radical (congrès de Toulouse).
- 1905.** 22 mars : **président de l'Association des journalistes sportifs.**  
avril : création du *Réveil de l'Ain* dirigé par Pierre Baudin.
- 1906.** mars : **président de la Banque franco-américaine.**  
10 mars : démission d'avocat.  
6 mai : réélu député de Belley, au 1<sup>er</sup> tour.  
juin : fin de parution du *Réveil de l'Ain*.
- 1907.** 14 janvier : membre de la Société des Gens de Lettres.  
11 avril : mariage de Pierre Baudin avec Mlle Georgette Ochs à Paris (17<sup>e</sup>).  
juin : démission de la présidence de la Banque franco-américaine.  
18 juin : **président de la Société internationale des écoles Berlitz.** (Jusqu'en 1913).  
28 juillet : réélu conseiller général de Virieu-le-Grand, au premier tour.
- 1908.** 28 mars : naissance d'Anne-Marie, Gabrielle, Camille Baudin, fille de Pierre et Georgette Baudin.
- 1909.** 3 janvier : élu **sénateur de l'Ain.**  
21 janvier : démission de son mandat de député de Belley.
- 1909.** 5 mars : **président de la Ligue maritime.**
- 1910.** 5 janvier : **ambassadeur extraordinaire** de la France aux fêtes du centenaire de l'Argentine et commissaire général pour l'Exposition universelle de Buenos-Aires.  
Vice-président du groupe colonial du Sénat.
- 1912.** 7 janvier : réélu sénateur de l'Ain.  
Septembre : membre de la Ligue républicaine pour la réforme électorale présidée par le sénateur radical Louis Martin (Toulon).
- 1913.** 21 janvier au 9 décembre : **Ministre de la Marine** (cabinets Briand puis Barthou).  
17 mars : **Président de la Société des Gens de Lettres.** (aussitôt démissionnaire).  
3 août : réélu conseiller général de Virieu-le-Grand, au 1<sup>er</sup> tour.
- 1914.** 13 janvier : membre fondateur de la Fédération des Gauches.  
Vice-président du groupe de l'arbitrage international.
- 1915.** 24 mars : **mission en Amérique du Sud** (retour le 18 août).  
23 décembre : naissance de Françoise, Gabrielle, Camille Baudin, fille de Pierre et Georgette Baudin.
- 1916.** **Président de l'Association des journalistes parisiens.**
- 1917.** 1<sup>er</sup> février : mort de Camille Baudin père de Pierre.  
31 juillet : **mort de Pierre Baudin** à la Malmaison (Seine-et-Oise), décès enregistré à Paris (7<sup>e</sup>).  
3 août : obsèques de Pierre Baudin au cimetière Montmartre.
- 1934.** 9 septembre: monument inauguré à Nantua en l'honneur de Pierre Baudin et de son père, le docteur Camille Baudin, ancien maire.

## Abréviations ou sigles

ACF.....	Automobile Club de France
AD :.....	Archives départementale
AG.....	Assemblée générale
ALP.....	Action libérale populaire
AM :.....	Archives de la Marine
AN :.....	Archives Nationales
ANMT.....	Archives nationales du monde du travail
AP.....	Archives privées
APP : .....	Archives de la préfecture de police
APS :.....	Archives de Paris et de l'ancien département de la Seine
BAVP :.....	Bibliothèque administrative de la ville de Paris
BHVP :.....	Bibliothèque historique de la ville de Paris
BL : .....	Bulletin des lois
BMO :.....	Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris
BNF.....	Bibliothèque Nationale de France
BSEJ .....	Bulletin de la Société d'études jaurésiennes
CA.....	Conseil d'administration
CRC.....	Comité révolutionnaire central
I.....	Impression (J.O. Documents de la Chambre des députés)
IMEC.....	Institut Mémoires de l'édition contemporaine
JDD.....	Journal des Débats
JO.....	Journal Officiel
NAF.....	Nouvelles acquisitions françaises
Papiers P. B-S.....	Papiers de Pierrette Bérenger-Sassenage (château de Sassenage)
POF.....	Parti ouvrier français
POSR.....	Parti ouvrier socialiste révolutionnaire
PSDF.....	Parti socialiste de France
RAP.....	Règlement d'administration publique
RDDM .....	Revue des deux mondes
REF.....	Revue économique et financière
RHES.....	Revue d'histoire économique et sociale
RHMC .....	Revue d'histoire moderne et contemporaine
RPP.....	Revue politique et parlementaire
S.E.....	Session extraordinaire
S.O.....	Session ordinaire
SMM.....	Société de secours mutuel
UP.....	Université populaire

## Sources et bibliographie

### Sources manuscrites

#### A Paris

##### **Archives Nationales<sup>1</sup>**

Série C : Assemblées nationales.

C. Lois et résolutions. Projets de lois adoptés par la Chambre des députés et résolutions, signés du président et des secrétaires de la Chambre. 1885-1919.

8195, 8202 à 8210. 7<sup>e</sup> législature, lois d'intérêt général. 1898-1902.

8210, 8216 à 8224. 8<sup>e</sup> législature, lois d'intérêt général. 1902-1906.

8228 à 8240. 9<sup>e</sup> législature. 1906-1910.

F1. Intérieur. Administration générale.

Série départementale.

F1b II. Ain 1.

F1c. Esprit public. Élections, conseils généraux, conseils d'arrondissement.

F1c I 137 à 186. Ain.

F1c I 198 à 201. Adresses, rapports des préfets et documents divers sur l'esprit public. 1793-1910.

F1d III. 10<sub>1</sub> à 21<sup>12</sup>. Récompenses honorifiques. Légion d'honneur. Avant 1884.

F1d III. 302 à 361. Légion d'honneur. 1880-1932.

F1d III. 465 à 599. Hors Légion d'honneur.

F2 I 1579 à 1692. Archives départementales, communales et hospitalières : objets généraux (série départementale). 1840-1900.

Administration départementale et communale.

F2 2000 à 2002. Circonscriptions administratives. 1853-1939.

F2 2014 à 2018. Administration générale des communes et personnel des collectivités locales : circulaires, questions écrites des parlementaires. 1905-1940.

F7. Police générale.

F/7 12 523. Congrès radical de Toulouse (1904).

Élections législatives.

F7 12 541-43 pour celles de 1902.

F7 12 544-45 pour 1906

F7 12 553. Notes sur la situation politique (1899-1909).

---

<sup>1</sup> Centre historique des Archives Nationales, 60 rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris, cedex 03. Tél : 01 40 27 64 19 ou 55. (Entrée par la rue des Quatre fils).

F7 12 560-12 565. Notes de police sur la politique intérieure (1900-1909).

F7 12 714. Liste (antérieure à 1914), des groupes parlementaires à la Chambre. Communications à faire au président de la commission du budget (1905-1906).

F7 12 842 à 12 847. Dossiers de sociétés et de journaux (1895-1926). Dossiers sur certains personnages (1910-1922). Instructions aux membres de la sûreté générale sur divers sujets (1908-1922).

## F12. Commerce et industrie

F12 7933 à 7962. Informations provenant de sources diverses et classées par pays. 1915-1920.

F12 7993 à 7998. Études sur les sujets suivants : finances, commerce international pendant la guerre, missions économiques, produits chimiques. 1914-1919.

F12 8848 à 8850. Documentation sur le Trust de l'Océan (1902-1904) et sur les cartels en France et en Allemagne (1903-1915).

F18. Imprimerie, librairie, presse, censure.

F18 312 à 425 et 426-427. (1852-1893). Presse parisienne.

AJ16. Académie de Paris.

AJ16.1625

AJ16. 1688. Fiche individuelle de P. Baudin à la Faculté de droit.

## Archives privées

454 AP. Appartenance de Pierre Baudin à la Société des Gens de Lettres.

465 AP. Fonds Jacques Kayser. (En provenance de la Fondation nationale des Sciences politiques).

470 AP. Fonds Alexandre Millerand

## **Archives nationales du monde du travail (ANMT)<sup>1</sup>**

Fonds 65 AQ, cote A 660 (statuts, rapports d'assemblées générales et coupures de presse) concernant la banque franco-américaine. Mais pas de véritables archives sur cette banque décidément très oubliée aujourd'hui.

## **Archives de l'Institut<sup>2</sup>**

Le fonds Waldeck-Rousseau. (Ms 4579) n'apporte rien d'intéressant sur Baudin.

## **Archives de la Préfecture de Police<sup>3</sup>**

Série Ba

Rapports quotidiens du préfet de police

<sup>1</sup> 78, boulevard du général Leclerc 59100 Roubaix. Tél : 03 20 65 38 00.

<sup>2</sup> Académie des Sciences morales et politiques, 23 quai Conti, 75006 Paris, Tél : 01 44 41 43 26.

<sup>3</sup> Commissariat du 5<sup>e</sup> arrondissement, 2<sup>e</sup> étage, rue des Carmes (entrée par la rue de la Montagne Sainte-Geneviève), 75005 Paris, Tél : 01 44 41 52 54.

Ba 99 : année 1888 - Ba 100 : années 1889, 1890, 1891, 1892 - Ba 101 : année 1893(1) - Ba 102 : id (2) - Ba 103 : année 1894 - Ba 104 : année 1895 - Ba 105 : année 1896 - Ba 117 : année 1897 - Ba 106-107 : année 1898 - Ba 108 : année 1899 - Ba 109 : année 1900 – Ba 110 : année 1901 – Ba 111 : année 1902 – Ba 112 : année 1903 – Ba 113 : année 1904 – Ba 114 : année 1905 – Ba 115 : années 1906, 1907, 1908 – Ba 134 (1<sup>er</sup> sem. 1909) – Ba 135 : année 1910 – Ba 136 : année 1911 – Ba 137 : années 1912, 1913, 1914.

Ba 130. Chambre des députés (1906-1910).

Ba 203-212. Élections législatives de 1902.

Ba 643-644-645-646-653-654-655-658-677-678-683-1450 (élections)

Ba 909 (Poubelle)

Ba 910 (Fabérot)

Ba 915 (conseil municipal de Paris)

Ba 982 (Henri Brisson)

Ba 1176 (Adolphe Maujean)

Ba 1466-1467 (élections)

Ba 1419 (11<sup>e</sup> arrondissement)

Ea 3 (Henri Brisson, Brousse)

Ea 4 (Clemenceau)

Ea 24 (Lépine ; Lozé)

Ea 25 (Blanc)

Ea 32 (Alphonse Baudin)

Ea 107 (de Lanessan)

Ea 118 (Sarrien)

A noter qu'un dossier Pierre Baudin figure sur un vieux registre. Il a disparu.

### **Archives de Paris et de l'ancien département de la Seine<sup>1</sup>**

V 1D1/92-93 (délibérations de CM)

VK3 102-103 (protocole)

D3K3 16 à 33 (Bulletin municipal officiel de Paris de 1890 à 1898)

DQ 7/33676 déclarations de successions 9<sup>e</sup> bureau, (par dérogation).

### **Archives des Affaires étrangères<sup>2</sup>.**

Correspondance politique et commerciales. 1897-1918. Amérique.

Documents diplomatiques français. 1914 ; 1915.

### **Bibliothèque nationale de France. Archives et manuscrits<sup>3</sup>.**

NAF 25166. Lettre adressée par P. Baudin à Ernest Lavisse.

Rondel Ms 991. Lettres adressées par P. Baudin à Émile Bergerat.

### **Centre d'histoire de Sciences Po. Archives d'histoire contemporaine<sup>4</sup>.**

<sup>1</sup>18, boulevard Sérurier, 75019 Paris, Tél : 01 53 72 41 23.

<sup>2</sup> Quai d'Orsay.

<sup>3</sup> 58, rue de Richelieu, 75084, Paris Cedex 02. Tél : 01 53 79 82 80.

<sup>4</sup> 56, rue Jacob, 75006 Paris, tél : 01 58 71 71 31.

Fonds Alexandre Bérard. BE1 (articles de presse) et surtout BE2 (plusieurs lettres évoquent précisément P. Baudin).

### **Société des gens de Lettres de France<sup>1</sup>**

Procès-verbaux des assemblées générales et des comités (non cotés)

### **Archives du Barreau de Paris**

Conversation téléphonique avec M. Ozanam.

### **Archives de la Marine<sup>2</sup>**

AA1 445-448. Rapports du ministre au Président de la République.

### **En province**

### **Archives départementales de l'Ain<sup>3</sup>**

Sous série 3 M (élections)

Deuxième République

3 M 7

Second Empire

3 M 8 : élections de 1852

3 M 15 : élections de 1869

Troisième République

3 M 19 : Renseignements sur la situation politique du département.

3 M 480 : élections sénatoriales de 1876 et 1885.

3 M 481 : élections sénatoriales de 1894

3 M 482 : élections sénatoriales de 1903

3 M 483 : élections sénatoriales partielles : 1908-1909.

3 M 484 : élections sénatoriales de 1912 et 1920.

3 M 487 : élections législatives de 1871

3 M 488 : élections législatives de 1876, 1877, 1881.

3 M 489 : élections législatives de 1885 et 1889

3 M 490 : élections législatives de 1893, 1898 et partielles : 1900.

3 M 491 : élections législatives de 1902 et 1906.

3 M 493 et 494 : élections législatives de 1910 et partielles de 1909.

3 M 492 : récapitulation des élections législatives de 1902 à 1910.

3 M 507 : élections cantonales de 1907

3 M 508 : élections cantonales de 1913.

---

<sup>1</sup> Hôtel de Massa, 38 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris, tél : 01 53 10 12 00.

<sup>2</sup> Château de Vincennes. Tél : 01 41 93 20 35.

<sup>3</sup> 1, boulevard Paul Valéry 01000 Bourg en Bresse. Tél : 04 74 32 12 80.

### **Médiathèque de Bourg-en-Bresse**

44 dossiers d'articles de presse mélangés à de nombreuses pages manuscrites d'articles parus (ou qui devaient paraître), et d'ouvrages de Pierre Baudin. Soit environ 400 feuilles, c'est-à-dire, à peu près un tiers de la production de l'auteur. Manquent de nombreux articles et non des moindres : rien sur *la Lanterne*, *la Cité*, *le Siècle*, *le Voltaire*, *l'Action*, et beaucoup d'articles absents relatifs aux journaux dans lesquels Baudin avait l'habitude d'écrire très souvent comme *le Journal*. Cote 490001 P1 à P44. Origine de ce dépôt : inconnue. (Probablement un membre de la famille après le décès de l'intéressé).

### **Château de Sassenage (Isère).**

De nombreuses archives (120 m linéaires) sont actuellement en cours de dépouillement et de classement au château. D'un très grand intérêt en ce qui concerne la généalogie des Sassenage et des familles apparentées, surtout pour la période allant du 13<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, celui-ci décroît très nettement pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et pour le XX<sup>e</sup>.

La fille aînée de Pierre Baudin, Pierrette, seule enfant issue de son premier lit, s'étant mariée en 1922 avec le marquis de Bérenger-Sassenage, y avait conservé avant sa mort, survenue en 1977, des documents relatifs à sa famille paternelle. Ces documents, en vrac et peu nombreux, sont d'un intérêt très varié. Ce sont, en majorité, des lettres de Pierre Baudin adressées à ses parents et relatives aux relations très tendues existant entre lui-même et sa première épouse, Alice Lafargue et concernent les années 1897 (8 lettres), 1898 (8 lettres), 1900 (une lettre), 1901 (5 lettres), 1902 (une lettre), 1908 (2 lettres) et 1909 (une lettre). On y trouve également un livre de vie de Pierrette offert et signé par ses grands-parents paternels (1911).

Mais les documents les plus nombreux n'intéressent pas directement notre sujet : ce sont des lettres manuscrites des années 1780-1830 relatives à des contrats concernant Georges ou Pierre Camille Baudin (arrière-grand-père et grand-père de notre héros) et des correspondances entre Adèle Baudin, tante de Pierre (qui était religieuse) et ses frères Camille (père de Pierre) et Paul. On trouve aussi les diplômes obtenus par Alphonse Baudin (baccalauréats et doctorat en médecine). Malheureusement, nous n'avons pas trouvé de documents émanant, par exemple, d'amis politiques ou autres de notre héros, qui auraient pu nous éclairer sur tel ou tel aspect de ses options politiques du moment.

Enfin, la plupart de l'iconographie figurant dans le présent ouvrage provient de cette collection de documents encore non classés que nous appellerons: Papiers de Pierrette Bérenger-Sassenage (Papiers P. B-S).

### **Archives de l'Association des journalistes sportifs<sup>1</sup>**

Procès-verbaux des réunions des assemblées générales et des comités. 1905-1916. (non cotés)

### **Archives de la Société internationale des écoles Berlitz<sup>2</sup>**

Archives en cours de regroupement à Bruxelles émanant des écoles européennes et placées sous la responsabilité de M. Constant Reinders, ancien directeur de Berlitz Europe.

<sup>1</sup> 64-68, rue du Dessous-des-Berges, 75013 Paris. Tél : 01 45 82 13 46.

<sup>2</sup> Ces archives ont été consultées à Bruxelles, 306, avenue Louise, tél : 32 2 649 56 76 et au siège français de la Société, 16 rue Traversière, immeuble le Modem, 95035 Cergy-Pontoise. Tél : 01 34 22 12 61.

Procès-verbaux des réunions des conseils d'administration (souvent plusieurs par mois, au début, et présence très fréquente de Pierre Baudin) et des assemblées générales. Correspondances diverses mais aucune ne concerne Pierre Baudin en particulier. Importante iconographie relative aux écoles dispersées dans le monde entier.

## Sources imprimées ou électroniques

### Œuvres de Pierre Baudin

#### Ouvrages

*Les grandes journées populaires. Histoire illustrée des Révolutions (1789-1830-1848-1870)*. Ancienne librairie Furne. Société d'édition et de librairie. 5 rue Palatine. 1898. (En collaboration avec Raoul Cadières). 595 p.

*Forces perdues*. Flammarion, 1903. 352 p.

*La poussée*. Flammarion, 1904. 412 p.

*L'armée moderne et les états-majors*. Chapelot, 1905. 268 p.

*L'alerte*. Chapelot, 1906. 298 p.

*Points de vue français*. Flammarion, 1906. 326 p.

*La préparation au service militaire*, Hachette, 1907. 92 pages. (Inclus dans *Anticipation*).

*L'Allemagne dans la Méditerranée*. (Conférence à la Ligue maritime). 1907. 15 p. (Inclus dans *Nous et les Autres*).

*La vie de la cité* Librairie universelle. 1908. 322 p.

*Nous et les autres*. Librairie universelle. 1908. 368 p.

*La politique réaliste à l'extérieur*. Fasquelle. 1909. 352 p.

*La rançon du progrès*. Félix Juven. 1909. 275 p. (Avec le Dr Nass).

*Notre armée à l'œuvre, aux grandes manœuvres de 1908...* Lavauzelle, 1909. 185 p.

*Le budget et le déficit*. Cornély, 1910. 248 p. 2<sup>édition</sup> 1916.

*La dispute française*. Paris, Eugène Fasquelle, 1910. 292 p.

*L'empire allemand et l'empereur*. Flammarion. 1911. 413 p.

*Sur l'art contemporain*. Floury. 1912. 191 p.

*Ministère du Commerce et de l'Industrie. Expositions internationales de Buenos-Aires de 1910*.

*Rapport du commissaire général du gouvernement de la République*. Imprimerie nationale. 1912. 263 p.

*Les journées du Bourget*. 1912. Chapelot. 20 p.

*L'argent de la France*. Grasset. 1914. 326 p.

*La politique de l'incohérence*. Grasset. 1914. 75 p.

*Anticipation*. Fasquelle. 1916. 270 p.

#### Ouvrages préfacés par Pierre Baudin :

Bérenger (Henri). *Réforme électorale et République*. 1912.

Brisson (Adolphe). *Les prophètes*. Tallandier. 1903. 380 p.

- Gosselin (Charles, capitaine). *L'Empire d'Annam*. Perrin. 1904. 560 p.
- Garzón (Eugenio). *L'Amérique latine. La République argentine, son histoire, sa vie économique, ses finances*. L. Conard. 1911. 371 p.
- Spero (capitaine-pseudonyme). *La défense nationale sous la République*. F. Juven. 1906. 284 p.
- Jacob (Charles, Jean-Pierre, capitaine). *Discours d'un capitaine à ses soldats*. 1906.
- Martinet (Camille). *Les ports francs et l'exportation des vins*. Larose et Tenin. 1905. 274 p.
- Martinet (Camille). *Le socialisme en Danemark*. Sté d'éditions scientifiques. 1893. 117 p.
- Martin-Ginouvier. *Genèse du Palais de la Mutualité*. Dujarric. 1904. 83 p.
- Turot (Henri). *En Amérique latine*. 1908. Vuibert et Nony. 359 p.
- Rondet-Saint (Maurice). *La Grande boucle, notes et croquis de l'ancien continent et des deux Amériques*. 1910. Plon-Nourrit. 315 p.
- Beyerlein (Franz-Adam). *Iéna ou Sedan ?* Roman traduit de l'Allemand par Jos Schroeder et P. Bruck-Gilbert. 1903. Tallandier. 2 vol. 376 et 376 p.
- Voulquin (Gustave). *Frontières françaises, forts, camps retranchés*. (Introduction). 1908-1909.
- Noel (René). *Les sociétés par actions : la réforme*. F. Alcan. 1911. 332 p.

### Conférences ou discours.

Il est impossible de recenser tous les discours de Pierre Baudin, homme politique. Ils sont innombrables (pensons à toutes ses interventions dans les chefs-lieux de cantons...) et feraient d'ailleurs double emploi avec ses publications. Il suffit de signaler que les plus importants figurent dans ses ouvrages. Il en est ainsi, par exemple, de ceux prononcés lors des visites prestigieuses (Tsar) dans *Anticipation* ou l'inauguration de la Sorbonne dans *La vie de la cité*.

On peut entendre aujourd'hui la voix de Pierre Baudin en allant à la BNF :

Souvenirs de la Sorbonne : discours du 19 mars 1912. (Les archives de la parole). Enregistrement de la voix de Pierre Baudin du 19 mars 1912. N° de page : 5. reproduction : APO. 58. Cote du document : SDCR-1329. Salle P de la BNF. (Site François Mitterrand).

Iconographie : Des photographies de Pierre Baudin ont été reproduites dans divers journaux, notamment à l'occasion de ses nominations en qualité de ministre ou de manifestations officielles. Nous en publions quelques-unes plus loin.

Quelques caricatures n'ont pas manqué... par exemple celle parue dans les *Hommes du jour* n° 268 (8 mars 1913). Texte de Pegan (particulièrement outrancier) et dessin de Raieter.

Sculpture. Il existe plusieurs bustes sculptés de P. Baudin. L'un le représente avec son père et se trouve aujourd'hui devant la maison familiale du 13 rue Alphonse Baudin à Nantua. Nous savons également qu'il a posé pour Marguerite Gagneur, dite Syamour (1857-1945), sculpteure célèbre en son temps qui a érigé 8 monuments, 16 statues et 200 bustes dont celui de notre héros.

### Articles de Pierre Baudin dans divers journaux ou revues (ordre chronologique)

Ces revues et journaux ont été recensés systématiquement. Toutefois, il paraît certain que sur une période de 25 ans, de nombreux articles ont dû nous échapper, notamment quand ils se trouvaient en 2° ou 3° page (ce qui malgré tout était assez rare).

Nous signalerons également notre impossibilité (malgré l'aide des spécialistes de la salle P de la BNF et de la bibliothèque de l'Institut du monde arabe, d'où aurait pu provenir cette publication) d'identifier l'origine du journal *L'Influence française* dans lequel Baudin a écrit quelques articles dans les années 1904 et 1905 et que nous avons découverts à la médiathèque de Bourg en Bresse.

1890*La Cité*

« Redite nécessaire » 25 déc.

1891*La Cité*

« Les vœux de Paris » 2 janv. – « Paris et l'État » 9 janv. – « Le régime communal » 15 janv. – « Assistance sociale » 21 janv. – « La morale à Paris » 23 janv. – « La création d'un service de santé » 6 fév. – « Le remaniement des partis » 13 fév. – « Dans un palais » 15 fév. – « La protection inutile » 20 fév. – « Une vieille nouvelle » 27 fév. – « Chacun chez soi » 6 mars – « Les sociétés de secours mutuels » 13 mars – « L'avis d'un nouveau » 20 mars – « Floréal » 27 mars – « En province » 3 avril – « Échange d'idées et échange de produits » 13 avril – « L'apprentissage » 17 avril – « Omnibus et métropolitain » 21 avril – « Les logements insalubres » 24 avril.

1892*Le Siècle*

(Quelques articles non signés)

1893*La Petite République*

« Les élections » 10 avril - « Le Conseil municipal et l'impôt inique » 24 avril – « Les joies du Temps » 23 juil. – « Portrait de Pierre Baudin » 13 août

1895*Le Petit Marseillais*

« L'école et l'éducation » 4 mars. - « Nos administrations » 13 mars – « Contre l'alcool » 31 mars. - « Les vieilles lois » 18 avril - « La bonne école » 28 avril – « L'antialcoolisme à l'école » 3 sept. – « L'école coloniale » 18 sept. – « L'éducation morale » 8 oct. - « La liberté individuelle et la protection de la Santé » 28 octobre – « Les enfants témoins » 12 nov. - « Contre l'enseignement uniforme » 27 nov.

*Le Soir*

« Le budget de Paris » 20 oct. – « Les moralement abandonnés » 8 nov. – « L'initiative privée » 16 nov. - « Les grands incendies » 23 nov. - « Université, quelle université ? » 24 nov. - « Querelles médicales » 21 déc. - « Simple comparaison » 29 déc.

1896

*Le Petit Marseillais*

« Le surpeuplement des villes » 11 janv. – « Les instituteurs et la politique » 18 janv. - « En marche » 5 fév. - « Conférences et coups de poings » 20 fév. - « La responsabilité des instituteurs » 11 mars

*Le Grand Journal*

« A propos des patronages scolaires » 9 fév. « Pour les pompiers » 18 fév. – « L'Exposition » 27 fév. – « L'éducation physique à l'école primaire » 8 mars – « Les maires du Midi » 15 mars – « La responsabilité civile des ministres » 22 mars – « Les élections municipales » 29 mars.

*La Lanterne*

« Injustice et uniformité » 15 juin - « Les conditions de travail » 22 juin - « A propos des fêtes de Hoche » 29 juin - « A Marseille » 6 juil. - « Un livre » 13 juil. - « Pour la jeunesse » 20 juil. - « Le traitement des instituteurs » 27 juil. - « L'aristocratie gouvernementale » 3 août - « La première réforme » 10 août - « La liste » 17 août - « L'association des professeurs » 24 août - « Le monopole de l'alcool » 31 août - « Un congrès de prêtres » 7 sept. - « Avis à l'Assistance publique » 15 sept. - « La révision » 21 sept. - « Le parti de l'Église » 28 sept. - « Interpellation nécessaire » 5 oct. - « La foule à Paris » 13 oct. - « Devant le pays » 19 oct. - « L'aveu difficile » 26 oct. - « Les établissements dangereux » 2 nov. - « La couronne de France » 9 nov. - « La journée des dupes » 17 nov. - « L'Extension de l'Université » 23 nov. - « Les crimes de la Laïque » 30 nov. - « Une entente franco-anglaise » 7 déc. - « L'affaire de Bouzey » 14 déc. - « Les tueurs d'enfants » 21 déc. - « Quelques jeunes » 30 déc.

*Le Soir*

« L'éducation physique populaire » 6 janv.

*La France*

« Les transports dans Paris » 31 oct. - « Les enfants assistés » 7 nov. - « Droit de réunion » 15 nov. - « Nos maîtres » 20 nov. - « Défaut d'argent » 28 nov. - « Derniers arguments » 5 déc. - « Épurons » 13 déc. - « Message princier » 31 déc.

1897*Le Petit Marseillais*

« Un programme » 18 fév. - « Les obligations de l'école » 27 fév. – « Assistance et colonisation » 6 mars. – « Le travail manuel » 13 mars. – « Les erreurs judiciaires » 20 mars. – « L'enfance criminelle » 10 avril. – « Pour les mères » 18 avril. – « La défense morale » 12 mai. - « Loi barbare » 28 mai - « Fonctionnaires commerçants » 11 juin – « Un banquet monstre » 19 juin. - « Grandeur et cruauté » 1<sup>er</sup> juil. - « L'hôpital » 7 juil. - « Jouets sérieux » 31 juil. – « L'enseignement après l'école » 14 août. – « Stella » 2 sept. – « Les petits assistés » 7 sept. – « Histoire d'un facteur » 20 sept. – « Les étrangers chez nous » 26 sept. – « La mort de Hoche » 11 oct. - « Crimes impunis » 18 oct. - « Les victimes de Vacher » 26 oct. – « Juridiction internationale » 3 nov. – « Conte américain » 9 nov. –

« Pour les cyclistes » 17 nov. - « Pour faire des hommes » 20 nov. - « Aux grands maux les petits remèdes » 3 déc. - « L'hôpital Boucicaut » 8 déc. - « Les programmes scolaires » 13 déc.

### *La Lanterne*

« De préfet à maire » 4 janv. - « Utile indication » 11 janv. - « Le Sénat légitimé » 20 janv. - « Vieux galons » 27 janv. - « Derniers moments » 1<sup>er</sup> fév. - « Pour les serviteurs de la République » 11 fév. - « Vieille histoire » 15 fév. - « L'Ambigu-tragique » 22 fév. - « La réforme de la justice criminelle » 1<sup>er</sup> mars - « La République et ses principes » 8 mars - « Éphémérides parlementaires » 15 mars - « L'école et le crime » 22 mars - « Prochain convoi » 30 mars - « Demain comme hier » 5 avril - « Affaire de Paris et de partout » 12 avril - « L'entente cordiale » 19 avril - « Les derniers vendéens » 26 avril - « Les conseils généraux » 3 mai - « La préfecture de police » 10 mai - « Religion d'État » 17 mai - « Le secret de la digue » 24 mai - « L'État et l'Église » 31 mai - « La sincérité des scrutins » 7 juin - « Osservatore romano » 14 juin - « Jubilé national » 21 juin - « Le Sénat travaille » 28 juin - « L'université rétrograde » 5 juil. - « En Orient » 12 juil. - « Loin de Paris » 19 juil. - « Les élections et l'argent » 26 juil. - « Évocation » 3 août - « Œuvre sociale » 9 août - « Le livre de Gustave Geffroy » 16 août - « De l'autre côté » 23 août - « Le socialisme en Angleterre » 31 août - « Le socialisme chrétien » 6 sept. - « Réservistes et patrons » 13 sept. - « Encore la dissolution » 20 sept. - « L'indifférence » 27 sept. - « La rentrée » 4 oct. - « L'Assistance publique » 11 oct. - « L'abbé démissionnaire » 18 oct. - « La gare de la Cour des comptes » 25 oct. - « Centralisons » 1<sup>er</sup> nov. - « Candidature officielle » 8 nov. - « La proposition Goblet » 15 nov. - « La réforme des octrois » 22 nov. - « Juridiction suprême » 29 nov. - « En attendant » 6 déc. - « Les conditions du travail » 13 déc. - « Les petits assistés » 20 déc. - « Chacun pour l'action » 27 déc.

### *La France*

« Les subventions scolaires » 27 janv. - « Les maîtres répétiteurs » 27 fév. - « Toujours l'école » 21 avril.

## 1898

### *La Revue municipale*

« L'enseignement primaire à Paris » 22 janv.

### *La Lanterne*

« Le vrai roi » 3 janv. - « L'heure du sang-froid » 10 janv. - « Défense nécessaire » 17 janv. - « Équivoques et injures » 24 janv. - « L'école et les républicains catholiques » 31 janv. - « L'individu social » 7 fév. - « Manifestations dangereuses » 14 fév. - « La vieille France » 22 fév. - « La coopération des idées » 28 fév. - « Dualisme et publicité » 7 mars - « L'amendement Berry » 14 mars - « Décentralisation » 21 mars - « Les vagabonds » 28 mars - « Les octrois » 4 avril - « Vues politiques » 11 avril - « Entente préalable » 18 avril - « Un discours » 25 avril - « Neutralité » 2 mai - « Dernières paroles » 9 mai - « La pensée et l'action » 16 mai - « La dernière bataille » 23 mai - « Vote de principe » 30 mai - « On demande une majorité » 6 juin - « Invalidations » 13 juin - « Théâtre municipal » 20 juin - « Brusque dénouement » 27 juin - « Cruelle maladie » 4 juil. - « Le centenaire de Michelet » 11 juil. - « Le mouvement » 18 juil. - « La publicité des exécutions » 25 juil. - « Pour les petits » 1<sup>er</sup> août - « L'œuvre fondamentale » 8 août - « Au Journal

des Débats » 15 août - « Passé et présent » 22 août - « Les forces allemandes » 29 août - « Hors des lois » 5 sept. « Discours de Guillaume II » 12 sept. - « Un mal séculaire » 19 sept. - « Proche dénouement » 26 sept. - « Qu'il se hâte ! » 3 oct. - « L'ultimatum » 10 oct. - « Aristocratie » 17 oct. - « La rentrée » 24 oct. - « L'affirmation de la loi » 31 oct. - « A l'extérieur » 7 nov. - « A gauche » 14 nov. - « Contradictions » 21 nov. - « Sur le chantier » 28 nov. - « Triste figure » 5 déc. - « Les conditions de travail » 12 déc. - « L'antisémitisme algérien » 19 déc. - « Séparation nécessaire » 26 déc.

### *La Volonté*

« La politique : fin de grève » 18 oct. - « Vers le but » 22 oct. - « Honteuse journée » 26 oct. - « Le ministère » 31 oct. - « Méfiance est mère de sûreté » 2 nov. - « En Algérie » 3 nov. - « La déclaration » 5 nov. - « A propos d'une manifestation » 6 nov. - « Douleuruse séparation » 7 nov. - « Charité confessionnelle » 8 nov. - « Prochain débat » 9 nov. - « Aux industriels » 10 nov. - « Le budget » 11 nov. - « Un miracle » 13 nov. - « Les poursuites » 15 nov. - « Dans le calme » 17 nov. - « Autre révision » 19 nov. - « Avis préalable » 20 nov. - « Les progressistes » 22 nov. - « La réforme de l'enseignement secondaire » 24 nov. - « La conférence italienne » 25 nov. - « Les faits » 10 déc. - « Les chemins de fer de l'Indo-Chine » 15 déc. - « L'accord franco-italien » 23 déc. - « Pour l'action immédiate » 30 déc.

### 1899

#### *La Lanterne*

« L'idée de demain » 2 jan. - « Le livre bleu » 9 janv. - « L'expérience » 16 janv. - « Franchise et clarté » 23 janv. - « Nos lycées » 30 janv. - « Moment décisif » 6 fév. - « L'engrenage » 13 fév. - « La responsabilité de M. Méline » 27 janv. - « Confiance bien placée » 6 mars - « Conditions humaines » 13 mars - « Liberté et répression » 20 mars - « Petits moyens » 26 mars - « En Belgique » 3 avril - « Les conditions du travail et les républicains » 10 avril - « Le bilan » 17 avril - « La mêlée » 24 avril - « Une autre enquête » 1<sup>er</sup> mai - « L'art de sortir » 8 mai - « La conférence de La Haye » 15 mai - « Cause de grève » 22 mai - « La loi laïque » 29 mai - « Plus haut » 5 juin - « La peur des coups » 12 juin - « L'heure décisive » 19 juin.

1900 (Officiellement Baudin ne publie rien pendant qu'il est ministre, mais son ami F. Allombert lui ouvre les colonnes de son journal *Le Courrier de l'Ain* pour des articles non signés)

### 1902

#### *Le Courrier de l'Ain*

« Une forte leçon » 27 déc.

#### *Le Figaro*

« Le grand trust » 28 juil.

### 1903

#### *Le Siècle*

« L'antique morale humaine » 7 fév. - « Lettre ouverte » 14 fév. - « La ligne de Paris-Chartres » 21 fév. - « Sur le monopole » 28 fév. - « Inquiétudes » 7 mars - « Observations » 14 mars - « Les grands travaux » 20 juin - « les grands travaux (suite) » 4 juil.

#### *Le Courrier de l'Ain*

« Pour la jeunesse » 3 janv. - « L'état sanitaire de l'armée » 11 janv. - « Le bas de laine » 18 janv. - « La Bretagne » 25 janv. - « Le véritable déficit » 1<sup>er</sup> fév. - « Aux lecteurs du Courrier de l'Ain » 3 fév. - « Le discours de M. Combes » 6 fév. - « L'état sanitaire de l'armée » 8 fév. - « L'antique morale humaine » 10 fév. - « Sur les voyages » 16 fév. - « Révision inutile » 24 fév. - « Redoutable fatalisme » 3 mars. - « Sur le monopole de l'alcool » 5 mars. - « Les responsables » 8 mars. - « Inquiétudes » 10 mars. - « Observations » 18 mars. - « L'empire maritime » 21 mars. - « Quelques réformes » 22 mars. - « Deux votes » 27 mars. - « Deux scrutins » 8 avril. - « L'affaire Dreyfus » 11 avril. - « L'empire maritime. Nous. » 15 avril. - « Vers l'union » 6 mai. - « Après la visite » 7 mai. - « Un document » 17 mai. - « L'unique recours » 28 mai. - « La nouvelle ligne franco-italienne » 31 mai. - « Un danger immédiat » 7 juin. - « Les grands travaux » 14 juin. - « Les convertis » 18 juin. - « La fin ne justifie pas les moyens » 26 juin. - « les menaces du Japon » 28 juin. - « L'entente cordiale et féconde » 12 juil. - « Chapitre sur le colifichet » 21 juil. - « Services réciproques » 26 juil. - « L'éducation nationale » 2 août. - « L'armée nouvelle » 25 août. - « L'armée nouvelle : réponse à divers » 1<sup>er</sup> sept. - « Heureuse initiative » 8 sept. - « Instituteurs allemands et instituteurs français » 15 sept. - « Justes doléances » 22 sept. - « Le port de Londres » 6 oct. - « L'union latine » 13 oct. - « Coalition de gauche » 16 oct. - « Le centre-gauche » 8 nov. - « L'éducation et les affaires » 25 nov. - « La fête des écoles » 5 déc. - « Question coloniale » 10 déc. - « Des Alpes à l'Atlantique » 16 déc. - « La Loire » 22 déc.

#### *L'Auto*

« Un colloque en wagon » 22 mai - « Les sites et monuments de France » 12 nov.

«

#### *Le Journal*

« L'état sanitaire de l'armée » 9 janv. - « Le bas de laine » 16 janv. - « La Bretagne » 23 janv. - « Le véritable départ » 30 janv. - « L'état sanitaire de l'armée (2) » 6 fév. - « Sur les voyages » 14 fév. - « La France crée, l'Allemagne produit » 21 fév. - « Redoutable fatalisme » 27 fév. - « Les responsables » 6 mars. - « L'empire maritime » 13 mars. - « Quelques réformes » 20 mars. - « Les épreuves de la vie militaire » 27 mars. - « L'empire maritime : les Anglais » 3 avril. - « L'empire maritime : nous » 10 avril. - « L'empire maritime : difficile problème » 17 avril. - « L'empire maritime : régime français » 24 avril. - « Vers l'union » 1<sup>er</sup> mai. - « Un peu d'histoire » 8 mai. - « L'union douanière » 15 mai. - « L'unique recours » 22 mai. - « Une nouvelle ligne franco-italienne » 29 mai. - « Un danger imminent » 5 juin. - « Les grands travaux » 12 juin. - « La grande encyclopédie » 19 juin. - « Les menaces du Japon » 26 juin. - « L'empire maritime : le Japon » 3juil. - « L'entente cordiale et féconde » 10 juil. - « Chapitre sur le colifichet » 17 juil. - « Services réciproques » 24 juil. - « L'éducation nationale » 31 juil. - « Sur le métier » 7 août. - « Anvers, l'outillage moderne » 16 août. - « L'armée nouvelle » 22 août. - « L'armée nouvelle : réponse à divers » 29 août. - « Une heureuse initiative » 6 sept. - « Instituteurs allemands et instituteurs français » 12 sept. - « Justes doléances » 20 sept. - « Le laboratoire et l'école d'électricité » 27 sept. - « Le port de Londres » 4 oct. - « L'union latine » 9 oct. - « L'Italie laborieuse » 16 oct. -

« Dunkerque » 24 oct. – « Le port de Dunkerque » 31 oct. – « Pour les écoliers » 7 nov.- « L'unité du but » 15 nov. – « L'éducation des affaires » 23 nov. – « Anvers ou Dunkerque » 29 nov. – « L'empire colonial : une exposition » 6 déc. – « Des Alpes à l'Atlantique » 14 déc. – « La Loire » 18 déc. – « Les sans Noël » 25 déc.

#### *La France de Bordeaux*

« Le centre gauche » 6 nov. - « Notre marine » 12 nov. - « Le programme de l'outillage national » 19 nov. - « Paroles imprudentes et inutiles » 26 nov. - « L'hygiène sociale » 7 déc. - « Budget sans douzième » 10 déc. - « Un vote décisif » 17 déc. – « Débats sur l'Algérie » 24 déc. - « Un lutteur » 31 déc.

#### 1904

#### *La gazette des Beaux-Arts* Janvier-juin

#### *Le Courrier de l'Ain*

« Pas de dispenses » 7 avril. – « Explication et commentaires » 23 avril. – « La province à Paris » 23 avril. – « La raison bienfaisante » 17 mai. – « Colonie africaine » 29 mai. – « La réorganisation militaire » 16 juin. – « L'armée industrialisée » 22 juin. – « La semaine de Kiel » 29 et 30 juin. – « Le programme naval allemand » 7 juil. – « Inquiétants contrastes » 13 juil. – « Marins et commerçants » 22 juil. – « L'échange international des enfants et jeunes gens » 2 août. – « L'échange international » 9 août. – « La forêt et l'école » 30 août. – « les états-majors » 1<sup>er</sup> sept. – « L'état-major allemand » 15 sept. – « L'état-major italien » 18 sept. – « L'état-major russe » 25 sept. – « L'état-major français » 2 oct. – « une parole de Moltke » 14 oct. – « Francisque Allombert » 16 oct. – « La maison de la mutualité » 18 oct. « Aux lecteurs du Courrier de l'Ain » 1<sup>er</sup> nov. - « Note » 3 nov. - « Notre réponse » 5 nov. - « Deux voix de majorité » 10 nov. - « La délation dans l'armée » 13 nov. - « Sagesse américaine » 15 nov. - « L'aveu » 19 nov. - « A propos d'une démission » 1<sup>er</sup> déc. - « Lyon-Bordeaux »

#### *L'Auto*

« Paradoxe » 31 janv. - « Les sports et la politique » 8 mars - « L'expérience de la Suisse » 8 juin

#### *Le Journal*

« La conquête » 8 janv. – « Serons-nous proie ? » 17 janv. – « Un grand port naissant » 22 janv. – « Contre l'optimisme » 31 janv. – « L'armée de deux ans » 5 fév. – « Sur la guerre » 14 fév. – « Paroles d'outre-mer » 21 fév. – « Province ou colonie » 1<sup>er</sup> mars. – « L'ouvrier américain » 6 mars. – « Le travail américain » 11 mars. – « L'idée chemine » 21 mars. – « Le service de deux ans » 25 mars. – « Pas de dispenses » 3 avril. – « Transformation » 15 avril. – « Les faubourgs » 21 avril. – « La province à Paris ». « L'assistance familiale » 6 mai. – « La raison bienfaisante » 13 mai. – « Le penseur » 20 mai. – « Colonie africaine » 27 mai. – « Les sites de France » 5 juin. – « La réorganisation militaire » 13 juin. – « L'armée industrialisée » 17 juin. « Le programme allemand » 5 juil. – « Inquiétants contrastes » 11 juil. – « Marins et commerçants » 17 juil. – « L'échange international des enfants et des jeunes gens » 31 juil. – « L'échange international » 5 août. – « Quelques avis » 13 août. – « La forêt et les sites » 20 août. – « Les états-majors » 8 sept. – « L'état-

major italien » 16 sept. – « L'état-major russe » 23 sept. – « L'état-major français » 30 sept. – « La maison de la mutualité » 14 oct. « Les mutualistes demandent une maison nationale » 20 oct. – « Société et maison mutualiste » 29 oct. - « L'Art et l'État » 21 nov. - « Les artistes et l'État » 27 nov. - « Pour être artiste » 2 déc.

### *La France de Bordeaux*

« Les chances de la paix » 7 janv. - « Lyon-Bordeaux » 14 janv. - « Sur le rachat » 21 janv. - « Ajournement » 28 janv.- « Les finances et le rachat » 4 fév. – « La houille blanche » 16 fév. - « Politique financière » 18 fév. - « Le rapport Berteaux » 24 mars. – « Le soldat de deux ans » 31 mars.

### *L'influence française*

« Inquiétants contrastes » - « Guillaume de doge » - « Notre hérité germanique » 21 déc. - « Regards vers l'Alsace » - « Les porte-graines » 31 déc.

## 1905

### *Le Journal*

« L'affrontement franco-germanique » 10 janv. – « Regards sur l'Alsace » 19 jan. – « Prévoir » 26 jan. – « L'improvisation » 10 fév. – « Le budget » 17 fév. – « Les gros budgets » 24 fév. – « Fâcheux pronostics » 3 mars. – « Le port libre » 11 mars. – « La simplification de l'orthographe » 17 mars. – « Régionalisme naissant » 24 mars. – « Guillaume le Doge » 31 mars. – « Autour de l'orthographe » 9 avril. – « Milan-Paris 14 avril. – « Concessions orthographiques » 24 avril. – « Le travail des femmes » 12 mai. – « L'école patriote » 21 mai. – « L'école et l'armée » 28 mai. – « Les deux disciplines » 6 juin. – « Pulsations » 9 juin. – « Les forces allemandes : répartition territoriale » 25 juin. – « Nos défaites » 30 juin. – « Les moyens de l'Allemagne » 10 juil. – « L'ombre au tableau » 16 juil. – « La grande semaine maritime française » 23 juil. – « Aux femmes pour les enfants » 28 juil. – « La frontière. I » 20 août. – « La frontière. II » 21 août. – « La frontière vivante » 27 août. - « Où sont les hommes ? Que font les chefs ? 18 sept. – « Le gaspillage d'hommes » 24 sept. – « Les fausses manœuvres » 1<sup>er</sup> oct. – « Les grandes marionnettes » 8 oct. – « Discordances » 15 oct. – « Lettre d'un capitaine » 22 oct. – « L'échange des enfants et des jeunes gens » 29 oct. - « L'envers de l'idylle » 4 nov. – « Sauvons les forêts » 10 nov. -

### *Le Réveil de l'Ain*

« A l'œuvre » 26 avril. – « Le travail des femmes » 7 mai. – « L'école patriote » 24 mai. – « L'école et l'armée » 31 mai. – « L'idée de patrie » 11 juin. – « Pulsations » 15 juin. – « La situation » 21 juin. – « Nos défaites » 2 juil. – « Les moyens de l'Allemagne » 12 juil. – « L'ombre au tableau » 19 juil. – « Une réforme nécessaire » 20 sept. – « Gaspillage d'hommes » 27 sept. – « Les fausses manœuvres » 4 oct. – « les grandes marionnettes » 11 oct. – « Discordances » 18 oct. – « Lettre d'un capitaine » 25 oct. – « L'envers de l'idylle » 8 nov. – « La lèpre du sol » 29 nov. – « Arbres coupés, pays coupable » 17 déc.

### *L'Auto*

« Commission sur commission » 21 oct.

*L'influence française*

« Rapprochements franco-germaniques » 10 janv. - « Nos défaites » 30 juin - « Les moyens de l'Allemagne » 10 juil. - « La semaine de Kiel » 28 juil.

1906

*Le Réveil de l'Ain*

« Vue d'Afrique » 14 janv. - « La courtoisie dans l'armée » 16 janv. - « Simple déclaration » 21 janv. - « Notre home inconnu » 14 fév. - « L'enjeu » 21 fév. - « Turquification » 4 mars. - « La France et le Simplon » I, 7 mars. - « L'œuvre allemande en Turquie » 11 mars. - « La France et le Simplon » II, 14 mars. - « Aux officiers de troupe » 18 mars. - « A quelques hommes masqués » 4 avril. - « Les sous-officiers » 8 avril. - « La première réforme » 11 avril. - « Aux électeurs de la circonscription de Belley » 29 avril. -

*Le Journal*

« Le pire impérialisme » 23 janv. - « Grand effort, pauvre résultat » 1<sup>er</sup> fév. - « Notre home inconnu » 11 fév. - « L'enjeu » 17 fév. - « Turquification » 29 fév. - « comme en Turquie » 9 mars. - « Les officiers de troupe » 15 mars. - « Les sous-officiers » 3 avril. - « et Narcisse, fleurs d'élection » 15 avril. - « La valeur coloniale » 15 juil. - « Les danses coloniales » 21 juil. - « Le sinistre de Modane » 30 juil. - « La science française » 17 août. - « La défense des colonies » 3 nov. - « Défense coloniale » 10 nov. - « Une phrase de M. Bulow » 17 nov. - « Le réseau d'État » 24 nov. - « A propos des postes, télégraphes et téléphones » 9 déc. - « Le timbre à deux sous : premier bilan » 17 déc. - « Le surpeuplement » 22 déc. - « Splendeurs de Paris » 29 déc.

*La Petite Gironde*

« Les industries de l'État » 8 juin. - « La politique réaliste » 18 juin. - « Entrée en matière » 1<sup>er</sup> juil. - « Liquidation partielle » 6 juil. - « La République et la défense nationale » 18 juil. - « L'exemple de la Prusse » 26 juil. - « L'enseignement professionnel à la caserne » 14 août - « Idée juste. Idée fautive » 27 août. - « Réformes oubliées » 13 nov. - « Entente commerciale et cordiale » 4 déc. - « Les dépenses extraordinaires de la Guerre » 18 déc.

1907

*La Grande Revue*

A partir d'avril 1907 et jusqu'en 1912, P. Baudin tient la rubrique politique de la quinzaine de cette revue bimestrielle et parfois trimestrielle.

*La Petite Gironde*

« Le duel » 2 janv. - « Les Allemands en Extrême-Orient » 17 janv. - « Syndicats d'instituteurs » 29 janv. - « Les syndicats de fonctionnaires » 13 fév. - « Le parti socialiste allemand » 28 fév. -

« L'intérêt ouvrier » 30 mai. - « Pauvre Marine » 9 juin - « Psychologie dangereuse » 20 juin. - « Le premier congrès de la navigation intérieure » 4 juil. - « Un discours de M. Briand » 8 août. - « Allez-y voir ! » 28 août. - « Le cas du colonel Auger » 18 sept. - « La préparation au service militaire » 7 nov. - « Propriété agricole » 12 déc. - « Le timbre à deux sous » 27 déc.

#### *Le Journal*

« Paradoxe anglais » 12 janv. - « Attention à l'emprunt » 20 janv. - « Les achats de l'État » 9 fév. - « Les conseils d'un ancien voleur » 4 mars. - « Rapprochement franco-allemand » 19 mai. - « Paris, universel marché de l'Art » 31 mai - « Contre S.M. le dollar » 5 juin - « Pour faire des hommes » 4 juil. - « Les instituteurs à Joinville » 10 juil. - « Le congrès d'hygiène scolaire » 27 juil. - « La plus belle moisson » 2 août - « La fin du recrutement régional » 29 août - « Le premier coup de fusil de l'Internationale » 2 sept. - « Le service obligatoire en Angleterre » 13 oct. - « Les écoliers momifiés » 27 oct. - « Les objets religieux aux églises » 31 oct. - « Les musées des villes » 6 nov. - « L'Indo-Chine moins armée » 21 nov. - « Deux nombres » 24 déc.

#### *Le Journal de l'Université des Annales*

« Le sens de la vie moderne » 20 février.

### 1908

#### *La Grande Revue*

Rubrique politique de la quinzaine

#### *La Petite Gironde*

« Le cas de Joseph Reinach » 23 janv. - « La vanité des paroles » 31 janv. - « Double péril » 14 fév. - « Conflits de races » 26 mars - « Deux manifestes » 23 avril - « L'impôt sur la rente » 14 mai - « Le budget de 1909 » 29 mai - « La protection de la maternité » 12 juin. - « Professions commerciales et industrielles » 26 juin - « Fin de session » 14 juil. - « Les illettrés » 28 juil. - « L'enseignement scientifique » 7 août. - « Pour le syndicalisme » 25 août. - « L'homme barbare » 17 sept. - « Rapprochements » 15 oct. - « Contre l'Église de France » 29 oct. - « Le Maroc et l'Orient » 10 déc. - « L'artillerie » 25 déc.

#### *Le Journal*

« Les musées des villes » 2 janv. - « Les armées d'Afrique » 5 janv. - « Pour la vie nationale » 17 janv. - « Sévère mais juste » 26 janv. - « Les poussières, les chemins de fer et la tuberculose » 1<sup>er</sup> fév. - « L'émigration et le choléra » 2 mars - « Deux histoires » 14 mars - « Le projet de loi contre l'automobilisme » 21 mars - « Pour la machine » 28 mars - « Sur la vitesse » 4 avril - « Le congrès international des voyageurs de commerce » 9 avril - « Notre commerce avec l'Allemagne » 12 avril - « La lecture des nombres » 18 avril - « Le verger français » 26 avril - « De l'air pour Paris » 3 mai - « Le congrès international des voyageurs de commerce » 9 mai. - « La manière française » 17 mai - « L'embastillement de Paris » 31 mai - « La plus rigoureuse utilisation des forces » 5 juin - « L'enseignement médical » 14 juin - « Vive la Pologne ! » 20 juin - « La médecine française » 27 juin - « La peine de mort » 6 juil. - « Le rôle du bon vouloir » 19 juil. - « La presse allemande » 26

juil. « Les régiments de réserve » 11 août - « La protection des noirs » 17 août - « Une lettre de M. Maximilian Harden » 31 août - « L'automobilisme sauvé » 6 sept. - « La confiance » 16 sept. - « L'école primaire du délit et du crime » 24 sept. - « Propos d'un étranger » 2 oct. - « Visite à la frontière » 12 oct. - « Une grosse dette » 30 oct. - « Budget vrai » 5 déc. - « Pauvre marine » 15 nov. - « Ravaudons » 25 déc.

## 1909

### *La Grande Revue*

Rubrique politique de la quinzaine

### *La Petite Gironde*

« Un bon discours » 29 janv. - « L'accord franco-allemand » 11 fév. - « L'Italie et la Triplice » 25 fév. - « Les déserteurs et les insoumis » 12 mars - « Désordres organiques » 25 mars. - « Gambetta et Clemenceau » 29 avril. - « Finances » 25 juin - « Le vrai scandale » 5 juil. - « La défense nationale doit-elle servir d'excuses au gaspillage des finances ? » 28 juil. - « Anticipations » 6 août. - « La fin du syndicalisme ténébreux » 9 sept. - « Les petites mares d'eau stagnante » 15 oct. - « Cruelles épreuves » 30 sept. - « Ni emprunts, ni impôts » 25 nov. - « Sur le budget » 9 déc. - « Double vue » 23 déc.

### *Le Journal*

« La crise de nos métiers d'art. Ouvriers et patrons : lisez ! » 26 janv. - « La crise de l'art industriel. L'art et l'industrie » 22 fév. - « La marine française et son musée » 6 mai - « L'Allemagne et les produits français » 23 mai. - « La barbarie américaine » 31 mai. - « Sauvons quelques vestiges des parcs et des hôtels menacés » 25 juin. - « Le tourisme nautique » 29 juil. - « Pour la terre » 11 août - « Les retraites ouvrières » 9 nov. - « Sus à l'héritage » 19 nov. - « La dette de la France » 7 déc. - « Nos enfants à l'eau » 27 déc.

### *Touche à tout*

« Le génie civil français à l'étranger » 1<sup>er</sup> juin. - «

### *Le Journal de l'Université des Annales*

« L'avenir russe » 25 août.

## 1910

### *La Grande Revue*

Rubrique politique de la quinzaine

### *Le Voltaire*

« Cégétéisme » 12 oct. – « Paroles définitives » 13 oct. – « Masse de braves gens et tacticiens de guerre civile » 14 oct. – « Les vrais amis » 17 oct. – « Paix intérieure d'abord » 18 oct. – « Les inconscients » 19 oct. – « Qui perd gagne » 20 oct. – « Le réseau de l'État » 21 oct. – « Affaires jeunes turques » 22 oct. – « Pas de réaction, des réformes » 23 oct. – « Sans les bourgeois pas de réformes » 24 oct. – « Des réformes militaires » 25 oct. – « La ciguë » 26 oct. – « La première séance » 27 oct. – « Le vacuum » 28 oct. – « Coupables et responsables » 29 oct. – « La confiance » 30 oct. – « La Sarabande » 31 oct. – « Quelques sophistes » 1<sup>er</sup> nov. – « Démence » 2-3 nov. – « La tâche du nouveau ministère » 4 nov. – « Ministres pour travailler » 5 nov. – « L'entrevue de Potsdam » 6 nov. – « La RP et la minorité socialiste » 7 nov. – « Qu'on se le dise » 8 nov. – « La véritable actualité » 9 nov. – « Le faux syllogisme de M. Jaurès » 10 nov. – « Majorité de réforme et de gouvernement » 11 nov. – « Le discours de M. Combes » 12 nov. – « La discussion du budget » 13 nov. – « la CGT et le conseil supérieur du Travail » 15 nov. – « Les travaux contre les inondations » 16 nov. – « Le programme naval » 17 nov. – « La réforme fiscale au Sénat » 18 nov. – « La mission militaire allemande au Brésil » 19 nov. – « Les classes moyennes » 20 nov. – « Hommage national à Ferry » 21 nov. – « Le balancier » 23 nov. – « Le droit ouvrier » 24 nov. – « La réintégration des révoqués » 25 nov. – « Les enquêteurs enquêtés » 26 nov. – « L'éducation des loups » 27 nov. – « Les réponses des compagnies » 30 nov. – « Les projets du gouvernement » 1<sup>er</sup> déc. – « La réforme électorale » 2 déc. – « Aux jeunes députés » 3 déc. – « La politique italienne » 4 déc. – « Les introuvables retrouvés » 6 déc. – « Les élections anglaises » 7 déc. – « Dans l'Ouadaï » 8 déc. – « Travaillons-nous pour la langue française ? » 9 déc. – « L'avertissement de l'Ouadaï » 10 déc. – « Le quinquennat militaire allemand » 11 déc. – « Les réformistes s'organisent » 15 déc. – « L'entente pour la réforme électorale » 16 déc. – « La batellerie justifiée » 17 déc. – « L'affaire de l'Ouadaï » 18 déc. – « L'affaire Durand » 20 déc. – « Le débat d'aujourd'hui » 21 déc. – « La discipline sous l'autorité » 22 déc. – « Le budget industriel » 23 déc. – « Les projets déposés » 24 déc. – « Le réseau de l'État » 25 déc. – « Le budget » 26 déc. – « Le débat sur l'Ouadaï » 27 déc. – « Douce France » 28 déc. – « Bureaucratie ou démocratie » 29 déc.

### *La Petite Gironde*

« Le débat sur l'éducation morale » 1<sup>er</sup> fév. - « Deux points de vue » 11 fév.

### *Le Journal*

« Les leçons de l'inondation » 5 fév. - « Le programme naval » 23 fév.

### *Comoedia*

« Ma mission en Argentine » 9 décembre.

## 1911

### *La Grande Revue*

Rubrique politique de la quinzaine

### *Le Voltaire*

« Réplique à M. Jaurès » 1<sup>er</sup> janv. – « La grâce » 2-3 janv. – « Les vœux d'un parlementaire » 4 janv. – « L'armée allemande et les ... » 5 janv. – « L'hospitalité anglaise » 6 janv. – « La condamnation du

cardinal Luçon » 7 janv. – « La révision du procès Durand » 8 janv. – « Journaux interdits 10 janv. – « La rentrée » 11 janv. – « Les scrutins d’hier » 12 janv. – « La réforme électorale » 13 janv. – « Journée diplomatique » 14 janv. « Les intérêts économiques » 15 janv. - « Discours de M. Jaurès » 16 janvier. – « La CGT et les fonctionnaires » 17 janvier. – « L’arbitrage peut-être mais sous les armes » 18 janv. – « La conservation du clocher » 19 janv. - « La RP majoritaire » 20 janv. – « La révolte des vigneron » 21 janv. – « Le discours de M. Briand sur la CGT » 22 janv. – « Assaut révolutionnaire » 25 janvier. – « Le danger allemand. Flessingue. » 26 janv. – « La presse et la question de Flessingue » 27 janvier. – « La tactique radicale » 28 janv. – « Recevez mais travaillez » 29 janv. – « Les tribunaux pour enfants » 1<sup>er</sup> fév. – « Prussification ? » 2 fév. – « L’apparement » 3 fév. – « La bonne conscience » 4 fév. – « La discussion sur le réseau d’État » 5 fév. – « Situation inorganique du réseau d’État » 6 fév. – « Grandes consultations » 7 fév.- « La rentrée du Parlement anglais » 8 fév. – « La faute de Claude Farrère » 9 fév. – « Veillée d’armes » 10 fév. – « Débats stériles » 11 janv. - « Les officiers écrivains » 12 fév.- « L’exode des capitaux allemands » 13 fév. – « Les sous-secrétaires d’État » 14 fév. – « Le droit à la science » 15 fév. – « Épanouissement ou étouffement » 16 fév. – « Entêtement coupable » 17 fév. – « Un mal qui répand la terreur » 18 fév. – « Nouveau départ » 20 fév. – « Le quinquennat allemand » 20 fév. – « Paradoxe colonial » 22 fév. – « L’injure » 23 fév. – « Les meilleures défenses de l’école laïque » 24 fév. – « La paix... au futur » 25 fév. – « La démission du ministère » 26 fév. – « Avertissement extérieur » 28 fév. – « On crie haro sur le baudet » 1<sup>er</sup> mars – « Un vœu » 2 mars. – « Le cabinet Monis » 3 mars. – « Jugements prématurés » 4 mars. – « La campagne allemande contre la Légion » 5 mars. – « Pour un gouvernement laborieux » 6 mars. – « Les débuts du ministère » 8 mars. – « Le relèvement de la Marine » 9 mars. – « Le débat sur la Marine » 11 mars. – « les affaires du Maroc » 12 mars. – « Variété et sûreté des méthodes coloniales anglaises » 14 mars. – « L’alliance du Mexique et du Japon » 15 mars. – « Officiers de chapelle et officiers de carrière » 16 mars. – « Le rattachement » 17 mars. – « La Russie et la Triple Entente » 18 mars. – « Budget de six mois » 19 mars. – « Les idées et les intérêts » 20 mars. – « Les troubles de l’Aube » 21 mars. – « Devoirs contraires » 22 mars. – « La séance d’hier » 23 mars. – « Le vote du budget en comité » 24 mars. – « Dupés et contents » 25 mars. – « Le budget biennal » 26 mars. – « L’union » 27 mars. – « Redoutable échéance » 28 mars. – « Les événements de Fez » 29 mars. – « Au Maroc » 30 mars. – « Les colonies malades » 31 mars. – « Le discours du chancelier allemand » 1<sup>er</sup> avril. – « Douleur véridité » 2 avril. – « Le supplice des provinces françaises » 3 avril. – « Le budget industriel » 4 avril. – « L’Indochine » 5 avril. – « Vieille guitare » 6 avril. – « La circulaire Steeg » 7 avril. – « Le droit de grève légal » 8 avril. – « Le débat sur la politique extérieure » 9 avril. « Le diable en bouteille » 10 avril. – « Le discours de M. Cruppi » 11 avril. – « La mise en œuvre de la loi des retraites » 12 avril. – « Le dernier budget » 13 avril. – « A rebours » 14 avril. – « Devoir de gouvernement » 15 avril. « Les gendarmes d’Ay » 16 avril. – « Chaos final » 20 avril. – « La réintégration des cheminots et le congrès socialiste » 21 avril. – « Socialisme bilatéral » 22 avril. – « Le voyage du président Fallières » 23 avril. – « L’heure sonnée » 25 avril. – « La presse allemande et le Maroc » 27 avril. – « L’écrasante besogne des maires ruraux » 28 avril. – « Les instituteurs syndicalistes et les retraites » 29 avril. – « Les maisons de France à l’étranger » 30 avril. – « Au Maroc » 2 mai. – « Échec impossible » 3 mai. – « Le vacuum » 4 mai. – « La protection des indigènes à Paris » 5 mai. – « La contagion » 6 mai. – « La symphonie allemande » 7 mai. – « Persuadez ! » 8 mai. – « Le discours de M. Steeg » 9 mai. « La vraie question militaire » 10 mai. – « La pire solution » 11 mai. – « Fâcheux rapprochements » 12 mai. – « Les finances publiques et le réseau de l’État » 13 mai. – « L’opinion de Maximilien Harden » 14 mai. – « Une interview du général Moinier » 15 mai. – « Mauvaise attaque et mauvaise parade » 16 mai. – « Le discours de M. Émile Combes » 17 mai. – « Regrettable ajournement » 18 mai. – « Un régime transitoire » 19 mai. – « Sur quelques chiffres » 20 mai. – « L’Alsace-Lorraine aura une constitution » 21 mai. – « Maurice Berteaux » 22 mai. – « Responsabilités » 23 mai. – « Les conséquences politiques » 24 mai. – « L’arrivée à Fez » 25 mai. –

« Passage difficile » 26 mai. – « Les conquérants socialistes » 27 mai. – « Trop libres propos » 28 mai. – « Nouvelles complications » 29 mai. – « Première journée » 31 mai. – « L'interpellation sur les retraites » 1<sup>er</sup> juin. – « Les révélations de M. Guérard » 2 juin. – « Fâcheux dilemme » 3 juin. – « Situation paradoxale » 4 juin. – « Une Champagne et une Champagne ont beaucoup de Champagne » 7 juin. – « La perte d'Édouard Bague » 8 juin. – « Encore la délimitation » 9 juin. – « L'Espagne au Maroc » 10 juin. – « Conseillers et payeurs » 11 juin. – « Un conflit avec l'Espagne » 12 juin. – « Champagne allemande » 13 juin. – « L'élection de Thiers » 14 juin. – « Les déclarations de M. Cruppi » 15 juin. – « Le budget » 16 juin. – « Apaisement » 17 juin. – « Le fait et l'intention » 18 juin. – « Le généralissime » 21 juin. – « Nouveau départ » 22 juin. – « La cherté des viandes » 23 juin. – « Chuts et chute » 25 juin. – « Le chef militaire » 26 juin. – « La réponse des étudiants aux calomnies pangermanistes » 27 juin. – « Les gros coulages » 28 juin. – « Arrondissementiers et proportionnalistes » 29 juin. – « Avant la déclaration » 30 juin. – « La conciliation et l'arbitrage » 1<sup>er</sup> juil. – « Gouverner » 2 juil. – « L'Allemagne à Agadir » 4 juil. – « The first business maker » 5 juil. – « L'enseignement secondaire » 6 juil. – « L'État industriel » 7 juil. – « Causons » 9 juil. – « Le contrôle des grosses dépenses » 10 juil. – « Programme révolutionnaire » 11 juil. – « L'obstruction » 12 juil. – « Discipline et industrie d'État » 13 juil. – « Paradoxe français » 14 juil. – « Le nouveau traité anglo-japonais » 15 juil. – « La politique symbolique de l'Espagne » 19 juil. – « L'incident d'El Ksar » 20 juil. – « La bonne affaire » 21 juil. – « Jeu terriblement dangereux » 23 juil. – « Le généralissime » 24 juil.

### *L'Action*

« La révision du procès Durand » 8 janv. – « Les discours de M. Jaurès » 16 janv. – « La RP majoritaire » 20 janv. – « La révolte des vignerons » 21 janv. – « Le danger allemand : Flessingue » 26 janv. – « La tactique radicale » 28 janv. – « Prussification ? » 2 fév. – « Les affaires du Maroc » 12 mars. – « Le discours du chancelier allemand » 1<sup>er</sup> avril. – « Le supplice des provinces françaises » 3 avril. – « Un budget industriel » 5 avril. – « A propos du Maroc. La vraie question militaire » 10 mai. – « L'opinion de Maximilien Harden » 14 mai. – « L'Alsace-Lorraine aura une constitution » 21 mai. – « Trop libres propos » 28 mai. – « Champagne allemand » 13 juin. – « Les gros coulages » 28 juin. – « L'Allemagne à Agadir » 4 juil. – « The first business maker » 5 juil. – « Causons » 9 juil. – « L'État industriel » 12 juil. – « Discipline et industries d'État » 13 juil. – « Paradoxe français » 14 juil. – « Le nouveau traité anglo-japonais » 16 juil. – « L'incident d'El Ksar » 20 juil. – « L'éloge de Waldeck-Rousseau » 22 juil. – « La crise du Haut Commandement » 24 juil. – « Le voyage à Berlin » 26 juil. – « Créateurs et faiseurs de ruines » 27 juil. – « Le discours de M. Alquist » 30 juil. – « Périlleuse évolution de la politique allemande » 5 août. – « Le conflit de l'Italie et de l'Argentine » 6 août. – « Le sabotage de soi-même » 9 août. – « La fin de la crise anglaise » 12 août. – « L'Angleterre, le 12 août 1911 » 14 août. – « Sur la lenteur des négociations » 15 août. – « La journée du 15 août à Bruxelles » 16 août. – « L'indulgence du jury » 17 août. – « Maintenant, attendons ! » 20 août. – « Délibérons » 22 août. – « Cheminots sans gloire » 23 août. – « La session des conseils généraux » 27 août. – « Le Louvre est fermé » 28 août. – « Le favoritisme dans l'armée » 31 août. – « L'extrême limite » 2 sept. – « Les contrôles » 4 sept. – « La journée navale de Toulon » 9 sept. – « L'impérialisme tyrannique » 12 sept. – « La rançon du Maroc » 16 sept. – « La social-démocratie à Iéna » 17 sept. – « L'ordre teutonique » 18 sept. – « L'Allemagne a une confiance excessive dans sa force » 20 sept. – « Même attitude. Soyons prêts » 22 sept. – « Premier contre-coup » 28 sept. – « A l'école de la violence » 4 oct. – « Le parti radical et le congrès de Nîmes » 11 oct. – « Premières impressions » 13 oct. – « L'Angleterre et les négociations » 18 oct. – « L'affaire d'Oujda » 25 oct. – « Déceptions allemandes » 27 oct. – « La profondeur du mal » 29 oct. – « Le mot d'ordre » 30 oct. – « L'Allemagne sage par nécessité » 31 oct. – « La victoire nationale-socialiste en Alsace-Lorraine » 1<sup>er</sup> nov. –

« Médiation opportune et nécessaire » 2 nov. – « La France et la révolution chinoise » 3 nov. – « Les fonctionnaires politiques » 16 nov. – « L'entente cordiale doit rester entière » 27 nov. – « Pas de silence » 3 déc. – « Le parti radical et la réforme électorale » 5 déc. – « Le discours du chancelier » 8 déc. – « Le grave malaise actuel » 10 déc. – « Que vaudra le traité ? » 15 déc.

#### *La Petite Gironde*

« Contre le désordre » 13 janv. - « Le casier sanitaire » 31 janv. - « Philosophie de l'hygiène » 10 fév. - « Une grande promesse et un petit incident » 12 mars - « Le marasme budgétaire » 26 mars - « Les trésors de l'art religieux » 9 avril - « Socialistes sans socialisme » 23 avril - « Le chef d'œuvre imprévu » 7 mai - « L'organisation socialiste de la France » 21 mai - « Les milices et le socialisme » 5 juin - « La table de granit » 18 juin - « La réforme constitutionnelle anglaise » 23 juil. - « Le congrès des races » 6 août - « Réformes à perte de vue » 20 août - « Jeunes congrès et vieille controverse » 9 nov. - « La révolte des fonctionnaires » 10 nov. - « Le personnel » 31 déc. - « Le pêle-mêle budgétaire » sans date

#### *Manuel général de l'instruction publique*

« La culture physique » 20 mai

### 1912

#### *La Grande Revue*

Rubrique politique de la quinzaine

#### *L'Action*

« Dernières paroles » 1<sup>er</sup> janv. – « Une grande réforme financière » 3 janv. – « Le lendemain » 13 fév. – « Les programmes de la guerre » 15 fév. – « Le nouveau Reichstag » 17 fév. – « Le statut des instituteurs » 22 fév. – « Le congrès socialiste » 23 fév. – « La condition des réformes sociales » 24 fév. – « Le cap-de-l'eau » 25 fév. – « Un vote politique » 26 fév. – « Utile confrontation » 16 mars. – « L'école sans dogme » 17 mars. – « Notre pénétration économique au Maroc et la réponse espagnole » 19 mars. – « Sagesse nécessaire » 22 mars. – « Présages d'union » 23 mars. – « Sécurité d'ancien régime » 26 mars. – « Le minimum de salaire » 27 mars. – « Les conditions d'une bonne police » 2 avril. – « L'exemple d'Henri Brisson » 17 avril. – « Majorité de droit divin » 19 avril. – « Les troupes chérifiennes » 20 avril. – « La guerre contre les neutres » 21 avril. – « L'insurrection de Fez » 23 avril. – « Le joug allemand » 24 avril. – « La sûreté » 25 avril. – « Expliquons-nous » 26 avril. – « La réforme fiscale et le projet Aimond » 27 avril. – « Le programme du protectorat » 28 avril. – « Les scrutins de dimanche » 30 avril. – « La réforme électorale devant les conseils généraux » 1<sup>er</sup> mai. – « Les élections municipales » 2 mai. – « La réouverture des Dardanelles » 3 mai. – « Contrepartie » 4 mai. – « Grave maladie » 5 mai. – « Les élections municipales de Paris » 6 mai. – « Amitié franco-américaine » 8 mai. – « L'affaire de Grafenstaden » 9 mai. – « Taza » 10 mai. – « La grande ambassade » 11 mai. – « Le sentiment national et l'étranger » 12 mai. – « Les résultats du ballottage » 14 mai. – « La politique évangélique » 15 mai. – « Les fautes se paient » 16 mai. – « La rentrée » 21 mai. – « L'élection du président de la Chambre » 22 mai. – « La deuxième journée » 23 mai. – « L'élection de M. Paul Deschanel » 24 mai. – « Il faut aboutir » 26 mai. – « La politique anglaise et l'armée moderne » 27 mai. – « Le vieux moule budgétaire » 28 mai. – « Dangereuse

tactique » 29 mai. – « Le second siège de Fez » 30 mai. – « Nouveau communiqué » 31 mai. – « Au congrès du droit pénal de Grenoble » 1<sup>er</sup> juin. – « La visite des souverains » 2 juin. – « La bataille va finir » 4 juin. – « Le discours de M. Poincaré » 5 juin. – « Les œuvres de fond » 6 juin. – « A orateur sincère, auditoire viril » 7 juin. – « L'action nationale » 8 juin. – « Le projet du gouvernement » 9 juin. – « Le banquet de Saint-Mandé » 10 juin. – « L'outillage nationale » 12 juin. – « Le changement ministériel anglais » 13 juin. – « Le but de la réforme » 18 juin. – « Mauvaise journée » 19 juin. – « L'armée nationale » 20 juin. – « L'armement économique » 22 juin. – « La grève des inscrits » 23 juin. – « Un vote favorable » 26 juin. – « Présage des temps nouveaux » 27 juin. – « Le conflit » 29 juin. – « Les bons procédés allemands » 1<sup>er</sup> juil. – « L'engrenage » 2 juil. – « A un an d'Agadir » 3 juil. – « L'irrévocable vote » 4 juil. – « La suite de la suite » 7 juil. – « Le manifeste et ses hérésies » 13 juil. – « La plus téméraire entreprise » 2 août. – « Le nouveau concert européen » 19 août. – « La liberté et la paix méditerranéennes » 21 sept. – « Le manifeste des amicales » 27 sept. – « La parole française » 6 oct. – « Journée d'attente » 9 oct. – « Attention ! » 10 oct. – « Courtoise invitation » 11 oct. – « Il n'y a rien de changé » 13 oct. – « A propos d'un discours » 17 oct. – « Les destructeurs » 20 oct. – « Colère injustifiée » 22 oct. – « Les instituteurs condamnés » 24 oct. – « Le discours de M. Steeg » 26 oct. – « Les heures difficiles » 1<sup>er</sup> nov. – « Les sympathies françaises » 4 nov. – « Deux systèmes, deux diplomaties » 7 nov. -

#### *Le Matin*

« Le traité franco-allemand ou les deux diplomaties » 15 janv. – « Rapport de P. Baudin sur l'accord franco-allemand » 25 janv. – « Leur chauvinisme, notre patriotisme » 7 mai – « On annonce une crise économique pour les années 1914 à 1917. Il faut dès maintenant s'organiser pour tâcher d'y parer. » 20 juin.

#### *Le Petit Bleu*

« La vérité selon les écrivains catholiques » 16 avril

#### *Revue des Français*

« L'évolution de l'esprit français » 25 juin - « Notre avenir » 25 juil.

### 1913

#### *La Petite Gironde*

« Lettres sur la Marine » 19 déc. - « Lettres sur la Marine. L'augmentation des soldes » 27 déc.

#### *L'Information*

« Graphique justificatif » - « La solution du problème budgétaire » - « La situation du Trésor et l'emprunt » 31 déc.

#### *La Renaissance*

« Longue crise » 20 déc. - « Le discours de St-Étienne » 27 déc. -

*Les Amitiés françaises (revue mensuelle)*

« L'antagonisme des deux peuples anglais et allemand » déc.

1914*La Petite Gironde*

« Lettres sur la Marine. Le cuirassé Béarn » 12 janv. - « L'échec d'un programme flamboyant » 2 fév. - « Un discours de M. Pierre Baudin » 17 avril - « Le double masque » 14 mai. - « Débat inévitable » 1<sup>er</sup> juin.

*L'Information*

« La crise des armements et la Marine » 9 janv. - « Les probabilités de crise économique » n°1 18 janv. - « id » n°2 29 janv. - « id » n°3 4 fév. - « id » n°4 14fév. - « La solution du problème budgétaire » 26 mars - « La France à San Francisco » 25 avril - « La plus grande actualité » 28 mai - « Le déficit budgétaire » 8 juil. - « Les colons de l'Afrique du Nord » 25 juil.

*La Renaissance*

« Échos : « Je suis deux fois excommunié » 3 janv. - « La Fédération des Gauches et la loi de trois ans » 17 janv. - « Vers un directoire » 21 février. - « Les armements et le crédit » 7 mars - « Le 4<sup>e</sup> État » 18 avril - « Les élections législatives » 2 mai - « L'heure propice » 23 mai - « Les formations de l'armée navale » 20 juin - « Nos faiblesses » 1<sup>er</sup> août

*La France*

« Le traité franco-argentin » 9 mars

*Le Comptant*

« Emprunt sans programme » 24 juin - « La Crise » 29 juil.

*Le Bugiste*

« L'Allemagne fait la guerre pour s'enrichir » 12 déc. - « L'esprit de guerre dans la Nation » 19 déc. - « Les finances de la guerre » 26 déc.

*Le Journal*

« Les quatre places et la défense des côtes » 27 fév. - « L'argent de la France » 10 mars - « Pourquoi nous crions : Vive l'entente cordiale » 22 avril - « Les fondrières de Paris » 20 juin

*Revue sud-américaine*

« Politique de concorde »

*Revue parlementaire des colonies et de l'Afrique du Nord*1915*Le Matin*

« La propagande pangermaniste dans l'Amérique du Sud » 11 oct.

*La Renaissance*

« Le mécanisme impérialiste et l'intelligence française » 6 mars- « Un noble livre sur la guerre » 3 avril - « Réponse à M. Ajam, député » 2 oct. - « L'avenir de la langue allemande en France » 2 oct. - « Une mission française dans l'Amérique du Sud » 25 déc.

*Le Bugiste*« La 11<sup>e</sup> division » 2 janvier - « La Guerre pour la vie » 9 janv. - « La revanche économique » 16 janv. - « En arrière des armées » 23 janv. - « L'autre revanche » 30 janv. - « L'autre revanche : le commerce extérieur » 6 fév. - « L'autre revanche : l'invasion économique » 13 fév. - « L'intervention japonaise » 20 fév. - « L'autre revanche : le mirage économique » 27 fév. - « Contre les Turcs allemands » 6 mars - « L'autre revanche : l'utilisation des séquestres » 13 mars. - « L'autre revanche : l'infiltration anonyme » 20 mars. - « Paroles avant le départ » 27 mars. - « Les affaires sont les affaires » 10 avril - « Un noble livre sur la guerre : les commentaires de Polybe » 17 avril - « Le mécanisme impérialiste et l'intelligence française » 24 avril et 1<sup>er</sup> mai - « Notre marine de guerre » 13 nov. - « L'emprunt et le travail national » 4 déc.*Revue des Annales françaises*1916*Le Bugiste*« Il faut aller en Syrie » 1<sup>er</sup> janv. - « Un livre sincère et utile » 8 janv. - « Mission américaine » 8 janv. - « La paix impossible » 15 janv. - « Le monde arabe » 12 fév. - « La propagande à peu près inexistante » 12 fév.**Journaux et revues** (avec leur cote à la BNF, la plupart microfilmés ou microfichés, d'autres en papiers grands formats).Journaux auxquels a collaboré P. Baudin : *Le Siècle* MICR D – 108 - *Le Figaro* MICR D – 13 - *La France* MICR D – 162 - *La Petite République* MICR D – 137 - *La Lanterne* MICR D – 115 - *Le Voltaire* MICR D – 164 - *La Volonté* MICR D 378 - *Le Matin* MICR D – 32 - *L'Action* MICR D – 152 - *Le Journal* MICR D – 105 - *La Cité* MICR D – 805 - *L'Auto* MICR D – 156 - *Le Grand journal* MICR D – 620 - *La Renaissance* MFILM FOL-Z-1097 - *Le Petit Marseillais* MICR D – 289 - *La France de Bordeaux et du Sud-Ouest* MICR D – 15064 - *Le Soir* MICR D – 407 - *La Petite Gironde* MICR D – 15003 - *Le Progrès de Lyon* MICR D – 232 - *Le Réveil de l'Ain* JO-52845 - *Le Bugiste* JO-12125 - *Le Courrier de l'Ain* JO-12641 - *L'Information financière, économique et*

politique MICR D – 174 - *La Grande Revue* MICROFILM M-400 – *Commedia* MICR D – 69 – *Touche à tout* MFILM 4-Z-2139.

Autres journaux, revues ou bulletins périodiques : *Le Réveil* MICR D – 206 - *La Gazette de France* MICR D – 138 - *Le Journal des débats et des décrets* MICR D – 59 - *Le Constitutionnel* MICR D – 96 - *L'Univers* MICR D – 79 - *La Presse* MICR D – 100 - *La Patrie* MICR D – 500 - *Le Pays* MICR D – 227 - *Le Temps* MICR D – 45 - *Le Petit Journal* MICR D – 135 - *La Liberté* MICR D – 126 - *La Petite Presse* MICR D – 196 - *Le Gaulois* MICR D – 97 - *Le National* MICR D – 159 - *Le Rappel* MICR D – 104 – *Le Petit National* MICR D – 1642 - *Le Cri du Peuple* MICR D – 136 - *Le XIX<sup>e</sup> siècle* MICR D – 119 - *Le Soleil* MICR D – 84 - *Le Petit Parisien* MICR D – 64 - *Gil Blas* MICR D – 111 - *La Paix* MICR D – 1392 - *Le Signal* MICR D – 432 - *L'Intransigeant* MICR D – 68 - *La Justice* MICR D – 114 - *Le Radical* MICR D – 101 - *Paris* MICR D – 451 - *La Croix* MICR D – 4 - *La République radicale* MICR D – 1379 - *L'Écho de Paris* MICR D – 62 - *La Nation* MICR D – 1368 - *L'Autorité* MICR D – 88 - *L'Éclair* MICR D – 89 - *La Libre Parole* MICR D – 94 - *Le Libéraire* MICR D – 92 - *L'Aurore* MICR D – 65 - *La Fronde* MICR D – 188 - *La Voix du Peuple* MICR D – 75 - *L'Humanité* MICR D – 30 - *L'œuvre* MICR D – 55 - *La Guerre sociale* MICR D – 121 - *Excelsior* MICR D – 82 - *Paris-Midi* MICR D – 83 – *L'Homme libre* MICR D – 197 - *La Victoire* MICR D – 121 – *La vie mondaine* MICR D – 511 – *Le soleil du dimanche* MICROFILM M-520 – *L'Afrique française* MICROFILM M 441.

*La Fédération de l'Ain* JO-14649 - *L'Écho du Bugey* JO-13907 - *L'Abeille du Bugey* JO-11022 - *Le Journal de l'Ain* JO-85895 -

*La Revue des deux mondes* MICROFILM M – 800 - *La Revue bleue* NUMP – 341 - *La Revue historique* 8-G-123 – *La revue universitaire* 8-R-11751 - *La Revue hebdomadaire* MICROFILM M-890 – *La Revue maritime* MFILM 8-LC12-11 – *Le Moniteur de la flotte* FOL-LC5-53 - *Les amitiés françaises*<sup>1</sup> 4-LC2-6422 – *Le Journal de l'Université des Annales* MICROFILM M – 9105 – *Gazette des tribunaux* MICR D – 426.

Journaux économiques, financiers ou juridiques :

*L'Information financière, économique et politique* MICR D – 174 - *L'économiste français* MICROFILM M-795 - *Le marché financier* JO-70 177 – *Les annales du rentier* JO-55325 - *Bulletin de statistique et de législation comparée* 8-LC5-83 (BIS) – *La réforme économique* FOL-R-244 – *Le droit financier* 8-F-5233 – *Paris-Bruxelles*<sup>2</sup> JO-60295 – *Annales de la bourse et de la banque* JO-60133.

Journaux sportifs

Les premiers journaux : En 1868, à Foix, *Le vélocipède* (journal satirique et littéraire) JO-1700 – En 1869, à Paris, *Le vélocipède illustré*, MFILM JO-59450 – En 1869, à Grenoble, *Le vélocipède* (journal humoristique-gazette des sportsmen et de vélocemen) JO-1734 – En 1874, à Paris, *Le vélocipède* MFILM V-5860 – *Les sports athlétiques*<sup>3</sup> MICROFILM M-878 - *L'auto* MICR D – 156 – *Le Jockey* MICR D – 132 — *La vie au grand air* MICROFILM M – 11466. *La bicyclette* MICROFILM M-16809 – *Le vélo* JO-58806 – *Paris-Vélo*<sup>4</sup> GR FOL-V-596 – *Auto-vélo* (voir l'auto) – *Le vélo illustré*<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Mensuel, à partir de 1912.

<sup>2</sup> Entre 1912 et 1914. Paraît ensuite sous le nom de *la Journée*.

<sup>3</sup> De 1890 à 1898.

<sup>4</sup> Du 3-12-1893 au 31-3-1897.

<sup>5</sup> A partir de 1898. Rédacteur en chef : Paul Rousseau.

MICROFILM M-4428 – *L'écho des sports*<sup>1</sup> JO-15379 - *Le vélo (journal de l'automobile, du cyclisme et de tous les sports)* MICR D – 195 – *Paris-Vélo*<sup>2</sup> JO-59130 - *Le monde sportif*<sup>3</sup> JO-15394 – *Les sports*<sup>4</sup> MICR D – 587 – *Paris sportif illustré*<sup>5</sup> JO-50449 – *Poids lourds*<sup>6</sup> JO-65138 – *La vie illustrée*<sup>7</sup> MICROFILM M-14622 - *Le chasseur illustré* 4-S-1506 – *La France aérienne* FOL-V-2647.

### **Bibliothèque Nationale de France**<sup>8</sup>

Notamment pour les journaux et revues mais aussi pour les instruments audiovisuels ou électroniques tels que microfilms ou microfiches des imprimés. Tous les ouvrages de Pierre Baudin s'y trouvent (certains sur microfiches) sauf *Sur l'art contemporain* que l'on peut lire à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Les systèmes Opale et Gallica ont été largement utilisés y compris à l'aide d'Internet.

### **Réseau Internet**

A utiliser avec beaucoup d'esprit critique (Wikipédia par exemple) mais peut être parfois utile, voire indispensable pour gagner du temps et faire des commandes à la BNF ou au Caran.

### **Bibliothèque historique de la Ville de Paris**<sup>9</sup>.

Bulletin municipal officiel (BMO sur papier). Un seul ouvrage de P. Baudin (*Sur l'art contemporain*), mais c'est celui qui manque à la BNF...

### **Bibliothèque administrative de la ville de Paris**<sup>10</sup>

BMO sur microfilms. Les années 1890 à 1898 ont été systématiquement consultées. Plusieurs ouvrages de Pierre Baudin mais pas la totalité. (En travaux depuis juillet 2007).

### **Centre d'histoire sociale du 20<sup>e</sup> siècle (Paris) UFR 09, centre Malher**<sup>11</sup> **Université Paris I.**

Thèses et maîtrises à disposition des étudiants.

### **Dictionnaires généraux, encyclopédies**

Grande encyclopédie

Quid. R. Laffont

Larousse (Pierre). *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*.

---

<sup>1</sup> A partir de 1904

<sup>2</sup> Hebdo, d'août à décembre 1893.

<sup>3</sup> A partir de 1903.

<sup>4</sup> De 1904 à 1910.

<sup>5</sup> Du 15-7-1903 à 1907.

<sup>6</sup> De 1906 à 1944.

<sup>7</sup> De 1898 à 1912.

<sup>8</sup> Site François Mitterrand, quai François Mauriac, 75706 Paris Cedex 13. Tél : 01 53 79 59 59.

<sup>9</sup> Hôtel de Lamignon, 24 rue Pavée, 75004 Paris, Tél : 01 44 59 29 40.

<sup>10</sup> Hôtel de Ville.

<sup>11</sup> 9 rue Malher, 6<sup>e</sup> étage, bureau 603, 75181 Paris cedex 4. Tél : 01 44 78 33 87.

## Almanachs et annuaires

Almanach national

Almanach Hachette

Annuaire Didot-Bottin (Bottin mondain).

Annuaire de la presse française et du monde politique. (Salle N de la BNF)

Annuaire statistique de la ville de Paris.

## Dictionnaires biographiques

Deux documents indispensables :

Robert (Adolphe), Bourloton (Edgar), Cougny (Gaston). *Dictionnaire des parlementaires français*. Bourloton. 1891. (Depuis le 1<sup>er</sup> mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1889).

Jolly (Jean). *Dictionnaire des parlementaires français 1889-1940*. PUF. 1960. (A partir du 1<sup>er</sup> mai 1889) Fait suite et renvoie parfois – partiellement - pour certaines notices au dictionnaire précédent.

On peut trouver des éléments intéressants ou particuliers pour notre période où à partir du Second Empire dans :

Album Mariani. *Les figures contemporaines*. Paris. 1903. (tome 8)

Anceau (Éric). *Dictionnaire des députés du Second Empire*. PU Rennes. 1999.

Berstein (Gisèle et Serge). *Dictionnaire historique de la France contemporaine, 1870-1945*. Complexe. 1995. (Baudin n'y figure pas).

Casselle (Pierre). *Les préfets de la Seine et les préfets de Paris. 1800-1977*. Biblio. administrative de la ville de Paris. 1977.

Curinier (C-E). *Dictionnaire national des contemporains. 6 tomes*. (Baudin est au tome 1, p. 216)

Deltour (Clément). *La France contemporaine. Album illustré biographique*. 4 tomes. (Baudin est au début du 3<sup>e</sup> 1904).

Lermina (Jules) sous la direction de : *Dictionnaire universel illustré biographique et bibliographique de la France contemporaine*. Paris. Boulanger. Sd.

Maitron (Jean). *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Les éditions ouvrières. 1971.

Mayeur (Jean-Marie) (sous la direction de). *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*. Tome I Études. Publications de la Sorbonne. 2001.

Noël (Bernard). *Dictionnaire de la Commune*. Hazan. 1971.

*Qui êtes-vous ? Annuaire des contemporains*. Paris. 1908. 2 tomes.

Schweitz (Arlette). *Les parlementaires de la Seine sous la Troisième République*. II. Dictionnaire biographique. 2001. Publications de la Sorbonne.

Vapereau. *Dictionnaire des contemporains*. 1893.

## Guides ou dictionnaires géographiques et historiques. Atlas.

Bastie (Jean) et Beaujeu-Garnier (Jacqueline). *Atlas de Paris et de la région parisienne*. 1967. Berger-Levrault.

Bournon (Fernand). *Paris Atlas*. Larousse. 1989. (Réédition de 1900).

Casanovas (Francis). *Les 5712 parlementaires de la Troisième République. Répartition des sièges par élection*. Paris I et Paris IV. sd.

Desmarest (Ernest). *Paris municipal, annuaire encyclopédique*.

Fierro (Alfred). *Histoire et Dictionnaire de Paris*. R. Laffont. Bouquins. 1996.

Fierro (Alfred). *Vie et histoire du XII<sup>e</sup> arrondissement*. Hervas. 1988.

- Gilliéron (Jules) et Edmont (Edmond). *Atlas linguistique de la France*. 1912.
- Joanne (Adolphe). *Géographie du département de l'Ain*. Hachette. 1899.
- Joanne (Adolphe). *Géographie du département de la Seine*. Hachette. 1905.
- Joanne (Paul). *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*. 7 vol. 1892-1905. Hachette. 1906.
- La Bédollière (Émile). *Le nouveau Paris, histoire de ses 20 arrondissements*.
- Leborgne (D) et Chadych (D). *Vie et histoire du XI<sup>e</sup> arrondissement*. Hervas. 1987.
- Philipon (Édouard). *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*. Imp. Nat. 1911.

### **Recueils de textes officiels**

- Bulletin des Lois.
- Bulletin municipal officiel de la ville de Paris. (Surtout années 1890 à 1898)
- Catalogue méthodique des documents législatifs et documentaires (1871-1899), classés au Bureau parlementaire.
- Journal Officiel : Lois et décrets - Procès-verbaux des séances de la Chambre des députés et des séances du Sénat - Documents.

### **Recueils de textes non officiels**

- Recueil des textes authentiques des programmes et engagements électoraux des députés proclamés élus* (Barodet, un recueil par législature).

### **Chroniques**

- Daniel (André). *L'année politique*. De 1894 à 1905. Librairie académique Perrin.
- En fait, cette série a commencé à paraître en 1874 sous la plume d'André Daniel, pseudonyme derrière lequel se cachent successivement MM. Folel (de 1874 à 1879), André Lebon (de 1880 à 1890), Cruchon-Dupeyrat (de 1890 à 1897) et Georges Bonnefous (à partir de 1898). (Joël Dubos, *André Lebon...*, p. 128.)

### **Histoires générales et histoires politiques sur la Troisième République**

- Agulhon (Maurice). *Marianne au pouvoir*. Paris. Flammarion. 1989.
- Agulhon (Maurice) *La République*. T. I 1880-1932. Paris. Hachette/Pluriel. 1990.
- Agulhon (Maurice) *La république au village*. Le Seuil. 1979.
- Albin (Pierre). *Le rôle de la France. 43 ans de politique pacifique et conciliante envers l'Allemagne. 1871-1914*. 1914.
- Bainville (Jacques). *La Troisième République*. Paris. Fayard. 1935.
- Barjot (Dominique), Chaline (Jean-Pierre), Encrevé (André). *La France au XX<sup>e</sup> siècle*. PUF. 2002.
- Baumont (Maurice). *Gloires et Tragédies de la III<sup>e</sup> République*. Paris. MA Éditions. 1987.
- Becker (Jean-Jacques) et Berstein (Serge). *Victoire et frustrations, 1914-1929*. Le Seuil. 1990.
- Berstein (Serge). Sous la dir. de, *Les Cultures politiques de la France*, Paris, 1999.
- Berstein (Serge) et Milza (Pierre). *Histoire de la France au XX<sup>e</sup> siècle. I. 1900-1930*. Tempus. Perrin. 2009.
- Berstein (Serge) et Rudelle (Odile). Sous la dir. de, *Le Modèle républicain*, Paris, 1992.
- Bertaut (Jules). *Les Dessous de la Troisième République*. Paris. Tallandier. 1959.

- Bonnefous (Georges). *Histoire politique de la Troisième République*. 2 tomes. *L'avant-guerre (1906-1914)* et *La Grande Guerre (1914-1918)*. PUF. 1956 et 1957.
- Bourgin (Georges). *La IIIe République*. Paris. A. Colin. 1939.
- Carroll (E. Malcolm). *French public opinion and foreign affairs, 1870-1914*. 1930.
- Chastenet (Jacques). *Histoire de la IIIe République*. Paris. Hachette. T. II : 1954 ; t. III : 1955.
- David (Robert). *La IIIe République., soixante ans de politique et d'histoire de 1871 à nos jours*. Paris. Plon. 1934.
- Desmarest (Jacques). *Du relèvement des incertitudes, 1871-1896*. Paris. Hachette. 1977.
- Desmarests (Jacques). *Des oppositions à l'unité, 1897-1914*. Paris. Hachette. 1977.
- Garrigues (Jean). *La France de 1848 à 1914*. Le Seuil. 1997.
- Guitard (Louis). *La petite histoire de la Troisième République. Souvenirs de Maurice Colrat*. Paris. Les sept couleurs. 1959.
- Héritier (Jean). *Histoire de la IIIe République*. 2 tomes. Paris. Librairie de France. 1933.
- Hosotte (Louis). *Histoire de la IIIe République*. Paris. Librairie des Saints-Pères. 1910.
- Lachapelle (Georges). *Le ministère Méline. Deux années de politique intérieure et extérieure (1896-1898)*, Paris, 1928.
- Leduc (Jean). *L'Enracinement de la République. 1879-1914*. Paris. Hachette. 1994.
- Lejeune (Dominique). *La France à la Belle Époque, 1896-1914*. Paris. Colin. 1991.
- Lejeune (Dominique) *La France des débuts de la IIIe République, 1870-1896*. Paris. Hachette. 1994.
- Lhéritier (Michel). *La France depuis 1870*. Paris. Félix Alcan. 1922.
- Mayeur (Jean-Marie). *La vie politique sous la Troisième République*. Le Seuil. 1984.
- Mayeur (Jean-Marie). *Les débuts de la IIIe République, 1871-1898*. Paris. Le Seuil. 1973.
- Miquel (Pierre). *La IIIe République*. Paris. Fayard. 1989.
- Mollier (Jean-Yves) et George (Jocelyne). *La plus longue des Républiques, 1870-1940*. Paris. Fayard. 1994.
- Néré (Jacques). *Précis d'histoire contemporaine*. Paris. PUF. 1991.
- Ostrogorski (Mosei). *La démocratie et l'organisation des partis politiques*. 2 tomes. Calmann-Lévy. 1903.
- Rébérioux (Madeleine). *La République radicale*. Paris. Le Seuil. 1975.
- Recouly (Raymond). *La IIIe République*. Paris. Hachette. 1927.
- Rémond (René). *La république souveraine. La vie politique en France. 1879-1939*. Fayard. 2002.
- Seignobos (Charles). *L'évolution de la IIIe République (1875-1914)* Tome 8 de *l'Histoire de France* de Lavisse.
- Siegfried (André). *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*. A. Colin. 1913.
- Winock (Michel). *La Belle Époque*. Perrin. Tempus. 2002.
- Zévaes (Alexandre). *Histoire de la IIIe République*. Édition de la Nouvelle revue critique. Paris. 1938.
- Zevort (Edgar). *Histoire de la IIIe République*. Paris. Félix Alcan ; t. I, la présidence de Grévy, 1898, t. II, la présidence de Carnot. 1901.

### **Histoires thématiques sur la Troisième République**

- Accambray (Léon). *Pour la puissance de la Patrie. L'armée qui se meurt, l'armée qui va renaître*. Paris. Victorion. 1913.
- Albin (Pierre). *La querelle franco-allemande. Le coup d'Agadir, origines et développement de la crise de 1911*. 1912.
- Albin (Pierre). *Le rôle de la France. 43 ans de politique pacifique et conciliante envers l'Allemagne. 1871-1914*. Delmas. 1914.

- Baumont (Maurice). *L'essor industriel et l'impérialisme colonial, 1878-1904*. Alcan. 1965.
- Berstein (Serge). *Histoire du parti radical*. 2 tomes. La recherche de l'âge d'or, 1919-1926. tome 1) et Crise du radicalisme, 1926-1939. (tome 2) 1980 et 1981.
- Bigorgne (Didier). *Les Allemanistes (1882-1905). Itinéraires, place et rôle dans le mouvement socialiste français*. Paris XIII.
- Bock (Fabienne). *Un parlementarisme de guerre. Recherches sur le fonctionnement de la Troisième République pendant la grande guerre*. 1998. IEPP. 1147 p.
- Bonamour (Georges). *L'apaisement*.
- Breton (J-L). *L'unité socialiste*.
- Capéran (Louis). *L'invasion laïque. De l'avènement de Combes au vote de la Séparation*. 1935.
- Caron (François). *La France des patriotes*. Paris. Fayard. 1985.
- Chantin (Jean-Pierre) et Moulinet (Daniel). *La séparation de 1905. Les hommes et les lieux*. 2005. Actes du colloque de janvier 2004 à l'université de Lyon 3.
- Charle (Christophe). *Les élites de la République*, Paris, 1987.
- Clément (Jean-Louis). *Les assises intellectuelles de la République. Philosophies de l'État*. 1880-1914. B.H. 2006.
- Dansette (Adrien). *Histoire religieuse de la France contemporaine*. Flammarion. 1965.
- Daumard (Adeline). *Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815*. Flammarion. 1991.
- El Gammal (Jean). *Recherches sur le poids du passé dans la vie politique française de 1885 à 1900*. Thèse, Paris X Nanterre, 1990.
- D'Estournelle de Constant et al. *La paix et l'enseignement pacifiste*. Paris. 1904.
- Garrigues (Jean). *Léon Say et le centre gauche 1871-1896. La grande bourgeoisie libérale dans les débuts de la Troisième République*. Thèse. 1993. 1253 pages + annexes.
- Garrigues (Jean). *La République des hommes d'affaires, (1870-1900)*. Aubier. 1997.
- Garrigues (Jean). *Les scandales de la République, de Panama à l'affaire Elf*. R. Laffont. 2004.
- Garrigues (Jean). *Le général Boulanger*. Olivier Orban. 1991 et Perrin. 1999.
- Garrigues (Jean). *Les patrons et la politique de Schneider à Seillères*. Perrin. 2002.
- Garrigues (Jean). *Les grands discours parlementaires*. 2 tomes. A. Colin. 2004.
- Garrigues (Jean). *Le Boulangisme*. Que sais-je ? 1992.
- Garrigues (Jean). *Les élections législatives de 1889 à Paris et dans le département de la Seine*. Mémoire de maîtrise. Paris X. 1982.
- Giry (thomas). *La genèse parlementaire de la loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État*. Mémoire de DEA d'histoire du droit. Bordeaux 4. 1998.
- Goguel (François). *La politique des partis sous la Troisième République*. Le Seuil. 1946.
- Goguel (François). *Géographie des élections françaises sous la troisième et la quatrième République*. A. Colin. 1970.
- Goguel (François). *Histoire de la Nation française*. t V. Paris. Plon. 1929.
- Grévy (Jérôme). *Les opportunistes. Milieu et culture politiques*. 1871-1889. Thèse IEP Paris. 4 vol. 1996.
- Grévy (Jérôme). *La République des opportunistes*. 1870-1885. Perrin. 1998.
- Grévy (Jérôme). *Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi : une guerre de religion en France*. A. Colin. 2005.
- Guillen (Pierre). *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*. PUF. 1967.
- Hanotaux (Gabriel). *Histoire de la France contemporaine 1871-1900*, 4 vol. Paris. Combet. 1903-1908.
- Hanotaux (Gabriel). *La politique de l'équilibre*. 1907-1911. Plon. 1912. (Recueils des Études diplomatiques publiées dans la *Revue hebdomadaire* entre 1907 et 1912.)
- Howorth (Jolyon). *Édouard Vaillant : la création de l'unité socialiste en France*. Préface de Madeleine Reberieux. Paris. Syros. 1982.

- Hubscher (Ronald), Durry (Jean), Jeu (Bernard), dir, *L'histoire en mouvements. Le sport dans la société française (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Humbert (Sylvain). *Les possibilistes*. M. Rivière. 1911.
- Jacques (Léon). *Les partis politiques sous la Troisième République. Doctrine et programme – organisation et tactique*. Paris. 1912.
- Jeanneney (Jean-Michel). *Le duel, une passion française, 1789-1914*. 2004. Le Seuil.
- Julliard (Jacques). *La CGT devant la guerre. 1900-1914*.
- Latreille (André) et Rémond (René). *Histoire du catholicisme en France*. Tome III. *La période contemporaine*. Spes. 1962.
- Le Béguec (Gilles). *L'entrée au Palais-Bourbon : les filières privilégiées d'accès à la fonction parlementaire (1919-1939)*. Thèse Paris X. 1989.
- Le Béguec (Gilles). *Barreau, politique et culture à la Belle Époque*. Colloque des 26-27 novembre 1993 à Nancy II.
- Le Béguec (Gilles). *La République des avocats*. Armand Colin. 1999.
- Lecanuet (R. P). *Les signes avant-coureurs de la Séparation*. Alcan. 1930.
- Leroy (Géraldi). *Les idées politiques et sociales de Charles Péguy*. Thèse. 2vol. 1980.
- Mayeur (Jean-Marie). « Une enquête sur le personnel parlementaire sous la Troisième République » 20<sup>e</sup> siècle. Revue d'histoire, n° 11, juillet-sept. 1986. pp. 121-123.
- Mayeur (Jean-Marie). *La séparation de l'Église et de l'État*. Les éditions ouvrières. 1991 et Archives. Julliard. 1966.
- Mercier (Lucien). *Les universités populaires, 1899-1914*. Les éditions ouvrières. 1986.
- Michel (Marc). *Les Africains et la grande guerre. L'appel à l'Afrique (1914-1918)*. Karthala. 2003.
- Michon (Georges). *L'alliance franco-russe. 1891-1917*. Delpeuch. 1927.
- Michon (Georges). *La préparation à la guerre. La loi de trois ans. 1910-1914*. Marcel Rivière. 1935.
- Millerand (Alexandre). *Pour la défense nationale. Une année au ministère de la Guerre (14 janv. 1912-12 janv. 1913)*. Paris. Fasquelle. 1913.
- Mollier (Jean-Yves). *L'argent et les lettres. Histoire du capitalisme d'édition, 1880-1920*. 1998. Fayard.
- Mollier (Jean-Yves). *Le camelot et la rue. Politique et démocratie au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. 2004. Fayard.
- Ollé-Laprune (Jacques). *La stabilité des ministres sous la 3<sup>e</sup> République*. LGDJ. 1962.
- Paléologue (Maurice). *Un grand tournant de la politique mondiale (1904-1906)*. Plon. 1934.
- Piou (Jacques). *Le ralliement, son histoire*. Spes. 1928.
- Poidevin (Raymond). *Les relations économiques et financières entre la France et l'Allemagne de 1898 à 1914*. A. Colin. 1969.
- Prost (Antoine). *L'enseignement en France, 1800-1967*. Armand Colin. 1968.
- Reinach (Joseph). *Histoire de l'affaire Dreyfus*, Paris, 1903-1911.
- Rémy (Sylvie). *Les socialistes indépendants de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle en France*. Thèse Limoges. 2001.
- Routier (Gaston). *Grandeur et décadence des Français*. A. Savaète. 1898.
- Sanson (Rosemonde). *L'Alliance républicaine démocratique (1901-1920), une formation de centre*. Paris IV Sorbonne. 2002.
- Sedgwick (A). *The ralliement in French Politics, 1890-1898*. Cambridge Mass. (Harvard University Press). 1965.
- Sirinelli (Jean-François) sous la direct. *Histoire des droites en France*. Gallimard. 1992. 3 vol.
- Soulier (Auguste). *L'instabilité ministérielle sous la troisième République. (1871-1938)*. Thèse. Sirey. 1939.

- Soutou (Georges-Henri). *L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première guerre mondiale*. Fayard. 1989.
- Sternhell (Zeev). *Maurice Barrès et le nationalisme français*. Ed. Complexe. 1985.
- Weber (Eugen). *Fin de siècle. La France à la fin du XIXe siècle*. Fayard. 1986.
- Weber (Eugen). *The nationalist revival in France, 1905-1914*. 1959.
- Williamson (Samuel). *The Politics of Grand Strategy. Britain and France prepare for War 1904-1914*. Cambridge. (Mass.). Harvard University Press. 1969.
- Xiao (Xiaohong). *Jaurès face aux mouvements de grèves (1885-1914)*. Toulouse 2. 600 p.

### **Journaux, Souvenirs ou Mémoires**

- Adam (Juliette). *Mes angoisses et mes luttes. Après l'abandon de la revanche*. 1910. Lemerre.
- Ajalbert (Jean). *Mémoires à rebours*. Denoël et Steele. 1937.
- Ajalbert (Jean). *Mémoires en vrac. Au temps du symbolisme. 1880-1890*. Albin Michel. 1938.
- André (Louis, général). *Cinq ans de ministère*. 1907.
- Barrès (Maurice). *Mes cahiers*.
- Beyens (baron Napoléon). *Deux années à Berlin, 1912-1914*. 2 vol. Plon. 1931.
- Bompard (Maurice). *Mon ambassade en Russie, 1903-1908*, Paris, Plon. 1937.
- Braibant (Charles). *Un bourgeois sous trois républiques*. Buchet-Chastel. 1961.
- Briand (Aristide). *La séparation de l'Église et de l'État. Discussions de la loi*.
- Bulow (Chancelier Prince de). *Mémoires*.
- Cachin (Marcel). *Carnets, 1906-1920*, Paris, 1993.
- Caillaux (Joseph). *Mes Mémoires, 3 vol.*, Paris, 1942-1947. Plon.
- Cambon (Paul). *Correspondance 1870-1924*, Paris, 1940-1946. Tome II, 1898-1911 et tome III, 1911-1924.
- Charles-Roux (François). *Trois ambassades françaises à la veille de la guerre*. Plon. 1928.
- Chassagne (Amédée). *Trois ans de plus du Conseil municipal de la ville de Paris, 1890-1893*.
- Claretie (Jules). *Souvenirs du dîner Bixio*. Fasquelle. 1924.
- Combarieu (Abel). *Sept ans à l'Élysée avec le président Loubet, 1899-1906*, Paris, 1932.
- Combes (Émile). *Mon ministère 1902-1905*. Mémoires édités par Maurice Sorre. Plon. 1956.
- Cornilleau (Robert). *De Waldeck-Rousseau à Poincaré, chronique d'une génération, 1898-1924*, Paris, 1926.
- Deschanel (Paul). *Politique intérieure et étrangère*. Calmann-Lévy. 1906.
- Escholier (Raymond). *Souvenirs parlés de Briand*, Paris, 1932.
- Freycinet (Charles de). *Souvenirs*. 2 tomes (surtout le tome 2). Plon.
- Grünebaum-Ballin. *La séparation de l'église et de l'État*. Meulan. Maréchaux. 1906.
- Hanotaux (Gabriel). *Mon temps*. Plon. 4 vol. 1938.
- Hanotaux (Gabriel). *Carnets, 1907-1915*, Paris, 1982.
- Humbert (Charles). *Chacun son tour*, Paris, 1925.
- Jaurès (Jean). *Discours parlementaires*.
- La Martinière (Henri de). *Souvenirs du Maroc, Voyages et missions, 1882-1918*, Plon-Nourrit. 1919.
- Laroche (Jules). *Au Quai d'Orsay avec Briand et Poincaré, 1913-1926*, Paris, 1957.
- Laroche (Jules). *Quinze ans à Rome avec Camille Barrère (1898-1913)*. Plon. 1948.
- Lépine (Louis). *Souvenirs*. Payot. 1929.
- Martin (Alexis). *Une visite à Paris en 1900*. Hennuyer. 1900.
- Martin (Alexis). *Promenades dans les vingt arrondissements*.
- Mermeix. *Mémoires anecdotiques : propos de Félix Faure*. Ollendorf. 1902.
- Messimy (Adolphe). *Mes Mémoires*. Plon. 1937.

- Monzie (Anatole de). *Aux confins de la politique*. Grasset. 1913.
- Mordacq (général). *Le ministère Clemenceau. Journal d'un témoin*. Plon. 1930. 4 vol.
- Paléologue (Maurice). *Au Quai d'Orsay à la veille de la tourmente, 1913-1914*, Paris, 1947.
- Patenôtre (Jules). *Souvenirs d'un diplomate*. Ambert. 1913.
- Poincaré (Raymond). *Au service de la France*. T. I : *Les lendemains d'Agadir* 1926 ; t. 2 : *Les Balkans en feu*. 1926 ; t. 3 : *L'Europe sous les armes* 1926 ; t. 4 : *L'Union sacrée*. 1927.
- Raynaud (Ernest). *Souvenirs de police. Au temps de Félix Faure*.
- Ribot (Alexandre). *Journal et correspondance inédite, 1914-1922*, Paris, 1936.
- Saint-Aulaire (comte de). *Confessions d'un vieux diplomate*. Flammarion. 1953.
- Sembat (Marcel). *Les Carnets noirs (1911-1922)*, Paris, 1953.

## Biographies

- Allain (Jean-Claude). *Joseph Caillaux*. 2 tomes. Paris. 1981.
- Alquier (Georges). *Le président Émile Combes*. Castres. 1962.
- Andler (Charles). *La vie de Lucien Herr*. Maspéro. 1977. (Introduction de Justinien Raymond).
- Aubert (Octave). *Louis Barthou*. 1935.
- Benjamin (René). *Clemenceau dans la retraite*. Plon. 1930.
- Baumont (Stéphane). *Fallières ou la République de la province*. Paris. 1988.
- Bédarida (François). *Churchill*. Fayard. 1999.
- Berlière (Jean-Marc). *Le préfet Lépine. Vers la naissance de la police moderne*. Denoël. 1993.
- Berstein (Serge). *Édouard Herriot ou la République en personne*. FNNSP. 1985.
- Billard (Thierry). *Félix Faure*. Julliard. 1995.
- Braibant (Charles). *Félix Faure à l'Élysée*, Paris, 1963.
- Derfler (Leslie). *Alexandre Millerand. The socialist years*. Mouton. 1977.
- Dubos (Joël). *André Lebon, un homme d'affaires en République (1859-1938)*. PUR. 2001.
- Duroselle (Jean-Baptiste). *Clemenceau*. Fayard. 1988.
- El Gammal (Jean). *Joseph Reinach et la République. 1856-1921*. 2 vol. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. Paris X. 1982.
- Foras (Pierre). *Le docteur Alphonse Baudin, cet inconnu. 1811-1851*. Thèse de médecine. Université Claude Bernard. Lyon. 1975. N° 366. Imprimerie nouvelle lyonnaise.
- Garrigues (Jean). *La général Boulanger*. Olivier Orban. 1991.
- Gignoux (C.G). *Rouvier et les finances*. 1931.
- Goldberg (Harvey). *Jean Jaurès*. Fayard. 1970.
- Gueissaz-Peyre (Mireille). *L'image énigmatique de Ferdinand Buisson. La vocation républicaine d'un saint puritain*. Paris 7.
- Hamburger (Léon). *Léon Bourgeois. 1851-1925*. 1932.
- Lapaquellerie (Yvon). *Émile Combes ou le surprenant roman d'un honnête homme*. 1929.
- Ligou (Daniel). *Frédéric Desmons et la franc-maçonnerie sous la Troisième République*. Gédalge. 1966.
- Mayeur (Jean-Marie). *Un prêtre démocrate, l'abbé Lemire*. Casterman. 1968.
- Merle (Gabriel). *Émile Combes*. Fayard. 1995.
- Miquel (Pierre). *Poincaré*. Fayard. 1961.
- Oudin (Bernard). *Aristide Briand*. Laffond. 1987.
- Papy (sous la direction de Michel). *Barthou, un homme, une époque*. Pau.
- Persil (Raoul). *Alexandre Millerand*, Paris, 1949.
- Rémy (Jean-Robert et Gabriel). *L'abbé Lemire*. Plon. 1929.
- Révillon (Tony). *Camille Pelletan*. 1930.

- Roth (François). *Raymond Poincaré*. Fayard. 2001.
- Sassi (Odile). *Léon Gambetta. Destin et mémoire (1838-1938)*. Thèse. Paris IV. 1998.
- Sorlin (Pierre). *Waldeck-Rousseau*. A. Colin. 1966.
- Soulié (Michel). *La vie politique d'Édouard Herriot*. A. Colin. 1962.
- Suarez (Georges). *Briand*. 5 tomes. 1938 à 1941.
- Watson (David. R). *Clemenceau. A political biography*. Londres. 1974.
- Zévaes (Alexandre). *Tony Révillon*. Fayard. 1950.

### **Conseil municipal et administration de Paris.**

- Acollas (René). *Finances communales. Études théoriques et pratiques*. Giard et Brière. 1898.
- Annuaire statistique de la ville de Paris (à partir de 1881)
- Atlas de Bastié et Beaujeu
- Biette (L). *Les revêtements des voies publiques à Paris. Conférence faite aux ingénieurs des travaux publics de la ville de Paris, le 12 décembre 1925*.
- Cadoux (Gaston). *Les finances de la ville de Paris de 1798 à 1900*. Paris. 1900.
- Des Cilleuls (Alfred). *Organisation et mouvement des finances parisiennes sous l'Ancien régime et jusqu'à nos jours*. Paris. 1894.
- Des Cilleuls (Alfred). *Histoire de l'administration parisienne au XIX<sup>ème</sup> siècle*. 1900. 2 vol.
- Cilleuls (Alfred des). *L'administration parisienne sous la Troisième République*. Paris. Picard fils. 1910.
- Chrétien (Henri). *De l'organisation du Conseil municipal de Paris*. Giard et Brière. 1906.
- Combeau (Yvan). *Paris et les élections municipales sous la Troisième République. La scène capitale dans la vie politique française*. L'harmattan. 1998.
- Dogliandin (Patrizia). *Un laboratoire de socialisme municipal : la France, 1880-1920*. Thèse. Paris 8 Saint-Denis. 1991.
- Galtier (Frédéric). *La suppression de l'octroi*. Thèse de droit. Lyon. 1901.
- Guerrand (Roger). *Mémoires du métro*. La table ronde. 1961.
- Lanfant (Henri). *Le Conseil général de la Seine (1791-1902)*. Paris. 1903.
- Lavallée (Albert). *Le régime administratif du département de la Seine et de la ville de Paris*. Berger-Levrault. 1901.
- Magne de la Londe (Eugène). *Les attributions du préfet de la Seine*. Paris. 1902.
- Marchand (Bernard). *Paris, histoire d'une ville XIX<sup>e</sup> XX<sup>e</sup> siècles*. 1993. Le Seuil.
- Marmouget (Mathieu). *La visite du tsar Nicolas II à Paris, 5-9 octobre 1896*. Mémoire de maîtrise sous la direction de R. Hubscher. Paris X. Nanterre, 1997.
- Massat (Paul). *Manuel de la législation administrative spéciale à la Ville de Paris et au département de la Seine*. Arthur Rousseau. 1901.
- Offerlé (Michel). *Les socialiste et Paris de 1881 à 1900*. Thèse d'État de Sciences politiques. Paris I. 1979.
- Nagai (Nobuhito). *Les conseillers municipaux de Paris sous la III<sup>e</sup> République (1871-1914)*. Thèse. Paris I. 1997. (Nous avons utilisé l'édition du commerce publiée en 2002 par la Sorbonne).
- Passy (Louis). *Le régime municipal et les finances de la ville de Paris dans Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*. 1867. pp. 379-393.
- Raiga (Eugène) et Félix (Maurice). *Le régime administratif et financier du département de la Seine et de la ville de Paris*. Rousseau. 1936. 2<sup>e</sup> édition. 2 vol.
- Say (Horace). *Études sur l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine*. Paris. 1846.
- Tulard (Jean). *Paris et son administration. 1800-1830*. Paris. 1976. Thèse.

Veber (Adrien). *La suppression de l'octroi*. Giard et Brière. 1899.

### **Sur les travaux publics et les transports**

Caron (François). *Histoire des chemins de fer en France*. 2 tomes. Fayard. Tome I, 1740-1883. 1997 ; tome II : 1883-1937. 2005.

Caron (François) et Cardot (Fabienne). *Histoire générale de l'électricité en France*. 2 tomes. Surtout le tome I, « Espoirs et conquêtes » 1881-1918. Fayard. 1991.

Chardon (Henri). *Les travaux publics*. 1904.

Chardon (Henri). *Souvenirs de 1900*. Perrin. 1910.

Chardon (Henri). *Le pouvoir administratif*. Perrin. 1911.

Colson (Clément). *Cours d'économie politique*. Livre 6<sup>e</sup> : les travaux publics et les transports. Gauthiers-Villars. 1903.

Colson (Clément). *Transports et tarifs. Routes et chemins. Canaux et rivières. Ports maritimes. Chemins de fer*. Paris. Lucien Laveur. 1908. 3<sup>e</sup> édition.

Colson (Clément). *Abrégé de la législation des chemins de fer et tramways*. Dupont. Paris. 1903.

Colson (Clément). *La garantie d'intérêts et son application en France à l'exécution des travaux publics*. Dunod. 1888. 180p.

Doniol (Auguste). *La réglementation des chemins de fer d'intérêt local et des tramways*.

Gonjuo (Yasuo). *Le plan Freycinet. Un aspect de la grande dépression économique*. Revue historique (juillet-septembre 1972, p 49 à 86).

Guyot (Yves). *Gaspillages régressifs et dépenses nécessaires. Les restes du programme Baudin*. Paris. Guillaumin. 1903. (Tiré à part de la Revue du Commerce, de l'Industrie et de la Banque).

Kaufmann (R. de). *La politique française en matière de chemins de fer*. Bérenger. 1900.

La Gournerie. *Études économiques sur l'exploitation des chemins de fer*. Gauthier-Villars. 1890.

Merger (Michèle). *La politique de la Troisième République en matière de navigation intérieure. 1870-1914*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. Paris IV. 1980. 451p.

Marnot (Bruno). *Les politiques d'aménagement du territoire sous la Troisième République*. Conférence du 10 octobre 2003 au Ministère de l'Équipement.

Picard (Alfred). *Traité des chemins de fer*. Paris. Rothschild.

Richard. *La navigation intérieure*. 1919.

Saly (Pierre). *La politique des grands travaux en France*. New-York. Arno press. 1977. 601 p.

Thibault (Marie-Noëlle). *La question du rachat des chemins de fer dans l'idéologie républicaine au XIXe siècle*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle. Dijon. 1975. 346 p.

### **Écrits de la Belle Époque concernant ou évoquant le radicalisme**

La littérature sur le radicalisme est pléthorique. Je n'ai retenu que les ouvrages qui m'ont été vraiment utiles dans mon travail. Recenser par exemple tous les ouvrages de Maurice Ajam, Henry Bérenger, Célestin Bouglé, Léon Bourgeois, Ferdinand Buisson prendrait déjà une page, au moins. Les auteurs non radicaux comme Charles Benoît, Léon Blum, Jules Louis Breton, Georges Béret ou Émile Faguet ont également été prolixes sur la période.

Je renvoie le lecteur à la thèse de Gérard Baal pour une bibliographie plus complète.

Benoît (Charles). *Les lois de la politique française*. 1928.

Béret (Georges). *Vers l'harmonie universelle*. Ed. des annales de la jeunesse laïque. 1904.

Bouffandeau (Félix). *L'œuvre de la législature*. 1910.

Bouglé (Célestin). *Syndicalisme et démocratie*. 1908.

- Bourgeois (Léon). *Solidarité*. 1898.
- Breton (Jules-Louis). *Pour le Bloc*. (Préface de M. Berteaux). 1908.
- Buisson (Ferdinand). *La politique radicale*. Préface de Léon Bourgeois. 1908.
- Buisson (Ferdinand). *La foi laïque*. 1913.
- Buisson (F), Astier (P), Godart (J). *L'œuvre sociale de la IIIe République*. 1912.
- Bulletin du Comité républicain du commerce et de l'industrie (à partir de 1900)*.
- Comité républicain de la représentation proportionnelle. Discours de C. Benoît, F. Buisson et J. Jaurès en faveur de la RP*. 1910.
- Bulletin du parti républicain radical et radical-socialiste*. (A partir de 1904).
- Caillaux (Joseph). *Agadir. Ma politique extérieure*. 1919.
- Caillaux (Joseph). *Mes mémoires*. 1. *Ma jeunesse orgueilleuse*. (Plon, 1942) ; 2. *Mes audaces*. Agadir. 1943 ; 3. *Clairvoyance et force d'âme dans les épreuves*. 1947.
- Clemenceau (Georges). *Dans les champs du pouvoir*. 1913.
- Clemenceau (Georges). *Sur la démocratie*. Neuf conférences de M. Clemenceau rapportées par Maurice Ségard. 1930.
- Combes (Émile). *Une campagne laïque*. 1904.
- Combes (Émile). *Une seconde campagne laïque*. 1905.
- Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste (compte rendu officiel publié chaque année par le Comité exécutif)*.
- Cruppi (Jean). *Pour l'expansion économique de la France*. 1910.
- Dauthy (Henri) et Le Franc (Fernand). *L'indemnité parlementaire*. 1910.
- Davesne (Édouard). *Le Comité républicain du commerce et de l'industrie. Historique, tendances politiques et sociales, œuvre économique, action extérieure*. Nevers. 1912.
- Desvaux (Émile). *Le parti radical et la question sociale*. 1910.
- Fabius de Champville (Gustave). *Le Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste de 1897 à 1907*. 1908.
- Faguet (Émile). *L'anticléricalisme*. SFIL. 1906.
- Fouillée (Alfred). *La démocratie politique et sociale en France*. F. Alcan. 1927. 3<sup>e</sup> édition.
- Jaurès (Jean). *Le radicalisme et le socialisme en 1885*. Préface aux *Discours parlementaires*. 1904. (Voir l'édition présentée par Madeleine Rebérioux, Slatkine, 1980).
- Jaurès (Jean). *Études socialistes*. 1901. (Voir l'édition présentée par M. Rebérioux, Slatkine, 1979).
- Jaurès (Jean). *L'armée nouvelle*. 1911. (Voir l'édition préfacée par M. Rebérioux, 10-18, 1969).
- Jaurès (Jean). *L'esprit du socialisme*. Textes présentés par Jean Rabaut. Denoël. 1971.
- Lowell (A. Laurence). *Governments and parties in continental Europe*. Boston. 1896.
- Paix-Séailles (Charles). *Jaurès et Caillaux*. 1919.
- Paul-Boncour (Joseph). *Les syndicats de fonctionnaires*.
- Paul-Boncour (Joseph). *Retraites, mutualité, politique sociale*. 1912.
- Pédoya (général Gustave). *L'armée n'est pas commandée*. Lavauzelle. 1905.
- Pelloutier (Fernand). *Histoire des Bourses du travail*. Paris. 1902.
- Pic (Paul). *Les assurances sociales en France et à l'étranger*. Alcan. 1913.
- Pierre (Eugène). *Traité de droit politique, électoral et parlementaire*. 1893.
- Reinach (Joseph). *Histoire de l'affaire Dreyfus*. 5 vol. 1901-1905 ou Robert Laffont. 2006. 2 tomes.
- Rey (Étienne). *La Renaissance de l'orgueil français*. Grasset. 1912.
- Routier (Gaston). *Grandeur et décadence des Français*. A. Savaète. 1898.
- Ribeyrol (Louis). *De la condition économique et juridique du personnel ouvrier des arsenaux et établissements hors ports de la Marine*. 1909.
- Trouillot (Georges). *Pour l'idée laïque*. 1906.
- Valbert (G). *Le radicalisme et ses variétés*. (Revue des deux mondes du 01-11-1883).

Waldeck-Rousseau (René). *La défense républicaine*. Fasquelle. 1902.

Waldeck-Rousseau (René). *Pour la République (1883-1903)*. Fasquelle. 1904.

### Études sur le parti radical ou l'abondant

Andréani (Pierre). *La fondation du parti radical-socialiste*. (RPP, janvier 1952, pp. 33-41.)

Aubaud (Raoul). *Histoire du radicalisme*. (RPP, n° 610 de juillet 1951).

Avril (Pierre). *Radicalisme et socialisme* (Cahiers de la République, 1956, n° 4 et 7.)

Baal (Gérard). *Le parti radical de 1901 à 1914*. Paris I. 1750 p.

Baal (Gérard). *Combes et la République des comités*. (RHMC, avril-juin 1977, pp. 260-285).

Baal (Gérard). *Jaurès vu par les radicaux* (BSEJ)

Bardonnnet (Daniel). *Évolution de la structure du parti radical*. Montchrestien. 1960.

Barral (Pierre). *Le département de l'Isère sous la Troisième République*. A. Colin. 1962.

Bayet (Albert). *Le radicalisme*. 1932.

Benoît (Serge). *La politique ferroviaire du parti républicain radical et radical-socialiste sous la IIIe République*. Mémoire de maîtrise. Sorbonne. 1972.

Berstein (Serge). *Histoire du parti radical*. 2 vol. Presse de la FNSP. 1980-1982.

Berstein (Serge). *Le parti radical et le problème du centralisme. 1870-1939*. (Régions et régionalisme en France du XVIIIe siècle à nos jours. PUF. 1977).

Berstein (Serge) et Ruby (Marcel). *Un siècle de radicalisme*. Presse univers. du Septentrion. 2004.

Blum (Léon). *Les élections de 1902*. (L'œuvre de Léon Blum, tome I, pp. 493-507). 1954.

Combes (André). *Maçonnerie et radicalisme*. (Cahiers d'histoire du radicalisme, n° 1, sd).

Fournier (M). *Le parti radical de 1906 à 1914*. Mémoire de l'IEP. 1949.

Halévy (Daniel). *La République des comités*. Grasset. 1934.

Herriot (Édouard). *Jadis*. t. I. Flammarion. 1948.

Jammy-Schmidt. *Les grandes thèses radicales, de Condorcet à Édouard Herriot*. Ed. des Portiques. 1931.

Kayser (Jacques). *Les grandes batailles du radicalisme*. Rivière. 1962.

Kayser (Jacques). *Le radicalisme des radicaux*. (Tendances politiques de la vie française depuis 1789. Hachette. 1960.

Lerner (Henri). *La Dépêche, journal de la démocratie. Contribution à l'histoire du radicalisme en France sous la Troisième République*. Thèse. Toulouse. 1978.

Logue (William). *Sociologie et politique. Le libéralisme de Célestin Bouglé* (Revue française de sociologie, janvier-mars 1979, pp. 141-162.)

Loubère (Léo). *Les radicaux d'extrême gauche et les rapports entre patrons et ouvriers 1871-1900* (RHES, 1964, tome I, pp. 89-103.

Maurice (Gaston). *Le parti radical*. Thèse de droit. 1929.

Milhaud (Albert). *Histoire du radicalisme*. SEFI. 1951.

Mitard (Stanislas). *Les origines du radicalisme démocratique. L'affaire Ledru-Rollin*. M. Rivière. 1932.

Nicolet (Claude). *Le radicalisme*. PUF. 1967.

Nordmann (Jean-Thomas). *Histoire des radicaux. 1820-1973*. La table ronde. 1974.

Nordmann (Jean-Thomas). *La France radicale*. Gallimard. 1977.

Paul-Boncour (Joseph). *Entre deux guerres. Souvenirs sur la IIIe République*. t. I: *Les luttes républicaines 1877-1918*. Plon. 1945.

Rémy (Sylvie). *Les socialistes indépendants de la fin du 19<sup>e</sup> siècle au début du 20<sup>e</sup> siècle en France*. Thèse. Limoges.

Stone (Judith). *The radicals and the interventionist State. Attitudes, ambiguities and transformations, 1880-1910* (French history, 1988, vol. II, pp. 173-186).

*La libre parole*, n° 58-55 du 01-05-1908. *Les bons apôtres du radicalisme*.

Vogt (W.P). *Un durkheimien ambivalent : Célestin Bouglé* (Revue française de sociologie, janvier-mars 1979, pp. 123-140.)

### **Sur le budget, les finances publiques, l'économie**

Gallais Hamonno et Haucoeur (P. C). *Le marché financier français au XIXe siècle*. Les publications de la Sorbonne. 2007. Surtout, le chapitre 13 : les émetteurs sur le marché financier français par P. C. Haucoeur et Carine Romey sur Internet.

Haucoeur (Pierre-Cyrille). *Le marché boursier et le financement des entreprises françaises, 1890-1939*. Thèse. Paris I. 1994.

Jèze (Gaston). *Traité de science des finances. Le budget*. Giard et Brière. 1910.

Leroy-Beaulieu (Paul). *Traité de la science des finances*. Guillaumin. 1883. 2 tomes. I. *Des revenus publics*. II. *Le budget et le crédit public*. 3<sup>e</sup> édition.

Ministère des Finances. *Bulletin de statistique et de législation comparée* (à partir de 1877).

Stourm (René). *Le budget*. Guillaumin. 1896.

### **Sources littéraires**

Barrès (Maurice). *Le culte du moi* constitué par les trois romans suivants : *Sous l'œil des barbares* (1888), *Un homme libre* (1889) et *Le jardin de Bérénice* (1891).

Barrès (Maurice). *Le roman de l'énergie nationale* constitué par les trois romans suivants : *Les déracinés* *L'appel au soldat* et *Leurs figures*.

Barrès (Maurice). *Leurs figures*. Plon. 1932.

Barrès (Maurice). *Chronique de la Grande Guerre*. Plon. 1932.

Bazin (René). *La terre qui meurt*. Mame et fils. 1904.

Bazin (René). *Le blé qui lève*. Calmann-Lévy. 1907.

Digeon (Claude). *La crise allemande de la pensée française*. PUF. 1959.

Halévy (Daniel). *Charles Péguy et les Cahiers de la Quinzaine*. Payot. 1919.

Hugo (Victor). *Histoire d'un crime*. Œuvres complètes. Tome 8. Edition chronologique 1851-1853. Le club français du livre.

Lavergne (A). *Jean Coste*. Les cahiers de la Quinzaine. 1901.

Leroy (Géraldi). *Les idées politiques et sociales de Charles Péguy*. Thèse lettres. 1980.

Le Roy (Eugène). *Jacquou le croquant*. Calmann-Lévy. 1899.

Margueritte (Victor). *Les frontières du cœur*. Fasquelle. 1912.

Martin de Gard (Roger). *Œuvres complètes*. (Notamment Jean Barrois). 2 tomes. Gallimard. La Pléiade.

Péguy (Charles). *Œuvres en prose complètes*. Édition établie, présentée et annotée par Robert Burac. La Pléiade. 3 tomes. Gallimard. 1992.

Prévost (Marcel). *M. et Mme Moloch*. Lemerre. 1906.

Proust (Marcel). *A la recherche du temps perdu*. Gallimard. Pléiade. 3 tomes. 1954.

Psichari (Ernest). *L'appel des armes*. 1913.

Psichari (Ernest). *Le voyage du centurion*. 1916.

Tadié (Jean-Yves). *Marcel Proust*. Folio. Gallimard. 1996. 2 tomes.

Tadié (Jean-Yves). *Proust. Le dossier*. Belfond. Pocket. 1998.

Thibaudet (Albert). *Histoire de la littérature française de 1789 à nos jours*. Stock. 1936.

Vernois (P). *Le roman rustique de George Sand à Ramuz*. Paris. Nizet. 1962.

### **Sur la franc-maçonnerie**

Bidegain (Jean). *Le Grand-Orient de France. Ses doctrines. Ses actes*. 1905.

Chevalier (Pierre). *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*. Tome III. 1877-1844. Fayard. 1975.

Combes (André). *Histoire de la Franc-Maçonnerie au XIXe siècle*. Paris. Éditions du Rocher.

Gaudart de Soulages (Michel) et Lamant (Hubert). *Dictionnaire des francs-maçons français*. Albatros. 1980 ; ou Lattès. 1995.

*La Libre parole* du 17 janvier 1913 : liste des députés et sénateurs francs-maçons.

Leroux (Adrien). *La franc-maçonnerie sous la IIIe République*. Letouzey et asso.

Ligou (Daniel). *Sous la direction de. Histoire des francs-maçons en France*. Privat. Toulouse. 1989.

Ligou (Daniel). *Sous la direction de. Dictionnaire de la Franc-maçonnerie*. PUF. 1991.

Ligou (Daniel). *Frédéric Desmons et la franc-maçonnerie sous la Troisième république*. Gédalge. 1966.

*Liste des francs-maçons sénateurs, députés, hommes politiques...* noms recueillis et publiés par Léo Taxil, s.d. 63p.

*Répertoire maçonnique contenant les noms de 30 000 francs-maçons de France et des colonies relevés par les archives de l'association anti-maçonnique de France*. 1908.

Saint-Pastour. *La Franc-maçonnerie au Parlement (1870-1970)*. Documents et témoignages. 1970.

Switkow. *La grande loge de France. Constitution et règlements. Liste des membres*. 2 vol. 1935.

*Tout-Paris maçonnique, contenant 10 000 noms de francs-maçons de Paris et de la banlieue, avec l'indication des documents*. Hermelin. 1896.

Weber (Eugen). *Satan franc-maçon*. 1964.

Wellhoff (B). *De l'histoire et des tendances de la Franc-maçonnerie française*. Paris. Rhéa. 1921. (L'auteur est grand-maître de la Grande Loge de France).

### **Sur les journalistes, la presse, l'édition**

Albert (Pierre). *Histoire de la presse politique nationale au début de la IIIe République (1871-1879)*. Thèse. Paris IV.

Association des journalistes parisiens. *Le livre d'or du centenaire*. 1984.

Andrieu (Jean). *Historique de l'Association professionnelle de la presse républicaine (1907-1957)*. Édit. De l'Épargne. 1958.

Aubert (Octave). *De l'histoire ... et des histoires. Souvenirs d'un journaliste*. Delmas. 1943.

Avenel (henri d'). *Annuaire de la presse française et du monde politique*. 1893.

Avenel (Henri d'). *La presse française au XXe siècle*. Flammarion. 1901.

Avenel (Henri d'). *Histoire de la presse française. Depuis 1789 jusqu'à nos jours*. Flammarion. 1900.

Bellanger (Claude), Godechot (Jacques), Guiral (Pierre), Terrou (Fernand). *Histoire générale de la Presse française*. PUF. 5 vol. 1969 à 1976. (surtout le tome III de Pierre Albert : *La presse française de 1871 à 1940*).

Bellet (Roger). *Presse et journalisme sous le Second Empire*. A. Colin. 1967.

Bérenger (Henry). « *Enquête sur les responsabilités de la presse* », Revue bleue, 4 déc. 1897-21 janv. 1898.

Bertaut (Jules). *Figures contemporaines. Chroniqueurs et polémistes*. E. Sansot. 1906.

Caillot (Patrice). *Bibliographie de la Presse française politique et d'information générale. 1885-1944*. Ain. Paris. B.N. 1974.

Charle (Christophe). *Le siècle de la presse (1830-1939)*. Le Seuil. 2004.

- Chichet (Étienne). *Feuilles volantes. Quarante ans de journalisme*. Nouv édit. Latines. 1935.
- Claris (Edmond). *Souvenirs de soixante ans de journalisme, 1895-1955*. José Millas-Martin. 1958.
- Corpechot (Lucien). *Souvenirs d'un journaliste*. 3 tomes. Plon. 1936 et 1937.
- Daudet (Léon). *Le bréviaire du journalisme*. Gallimard. 1936.
- Daudet (Léon). *Salons et journaux. Souvenirs des milieux littéraires, politiques, artistiques et médicaux de 1880 à 1908*. Nouvelle librairie nationale. Paris. 1917.
- Daudet (Léon). *Souvenirs et polémiques*. R. Laffont. Collection Bouquins. 1992.
- Delfour (L. A. abbé). *La presse contre l'Église*. Lethielleux. 1909.
- Delporte (Christian). *Les journalistes en France. 1880-1950*. Le Seuil. 1999.
- Destrem (Hugues). *Les conditions économiques de la presse*. Thèse de droit, Paris. 1902.
- Fénelier (Charles). *La vie des frelons (histoire d'un journaliste)*. Société nouvelle. 1908.
- Ferenczi (Thomas). *L'invention du journalisme en France*. Plon. 1993.
- Fonsegrive (Georges). *Comment on lit les journaux*. Paris. Lecoffre. 1903.
- Ginisty (Paul). *Souvenirs de journalisme et de théâtre*. Les éditions de France. 1930.
- Ginisty (Paul). *Anthologie du journalisme*. Paris. 2 tomes. 1922.
- Girardin (Émile de). *L'impuissance de la presse*. Plon. 1879.
- Israël (Alexandre). *La liberté de la presse. Hier et demain*. Hachette. 1936.
- Jamati (Vincent). *Pour devenir journaliste*. Paris. 1906.
- Kalifa (Dominique). *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*. Fayard. 1995.
- Le Poittevin (Gustave). *Traité de presse*. Larose. 1902.
- Lerner (Henri). *La Dépêche, journal de la démocratie. Contribution à l'histoire du radicalisme en France sous la IIIe République*. Thèse. Toulouse. 1978.
- Leroux (Gaston). *Sur mon chemin*. Paris. 1901.
- Livois (René de ). *Histoire de la presse française*. SPS. Lausanne. 1965. 2 tomes.
- Loliée (Frédéric). « *L'opinion européenne sur la presse française* » Revue bleue, 6-27 déc. 1902.
- Manevy (Raymond). *La presse de la III<sup>e</sup> République*. Forêt. 1955.
- Marchand (Jacques). *Journalistes de sport. Militants. Institutions. Réalisations. Rapports avec le mouvement sportif*. Atlantica. 2004.
- Martin (Marc). *Contribution à l'histoire des journalistes et du journalisme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) et de la publicité en France*. Thèse. Paris X. 1992.
- Martin (Marc). « *Structures de sociabilité dans la presse : les associations de journalistes en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1880-1910)* », actes du colloque *Sociabilité, pouvoirs, société* (1983), Rouen, 1987, p. 497-509.
- Martin (Marc). *Médias et journalistes de la République*. 1997. Odile Jacob.
- Martin (Marc). *La presse régionale. Des affiches aux grands quotidiens*. Fayard. 2002.
- Martin (Marc). « *La grande famille* » : *l'Association des journalistes parisiens (1885-1939)*. Revue historique, janvier-mars 1986, p. 129-157.
- Martin (Marc). « *Les journalistes : retraités de la République (1880-1930)* », Bulletin du Centre d'histoire de la France contemporaine, 7, 1986, p. 175-195.
- Martin (Marc). « *Profession et idéologie : le journalisme français et le socialisme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle* », Recherches contemporaines, 1, 1993, p. 5-25.
- Martin (Marc). « *Les journalistes et l'affaire Dreyfus* », in Laurent Gervereau, Christophe Prochasson (dir.), *L'affaire Dreyfus et le Tournant du siècle*, Paris, MHCBDIC, 1994, p. 116-124.
- Meyer (Arthur). *Ce que mes yeux ont vu*. Plon. 1912.
- Monprofit (Alfred). *Le livre français en Russie*. Paris. Imprimerie nationale. 1908.
- Palmer (Michael. B.). *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne. 1863-1914*. Aubier. 1983.
- Pigelet (Jacques). *Organisation intérieure de la Presse périodique française*. Thèse. Paris. 1909.

Pluet-Despatin (Jacqueline), Leymarie (Michel), Le Béguec (Gilles). (sous la direction de). *La Belle Époque des Revues, 1880-1914*. IMEC. 2002.

Talmeyr (Maurice). *Souvenirs de journalisme*. Plon. 1900.

Tavernier (Eugène). *Du journalisme*. Odin. 1902.

Vautel (Clément). « *Mon film* » *Souvenirs d'un journaliste*. Albin Michel. 1941.

Weill (Georges). *Le journal. Origines, évolution et rôle de la presse périodique*. La renaissance du livre. 1934.

Wogan (Tanneguy de). *Manuel des gens de lettres : le journal, le livre, le théâtre*. Firmin-Didot. 1898.

### **Sur le sport**

Adam (Paul). *La morale des sports*. La librairie mondiale. 1907.

Combeau-Mari (Éveline). *Sport et presse en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Le Publieur. 2007.

Hubscher (Ronald), Durry (Jean), Jeu (Bernard). *L'histoire en mouvements. Le sport dans la société française*. A. Colin. 1992.

Jeu (Bernard). *Le sport, l'émotion, l'espace*. Vigot. 1983.

Marchand (Jacques). *Les défricheurs de la presse sportive*. Atlantica. 1999.

Priollaud (Nicole). *Le sport à la Une. 1870-1914*. Liana Levi et Sylvie Messinger. 1984. (Textes réunis par).

Seidler (Édouard). *Le sport et la presse*. A. Colin. 1964.

Spivak (Marcel). *Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914*.

Revue d'histoire moderne et contemporaine, janv-mars 1977, p. 28 à 48.

Thomas (Raymond). *Histoire du sport*. PUF. 1991.

### **Sur la Société des gens de lettres**

Ponroy (Albert). *La Société des gens de lettres*. Thèse de droit. 1908.

### **Sur les sociétés de secours mutuels**

Barberet (Joseph). *Les sociétés de secours mutuels. Commentaires de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1898*. Berger-Levrault. 1899.

Barbin (Victor). *Les sociétés de secours mutuels*. Thèse de droit. Paris. 1901.

Robert (Victor). *Les sociétés de secours mutuels complétées*. 1864.

### **Sur la marine**

A l'époque de P. Baudin.

Abeille (Léonce). *Marine française et marines étrangères*. Armand-Colin. 1906.

Gougéard (C. V.). *Les arsenaux de la marine*. Paris. 1882. 2 vol.

Lanessan (Jean-Louis de). *La marine française au printemps de 1890*. Berger-Levrault. 1890.

Lockroy (Édouard). *La marine de guerre*. 1890.

Lockroy (Édouard). *Six mois rue Royale*. Paris. 1897.

Lockroy (Édouard). *La défense navale*. 1900.

Lockroy (Édouard). *Du Weser à la Vistule*. 1901.

Lockroy (Édouard). *Les marines française et allemande*. 1904.

Lockroy (Édouard). *Le programme naval*. 1906.

- Loir (Maurice). *La marine française*. 1893.  
 Pène-Siefert. *La marine en danger. 1870-1888*. Paris. 1888.  
 Salaün (Amiral). *La marine française de 1870 à nos jours*. 1934.  
 XX. *La marine française sous la IIIe République*. Niort. 1914. Extrait de « Armée et Démocratie. »  
 Weyl (Émile). *La marine française. 1888-1889*. Paris. 1889.  
 Z (cdt) et Montéchant (Henri). *Les guerres navales de demain*. Paris. 1893.

#### Études postérieures à Baudin

- Buffetaut (Yves). *La marine française*. Marines. 2005.  
 Charliat (P). *Trois siècles d'économie maritime française*. (Préface de G. LacourGayet). Libr. des sciences pol. et soc. Marcel Rivière. 1931.  
 Darrieus (Henri) et Quéguiner (Jean). *Histoire de la Marine française. Tome III. 1815-1918*. 1997. Saint-Malo. L'ancre de mer.  
 Guy (Noël). *La marine française*. 1948.  
 Jouan (René). *Histoire de la marine française*.  
 Joubert (Vice-amiral). *La marine française*. 1946.  
 Le Masson (Henri). « Douze ministres... ou dix ans d'hésitation de la marine française », *Revue maritime*, juin 1966.  
 Masson (Philippe). *Marine française de guerre. 1939-1945*. Tallandier.  
 Masson (Philippe). « La politique navale française de 1850 à 1914 », *Revue maritime*, février 1968.  
 Motte (Martin) et Soutou (Georges-Henri). *Une éducation géostratégique : la pensée navale française de la Jeune école à 1914*. Économica. 2004.  
 Saibène (Marc). *La marine française*. Marines. 1999.  
 Meyer (Jean) et Acera (Martine). *Histoire de la marine française*. Ouest-France. 1994.  
 Mordal (Jacques). *Histoire de la flotte française de combat*. Gallimard. 1974.  
 Salaun (Vice-amiral). *La marine française*. Les éditions de France. 1934.  
 Taillemite (Étienne). *Histoire ignorée de la marine française*. Perrin. 1988.  
 Viaud (Romain). *Le syndicalisme maritime français de ses origines à 1950*. Rennes

#### Sur le département de l'Ain

- Annuaire du département de l'Ain.  
 Bocquillot (Émile). *Portraits de l'Ain*.  
 Caillot (Patrice). *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale. 1885-1944. Ain*. Paris. BNF. 1974.  
 Cottin (Paul), Gros (Alain), Plagne (Henri), Subreville (Georges) et de Varax (Humbert). *Histoire de l'Ain*. 1989 et 1991. 2 tomes.  
 Dumon (Monique). *Les élections et l'opinion publique dans l'Ain de 1848 à 1885. Le comportement politique de la Bresse et de la Dombes*.  
*Géographies départementales de la France. L'Ain*. Guérin. 1890-1894.  
 Janin (Louis). *Le département de l'Ain de 1871 à 1914. Étude de la gestion administrative et comptable et des variations politiques*. Thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle. Sd.  
 Joanne (Adolphe). *Géographie du département de l'Ain*.  
 Peuchet (Jacques). *Description topographique et statistique de la France. L'Ain*. 1811.  
 Porret (André). *Les élections législatives dans l'Ain depuis 1870. Essai d'interprétation sociologique de la région Bugey-Pays de Gex*. Lyon. 1960. Thèse de sciences politiques.

Saint-Pierre (Dominique). *Dictionnaire des hommes et des femmes politiques de l'Ain de 1789 à 2003*. MG éditions. 2003.

Trenard (Louis). *Virieu-le-Grand, son passé..., ses richesses..., son avenir...* 1985.

## Index des noms de personnes

**A**

Abdu l-Hamid 517  
 Abel 494, 494n  
 About (Edmond) 388  
 Abraham 416  
 Abrami 482  
 Abran 385  
 Acolas 107n, 141, 141n  
 Adam (Achille) 401, 402, 403, 406, 407, 408, 409, 409n, 410, 570  
 Adam (Alexandre) 401  
 Adam (Mme) 170  
 Adam (Paul) 383, 392, 393, 565, 565n, 570  
 Adam-Fontaine (Achille) 401  
 Adam-Hochart (Jacques) 401  
 Adda (Lorenzo d') 464  
 Agulhon (Maurice) 227n  
 Aimond (Émile) 283, 284, 287, 462  
 Ajalbert (Jean) 39, 39n, 172, 231  
 Alain-Fournier 559  
 Alaric 239

**B**

Baal (Gérard) 22, 22n, 185, 188, 188n, 189, 189n, 224n, 289n, 310, 311, 535  
 Babouin (Auguste) 49n  
 Ballif (Abel) 357, 381, 386  
 Ballore (Charles de) 49, 49n  
 Bancel (Désiré) 33  
 Barbe (Marie) 28  
 Barberet 382  
 Barbey (Édouard) 465, 465n, 466  
 Barberousse (Frédéric) 239  
 Barbey (Georges) 231  
 Barney 403  
 Baron (Agathe) 29  
 Barrès (Maurice) 36n, 355, 361n, 511  
 Barthou (Louis) 17, 22, 23, 161, 169, 175, 225, 226, 238n, 255, 307, 340n, 381, 432, 479, 480, 482, 483, 497, 498, 508, 529, 535, 536, 536n, 538, 543n, 560, 561, 562, 568  
 Basly 287

Albert 137n  
 Alcorta 442  
 Alexandra, Féodorovna 94  
 Allard (Maurice) 172, 173, 174, 174n, 253  
 Allemane 246  
 Alleyre (Marie) 29  
 Allombert (Francisque) 16, 37, 38, 50, 51, 51n, 76, 90, 236, 237, 238, 239, 242, 244, 258, 299, 301, 304, 316, 318, 319  
 Alphand (Jean-Charles) 149-151, 566  
 Ambroise-Rendu 560  
 Anceau (Éric) 40n, 42n  
 Ancelot 437  
 Andler (Charles) 230, 231n  
 André (Ernest) 47  
 André (Gal) 315, 322n, 325  
 Andrieux (Louis) 61, 136, 167  
 Antheaume 559  
 Arago 311n  
 Aragon (Louis) 61n  
 Archain (Oscar) 81, 127n, 128n, 153

Bassano (duc de) 465  
 Bassinet (Athanasie) 65n, 81, 129, 129n, 157  
 Baudelocque 402  
 Baudin (Adèle) 29, 31n  
 Baudin (Alphonse) 15, 26, 29-30, 31, 32, 33, 41, 42, 45, 55, 56, 57, 58, 59, 293  
 Baudin (Antoine) 38, 59  
 Baudin (Camille) 23, 29, 30, 31n, 32, 33, 34-35-36, 37, 45, 46, 49, 235, 237, 293, 316, 506n  
 Baudin (Eugène) 18n, 23, 23n, 214, 214n  
 Baudin (Félix) 27  
 Baudin (Georges) 19n, 28, 29, 30, 31, 33-34, 57  
 Baudin (Georges, René) 27  
 Baudin (Georgette) 28  
 Baudin (Mme P. Baudin) 235  
 Baudin (Paul) 29, 31n  
 Baudin (Pierre, Camille) 27-28  
 Baudin (Pierrette) 235, 560  
 Baudin (Rose-Marie) 35

Arène (Auguste) 26, 236, 237  
 Arène (Julien) 26  
 Arène (Delphine) 26  
 Arène (Madame) 29  
 Arène (Paul) 355, 434n  
 Arman de Caillavet 465, 475  
 Armez 463, 465  
 Astier 254, 311, 311n, 313  
 Aubanel (Louis) 259  
 Aube (Amiral) 485  
 Aubert (Amiral) 482  
 Aubert (Octave) 200  
 Aubry 306, 307, 313  
 Augagneur (Victor) 231  
 Aulard (Alphonse) 306, 391  
 Aumale (duc d') 57, 240  
 Aunay (d') 454n  
 Authier (Victor) 246n, 301, 312, 317, 318, 319, 342, 345, 434, 434n  
 Autrand 394  
 Avellan (amiral) 95n  
 Aynard 252, 255

Baudon 289  
 Baudry d'Asson 193  
 Bayet (Albert) 306  
 Béatrix (Jean-François) 28  
 Beauregard 29  
 Bécât (Jean-Marie) 245  
 Becque (Henry) 355  
 Bellan (Léopold) 97  
 Bellanger (Claude) 168n, 171n  
 Belly 344  
 Bénard 468  
 Bénazet 350, 536  
 Bénéteau 415n  
 Benoist (Charles) 341  
 Benoit-Champy (Adrien) 43  
 Benon (Maximilien) 65n, 67, 69, 75-76  
 Bepmale 313  
 Béranger 82  
 Béranger-Sassenage (Raymond de) 18  
 Béranger-Sassenage (Pierrette) 18, 18n, 31n  
 Bérard (Alexandre) 34n, 50, 51, 51n, 172, 173, 174, 237,

- 244, 293, 301, 316, 317, 318, 319, 321, 342, 345, 434n, 435, 436, 437, 537, 538, 558, 560, 561, 567
- Bérard (Victor) 467
- Bérenger (René) 140
- Bérenger (Henry) 231, 306, 510, 510n, 511, 536, 539
- Béret (Georges) 367
- Berg 384
- Berger (Georges) 226
- Berl (Alfred) 231
- Berlitz (Maximilien) 410, 411, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 428
- Bernard (Paul) 143n
- Bernard (Tristan) 170, 388n
- Bernier (Paul) 256n, 381
- Bernis (Pierre) 49
- Berryer (Antoine) 32
- Berstein (Serge) 15n, 185, 186, 187, 254, 568, 568n, 569n
- Bert (Paul) 305
- Berthaut (Constant) 139
- Berthaut (Léon) 467
- Berteaux (Maurice) 226, 264, 265, 348, 381, 453
- Berthelot (André) 83n, 166, 381
- Berthoulat (Georges) 252
- Bertrand (Paul) 309n
- Bichat (Xavier) 36
- Bienaimé (Amiral) 492
- Bienvenu-Martin 307, 312, 560
- Biette 100n
- Binger 128
- Bizarelli 226
- Bizet 299
- Bizot (Eugène) 50, 51, 237, 301, 312, 345
- Blanc (Charles) 146, 146n, 152, 153
- Blanc (Edmond) 169
- Blanc (Louis) 32, 37, 42, 42n, 187
- Blanche (Dr) 559n
- Blanchon (Charles) 169
- Blanchon (Émile) 169
- Blanqui (Louis) 30, 41,
- Bloch (David) 402, 403
- Bloch (Roger) 404, 408, 417, 418
- Blondeau (Léon) 81
- Blondel (Octave) 101n, 125, 127n, 129, 138, 276
- Blum (Léon) 15n
- Blumenthal 403
- Bochard (Jean) 40, 41, 43
- Bodin de Montribloud (Alexandre) 30, 41, 42, 43, 44
- Boisdeffre (Gal) 206, 225
- Boison 69, 70
- Boivin (Émile) 231n
- Bollet 437
- Bompert (Raoul) 73, 81, 83n, 124n, 148n
- Bonaparte (Napoléon) 27n, 28, 240
- Bonaparte (Louis-Napoléon) 30, 41
- Bondet (Gustave) 48
- Bonnefous (Georges) 251n, 455, 508
- Bonnet (César) 28
- Bonnet (Eugène) 242
- Bonnet (Joseph) 47
- Boodenoot 403n, 536
- Bos (Charles) 16, 128n, 254, 306, 307, 311, 311n, 312, 313, 314, 341
- Botsford (C-H) 399
- Boucher 381
- Boué (Lucien) 65n, 71
- Boué de Lapeyrère (Amiral) 481, 485, 504, 505
- Bouffandeau 312
- Bougère 403
- Boulangier (Gal) 57, 60, 67, 70, 76n, 189, 190, 215, 240, 241, 257, 539
- Boulé, 58
- Boulenger (Marcel) 380, 383
- Bour (Louis) 559
- Bourcelin 300, 317, 322, 343, 344
- Bourceret (Auguste) 172, 173, 174
- Bourdelles 292
- Bourély 536
- Bourgeois (Léon) 186, 190, 192, 223, 224, 233, 239, 252, 293, 309n, 314, 315n, 454
- Bourgeois (Louis) 48
- Bourget (Paul) 355
- Bournon (Fernand) 66
- Bourrageas (Denis) 168, 168n
- Bouton (Georges) 380,
- Bouveri 287
- Bouvet (Aristide) 41
- Bouvet (Francisque) 40, 41, 43.
- Boverie 294
- Bozérien 170n
- Bozonet 317n, 320, 342, 345, 437
- Braibant (Charles) 23n
- Brard 154n
- Braz (Venceslas) 553, 554
- Brelay (Ernest) 80, 106, 108, 109, 111, 112, 117
- Bret (Jules) 44
- Breton (Jean-Louis) 253
- Breuillaud (Me) 397
- Breuillé (Alfred) 81, 98, 128n, 129, 129n, 153n
- Breyer (Victor) 377, 383, 384
- Briand (Aristide) 17, 22, 23, 36n, 171, 172, 172n, 174, 238n, 250, 255, 329, 432, 453, 479, 480, 481, 482, 497, 498, 508, 511, 512, 513, 514, 515, 529, 533, 535, 536, 536n, 538, 539, 557, 568
- Briaux 383
- Brière 475
- Brillat-Savarin (Anthelme) 48, 49, 300, 301, 315, 343, 344
- Brisson (Adophe) 392, 393, 393n
- Brisson (Henri) 186, 187, 190, 210, 222, 223, 224, 225, 226, 233, 250, 255, 309n, 314, 315, 315n, 323, 330, 391
- Brisson (Pierre) 392
- Bromberger (Ernest) 411
- Brouardel (Georges) 195
- Brousse (Paul) 68n, 73, 80, 87, 88, 88n, 137n, 143n, 145
- Brown 403
- Bruck 412
- Brun (Lucien) 46
- Brunet 321
- Brunner (Henry) 399, 402, 403, 406
- Bruns 416
- Brus (Marc de) 382
- Buisson (Ferdinand) 306, 307, 312, 314, 341, 347n, 354, 388, 438
- Bultingaire 417

Burlureaux 394  
Burnouf 482

## C

Cabart-Danneville 465  
Cadières (Raoul) 234, 390  
Cadoux (Gaston) 79, 79n, 110n  
Caillaux (père) 278  
Caillaux (Joseph) 17, 21, 22, 36n, 249n, 250, 250n, 251, 252, 253, 307, 310, 311n, 373, 375, 451, 452, 453n, 511, 512n, 516, 529, 530, 530n, 533, 534n, 552, 552n, 569  
Cain (Auguste) 394  
Cain (Georges) 394  
Cain (Henri) 394  
Caizac 384  
Cambon (Jules) 454  
Camescasse 144  
Candor (J-M) 238, 345  
Canel 70  
Canton (Éliseo) 442  
Cardon 311  
Carle (Gaston) 388  
Carnot (Adolphe) 391, 438  
Carnot (Sadi) 59, 292  
Carnot (Lazare) 33, 59  
Carnot (Lazare, Hippolyte) 39n  
Caron 105, 128n, 157, 159  
Caron (François) 276n, 277n  
Carrey de Bellemare 527  
Carrier (Alfred) 51, 236, 238, 242  
Carroll (Malcolm) 18n  
Casella (Georges) 383  
Caserio 153n  
Caspar (Georges) 237  
Castelin 224  
Castelnau (Gal) 547  
Castex (P-G) 511n  
Cattaneo 445  
Cattiaux 65n  
Catulle-Mendès 355  
Caumeau (Jules) 71, 81, 83, 88n, 101, 123, 143, 143n, 154n  
Cauvin 311n  
Cavaignac (Godefroy) 29, 31n, 223, 224, 225, 227  
Cazeneuve 489, 490  
Cézeaux-Cazalet 311n  
Chabert 49

Bussière 311

Chailloux 384  
Chalain 215  
Chalandon (Emmanuel) 49  
Chaley (Camille) 47, 48, 240  
Challemel-Lacour 32, 45n  
Chambaud (Jean) 48, 237  
Champ (Paul) 377, 384, 387  
Champoudry (Paul) 32, 65n, 113, 137, 140, 143n, 154n,  
Chanal 302, 316, 312, 345, 437  
Chanoine (Gal) 225  
Chanteau (Louis de ) 49  
Chaponay (Pierre de ) 28  
Chapot 244, 245, 301  
Chapuis 454n  
Charbonnel (Victor) 306, 306n  
Charcot 468  
Charles-Roux (Jules) 463, 465, 476  
Charléty (Sébastien) 390  
Charmes (Francis) 252, 340n, 356  
Charrassin (Clément) 40  
Chassagne-Goyon 560  
Chassaing 65n  
Chasseloup-Laubat 379, 381, 463, 465, 477  
Chasseloup-Laubat (Prosper) 463n  
Chastenet (Jacques) 18n, 20, 85n, 87n, 223, 248, 248n, 249, 249n, 465n, 516, 527  
Chauchard 389  
Chaumet (Charles) 307, 311n, 466, 467, 471  
Chaumié (Joseph) 498  
Chausse (Émile) 94, 139, 145, 153n  
Chautemps (Émile) 59, 454n, 530, 531  
Chauvière 154n, 253  
Chauvin 269  
Chéradame (André) 356  
Chéron 536, 538  
Chevallier (Jean-Jacques) 20, 15n, 516  
Chignin (Anthelme de) 239  
Choisy (Alexis de) 399n  
Chown 416

Chrétien (Henri) 64  
Christiani (baron) 378  
Churchill (Winston) 504, 505  
Cladel (Léon) 171  
Clamageran 256n  
Claris (Edmond) 124n  
Claveille 560  
Clemenceau (Georges) 17, 20, 21, 22, 29, 32, 47n, 57, 126n, 183, 187, 189, 228n, 245, 246, 306, 308, 345, 346, 350, 371, 373, 375, 376, 391, 433, 447, 451, 452, 453, 454, 454n, 455, 482, 485, 497, 498, 511, 512, 513, 514, 529, 534, 542, 566, 567, 569  
Clément (Adolphe) 97, 378, 379  
Clémentel 313, 386  
Clerc-Rampal 467  
Cloarec (Paul) 357, 466, 467, 472  
Cluseret 145  
Cochery (Georges) 465  
Codet 303, 529  
Cognat (Louis) 26  
Colbert 486  
Colin 311  
Collin 307, 313  
Colleyt-Meygret 300  
Collonge (Benoît) 410, 412, 413, 414n, 415, 416, 417, 418, 421, 423, 424, 425, 426, 427, 428  
Colly (Jean) 94  
Colson (Clément) 267n, 268, 269, 269n, 278, 284  
Combarieu 290, 318, 394  
Combeau (Yvan) 60n  
Combes (Émile) 16, 51, 182, 183, 187, 190, 293, 303, 305, 305n, 307, 307n, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 317, 319, 321, 322, 322n, 323, 329, 332n, 343, 344, 374, 496, 498, 566  
Comte (Auguste) 169  
Constans 165  
Constant (Benjamin) 40  
Constant (Émile) 253, 347

Contoux (Georges) 85  
 Coppée (François) 355  
 Coquelle (Robert) 377, 384  
 Cordelet 436n  
 Cornudet (Émile) 171, 174  
 Cottin (Paul) 46, 47, 244, 245

## D

Dallemagne (Abel) 44  
 Dalloz (Paul) 388  
 Dalou 289, 289n  
 Daniel (André) 95, 95n, 97n, 226, 229, 251, 252n, 308  
 Daniel (Jean-Louis) 128n, 153n  
 Dardenne (René) 394  
 Darlot (Alphonse) 55, 56, 58  
 Darriens (Amiral) 465, 476, 482n  
 Daudet (Léon) 355  
 Daumas (Joseph) 65n, 76  
 Daurelle (Jacques) 231  
 Dausset 294  
 Dauzon 311  
 David (Fernand) 480  
 Davrillé des Essarts (Henri) 127, 128, 148n  
 Dayot (Armand) 390  
 Decrais 250, 251, 291, 454n  
 Definod (Louis) 49  
 Defontaine 307  
 Dejean (André) 259, 394  
 Dejean 390  
 Dejeante 145, 253  
 Delabeau 465  
 Delainaud 260n  
 Delaroche-Vernet 537  
 Delaunay-Belleville 440  
 Delcassé (Théophile) 16n, 250, 251, 252, 253, 288n, 339n, 360, 432, 452, 453, 481, 482, 485, 486, 490, 493, 551, 552n, 553, 556, 557  
 Delescluze (Louis) 31, 32, 33, 57, 73  
 Delhomme (Léon) 138  
 Delpierre 508, 536  
 Deluns-Montaud 32  
 Delvincourt 557  
 Denais (Joseph) 389  
 Denêchau 307n, 311n  
 Denéchère 215

Coubertin (Pierre de) 36n, 382, 511  
 Courcel (baron de) 403n  
 Coutures 215  
 Cragin (E-F) 399  
 Crémieux (Adolphe) 32  
 Crétenet (Jacques) 36

Deneuve 382  
 Depasse (Hector) 61, 136, 166  
 Derfler 18n  
 Dernburg 557  
 Déroulède (Paul) 23, 247, 256  
 Dervillé 440  
 Desachy (Paul) 354  
 Descaves (Lucien) 355, 391  
 Deschamps 101  
 Deschanel (Paul) 165, 222, 294, 357, 438, 559n  
 Desgrange (Henri) 378-380, 383, 386, 386n  
 Desnoyers (Louis) 391  
 Despaty (Omer) 123, 153  
 Despeaux 356  
 Desplas 256n, 560  
 Develle 454n  
 Deville 551, 552  
 Devin (Me) 158  
 Digeon (Claude) 509, 563  
 Dion (de) 357, 378, 380, 381, 386, 386n  
 Dombey (Édouard) 48  
 Donier 320  
 Doniol 281  
 Doré 381  
 Dormoy 311n  
 Douls (Camille) 127  
 Doumer (Paul) 16, 310, 311, 311n, 313, 314, 315, 323, 340, 341, 349, 357, 381, 438, 466, 544  
 Doumergue (Gaston) 17, 22, 36n, 290n, 292, 516, 533n, 536, 538, 540, 561  
 Dreyfus (Alfred) 20, 36n, 182, 186, 191, 203, 204, 205, 206, 207, 223, 224, 224n, 225, 226, 227, 247, 248, 252, 354, 378, 514, 566  
 Dreyfus (Armand) 439  
 Dreyfus (Léopold) 394  
 Dreyfus (Louis) 394  
 Drumont (Édouard) 224n

Cretenter 402  
 Cronbach (Siegfried) 415, 426  
 Cruppi 544  
 Cuignet 224  
 Cunéo d'Ornano 262n  
 Cuvinot 403n  
 Dubarry (Albert) 233n  
 Dubief 309n, 354  
 Dubois (Émile) 65n  
 Dubois (Paul) 56, 276  
 Dubos (Joël) 15n, 229n, 395, 395n  
 Dubost (Antonin) 433, 436, 506, 560  
 Ducher (Claude) 49  
 Ducret de Langes (Louis) 48  
 Ducrocq 63  
 Ducurtyl 345  
 Dufaure 199, 277  
 Dufay (Pierre) 39  
 Dugas (Victor) 49  
 Dujardin-Beaumetz 187, 225, 226, 254, 458  
 Dumas (Alexandre) 391  
 Dumay 214  
 Dumont (Charles) 354, 482, 535, 536  
 Dupont (Amiral) 465  
 Dupont (Émile) 441  
 Dupont (Paul) 218, 220, 221  
 Duprat 465  
 Dupré (Léon) 32n  
 Dupuy (Auguste) 501  
 Dupuy (Charles) 37, 140, 153, 154, 154n, 194, 210, 226, 227, 228, 247, 248, 315n, 357  
 Dupuy (Jean) 250, 251, 313, 326, 356, 386, 393, 438, 438n, 447, 454n, 480, 535, 536  
 Dupuy (Louis) 47  
 Dupuy (Pierre) 311n, 356  
 Durand (Marguerite) 257  
 Durand-Fardel 393  
 Duret 32  
 Duroselle (Jean-Baptiste) 15n, 18n, 20, 47n, 526, 567  
 Durranc (Edmond) 172  
 Duverdy (Charles) 388  
 Duvigneau Le Lanneau 386

**E**

Édouard 312  
 Édouard VII 517  
 Engelhard (Maurice) 136

**F**

Fabérot 216, 217, 217n, 218,  
 219, 220, 221, 232, 246n, 257  
 Fabry (Jean) 237  
 Faillet (Eugène) 139, 154n  
 Faivre (Abel) 394  
 Fallières (Armand) 294, 391,  
 452, 453, 469n  
 Faure (Félix) 23, 23n, 83, 85,  
 93n, 95, 97, 161, 196, 223, 232  
 Faure (Lucien) 384  
 Faure (Maurice) 290n, 311,  
 391, 544  
 Faure (Paul) 290n  
 Faverot de Kerbrech 240  
 Favoron 402  
 Favre (Jules) 46

**G**

Gal (Louis) 388  
 Galitzine (Prince) 423  
 Galliffet (Gal) 248n, 249, 250,  
 251, 252, 253, 254, 257  
 Gambetta (Léon) 32, 33, 42n,  
 45n, 170, 186, 187, 189, 249n,  
 277, 354, 469n, 498  
 Garibaldi (Giuseppe) 42, 42n  
 Garrigues (Jean) 15n, 56n, 58,  
 67n, 80n, 240, 250, 250n, 277n,  
 278n, 395  
 Garnier-Pagès (Étienne) 32, 33,  
 33n  
 Garros (Paul de) 392  
 Gastier (François) 41  
 Gaudin de Vilaine 455, 530  
 Gaufrès (Jules) 124n  
 Gauthier 533, 533n  
 Gay (Ernest) 83n, 392n  
 Geoffroy (Gustave) 126, 228n,  
 348  
 Genin (Joanny) 237  
 Gellion-Danglar (Eugène) 48  
 Gérard 403  
 Germain (Henri) 44, 46, 47, 48,  
 49, 50, 51, 173, 239, 316n  
 Germinet (Amiral) 452

Epinas 390  
 Esparbès (Georges d') 355  
 Esterhazy 203-206

Féret (Ernest) 260n  
 Ferry (Gal) 547  
 Ferry (Jules) 49, 189, 189n,  
 222, 305, 319, 341, 365, 367,  
 393, 498, 534, 537  
 Feydeau (Georges) 559n  
 Finot (Jean) 393  
 Firmery 414n, 415n  
 Flaissières (Siméon) 87, 168n  
 Flandin (Ernest) 337  
 Flandin (Étienne) 560  
 Fleury-Ravarin 403n  
 Floquet (Charles) 82, 187, 190,  
 216, 217, 256n  
 Foras (Pierre) 29  
 Forge (Anatole de la) 57  
 Fort (Gustave) 259

Gervas (Amiral) 463, 468, 471,  
 475  
 Gervais 454n  
 Gerville-Réache 309n, 313,  
 341  
 Gibert 173  
 Giffard (Pierre) 377, 378, 379,  
 380, 383n  
 Giguët (Honoré) 49, 50, 51,  
 236, 239, 240, 241, 241n, 244,  
 244n, 245, 299, 300, 319n  
 Gilly (Numa) 56  
 Girard (Francisque) 316, 317,  
 321, 443  
 Girard (Louis) 44, 44n  
 Girardin (Émile de) 170  
 Girod de l'Ain (Édouard) 44,  
 49n  
 Girou (Georges) 73, 80, 81,  
 101, 118n  
 Gleize 437  
 Goblet 168, 172, 173, 186, 202,  
 214, 313  
 Goddet (Victor) 378, 379, 386n  
 Gohier (Urbain) 306  
 Gondinet 386  
 Gonjo 278  
 Gonnot 169  
 Gordon 403

Estournelles de Constant (d')  
 454n  
 Étienne 226, 309n, 313, 386,  
 465, 480, 482, 535, 536

Forville 404  
 Fossier 380  
 Fourest (Maurice) 128n  
 Fourier 169  
 Fournière (Eugène) 87, 170,  
 225  
 France (Anatole) 367, 391  
 Franc-Nohain 383  
 Franklin-Bouillon (Henry) 230,  
 231, 232, 234  
 Frayssinet 536  
 Freycinet (Charles de) 169,  
 228, 247, 261, 273, 277, 278n,  
 279, 280, 283, 284, 429, 465n  
 Froment-Meurice (François) 73  
 Fumouze 437

Gordon-Bennet 380  
 Gouin 403n  
 Goujon (Étienne) 49, 50, 238,  
 239, 316, 317, 319, 319n, 381,  
 394, 434n  
 Goujon (Pierre) 25, 246n, 312,  
 317, 319, 320, 394, 538, 543,  
 546, 559  
 Goulaine (de) 455  
 Gourju 271n  
 Gousseau 384  
 Gouzy 254, 311, 340n, 341  
 Grant 403  
 Graux (georges) 229  
 Grébauval (Armand) 117,  
 128n, 153, 154n, 157, 166, 167  
 Greffulhe (Comtesse de) 249  
 Groguet 27  
 Groscurin 47, 49  
 Grousset (Paschal) 87, 214,  
 378, 381  
 Groussier 253  
 Guernier 498n  
 Guesde (Jules) 68n, 87, 214,  
 168n, 174, 345, 515  
 Guigue de Champvans (Jean)  
 41, 44  
 Guilaine (Louis) 389  
 Guillain 248, 259, 287, 309

Guillaume II 211, 281, 361,  
363n, 464, 470, 519  
Guist'hau 500, 501  
Guyard (Camille) 384

## H

Habert 169  
Heine 400  
Halévy (Daniel) 46, 230, 231n  
Hallgarten 403  
Hamel (Ernest) 392n  
Hanotaux (Gabriel) 94, 95  
Harmant (Abel) 393  
Harris 411n  
Hattat (Eugène) 81  
Hébrard (Adrien) 393  
Hémard 82  
Henri de Prusse 551  
Henry 224, 224n, 225

## I

Ignace 313  
Iriart d'Echepare 386

## J

Jacques (Édouard) 32, 58, 60,  
257  
Jacquet (Julien) 35  
Jacquet (Mélanie) 35  
Jamesson 400  
Janin (Louis) 48n, 50, 50n,  
317n, 318, 320  
Jaurès (Jean) 36n, 85, 87, 172,  
174n, 204, 204n, 223, 303,  
304n, 309, 310, 327n, 345, 371,

## K

Kahn (Henry) 403, 408  
Kalénichenko 559n  
Kayser (Jacques) 185, 289  
Kérohant (Hervé) 389  
Kerjégu (de) 465

## L

Labusquière (John) 88, 100n,  
214, 214n, 215, 216  
Lacaze (Amiral) 482, 548  
Lacombe 169  
Lacour-Gayet 467  
Lacroix (Sigismond) 64, 65,  
73, 136, 171, 263

Guyon (Eugène) 388  
Guyot (Yves) 171, 279, 280,  
284, 354, 510  
Guyot de Villeneuve 322n  
Herbet 51, 301, 319, 320  
Hérisson 256n  
Héritier 436  
Herr (Lucien) 36n, 230  
Herriot (Édouard) 15n, 539  
Hersent 281n  
Hervé (Édouard) 257, 389  
Hesse 491, 500  
Hoche (Lazare) 28, 59, 192  
Hoentchell 369  
Honorat 536  
Hoppent 402  
Hottingen 400  
Hovelacque (Abel) 58, 65n  
Hovelaque 415n

Isambert 225  
Iselin 400

374, 375, 390, 465n, 489, 512,  
514, 514, 518, 533, 535, 563,  
567  
Jeambin 312  
Jénouvrier 457  
Joffre 553  
Joffrin (Jules) 32, 57n, 68n,  
145  
Jollivet (Gaston) 389, 543n  
Jolly (Jean) 173n  
Joly (Joseph) 49

Kiderlen-Waechter 454  
Kisch (Lucien) 381  
Kistemaekers (Henri) 383  
Kléber (J-B) 59  
Kleine 260

Lafargue (Alice) 16, 216n  
Lafargue (Paul) 214, 260, 289  
Lafferre 289, 290n, 313, 539  
Laffitte (Jules) 388, 510  
Laffon (Fernand) 381  
Lafitte (Jean) 384, 386  
Lafitte (Pierre) 357, 368n, 378,  
393

Gyp (comtesse de Martel) 355

Hubbard 289, 304n, 306, 307,  
311, 311n, 313  
Hude (Auguste) 57  
Hugo (Victor) 30, 30n, 32, 42,  
42n, 391, 510  
Hugo (Léopoldine) 58n  
Hugo-Derville 501  
Hugonnet (Joseph) 36  
Hugues (Clovis) 218, 304n,  
311n  
Humbert (Alphonse) 138  
Humbert (Charles) 65n, 233  
Humbert III de Savoie 239

Joly (Nicolas) 410, 414  
Jonnart 226, 480, 482  
Jourdain (Frantz) 394  
Joséphine (Impératrice) 559  
Jourde (Philippe) 388  
Jozon 260  
Julia 313  
Julian 403  
Jullemier 363n, 551, 556, 557

Klotz 226, 311, 311n, 313, 480,  
482, 536, 560  
Koemer 557  
Krantz (Camille) 247, 258,  
259, 274, 279, 403n

Laguerre (Georges) 67  
Laisant (Charles) 67n  
Lamarzelle (de) 454n, 455  
Lambeau (Firmin) 406  
Lamendie (Léonce de) 392  
Lamennais 30, 391  
Lamouroux 167  
Lamy 493

- Landrin (Émile) 80, 81, 83n, 87, 88, 88n, 118, 118n, 143n  
 Landry 536, 536n  
 Lanel 551, 552n  
 Lanessan (Jean-Marie de) 64, 137, 170, 247n, 250, 251, 252, 253, 254, 310, 311, 311n, 313, 314, 354, 354n, 491, 492, 496, 510, 531, 532, 541  
 Langlois (Gal) 448  
 Lapauze (Henri) 511, 544  
 La Plaza (de) 555  
 Lardières (Marius) 43  
 Lareinty (de) 193  
 Las Cases 454n, 530  
 Lasies 229n  
 Lassalle 254  
 La Tour d'Auvergne 33, 59  
 Laubeuf 471  
 Laur (Francis) 67n  
 Lauraine 307n  
 Laurent (Charles) 57, 76, 82, 135, 136  
 Lavalette (comte) 381  
 Lavallée 556n  
 Lavedan (Henri) 383  
 Lavisse (Ernest) 230, 231, 260n  
 Lavy (Aimé) 74  
 Lebaudy 402  
 Le Béguec (Gilles) 356, 537  
 Lebey (Édouard) 388  
 Leblanc (Maurice) 383  
 Lebon (André) 395, 395n, 463  
 Leboucq 347n, 536  
 Le Bris (Amiral) 482, 504  
 Lecomte (Georges) 231, 560  
 Lecomte (Maxime) 436n
- M**
- Mac Donald 400  
 Machado (Irineu) 553, 555  
 Mac Mahon 146n  
 Madier de Montjau 42  
 Maertens 384  
 Magnard (Francis) 388  
 Mahy (de) 200, 225, 226  
 Maissiat (Jacques) 41  
 Malon (Benoît) 173  
 Malot-Lefèbvre 472  
 Mallat (Henri) 411, 412, 413, 416
- Le Cour Grand Maison 277  
 Ledru-Rollin 186  
 Lefèvre (André) 87, 172n, 174, 283, 487, 490, 491  
 Lefèvre (Georges, dit Géo) 379, 380  
 Lefèvre-Pontalis 553  
 Le Gall 23n  
 Legrain 246n  
 Legros 301  
 Le Hideux-Vernimmen 381  
 Le Hon (Charles) 43  
 Le Hon (Léopold) 43, 44, 45, 46, 47, 48, 237  
 Lejeune (Dominique) 20  
 Léon XIII 194  
 Lépine (Louis) 63n, 82, 103n, 135n, 141-142, 145, 146n, 156, 161, 258, 259, 394  
 Le Play 403  
 Leroux (Gaston) 217  
 Leroux (Pierre) 42  
 Le Rouzic 499  
 Leroy 309, 379  
 Leroy-Beaulieu (Paul) 80, 106n, 108, 111, 332, 332n, 335, 335n  
 Le Roy 384  
 Le Royer 199  
 Lesseps (Ferdinand de) 168  
 Lestapis (de) 443  
 Lesueur (Daniel) (Mme Henri Lapauze) 393  
 Létang 253  
 Levavasseur 356  
 Leveillé 384  
 Levillain (Philippe) 15n  
 Levrat 302  
 Mallet (Frédéric) 400  
 Manceron (Amiral) 470  
 Marabaud 400  
 Marceau (François) 33, 59  
 Marcère (de) 169, 170  
 Marchand 465  
 Marchès (Léo) 389  
 Maret (Henri) 254, 311, 311n, 313, 314, 370  
 Margerie (de) 560  
 Marguerittes 71  
 Marinoni (Hippolyte) 388  
 Marion (Abbé) 19n, 27n  
 Marillier 231  
 Marlot 78
- Levraud (Léonce) 65n, 73, 123, 127n, 138  
 Leygues (Charles) 250, 258, 311n, 313, 544  
 Lhopiteau 267, 307, 308  
 Liard (Louis) 97n, 390  
 Ligou (Daniel) 251n  
 Lisman 404n  
 Littré 47n  
 Livois (René de) 355  
 Lockroy (Édouard) 16, 32, 168, 173, 187, 190, 309n, 311, 311n, 312, 313, 314, 315n, 466n, 467, 484, 496, 508, 541  
 Loir (Maurice) 463, 464, 465, 467, 468  
 Longuet (Charles) 65n, 76, 138, 140  
 Loiseau 312  
 Lopin (Arsène) 128n, 167  
 Lorrain (Jean) 355, 383  
 Loubet (Émile) 153, 248, 258, 290, 291, 292, 294, 307n, 318, 318n, 378  
 Louis-Philippe 42, 240  
 Louis IV de Hesse 94  
 Lourties 436n, 536, 537  
 Louvel (Albert) 482  
 Lozé (Henri) 103n, 122, 136, 140, 141, 141n, 311n, 454n  
 Lucipia (Louis) 73-74, 81, 82, 87, 104, 118n, 140, 167, 169, 289  
 Lyautey (Hubert) 456, 457  
 Lyon-Alemand (Charles) 56, 58, 71, 101, 102
- Marsoulan (Henri) 71, 100n  
 Martelin (Athanase) 244, 299, 436, 437  
 Martin (Georges) 58  
 Martin (Louis) 530  
 Martin (Marc) 168, 389, 389n  
 Martinet (Camille) 192.  
 Maruéjols 323, 325  
 Mascuraud 289, 438  
 Massé (Alfred) 303, 306, 307, 308, 309, 354  
 Massip 354  
 Masson 312, 321  
 Mathieu 424  
 Mathieu (Tony) 368

- Maujan (Adolphe) 56, 172, 303, 536  
 Maupassant 355  
 Maurice (Charles) 231  
 Maury (Alphonse) 32, 74, 82, 83n  
 Maxwell 428  
 May (Élie) 69, 70, 71, 214, 215, 216, 217  
 May (Gustave) 69n  
 Mayen (Victor) 392  
 Mayer (Armand) 381  
 Mayer (Eugène) 171, 172, 173, 174, 174n, 175  
 Mayeur (Jean-Marie) 15n, 35n, 86n, 255, 255n, 482  
 Mayer (Gustave) 65n  
 Mazade (Charles de) 65n, 356  
 Meiss 218, 220, 221  
 Méline (Jules) 51, 95, 175, 190, 191, 192, 193, 195, 204, 210, 220, 222, 223, 224, 225, 227, 253, 454n, 538  
 Mendès (Catulle) 171  
 Ménier 510  
 Mercier (Théodose) 35, 45, 46, 46n, 47, 49, 50, 239, 241, 316, 319n  
 Merger (Michèle) 277n, 279n, 280, 281n  
 Merlou 313, 330, 330n, 331, 334n, 335  
 Méry 229n
- N**
- Nadeau 42  
 Nagai (Nobuhito) 56n, 61n, 73n, 256n  
 Nail (Louis) 494  
 Nansen 128  
 Nansouty (Max de) 383, 389n  
 Napoléon III 437
- O**
- Ochs (Alphonse) 392, 393  
 Ochs (Georgette) 17, 392  
 Ochs (Louis) 560  
 O' Gallop 387
- P**
- Pacotte 27  
 Painlevé 473, 474, 487, 503
- Messimy (Adolphe) 19, 347n, 350, 351  
 Mesureur 167, 219, 226, 437  
 Méténier (Oscar) 355  
 Meunier (Henri) 381  
 Meunier (Paul) 308  
 Meurice (Paul) 388  
 Meyan (Paul) 380  
 Meyer (Arthur) 257, 389  
 Meyer (Jean) 483  
 Mézières (Alfred) 17, 386, 387, 388, 389, 393, 435, 543, 558  
 Michel (Henri) 391, 530  
 Michel-Côte (Charles) 409  
 Michelet (Jules) 30, 37, 42  
 Michelin (Édouard) 379  
 Michon (Georges) 526n, 567  
 Mignon (Gustave) 239  
 Mill (Louis) 323  
 Millerand (Alexandre) 16, 18n, 19, 36n, 67, 70, 87, 168, 168n, 214, 216, 224, 227n, 228, 229, 233, 249, 250, 251, 252, 253, 256, 256n, 257, 259, 260n, 281, 283, 289, 301, 310, 311, 311n, 313, 314, 319, 326, 329, 390, 391, 432, 437, 478, 529, 535, 536, 560  
 Millet (Aimé) 32n  
 Millevoye 256, 491  
 Milliès-Lacroix 454n  
 Miral 384  
 Mirbeau (Octave) 355  
 Mirman 307  
 Naquet (Alfred) 67n, 187  
 Navarre (Louis) 65n, 98, 124n, 137, 139  
 Necker 234  
 Nény 470  
 Neuflyze 400  
 Newman 403  
 Nicod 436
- Olga 94  
 Olmi 482  
 Opportun (François) 83n  
 Ortolan (Joseph) 39  
 Ostrogorski (Mosei) 568  
 Pams 381  
 Pannetier (Claude) 27  
 Paré (Raphaël) 172-174  
 Parisse 217, 219, 220, 221
- Monet (Claude) 126n  
 Monicault (Pierre) 47  
 Monis 22, 250, 251, 436n, 453, 454n, 511, 533, 540, 542  
 Monnerville (Gaston) 32  
 Monprofit 416, 417, 419, 421, 423, 427, 428, 482, 556n  
 Montheuil (Albert) 166, 167  
 Montorgueil (Georges) 560, 561  
 Monzie (Anatole de) 476, 498, 501, 502, 558  
 Moreau (Alfred) 80, 81, 118  
 Moreau (Ernest) 118  
 Morel (Jean) 480, 482, 535  
 Morellet (Hippolyte) 49, 239, 319n, 434n  
 Morinaud (Émile) 39  
 Morlot 313  
 Morny (duc de) 43  
 Mortimer 384  
 Mosselmann (Françoise) 43  
 Mougeot (Léon) 249n, 292, 403n  
 Mounier 400  
 Mousset 384  
 Moyne (Victor) 402, 419n  
 Moyria-Maillat 236  
 Mun (Albert de) 206, 225, 455, 496  
 Muteau (Alfred) 340n, 536  
 Muzet (Alexis) 132
- Nicolas II 94, 96-97, 517  
 Nicollet 49  
 Noël (Bernard) 69n  
 Nordmann (Jean-Thomas) 188n  
 Noulens (Joseph) 39n, 338  
 Nuger 140
- Oudinot (Camille) 393  
 Oudot 384  
 Ozanam 39n, 163n, 342n
- Parsons 403  
 Pasteur (Louis) 82  
 Paté 536

Patenne (Alexandre) 65n, 125, 140  
 Paulain 254  
 Paulsen 411  
 Pawlowski 386  
 Pedoya (Gal) 391  
 Péguy (Charles) 230, 231, 232, 232n, 559  
 Peiffer 246n  
 Peirron 168n  
 Pelletan (Camille) 85, 172-174, 174n, 187, 191, 224, 226, 254, 340n, 388, 496, 544  
 Peltier 168  
 Perchot 529  
 Perdigier 42  
 Pereire (Eugène) 172, 256n  
 Péret 307n, 312  
 Perkins 402  
 Pérouse 258, 260  
 Perrichont (Étienne) 73  
 Pessard (Hector) 388  
 Pétrot (Albert) 73, 137n

## Q

Quentin (Charles) 32

## R

Rabier (Fernand) 264, 290, 304n  
 Rachou 382n  
 Raiberti 39n  
 Ranc (Arthur) 313, 314, 354, 388, 434n  
 Raspail (François) 33, 33n, 34, 42  
 Ratier 454n  
 Ravaud 384  
 Ravel (Maurice) 559n  
 Raymond (Antoine de) 144n  
 Raynal 271  
 Raynaud 350  
 Read 403  
 Rebérioux (Madeleine) 18n, 38n  
 Récopé (comte) 381  
 Regembal (Antoine) 40  
 Régis (Max) 245, 246  
 Reichel (Frantz) 377  
 Reille (Amédée) 308, 403n

Peyrat (Alphonse) 31, 32  
 Peytral 190, 223, 454n, 482  
 Philipon 49-50, 237, 238, 301, 318, 319, 342  
 Picard (Alfred) 260, 264n, 440, 469, 485  
 Picau (Médéri) 118n, 143n  
 Pichon (Stephen) 454n, 455, 482, 535, 536  
 Pick (Alfred) 403, 408  
 Picquart 203, 224, 225, 226, 248  
 Pierpont-Morgan 362  
 Pierre (Eugène) 394  
 Pitou (Eugène) 389  
 Plichon 403n  
 Pochon (Joseph) 16, 48, 49, 50, 51, 195, 237, 238, 239, 241, 242, 246n, 290n, 299, 300, 303, 316, 317n, 318, 319n, 320, 321, 322, 330, 340, 342, 429, 433, 434, 434n

Quentin-Bauchard (Maurice) 392, 392n  
 Quesnay de Beaurepaire 227  
 Reinach (Joseph) 72, 224n, 319, 349, 535, 536, 560  
 Reinders (Constant) 410n, 411, 415, 419n  
 Rémond (Jean) 322  
 Rémy (Sylvie) 85, 85n, 214n  
 Renard 391  
 Renauld 402, 403  
 Rendu (Ambroise) 167  
 Renou 85, 253  
 Renouvin (Pierre) 453  
 Réveillaud 304  
 Révillon (Tony) 51n, 59, 71, 71n, 237  
 Riant (Ferdinand) 88  
 Ribanier 68-69, 70  
 Ribot (Alexandre) 153, 223, 225, 226, 255, 256, 454n, 455, 547, 558  
 Ricard 222  
 Richard (Émile) 73, 74, 163, 166  
 Richard (Pierre) 87  
 Richard 281n, 436n  
 Richepin (Jean) 383  
 Rives (Gustave) 381, 386

Poincaré (Raymond) 17, 22, 23, 36n, 39n, 82, 225, 226, 228n, 249, 258, 259, 305, 452, 453, 454, 480, 481, 482, 505, 507, 508, 510, 512, 521, 543n  
 Poirrier 537  
 Pont de Nemours (du) 404n  
 Porret (André) 243n, 435  
 Porte (de la) 225, 226  
 Poubelle (Eugène) 82, 88, 91n, 135n, 146, 146n, 147, 153, 155, 155n, 157, 160  
 Pradelle 294  
 Pradon (Alphonse) 48, 49, 50  
 Pressensé (Francis de) 540  
 Prévét 403n  
 Prost (Antoine) 97n  
 Protot 217, 218, 220, 221  
 Proust (Marcel) 249n  
 Psichari 559  
 Puech (Louis) 98, 167, 256n, 340n, 381, 536  
 Puthod (Édouard) 44, 45

Quinet (Edgar) 30, 40, 41-42, 42n, 43, 45, 46n, 325

Rivet (Gaston) 544  
 Robaglia 256n  
 Robert (Pierre) 312  
 Robin (Charles) 47, 49  
 Roche (Jules) 226, 303  
 Rochefort (Henri) 68n, 72, 171, 189, 257  
 Rochette 533n  
 Rohan (Cal) 66  
 Rollin 256n  
 Roncière (Charles de la) 467  
 Rondet-Saint (Maurice) 357, 467, 478  
 Roosevelt 551  
 Roselli-Mollet (père)  
 Roselli-Mollet (Luc, fils) 40, 41, 45, 48, 49, 240  
 Rosny (J-H) 383  
 Rossillon du Petré 387n  
 Rostand (Edmond) 355  
 Rouanet (Gustave) 73, 172, 173, 174, 174n  
 Rouger 500  
 Roujon (Henri) 393  
 Rousseau (J-J) 37  
 Rousseau (Paul) 377, 380

Rousselle (Henri) 80-81, 82, 83, 83n, 88, 117, 132, 145  
Roussellier 482

## S

Sadoul (Victor) 463  
Sagnas 390  
Saint-Albin (de) 381  
Saint-Arroman (Raoul de) 392  
SaintGermain 560  
Saint-Just 89  
Saint-Pierre (Dominique de) 28, 40n, 241n  
Saint-Seine (marquis de) 406  
Saint-Simon 169  
Salaun (Amiral) 483, 484, 485  
Sammatt (Toussaint) 168, 168n  
Sancier 384  
Sandra 245  
Sarcey (Francisque) 392  
Sarcey (Yvonne) 357, 392  
Sarraut (Albert) 393  
Sarrien (Ferdinand) 190, 195, 223, 226, 233, 303, 313, 317, 340n, 454n  
Sauton (Frédéric) 62n, 98, 105, 107, 123, 124n, 133, 137n, 158

## T

Tadié (Jean-Yves) 249  
Tailhade (Laurent) 231  
Taillemitté (Étienne) 483, 484n  
Tannery 482  
Tarbouriech 196  
Tardieu (André) 233n  
Tendret (Aristide) 40, 46  
Ténot 31  
Ternate (François) 203n  
Téry (Gustave) 306  
Théry (Edmond) 394  
Thierry (Joseph) 357, 482, 536

## U

Ulbach (Louis) 510, 510n  
Urfé (Honoré d') 302, 303

## V

Vaillant (Édouard) 85, 87, 101n, 105, 122, 137n, 138, 139, 140, 141, 145, 154, 154n, 185, 214, 253, 303, 304n, 514

Rouvier (Maurice) 21, 313, 315, 317, 330, 332, 335n, 339, 343, 465n, 481, 498

Savoie-Tende (Renée de) 302  
Say (Léon) 42n, 60, 277, 278, 279, 395  
Scheurer-Kestner 204  
Schoelcher (Victor) 30, 32, 42  
Schneider (Louis) 389  
Scholl (Aurélien) 389, 510  
Schwartz 97n  
Schweitz (Arlette) 251n  
Seidler (Édouard) 377-378  
Seignobos (Charles) 310, 390  
Selves (Justin de) 8, 91n, 135n, 156, 156n, 157, 160, 161, 289, 394, 451, 453n  
Sembat (Marcel) 168, 228n, 253, 306, 535  
Sénac 327n  
Serret 487  
Séverine 355  
Seydoux (Ernest) 402, 403  
Sibille 273, 273n  
Siegfried (Jules) 403n, 537  
Silvestre (Armand) 355

Thiers (Adolphe) 33, 46, 169, 170, 236, 240, 483, 510  
Thiessé 214, 215, 216  
Thomson (Gaston) 393, 485, 493  
Thorne 403  
Thuilier 130  
Thyssen 549  
Tiersot (Edmond) 46-47, 48, 49  
Tirard 279, 465n  
Tissot (Louis) 49n  
Tondu (Henri) 47, 48, 49, 239  
Touchard (Amiral) 475

Valentin-Smith (Johannès) 46  
Valette 215  
Vallès (Jules) 32, 173  
Van Cortland 403  
Varenne (Alexandre) 231  
Varlin 69

Roux (Charles) 168  
Roux (Émile) 82  
Ruel (Xavier) 88, 88n

Soarez 381  
Sorlin (Pierre) 15n, 247, 251n  
Soulaire (Pierre) 383  
Soulière 217, 221  
Soult (Mal) 41  
Souvestre (Pierre) 383, 384  
Speyer (James) 400  
Spuller (Eugène) 305  
Stavisky 233n  
Steeg 347n, 480  
Steines 384  
Sternhell (Zeev) 511n  
Strauss (Mme) 249n  
Strauss (Paul) 78n, 110, 128n, 157, 159, 160, 164, 167, 170, 290n, 381, 454n, 560  
Suarez (Georges) 171, 171n, 533  
Suret 85

Toudouze (Georges) 466, 467  
Tournier (Gal) 161  
Tournier (Ursule) 27  
Trivier 128  
Trochu 527  
Tron (Me) 419n  
Trouillot 454n  
Truchon 78  
Truchot 384  
Turot (Henri) 85, 127, 168, 438

Vazeille 311, 314  
Vernes (Félix) 400  
Vicaire (Gabriel) 237  
Victor (Prince) 539  
Victoria 210, 464  
Videau 311n

Vilanueva (Benito) 555  
 Villa (Giuseppe) 412, 413, 416  
 Villefranche (Jean-Melchior)  
 237  
 Villain (Georges) 142, 143,  
 153, 153n, 155, 156  
 Villefranche 345  
 Villemain 391  
 Vincent de Lormet (Alfred) 42-  
 43

## W

Waddington 267  
 Waldeck-Rousseau (René) 16,  
 16n, 18n, 21, 146, 172, 175,  
 182, 222, 228, 229, 234, 237,  
 238, 242, 247, 247n, 248, 249,  
 250, 251, 252, 253, 255, 256,  
 258, 259, 261, 284, 286, 288,  
 290, 294, 301, 309, 313, 321,  
 323, 354, 354n, 393, 429, 452,  
 491, 508, 534, 536, 537, 566  
 Walter 254  
 Weber (Eugène) 217, 218  
 Weber (Joseph) 139, 143n,  
 154n  
 Weiller (Lazare) 560  
 Weindel (de) 170  
 Weiss (J-J) 32  
 Wellhoff (Édouard) 410, 412,  
 413, 414n, 415, 416, 417, 418,  
 421, 425, 426, 427, 428  
 Widener 403  
 Williams 403  
 Willy 383  
 Wilson 56  
 Winock (Michel) 20  
 Winterfeldt 403, 408  
 Wolf (Pierre) 355

## X

Xau (Fernand) 169, 355, 389

## Y

Yokoi 428  
 Yon du Jonage (Marc) 42-43,  
 44, 47

## Z

Zévaès (Alexandre) 31n, 56,  
 58n, 68n, 222, 223, 340n  
 Zola (Émile) 171, 203, 206,  
 207, 355, 423, 510

Viollette (Marcel) 383, 384,  
 387  
 Viterbo (Max) 384  
 Vitou (Georges) 389n  
 Vivant (Gabriel) 463, 465  
 Viviani (René) 36n, 39, 172,  
 174, 174n, 233, 250, 252, 255,  
 256, 543, 552  
 Vivien (Paul) 164, 166  
 Volta 172

Zuylen de Nyevelt (baron de)  
 378, 380, 381

Voltaire 510  
 Vonbergen 402  
 Von Bernhardt 544  
 Von Tirpiz 517  
 Vrignault 510

## Michel Moisan

---

### Pierre Baudin (1863-1917), un radical-socialiste à la Belle Époque

Neveu du député Alphonse Baudin tué sur les barricades le 3 décembre 1851, Pierre Baudin (1863-1917) est un homme politique de la Troisième République insuffisamment reconnu aujourd'hui.

Élu radical-socialiste au Conseil municipal de Paris en 1890, il y accomplit un parcours exemplaire au service de la défense des Droits de Paris. Rapporteur général du Budget pendant trois ans, il devient vice-président du Conseil en 1895 et président en 1896, à moins de 33 ans.

Député dès 1898, il est nommé, l'année suivante, à 36 ans, à peine, ministre des Travaux publics du cabinet Waldeck-Rousseau, le seul de son groupe politique. Il opte, en 1900, pendant son ministère, pour le siège de Belley, abandonnant le 11<sup>e</sup> arrondissement de la capitale.

Dissident du combisme, il doit lutter contre les radicaux orthodoxes de son département pendant la période 1903-1905. Réélu aisément à la Chambre, en 1902 et 1906, il poursuit une belle carrière de journaliste entamée en 1890. Président de l'association des journalistes sportifs, en 1905, vice-président, en 1907, de l'association des journalistes parisiens (dont il sera l'éphémère président en 1915), administrateur hors pair, il est rapporteur général du budget à la Chambre en 1905 et 1906.

P. Baudin est également un homme d'affaires à partir de 1906, en devenant - pendant un an - président de la banque franco-américaine et de la Société internationale des Écoles Berlitz de 1907 à 1913.

Sénateur de l'Ain, en 1909, devenu briandiste, il est nommé, en 1910, ambassadeur extraordinaire en Argentine. De retour au Palais du Luxembourg, il se montre d'une rare activité, rapportant d'importants dossiers de politique étrangère notamment.

Ministre de la Marine en 1913, il conduit, en 1915, une mission de propagande en Amérique latine. Patriote exigeant, il a dénoncé inlassablement la menace allemande jusqu'à son décès, par maladie, en 1917.

Mots clés : Baudin, radical-socialisme, député, sénateur, ministre, banque franco-américaine, Berlitz

### Pierre Baudin (1863-1917) a radical-socialist at the Belle Époque

Pierre Baudin (1863-1917), was the nephew of Alphonse Baudin, a Deputy killed on the barricades on December 3<sup>rd</sup> 1851, and a French statesman. Although a popular political figure of the Third Republic, Pierre Baudin has not been given sufficient recognition today.

As a radical-socialist, he was elected to the Paris Municipal Council in 1890. There, he defended, with remarkable skills, the Rights of the City of Paris. After serving as a General Budget Reporter for three years, he was elected Vice-President of the Council in 1895 and subsequently elected President, before the age of 33, in 1896.

He entered the chamber as Deputy as early as 1898, and, as the only member of his party, he was appointed the following year, at the age of 36, Minister of Public Works in the Waldeck-Rousseau cabinet. During his ministry, he chose to relinquish Paris's eleventh arrondissement and run for office in Belley.

A dissident of the *Combiste* movement, he had to oppose the orthodox radicals in his *département* from 1903 to 1905. He was easily re-elected to the chamber in 1902 and 1906, however, and he was even able to pursue the career of a journalist that he had launched successfully in 1890. He was elected President of the French Association of Sports Journalists in 1905 and subsequently elected Vice-President of the Association of Parisian Journalists in 1907, which he briefly chaired in 1915, and as an administrator beyond compare, he was appointed General Budget Reporter at the chamber in 1905 and 1906.

He also established himself as a businessman from 1906, becoming [the first] President of the French-American bank, but only for a year, and President of the International Society of the Berlitz schools from 1907 to 1913. Turned *Briandiste*, he was elected to the senate by the *département* of Ain in 1909, and, in 1910, he was appointed Ambassador Extraordinary in Argentina. Upon his return to the *Palais du Luxembourg*, he was very active in contributing key reports on foreign affairs to the senate.

He was appointed Minister of Marine in 1913 and was charged with a propaganda mission in Latin America in 1915. A relentless patriot, Baudin never stopped warning his contemporaries against the German threat until his death, due to a serious illness, in 1917.

Key words: Baudin, radical-socialist, Deputy, Minister, Senator, French-American bank, Berlitz.

**EA 3272 Savoirs et pouvoirs de l'Antiquité à nos jours**

**(SAVOURS) 10 rue de Tours BP 6749 45067 Orléans Cedex**